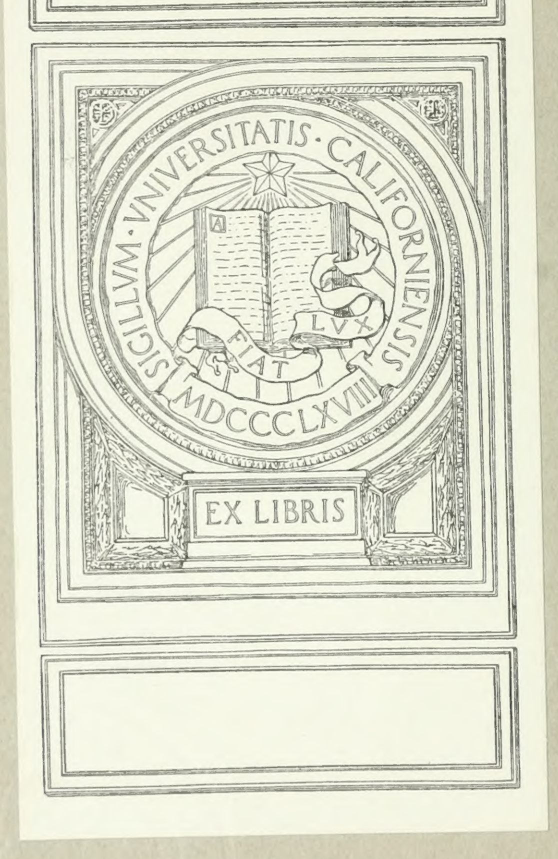
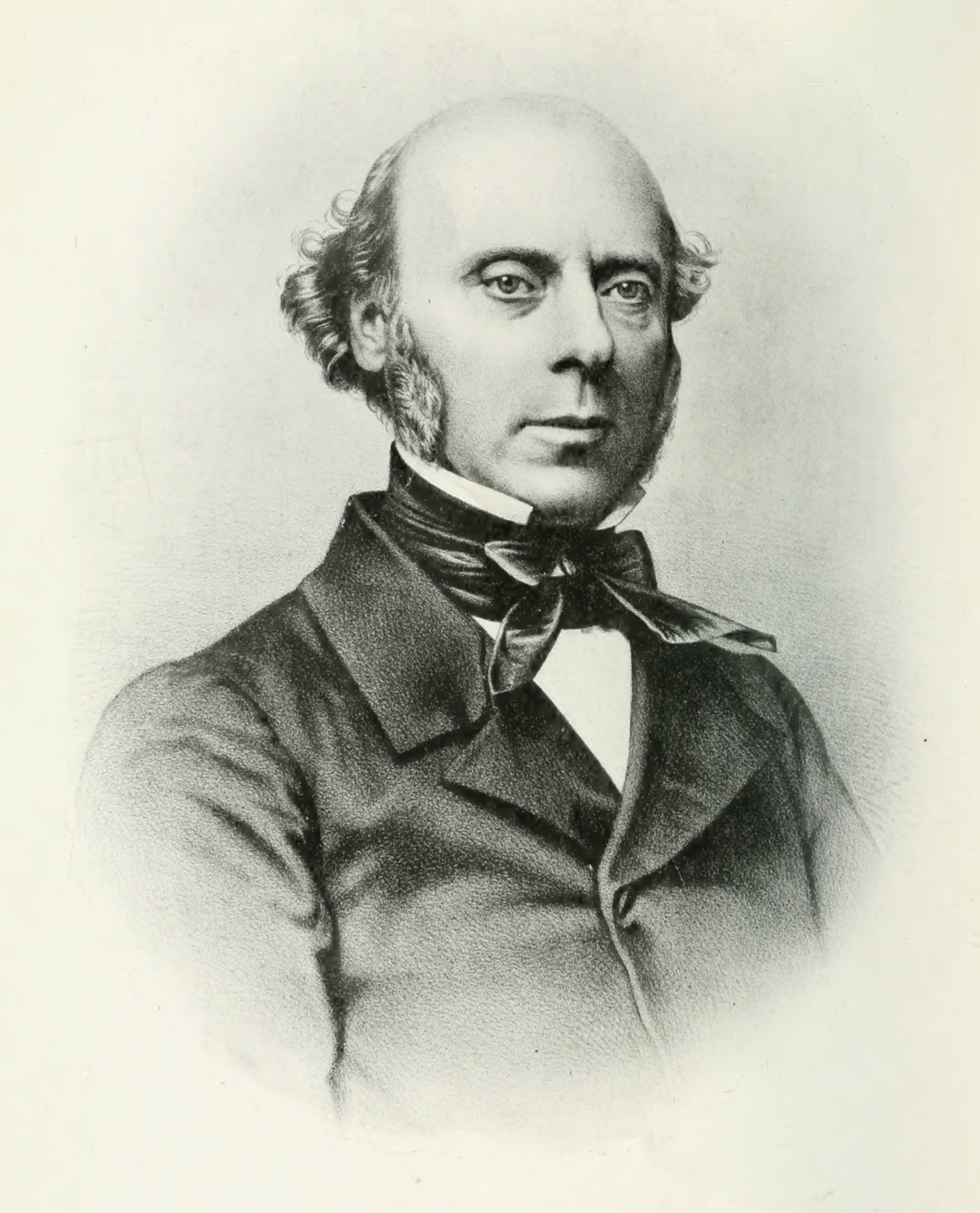

SIGILLVM · UNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



# HISTOIRE DU CANADA



F.-X. GARNEAU

FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

# HISTOIRE DU CANADA

CINQUIÈME ÉDITION, REVUE,

ANNOTÉE ET PUBLIÉE

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES APPENDICES

PAR SON PETIT-FILS

HECTOR GARNEAU

*Préface de M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française.*

TOME I

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1913

# PRÉFACE

*Jamais les Français n'étudieront assez l'histoire du Canada : au moment où la France vient de fonder un nouvel empire colonial, elle doit se remémorer sans cesse les erreurs et les fautes qui ont amené la perte de ses colonies au* XVIIIe *siècle : c'est le meilleur moyen d'apprendre comment elle saura garder celles qu'elle a fondées au* XIXe *et au* XXe.

*Le Comité France-Amérique a inscrit, en première ligne, sur la liste des ouvrages devant former la bibliothèque qu'il présente au public, l'*Histoire du Canada *de François-Xavier Garneau, complétée et mise au point, dans cette cinquième édition, par son petit-fils Hector Garneau. Je n'ai pas à faire l'éloge du livre : publié pour la première fois en* 1845, *il a placé son auteur à un rang très distingué parmi les historiens français. La nouvelle édition forme une véritable encyclopédie de l'histoire du Canada. Après les beaux travaux de M. Salone sur la* Colonisation de la Nouvelle-France, *de M. de La Roncière sur* l'Histoire de la Marine (3e *et* 4e *volumes*), *de M. Chapais sur* Jean Talon, *de M. André Siegfried,* Le Canada, *de M. Louis Arnould,* Nos amis les Canadiens, *les annales de la colonisation sur les bords du Saint-Laurent n'ont plus de mystères. On revit, pour ainsi dire, jour par jour, les heures de l'espoir et celles du découragement, de l'apogée et du déclin. Les causes et les effets apparaissent dans leur belle ou triste réalité. Aussi est-il possible de dégager, maintenant, à l'aide de cette « littérature » nouvelle, et des faits exposés en pleine lumière, l'enseignement que nous laisse l'histoire de notre belle et chère colonie perdue, — ce que j'appellerai « la leçon du Canada ».*

*Le sentiment général des fondateurs de la colonie fut qu'il s'agissait réelle-*





*ment d'une « nouvelle France ». On tenait au mot et à la chose : « Le nom de « Nouvelle-France », dit, justement, l'historien de Henri IV, était une déclaration de l'importance que le gouvernement attachait aux nouvelles possessions. Le nom populaire de Canada n'aurait compris ni la côte du golfe de Saint-Laurent, ni la contrée maritime (et on pourrait ajouter fluviale) des Etats-Unis. La préférence donnée au mot de Canada par les historiens modernes doit être attribuée à l'inadvertance ou à l'ignorance de la moitié du pays dont se composait l'établissement colonial commencé et résolu sous Henri IV*[1]. »

*Quant au caractère même de la colonie, il était défini avec une exactitude parfaite par Champlain et ses disciples immédiats. « Les demandes ordinaires que l'on nous fait sont : Y a-t-il des trésors ? Y a-t-il des mines d'or et d'argent ?... Quant aux mines, il y en a vraiment, mais il les faut fouiller avec industrie, labeur et patience. La plus belle mine que je sache, c'est du blé ou du vin, avec la nourriture du bétail. Qui a de ceci, il a de l'argent. Et de même, nous n'en vivons point quant à leur substance*[2]. » *Poutrincourt, au dire de Lescarbot, présenta à Henri IV cinq outardes ainsi que des échantillons de blé, froment, seigle, orge et avoine, qu'il avait semés à Port-Royal,* « *comme estant la chose plus précieuse que l'on puisse récolter en quelque pays que ce soit*[3] ».

*Ainsi, il s'agit bien d'une colonie de peuplement au delà de l'Océan ; il s'agit bien d'une* « *autre France* ».

*La situation géographique, le climat rude, mais sain, l'espace grand ouvert devant l'explorateur, le chasseur et le laboureur, les avantages immédiats de la pêche et de la traite des fourrures, la conformité des plantes et des fruits de la terre avec ceux de la mère patrie observée dès le premier voyage de Champlain, tout promettait le succès. Pourtant, le succès s'est fait attendre longtemps, et, une fois obtenu, la colonie a été séparée brusquement de la mère patrie.*

*La perte du Canada et des Indes, au* XVIII^e^ *siècle, a accrédité le dicton que* « *le Français n'est pas colonisateur* ». *Il serait pourtant cruellement injuste de l'appliquer, dans toute sa sévérité, à l'œuvre de nos pères au*

1. Poirson, *Histoire de Henri IV*, III, 566. — Cité par H. Garneau, *Histoire du Canada*. Appendices, p. 28.

2. Lescarbot, cité par H. Garneau, *Appendice*, LX (p. 29).

3. *Ibid.*, Append. LII.

*Canada. Peu s'en est fallu, qu'ils n'aient pleinement « réussi » l'entreprise fondée par Henri IV, Richelieu et Champlain.*

*Quels sont, en effet, les principaux éléments du succès dans un essai de colonisation ?*

*La découverte et l'exploration des lieux ;*

*L'autorité prise soit par la force, soit mieux par la douceur, sur les populations indigènes ;*

*Le peuplement par les colons originaires de la mère patrie ;*

*Une exploitation économique fructueuse ;*

*Une bonne organisation de la défense contre les ennemis et les envahisseurs ;*

*La sympathie efficace de la mère patrie s'affirmant par les sacrifices indispensables et l'esprit de suite dans les relations avec la colonie.*

*Voyons ce qui s'est fait, au Canada, à ces différents points de vue. Nous aurons, ainsi, une connaissance exacte de l'effort produit et des résultats obtenus.*

*La découverte et l'exploration des territoires fut l'œuvre des meilleurs parmi les pionniers des origines. C'est ici que les Français excellent. Se jeter à l'aventure dans la brousse ou dans la forêt, allonger indéfiniment le ruban des itinéraires, inscrire de nouveaux noms sur les portulans et sur les cartes, s'exposer et se sacrifier au besoin dans des entreprises téméraires, voilà ce qui excite et fouette le sang de la race. Un double idéal attirait, vers l'inconnu nord-américain, les explorateurs et les missionnaires : les uns cherchaient cette fameuse voie vers l'Asie par les mers ou les terres septentrionales qui ne fut découverte que de nos jours par Roald Amundsen, les autres se donnaient pour tâche de gagner des fidèles à la religion du Christ. Aussi l'exploration des rivages et des territoires fut conduite, comme celle des âmes, avec une maëstria incomparable.*

*Les noms de Verrazano, de Jacques Cartier, de Roberval, de Gourgues, de Dupont-Gravé, de Poutrincourt, sans parler de Champlain, sont joints à l'histoire de la découverte de la côte, depuis Terre-Neuve et l'Acadie jusqu'aux Lacs. C'est la première étape. La deuxième est marquée par les noms de Cavelier de la Salle, le Père Marquette, Jolliet, inséparables de l'exploration des grands fleuves, l'Illinois, le Wisconsin et surtout le Mississipi, aux embouchures duquel Cavelier de la Salle, venu par l'intérieur, fonda, en 1682, la colonisation de la Louisiane. Puis, ce furent les belles explora-*

*tions du* XVIII^e^ *siècle, notamment celle de Gaultier de la Vérendrye, inscrivant sur la carte le lac Winnipeg, le haut Missouri, les Montagnes Rocheuses* (1731) *et esquissant ainsi le futur tracé du Canadian Pacific.*

*Et il ne peut être question de rappeler, même par une simple énumération de noms, les pointes hardies des baleiniers basques, bretons, normands, qui fouillèrent toutes les anfractuosités de la côte peut-être avant Christophe Colomb, les randonnées des coureurs de bois et des coureurs de prairie se jetant à corps perdu dans la vie sauvage et s'enfonçant vers l'inconnu par les sentiers de chasse et les sentiers de guerre, les aventures pérégrines des missionnaires, des chasseurs de fourrures, des prisonniers échappés au supplice, des évadés de la civilisation, dont la légende dispute les rares souvenirs subsistants à l'histoire.*

*L'Amérique du Nord, de la baie d'Hudson au Mexique, fut une découverte française. La prise de possession de ces immenses contrées au nom de la civilisation est bien l'œuvre de « nos gens », comme disent si heureusement les Canadiens. Avoir relié les mers boréales au Golfe du Mexique par une immense domination intérieure, c'est un titre de gloire dont la grandeur commence seulement à se découvrir et qui est tout à l'honneur de la « Nouvelle-France ».*

*La conquête accompagna la découverte : mais ce qu'elle eut de remarquable, c'est que, au Canada du moins, elle se fit du consentement des populations locales : la lutte ne fut sanglante qu'avec les ennemis de nos propres « sauvages ». Inutile de rappeler l'union indissoluble qui exista, de tous temps, entre les Français et les indigènes voisins de leurs établissements : cette union remonte à la première expédition de Champlain. Tout ce qui dépendait de la France fut rapidement « français ». Les « sauvages alliés » combattirent partout près des soldats et des colons. Ils reconnaissaient, comme leur maître, le grand Ononthio d'outre-mer* [1] *; ils se mirent à l'école des missionnaires, jusqu'à payer de leur ruine leur fidélité ! On objecte les longues luttes avec les Iroquois, qui mirent, plus d'une fois, la colonie à deux doigts de sa perte ; on reproche à Champlain d'avoir pris parti dans les querelles de ces peuples et d'avoir tiré le premier coup de fusil allumant des hostilités*

1. On sait que ce nom d'Ononthio était la traduction du nom d'un des premiers gouverneurs, M. de Montmagny (la Grande Montagne), et qu'il fut appliqué au grand chef lointain des Français, le roi de France, dans le langage habituel des indigènes. Garneau, *Hist. du Canada*, 160, n. 68.

*sans issue avec les peuplades de l'intérieur. Mais l'état de guerre était endémique bien antérieurement entre les tribus elles-mêmes. Les indigènes qui s'acharnèrent contre les établissements français y furent poussés par les colonies européennes voisines et rivales : c'est l'Europe qui transporta ses querelles sur le nouveau continent. La colonisation française sut ménager les habitants du Canada et se glisser en quelque sorte, sans coup férir, au milieu d'eux. Ce don n'est plus guère contesté à notre pays ; il était affirmé, il y a quelques mois à peine, par un ministre anglais, à propos des colonies françaises contemporaines en Afrique ; on dirait qu'il s'agit de nos colons d'Amérique au* XVIII^e^ *siècle.* « *Je puis vous assurer que c'est l'avis général des auteurs britanniques — et ils sont nombreux et bien renseignés — au sujet de la colonisation française dans le Nord et l'Ouest de l'Afrique, que, rarement et peut-être jamais dans l'histoire humaine, une nation civilisée n'a eu un succès plus général dans le gouvernement des peuplades arriérées, n'a été plus sympathique dans son traitement des aborigènes ou n'a mieux réussi dans leur développement économique que la nation française*[1]. »

*Les établissements français dans l'Amérique du Nord furent, de l'aveu de tous, parfaitement conçus et solidement fondés. Pour les emplacements des futures villes et métropoles, les décisions sont, du premier coup, définitives et* géniales. *Le Saint-Laurent et le Mississipi sont les plus belles artères du continent septentrional. Québec, Montréal, Ottawa, Saint-Louis, Saint-Paul, La Nouvelle-Orléans sont des lieux prédestinés. Un auteur trouve même, dans cette divination des points historiques, un des traits déterminants de l'aptitude colonisatrice des Français. Champlain est, à ce point de vue, un type national bien caractérisé. Il a ce qui s'appelle chez nous le* coup d'œil, *c'est-à-dire le jugement, l'autorité et la vue de l'avenir : ces qualités ne vont pas sans un haut désintéressement.*

*On peut louer également la vigoureuse emprise que le Français exerce sur le sol pour la mise en valeur économique des territoires qui lui sont échus. La Nouvelle-France n'a pas l'attrait des mines, des métaux précieux, des substances rares et chères, des produits à cueillette facile et à rendement énorme. Tout, ici, demande l'effort. Même les entreprises les plus fructueuses, celles qui excitent, particulièrement, la cupidité des compagnies,*

1. Discours prononcé par M. Herbert Samuel, ministre des Postes britannique, au banquet de la Chambre de Commerce britannique de Paris le 22 octobre 1911. — Cité par H. Garneau, *Appendice*, XVII, p. 10.

*des capitalistes, des monopolistes, — attirés d'ordinaire par les proies réputées faciles, — en particulier la pêche et la traite des fourrures, ces entreprises ne peuvent être poursuivies sur les lieux qu'au prix d'une lutte constante et douloureuse contre le climat, la distance, la mer, la terre, les animaux et les hommes. Le gain ne s'obtient que par un labeur patient et quotidien et de petits triomphes successifs ; or cela convient encore au Français. Il s'adonne à la corvée ingénieuse de chaque détail avec une sorte d'enthousiasme intime et c'est un délassement du corps et de l'âme, pour lui, que ces luttes sans répit contre toutes les forces de la nature.*

*Et, pourtant, ce n'est pas là le véritable succès économique de la colonisation française : le Français est, avant tout, — il y a trois siècles comme aujourd'hui, — un défricheur, un cultivateur. Quand il s'agit de se mesurer avec la terre, même et surtout avec une terre neuve, farouche et résistante, il ne se sent pas de joie : bûcheron, vigneron, laboureur, herbager, sur quelque sol que ce soit et de quelque outil qu'il faille se servir, il y marquera son empreinte. Le colon des « nouvelles Frances » est, en cela, un vrai fils du paysan français. « Labourage et pâturage », la devise de Sully, il la transporte, en dépit de Sully lui-même (si peu colonisateur), partout où il met le pied.*

*Au Canada, la condition essentielle de tout établissement, c'est l'accès à la mer ou au fleuve ; aussi, la colonie, agglomérée d'abord autour des centres, Québec, les Trois-Rivières, Montréal, par la nécessité de se grouper contre les Iroquois, s'aligne toujours le long du fleuve en bandes étroites s'enfonçant dans la profondeur du pays. Le bûcheron va droit devant lui, cherchant, toujours plus loin, un sol neuf, mais gardant le contact avec le « chemin qui marche » d'où il reçoit les marchandises européennes et par où il exporte au loin ses produits. A la fin du* XVII^e^ *siècle, après l'intendance de Talon, le sol canadien est une étoffe sillonnée de raies verticales appuyées sur le Saint-Laurent. Dès 1668, le Père Lemercier écrit : « Il fait beau voir à présent presque tous les rivages de notre fleuve habités de nouvelles colonies qui vont s'étendant sur plus de quatre-vingts lieues de pays le long des bords de cette grande rivière où l'on voit naître, d'espace en espace, de nouvelles bourgades qui facilitent la navigation, la rendant plus agréable par la vue de quantité de maisons et plus commode par de fréquents lieux de repos[1]. »*

1. Cité par H. Garneau, App. 183.

*Ce qui ressort de tous les documents mis en lumière et même de statistiques précises, c'est que le Canada, vers le milieu du* XVIII^e^ *siècle, entrait dans l'aisance, sinon dans la prospérité* [1]. *Le luxe, le gaspillage, le jeu sont dépeints par Montcalm en traits vifs et poignants à la veille de la catastrophe. Il y avait des années où rien que la traite des pelleteries jetait, d'un coup, sur la colonie plus de trois millions. Les campagnes surtout étaient florissantes ; les maisons de bois des bûcherons, garnies de provisions, de bons mobiliers, de fanfreluches venues à grands frais de la mère patrie se multipliaient dans la sylve et les récits des contemporains nous montrent le colon canadien d'alors pareil au colon tunisien d'aujourd'hui : « Ces fistons des paroisses qui portent une bourse aux cheveux, un chapeau brodé, une chemise à manchettes, des mitasses aux jambes et qui, dès qu'ils sont en âge d'être mariés, ont chacun un cheval* [2]. »

*Le Canadien français est resté un défricheur incomparable : maintenant encore, il est, partout, à l'avant-garde dans l'Ouest qui s'ouvre devant lui ; c'est là qu'il faut le voir, entouré de sa nombreuse famille, fidèle à la religion, à la langue, au souvenir de la mère patrie, c'est là que « l'habitant » vit dans sa maison de bois, « faisant chantier » et continuant contre la forêt la lutte dont ses pères lui ont légué la tradition. Il ne craint pas sa peine.*

*Ainsi cette robuste race s'est enracinée et s'enracine chaque jour sur le sol, d'où rien ne l'arrachera plus ; elle y a vieilli à son tour, préparant les semences d'un avenir incomparable : là vit cette « âme canadienne » qui est une* conserve *de l'âme française, attendant on ne sait quel retour impossible, comme la sentinelle du « Vieux Soldat » d'Octave Crémazie :*

*Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?*

*Ce colon a travaillé et il a peuplé. Il a obéi à la loi qui domine le plus naturellement la destinée humaine ; où il y a de la terre, les hommes naissent ;*

1. Vers 1740, après « la grande paix », le commerce du Canada se balançait par environ 2 millions à l'importation de la métropole contre pareille somme à l'exportation. Il faut multiplier par trois au moins, pour avoir la valeur actuelle et par dix pour avoir le total du commerce extérieur et intérieur. — Voyez Salone, p. 400.

2. On peut débattre sur cette question de la prospérité au Canada vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Voyez tout le chapitre v de Salone : « Ce que coûte la Nouvelle-France. » La colonie se plaint, la métropole se plaint ; tout cela est dans le cours normal des choses. Il n'y avait pas de grosses fortunes au Canada, mais une réelle aisance, et de l'épargne et de la dépense. Cela ressort nettement de toute la correspondance de Montcalm. Hocquart écrit au ministre, en 1732, ce mot qui, je crois, résume la situation : « Tous ont des dettes ; mais ces débiteurs satisfont peu à peu. » Salone, p. 423.

*car la terre veut l'homme et l'homme veut la terre. Quand la terre se raréfie ou se divise trop, les familles meurent. La race française fut donc, au Canada, la race prolifique, s'il en fut jamais.*

*L'histoire du peuplement de la Nouvelle-France est, aujourd'hui, parfaitement connue : grâce aux recherches des Garneau, des Sulte, des Rameau, des Salone, on a dressé, nom par nom, la liste des familles françaises au Canada, et on a pu suivre leur destinée. Depuis le jour de l'année* 1617 *où le sieur Etienne Jonquest, natif de Normandie, épousa la fille aînée du sieur Hébert, la multiplication des familles commença, et la fille du sieur Hébert, qui épousa, en* 1621, *le sieur Couillard, si elle « revenait » aujourd'hui, trouverait les Couillard, ses enfants, répandus par centaines sur une terre où son ménage fut, un moment, le premier et le seul* [1].

*Ne pas croire, cependant, que les résultats constatés aujourd'hui aient été sans sacrifices énormes dans le passé. Les listes de colonisation sont, au début, de véritables martyrologes ; naufrages, guerres, disettes, épidémies, tous les maux s'abattent sur cette triste semence qui veut naître. De* 1617 *à* 1623 *et même plus tard, la population française au Canada n'a pas dépassé* 50 *ou* 60 *âmes. En* 1653, *après cinquante ans d'établissement, il n'y avait à Québec que cinq ou six maisons. « Tout étoit si pauvre que cela faisoit pitié* [2]. *» A cette même date, la colonie tout entière ne comptait que* 675 *âmes. Or, si on additionnait l'apport des hommes et des femmes que le gouvernement et les compagnies privilégiées débarquèrent pendant cette même période, le chiffre total atteindrait plusieurs milliers. La mortalité fut donc énorme. L'élan ne s'affirma qu'à partir de l'intendance de l'excellent administrateur, Talon : la Nouvelle-France comptait* 8.415 *habitants en* 1676, *et* 12.263 *en* 1685 [3]. *Dès lors, la loi de multiplication opère d'elle-même ; la population quadruple en quarante ans ; elle comptait* 55.000 *Français lors de la séparation* [4] *et le Dominion en compte plus de* 2 *millions aujourd'hui.*

*Malgré de si longues incertitudes et de si cruels holocaustes au Dieu des terres nouvelles, ce n'est donc pas le peuplement qui a manqué au territoire canadien pour que la colonie fût réellement une « nouvelle France ».*

1. Abbé Couillard-Després. *La première famille française du Canada*. Montréal, 1907. — Garneau, *App.*, p. 38.

2. *Ibid.*, p. 64.

3. Salone, p. 220.

4. *Ibid.*, p. 448.

*Le Canada français, au cours de sa brève existence, sut trouver en lui-même un autre principe de vitalité, je veux dire une âme, une âme locale et française tout à la fois. Il faut bien reconnaître, ici encore, un don, une aptitude particulière à la race : la France s'installe et progresse sans recul au cœur des populations nouvelles ; elle gagne et fait tache d'huile. Ainsi, de ses plus vieilles provinces et de ses plus récentes : l'Alsace et la Lorraine, réunies les dernières, étaient sa chair et son sang en* 1870, *et elles ne peuvent s'arracher encore à un corps qui est leur être. Au Canada, le miracle est le même. En* 1629, *quand il y avait six maisons à Québec, Québec voulait être français, comme si cette demi-douzaine de foyers fondés de la veille sur la falaise de Saint-Laurent eussent été installés, depuis des siècles, sur le calcaire de l'Ile-de-France : sentiment plus fidèle encore dans les revers que dans la prospérité. La colonie est donc, à elle-même, dès le début et jusqu'à la fin, sa meilleure défense.*

*Jamais corps d'enfants perdus fut-il plus lointain, plus exposé, plus abandonné ? Tout est contre lui, l'éloignement de la mère patrie, l'état de guerre presque perpétuel, la proximité des colonies rivales et soutenues par des renforts incessants, l'hostilité des tribus sauvages, entreprenantes et bien armées, et, surtout, la durée des hivers qui l'isole complètement pendant huit mois de l'année, les glaces coupant toute communication de novembre à mai ; pendant ce temps, la colonie est murée. A chaque saison nouvelle, elle tourne les yeux vers la mer, en se demandant si les vaisseaux arriveront ou s'ils manqueront, comme ils ont si souvent manqué. Cette espèce de halètement, ce souffle coupé, si j'ose dire, par chaque période hivernale, a quelque chose d'angoissant, même à le suivre après des siècles dans les récits contemporains.*

*La Mère Marie de l'Incarnation écrivait, le* 3 *octobre* 1648, *ces lignes qui sont comme l'antienne de la vie canadienne : « On dépend si absolument de la France que, sans son secours, on ne saurait rien faire. Ajoutez à cela que, quelque pressées et importantes que soient les affaires, il faut attendre un an pour en avoir la solution; et si on ne les peut faire dans les temps que les vaisseaux sont en France, il en faut attendre deux... » Et encore : « Ni nous, ni tout le Canada, ne pouvons subsister encore deux ans sans secours, et si le secours manque, il nous faut mourir ou retourner en France ! »*[1]

1. Cité par H. Garneau, I, App. XCL.

*Un fait douloureusement précis donne l'idée de cet étrange isolement, tout à fait particulier au Canada, en raison de l'hostilité permanente des colonies anglaises, qui seules eussent permis des communications, du moins indirectes, avec la mère patrie. En 1759, à l'heure où la colonie allait succomber, un officier qui apportait, de France, des ordres à Montcalm, apprit qu'une des filles de celui-ci venait de mourir ; mais il n'eut pas le temps de faire préciser laquelle des quatre. Montcalm écrivait, en apprenant la triste et incomplète nouvelle : « Je crois que c'est la pauvre Mirette qui me ressemblait et que j'aimais fort. » Il ne devait jamais savoir si c'était cette préférée qu'il avait perdue.*

*Cette même année, la dernière de la colonie, le « secours » fut encore attendu avec la même impatience : « Le 10 mai 1759, après six mois d'attente, apparurent les frégates aux mâts fleurdelisés. Jamais, dit un capitaine français, joie ne fut plus générale ; elle ranima le cœur de tout un peuple [1]. »*

*Malgré tout, la foi demeure : la colonie se tient sur le pied de guerre, prête à se défendre et à mourir pour cette mère patrie qui a presque toujours les yeux et l'âme ailleurs.*

*A toutes les époques de l'histoire du Canada, on compta sur les milices locales, sur les alliés sauvages, au moins autant que sur les soldats de la métropole pour la sauvegarde du territoire, grand comme deux fois la France, contre les incursions des Iroquois, contre les attaques des colonies hollandaises et britanniques, et, finalement, contre l'offensive résolue de toutes les forces anglaises. La colonie est à elle-même son boulevard. Un seul chiffre : l'année de la défaite, « la France, pour défendre le Canada, avait envoyé 328 hommes. Pour la prendre, l'Angleterre en expédiait 9.000 avec 47 vaisseaux [2]».*

*Aussi l'histoire militaire du Canada, qui n'est pas sans analogie avec celle des Boërs de notre temps, ne présente qu'une longue épopée de fidélité et d'héroïsme. La vie d'un certain Closse, notaire et greffier à Montréal, fut plus d'une fois marquée par des traits à la Léonidas ; il périt (1662) en se portant au-devant des Iroquois pour secourir d'autres colons. Le dévouement de Dollard et de seize autres Français qui tinrent huit jours dans un retranchement de palissades improvisé, avec quelques sauvages alliés, contre 6 à 700 Agniers et qui moururent jusqu'au dernier*

1. Arnould, *Nos amis les Canadiens*, p. 17.
2. Arnould, *ibid.*

*pour sauver la colonie, est une légende pareille aux plus beaux fastes des Romains : « Un Français qui était encore debout lorsque l'ennemi pénétra dans le fort, voyant tout perdu, acheva, à coups de hache, ses compagnons blessés pour les empêcher de tomber vivants entre les mains du vainqueur* (21 *mai* 1660)[1]. » *Les exploits du jeune Hertel, de M^me^ de La Tour sont célèbres : quant aux actes de dévouement des enfants, des femmes, des anonymes, il faudrait des pages entières pour les dénombrer : ils foisonnent derrière tous les buissons de cette histoire sanglante.*

*Ce n'est donc pas non plus l'énergie locale ni la fidélité de la colonie qui manquèrent. La faute est ailleurs ; et c'est ici qu'il faut s'arrêter pour dégager, dans le passé, les termes de comparaison qui doivent servir soit d'avertissement, soit de réconfort pour l'avenir.*

*Ce qui a manqué à la France de l'Ancien Régime pour garder ses colonies (cela apparaît aujourd'hui à la lumière des documents confirmant le jugement de l'histoire), c'est l'esprit de suite et l'esprit de sacrifice à l'égard de cette famille lointaine que l'esprit d'aventures avait essaimée de par le monde.*

*Richelieu, le véritable fondateur de notre empire colonial, expose très fortement les raisons qui le portaient vers cette politique. Dans son* Testament politique, *le morceau consacré à la puissance sur la mer — ce que nous appellerions, aujourd'hui, « la maîtrise de la mer » — est capital. Il vise à la fois l'Angleterre et l'Espagne : « Jamais un grand pays ne doit estre en état de recevoir une injure sans pouvoir en prendre revanche. Et partant, l'Angleterre étant située comme elle est, si la France n'estoit puissante en vaisseaux, elle pourroit entreprendre à son préjudice ce que bon luy sembleroit sans crainte du retour. Elle pourroit empêcher nos pêches, troubler notre commerce, et faire, en gardant l'embouchure de nos grandes rivières, payer tel droit que bon luy sembleroit aux marchands. Elle pourroit descendre impunément dans nos idées et mesme sur nos côtes. Enfin la situation du pays de cette nation orgueilleuse luy ostant tout lieu de craindre les plus grandes Puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre ce royaume lui donneroit apparemment lieu de tout oser, lorsque notre foiblesse nous ôteroit tout moyen de rien entreprendre à son préjudice. »*

*Et voici pour ce qui concerne l'Espagne : « L'utilité que les Espagnols, qui font gloire d'estre nos ennemis présents, tirent des Indes (c'est-à-dire*

1. Garneau, t. I, p. 176.

*de l'Amérique), les oblige d'estre forts sur la mer Océane. La raison d'une bonne politique ne nous permet pas d'y estre foibles ; mais elle veut que nous soyions en estat de nous opposer aux desseins qu'ils pourroient avoir contre nous et de traverser leurs entreprises... Il semble que la nature ait voulu donner l'empire de la mer à la France, pour l'avantageuse situation de ses deux côtes également pourvues d'excellents ports aux deux mers Océane et Méditerranée... Or, comme la côte du Ponant de ce Royaume sépare l'Espagne de tous les Etats possédés en Italie par leur Roy, ainsi il semble que la Providence de Dieu, qui veut tenir les choses en balance, a voulu que la situation de la France séparât les Etats d'Espagne pour les affoiblir en les divisant...* »

*Mais il sait aussi que, pour subsister, la marine a besoin de colonies. Dans le chapitre du* Testament politique, *consacré au commerce de la France, il analyse, avec une précision extrême, les avantages des colonies d'Amérique et d'Afrique : nul détail ne lui paraît trop minutieux. Et dans ses* Mémoires, *il revient à diverses reprises sur la pensée qui le porte à l'action :* « *Qu'il n'y a royaume si bien situé que la France et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer ; que, pour y parvenir, il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, faire de grandes Compagnies et, pour ce que chaque petit marchand trafique à part, en de petits vaisseaux et assez mal équipés, ils sont la proie des corsaires... parce qu'ils ne sont pas assez forts pour poursuivre leur justice jusqu'au bout*[1]. »

*Mais il y a quelque chose de plus éloquent que les paroles, ce sont les actes. Si l'on pénétrait au fond de la politique du grand ministre, on verrait que la préoccupation de la mer l'a toujours dirigée, notamment dans ses rapports avec la Hollande et avec l'Angleterre. Les archives sont pleines, à ce sujet, de révélations qui ont, jusqu'ici, échappé à l'histoire. Jamais, même au fort des crises continentales, il ne perdit de vue la conception dominante de son esprit : une France grande par la mer et plus grande au delà des mers.*

*Cette conception était d'autant plus remarquable que, comprise seulement par quelques esprits vigoureux, elle se heurtait, comme elle se heurtera toujours, en France, au parti sans nombre des timorés et des routiniers. Avant Richelieu, Sully, influencé, sans doute, par les subsides de Hollande et par le prestige de l'Angleterre, combattait énergiquement tout projet d'établisse-*

1. *Mémoires de Richelieu.* Éd. Michaud et Poujoulat, t. I, p. 438.

*ment lointain : « Quant à la navigation du sieur de Monts pour aller faire des peuplades en Canada, du tout contraire est nostre advis, d'autant que l'on ne tire jamais de grandes richesses des lieux situés au-dessous de 40 degrés*[1]*. » En 1629, quand les Anglais s'emparèrent de Québec pour la première fois, il y avait, dans le Conseil du Roi, des gens qui étaient d'avis « qu'on avait perdu peu de chose en perdant ce rocher ». C'est, en somme, la première version des « arpens de neige ».*

*On voit quelle claire vision des choses, quelle énergie persévérante il fallut à Richelieu pour avoir su remonter le courant, pour être resté, malgré tout, un « colonial » et pour avoir su mériter ce juste éloge de l'histoire : « Madagascar le Sénégal, la Guyane, les Antilles, l'Acadie et le Canada, tel était, en définitive, l'Empire colonial dont nous étions redevables à Richelieu... Il avait trouvé au Canada deux douzaines de colons, misérables épaves de nos multiples essais de colonisation : il en laissait assez dans le Nouveau Monde pour constituer les éléments d'une « plus grande France*[2]*. »*

*En fait, les deux doctrines que j'appellerai* continentale *et* maritime *étaient, dès lors, en présence et en opposition ; elles le sont encore. Le gouvernement et l'opinion se sont toujours demandé, selon les alternatives de notre histoire, si la France peut mener de front les deux politiques et soutenir, à la fois, les deux tâches.*

*Cette hésitation se traduisit, au* XVIII^e^ *siècle, par le mot attribué à M^me^ de Pompadour, quand Bougainville vint, au nom de Montcalm, demander du secours pour la défense du Canada, tandis que la guerre de Sept Ans absorbait les forces et les ressources nationales : « Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries. »*

*L'opinion de Richelieu pèse, peut-être, plus que celle de la marquise : elle est confirmée par l'avis réfléchi et fortement déduit de Talleyrand. Qui ne connaît son mémoire, lu dans la séance de l'Institut, le 15 messidor an V, sur les* Avantages à retirer des colonies nouvelles ? *Je rappellerai seulement quelques lignes de la conclusion : «... De ce qui vient d'être exposé, il suit que tout presse de s'occuper de nouvelles colonies : l'exemple des peuples les plus sages qui en ont fait un des grands moyens de tranquillité ; le besoin*

1. Il faudrait lire « au-dessus ». Mais il est possible que Sully fût assez mal renseigné sur la position du Canada et qu'il crût toutes les colonies françaises plus ou moins tropicales ou équatoriales. — Voir Garneau, *App.*, p. 27.

2. La Roncière, *Histoire de la marine*, t. IV, p. 722.

*de préparer le remplacement de nos colonies actuelles pour ne pas nous trouver en arrière des événements ; la nécessité de former avec les colonies les rapports les plus naturels, bien plus faciles sans doute dans des établissemens nouveaux que dans les anciens ; l'avantage de ne point nous laisser prévenir par une nation rivale pour qui chacun de nos oublis, chacun de nos retards en ce genre est une conquête ; l'opinion des hommes éclairés qui ont porté leur attention et leurs recherches sur cet objet ; enfin la douceur de pouvoir attacher à ces entreprises tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérance. »*

*Faut-il invoquer encore, après ces grands noms, celui de Jules Ferry et son fameux mot sur le « placement de père de famille » ?*

*Mais il s'agit d'apporter non pas tant des autorités que des raisons.*

*L'étendue des côtes qui forment les limites de notre France, sa situation entre deux mers, l'étroitesse des passages qui, dans la Manche et dans la Méditerranée, font dépendre son indépendance territoriale et sa sécurité commerciale des positions dominantes occupées par ses voisins, la leçon de son histoire et de toutes les histoires, prouvent qu'elle ne peut se désintéresser des choses de la mer ; j'oserai dire qu'elle ne s'en est désintéressée que trop.*

*Le commerce d'outre-mer est, pour une grande puissance, le plus facile et le plus avantageux de tous, parce qu'il s'assure les marchés où les produits d'échange abondent et où les concurrences sont rares. Les produits coloniaux sont, le plus souvent, des matières premières indispensables à la mère patrie : occuper les territoires où ils naissent est un devoir des générations qui en ont l'opportunité, envers les générations qui leur succéderont. A titre d'exemple, ne peut-on pas citer les régions où se cultive le coton, devenues, pour les puissances manufacturières, le plus précieux des héritages ? Il en est de même de celles qui produisent le café, les épices, la canne à sucre, le riz (qui nourrit l'Asie entière) et tant d'autres fruits de la terre dont la consommation et le prix augmentent et augmenteront sans cesse, tandis que leur culture sera toujours restreinte à certaines zones et à certains climats. Faut-il citer encore un produit dont l'avenir est incomparable : le caoutchouc ? Ce sera une des erreurs qui seront reprochées, par l'histoire, à la France actuelle, de n'avoir pas su garder l'immense domaine « caoutchoutier » que Brazza avait su lui assurer au Congo. La vigne algérienne n'a-t-elle pas, pendant la crise du phylloxera, sauvé le marché vinicole français ? Et ne*

*tiendrons-nous nul compte de l'immense clientèle que la population des colonies, sans cesse accrue et répandue dans l'univers, assure à l'exportation de la mère patrie ?*

*Les arguments d'ordre économique se multiplieraient à l'infini : les arguments d'ordre politique et historique sont plus pressants encore. Un grand peuple ne peut se renfermer en lui-même sous peine d'étouffer et de périr. Il est dans tous les temps, selon le mot de Talleyrand, « de ces hommes fatigués sous l'impression du malheur dont il faut, en quelque sorte, rajeunir l'âme » ; il est, dans tous les temps, « des hommes qui ont besoin d'espérance » ; il est, dans tous les temps, des hommes qui ont soif de la nouveauté, de l'aventure, des larges espaces, et qui, si la place ne leur est pas faite au loin, ébranleront, de leur violence contenue, la stabilité de la mère patrie. Un pays sans guerres et sans entreprises lointaines entasse les causes de trouble en dedans de lui-même. Il faut faire au goût du risque sa part : s'il ne se répand pas au dehors, il explose à l'intérieur.*

*Les générations les plus rassises n'ont pas étouffé tout à fait en elles l'instinct migrateur et nomade naturel à l'homme comme à la plupart des animaux vivant en troupes. Dirigé, orienté vers les colonies, il essaime de nouvelles patries : sinon, il s'égare et se perd. A toutes les époques de l'histoire, la vitalité et la grandeur des peuples, leur aptitude à la survie s'est affirmée par la création de familles coloniales, souvent plus fortes et plus prospères que les familles métropolitaines qui leur ont donné naissance.*

*Qu'est-ce que la Grèce, sinon une colonie de l'Asie Mineure ; et elle-même n'a-t-elle pas projeté au dehors la Grande-Grèce, et toutes ces villes méditerranéennes, métropoles et civilisations qui lui ont survécu ? La Gaule, l'Ile de Bretagne, la Germanie sont des colonies romaines. César et ses successeurs ont fondé, sur les bords du Rhône, de la Seine, de la Tamise et du Rhin, de nouvelles Romes. Renoncer à l'expansion coloniale c'est, pour un grand peuple, rompre avec l'avenir.*

*L'histoire des temps modernes, depuis les croisades, les conquêtes des Normands, les navigations de Vasco de Gama et de Christophe Colomb, est une histoire coloniale. Le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la France ont suivi, dans leur ascension ou dans leur déclin, le graphique de leur expansion lointaine. Axiome : plus un peuple se dépense au dehors, plus il s'accroît en dedans ; plus il peuple, plus il se peuple. Les familles ont des enfants quand elles savent qu'en faire. Le problème de*

*la population est joint si étroitement au problème de l'expatriation que les races les moins fécondes deviennent prolifiques dès qu'elles sont transplantées sur un sol nouveau. Ouvrez devant elles l'espace, elles l'occupent.*

*Je note l'objection dernière : les ressources que les conquêtes coloniales dépensent au loin sont nécessaires pour la défense de la mère patrie : la France n'est ni assez riche ni assez forte pour mener de front les deux politiques. Il arrive toujours une heure où la parole de Mme de Pompadour, dans sa brutale crudité, devient le mot de la situation, c'est-à-dire de la résignation et de la nécessité. Je l'ai cru... Maintenant, je ne le crois plus.*

*Quand l'objection fut faite à Jules Ferry, au cours du débat qui, au sujet de l'affaire de Tunisie, ouvrait une ère nouvelle de notre histoire, il opposa à un adversaire une réponse simple et forte comme la vérité. « M. Clemenceau disait : En cas de guerre européenne, est-ce que l'échiquier militaire ne serait pas modifié ? — Je réponds : oui, il sera modifié, mais à notre profit, en fermant une porte par laquelle on peut entrer chez nous. » Il ne s'agit pas seulement de la prise de possession de territoires qui, si nous ne les occupons pas, seront occupés par d'autres et armés contre nous ; il ne s'agit pas seulement de l'utilisation possible, par la mère patrie, de contingents indigènes, — cipayes, turcos, soudanais, troupes noires, — appoints qui ne sont pas, pourtant, tout à fait négligeables ; il ne s'agit pas seulement de l'étendue considérable de territoires faciles à défendre et qui peuvent fournir des bases d'opérations précieuses pour des offensives redoutables à nos ennemis : le véritable argument est celui-ci : sans colonie, un peuple n'a pas de marine, et sans marine un peuple qui a une grande étendue de côtes est en proie à ses rivaux. Napoléon, maître de la terre, a été battu par la mer. Le blocus continental se retourna contre lui. Trafalgar eut raison d'Austerlitz.*

*Pour la paix, pour la guerre, pour le dedans, pour le dehors, pour le présent, pour l'avenir, les colonies sont aux peuples ce que les enfants sont aux familles. Une puissance sans colonie est une puissance stérile : tous les éloges et toutes les gratitudes de l'histoire iront toujours aux peuples colonisateurs.*

*La grande erreur du* XVIII^e^ *siècle français, erreur qui coïncide avec la pénurie gouvernementale la plus lamentable qu'ait connue notre histoire, a été de ne pas comprendre la nécessité urgente de défendre* à tout prix *les colonies au moment où l'Angleterre faisait de leur extension le principe de sa politique et le programme de « la plus grande Angleterre » ; c'est de ne pas avoir senti que notre avenir était alors, s'il le fut jamais, sur la*

*mer ; qu'il importait infiniment plus de lutter pour les Indes et pour le Canada que pour les petites principautés de l'Empire germanique. Nous n'avions pas à nous mêler aux querelles de l'Europe quand nous étions, selon le mot de Vergennes, « dans un état d'arrondissement suffisant », et tandis que nous avions le monde grand ouvert devant nous.*

*La vraie politique nationale et trois siècles d'efforts, des résultats déjà remarquables, tout cela fut abandonné sans autre réflexion. Le mot terrible et naïf attribué à la marquise de Pompadour n'aurait pas été dit par elle qu'il serait* vrai *dans sa bouche. Choiseul, un des rares hommes d'Etat français du* XVIIIe *siècle, avait le sens profond de « la maîtrise de la mer ». Il prépara la flotte qui assura, en Amérique, la revanche de la guerre de Sept Ans et qui eût pu nous rendre le Canada. La France a eu le malheur, en ces temps, d'abord de ne pas être conduite, et surtout de ne pas être comprise.*

*Oui, notre histoire coloniale, sous l'ancien régime, a manqué d'esprit de suite et d'esprit de sacrifice. Ceci dit, n'accusons pas, uniquement, la légèreté, la versatilité ou la parcimonie obérée du gouvernement : il y eut souvent des difficultés presque insurmontables : l'éloignement, le manque de ressources, l'ignorance, la difficulté des renseignements et, par conséquent, des résolutions et des partis pris vigoureux.*

*Tout le long des trois siècles coloniaux de l'Ancien Régime, les appels de la colonie à la mère patrie et les défaillances de celle-ci aux heures décisives, crèvent le cœur. M. Hector Garneau constate que le roi Henri IV, si sympathique qu'il fût à l'œuvre canadienne, entend la colonisation « à la façon d'Elisabeth et de Jacques Ier : sans rien tirer de ses coffres (Lescarbot), et ne lui accordant qu'un appui moral il se contente de concéder à des compagnies de commerce des privilèges étendus*[1] *». Richelieu lui-même, quoiqu'il ait eu le véritable sens de l'expansion lointaine, n'a pas su appliquer au Canada le système de tolérance à l'égard des Huguenots qu'il pratiquait en France et sa volonté, si forte, s'est laissé détourner, sur la fin, par les nécessités de sa politique européenne. Champlain s'écriait, même en ces temps favorables : « Hé bon Dieu ! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre si tout se révoque de la façon sans juger meurement des affaires ! »*[2]

1. Garneau, *App.* LIII, p. 26.
2. *Ibid.*, LXI, p. 29.

*Le grand cardinal disparu, on retombe dans les incertitudes et les incohérences. Colbert, qui est son disciple et son véritable successeur en matière maritime et coloniale, n'a qu'une conception, en somme, assez étroite et purement « commerciale » du système colonial. Sa formule rigoureusement* étatiste *est : « Tout pour et par la métropole. » Lui, qui a choisi l'admirable administrateur et initiateur qu'est l'intendant Talon, n'ose pas le suivre quand celui-ci, reprenant les idées de Champlain, soumet au gouvernement royal le seul programme véritablement national qui ait jamais été conçu pour le Canada. Le subordonné, plus chef que les chefs, expose son plan, ayant pour but de « former un grand royaume » ; il demande la déchéance des compagnies, et l'action simultanée, dans tous les pays de l'intérieur, pour la création d'une grande « nouvelle France », allant du Saint-Laurent jusqu'à la Floride, les Nouvelles Suède, Hollande et Angleterre par delà la frontière de ces contrées jusqu'au Mexique. (C'est une conception analogue à celle qui, à la fin du* XIX^e^ *siècle, réunit tous nos établissements d'Afrique en arrière des colonies anglaises et allemandes, par le Sénégal, le Niger, le lac Tchad et le Chari.) Il presse le gouvernement d'aborder cette tâche, de s'y consacrer sans discontinuer et de faire, quand tout est relativement facile, les sacrifices nécessaires* (1665).

*Mais Louis XIV est engagé dans ses guerres européennes, contre l'Angleterre, bientôt contre la Hollande : il ne comprend pas — comme Richelieu l'avait compris, quand il s'agissait de l'Espagne — qu'une diversion lointaine aiderait ses projets européens, au lieu de leur nuire. Colbert, en son nom, morigène Talon : avec de tels projets on dépeuplerait la France, on l'affamerait, on la dépouillerait des soldats dont elle a besoin, on gaspillerait les ressources du Trésor : « Il faut penser, avant tout, à l'établissement du commerce et ne point toucher, le moins du monde, au monopole de la Compagnie. Quant à la colonisation proprement dite, on la pratiquera avec parcimonie, « avec ménage », dans l'espoir d'obtenir, quand même, de bons résultats par la succession d'un temps raisonnable* [1]. »

*Est-il nécessaire de rappeler les abandons de la fin du règne de Louis XIV et l'amère faillite de celui de Louis XV* [2] *?*

1. Cité par Salone, p. 155.

2. H. Garneau cite l'appréciation de Tocqueville sur l'administration de Louis XIV : « Quand je veux juger l'esprit de l'administration de Louis XIV et ses vices, c'est au Canada que je dois aller. On aperçoit alors la difformité de l'objet comme dans un microscope... Au Canada, pas

*Le gouvernement fut coupable ; mais l'opinion publique a aussi, comme il arrive presque toujours dans les catastrophes nationales, sa part de responsabilité. Le Roi objecte toujours à ses agents militaires et civils qu'il dépense trop au Canada, — lui qui trouvait de l'argent pour d'autres dépenses assurément moins honorables et moins urgentes. Mais, devant le pays lui-même, le Canada n'a pas une « bonne presse ». On répète à satiété la niaise formule, inventée par les politiques à courte vue : « La colonie coûte plus qu'elle ne rapporte ! » Les publicistes, les journalistes, les encyclopédistes, tous ceux qui tranchent du sort de l'Univers au coin de leur feu et selon le caprice de leurs médiocres passions, ont décidé qu'il n'y avait rien à faire avec le Canada. Voltaire donne le ton : « Nous avons eu l'esprit de nous établir au Canada sur des neiges entre les ours et les castors. » Il supplie « à genoux » Chauvelin « de nous débarrasser du Canada »* (1760). *Il se félicitera, dans son* Précis du règne de Louis XV, *d'avoir travaillé à la perte de cette colonie : « On a perdu en un jour quinze cents lieues de terrain. Ces quinze cents lieues étant des déserts glacés, n'étaient peut-être pas une grande perte. Le Canada coûtait beaucoup et rapportait peu*[1]. *» Comme Voltaire n'est pas, en principe, anticolonial et qu'il se montre très favorable à la Louisiane, on peut se demander si cette campagne en règle contre le Canada ne fait pas corps avec la campagne générale contre l'Eglise et les Jésuites, dont l'influence avait été si longtemps prépondérante dans la Nouvelle-France.*

*Passons condamnation sur Voltaire ; Montesquieu, le sage Montesquieu n'est pas beaucoup plus avisé : il blâme la colonisation des pays lointains qui lui semble être « une des causes du dépeuplement que l'on constate en Europe depuis l'époque romaine ».*

*Guillaume Raynal, l'auteur de l'*Histoire philosophique des Indes, *autre prophète, celui-là sans génie, se répand en diatribes sur l'œuvre française au Canada ; suivant le préjugé de l'école, il trouve tout admirable sous le régime britannique et tout déplorable sous le régime français. Et, en* 1781, *quand, à la suite des victoires françaises dans la guerre de l'Indépendance américaine, il est question de réclamer le Canada à l'Angleterre, qui s'élève*

l'ombre d'institutions municipales et provinciales. aucune force collective autorisée, aucune initiative individuelle permise Un intendant ayant une position bien autrement prépondérante que celle qu'avaient ses pareils en France... une administration voulant tout faire de Paris, malgré les dix-huit cents lieues qui l'en séparent. » *Appendice* 196, p. 85.

1. Sur la campagne des philosophes contre le Canada, voir les textes réunis par Salone, p. 429.

*contre le retour de la colonie à la mère patrie ? Raynal, le même Raynal qui fut, en ces matières, le grand éducateur de son siècle. Il adjure ses contemporains de ne pas oublier que « tout domaine séparé d'un Etat par une grande distance est précaire, dispendieux, mal défendu et mal administré... »; il affirme que « renoncer à une contrée que diverses puissances revendiquent, c'est communément s'épargner des dépenses superflues, des alarmes et des guerres, et que de le céder à l'un de ceux qui l'envient,* c'est lui faire présent des mêmes calamités... » *Plût aux Dieux que l'Angleterre, dans sa défaite, eût tenu le même raisonnement que la France dans sa victoire ! Ainsi, ce n'est pas sans la complicité de l'opinion, que « le gouvernement nous a, selon le mot de Chateaubriand, exclus du seul univers où le genre humain recommence* [1] ».

*Grâce aux publications historiques si importantes qui ont fourni le sujet de la présente étude, la « leçon du Canada » apparaît, maintenant, dans sa trop claire évidence. Ni le gouvernement ni la nation n'eurent jamais, à fond et à plein, le sentiment de la grandeur de l'œuvre que quelques pionniers avaient commencée sur l'autre rivage atlantique et que des héros y avaient défendue : on lui marchanda toujours l'existence ; on n'eut jamais confiance en son avenir. Or, quand on considère le chemin parcouru, quand on réfléchit à l'étonnante multiplication des cinquante mille Français, laissés par le* XVIII$^{e}$ *siècle sur les arpents de neige, quand on sait, de science trop certaine, ce qu'est le Canada d'aujourd'hui, ce que sera le Canada de demain, on porte le deuil inconsolable d'une telle perte, le regret le dispute au remords.*

*Et la pensée se reporte sur l'Empire colonial que vient de restaurer la France : on se demande si, la conception et l'institution étant également belles et grandes, le résultat final sera aussi décevant. La France saura-t-elle garder et développer ses nouvelles colonies ?*

*Reconnaissons, tout d'abord, que ni les conditions ni les dispositions ne sont pareilles. La France d'aujourd'hui a le sens colonial, elle a une volonté coloniale, elle a un point d'honneur colonial ; après avoir su faire les sacrifices nécessaires pour conquérir, elle saura les continuer pour organiser et pour défendre. Espérons seulement qu'elle aura l'esprit de suite : car tout est là.*

*Il suffirait de comparer les résultats obtenus après quatre-vingts ans en*

1. Voyez la savante étude d'E. Salone, *Guillaume Raynal, historien du Canada*, Guilmoto, in-8°.

*Algérie, après trente ans au Tonkin et en Tunisie, après vingt ans à la côte occidentale, au Niger, au Congo, à Madagascar ; il suffirait d'opposer les* 700.000 *Français qui se sont installés, depuis* 1830, *dans notre Afrique du Nord, aux* 55.000 *qui, en deux siècles, s'étaient expatriés ou étaient nés au Canada, pour reconnaître que le progrès est infiniment plus rapide et plus « national ».*

*L'obstacle de la distance n'existe pas pour l'Afrique du Nord ; le climat n'a pas la rudesse des climats septentrionaux. Tout, dans notre nouveau domaine, est luisant et séduisant. Les terres orientales et méridionales exercent, sur l'homme du Nord, une attraction indicible. Même cette Indo-Chine lointaine n'est pas la moins fascinante : qui y a vécu veut y revivre. L'Empire colonial français est un jardin d'Armide ; il appelle naturellement « ces hommes qui ont besoin d'espérance » dont parlait Talleyrand.*

*Mais le lien une fois créé, sa solidité tient à des raisons plus fortes : c'est, d'abord, la volonté de la nation de jouir de ce qu'elle a fondé ; ce sont les convictions ardentes de cette école d'hommes résolus qui ont* vu, *qui se sont formés eux-mêmes, qui entraînent chaque jour la jeunesse à la conviction « coloniale » ; c'est le rapide rendement économique de nos jeunes colonies ; c'est, enfin et surtout, la forte assiette que ces territoires offrent à la mère patrie pour les dominer et les défendre.*

*La France moderne a su faire les sacrifices nécessaires dans la période de l'occupation et de la période de possession. Les expéditions d'Algérie, de Tunisie, du Tonkin, de Madagascar, du Sénégal, du Maroc, sont tout autre chose que les « secours » lamentables envoyés outre-mer par la France du* XVII^e^ *et du* XVIII^e^ *siècles. Partout, dès le début, on a frappé le coup décisif nécessaire pour affirmer l'autorité et la force.*

*Et les sacrifices ne s'en tiennent pas là. Les terres nouvelles, pour vivre et se développer, ont besoin d'argent et de crédit. La mère patrie le sait et son épargne, sa confiance sont largement offertes à cette jeune famille qui s'installe. Ports, routes, voies ferrées, forts, arsenaux, instruction publique, protection des indigènes, tout est largement muni, doté ; les grands projets et les grandes réalisations trouvent, d'abord, les grandes ressources ; et voilà une autre différence avec cette colonisation de « ménage » et de lésinerie qui fut celle de l'Ancien Régime.*

*Enfin, les systèmes politique et militaire que présente l'ensemble de notre nouvel Empire colonial, le front qu'il offre à l'ennemi est tout autrement conçu*

*et organisé que celui de notre domaine colonial des* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles.*

*Les colonies les plus exposées, la Nouvelle-Calédonie, Madagascar, l'Indo-Chine présentent des éléments de résistance, soit militaire, soit diplomatique, si fortement combinés qu'ils ne pourraient être annihilés qu'après une guerre plus onéreuse et plus périlleuse à l'attaque qu'à la défense; défendues par leur situation insulaire, elles tiendraient longtemps, chacune dans son réduit central, avant qu'une armée expéditionnaire vienne à bout d'en arracher les couleurs françaises : la guerre du Transvaal et la guerre de Mandchourie ont démontré les difficultés inouïes de ces grandes expéditions lointaines contre un adversaire bien armé et décidé à se défendre. L'Indo-Chine elle-même a pour protection, sans compter sa propre force militaire, la coalition des puissances qui se formerait fatalement contre tout envahisseur, que ce fût le Japon, l'Angleterre, les Etats-Unis. Tous, sans compter la Russie et la Chine, se retourneraient ensemble contre celui d'entre eux qui prétendrait nous arracher ces territoires ; l'occupation française est, pour longtemps, une des données indispensables de l'équilibre asiatique.*

*Quant à notre domaine africain, situé aux portes de la France, nourrissant des populations belliqueuses et habituées à prendre place dans nos cadres, il est invincible. C'est lui, au contraire, qui pèserait, le cas échéant, dans la balance du monde, d'un poids imprévu et qui assurerait à notre offensive des conquêtes précieuses, au cas où une guerre générale remettrait sur le tapis ce partage du monde accompli par les dernières années du* XIX^e^ *siècle, et que tant de traités solennels ont consacré. L'Empire africain français est un empire militaire : il faut que la France le comprenne et que les puissances rivales le sachent. Non, le nouveau domaine colonial que la France a su se constituer ne lui sera pas arraché. Il dépend de la France elle-même d'y développer, en pleine paix et en toute confiance, les semences de civilisation qui doivent fructifier et se multiplier indéfiniment sur ces terres prédestinées.*

*Que l'opinion, seulement, ne s'endorme pas et qu'elle sache, d'elle-même, tenir en éveil son gouvernement et ses chefs ! Ceux-ci ont, trop souvent, les yeux et la pensée ailleurs : l'intérieur les absorbe. Quand, une fois, les grands efforts seront accomplis, le seul danger vraiment à craindre serait que nous retombions dans cette négligence, cette demi-somnolence où nous sommes enclins, dès que les ardeurs initiales ne nous excitent plus.*

*Que les Français s'avertissent sans cesse, les uns les autres, du haut intérêt*

*que présente le salut de leur domaine colonial; qu'ils s'y rendent eux-mêmes; qu'ils y envoient leurs fils; qu'ils y emploient leurs capitaux; surtout qu'ils exercent un contrôle vigilant sur les administrations toujours prêtes à s'enlizer dans la routine, la procrastination ou le népotisme.*

*Si le gouvernement de la France était ce qu'il doit être, il deviendrait, au premier chef,* colonial, *parce que le haut avenir de la race est là. Nous ne verrions pas se prolonger l'état des choses actuel qui charge un simple chef de bureau au ministère de l'Intérieur de toute notre responsabilité islamique et qui disperse, entre trois ou quatre ministères, la haute direction de notre Empire africain...*

*En un mot, sous un régime d'opinion, tout dépend du pays lui-même : qu'il commande et on lui obéira; qu'il s'instruise, qu'il réfléchisse, il exigera et on exécutera. C'est pourquoi l'opinion ne doit pas rester dans l'ignorance des enseignements de notre histoire. Les fautes commises peuvent avoir, du moins, cette utilité de prévenir les fautes nouvelles. Remercions ces écrivains, et en première ligne M. Hector Garneau, qui, en mettant sous nos yeux, dans son amère et forte réalité, « la leçon du Canada », ont projeté la lumière à la fois sur le passé et sur l'avenir.*

GABRIEL HANOTAUX
de l'Académie française.
Président du Comité France-Amérique.

---

# INTRODUCTION

Décrire — soixante ans passés — les origines du Canada actuel. Diminuer les préjugés, redresser les injustices qui obscurcissaient et déformaient l'œuvre de la France en Amérique. A une époque d'oppression et de fanatisme, donner une expression nouvelle à la conscience canadienne française. En face des anglicisateurs qui sonnaient très haut le glas de nos aspirations nationales, apporter aux nôtres des raisons de vivre et de durer. Rappeler, enfin, à l'ancienne mère-patrie, sous quels orages, malgré quels assauts, les enfants de ses petits-enfants, longtemps séparés et si loin d'elle, avaient gardé, et gardent encore une parcelle de son âme et un reflet de son génie.

Si ce sont là des titres, encore que modestes, à l'attention de la France, nous osons les réclamer pour la mémoire de François-Xavier GARNEAU. Il ne nous appartient pas, assurément, de juger l'homme ni l'ouvrage qui reparaît aujourd'hui. Tout au plus voudrions-nous projeter sur la vie de l'auteur, sur la composition et le caractère de son livre, sur les idées directrices de l'historien, quelques clartés, peut-être utiles.

François-Xavier Garneau vit le jour à Québec le 15 juin 1809. Son père, François-Xavier Garneau (et Garnault), né à Saint-Augustin, près Québec (1781), y avait épousé, le 25 juillet 1808, Ger-

trude Amyot-Villeneuve. Ses aïeux sortaient du Poitou. C'est du village de la Grimaudière sur la Dive, à l'entrée de la plaine de Moncontour, dans l'évêché de Poitiers, que venait le chef de la lignée canadienne, Louis Garnaud. Il était fils de Pierre Garnaud et de Jeanne Barault et naquit en 1641. Cette famille, à ce qu'il paraît, remontait très loin dans le passé. Au XVI[e] siècle, quand le Poitou devint le foyer du calvinisme, tous les Garnaud à bien peu près l'adoptèrent. Au siècle suivant, après la révocation de l'Édit de Nantes, bon nombre d'entre eux se portèrent, les uns, en Angleterre et en Allemagne, les autres, en Suède et en Russie, d'autres encore à la Martinique. Ce qui est sûr, c'est que le premier Garnaud passé en Canada professait la foi catholique. Depuis que Richelieu avait maladroitement fermé les possessions françaises aux Huguenots, chaque émigrant, sauf plus tard aux Antilles, devait justifier d'une orthodoxie authentique. Louis Garnaud, nullement suspect à cet égard, débarque à Québec le 27 octobre 1662. Il faisait partie du contingent de cent colons que l'ancien gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher, homme d'une rare initiative et débrouillard, avaient recrutés et choisis avec soin. Le 23 juillet 1663, il épousait Marie Mazoué, native de Notre-Dame de Cognes, diocèse de La Rochelle. Ce sont là les ancêtres de l'historien du Canada.

Rien dans sa naissance ne le destinait aux poursuites intellectuelles. Son père se livrait à un petit commerce dans le bas Saint-Laurent. Malheureux en tout, c'est à peine si son négoce lui rapportait de quoi soutenir sa femme, sa fille et ses trois garçons. Cependant, malgré l'exiguïté de ses moyens, il mit son fils aîné à l'école. En ce moment, le Bas-Canada, aujourd'hui la province de Québec, n'offrait aucun système régulier d'instruction publique. On dut l'attendre jusqu'au milieu du siècle dernier. Par suite, des particuliers, en quête d'un gagne-pain et plus

riches de bonne volonté que de pédagogique, s'improvisaient hardiment instituteurs. C'est ainsi que François-Xavier Garneau passa entre les mains d'un vieillard qui l'initia aux premiers éléments de grammaire et de calcul. Mais telle était sa soif d'apprendre qu'on l'envoya ensuite dans une école mutuelle où il se vit bientôt proclamé moniteur général. M. Joseph-François Perrault, protonotaire, qui avait pourvu à la fondation de l'école, le remarqua. Il éprouva de la sympathie pour cette petite intelligence, tôt ouverte et déjà attentive, et il voulut en hâter la croissance et l'épanouissement. Il prit l'écolier à son emploi. Il l'invita fréquemment chez lui. Chaque semaine, il se plaisait à lui donner une instruction supplémentaire en y ajoutant des notions de droit et de sciences naturelles.

François Garneau n'alla pas plus loin que l'école mutuelle. Et il avait douze ans. Il ne tenait qu'à lui d'entrer au collège et de faire ses humanités. Le supérieur du petit séminaire de Québec, M. Signaï, le lui offrit gratuitement. Il y mettait, toutefois, une condition : l'étudiant devait embrasser l'état ecclésiastique. L'écolier s'excusa de refuser. Le prix dont il aurait fallu payer cette faveur contrariait ses goûts à la fois et choquait son humeur naturelle. Qui sait ? peut-être couvaient déjà, sous ce front neuf, le besoin passionné de liberté, l'instinct d'indépendance qui éclateront dans l'homme précocement mûr.

Quatre ans passent. L'heure de choisir une carrière a sonné. L'adolescent, certes, n'était pas sans y songer depuis qu'abandonné à lui-même, il s'était fait son propre éducateur. Il a pris des habitudes laborieuses. Il est épris de lecture. Son esprit, enclin à la réflexion et porté au rêve, se tourne vers les choses littéraires. Aussi bien tout le pousse et l'entraîne loin des traces paternelles. Sa résolution est dès longtemps prise. Et sans doute mis en goût par les leçons de l'excellent M. Perrault, il se décide

pour le notariat. Cette détermination va lui porter bonheur.

C'était vers 1825 ou 1826. Dans l'étude du notaire Archibald Campbell, Écossais lettré et sympathique aux nôtres, s'occupait diligemment un jeune clerc canadien français, au caractère sérieux et méditatif, mais d'un naturel plutôt timide. Parfois, bien qu'il lui en coutât, il se risquait à discuter avec ses camarades. De part et d'autre, on usait d'armes courtoises sans jamais aller au delà. Un jour, pourtant, le débat prit tout à coup une tournure mauvaise. Nos imberbes Anglo-Saxons éclatèrent en sarcasmes contre leur confrère. Ils se mirent à railler son origine, à le traiter de fils de vaincus, et le reste. Sûrs enfin de lui fermer la bouche, ils lui jetèrent, en ricanant, cet argument suprême : « Après tout, qu'êtes-vous donc, vous, Canadiens-français, vous n'avez même pas d'histoire ! »

Ces mots, provocateurs et cinglants, firent sur le jeune Garneau — car c'était lui — l'effet d'un soufflet aux ancêtres. Ils s'incrustèrent dans son cerveau. Ils y allumèrent une flamme d'inspiration. « Quoi, répliqua-t-il avec énergie, nous n'avons pas d'histoire ! Eh bien, pour vous confondre, je vais moi-même la raconter ! »

Ainsi, à seize ou dix-sept ans, François Garneau avait trouvé sa voie. De ce moment, il se voue à l'histoire du Canada. Il en fait sa seule tâche et son seul dessein. Et pourtant, la vocation historique était véritablement en lui. Le choc d'une parole audacieuse avait suffi pour l'éveiller de bonne heure et la mettre en route avant qu'elle se manifestât dans sa plénitude.

Par ailleurs, les années de cléricature de Garneau lui furent encore une bonne fortune. Le notaire Campbell lui avait ouvert sa bibliothèque où brillaient tous les classiques. On imagine la joie du futur historien. Il en profite pour étendre et fortifier ses études. Il se familiarise l'anglais qu'il écrira couramment et non

sans une certaine élégance, et il pourra lire dans le texte les auteurs latins et italiens. Mais il se plaît davantage à la poésie et, par-dessus tout, il se prend de passion pour l'histoire. Il lit et relit, plume en main, les anciens et les modernes ; il en extrait la « substantifique moelle ». Il s'attarde longuement devant le style des maîtres pour tâcher à en surprendre le secret. Pour tout dire, il apprend son métier d'historien. Heures silencieuses de piété intellectuelle et de communion morale, où s'élabore une destinée ! Heures d'ivresse où l'étudiant creuse avec amour son sillon en attendant d'y jeter le grain qui lèvera...

Au bout de cinq ans, François Garneau était reçu notaire et le 20 juin 1831, à même ses minces économies, il s'embarquait pour la France. « J'avais hâte, écrit-il, de fouler cette vieille terre de France dont j'avais tant entendu parler par nos pères, et dont le souvenir, se prolongeant de génération en génération, laisse après lui cet intérêt de tristesse qui a quelque chose de l'exil. » Il ne séjourna que quelques mois à Paris, fréquentant surtout les musées et les bibliothèques et s'y livrant à des recherches. Revenu à Londres, il allait se rembarquer lorsque M. Denis-Benjamin Viger, qui représentait les intérêts du Bas-Canada dans la métropole, le prit pour secrétaire. Le jeune homme passa ainsi trois ans en Europe. Mais, sauf quelques visites à Paris, il demeura à Londres le plus longtemps. Quelles visions saisirent ou charmèrent son regard, quelles furent ses réflexions, quels souvenirs se fixèrent en sa mémoire, lui-même nous l'a raconté dans son *Voyage en Angleterre et en France*, publié en 1855, mais qu'il supprima ensuite. Les circonstances et les événements lui étaient singulièrement favorables. Il arrivait en France au début de la Monarchie de Juillet. Il se trouvait à Londres pour assister aux fameux débats de la Chambre des Communes sur le premier Bill de réforme. Plus encore, il put observer et juger de très près les hommes

d'État qui dirigeaient ou inspiraient la politique britannique à l'égard du Canada. De la sorte, il vit à loisir fonctionner des institutions génératrices des nôtres. Ce qui s'offrait à ses yeux ou à son examen lui était prétexte à mainte considération attestant, comme dans son *Histoire*, un tour d'esprit philosophique et le goût de l'analyse. Voici, à propos de la structure politique et sociale de la Grande-Bretagne, une page qui en témoigne peut-être ; sauf les corrections qu'elle appelle, par endroits, depuis des événements tout récents :

« Une chose me frappait sans cesse, dit-il, c'était l'alliance de la liberté et du privilège, du républicanisme et de la royauté.

« Je voyais devant moi une royauté, une aristocratie et une plèbe dont les fortes racines remontaient à l'origine de la nation. L'aristocratie était puissante et considérée, le peuple nombreux et soumis, le roi regardé comme essentiel au maintien des boulevards qui servent de protection à ces deux grandes et seules divisions de la nation.

« L'aristocratie, par ses souvenirs historiques et ses richesses, exerce un empire immense sur les idées, ou plutôt elle se considère et elle est presque considérée par le peuple comme une puissance qui ne pourrait être renversée que par le renversement de la nation elle-même. Elle est d'ailleurs si sage et si éclairée qu'elle ne s'expose jamais inutilement. Elle connaît la fragilité des choses humaines, elle sait que tout passe avec le temps. Elle ne s'oppose donc point aux progrès des choses et des idées. Elle s'étudie seulement à y prendre part de manière à faire rejaillir sur elle-même la plus grande partie de l'illustration personnelle qui en résulte ; elle vote, dans la législature, pour les améliorations en toute chose, et ouvre ses rangs avec habileté au guerrier, au savant, au marchand heureux qui se distinguent, connaissant l'influence profonde qu'exercent sur les masses la bravoure, le génie et l'éclat moins noble, si

l'on veut, mais non moins réel de l'or. Elle renouvelle par là sa force et son prestige. Enfin, en consentant à discuter dans le parlement toutes les questions qu'on y traite avec les mandataires du peuple, et en se soumettant comme lui lorsqu'elles ont été adoptées par les deux partis et sanctionnées par l'arbitre suprême, le roi, elle ne semble plus qu'exercer un droit naturel. On oublie que c'est une petite classe d'hommes qui a le privilège de balancer la volonté générale, et que c'est le peuple lui-même qui entretient à la sueur de son front la source des richesses colossales qui la rendent si fière et si brillante dans ses domaines.

« Sa soumission aux décrets du parlement et son respect pour la liberté de la parole sur la place publique, où souvent elle fait entendre la sienne au milieu des tribuns du peuple, font oublier et son orgueil et son exclusivisme au foyer domestique de ses châteaux. Hors de la tribune, il n'y a plus, en effet, d'alliance et de communication entre la noblesse et la roture. Le rempart du moyen âge semble encore subsister dans toute sa force pour diviser les deux classes ; mais le sens calculateur du peuple anglais ferme les yeux sur cette faiblesse humaine. »

Au reste, de rares émotions lui étaient réservées. A une réunion de la *Société littéraire des Amis de la Pologne*, on le présenta au grand orateur irlandais, O'Connell, ainsi qu'au prince Czartoryski ; une autre fois, il y lut des vers de sa composition sur l'invitation du poète Thomas Campbell.

De retour au Canada, François Garneau se marie. Comme sa profession n'est rien moins que lucrative, il la quitte pour entrer dans les bureaux d'une banque. Un peu plus tard, il devient traducteur à l'Assemblée législative, puis secrétaire du Conseil municipal de Québec. Son ambition ne visera point plus haut. Depuis qu'il a fait vœu d'écrire l'histoire de son pays, il se détourne résolument des fonctions publiques. Et pourtant, remarquons-le, il

pouvait peut-être prétendre à des postes élevés. Il était lié d'amitié avec M. Louis-Joseph Papineau, le tribun prestigieux qui fut, un quart de siècle durant, l'interprète des revendications canadiennes françaises. Il connaissait personnellement M. Auguste-Norbert Morin. tour à tour président de l'Assemblée, ministre et chef du Bas-Canada. Son intime et confident, devenu son biographe, M. Pierre Chauveau, fit deux fois partie du gouvernement. Il recevait aussi les visites assidues de M. Étienne Parent, directeur du *Canadien*, le journal le plus considérable du temps. Aucun d'eux, il nous semble, n'eût dédaigné sa collaboration. Mais lui, se dérobant aux bruits et aux influences du dehors, se confina et s'enferma jusqu'au bout dans sa tâche.

Encore que la composition de son *Histoire* fût la principale occupation de sa vie, Garneau commença par cultiver les muses. Le *Répertoire national*, recueil des premiers morceaux de la littérature canadienne (paru à Montréal de 1848 à 1850) contient dix-neuf pièces de lui. Tantôt le poète module un chant gracieux, d'un souffle léger, d'un ton naïf et badin, comme *Les Oiseaux blancs* (1839) et *Le Papillon* (1841) ; tantôt sa voix s'élève, mâle et forte, jusqu'au lyrisme, comme dans *Le dernier Huron* (1840) et *Le vieux Chêne* (1841) où il a le mieux réussi ; d'autres fois encore, perce une note tendre, mêlée d'une émotion discrète (*A mon fils*, 1838). Aussi bien la veine poétique persistera chez l'historien. Elle jaillit en maintes pages de son livre, dans les récits de voyages et de découvertes, et les narrations de batailles ; elle éclate surtout dans la description des nations indigènes. Au surplus, les poésies les plus développées (*La Pologne*, 1835 ; *Au Canada*, 1837 ; *Le Rêve du soldat*, 1838 ; *Louise*, 1840 ; *Les Exilés*, 1841) roulent sur un thème historique tant Garneau avait tendance à se répandre de ce côté. C'est le moment d'aborder l'œuvre qui fut tout ensemble son emploi et son tourment.

*
* *

Pour mesurer l'effort de Garneau et y porter un jugement équitable, il faut faire attention qu'il mit la main à son ouvrage de 1833 à 1840. Est-il donc besoin de demander où en étaient à cette date les études historiques au Canada ? Dans ce pays dont Cicéron eût pu dire, comme d'Athènes, que « partout où l'on passe, on marche sur l'histoire », notre histoire nationale était à faire en entier. Le Dr Jacques Labrie avait bien composé une *Histoire du Canada*. Mais la destruction de son manuscrit, en 1837, nous interdit d'en parler. Quant à Michel Bibaud, auteur aussi d'une *Histoire du Canada* (1837, 1844), ce n'est pas trop s'avancer que de lui refuser les qualités principales de l'historien. Pour parler vrai, on n'avait pas alors une claire intelligence de notre passé. Le plus admirable, le plus caractéristique, le meilleur de la tradition de nos pères nous échappait encore.

Et cela s'explique. De textes originaux, de fonds d'archives, il n'existait, en somme, que ceux, médiocres et incomplets, de la Chambre d'assemblée à Québec. La bibliothèque du Parlement était en voie de formation. Les récits de voyage de Cartier, les œuvres de Champlain, les *Histoires* de Lescarbot et de Sagard, les *Relations des Jésuites* restaient, assez longtemps, inaccessibles. Pour ce qui est des nouvellistes et des voyageurs du XVIIe siècle, l'abbé Dollier de Casson, la Mère Marie de l'Incarnation, les Récollets Chrestien Le Clercq et Louis Hennepin, Nicolas Denys, Nicolas Perrot ; et ceux du XVIIIe, La Hontan, La Potherie, le Jésuite Charlevoix, leurs narrations, leurs lettres et leurs mémoires, devenus rarissimes, ne passaient l'Atlantique qu'en petit nombre et insoupçonnés.

C'est justice de dire que Garneau put consulter presque tous

ces écrits pour sa troisième édition. Au reste, Faribault allait bientôt compléter sa belle collection d'ouvrages sur l'Amérique (1837). Par ses soins, la Société littéraire et historique de Québec commençait, à partir de 1838, à imprimer, entre autres pièces de valeur, le *Mémoire* de Talon du 25 mars 1667, l'*Histoire du Canada* de Belmont, les récits de Cartier, Roberval et Jean Alfonse de Saintonge, de son vrai nom, Jean Fonteneau. Le voyage de M. Papineau en France nous valait, en 1845, une copie du manuscrit de l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson. L'abbé Ferland rapportait de Paris une partie de la correspondance officielle des autorités françaises avec nos gouverneurs et nos intendants. M. Christie donnait (*History of Lower Canada*, 1848-55) des documents importants pour le régime anglais. Enfin, le gouvernement canadien publiait successivement les pièces relatives à la tenure seigneuriale (1852) ; les édits et ordonnances royaux, arrêts du Conseil d'État concernant la Nouvelle-France, les règlements, ordonnances et jugements de nos intendants (1853-56) ; et il rééditait les *Relations des Jésuites* (1858).

Garneau, du reste, ne s'en tint pas là. Il s'imposa de fréquents voyages à Montréal. Il se rendit à Albany, dans l'État de New-York, pour dépouiller la collection de Brodhead laquelle contenait nombre de copies de documents tirés des archives de France.

Néanmoins, à tout prendre, l'information accessible à Garneau était assez mince. On y rencontrait de fortes lacunes. Maintes questions, des faits notables, les premiers temps de la colonie surtout, restaient et restent encore dans l'obscurité. (Voir P. Caron et Ph. Sagnac, *L'état actuel des études d'histoire moderne en France*, Paris, 1902, pp. 55-59. P. Cultru, *Revue de synthèse historique*, Paris, avril 1908, 188-211.) Malgré cela et en dépit des difficultés de travail qui se dressaient sans cesse devant lui, Garneau s'acharna à son entreprise et la mena à fin.

L'*Histoire du Canada* parut à Québec en trois volumes séparés, en 1845, 1846 et 1848. Elle s'arrêtait à la période de 1792. L'auteur publia deux autres éditions en 1852 et 1859, où le récit est conduit jusqu'à 1840. Et la mort vint le frapper pendant qu'il en préparait une quatrième.

*
* *

Le livre de Garneau, nous le craignons fort, ne sera pas au gré de certaine école, certes, infiniment respectable, qui voudrait faire de l'histoire une science rigoureusement technique et objective, ennemie de toute littérature. En effet, notre historien ne se contente point de raconter. Il critique. Il juge. Il conclut. Il se souvient, suivant l'expression de M. Rébelliau (*Bossuet*, Paris, 1900, 117), que « l'historien est un homme » et qu'il a droit au libre examen. Et M. Ernest Lavisse et les collaborateurs de son *Histoire de France* ne pensent guère autrement. C'est pourquoi, en décrivant un personnage, Garneau peint les grâces, les mérites, les dons de l'intelligence, les distinctions morales. Mais il figure aussi les petitesses, les laideurs, les défaillances et les taches. De même, il passera au crible la politique métropolitaine, les actes des gouverneurs et des intendants, la conduite d'une bataille, la conclusion d'un traité. Il fait, chaque fois, le partage des fautes et des erreurs, le départ des responsabilités. Il distribue l'éloge ou le blâme. Il évalue les caractères. Il pèse les réputations. Il situe chacun à son rang. Néanmoins, comme le voulait Tacite, il se prononce *sine ira et studio*, sans faveur ni colère. Si, dans le détail des faits, son information n'est pas toujours sûre, faute d'une documentation plus complète, par contre, ses jugements et ses conclusions sont généralement d'accord avec l'opinion actuelle des historiens et des économistes.

Garneau suit d'un œil attentif les affaires de France et le

mouvement européen. C'est une des caractéristiques de son livre. Le premier et le seul chez nous, il montre les répercussions et les conséquences des événements d'outre-mer sur les destinées de la colonie. Par exemple, il signale l'oubli où tombe le Canada par suite de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, puis des guerres de religion. Il regarde la révocation de l'Édit de Nantes comme calamiteuse en même temps pour l'expansion de la Nouvelle-France et pour le prestige français dans le Nouveau Monde. Le traité d'Utrecht, selon lui, ouvre une brèche fatale dans l'empire colonial de la France et annonce la révolution américaine. De ce point de vue encore, il calcule les effets désastreux, pour le Canada, des guerres continentales de Louis XIV et de Louis XV.

Aussi bien Garneau se sépare nettement de Charlevoix, Faillon et Ferland. Il ne voit pas les hommes et les choses sous le seul angle religieux. Il comprend mal que l'activité française se borne à la construction de monastères et à la conversion des sauvages. Son *Histoire* est proprement l'histoire politique et laïque du Canada. Non pas qu'il écarte l'action du clergé et le rôle des missions, ni qu'il veuille en diminuer la réelle importance sous l'ancien régime et le suivant. Bien au contraire. Il y insiste longuement, mais il les montre dans leur vrai jour. Il s'attache de préférence à la mise en valeur et au progrès de la colonie. Il appuie sur la situation politique et sociale. Il suit le rayonnement de l'influence française à travers l'Amérique. Mais il met en lumière les intérêts supérieurs de l'Etat et la prédominance qui revient au pouvoir civil. En cela, il se trouve, à coup sûr, en bonne compagnie puisqu'il est d'accord avec Saint-Louis, Philippe le Bel, Richelieu, avec Louis XIV et Colbert, et en Canada, avec l'intendant Talon, les gouverneurs d'Argenson, Mézy, Courcelle et Frontenac.

*
* *

Comment se forma l'historien ? A quelles sources alla-t-il rafraîchir et retremper sa pensée ? Quelles idées dominèrent chez lui et orientèrent son œuvre ? Il faut y répondre pour achever de dessiner sa complexion intellectuelle.

Ses admirations s'adressaient à Voltaire, à Augustin Thierry, à Michelet. L'*Essai sur les mœurs*, le *Traité sur la tolérance* le sollicitaient par la haine de l'ignorance et du fanatisme, le plaidoyer ardent pour la liberté. La tolérance lui était une dévotion. Il a justement flétri tous les attentats contre la conscience ou l'âme d'un peuple, qu'il s'agît du régime français ou de l'anglais. De même *La conquête de l'Angleterre par les Normands*, en mettant en relief l'antagonisme des races, dressait à l'avance comme le cadre d'une portion de son *Histoire*. Thierry également avivait en lui l'amour de la vérité. Chercher la vérité fut l'objet constant de Garneau. Il y appliqua tout son effort, il s'y dévoua avec passion. Et, quand il crut l'avoir trouvée, il voulut la dire tout entière, dût-il en être meurtri dans son patriotisme ou en souffrir dans ses intérêts personnels et ses affections les plus chères. Aussi pouvait-il écrire à M. Chauveau, ces lignes qu'il faut citer : « Le respect que j'ai toujours eu pour mes convictions et pour l'indépendance de mes opinions en jugeant les hommes et les choses, dans mon *Histoire du Canada*, devait peut-être ruiner mon avenir... Mais je savais d'avance la conséquence de ma conduite. Puisque j'ai fait un pareil sacrifice, qui peut atteindre mes enfants, j'étais prêt à faire le sacrifice, non moins sensible pour moi, de votre approbation. » (7 novembre 1856). Quant à Michelet, sans doute il le charmait par la couleur et l'éclat merveilleux de son style ; mais il le séduisait davantage par ses senti-

ments démocratiques et l'intensité de son patriotisme. Garneau à son tour inclinait vers le peuple. Lui aussi, il avait le culte de la France. Elle était sa nourrice intellectuelle, l'excitatrice de ses pensées et de ses labeurs, de ses admirations et de ses fiertés. Il croyait que sa tradition glorieuse, la primauté de son génie, la magie de son prestige, applaudi par le monde, sont essentielles à notre perpétuité en Amérique. Et il s'exprimait ainsi là-dessus dans cette lettre à Émile de Girardin (25 novembre 1855) : « Quel que soit le sort que l'avenir réserve à notre race, nous aimons à reporter les yeux vers cette ancienne France d'où sont sortis nos pères ; et, comme le chevalier normand, couché sur le tombeau de marbre des vieilles cathédrales anglaises, si nous devons perdre notre nationalité, nous voulons, du moins, laisser un nom français écrit sur notre mausolée. »

Et pourtant, à vrai dire, les prédilections de Garneau allaient à Montesquieu et à Guizot. Par ses façons de penser et de sentir, par instinct et par tempérament, il est, encore que de très loin, de leur parenté intellectuelle. Hâtons-nous d'ajouter qu'il est sans la verve ironique du premier et qu'il n'a rien du théoricien ni du doctrinaire comme le second. Mais il a le goût des idées générales et des vues synthétiques. Il aime essayer de ces larges coups d'ailes, pour ainsi parler, qui embrassent l'ensemble d'un sujet. Comme eux, il recherche le comment et le pourquoi des choses. Il remonte des effets aux causes, il va des principes aux conséquences. Il établit la filiation des événements. Il esquisse la philosophie de notre histoire. A leur exemple encore, il professe une admiration profonde pour les institutions politiques de l'Angleterre et pour sa pratique de la liberté.

Garneau concentra sur son *Histoire* un labeur presque incessant de vingt-cinq années. Il y versa ses pensées, ses joies, ses ambitions, ses espoirs, toute l'ardeur de son âme et l'activité de

son intelligence. Il y épuisa les forces que lui laissaient un corps frêle et une santé rapidement compromise. Au prix de veilles excessives, de nuits sans sommeil et de cruelles souffrances, nées d'un trop long surmenage et qui abrégeront ses jours, il aura tenu sa parole d'étudiant. Il mourut à Québec, le 3 février 1866, âgé de cinquante-six ans et sept mois, fidèle, jusqu'à la fin, à sa foi catholique et aux idées libérales. Au moment de fermer sa paupière pour toujours, en jetant un dernier regard sur son œuvre, il pouvait répéter après Michelet : « Ma vie fut en ce livre, elle a passé en lui. »

*
* *

La nouvelle édition de cet ouvrage diffère des précédentes à plusieurs égards. Tout d'abord, elle s'appuie entièrement sur les sources et aussi sur des travaux dignes de créance. Nous avons fait effort pour la mettre au courant de la science moderne et des découvertes les plus récentes. Les références sont données en note ; nous y avons ajouté des précisions, des particularités, ainsi que des bibliographies où l'on trouvera l'essentiel. De même nous avons mis en appendice des détails complémentaires et des citations plus étendues. Au reste, dans les éditions précédentes, l'indication des documents était rare et les dates des événements manquaient presque toujours. Nous réparons ici ces omissions.

Nous aurions voulu ne pas toucher au texte. En 1883, il est vrai, mon père Alfred Garneau, fils aîné de l'auteur, publia une quatrième édition de l'ouvrage. Mais, sauf des corrections de forme, c'était, pour la majeure partie, une réimpression de l'édition de 1859. Depuis, mon père avait commencé une cinquième édition. La mort interrompit sa tâche (1904). A peine eut-il le temps de faire d'autres retouches et de mettre un certain nombre de notes que nous indiquons, d'ailleurs, par ses initiales. Nous

étions donc en présence d'un livre vieux de cinquante ans. Notre embarras se devine. Sous peine de perpétuer des erreurs ou des lacunes et d'ignorer les résultats nouvellement acquis, force nous était d'intervenir. Nous avons inséré, entre crochets, les additions et les remaniements qui nous paraissaient s'imposer.

Le lecteur trouvera, en outre, dans cette édition la pensée intégrale de l'historien. Certains passages, presque des pages entières, qui apparaissaient dans les deux premières éditions, furent supprimées dans les éditions postérieures. Nous les rétablissons aujourd'hui. Il nous a paru que c'était faire acte de loyauté et de réparation envers la mémoire de l'auteur. Garneau n'appartenait à aucun parti politique. Il était sans préjugés de race et sans passion sectaire. Avant tout, il avait horreur du mensonge. Jamais, d'ailleurs, il ne répondit aux attaques de ses critiques. Nous aimons à croire que le lecteur de bonne foi ne suspectera ni son désir d'impartialité ni sa probité intellectuelle.

Sans doute les érudits et les spécialistes relèveront dans notre travail des oublis, des négligences, des défauts plus graves encore. Nous les remercions à l'avance de nous les signaler et nous sollicitons leurs lumières.

*
* *

Il nous reste à exprimer toute notre reconnaissance à M. Charles de La Roncière, auteur d'une *Histoire de la marine française* en cours de publication et déjà classique ; au personnel de la Bibliothèque du Congrès américain et du Bureau of American Ethnology à Washington ; à M. Benjamin Sulte, l'historien le mieux informé des origines et des familles canadiennes ; à M. H.-P. Biggar, si averti sur l'époque de Cabot et de Jacques Cartier, pour des communications d'une grande utilité. Nous vou-

drions dire aussi avec quelle rare obligeance M. Arthur-G. Doughty, directeur des archives canadiennes et M. Joseph-Edmond Roy, archiviste adjoint, nous ont procuré des copies de pièces précieuses. Enfin, nous tenons à remercier de leur empressement à nous prêter des éditions originales de livres anciens M. le chanoine Dauth, vice-recteur de l'Université Laval, et le bibliothécaire, l'abbé J.-L. Desjardins ; M. Charles-H. Gould, bibliothécaire de l'Université McGill ; M. P.-B. de Crèvecœur, bibliothécaire du Fraser Institute de Montréal.

Hector GARNEAU.

710, rue de l'Université, Montréal, Canada.

---

# DISCOURS PRÉLIMINAIRE (1)

L'histoire est devenue, depuis un demi-siècle, une science analytique rigoureuse : non seulement les faits, mais leurs causes, doivent être indiqués avec discernement et précision, afin qu'on puisse juger des uns par les autres. La critique moderne rejette tout ce qui ne porte pas en soi le sceau de la vérité. Ce qui se présente sans avoir été accepté par elle, sans avoir été discuté et approuvé au tribunal de la raison, est traité de fable et relégué parmi les créations imaginaires. Au double flambeau de la critique et de la raison s'évanouissent le merveilleux, les prodiges, et toute cette fantasmagorie devant laquelle les nations, à leur enfance, demeurent frappées d'une secrète terreur, ou saisies d'une puérile admiration ; fantasmagorie qui animait jadis les sombres forêts du Canada dans la vive imagination de ses premiers habitants, ces indigènes belliqueux et barbares, dont il reste à peine aujourd'hui quelques vestiges.

Cette révolution dans la manière d'apprécier les événements est le fruit incontestable des progrès de l'esprit humain et de la liberté politique. C'est la plus grande preuve que l'on puisse fournir du perfectionnement graduel des institutions sociales. Les nuages mystérieux qui enveloppaient le berceau de la Grèce et de Rome (2), ont perdu toute leur horreur ; l'œil peut oser maintenant en scruter les secrets. S'il pénètre jusqu'à l'origine

(1) Ce morceau parut d'abord, en tête de la 1re édition de cet ouvrage, en 1845. Nous donnons ici le texte, légèrement remanié, publié dans la 3e édition (1859).

(2) Les historiens de ce continent n'ont point à surmonter les difficultés qui ont embarrassé pendant longtemps ceux de l'ancien monde, par rapport à la question de l'origine des races. Ils peuvent indiquer sans peine le point de départ des flots d'émigrants venus de l'Europe et suivre leur marche jusque dans la plus obscure vallée de l'Amérique. (N. de l'auteur.)

du peuple lui-même, il voit le merveilleux disparaître comme ces légers brouillards du matin aux rayons du soleil. Cependant, bien qu'on ait donné aux premiers rois une origine céleste, bien que l'adulation des zélateurs de la monarchie les ait entourés de prodiges ; pour le peuple, aucun acte surnaturel ne marque son existence ; sa vie prosaïque ne change même pas dans les temps fabuleux.

A venir jusqu'à il y a trois siècles environ, une ignorance superstitieuse obscurcissait et paralysait l'intelligence des peuples. Les trois quarts du globe qu'ils habitent leur étaient inconnus ; ils ignoraient également la cause de la plupart des phénomènes naturels qui les ravissaient d'admiration ou les remplissaient de crainte. Les sciences étaient enveloppées de pratiques mystérieuses. Le chimiste passait pour un devin ou un sorcier, et souvent il finissait par se croire lui-même inspiré par les esprits.

L'invention de l'imprimerie et la découverte du Nouveau Monde commencèrent à dissiper les nuages qui avaient couvert le moyen âge de si épaisses ténèbres. Colomb, livrant l'Amérique à l'Europe étonnée, et dévoilant tout à coup une si grande portion du domaine de l'inconnu, porta peut-être le coup le plus décisif à l'ignorance et à la superstition.

La liberté, perdue au milieu de la barbarie universelle, ne s'était pas éteinte cependant dans quelques montagnes isolées ; elle contribua puissamment au mouvement des esprits, et l'on peut dire que c'est elle qui l'inspira d'abord, et qui le soutint ensuite avec une force toujours croissante.

De ce moment, le peuple apparaît dans l'histoire. Jusque-là, il a été comme un fond pâle sur lequel se dessinaient les ombres gigantesques et menaçantes de ses maîtres. Nous ne voyions agir que ces chefs absolus qui venaient à lui armés d'un diplôme divin. Le reste des hommes, plèbe passive, masse inerte et souffrante, ne semblait exister que pour obéir. Aussi les historiens s'occupèrent-ils fort peu du peuple pendant une longue suite de siècles. Mais, à mesure qu'il rentre dans ses droits, l'histoire change ; elle s'agrandit, quoiqu'elle paraisse encore soumise à l'influence des préjugés qui s'évanouissent. Ce n'est que de nos jours que les annales des nations ont réfléchi tous leurs traits avec fidélité, et que chaque partie du vaste tableau a repris les proportions qui lui appartiennent. Nous voyons maintenant penser et agir les peuples ; nous voyons leurs besoins et leurs souffrances, leurs désirs et leurs joies ; mers immenses, quand ils réunissent

leurs millions de voix, agitent leurs millions de pensées ; quand ils marquent leur amour ou leur haine, les peuples produisent un effet autrement puissant et durable que les tyrannies, même si grandioses et si magnifiques, de l'Asie. Il fallait la révolution batave, celle d'Angleterre, celle des colonies anglaises de l'Amérique, et surtout la Révolution française, pour établir le lion populaire sur son piédestal.

Cette époque, si célèbre dans la science de l'histoire en Europe, est celle où l'on voit apparaître les premiers essais des historiens américains de quelque réputation. On ne doit donc pas être surpris si l'Amérique, habitée pas une seule classe d'hommes, le peuple dans le sens que l'entendent les vieilles races privilégiées de l'ancien monde, adopte dans leur entier les principes de l'école historique moderne, qui regarde la nation comme la source de tout pouvoir.

Les premiers hommes qui aient commencé à dissiper les fantômes qui défendaient le sanctuaire de la royauté absolue, sont un Italien et un Suisse, nés par conséquent dans les deux pays alors les plus libres de l'Europe. Laurent Valla (1407-1457) donna le signal au XV[e] siècle. Glareanus, natif de Glaris (1488-1563), marcha sur ses traces. « La Suisse est un pays de raisonneurs, dit Michelet. Malgré cette gigantesque poésie des Alpes, le vent des glaciers est prosaïque ; il souffle le doute. » (1)

L'histoire des origines de Rome exerça leur esprit de critique. Erasme, Scaliger, d'autres savants hollandais vinrent après eux. Le Français Louis de Beaufort (mort en 1795) acheva l'œuvre de destruction ; mais s'il démolit, il n'édifia point. Le terrain était déblayé. Le célèbre Napolitain Vico parut et donna (1725) son vaste système de la métaphysique de l'histoire (2), « dans lequel, dit Michelet, existent déjà, en germe du moins, tous les travaux de la science moderne ». Les Allemands saisirent sa pensée et l'adoptèrent. Niebuhr est le plus illustre de ses disciples.

La voix de tous ces profonds penseurs fut peu à peu entendue des peuples, qui proclamèrent, comme nous venons de le dire, l'un après l'autre, le dogme de la liberté. De cette école de doute (3), de raisonnement et de

(1) *Histoire romaine* (1831). Nous suivons ici ce brillant et ingénieux historien, ainsi que Niebuhr (*Histoire romaine*, 1811-20). (N. de l'auteur.)

(2) Son livre est intitulé : *Les principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations*. Michelet en donna une traduction en 1827.

(3) « Il faut, en histoire, comme en philosophie, un doute méthodique. Le véritable érudit...

progrès intellectuels, sont sortis Bacon, la découverte du Nouveau Monde, la métaphysique de Descartes, l'immortel ouvrage de *L'Esprit des lois*, Guizot (4), et enfin Sismondi, dont chaque ligne est un plaidoyer en faveur du pauvre peuple tant foulé par la féodalité, jadis si puissante, mais dont il ne reste plus que quelques troncs décrépits et chancelants, comme ces arbres frappés de mort par le fer et par le feu, que l'on rencontre dans un champ nouvellement défriché.

Il y a une remarque à faire ici, qui semble toujours nouvelle tant elle est vraie. Il est glorieux pour le christianisme, malgré tous les abus commis en son nom, de pouvoir dire que les progrès de la civilisation moderne sont dus en partie à l'esprit de ce livre sublime, la Bible, objet continuel des méditations des savants. Le Régénérateur-Dieu est né au milieu du peuple. Il n'a prêché que le peuple, et a choisi, par une préférence trop marquée pour ne pas être significative, ses disciples dans les derniers rangs de ces Hébreux infortunés, esclaves des Romains, qui devaient renverser bientôt leur antique Jérusalem. Ce fait, plus que tout autre, explique les tendances du christianisme, et le caractère ineffaçable qu'il a imprimé à la civilisation moderne (1).

C'est sous l'influence de cette civilisation et de ces doctrines que l'Amérique septentrionale s'est peuplée d'Européens.

Une nouvelle époque s'ouvrit alors dans l'histoire du monde. C'était le deuxième débordement de peuples depuis le commencement de l'ère chrétienne. Le premier fut l'inondation des barbares, qui précipita la chute de l'empire romain ; le second fut l'émigration européenne en Amérique, qui détermina, à son tour, la ruine de la barbarie.

Si le spectacle qu'offre l'ancienne civilisation, corrompue par la sensualité et tombant sous la torche et le fer des barbares, doit exciter des sentiments profonds d'horreur et de pitié, celui que présentent la découverte et la colonisation du Nouveau Monde, malgré quelques points lugubres, inspire au contraire des sentiments d'espérance et de grandeur qui élèvent l'âme. On est touché en voyant sortir de différents points de l'Europe,

commence par être un douteur. » Fustel de Coulanges, c. p. P. Guiraud. *Fustel de Coulanges*, Paris, 1896, 162.

(1) En attendant Michelet, Tocqueville, Renan, Fustel de Coulanges et Taine, pour s'en tenir aux historiens français.

(2) « L'ordre de Saint Benoît donna au monde ancien, usé par l'esclavage, le premier exemple du travail accompli par des mains libres. Cette grande innovation sera la base de l'existence moderne. » Michelet, *Histoire de France*, nouv. éd. 1876, I, 115.

ces longues processions d'humbles mais industrieux colons qui se dirigent de ce côté-ci des mers. L'épée avait jusque-là frayé le chemin à toutes les émigrations. « La guerre seule, dit un auteur, a découvert le monde dans l'antiquité. » Aujourd'hui l'intelligence, avec l'esprit de travail, dirige ceux qui viennent prendre possession de l'Amérique. Leurs succès rapides ont prouvé l'avantage de la paix et de l'initiative libre sur la violence et le tumulte des armes, pour fonder des empires riches et puissants.

L'établissement du Canada date de ce grand mouvement d'hommes vers l'Ouest, mouvement dont les causes générales n'intéressent pas moins ce pays que le reste de l'Amérique. Nous ne devons pas méconnaître la direction de la civilisation américaine. Cette étude est nécessaire à tous les peuples qui s'occupent de leur avenir.

Tel est, nous le répétons, le caractère propre et nouveau de cette civilisation, et de la colonisation commencée et continuée sous son influence toute puissante. Entre les établissements américains, ceux-là ont fait le plus de progrès qui ont été le plus à même d'en utiliser les avantages. Le Canada, quoique fondé, pour ainsi dire, sous les auspices de la religion, est une des colonies qui ont subi le plus faiblement cette influence, par des raisons diverses qu'on aura lieu d'apprécier plus d'une fois dans la suite.

Dans une jeune colonie, chaque fait est fertile en conséquences pour l'avenir. On se tromperait beaucoup si l'on ne voyait dans le pionnier qui abattit autrefois les forêts, sur les rives du Saint-Laurent, qu'un simple bûcheron travaillant pour satisfaire un besoin d'un instant. Son œuvre, si humble en apparence, devait avoir des résultats plus durables que les brillantes victoires qui portaient alors si haut la renommée de Louis XIV. L'histoire de la découverte et de l'établissement du Canada ne le cède en intérêt à celle d'aucune autre partie du Nouveau Monde. La hardiesse de Cartier, qui vient planter sa tente au pied de la montagne d'Hochelaga, au milieu de peuplades sauvages, à près de trois cents lieues de l'Océan ; la persévérance, l'énergie de Champlain, qui, malgré l'apathie de la France et la rigueur d'un climat glacé, triomphant enfin de tous les obstacles, jette les fondements d'un empire dont les destinées sont inconnues ; les souffrances des premiers colons, leurs guerres sanglantes contre la fameuse confédération iroquoise ; la découverte de presque tout l'intérieur de l'Amérique septentrionale, depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, et depuis la Nouvelle Ecosse jusqu'aux Montagnes Rocheuses ; les expédi-

tions militaires des Canadiens aux confins du Nord et vers le Midi jusque dans la Louisiane ; la fondation des premiers établissements du Michigan, du Wisconsin, de la Louisiane, de la partie orientale du Texas ; voilà une suite de faits bien dignes de notre attention et de celle de la postérité.

Si l'on envisage l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis Champlain jusqu'à nos jours (1840), on voit qu'elle comprend deux phases distinctes : la domination française et la domination anglaise. L'une est marquée par les guerres contre les tribus sauvages et contre les provinces qui forment aujourd'hui les Etats-Unis ; l'autre est remplie par la lutte morale et politique des Canadiens pour conserver leur religion et leur nationalité. La différence des armes à ces deux époques nous les montre sous deux aspects différents, mais c'est sous le dernier qu'ils nous intéressent le plus. Il y a quelque chose de touchant et de noble tout à la fois à défendre sa nationalité, héritage sacré qu'aucun peuple, quelque dégradé qu'il fût, n'a jamais répudié. Jamais plus grande et plus sainte cause n'a inspiré un cœur haut placé, et n'a mérité la sympathie des esprits généreux !

Si autrefois la guerre a mis en relief la valeur des Canadiens, les débats politiques ont, depuis, fait surgir au milieu d'eux des hommes dont les talents, l'éloquence et le patriotisme sont pour nous un juste sujet d'orgueil et un motif de généreuse émulation. Les Papineau, les Bédard, les Vallières, ont, à ce titre, une place distinguée dans l'histoire comme dans notre souvenir.

Par cela même que le Canada a éprouvé de nombreuses vicissitudes, tenant à la nature de sa dépendance coloniale, les progrès n'y ont marché qu'au milieu d'obstacles, de secousses sociales, qu'augmentent aujourd'hui l'antagonisme des races en présence, les préjugés, l'ignorance, les écarts des gouvernants et, quelquefois, des gouvernés. Les auteurs de l'union des deux provinces du Canada, projetée en 1822 et exécutée en 1840, ont apporté en faveur de cette mesure diverses raisons spécieuses pour couvrir d'un voile une grande injustice. L'Angleterre, qui ne veut voir maintenant dans les Canadiens Français que des colons turbulents, des étrangers mal affectionnés, a feint de prendre pour des symptômes de rébellion leur inquiétude, leur attachement à leurs institutions et à leurs usages menacés (1). Cette conduite prouve que ni les traités ni les actes publics

(1) Aujourd'hui, tout au contraire, la métropole se plaît à reconnaître à la fois le parfait loyalisme des nôtres et la part qui revient à l'élément français dans la formation de la nation canadienne.

les plus solennels n'ont pu l'empêcher de violer des droits d'autant plus sacrés qu'ils servaient d'égide au faible contre le fort.

Mais, quoi qu'on fasse, la destruction d'un peuple n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer.

Nous sommes loin de croire que notre nationalité soit à l'abri de tout danger. Comme bien d'autres, nous avons eu nos illusions à cet égard. Mais le sort des Canadiens n'est pas plus incertain aujourd'hui qu'il l'était il y a un siècle. Nous ne comptions que soixante mille âmes en 1760, et nous sommes aujourd'hui (1859) près d'un million (1).

Ce qui caractérise la race française entre toutes les autres, c'est, dit un auteur, cette force secrète de cohésion et de résistance qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes, et la relève triomphante de tous les désastres. La vieille étourderie gauloise a survécu aux immuables théocraties de l'Egypte et de l'Asie, aux savantes combinaisons politiques des Hellènes, à la sagesse et à la discipline conquérante des Romains. Doué d'un génie moins flexible, moins confiant et plus calculateur, ce peuple antique, et toujours jeune quand retentit l'appel d'une noble pensée ou d'un grand homme, ce peuple eût disparu comme tant d'autres plus sages en apparence, et qui ont cessé d'être parce qu'ils ne comprenaient qu'un rôle, qu'un intérêt ou qu'une idée (2).

Tout démontre que les Français établis en Amérique ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergique et insaisissable qui réside en eux-mêmes et qui, comme le génie, échappe à l'astuce de la politique aussi bien qu'au tranchant de l'épée. Ils se conservent, comme type, même quand tout semble annoncer leur destruction. Un noyau

C'est ainsi que S. M. Georges V (alors qu'il était duc de Cornwall et d'York) s'exprimait en 1901 : « As in ancient times, by the union of Norman and Saxon, the English nation was produced, so by the federation of Canada the two great nations which form its population have been welded into a harmonious people, and afforded free play and opportunity to contribute each its best services to the public well-being... I am confident that the two races will continue, each according to its special genius and opportunity, to aid and co-operate in building up the great edifice of which the foundations have been so well and truly laid. » Paroles de S. A. prononcées à Ottawa, 20 septembre 1901. *The Royal Tour in Canada*, 1901, Ottawa, 1903, 46.

(1) En 1912, la population canadienne française et acadienne au Canada était d'au moins de deux millions d'âmes. En outre, on compte aux Etats-Unis 1.500.000 personnes de langue française, y compris les Français de France (265.441) et les Belges ; là-dessus, 1.200.000 sont d'origine canadienne française. « French Catholics in the United-States » by MM. Laflamme, Lavigne et Favreau (Catholic Encyclopedia, N.-Y., 1909, 271-277).

(2) Maillefer, *De la puissance et des institutions de l'Union américaine.*

s'en forme-t-il au milieu de races étrangères, il se développe, en restant isolé, pour ainsi dire, au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'incorporer. Des Allemands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par groupes dans les Etats-Unis, et se sont insensiblement fondus dans la masse, sans résistance, sans qu'une parole même révélât leur existence au monde. Au contraire, aux deux bouts de cette moitié du continent, deux groupes français ont pareillement pris place, et non seulement ils s'y maintiennent comme race (1), mais on dirait qu'un esprit d'énergie, indépendant d'eux, repousse les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent ; la fierté du grand peuple dont ils descendent, laquelle les anime alors qu'on les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre ; leur nature gauloise, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans des circonstances où d'autres perdraient toute espérance. Enfin cette force de cohésion, qui leur est propre, se développe d'autant plus que l'on veut la détruire.

Les hommes d'Etat éminents qui dirigèrent les affaires de la Grande Bretagne après la cession du Canada, en 1763, comprirent que la situation particulière des Canadiens, à l'extrémité du continent, était un gage de leur fidélité. Nous ne pouvons qu'admirer leur sagacité dans cette occasion.

Livrés aux réflexions pénibles que leur position dut leur inspirer, après la lutte sanglante et prolongée qu'ils venaient de soutenir, où ils avaient montré tant de dévouement à la France, les Canadiens jetèrent les yeux sur l'avenir avec inquiétude. Délaissés par leurs compatriotes les plus riches et les plus éclairés, qui, en abandonnant le pays, les privèrent du secours de leur expérience ; faibles en nombre et mis un instant, pour ainsi dire, à la merci des populeuses provinces anglaises contre lesquelles

(1) En Louisiane, aujourd'hui encore, le français est la langue maternelle de 425.000 personnes ; en outre, c'est le code Napoléon qui régit presque entièrement cet État. Discours de M. A. Fortier, professeur à l'Université Tulane (Louisiane), au Congrès du Parler français à Québec. *Le Devoir*, Montréal, 27 juin 1912. Quant aux Canadiens Français fixés, en majorité, dans les États nord-orientaux de la République américaine, voici le témoignage d'un professeur de l'Université Harvard : « The German, Swedish, and Norwegian newcomers have adapted themselves at once to the Anglo Saxon body politic, while the French have remained intrinsically strangers. » H. Munsterberg, *The Americans*, N.-Y., 1904. 163. Au reste, l'immigration de France, encore que peu nombreuse, a mérité cet éloge d'un auteur américain : « The Huguenots and the French show a percentage of ability in proportion to their total immigration much higher than that of any other race. » J.-R. Commons, *Races and immigrants in America*, N.-Y., 1907, 25.

ils avaient résisté pendant un siècle et demi, ils ne désespérèrent pas encore de leur situation, Ils exposèrent au nouveau gouvernement leurs vœux, en réclamant les droits garantis par les traités ; ils représentèrent avec un tact admirable que la différence même qui existait entre eux et leurs voisins, la diversité de races et d'intérêts, les attacherait plutôt à la cause de la métropole qu'à celle des autres colonies. Ils avaient deviné la révolution américaine.

Le hasard a fait découvrir, en 1843, dans les archives du secrétariat provincial à Québec, un de ces mémoires, écrit avec beaucoup de sens. L'auteur faisait des prédictions que les événements n'ont pas tardé à réaliser. « S'il ne subsiste pas entre le Canada et la Grande Bretagne, disait-il, d'anciens motifs de liaison et d'intérêts, étrangers à ceux que la Nouvelle Angleterre pourrait, dans le cas de la séparation, proposer au Canada, la Grande Bretagne ne pourra non plus compter sur le Canada que sur la Nouvelle Angleterre. Serait-ce un paradoxe d'ajouter que cette réunion de tout le continent de l'Amérique, formée dans un principe de franchise absolue, préparera et amènera enfin le temps où il ne restera à l'Europe de colonies en Amérique, que celles que l'Amérique voudra bien lui laisser... S'il est un moyen d'empêcher, ou du moins d'éloigner cette révolution, ce ne peut être que de favoriser tout ce qui peut entretenir une diversité d'opinions, de langue, de mœurs et d'intérêts entre le Canada et la Nouvelle Angleterre. »

La Grande-Bretagne, influencée par ces raisons, qui tiraient une nouvelle force des événements qui se préparaient alors pour elle de ce côté-ci des mers, ne balança plus entre ses préjugés et une politique dictée, si évidemment, dans l'intérêt de l'intégrité de l'empire. Elle laissa aux Canadiens leur langue, leur religion et leurs lois dans un temps où il lui aurait été relativement facile d'abolir les unes et les autres, puisqu'elle possédait alors la moitié de toute l'Amérique. Elle eut bientôt lieu de se réjouir de ce qu'elle avait fait. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la promulgation de l'Acte de Québec (1774) que ses anciennes colonies étaient toutes en armes contre son autorité, et faisaient de vains efforts pour lui arracher le Canada.

Les Canadiens, appelés à défendre leurs institutions et leur lois, garanties par les traités et par ce même Acte de Québec, que le congrès des provinces en insurrection avait maladroitement « déclaré injuste, inconstitutionnel,

très dangereux, et subversif des droits américains » (1774), se rangèrent sous le drapeau de leur nouvelle métropole, qui profita ainsi, plus tôt qu'elle ne l'avait pensé, de la sagesse de sa politique. Cette politique a été sanctionnée, depuis, par le parlement impérial, dans deux occasions solennelle. En 1791, le parlement octroya une constitution au Bas Canada ; en 1828, il déclara que les Canadiens d'origine française ne seraient point inquiétés dans la jouissance de leurs lois, de leur religion et des privilèges qui leur avaient déjà été assurés.

Si cette politique, qui a sauvé deux fois la colonie, a été répudié par l'Acte d'union, il n'est pas improbable que les événements y fassent revenir. Rien n'annonce que l'avenir sera différent du passé. Ce retour pourrait être amené par une nouvelle cause d'inquiétude : le progrès des provinces que la Grande-Bretagne a conservées dans l'Amérique du Nord, et la perspective d'une seconde révolution, semblable à celle qui a frayé le chemin à l'indépendance des Etats-Unis.

S'il en était autrement, il faudrait croire que l'Angleterre, partageant l'opinion de quelques-uns de ses hommes d'Etat, qui pensent que le Canada lui est à charge et qu'elle devrait l'abandonner à lui-même, tient trop peu à régner en cette partie du monde pour faire de grands efforts dans le but de s'y maintenir.

Québec, 1859.

---

# ABRÉVIATIONS

*Note.* — Sauf indication contraire, tous les ouvrages français et anglais cités en note et en appendice ont été publiés à Paris et à Londres respectivement.

**A**

| | |
|---|---|
| A. Aff. Etr. | Archives des Affaires Etrangères, Paris. |
| A. C. | Archives des colonies, Paris. |
| *Am. Hist. Rev.* | *American Historical Review*, New-York, depuis 1895. |
| A. N. | Archives nationales, Paris. |
| app. | Appendice. |
| Ar. can. | Archives canadiennes, Ottawa. |

**B**

| | |
|---|---|
| B. N. | Bibliothèque nationale, Paris. |
| bul. | Bulletin. |
| *Bul. géo. h. et d.* | *Bulletin de géographie historique et descriptive*, Paris, depuis 1886. |
| *Bul. rech. hist.* | *Bulletin des recherches historiques*, sous la direction de P.-G. Roy, Lévis. Prov. de Québec, depuis 1895. |
| Bur. Am. Ethnol. | Bureau of American Ethnology, Washington. |

**C**

| | |
|---|---|
| *Cal. St. Pap. For. ser., Col. ser.* | Calendar of State Papers, Foreign series, Colonial series, ed. by Sainsbury, Stevenson, etc. — Public Record Office, London. |
| Champlain. | *Œuvres* de Champlain, édit. de l'abbé Laverdière, Québec, 1870, 6 v. |
| C. G. | Correspondance générale du Canada, aux archives des Colonies, Paris. |
| Col. ms. N. F. | Collection de manuscrits... relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux archives de la Prov. de Québec ou copiés à l'étranger, publiés sous les auspices de la Législature de Québec, Québec, 1883-85, 4 v. |
| c. p. | Cité par. |
| C. S. | Conseil souverain ou supérieur. |

Cong. Int. Am. — Comptes rendus du Congrès International des Américanistes Paris, depuis 1875.

Comm. — Communication.

**D**

d. — Dans.

Doc. hist. N. F. — Documents historiques. — Nouvelle-France. — Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants, pub. par la Législature de la Prov. de Québec, Québec, 1893, tome Ier (1620-1685) seul paru.

Doc. Col. Hist. N. Y. — Documents relating to the Colonial history of the state of New York, ed. by O'Callaghan et Fernow, Albany, 1853-1883, 15 v.

**E**

e. c. p. — En cours de publication.

Edits et ord. — Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi concernant le Canada, d'après les pièces originales déposées aux archives provinciales, Québec, 1854-1856, 3 v.

enr. — Enregistré à Québec.

ext. — Extrait.

**H**

*Hak. Soc. Pub.* — Hakluyt Society Publications, London, depuis 1847.

Handbook Am. Indians. — Handbook of American Indians, edited by F. W. Hodge, Bureau of American Ethnology, Washington, part. I et II, 1907-1910.

*Hist. gén.* — *Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours*, sous la direction de Lavisse et Rambaud, Paris, 1893-1901, 12 v.

*Hist. of America.* — *Narrative and critical history of America*, ed. by J. Winsor, Boston et New-York, 1886-89, 8 v.

*Hist. de France* d'E. Lavisse : Ernest Lavisse, *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution*, publié en collaboration, Paris, 1900-1910, 18 demi-vols.

**J**

*Journ. des Jésuites.* — *Journal des Jésuites*, Québec, 1645-1668, p. p. les abbés Laverdière et Casgrain, Québec, 1871.

*Jug. et dél. C. S.* — Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (1663-1716), p. p. le gouvernement de Québec, Québec, 1885-1891. 6 v.

**L**

*Lit. Am. Hist.* — *Literature of American History*, ed. by J. N. Larned, Boston, 1902.

**M**

| | |
|---|---|
| *Mand. des Ev. de Québec.* | Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec, pub. par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, Québec, 1887-1890, 6 v. |
| Margry, *Mém. et doc.* | *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale* Paris, 1878-1881, 6 v. |
| M. S. H. M. | Mémoires de la Société Historique de Montréal, Montréal, 1859-1889, 9 v. |
| ms. fr. | Manuscrit français. |
| M. S. M. | Collection de Moreau de Saint-Méry, aux archives des Colonies, Paris. |
| M. S. R. C. | Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada, Ottawa, depuis 1882. |

**N**

| | |
|---|---|
| n. éd. | Nouvelle édition. |
| N. | Note. |

**O**

| | |
|---|---|
| Ord. du roi. | Ordres du Roi, aux archives des Colonies, Paris. |

**P**

| | |
|---|---|
| Pièces et doc. T. S. | Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, Québec, 1852-1854, 2 v. |
| P. R. S. C. | Proceedings and transactions of the Royal Society of Canada, Ottawa, depuis 1882. |
| p. p. | Publié par. |

**R**

| | |
|---|---|
| Reg. exp. | Registre des expéditions aux Indes orientales et occidentales, aux archives des Colonies, Paris. |
| *Reg. C. S.* | Registre du Conseil souverain ou supérieur de Québec, du 18 sept. 1663 au 8 avril 1760. Arch. prov. de Québec, Québec, 56 v. |
| *Rev. hist.* | *Revue historique*, Paris, depuis 1876. |
| *Rev. hist. p. Canada.* | *Review of historical publications relating to Canada*, Toronto, depuis 1897. |

**S**

| | |
|---|---|
| s. d. | Sans date. |
| ss. (p.). | Et suivantes. |

**T**

| | |
|---|---|
| tr. p. | Traduit par. |

# HISTOIRE DU CANADA

## INTRODUCTION

### CHAPITRE PREMIER

### DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

### 1000-1524

Chez les Grecs et les Romains, qui divinisaient tout ce qui porte un caractère de grandeur et de majesté, Colomb eût été placé, à côté des fondateurs de leurs cités, au rang des dieux.

Le hasard, auquel on doit tant de découvertes, n'a été pour rien dans celle de l'Amérique. Colomb, seul, conçut la magnifique idée d'aller sonder les mystères qui reposaient sur les limites occidentales de l'Atlantique, ces bornes regardées au cours de tant de siècles avec une frayeur superstitieuse ; et, seul, il sut retrouver un monde perdu peut-être depuis des milliers d'années.

L'Amérique, qui forme presque un tiers du globe habitable, paraît

On trouvera la bibliographie d. *Hist. of America*, I à IV. — *Cambridge Modern History*, London, N.-Y., 1903-1910, I, 693-99. — *Lit. Am. Hist.*, nos 693-826. — E.-G. Bourne, *Spain in America*, N.-Y., 1904, 320 ss. — A.-P.-C. Griffin, *Bibliography of American Historical Societies*, 2e éd. 1907 (*An. Report of the Amer. Hist. As. for* 1905, Washington, II, 1907). La bibliographie courante est d. *Am. Hist. Rev.*, *Rev. hist. p. Canada*, et Grace G. Griffin, *Writings on American History*, N. Y. depuis 1906. — *V. The Precursors of Jacques Cartier*, ed. by H. P. Biggar, Ottawa, 1911 (Pubs. of the Canadian Archives, no 5), qui contient les doc. originaux pour la période 1497-1534. Consulter spécialement, entre autres travaux de Henry Harrisse, *The Discovery of North America* (1892). M. H. Vignaud a consacré une étude à Harrisse (*Henry Harrisse*, Paris, 1912) où il donne une bibliographie critique des œuvres du « Prince des Américanistes ». Pour la cartographie, v. J. Winsor, *Hist. of America*, II et IV. — G. Marcel, *Reproductions de cartes et de globes relatifs à la découverte de l'Amérique du XVIe au XVIIIe siècle*, 1894. — E. L. Stevenson, *Maps illustrating the Early Discovery and Exploration in America*, New Brunswick, N. J., 1903-1905.

avoir été connue des anciens. Les traditions égyptiennes parlent d'une île, nommée Atlantide, située au couchant des Colonnes d'Hercule, en plein Océan, et que les Phéniciens disaient avoir visitée.

Le premier auteur qui fasse mention de cette terre est Platon, dans deux de ses dialogues, *Le Timée* et *Le Critias*. Sur une tradition ayant un fond de vérité, il brode un événement qui est fait sans doute pour flatter la vanité nationale des Grecs. Solon voyageait en Egypte. Un prêtre de ce pays, parlant de l'antiquité d'Athènes, lui dit : « Vous autres, Grecs, vous serez toujours enfants, il n'y a pas de vieillards parmi vous..... Vous ne possédez aucune vieille tradition ni aucune science vénérable par son antiquité... Nos livres sacrés nous apprennent quelle puissante armée Athènes a détruite, armée qui, venue à travers la mer Atlantique, envahissait insolemment l'Europe et l'Asie ; car cette mer était alors navigable, et il y avait au-devant du détroit, que vous appelez les Colonnes d'Hercule, une île plus grande que la Lybie et l'Asie... Dans cette île Atlantide régnaient des rois d'une grande et merveilleuse puissance... En outre, en deçà du détroit, ils régnaient encore sur la Lybie jusqu'à l'Egypte et sur l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie. Toute cette puissance se réunit un jour pour asservir, d'un seul coup, notre pays, le vôtre et tous les peuples situés de ce côté du détroit. C'est alors qu'éclatèrent au grand jour la vertu et le courage d'Athènes... Elle brava seule les plus grands dangers, arrêta l'invasion, érigea des trophées, préserva de l'esclavage les peuples encore libres et rendit à une entière indépendance tous ceux qui, comme nous, demeuraient en deçà des Colonnes d'Hercule. Dans la suite, de grands tremblements de terre et des inondations engloutirent, en un seul jour et en une nuit fatale, tout ce qu'il y avait chez vous de guerriers ; l'île Atlantide disparut sous la mer ; aussi, depuis ce temps, la mer est-elle devenue inaccessible, et a-t-elle cessé d'être navigable par la quantité de limon que l'île abîmée a laissée à sa place. » (1)

Les annales de Carthage rapportent qu'Himilcon vit une terre dans les

(1) *Le Timée*, tr. de V. Cousin, 1822-40, XII, 107 ss. et *Le Critias*, *ibid.*, 251 ss. Il existe à cet égard de curieuses légendes chez les Montagnais et autres sauvages du Canada. Sagard, *Histoire du Canada*, 1636, 506-507. Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, éd. 1618, 722. Petitot, *Les Esquimaux*, Congr. int. Amer., Nancy, 1875. Sur l'Atlantide, v. W. H. Tillinghast, *Hist. of America*, I, 15-21, 41-46. C. Ploix, *Rev. d'anthropologie*, Paris, 1887, 291 ss. E. Schuré, *L'Atlantide et les Atlantes*, *Revue bleue*, Paris, 10 et 17 février 1912. « Tout le monde est à peu près d'accord pour reconnaitre qu'il (Platon) s'est abandonné à son imagination et n'a fait que créer un mythe. » L. Gallois, *Rev. hist.*, 1892, I, 158.

mêmes régions (2). L'an 356 de la fondation de Rome, un navire [phénicien ou] carthaginois, ayant été poussé par la tempête vers l'Occident, pénétra fort loin dans une mer inconnue, où il découvrit une île arrosée par de larges fleuves et couverte de plantes magnifiques. Une partie de l'équipage ne put résister à la tentation de s'y établir. Le reste étant retourné à Carthage, le sénat, auquel il rendit compte de cette découverte, voulut ensevelir dans l'oubli un événement dont il craignait les suites. Il fit donner secrètement la mort à tous ceux qui étaient revenus sur le navire ; et ceux qui étaient restés dans l'île se trouvèrent sans ressources pour en sortir (3).

Quoi qu'il en soit, les découvertes archéologiques d'Antonio del Rio [et de Dupaix, puis de Waldeck, Stephens, Charnay, Squier, Bandelier] et d'autres savants, [au Mexique et] dans l'Amérique centrale, semblent bien établir qu'à une époque reculée notre continent était habité par des races d'hommes. Mais en quel temps ont-elles existé ? (4) Quelques auteurs veulent que ce soit avant le déluge (5). Cette assertion ne résout point la question relative à l'origine des habitants trouvés depuis. Il faut qu'une émigration se soit portée en Amérique après le cataclysme (6), et que l'Amérique ait été en communication avec l'Europe, [l'Afrique] ou l'Asie (7). Les ruines majestueuses de [Teotihuacan, Cholula,] Mitla, Palenqué, [sur le plateau méridional du Mexique ; les restes imposants de Chichen Itza et d'Uxmal],

(2) Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 2e liv. Tillinghast, *loc. cit.*, 25.

(3) Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, 5e liv. Tillinghast, *loc. cit.*, I, 24-25, 40-41. Cette assertion reste sans preuves. Sur les plus anciens récits touchant l'Amérique, v. Winsor, *Hist. of America*, I, 9 ss.

(4) Les uns tiennent pour la fin de l'époque glacière (7.000 ou 8.000 ans), les autres pour une période plus rapprochée. V. H.-W. Haynes. *Hist. of America*, I, 329-368. Winsor, *ibid.*, 384-412. Brinton, *The American Race*, 2e ed., Philadelphia, 1901, 21-28. W. Upham, *American Antiquarian and Oriental Journal*, Chicago, 1901, 86. L. Farrand, *Basis of American History*, N.-Y., 1904, 70 ss.

(5) E. Bailli d'Engel, *Essai sur cette question : Quand et comment l'America a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux ?* 5 v. Amsterdam, 1767, 2e éd. 1768.

(6) De Bourbourg, éd de *Popul vuh.*, 1861, Introd. XCIX ; *id.*, *Quatre lettres sur le Mexique*, 1868. H.-H. Bancroft, *Native Races of the Pacific States of North America*, N.-Y., 1874-76, III, 112, 264, 480, V, 127. Tillinghast, *Hist. of America*, I, 44, 166, 172.

(7) « Les arguments... pour prouver la jonction de la France et de l'Angleterre pendant le quaternaire peuvent être mis en avant pour établir la jonction de l'Europe avec l'Amérique du Nord à la même période géologique. La faune et la flore de l'Amérique ont la plus grande analogie avec la flore et la faune de l'Europe, etc. » G. et A. de Mortillet, *Le préhistorique*, 3e éd., 1900, 493. Cf. *Hist. of America*, I, 59, 76-82, 321, 329, 336, 367, 369-384. Nadaillac, *L'Amérique préhistorique*, 1883, 570. Brinton, *ibid.*, 28-32. M. Farrand n'hésite pas à écrire : « Theories of Asiatic, European, African or Polynesian origin are all equally dangerous and false. » *Ibid.*, 87 et 97.

dans les forêts du Yucatan [et à Copan dans le Honduras] ; les temples, les pyramides, les idoles de granit ou de porphyre, les bas-reliefs, les hiéroglyphes, tous les monuments qu'on y trouve attestent que ces peuples [(Toltèques, Aztèques, Mayas)] avaient atteint un haut degré de civilisation (8).

Tels sont les principaux témoignages de l'antiquité sur l'existence de l'Atlantide, qui fut un objet de spéculation parmi les savants jusqu'au xv^e siècle (9). A cette époque, la plupart des nations européennes se faisaient une idée des plus confuse des pays avec lesquels elles n'avaient pas de communications directes. Les contemporains de Colomb se figuraient que la zone torride, brûlée par les rayons qui y tombent perpendiculairement du soleil, était inhabitable. Ils prenaient plaisir à peupler d'êtres extraordinaires et merveilleux les contrées peu connues, et ils aimaient mieux croire des relations fabuleuses, que d'aller en reconnaître la vérité par des navigations dont la pensée même les effrayait (10).

[Il en fut autrement des Scandinaves ou Northmans. Les chroniques islandaises racontent les expéditions qu'ils entreprirent dans le Nouveau Monde, aux ix^e, x^e et xi^e siècles. Un accident, la violence d'une tempête ou encore l'attrait de l'inconnu les aurait jetés ou conduits jusque sur les bords de ce continent. Toutefois, malgré la découverte de l'Islande, en 867, et la colonisation du Groënland, en 985 ou 986 (11), malgré l'atterrissage du Norvégien Leif, fils d'Eric le Roux, à la côte orientale de l'Amérique du Nord (Vinland), en l'an mil (12)], tous ces voyages et les suivants demeuraient étrangers au reste de l'Europe (13) ou les régions qui étaient visitées passaient pour des îles dispersées à travers l'Océan.

(8) V. la bibliographie d. *Hist. of America*, I, ch. III, IV, VI. *Lit. Am. Hist.*, n^os 548-599. Pour l'état actuel de la question, v. L. Capitan, *Rev. de l'Ecole d'anthropologie*, Paris, 7 mars 1908, 89-111.

(9) Et même jusqu'au siècle dernier. V. autor. cit. *supra* n. 1.

(10) Irving, *Life and Voyages of Columbus*, N.-Y. 1828-31, I, liv. I, chap. 1.

(11) C. Errera, *L'Epoca delle grandi scoperte geografiche*, Roma, 1902, 360. J. Fischer, *Discoveries of the Norsemen in America*, 1902, tr. p. B.-H. Soulsby, 1903, 5, 9, 20 ss. Bourne, *Spain in America*, 4. Le Groënland doit sa découverte et son nom au Norvégien Eric le Roux, qui y aborda, à cette date, après avoir fait voile de l'Islande. Fischer, *ibid.*, 5.

(12) V. App. I.

(13) De même les voyages en Orient, et ce, jusqu'au milieu du XIII^e siècle. Mais, depuis lors, les récits des pèlerins, des commerçants et des missionnaires revenus d'Asie, des Italiens surtout et de Marco Polo en particulier, suscitèrent des curiosités et des convoitises, qui aboutirent aux découvertes portugaises et espagnoles, et à celles de Colomb. H. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, 1887-89, 2 v. parus, 2^e éd., I, 129 ss. C.-R. Beazley. *Dawn of Modern Geography*,

D'ailleurs, le temps arrivait où les hommes, sortis des ténèbres de l'ignorance, que l'irruption des barbares avait répandues sur le monde à la chute de l'empire romain, allaient prendre un nouvel essor. L'esprit de négoce ou de lucre, le goût des courses lointaines entraînaient déjà les navigateurs hors des limites établies. Les Normands, poussés par le génie inquiet et audacieux de leur race, pénétrèrent au delà des îles Canaries, dans leurs aventures commerciales ou armées; même Jean de Béthencourt, [gentilhomme normand et Gadifer de La Salle, poitevin,] conquirent [et colonisèrent en partie] ces îles (1402-1406) qui relevèrent ensuite (1418) de la couronne de Castille (14). Elles étaient fameuses chez les anciens, qui y avaient placé le jardin des Hespérides et elles formaient, de ce côté, la borne du monde connu.

Le Portugal, un des pays les plus petits de l'Europe, était destiné à ouvrir la carrière des grandes découvertes géographiques et un nouveau champ de gloire pour les modernes. Sa marine, à vrai dire, avait fait peu de progrès (15) lorsque parut un prince à jamais célèbre dans les annales de l'exploration et du commerce (1419) (16). Henri le Navigateur, mieux versé que personne de son époque en toutes les sciences touchant l'art nautique, forma le projet d'envoyer des navires vers l'Asie [orientale en leur faisant longer, puis tourner au sud, la côte occidentale de l'Afrique]. Par là, il espérait donner au trafic des Indes un chemin moins dispendieux que celui

II, 1901, ch. I-V. E.-P. Cheyney, *European Background of American History*, N.-Y., 1904, 41-59, 78. *Infra*, n. 25. « Dans ce mouvement d'expansion... vers l'Orient, la France avait eu l'initiative ; elle avait joué le premier rôle dans les combats, elle avait fermé l'ère des croisades à Tunis, après l'avoir ouverte à Nicée, à Antioche, à Jérusalem, mais ce ne fut pas elle qui en recueillit les profits commerciaux. » Pigeonneau, *ibid.*, I, 135.

(14) *La conquête et les conquérants des Canaries,* le vrai manuscrit du Canarien, p. p. P. Margry, 1896. *Le Canarien...* 1630, p. p. G. Gravier, Rouen, 1874. D'après la première version, le héros serait Gadifer ; d'après la seconde, ce serait Béthencourt. L. Delisle (Compte rendu de l'ouv. de Margry, *ibid. Journal des Savants*, Paris, novembre 1896) montre que *Le Canarien* est un remaniement de la version de Gadifer.

(15) L. Gallois, *Hist. gén.*, IV, 874. C.-R. Beazley, *Hak. Soc. Pubs.* 1899, Introd. Plusieurs affirment que, dès 1364, des galères de Dieppe se rendaient sur la côte de Guinée, d'où elles rapportaient de l'ivoire et du poivre. Ces voyages, tout vraisemblables qu'ils soient, ne sont pas encore démontrés. L. Gallois, *ibid.*, 876. C. de La Roncière, *Hist. de la marine française*, II, 1900, 107-112. C. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande aux XVIe et XVIIe siècles*, Rouen, 1889, 141-142 et n. 1. Beazley, *Dawn of Modern Geography*, III, 1906, 430-438.

(16) V. sur lui E.-G. Bourne, *Prince Henry the Navigator* (*Essays in Hist. Criticism*, N.-Y., 1901). J. Mees, *Henri le Navigateur...* Bruxelles, 1901. C.-R. Beazley, *Prince Henry of Portugal...* (*Geographical Journal*, London, Dec. 1910, 703-716) ; *id. Prince Henry of Portugal... Am. Hist. Rev.*, Jan. 1912, 252-267.

de la mer Rouge (17). Les Carthaginois, jadis, avaient tenté ce périple. S'il réussissait, Henri faisait du Portugal le principal marché et le centre des richesses de l'Europe. Cette idée était digne de son génie et devançait son siècle.

Sous son impulsion, les vaisseaux portugais pénétrèrent dans la région redoutable des tropiques et rangèrent les côtes de l'Afrique jusqu'aux plages de la Guinée. [A leur suite, Jean de Santarem et Pedro de Escovar passèrent la ligne équinoxiale (1471), Barthélemy Diaz doubla le Cap de Bonne-Espérance (1486) et Vasco de Gama atteignit les Indes (1496-98) (18). Mais Henri était mort en 1460.] Néanmoins c'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir préparé ces grandes entreprises.

Les découvertes des Portugais éveillèrent bientôt l'attention de l'Europe. Le bruit de leurs expéditions, les relations presque merveilleuses de leurs voyageurs, se répandirent parmi toutes les nations maritimes. Les hommes les plus aventureux se portèrent au Portugal, pour aller chercher fortune dans les régions nouvelles, vers lesquelles les marins de ce pays s'élançaient avec une ardeur qu'excitaient sans cesse des succès multipliés. Christophe Colomb se rendit à Lisbonne [en 1473 ou 1474] (19).

Colomb, dont le nom se rattache à jamais à l'histoire du Nouveau-Monde, naquit, selon la supposition la plus vraisemblable, à Gênes, vers [1446 (20).] Son père, [qui était tisserand,] ne lui fit donner qu'une instruction médiocre. Colomb, [devenu apprenti tisserand lui-même (21)], montra de

(17) Il comptait, en outre, vaincre en Afrique la puissance des Maures et convertir à la foi des peuples nouveaux. Azurara, *Chronicle of the Discovery and Conquest of Guinea*, éd. C.-R. Beazley, *Hak. Soc. Pubs.*, 1895-99, 2 v. nos 95 et 100. C.-R. Beazley, *Prince Henry of Portugal and the African Crusade*, *Am. Hist. Rev.*, Oct. 1910, 11 ss.

(18) Pour ces explorations, v. Azurara, *op. cit.* Vivien de Saint-Martin, *Hist. de la géographie et des découv. géogr.* 1873-74. L. Gallois *Hist. gén.*, IV, 872-892. E.-J. Payne, *Cambridge Modern History*, I, ch. 1. Cheyney, *op. cit.*, 60-78. Pour la bibliog., v. Gallois, *ibid.*, 901-902. *Lit. Am. Hist.*, nos 693-698.

(19) Harrisse, *Colomb*, 1884-85, I, 264-265. Sir C. Markham, *Life of Columbus*, 1892, 12. Cf. H. Vignaud, *Études crit. sur la vie de Colomb...* 1905, 4e ét., ch. III, 6e ét., ch. I. Sur les voyages tentés vers l'Amérique avant Colomb, v. Harrisse, *Disc. of North America*, 655-661.

(20) Bourne, *Spain in America*, 9. Cf. Harrisse, *Colomb*, I, 223-241. — P. Gaffarel, *Hist. de la déc. de l'Am.*, 1892, II, 6-9. — M. Vignaud tient pour 1451. *Etudes crit.*, 3e ét. ; *id.*, *Am. Hist. Rev.*, XII, 1907, 270 ss. Pour la bibliog. de Colomb, v. *Lit. Am. Hist.*, nos 760-792. — Bourne, *Spain in America*, 320 ss. — H. Vignaud, *Hist. critique de la grande entreprise de Ch. Colomb*, 1911, 2 v. V. aussi L. Gallois, *Rev. hist.*, mars-avril 1912, 398-404. — H. Vignaud, *L'ancienne et la nouvelle campagne pour la canonisation de Colomb*, *Journal de la Soc. des Américanistes*, 1910.

(21) Harrisse, *Colomb*, I, 163-164 ; II, 401-454. H. Vignaud, *Etudes crit.*, 104-107.

bonne heure du goût pour la science géographique, qu'un penchant irrésistible pour la mer lui permit d'utiliser. On sait peu de choses sur les premières années de sa vie maritime. A l'âge de quatorze ans, [à ce que dit son fils] (22), il s'engagea dans le périlleux état qui devait le conduire à l'immortalité. [Il paraît qu'il aurait alors assisté à une expédition contre Tunis, pour le compte de René de Provence et d'Anjou, pendant la guerre de Naples (1459-61) (23). Toujours est-il qu'il vécut à Gênes et à Savone passé sa majorité, et exerça, un temps, le métier de cardeur de laine (24).]

A Lisbonne, où il se redonna à sa science favorite, [Colomb apprit le latin et étudia les cosmographies anciennes et modernes (25)]. Il fit avec les Portugais maintes expéditions. Il alla [aux Iles Britanniques et] en Islande (1477) ; il visita aussi les côtes de Guinée (1481) (26). Ses voyages et ses travaux le mirent en relation avec plusieurs savants de l'Europe et avec les navigateurs qui avaient pris part aux explorations accomplies en Afrique depuis le prince Henri. C'est en vivant au milieu de ce monde, dont l'imagination s'exaltait au récit des découvertes annoncées chaque jour, qu'il conçut le dessein d'aborder aux Indes en cinglant droit à l'Ouest (27).

Ce projet, dans ses idées, n'avait rien que de raisonnable, parce qu'il s'était convaincu, contre l'opinion des partisans du système de Ptolémée, alors reçu partout, que la terre était ronde, comme plusieurs anciens l'avaient pensé, et comme allait l'enseigner Copernic dans le nord de l'Europe quelques années plus tard. L'occasion d'ailleurs paraissait favorable.

(22) F. Colomb, *Historie...* Venetia, 1571, ch. IV, fol. 9. Harrisse, *Colomb*, I, 242-243.

(23) F. Colomb, *ibid.*, ch. IV, fol. 8. Ce fait est possible, mais n'est guère probable. V. Harrisse, *op. cit.*, I, 254-259. H. Vignaud, *Etudes crit.*, 305-323.

(24) Harrisse, *ibid.*, I, 246-247, 301. H. Vignaud, *Etudes crit.*, 110-112.

(25) Il étudia surtout l'*Imago Mundi* (1480-83) du cardinal français Pierre d'Ailly, et une édition latine (1485) de la Relation de Marco Polo, lesquels il annota avec soin. Il était d'ailleurs habile cartographe et calligraphe.

(26) Journal de bord de Colomb, 21 décembre 1492 (Navarrete, *Coleccion de los viages*, Madrid, 1825-37, I, 1-175. — *Journal of Columbus*, tr. and ed. by Sir C. Markham, *Hak. Soc. Pubs.*, 1893). Harrisse, *Colomb*, I, 305-306. — H. Vignaud (*op. cit.*, 5e étude, 410 ss.) conteste le voyage en Islande.

(27) La part qu'y aurait prise l'astronome florentin Toscanelli, avec lequel Colomb aurait échangé une correspondance de 1479 à 1482 (Vignaud, *La lettre et la carte de Toscanelli*, 1901 et *Toscanelli and Columbus*, N.-Y., 1902 ; *La route des Indes et les indications que Toscanelli aurait fournies à Colomb*) a été bien exagérée. De fait, Colomb doit plus à Pierre d'Ailly et à Marco Polo, et davantage encore à lui-même. Bourne, *Spain in America*, 12-15. Cf. Harrisse, *Colomb*, I, 328-29. M. Vignaud a nié l'authenticité de ces lettres sans, toutefois, imposer son opinion. V. L. Gallois, *Rev. hist.*, mars-avril 1912, 399 ss. — V. *infra*, n. 34.

Une nouvelle application de la science à la navigation, l'astrolabe, qui est devenu l'octant par les améliorations d'Auzout, et l'usage de la boussole, qui commençait à s'introduire, allaient permettre de s'éloigner sans crainte des routes tracées.

Colomb fit part de son projet au roi de Portugal, Jean II, auquel il demanda vainement (28) quelques vaisseaux, pour une tentative dont le succès eût jeté sur le règne de ce prince une gloire ineffaçable. Colomb tourna alors les yeux vers l'Espagne, et partit pour Madrid [en 1484 ou 1485,] avec son fils Diègue, afin de soumettre les mêmes propositions à Ferdinand et Isabelle. Il n'y fut pas d'abord plus heureux, mais ne se découragea point. De jour en jour plus convaincu de la possibilité de son entreprise, il persista, jusqu'à ce qu'après sept années de sollicitations, son génie persévérant eût enfin triomphé (29). On lui imposa cependant un examen, [à Santa Fé et à Salamanque, devant les gens de la Cour et] des théologiens, dont quelques-uns voulaient lui prouver son hérésie, [sur l'autorité des Pères de l'Eglise (30)]. Presque dans le même temps, les rois de France et d'Angleterre, Charles VIII et Henri VII, auprès desquels il avait fait faire des démarches par son frère Barthélemy, envoyaient des réponses favorables (31) ; en sorte que la découverte de l'Amérique n'aurait pas manqué de se réaliser sous les auspices de l'un de ces souverains.

[Ferdinand, ou plutôt Isabelle, contribua aux frais de cette expédition mémorable (32) et fit équiper] trois barques appelées caravelles, dont deux n'avaient pas de pont. La plus grande se nommait la *Santa-Maria*, la plus petite la *Nina* et une autre la *Pinta* (33). Colomb fit voile de Palos, en Anda-

(28) Las Casas, *Historia de las Indias*, Madrid, éd. 1875-76, III, liv. II, chap. XXXVII, 187. Cf. Harrisse, *Colomb*, I, 332-336. Gaffarel, *Hist. de la déc. de l'Amérique*, II, 60-61.

(29) F. Colomb, *Historie...*, ch. XII. Las Casas, I, liv. I, ch. XXII, 250. Harrisse, *Colomb*, I, 341-357. Harrisse a fait justice de la prétendue misère de Colomb et de l'opposition qu'il rencontra en Espagne. Ce qu'on mettait en doute, c'était surtout le côté pratique de son voyage. L. Gallois, *Rev. hist.*, XXXV, 1887, 385.

(30) Giraldini, *Itinerarium*, Roma, 1631, liv. XIV, 204. Navarrete, III, 563, 589. Harrisse, *Colomb*, I, 358-363, 380.

(31) Navarrete, III, 254. Las Casas, I, liv. I, ch. XXXI, 242. Harrisse, *Colomb*, I, 330-32, 336-37.

(32) 1.140.000 maravédis, soit 336.500 francs d'aujourd'hui. Colomb ou ses protecteurs inconnus payèrent un huitième des dépenses. En outre, la ville de Palos se chargea du loyer pendant deux mois et de l'armement des deux caravelles. Navarrete, II, 5. Harrisse, *Colomb*, I, 396, 404.

(33) P. Martyr d'Anghiera, *De Rebus Oceanicis et Orbe novo decades tres*, Alcala, 1530, Dec. 1, liv. I. Navarrete, I, 13, 20. Harrisse, *Colomb*, I, 405-407.

lousie, le vendredi 3 août 1492, avec le titre [de grand-amiral, vice-roi et gouverneur général des mers, côtes, îles et] terres qu'il pourrait découvrir (34). Il était accompagné des trois frères Pinzon, [riches navigateurs de Palos, qui commandaient deux des navires.] L'escadrille avait pour douze mois de vivres et portait 90 hommes (35), [parmi lesquels se trouvaient plusieurs criminels et aventuriers, et aussi des marins de valeur, comme les Pinzon, Juan de la Cosa et Pero Alonzo Nino (36)]. La traversée ne fut pas orageuse ; mais une crainte superstitieuse s'était emparée de l'esprit des matelots et leur faisait voir mille dangers imaginaires. Cette terreur fut encore augmentée par les variations du compas, qu'on observa alors pour la première fois. Ils crurent que les lois de la nature changeaient à mesure qu'ils avançaient, et, dans leur effroi, tantôt ils tombaient dans un découragement extrême, tantôt, pleins de colère, ils poussaient des cris de révolte jusqu'à menacer un jour Colomb de le jeter à la mer (37). La fermeté de ce capitaine ne l'abandonna pas ; il réussit à les maîtriser et à relever leur courage. Il y avait 43 jours qu'on avait quitté Palos. Dans la nuit du jeudi, 11, au vendredi, 12 octobre 1492, vers dix heures du soir, une lumière, qui allait et venait à quelque distance, frappa tout à coup la vue de Colomb (38) ; n'osant s'en rapporter à ses yeux, il la fit observer à quelqu'un près de lui. Ils attendirent dans l'anxiété le matin. Ses premières lueurs montrèrent une terre couverte d'une végétation brillante et vigoureuse, sous un beau ciel rempli d'une multitude d'oiseaux au riche plumage. A ce spectacle, tout le monde sur le navire fut transporté. Un *Te Deum* fut chanté en action de grâces, et des larmes de joie coulèrent de tous les yeux.

Au lever du soleil, les chaloupes furent mises à l'eau : chacun porta ses plus beaux habits. Colomb, ayant fait déployer son drapeau, donna l'ordre de ramer vers le rivage aux accords d'une musique guerrière. Le premier,

(34) Capitulations du 17 avril 1492 à Santa Fé. Navarrete, II, 9, 11. Colomb devait encore toucher un dixième des profits sur les perles, or, épices, etc. Harrisse, *Colomb*, II, 62. Bourne, *Spain in America*, 17-18, 82-83. Au surplus, dans ces capitulations, nulle mention de la recherche d'une route aux Indes.

(35) D'après Las Casas, I, 260. Cent vingt, selon Oviedo, *Historia general y natural de las Indias*, Sevilla, 1535, éd. 1851-55, Madrid, I, 22.

(36) Navarrete, II, 19-20. Il y avait même à bord un Anglais et un Irlandais. Harrisse, *Colomb*, I, 407-408. Markham, *Life of Columbus*, 69. Aucun prêtre, cependant, n'était du voyage. Bourne, *Spain in America*, 21.

(37) P. Martyr, *De Rebus Oceanicis*, c. p. Bourne, *ibid.*, 22.

(38) Las Casas, I, 288. Harrisse, *Colomb*, I, 412.

il sauta à terre, une épée nue à la main. Les Espagnols le suivirent, et tombèrent à genoux sur la rive, qu'ils embrassèrent comme une nouvelle mère, ou plutôt comme une conquête qui ne devait plus se perdre. Ils y plantèrent une croix et prirent possession du pays pour la couronne de Castille et Léon (39). C'était une des îles Lucayes ou Bahama. Colomb la nomma San Salvador (40).

La rive était couverte de sauvages, qui manifestaient par leurs gestes et par leurs attitudes un profond étonnement. Les navires, les costumes, les armes, le teint blanc des Européens excitaient leur admiration. Ils prirent les Espagnols pour les fils du Soleil, rendant visite à la Terre, surtout lorsque ceux-ci firent entendre leur artillerie. Les canons, dont l'explosion imite le bruit du tonnerre, les remplirent d'épouvante et contribuèrent à les convaincre que ces étrangers étaient d'origine céleste. Les Espagnols n'étaient pas moins surpris, de leur côté, de ce qui frappa leurs regards. La peau rouge ou cuivrée, l'air farouche des habitants, les animaux, les oiseaux, les plantes, tout semblait différent de ce que présentait l'Europe. Le sol, qui paraissait être d'une grande fertilité, ne portait aucune trace de culture, aucun indice de civilisation (41).

Après avoir examiné le pays, Colomb remit à la voile pour continuer ses découvertes. Il parcourut l'Archipel des Lucayes. Il atterrit ensuite à l'île de Cuba (28 octobre) (42) où il vit des naturels fumer du tabac, pratique inconnue chez les Européens, et récolter la pomme de terre ; humble tubercule que l'on apprécia peu alors, dit Washington Irving (43), mais dont l'acquisition a été plus précieuse que celle de toutes les épices de l'Orient. Cinq semaines après (6 décembre), il aborda à l'île Saint-Domingue (Haïti) (44) dont il prit encore possession pour l'Espagne, vers laquelle il songea alors

(39) Navarrete, I, 173 ss.

(40) Les indigènes l'appelaient Guanahani. C'était probablement l'île Watling. V. sur la question, Harrisse, *Colomb*, I, 441 ss. Gaffarel, *op. cit.*, II, 105-106. Markham, *Life of Columbus*, 89-107. Comme Colomb se croyait dans le voisinage des Indes, il baptisa les indigènes du nom d'Indiens. Journal de bord, 12 octobre 1492.

(41) Récit de Colomb, d. Harrisse, I, 420 ss.

(42) « Cette île est la plus belle qu'aient jamais vue les hommes. » Journal de bord, 1er novembre 1492. L'amiral croyait si bien toucher au Cipangu (Japon), décrit par Marco Polo, qu'il dépêcha aussitôt un interprète auprès du Grand Khan. Journal des 21, 23, 24, 26, 30 octobre et 1er novembre 1492.

(43) *Op. cit.* I, liv. IV, ch. IV.

(44) Harrisse, *Colomb*, II, 413-414.

à retourner, afin d'aller annoncer une des plus grandes découvertes qui aient été faites parmi les hommes. Partout, les différentes peuplades qu'il visita l'avaient bien accueilli. Ayant perdu la *Santa-Maria* sur les côtes de Saint-Domingue, il obtint du cacique de la contrée la permission de bâtir un fortin pour mettre ses gens en sûreté (45). [Il y laissa une quarantaine d'hommes,] à la condition que ceux-ci aideraient à repousser les Caraïbes, peuple féroce et pillard qui habitait les îles méridionales. Les indigènes travaillèrent eux-mêmes, avec un aveugle empressement, à élever le fort, premier monument de leur servitude, [auquel on donna la nom de *La Navidad*]. Le 3 janvier 1493 (46) Colomb se remit en mer, et, après une traversée orageuse, [de sept mois et douze jours depuis son départ], il rentra, le 15 mars, dans le port de Palos, aux acclamations de la ville, qui ne croyait plus le revoir (47).

L'immortel navigateur alla rendre compte de ses découvertes à Ferdinand et Isabelle. Son voyage jusqu'à Barcelone, où était la Cour, fut une marche triomphale au milieu des populations accourues de toutes parts sur son passage. Les deux souverains voulurent le recevoir avec une pompe royale, et le trône fut dressé devant le peuple sous un dais magnifique. Le roi et la reine, le front ceint de la couronne, entourés des grands de la nation, se levèrent à l'approche de Colomb. Il parut, suivi d'une foule de seigneurs, entre lesquels il se distinguait par son port noble, sa figure imposante et par une longue chevelure blanche qui tombait sur ses épaules. Après l'avoir fait asseoir en leur présence, honneur accordé très rarement, même aux grands personnages de l'Espagne, les souverains lui firent raconter les événements les plus remarquables de son voyage. Ils écoutèrent son récit avec une émotion profonde. Quand il eut cessé de parler, ils se jetèrent tous les deux à genoux, et, levant les mains, ils remercièrent le ciel, en versant des larmes de reconnaissance, d'un succès d'autant plus éclatant qu'il était plus inespéré. Tous ceux qui étaient présents les imitèrent, et un enthousiasme solennel s'empara de cette auguste assemblée (48).

(45) Journal de bord, 2 janvier 1493.

(46) Navarrete, I, 269.

(47) Il ramenait avec lui dix Indiens. Il débarqua d'abord à Valparaiso, à 10 lieues de Lisbonne, où il vit Jean II, qui l'avait mandé de s'y rendre (9-11 mars). Navarrete, I, 309-311.

(48) Oviedo, *op. cit.*, I, liv. II, ch. VII. P. Martyr, *op. cit.* « Ce que j'admire en Colomb, a dit Turgot, ce n'est pas d'avoir découvert le Nouveau Monde, mais d'être parti pour le chercher

Après ce glorieux accueil, Ferdinand et Isabelle accordèrent des armoiries à Colomb (49). Mais l'illustre découvreur devait se hâter de jouir de ces hommages rendus à son génie. Comme tant d'autres bienfaiteurs de l'humanité, il allait bientôt éprouver l'ingratitude de ses concitoyens.

La nouvelle de la découverte courut dans toute l'Europe ; elle y fit, comme en Espagne, une sensation inexprimable (50). Les savants, capables d'en apprécier la grandeur et les suites, se félicitaient de vivre à l'époque où un prodigieux événement reculait si loin les bornes des connaissances et des observations de l'homme (51).

Colomb accomplit encore trois voyages au Nouveau Monde (de 1493 à 1496 ; en 1498 ; de 1502 à 1504), dans lesquels il reconnut Porto-Rico (1493), la Jamaïque (1494) et presque toutes les petites Antilles (52). Le 1er août 1498, il découvrit la terre ferme de l'Amérique du Sud, probablement la côte nord-est du Vénézuéla, au sud de l'île de la Trinité (53). A sa dernière traversée et la plus périlleuse, il rangea le continent central, depuis la baie d'Honduras jusqu'au golfe Darien. Ce fut pendant une de ces expéditions que Francisco de Bobadilla, nommé gouverneur de Saint-Domingue et prévenu contre Colomb, le fit arrêter ainsi que ses deux frères,

sur la foi d'une idée. » (A.-G.) — On peut ajouter avec Laplace : « Le mérite de la découverte d'une vérité appartient tout entier à celui qui la démontre. »

(49) Oviedo, *ibid.*, I, 31. Navarrete, II, 44-45. V. à ce sujet Harrisse, *Colomb*, II, 167-180. Vignaud, *Études critiques*, 1re ét., ch. II.

(50) Grâce à des correspondances privées, notamment celle de P. Martyr (14 mai 1493), et à la publication de lettres de Colomb à ses puissants amis, Luis de Santagel, chancelier de l'intendance, et Gabriel Sanchez, trésorier de l'Espagne (avril 1493). Harrisse, *Colomb*, II, 10-42. Bourne, *Spain in America*, 28-29.

(51) Robertson, *History of America*, 1777, I, liv. II. — Un conflit s'éleva aussitôt entre le Portugal et l'Espagne au sujet de la propriété des terres nouvellement découvertes. Le pape Alexandre VI, choisi comme arbitre, proposa de tracer une ligne imaginaire, du nord au sud, à cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap Vert : tout ce qui était à l'ouest de cette ligne appartiendrait à l'Espagne, tout ce qui était à l'est serait au Portugal. Bulle du 4 mai 1493, d. Gaffarel, II, 135. Le 7 juin 1494, par le traité de Tordesillas, le Portugal et l'Espagne convinrent de tracer la ligne de démarcation à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap Vert. V. ces pièces dans Navarrete, II, 29, 34, 147. Consulter Harrisse, *Diplomatic History of America*, 1897. Bourne, *The Demarcation line of Pope Alexander VI* (*Essays in Historical Criticism*, d. c.). S.-E. Dawson, P. R. S. C., 1899, II, 467 ss.

(52) V. Harrisse, *Colomb*, II, 52-101, 124-134. Bourne, *Spain in America*, 34-53, 76-81.

(53) Las Casas, II, 226-241, 264. Bourne, 47. Cf. Harrisse, *ibid.*, 80-85. Sur les voyages des Espagnols et des Portugais, qui, de 1494 à 1502, explorèrent la côte orientale de l'Amérique, depuis la rivière Hudson, au nord, jusqu'au Honduras, au sud, v. Harrisse, *Disc. of N. America*, 123-133.

et osa les envoyer tous trois, chargés de fers, en Espagne (1500) (54). Le roi adressa ses excuses au grand navigateur, mais Colomb n'oublia jamais ce trait d'envieuse ingratitude. Il portait avec lui ses chaînes partout où il allait, et il ordonna qu'elles fussent placées dans son tombeau après sa mort (55) Accablé par les infirmités, moins encore que par les chagrins, [il expira le 20 mai 1506 (56), à Valladolid]. « Après avoir, dans le cours de sa vie, passé par tant d'orages, dit Xavier Marmier, les orages de la mer et les orages plus cruels de l'envie, de la méchanceté des hommes, il était dans la destinée de ce martyr de la gloire, de ne pas même reposer sur le sol où il rendait à Dieu sa grande âme, abreuvée d'amertume. De Valladolid, ses ossements furent transportés à Séville, puis à Saint-Domingue, puis à La Havane (57). A Aix-la-Chapelle, au pied du chœur, le voyageur s'arrête devant une grande dalle, entourée d'un cercle de cuivre, et il lit, en courbant la tête, deux mots qui sont toute une histoire : *Carolo Magno*. Il est des noms auxquels, dans un monument de deuil, il est défendu de ne rien ajouter : Charlemagne, Napoléon, Christophe Colomb, et ceux des grands artistes, et ceux des grands poètes » (58).

Colomb était de haute stature ; il avait le visage long, le nez aquilin ; ses yeux étaient blonds, son teint coloré ; il avait eu les cheveux roux dans sa jeunesse ; ses travaux les avaient fait devenir blancs avant le temps (59). Il avait l'air gracieux, parlait bien et avec beaucoup d'éloquence.

Tandis que Colomb poursuivait le cours de ses explorations, d'autres navigateurs, émules de sa gloire, tentaient des routes nouvelles dans le même hémisphère. L'Espagnol Vicente Yañez Pinzon, [l'ancien compagnon

(54) Las Casas, II, 490. Harrisse, *Colomb*, II, 111-115. Bourne, 50-53. Au vrai, on lui reprochait des cruautés envers les indigènes, et aussi d'en avoir fait transporter jusqu'à six cents à Séville, pour être vendus comme esclaves. Las Casas, II, 323-340. Harrisse, *Colomb*, II, 112 et n. 1, 113.

(55) F. Colomb, *Historie...*, ch. LXXXVI. Mais ce ne serait là qu'une légende. Harrisse, *Colomb*, II, 146-48. Gaffarel, II, 208.

(56) Bourne, 81. Au reste, sa mort passa inaperçue. Harrisse, *Colomb*, II, 139. Gaffarel, II, 384-86. Bourne, 81-83.

(57) Harrisse, *Colomb*, II, 140-45. Gaffarel, II, 386-389. — En 1898, après la conquête de Cuba par les États-Unis, les restes de Colomb furent transférés à Cadix (Espagne) (A. G.).

(58) *Lettres sur l'Amérique*, 1851, 2 v. II, 33.

(59) Oviedo, *op. cit.*, I, 12. Las Casas, I, 43. Harrisse, *Colomb*, II, 163-167.

de l'amiral], découvrit le Brésil (20 janvier 1500) (60) et l'embouchure de l'Amazone. [Peu après (21 avril), le Portugais] Alvarez Cabral, [commandant une expédition de treize navires aux Indes], poussait trop à [l'Ouest] et arrivait en présence d'une terre inconnue (61) : c'était encore le Brésil. [Vers le même temps, le capitaine Binot Paulmier de Gonneville, de Honfleur, s'embarquait avec *L'Espoir*, bâtiment de cent vingt tonneaux et soixante hommes d'équipage, doublait le cap Saint-Augustin et venait mouiller dans la rivière San-Francisco-do-Sul, sur la côte méridionale du Brésil (62) (6 janvier 1504)]. Ainsi, [comme on l'a déjà observé,] si le génie de Colomb n'eût point découvert l'Amérique en 1492, un heureux hasard en eût révélé l'existence à l'Europe quelques années plus tard.

Les marins des autres nations commençaient à tourner leurs vaisseaux vers ces mers mystérieuses, où naguère encore leur imagination ne plongeait qu'avec effroi. [Jean Cabot, Vénitien (63), au service d'Henri VII, roi d'Angleterre, entreprit deux voyages à la recherche d'un passage en Extrême-Orient par le Nord-Ouest (64). Parti de Bristol, le 2 mai 1497, sur un navire

(60) Près du cap Saint-Augustin actuel. Harrisse, *Disc. of North America*, 336, 679. Navarrete, III, 82. Pinzon, le premier, côtoya l'Amérique du Sud au delà de l'équateur. Bourne, *Spain in America*, 70. A la même date, Diego de Lepe alla toucher un point plus au sud du cap Saint-Augustin, il effectua son retour quatre mois avant Pinzon. Las Casas, II, 453-54. Bourne, *ibid.* En 1508, avec Juan de Solis, Pinzon rangea la côte de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, depuis le Honduras jusqu'au 40° lat. S. P. Martyr, c. p. Bourne, 87, 105. — En 1514, Solis découvrit le Rio de la Plata. P. Martyr, c. p. Bourne, 112-113.

(61) V. App. II.

(62) « Les Indes méridionales et occidentales », comme on dénommait alors le sud et le nord du Brésil. Gonneville y séjourna six mois, grâce à l'amitié des indigènes. Au retour, on fit relâche à Bahia. Attaqué ensuite par des corsaires anglais et bretons, Gonneville rentra à Honfleur avec trente et un survivants dont un Indien du Brésil, le premier ramené en France, que le roi Arosca lui avait confié. Le voyage de Gonneville dura du 24 juin 1503 au 20 mai 1505. Déclaration du voy. du cap. de Gonneville et ses compagnons... devant... l'admirauté... à Rouen, 19 juin 1505. Bib. de l'Arsenal, ms. H. F. 24 ter. p. p. d'Avezac. *Relat. authentique du voyage du cap. de Gonneville*, 1869. V. aussi C. Bréard, *Le Vieux Honfleur*, Rouen, 1897, 104-116. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 128-138.

(63) Giovanni Caboto, Génois d'origine et Vénitien par adoption, s'établit, vers 1461 à Venise, y contracta mariage et eut trois fils, Louis, Sébastien et Sancius. Il alla plus tard (1491 ?) habiter Bristol. Pour la bibliog. des Cabot, v. G.-P. Winship, *Cabot Bibliography*, 1900.

(64) Lettres patentes de Henri VII, des 5 mars 1496 et 3 février 1498. Public Record Office, London, d. C.-R. Beazley, *John and Seb. Cabot*, 1898, 49-51, 92-96. Winship, nos 136 et 140. Rien ne prouve que Sébastien Cabot ait accompagné son père dans aucun de ses voyages ; même la plupart des critiques le contestent. Harrisse, *Disc. of North America*, 26-37 ; *id.*, *J. Cabot, the Discoverer of N. America*, 161-62, 171 ; *id.*, *Am. Hist. Rev.*, April and Oct. 1898 ; *id.*, *Rev. hist.*, sept.-oct. 1909, 1-3. Markham, *Geographical Journal*, London, June, 1897, 612. Winship, XVI. Bourne, *Spain in America*, 58. Cf. Beazley, *ibid.*, 54-56, 97-98.

appelé *The Matthew*, monté de dix-huit hommes (65), il s'éleva vers le Nord, puis gouvernant à l'Ouest, vint atterrir, on le suppose, à un point du littoral nord-américain : Labrador ou Cap-Breton (24 juin ?) (66). Il était de retour au commencement d'août. Dans sa seconde traversée, qui s'effectua de mai à septembre 1498 (?) (67), Cabot aurait longé ce continent depuis Terre-Neuve jusqu'à la Caroline du Sud, et peut-être même au delà (68).] Les Espagnols et les Anglais, qui se sont partagés presque tout le Nouveau Monde, doivent ces vastes contrées au génie italien.

On croyait encore universellement que les terres découvertes faisaient partie de l'Asie, quoiqu'elles ne répondissent pas aux descriptions des Indes que l'on cherchait, et on les appela d'abord Indes occidentales (69). On resta dans cette erreur jusqu'en 1513, que Vasco Nuñez de Balboa aperçut, du haut [du mont Pirri, sur l'isthme de Panama], l'Océan Pacifique, qu'il nomma « la mer du sud » (25 septembre) (70). Déjà on commençait à donner à une partie du Brésil la désignation d'Amérique, qui s'étendit peu à peu à tout le continent. Voici comment ce nom s'introduisit. [Un Florentin, Amerigo Vespucci (71) avait suivi deux Espagnols, Alonzo de Hojeda et Juan de La Cosa, dans une expédition sur la côte orientale de l'Amérique du Sud, en 1499 ; les premiers, ils longèrent le littoral des Guyanes, hollandaise et anglaise, et du Vénézuéla (72). En 1500-1502, Vespucci se rendait au Brésil

(65) Lettres de Lorenzo Pasqualigo à ses frères, Londres, 23 août 1497, et de Raimondo di Soncino, au duc de Milan, Londres, 18 décembre 1497, d. Beazley, *op. cit.*, 60-65. Winship, nos 222 et 252.

(66) Dawson, P. R. S. C., 1897, 139 ss. Winship, XIII. Lettres de Pasqualigo et Soncino. Au sujet de cet atterrage, trois hypothèses sont en présence : le Labrador, l'île du Cap-Breton et Terre-Neuve. La question reste ouverte. V. Harrisse, *Disc. of North America*, 6-9, 36-37 ; *id.*, *Am. Hist. Rev.*, IV, 38-61 ; *id.*, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve*, 1900, 18-21. Beazley, *ibid.*, 70-71. Prowse, *History of Newfoundland*, 1895, 9-10 ; *id.*, *The voyage of John Cabot*, Bradford, 1897. Winship, XL-XLI et *passim*.

(67) Harrisse, *Am. Hist. Rev.*, 1898, III, 449-455. Bourne, *Spain in America*, 60-61. Cf. Winship, *ibid.*, XV.

(68) Harrisse, *John Cabot, the Discoverer of N. America...*, ch. x ; *id.*, *Disc of N. America*, 39-50 ; *id.*, *Am. Hist. Rev.*, *ibid.* Beazley, *John et Seb. Cabot*, 108-109 (cf. *id.*, *Rev. hist. pub. Canada*, X, 1905, 16-18). Bourne, 61. Winship, XLII. — V. App. III.

(69) Cette dénomination est de Colomb lui-même. Bourne, 95. En outre, Ferdinand et Isabelle adoptèrent la qualification officielle de Indes. Navarrete, I, 44, 47, 71. Gaffarel, II, *Hist de la déc. de l'Amér.* 134.

(70) P. Martyr, *De Rebus Oceanicis*, éd. 1530, 205-210. Bourne, 108-112.

(71) V. la bibliog. de Vespucci, d. *Lit. Am. Hist.*, nos 793-798. H. Vignaud, *Améric Vespuce*, 1912. (V. notre App. IV.)

(72) Navarrete, III, 544, 558, 586, 590. Quaritch, *The First Four Voyages of Amerigo Vespucci*,

par les ordres de Manoel, roi de Portugal, naviguait au Sud jusqu'au 52° lat. et signalait l'île de la Georgie du Sud. Une troisième fois (1503), en prenant la même direction, il allait mouiller dans la Baie de-tous-les-Saints et pénétrait en deçà du 16° lat. Sud (73).]

[De retour à Lisbonne, Vespucci composa, sous forme de lettres à ses amis Lorenzo de Médicis et Pietro Soderini, deux relations de ses voyages (74).] Il s'attribua l'honneur d'avoir vu la terre ferme en 1497, un an avant Colomb. Comme ses récits présentèrent à la curiosité des peuples les premières peintures des pays nouvellement découverts et qu'ils furent pendant longtemps les seuls rendus publics, ils se répandirent dans toute l'Europe. [C'est alors, en 1507, qu'un jeune professeur de géographie au collège de Saint-Dié, en Lorraine, Martin Waldseemüller, proposa, dans un petit ouvrage intitulé *Cosmographiæ Introductio* d'imposer le nom d'Amérique au Nouveau Monde. Aussitôt des cosmographes accueillirent son idée,] et le nom usurpateur fut ensuite consacré par l'usage (75).

[Trois ans après le premier voyage de Jean Cabot, un gentilhomme portugais, Gaspar Corte-Real, reconnut la partie orientale de l'île de Terre-Neuve. En 1501, accompagné de son frère Miguel, il s'avança jusqu'au Groënland, puis, tournant vers le Sud, parcourut le Labrador et cette fois débarqua dans Terre-Neuve. Il ne devait point revenir (76).]

Déjà, à cette époque, les Basques (français et espagnols) (77), les Bre-

1893. Markham, *Letters of Amerigo Vespucci, Hak. Soc. Pub.*, 1894, nos 90 et 100. Bourne, *Spain in America*, 67-69, 80-89.

(73) L. Hugues, *Cronologia delle scoperte*... Roma, 1903, 7-9-12. Bourne, 88-89. Quaritch, *ibid.* Cf. Markham, *ibid.*, XLIII. Cependant, Vespucci n'a pris l'initiative d'aucun de ces voyages. Bourne, *ibid.* — D'ailleurs, en 1500, Rodrigo de Bastidas et Juan de La Cosa avaient exploré les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud, depuis le cap de la Vela jusqu'à Nombre de Dios. Navarrete, III, 545. Bourne, 71. Gaffarel, II, 230-31.

(74) Lettres à Lorenzo Francesco de Medicis (mars ou avril 1503) et à Pietro Soderini, septembre 1504, d. Navarrete, III, 291-309. Quaritch et Markham, *ibid.*

(75) V. App. IV.

(76) Harrisse, *Les Corte-Real et leurs voyages au Nouveau Monde*, 1883 ; *id.*, *Disc. of North America*, 59-76 ; *id.*, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve*, 36-37, 44-45. Bourne, *ibid.*, 64-66. Harrisse, cependant, compte deux voyages en 1500 et un troisième en 1501. Miguel repartit, en 1502, à la recherche de son frère, mais ne reparut plus. Les cartes portugaises désignèrent ensuite Terre-Neuve sous le nom de terre de Corte-Real. V. Harrisse, *Disc. of North America*, 61, 72, 75, 180, 431. On lit dans une ancienne relation : « Nouvelle-France et Terres Neufves. Le premier qui a navigué dans ces parties, dont il soit memoyre est Gaspard Coste-Real. » B. N. ms. fr., 6116, fol. 41.

(77) V. App. V.

tons (78) et les Normands faisaient la pêche de la morue et de la baleine sur le Grand Banc de Terre-Neuve et sur les côtes du Canada. [On lit dans un journal de voyage du Dieppois, Pierre Crignon, rédigé en 1539 et publié par Ramusio (79), qu'en 1506, un capitaine honfleurais, Jehan Denys, piloté par Gamart, de Rouen, abordait à Terre-Neuve et donnait son nom au havre appelé depuis Renewse, au nord-est du cap Race (80) ; qu'en outre, le capitaine Thomas Aubert, de Dieppe, y conduisait, en 1508, un navire de Jehan Ango le père, *La Pensée*, et ramenait des indigènes. A la même date, quatre navires rouennais, de soixante à quatre-vingts tonneaux, *La Bonne-Aventure*, commandée par le capitaine Jacques de Rufosse, *La Sibille*, *Le Michel* et *La Marie-de-Bonnes-Nouvelles*, ce dernier sous les ordres du capitaine Jean Dieulois, faisaient voile vers l'île aux morues (81).]

Comment ces marins ont-ils pu se mettre en possession des pêcheries de Terre-Neuve si peu de temps après le voyage de Colomb ? C'est une question qu'on se pose, et qui a porté des écrivains à croire que les navigateurs français connaissaient ces parages depuis longtemps (82). Plus d'un même l'assure positivement, comme Etienne Cleirac, l'auteur des *Us et Coustumes de la Mer* (Bourdeaux, 1647). Il soutient qu'ils ont découvert les bancs de Terre-Neuve et les terres du Cap-Breton, cent ans avant les voyages de Colomb (83). Les archives de la marine, à Paris, renferment un manuscrit [postérieur à 1630], où il est dit que les Bretons et les Normands trouvèrent les premiers le grand Banc de l'île de Terre-Neuve, en 1504 (84). [Selon Pierre Martyr (85)], lorsque Sébastien (?) [(Jean)] Cabot visita cette île, les naturels lui dirent qu'elle se nommait *Baccallaos*, du nom d'un poisson

(78) V. App. VI.

(79) *Discorso d'un gran capitano francese* (Jean Parmentier) *di Dieppa sopra le navigationi fatte alla Terre Nuova*... (par Pierre Crignon) d. Ramusio, *Raccolta della navigationi*, III, éd. 1565, fol. 423 ; tr. p. Estancelin, *Recherches sur les voy. et déc. des navigateurs normands*, 216-240. V. aussi Harrisse, *Jean et Séb. Cabot*, 249, 273. Sur P. Crignon, outre Estancelin, *ibid.*, v. encore *Le Discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier* (rédigé par Crignon), p. p. C. Schefer, 1883, Introd.

(80) V. App. VII.

(81) V. App. VIII.

(82) V. App. IX.

(83) V. App. X.

(84) V. App. XI.

(85) *De Rebus Oceanicis*, 3e déc., ch. VI (d. Hakluyt, *Princ. Navig.*, éd. 1812, V, 176 ss. et d. Winsor, *Hist. of America*, III, 12 et n. 2, 45). *Lettre de Sébastien Cabot à Henry VII*, d. Hakluyt, *ibid.*, éd. 1903-05, VII, 152.

qui se trouvait en abondance sur ses rivages ; et ce nom est celui que porte la morue dans l'idiome des Basques (86). Ceux-ci l'avaient-ils emprunté à la langue des sauvages ? C'est ce qu'on ignore.

Malgré l'intérêt que les autres peuples prenaient aux découvertes d'outre-mer, le gouvernement, en France, ne fit aucune attention à l'Amérique avant 1523. Les rapports avec cette partie du monde avaient été établis par des particuliers uniquement à leur profit (87). Le commerce français était, pour le temps, plus considérable qu'on ne le pense d'ordinaire. L'autorité n'était pas encore centralisée comme elle l'a été plus tard. Chaque province agissait, on peut dire, indépendamment des autres : ce qui explique pourquoi l'on trouve si souvent dans les anciennes relations les désignations de Basques, de Bretons, de Normands, etc., et pourquoi il est si difficile de déterminer l'étendue du trafic de la nation à cette époque, plus loin de nous par les changements survenus depuis, que par la distance des siècles. Il est très certain que la France avait beaucoup de navires occupés à la pêche de la morue et de la baleine, dès 1517 (88) ; que leur nombre allait toujours en augmentant (89), et qu'au commencement du XVII<sup></sup>e siècle, elle en envoyait jusqu'à six cents (90) sur les côtes de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent.

Les richesses que l'on tirait des pêcheries tournèrent naturellement l'attention vers les contrées voisines de ces parages. En 1518, [ou plus tard,] le baron de Léry, inspiré par son zèle pour le bien public et pour la gloire de la nation, disent les chroniqueurs, et sans doute aussi par l'exemple des seigneurs espagnols, voulut fonder un établissement en Acadie. Il partit pour le Nouveau Monde avec des colons, dans le dessein de s'y fixer lui-même. Mais les vents contraires et d'autres obstacles firent échouer son entreprise (91).

François Ier venait de succéder à Louis XII (1515). Les guerres d'Italie

(86) V. App. XII.

(87) H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, 1re p., 278, 282.

(88) A cette date, en effet, les Anglais déplorent l'indifférence de leurs compatriotes devant l'activité des Français, qui chargent annuellement plus de cent navires de morues à Terre-Neuve. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, Introd. IV.

(89) V. App. XIII.

(90) A. de Montchrestien, *Traicté de l'œconomie politique*, 1615, p. p. F. Funck-Brentano, 1889, 231 ss.

(91) Lescarbot (1618), 21. Cf. J. G. Kohl, *Hist. of the Discov. of the East Coast of North America*, d. *Documentary History of Maine*, Portland, 1869, t. I. D'Avezac, *Nouv. Annales des voyages*, 1864, III, 83. L. D. Scisco, *Lescarbot's Baron de Léry*, P. R. S. C., V, I, 1912.

et une économie sévère avaient empêché le feu roi de s'occuper d'expéditions maritimes. Louis XII s'était appliqué à alléger les charges pesant sur son peuple. François Ier, quoique moins homme d'Etat que guerrier, était doué de qualités brillantes et de quelques-unes de celles qui distinguent un grand prince (92). Il sentit que ses entreprises de découvertes pouvaient jeter de l'éclat sur sa couronne. Au milieu de la guerre acharnée qu'il soutenait contre Charles-Quint, dont les vastes Etats menaçaient l'indépendance de l'Europe, il ne cessait point d'exciter l'émulation de ses sujets pour le commerce et la navigation (93), comme il le faisait pour les lettres et les arts. Il donna l'ordre de préparer une flottille (94) à destination des nouvelles terres, en vue d'y former des colonies si le sol et le climat étaient favorables. Il choisit, pour la commander, Giovanni de Verrazano (95), navigateur florentin, qu'il avait pris à son service.

[Verrazano quitta Dieppe, en 1523, avec quatre vaisseaux (96); mais, à la suite d'une tempête, il dut se réfugier dans un port de Bretagne, ayant perdu deux bâtiments. L'année suivante, il se rembarquait sur deux navires, *La Dauphine* et *La Normande*, laissait celle-ci à la côte d'Espagne, puis, avec l'autre, montée de cinquante hommes (97), il passait près de Madère, et de là, cinglait vers l'Ouest (17 janvier 1524). Au bout de deux mois, il arriva en présence d'une terre basse sous le 34° de latitude nord, apparemment la côte méridionale de la Caroline du Nord.] Il la suivit au Sud pendant cinquante lieues, sans y trouver de port ; alors il revira, et vint jeter l'ancre devant une plage droite, bordée de longues dunes. Il croissait là des arbres

(92) V. l'opinion critique actuelle d. H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, 1er p., 187 ss. H. Hauser, *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, II, 1909, 16-20.

(93) V. App. XIV.

(94) L'initiative de ce voyage reviendrait à un syndicat de banquiers florentins-lyonnais (dont Ango) qui en fournit les fonds (1523-24), et auxquels se joignirent des marchands de Rouen et de Troyes (1524). C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 1906, 258-60.

(95) Né vers 1495 à Val di Greve, près Florence, et longtemps confondu avec Jean Fleury. V. sur lui G. Dexter, IV, *Hist. of America*, 5-6, 17-28. Harrisse, *Disc. of N. America*, 214-28, 541-43 ; *id.*, *La cartographie verrazanienne*, Ext. de la *Rev. de Géogr.*, 1896. L. Hugues, *Raccolta di documenti e studi*, Roma, 1892-96, V, part. II, 22 ss. P. Peragallo, d. *Memorie della Societa geografica italiana*, Roma, 1897, VII, part. I, 165 ss. G. Gravier, *Les voyages de G. Verrazano*, Rouen, 1898. P. Gaffarel, *Jean Fleury*, *Bul. de la Soc. normande de géographie*, 1902. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 256 ss.

(96) V. App. XV.

(97) Conduit par le capitaine Antoine de Conflans, B. N. Clairambeault, 154, fol. 4015.

aromatiques inconnus en Europe, qui exhalaient leur parfum jusqu'à son navire. Verrazano fut bientôt entouré de pirogues, remplies d'hommes et de femmes, à la peau noire, au visage intelligent et doux, qui lui présentèrent des vivres. Il déploya de nouveau ses voiles, effleurant maintenant les côtes que Jean Cabot avait peut être aperçues à distance. Il visita la baie au fond de laquelle la ville de New-York s'est assise, et le havre de Newport, dans le Rhode Island.

Verrazano finit sa reconnaissance aux terres découvertes autrefois, dit-il, par les Bretons sous le 50° de latitude septentrionale (98). [On pense généralement qu'il leur donna, le premier, comme à celles qu'il avait lui-même explorées, le nom de « Nouvelle-France » (99).]

De retour à Dieppe, Verrazano adressa, le 8 juillet (1524), au roi de France une relation de son voyage. Mais François Ier, sur le point de franchir les Alpes pour porter la guerre en Italie, n'avait pas l'humeur aux navigations lointaines. [Peut-être Verrazano alla-t-il une seconde fois sur la côte de l'Amérique du Nord (1526) (100). Il semble admis qu'il prit de nouveau la mer à Dieppe, en février ou mars 1528, avec cinq navires, dans la direction du Brésil (101) et qu'il pénétra jusqu'au Rio de la Plata.] Le célèbre et infortuné navigateur ne reparut plus (102).

Le désastre de Pavie, ses funestes suites, la fin tragique de Verrazano, interrompirent le projet d'un établissement en Amérique. Moins mari-

(98) Pour l'itinéraire de cette expédition, on est réduit à des conjectures, basées sur les données vagues de Verrazano lui-même. Cf. Dexter, *op. cit.*, IV, 6-8. Harrisse, *Disc. of N. America*, 228. Gravier, *op. cit.*, 12-17. La Roncière, *op. cit.*, III, 261-62. Au surplus, ce voyage se trouve confirmé dans la nomenclature des cartes italiennes du temps (App. XVI.) V. *Hist. of America*, IV, 33 ss. Harrisse, *ibid.*, 216, 539, 575-77. E. L. Stevenson, *Maps illustrating Early Discovery and Exploration in America*, cartes 10 et 12. Notons que certaines cartes figurent un détroit dit *Mer de Verrazano* dans le voisinage des baies actuelles de Chesapeake et Delaware (E. U.). Winsor, *Hist. of America*, IV, 38, 89.

(99) V. App. XVI.

(100) La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 265-66. Ango, qui patronnait Verrazano, avait formé une société en commandite au capital de 20.000 liv. tournois, avec l'amiral Chabot, Guillaume Prudhomme, receveur-général des finances de Normandie, et Adam Godefroy, bourgeois de Rouen, et autres. L'expédition comprenait quatre vaisseaux. Projet de contrat non daté, mais postérieur au 23 mars 1526. B. N. Moreau, 770, fol. 60, pièce 16, d. Guénin, *Ango et ses pilotes*, 75-77. Cf. Hakluyt, *Divers Voyages...*, 1582, *Dedication* (d. *Hak. Soc. Pub.*, 1850).

(101) Lettre de J. de Silvera, 24 décembre 1527. *Alguns documentos...* Arch. de Torre do Tombo, Lisboa, 1892, 490, c. p. Guénin, *ibid.*, 80.

(102) Selon les uns, il fut pris et dévoré par les sauvages du Brésil. Ramusio, *ibid.*, III, 417. Harrisse, *op. cit.*, 222-224. Hugues, *op. cit.*, 250. Gravier, *op. cit.*, 31. La Roncière, *ibid.*, 267. Suivant Oviedo (*op. cit.*, II, ch. VII, 291), c'est à Coro (Vénézuela) qu'il aurait ainsi trouvé la mort.

time que commerçante, la France ne pensait pas qu'il fût bien avantageux pour elle d'avoir des possessions coloniales ; et cette idée a toujours plus ou moins subsisté dans la masse de la nation ; car les Français n'ont jeté sur aucun point du globe une population assez forte pour y assurer l'existence de sa nationalité (103).

Il ne faut pas omettre une autre circonstance du temps. « Des troubles intérieurs, dit Raynal, détournèrent la France encore plus des grands objets d'un commerce étendu et éloigné, et de l'idée d'aller chercher des royaumes dans les deux Indes. L'autorité des rois n'était pas formellement contestée ; mais on lui résistait, on l'éludait. Le gouvernement féodal avait laissé des traces, et plusieurs de ses abus subsistaient encore. Le prince était sans cesse occupé à contenir une noblesse inquiète et puissante. La plupart des provinces qui composaient la monarchie se gouvernaient par des lois et des formes différentes. La machine du gouvernement était compliquée. La nation négociait sans cesse avec le prince. L'autorité des rois était illimitée, sans être avouée par les lois ; la nation, souvent trop indépendante, n'avait aucun garant de sa liberté. Delà, on s'observait, on se craignait, on se combattait sans cesse. Le gouvernement s'occupait uniquement, non du bien de la nation, mais de la manière de l'assujettir. » (104)

François I^er^ eut moins de dissensions intérieures à combattre que ses prédécesseurs. La révolte du fameux connétable de Bourbon, cependant, et des émeutes populaires à l'occasion d'impôts, troublèrent son règne. Les discordes civiles et religieuses auraient été beaucoup plus sérieuses sans les guerres avec le puissant Charles-Quint (105), dans lesquelles les grands comme les petits voyaient l'intérêt de la France profondément engagé.

Lorsque Verrazano repartit pour son dernier voyage, on était au fort de la lutte ; et jusqu'au rétablissement de la paix, toute idée de colonisation fut abandonnée.

(103) V. App. XVII.

(104) *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux Indes*, Amsterdam, 1770, 4 vol., IV, 2-3. V. aussi G. Hanotaux, *Le pouvoir royal sous François I^er^*, d. *Etudes historiques sur le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle en France*, 1886. F. de Crue, *Hist. gén.*, IV, ch. IV. H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, 1^re^ p., 211 ss.

(105) Sur cette rivalité, outre les ouvrages de Mignet, v. plus récemment H. Lemonnier, *Hist. de France*, V, 2^e^ p., 1-160. C. de La Roncière, *Hist de la marine française*, III, 164-242.

## CHAPITRE II

### DÉCOUVERTE DU CANADA

### 1534-1543

Le traité de Cambrai (3 août 1529) rendit la paix au royaume. L'amiral de France, Philippe de Chabot, seigneur de Brion, voyant les succès des Espagnols et des Portugais dans l'Amérique centrale et méridionale (1), où ils soumettaient, [non sans effort (2)], d'immenses contrées à leur domination proposa au roi (3) de reprendre son dessein sur le Nouveau Monde afin d'en tirer comme eux, de grandes richesses (4). Les pêcheries déjà considérables que les Français continuaient d'exploiter au Banc de Terre-Neuve étaient un premier acheminement vers ce but.

Le monarque avait conservé le goût des expéditions d'outre-mer. Se

Pour la bibliographie du Canada, v. H. Harrisse, *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France*, 1872. *Hist. of America*, IV. R. G. Thwaites, *Jesuits Relations* et *Allied documents*, Cleveland, 1899-1901, t. LXXI, 219-365. *Lit. Am. Hist.*, nos 3428-3880. — N.-E. Dionne, *Inventaire chronologique des livres, journaux et revues pub. en français d. la prov. de Québec*, de 1764 à 1905, Québec, 1905; *id.*, *Inventaire chron. des livres pub. à l'étranger sur la Nouv.-France de* 1534 à 1906, Québec, 1906; id., *Inventaire chron. des livres, journaux et revues pub. en anglais d. la prov. de Québec*, de 1764 à 1906, Québec, 1907; *id.*, *Inventaire chron. des cartes, atlas, pub. sur la Nouv.-France*, de 1508 à 1908, Québec, 1909. V. aussi la bibliog. du ch. préc. Consulter *Index to Reports of Canadian Archives* (1872-1908) (Pubs. Can. Arch. no 1) Ottawa, 1909. J.-E. Roy, Rapport sur les archives de France relatives à l'hist. du Canada, Ottawa, 1911.

(1) V. App. XVIII.

(2) V. App. XIX.

(3) V. App. XX.

(4) « Et par la conduite de Jacques Cartier, faire le voiage de ce royaume ès terres neufves pour descouvrir certaines ysles et pays ou l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or et autres riches choses... » Paris, 12 mars 1533. B. N. ms. fr. 15628, fol. 213, verso, no 618. « Ce que l'un et l'autre (François Ier et Cartier) revaient, comme tous les chercheurs de terres nouvelles au XVIe siècle... c'était le chemin du pays des épices, c'étaient au moins les mines d'or et d'argent qui commençaient à faire la fortune de l'Espagne. » H. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, II, 146 et aussi 329. Sans doute la propagation de la foi entrait aussi dans les vues de François Ier et de ses successeurs : les lettres et les commissions royales y insistent longuement.

trouvant en paix avec ses voisins, il agréa les projets de son amiral, et en confia l'exécution à Jacques Cartier, habile navigateur de Saint-Malo (5). Quand la nouvelle en parvint au roi d'Espagne et au roi de Portugal, ils se récrièrent : « Eh quoi ! dit n riant François I[er], ces princes se partagent tranquillement entre eux le Nouveau Monde ! Je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue l'Amérique ! » (6).

Cartier quitta Saint-Malo, le 20 avril 1534, avec deux navires de soixante tonneaux et soixante et un hommes d'équipage (7), et parvint, [le 1[er] mai, au Cap Bonavista (8), à l'est de] Terre-Neuve. Après s'être approvisionné de gibier, il remontait vers le Nord et pénétrait par le détroit de Belle-Isle (9) dans le Golfe Saint-Laurent. Il parcourut une certaine étendue des côtes de cette mer intérieure, qui a 106 lieues de longueur sur 79 de largeur, trafiquant avec les indigènes et examinant le pays. Il employa quatre mois et demi à cette exploration.

Dans ce voyage (10), Cartier visita des parages déjà connus, du moins en partie, des pêcheurs qui y avaient nommé des points remarquables (11). Il

(5) Auquel il donna d'abord (12 mars 1533) 6.000 liv. pour équiper ses navires (Bib. nat. ms. fr. 15628, nº 618), et encore (25 mars 1534) 3.000 liv. (B. N. ms. fr. 15632, nº 671). Cartier naquit en 1491. Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, 5-7. On ne sait presque rien de sa jeunesse. Peut-être alla-t-il à Terre-Neuve et au Brésil avant 1534. J. des Longrais, *ibid.*, 8-17, 99-100. H. Harvut, *Les Malouins à Terre-Neuve*, Rennes, 1893, 7. On trouvera la bibliog. de Cartier d. J.-P. Baxter, *Memoir of Jacques Cartier*, N.-Y., 1906. Consulter, outre cet ouvrage, C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 1906, 307-333. Lescarbot, *Hist. de la Nouvelle-France*, éd. 1618, tr. angl. annotée p. W.-L. Grant, avec introd. de H.-P. Biggar (Pubs. Champlain Soc. Toronto), II, 1911. C. de La Roncière, *Notre première tentative de colonisation au Canada* (*Bib. de l'École des Chartes*, mai-août 1912).

(6) *L'art de vérifier les dates*... 3e éd. 1783-87, I, 635.

(7) *Discours du voyage fait par le capitaine Jaques Cartier aux Terres-Neufves de Canadas, Norembergue, Hochelage, Labrador, et pays adjacens*... Rouen, 1598, rééd. p. Michelant et Ramé, 1865, 17-18, et doc. inéd., 3. *Relation originale* (?) *du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534*, p. p. Michelant et Ramé, 1867, 2. Devant l'opposition des marchands intéressés à la seule pêche de Terre-Neuve, Cartier ne put former ses équipages qu'en s'adressant à la justice. Remonstrance de J. Cartier, 19 mars 1533, d. Michelant et Ramé, *ibid.*, 1865, 3-5. Arrêt de la cour de Saint-Malo, 28 mars 1533.

(8) Qui était alors le port d'attache des navigateurs à Terre-Neuve.

(9) Qu'on prenait encore pour un golfe ou pour une baie. *Voyage fait par le capitaine Jaques Cartier*... 1865, 21. — *Relation originale* (?) *du voyage de Jacques Cartier*, 1867, 5. (V. sur ces éd., Harrisse, *Notes sur la Nouv.-Fr.* 2, 10-11.)

(10) « The first voyage of Cartier quite overshadows, from a cartographical point of view, his later ones and indeed all of those of the 16 th. century... The correct interpretation of Cartier's first voyage is the key to the cartography of the Gulf for almost the subsequent century. » W.-F. Ganong, P. R. S. C., 1889, II, 17. V. aussi M.-F. Howley, *ibid.*, 1894, II, 152. Dawson, *The Saint-Lawrence*, Toronto, 1905, 213, n.

(11) Comme le cap de Prato, le havre de Châteaux, etc. Dans la baie actuelle de Shecatika.

reconnut la côte du Labrador, aride et désolée, celle de Terre-Neuve, [de la Pointe Rich au Cap Anguille, passa à l'ouest des îles de la Madeleine (12), longea l'île du Prince Edouard (13) et le Nouveau-Brunswick actuels ;] le 3 juillet il entrait dans une baie qu'il baptisa baie des Chaleurs parce que, à ce moment, la température était brûlante (14). Dix jours plus tard, il débarquait devant la baie de Gaspé. Suivant la coutume européenne, il prit possession du pays en élevant, sur une pointe de terre (15), malgré les protestations d'un chef huron, une croix en bois, [ornée d'un écusson fleurdelisé, portant ces mots : *Vive le Roi de France* (24 juillet). De là, se dirigeant vers l'île Anticosti, le Malouin la parcourut, depuis le sud-est jusqu'à la pointe Nord, tourna court, repassa le détroit de Belle-Isle et rentra à Saint-Malo (5 septembre) (16).]

Cette première expédition ne fut pas sans fruit, puisqu'elle allait conduire Cartier à la découverte du Saint-Laurent. Deux [jeunes Hurons de Gaspé, Domagaya et Taignoagny, fils du chef], qu'il amena en France (17), lui apprirent l'existence du grand fleuve. Nous sommes porté à croire, par la route qu'il a tenue dans son second voyage, qu'il voulait surtout

sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, Cartier rencontra un navire rochelais, preuve que cette région était bien connue des Français. *Voyage fait par le cap. Jaques Cartier*, 27. *Relat. originale*, 11.

(12) Cartier nomma l'une des îles « Isle de Bryon », en l'honneur de son protecteur Chabot, et ce nom lui est resté. *Voyage fait par le cap. Jaques Cartier*, 19. *Relation originale*, 36.

(13) Cette île, que Cartier prit pour la terre ferme, a porté jusqu'en 1797 le nom d'île Saint-Jean. La carte de Champlain de 1632 trace pour la première fois avec exactitude sa forme et sa situation.

(14) Cartier nomma la pointe à l'entrée de la baie (auj. Pointe Miscou) « Cap d'Espérance, pour l'espoir que abvions de y trouves passaige » (le passage du Nord-Ouest à la Chine). *Relat. originale, ibid.*, 27-28. Cette pensée l'obsédera durant tout son second voyage. Pour l'itinéraire de Cartier et l'identification des lieux, v. W. F. Ganong, P. R. S. C., 1887, II, 121 ss. et 1889, II, 17 ss. M.-F. Howley, *ibid.*, 1894, II, 151 ss. S.-E. Dawson, *op. cit.*, 123 ss. J.-P. Baxter, *op. cit.*. 75 ss. En route, il rencontra des Indiens de diverses tribus : des Beothuks, sur la côte du Labrador, des Micmacs, dans la baie des Chaleurs, et des Huron-Iroquois dans la baie de Gaspé. *Relat. originale*, 11-12, 28-34, 36-40. Baxter, *ibid.*, 87, n. 1 ; 104, n. 1 ; 109, n. 2 ; 140, n. 2. Cf. Dawson, *ibid.*, 179-183.

(15) Peut-être la baie de Penouïl. P.-G. Roy, *Les noms géographiques de la province de Québec*, Lévis, 1906, 46.

(16) Par deux fois, Cartier fut sur le point de découvrir le Saint-Laurent; s'il eût tiré à l'Ouest, en quittant d'abord la côte de Gaspé, puis la « Point North » de l'île Anticosti, il entrait dans le fleuve.

(17) *Relat. originale.*, 41-42. «... Nous voulions amener deux de ses filz avecques nous. Et puys les rapporteryons au dit hable. » *Ibid.*, 42. A quoi le chef consentit volontiers. V. notre App. XXI.

vérifier leur rapport, tant sur ce fleuve que sur la contrée qu'il traverse depuis Montréal jusqu'à la mer (18).

La cause des découvertes gagnait de nouveaux amis et d'utiles protecteurs. A Chabot se joignit [Jean de Moy], seigneur de La Meilleraye, vice-amiral de France, qui s'en montra l'un des plus actifs partisans. C'était lui qui avait recommandé Cartier à l'amiral. La Meilleraye obtint pour son protégé, chargé d'entreprendre un nouveau voyage, des pouvoirs beaucoup plus amples que ceux de l'année précédente, et lui fit donner trois navires avec de bons équipages (19).

Suivant l'usage à cette époque de foi vive, le navigateur breton, avant de se mettre en mer, voulut implorer la protection de Celui qui commande aux flots et aux tempêtes, et qui se plaisait alors à reculer chaque jour les bornes du monde par des prodiges qui étonnaient de plus en plus les hommes. Il se rendit, avec ses équipages en corps, à la cathédrale de Saint-Malo, et là, après avoir assisté à une messe solennelle et communié, les aventureux marins reçurent de l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et entouré de son clergé, la bénédiction pastorale (20).

La petite flotte portant cent dix hommes (21) déploya ses voiles le 19 mai 1535. Cartier, comme capitaine général, montait *La Grande Hermine*, [d'au plus cent vingt-six tonneaux ;] les deux autres bâtiments, [*La Petite Hermine* et *L'Emerillon*, de soixante et de quarante tonneaux (22),] étaient commandés, le premier, par Macé Jalobert, [son beau-frère,] et le second, par Guillaume le Breton, sieur de La Bastille. Plusieurs gentilshommes, tels que Claude de Pontbriant, échanson du Dauphin, et Charles de La Pommeraye, étaient du voyage en qualité de volontaires. La traversée fut excessivement longue ; on eut à subir des coups de vent qui dispersèrent les trois navires (25 juin). Cartier lui-même n'atteignit qu'au milieu de juillet la baie des Châteaux, située à l'entrée du détroit de Belle-Isle, qu'il

(18) *Supra*, ch. I, n. 47, 81.

(19) Lettres patentes de l'amiral Chabot, 31 oct. 1534, d. Michelant et Ramé, *Voyage fait par le cap. J. Cartier*, doc., 7.

(20) *Brief Récit et succincte narration de la navigation faite en* 1535 *et* 1536 *par le capitaine J. Cartier aux îles de Canada, Hochelage, Saguenay*, éd. d'Avezac, 1863, 6.

(21) Y compris deux prêtres, Dom Guillaume le Breton et Dom Antoine, Etienne Noël, neveu de Cartier et les deux Hurons rapatriés. Cf. Lescarbot, tr. de W.-L. Grant, II, 150, n. 1. V. *Le choix des navires et des marins* d. Joüon des Longrais, *op. cit.*, 21-23, 126-142.

(22) *Brief Récit*..., 6 et verso.

avait désignée pour rendez-vous ; les deux autres vaisseaux ne l'y rejoignirent qu'au bout de plusieurs jours (26 juillet).

Dès que leurs équipages se furent reposés, Cartier se remit en route (29 juillet) [le long de la côte du Labrador (23).] Il vit une multitude d'îles (24) ; et, après avoir été forcé par les vents contraires de chercher refuge dans un port (1er août) qu'il appela [Saint-Nicolas (aujourd'hui la Baie de Pashashibu,] il releva l'ancre et reprit sa route. Le 10 août, il arrivait à une baie [(probablement Pillage Bay),] à laquelle il donna le nom de Saint-Laurent en l'honneur du saint dont la fête se faisait ce jour-là ; ce nom, qu'elle a perdu, devait demeurer au golfe et au fleuve qui y répand ses eaux. Les deux Hurons que Cartier ramenait avec lui le guidaient à présent (25). A quatre cents milles de la mer, on s'arrêta au pied d'une île agréablement située et couverte de vignes des rivages, nommée depuis l'île d'Orléans (8 septembre) (26). Au dire des guides, le pays se divisait en trois vastes parties : le Saguenay s'étendait depuis la côte de Gaspé jusqu'à l'île aux Coudres ; le Canada, dont la principale bourgade était Stadaconé, aujourd'hui Québec, commençait à cette dernière île et se prolongeait, en remontant le fleuve, jusqu'à Hochelaga ; enfin Hochelaga, la plus riche comme la plus populeuse de ces contrées, comprenait l'île de Montréal et le pays avoisinant. Le nom de Canada (*Kanata*) donné ici par les indigènes à la portion du milieu, signifiait en langue iroquoise amas de cabanes, ville, village, ou bourgade (27).

Cartier fit mettre les deux sauvages à terre pour s'aboucher avec les naturels, [qui étaient aussi de la nation huronne (28).] Ceux-ci d'abord prirent

(23) *Brief Récit*..., 6 v° et 7.

(24) Pour l'itinéraire de Cartier et l'identification des lieux, v. Ganong. P. R. S. C... d. c. M. F. Howley, d. c. Baxter, *op. cit.*, 131 ss. Dawson, *op. cit.*, 154 ss. W.-L. Grant, *op. cit.*

(25) Le 15 août, sur les dires de ses guides, il reconnut l'île d'Anticosti, qu'il nomma île de l'Assomption. *Brief Récit*..., 9. Après l'avoir tournée au nord-ouest, Cartier se dirigea vers la côte de Gaspé, doubla le cap de la Madeleine, puis, gouvernant au nord-ouest, alla toucher aux Sept-Iles. Le 1er septembre, Cartier découvrit l'embouchure du Saguenay ; le 6, il mouillait à l'Ile-aux-Coudres. *Brief Récit.*, 11, 12 v°.

(26) *Brief Récit*..., 12, v°. Il la baptisa d'abord île de Bacchus, et peut-être ensuite île d'Orléans (1536), en l'honneur de Valois, duc d'Orléans, le futur Henri II. P.-G. Roy, *Noms géographiques de la prov. de Québec*, 199-201.

(27) *Brief Récit*, 48 v°. N.-E. Dionne, *Bull. du Parler français*, Québec, II, 260 ss. (rep. p. Roy, *ibid.*, 86-95).

(28) L.-H. Morgan, *League of the Iroquois*, Rochester, N.-Y, 1851, new ed. by H.-M. Lloyd, N.-Y, 1904, I, 5. *Handbook of American Indians*, I, 584-85.

la fuite, mais revinrent bientôt et environnèrent les navires de leurs canots d'écorce. Ils offrirent aux Français du poisson, du maïs, des fruits. Cartier les accueillit avec politesse et leur distribua des présents. Le lendemain, l'agouhanna, c'est-à-dire le chef de Stadaconé nommé Donnacona, vint le visiter, suivi de douze canots. L'entrevue fut amicale. Français et Hurons se séparèrent très contents les uns des autres. Avant de partir, Donnacona voulut baiser les bras du capitaine français, ce qui était lui donner une des plus grandes marques de respect en usage chez ces peuples (29).

Comme la saison était avancée, Cartier prit l'audacieuse résolution de passer l'hiver dans le pays. Il fit [ranger la *Grande* et la *Petite Hermine* au confluent de] la rivière Saint-Charles actuelle (30), baptisée par lui Sainte-Croix (16 septembre 1533), sous la bourgade de Stadaconé (31), qui couronnait une hauteur du côté du Midi. Cet endroit du Saint-Laurent, par la disposition des montagnes, des coteaux, des vallées autour du bassin de Québec, est un des sites les plus grandioses de l'Amérique. Le fleuve conserve longtemps, depuis le golfe, un aspect imposant, mais sauvage et triste. Son immense largeur, qui est de quatre-vingt-dix milles à son embouchure, ses nombreux écueils, ses brouillards, ses coups de vent dans certaines saisons, en ont fait un lieu redoutable aux navigateurs. Les côtes escarpées qui le bordent pendant plus de cent lieues ; les sombres montagnes faisant chaîne au nord et au sud de la vallée dans laquelle il coule, et dont il occupe par endroits presque toute l'étendue ; les îles, qui se multiplient à mesure qu'on remonte son cours ; enfin, tous les débris épars des obstacles que le grand tributaire de l'Océan a rompus et renversés pour se frayer un passage jusqu'à la mer, saisissent l'imagination du voyageur qui le parcourt pour la première fois. A Québec, la scène change. La nature, si vaste, si solennelle sur le bas du fleuve, devient ici variée et gracieuse sans cesser de garder son caractère de grandeur, surtout depuis qu'elle a été embellie par la main de l'homme.

S'il était permis à Jacques Cartier de sortir aujourd'hui du tombeau

(29) *Brief Récit...*, 12-13 v°.

(30) Avec le Lairet. Dionne, *Jacques Cartier*, Québec, 1889, 59. *Brief Récit...*, 16. Cartier garda *L'Emerillon* pour remonter le Saint-Laurent.

(31) Qui était située « dans l'espace compris (auj.) entre la rue de la Fabrique et le coteau de Sainte-Geneviève, près de la côte d'Abraham », au dire de Ferland, *Cours d'hist. du Canada*, Québec, 1861-65, I, 27.

pour contempler le vaste pays qu'il a livré, couvert de forêts séculaires et de hordes barbares, à la civilisation européenne, quel plus noble spectacle pourrait exciter dans son cœur le sublime orgueil de ces hommes privilégiés dont le nom grandit chaque jour avec les conséquences de leurs actions immortelles ! Il verrait dans Québec l'une des plus belles villes de l'Amérique et dans le Canada un pays auquel l'avenir ne peut réserver qu'une haute destinée.

Au reste, l'Amérique a dû sa découverte et son développement moins à la force des armes qu'aux travaux féconds de la paix, et c'est en séchant les larmes des malheureux que la persécution ou la misère chassaient d'Europe qu'elle devait préparer sa richesse et sa prospérité futures.

Impatient de voir la bourgade de Hochelaga, située à soixante lieues plus loin sur le fleuve, Cartier en prit le chemin, le 19 septembre (1535), avec [*L'Emerillon* et deux barques, en compagnie] des gentilshommes et des capitaines de ses navires, outre cinquante matelots (32) ; il mit treize jours pour s'y rendre (33). La bourgade était assise sur l'emplacement où se déploie aujourd'hui la très florissante ville de Montréal (34). A l'apparition des Français, une grande foule accourut au-devant d'eux et les reçut comme avaient fait les Hurons de Québec, avec les marques d'une joie vive (35). Le lendemain (3 octobre), Cartier et ses compagnons se présentèrent dans le village indien.

Hochelaga se composait d'une cinquantaine d'habitations en bois, longues de cinquante pas et larges de douze ou quinze. Chaque maison, dont les faces étaient d'écorces, adroitement cousues ensemble, contenait plusieurs pièces, distribuées autour d'une salle carrée, où se trouvait le foyer et se tenait la famille. La bourgade était entourée d'une triple palissade

(32) *Brief Récit*..., 19 v°.

(33) Il y arriva le 2 octobre et non le 19, comme dit par erreur le *Brief Récit*, 22. Au haut du lac Saint-Pierre, l'eau étant basse, Cartier laissa *L'Emerillon* et une partie de l'équipage ; puis avec les gentilshommes et vingt-huit mariniers, il continua sur ses barques. Rendu aux rapides de Lachine, à l'endroit auj. nommé Pied-du-Courant, il débarqua et fit route à pied jusqu'à Hochelaga. *Brief Récit*, 21-22, 27.

(34) Au sujet de cet emplacement, cf. Sulte, *Pages d'histoire du Canada*, Montréal, 1891, 29. Dawson, *op. cit.*, 167. Baxter, 162, n.

(35) « ... Plus de mil personnes tant hommes, femmes que enfants ; lesquelz nous firent aussi bon racueil que iamais père fist à enfant... » *Brief Récit*, 22. Au dire de l'abbé P. Rousseau, les Hochelagas pouvaient alors compter 3.600 âmes ; ils « étaient de langue iroquoise et apparentés aux Hurons. » *Les Hochelagas*, Congr. int. Amer., 15e session, Québec, 1907, I, 279-97. *Handbook of American Indians*... I, 555. « Tout cedict peuple ne s'adonne que à labourage et pescherie pour vivre... et ne sont ambulataires comme ceux de Canada et du Saguenay. » *Brief Récit*, 24, v°, 25.

établie en cercle et percée d'une seule porte fermant à barre. Il régnait en plusieurs endroits, vers le haut de cette enceinte, des galeries contre lesquelles des échelles étaient appuyées, avec des amas de pierres auprès pour la défense. Au centre du village, il y avait une place découverte. C'est là que fut conduit Cartier. Après les saluts en usage parmi ces nations, les femmes vinrent étendre des nattes sur la terre pour faire asseoir les Français. Ensuite parut l'agouhanna, porté par une dizaine d'hommes, qui déployèrent une peau de cerf et le déposèrent dessus. Il paraissait âgé d'environ cinquante ans, et était perclus de tous ses membres. Un bandeau, brodé de poils de porc-épic teints en rouge, ceignait son front. Après avoir salué Cartier et sa suite, il leur fit comprendre par des signes que leur arrivée lui causait beaucoup de plaisir ; et, comme il était souffrant, il montra ses bras et ses jambes au commandant français, en le priant de les toucher. Celui-ci les frotta avec la main ; aussitôt le chef sauvage ôta le bandeau qui entourait sa tête et le lui présenta, pendant que de nombreux malades et infirmes se pressaient pour toucher Cartier, le prenant sans doute pour un homme doué de facultés supérieures (36).

Après avoir distribué des présents (37), Cartier se fit conduire sur une montagne qui était à un quart de lieue de distance. De là, il découvrit un pays sans bornes. Les sauvages semblèrent lui indiquer par signes la direction du fleuve Saint-Laurent, et les endroits où la navigation est interrompue par des cascades. [Vers le Nord coulait « une grande rivière qui descend de l'Occident comme ledict fleuve » (la rivière Ottawa). Ses guides laissaient entendre que passé le Saut « le plus impétueux qu'il est possible de veoir » (Saut Saint-Louis) et trois autres sauts (les Cascades, les Cèdres, etc.), on pouvait naviguer trois mois et remonter le Saint-Laurent près de sa source où se trouvaient des mines d'argent et de cuivre (région du Lac Supérieur) (38).] Enchanté de la nature magnifique qu'il avait devant lui, il donna à la montagne, comme par excellence, le nom de Mont Royal. Ce nom, changé depuis en celui de Montréal, s'est étendu à la ville qui embrasse aujourd'hui le pied du mont et à l'île où elle est placée.

(36) *Brief Récit*, 23 v°, 26.

(37) Tels que hachettes, couteaux, patenôtres, agnus-dei, etc. *Brief Récit*, 26 v°.

(38) En disant cela, les Hurons touchaient la chaîne d'argent de son sifflet et le manche doré d'un poignard, et montraient que « cela venoit d'amond ledict fleuve ». *Brief Récit*, 27 v°.

De retour à la rivière Saint-Charles (11 octobre) (39), le capitaine français conçut quelque soupçon sur les dispositions des sauvages. Il fit renforcer une palissade que ses gens avaient élevée autour des navires pendant son absence. Il se préoccupa ensuite de la santé de ses équipages. Mais, malgré ses précautions, le scorbut éclata parmi eux, dès le mois de décembre, avec une violence extrême. On n'avait aucun remède pour cette maladie, qui était encore peu connue. La situation des Français fut bientôt déplorable. La rigueur de la saison augmentait tous les jours ; le froid devint excessif. La glace couvrait les vaisseaux d'une couche épaisse de deux brasses ; la neige atteignait plus de quatre pieds de hauteur (40). Sur cent dix hommes, il n'y en eut que trois ou quatre en santé pendant un temps ; et dans un des navires il ne resta personne en état de veiller les malades. Trop faibles pour creuser la terre, profondément gelée, ceux qui pouvaient marcher déposaient les corps sous la neige. Vingt-cinq hommes succombèrent ; la plupart des autres étaient à l'extrémité, lorsqu'un Huron rencontra Cartier et lui indiqua un remède qui les guérit (41).

Le printemps revenu, on se prépara au retour. [Le 3 mai (1536) Cartier dressa une croix au confluent de la rivière Saint-Charles, avec cette inscription : FRANCISCUS PRIMUS, DEI GRATIA FRANCORUM REX, REGNAT. Il y laissait *La Petite Hermine* (42), faute d'hommes pour la manœuvre.] Le 6 mai, il remit à la voile, emmenant, pour les présenter au roi, quelques Hurons, au nombre desquels était le chef Donnacona, qui se vantait d'avoir beaucoup voyagé (43) et d'avoir déjà vu, dans les pays occidentaux, des hommes portant des vêtements de laine (44).

Cartier trouva la France en proie aux persécutions religieuses, et engagée dans une deuxième guerre avec Charles-Quint. L'année précédente,

(39) Cartier observa alors, pour la première fois, chez les Hurons, l'usage de la pipe. *Brief Récit*, 31.

(40) De la mi-novembre à la mi-avril, les Français furent « continuellement enfermez dans les glaces ». *Brief Récit*, 36 v°.

(41) *Brief Récit*, 34 v°-38 v°. C'était une décoction des feuilles et de l'écorce de l'épinette blanche. V. Dawson, *op. cit.*, 184-85. Par bonheur, Cartier échappa à la contagion. *Brief Récit*, 39.

(42) *Brief Récit*, 39 v°-41 v°, 44 v° ss. Les débris, à ce que l'on croit, en furent retrouvés en 1843. V. N.-E. Dionne, *Le fort Jacques Cartier et la Petite Hermine*, Montréal, 1891.

(43) Jusqu'au Lac Supérieur. En outre, Donnacona lui assurait « avoir esté à la terre de Saguenay en laquelle y a infini or, rubis et aultres richesses ». *Brief Récit*, 40 v°, 27 v°.

(44) *Brief Récit*, 40. — V. App. XXII.

des lois sévères (édits des 13 et 29 janvier 1535) avaient été rendues contre les nouveaux sectaires. Des échafauds et des bûchers s'étaient élevés sur toute la surface du royaume (45). L'Empereur, qui avait su, par une politique habile, endormir François Ier dans ses conquêtes en Italie, profita de ses troubles et de l'éloignement des armées françaises, pour fondre, par le Nord et par le Sud, sur les Etats de son rival. La voix de Cartier fut perdue dans le fracas des armes (46), l'Amérique elle-même fut oubliée (47).

Il fallut attendre un moment plus favorable. [La trêve de Nice (18 juin 1538) sembla de bon augure (48), mais deux ans s'écoulèrent encore avant que le prince pût s'occuper sérieusement des découvertes du navigateur malouin.]

La triste fin de la dernière expédition avait excité les clameurs du parti opposé aux colonies. Il prenait pour prétexte la rigueur du climat du Canada, sa prétendue insalubrité, qui avait fait périr d'une maladie cruelle une partie des équipages, et, enfin, l'absence de mines d'or et d'argent. Ses discours laissèrent quelque impression dans les esprits. Les amis de la colonisation finirent par en détruire l'effet, en faisant valoir surtout les avantages qu'on pourrait retirer du commerce des pelleteries avec les indigènes. D'ailleurs, disaient-ils, l'intérêt de la France ne permet point que les autres nations partagent seules la vaste dépouille du Nouveau Monde.

Ainsi les hommes de progrès l'emportèrent. Parmi eux se distinguait un gentilhomme picard, Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval, que François Ier appelait plaisamment le « Petit Roy du Vimeu » (49). Ce grand seigneur avait acquis l'estime de son souverain par sa bravoure et sa

(45) V. App. XXIII.

(46) Son protecteur Chabot était remplacé au pouvoir par Anne de Montmorency (14 juillet 1536). En 1541, l'amiral fut enfermé à Vincennes pour concussions et exactions, mais fut gracié un mois après. Il mourut de chagrin, dit-on (15 juin 1543). H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V. 1re p., 202 ; 2e p., 100-103. François Ier avait fait don à Cartier de *La Grande Hermine* (10 mai 1537), en sus de 3.500 liv. pour défrayer ses deux voyages (14 sept. 1538) et de 50 écus d'or (22 sept. 1538) pour l'entretien des sauvages, lesquels moururent tous à l'exception d'une fillette. Arch. nat. J. 961, nos 10 et 23 ; B. N. anc. fonds fr. 17059, no 202. (Michelant et Ramé, *Voyage fait par Jaques Cartier*, doc. 15.

(47) V. App. XXIV.

(48) En septembre 1538, en effet, Cartier organisait une expédition comprenant cent vingt marins, quarante arquebusiers, trente charpentiers de marine, dix maîtres-maçons, douze couvreurs, une couple de maréchaux, serruriers, forgerons, barbiers, apothicaires, médecins, lapidaires, chaussetiers, cordiers, des vignerons et des laboureurs, soit en tout trois cent soixante-seize hommes, « pour faire le voyage que le Roy veut estre fait à Canada ». G. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat des roys... et ministres*, (1537-1559) 1666, I, 212.

(49) V. App. XXV.

fidélité ; il demanda et obtint la vice-royauté des pays nouvellement découverts (15 janvier 1541) (50).

Un édit du même jour (51) l'autorisait à lever des volontaires pour fonder un établissement. [Comme Cartier avait reçu pouvoir d'organiser une nouvelle expédition au Canada (17 octobre 1540) (52), il eut la conduite des navires destinés à transporter les colons.] Cependant, la difficulté de réunir tout le nécessaire retardait le départ de Roberval. Cartier prit les devants à Saint-Malo, [avec *La Grande Hermine, L'Emerillon, Le Georges, Le Saint-Briac* (53) et un autre vaisseau, le 23 mai 1541 (54). Il avait pour lieutenants ses beaux-frères, Macé Jalobert et Guyon de Beauprest, et son neveu Etienne Noël].

Après une traversée de trois mois, faite au milieu de continuelles tem-

(50) « Lieutenant général, chef, ducteur, et cappitaine de ladite entreprinse, etc. » Lettres patentes de François Ier. Arch. nat. reg. U, 734, fol. 57-62. Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, 243-253 (lire 1541 au lieu de 1540, v. n. suiv.). Le roi lui accordait des pouvoirs très étendus : choix de ses suivants ; destitution des officiers de terre et de mer ; prise de possession des pays étrangers « pourveu... que ce soyent pays... soubs la subjection.. d'aucuns princes » ; pouvoir de faire des lois et ordonnances ; droit de haute justice ; pouvoir de concéder des terres et de constituer des fiefs et seigneuries. Les gentilshommes toucheraient un tiers des profits, un autre tiers irait à Roberval, enfin le derniers tiers serait réservé au roi. Le privilège de continuer ce voyage s'étendait à cinq ans. Notons que Cartier n'est pas même nommé dans ces lettres royales.

(51) Arch. nat. reg. U, 754, fol. 53, d Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, 265-268 (lire 1541 au lieu de 1542, car jusqu'en 1567, l'année commençait à Pâques. Abbé Verreau, M. S. R. S., 1890, I, 113-114). De plus, Roberval fut autorisé à recruter des prisonniers, afin qu'ils pussent « amender leur vie », disait le roi. Lettres patentes du 7 février 1541, Arch. nat. U, 754, fol. 53, v° 57. Harrisse, *ibid.*, 259-264. Lettres patentes du 9 mars 1541. Arch. nat. U, 754, fol. 65 (Harrisse, *ibid.*, 268-271). V. à ce sujet App. XXVI.

(52) Avec le titre de capitaine général et maître-pilote. Lettres patentes de François Ier, Nouv. Acquis. franç., 9269, fol. 5, copie (Arch. de la Seine-Inf., Parlement, Reg. criminel de 1539 à 1558, fol. 6, v°. d. Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, doc., 12-17). François Ier donna à Cartier une subvention de 45.000 liv., dont 15.000 furent ensuite attribuées à Roberval. Collation... sur les originaulx (du règlement des comptes entre Roberval et Cartier), Saint-Malo, 26 novembre 1587, d. Michelant et Ramé, *ibid.* doc., 25-27. Cartier était désormais relégué au second rang et subordonné à Roberval. Cf. W.-L. Grant, tr. de Lescarbot, II, 181, n. 2.

(53) Archives de Simancas, *Estado*, legajo 373, fol. 42, c. p. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 318. Cartier emportait des vivres pour deux ans. Avant son départ, il sollicita du pape une indulgence. (Lettres du nonce au cardinal Farnèse, Paris, 2 novembre 1540 C. de La Roncière, *ibid.*, 517) et fit son testament, le 19 mai 1541. J. des Longrais. *op. cit.*, 39. L'armement de Cartier s'ébruita en Espagne et en Angleterre. Charles-Quint dépêcha un espion en France pour surveiller les mouvements des navires français. Rapp. de Pedro de Santiago à Charles-Quint, c. p. Abbé Verreau, M. S. R. C., 1890, 143-146.

(54) Pour ce voyage de Cartier, nous n'avons qu'une version fragmentaire de Hakluyt d'ap. le récit original français jusqu'ici introuvable. *Princ. Navigations*, 1600, III, 222 ss. (p. p. Baxter, *op. cit.*, 219-31 ; en franç. d. *Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, 1843, 70 ss.). V. S.-E. Dawson, *op. cit.*, 192-209.

pêtes, Cartier s'arrêta [dans le havre de Carpunt, au Nord de] Terre-Neuve, pour y rallier sa flotte et attendre Roberval, lequel ne vint pas. Il poursuivit donc son chemin, [remonta le Saint-Laurent jusqu'à la rivière Saint-Charles (23 août) et ensuite alla jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge, [à trois lieues en amont] de Québec. [Les colons, aussitôt débarqués, se mirent à construire des logements et à élever des ouvrages de défense (55) par précaution contre les indigènes. Cartier nomma son établissement Charlesbourg-Royal en l'honneur de Charles d'Orléans, troisième fils du roi. Pendant ces travaux], dans le dessein de prendre connaissance du pays au-dessus de Montréal, il se dirigea vers le saut Saint-Louis (7 septembre), mais il ne put franchir les rapides (56).

L'automne arriva sans nouvelles de Roberval. [Dès le 2 septembre, Cartier renvoyait Macé Jalobert et Etienne Noël, avec *Le Georges* et *Le Saint-Briac* (57),] pour instruire le roi de ce qu'il avait fait et savoir quels motifs avaient empêché le vice-roi de venir en Amérique. L'hiver se passa assez tranquillement ; mais, au printemps, les sauvages devinrent si menaçants que Cartier crut devoir se rembarquer avec tout son monde.

C'était dans le moment où Roberval, retenu l'année précédente par des causes qu'il n'avait pu maîtriser (58), faisait voile vers l'Amérique. [Il était parti de La Rochelle (16 avril 1542) avec trois navires, *La Lèchefraye*, *La Valentine* et *L'Anne* (59), ayant à leur bord deux cents colons des deux

(55) Cartier fit bâtir un premier fort sur le rivage et un second sur la pointe du cap. V. Sir J. Lemoine, *Picturesque Quebec*, Montréal, 1882, 399 ss.

(56) Comme la première fois, Cartier débarqua et fit route à pied. Il a dû s'avancer près du lac Saint-Louis actuel, à en juger par la carte, aujourd'hui perdue, où il avait écrit, au-dessus de l'endroit du partage du Saint-Laurent avec l'Ottawa, ces mots : « Par le peuple du Canada et Hochelaga, il est dit : que c'est ici où est la terre de Saguenay, qu'elle est riche et abonde en pierres précieuses. » Lettre de Jacques Noël (petit-neveu de Cartier) à Jean Grout, Saint-Malo (1587) (d. Hakluyt, *Princ. Navigations*, éd. 1600, III, 242 ; *Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, 1843, et J. des Longrais, *op. cit.*, 147-48).

(57) Hakluyt, *op. cit.* Ils arrivèrent à Saint-Malo le 3 oct. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 321.

(58) A dire vrai, il était aux prises avec ses créanciers. Même il avait dû vendre son manoir de Bacouel pour affréter trois petits navires à Honfleur. Arch. du Château de Roberval, c. p. Abbé Morel, *op. cit.*, 283-87. J. des Longrais, *op. cit.*, 37-38. Pour tâcher de se refaire, il pillait les vaisseaux amis ou ennemis sur les côtes de Bretagne. Lettre de Nantes, 12 novembre 1541, à l'ambassadeur portugais (C. de La Roncière, *ibid.*, 321, n. 1). Lettre de Marillac, ambassadeur à Londres, 22 fév. 1542, d. J. Kaulek, *Correspond. polit. de MM. de Castillon et de Marillac*, 1885, 390.

(59) De 80 à 100 tonnes, de 92 et de 80 tonnes respectivement. Arch. du Château de Roberval, c. p. Abbé Morel, *ibid.*, 283-284.

sexes et plusieurs gentilshommes, et pilotés par le fameux Jean Fonteneau dit Alfonse de Saintonge (60). Parmi les officiers se trouvaient Paul d'Auxilhon, seigneur de Senneterre, son lieutenant, l'enseigne L'Espinay et le capitaine Guinecourt (61).]

Suivant la version [de Hakluyt, les deux petites flottes se seraient] rencontrées à Saint-Jean de Terre-Neuve, [au mois de juin 1542. Cartier, refusant de rebrousser chemin, de peur que] Roberval ne voulût s'approprier une partie de ses découvertes, [s'échappa pendant la nuit et revint à Saint-Malo (62).]

[Le vice-roi, rendu au Cap-Rouge (en juillet), fit commencer un établissement qu'il appela France-Roy (63).] Dans l'automne (14 septembre), deux de ses navires retournèrent en France (64) afin d'annoncer au roi son débarquement et demander des vivres pour l'année suivante.

Il en fut de la nouvelle colonie comme des autres qui se fondaient en Amérique : elle dut payer un lourd tribut à la mort. Cinquante personnes succombèrent au scorbut pendant l'hiver. Seul le printemps mit un terme à ses ravages. Malgré cette épreuve, les Français, les yeux tournés vers la source du fleuve où les Hurons disaient qu'il y avait des pierres fines et des métaux précieux (65), se préparèrent à en prendre la route. [Le 6 juin 1543,

(60) V. App. XXVII.

(61) Pour ce voyage de Roberval, nous n'avons aussi qu'une version incomplète de Hakluyt, *op. cit.*, éd. 1600, III, 240-245 (p. p. Baxter, *ibid.*, 235-242 ; en français d. *Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, 1843, 91 ss.).

(62) Hakluyt, *ibid.*, 240. — Cartier avait trouvé au Cap-Rouge des cristaux qu'il supposait être des diamants (d'où son nom de Cap-aux-Diamants), et de la poudre d'or, qui n'était que du minérai de cuivre. Hakluyt, *ibid.*, 234. Un proverbe courut bientôt en France : « Faux comme un diamant du Canada ». Thévet, *Les singularitez de la France antarctique*, Paris, 1558, ch. LXXX (rééd. p. Gaffarel, 1878). En route, Cartier faillit être pris par des corsaires basques. Arch. Gen. de Indias, Séville, enquête du 23 sept. 1542. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.* III, 325, n. 1. Le troisième voyage de Cartier dura dix-huit mois. Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, doc., 29. J. des Longrais, *op. cit.*, 55.

(63) On bâtit sur le Cap un fort qui comprenait une grosse tour, un corps de logis de cinquante pieds de longueur, outre un four et un moulin. Au pied, on éleva une tour à deux étages pour les vivres. Hakluyt, *ibid.*, 241.

(64) Avec Senneterre, Guinecourt et Jean Fonteneau. Hakluyt, *ibid.*, 242. Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, 276, 277 (lire Anne au lieu de Canne et Cartier au lieu de Lartigue). Cf. G. Musset, *Cosmographie*... 12-13. Les deux navires étaient *L'Anne* et le galion royal. Harrisse, *ibid.* C. de La Roncière, III, 323-327. Roberval faisait porter au roi des échantillons de cristaux qu'il croyait, comme Cartier, être des diamants.

(65) V. *supra*, n. 4, 38, 43.

Roberval partait avec huit barques et soixante-dix hommes (66).] Mais il paraît qu'il n'alla pas loin, à en juger par le silence qui règne à ce sujet (67) ; car bien qu'une partie de sa relation soit perdue, si Roberval eût fait des découvertes importantes, il en serait venu sans doute quelque bruit jusqu'à nous. Dans cette course, Roberval perdit une barque et huit hommes, qui se noyèrent.

La nouvelle de son établissement en Canada était arrivé à Paris pendant que la guerre reprenait, une dernière fois, entre François I[er] et Charles-Quint (68). [Le roi ne put alors lui envoyer des secours. Mais l'année suivante (26 janvier 1543), il chargeait Senneterre d'armer deux vaisseaux et de ramener Roberval en France (69). L'expédition, avec peut-être Cartier pour pilote, fit voile en juin et fut de retour huit mois après( 70).] La colonie entière se serait rembarquée en même temps que Roberval.

Ainsi finit la première entreprise de colonisation faite par la France dans l'Amérique septentrionale, il y a plus de quatre cents ans, si l'on excepte la tentative du baron de Léry. La guerre avec Charles-Quint amena l'abandon de France-Roy comme aux siècles suivants, sous Louis XIV et sous Louis XV, les guerres continentales feront négliger le Canada : conséquences fatales, peut-on dire, de la politique européenne de la France pour ses possessions d'outre-mer.

Jacques Cartier, immortalisé par la découverte du Canada, disparaît ici de l'histoire. Mais, si l'on s'en rapporte à la demande que présentèrent ses neveux et héritiers, Jacques Noël et Etienne Chaton, sieur de la Jannaye, en 1588 (71), pour obtenir la prolongation de privilèges accordés à leur oncle,

(66) Roberval laissa à France-Roy trente hommes qui devaient l'attendre jusqu'au 1[er] juillet, puis jusqu'au 22, et ensuite retourner en France. Hakluyt, *op. cit.*, III, 245.

(67) Le 19 juin, il était encore en route. Ici s'arrête brusquement la version de Hakluyt. D'après cet auteur, Roberval envoya Fonteneau sur la côte du Labrador pour trouver un passage aux Indes. V. aussi *Œuvres de Champlain*, éd. Laverdière, Québec, 1870, VI, 326-27. Dans sa *Cosmographie*, Fonteneau décrit le Labrador et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec. V. *La Cosmographie...* éd. G. Musset, d. c.

(68) La déclaration de guerre de François I[er] à Charles-Quint est du 12 juillet 1542. Le 11 février suivant, l'Empereur s'allie avec le roi d'Angleterre, Henri VIII. Toute la France était sous les armes. Combien peu la colonie de Roberval dut compter dans les préoccupations royales !

(69) Commission de François I[er] à P. d'Auxilhon, seigneur de Senneterre, 26 janvier 1543 (d. Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, 272-73. Lire 1543 au lieu de 1542).

(70) Arch. nat. K, 1232, V. App. XXVIII.

(71) V. *infra*, ch. III, n. 62.

on doit supposer que la traite des pelleteries se continua régulièrement avec les sauvages de ce pays (72).

Cartier a montré dans toutes ses expéditions (73) un rare courage. Aucun navigateur de son temps, si rapproché de l'époque de Colomb, n'avait encore osé pénétrer au cœur du Nouveau Monde. En s'aventurant dans le climat rigoureux du Canada, où, durant six mois de l'année, la terre est couverte de neiges et les communications fluviales sont interrompues ; en y passant deux fois l'hiver, au milieu de peuplades sauvages, dont il pouvait tout avoir à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'intrépidité des marins de son siècle.

Avec lui commence la longue file des voyageurs qui ont fait des découvertes dans l'intérieur de ce continent. Le Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'au saut Saint-Louis, conduisit les Français successivement à la baie d'Hudson, à la vallée du Mississipi et aux montagnes Rocheuses.

Pour récompense de ses travaux, on dit que Cartier fut anobli par le roi de France (74). Mais son principal honneur est d'avoir mis son nom à la tête des annales canadiennes et ouvert la première page d'un nouveau livre dans l'histoire du monde (75).

(72) J. des Longrais, *op. cit.*, 76-77.

(73) En fin de compte, Cartier restait créancier du roi pour 8.638 liv. Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, doc., 24-31.

(74) V. App. XXIX.

(75) « Ils (les Espagnols) cherchèrent à nous troubler dans notre position par des expéditions militaires. Ces préoccupations se traduisirent même dans la rédaction des cartes et des portulans, sur lesquels ils s'empressèrent de substituer des noms espagnols aux appellations françaises. Mais ces prétentions n'eurent aucun succès : les découvertes de Jacques Cartier firent de toutes ces terres des terres de France. » G. Musset, *Les Rochelais à Terre-Neuve*, 18.

## CHAPITRE III

### ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA (1)

### 1555-1603

Comme cela était déjà arrivé et devait arriver encore, le Canada fut oublié dans le tumulte des camps.

[Malgré le rétablissement de la paix avec l'Empereur, par le traité de Crépy (18 septembre 1544), le roi, toujours occupé ailleurs, ne put songer à l'Amérique (2). Roberval lui-même, découragé par l'échec de son voyage et à bout de moyens, renonça pour jamais à ses projets sur le Canada (3). L'insuccès des expéditions récentes, et surtout la reprise des hostilités, sous Henri II, contre Charles-Quint et ensuite contre Philippe II,] auraient peut-être détourné longtemps la France de toute entreprise coloniale, sans Gaspard de Coligny. Ce fut l'amiral qui dirigea l'attention vers ce continent, mais sous des climats plus tempérés (4).

En 1555, le futur chef des huguenots, « l'un des génies les plus étendus, dit Raynal, les plus fermes, les plus actifs qui aient jamais illustré ce puissant empire ; grand politique, citoyen jusque dans les horreurs des guerres civiles » (5), proposa à Henri II de former dans le Nouveau Monde une

(1) V. App. XXX.

(2) Dès cette paix conclue, en effet, François Ier chargea le Dauphin de combattre l'Angleterre. Les hostilités cessèrent le 8 juin 1546 par le traité d'Ardres. Le roi était pris par les guerres aux Pyrénées, aux Alpes et aux Ardennes.

(3) V. App. XXXI.

(4) Sur Coligny, v. J. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, 1879-1882, 3 v. — A.-W. Whitehead, *Gaspard de Coligny*, London, 1904. — H. Hauser, *Les Sources de l'Hist. de France*, XVIe siècle, III, 1912, 116, 229. — V. App. XXXII.

(5) *Op. cit.*, IV, 3. — « L'amiral, français jusqu'au fond du cœur et que le seul intérêt de la religion avait jeté dans les intérêts contraires à ceux de l'Etat... » Bossuet, *Histoire de France du Dauphin*, Œuvres de Bossuet, éd. Pérau et Le Roy, XII, 85. « Tout ce qu'on employait pour décrier l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire. » *Ibid.*, 847, c. p. A. Rébelliau, *Bossuet*,





colonie où ses sujets réformés pourraient se retirer pour exercer librement leur religion (6). Le roi approuva d'abord ce dessein (7) qui, malheureusement, fut ensuite abandonné. Quelles sources de richesses et quelle puissance, en effet, il eût acquises à la France ! Combien de discordes intestines et peut-être de désastres il eût épargnés à ses enfants ! Et comme résultat, il eût légué un magnifique empire à la nationalité française en Amérique. Mais, à cette époque de passions haineuses, les intérêts supérieurs de la patrie étaient sacrifiés aux fureurs du fanatisme et aux appréhensions d'une tyrannie égoïste et soupçonneuse.

Au début, on fit peu d'opposition à l'émigration des huguenots. Nicolas Durand, seigneur de Villegagnon ou Villegaignon (8), chevalier de Malte et vice-amiral de Bretagne, alors imbu des doctrines nouvelles, obtint sans peine la permission de conduire des colons au Brésil, que sa température fit préférer au Canada. Parti du Havre (14 août 1555) avec deux bâtiments, portant six cents hommes, il prit terre dans la baie de Rio de Janeiro 10 novembre) (9). Mais son établissement eut le sort de ceux qu'on avait voulu former à l'autre extrémité du continent, quoique par des causes diffé-

*historien du protestantisme*, 3e éd., 1909, 230, n. 1. En 1883, le comte de Paris souscrivait 1.000 francs pour la statue de Coligny, et écrivait au promoteur de l'entreprise : « Il vous a été facile de justifier *ce vrai patriote* de l'accusation portée contre lui après le crime de Poltrot ». V. aussi Michelet, *Hist. de France*, n. éd. 1876, XI, préf. et 338.

(6) « Cette entreprise sembla si belle et grande et toutefoys faisable que l'amiral, remonstrant au roy, non pas ce qui concernoit le royaume de Dieu, mais les commoditez que luy et son royaume pouvoient tirer de ces quartiers-là, à l'exemple des Espagnols, et lui impètra deux grands navires bien frêtés avec 10.000 livres pour les premiers frais. » *Hist. ecclésiastique des glises réformées au royaume de France...*, 1521-63, sous la dir. de Th. de Bèze, Anvers (Genève), 1580, c. p. Delaborde, I, 146.

(7) Les chefs du parti catholique, entre autres le cardinal de Lorraine, favorisèrent aussi ce projet. P. Gaffarel, *Hist. du Brésil français*, 1878, 165-166.

(8) Sur Villegagnon, v. H. Hauser, *Les Sources de l'Hist. de France*, XVIe siècle, II, 1909, nos 1268, 1338, 1353. Pour les expéditions françaises au Brésil et la bibliographie, v. P. Gaffarel, *ibid.* C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 10-24. — P. Besson, *L'expédition de Villegagnon anéantie par les Jésuites*, *Bull. de l'hist. du Protestantisme franç.*, sept.-oct. 1911.

(9) Les colons étaient « des gens de métier, des laboureurs, mais non des proscrits ». André Thévet était du nombre. C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 13. Villegagnon bâtit sur un îlot (appelé auj. Villegagnon), à l'entrée de la baie, un fort qu'il nomma « Fort de Coligny » et baptisa toute la région « la France antarctique ». Un second convoi de deux cent quatre-vingt-dix volontaires presque tous calvinistes, dont deux prédicants, — les premiers qui aient traversé l'Atlantique, — quitta Honfleur le 20 nov. 1556, sur trois navires conduits par les sieurs du Pont et de Bois-le-Comte, neveu de Villegagnon. Ils arrivèrent au fort Coligny le 7 mars 1557.

rentes. Villegagnon, étant revenu au catholicisme, la division se mit parmi les Français, qui ne purent se maintenir dans le pays (10).

Les dissensions religieuses s'envenimaient en France. L'effroyable massacre des Vaudois, en 1545 (11), avait rempli les protestants d'une secrète terreur. La guerre civile était près de se rallumer. Coligny songea plus sérieusement que jamais à trouver un asile pour ses coreligionnaires, sur lesquels on avait recommencé à faire peser les rigueurs d'une sanglante persécution. Il profita d'une espèce de trêve, [à la suite de l'Edit de janvier (17 janvier 1562)], pour intéresser la Cour à un plan de colonies dans la Floride qu'il avait conçu .Charlevoix (12) prétend que, selon toute apparence, il ne découvrit point son but au roi, et qu'il ne lui fit envisager son projet que comme une entreprise avantageuse à la France. Mais il est difficile de croire qu'il put en imposer à la Cour, après ce qui s'était passé au Brésil. Charles IX, [ou plutôt la reine-mère, Catherine de Médicis, qui gouvernait l'Etat], n'ignorait rien ; elle fut bien aise de voir que Coligny employait à cette expédition des calvinistes presque exclusivement, parce que c'étaient à ses yeux autant d'ennemis dont se purgeait le royaume (13). Néanmoins, le parti catholique allait bientôt faire dévier cette sage politique qui eût assuré la domination de la France sur une partie, au moins, du Nouveau Monde.

L'amiral, laissé maître de toute l'entreprise, donna le commandement de l'expédition au capitaine Jean Ribaut, excellent marin de Dieppe. [Il s'embarqua au Havre, sur deux navires, avec des gentilshommes, des soldats et des artisans, le 18 février 1562. Un navigateur éprouvé, René de Laudonnière, était aussi du voyage (14).]

(10) V. App. XXXIII.

(11) V. App. XXXIV.

(12) *Hist. et description générale de la Nouvelle-France*, 1744, 3 v. in-4°, I, 24.

(13) Au reste, « Catherine fermait les yeux sur les agissements de l'amiral ». Quand l'ambassadeur espagnol lui dénonça ensuite l'expédition de Ribaut, elle défendit Coligny. (V. *infra*, n. 40.) Aussi bien « c'était transporter à l'autre bout du monde la lutte des deux religions, menacer l'Espagne dans sa situation privilégiée de puissance coloniale ». J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, I, 56.

(14) Outre Nicolas Barré qui avait accompagné Villegagnon au Brésil. Sur les expéditions françaises en Floride et la bibliographie, v. P. Gaffarel, *Hist. de la Floride franç.*, 1875. J. G. Shea, *Hist of America*, II, 262 ss. C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 46-70. W. Lowery, *Spanish Settlements within the Present Limits of the United States*, II, *Florida*, N. Y. 1905. M. Delpeuch, *Un glorieux épisode maritime et colonial... Revue maritime*, Paris, 1902, 1882-1931, 2150-

Ribaut rangea les côtes d'une partie de la Floride (15). Il prit possession du pays pour la France, en érigeant une colonne de pierre aux armes royales à l'entrée de la rivière actuelle de Saint-Jean (1er mai). Poursuivant sa route, il donna aux rivières qu'il reconnut des noms français, et vint atterrir [à un îlot de la baie de Port-Royal (16), dans la Caroline du Sud.] Il construisit un fortin en terre aux bords d'un ruisseau, qui fut appelé Charlesfort, en l'honneur du roi (20 mai) (17). Le pays offrait toutes les marques de la plus grande fertilité et les indigènes firent le meilleur accueil aux Français.

Ribaut retourna en France [avec Laudonnière en vue d'obtenir de nouvelles ressources pour sa colonie (11 juin 1562) (18).] Il laissa la garde de Charlesfort à Albert [de la Pierria, qui avait sous lui trente hommes.] Au lieu de cultiver la terre, les Français, se reposant sur leurs provisions, se mirent à chercher des mines d'or et d'argent, dont ils croyaient le sol du Nouveau Monde rempli. Les vivres, pendant ce temps-là, commencèrent à manquer, la discorde éclata. Le commandant Albert se montra barbare et cruel : il pendit lui-même un soldat de ses propres mains ; bientôt, odieux à tous, il fut massacré.

Comme les colons se voyaient menacés de la famine et que Ribaut ne revenait pas, ils se construisirent un bâtiment qui fut calfaté avec de la mousse, couvert de voiles faites avec leurs draps et leurs chemises, de cordages fabriqués avec de l'écorce d'arbre ; et ils se rembarquèrent pour la France, sans matelots ni pilote, sans avoir suffisamment de vivres pour une longue traversée. Surpris par un calme, qui dura plusieurs jours, leurs provisions s'épuisèrent, l'eau douce manqua. Ils ne virent plus que l'Océan et la mort devant eux. « Quelqu'un, raconte M. Léon Guérin, s'étant avisé de dire qu'un seul pouvait sauver la vie à tous les autres, aux dépens de la

2191. C. Samaran, *Dominique de Gourgues*, *Rev. hist.*, nov.-déc. 1911, 276-293. (M. Samaran apporte maints éclaircissements et rectifications et donne le testament de de Gourgues.) H. Hauser, *Les Sources de l'Hist. de France*, XVIe siècle, III, 1912, nos 1922-1930.

(15) La Floride embrassait alors toute la partie orientale actuelle de l'Amérique, du Mexique à Terre-Neuve. Louis de Velasco, *Geographia y... descripcion de las Indias*, 1574, éd. 1894, 157. Bourne, *Spain in America*, 175.

(16) Qu'il baptisa ainsi, et qui conserve encore ce nom.

(17) Charlesfort s'élevait peut-être sur les bords du ruisseau, aujourd'hui Archer's Creek, à deux lieues de la ville de Beaufort. Parkman, *Pioneers of France...*, 41. L'année précédente (mai 1561), les Espagnols, conduits par Angel de Villafane, avaient abordé à cet endroit, mais, le jugeant impropre à la colonisation, étaient retournés à Espanola (Haïti). Lowery, *op. cit.*, I, 374-76.

(18) V. App. XXXV.

sienne, non seulement la proposition ne fut pas rejetée avec l'horreur qu'elle méritait, mais elle fut accueillie avec une sorte de joie féroce. Déjà l'on était convenu de tirer au sort pour savoir quelle serait la victime offerte au commun salut, quand un soldat nommé Lachau (La Chère), plutôt que de partager ou seulement de voir le dégoûtant repas, dit à ses compagnons, comme les fils d'Ugolin à leur père : « Tenez, mangez de moi. » Il fut pris au mot et on égorgea sur-le-champ cette généreuse victime sans qu'elle fît la moindre résistance. Son sang fut avidement et soigneusement recueilli, son corps fut dépecé avec un soin d'anthropophages ; et de l'un et de l'autre il fut fait un partage minutieux, dont aucun ne céda ni sa goutte, ni son lambeau (19). Ce premier acte accompli, le drame se serait trop présumablement déroulé de la même façon, de bonne volonté ou de force, si, peu de temps après, on n'eût aperçu la terre et presque aussitôt un navire qui s'approchait » (20). C'était un navire anglais. Les survivants furent sauvés (21).

Coligny, continue le même auteur, « loin de reculer devant les difficultés de tout genre qui mettaient obstacle à ses projets de colonisation calviniste, y persévérait d'autant plus que la persécution redoublait contre les huguenots. Il profita d'un moment où la Cour était entrée, par ses soins, en composition avec ceux-ci pour l'engager à fournir de nouveaux moyens à ses essais d'établissements en Amérique. Charles IX lui accorda trois navires, bien équipés (22). L'amiral en confia le commandement à René de Laudonnière (23), familier de sa cour. On lui donna des ouvriers habiles et

(19) De même, en 1610, des colons anglais de la Virginie déterrèrent un sauvage et le mangèrent ; l'un d'eux, en outre, coupa sa femme en morceaux et en fit son repas. L.-G. Tyler, *England in America*, N.-Y., 1904, 66.

(20) *Histoire maritime de la France*, 3e éd., 1851, II, 242-243.

(21) Quelques-uns furent amenés devant la reine Elisabeth, qui les questionna sur les ressources du pays. L'un d'eux, l'année suivante, servit de pilote au navigateur John Hawkins et le conduisit en Floride. Gaffarel, *Hist. de la Floride fr.*, 42-43. — V. App. XXXVI.

(22) V. la liste des équipages d. Gaffarel, *ibid.*, 48, n. Coligny « pressa tellement le roi d'envoyer une seconde flotte à la Floride qu'il l'obtint ». De Thou, *Hist. universelle*, c. p. Delaborde, *op. cit.*, II, 443. — Au reste, l'amiral souscrivit 100.000 francs pour cette expédition. C. de La Roncière, IV, 51.

(23) M. Guérin affirme, d'après le secrétaire du collège héraldique de Paris, que Laudouinière (*sic*) était un gentilhomme du Poitou, mais d'origine bretonne. *Op. cit.*, II, 491. Il s'était distingué avec Ribaut au siège de Calais (1558). En route pour Alger, il fut pris par l'Espagnol Menendez (1561). E.-T. Hamy, *Le capit. R. de Laudonnière*, Ext. du *Bull. géo. hist. et des.*, 1902. — C. de La Roncière, IV, 46-48.

des détachements de soldats d'élite ; plusieurs jeunes gens de famille et de riches gentilshommes voulurent faire le voyage à leurs dépens ».

Laudonnière mit à la voile du Havre, le 22 avril 1564, passa par les Canaries, les Antilles, et côtoya la partie orientale de la Floride. Après avoir abordé au port actuel de Saint-Augustine, il remonta et vint mouiller l'ancre dans la rivière Saint-Jean (25 juin) (24). A deux lieues de la mer, il éleva un fort, qu'il nomma la Caroline, en l'honneur du roi (25). Mais il ne fut pas longtemps sans exciter la jalousie des Espagnols. Les préparatifs de Ribaut qui revenait, l'année suivante (14 juin 1565), à la tête de sept vaisseaux et d'environ six cents personnes (26), pour ravitailler la colonie, poussèrent Philippe II à l'action. Quoique les deux royaumes fussent en paix, ce monarque envoya une flotte puissante (27) sous la conduite de Pedro Menendez de Avilés, l'un de ses meilleurs marins, pour « combattre les hérétiques et les empêcher d'établir leur culte en Amérique » (29 juin) (28).

Le fort de la Caroline fut assiégé et pris presque sans résistance (20 septembre). Cent trente Français au moins périrent ; une cinquantaine cependant réussit à s'échapper (29). Laudonnière put rentrer en France, où il fut fort mal accueilli (30). Cette disgrâce, dit-on, abrégea ses jours.

(24) Près du village actuel de Mayport, où Ribaut avait débarqué, deux ans auparavant. Parkman, 50. — Gaffarel, 49-57. — Laudonnière, *Hist. notable de la Floride*, par Basanier, 1586, 61-62.

(25) V. Laudonnière, *ibid.*, 62-84. *Coppie d'une lettre venant de la Floride.* — V. App. XXXVI.

(26) V. App. XXXVII.

(27) Menendez partit avec onze navires et trois cents soldats, mais l'expédition comptait au total trente-quatre vaisseaux et plus de deux mille six cents personnes, y compris douze Franciscains, huit Jésuites et six autres religieux. Le tiers seulement parvint en Floride. Barcia, *Ensayo chronologico para la Historia general de la Florida*, Madrid, 1723, 69 (Gaffarel, 176. Parkman, 104-105). — V. aussi Solis de las Meras, *Memorial... de la conquista de la Florida* (d. Barcia). Solis, beau-frère de Menendez, était du voyage. Mendoza (aumônier de l'expéd.). *Relacion... Jornada de Menendez en la Florida*, tr. d. Ternaux-Compans, *Voyages...*, X, 165 ss.

(28) Guérin, *op. cit.*, II, 250. — Menendez annonce sa mission en ces termes : « Je suis venu en ce pays pour y faire pendre et égorger tous les Luthériens que j'y trouverai ou que je rencontrerai en mer, suivant les ordres que j'ai reçus du roi, etc. » Tr. de Barcia, *ibid.*, 75.

(29) Lettre de Menendez à Philippe II, 20 sept. 1565, d. *Proc. Massachusetts Hist. Soc.*, 2nd series, VIII, 1894, 426-27. Cf. Shea, *Hist. of America*, II, 272. Gaffarel, 191, 200. Parkman, 119, 28. W. Lowery, *op. cit.*, II, 172-178. — V. App. XXXVIII.

(30) De Thou, *Hist. universelle*, XLIV. Barcia, *op. cit.*, 81. Gaffarel, 209-13. Par suite de faux rapports sur son compte, Coligny avait chargé Ribaut de lui remettre une lettre, le rappelant en France (d. *L'Hist. notable de la Floride*, 102). Laudonnière, malgré l'offre de Ribaut de commander avec lui, allait se rembarquer, lorsque survint l'attaque contre la Caroline. Le 25 septembre, faute de vivres et de munitions, il retournait en France avec Jacques Ribaut, sur deux navires.

La cause probable de la perte de la Caroline fut l'obstination de Ribaut (31) à aller attaquer les Espagnols par mer, [après quoi il comptait fondre sur San Agustin, où Menendez s'était retranché (32). Il emmena pour cet assaut la plus grande partie de la garnison (10 septembre)], de sorte que le fort, se trouvant presque sans défenseurs lorsque parut Menendez, devint par là même une proie plus facile à saisir. L'entreprise de Ribaut eut, de son côté, une fin malheureuse : il fut surpris par une tempête dont la violence le rejeta très loin au Sud. Ses quatre navires se brisèrent sur les rochers ; mais les hommes qu'ils portaient réussirent tous, moins un, à gagner le rivage (23 septembre). [Ribaut, avec le gros de ses compagnons, fit route à pied vers la Caroline (33). Après des marches pénibles, on atteignit, le 10 octobre, la lagune actuelle de Matanzas. Sur la rive opposée, Menendez se tenait en embuscade. Des pourparlers s'engagèrent. Ribaut apprit alors seulement la prise de la Caroline.] Sans vivres, presque sans armes, il fallut se rendre (11 octobre) (34). Le commandant espagnol, à ce qu'on prétend, aurait fait à Ribaut une réponse rassurante (35), et les Français se confièrent à sa parole. « A mesure qu'ils se livraient, le monstre, se signant le front, insultant, dans son fanatisme aveugle, à la croix du Christ, leur faisait enfoncer un poignard dans le cœur ; le brave d'Ottigny (lieutenant de Laudonnière), pendant que l'on plongeait ce poignard fumant dans son sein, prenait encore le ciel à témoin de la scélératesse espagnole. Quant à

(31) D'après les ordres de Coligny, du moins à ce qu'il présumait, contrairement d'ailleurs à l'opinion de Laudonnière et des autres. V. Laudonnière, *op. cit.*, 106. — Gaffarel, 183-86. — Parkman, 115-16. — Parkman pense que cette résolution était aussi hardie que bien conçue et méritait de réussir. Cf. Gaffarel, 187-88, 230-32.

(32) Sur l'emplacement actuel de Saint-Augustine, la plus ancienne ville des États-Unis (6 sept. 1565). Deux jours après, il prenait de nouveau possession de la Floride pour Philippe II, preuve que cette terre n'était pas espagnole. Mendoza, *op. cit.* (Barcia, *op. cit.*, 76).

(33) Les autres Français, cent quarante selon Menendez, se dirigèrent aussi vers la Caroline, mais ils furent surpris par Menendez dans la lagune de Matanzas, et se rendirent (29 sept. 1565). « Ce pieux coupe-gorge », comme l'appelle Parkman, de sang-froid les fit aussitôt poignarder. De là le nom de lagune de *Matanzas* ou des massacres. Parkman, 133-40. Cf. Gaffarel, 218-24. — Shea, *Hist. of America*, II, 273-75. — Bourne, *Spain in America*, 182-83. — Lowery, *op. cit.*, II, 190-194.

(34) Les Français étaient au nombre de deux cents environ : soixante-et-dix se livrèrent à Menendez. Le reste gagna le sud de la Floride, mais fut pris ensuite par les Espagnols. Lowery, 195-207. Cf. Shea, 276-77. — Parkman, 140-6. — « Je leur fis lier les mains, écrit Menendez. Tous furent égorgés. Il m'a semblé que je servais bien Dieu et Votre Majesté en les châtiant ainsi, etc. » Lettre à Philippe II, c. p. Parkman, 140. V. outre les autor. cit. P. Besson, *Les massacres de la Floride, Bul. Soc. de l'hist. du protest. fr.*, juil-août 1912, 364-373.

(35) V. App. XXXIX.

Ribaut, Menendez aurait poussé la barbarie jusqu'à le faire écorcher vif, et à envoyer sa peau et sa barbe à Séville (36) comme des trophées de sa victoire ; la tête du commandant français fut coupée en quatre et exposée sur autant de piquets (sur le fort San-Agustin) » (37). Les Espagnols rassemblèrent les cadavres de leurs victimes, traitèrent ces misérables restes avec une indignité sans pareille, et, avant de les livrer aux flammes, les pendirent à des arbres, sur lesquels fut mise, par dérision, cette inscription fanatique : « *Pendus non comme Français, mais comme Luthériens.* » [Tous les Français, à l'exception de cinq, périrent dans cette catastrophe (12 octobre 1565) (38).] La colonie existait depuis trois ans. Les Espagnols gardèrent leur conquête et s'y fortifièrent avec l'intention de rester dans le pays.

La nouvelle du massacre souleva en France l'indignation publique. Tous les Français, de quelque religion qu'ils fussent, regardèrent cet attentat comme un outrage fait à la nation, et voulaient en demander raison ; mais la Cour fut d'une opinion contraire. On prétend qu'en haine de Coligny et des huguenots, Catherine de Médicis aurait fait semblant de ne pas s'apercevoir de l'affront auquel elle avait peut-être connivé (39).

[A défaut de la reine-mère], un simple particulier résolut de venger l'honneur national. Dominique de Gourgues, d'une famille distinguée de Gascogne et bon catholique (40), était un capitaine de marine d'un grand mérite. Dans un combat, près de Sienne, en Toscane, il avait soutenu les

(36) *La Reprinse de la Floride* par le cappitaine Gourgue (?). B. N. nos 6124 et 20794. (V. M. Delpeuch, *loc. cit.*, 1884.) De Thou, *op. cit.* (Gaffarel, 476, 230). Ce que nie Barcia.

(37) Guérin, *op. cit.*, II, 255. *Requeste au Roy...* (Gaffarel, 477 ss.) Le Breton, d. Le Challeux (Gaffarel, 457 ss.) Cf. Solis, d. Shea, 276-77. Parkman, 146-147. On lit sur une dépêche de Menendez à Philippe II cette note, écrite de la main du roi : « Dites-lui que, quant à ceux qu'il a tués, il a bien fait, et pour ceux qu'il a épargnés, qu'on les envoie aux galères. » c. p. Parkman, 151. — V. la lettre de Philippe II à son ambassadeur à Vienne (28 février 1566) pour justifier son crime. (*Bul. de la Soc. de l'hist. du protestant. fr.*, 15 décembre 1894).

(38) Lettre de Menendez, 15 oct. 1565, d. Barcia, *op. cit.*, 88-89 (Parkman, 144-145). Le total des Français massacrés par les Espagnols serait de mille à onze cents, tant soldats et marins que colons, y compris les femmes et les enfants : quarante-huit auraient été égorgés ; soixante-dix à soixante-quinze se seraient échappés. M. Delpeuch, *op. cit.*, 1915-16. V. la déposit. de Jehan Memym (*ibid.*, 1911). D'ailleurs, Menendez qualifie Ribaut du « meilleur commandant, du plus expérimenté marin qu'il eût jamais connu ».

(39) C'est ce qu'affirment des contemporains comme de Thou et d'Aubigné (v. Gaffarel, 240). Mais le contraire est maintenant démontré. V. notre App. XL.

(40) Né en 1522, à Mont-de-Marsan (Gascogne). Vte A. de Gourgues, *Bul. du Comité d'archéologie de la prov. ecclés. d'Auch*, 1861, II, 466-490, V. aussi M. Delpeuch, *loc. cit.*, 2151-52. C. Samaran, *loc. cit.*, 280-81, 288.

premiers efforts d'un corps de troupes espagnoles avec trente hommes seulement ; ses soldats ayant été tués, il fut fait prisonnier et envoyé aux galères avec les forçats. La galère sur laquelle il était fut prise par les Turcs et reprise quelque temps après par le chevalier de Malte, [d'Aux-Lescour de Romegas. Il avait ensuite navigué aux côtes d'Afrique et de l'Amérique du Sud (41).] Vivement ému au récit des massacres de la Caroline et de San Agustin, il jura d'en tirer une éclatante justice. Il emprunta pour cela sur ses biens et arma trois navires, montés par quatre vingts matelots et cent arquebusiers, la plupart [catholiques.] Le 22 août 1567, la flottille prenait la haute mer (42).

Rendu au cap de San Antonio, à la pointe occidentale de Cuba (43), il réunit ses équipages. Il leur retraça l'image des cruautés inouïes que les Espagnols avaient exercées sur les Français de la Floride. « Voilà, ajouta-t-il, mes camarades, les crimes de nos ennemis... et quel serait le nôtre, si nous différions plus longtemps de tirer vengeance de l'affront qui a été fait à la nation française. J'ai compté sur vous, je vous ai crus assez jaloux de la gloire de votre patrie pour lui sacrifier jusqu'à votre vie dans une occasion pareille. Me suis-je trompé ? J'espère donner l'exemple, être partout à votre tête. Refuserez-vous de me suivre ? » (44).

On répondit à son appel par des acclamations. La flottille cingla vers la Floride [et vint mouiller à la rivière Altamaha, dans la Georgie actuelle]. Les sauvages étaient mal disposés à l'égard des Espagnols ; le commandant français s'unit avec eux et fit route vers le Sud (45). Les Espagnols avaient [bâti deux forts à l'entrée de la rivière Saint-Jean, pour défendre l'accès de l'ancien fort de la Caroline]. De Gourgues divisa ses troupes en deux

(41) Vte A. de Gourgues, *op. cit.* M. Delpeuch, *loc. cit.* 2151-55.

(42) De peur d'alarmer la Cour, de Gourgues avait caché le but de son voyage. Il prétendait « aller à la coste de Benin en Afrique pour faire la guerre aux nègres ». Aussi ne révéla-t-il son secret à ses équipages que rendu à Cuba. Ms. de de Gourgues, Mont-de-Marsan, 1851, c. p. Parkman, *Pioneers of France*, 160 ss. — Vte A. de Gourgues, *ibid. La Reprinse de la Floride...* (d. Gaffarel, 483-515). M. Delpeuch, *ibid.*, 2150-2191.

(43) Il atterrit d'abord au cap Blanc, sur la côte du Maroc, puis il alla aborder à la Dominique.

(44) D'ap. les ms. de de Gourgues, Charlevoix, in-4°, I, 97. Parkman, 161.

(45) *La Reprinse de la Floride* (Gaffarel, 281, 274-82). Un jeune Français, Pierre Debray, recueilli par des indigènes après le massacre de la Caroline, servit d'interprète à de Gourgues, lequel le ramena en France.

colonnes, et, aidé des indigènes, au nombre de trois cents (46), marcha contre le premier fort. La garnison, qui était de soixante hommes, voulut l'abandonner ; elle tomba entre les deux colonnes et fut presque entièrement détruite. Le second fort fut emporté après quelque résistance. Ses défenseurs, [une soixantaine en tout,] furent aussi cernés dans leur fuite et taillés en pièces, [excepté quinze, qui restèrent prisonniers (24 avril 1568) (47).] Le troisième, celui de la Caroline, qui était le plus grand, renfermait deux cent soixante hommes (48). Comme de Gourgues disposait ses troupes autour des murs pour les escalader, les assiégés firent, avec soixante arquebusiers, une sortie qui hâta leur perte. Au moyen d'un stratagème, il attira les attaquants loin de leurs murailles, puis leur coupa la retraite. Assaillis de tous côtés, ils furent tués jusqu'au dernier. Le reste de la garnison, désespérant de tenir plus longtemps, chercha à se sauver vers les bois, et tomba aussi sous le fer des Français et des sauvages, moins quelques hommes, qui furent réservés pour une mort ignominieuse (27 avril) (49). Ces prisonniers furent amenés au lieu même où les Français avaient subi leur supplice. Après leur avoir reproché leur mauvaise foi, de Gourgues les fit pendre à des arbres, et à la place de l'ancienne inscription, il attacha cet autre écriteau : « *Je ne faicts cecy comme à Espaignols, ny comme à Marannes, mais comme à traistres, volleurs et meurtriers* » (50). Les vainqueurs, trop faibles pour garder le pays, rasèrent les forts et firent voile [vers La Rochelle (3 mai 1568) (51).]

Le peuple, dans toute la France, apprit avec satisfaction cette vengeance nationale, qui fut regardée par lui comme un acte de justes représailles.

(46) Gaffarel, 288. De Gourgues avait laissé ses navires sous la garde de vingt hommes.

(47) Ms. de de Gourgues. — *Reprinse de la Floride* (Gaffarel, 504, 506).

(48) *Reprinse de la Floride* (Gaffarel, 506). Le commandant espagnol l'avait remis en si bon état que le chapelain Mendoza s'écriait avec orgueil que « quand la moitié de la France viendrait l'attaquer, elle ne pourrait pas le prendre ». *Relat. de la Reprise de la Floride*, éd. Tamisey de Larroque, Bordeaux, 1867 (Gaffarel, 297).

(49) *Reprinse de la Floride* (Gaffarel, 507-508.)

(50) Ms. de de Gourgues. *Reprinse de la Floride* (Gaffarel, 509-510). Le récit de ces événements, emprunté aux Français, diffère peu, en somme, de celui des Espagnols, de Barcia, par exemple.

(51) *Reprinse de la Floride* (Gaffarel, 512). Ils débarquèrent le 6 juin. L'expédition avait duré dix mois. Quand la nouvelle en parvint à Philippe II, il ordonna aussitôt d'expédier une escadre de quinze à seize navires, montés par douze cents hommes. Menendez, avant de s'embarquer, avait reçu du pape Pie V une lettre contenant sa bénédiction. Barcia, *op. cit.* (Parkman, 179). M. Delpeuch, *loc. cit.*, 21-78. — De Gourgues, ruiné, dut vendre son artillerie, mais resta endetté. C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 69-70.

Mais la reine-mère et la faction des Guises auraient sacrifié Dominique de Gourgues au ressentiment du roi d'Espagne sans l'influence de [Coligny, qui eut le courage de protester en plein Conseil du Roi (52). De Gourgues dut se cacher une année entière dans une maison de Paris et se retirer chez] le président Marigny, à Rouen (53). Au reste, sa conduite fut hautement approuvée par les autres nations. Charles IX lui ayant rendu ses bonnes grâces, [de Gourgues se distingua au siège de La Rochelle, en 1573, où il commandait *Le Charles*, le premier vaisseau de l'escadre royale. Plus tard, Catherine de Médicis lui confia le commandement de la flotte qu'elle envoyait au secours] d'Antonio de Crato qui disputait à Philippe II la couronne de Portugal (1581). [On prétend même qu'Elisabeth d'Angleterre aurait songé à mettre sous ses ordres les navires qu'elle destinait contre l'Espagne. Sur ces entrefaites, la mort le surprit à Tours, en 1582.] Dominique de Gourgues laissait après lui la réputation d'un des meilleurs capitaines du siècle, aussi habile sur mer que sur terre (54).

En formant des établissements protestants français dans le Nouveau Monde, Coligny avait à cœur un dessein patriotique que l'Angleterre sut reprendre plus tard et mettre à profit, avec quels résultats, on le voit aujourd'hui. Aux yeux de l'amiral, c'était ouvrir un asile à ses compatriotes de la religion nouvelle ; et ceux-ci, sans cesser d'appartenir au royaume, en auraient agrandi au loin l'étendue et la puissance en même temps qu'ils auraient joui des avantages réservés aux catholiques dans la mère-patrie. C'est là, il nous semble, une des plus belles et des plus nobles conceptions modernes (55). Si, malgré tant d'efforts, elle a échoué, la faute en est au parti catholique, qui prenait de plus en plus d'ascendant sur le trône et qui la combattit sans relâche, tantôt sourdement, tantôt ouvertement, soutenu et excité d'ailleurs par la Cour de Rome (56).

(52) V. App. XLI.

(53) B. N. ms. fr. 20794, fol. 736-737, c. p. M. Delpeuch, *loc. cit.*, 2180 et C. Samaran, *loc. cit.*, 277-278. Philippe II avait mis la tête de de Gourgues à prix et porté plainte à Charles IX.

(54) En 1568, il fut chargé de commander la galère royale ; quatre ans après, il était nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; en 1572, Charles IX lui donnait une compagnie de cent hommes de gens de pied et la direction d'une expédition. M. Delpeuch, *ibid.*, 2181-91. C. Samaran, *ibid.*, 279 et n. 1. V. aussi C. de La Roncière, IV, 70, 123, 138 ss. — V. App. XLII.

(55) V. App. XLIII.

(56) V. App. XLIV.

Le long intervalle qui s'écoula entre l'expédition de Roberval et celle de La Roche en Acadie, en 1598 (57), est rempli par la grande lutte avec l'Espagne et l'Autriche, et par les sanglantes guerres de religion que le massacre de la Saint-Barthélemy a rendues si tristement fameuses. L'attention des chefs de l'Etat, tout entière à ces événements et à ces troubles, qui ébranlèrent la France jusqu'en ses fondements, ne put se porter vers l'Amérique. Quand le calme se fut un peu fait dans les esprits et qu'Henri IV eut rétabli son autorité, on revint aux projets antérieurs sur le Canada, mais alors la pacification des huguenots, réalisée par l'Edit de Nantes (30 avril 1598) (58), offrait des motifs de moins pour la colonisation.

En disant qu'au milieu des guerres religieuses, la France ne put songer à l'Amérique, nous devons excepter une partie de la nation. En effet, tandis que tant de Français travaillaient à s'entre-détruire avec un acharnement qu'on a peine à concevoir aujourd'hui, pour des croyances dont ces massacres mêmes prouvaient que Dieu seul pouvait être le juge, les Normands, les Basques et les Bretons continuaient à pêcher la morue et la baleine dans le golfe Saint-Laurent (59), comme si leur pays eût joui d'une entière tranquillité. Tous ces hardis marins agrandissaient le cercle de leur navigation. En 1578, cent cinquante navires français vinrent à Terre-Neuve (60). Un commerce presque aussi lucratif alors que la pêche, nous voulons dire la traite des pelleteries, s'était établi avec les indigènes des côtes. Les trafiquants, courant à la recherche de cette marchandise, se rejetaient sur les rivages des îles et du continent, ainsi que sur les rivières qui en tombent dans la mer (61). Ils remontèrent le Saint-Laurent jusqu'au-dessus de

(57) Un Basque de Cibourne donnait, dès 1579, la première hydrographie précise de Terre-Neuve. *Les voyages aventureux du capitaine Martin de Hoyarsabal*, Bordeaux, Jean Chouin, 1579. V. C. de La Roncière, *Le premier routier-pilote de Terre-Neuve*, 1904, ext. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1904, t. LXV ; id., *Hist. de la marine fr.*, IV, 308.

(58) P.-E. Vigneaux, *La véritable date de l'Édit de Nantes*, *Rev. des études hist.*, Paris, LXXV, mars et avril 1909. — V. App. XLV.

(59) V. App. XLVI.

(60) Hakluyt, *Princ. Navigations* (1600), III, 132. « Et après Cartier, plusieurs Normans, Biscains, Bretons et entre autres les Seigneurs du Pontgravé et Prévert du dit Saint-Malo, Fabien de Mescoroua, lesquelz trente-cinq ans (1578) ou environ ont traffiqué en le dit lac et audessus avecques les dits sauvaiges. » *Annuaire du Conseil héraldique de France*, Paris, 1894, c. p. Biggar, *Early Trading Companies of New France*, d. c., 47, n. 1.

(61) Les habitants de Saint-Malo continuent « à y trafiequer avecques lesdictz sauvaiges tant en peaulx de buffes, buffetines, martres, zibelines et aultres sortes de pelleteries et marchandises ». Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, doc., 37.

Québec. Jacques Noël et Etienne Chaton de La Jannaye, neveux et héritiers de Cartier (62), faisaient ce trafic avec tant de fruit qu'ils excitèrent la jalousie. Plusieurs de leurs barques furent brûlées par d'autres traitants. Pour ne plus être exposés à ces attaques, Noël et son associé sollicitèrent de Henri III le renouvellement d'un privilège de commerce qui avait été donné à leur oncle, et en outre le droit d'exploiter les mines qu'ils avaient découvertes. En considération des services du grand navigateur, la Cour leur accorda des lettres patentes [pour une durée de douze ans (14 janvier 1588)] (63). A peine la chose fut-elle connue que les marchands de Saint-Malo se pourvurent au Conseil privé et réussirent à faire révoquer ce privilège (9 juillet), sans cependant profiter beaucoup eux-mêmes de leur succès (64).

Dès l'année du rétablissement de la paix [(traité de Vervins, 2 mai 1598),] un seigneur breton, Troïlus Du Mesgouez, marquis de La Roche (65), fit confirmer par Henri IV une commission de lieutenant-général de l'Acadie, du Canada et des pays circonvoisins, que déjà lui avait octroyée le feu roi (66) et dont les troubles du royaume l'avaient empêché de tirer avantage. En même temps, il reçut des pouvoirs presque aussi étendus que ceux de Roberval, en 1541, et qui anéantissaient la liberté des négociants malouins. Il était autorisé à prendre en France les navires ainsi que les gens de mer et de guerre dont il aurait besoin ; à faire la guerre et à bâtir des villes dans les limites de sa vice-royauté ; à y promulguer des lois et à les faire exécuter ; à concéder aux gentilshommes des terres en fiefs, seigneuries, comtés, baronnies, etc., enfin à régler le commerce, qui lui était laissé sans contrôle (67). Ainsi revêtu d'une autorité aussi absolue que despotique et vaine,

(62) V. App. XLVII.

(63) Michelant et Ramé, *ibid.*, 34-44. Lettres datées de Rennes, 11 mars 1588 (Roy, Rap. sur les arch. de France, 128).

(64) Michelant et Ramé, *ibid.*, 44-51 ; id., *Relat. originale*, 1867, doc., 10-11. J. des Longrais, *op. cit.*, 152-161. En 1591, un capitaine breton, Ravillon, envoyé par Noël, débarquait à l'île Ramée (l'une des îles de la Madeleine). Hakluyt, *Princ. Navigations*, III, 1600. 189. C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 314.

(65) V. App. XLVIII.

(66) V. App. XLIX.

(67) V. le texte d. Lescarbot, *op. cit.*, 1618, 406. *Edits et Ord.*, III, 7-10. Michelant et Ramé, *Relat. originale*, 5-10. Dionne, *La Nouvelle-France*, pièce H. — V. aussi la pièce c. p. Parkman, *Pioneers of France*, 239, n. 1.

il partit, au printemps de 1598 (68), pour l'île de Sable, située au sud-est de la Nouvelle-Ecosse, à l'entrée du golfe Saint-Laurent. [Il emmenait soixante hommes, à bord de deux navires, *La Catherine* et *La Françoise*, de cent quatre-vingts à quatre-vingt-dix tonnes, conduits par le capitaine Thomas Chefdhostel.] Aucun traitant n'osa élever la voix contre le monopole de ce seigneur comme on l'avait fait contre celui des neveux de Cartier : son rang imposait silence. D'autres causes devaient ruiner ses projets.

La Roche, appréhendant la désertion de ses gens qu'il avait tirés des prisons pour la plupart (69), les déposa dans l'île de Sable, en attendant qu'il eût trouvé sur la terre ferme un lieu favorable pour s'y établir. Cette île, courbée en forme de croissant, étroite, aride, d'un aspect sauvage, porte ni arbres, ni fruits ; il n'y pousse qu'un peu d'herbe et de mousse autour d'un lac placé au centre. Après avoir jeté ses gens sur cette terre désolée, entourée d'écueils, sans cesse battue du flot de la mer, La Roche fit route vers l'Acadie. A son retour, il fut surpris par une violente tempête, qui le porta aux côtes de la France. Il n'eut pas plus tôt remis le pied dans son pays qu'il se trouva enveloppé d'une foule de difficultés (70). Ce ne fut qu'au bout de cinq ans que [le parlement de Rouen signifia au capitaine Chefdhostel d'aller chercher] les malheureux abandonnés dans l'île de Sable (1603). Celui-ci n'en trouva plus que onze (71). Dès qu'ils avaient été livrés à eux-mêmes, ces hommes, accoutumés à donner libre cours à la fougue de leurs passions, n'avaient plus voulu reconnaître de maître. La discorde les avait armés les uns contre les autres, et plusieurs étaient morts dans les combats, ce qui avait encore empiré leur triste situation. A la longue cependant, la misère avait dompté leur caractère intraitable, et ils avaient fini par prendre des habitudes plus paisibles. Ils s'étaient bâti des huttes avec les débris d'un

(68) Contrats des 16 et 18 mars. Bréard, *op. cit.*, 79-83. Dionne, *ibid.*, 173, pièces I à J. *La Catherine* était conduite par Thomas Chefdhostel, et *La Françoise* par le capit. Girot, tous deux de Normandie. La Roche s'était d'abord entendu avec Chefdhostel pour transporter deux cents colons. Arch. du parlement de Normandie. Arch. secrètes, 20 mai 1598, fol. 189, v°. 23 mai, fol. 192. H. P. Biggar, *op. cit.*, 40.

(69) V. App. L.

(70) Il eût voulu mener d'autres condamnés en Amérique, mais le parlement de Rouen lui en refusa l'autorisation. Arch. de la Tournelle, Rouen, 17 octobre 1598, c. p. Biggar, *op. cit.*, 41, n. 4.

(71) « Arrêt rendu contre Chefdhostel, qui ramena en France les hommes restant des quarante-cinq ou cinquante laissés par le marquis de La Roche dans l'île de Sable », le 27 novembre 1603. Ms. Arch. du parlement de Rouen, reg. d'audience, n° 1. — Gosselin. *Nouv. glanes hist. normandes*, 16.

navire échoué sur la plage. D'abord, ils avaient vécu du bétail débarqué par le baron de Léry, quatre-vingts ans auparavant, et qui s'était propagé dans l'île (72). Cette ressource étant venue à manquer, il ne leur restait plus que la pêche pour fournir à leur subsistance. Quand leurs vêtements furent usés, ils s'en firent avec des peaux de loups-marins. A leur retour, Henri IV voulut les voir dans l'état où ils avaient été retrouvés. Leur barbe et leur chevelure pendaient en désordre sur leur poitrine et sur leurs épaules, leur figure avait déjà pris un air farouche qui les faisait ressembler plutôt à des sauvages qu'à des hommes civilisés. Le roi leur fit distribuer à chacun cinquante écus, et leur permit de rentrer chez eux, sans être recherchés de la justice pour leurs anciens crimes (73).

La Roche avait engagé toute sa fortune dans cette expédition ; il la perdit. Ruiné et sans espérance de pouvoir reprendre un projet qui lui tenait à cœur, [il mourut en 1606] (74). On lui a reproché plusieurs fautes qu'il est inutile de rapporter ici, car nous ne saurions blâmer des plans qu'il n'a pas eu le temps de développer. Qu'il suffise de dire que, comme victime de ses efforts pour la cause de la colonisation, il a laissé un nom qui sera toujours respecté en Amérique.

Les désordres qu'on aperçoit à cette époque dans les entreprises d'outre-mer étaient, en grande partie, un effet des agitations sociales qui bouleversaient l'Europe depuis près d'un siècle. Le choix d'hommes de guerre pour fonder des colonies n'était pas propre à diminuer le mal. En outre, le manque de suite et d'ensemble le disputait à l'insouciance des gouvernements, comme l'imprévoyance au peu de moyens des individus.

Ce mal n'était pas particulier à la France. L'histoire des Etats-Unis nous apprend que l'Angleterre échoua plusieurs fois avant de pouvoir prendre pied sur ce continent d'une manière permanente (75). Sans parler de la première colonie qu'elle y envoya, en 1578, [sous les ordres de Sir

(72) Lescarbot (*éd.* 1618), liv. III, ch. XXXII. Cf. J. de Laet, *Histoire du Nouveau Monde*, Leyden (1625), 4e éd., 1640, liv. II, ch. IV.

(73) Champlain, éd. Laverdière, Québec, 1870, V, 38-39. Cf. Lescarbot, *ibid.* Ils eurent même la permission de commercer dans le Saint-Laurent. Purchas, *op. cit.*, IV, 1807. H. P. Biggar, *op. cit.*, 41.

(74) Michelant et Ramé, *Relat. originale*, doc., 8, n. 1. P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Rennes, 1890, II, 268. — Champlain, *ibid.*, V, 39-40. Au dire de Champlain, La Roche voulut tenter une nouvelle entreprise au Canada, mais il échoua devant l'opposition des huguenots.

(75) V. App. LI.

Humphrey Gilbert], et que les Espagnols, maîtres de la mer et jaloux des tentatives des autres nations, attaquèrent en route et forcèrent à rebrousser chemin (76), Gilbert, cinq ans après, visita [le havre de Saint-Jean à] Terre-Neuve (3 août) (77) pour y commencer un établissement. Malgré les espérances que chacun conçut d'abord de cette expédition, elle eut une fin désastreuse (78). Le célèbre Walter Ralegh, disciple de Coligny (79), dont il avait contracté l'esprit et la persévérance, ayant repris le dessein de son frère utérin Gilbert, n'eut pas plus de succès à l'île de Roanoke, dans la Caroline du Nord, nommée alors Virginie (1584) (80). Au bout d'un an, l'amiral Sir Francis Drake ramena les colons dans leur pays (81). En 1587, une nouvelle colonie fut débarquée au même endroit ; elle y périt de misère, ou fut massacrée par les indigènes (82). En 1602 [et en 1605], les Anglais ne furent pas plus heureux sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre (83). Enfin il en fut ainsi de plusieurs autres entreprises, dont quelques-unes, d'ailleurs, furent plutôt des expéditions de commerce que des commencements de colonisation. De tous ces échecs (84) dus à des causes diverses, on se tromperait beaucoup si l'on voulait conclure que le temps n'était pas arrivé de coloniser l'Amérique. Les guerres politiques et religieuses étaient des

(76) V. Slafter, *Sir H. Gylberte...* Prince Soc. Pub. Boston. Edwards, *Life of Sir Walter Raleigh*, 2 v., 1868. En 1579-80, deux navires anglais auraient touché à la côte du Maine. *Cal. St. Pap. Col. ser.* (1574-1660), 1860, 2.

(77) Gilbert prit possession de Terre-Neuve au nom d'Elisabeth (5 août) en vertu de la découverte de Jean Cabot.

(78) Gilbert périt dans une tempête, non loin, peut-être, du havre de Louisbourg, à l'est du Cap-Breton. G. Patterson, P. R. S. C., 1897, III, 113 ss.

(79) Ralegh, avec son cousin Henry Champernown, servit pendant six ans dans l'armée huguenote, sous Condé et Coligny (1569-75).

(80) La Virginie, nommée ainsi en l'honneur de la reine vierge Elizabeth, s'étendait alors du 34° lat. Nord au 45°, soit du cap Fear (Caroline du Nord) à Halifax, Nouv.-Ecosse. *Patent of James Ist* (1606). *First Virginia Charter*, d. A. Brown, *Genesis of United States*, Boston, 1890, I, 50.

(81) Sur ces voyages, v. Hakluyt (1600), III, 243-95. *Hist of America*, III, 105-26. Tyler, *England in America*, 18-33. E. Channing, *Hist. of the United States*, I, 115-40. Ralegh dépensa 40.000 liv. sterl. dans ses entreprises.

(82) Elle comptait cent cinquante personnes, dont vingt-cinq femmes et enfants.

(83) V. App. LII.

(84) « The result showed that before England could become an effective colonising power, she must shake herself free from the dreams of the gold-seeker and the methods of the privateer. » « The history of the colony (Virginia), from 1606 to 1609, is a wretched series of squabbles, difficulties and failures. » J.-A. Doyle, *Cambridge Modern History*, 1903, VII, 3, 5. « He (Ralegh) looked too much for gold as a product of the country and he did not perhaps take care to secure the best kind of settlers. » H. E. Egerton, *Short Hist. of British Col. Policy* (1905), 20.

causes d'émigration (85) presque aussi puissantes que le sont aujourd'hui la misère et la surabondance de population. Les partis, vaincus et persécutés, avaient besoin d'un lieu de refuge. L'Amérique s'offrit à eux comme un bienfait de la Providence. Ils y coururent et jetèrent sur ses bords, dans les larmes de l'exil, les fondements de plusieurs empires aujourd'hui florissants.

(85) Il existait aussi des raisons économiques. « La colonisation anglaise eut pour origine une nécessité réelle, une crise économique intense; ce fut une des causes de son succès et de son influence heureuse tant sur la mère-patrie que sur les pays où elle se porta. » P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation...*, I, 90, 87-91. V. aussi Egerton, *op. cit.*, 16. E.-P. Cheyney, *European Background of American History*, 168-239. G. L. Beer, *Origins of the British Colonial System*, 6-9, 25-55.

# LIVRE PREMIER

## ÉTABLISSEMENTS PERMANENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

---

## CHAPITRE PREMIER

### ACADIE (NOUVELLE-ÉCOSSE)

### 1603-1613

Nous sommes enfin parvenus à l'époque à laquelle peut être rattaché le commencement des succès durables de la colonisation française. Bien des obstacles, bien des calamités en retarderont encore le cours, mais les progrès ne cesseront pas d'être réels. Cette époque correspond aux dernières années de Henri IV, l'un des plus grands rois que la France ait eus, et aux premières années du règne de son successeur.

Le caractère national, retrempé dans des guerres longues et sanglantes, avait repris son ancienne énergie ; et, rendue à la paix, la France eut besoin de nouvelles carrières pour employer son activité. Henri IV la polit et la fit fleurir. Il rétablit l'ordre dans les finances, réforma la justice, restaura l'agriculture, le commerce intérieur, les industries de luxe et celles de première nécessité (1).

La marche de la civilisation ne se ralentissait plus en Europe. La grande lutte religieuse, où le principe protestant avait triomphé, donnait plus de ressort et plus d'étendue à l'esprit humain, en agrandissant le champ de son expérience et en diminuant ses préjugés. Le commerce établissait des

(1) Consulter Poirson, *Hist. du règne de Henri IV* (1856), 2e éd., 1867, III et IV. — G. Hanotaux, *Etudes hist. sur le XVIe et le XVIIe siècles*, 1886, 119-175 ; id., *Hist. du cardinal de Richelieu*, 3e éd., 1899, e. c. p. I, liv. II. — *Hist. gén.* de Lavisse et Rambaud, V, ch. VI-VII. — G. Fagniez, *L'économie sociale de la France sous Henri IV*, 1897. — J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 2e p., 23-30, 47-85. — L. Batiffol, *Le siècle de la Renaissance*, 1909, 368 ss.

communications entre tous les pays, mettait en regard leurs mœurs, leurs usages, leurs intérêts. L'imprimerie généralisait les connaissances et appelait les hommes de génie à éclairer leurs concitoyens, prêts à recevoir toute impulsion nouvelle et à marcher dans la voie des progrès qui s'offrait à eux, pleine d'heureux présages. Les classes moyennes, ayant acquis par leur industrie de l'importance et des richesses, commençaient à prendre le rang qu'elles doivent avoir dans les nations dont elles font la principale force. Repoussant peu à peu du poste qu'elle occupait depuis des siècles cette noblesse guerrière, qui s'était distinguée surtout par l'effusion du sang, mais qui, dans son temps, avait protégé la société de son épée et lui avait donné la force nécessaire pour sortir de la barbarie, les classes moyennes allaient, à leur tour, jouer leur rôle et introduire dans l'État des principes plus favorables à la liberté des peuples (2).

La découverte du Nouveau Monde servit ce grand mouvement. Les nations se mirent à coloniser, les unes pour se débarrasser de sectaires remuants, d'autres pour préparer les voies aux missionnaires, toutes pour se créer des sources de richesse et de puissance. La France se distingua par ses efforts pour la conversion des infidèles (3). Il faut attribuer à la ferveur de sa foi l'estime plus particulière que les nations sauvages ont eue pour elle dans tous les temps (4).

Malheureusement, ce catholicisme ardent et infatigable devait exercer une pernicieuse influence sur la police et la destinée des colonies françaises. Le gouvernement avait peur de scandaliser les sauvages par le spectacle de religions diverses ; il se laissa persuader de n'envoyer au Canada que des émigrants catholiques. Ainsi, le parti catholique, forcé dans la métropole de permettre la religion protestante à côté de lui, était encore assez

(2) « Tout progrès, en effet, se résout dans l'extension de la liberté, car le progrès ne peut être conçu que comme un développement plus libre ou plus complet des puissances propres des êtres. Or, dans l'ordre social, nulle liberté sans propriété : elle seule affranchit pleinement l'homme de toute dépendance. » Lamennais, *Amschaspands et Darvands*, 1843, 3e éd., 1845, 105 (N. de l'auteur).

(3) « Il faut posséder cette terre (Nouvelle-France) en conservant ses naturels habitants et y planter sérieusement le nom de Jésus-Christ, puisque aujourd'hui plusieurs des enfants de la France ont cette résolution immuable de l'habiter, et y conduire leur propre famille, etc. » Lescarbot (1618), 22. De même Champlain (éd. Laverdière), IV, Dédicace au Roy, V, Dédicace au cardinal de Richelieu et *passim ;* et aussi les patentes royales à Cartier, Roberval, La Roche.

(4) « France aimed to subdue not by the sword but by the cross, not to overwhelm and crush the nations she invaded, but to convert, civilise and embrace them among her children. » Parkman, *Pioneers of France*, 462. — V. G. Bonet-Maury, *France, christianisme et civilisation*, 1907. — C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 79.

puissant pour l'interdire au delà des mers. (5). Il ne renonçait pas à la doctrine qui devait se manifester plus tard par la révocation de l'Édit de Nantes et l'altération si profonde du système politique de Henri IV et de Sully. D'ailleurs, les tendances libérales et républicaines des huguenots les rendaient toujours redoutables à la Cour. Celle-ci voyait, par contraste, la soumission des catholiques et du haut clergé, aussi hostile pour le moins que le pouvoir royal, aux libertés populaires.

L'Amérique fixait plus que jamais l'attention des peuples européens. C'était à qui en prendrait la plus large part. L'Espagne et le Portugal s'appropriaient le sud de l'Amérique. L'Angleterre persistait à s'établir dans la Virginie malgré ses échecs. Les Hollandais promenaient leur pavillon sur toutes les mers et devaient bientôt commencer la fondation de la colonie de la Nouvelle-Hollande (New-York). Tout s'agitait autour de la France. Elle ne pouvait rester inactive, tandis que ses ennemis et ses rivaux cherchaient à se fortifier en Amérique. Mais les premiers hommes à qui elle confia la tâche d'occuper une partie du Nouveau Monde après la mort de La Roche (6) n'en firent guère, pour la plupart, qu'un objet de spéculations commerciales.

François Gravé, sieur du Pont, dit Dupont-Gravé (7), un des principaux armateurs de Saint-Malo, projeta d'accaparer la traite des pelleteries en Canada et en Acadie. Pour y réussir, il s'adjoignit un capitaine de la marine royale, Pierre de Chauvin, sieur de Tonnetuit, [calviniste de Honfleur (8)], qui avait de puissants amis à la Cour et qui se recommandait par

(5) « Au fond, la France catholique n'avait jamais été ultramontaine ; si le succès de la Ligue avait pu faire croire à une évolution dans ce sens, c'est que les passions politiques s'étaient emparées des opinions religieuses et les avaient emportées jusque-là. Le calme rétabli, les esprits devaient revenir naturellement vers les idées d'indépendance à l'égard de Rome, qui étaient dans les traditions du pays. » G. Hanotaux, *Hist. du card. de Richelieu*, I, 520.

(6) V. App. LIII.

(7) V. sur lui C. et P. Bréard, *Doc. relat. à la marine normande*, 93 ss. C. Bréard, *Le Vieux Honfleur*, 97-100. — Dupont-Gravé habitait Honfleur avec sa famille ; il avait déjà fait la traite aux Trois-Rivières. Compagnon fidèle de Champlain, qu'il respectait « comme un père », il commanda à Québec, en son absence (1616-17, 1619-20) ; il visita continuement le Saint-Laurent de 1600 à 1629. *Œuvres de Champlain* (éd. Laverdière), 1632, V, 42, et *passim*. Son fils unique, Robert, voyagea en Acadie de 1604 à 1618, et ensuite aux Indes orientales et mourut en mer (1621). — C. et P. Bréard, *ibid.* — C. Bréard, *ibid.*, 100. — V. *infra*, n. 59.

(8) Encore que né à Dieppe. Haag, *La France protestante*, III. 430. Il avait été gouverneur de Honfleur ; il était maître de camp d'un régiment d'infanterie et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. De 1595 à 1603, il se fit armateur. Ses navires venaient tous les ans commercer à Tadoussac. V. C. et P. Bréard, *ibid.*, 66-75. 86-92. — C. Bréard, *ibid.*, 55-71.

des services rendus pendant les dernières guerres. Cet officier obtint, [pour une période de dix ans], les pouvoirs qu'avait eus le marquis de La Roche (22 novembre 1599) (9).

[Au printemps de 1600, il conduisit ses quatre navires, *Le Don-de-Dieu*, *Le Bon-Espoir*, *Le Saint-Jehan* et *L'Espérance*, à Tadoussac (10), dans le Saint-Laurent ; il y laissa seize hommes], qui auraient tous péri par la faim durant l'hiver si les Montagnais ne les avaient recueillis dans leurs cabanes (11). [Les deux années suivantes, Chauvin fit encore la traite à l'embouchure du Saguenay (12). Il mourut en 1603 (13)].

Dupont-Gravé allait se retrouver dans son premier embarras, lorsque Aymar de Clermont, sieur De Chaste, vice-amiral de Normandie et gouverneur de Dieppe (14), se présenta avec les privilèges de Chauvin. Le commerce, dans les vues de De Chaste, n'était qu'un objet secondaire ; mais Dupont-Gravé, qui songeait peut-être à s'enrichir (15), lui démontra la nécessité de la traite pour subvenir aux premières dépenses de la colonisation, toujours si considérables. Il l'engagea donc à former, [en 1602, la Compagnie de la Nouvelle-France, dont plusieurs personnes de qualité et de riches marchands de Saint-Malo, de Dieppe], de Rouen surtout, voulurent faire partie (16). Un officier distingué de la marine, Samuel de Champlain, qui arrivait des Indes occidentales (1599-1601 (17), [consentit,

(9) Tabellionage de Rouen, 14 et 22 février 1600, c. p. Gosselin, *Doc. p. servir à l'Hist. de la marine normande*. C. Bréard, *ibid.*, 58. Et ce, malgré l'opposition des marchands de Saint-Malo, Dieppe, La Rochelle (3 janvier 1600). Michelant et Ramé, *Relat. originale*, doc., 12. Champlain, V, 41. — Chauvin s'engageait à transporter cinq cents colons au Canada, soit cinquante par année, et à construire un fort, mais il n'en fit rien. C. Bréard, *ibid.*, 58, 97-98.

(10) A trente lieues en aval de Québec « où ils faisoient le trafic des pelleteries et castors avec les Sauvages du pays qui s'y rendoient tous les printemps ». Champlain, V, 41. C. Bréard, *ibid.*, 58-60. Dupont-Gravé et M. de Monts étaient à bord, celui-ci « pour son plaisir ». Champlain, *ibid.* *Le Don-de-Dieu* jaugeait deux cents tonnes, *Le Bon-Espoir* et *L'Espérance*, cent. — C. et P. Bréard, *op. cit.* Sur les seize hommes, onze moururent.

(11) Champlain, *ibid.*, V, 43. — Estancelin, *Rech. sur les voy. et déc. des navigat. normands*, 96.

(12) Champlain, V, 44. Chauvin ne vint lui-même que deux fois à Tadoussac, en 1599 et 1602. C. et P. Bréard, *ibid.*, 69-70, 86 ss. — C. Bréard, *ibid.*, 59-67. — V. App. LIV.

(13) C. Bréard, *ibid.*, 60.

(14) V. D. Asseline, *Antiquitez et chron. de la ville de Dieppe*, éd. 1874, I, 388 ss. ; II, 1-116. — Champlain, V, 44-48. — De la Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd., 1863, V, 894. — C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 192-99, 214, 222-28.

(15) Cf. Moreau, *Hist. de l'Acadie françoise*, 1873, 11-12.

(16) Champlain, V, 324.

(17) Sur le rapport qu'il en fit à Henri IV, il fut nommé géographe du roi et reçut une pension. Sur Champlain, v. App. LV.

sur la demande de De Chaste, à suivre Dupont-Gravé dans un voyage d'exploration]. La petite flotte, [composée du navire de Dupont-Gravé, *La Bonne-Renommée* et de quelques barques, fit voile de Honfleur (15 mars 1603) et vint mouiller l'ancre devant Tadoussac (24 mai) (18)]. Champlain remonta le Saint-Laurent avec Dupont-Gravé jusqu'au saut Saint-Louis (3 juillet) (19). De retour en France, il montra au roi la carte et la relation de son voyage. Henri IV en fut si content qu'il promit de favoriser les desseins de colonisation. De Chaste étant mort sur ces entrefaites, il le remplaça par un protestant, Pierre Du Gua, sieur de Monts, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gouverneur de Pons, en Saintonge (20). Il lui accorda pour territoire, [pendant dix ans], les bords de la Nouvelle-France (21) situés entre le 40° et le 46° de latitude, [c'est-à-dire depuis l'embouchure de l'Hudson, même depuis les parages de la ville actuelle de Philadelphie (Pennsylvanie)], jusqu'au cap Race, à Terre-Neuve; et afin qu'il eût le moyen de fortifier ces établissements, le prince lui donna en outre le monopole exclusif de la traite le long de cette grande étendue de côtes et des terres baignées par le golfe et le fleuve Saint-Laurent (22). Quant à la pêche, elle resta toujours libre. Les huguenots obtinrent la liberté, comme ils l'avaient alors en France, de professer

(18) Champlain, II, 1-4, 6-9. Champlain y trouva des Montagnais (peuplade du Saguenay) et des Algonquins, venant de l'île des Allumettes, dans la riv. Ottawa, distante de trois cents lieues. Grâce à deux sauvages que Dupont-Gravé avait emmenés en France, en 1602, on prit contact avec les indigènes. C'est alors que naît l'alliance des Français avec les nations algonquines.

(19) Champlain signale « le torrent d'eau » qu'il baptisera (1608) du nom de son protecteur le duc de Montmorency, s'arrête devant Québec, navigue dans le Saint-Maurice, traverse le lac qu'il nommera (1609) Saint-Pierre, et le premier reconnaît l'île de Montréal. Champlain, II, 25-43. La bourgade d'Hochelaga, décrite par Cartier, avait disparu. En revenant, Champlain visita la côte orientale de la Gaspésie. Il quitta Tadoussac le 16 août, emmenant avec lui un Montagnais et une Iroquoise. Il rentra en France le 20 septembre. *Ibid.*, 48-63.

(20) B. N. Pièces orig., 1421 (32147), n°s 4-5. De Monts avait aussi été gouverneur de Honfleur. — Sur De Monts, v. Asseline, *op. cit.*, II, 7-8, 16-19, 22-33. — Beaurepaire, *Notes sur Pierre du Gua*, d. *La Normandie*, Rouen, juillet 1893, 8 ss. — Champlain, III, 6-7, V, 48. — C. et P. Bréard, *Doc. relat. à la marine normande,* 68. — V. App. LVI.

(21) V. App. LVII.

(22) Art. proposés au roi par le sieur de Monts, 6 nov. 1603. Commission du 8 nov. 1603. Lettres patentes du 18 déc. 1603. Bib. nat. coll. Dupuy, 318, fol. 100, 105, 107-108 ; coll. Brienne, 319, fol. 87, 93, 97, 106 (Roy, Rap. sur les arch. de France, 760-761). — Lescarbot, liv. IV, ch. 1. On y rencontre pour la première fois le nom de La Cadie (*sic*). Comme les défenses de trafiquer s'adressaient à la Normandie, la Bretagne, la Picardie, la Guyenne, la Biscaye, Calais, on conçoit l'étendue du commerce français avec le Canada à cette époque.

leur religion aux colonies qu'on formerait, à la condition que les indigènes seraient instruits dans la foi catholique.

On attendait beaucoup du nouveau lieutenant-général. De Monts avait toujours montré un grand zèle pour les intérêts de son pays. La Compagnie formée par son prédécesseur fut augmentée de plusieurs négociants de La Rochelle [et de Saint-Jean-de-Luz (23)]. Cinq navires furent équipés (24) ; trois pour faire la traite et la pêche à Tadoussac, [sur la côte de Gaspé et au Cap-Breton] et saisir les bâtiments surpris à trafiquer avec les sauvages contre la défense du roi ; deux pour transporter les colons et chercher un lieu propre à leur installation. Des laboureurs, des artisans indispensables à l'industrie agricole, quelques soldats et plusieurs gentilshommes s'embarquèrent sur ces vaisseaux.

On a déjà pu remarquer l'entraînement de la classe noble pour ces expéditions lointaines. Cartier et Roberval furent accompagnés par de jeunes gentilshommes dans tous leurs voyages. L'esprit aventureux qui avait distingué à un si haut degré la noblesse française au moyen âge, lorsqu'elle portait ses exploits des rivages brumeux de l'Angleterre aux rochers arides du Jourdain, sembla renaître pour chercher en Amérique un nouvel élément à son activité. D'ailleurs, beaucoup de chefs de famille, ruinés par les guerres civiles ou par d'autres accidents, étaient conduits au delà des mers, par le désir de relever la fortune de leurs maisons (25).

De ce nombre était [un gentilhomme picard, Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, baron de Saint-Just (26),] qui s'embarqua avec Champlain pour l'Amérique, ayant dessein d'y établir sa famille. [Les deux navires, de 150 et de 120 tonnes, chargés de gentilshommes et de cent vingt artisans des deux religions, avec un prêtre et un ministre], partirent du Havre de Grâce

(23) Le capital de la Compagnie était de 90 000 liv. partagé pour deux cinquièmes entre les Malouins, un cinquième entre les Rouennais, et le reste entre les Rochelais et les Luziens. De Monts en souscrivit plus de la moitié. On s'engageait à transporter au Canada au moins soixante colons par année. Gosselin, *Nouv. glanes hist. normandes*, 21. Beaurepaire, *op. cit.*, 10-11. C'est la première fois que La Rochelle figure dans une compagnie canadienne.

(24) Deux par les Malouins, deux par les Rouennais, et un baleinier par les Luziens.

(25) V. L. Gérin, *Le gentilhomme français et la colonisation du Canada*, M. S. R. C. I, 1896, 65-94.

(26) V. App. LVIII.

(27) Champlain, III, 6 ss. — Dupont-Gravé et Louis Hébert étaient du voyage. Les trois autres navires, deux de Saint-Malo et le baleinier de Saint-Jean-de-Luz, firent voile vers le Saint-Laurent pour la traite et la pêche.

en avril 1604 (27). Ils se dirigèrent vers l'Acadie, que de Monts préférait au Canada parce qu'elle est sous un climat plus doux. De Monts avait voulu mettre à la voile dès le mois de février ; mais il en avait été empêché par le parlement de Rouen, lequel refusait d'enregistrer sa commission à cause de sa croyance (28). Henri IV fut obligé d'intervenir [par deux fois] et de blâmer le parlement. Il lui annonça qu'il faisait accompagner de Monts de gens d'Eglise d'une conduite irréprochable (29).

L'Acadie (30), surtout fréquentée par les traitants, passait pour le plus beau pays de la Nouvelle-France. Elle possède des ports excellents, un climat sain et tempéré, un sol très fertile, vers l'intérieur des terres, et riche en mines de cuivre, de fer, de houille, de gypse, etc., le long de la mer ; sur la côte abondent les poissons les plus prolifiques et les plus précieux : la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, la sardine, l'alose, l'esturgeon et les poissons des grosses espèces. Outre les avantages du climat et de la pêche, elle a sur le Canada celui d'une situation plus heureuse pour le commerce maritime, étant accessible aux vaisseaux en toutes saisons de l'année. Les Micmacs ou Souriquois qui l'habitaient étaient braves et avaient en même temps des mœurs fort douces. Ils accueillaient les Français avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. Tout justifiait au premier coup d'œil le choix qu'avait fait de Monts.

On fit terre au port Rossignol, aujourd'hui Liverpool, [puis au Port-au-Mouton, à trois lieues au Sud] ; ensuite on côtoya la péninsule jusqu'au fond de la baie de Fundy (31), appelée par de Monts la baie Française. En chemin, on entra dans un bassin spacieux, entouré de collines riantes où coulaient plusieurs rivières. Poutrincourt, charmé de ces beautés naturelles, désira s'y fixer et l'obtint en concession. Champlain lui donna le nom de Port-Royal. Après avoir parcouru ce côté de la baie, de Monts descendit par l'autre vers le Sud ; et Champlain, qui avait pris les devants, découvrit

(28) Et aussi à cause de son monopole mais sans raison, puisque la Compagnie avait été ouverte à tous. Ordonnance du Roi, 17 janvier 1604. Arch. du Parlement de Rouen, 1603-04, II. Reg. secr. Arch. de la Seine-Inférieure. — Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, 282. — Michelant et Ramé, *Relat. originale*, doc., 27 ss. — Gosselin, *Nouv. glanes hist.*, 21 ss.

(29) Ordon. du 17 janvier 1604. — Harrisse, *ibid.*, 281.

(30) V. App. LIX.

(31) Les Anglais auraient-ils traduit par Bay of Fundy, les mots que portent d'anciennes cartes : Fond de la Baie ? Ferland, *Cours d'hist. du Canada*, I, 65. V. M. L. Grant, tr. de Lescarbot, d. c. II, 233, n.

la rivière Saint-Jean, [la baie actuelle de Passamaquoddy], et la rivière Sainte-Croix (32).

Ce fut dans une petite île, [aujourd'hui l'île Dochet (33)], située à l'entrée de cette dernière, que de Monts débarqua son monde ; la saison avancée l'y fit résoudre. [En peu de temps on bâtit un fort, un magasin, des habitations, outre un four et un moulin à bras. Une partie de la terre ferme et de l'île fut convertie en jardin (34)]. L'hiver venu, on se trouva sans eau douce et sans bois, et pour comble de malheur, en proie au scorbut, qui emporta trente-cinq hommes. Au retour de la belle saison (1605), Dupont-Gravé arriva de France avec quarante nouveaux colons, des vivres et des marchandises. Ce secours releva les courages que les souffrances de l'hiver et les ravages avaient abattus. De Monts et Champlain quittèrent un lieu si funeste (18 juin) et continuèrent leur voyage vers le Sud. Après avoir visité les côtes [des Etats-Unis actuels, depuis le Maine jusqu'au havre de Nauset, dans le Massachusetts (35)], n'apercevant point de terre qui réunît tous les avantages qu'ils cherchaient, ils revinrent à Sainte-Croix. C'est alors qu'ils se dirigèrent vers la rade de Port-Royal, sur la rive opposée, et y jetèrent (en août 1605) les fondements de la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Annapolis (36).

A l'automne, de Monts retourna en France pour chercher des colons (37). Il y trouva beaucoup d'esprits préoccupés des bruits que les mar-

(32) Champlain, III, 9-24. — Lescarbot (1618), 434-46. — Depuis 1783, la riv. Sainte-Croix sert de limite entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine. (A. G.)

(33) Champlain, III, 25-29. — Lescarbot, *ibid.*, 454, 461. — *Mercure françois*, 1608, 291 v°. — V. sur l'île Dochet, W.-F. Ganong, P. R. S. C., VIII, 1902, 127-196. — Winsor, *Hist. of America*, IV, 137. — C'est un marin de Caen, le capitaine Charles Bougard de La Barbotière qui, après un naufrage aux Bermudes, en 1593, avait, au retour, signalé cet ilot. C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 320-321.

(34) Poutrincourt retourna en France (31 août) laissant ses munitions et ses armes sous la garde de de Monts. Lescarbot (1618) 459. — Champlain alla explorer une partie de la côte du Maine, et découvrit l'île Mont-Désert qui porte encore ce nom et la rivière Penobscot, 18-25 juillet 1604. Champlain, III, 30-39. — La traite fut fructueuse cette année-là, à en croire un chroniqueur anglais : « The Frenchmen brought from Canada the value of thirtie thousand Crowns, almost in Bevers and Otter skinnes only. » Purchas, *His Pilgrimes*, 4th part., 1656.

(35) Champlain, III, 45-76. Ils débarquèrent dans la baie actuelle de Plymouth où les Pilgrim Fathers devaient aborder quinze ans plus tard. On doit à Champlain la premiere topographie exacte des côtes de la Nouvelle-Angleterre.

(36) Champlain, III, 76-78. — Lescarbot (1618), 495.

(37) Dupont-Gravé prit la direction de la colonie. Champlain y demeura aussi avec quarante-cinq hommes « sur l'espérance de faire de nouvelles descouvertes vers la Floride ». Champlain, III, 77-78. — Lescarbot (1618), 495-96.

chands de pelleteries, privés de leur négoce par son privilège, faisaient courir contre le climat de l'Acadie et l'utilité de ses coûteux établissements (38). Il craignit de voir se dissoudre la société, sans laquelle il ne pouvait rien faire de stable ; et il se résolut à rester en France afin d'empêcher un pareil événement de s'accomplir. Poutrincourt, qui était passé aussi en Europe pour mettre ordre à ses affaires, se chargea du gouvernement de la jeune colonie. [Il se remit en mer à La Rochelle, avec cinquante personnes, le 13 mai 1606, sur *Le Jonas*, de 250 tonneaux], et revint à Port-Royal. Lorsqu'il arriva (27 juillet), les colons, se croyant délaissés, s'étaient rembarqués pour la France (39).

Celui qui rendit alors les plus grands services fut le célèbre Lescarbot, homme très instruit et l'un des premiers qui ait indiqué le vrai moyen de donner à un établissement colonial une base durable. Il représenta que la culture de la terre pourrait seule assurer le succès, qu'il fallait s'y attacher dès le début (40) ; et passant des paroles à l'action, il donna lui-même l'exemple. « Il animait les uns, dit un auteur, il piquait les autres d'honneur, il se faisait aimer de tous, et ne s'épargnait lui-même en rien. Il inventait tous les jours quelque chose de nouveau pour l'utilité publique ; et jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut être, dans un jeune établissement, un esprit cultivé par l'étude, et qui se sert, pour le bien commun, de ses connaissances et de ses réflexions. C'est à lui que nous sommes redevables des meilleurs mémoires que nous possédions sur la fondation de l'Acadie. On y trouve un auteur exact et judicieux, un homme qui a des vues étendues et qui eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire » (41). Une activité aussi intelligente porta bientôt ses fruits. On fit du charbon de bois ; des chemins furent ouverts dans les forêts ; on construisit un moulin à farine, lequel, étant mû par l'eau, épargna beaucoup de fatigue aux colons, qui avaient été obligés jusque-là de moudre à bras leur blé ; on monta un alambic à clarifier la gomme de sapin et la

(38) Champlain, V, 51.

(39) Lescarbot (1618), 516-540. — Champlain, III, 86-89.

(40) V. App. LX.

(41) Charlevoix, I, 119. — V. sur Lescarbot, Jal, *Diction. crit. de biographie et d'histoire*, éd. 1872, art. Lescarbot. — H. P. Biggar, « The French Hakluyt », *Am. Hist. Rev.*, VI, 1901, 671-692 ; *id.*, tr. de Lescarbot p. W.-L. Grant, d. c. Introd. — W. L. Grant, *ibid.*, XVII ss. — Quoi qu'on en ait dit, Lescarbot était catholique, comme l'atteste son contrat de mariage avec Françoise de Valpergue, 3 septembre 1619, c. p. Jal.

convertir en goudron ; enfin tous les procédés des pays civilisés furent mis en usage pour faciliter les travaux (42). Les sauvages, étonnés de voir naître tant d'objets qui étaient des merveilles pour eux, s'écriaient dans leur admiration : « Que les Normands savent de choses ! » (43).

Quand chacun se félicitait de ces résultats, après trois ans de pénibles efforts, deux malheurs vinrent fondre presque à la fois sur Port-Royal et détruire de si belles espérances. D'abord toutes les pelleteries acquises en une saison furent enlevées par les Hollandais, conduits par un transfuge (44) ; ensuite les marchands [et les pêcheurs] de Saint-Malo, [de Dieppe et de la Rochelle (45)] firent révoquer le monopole dont jouissait la société (7 juillet 1607) (46). Elle aurait pu résister au premier choc ; mais le second lui fut fatal et causa sa dissolution. Les lettres de M. de Monts, contenant cette nouvelle, furent lues publiquement aux habitants de la colonie ; il fallut se résigner à quitter Port-Royal. L'entreprise était abandonnée au moment même où le succès en paraissait assuré, car, dès l'année suivante, les habitants auraient pu suffire à leurs besoins.

Poutrincourt, qui avait toujours gouverné la colonie, s'était fait chérir des indigènes. Ils versèrent des larmes en le reconduisant sur les rivages. Tel était le respect de ces peuples pour les Français que, lorsque ceux-ci revinrent au bout de trois ans, ils retrouvèrent le fort et les maisons dans l'état où ils les avaient laissés, et les meubles mêmes encore à leur place (47). C'est [à la fin de l'été de] 1607 que Port-Royal fut abandonné (48).

Poutrincourt était parti avec la pensée de revenir, s'il trouvait des asso-

(42) Champlain, III, 116, 117. — Lescarbot (1618), 548, 579-581 — Poutrincourt et Champlain se mirent en route pour « parfaire la carte des costes et pays » commencée par ce dernier. Ils cinglèrent d'abord vers la péninsule du cap Cod, abordèrent au port de Chatham, puis touchèrent à l'île dite aujourd'hui Martha's Vineyard (5 sept.-14 nov. 1606). Champlain, III, 91-115. — Lescarbot, *ibid.*, 544-45, 549-572.

(43) « Or appellent-ils tous les Français Normans (excepté les Basques) parce que la plupart des pêcheurs qui vont aux morues sont de cette nation. » Lescarbot (1618), 582. (A. G.)

(44) B. de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, VII, 1858, 465, 466, nos 84, 85. — *Mercure françois*, 1608, 294. — Lescarbot (1618), 584. — En outre, les Basques contre les défenses royales, avaient trafiqué de six mille peaux dans le Saint-Laurent. Lescarbot, *ibid*, 534.

(45) Et surtout les chapeliers de Paris. Beaurepaire, *op. cit.*, 10.

(46) Arch. nat., série E, 14a., fol. 71 recto et verso (Biggar, *Early Trading Compagnies*, 192). — Lescarbot (1618), 584-85. — Champlain, V, 51-53. — Et son privilège avait encore sept ans à courir. — V. App. LXI.

(47) Lescarbot (1618), 651.

(48) V. App. LXII.

ciés capables de continuer l'œuvre de colonisation. Des seigneurs de la Cour l'amusèrent de vaines promesses. S'étant désabusé à leur égard, il tourna les yeux [vers le fils du gouverneur de Dieppe, Thomas Robin, sieur de Coulogne, qui se chargea d'entretenir l'établissement pendant cinq années (49)]. Poutrincourt reprit le chemin de l'Acadie avec des artisans et des colons de choix (26 février 1610) (50). Malheureusement, le roi fut assassiné cette année-là (51). Une telle calamité eut des suites plus funestes encore pour la lointaine et faible colonie de la baie Française que pour le reste du royaume. L'intrigue et la violence, qui remplacèrent, sous la régence de Marie de Médicis, la politique conciliante du feu roi, troublèrent jusqu'aux humbles cabanes de Port-Royal, et amenèrent pour la seconde fois leur ruine.

Les Jésuites, par l'influence de l'Italien Concini, favori de la reine et qui avait tout pouvoir sur son esprit, forcèrent Poutrincourt à les recevoir comme missionnaires (52). [Cela n'alla pas sans difficultés. Parmi les associés de Poutrincourt se trouvaient] deux négociants considérables de Dieppe, Dujardin et Duquesne, [qui devaient pourvoir à l'armement d'un navire (53).] Mais ils étaient protestants et regardaient les Jésuites comme les fauteurs de la Ligue et aussi de l'assassinat de Henri IV (54). Ils se retirèrent plutôt que de leur permettre d'entrer dans la colonie (55). Ils furent remplacés par [la première dame d'honneur de la reine, Antoinette de Pons], marquise de Guercheville, qui s'était déclarée la protectrice des missions de l'Amé-

(49) Lescarbot (1618), 649. — *Relat.* du P. Biard (*Relat. des Jésuites*, 1858), I, ch. XI, 26.

(50) Lescarbot (1618), 662 ; *id.*, *Relation dernière...* (d. R.-G. Thwaites, *Jesuit Relations...*, II, 128-134). — *Relat.* du P. Biard, *ibid.*, 25-26. — Moreau, *op cit.*, 50-51. — Sulte, M. S. R. C., 1885, 31 ss. — V. App. LXIII.

(51) Le 14 mai. V. App. LXIV.

(52) Lettres de Louis XIII et de Marie de Médicis, 7 oct. 1610, c. p. Asseline, *op. cit.*, II, 156. — « Sous la régence de Marie de Médicis, l'élément ecclésiastique dominait. Le nonce du pape avait ses entrées à toute heure ; les Jésuites confesseurs et prédicateurs, même les Capucins... se glissaient aux chambres closes, aux couloirs secrets, poursuivant, dans les dédales du palais, l'intrigue catholique et la politique des « mariages espagnols ». G. Hanotaux, *Hist. du cardinal de Richelieu*, I, 235.

(53) *Relat.* du P. Biard (éd. 1858), ch. XI, 27. — Lescarbot (1618), 663. — Shea pense que ce Duquesne était un ancêtre du marquis de Duquesne, gouverneur du Canada. Tr. de Charlevoix, N.-Y. (1866-72) (n. ed. 1900). I, 262, n.

(54) Lescarbot (1618), 662. — N.-E. Dionne, *Champlain*, II, Québec, 1906, 392-394.

(55) Lescarbot *Relat. dernière* (Thwaites, 174-76) ; *id.*, *Hist de la Nouv.-Fr.* (1618), 664. — *Rel.* du P. Biard, *ibid.*, 27. — Champlain, V, 111-112. — Asseline, *op. cit.*, 154-55.

rique (56). La marquise acheta les droits de M. de Monts sur l'Acadie (57), se promettant de les faire revivre, afin d'avoir Poutrincourt lui-même dans sa main. En effet, [Charles de Biencourt, fils aîné de ce dernier, fut obligé peu après (26 janvier 1611) d'embarquer sur *La Grâce-de-Dieu* (58) deux Jésuites, les PP. Biard et Massé. Il avait dû, en outre, consentir] que la subsistance des missionnaires fût prise sur le produit de la traite des pelleteries. C'était, selon Lescarbot, ôter à ceux qui auraient eu la volonté d'aider à la réussite de l'entreprise, le moyen d'y prendre part. « S'il fallait donner quelque chose, ajoute cet auteur, c'était à Poutrincourt et non au Jésuite, qui ne peut subsister sans lui. Je veux dire qu'il fallait premièrement aider à établir la République, sans laquelle l'Église ne peut être, d'autant que, comme disait un ancien évêque (saint Optat) « *L'Eglise est en la République, et non la République en l'Eglise.* » (59)

Les profits que donnait la traite se trouvèrent, par la suite, absorbés en partie pour le soutien des missions, au préjudice de Port-Royal.

Les protestants et les catholiques, partisans de la politique d'Henri IV, composaient la classe la plus industrieuse de France ; par cela même, ils étaient favorables au progrès du négoce et de la colonisation. Leurs adversaires, qui avaient pris la prépondérance sur eux, en Amérique comme ailleurs, voulurent imposer au commerce le fardeau, beaucoup trop lourd pour lui, de toutes les dépenses, ecclésiastiques et civiles, des fondations d'outre-mer. Et c'est ainsi qu'ils sacrifièrent, par faux zèle, les intérêts de la colonie à la dévotion sublime mais outrée du XVII$^{e}$ siècle.

Après le départ de Poutrincourt (17 juin 1611) (60), les dissentiments ne tardèrent pas à éclater (61). Ils furent portés jusque-là que les Jésuites [de Rouen et d'Eu], agissant au nom de leur protectrice, firent saisir,

(56) V. App. LXV.

(57) Lescarbot (1618), 674. *Rel.* du P. Biard (éd. 1858), ch. XIX, 38-39. Champlain, V, 114-115.

(58) De 60 tonnes. Son équipage, de trente-six hommes, comptait bon nombre de protestants. On aborda à Port-Royal le 22 mai. Lettre du P. Biard, 10 juin 1611, d. Thwaites, I, 144 ss. — *Rel.* du P. Biard, ch. XIV, 28-29. — Lescarbot, *Rel. dernière* (Thwaites, II, 172, 176).

(59) Lescarbot (1618), 676-668.

(60) Il se rembarqua avec M. Fléché et plusieurs autres, faute de vivres suffisants, afin de « faire un nouvel avitaillement ». Biencourt commanda la colonie, composée alors de vingt-deux personnes. Lettre du P. Biard, 31 janvier 1612 (d. Thwaites, II, 6). — Lescarbot (1618), 671. — Cf. *Rel.* du P. Biard, ch. XV, 31.

(61) V. App. LXVI.

[dans le port de Dieppe], le navire de Poutrincourt. Bien plus, ces religieux causèrent des emprisonnements et des procès qui le ruinèrent, et qui réduisirent les habitants de Port-Royal, auxquels il ne put envoyer des provisions, à vivre de glands et de racines tout un hiver (62). Après avoir épuisé les ressources de Poutrincourt, Mme de Guercheville se retira de la société. Elle ne chercha plus qu'à établir les Jésuites ailleurs, laissant Port-Royal sortir de l'abîme comme il le pourrait. Champlain fit alors de son mieux pour l'engager à s'associer avec de Monts ; mais elle refusait parce que ce dernier était protestant (63). Les Jésuites méditaient de former en Acadie un établissement semblable à celui qu'ils avaient dans le Paraguay, afin qu'il fût entièrement sous leur dépendance. Leur tentative, on va le voir, eut les suites les plus malheureuses.

Mme de Guercheville, aidée de la reine-mère, fit équiper [à Honfleur *Le Jonas*, portant quarante-huit colons et hommes d'équipage, y compris deux Jésuites, le P. Quentin et le F. Gilbert du Thet], qu'elle mit aux ordres de La Saussaye, qui avait sa confiance (12 mars 1613) (64). La Saussaye alla prendre [les PP. Biard et Massé] à Port-Royal, puis se dirigea vers la rivière Pentagouet, aujourd'hui Penobscot, [dans l'Etat de Maine]. Arrêté par la brume, il fut obligé de débarquer sur l'île du Mont-Désert, où il commença à la hâte une habitation, qu'il nomma Saint-Sauveur (65). Tout se passa bien d'abord, et il se flattait déjà d'un succès qui dépassait toutes les espérances, lorsqu'un orage inattendu vint fondre tout à coup sur la colonie.

L'Angleterre réclamait le pays [depuis le 34°] jusqu'au 45° de latitude septentrionale, c'est-à-dire, en remontant vers le Nord, jusqu'au milieu de l'Acadie (66). La France, au contraire, prétendait que ses propres possessions descendaient vers le Sud jusqu'au 40°. Il résultait de ce conflit que, tandis que La Saussaye se croyait dans les limites de la Nouvelle-France à Saint-Sauveur, les Anglais estimaient qu'il était sur leur territoire.

(62) Lescarbot (1618), 678-79. — V. la lettre de Poutrincourt à Lescarbot, Paris, 15 mai 1613. (Lescarbot, *ibid.*).

(63) « Sur les conseils de son directeur » le P. Coton. Champlain, V, 125-26. — Le P. C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, 1895, I, 86.

(64) *Rel.* du P. Biard, ch. XXIII, 44. — Champlain, V, 116. — La Saussaye était le chef de l'expédition et Charles Fleury capitaine du *Jonas*. *Rapport fait à l'Amirauté de Rouen par Charles Fleury, capitaine du* « *Jonas* », *27 aoust* 1614 (d. Gosselin, *Nouv. glanes hist.*, 41).

(65) A l'ouest du détroit de Soames, au sud de l'île. Parkman, *Pioneers of France*, 310, n.

(66) V. *supra*, ch. III, n. 80.

S'autorisant de leur prétention, un armateur de la Virginie, Samuel Argall, sur les ordres du gouverneur, Sir Thomas Dale, résolut d'aller déloger les Français dans un temps où la paix régnait entre les deux couronnes (67). Il y était excité à la fois par ses préjugés contre les catholiques et par l'espoir de faire un riche butin. Il parut tout à coup devant Saint-Sauveur, avec un vaisseau de quatorze canons [*The Treasurer*, monté par soixante hommes (68)] et jeta l'épouvante parmi les habitants, qui étaient sans défense. [Quelques-uns voulurent résister. Le F. du Thet tomba, mortellement frappé. Le reste se rendit à Argall, qui s'empara du navire français.] L'établissement fut enlevé et livré au pillage. Tout fut saccagé (mi-juillet 1613) (69).

Pour légitimer cet acte de piraterie (car c'en était un), Argall déroba la commission de La Saussaye, et fit semblant de les regarder, lui et les siens, comme des gens sans aveu. Peu à peu, cependant, il parut se radoucir. Il proposa à ceux qui avaient un métier de le suivre en Virginie, d'où, après avoir travaillé un an, ils seraient rendus à leur patrie. Une douzaine d'hommes acceptèrent cette offre, et furent emmenés, en compagnie des PP. Biard et Quentin. [Quinze] autres, avec La Saussaye et le P. Massé, préférèrent se risquer sur une frêle embarcation pour atteindre La Hève, dans l'Acadie, où ils trouvèrent deux bâtiments de Saint-Malo, qui les transportèrent en France (70).

Ceux qui s'étaient fiés à la parole d'Argall furent bien surpris, en arrivant à Jamestown, de se voir jeter en prison comme des forbans. Ils réclamèrent vainement l'exécution du traité conclu avec lui : on les condamna à la mort. Argall, qui n'avait pas prévu que la soustraction de la commission de La Saussaye aurait des conséquences aussi graves, ne poussa pas la dissimulation plus loin ; il remit cette commission au gouverneur et avoua tout.

Ce document et les renseignements puisés dans le cours de l'affaire excitèrent le gouvernement de la Virginie à chasser les Français de tous les points qu'ils occupaient au sud de la ligne 45. Pour exécuter cette résolu-

(67) V. App. LXVII.

(68) Letters of Argall to Nicolas Hawes, June 1613, d. Purchas. *op. cit.*, IV, 1764.

(69) *Rel.* du P. Biard, ch. XXV, 47-48. — Cf. *Mass. Hist. Soc. Coll.*, 4th ser. 1871, IX, 489. — V. App. LXVIII.

(70) *Rel.* du P. Biard, ch. XXVII, 50-51. — Lescarbot (1618), 682-83.

tion, [Argall arma *The Treasurer*, *Le Jonas* et un autre vaisseau (71) ;] les prisonniers de Saint-Sauveur y furent embarqués avec le P. Biard. On soupçonna ensuite ce dernier, à tort cependant, d'avoir servi de pilote aux ennemis à Port-Royal, en haine de Biencourt qui y commandait et avec lequel il avait eu des difficultés en Acadie (72).

L'expédition commença par [aller prendre possession du pays pour l'Angleterre en élevant une croix sur les débris de Saint-Sauveur (73) ; puis vint saccager] ce qui restait de l'ancienne habitation de Sainte-Croix, action inutile, puisque cette habitation était abandonnée depuis plusieurs années. Cela fait, elle cingla vers Port-Royal. Elle ne trouva personne, tout le monde étant aux champs, à deux lieues de là ; en moins de deux heures, elle eut réduit en cendres toutes les maisons, avec le fort (1613) (74). Le P. Biard voulut persuader aux habitants, attirés par les flammes, de se retirer avec les Anglais, leur chef Biencourt, ruiné, ne pouvant plus les soutenir ; ils repoussèrent ses conseils avec hauteur ; l'un d'eux leva même une hache sur lui pour le tuer, en l'accusant d'être la cause de leurs malheurs (75).

C'était la troisième fois que Port-Royal était détruit par des accidents divers (76). Mais cette fois sa destruction était bien complète. Une grande partie des colons se dispersèrent dans les bois ou se mêlèrent parmi les sauvages ; d'autres gagnèrent l'établissement que Champlain créait alors sur le fleuve Saint-Laurent. Après ce désastre, Poutrincourt, qui était [en France depuis deux ans, vint, au printemps de 1614 (27 mars), ravitailler de nouveau sa seigneurie acadienne], et quitta pour jamais l'Amérique (77).

(71) *Rel.* du P. Biard, ch. XXVII, 53. « This time, he (Argall) had definite orders to kill and destroy. » E. Channing, *op. cit.*, I, 103.

(72) Le P. Biard affirme qu'Argall prit pour guide un sauvage. *Rel.*, *ibid.*, ch. XXIX, 53-54. — Néanmoins Poutrincourt et des auteurs anglais du temps accusent le P. Biard de trahison. Lescarbot (1618), 684, 687. — Purchas, *op. cit.*, IV, 1808. Cf. Parkman, *op. cit.*, 322-323.

(73) *Rel.* du P. Biard, ch. XXVIII, 53.

(74) *Rel.* du P. Biard, ch. XXIX, 55.

(75) Lettres de Poutrincourt, 1614, et *Plaintes du sieur de Poutrincourt devant le juge de l'Admirauté de Guyenne*, 18 *juillet* 1614, d. Lescarbot (1618), 684-90. — Purchas, *op. cit.*, IV, 1808.

(76) Argall cingla ensuite avec ses trois vaisseaux vers Jamestown (9 nov. 1613). De là les PP. Biard et Quentin et leurs compagnons repartirent pour la France, où ils arrivèrent au début de 1614, « ayans demeuré neuf mois et demy entre les mains des Anglois ». *Rel.* du P. Biard, ch. XXX-XXXII, 56-60.

(77) Par représailles, quatre galions rochelais, en 1615, s'emparèrent, aux Açores, du navire du capitaine John Smith. John Smith, *Works*, 1608-31, ed. by E. Arber, N. Y., 1884, 699-701.

Il entra dans l'armée et périt à la prise de Méry-sur-Seine (5 décembre 1615), durant les troubles qui survinrent à l'occasion du mariage de Louis XIII avec l'Infante Anne d'Autriche (78). Poutrincourt peut être regardé comme le véritable fondateur de Port-Royal et de l'Acadie elle-même, dont sa persévérance assura l'établissement ; car la destruction de Port-Royal n'amena pas l'abandon de toute la province. Elle continua toujours d'être occupée, sur un point ou sur un autre, [soit par le second fils de Poutrincourt, Charles de Biencourt (79), soit par Charles de La Tour, son successeur (80)] et par la plupart des anciens habitants, auxquels vinrent se joindre de nombreux aventuriers.

Le gouvernement français n'avait pris aucun intérêt direct à cette colonie (81). La Cour de la régente, livrée aux cabales et aux factions des grands, qui finirent par se soulever et par mettre la monarchie sur le bord de l'abîme, ne songea point à venger la cause des pauvres colons de l'Acadie et à punir les pirateries d'Argall. Poutrincourt, trop peu accrédité auprès de Marie de Médicis pour se flatter qu'elle se chargeât de lui obtenir satisfaction, n'avait fait aucune démarche. Il s'était contenté d'adresser à l'amirauté de Guyenne d'inutiles plaintes contre le P. Biard (82). Mme de Guercheville envoya La Saussaye à Londres, pour demander réparation du dommage qui lui avait été causé contre le droit des gens (83) ; avec l'appui de l'ambassadeur de France, elle [se fit restituer son navire (84).] Elle reconnut alors, dit-on, mais trop tard, la faute qu'elle avait commise

(78) *Mercure françois*, 1615, 380-83. — Lescarbot (1618), 693-95.

(79) V. App. LXIX.

(80) V. liv. I, ch. III, n. 59. — En 1613-14, son père Claude de La Tour avait établi un poste de traite à Pentagouet (aujourd'hui Pénobscot) à l'entrée de la rivière Pénobscot, dans l'Etat actuel du Maine. Denys, *op. cit.*, I, 2. — W.-F. Ganong, tr. de Denys, 98, n. 1. — Deux compagnies furent crées en 1619, l'une pour faire la pêche à Miscou (sur la côte de Gaspé), l'autre pour la traite des pelleteries à la riv. Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). — Rameau, *Une colonie féodale en Amérique* (éd. 1889), I, 68.

(81) V. App. LXX.

(82) V. *supra*, n. 74.

(83) Elle estimait ses pertes à plus de 100.000 livres. Letter from H. de Montmorency, Admiral of France, to the King of Great Britain, Fontainebleau, 28 th oct. 1613. — *Proc. Mass. Hist. Soc.*, 1884. A. Brown, *op. cit.*, II, 664-665.

(84) *Rel.* du P. Biard, ch. XXXIII, 61. — Champlain, V, 125. — Reply of Virginia Council, d. Brown, *ibid.*, II, 725-734. — V. aussi *Cal. St. Pap. Col. ser.* 1860, I, 15. — *Ibid.*, *Addenda*, 1893, 52-53. — *Mass. Hist. Soc. Coll*, 3 rd. series, VI, 72. — H.-P. Biggar, *Early Trading Companies*, 95. — Le roi Jacques Ier déclara que le Conseil de la Virginie était dans son droit. L'affaire en resta là.

en ne laissant pas l'Acadie à Poutrincourt, pour s'associer avec de Monts. Aussi bien Champlain le lui avait conseillé ; et il rejette indirectement l'erreur de Mme de Guercheville sur le P. Coton, son directeur spirituel (85). Exaltée par sa ferveur religieuse, elle avait cru qu'il n'y aurait pas de sûreté à confier à un protestant la direction d'une œuvre dont l'objet principal, à ses yeux, était de répandre la foi catholique parmi les sauvages.

Si l'on ne peut refuser l'admiration au généreux enthousiasme de Mme de Guercheville qui la portait à consacrer une partie de sa fortune pour la conversion des infidèles, il est cependant permis de se demander pourquoi il a été sans fruits et ultérieurement sans avantages pour la France ? A cette époque, l'expérience n'avait pas appris aux hommes que le bien de la religion commande de tout sacrifier à l'avancement, à la consolidation des établissements nouveaux, parce que ceux-ci, en s'écroulant, entraînent dans leur chute les missions elles-mêmes (86). On doit aussi déplorer que les colons n'aient pas toujours su confondre leurs intérêts qui étaient, au fond, identiques ; car alors, au lieu de chercher à se supplanter mutuellement, ils auraient travaillé ensemble pour assurer la grandeur de la patrie commune, pour servir la cause nationale qui devait dominer toutes les autres.

Telles furent les premières vicissitudes des possessions françaises en Amérique.

(85) Champlain, V, 125-126. — Le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, I, 34.

(86) V. App. LXXI.

---

## CHAPITRE II

### CANADA

### 1608-1628

On a vu dans le chapitre précédent que M. de Monts avait abandonné l'Acadie, après la perte de son privilège, en 1607. Son attention se tourna alors vers le Canada (1). Deux motifs le poussèrent à de nouvelles entreprises : le désir d'étendre les découvertes françaises du côté des terres, et l'espoir de pénétrer quelque jour par les rivières jusqu'à la mer Pacifique, et de là gagner la Chine. Le passage au Grand Océan par le nord de l'Amérique est un problème dont on a cherché la solution depuis Colomb, et qui n'a été résolu que de nos jours (2).

Après avoir obtenu du roi le monopole de la traite pour une année (7 janvier 1608) (3), de Monts nomma Champlain son lieutenant particulier, et arma [à Honfleur, en avril 1608, avec ses anciens associés deux navires : *Le Lévrier*, de 80 tonnes, sous la conduite de Dupont-Gravé], pour trafiquer à Tadoussac (4) ; l'autre [*Le Don-de-Dieu*, de 150 tonnes (5)], pour transporter Champlain [et trente colons (6)], qui devaient commencer un établissement plus haut sur le Saint-Laurent.

(1) Sur l'avis de Champlain, qui lui remit une carte des ports et des côtes qu'il avait visités. Champlain, III, 135 ; V, 127.

(2) Champlain, V, 36-48. — Lescarbot (1618), 614. — V. App. LXXII.

(3) Champlain, III, 36-37. — Lescarbot (1618), 613 ss. — N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat* (1893), II, 129, nº 7506.

(4) Jusqu'à ce moment la principale étape des traitants dans le Saint-Laurent. (A. G.)

(5) Champlain, III, 136 ; V, 127. — N.-E. Dionne, *Champlain*, I, 213, n. 1 et 2. — Acte du 4 avril 1608, c. p. A.-E. Sorel d. *L'Eclair*, Paris, 3 août 1908. Dupont-Gravé fit voile le 5 avril. Champlain, le 13 suivant. Le premier surprit à Tadoussac des Basques qui faisaient la traite. Champlain, III, 140.

(6) Parmi lesquels Nicolas Marsolet de Rouen et Etienne Brulé, de Champigny, futurs interprètes, le premier, chez les Montagnais, le second, chez les Hurons. Sur Marsolet, v. Champlain, VI, 244-45, 265-279. — Sulte, *Hist. des Canadiens franç.*, Montréal, 1882-1884, II, V (index). — Dionne, *Champlain*, II, 418-20. — Sur Brulé, *infra*, n. 25.

Champlain arriva à Québec le 3 juillet. Il débarqua sur la petite pointe de terre qu'occupe aujourd'hui la basse ville. La nature semblait avoir formé le plateau que baignent le fleuve Saint-Laurent, la rivière Saint-Charles et la rivière du Cap-Rouge, pour être le berceau de la colonie et plus tard le siège et le rempart d'un empire. Champlain mit aussitôt tout son monde à l'ouvrage. Les uns élevèrent une habitation spacieuse et fortifiée, les autres défrichèrent le terrain à l'entour ; on fit quelques jardinages. Le mouvement, le bruit remplacèrent le silence et la solitude, et annoncèrent à ce rivage l'activité européenne et la naissance d'une ville qui allait devenir bientôt l'une des plus fameuses du Nouveau Monde.

L'origine du mot *Québec* a été, comme celle du mot *Canada*, l'objet d'une discussion entre les savants ; mais il ne paraît plus y avoir aucun doute aujourd'hui. La ville de Québec ne doit le nom qu'elle porte ni au cri d'un Normand, frappé de l'aspect tourmenté du pays à cet endroit, ni à la piété patriotique d'un Français, qui aurait transporté avec lui un nom cher à son souvenir. Champlain nous dit positivement qu'il débarqua dans un lieu que les indigènes nommaient Québec, mot sauvage qui signifie détroit, et qui désigne le rétrécissement du Saint-Laurent au Cap-Rouge, où le fleuve n'a pas plus de 500 verges de largeur (7).

A peine les Français s'étaient-ils arrêtés sur le sol qu'ils devaient défricher, qu'un complot menaça de détruire leur établissement. La discipline sévère maintenue par le chef servit de prétexte à un serrurier normand, nommé Jean Duval, pour chercher à se défaire de lui. Cet homme, qui était d'un caractère violent et qui ne manquait pas de courage, comme l'attestaient les blessures qu'il avait reçues, en Acadie, dans un combat contre des sauvages, trouva des complices. Ils avaient résolu, lorsqu'ils auraient fait périr Champlain, soit en l'étranglant dans son lit, soit en le tuant à coups d'arquebuse, de piller les magasins, puis de se retirer en Espagne. Quelques jours avant la prise d'armes, l'un d'eux, tourmenté par les remords, vint tout avouer et nomma les conjurés qui lui étaient connus. Quatre des principaux furent arrêtés, et dans l'ignorance où l'on était de l'étendue du complot, on les transféra à Tadoussac, afin de rompre la trame.

Aussitôt les mesures de sûreté prises et le conseil organisé, on fit revenir

(7) Champlain, II, 25 et n. 4 de Laverdière. — Lescarbot (1618), 315. — V. App. LXXIII.

les prisonniers à Québec, pour le procès ; le conseil les condamna à mort. Duval seul fut exécuté. [Dupont-Gravé transporta] les autres en France (18 septembre) où ils obtinrent plus tard leur grâce du roi. Cette prompte justice imposa aux mécontents, qui ne remuèrent plus (8).

Champlain avait été revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus amples, et ils passèrent tout entiers à ses premiers successeurs. Ils constituaient un despotisme tempéré par d'anciens usages, et par des formes qui devenaient cependant de plus en plus imaginaires. « En paix, repos et tranquillité, disaient les instructions royales à de Monts, commander et gouverner, tant par mer que par terre ; ordonner, décider, et faire exécuter tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire, pour maintenir, garder et conserver les dits lieux sous notre puissance et autorité, par les formes, voies et moyens prescrits par nos ordonnances. Et, pour y avoir égard avec nous, commettre, établir et constituer tous officiers, tant ès affaires de la guerre que de justice et police, pour la première fois, et de là en avant nous les nommer et présenter, pour en être par nous disposé, et donner les lettres, titres et provisions tels qu'ils seront nécessaires. Et, selon les occurrences des affaires, vous-même, avec l'avis de gens prudents et capables, prescrire sous notre bon plaisir des lois, statuts et ordonnances, autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment ès choses et matières auxquelles n'est pourvu par icelles » (9).

Les gouverneurs n'avaient ainsi pour modérer leur volonté, que les avis d'un conseil, qu'ils se choisissaient ; encore n'étaient-ils pas obligés de les suivre. Tout cela était bien vague et bien fragile. Mais tels ont été à peu près les pouvoirs délégués à tous les fondateurs de colonies en Amérique, sauf quelques exceptions dans les provinces anglaises (10). Cette autorité absolue avait peu d'inconvénients dans les commencements, parce que la plupart des colons étaient aux gages d'un gouverneur ou d'une compagnie. Mais, à mesure que les colonies se peuplèrent et s'étendirent, elles réglèrent leurs institutions sur celles de leurs métropoles, qui étaient leurs modèles, quand ne s'y opposait point la nature des choses.

(8) Champlain, III, 148-54. Champlain restait à Québec avec vingt-huit hommes, dont seize moururent l'hiver suivant. *Ibid.*, 170-73.

(9) Commission du 8 novembre 1603, d. Lescarbot (1618), 419-20.

(10) V. L. G. Tyler, *England in America*, 61, 179, 190-91. H. L. Osgood, *American Colonies in the 17th Century*, I, 45, 61-62, 69, 71 ; II, 61-62.

Depuis Cartier, des révolutions avaient bouleversé le Canada. Ni Stadaconé ni Hochelaga n'existaient plus ; et il paraît aussi que ce n'étaient plus les mêmes peuplades qui habitaient le pays. Leurs bourgades avaient-elles été renversées par la guerre, ou transportées ailleurs par suite des vicissitudes de la chasse ou de la pêche ? Colden rapporte que les cinq nations iroquoises avaient autrefois occupé les environs de Montréal, et qu'elles en avaient été chassées par les Algonquins, selon une tradition accréditée chez ces nations elles-mêmes (11). Les révolutions de cette nature n'étaient pas rares parmi les tribus sauvages, qui errent dans leurs vastes forêts comme les nuages dans le ciel, sans laisser aucune trace de leur passage, aucun monument de leur existence.

D'après les relations de Cartier, il faudrait croire que la lutte entre les Iroquois et les autres sauvages du Canada n'était pas encore commencée de son temps. Il ne parle que des irruptions des Trudamans (Iroquois) (12), établis sur le bord de la mer, entre l'Acadie et l'Etat actuel de New-York. Cette tribu traversait les monts Alléghanys pour venir faire du ravage dans la vallée du Saint-Laurent.

Le pays était habité à présent par des peuplades qui paraissaient encore plus barbares que celles du temps de Cartier. Ces peuplades luttaient à leur tour avec difficulté contre des ennemis auxquels elles étaient inférieures, sinon en courage, du moins en habileté et en prudence. Dans leur désespoir, elles accoururent solliciter l'alliance des Français contre les Iroquois qui menaçaient déjà leur existence. Ceux-ci occupaient les forêts situées au sud-est du lac Ontario. Ils appartenaient à la famille des Hurons et formaient cinq cantons confédérés, dont chacun était divisé en trois tribus, portant les noms allégoriques de la Tortue, de l'Ours et du Loup (13). Les Iroquois se montraient supérieurs en intelligence à toutes les nations de ces contrées.

Ignorant la force de leur confédération (14), et plus intéressé, d'ailleurs, à se maintenir en amitié avec ses voisins immédiats, Champlain accepta

(11) Colden. *Hist. of the Five Indians Nations of Canada* (éd. 1747), 23. — V. App. LXXIV.

(12) *Brief Récit*, d'Avezac, 29 v°. — D'après Cartier, ces Trudamans (Tsonnontouans) faisaient la guerre aux Hurons. V. *Handbook of American Indians*, I, 585.

(13) Au dire des Agniers et des Onneyouts. L.-H. Morgan, *League of the Iroquois* (1851). Lloyd ed. N.-Y, 1904, I, 77, n. — V. App. LXXV.

(14) V. *infra*, liv. II, ch. I.

peut-être trop précipitamment l'offre d'une union dont l'effet fut de doter la colonie d'une guerre qui dura un siècle. Il pensait sans doute qu'en ayant pour alliées les tribus du pays, il subjuguerait facilement, non seulement les Cinq-Cantons, mais encore toutes les peuplades qui voudraient entraver ses projets par la suite (15). Il ne pouvait prévoir qu'avant peu, d'autres Européens, rivaux de la France, seraient établis à côté des Iroquois, et tout prêts à les soutenir dans leurs prétentions.

Voici comment on explique l'origine de la guerre entre ces sauvages et les Algonquins, les Hurons, etc. ; mais cette explication n'est appuyée sur aucune preuve bien recevable. « Une année, il arriva qu'un parti d'Algonquins peu adroits ou peu exercés à la chasse, y réussit mal. Des Iroquois, qui les suivaient, demandèrent la permission d'essayer s'ils seraient plus heureux. Cette complaisance, qu'on avait eue quelquefois, leur fut refusée. Une dureté si déplacée les aigrit. Ils partirent à la dérobée pendant la nuit, et revinrent avec une chasse très abondante. La confusion des Algonquins fut extrême. Pour en effacer jusqu'au souvenir, ils attendirent que les chasseurs Iroquois fussent endormis, et leur cassèrent à tous la tête. Cet assassinat fit du bruit. La nation offensée demanda justice. Elle lui fut refusée avec hauteur. On ne lui laissa pas même l'espérance de la plus légère satisfaction.

« Les Iroquois, outrés de ce mépris, jurèrent de périr ou de se venger ; mais n'étant pas assez forts pour tenir tête à leur superbe offenseur, ils allèrent au loin s'essayer et s'aguerrir contre des nations moins redoutables. Quand ils eurent appris à venir en renards, à attaquer en lions, à fuir en oiseaux, c'est leur langage, alors ils ne craignirent plus de se mesurer avec l'Algonquin. Ils firent la guerre à ce peuple, avec une férocité proportionnée à leur ressentiment » (16). Enflés par des succès inouïs, ils s'appelèrent orgueilleusement *Ongwé-honwé*, c'est-à-dire hommes supérieurs aux autres hommes.

Ils devinrent la terreur du nord de l'Amérique. Quand, dans la suite,

(15) Champlain, III, 202-203 ; IV, 14-15. — V. à ce sujet Laverdière, *ibid.*, notice biog., 27, V, 236, n. 5. — Ferland, *op. cit.*, I, 149. — Parkman, *Pioneers of France*, 344-345. — N.-E. Dionne, *Champlain*, I, 236-246. — Sulte, M. S. R. C., 1904, I, 79-80. — G. Gravier, *Vie de Champlain*, 1900, 109-111. — W.-L. Grant, *Voyages of S. de Champlain*, N.-Y., 1907, 165, n. 1.

(16) Raynal, *Hist. philos. et polit. des établis. européens*, IV, 39-40. — N. Perrot, *Mémoire* (éd. Tailhan), 9-11. — Charlevoix, *Journal historique*... (à la suite de son *Histoire*), V, in-12°, lettre 12. — Colden, *op. cit.*, 3, 22-23.

les Agniers s'armaient contre les tribus de la Nouvelle-Angleterre, le terrible cri d'alarme courait de colline en colline : les Iroquois : les Iroquois ! et, saisis d'épouvante, hommes, femmes, enfants prenaient la fuite, comme un troupeau timide poursuivi par des loups. Les Iroquois, par politique, mettaient un soin extrême à entretenir cette terreur, et cherchaient toutes les occasions de persuader qu'ils étaient invincibles.

Dupont-Gravé avait amené d'Europe deux barques remplies d'hommes. Champlain marcha vers les cantons (18 juin 1609), par la rivière appelée aujourd'hui le Richelieu, [avec onze Français et une troupe de Montagnais, auxquels se joignirent en route ses alliés, les Hurons et les Algonquins (17)]. Le 29 juillet, il rencontra, le soir, une partie de leurs guerriers sur les bords du lac qui porte son nom.

De part et d'autre on se prépara au combat. Les sauvages passèrent la nuit à danser, à chanter et à se provoquer d'un camp à l'autre, à la façon des Grecs et des Troyens d'Homère, et, dès que le jour parut, ils se mirent en bataille (18). Les Iroquois, au nombre de deux cents environ, s'avancèrent au petit pas avec beaucoup d'assurance, sous la conduite de trois chefs, reconnaissables par de grands panaches. Les alliés de Champlain — [soixante en tout] — s'écartèrent pour le placer à leur tête ; il n'avait alors que deux Français avec lui, les autres étant restés en arrière. Ils lui dirent de tirer sur les chefs. Les Iroquois s'arrêtèrent à trente pas, le regardèrent un moment avec surprise, puis les flèches volèrent, et le feu des Français y répondit. Deux chefs iroquois tombèrent morts, frappés par les balles, et le troisième s'affaissa, mortellement blessé. A cette vue, les alliés poussèrent un grand cri de joie, et les ennemis s'enfuirent dans les bois, en perdant encore plusieurs hommes tués [et douze] faits prisonniers.

Cette victoire ne coûta que quinze ou seize blessés aux vainqueurs, qui, après avoir pillé le camp des ennemis, où ils trouvèrent du maïs et des armes, commencèrent une retraite précipitée dès le jour même. Le soir, ils firent chanter à un de leurs captifs le chant de mort, pour préluder, suivant leur coutume, aux cruels tourments qu'ils allaient lui faire endurer. Champlain, révolté de leur barbarie, ne put obtenir d'achever ce malheureux qu'après qu'ils eurent épuisé leurs tortures (19).

(17) Champlain, III, 174, 189.

(18) Sur l'emplacement actuel de Ticonderoga très probablement. Ces Iroquois étaient de la nation des Agniers.

Dans l'automne, Champlain retraversa la mer (5 septembre 1609) (20). Henri IV l'accueillit fort bien à Fontainebleau, et écouta avec intérêt le rapport qu'il fit sur le Canada. Mais tous les efforts de M. Monts pour obtenir le renouvellement de son privilège de traite furent inutiles ; il échoua devant les intérêts trop puissants qui s'y opposaient (7 janvier 1609) (21). Quoiqu'il ne lui restât plus que la ressource de ses associés et les profits qu'il comptait encore tirer du trafic, malgré la concurrence, il osa croire qu'il aurait de quoi fournir aux dépenses de la colonie naissante. Cela le détermina à renvoyer Champlain à Québec (22) le printemps suivant (7 mars 1610) avec deux navires (23).

Les indigènes attendaient, avec impatience, le retour du chef français pour entreprendre une nouvelle campagne contre les Iroquois, qu'ils ne craignaient plus maintenant d'attaquer chez eux. Champlain alla encore se mettre à leur tête, à l'entrée du Richelieu.

On ne chemina pas longtemps sans rencontrer les ennemis, qu'on croyait bien plus loin. Ils s'étaient fortement retranchés derrière un abattis pour se mettre à l'abri de ces armes meurtrières dont ils avaient vu l'effet au combat de l'année précédente ; et ils repoussèrent un premier assaut. Mais, à la seconde attaque, le feu décida encore la victoire, qui avait été disputée opiniâtrément et qui valut une blessure à Champlain. On se jeta sur les ennemis, et ceux qui échappèrent au casse-tête périrent dans la rivière où ils furent culbutés (19 juin 1610) (24). Les Hurons arrivèrent le lendemain. La plupart, n'ayant jamais vu d'Européens, regardèrent long-

(19) Champlain, III, 178, 198.

(20) Avec Dupont-Gravé, et rentra à Honfleur le 13 octobre. Il avait laissé l'habitation sous la garde de Pierre Chauvin, sieur de la Pierre, de Dieppe, et de quinze hommes. Champlain, III, 200-201. — Sur Chauvin, v. N.-E. Dionne, *Champlain*, I, 378-81.

(21) Champlain, III, 202-203. — Arrêt du Conseil, 7 oct. 1609. B. N. ms. fr. 18176, fol. 4, recto. — V. App. LXXVI.

(22) V. App. LXXVII.

(23) Celui de Dupont-Gravé cingla vers Tadoussac pour la traite ; l'autre fit voile vers Québec avec Champlain et onze artisans, outre les vivres et les objets nécessaires à l'habitation. Mais Champlain, à la suite d'une tempête, revint à Honfleur et « encore que foible et débile » se rembarqua le 8 avril et atteignit Tadoussac le 26, soit une traversée exceptionnellement rapide de dix-huit jours. Champlain, III, 205, 207 et n. de Laverdière, 206.

(24) Champlain, III, 211-19 ; V, 170-77. — Le combat eut lieu à 3 milles environ au-dessus de la ville actuelle de Sorel, et l'endroit s'appelle encore cap du Massacre ou de la Victoire. Champlain, III, 219, n. de Laverdière. — Les alliés de Champlain firent quinze prisonniers, mais eurent eux-mêmes trois tués et cinquante blessés.

temps les Français, leurs habits, leurs armes avec un étonnement extrême, sans prévoir plus que les autres les destinées de ces étrangers,

Au retour de cette courte mais brillante campagne, Champlain apprit la mort tragique du roi. Elle répandit autant de consternation à Québec qu'à Port-Royal. Tout le monde sentait la perte qu'on venait de faire, Champlain surtout, qui avait joui de la protection et de l'amitié de ce grand prince. Il s'embarqua immédiatement pour la France (8 août) (25) afin de veiller aux intérêts de la colonie dans les dissensions intestines que cette catastrophe faisait redouter.

L'esprit du nouveau gouvernement, la liberté de la traite, formellement annoncée et qui donnait déjà lieu à une concurrence très vive, forcèrent de Monts à abandonner tout à fait ses projets, et ceux qui voulaient les continuer, à porter leurs regards ailleurs.

Champlain, après en avoir conféré avec lui à Pons (Saintonge), travailla à mettre le Canada sous la protection de quelque haut personnage qui pût lui assurer les dispositions favorables de la Cour. L'influence de la marquise de Guercheville dans les affaires de l'Acadie semblait lui en prouver la nécessité. Il chercha dans la foule des grands seigneurs, et s'arrêta à Charles de Bourbon, comte de Soissons, [alors gouverneur de Dauphiné et de Normandie], qui consentit, par des lettres du 3 octobre 1612, à remplacer de Monts comme lieutenant-général du roi et à garder Champlain pour son lieutenant (26). Les lettres étaient à peine signées que ce prince mourut (1er novembre). Heureusement son neveu, [Henri de Bourbon, prince de Condé (le père du grand Condé)], accepta la place vacante, rehaussée du titre de vice-royauté et maintint Champlain dans ses fonctions (22 novembre) (27).

La commission de Champlain l'autorisait à saisir tous les bâtiments qui feraient la traite sans permission, depuis Québec, en remontant le fleuve (28).

(25) Laissant à Québec Du Parc et ses hommes, il rentra à Honfleur avec Dupont-Gravé, le 27 sept. Il ramenait en France un jeune Huron, nommé Savignon ; de leur côté, les Hurons prirent avec eux et conduisirent dans leur pays Etienne Brulé. V. sur celui-ci, *infra* et liv. III, ch. I.

(26) Champlain, III, n. 1 ; V, 231-235. — Arch. du parlement de Rouen, 4 mars 1613 (Biggar, *op. cit.*, 86). — Les lettres patentes de Soissons sont du 8 octobre, la commission de Champlain du 15.

(27) Champlain, VI, 88. — Ce changement de « vice-rois fainéants », comme les qualifie M. E. Salone (*La colonisation de la Nouvelle-France*, 1906, 29) était à peu près sans importance pour le Canada.

(28) En effet, les privilèges de Soissons comportaient le monopole de la traite en amont de

C'était abolir, dans ces limites, la liberté de commerce accordée par Henri IV. Lorsque cette commission fut publiée dans les ports du royaume, elle souleva une opposition formidable. Champlain eut besoin de toutes les ressources de son esprit pour conjurer la tempête. Il proposa l'établissement d'une compagnie de colonisation et de traite, dans laquelle tous les marchands indistinctement pourraient entrer au moment de sa formation, moyennant une mise de fonds. Il voulait assurer le succès de la colonie, et rendre en même temps le trafic libre, sous certaines règles. C'était bien ce qu'il y avait de mieux à faire ; mais les négociants de La Rochelle refusèrent d'être de l'association. Invités à se trouver à Fontainebleau afin de signer l'acte de société avec ceux de Saint-Malo et de Rouen, ils n'y vinrent point. Pour montrer qu'on voulait encore leur donner le temps de réfléchir, on leur laissa le droit d'entrer dans la compagnie pour un tiers, s'ils venaient à changer d'avis. Comme ils ne se conformèrent point, dans le délai convenu, aux articles proposés, l'acte fut clos et les deux dernières villes seules y furent parties (1613-1614) (29). Constituée pour onze ans, avec l'aveu du prince de Condé, [la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo (30)] fut approuvée par le roi ; ce qui fit regretter aux Rochelais leur obstination, car la liberté commerciale fut abolie par cette confirmation, à laquelle ils ne s'attendaient point. Ils continuèrent toutefois à fréquenter le Canada, sans qu'on pût empêcher leur trafic furtif dans la vaste étendue des rivages (31).

Québec, pendant douze années. En aval de Québec, dans le golfe et jusqu'au 40° de latitude, le commerce restait libre. Par suite de nombreuses infractions, Condé obtint que son privilège fût étendu à l'Est jusqu'à la rivière Matane, sur la côte de Gaspé. Arch. du parl. de Rouen, 14 déc. 1613 (Biggar, *op. cit.*, 94).

(29) Le refus du parlement de Rouen d'enregistrer la commission de Champlain et l'opposition des marchands malouins retardèrent la formation définitive de la Compagnie jusqu'au printemps de 1614. Champlain, III, 286, 87 ; V, 236-37. V. la requête des Malouins d. l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1894, 48-53.

(30) Champlain, V, 238. — La Compagnie comprenait des catholiques et des protestants, mais l'exercice public du culte protestant fut interdit. *Ibid.*, 221, 239 n. La Compagnie s'engageait à transporter au Canada six familles par année, et à entretenir six Récollets. Elle paya 1.000. écus à Condé pour sa protection et 200 à Champlain. Le Clercq, *Premier établissement de la Foy*, 1691, I, 199. D'autre part, les colons étaient tenus de vendre leurs produits à la Compagnie, mais aux prix du marché français.

(31) Champlain, VI, 2, 9, 75, 122, 129. — Sagard, *Hist. du Canada*, 1636, I, 84. — Champlain les accuse aussi de vendre des armes à feu aux Montagnais de Tadoussac. Il est vrai qu'ils avaient obtenu « par surprise » (Champlain) un passeport qui leur attira des procès de la part de la Compagnie, lesquels durèrent jusqu'en 1633. Arch. du parl. de Rouen, arrêt du 25 juin 1633 (Biggar,

[Pendant l'été de 1611 (32), Champlain avait fait préparer à l'île de Montréal, sur la Pointe-à-Callières, qu'il nomma Place-Royale, l'emplacement d'une habitation. Il y bâtit un mur de briques haut de trois à quatre pieds (33)] pour protéger le comptoir qu'il projetait d'y installer. Il avait conclu en même temps un traité d'alliance avec les Hurons. Ces sauvages étaient venus le visiter au nombre de deux cents, et lui avaient permis de former des établissements chez eux (34).

Ne cessant point de promener sa pensée sur toutes les contrées situées vers les sources du Saint-Laurent et des rivières qui affluent à ce fleuve, il l'arrêta, en 1613, sur les pays du Nord. Un jeune aventurier, [Nicolas du Vignau] lui assura être parvenu avec des Algonquins, à une mer, sur le rivage de laquelle il avait vu les débris d'un navire anglais. Champlain voulut aller vérifier ce rapport, que la découverte toute récente de la baie d'Hudson (1610-1612) rendait assez probable. Mais après avoir, [en compagnie de Vignau et de trois autres Français, suivi la rivière Ottawa (35) jusqu'à l'île des Allumettes] sans avoir aperçu la mer, il revint sur ses pas (27 mai-17 juin 1613) (36). A l'aide de bons guides, il aurait pu atteindre la baie d'Hudson en peu de temps : avec un canot léger, on peut s'y rendre des Trois-Rivières, par la rivière Saint-Maurice, en quinze jours (37).

L'exploration des grands lacs Huron et Ontario, en 1615, le dédommagea de ses peines. Il se trouvait au saut Saint-Louis ; les Hurons et les Algonquins y vinrent réclamer son assistance contre les Iroquois, qui cherchaient toujours à leur fermer les chemins. [Champlain, accompagné de son interprète Étienne Brulé, d'un domestique et de dix sauvages,] partit en deux canots pour Cahiagué, [la principale bourgade huronne], où la tribu devait réunir ses forces (9 juillet 1615) (38). Il remonta l'Ottawa,

*ibid.*, 97). — Au surplus, Condé, moyennant conditions, fit délivrer des passeports à sept navires. Champlain, III, 286, 322.

(32) Champlain, parti de Honfleur le 1er mars avec Dupont-Gravé et Savignon, débarqua à Québec le 21 mai.

(33) V. App. LXXVIII.

(34) Champlain, III, 210-22 ; V, 170-79.

(35) V. App. LXXIX.

(36) Champlain, III, 292-319. Champlain, de retour à Québec le 7 mai, rentra à Saint-Malo le 26 août 1613.

(37) Mais ce ne serait pas sans beaucoup de difficultés, car le Saint-Maurice est traversé de chutes et de rapides, qui exigent de pénibles portages (A. G.).

(38) Champlain, IV, 19-40. E.-F. Slafter (Prince Soc. Pub., III, 111-112). C. W. Butterfield, *Hist. of Brulé's Discoveries and Explorations*, Cleveland, 1898, 31 ss.

la rivière Mattawan, passa le lac Nipissing, [puis la rivière des Français,] et atteignit enfin le lac Huron (27 juillet) ; rasant ensuite la côte orientale de cette « mer Douce », comme il l'appelle, il alla aborder au pays de ses alliés [au fond de la baie Georgienne. Après une halte à Otouacha, où habitait la nation de l'Ours, il visita quatre autre villages, trouvant partout le meilleur accueil. Le 17 août il entrait dans la capitale huronne.] Cahiagué, à son estimation, renfermait environ deux cents cabanes (39). Champlain fut reçu avec allégresse par la tribu, impatiente de marcher sous ses ordres à l'ennemi. La petite armée [qui pouvait maintenant compter de quatre à cinq cents hommes], se porta par le plus court (1[er] septembre), vers l'extrémité orientale du lac Ontario, dont Champlain, à l'embouchure de la baie de Quinté, aperçut les bords. C'était le premier Européen, [après Étienne Brulé (40),] à reconnaître ce lac, où ne se réfléchissaient encore que les sombres forêts de ses rives solitaires, et qui baignent aujourd'hui tant de villes florissantes.

[On traversa le lac Ontario et on arriva, le 10 octobre, devant la bourgade des Onnontagués (41).] Une première escarmouche fut suivie d'un siège en règle [qui dura trois heures.] Les Iroquois, solidement retranchés, blessèrent dix-sept de leurs assaillants et ne purent être pris. Les attaques, d'ailleurs, furent faites en désordre, malgré les efforts des Français pour diriger les mouvements de ces troupes indociles, qui passèrent alors de l'excès de présomption au plus profond découragement. [Ayant vainement attendu le renfort de cinq cents hommes promis par les Andastes (42),

(39) Champlain, IV, 26-34. Cahiagué devait se trouver au nord du lac Simcoe, près du village actuel d'Orillia. Sur l'emplacement — encore qu'hypothétique — des habitations huronnes, v. les travaux de MM. J.-H. Coyne, J.-H. Hammond et A.-F. Hunter, d. *The Ontario Archaeological Reports*, Toronto, années 1892-93, 1897-98-99, 1902-03-04. V. *infra*, liv. II, ch. I.

(40) (*Supra*, n. 25.) Et aussi après le P. Joseph Le Caron. En effet, ce Récollet avait pris les devants avec des délégués hurons et algonquins, le 1[er] juillet 1615. Il se rendit au fond de la baie du Tonnerre, au sud-est du lac Huron, lequel il reconnut avant Champlain, mais après Etienne Brulé. Sagard, *op. cit.*, 224. C.-W. Butterfield, *op. cit.*, 138-41.

(41) Sur l'emplacement de cette bourgade, située près de Syracuse (Etat de New-York) et sur la route supposée de Champlain, v. Slafter, *Hist. of America*, IV, 125-26. — Parkman, *Pioneers of France*, 410-13. — C.-W. Butterfield, 35-46, 133-136. — Winsor, *Cartier to Frontenac*, Boston, 1900, 117-18.

(42) Champlain, IV, 40-48. Peuple du haut du fleuve Susquehanna (Pennsylvanie et New-York). — Le 8 septembre, Etienne Brulé partit pour aller les recruter. Quand il revint avec eux, le 18 octobre, Champlain et ses alliés étaient en route depuis deux jours. D'ailleurs, Brulé ne devait rejoindre Champlain que trois ans ensuite, au saut Saint-Louis. C.-W. Butterfield, 47-54, 63-98. — Sulte, M. S. R. C., 1908, I, 105-109.

on dut] songer à la retraite ; elle s'opéra heureusement (16 octobre).

Champlain, qui avait encore reçu deux blessures dans ce combat, demanda, dès qu'il fut en état de supporter les fatigues du voyage, des guides pour le reconduire à Montréal. Il fut refusé sous différents prétextes, et forcé de passer l'hiver chez ces peuples. Il mit le temps à profit pour étendre ses courses au midi du lac Ontario ; [il visita la nation du Petun (43) et ses voisins, les « Cheveux-Relevés » (Outaouas) (44). Il eût voulu aussi se rendre jusqu'au territoire de la « Nation Neutre » (45) ; on l'en dissuada.] Cette tribu de langue huronne, malgré sa position entre les parties belligérantes, conservait des relations amicales avec tous ses voisins (46) : [de là son nom. Champlain ne fut de retour au saut Saint-Louis qu'à la fin de juin 1616 (47).] Le bruit s'était répandu qu'il était mort, et la joie fut grande dans la colonie lorsqu'on le vit revenir sain et sauf, après avoir effectué des découvertes qui ajoutait à son nom un lustre nouveau (48).

Pendant qu'il reculait ainsi vers l'Ouest les limites de la Nouvelle-France, les difficultés ne cessaient point dans l'ancienne, au sujet du monopole de la Compagnie. En 1617, les représentants des États de Bretagne, à une assemblée des notables du royaume, réussirent à faire accepter par le Conseil du roi l'article de leur cahier qui demandait la traite libre (49). Champlain, repassé en France, fit revenir sur cette décision, qui sapait l'association qu'il avait eu tant de peine à établir entre Rouen et Saint-Malo. Après un débat où tous les intéressés furent entendus, on supprima l'article (29 octobre 1617) (50).

(43) Elle demeurait au sud de la baie actuelle de Nottawasaga.

(44) Qui habitaient le sud et le sud-ouest de la baie Georgienne et aussi l'île Manitoulin, dans le lac Huron.

(45) Qui habitait au nord du lac Erié.

(46) Champlain, IV, 57-63.

(47) Et à Québec le 11 juillet, après quatre mois de séjour chez les Hurons. Il quitta Québec le 20 juillet et débarqua à Honfleur le 10 septembre 1616. Champlain, IV, 103.

(48) Champlain avait accompli un trajet de plus de 1.500 milles, aller et retour.

(49) Au reste, les Etats de Bretagne, incités par les Malouins, protestèrent souvent contre le monopole de la traite : 17 mars 1588, 12 octobre 1603, 4 décembre 1604, 12 novembre 1607, 5 novembre 1616, 29 novembre 1617, 3 octobre 1619. B. N. ms. fr. 8294, fol. 529. — C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 334, n. 6. De même aussi le Tiers Etat, aux Etats généraux de 1614 : « Sont permis à tout marchand de faire trafic en la Nouvelle-France... nonobstant tous privilèges. »

(50) Michelant et Ramé, *Relat. origin., du voyage fait p. J. Cartier*, d. c., doc., 47-49. Champlain, V, 514-515.

Les procès et les empiétements qu'éprouvait sans cesse la Compagnie lui auraient déjà fait abandonner des opérations trop peu fructueuses à son gré, sans le fondateur de Québec. Champlain, mettant tour à tour en jeu l'intérêt, le patriotisme et l'honneur, réussissait toujours à l'empêcher de se dissoudre et à prolonger une existence dont dépendait, à ses yeux, le salut de la Nouvelle-France. Alors il la pressait de travailler avec plus de zèle à la colonisation ; ce qu'elle promettait mais se gardait bien d'exécuter (51). Il eut bientôt lieu de voir comment, cette fois encore, elle entendait remplir ses engagements.

Comme il se préparait à revenir en Amérique (52), la Compagnie voulut lui ôter son gouvernement, parce qu'il s'attachait trop à la colonisation, pour le donner à un homme plus facile ; elle prétextait qu'il serait plus utilement employé lui-même à continuer les découvertes et à nouer des relations avec les peuples qu'il visiterait. Elle avait jeté les yeux sur Dupont-Gravé, qui s'était surtout intéressé à la traite. Il s'éleva à ce sujet une dispute si vive qu'elle fut portée devant le Conseil du roi. Un arrêt, rendu en 1619, mettait Champlain à la tête de la Nouvelle-France (53). Enfin, l'année suivante celui-ci put s'embarquer pour la colonie. C'était à peu près dans le temps où le prince de Condé, emprisonné pendant les troubles du royaume, était rendu à la liberté et cédait la vice-royauté du Canada à son beau-frère, le duc Henri de Montmorency, amiral de France, pour 11.000 écus (54) ; preuve certaine que cette charge honorifique avait déjà de la valeur. Champlain fut confirmé dans ses fonctions par le nouveau titulaire. Dolu, grand-officier du Sceau, eut en France le soin des affaires de la colonie, auxquelles l'amiral parut prendre plus d'intérêt que son prédécesseur. Les associés encore auraient voulu

(51) Champlain, V, 310-17. — V. App. LXXX.

(52) Champlain fit encore deux courts voyages au Canada en 1617 et 1618. Champlain, IV, 108-43. — *Mercure françois* (1618), 295.

(53) Champlain, V, 322-25. La Compagnie, de peur de perdre son monopole, s'était engagée cette fois à entretenir quatre-vingts colons et à fortifier Québec ; mais elle ne fit rien ou ne put rien faire. *Ibid.*, 317-19.

(54) Champlain, V, 326. Condé, arrêté le 1er septembre 1616, fut détenu à la Bastille depuis le 25 septembre 1616 jusqu'au 20 octobre 1619. *Mercure françois*, 1616-1619. Champlain, V, 310 ss. Duc d'Aumale. *Hist. des princes de Condé*, 1886, III, 66, 85-104. Durant sa prison, il avait été remplacé par le maréchal de Thémines, auquel la Compagnie dut payer 500 écus de plus qu'à Condé. Champlain, *ibid.*

que Champlain partageât le commandement avec un autre; le roi les obligea de suivre les seules affaires de leur commerce (55).

De retour à Québec [en compagnie de sa femme, Hélène Boullé (juin 1620) (56)], Champlain fit commencer la construction du fort Saint-Louis. Il choisit pour emplacement le haut du cap, au bord d'un précipice presque perpendiculaire de plus de 200 pieds au-dessus du fleuve (57). Ce fort, converti en château, est devenu célèbre pour avoir servi de résidence aux gouverneurs canadiens jusqu'en 1834, qu'il fut entièrement détruit par un incendie. Leurs actes étaient datés de cette demeure, qui n'a pas été reconstruite.

Les Récollets de l'ordre de Saint-François avaient déjà commencé, avec la permission de Louis XIII, à se bâtir un couvent sur la rivière Saint-Charles (58), quoique la population de Québec ne dépassât guère cinquante âmes, en y comprenant même ces moines. Mais tel était l'esprit religieux du temps que différents ordres monastiques purent, par les libéralités de personnes pieuses de France, élever au milieu des forêts du Canada de vastes établissements d'éducation et de bienfaisance, qui font encore aujourd'hui l'ornement de ce pays. La première pierre de la chapelle du couvent fut posée le 3 juin 1620. Six ans auparavant, les Récollets de Paris avaient été appelés en Canada par plusieurs personnes, surtout par les marchands, qui redoutaient la venue des Jésuites (59). Il en vint quatre en 1615 (60) et l'un d'eux, le P. Joseph Le Caron,

(55) Champlain, V, 326-28. V. la lettre du roi à Champlain, 7 mai 1620. *Ibid.*, 328. — V. App. LXXXI.

(56) Il s'était embarqué à Honfleur vers le 8 mai. Champlain, V, 327 et VI, 1-2. — V. liv. III, ch. 1.

(57) Champlain, VI, 6-7. — Champlain fit raser ce fort en 1626 et en bâtit un plus spacieux. Le premier château Saint-Louis fut commencé, en 1647, sous Montmagny, et achevé par son successeur, d'Ailleboust. Démoli en 1694 par Frontenac, il fut reconstruit et terminé en 1700. Sous le régime britannique, le château subit trois restaurations (1764; 1786; 1808 à 1811) avant d'être incendié en 1834. V. E. Gagnon, *Le fort et le château Saint-Louis*, 3e éd., Montréal, 1908.

(58) A une demi-lieue du fort de Québec, sur l'emplacement actuel de l'Hôpital-Général. Laverdière, Champlain, VI, 4, n. 1. — V. App. LXXXII.

(59) Selon Charlevoix (I, 153) et Laverdière (*ibid.*, IV, 2-3, 4, et n. 1), ce fut sur l'initiative de Champlain lui-même; au dire de Sagard (*op. cit.*, 10-11), l'idée en revient à Houel, secrétaire du roi.

(60) Les PP. Denis Jamay, Jean d'Olbeau, Joseph Le Caron, qui avait été aumônier du roi lorsqu'il était dauphin, ainsi que du duc d'Orléans, et le Fr. Pacifique Duplessis. Sagard, 11-12, 22-26. — Leclercq, I, 53 ss. — « Pendant un siècle et demi, l'église de Québec a été le centre

visita les Hurons la même année (61). En 1618, le pape Paul V leur accorda la mission du Canada, à la demande de l'ambassadeur de France (62). Plusieurs de ces religieux moururent au milieu des indigènes. Le P. Nicolas Viel, qui était très savant, fut noyé par les Hurons dans la rivière des Prairies en 1625 (63). Les Récollets furent les seuls missionnaires de la colonie (64) jusqu'en 1625. L'année précédente, le P. Irénée Piat convia les Jésuites à y venir (65) ; mais, à Québec, [les catholiques comme les protestants] refusèrent d'abord de les recevoir (15 juin 1625) (66). Ces nouveaux missionnaires, au nombre de six, durent rester sur le navire jusqu'à ce que les Récollets leur eussent trouvé un asile (67). Dans la suite, ceux-ci vendirent leur couvent, qu'ils avaient nommé Notre-Dame-des-Anges. On en fit un hôpital. Le roi leur concéda, en 1681, le lieu où était la sénéchaussée de Québec, en face du château Saint-Louis, pour y élever un hospice (68). Si les Récollets sont les premiers missionnaires venus en Canada, ils sont aussi les premiers qui en ont disparu.

Ce qui frappait le plus, autrefois, l'étranger en arrivant sur ces bords,

et le seul foyer du catholicisme dans les immenses régions qui s'étendent depuis la baie d'Hudson jusqu'aux possessions espagnoles. » Ferland, I, 170.

(61) *Supra*, n. 41.

(62) Lettres patentes du Roy... d. Sagard, 12-17. Père S. Le Tac, *Hist. chronologique de la Nouvelle-France* (1689) p. p. E. Réveillaud, 1888, 173-176. Le Clercq, I, 51.

(63) En même temps qu'un néophyte du nom de Ahuntsic. D'où le nom de Sault-au-Récollet donné aux derniers rapides de cette rivière et au village, à deux lieues de Montréal *Relat.* de 1626 (1858), 2 ; 1634, 92 ; 1636, 91. V. abbé C.-P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet*, Montréal, 1898, 47-88.

(64) Il faut entendre : la colonie en amont de Québec, car, de 1611 à 1614, on l'a vu, les Jésuites entreprirent des missions à Port-Royal et au Mont-Désert. — En 1615, les Récollets obtinrent de Champlain qu'il convoquât une réunion de six habitants à Québec, pour délibérer des affaires de la colonie. Sur les instances des Récollets, on décida de demander au roi l'exclusion des huguenots du Canada. Leclercq, I, ch. IV, 91 ss. — En 1621 ces religieux, en qualité de curés ouvrirent les premiers registres de baptêmes, de mariages et de sépultures.

(65) Sagard, 862-68. — Le Tac (éd. Réveillaud), 126. — Leclercq, I, 289-90, 299, 309 ss. Le P. Rochemonteix, I, 1[illegible]7 ss. « Le choix que nous fimes, dit Sagard, fut fort contrarié par beaucoup de nos amis, qui taschoient de nous en dissuader, nous asseurant qu'à la fin du compte, ils nous mettroient hors de notre maison et du pays. » *Ibid.*, 864.

(66) Les Jésuites y trouvèrent un pamphlet, *L'Anti-Coton* (dû à César Dupleix) « que l'on faisoit courir de chambre en chambre et qu'en fin l'on a bruslé quatre mois après nostre arrivée ». *Relat.* de 1626 (1858), 5. — N.-E. Dionne, *Champlain*, II, 392-94. — Le P. Rochemonteix, I, 153.

(67) Les Récollets cédèrent aux Jésuites la moitié de leur couvent, que ceux-ci occupèrent deux ans et demi. Leclercq, Sagard, *ibid.*

(68) Le 28 mai 1681. A. C. M. S. M. Canada, 1681-1690, 4 F, fol. 11; d. Le Tac, *ibid.*, 197.

c'étaient nos institutions conventuelles comme, dans les provinces anglaises, c'étaient les monuments du commerce et de l'industrie. Cette différence caractérise l'esprit des deux peuples : tandis que nous érigions des monastères (69), le Massachusetts construisait des navires pour trafiquer avec toutes les nations.

En 1621, Champlain publia quelques ordonnances pour la bonne conduite des colons et le maintien de l'ordre (12 septembre) (70). Ce premier code de lois, le premier fait en Canada, ne paraît pas avoir été conservé. On commençait alors à trouver des habitants qui vivaient des produits de leurs terres. Les Hébert et les Couillard sont à la tête de ces cultivateurs qui ont laissé leurs noms dans nos annales (2). C'est en 1628 seulement qu'on laboura pour la première fois avec le soc et les bœufs (3). La plupart des Français étaient encore employés à la traite des pelleteries ; les principaux comptoirs étaient à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières et au saut Saint-Louis (Lachine).

Les Algonquins et les Hurons avaient continué de faire la guerre aux Iroquois, mais en soupirant depuis longtemps après la paix. Fatigués d'une lutte sanglante, qui, selon leur rapport, durait depuis plus de cinquante ans, les deux partis entrèrent tacitement dans une espèce de trêve ; elle fut suivie d'un traité solennel, conclu en 1624 (73).

L'arrivée des Européens exerça une influence décisive sur les relations politiques de toutes ces nations. Elle changea complètement leurs destinées. Les fiers Iroquois semblaient marcher à la domination de toutes les contrées baignées par les eaux du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Les Français les arrêtèrent et protégèrent leurs adversaires, jusqu'à ce que les uns et les autres se fussent effacés, comme leurs forêts, devant la civilisation qui s'avançait pour s'asseoir en reine dans ce domaine sans passé.

(69) V. App. LXXXIII.

(70) Champlain, VI, 35. Déjà Soissons avait autorisé Champlain à « commettre des officiers pour la distribution de la justice et l'entretien de la police ». Champlain, V, 232. — Aussi, en 1620, Champlain nomma Louis Hébert procureur du roi, Gilbert Courseron, lieutenant du prévost et Nicolas, greffier de la juridiction de Québec. Sagard, *op. cit.*, 77. — Le Tac (éd. Réveillaud), 178. — Champlain, VI, 34 (n. de Laverdière).

(71) V. App. LXXXIV.

(72) Champlain, VI, 160-161.

(73) Champlain, VI, 80. — Leclercq, I, 259 ss.

Pendant que les sauvages étaient amenés à la paix, peut-être aussi par une crainte instinctive de ces étrangers, qui semblaient, avec leurs armes à feu, porter dans leurs mains la foudre du ciel, les spéculateurs chargés du sort du pays dont ils recueillaient la richesse, ne cessaient point de se quereller. La traite (74) sous l'amiral de Montmorency, comme sous le prince de Condé, fut un sujet continuel de discorde, tantôt entre le gouvernement d'une part et les négociants de l'autre, tantôt entre les négociants eux-mêmes. On a vu toutes les divisions de la société formée entre Rouen et Saint-Malo (75). [Une autre Compagnie, ayant pour chef un négociant huguenot de Normandie, Guillaume De Caen, s'était organisée en dehors d'elle, sous les auspices de Montmorency (1620) (76).] Mais les deux se confondirent bientôt, après des procès et des vicissitudes dont les détails sont peu dignes de l'histoire. [Au même temps,] le P. Georges Le Baillif, Récollet, fut délégué (77) pour porter au roi les plaintes des habitants de Québec au sujet des malheureuses rivalités qui arrêtaient le progrès de la colonie naissante.

En 1621, [la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo, dont le privilège avait encore cinq ans à courir, poursuivit la Compagnie De Caen.] En attendant la décision du litige, le Conseil d'État permit aux deux Compagnies de faire ensemble la traite (78). L'année suivante [(25 mars 1622), un arrêt du Conseil réunit l'ancienne Compagnie à la nouvelle sous le nom de Compagnie de Montmorency.] Il fut, en outre, ordonné de payer dix mille livres de vingt sols à la [Compagnie de Rouen et de Saint-Malo] pour

(74) La traite rapportait en moyenne de quinze mille à vingt mille peaux de castors par année et même jusqu'à vingt-deux mille. Chaque peau se vendait 10 francs. D'autre part, les De Caen employaient dans leur commerce quarante hommes, outre cent cinquante matelots. Lalemant, *Relat.* de 1626 (1858), 5.

(75) Vers le même temps (1623-24) la Compagnie de la Virginie, travaillée aussi par des dissensions, fut dissoute. H.-E. Egerton, *Short Hist. of British Col. Policy*, 33-37. — L.-G. Tyler, *England in America*, 50-54, 63-66, 86-88. — Les autres colonies anglaises furent également troublées par des désordres fréquents. On alla jusqu'à emprisonner ou bannir les réfractaires. Tyler, 96-98, 136-38, 167-71, 191-192, 234, 269.

(76) Articles accordez par Mgr le duc de Montmorency au sieur Guillaume De Caen (26 novembre 1620). B. N. ms. fr. 16738, fol. 148. — Lettre de Montmorency à Champlain, 2 février 1621, d. Champlain, VI, 10-11. — V. App. LXXXV.

(77) V. App. LXXXVI.

(78) Champlain, VI, 15, 23. — A cette époque, trois cents vaisseaux anglais, portant dix mille matelots, venaient pêcher sur les côtes de l'Atlantique et les bancs de Terre-Neuve. *Cal. St. Pap. Col. ser.* I, 25, nº 54.

ses indemnités. Celle-ci prit, à la place de l'argent, les cinq douzièmes de l'association nouvelle privilégiée pour treize ans (79) ; ce qui parut, en contentant tout le monde, devoir faire cesser les difficultés.

On a peine à démêler les multiples complications des sociétés commerciales qui exploitaient alors a colonie. Peu importe quels fussent les associés, leur rang, les obligations qu'ils avaient assumées envers le pays ; il suffit de savoir que toutes ces compagnies se ressemblaient en un point : elles ne faisaient rien ou presque rien pour la Nouvelle-France. Au reste, il est certain qu'elles regardaient sa mise en valeur comme destructive de la traite (80).

Montmorency, fatigué de tant de querelles, vendit (janvier 1625) (81) sa charge à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour.

Dégoûté du monde, Ventadour devait entrer bientôt dans les ordres pour se livrer aux méditations religieuses (82). En acquérant cette charge, il voulait travailler moins à l'établissement du Canada qu'à la conversion des infidèles. Aussi négligea-t-il entièrement la colonisation pour ne s'occuper que des missions. Dans l'année même, il envoya, à ses frais, cinq Jésuites à Québec : les PP. Charles Lalemant, Jean de Brébeuf, Ennemond Massé [et deux coadjuteurs, les FF. François Charton et Gilbert Buret (83).] Mais Champlain veillait sur la petite colonie comme son génie protecteur, et, s'il ne pouvait lui faire accomplir des progrès, du moins l'empêchait-il de succomber (84).

Outré de l'indifférence de la nouvelle Compagnie, il l'accusa auprès

(79) Bib. nat. ms. fr. 16738, fol. 132, 143. — Champlain, VI, 38, 51.

(80) Il faut bien le remarquer pourtant : on imposait à ces compagnies, outre de fortes dépenses (*supra*, n. 55), une tâche trop difficile, peut-être même contradictoire : fournir des peaux de castors et faire du peuplement. H. Hauser, *Rev. hist.*, mai-juin 1907, 99. *Ibid.*, t. LXXVIII, 106. — Cf. Biggar, *op. cit.*, 166. — V. App. LXXXVII.

(81) Moyennant 100.000 livres. B. N. ms. fr. 20163, fol. 239. — Champlain, VI, 85-87. — Champlain repassa en France en 1624. V. la commission de Ventadour à Champlain, 15 février 1625, d. Champlain, VI, 88-92.

(82) V. De la Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd. 1863, art. Lévis. — *Le duc et la duchesse de Ventadour* par X..., Paris, 1889. — Ventadour fut le fondateur de la désormais célèbre Compagnie du Saint-Sacrement (1627). (V. R. Allier, *La cabale des dévots*, 1902. — A. Rébelliau, *Rev. des Deux Mondes*, juillet-septembre 1903, 15 août 1908, 1er novembre 1909). — La pointe de Lévis qui désigne maintenant toute la rive droite du Saint-Laurent, en face de Québec, est nommée d'après lui. J.-E. Roy, *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, I, 20-23.

(83) Champlain, VI, 86. — Le Tac, 122-27. — Le P. de Rochemonteix, I, 150-52.

(84) V. App. LXXXVIII.

de Montmorency, auquel il peignit, avec énergie, l'abandon où elle laissait languir une contrée qui ne demandait, disait-il, qu'un peu d'aide pour fleurir (85). Les plaintes parvinrent aux oreilles de Richelieu, chargé alors des destinées de la France. En aprenant le mal, ce ministre recourut au remède avec sa promptitude ordinaire.

Richelieu, que l'Europe s'accorde à regarder comme l'un des premiers hommes d'État modernes, était remonté au pouvoir en 1624. Créature de Concini devenu le maréchal d'Ancre, il avait su acquérir, dans les premières années qui suivirent la régence, les bonnes grâces de la reine-mère, dont il fut, par la suite, l'ennemi acharné. En 1619, il s'était employé activement à rétablir la paix entre elle et le roi son fils (86). Pour le récompenser, elle lui obtint le chapeau de cardinal et une place au Conseil, qu'il assujettit bientôt à sa volonté par sa fermeté et par ses talents. Il introduisit un système de politique, qui changea la face de l'Europe. « Ce puissant génie, dit un historien, gouvernant la monarchie française, maîtrisant la faiblesse du monarque, subjuguant l'audace des calvinistes et l'ambition séditieuse des grands, étonna le monde par l'éclat de ses entreprises. Il fit couler des fleuves de sang, il gouverna avec un sceptre de fer, il rendit la France malheureuse, il fut craint et haï autant qu'admiré ; mais son ministère sera une des principales époques de l'histoire par les révolutions et les événements célèbres qu'il a produits. » (87).

C'est pendant son gouvernement que naquirent la marine et le commerce extérieur du royaume. Une des grandes pensées qui le préoccupaient sans cesse était de donner à la France une marine redoutable. Il sut entrevoir que, pour l'exécution de ce dessein, il fallait des colonies (88). Au lieu de construire des vaisseaux de guerre manquant de matelots,

(85) Champlain au roi, 1622, Champlain à Dolu, Québec, 20 avril 1623. Bib. nat. ms. fr. 16738, fol. 141, v° et 143, c. p. C. de La Roncière, IV, 336, n. 3. — Champlain, VI, 32-35, 124-125, 146-148 — Au reste, le P. le Caron se plaignait que Guillaume De Caen avait obligé les catholiques à assister aux prières publiques des huguenots De Caen nia ces accusations Champlain, VI, 93-94, 96. — Le Tac (éd. Réveillaud), 131. — Quoique La Ralde, sur les ordres de Ventadour, eût défendu aux huguenots de chanter publiquement des psaumes, on décida qu'ils pourraient s'assembler « pour faire leurs prières ». Champlain, VI, 120-21.

(86) V. G. Hanotaux, *Hist. du card. de Richelieu*, II, 283 ss.

(87) Abbé Millot, *Eléments de l'Hist. de France* (1767-69), éd. 1806, IV, 159. Sur Richelieu, v. plus récemment, G. Hanotaux, *ibid.* G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, d. c. J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, II, liv. III. R. Lodge, *Richelieu*, 1896. S Leathes, *Cambridge Modern Hist.*, IV, 1906, ch. IV. J. Boulenger, *Le Grand Siècle*, 1911, ch. II-V.

(88) V. App. LXXXIX.

de ruiner les finances pour les équiper, Richelieu commença par améliorer les ports de mer et encourager le commerce maritime. Il se fit donner la [charge de grand-maître de la navigation] et de surintendant des colonies (89) afin de les animer de son influence. Mais, l'esprit bientôt absorbé par les révolutions que son génie faisait subir au monde, et par les luttes intestines de la monarchie, il ne put travailler assez constamment à poser les bases d'un système colonial propre à augmenter la puissance de la France, assez fort aussi pour se maintenir par lui-même. Il dut abandonner cette tâche à des compagnies spéciales et nécessairement privilégiées (90). Dès 1626, il concéda à [la Compagnie de Saint-Christophe, au capital de 45.000 livres,] la première des Antilles où les Français aient eu un établissement. Il procéda de même à l'égard de la Nouvelle-France. Ainsi les colonies retombaient sous le monopole. Le gouvernement ne pouvant en quelque sorte rien faire (91), il fallait donner des avantages commerciaux aux compagnies qui se chargeaient de les peupler. C'était, au reste, « l'usage d'un temps où la navigation et le commerce n'avaient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers (92) ».

Instruit du triste état du Canada par les plaintes de Champlain, Richelieu voulut créer une association assez puissante et maîtresse de capitaux assez considérables pour soutenir les dépenses de l'émigration et au besoin des dépenses de guerre. Mais comme le commerce était toujours ce qui attirait le plus à ces entreprises, qu'en définitive l'intérêt personnel dominait tout autre intérêt, il tâcha d'élever les vues de la société, et il l'investit d'une autorité presque royale. En même temps, pour faire cesser les dissen-

(89) « Grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France ». Edit d'octobre 1626, d. Isambert et Taillandier, *op. cit.*, XVI, 194 ss. — C. de La Roncière, *Nouv. Revue hist. de droit français et étranger*, t. XXXIII, 1909, n. 1 ; *id.*, *Hist. de la marine française*, IV, 485-505, 558-580. — En même temps, Richelieu supprimait l'office d'amiral de France qu'il avait acheté au duc de Montmorency pour 1.200.000 liv. Isambert et Taillandier, *ibid.*, 198. — V. à ce sujet G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous... Louis XIII et Louis XIV*, I, 1911, 15-18.

(90) V. App. XC.

(91) Malgré tout, dit M. Charles de La Roncière, « Madagascar, le Sénégal, la Guyane, les Antilles, l'Acadie et le Canada, tel était en définitive l'empire colonial dont nous étions redevables à Richelieu... Il avait trouvé au Canada deux douzaines de colons, misérables épaves de nos multiples essais de colonisation ; il en laissait assez dans l'Ancien et le Nouveau Monde pour constituer les éléments d'une Plus Grande France ». *Hist. de la marine fr.*, IV, 722.

(92) Il en fut ainsi en Angleterre, en Hollande, en Suède et au Danemark. V. E.-P. Cheyney, *European Background of American History*, 135-137 (*supra*, liv. I, ch. 1, n. 5). — V. sur ces compagnies de commerce et de colonisation, les autor. cit. à l'App. XC.

sions qui avaient si souvent troublé le pays, il résolut d'y établir un pouvoir unique. Personne plus que lui n'était convaincu de l'importance de l'unité de pouvoir et d'action. Après avoir décidé le duc de Ventadour à se démettre, il organisa donc la [*Compagnie de la Nouvelle-France*], ou *Compagnie des Cent-Associés*, [au capital de 300.000 livres,] et lui concéda en perpétuité « en toute propriété, justice et seigneurie » la Nouvelle-France et la Floride (1627) (93). La Compagnie de Montmorency était supprimée. La couronne se réserva la foi et hommage et la nomination des officiers de justice souverains, et des commandants de places, sur les présentations de la Compagnie. Ainsi le Canada passa encore, en 1628 (94), du régime royal à un régime commercial qui devint le modèle de ces sociétés puissantes dites des Indes (95) qui ont brillé depuis, avec tant d'éclat, dans les deux mondes.

(93) « ... Depuis la Floride... jusques au cercle Arctique... et depuis l'isle de Terre-Neufve jusques au grand lac dict Mer douce et au delà » *Articles accordez par le Roy à la Compagnie de la Nouvelle-France*. A. C. C. G. Canada, I, 1575-1660, fol. 79. *Le Mercure françois*, XIV, 1628, 232-267. (Coll. ms. N.-F., I, 62-74). — *Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés...*, 29 avril 1627 (Edits et Ord., 5-20).

(94) L'acte d'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France fut confirmé par le roi au camp de La Rochelle le 6 mai 1628. *Edit du Roy pour l'establissement de la nouvelle Compagnie de la Nouvelle-France*. A. C. C. G. Canada, I, 1575-1660, fol. 92 (Edits et Ord., I, 18-19).

(95) A vrai dire, le modèle de ces Compagnies serait la « Society of Merchant Adventurers », dont l'origine remonterait au XV^e siècle, et peut-être plus haut encore. V. W.-E. Lingelbach, *The Merchant Adventurers of England*, 1903, XXI-XXV.

## CHAPITRE III

### LA NOUVELLE-FRANCE JUSQU'A LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

### (1627-1632)

Si l'on ne réussit pas, dit Lescarbot en parlant de colonisation, « il en faut attribuer le défaut partie à nous-mêmes, qui sommes en trop bonne terre pour nous en éloigner, et nous donner de la peine pour les commoditez de la vie (1) ». On a reproché au Français de ne pas émigrer, de se laisser trop dominer par les charmes de la société et de la famille, de refuser, enfin, d'améliorer sa condition parce que l'abandon de la patrie lui cause trop de regret. Mais ce sentiment est commun à tous les peuples, même à ceux qui sont à demi nomades. « Dirons-nous », répondait le chef d'une peuplade américaine dont on voulait avoir le pays, « dirons-nous aux ossements de nos pères : levez-vous et marchez ? » La pensée de quitter pour jamais la patrie est douloureuse. Il n'y a que les motifs les plus impérieux qui fassent prendre une telle détermination. Aussi, quand on examine attentivement l'histoire des migrations qui ont signalé chaque siècle sur un point ou sur un autre du globe, on trouve toujours qu'elles ont eu pour cause une nécessité absolue, comme la faim, la guerre, l'oppression, la conquête.

Déjà les Irlandais et les Écossais émigraient en grand nombre. Dès 1620, les derniers, pour se soustraire à leurs vainqueurs, allaient s'établir en Pologne, en Suède, en Russie. Leurs conquérants eux-mêmes, qui ont subi la domination normande jusque dans le XIVe siècle, n'échappaient pas à l'influence de ce ressentiment, en voyant les sommités sociales de leurs pays occupées encore par la race d'hommes sous laquelle leurs pères avaient souffert tant de maux.

(1) *Hist. de la Nouvelle-France* (1618), 4.

Le XVII^e siècle fut, pour la France, l'époque la plus propice à la colonisation, à cause des luttes religieuses du royaume et de la situation faite aux protestants. La mère-patrie, qui n'offrait à ces derniers que l'image de la persécution aboutissant plus tard à l'échafaud ou au bûcher, rendait leur sort assez pénible pour leur donner désir de l'abandonner. Dès lors, si Louis XIII et son successeur avaient ouvert l'Amérique à ces hommes nombreux et pleins d'énergie, le Nouveau Monde compterait peut-être aujourd'hui un empire français (2). Malheureusement on adopta une politique contraire. Malgré les avantages réservés dans les colonies aux seuls catholiques, ils ne s'expatrièrent qu'en petit nombre (3), se trouvant bien chez eux. Il en fut de même en Angleterre des classes favorisées : elles bougèrent à peine. D'autre part, les puritains, les catholiques, les anglicans, foulés tour à tour, obtenaient de passer l'Atlantique où le gouvernement de la métropole laissait écouler ces dissidents (4). C'est alors qu'ils fondèrent dans le Massachusetts, le Maryland, la Virginie et les Carolines, des établissements qui forment maintenant la République des États-Unis.

Richelieu fit donc une grande faute quand il consentit à exclure les protestants des colonies. S'il fallait absolument éliminer l'une des deux religions pour avoir la paix, l'intérêt de la colonisation exigeait que cette élimination tombât sur les catholiques, qui émigraient peu ou à regret, plutôt que sur les protestants, lesquels ne demandaient qu'à sortir du royaume. Le cardinal, en refusant à ces derniers l'entrée de la Nouvelle-France (5), lui porta un coup fatal. Nous verrons tout à l'heure que le premier résultat de cette mesure fut justement la conquête du Canada par les huguenots au profit de l'Angleterre (6).

(2) L'auteur s'exprimait ainsi dès 1845 (1^re édit., t. I, 155). Son jugement, ici et plus loin, a été confirmé depuis par la généralité des historiens et des économistes. V. App. XCI.

(3) Nous n'avons là-dessus, il est vrai, que des données hypothétiques. L'auteur évalue plus loin (liv. V, ch. 1) le total des émigrants français établis en Canada, sous l'Ancien régime, à cinq mille environ. Rameau de Saint-Père porte ce chiffre à dix mille. *La France aux colonies*, 1859, 2^e part., 94. M. Benjamin Sulte, qui s'est spécialisé dans ces questions, met quatre mille hommes et trois mille femmes. Comm. du 8 avril 1910 ; M. S. R. C., 1910, I, 46.

(4) V. App. XCII.

(5) Par la charte de la Compagnie de la Nouvelle-France (*v. infra*), à l'instigation principalement des Jésuites, qui s'en font gloire. V. App. XCIII.

(6) V. App., XCIV.

Nous avons dit quels motifs avaient fait créer la Compagnie de la Nouvelle-France. En recevant le Canada, l'Acadie et la Floride, elle obtint le droit de fortifier et de régir ces pays à son gré; d'y faire la guerre et la paix, d'y commercer seule par terre et par mer, pendant quinze années ; d'y ériger des seigneuries, sauf la confirmation royale. La traite des pelleteries lui fut accordée à perpétuité ; il n'y eut d'exception à son monopole que pour la pêche de la morue et de la baleine (7).

Le roi lui fit don de deux navires armés, et accorda à douze de ses principaux membres des lettres de noblesse. Il pressa les gentilshommes et le clergé d'y entrer. La Compagnie pouvait expédier toutes les denrées nécessaires, sans être assujettie à aucun droit (8). Une dernière faveur fut l'entrée libre en France des marchandises qui seraient manufacturées en Canada. Cette prérogative singulière donnait un avantage à l'artisan de la colonie sur celui de la métropole, astreint aux péages, aux maîtrises, aux marques, à toutes les entraves enfin que le régime économique du temps y avait multipliées à l'infini (9).

Pour répondre à tant de faveurs, la Compagnie s'était engagée à transporter en Amérique, dès la première année de son privilège (1628), deux ou trois cents hommes de tous métiers et dans l'espace des quinze ans, au moins quatre mille colons des deux sexes. Elle devait les loger, les nourrir, les entretenir du nécessaire trois années durant, et leur distribuer ensuite des terres défrichées, avec le blé pour les ensemencer une première fois. Les colons seraient exclusivement français et catholiques (10). Richelieu, le maréchal d'Effiat, [Martin de Mauroy, intendant de la marine, l'amiral Claude de Roquemont,] le chevalier Isaac de Razilly, [le capitaine Charles Daniel,] et Champlain étaient membres de la Compagnie (11).

(7) *Acte d'établissement de la Compagnie des Cent-Associés* (29 avril 1627), art. IV-VII (d. *Mercure françois*, XIV, 1628, 2e p., 232-267. *Edits et Ord.*, I, 5-12. — La grande pèche occupait alors huit cents bâtiments, qui gagnaient 30 p. 100 des capitaux engagés. *Mercure françois*, XVIII, 1632, 73.

(8) *Acte d'ét.*, art., IX, XV-XVI. — Pour attirer les artisans, l'acte d'établissement stipulait (art. XIII) que la pratique d'un métier durant six ans dans la colonie en assurait la maîtrise en France ; mais le parlement de Paris refusa d'enregistrer cet article.

(9) *Acte d'ét.*, art. XIV. — Raynal, *op. cit.*, IV, 42. — Il était en outre stipulé (art. XVII) que tout indigène converti à la foi serait réputé Français, sans être tenu de « prendre aucunes lettres de déclaration ny de naturalité ».

(10) *Acte d'ét.*, art. I-II.

(11) La liste authentique des associés mentionne cent six noms. *Noms, surnoms et qualitez des asso-*

On y comptait des nobles, des négociants, des bourgeois, [des fonctionnaires surtout,] des principales villes du royaume, telles que Paris, Rouen, Dieppe, Bordeaux, [Calais, Lyon, Bayonne et le Havre.]

Une association revêtue d'aussi grands pouvoirs et formée de personnes puissantes et riches, avec pour chef le premier ministre de l'Etat, réveilla toutes les espérances ; le succès ne parut plus douteux. On prit les mesures nécessaires pour secourir Québec, menacé de la famine. Quatre navires furent mis sous les ordres de l'amiral Roquemont ; nombre de familles et d'ouvriers, [quatre cents personnes environ], s'embarquèrent à Dieppe avec des provisions de toute espèce (28 avril 1628) (12). Ils ne devaient pas parvenir à leur destination.

Après la destruction de Port-Royal par Argall, les Anglais avaient abandonné l'Acadie. En 1621 (10 septembre), Sir William Alexander obtint cette contrée en concession de Jacques I[er], pour y établir des Écossais. La concession embrassait, outre l'Acadie et les îles voisines, tout le pays situé à l'est d'une ligne tirée vers le Nord, depuis l'entrée de la rivière Sainte-Croix jusqu'au fleuve Saint-Laurent (13) : elle reçut le nom de Nouvelle-Écosse. C'est ainsi que commença la confusion qui causa par la suite tant de difficultés entre la France et l'Angleterre, l'une soutenant que Nouvelle-Écosse et Acadie étaient deux noms qui désignaient une seule et même province ; l'autre que ces noms désignaient des étendues de pays différentes, puisque les limites n'étaient pas les mêmes (14).

L'année suivante, Alexander fit partir quelques émigrants. S'étant

*ciez en la Compagnie de la Nouvelle-France suyvant les jours et dates de leurs signatures.* A. C. C. G. Canada, I, 1575-1660, fol. 113 (d. Coll. ms. N.-F., I, 80-85 et Dionne, *Champlain*, II, 519-523). Une autre dit cent vingt associés. « La Compagnie de la Nouvelle-France de six vingt associés, etc. » Bib. nat. ms. fr. 16738, fol. 132, v°. Les Parisiens sont les plus nombreux dans la Compagnie ; les Bretons et les Rochelais n'y figurent point.

(12) Sagard, *Hist. du Canada*, 945-946. — Champlain, VI, 180. — D. Asseline, *op. cit.*, II. 235. — Cet embarquement coûtait 164.720 livres 9 sols. Coll. ms. N.-F., I, 79. — « treize ou quatorze petits navires... sous cette escorte, se rendirent en Terre-Neuve pour la pesche de la molüe ». Sagard, *ibid.*

(13) C'est-à-dire les terres actuelles de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. D. Laing, *Royal letters, charters and tracts relating to the colonization of New Scotland*, Edinburgh, 1867, Charters, 1-15. — V. aussi E. F. Slafter, *Sir Wm. Alexander and American colonization*, Prince Soc. Pub., 1873. — Rev. G. Patterson, *Sir Wm. Alexander*, etc., P. R. S. C., 1892, II, 79-107. — W. F. Ganong, P. R. S. C., 1901, II, 165-172. — Winsor, *Hist. of America*, III, 306.

(14) V. sur la question W. F. Ganong, P. R. S. C., 1901, 196-212.

embarqués trop tard, ils furent forcés de passer l'hiver à Terre-Neuve (15). Au printemps (1623) ils vinrent côtoyer l'Acadie ; après en avoir visité deux ou trois ports, ils atteignirent le cap de Sable, situé à son extrémité méridionale. Ils y trouvèrent des Français, qui n'avaient pas cessé d'occuper le pays depuis l'irruption d'Argall, et plusieurs aventuriers qui s'étaient joints à eux (16). Ils n'osèrent pas débarquer. Ils retournèrent en Angleterre (17) et y donnèrent une description exagérée de la beauté et de la fertilité du pays. Jacques Ier étant mort (1625), Alexander fit confirmer sa concession par Charles Ier (12 juillet 1625). Le roi, pour surpasser la France, institua l'ordre des baronnets de la Nouvelle-Ecosse. Il en limita le nombre à cent cinquante et leurs lettres patentes, accompagnées d'une concession de terre en fief ou seigneurie, sous la condition d'y établir des colons, devaient être ratifiées par le parlement (18). Tout annonçait un grand mouvement de colonisation vers l'entrée du golfe Saint-Laurent.

La guerre entre les catholiques et les huguenots se ralluma en France sur ces entrefaites. Georges Villiers, duc de Buckingham, placé à la tête du cabinet de Londres, était plein de présomption et jaloux de Richelieu qui le dépassait de tout son génie. Il ne manqua pas l'occasion de secourir les huguenots acculés dans La Rochelle, et de montrer par là sa haine contre le cardinal (19). [Il mit en mer une escadre redoutable : cent bâtiments et treize mille deux cent quatre-vingt-deux hommes (20), et parut devant l'île de Ré, le 20 juillet 1627.] Son dessein était de faire lever le siège de La Rochelle et d'envahir ensuite la France. Il se vantait qu'il

(15) Le navire d'Alexander, après avoir débarqué les colons, revint en Angleterre ; l'été suivant, il fit encore voile vers Terre-Neuve. Sir Wm Alexander, *On Encouragement to Colonies*, London, 1624, d. Laing, *op. cit.*, 32 ss. — V. aussi J. Félix, *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Charles Daniel de Dieppe* (1629), rééd. Rouen, 1881, Introd. V ss.

(16) V. liv. I, ch. 1.

(17) Sir Wm Alexander, *ibid.*, 34.

(18) B. Murdoch, *Hist. of Nova Scotia or Acadie*, Halifax, 1865-1867, I, 68. — Chaque baronnet recevait le titre héréditaire de « Sir ». Il était tenu de transporter au moins six colons sur ses terres et de payer à Alexander 3.000 marcs, plus tard 1.000. En 1626, Charles Ier fit chevaliers les fils de ces baronnets qui avaient atteint leur majorité. C. Rogers, *The Earl of Stirling's Register of Royal letters relative to the Affairs of Scotland and Nova Scotia*, Edinburgh, 1884, I, Introd. XVIII-XIX, XXII.

(19) La guerre fut déclarée à la suite des deux édits britanniques des 28 avril et 12 mai 1627.

(20) C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 508.

irait dicter la paix dans Paris. Mais, son armée ayant été battue au blocus de l'île de Ré [qui se prolongea pendant quatre mois (21),] il eut la mortification de voir triompher son rival. La guerre, ainsi commencée entre les deux couronnes, plutôt par vengeance personnelle que par intérêt d'État, fut portée en Amérique.

[Un marchand anglais, Gervase Kirke, fixé à Dieppe depuis quarante ans et récemment passé à Londres (22),] saisit ce moment, avec l'aide d'autres négociants, pour chasser les Français du Canada et de l'Acadie. Dix-huit vaisseaux sortirent des ports d'Angleterre (23). [L'amiral David Kirke, fils aîné de Gervase Kirke, ayant armé trois navires montés par deux cents hommes, cingla, en mars 1628, vers le golfe Saint-Laurent. Il était secondé par ses quatre frères, Louis, Thomas, Jean et Jacques.] Plusieurs réfugiés français se trouvaient à bord, parmi lesquels le capitaine [dieppois Jacques] Michel, qui commandait en second sous lui (24). Kirke s'empara de [l'établissement de Miscou ; il captura, en vue de l'île Percée,] un navire (25) appartenant à la nouvelle Compagnie, ainsi que d'autres bâtiments occupés à la traite et à la pêche (26). Il vint jusqu'à Tadoussac, d'où il écrivit (8 juillet) une lettre polie à Champlain (27).

(21) Du 20 juillet au 8 novembre. Les Anglais y perdirent de douze cents à dix-huit cents hommes (sur quatre mille assiégeants), trente-quatre enseignes, cinq canons et une foule d'officiers ; le reste battit en retraite. Les pertes françaises furent infimes. Sur ce blocus, v. C. de La Roncière, IV, 506-533.

(22) Gervase (Jarvis) Kirke, né dans le Derbyshire (Angleterre), s'était établi à Dieppe vers 1580. En 1596, il épousa Elisabeth Goudon, fille d'un négociant dieppois, dont naquirent cinq fils et deux filles. Vers 1626 (?) il quitta Dieppe et vint se fixer à Londres où il mourut le 17 décembre 1629. Voir H. Kirke, *The First English Conquest of Canada* (1871), 2e éd., 1908, 208-212, 42.

(23) Lettre de D. Kirke à Champlain, 8 juillet 1628, d. Champlain, VI, 175. — Au reste, Gervase Kirke avait obtenu précédemment une lettre de marque. Rymer, *Fædera*, XVIII, 861, 887.

(24) « ...Ce bon traistre, Jacques Michel, qui avoit conduit les Anglois dès la première et seconde fois : il estoit contre-amiral de ceste flotte »... Champlain, VI, 255, 170. Cf. Champlain, *ibid.*, 238. — H. Kirke, *op. cit.*, 208. «... La fortune leur (Anglais) avait esté si favorable, leurs affaires ayant esté prevenu dès l'Angleterre par le conseil que ledit Jacques Michel leur avoit donné ». Champlain, VI, 259. — *Mercure françois*, XVIII (1632), 66. — Sagard, *op. cit.*, 917, 919. — « Having been expelled from New France as settlers, the persecuted sect were returning as enemies. » Parkman, *Pioneers of France*, 444, 451.

(25) Sur lequel étaient le P. Noyrot, Jésuite, et Claude de La Tour. Celui-ci revenait au fort Saint-Louis, au sud de l'Acadie, où son fils Charles s'était retranché. Lettre de D. Kirke, *ibid.* Champlain, VI, 175, 223. — Sagard, *op. cit.*, 917. Sur le fort Saint-Louis, v. *infra*, n. 58.

(26) Pendant ce temps-là, ses frères s'emparaient de Port-Royal et du fort que Claude de La Tour avait bâti à l'entrée de la rivière Penobscot en 1613-1614. — Report on Canadian Archives, Ottawa, 1894, IX. — V. liv. I, chap. 1, n. 79.

(27) Champlain, VI, 175-177.

Il lui disait être informé de la disette qui régnait à Québec ; qu'il gardait le fleuve avec ses vaisseaux, et que l'habitation ne pouvait plus attendre de secours ; si elle était rendue sans coup férir, il accorderait les conditions les plus favorables. Kirke fit porter cette lettre par des Basques, enlevés dans le golfe, qui étaient aussi chargés de remettre les Français qu'avait pris un détachement, envoyé pour dévaster la côte et incendier la ferme ou habitation du cap Tourmente (28).

Champlain jugea qu'il menaçait de trop loin pour être à craindre, et lui transmit une réponse si fière (29) que cet amiral renonça au dessein d'aller l'attaquer. Champlain avait fait faire bonne chère aux délégués qu'il garda jusqu'au lendemain ; tandis que les habitants, [à peu près une centaine (30)], étaient déjà réduits chacun à sept onces de pois par jour. Il n'y avait pas cinquante livres de poudre dans le magasin. Kirke n'aurait eu qu'à se présenter, les portes du fort se fussent ouvertes devant lui. Mais, trompé par la ferme attitude du commandant français, il brûla les barques qu'il y avait à Tadoussac, et regagna le bas du fleuve.

Dans le même temps, l'amiral de Roquemont, [qui avait relâché à Gaspé et] ne s'attendait point à rencontrer des ennemis sur son chemin, apprenait, avec surprise, par des sauvages, que Québec était tombé aux mains des Anglais. A cette nouvelle, il dépêcha vers ce poste une embarcation légère. La barque était à peine éloignée qu'elle aperçut six vaisseaux sous pavillon anglais ; et, le lendemain (18 juillet 1628), elle entendit une vive canonnade. C'était David Kirke qui attaquait Roquemont, dont les bâtiments plus petits, pesamment chargés et manœuvrant avec difficulté, furent pris avec les colons qu'ils portaient. Roquemont, oubliant que ses navires renfermaient toute la ressource d'une colonie près de succomber, loin d'éviter le combat, avait paru le rechercher (31). Son imprudente ardeur laissa Québec en proie à une famine toujours croissante, qui fut la cause de sa reddition, l'été suivant.

(28) Commencée par Champlain en 1626 pour y élever dans des prairies naturelles des bestiaux amenés de France. Champlain, VI, 125, 130, 170-178. — Sagard, *op. cit.*, 915-924.

(29) « ...Sçachant très bien que rendre un fort et habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes devant notre Roy, que nous ne fussions reprehensibles, et mériter un chastiment rigoureux devant Dieu et les hommes, la mort en combattant nous sera honorable... » Champlain, VI, 177-179.

(30) Champlain, VI, 184, 201.

(31) Champlain, VI, 182-185, 207-208. — V. App. XCV.

[Dès que Sir William Alexander eut vent des prises de Kirke (32), il s'empressa de réclamer. C'était là, prétendait-il, sans raison d'ailleurs, un empiétement sur ses droits. Après bien des négociations, il consentit à former une compagnie avec Gervase Kirke et ses associés pour commercer au Canada (33). Par lettres royales du 4 février 1629, ils se firent accorder le monopole de la traite dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent ; ils furent autorisés, en outre, à détruire les établissements des Français et à saisir leurs navires (34).]

[En ce moment, la situation à Québec était de plus en plus critique.] Champlain, sur le rapport de la barque de Roquemont, avait pressenti la perte des secours qu'on lui envoyait. Il ne fut point découragé par ce malheur, aggravé encore par le manque de récoltes. Il prit toutes les précautions pour faire durer le plus longtemps possible ce qui lui restait de vivres ; il acheta du poisson aux sauvages, chez lesquels d'ailleurs il envoya une partie de ses gens, afin de diminuer le nombre des bouches à nourrir pendant l'hiver. Grâce à ces mesures et à force de privations, on put atteindre le printemps.

Sitôt que la neige eut disparu, ceux qui étaient encore en état de marcher se mirent à parcourir les bois pour ramasser des racines. Beaucoup de personnes cependant ne pouvaient satisfaire aux demandes de leurs familles exténuées. Champlain les encourageait, donnait l'exemple de la patience, exhortait tout le monde à supporter avec courage des souffrances dont la fin était proche : les provisions attendues, disait-il, ne tarderaient pas à arriver. Des jours, des semaines, des mois entiers passèrent ainsi, sans qu'il parût aucun navire. On était rendu au mois de juillet, et la famine était extrême ; car les racines qu'on allait chercher [jusqu'à six ou sept lieues] de distance devenaient de plus en plus rares. Enfin, trois navires sont signalés derrière la Pointe-Lévis (35). La nouvelle s'en répand avec rapidité ; on accourt sur le port. Mais la joie n'a duré

(32) Des quatorze bâtiments et six cents personnes qu'il avait pris au cours de son expédition, Kirke ne ramenait en Angleterre que six ou dix vaisseaux. Sagard, *op. cit.*, 952 ss. — Champlain, VI, 224. — Historical Manuscripts Commission, London, 12 th report, App. I, 375 ss. — *Cal. St. Pap. Col. ser. Addenda*, 1574-1674, 69.

(33) La Compagnie dite « The Scottish and English Company ». *Cal. St. Pap. Col. ser.*, *ibid.*, I, nº 15 et addenda nº 148-149. — Rogers, *op. cit.*, Introd. XXVII.

(34) *Cal. St. Pap. Col. ser.*, *ibid.*, V, nº 2.

(35) Champlain, VI, 186-196, 200-206, 231, 235-237. — Sagard, *op. cit.*, 975-983. — Ces trois vais-

qu'un instant. On a reconnu avec douleur un pavillon ennemi au bout des mâts. C'étaient Louis et Thomas Kirke, qu'envoyait leur frère David, resté lui-même à Tadoussac avec [cinq vaisseaux] (36). Personne ne pouvait songer à se défendre ; on se rendit le 19 juillet 1629 (37). Les bons traitements décidèrent cinq familles à rester dans le pays (38).

Louis Kirke eut le commandement de l'habitation; et Thomas descendit ( 24 juillet) avec Champlain à Tadoussac pour retourner en Europe. [En vue de la Malbaie,] il rencontra Emery De Caen (39) qui rapportait des vivres de France, et il l'enleva après un combat opiniâtre. L'amiral Kirke fit voile ensuite vers l'Angleterre (40). A son arrivée à Plymouth (20 octobre), il apprit que les différends entre les deux couronnes étaient réglés. Mais il paraît qu'il en avait été informé avant la prise de Québec (41).

De son côté, Champlainal la à Londres rendre compte à l'ambassadeur de France, [M. de Chateauneuf,] de ce qui s'était passé, et le presser de réclamer Québec, conquis trois mois après la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre (42). Sans cette paix, la colonie eût été

seaux portaient cent cinquante hommes. Champlain, VI, 243. — Le navire de Boullé, beau-frère de Champlain, lequel l'envoyait en France porter des mémoires sur l'état et les besoins de la colonie, avait été pris avec ses trente compagnons. Champlain, VI, 230, 255-259.

(36) *Cal. St. Pap. Col. ser.* V, nº 37 (c. p. Laverdière, *op. cit.*, VI. Pièces justif., p. 4-5). Champlain, VI, 222.

(37) Champlain n'avait que seize personnes avec lui. Champlain, VI, 294, 237-251, 256, 258.— Sagard, *op. cit.*, 986, 999. Cf. *Mercure françois*. XVIII (1632), 56-73. — Voir les art. de capitulation d. Champlain, VI, 240-243.

(38) V. App. XCVI.

(39) Qui venait chercher les pelleteries appartenant à la Compagnie De Caen. Champlain, VI, 181, 251-256. — Sagard, *ibid.*, 983, 998, 999. — « ...Comme il (E. De Caen) estoit prest à l'aborder (Kirke), on dit que les huguenots de son équipage ne voulurent jamais aller contre leurs frères et posèrent les armes bas. » Sagard, *ibid.*

(40) Ses prises comprenaient dix-neuf vaisseaux français et basques, et 1.713 castors, trouvés au magasin de la Compagnie. De plus, il avait traité 4.540 castors avec les sauvages. Champlain, VI, 290-291. — *Cal. St. Pap. Col. ser.*, VI, nº 12 (Laverdière, VI, p. justif. XVII).

(41) Avant la reddition de Québec, l'envoyé de Kirke « fut interrogé... s'il y avoit guerre entre la France et l'Angleterre, a quoy il respondit que non. Pourquoy donc, dit Champlain, venez-vous nous troubler icy, puisque nos Princes sont en paix ? » Sagard, *ibid.*, 989. — V. aussi Champlain, VI, 256-258. — Cf. la déposition de D. Kirke, 6 juin 1631, *Cal. St. Pap. Col. ser.* VI, nº 15 (Laverdière VI, p. justif. XVIII).

(42) Par le traité de Suze, conclu le 24 avril 1629 et ratifié le 16 septembre suivant, Richelieu avait obtenu de Charles Ier la promesse de restitution de « ce qui seroit pris dans l'espace de deux mois depuis la signature dudit Traicté ». *Mercure françois*, vol. XV-XVI. — Champlain,

renforcée avant l'arrivée de Kirke. [En effet, dès le 18 février 1629, Richelieu donnait ordre au chevalier Isaac de Razilly de prendre le commandement de six vaisseaux (43) et d'escorter le convoi de secours à destination du Canada.] Mais la guerre ayant cessé, l'escadre du chevalier fut envoyée contre le Maroc, dont le chérif mécontentait la France (44). [Deux bâtiments de la Compagnie de la Nouvelle-France, *Le Grand-Saint-André* et *La Marguerite*, avec deux autres navires et une barque,] après avoir attendu quarante jours Razilly, étaient partis sous la conduite du capitaine Charles Daniel [de Dieppe (26 juin) (45)]. Au reste, la prise de Québec n'avait pas entraîné la perte de toute la Nouvelle-France. Les Français tenaient encore plusieurs points en Acadie, et l'île du Cap-Breton avait été reconquise aussitôt que perdue, comme on va le voir.

Le capitaine Daniel, ayant été séparé des autres navires par la brume, sur les bancs de Terre-Neuve, fut rencontré par un vaisseau anglais, qui vint se mettre le long de lui à portée des pistolets. Mais, à la vue de seize pièces de canon en batterie sur son pont, l'Anglais voulut s'enfuir ; Daniel l'accrocha et le prit à l'abordage. Au lieu de chercher à rallier la flotte qu'il convoyait, il la crut en sûreté, et ne s'occupa plus d'elle. Il cingla vers la côte orientale du Cap-Breton, pour avoir des nouvelles de Québec. Il apprit là, d'un bateau bordelais, qu'un gentilhomme écossais, [James Stewart, Lord Ochiltrie,] ayant trois vaisseaux sous ses ordres (46), s'était emparé, deux mois auparavant, d'un bateau de pêche de Saint-Jean-de-Luz ; qu'il avait envoyé ce bateau avec deux des siens, à Port-Royal et que lui-même, resté en arrière avec son troisième navire,

VI, 311-313. — Rapport sur les arch. du Canada, Ottawa, 1883, 126-127. — *Instructions diplomatiques de Richelieu,* d. Coll. et doc. inédits sur l'Hist. de France, 1858, III.

(43) Razilly devait d'abord gouverner sur le Maroc : de là, aller attaquer la Virginie et ensuite se rendre au Canada. Richelieu à Razilly, marquis de Razilly, *Généalogie de la famille de Razilly*, Laval, 1902, 272. — Champlain, VI, 311-313. — De leur côté, les De Caen équipèrent trois pataches pour le Canada. Déclaration de G. De Caen, 16 mars 1629, B. N. ms. fr. 16738, fol. 143.

(44) Journal de l'expédition de Razilly au Maroc. Bib. nat. ms. fr. 203, fol. 37. — V. C. de La Roncière, IV, 680-692.

(45) J. Félix, *op. cit. Relation du voyage fait par le cap. Daniel de Dieppe* d. Champlain, VI, 299-304. — *Mercure françois,* XV, 1631, 2e p., 147-149, 480-481. — Champlain, VI, 255-256, 264-266. — V. App. XCVII.

(46) Il emmenait cinquante colons écossais. *Cal. St. Pap. Col. ser.* I, nº 41. — Rogers, *op. cit.* Introd. XXX.

avait construit un fort au Port-des-Baleines (47), prétendant que l'île du Cap-Breton appartenait à l'Angleterre. Daniel résolut de remettre toute l'île en la possession de la France. Il arriva devant le fort le 18 septembre (1629), débarqua aussitôt à la tête de cinquante-trois hommes, munis d'échelles, et marcha à l'attaque. La garnison, [qui était de quinze hommes,] se défendit avec courage. Mais les portes ayant été enfoncées à coups de hache, Daniel pénétra l'un des premiers dans la place et fit Ochiltrie et ses gens prisonniers (48).

Il rasa le fort et en bâtit un autre en amont, [le fort Sainte-Anne,] à l'entrée de la rivière du Grand-Cibou (49). L'ayant armé de huit canons, il y laissa trente-huit hommes (50) avec les PP. Jésuites Vimont et Vieuxpont, et fit route pour la France (5 novembre). En passant, il mit à terre quarante-deux de ses prisonniers à Falmouth, en Angleterre, et emmena le reste, une vingtaine y compris leur chef, à Dieppe (51).

Lord Ochiltrie faisait partie de la [flottille commandée par le fils d'Alexander, qui venait ravitailler les colons débarqués à Port-Royal, en 1626 (52)].

Tandis que les Kirke s'emparaient de Québec et qu'Ochiltrie perdait le Cap-Breton (53), l'extrémité méridionale de l'Acadie repoussait les attaques de deux bâtiments de guerre, conduits par Claude [Turgis de Saint-Étienne, seigneur] de La Tour (54), protestant français qui s'était mis récemment au service de l'Angleterre.

Cet homme, possesseur d'une certaine fortune, avait été fait prisonnier

(47) Aujourd'hui Baleine Cove, sur la côte orientale du Cap-Breton.

(48) J. Félix, *op. cit.* Champlain, VI, 301-302.

(49) Dans le port actuel de Sainte-Anne. V. W.-F. Ganong, tr. de Denys, Champlain Soc. Pub. Toronto, 1908, 183, n. 2, et la carte du pays, 85.

(50) Douze moururent du scorbut l'hiver suivant. Champlain, VI, 319.

(51) J. Félix, *ibid.* Champlain, VI, 303. *Cal. St. Pap. Col. ser.* I, nos 41, 46, 47.

(52) A cette date, quatre navires, équipés par Sir William Alexander, y avaient transporté soixante-dix Ecossais, dont trente moururent l'hiver suivant. *Memoirs of the Maxwells of Pollok*, ed. by W. Fraser, Edinburgh, 1863, II, 200. *Cal. St. Pap. Col. ser.* 1893, I, 84, nos 22, 23. Champlain, VI, 316.

(53) V. App. XCVIII.

(54) Son nom patronymique était Turgis et sa famille venait de la Normandie. Selon d'Aulnay, il avait été maçon à Paris. — « Extrait et mémoire de ce que le sieur d'Aulnay a fait dans la Nouvelle-France », 1644. — B. N. Nouv. acquis. fr. 9281.

sur un des navires de Roquemont (55), et transporté à Londres où la Cour l'avait fort bien accueilli. Pendant qu'il était en Angleterre, il épousa en secondes noces une dame d'honneur de la reine Henriette de France, et fut nommé baronnet de la Nouvelle-Écosse (56). Ces marques de bienveillance achevèrent d'éteindre en lui tout reste d'affection à sa patrie. Il obtint [pour lui et pour Charles de La Tour, son fils,] une vaste concession de terre [sur la côte méridionale de l'Acadie (30 avril 1630) (57)] ; il fit des arrangements avec Sir William Alexander pour y établir des colons écossais. Avant tout, il devait travailler à la soumission de son fils qui commandait au fort Saint-Louis, [dans le Port La Tour actuel, au sud-ouest de l'Acadie (58).]

Dans ce but, on lui donna deux navires armés en guerre, [chargés de colons écossais à destination de Port-Royal]. Il partit accompagné de sa jeune femme (1630). Rendu au [fort Saint-Louis], il eut avec son fils une entrevue. Il lui peignit sa réception en Angleterre, les honneurs dont on l'avait comblé et tous les avantages qui l'attendaient lui-même s'il voulait se mettre, avec la place, sous le sceptre de cette puissance. « En ce cas, dit Claude de La Tour, je suis autorisé à vous en laisser le commandement et à vous remettre, en outre, l'ordre de [baronnet de la Nouvelle-Écosse. »] La réponse du fils fut pleine de noblesse. « On s'est trompé, dit-il, si l'on m'a cru capable de trahir mon pays à la sollicitation de mon père. Je n'achèterai pas ce qu'on m'offre au prix d'un crime. Je sais apprécier l'honneur que veut me faire le roi d'Angleterre ; mais le prince que je sers est assez puissant pour payer mes services. S'il m'oubliait, je trouverais dans ma fidélité même ma récompense. Ce

(55) *Supra*, n. 25.

(56) Il obtint le même titre pour son fils. *Grant from Sir William Alexander to Sir Claude de Saint-Étienne, seigneur de la Tour*, 30 *Nov.* 1629. — Ibid, *to Sir Charles Saint-Étienne, seigneur de Saint-Denniscourt et Baigneux*, 12 *may* 1630. Hazard, *Hist. Collections*, Philadelphia, 1792-1794, 2 vol., I, 294, 298.

(57) *Patent from Sir William Alexander to Claude and Charles de La Tour*, 30 *April* 1630. Cette concession s'étendait du cap Fourchu à la baie actuelle de Lunenberg (Nouvelle-Ecosse). Hazard, *op. cit.* — E.-F. Slafter, *Sir William Alexander*, 75. — Rapport sur les arch. canad., 1884, 127.

(58) Le fort Saint-Louis, appelé aussi fort La Tour, avait porté auparavant le nom de fort Lomeron, d'après un Français qui y avait un établissement. Denys, *Description géographique et hist. des Costes de l'Amérique septen.* (1672) I, 61. — W.-F. Ganong, tr. de Denys, 128, n. 1 et 131, n. 3. (V. la carte du fort. 132.) — Moreau, *op. cit.*, 98. Charles de La Tour l'habitait dès 1627. Denys, *ibid.*, 68. — V. n. suiv.

poste m'a été confié par lui, je le défendrai jusqu'à mon dernier soupir. » Le jeune La Tour, dans un placet présenté au roi de France, [trois ans auparavant (25 juillet 1627)], avait demandé le commandement du pays (59). On voit avec quelle fermeté il le défendait. Le père, désappointé, retourna sur son vaisseau, d'où il adressa à son fils une lettre écrite dans les termes les plus pressants et les plus tendres, sans plus de succès ; il employa la menace, qui fut aussi inutile. Il fit alors débarquer ses soldats avec un corps de matelots, et attaqua le fort. Repoussé une première fois, il renouvela ses efforts pendant deux jours avec acharnement ; ses troupes, complètement rebutées, refusèrent de s'exposer davantage. Il les fit rembarquer et s'éloigna, confus d'avoir subi une défaite en combattant contre son propre sang et contre sa patrie.

Claude de La Tour n'osa reparaître ni en Angleterre, ni en France, où sa conduite ne pouvait être jugée que comme elle le méritait. Il resta en Acadie avec sa femme, qui ne voulut pas l'abandonner dans ses malheurs. Son fils eut pitié de lui. Il lui fit bâtir, dans le voisinage du fort, sur le bord de la mer, une maison où il passa quelques années. C'est là que l'auteur de la « *Description des Costes de l'Amérique septentrionale* », Nicolas Denys, le visita en 1635 (60).

L'invasion du Canada en pleine paix avait fait crier à Paris (61), parce qu'on croyait l'honneur du royaume engagé. Mais, après réflexion, une partie du Conseil opina à ne pas demander la restitution de Québec. A son avis, on avait perdu peu de chose en perdant ce rocher ; le climat du Canada était trop rigoureux ; en outre, on ne pourrait point coloniser un royaume aussi vaste sans affaiblir le royaume (62). Et de quelle utilité

(59) Lettre écrite « au Port-Lomeron en vostre Nouvelle-France ce vingt-cinquième jour de juillet 1627 ». Bib. nat. nouv. acquis. fr. 5131, fol. 100, 102, p. p. E. Griselle d. les *Études* des Pères de la Comp. de Jésus, Paris, 5 oct. 1908, 44. — V. App. XCIX.

(60) Denys, I, 69-78. — Cf. Champlain, VI, 314-316. — Hannay, *History of Acadia*, St. John, N. B., 1879, 117-122. — Champlain ne parle point de l'attaque de Claude de La Tour contre le fort Saint-Louis· Suivant lui, Claude de La Tour aurait d'abord continué jusqu'à Port-Royal avec les colons écossais, puis serait revenu au cap de Sable (fort Saint-Louis) sur l'invitation de son fils.

(61) La population indignée pendit en effigie David, Louis et Thomas Kirke en Place de Grève. *Cal. St. Pap. Col. ser.* V, n$^{os}$ 37,-49 ; VI, n° 12. — V. App. C.

(62) « Des personnages estimables, considérables même, sollicitent des emplois publics au Canada, tandis que l'on ne peut décider les plus misérables des laboureurs français à aller y cultiver la terre. On trouve des fonctionnaires, on ne trouve pas de colons. » G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, III, 221. — Au surplus, le Canada était un sujet de plaisanterie pour les

serait-il si on ne le peuplait pas ? L'Asie et le Brésil avaient dépeuplé le Portugal ; l'Espagne voyait plusieurs de ses provinces presque désertes depuis la conquête de l'Amérique. Charles-Quint, avec tout l'or du Mexique et du Pérou, n'avait pu entamer la France, tandis que François I[er], son rival, avait trouvé dans son trésor de quoi tenir tête à un prince dont l'empire était plus vaste que celui des premiers Césars. Cherchons donc plutôt à améliorer la France.

On répondait au parti de l'abandon que l'air était très sain dans le Canada et le sol très fertile ; que le pays était capable de produire tout ce qui compose les besoins de la vie ; que c'était surtout l'expulsion des Morisques (1610) qui avait dégarni d'habitants les campagnes espagnoles ; qu'il suffisait de faire passer un petit nombre de soldats licenciés et de familles tous les ans, en Amérique ; que le pêche de la morue pouvait, à elle seule, enrichir le royaume, et que c'était une excellente école pour former les matelots ; que les forêts canadiennes, les plus belles du monde, pourraient fournir à jamais les bois nécessaires à la construction des vaisseaux; et d'ailleurs, que le seul motif d'empêcher les Anglais de se rendre trop puissants en Amérique, en ajoutant le Canada à tant d'autres provinces où ils avaient déjà de bons établissements, était plus que suffisant pour engager le roi à recouvrer Québec, à quelque prix que ce fût (63).

Ces raisons, dont plusieurs avaient été exposées déjà au siècle précédent, ne persuadèrent pas tout le Conseil. Il n'y eut que des motifs d'honneur et de religion qui purent déterminer Louis XIII à ne point abandonner le Canada (64). Peut-être aussi l'orgueil du ministre qui gouvernait alors la France, et qui regardait l'acte des Anglais comme son injure personnelle, puisqu'il était lui-même à la tête de la Compagnie de la Nouvelle-France, fit-il changer d'avis, comme l'avance Raynal (65). Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre promit de rendre la Nouvelle-France.

salons. On dit d'un homme harcelé par ses créanciers et qui veut fuir la justice : « Il parle d'aller en Canada pour épouser la reine des Hurons. » *Ibid.*, 223. On connaît, par ailleurs, l'opinion de Sully. V. App. LVI.

(63) Leclercq, I, 417 ss. — Charlevoix, I, 173-174. — V. App. CI.

(64) Sur les négociations entre les deux couronnes pour la restitution du Canada, v. Champlain, VI, 293-296, 311, pièces justif. 10 ss. — *Mercure françois*, XV-XVI. — H.-P. Biggar, *op. cit.*, 155-164. — Pour les démêlés entre les De Caen, les Kirke et la Compagnie de la Nouvelle-France, v. aussi M. Biggar, *ibid.*, 159 ss.

(65) *Op. cit.*, IV, 43.

Mais Richelieu, voyant l'affaire traîner en longueur, et pour hâter les négociations, fit préparer un nouvel armement. [Trois vaisseaux furent mis aux ordres du commandeur Isaac de Razilly (66) et trois autres sous le commandement de Raymond de La Ralde (67). Les premiers devaient se diriger vers l'Acadie, les seconds prendre la route du Saint-Laurent.] Cette démonstration eut l'effet désiré (68). Par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632 (69), l'Angleterre renonça à tous ses droits sur les provinces qui composaient la Nouvelle-France : l'Acadie et le Canada. « On peut dater de ce traité, dit Chalmers, une longue suite de calamités pour la Grande-Bretagne et pour ses colonies, les difficultés provinciales qui s'élevèrent ensuite, et en quelque sorte le succès de la révolution américaine (70) ».

Les germes d'une foule d'événements se déposent dès le commencement des nations et des empires. Le voisinage des Français contribua beaucoup à faire relâcher les rênes des colonies anglaises à leur métropole, qui les ménageait souvent plus qu'elle ne l'aurait fait si le drapeau de sa rivale n'eût pas flotté aussi près d'elle sur le rocher de Québec, et n'eût pas entraîné tant de hordes barbares à sa suite. Pour tenir tête à ces belliqueux voisins, il fallait être armé ; et l'on sait que l'homme armé

(66) *Convention* (de Richelieu) *avec le sieur de Razilly pour aller recevoir la Restitution du Port-Royal*. Saint-Germain-en-Laye, 27 mars 1632. Arch. du ministère des Aff. étrang., *Amérique*. 4, fol. 122. Coll. ms. N.-F., I, 85-86. Bib. nat. ms. fr. 11319, fol. 57. Renaudot, *Recueil des Gazettes de* 1633, Paris, 1634, 37.

(67) *La Salamandre* et *La Lionne*, vaisseaux du roi, et *L'Assomption*, armée par Guillaume De Caen. La Ralde devait amener à Québec une garnison de quarante hommes, outre trois Capucins. Le roi lui donna, à cet effet, 10.000 livres (21 février 1632). Bib. nat. ms. fr. 11319, fol. 56. C. de La Roncière, IV, 638, n. 1.

(68) La raison déterminante en serait plutôt l'extrême besoin d'argent où se trouvait alors Charles I[er] en face d'un parlement rebelle. Par suite, il ne consentit à restituer le Canada et l'Acadie qu'à la condition qu'on lui payerait la balance de la dot, soit la moitié de 800.000 écus, convenue à son mariage avec Henriette de France. *The King to Wake*, June 12 th 1631. *Cal. St. Pap.* (*France*). Report on Can. Archives, 1884, LX.

(69) Proprement le 20 mars. V. le texte du traité d. *Mercure françois*, XVIII, 1633, 39-56. Rymer, *Fœdera*, XIX, 361 ss. *Mémoires des commissaires du Roy*, 4 v., 1755, III, 7-14. Coll. ms. N.-F., I, 86-94 (Champlain, VI, pièces justif. XXV-XXVI). — V. App. CII.

(70) G. Chalmers, *Political Annals of the present United Colonies from their settlement to the peace of* 1763, London, 1780, 112. — L'année précédente (2 mai 1631) la Compagnie de la Nouvelle-France fut condamnée à payer des dommages-intérêts à Raymond de La Ralde, Langlois, Nicolas Canu, Michel et Languillet, pour la perte de trois navires capturés en Canada par les Kirke. Ext. des registres du parlement de Paris, Bib. nat. nouv. acq. fr. 4967, fol. 68. (C. de La Roncière, IV, 632, n. 3.) — Arrêt du 13 novembre 1632 (dont de Thou, l'ami de Cinq-Mars, fut le rapporteur). Coll. Faribault, Bib. du Parlement, Ottawa, I, 23-37.

est plus exigeant, moins facile à dominer que l'homme sans armes. L'Angleterre dut se montrer libérale. Le sang versé pour sa cause demandait un retour, et dans les idées des colons, ce retour était la liberté. Ils étaient passés en Amérique pour jouir de cette liberté avec plénitude. Ils voulurent être satisfaits, et l'Angleterre eut souvent la sagesse de céder. D'ailleurs, elle avait sous les yeux un exemple dans ces huguenots que le ressentiment soulevait contre la France. La présence des Français à côté des colons anglais fut donc favorable à la liberté américaine, et par suite, à celle de plusieurs autres nations, mais par un enchaînement d'événements dont personne ne pouvait encore prévoir les conséquences.

Le rôle joué par les protestants français en Amérique appelle aussi une observation. Si les persécutions qu'ils subissaient doivent être réprouvées au nom de la tolérance et de la liberté, comme un outrage à l'esprit évangélique aussi bien qu'à la saine raison, les huguenots eux-mêmes n'en sont pas moins coupables pour avoir combattu leur patrie. Le récit de cette guerre, en effet, nous montre des Français s'armant contre des Français, et dépouillant la France au profit de ses ennemis.

A coup sûr, Richelieu, en excluant les huguenots du Canada, commit un acte aussi injuste qu'impolitique. Mais n'était-il pas justifié peut-être par leurs agissements qui le poussaient dans cette voie ! Au reste, la conduite des huguenots donnait alors de la force aux paroles des catholiques, qui répétaient qu'il n'y avait pas de sûreté à les laisser s'établir à proximité des colonies anglaises, peuplées de protestants ; car, disait-on, à la moindre difficulté avec le gouvernement, ils se joindraient à elles, et feraient perdre tout ce que la France possédait en Amérique.

A la vérité, la liberté politique et religieuse eût calmé toutes les inquiétudes. Mais, à cette époque, en parler même était un crime (71).

(71) « Le droit commun du monde entier c'était, en effet, l'intolérance. » G. d'Avenel, *op. cit.*, III, 383.

# LIVRE DEUXIÈME

## DESCRIPTION DU CANADA

## CHAPITRE PREMIER

### NATIONS INDIGÈNES

Quand les Européens commencèrent à venir en Amérique, ils donnèrent aux contrées où ils abordèrent la dénomination générale de « terres neufves ». Du temps de François I^er^, ce nom s'appliquait aussi bien à la Floride, au Canada, au Labrador, qu'à l'île elle-même qui l'a conservé en propre. Lorsque ces pays furent mieux connus, ils reçurent des appellations particulières, qui servirent à les distinguer les uns des autres, mais qui furent souvent changées, comme les limites nécessairement incertaines des territoires qu'elles désignaient. Ce sont ces changements qui, dans la suite, causèrent tant de difficultés entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, au sujet des frontières de leurs colonies.

Au début du XVII^e^ siècle, le nom de Nouvelle-France fut attaché à l'immense espace comprenant aujourd'hui la baie d'Hudson, le Labrador, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Canada actuel (1859)

Pour la description détaillée du Canada, v. J. Bouchette, *British Dominions in North America*, London, 1832, 2 v. — N.-S. Shaler, *Hist. of America*, IV, Introd. — E. Reclus, *Nouvelle Geographie universelle*, 1870-1894, 19 v., XV, *L'Amérique boréale*. — S.-E. Dawson, *Canada and Newfoundland*, 1897, d. Stanford's *Compendium of Geography and Travel*, new ed. London, 1897-98, I. — *Atlas of Canada*, prep. under the dir. of J. White. Depart. of the Interior, Ottawa, 1906. Cf. Volney, *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis d'Amérique* (1803), n. éd. 1822.

Pour la bibliographie des nations indigènes, v. *Handbook of American Indians*, II, 1910, 1179-1221. On trouvera la bibliog. courante d. les analyses critiques de M. A.-F. Chamberlain, *Rev. of Hist. Pubs. relating to Canada*. Pour l'état actuel de nos connaissances, v. M. Chamberlain, *North American Indians*, Encyclopaedia Britannica, 11 th edit. XIV, 450-480. Consulter aussi *Handbook of Amer. Indians*, I-II.

et une partie des Etats-Unis (1). A cette époque, la péninsule de la Nouvelle-Ecosse commençait à être appelée Acadie (2); et le nom de Canada désignait le pays que nous habitons, mais avec des bornes différentes, beaucoup plus étendues.

La Nouvelle-France, avant la découverte du Mississipi, à la vallée duquel ce nom s'étendit ensuite, embrassait donc tout le bassin du Saint-Laurent et tout le bassin de la baie d'Hudson. Le fleuve Saint-Laurent a plus de 700 lieues de cours. Il prend sa source sous le nom de rivière Saint-Louis, au-dessus du lac Supérieur, par 47°45° de latitude Nord et 92° de longitude Ouest de Greenwich, sur le grand plateau central, où naissent le Mississipi, qui coule vers le Sud et va se perdre dans le golfe du Mexique, et les rivières qui portent leurs eaux vers le nord à la baie d'Hudson. La vallée du Saint-Laurent fait un coude au Midi pour embrasser le lac Erié, et s'abaisse par degrés jusqu'à la mer, à partir du plateau dont nous venons de parler et qui a, comme le reste des régions septentrionales de ce continent, peu d'élévation. En trois endroits seulement, le fleuve perd sa pente uniforme et douce : au sault Sainte-Marie, à mi-chemin entre le lac Supérieur et le lac Huron, il a une impétuosité et des agitations terribles ; à Niagara où sa largeur est d'un mille, il fait une chute de 160 pieds ; et au-dessus du lac Ontario, ses vagues rapides et bruyantes roulent, blanches d'écume, sur des lits de rochers, qui embarrassent la navigation entre Prescott et Montréal, séparé par environ quarante lieues (3).

La vallée du Saint-Laurent est bornée au Nord par la chaîne des Laurentides, qui sort du Labrador et se prolonge jusqu'au-dessus du lac Supérieur (4). Ces montagnes baignent leur pied dans les eaux du fleuve jusqu'au cap Tourmente, où elles ont près de 2.000 pieds d'altitude ;

(1) V. App. CIII.

(2) V. *supra*, liv. I, ch. 1, n. 28.

(3) V. App. CIV.

(4) Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui avons donné le nom de Laurentides, qui nous paraît bien convenable à la situation de ces montagnes, dont la direction est parallèle au Saint-Laurent. Un nom propre est nécessaire, afin d'éviter les périphrases toujours si fatigantes et souvent insuffisantes, pour indiquer une localité, un fleuve, une montagne, etc. Quant à l'euphonie, le nom que nous avons choisi satisfera, du moins nous l'espérons, l'oreille la plus délicate et formera une rime assez riche pour le poète qui célébrera les beautés naturelles de notre pays. (N. de l'auteur, 1re éd. (1845-48), I, 180.)

elles croisent la rivière Ottawa au-dessus du lac des Chats et forment le rivage septentrional du lac Huron. Les Alléghanys, dont on aperçoit, du promontoire de Québec, quelques sommets, ferment le bassin au Sud, jusqu'au lac Champlain. Cette seconde chaîne de montagnes part du golfe Saint-Laurent et suit le fleuve. Elle en est à 6 ou 8 lieues dans le comté de Rimouski, où ses cimes les plus élevées atteignent une hauteur d'environ 4.000 pieds (5) ; après avoir passé au sud du lac Champlain, elle s'allonge vers la Virginie.

Voici, à peu près, les dimensions des cinq principaux lacs du Canada et de l'Amérique du Nord. Le lac Supérieur, le plus occidental des cinq et le plus vaste amas d'eau douce qu'il y ait sur le globe, a 420 milles de longueur, 160 milles de largeur (les dimensions de la longueur et la largeur sont mesurées entre les points extrêmes), et une profondeur moyenne de 900 pieds ; il est élevé de 630 pieds au-dessus du niveau de la mer ; le lac Michigan est long de 350 milles, large de 200 milles, profond de 690 pieds. Son altitude est de 580 pieds ou environ ; le lac Huron, dont l'altitude est de 580 pieds, a 280 milles de longueur et avec la baie Georgienne 190 milles de largeur ; sa profondeur moyenne est de 900 pieds. Plus nous approchons de la mer, moins les lacs ont d'étendue. Ainsi le lac Erié n'a que 240 milles de longueur et 38 milles de largeur ; ce lac a une profondeur moyenne de 84 pieds et son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 220 pieds ; le lac Ontario, situé à 232 pieds au-dessus de la mer, est long de 180 milles et large de 40 ; sa profondeur moyenne va à 500 pieds. Les cinq lacs ensemble forment une longueur de 1.470 milles et une superficie de 94.710 milles carrés (6).

Ces lacs, la cataracte du Niagara, le fleuve, le golfe Saint-Laurent sont taillés sur le gigantesque, et conviennent parfaitement à la bordure colossale qui les environne. En effet, vers le Nord, ce sont des forêts mystérieuses, aux limites inconnues ; vers l'Ouest, ce sont encore en partie des forêts, qui sont à discrétion, c'est-à-dire aux premiers occupants ; au Sud, c'est aujourd'hui une république dont le territoire excède celui

(5) Le mont Bayfield, situé entre la rivière du cap Chate et la rivière Matane, à 3.973 pieds. (A. G.).

(6) Le lac Supérieur a 31.800 milles carrés de superficie ; le lac Michigan, 22.450 ; le lac Huron, 23.200 ; le lac Erié, 10.000 ; le lac Ontario, 7.260. *Atlas of Canada*, 13. — *New International Encyclopedia*, N.-Y., 1905, XIII, 447.

de toute l'Europe ; à l'Est, c'est la mer, la mer brumeuse, orageuse, glacée de Terre-Neuve et du Labrador. L'infini semble régner sur nos frontières.

Le Canada (7) est assis sur un banc de granit, qui forme la charpente de ses plus hautes montagnes et se montre à nu sur le lac Supérieur, le lac Huron, à Kingston, en plusieurs autres endroits de l'Ontario ; sur la rivière Saint-Maurice, à Beauport, à Tadoussac, à Kamouraska, au Labrador, etc. Ce granit est recouvert de différentes espèces de roches, dont les plus abondantes sont les schistes, les calcaires et les grès.

Le pays est fort riche en minerais de fer. Plusieurs minières sont aujourd'hui exploitées, entre autres celles des Trois-Rivières, dont le produit est supérieur au fer de Suède, et celles de Marmora, dans l'Ontario. [L'or, l'argent], le cuivre, le nickel, le plomb, l'amiante, le titane, se montrent aussi çà et là, en assez grandes quantités pour la plupart. Les explorations qu'on a commencées augmenteront nos richesses métalliques (8). Le gouvernement français donna beaucoup d'attention à ce sujet. Ses explorateurs avaient déjà découvert la plus grande partie des mines mentionnées par nos géologues (9).

Le sol du Canada est généralement fertile, surtout dans la région supérieure, où un climat tempéré favorise la végétation d'immenses plaines à céréales (10). Dans la région inférieure, la température est beaucoup plus froide. Ici les Alléghanys et les Laurentides, avec toutes leurs ramifications, diminuent sensiblement le territoire cultivable. En quelque révolution physique, la chaîne des Laurentides, à travers la contrée du Saguenay, où elle a 12 ou 15 lieues de largeur, s'est rompue pour livrer passage à une rivière de plus de 1.000 pieds de profondeur par endroits, bordée de chaque côté de parois presque verticales formées

(7) V. App. CV.

(8) La production minérale du Canada, en 1911, représentait une valeur totale de $ 102.291.686. Prelim. Report on the mineral production of Canada, Dept. of Mines, Ottawa, 1912, 5. V. à ce sujet, A.-B. Willmott, *The Mineral wealth of Canada*, Toronto, 1897. Roberts-Austen, *Canada's metals*, London, 1898.

(9) Champlain écrivait à Richelieu : « Le pays est riche en mines d'or, fer, acier, potin, argent et autres minéraux... » Lettres du 15 août 1633 (*Mercure françois*, XIX, 858) et 15 août 1635. — Champlain (éd. Laverdière, VI, 35-36 et Dionne, *Champlain*, II, 537-38. — P. Boucher, *Hist. véritable et naturelle de la Nouvelle-France* (1663) (éd. Sulte), M. S. R. C., 1896, 121, 123.

(10) La récolte des céréales canadiennes en 1911 a rapporté la somme de $ 565.711.600. *Census and Statistics Monthly*, Ottawa, December 1911, 303.

par cette fracture. Dans nos cantons montagneux, les vallées sont arrosées par de nombreuses rivières, qui contribuent puissamment à cette croissance rapide de la végétation canadienne, si remarquable sur le bas Saint-Laurent.

Le bassin de ce fleuve ayant la forme d'un angle, dont le sommet est tourné vers le Midi, ses deux extrémités, qui se terminent à peu près dans la même latitude, jouissent presque du même climat. Le maximum du froid à Québec est de 30 degrés au-dessous de zéro et celui de la chaleur de 97 à 104 au-dessus, d'après le thermomètre de Fahrenheit. Au pied du lac Erié, les froids extrêmes sont de 20 degrés, mais ils atteignent rarement ce chiffre. Les grandes chaleurs y sont de 103 degrés, quelquefois plus fortes. On voit que, pour l'intensité de la chaleur, il n'y a guère de différence entre le Québec et l'Ontario. Au reste, la différence du climat entre ces deux régions se comprendra encore mieux en comparant leurs productions et la longueur de leurs hivers.

Les parties habitées des deux Canada, disait Bouchette en 1831 (11), sont situées entre le 42e et le 48e degré de latitude Nord. Par leur distance de l'équateur et du pôle, elles devraient jouir d'un climat analogue à celui de l'Europe centrale et méridionale, tandis qu'au contraire le froid et la chaleur y sont beaucoup plus intenses. A quelles causes faut-il attribuer cette différence ? A Québec (46° 49' 6'' de latitude Nord), les pommes viennent en abondance, mais les pêches et le raisin n'y réussissent pas ; à Montréal (45°, 31' de latitude), ces derniers fruits parviennent déjà à leur maturité ; à Toronto et plus au Sud, ils atteignent, comme l'abricot, toute leur perfection. L'acacia, qui ne peut résister au climat de Québec en pleine terre, commence à se montrer à Montréal et devient plus commun vers le Détroit (12).

Dans le bas Canada, à Québec, l'hiver commence vers le 25 novembre et dure jusque vers le 25 avril, époque où l'on reprend les travaux des champs. La neige, qui demeure sur la terre de cinq mois à cinq mois et demi, atteint une hauteur de 3 à 4 pieds dans les bois. A Montréal, l'hiver est de trois ou quatre semaines plus court, et il tombe aussi moins de neige. Enfin, dans l'Ontario, les traîneaux ne servent guère que deux mois. Mais partout, dans ces vastes espaces, sous le ciel

(11) Bouchette, *British Dominions in America*, I, 335.
(12) V. App. CVI.

rigoureux comme sous le ciel favorisé, l'air est agréable en été et salubre en toutes saisons. L'excès du froid sur le bas Saint-Laurent semble causé moins par la latitude que par l'absence de hautes montagnes du côté du Nord. Le voisinage de la baie d'Hudson, dans laquelle les vents du pôle s'engagent pour se répandre sur les régions inférieures de la vallée du Saint-Laurent, où ils arrivent, humides et glacés, des mers du Labrador, contribue beaucoup sans doute à la rigueur du climat. Cela paraît d'autant plus vraisemblable qu'à l'ouest des Alléghanys, les vents du Nord-Est sont plutôt secs qu'humides, parce que, comme dit Volney, ces courants d'air, là comme en Norvège, n'arrivent qu'après avoir franchi un rempart de montagnes, où ils se dépouillent, dans une région élevée, des vapeurs dont ils étaient gorgés (13).

Il est un phénomène que l'on peut mettre au nombre des beautés naturelles du Canada, ce sont les aurores boréales. Comme elles sont rares sous le ciel de l'Europe méridionale, elles excitèrent vivement l'admiration des Français. Rien d'aussi magnifique n'avait encore frappé leurs regards au milieu des nuits. Les plus grandes, les plus belles aurores se voient l'automne et l'hiver. Lorsque la neige repose sur le sol, sa blancheur éblouissante, qui se confond à l'horizon avec celle du ciel, donne à ce spectacle un éclat enchanteur. Les aurores boréales, sans cesse en mouvement, revêtent toutes les formes. Tantôt elles s'élancent d'un point de l'horizon, et s'élèvent en se développant jusqu'au sommet du ciel ; tantôt elles frémissent et jaillissent de différents points des airs ; tantôt elles serpentent et s'épanouissent en lançant des jets de lumière. Le plus souvent, c'est un voile immense qui semble suspendu dans l'espace, et qui flotte par grands plis avec mille reflets de diverses couleurs. Quelquefois, au milieu du silence, ces météores font entendre un bruit qui ressemble au froissis de la soie. Ils embrassent ordinairement une grande partie du ciel et brillent surtout du côté du Nord. On voit les étoiles étinceler à travers leur blancheur gazeuse. La lune augmente l'éclat de ce spectacle et permet de voir les maisons à plusieurs lieues de distance.

Les contrées du Canada ou Nouvelle-France (14), si variées et qui

(13) *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis d'Amérique* (éd. 1822), 167. — V. App. CVII.

(14) Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le mot Canada comprenait, d'une manière générale, toutes les possessions françaises situées dans l'Amérique septentrionale, à l'exception des Antilles (A. G.).

portent, pour employer l'expression d'un auteur célèbre, l'empreinte du grand et du sublime, étaient habitées, aux époques de leur découverte, par de nombreuses tribus, en majorité sédentaires (15). Ces tribus appartenaient à trois des huit principales familles qui se partageaient le territoire situé entre le Mississipi, l'Atlantique et la terre des Esquimaux, à l'extrémité nord du continent, savoir : les Algonquins, les Hurons, les Sioux, les Cherokees, les Catawbas, les Uchées, les Natchez et les Mobiles (16). Elles ont été divisées ainsi d'après les langues qu'elles parlaient et qu'on a appelées langues-mères, parce que ces langues n'avaient aucune analogie entre elles, et parce que ceux qui parlaient des idiomes de la même langue-mère, s'entendaient, quelque éloignée que fût la dérivation.

Cette agrégation de tribus était ainsi disposée sur le sol, au XVII$^{e}$ siècle :

Les Mobiles possédaient toute l'extrémité sud de l'Amérique septentrionale, depuis la baie du Mexique jusqu'aux rivières Tennessee et Cape Fear.

Les Uchées et les Natchez, peu nombreux, étaient enclavés dans cette nation ; les Natchez avaient un petit territoire borné par le Mississipi ; les Uchées, plus resserrés vers l'Est, joignaient les Cherokees.

Le pays des Cherokees, dans le haut de la vallée de Tennessee, était pour ainsi dire à une égale distance de la baie du Mexique, du lac Erié, de l'Atlantique et du Mississipi. Cette nation avait pour voisins les Mobiles et les Uchées au Sud-Est, les Catawbas à l'Est.

Les Catawbas habitaient une contrée peu étendue, au nord des Mobiles et à l'est des Cherokees (17).

La grande famille algonquine occupait près de la moitié de l'Amérique du Nord, au Levant du Mississipi supérieur. Son territoire, relié au pays

(15) J. W. Powell, *Indian Linguistic Families of America North of Mexico*, 7 th An. Report, Bureau of Ethnology, Washington, 1891, 30-33. — L. Farrand, *Basis of American History*, 96, 99. — *Handbook of American Indians*, I 24-27, 466-468, 555, 602.

(16) A. Gallatin, *Synopsis of the Indian Tribes* (Amer. Antiquarian Soc., Cambridge, Mass., 1836 II). Mais les recherches de J. W. Powell autorisèrent une classification nouvelle de cinquante-huit familles distinctes de sauvages au nord du Mexique (*loc. cit.*, 1-142). Cette classification fut acceptée jusqu'à tout récemment. V. L. Farrand, *ibid.*, 92. — J. Mooney, *American Indians* (New International Encyclopaedia, N.-Y., X, 1905, 577 ; *id.*, The Catholic Encyclopedia, N.-Y., VII, 1910, 754). — A. F. Chamberlain, *American Indians* (Encyclopedia Americana, N.-Y., IX, 1904) ; *id.*, *Handbook of Amer. Indians*, I, 766-768. Mais aujourd'hui on s'arrête généralement au chiffre de cinquante-cinq familles séparées. A. F. Chamberlain, Encyclopaedia Britannica, 1911, XIV, 454-456.

(17) Gallatin, *op. cit.* — Powell, *op cit.*

des Mobiles au Sud, s'étendait vers le Nord, depuis les Carolines jusqu'au pays des Esquimaux (18), sur la largeur qu'il y a du Mississipi à l'Atlantique, superficie de 60 degrés de longitude et 20 degrés de latitude.

Les Sioux ou Dakotas, dont le vaste domaine était à l'ouest du Mississipi, débordaient dans un petit territoire au couchant du lac Michigan (19).

La famille huronne-iroquoise, environnée des peuplades algonquines, occupait les bords méridionaux du lac Huron et de la baie Georgienne, le bassin des lacs Erié et Ontario, [le nord de l'Etat de New-York, le centre de la Pennsylvanie, et, en partie, la baie de Chesapeake, dans le Maryland (20).]

Ainsi, comme la Nouvelle-France embrassait le Saint-Laurent et tous les lacs, elle renfermait une partie des peuplades qui parlaient les dialectes des trois langues-mères : siouse, algonquine et huronne-iroquoise (21). A l'origine, le langage algonquin y était parlé à partir du lac Champlain et du sud de la rivière Ottawa, en gagnant le Nord ; par la suite, des migrations de tribus ayant d'autres langues portèrent ces idiomes en diverses contrées du Canada .

Les principales tribus (22) algonquines dans la Nouvelle-France étaient :

Au sud du Saint-Laurent :

Les Micmacs ou Souriquois, établis dans la péninsule acadienne la Gaspésie et l'entre-deux, ainsi que dans les îles adjacentes. Peu nombreux, ils n'ont jamais dépassé quatre mille âmes (23).

Les Etchemins ou Malecites (24), qui habitaient le pays baigné par les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix;

(18) Gallatin, *op. cit.* — Powell, *loc. cit.*, 47. — Farrand, *op. cit.*, 148. — *Handbook of American Indians*, part. I, 38-39. — Le mot algonquin est une contraction d'algouméquin (qu'emploient Champlain, Lescarbot et Sagard) qui veut dire : « de l'autre côté de la rivière », i. e. Saint-Laurent. — V. App. CVIII.

(19) V. App. CIX.

(20) L. Farrand, *op. cit.*, 148-149. — *Handbook of Amer. Indians*, I, 615-616. — V. App. CX.

(21) Charlevoix (in-12°) V, 269.

(22) V. la carte de la Nouvelle-France (de 1610 à 1791), d. Thwaites, *Jesuit Relations*, I.

(23) Trois mille ou trois mille cinq cents, dit le P. Biard, *Relat.* de 1616. (1858), 15. — Sur les Micmacs, v. Lescarbot, *op. cit.*, livre 6e. — *Relation* de 1616, ch. I, IV-VIII ; *Relat.* de 1640 (1858), 35. — Denys, *Descrip. géo. et hist.*, II. ch. XXIII-XXVII. — Leclercq, *Nouvelle Relation de la Gaspésie* (éd. angl. p. W.-F. Ganong, Pubs. Champlain Soc., Toronto, 1910). — Diéreville, *Relation du voyage du Port-Royal de l'Acadie*, Rouen, 1708.

(24) Primitivement les Etéminquois. Suivant le P. Biard, ils étaient, au total, cinq mille cinq

Les Abénaquis (25), placés entre le territoire des Etchemins, le fleuve Saint-Laurent et la Nouvelle-Angleterre.

Les Sokokis (26), venus des colonies anglaises pour se mettre sous la protection des Français en Canada.

Au nord du fleuve :

Les Montagnais (27), épars dans toute la vallée du Saguenay [depuis les environs de Québec jusqu'à l'entrée du Saint-Laurent ;

Les Atticamègues ou Poissons blancs, qui demeuraient au nord du Saint-Maurice ;

Les Kakouchakhis ou Nation du Porc-Épic, sur les rives du lac Saint-Jean ;

Les Papinachois, au sud-ouest du Labrador ;

Les Bersiamites, et d'autres tribus (28) ;]

Les Algonquins [proprement dits,] répandus depuis la rivière Saint-Maurice [jusqu'à l'île des Allumettes, dans l'Ottawa, et ayant eu autrefois quelques-unes de leurs tribus aux Trois-Rivières et à Montréal (29) ;]

Les Outaouas, ou Algonquins supérieurs (30), [qui occupèrent primitivement l'île Manitoulin (31), au nord du lac Huron, puis les baies Saginaw

cents. Laverdière, *Œuvres de Champlain*, II, 9, n. 1. — Les Etchemins et les Micmacs unissaient presque toujours leurs intérêts à ceux des Abénaquis, si bien que plus d'un auteur, comme Ferland (I, 66) en fait la remarque après Charlevoix (I, 534), les a confondus ensemble « sous la dénomination collective de tribus abénaquises » (A. G.).

(25) Autrement appelés Canibas « les vrais Abénaquis », qui habitaient sur la rivière Kennebec (Etat de Maine). *Relat.* de 1616 (1858), 5 ; 1640, 35. — Thwaites, *Jesuit Relations*, t. XXXVII, 257 et t. XLVII, 141. — Charlevoix, I, 557-559.

(26) Ils habitaient auparavant au sud-est du Maine, près de la rivière Saco. Thwaites, t. XXIV, 311.

(27) Appelés aussi Algonquins Inférieurs. *Relat.* de 1670 (éd. 1858), 78 ; 1616, VIII, XV. — Thwaites, t. I, 7, 10, 319 ; t. II, 73, 207 ; t. III, 111 ; t. XVIII, 227 : t. XXIV, 311. — *Handbook of Amer. Indians*, I, 933. — Le P. Biard en évalue le nombre à mille, soit dix mille sauvages pour toute l'Acadie.

(28) *Relat.* de 1635 (1858), 18 ; 1636, 37 ; 1638, 21 ; 1640, 34 ; 1641, 32, 57 ; 1643, 8 ; 1652, 16 ; 1672, 44. — Thwaites, *Jesuit Relations*, t. XIV, 287 ; t. XXIV, 311 ; t. XLVI, 287, 304 ; t. XXXV, 275. — Il y avait encore les Mistassiriniens, qui habitaient le lac Mistassini, au nord de la nation du Porc-Épic. *Relat.* de 1643 (*ibid.*), 38. — *Handbook of Amer. Indians*, II, 30 et 201.

(29) *Relat.* de 1633 (1858), 29 ; 1640, 34 ; 1646, 34. — Perrot (éd. Tailhan), 9, 80, 213. — Thwaites, *Jesuit Relations*, t. V, 219, 288-291. — *Handbook of Amer. Indians*, I, 38. — Ils comptaient principalement trois tribus placées ainsi : les Iroquets, du village de Vaudreuil à la ville d'Ottawa ; la Petite Nation ou Petits Algonquins, à Papineauville ; la Nation de l'Isle ou Grands Algonquins, à l'île des Allumettes. Sulte, M. S. R. C., 1898, II, 123 et 1903, I, 4.

(30) V. App. CXI.

(31) *Relat.* de 1640 (1858), 34 ; 1671, 31. — Perrot (éd. Tailhan), 126 et 290. — La Hontan,

et du Tonnerre (sur la rive occidentale du même lac) ; par crainte des Iroquois, ils se portèrent à la baie Verte (dans le Wisconsin) ; plus tard, après un séjour au Mississipi, ils gagnèrent la pointe Chequamegon (sur la rive méridionale du lac Supérieur), et revinrent enfin à leurs premières demeures ((32)].

Les tribus de langue huronne-iroquoise, moins nombreuses, étaient :

Les Hurons proprement dits, « les vrais Hurons », dont le véritable nom était Wyandots ou Ouendats, mais à qui les Français donnèrent celui sous lequel nous les connaissons maintenant, et qui vient du mot *hure*, à cause de leur manière particulière de s'arranger les cheveux (33). [Fixés au sud du lac Huron et de la baie Georgienne, leur pays embrassait le territoire qui comprend aujourd'hui les baies Nottawasaga et Matchedash, la rivière Severn, les lacs Simcoe et Couchiching.] Ils en furent chassés par les Iroquois peu de temps après l'arrivée des Européens (1648-1650). Repoussés, d'un côté, vers le bas Saint-Laurent [(Québec, île d'Orléans),] de l'autre, [au nord des lacs Huron et Michigan (Michillimackinac, baie Verte)] et jusqu'au bout du lac Supérieur [(Chequamegon) ;] ramenés ensuite du Mississipi par les armes victorieuses des Sioux, on les vit, tour à tour, à Michillimackinac, au sault Sainte-Marie, [à Chequamegon ]et au Détroit (34). Les Hurons de Lorette (35), à deux lieues en amont de Québec, sont un des débris qui subsistent encore de cette nation jadis si puissante, à laquelle les Iroquois, ses vainqueurs, ainsi que plusieurs autres tribus, devaient leur origine.

Au sud des lacs Erié et Ontario et du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Richelieu, dans le voisinage des Abénaquis, dominait la fameuse confédération iroquoise (36), qui [se donnait elle-même le nom de *ho-dc*

*Nouv. Voyages dans l'Amérique septentrionale*, La Haye, 1703, I, 122 ; II, 18. — Perrot désigne cette île du nom d' « isle des Outaouas ».

(32) La Potherie, *Hist. de l'Amérique septentrionale*, 1722, II, 51-56. — Leurs diverses migrations couvrent une période de vingt ans environ, de 1652-53 à 1671. La population actuelle des Outaouas au Canada et aux Etats-Unis serait de 47,000 âmes environ. *Handbook Amer. Indians*, II, 171. V. Perrot, *ibid.*, 80-92, 102, 214, 238-241. — *Relat.* de 1654 (1858), 9 ; 1658, 21 ; 1661, 12 ; 1664, 3 ; 1667, 9, 13-15, 17 ; 1670, 86-87 ; 1671, 39 ; 1672, 35-36.

(33) V. App. CXII.

(34) V. chap. suiv.

(35) Ils étaient, en 1904, environ 455. *Handbook Amer. Indians*, I, 775. — V. aussi L. Gérin, *La seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette*, M. S. R. C. 1900, I, 73 ss. *Handbook Amer. Indians*, I, 898-900.

(36) Organisée peut-être entre 1400 et 1450 (L.-H. Morgan, *League of the Iroquois*, ed. Lloyd.

*no-sau-nee*, c'est-à-dire « peuple de la maison longue » (37).] Le nom Iroquois a été donné à ces sauvages par les Français, et vient du mot *hiro* ou *hero*, j'ai dit, par lequel ils finissaient d'ordinaire leurs discours, et du mot *koué*, cri de joie ou de tristesse, selon qu'il était prononcé long ou court (38). Cette confédération était composée des Agniers, des Onnontagués, des Goyogouins, des Onneyouts et des Tsonnontouans (39).

Les Eriés ou nation du Chat, et les Andastes, qui possédaient autrefois la contrée entre le lac Erié et le pays des Iroquois (40), étaient déjà bien affaiblis lors de la découverte du Canada. Ne pouvant résister à leurs redoutables voisins, ils furent bientôt après impitoyablement anéantis ou incorporés à leurs vainqueurs (41).

La région que baignent le lac Supérieur, le lac Michigan et le lac Huron était encore habitée ou fréquentée par les Nipissings, [les Amikoués, les Achirigouans, les Nikikouets ou gens de la Loutre, les Poutewatomis, les Missisakis,] les Miamis que refoulèrent vers le Nord [ou dans l'intérieur des terres, les Iroquois]; par les Illinois, les Chippewas ou Sauteurs, les Outagamis ou Renards, peuple pillard et cruel, par les Kikapous, les Mascoutins ou Gens du Feu, les Sokokis, les Maloumines ou nation des Folles-Avoines, les Crees ou Cristinaux, toutes tribus de langue

I, 7, 57; II, 190, 252. — Hale, *Iroquois Book of rites*, 1883, Introd. — L. Farrand, *op. cit.*, 155); ou vers 1570 (J.-N.-B. Hewitt, *Handbook Amer. Indians*, I, 618); ou encore vers 1600 (Rev. W.-M. Beauchamp, *Aboriginal occupation of New-York*, N.-Y. State Museum, N.-Y., Bul. nº 32, 1901, 1-185). Cf. Powell, *Indian Linguistic Families*, 77-79. — A.-F. Chamberlain, *Rev. hist. pub.* V, 1900, 184. — Rev. J. Campbell, *Oldest Written records of the League of the Iroquois* (Trans. Canadian Institute, Toronto, VI, 1900, 244-272).

(37) Morgan, *League of the Iroquois* (ed. Lloyd), I, 48; II, 288, 294-302. — Parkman, *Jesuits in North America*, Introd. 37, n. — Suivant le P. Le Mercier (*Relat.* de 1654 (1858), 11), elle se nommait Hotinnonchiandi (c.-à.-d. la « cabane achevée ») comme ne faisant qu'une famille; selon Lafitau son nom était Agonnonsionni ou Hotinnonsionni « faiseurs de cabanes ». (*Mœurs des sauvages amériquains*... 1724, I, 94; III, 9-15). — Cf. Thwaites, *Jesuit Relations*, t. LXIV, 271; t. LXXI, 293-294, 361.

(38) Charlevoix, I, 270-71, V, 32. — Cette étymologie n'est plus admise aujourd'hui. Suivant M. J.-N.-B. Hewitt, le mot Iroquois viendrait de *inim* ou *irim* (vraie, réel), de *ako* (serpent, vipère) et du suffixe français : *ois*. *Handbook Amer. Indians*, I, 617.

(39) V. App. CXIII.

(40) Les Eriés demeuraient au S.-E du lac de ce nom. V. *Relat.* de 1640 (1858), 35; 1641, 71; 1648, 46; 1654, 9-10; 1656, 18; 1660, 7; 1661, 29. — *Handbook Amer. Indians*, I, 430. — Les Andastes étaient fixés sur la rivière Susquehanna (Pennsylvanie). *Relat.* de 1635 (*ibid.*), 33; 1637, 158; 1640, 35; 1646, 76. — *Handbook Amer. Indians*, I, 335.

(41) *Relat.* de 1646 (éd. 1858), 76; 1648, 46, 58-60; 1654, 10; 1656, 18, 30; 1661, 39; 1663, 10-11; 1670, 46. — Thwaites, *Jesuit Relations*, t. LX. 173; t. LXII, 161. — Perrot, (éd. Tailhan), 129, 296, n. 1.

algonquine, et enfin [par les Ouinipigous ou nation des Puants, les Missouris, les Osages, les Catawbas, les Sioux proprement dits ou Dakotas, de la langue siouse (42).]

Une foule de petites tribus, appartenant soit à la famille des Sioux, soit à celle des Hurons, soit à celle des Algonquins, demeuraient en des lieux plus ou moins éloignés, et venaient quelquefois se montrer aux missionnaires et aux traitants sur les bords des lacs, pour s'enfoncer ensuite dans leurs forêts et ne plus reparaître ; tandis que d'autres peuplades, également inconnues, s'avançaient à main armée et occupaient la place de quelques-unes de celles qui étaient plus près des Européens, en les forçant de reculer ou d'abandonner leurs territoires (43).

Il est impossible de dire avec précision quelle était la population de la Nouvelle-France à l'arrivée des Européens. Si l'on en jugeait d'après la variété et les multitudes des tribus, on serait porté à croire qu'elle était considérable ; mais des calculs faits [récemment avec le plus grand soin par des spécialistes] la réduisent à un chiffre assez faible (44). La tribu sauvage n'est jamais nombreuse. Des voyageurs s'en laissèrent d'abord imposer à cet égard par le langage métaphorique des indigènes, ignorant que 1.000 âmes était pour eux une multitude innombrable, et qu'ils ne pouvaient rendre ce chiffre que par une expression figurée. C'est ainsi qu'en 1753 des sauvages rapportèrent à Washington que les Français venaient l'attaquer avec une armée aussi nombreuse que les feuilles des forêts, et cette armée se composait de quelques centaines d'hommes.

Les calculs relatifs aux contrées situées entre le Saint-Laurent et le Missisipi portent, dans la seconde moitié du XVII$^{e}$ siècle, la famille algonquine, la plus importante, à 90.000 âmes ; [celle des Iroquois à pas plus de 17.000 ; celle des Hurons à environ 16.000 ; les nations au Sud, Cherokees, Chicachas, Chactas et Creeks à 50.000 à peu près (45),] ce qui

(42) *Relat.* de 1640 (1858), 35 ; 1642, 97 ; 1656, 39 ; 1658, 21 ; 1660, 12, 27. — Thwaites, *Jesuit Relations*, t. V, n. 18-20 ; t. XV, n. 7 ; t. XVIII, n. 10-17 ; t. XX, n. 7 ; t. XXIII, n. 8-9. — Perrot, éd. Tailhan, 88, 231-238, 340. — Voir, sous chaque nom de tribu, Thwaites (Index), et *Handbook Amer. Indians*.

(43) Gallatin, *op. cit.*

(44) V. Powell, *loc. cit.*, 33. — L. Farrand, *op. cit.*, 99. Sur les tribus, leurs subdivisions, v. *Handbook Amer. Indians*, II, 608 et 814. — V. aussi notre App. CXIV.

(45) Thwaites, *Jesuit Relations*, I, Introd. 10-12. — V. notre App. CXIV.

donne seulement [175.000] âmes pour toute cette population, preuve qu'elle était extrêmement dispersée. Il n'en pouvait être autrement : les peuples chasseurs ont besoin d'immenses domaines. Malgré la vaste étendue de leurs forêts, les tribus américaines manquaient souvent de nourriture, faute d'un gibier assez abondant. Si la population eût été nombreuse, comment les Iroquois, qui ne comptaient que 2.200 guerriers en 1660 (46), auraient-ils pu se promener en conquérants depuis la baie d'Hudson jusqu'à la Caroline, et faire trembler tous les peuples de ces contrées ?

Cartier ne vit dans tout le Canada que quelques rares bourgades, dont la plus populeuse renfermait cinquante cabanes. La principale affluence qui eut lieu à Hochelaga ne dépassait guère 1.000 âmes (47) ; dans les autres portions du pays, il aperçut à peine çà et là des traces d'habitations. En 1673, quand Jolliet et le P. Marquette parcoururent le Mississipi, ils furent longtemps sans rencontrer un seul homme. Chabert de Joncaire adressait à Paris, en 1736, un mémoire où il portait le nombre des guerriers sauvages à 16.000 seulement, de Québec à la Louisiane (48).

La comparaison des idiomes parlés au levant des montagnes Rocheuses et du Mississipi avait fait découvrir huit langues-mères (49), et l'on avait divisé les populations en autant de grandes familles. D'après ces huit divisions radicales d'une partie des hommes de la race américaine, lesquels sembleraient militer contre l'hypothèse d'une seule voie d'émigration asiatique par le Nord-Ouest, on s'attendrait à trouver des différences nombreuses, sous le rapport physique et sous le rapport moral, entre tant de peuplades diverses. Pourtant, il n'en est rien. Une très apparente similitude régnait à cet égard entre toutes les nations. La différence entre les sauvages du Canada et ceux de la Floride, par exemple, était à peine sensible (50). Leurs personnes, leurs mœurs, leurs usages avaient

(46) *Relat.* de 1660 (1858), 6-7. — V. App. CXV.

(47) *Supra*, Introd. ch. II, n. 35.

(48) *Nations sauvages qui ont des rapports avec le gouvernement du Canada* (en 1736). Mémoire anonyme attribué à Louis Thomas de Joncaire, sieur de Chabert, interprète iroquois. Doc. de Paris, 1re série, vol. VIII.

(49) V. *supra*, n. 15 et *infra*, n. 106.

(50) Charlevoix (in-12°), VI, 15. — L. Farrand. *op. cit.*, 90. — Volney (*op. cit.*, 400) prétend qu'il y a une différence notable dans les traits des nations sauvages de l'Amérique septentrionale. Cela peut être vrai, mais elle n'est pas telle cependant qu'on puisse dire que ces nations sortent de races distinctes. Elle est peut-être plus légère que celle qui distingue beaucoup de peuples européens. Il n'est pas question ici des caractères créés par art, comme la dépression cranienne

les mêmes caractères. Si quelque nuance ou quelque coutume les distinguait les uns des autres, cela était plutôt dû aux effets ou aux nécessités du climat qu'à aucune autre cause. Comme ils s'occupaient beaucoup plus des besoins du corps que de ceux de l'esprit, le physique était ce qui avait le moins dégénéré chez eux. Ils étaient, en général, grands (51) et sveltes, indice de l'agilité plutôt que de la force, et ils prenaient cet air farouche que donnent l'habitude de la chasse et le péril de la guerre (52).

Ils avaient le visage plus rond qu'ovale, les pommettes des joues élevées et saillantes, le teint cuivré ou bronzé, les yeux noirs ou châtains, petits, enfoncés et brillants dans leurs orbites, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs, [presque toujours noirs,] le menton et les joues sans barbe, parce qu'ils en arrachaient soigneusement le poil à mesure qu'il paraissait, suivant l'usage en Amérique. Tel était l'homme du Nouveau Monde. Il avait la vue, l'ouïe et l'odorat d'une finesse extrême.

L'été, le sauvage allait presque nu; l'hiver il se ceignait les reins d'une peau de bête et s'attachait un manteau de fourrure sur les épaules. Les griffes d'un ours étaient des agraffes dignes d'un chef de guerre pour ce manteau, sur lequel souvent elles représentaient ses exploits. Des souliers de peau de chevreuil, avec des guêtres ornées de broderies en poil de porc-épic, composaient sa chaussure. Les femmes, couvertes jusqu'aux genoux, avaient un costume différant peu de celui des hommes, sauf qu'elles arrangeaient leur chevelure en tresses qui pendaient par derrière. Elles se paraient de colliers de coquillages, dont elles distribuaient des branches sur le devant de leurs vêtements, teints de couleurs brillantes, où le rouge dominait (53).

Les hommes peignaient leur corps de figures d'oiseaux, de poissons, de serpents, etc., avec des couleurs très variées, suivant leurs caprices. Ils aimaient beaucoup le vermillon. Les uns se peignaient le nez en bleu, les sourcils, le tour des yeux et les joues en noir, le reste de la figure en

des Têtes-Plates ou Chactas, qui n'ont point cette difformité si on ne la leur donne dès l'enfance. (N. de l'auteur.)

(51) Cinq pieds huit ou dix pouces de haut. Les Sioux et les Algonquins avaient six pieds et davantage. L. Farrand, *op. cit.*, 89-90.

(52) Raynal, *op. cit.*, VI, 11.

(53) Lescarbot, *op. cit.*, liv. VI, ch. XI. — *Relat.* de 1626 (1858), 4 ; 1632, 4 ; 1633, 6 ; 1634, 45-48. — La Hontan, *op. cit.*, II, 94-96. — Lafitau, *op. cit.*, III, 25 ss.

rouge (54) ; d'autres se traçaient des bandes rouges, noires et bleues d'une oreille à l'autre. Ils s'arrangeaient les cheveux de diverses manières : les ayant tantôt relevés ou aplatis sur la tête, tantôt pendant par tresses ; et ils y ajoutaient des plumes, des touffes de poil, le tout disposé de la façon la plus bizarre. Ils portaient des pendants aux narines et aux oreilles et sur la poitrine des parures de coquillages.

Les nations, les tribus, les villages se distinguaient par des armoiries. En 1736, les Abénaquis de la rivière Saint-François et de Bécancour avaient comme signes distinctifs la tourterelle et l'ours ; pour quelques familles, c'étaient la perdrix et le castor. Les Algonquins du lac des Deux-Montagnes avaient un chêne vert. Parmi les cinq nations iroquoises, non seulement chaque village possédait son emblème, mais chaque famille avait encore le sien, et chaque homme aussi se choisissait une marque particulière. Les Folles-Avoines, du lac Michigan, avaient pour emblème un aigle perché sur une croix, les Sioux, un bœuf, un chien noir et une loutre. Chez les nations du Nord, un homme se distinguait autant par le blason de la famille de sa femme que par le sien ; il ne prenait jamais une femme portant le même blason que lui (55).

A l'arrivée des Européens, les sauvages n'avaient pour armes offensives que la flèche, terminée par une pointe d'os ou de pierre, et un casse-tête de pierre ou de bois fort dur, avec un côté tranchant. Ils le remplacèrent ensuite par une petite hache. Les armes défensives consistaient en une sorte d'armure de bois léger, dont l'usage fut abandonné après l'introduction des armes à feu, et quelquefois aussi en un long bouclier de bois de cèdre qui couvrait tout le corps (56).

Le seul mot de guerre excitait chez les jeunes sauvages un frémissement plein de délices, venant d'un profond enthousiasme. Le bruit de la mêlée, la vue d'ennemis palpitants dans le sang, les enivraient de joie.

(54) *Relat.* de 1632 (1858), 4. « Ils ont... leur visage peint de rouge ou de gris brun, et ce en diverses façons, selon la fantaisie des femmes, qui peignent leurs maris et leurs enfants, desquels ils graissent aussi les cheveux de graisse d'ours ou d'orignac. » *Relat.* de 1626, 4. — V. aussi *Relat.* de 1633, 6. — A.-T. Sinclair, *Tattooing of the North American Indians* (*Amer. Anthropologist*, N. S. XI, 1909, 362-400). — *Handbook Amer. Indians*, II, « Tattooing ».

(55) Mémoire de Joncaire, d. c.-Sagard, *Hist. du Canada* (1636), 805. — V. aussi *Relat.* de 1636 (1858), 127. — La Hontan, *op cit.*, II, 189-191. — *Handbook Amer. Indians*, I, 544.

(56) Lescarbot, liv. VI, ch. XVII. — *Relat.* de 1632 (1858), 12 ; 1633, 4. — Sagard, *Hist du Canada*, 125 ss. — Perrot (éd. Tailhan), 64, 300 et *passim*. — Lafitau, *op. cit.*, II, 193.

L'imagination sans cesse enflammée par le récit des exploits de leurs pères, ils brûlaient de se distinguer comme eux dans les combats.

Quoique les sujets de guerre fussent peu nombreux entre ces peuples, les guerres étaient très fréquentes. Le droit de chasser ou de passer dans certaines limites, la défense du territoire, le désir de venger un meurtre, en étaient les motifs ordinaires. Chaque individu étant en quelque sorte indépendant de la tribu (57), pouvait à tout moment, soit par amour des combats ou du pillage, soit par haine ou par vengeance, compromettre la paix entre deux nations, les entraîner dans une lutte cruelle qui finissait souvent par la destruction ou l'expulsion de la tribu vaincue. Aussi, depuis le Mexique jusqu'à la baie d'Hudson, les peuples étaient-ils dans un état presque continuel d'hostilités. Mais si, par hasard, une nation ne voulait pas avoir la guerre, elle devait satisfaire la tribu dont elle craignait les représailles. « Lorsque la nation de ceux qui ont tué, disait Du Lhut, ne veut pas avoir la guerre avec celle qui est offensée, les plus proches parents des meurtriers les tuent eux-mêmes, c'est-à-dire homme pour homme (58). »

Le sauvage capable de porter les armes était « guerrier » ; il avait droit d'assister aux assemblées publiques et d'y exprimer son avis. La guerre était décidée par la tribu réunie (59). Alors les vieillards s'adressaient aux jeunes gens, pour irriter davantage encore leur ardeur. « Les os de nos frères blanchissent la terre, disaient-ils, ils crient contre nous ; il faut les satisfaire. Peignez-vous de couleurs lugubres ; saisissez vos armes qui portent la terreur. Que nos chants de guerre, nos cris de vengeance réjouissent les ombres des morts ! Qu'ils fassent trembler les ennemis ! Allons faire des prisonniers, et combattre tant que l'eau coulera dans les rivières, que l'herbe croîtra dans les champs, que le soleil et la lune resteront fixés au firmament (60). »

Le chant de guerre était ensuite entonné. « Lieux que le soleil inonde

(57) Sur cet esprit d'indépendance, v. Champlain II, 56. — *Relat.* de 1634 (1858), 30 ; 1637, 59 ; 1648, 43-44. — Perrot (éd. Tailhan), 78.

(58) Lettre de Du Lhut écrite de Michillimackinac, 12 avril 1684. Doc. de Paris, 2e sér., vol. 4.

(59) Pour plus de détails sur ces guerres, v. Sagard, *Hist du Canada*, 290-304. — Lafitau, III, 146-248. — Thwaites, *Jesuit Relations* (Index I. 338 « Wars »). — *Handbook Amer. Indians*, II. 914.

(60) Raynal, IV, 30.

de sa lumière, s'écriait le guerrier ; lieux où se balance la verdure, où l'onde coule, où le torrent bondit, vous tous, pays de la terre, apprenez que nous marchons aux combats.

« Nous allons trouver nos ennemis, femmes timides qui craignent nos coups. Oui, comme une femme craintive tressaille et recule à l'aspect du serpent dont la tête se dresse et l'œil étincelle sous la fougère, l'ennemi, pâlissant au seul bruit de nos pas, fuira saisi de terreur ; plus rapide que la biche, plus lâche qu'elle, il disparaîtra dans les forêts, tremblant au bruit de la feuille qui tombe ; il laissera derrière lui ses vêtements et ses armes. De retour dans son village, la honte et le mépris l'accableront ; ou perdu au milieu des neiges de l'hiver, les bois stériles refuseront à sa faim dévorante jusqu'à leur écorce gelée : il s'assiéra triste et désolé loin de son pays, loin de ses amis, et il maudira le jour funeste qui l'aura vu fuir.

« Les massues de son pays seront les nobles trophées de notre valeur. Les chevelures de ses frères orneront nos cabanes ; nos poteaux seront teints de leur sang. Timides prisonniers expirés dans les supplices, leurs cendres seront emportées du bûcher par le vent.

« Mais nous partons, reviendrons-nous ? Faibles enfants, tendres femmes, adieu ! Pour vous et pour vous seuls nous aimons la vie. Ne pleurez point, le combat nous appelle. Vous, amis, vengez-nous si nous succombons ; levez la hache de guerre, et teignez du sang de nos vainqueurs les bois témoins de leurs victoires, afin qu'ils ne puissent dire : « C'est là qu'ils sont tombés ! »

Les combattants demandaient alors qu'on les menât à l'ennemi. Ils se choisissaient un chef parmi ceux que distinguaient d'anciens exploits, une taille imposante, ou une voix forte et sonore qui pût se faire entendre dans le tumulte des batailles. Le chef élu faisait, après s'être peint tout le corps de noir, des jeûnes pour se rendre favorables le dieu du bien et le dieu du mal ; il étudiait ses songes, qui étaient pour lui des oracles. Avant de partir, les guerriers dansaient la danse de guerre, l'image la plus énergique et la plus effrayante de ces luttes mortelles. Tous ces préliminaires se terminaient par un repas solennel, où on ne servait que de la chair de chien. Le chef y racontait ses exploits et ceux de ses ancêtres.

La petite armée se mettait bientôt en campagne. Tant qu'elle n'était

pas sortie de son propre territoire, elle marchait sans soin, dispersée pour la commodité de la chasse, se réunissant le soir pour camper. Mais une fois entrée dans le pays ennemi, elle ne se séparait plus. On n'avançait qu'avec les plus grandes précautions, on ne se parlait que par signes. Les sauvages étudiaient soigneusement le pays qu'ils traversaient. Ils montraient en cela une sagacité inconcevable ; ils devinaient une habitation de très loin par l'odeur de la fumée ; ils découvraient facilement des pas sur l'herbe la plus tendre comme sur la matière la plus dure, et lisaient dans ces vestiges le sexe, la stature de la personne qui les avait laissés, et le temps qui s'était écoulé depuis son passage (61). Pour dissimuler leur route, les sauvages marchaient sur une seule file, l'un après l'autre, en mettant les pieds dans les mêmes traces, que le dernier recouvrait de feuilles. S'ils rencontraient une rivière, ils cheminaient dedans.

Rendus près de l'ennemi, ils se disposaient sous le couvert du bois à l'attaque. Au point du jour, lorsque l'ennemi dormait encore, ils se glissaient dans son camp et, en poussant de grands cris (62), tombaient sur lui le casse-tête à la main. Le carnage commençait. Tel était le mode de guerre des sauvages. Ils attaquaient par surprise, très rarement à force ouverte, tuaient ceux qu'ils ne pouvaient emmener, et leur enlevaient la chevelure. Le retour se faisait avec précipitation. Si la troupe était poursuivie de trop près, elle égorgeait les prisonniers et se dispersait ; sinon, les prisonniers étaient gardés avec soin et attachés la nuit de manière qu'ils ne pussent remuer sans réveiller leurs gardiens. C'est alors que le captif chantait le chant de mort, que sa voix mâle et triste se faisait entendre dans la profondeur des forêts. « Je vais mourir, disait-il, mais je ne crains point les tortures que m'infligeront mes ennemis. Je mourrai en guerrier, et j'irai rejoindre au pays des ombres les chefs qui ont souffert avant moi. »

La bourgade allait au-devant des vainqueurs, lesquels annonçaient de loin leur arrivée par des cris. Les prisonniers destinés à la mort étaient livrés au chef de guerre, les autres au chef de la tribu. Les premiers,

(61) J.-Mc. Intosh, *Origin of the North American Indians* (Toronto, 1836), 3e ed. N.-Y., 1846.

(62) Ce cri de guerre, « que les Canadiens ont imité des sauvages, est un hurlement qui se fait en se frappant plusieurs fois de la main sur la bouche. Il sert à deux fins : à effrayer l'ennemi qu'on surprend, et de signal en même temps. » Le Sage, *Les aventures du chevalier de Beauchesne*, Maestricht, 1783, 2 vol., I, 9, n. 1. (A. G.)

attachés à des poteaux, voyaient alors commencer leur supplice, qui se prolongeait souvent plusieurs jours. C'est là que le sauvage déployait son héroïsme, et qu'il bravait la cruauté de ses bourreaux (63). Il se faisait une gloire de ses tourments, vantait ses victoires, comptait les chevelures qu'il avait scalpées, et reprochait à ses bourreaux de ne pas savoir torturer. Il poussait quelquefois le sarcasme si loin que ceux-ci, dans un mouvement de rage, terminaient ses jours par un coup de casse-tête. Les plus affreux tourments étaient réservés pour les chefs ; les simples guerriers étaient brûlés ou quelquefois épargnés un temps pour servir d'esclaves. Les missionnaires français firent tout ce qu'ils purent pour faire adopter aux sauvages un usage plus humain, et c'est dans cette vue qu'ils introduisirent celui de vendre les captifs, afin de les arracher à la mort (64). Les prisonniers qui avaient été livrés au chef de la tribu, remplaçaient les guerriers tués sur le champ de bataille. Ils étaient adoptés par les familles des morts, et elles leur témoignaient tous les égards et toute la tendresse qu'elles avaient eus pour ceux dont ils tenaient la place (65).

D'après le caractère vindicatif que l'on connaît aux sauvages, on doit supposer que les animosités nationales étaient difficiles à éteindre. Cependant, ils se lassaient de verser le sang et la paix devenait nécessaire. Pour l'obtenir, il fallait vaincre la répugnance d'un ennemi qui se faisait souvent un point d'honneur de conserver sa haine ; il fallait employer toutes les raisons d'équité et d'intérêt propres à désarmer sa vengeance. Les principaux chefs, accompagnés de médiateurs, se présentaient à lui avec un calumet porté devant eux. Symbole de la paix, ce calumet se composait d'un fourneau de pierre et d'un tuyau de bois long de quatre ou cinq pieds, orné d'hiéroglyphes et de plumes de diverses couleurs, le vert, le blanc et le jaune indiquant l'offre de la paix. Un des chefs inférieurs le remplissait de tabac ; et, après y avoir mis le feu, l'élevait vers le ciel, puis, l'abaissant, le présentait à tous les points de l'horizon, en invoquant les esprits du ciel, de la terre et des airs. Le chef héréditaire

(63) Sur ces cruautés qui dépassent souvent toute imagination, v. *Relat.* de 1626 (1858), 3 ; 1632, 5, 10 ; 1636, 121 ; 1637, 109-118 ; 1644, 41, 44 ; 1646, 6 ; 1647, 2, 36-42 ; 1649, 13-15 ; 1656, 33-34 ; 1660, 7-8, 31-34 ; 1665, 20. — (Thwaites *Jesuit Relations*, Index, « Captives »). — Perrot (éd. Tailhan), 206-209. — Lafitau, IV, 1-6. — *Handbook Amer. Indians*, I, 203 (« Captives »).

(64) *Relat. abrégée du P. Bressani* (1653), tr. du P. Martin, Montréal, 1852, 117-118.

(65) Lafitau, IV, 31. *Handbook Amer. Indians*, I, 203.

ou supérieur en tirait ensuite quelques bouffées de fumée qu'il soufflait vers le ciel, et, autour de lui, vers la terre. Le calumet était ensuite passé à tous les autres chefs suivant leur rang, et ils le touchaient des lèvres (66). Si la paix était conclue, une hache rouge (67) était enterrée, en signe de l'oubli des anciennes animosités. Un échange de colliers de porcelaine (68) mettait le dernier sceau à la convention. Et là-dessus, on se donnait réciproquement des calumets, des peaux de daims ornées de belles broderies, etc. La coutume de se faire ainsi des présents est une de celles qui se retrouvent chez tous les peuples de la terre.

La guerre terminée, le sauvage rentrait dans son repos léthargique, car pour lui le travail était déshonneur. Il l'abandonnait aux femmes, comme indigne de l'homme libre (69). Sa plus vive imprécation contre un ennemi, c'était qu'il y fût réduit : la même que Dieu prononça contre le premier homme. « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », dit la Bible, qui fait du travail un châtiment. La faim cependant venait bientôt troubler ce roi des forêts dans sa hutte d'écorces, et le forçait à sortir de son inaction. Cet homme qu'on avait vu assis, les jambes et les bras croisés, dans une attitude immobile, durant des journées entières, s'animait tout à coup, car la chasse était, après la guerre, la seule occupation noble à ses yeux, la seule où il pût acquérir de la gloire ; et pour la gloire, le sauvage apathique bravait tout, les fatigues, la faim et la mort. Il ne chassait ordinairement qu'en hiver, parce que, pendant l'été, le poisson suffisait à sa nourriture, et que la fourrure des animaux est alors moins belle que dans la saison froide. « Toute la nation (tribu) y allait comme à la guerre ; chaque famille, chaque cabane, comme à sa subsistance. Il fallait se préparer à cette expédition par des jeûnes austères, n'y marcher qu'après avoir invoqué les dieux. On ne leur demandait pas la force de terrasser les animaux, mais le bonheur de les rencontrer.

(66) V. Thwaites, *Jesuit Relations*, t. LVIII, 97-99 ; t. LIX, 117-119 ; t. LXV, 123-125, 267. — Perrot (éd. Tailhan) 99-100. — La Hontan, I, 47-48. — La Potherie, II, ch. II. — Lafitau, I, 502 ; II, 314, 320, 330. — *Handbook Amer. Indians*, I, 191-195.

(67) Le rouge était signe de sang (A. G.).

(68) V. App. CXVI.

(69) C'est ce que plusieurs auteurs affirment. La vérité est que le sauvage avait aussi sa part de travail qui consistait à procurer la nourriture et à défendre la cabane contre l'ennemi ; de son côté, la femme s'occupait des soins de la maison et des enfants. V. Champlain (éd. Laverdière), IV, 81. — D. Boyle, *Iroquois Women*, *Journal of American Folk-lore*, N.-Y., XIII, 81-91. — *Handbook Amer. Indians*, I, 750 ( « Division of Labor ») ; II, 968 (« Women »).

Hormis les vieillards arrêtés par la décrépitude, tous se mettaient en campagne, les hommes pour tuer le gibier, les femmes pour le porter et le sécher. Au gré d'un tel peuple, l'hiver était la belle saison de l'année : l'ours, le chevreuil, le cerf et l'orignal ne pouvaient fuir alors avec toute leur vitesse, à travers quatre à cinq pieds de neige. Ces sauvages, que n'arrêtaient ni les buissons, ni les ravines, ni les étangs, ni les rivières, et qui (à l'aide de raquettes servant à courir sur la neige) passaient à la course la plupart des animaux légers, faisaient rarement une chasse malheureuse. Mais, au défaut de gibier, on vivait de gland. Au défaut de gland, on se nourrissait de la sève ou de la pellicule qui naît entre le bois et la grosse écorce du tremble et du bouleau (70). » La tribu se campait dans le voisinage d'un lac ou d'une rivière. En un moment une bourgade s'élevait au-dessus des neiges, qui recouvraient aussi vite la bourgade qui venait d'être abandonnée. C'est ainsi que, partout, dans l'Amérique du Nord, la population et les villages changeaient continuellement de place, pour suivre ou la chasse ou la pêche.

Un peuple qui n'était point fixé au sol (71) devait jouir de la plus grande liberté ; et effectivement, comme il a été dit, chacun vivait dans une indépendance presque absolue. La coutume et l'opinion, voilà quel était le gouvernement (72).

On suivait les usages traditionnels, l'instinct de la raison et de l'équité. Le fantôme d'autorité publique qui existait n'était appelé à agir que quand il fallait faire la guerre ou la paix, élire un chef, traiter d'une alliance avec une autre tribu, régler la marche d'une cérémonie publique. Mais jamais, ou presque jamais, il ne s'occupait de la conduite des personnes ; son pouvoir n'allait pas jusque-là (73). « La volonté générale, dit l'historien des deux Indes, n'assujettissait point la volonté particulière. Les décisions étaient de simples conseils, qui n'obligeaient personne. Si, dans une de ces singulières républiques, on ordonnait la mort d'un homme,

(70) Raynal, IV, 10. Sur les chasses et les pêches des sauvages, v. *Relat.* de 1634 (1858), 41-45. Thwaites, *Jesuit Relations* (Index, « Hunting »). — La Hontan, I, lettres X-XI ; II, 155 ss. — Lafitau, IV, 56-58. — *Handbook Amer. Indians*, I, 461, 466, 580.

(71) A vrai dire, au moment de leur découverte, les indigènes étaient en général sédentaires. — L. Farrand, *Basis of American History*, 99.

(72) V. App. CXVII.

(73) *Relat.* de 1636 (1858), 122. — Perrot (éd. Tailhan), 78 et 210, n. 13. Cependant il faut faire exception pour les Miamis et les Natchez. Perrot, 127-128.

c'était plutôt une espèce de guerre déclarée à un ennemi commun, qu'un acte judiciaire exercé sur un sujet ou un citoyen (74). » Aussi ne trouvait-on chez eux ni juges, ni prisons, ni bourreaux. A chacun était laissé le soin de venger ses injures. Les querelles particulières, néanmoins, étaient rares, et quoique l'autorité publique n'eût aucun droit de coercition sur les individus, elle réussissait ordinairement à les assoupir. En sacrifiant sa vengeance privée au bien général, qui ne se sent pas grandir ? et le sauvage était très sensible à l'honneur (75). Mais si le sang avait été versé, il fallait apaiser l'ombre de la victime par des représailles ou par un dédommagement proportionné à la renommée du mort. Un parent, un ami se chargeait de ce devoir sacré. Il traversait des contrées entières, souffrait la faim et la soif, endurait toutes les fatigues pour satisfaire l'ombre sanglante qui demandait vengeance (76).

La tribu n'intervenait que quand le crime lui avait porté un préjudice grave. Alors le coupable, livré à la vindicte publique, périssait sous les coups de la multitude. Cela était extrêmement rare. Il résultait des inconvénients sérieux de cette indépendance individuelle qui ne voulait point reconnaître d'autorité supérieure pour juger les actes privés. Il paraît impossible qu'une société assise sur des bases aussi fragiles pût se maintenir. Mais, comme tous ces peuples menaient une vie souvent errante, comme il n'y avait ni achat, ni vente, ni commerce, ni transactions d'aucune espèce, si ce n'est quelques échanges de petits objets de la main à la main (77), la liste des délits se réduisait à peu de choses. Les ramifications de la famille se suivaient fort loin chez les sauvages, et les liens du sang resserraient toute une tribu. Le frère payait la dette du frère défunt et embrassait sa vengeance comme la sienne propre. Les mendiants étaient inconnus. La tribu recueillait les orphelins.

Là où le chef l'était par droit d'hérédité, ce droit s'acquérait par

(74) Raynal, IV, 15.

(75) V. *Relat.* de 1648 (1858), 56-58, 65.

(76) *Relat.* de 1636 (1858), 118-120 ; 1648, 44, 78-79. — Perrot (éd. Tailhan), 74-76, 205-211. — Lafitau, II, 185-198.

(77) « (commerce) il est un pur troc de denrées contre denrées. Ce sont des grains, de la porcelaine, des fourrures, des robes, du tabac, des nattes, des canots, des ouvrages en poil d'orignal..., des lits de coton, des ustensiles de ménage, des calumets. » Lafitau, IV, 52-53. — V. aussi *Relat.* de 1626 (1858), 5. *Handbook Amer. Indians*, I, 330-332. — Sur les postes de traite, v. *Handbook Amer. Indians*, II, 798.

la descendance féminine, c'est-à-dire par la mère (78). Cette loi de succession était généralement répandue. L'hérédité, toutefois, était plutôt un privilège nominal que réel, la mesure de l'autorité du chef étant toujours proportionnée à ses qualités et à ses talents. Le chef n'avait ni couronne, ni sceptre, ni gardes. Il n'était que le premier des hommes libres de sa tribu ; il n'en avait pas moins de fierté. « Ne savez-vous pas, disait l'un d'eux à un missionnaire, que je commande depuis ma jeunesse, que je suis né pour commander, et que sitôt que je parle tout le monde m'écoute ?» (*Relat. des Jésuites*). Il n'aurait pu dire : tout le monde m'obéit.

Dans une société ainsi constituée, la religion devait avoir peu d'influence, ou plutôt son organisation est un indice qu'elle n'avait pas de religion régulière avec ses dogmes, ses cérémonies sacrées. Les premiers Européens qui ont visité les sauvages s'accordent presque tous à dire qu'ils ne professaient, à proprement parler, aucun culte (79). Au rapport de Champlain, [les Montagnais, les Algonquins, les Hurons,] les Micmacs et leurs voisins n'avaient ni adoration, ni cérémonies religieuses (80). Les Cénis, suivant Joutel, n'avaient aucune notion certaine de Dieu (81). On pouvait prévoir déjà ces témoignages. L'existence d'un culte régulier eût entraîné nécessairement à sa suite certaines règles de morale et certains devoirs sociaux auxquels tout le monde eût été soumis. L'indépendance du sauvage rejetait toutes restrictions.

Quoique les peuples sauvages de l'Amérique du Nord ne pratiquassent point de religion au sens ordinaire de ce mot, plusieurs, cependant, avaient quelques sacrifices (82), que des auteurs ont voulu transformer en culte,

(78) V. Lafitau, II, 172. — L. Farrand, *op. cit.*, 196-198. — *Handbook Amer. Indians*, I, 303. — J. R. Swanton, *Social Organization of American Tribes* (*Amer. Anthropologist*, VII, 1905, 663-673).

(79) Champlain, II, 17-18; III, 163 ; IV, 31, 86 ; V. 252. — Le P. Le Caron d. Leclercq, *Premier établissement de la Foy*, II, 268-269 ; *id.*, *Nouv. Relation de la Gaspésie*, ch. IX. — *Relat.* de 1616 (1858), 19-20 ; 1626, 4 ; 1633, 16 ; 1635, 34-35. — Sagard, *Hist. du Canada*, 485-97. — P. Boucher, *op. cit.*, ch x. — V. App. CXVIII.

(80) Les Jésuites dans leurs *Relations* (*ibid.*) et le P. Leclercq (*Nouv. Relat. de la Gaspésie*) confirment ce témoignage. — Cf. App. CXIX.

(81) *Relat.* de Joutel (1684-1688) d. P. Margry, *Mémoires et Documents*, III, 375. — Les Cénis (Cados) habitaient les Etats actuels de la Louisiane et de l'Arkansas et une partie du Texas. *Handbook Amer. Indians*, I, 179. — De même les Outaouas, au dire du P. Allouez, « ne reconnaissaient aucun souverain maistre du ciel et de la terre ». *Relat.* de 1667 (1858), 11. — V. aussi Perrot, n. du P. Tailhan, 169-170.

(82) V. *Handbook Amer. Indians*, II, 402.

et tous, ou presque tous, reconnaissaient l'existence d'êtres supérieurs et invisibles (83), à qui ils adressaient des prières spontanément, lorsqu'ils voulaient éviter un mal ou acquérir un bien. Ceux du Canada disaient à Champlain que chacun priait son Dieu en son cœur comme il l'entendait (84). Leurs prières n'avaient pas pour objet la possession du bonheur dans une autre vie. Le succès, les grandes actions, indépendamment du droit, de la justice, étaient les seuls titres qui ouvrissent, après la mort, ce paradis où le guerrier, après s'être distingué par des exploits, comptait trouver tout ce qui pouvait flatter ses sens. Une terre sans animaux ni ombrage, en proie aux maladies et à tous les fléaux, était la triste patrie de l'homme vieilli dans l'indolence et mort sans gloire.

Etonné de la majesté de la nature, qui se déploie à ses yeux avec tant de richesse et de magnificence, ravi de la marche invariable des astres, qui ornent les espaces incommensurables des cieux, l'homme demeure comme anéanti dans sa faiblesse. Sa raison consternée a besoin de croire à l'existence d'une cause première qui règle et maintienne l'ordre de l'univers au milieu duquel il est perdu. Le sauvage, ne spiritualisant pas pleinement l'auteur de toutes ces choses, se plaît à se créer des liens avec les divinités qu'il croit voir dans tous les êtres dont il ne peut comprendre la nature. C'est ainsi que son intelligence, trop bornée pour concevoir un Dieu unique, infini, éternel, gouvernant le monde, voit dans le soleil, dans les fleuves, dans les montagnes, dans les animaux, autant de divinités, mais sans liaison ni rapport ensemble, à peu près comme se les représente le panthéisme ; chaque être, chaque chose est, à ses yeux, l'émanation d'une divinité particulière. Le bruissement des flots, c'est le génie de l'onde qui gémit ; le murmure du feuillage, c'est la divinité des bois qui soupire ; le souffle du vent, c'est l'haleine de l'esprit céleste qui passe. Il personnifie tout : un dieu habite dans sa cabane, un autre folâtre autour de son front et abaisse sa paupière dans le sommeil (85). Quoiqu'il n'ait ni culte d'adoration, ni temple, ni autel, on reconnaît facilement dans ses conceptions le principe de la mythologie païenne. Si les sauvages eussent fait un pas de plus, s'ils eussent élevé des temples

(83) V. App. CXIX.

(84) Champlain, II, 17-18 ; III, 163.

(85) Bancroft, *Hist. of the Colonization of the United States*, 14 th ed., N.-Y., 1854, III, ch. XXII. 285-286.

à leurs dieux, la similitude aurait été frappante. Le culte des Grecs annonçait un peuple avancé en civilisation, parce qu'on n'a pas encore trouvé de peuple civilisé sans dogmes et sans religion.

Pourtant, le sauvage avait une idée au moins confuse d'une divinité suprême à laquelle toutes les autres divinités étaient soumises. Il pensait que la terre était l'œuvre d'un être tout-puissant. Cette idée devint plus évidente pour lui après que les missionnaires lui eurent enseigné l'existence d'un seul Dieu sous le nom de Grand-Esprit. Il embrassa ce dogme qui ne faisait que préciser ce qu'il entrevoyait déjà à travers les ombres de son intelligence, et ce dogme se répandit ensuite avec tant de rapidité que des voyageurs l'ont pris pour une partie intégrante de sa foi primitive.

Les Algonquins croyaient que tout était eau avant la création de la terre ; que cette eau portait une arche sur laquelle se trouvaient tous les animaux ; que le Grand-Esprit fit plonger plusieurs de ces animaux pour tirer un grain de sable du fond de la mer afin d'en faire un continent. Après plusieurs tentatives infructueuses, le rat musqué réussit à en rapporter un, qui se développa et atteignit bientôt la grosseur d'une montagne (86). Cela ressemble à quelques parties de l'histoire du déluge.

Ces sauvages pensaient que les animaux avaient précédé l'homme, et que l'homme sortait des restes de ces animaux (87). Ils croyaient aussi que la lumière avait été faite par la plus puissante de leurs divinités, mais que la mer et le firmament avaient toujours existé.

Les divinités inférieures exerçaient leur empire, chacune envers un être créé. Aussi, le sauvage a dû les révérer ou les craindre selon le bien ou le mal qu'il croyait en recevoir. Le chrétien aime et adore Dieu parce qu'il est son créateur. Le sauvage n'avait point établi cette relation auguste entre son auteur et lui. Il aime une divinité si elle lui fait du bien, il la craint si elle lui fait du mal, et il tâche de se la concilier par des prières et par des sacrifices (88). Il n'y avait que la certitude ou la perspective d'un bien ou d'un mal, qui portât le sauvage à tourner sa pensée vers son dieu. Si la chasse était abondante, il l'attribuait à son influence.

(86) Perrot (éd. Tailhan), ch. I.

(87) *Ibid.*, ch. II.

(88) *Relat.* de 1636 (1858), 107-108.

S'il lui arrivait un malheur, il l'attribuait à son courroux. « O Manitou ! s'écriait un père entouré de sa famille et déplorant la perte d'un fils, tu es courroucé contre moi ; détourne ta colère de ma tête et épargne le reste de mes enfants (89). »

Avant de partir pour quelque expédition, les sauvages tâchaient de se rendre les esprits favorables par des prières et des jeûnes. S'ils allaient à la chasse, ils jeûnaient pour se rendre propices les esprits tutélaires des animaux qu'ils voulaient poursuivre, et donnaient un festin, dans lequel profaner les os des animaux semblables, en donner aux chiens, par exemple, eût été s'exposer à de grands malheurs (90). S'ils allaient à la guerre, les Hurons recherchaient la faveur d'Areskoui, dieu des combats, par des sacrifices et des mortifications. Si la largeur d'un fleuve, la hauteur d'un cap, la profondeur d'une rivière, le bruit d'une chute frappaient leur attention sur le chemin, ils offraient quelque espèce de sacrifice aux esprits de ce fleuve, de ce rocher, etc. Ils jetaient du tabac, ou des oiseaux dont ils avaient coupé le tête, dans les ondes ou vers la cime des montagnes (91). Les Cénis offraient en sacrifice les prémices de leurs champs.

Le dieu du mal et celui de la guerre voulaient des sacrifices sanglants. Les Hurons offraient des chiens en holocauste. Les victimes humaines n'ensanglantaient les fêtes sauvages qu'après une victoire. Le P. Jogues rapporte que, lorsqu'il était chez les Iroquois, ils sacrifièrent une femme algonquine en l'honneur d'Agriskoüé, leur dieu de la guerre. « Agriskoué, s'écrièrent-ils, nous brûlons cette victime en ton honneur ; repais-toi de sa chair, et accorde-nous de nouvelles victoires (92). »

Le sauvage, qui avait mis la nature animée et inanimée sous l'in-

(89) Roger Williams, c. p. Bancroft, *op. cit.*, III, 288.

(90) *Relat.* de 1633 (1858), 18 ; 1634, 23-24 ; 1636, 109 ; 1667, 12, 22 ; 1672, 38. — Perrot, 13-19, 65 et n. du P. Tailhan, 201. — « Ils les jettent au feu ou dans la rivière, ou les enterrent... Pour les bêtes qui n'ont point d'esprit, c'est-à-dire qui se laissent prendre aisément, ils méprisent leurs os et les jettent aux chiens. » Leclercq, *Pr. établis de la Foy.*

(91) Charlevoix, *Journal* (in-12°), VI, 70.

(92) Son corps coupé en morceaux fut envoyé dans différents villages et dévoré. Le P. du Creux, *Historia Canadensis* (1664), 86. — P. Martin, *Isaac Jogues*, 2e éd. 1876, 170. — L'anthropophagie, on le sait, était pratiquée sur les prisonniers par toutes les nations sauvages, à l'exception des Abénaquis. *Relat* de 1626 (1858), 3 ; 1636, 121 ; 1637, 118 et *passim*. — Leclercq, *Nouv. Relat. de la Gaspésie*, 98-106, 341-42. — Thwaites, *Jesuit Relations*, Index, art. *Cannibalism*. — Perrot, 79 et n. du P. Tailhan, 209, 242-243. — *Relation* de Pénicaut, 1699-1721 (Margry, *Mémoires et documents*, V, 504). — Lafitau, IV, 30. — *Handbook Amer. Indians*, I, 200 ; II, 402.

fluence de nombreuses divinités réglant, dans leur domaine invisible, le destin de toutes choses, ajoutait foi aux songes (93) et disait que les êtres supérieurs profitaient du sommeil des hommes pour leur communiquer des avertissements ou des ordres. Chacun, toutefois, restait libre d'interpréter ses visions à son gré, et de choisir son génie tutélaire.

Comme il ne portait qu'avec une crainte superstitieuse sa pensée vers ce monde invisible qui l'environnait de toutes parts, il devait croire que la nature avait doué quelques hommes de la faculté d'en sonder les profonds mystères. Ces hommes privilégiés étaient les devins ou jongleurs (94). Ils prétendaient être en communication intime avec les esprits et avoir assez d'empire sur la nature pour pouvoir provoquer la chute des eaux du ciel, détourner la foudre, prédire l'avenir, favoriser les chasseurs en faisant tomber sous leurs flèches heureuses un gibier abondant. Les jongleurs passaient pour médecins. Ils soignaient avec des simples, et accompagnaient l'application de leurs remèdes de cérémonies propres à en imposer à la superstition du malade.

On a vu plus haut quelle était la croyance des sauvages touchant une autre vie. La notion de l'immortalité de l'âme était commune à toutes les peuplades américaines (95). L'homme sauvage trouvait toute naturelle une vie sans fin, et il n'eut point compris comment un esprit pouvait mourir. En cela sa foi était bien contraire à celle du matérialiste civilisé, qui ne comprend pas comment un esprit peut toujours exister. Mais si les sauvages croyaient à l'immortalité de l'âme, ils ne pouvaient concevoir cette âme séparée d'un corps. Dans leur idée, tout prenait des formes sensibles. C'est pourquoi ils allaient déposer religieusement des vivres sur la tombe d'un parent ou d'un ami chéri : ils pensaient qu'il fallait plusieurs mois pour se rendre au pays des âmes, vers l'occident, et que le chemin était semé d'obstacles et de dangers.

(93) *Relat.* de 1633 (1858), 17 ; 1634, 18 ; 1636, 10, 109 ; 1642, 86 ; 1648, 70-71 ; 1656, 26-27 ; 1662, 9 ; 1670, 66, 72-73 ; 1671, 17 ; 1672, 38. — Perrot (éd. Tailhan), 14-15. — Lafitau, II, 74-78.

(94) Champlain, IV, 87-93. — *Relat.* de 1633 (1858), 33 ; 1634, 14-22 ; 1637, 47-52 ; 1644, 69 ; 1648, 70. — Perrot (éd. Tailhan), 13, 30-31. — La Potherie, II, 35-45. — Lafitau, II, 83-102., IV, 82, 92-102. — *Handbook Amer. Indians*, I, 836.

(95) Champlain, III, 165 ; V, 140. — Sagard, *Grand Voyage au pays des Hurons*, 225 ss. ; *id.*, *Hist. du Canada*, 497. — *Relations* de 1616 (1858), 20 ; 1626, 3-4 ; 1632, 50-51 ; 1634, 16, 20-21 ; 1636, 104-107 ; 1637, 53 ; 1639, 43. — Boucher, *op. cit.*, ch. x. — Perrot, 40-43. — La Hontan, (éd. 1703) II, 114. — Lafitau, II, 106-118. — *Handbook Amer. Indians*, II, 617. Pourtant, certaine tribu illinoise n'y croyait point. Perrot, n. du P. Tailhan, 185.

Les funérailles (96) étaient accompagnées de cérémonies touchantes. On couvrait le mort de ses plus beaux vêtements, on lui peignait le visage, et on l'exposait à la porte de sa hutte, ses armes à côté de lui. Des guerriers de la famille célébraient ses exploits à la chasse et à la guerre. Il était porté ensuite au lieu de sa sépulture. On l'asseyait dans une fosse profonde, tapissée de fourrures, et on plaçait à ses pieds un casse-tête et un arc bandé. Une petite colonne était dressée sur sa tombe, on y suspendait divers objets en témoignage de l'estime que l'on avait eue pour lui ; quelquefois on y mettait son image taillée en bois (97) avec des signes indicatifs de ses hauts faits.

Chez les Hurons et d'autres nations, il y avait deux sépultures. La première se faisait immédiatement après la mort. Le cadavre, replié sur lui-même et couvert de ses ornements les plus précieux, était enveloppé de riches pelleteries et déposé dans un cercueil d'écorces avec de la nourriture. Le cercueil était porté, au milieu des pleurs et des lamentations des femmes, dans un champ où il était placé sur quatre poteaux de huit à dix pieds de hauteur pour y rester jusqu'à la fête des morts, qui avait lieu tous les dix ou douze ans. Les honneurs de la seconde sépulture étaient solennels, et se faisaient au nom de la nation entière. C'était la cérémonie la plus célèbre parmi les sauvages (98).

Quand arrivait l'époque de cette fête funèbre, un grand conseil nommait un chef. L'élu faisait inviter les nations voisines ou alliées. Au jour marqué, tous se rendaient au cimetière, où les tombes étaient de nouveau livrées à la lumière du jour et aux regards des vivants. La foule contemplait ce spectacle dans un morne silence, pendant qu'une femme jetait des cris plaintifs. Les os des morts, après avoir été dépouillés des restes de chairs étaient recouverts de peaux de castors et chargés sur les épaules des assistants, qui regagnaient le village au bruit des instruments et des voix. Les ossements étaient suspendus aux parois de la salle commune du conseil, et un chef commençait alors le beau chant des funé-

(96) V. Champlain, III, 164, 308. — Sagard, *Grand Voyage...*, 282-290 ; *id.*, *Hist. du Canada*, 101-112. — *Relat.* de 1616 (1858), 17-20 ; 1626, 3-4 : 1636, 128-137 ; 1639, 46. — Perrot (éd. Tailhan), 26, 32-36, 40, 182. — La Hontan, II, 151-153. — Lafitau, IV, 102 ss. — *Handbook Amer. Indians*, I, 945.

(97) *Relat.* de 1646 (1858), 47.

(98) Sagard, *Grand Voyage...*, 290-295 ; *id.*, *Hist. du Canada*, 718-722. — *Relat.* de 1636 (1858), 129-132. — Perrot, 37-46. — *Handbook Amer. Indians*, I, 945.

railles : « Os de mes ancêtres, qui êtes suspendus au-dessus des vivants, apprenez-nous à vivre et à mourir. Vous avez été braves, vous n'avez pas craint de piquer vos veines ; le maître de la vie vous a ouvert ses bras et vous a donné une heureuse chasse dans l'autre monde.

« La vie est cette couleur brillante du serpent qui paraît, disparaît plus vite que la flèche ne vole ; elle est cet arc-en-ciel que l'on voit à midi sur les flots du torrent ; elle est l'ombre d'un nuage qui passe.

« Os de mes ancêtres, apprenez au guerrier à ouvrir ses veines, à boire le sang de la vengeance. »

Ces devoirs sacrés se terminaient par un festin donné en mémoire des aïeux morts. Les jours suivants étaient remplis par des danses et par des combats, espèces de tournois où se donnaient des prix.

Chez plusieurs peuples, les ossements étaient portés de village en village ; et à la fin de la solennité, ils étaient descendus et rangés soigneusement dans une fosse tendue de pelleteries. Les sauvages y mettaient aussi ce qu'ils possédaient de plus précieux. Chacun prenait ensuite de la terre dans la fosse et la gardait soigneusement, croyant qu'elle lui porterait chance au jeu (99).

Cette grande fête se passait avec ordre. Peu de nations ont eu une solennité plus imposante et en même temps plus propre à inspirer du respect pour la mémoire des ancêtres. Seule la sombre majesté des forêts pouvait être en harmonie avec le spectacle qu'elle déployait à tous les regards. Pour y assister, les tribus venaient de très loin ; elles étaient reçues avec l'hospitalité qui les distinguait ; on faisait des présents, on en recevait à son tour.

Il y avait encore d'autres fêtes, des danses et des jeux. La fête des songes n'était qu'une saturnale, dans laquelle les sauvages s'abandonnaient à tous les écarts d'hommes ivres ou insensés, allant quelquefois jusqu'à brûler leurs cabanes. Quant aux jeux, ceux de hasard surtout (100), ils

(99) En fouillant le sol à six milles de Penetanguishene, d. la baie Georgienne, on a trouvé, en 1847, sous une couche épaisse de terre que couvraient des arbres de dix-huit pouces de diamètre. une fosse de vingt pieds de largeur, remplie d'une quantité considérable d'ossements humains et de pelleteries de castors, en parfait état de conservation, avec vingt-six chaudières de cuivre rouge de différentes grandeurs, des haches, des conques et des coquillages inconnus aux mers intérieures de ce continent, et dont quelques-uns étaient travaillés en colliers. (N. de l'auteur.)

(100) Jeux de crosse, d'osselets (de noyaux, du plat ou de dés), de pailles, de baguette. V. *Relat.* de 1636 (1858), 92, 113 : 1639, 45, 95-96. — Perrot (éd. Tailhan), 34-35, 43-51. — Lafitau, IV, 58-

y montraient une ardeur effrénée. Le plus fameux était celui des osselets, qui se jouait à deux, avec de petits os à six facettes, blancs d'un côté et noirs de l'autre. Le perdant était remplacé jusqu'à ce que tout le village y eût passé. Ou bien la lutte s'engageait entre deux villages, et les joueurs invoquaient leurs génies tutélaires, promettaient des sacrifices, demandaient de bons rêves, présages certains de succès, se portaient des défis, se querellaient, se battaient ensemble. Les grandes parties duraient plusieurs jours, au milieu des applaudissements et des imprécations.

Ces hommes, si passionnés pour le jeu, l'étaient faiblement pour les femmes. Plusieurs auteurs ont voulu fonder sur cette singularité qui s'explique facilement, des hypothèses plus ou moins invraisemblables, et sont parvenus seulement à pervertir la vérité. L'amour devient une passion vive par les obstacles qu'elle rencontre. Chez les sauvages, il était trop facilement satisfait pour exciter puissamment les désirs. Dès que l'âge le permettait, les deux sexes avaient pleine liberté, et « ne pensaient pas mal faire », dit Lescarbot (101). C'est dans cette liberté qu'il faut chercher la cause du peu de fécondité des femmes sauvages, ainsi que dans l'usage où elles étaient d'allaiter leurs enfants plusieurs années, pendant lesquelles elles ne partageaient pas la couche de leurs maris ; peut-être encore dans la difficulté de nourrir une famille nombreuse. Du reste, le mariage était une institution reconnue (102). Celui qui voulait se marier s'adressait au père de celle qu'il voulait pour femme et lui offrait un présent. Si le présent était accepté, il la pouvait emmener avec lui.

La polygamie était permise, mais les exemples en étaient rares (103) ; le divorce était peu fréquent. Chez certains peuples, comme les Outaouas, les époux se mariaient pour vivre ensemble jusqu'à la mort. Chez d'autres, comme les Iroquois, ils se mariaient pour se quitter à leur gré (104). Le

77. — Culin, *American Indian Games*, 24 th Report, Bureau Amer. Ethnol., 1906. — *Handbook Amer. Indians*, I, 483.

(101) Lescarbot, liv. VI, ch. XIII. — Sagard, *Grand Voyage...* 159-160 ; *id.*, *Hist. du Canada*, 315.

(102) V. sur leurs mariages, Champlain, III, 164 ; V, 139. — *Relat.* de 1616 (1858), 13 ; 1639, 45-46 ; 1642, 89-90 ; 1646, 48, 61-62 ; 1657, 34-35 ; 1670, 89. — Perrot éd. Tailhan, 22-29. — Lafitau, II, 228 ss. — La Potherie, II, 27-33. — La Hontan, II, 130 ss. — *Handbook Amer. Indians*, I, 808.

(103) Cf. *Relat.* de 1616 (1858), 13 ; 1639, 46 ; 1644, 51 ; 1660, 13. — Perrot, *ibid.*, 27-28. — Lafitau, II, 245-246. — La Potherie, II, 131. Charlevoix (in-12°), V, 418. — *Handbook Amer. Indians*, I, 809.

(104) Perrot, 22.

mari avait droit de répudier ou de tuer sa femme adultère. Les enfants, auxquels ils étaient très attachés, resserraient généralement le lien du mariage, et assuraient par le sentiment du cœur des protecteurs à leurs premiers jours. Leurs mères veillaient avec d'autant plus de soin sur eux qu'ils paraissaient en avoir plus besoin à cause de l'état nomade de leurs parents. Durant les marches, elles les portaient sur leurs dos dans des maillots, que l'amour maternel se plaisait à orner des ouvrages les plus délicats ; pendant le travail, elles les suspendaient à une branche d'arbre, où ils étaient bercés par la brise. « S'ils venaient à mourir, dit Raynal, on voyait quelquefois deux époux aller, après six mois, verser des larmes sur leur tombeau, et la mère y faire couler du lait de ses mamelles (105). »

A peine pouvaient-ils marcher, les enfants étaient affranchis de toute gêne, et abandonnés à leur capricieuse volonté. Ils contractaient ainsi, dès l'âge le plus tendre, cet amour de la liberté et de l'indépendance que n'a jamais pu dompter la civilisation. Le P. Daniel avait établi pour eux une classe au collège de Québec, lors de sa fondation (1637). Il crut avoir triomphé de la répugnance des Hurons chrétiens à y envoyer leurs enfants; mais sa tentative n'eut aucun succès. Le jeune sauvage, aussitôt qu'il était capable de manier l'arc, s'accoutumait à l'usage des armes, et se formait en grandissant sur l'exemple de ses pères dont les exploits, célébrés dans les fêtes publiques, faisaient battre son cœur.

Le don de l'éloquence est un grand avantage chez un peuple ignorant ou barbare, où la parole est le seul véhicule de la pensée. Ce talent, joint au courage, était parmi les sauvages un titre pour devenir chef de tribu. Leurs langues, pleines de figures, se prêtaient admirablement à l'éloquence.

L'histoire sociale d'un peuple peut donner d'avance une idée de la perfection de son langage. Et ce que nous avons déjà dit dans ce livre suffit à faire juger de l'état des langues parlées dans l'Amérique septentrionale, lors de sa découverte. Ce n'étaient pas des idiomes développés et mûrs ; mais l'organisation n'en était pas moins complète et soumise à des règles exactes (106). Nulle horde n'a été trouvée encore avec une langue

(105) *Op. cit.*, IV, 23.

(106) « Qu'on les appelle barbares tant qu'on voudra (les sauvages), leur langue est fort réglée. » *Relat.* de 1633 (1858), 8. — Voir sur les langues sauvages, Powell, *Indian Linguistic Families*, d. c. Les bibliographies de J.-C. Pilling, d. les *Bull.* du Bur. Am. Ethnology, Washington, 1887-1891.

informe, composée de sons incohérents, sans signification, car l'esprit donné à l'homme et qui opère indépendamment de lui, suit des lois stables comme celles de la nature, et se manifeste logiquement par des sons qui éclatent avec le jet de la pensée. Aucune langue sauvage n'offre les marques d'une agrégation arbitraire, produit pénible et lent du travail et de l'invention humaine. Le langage est né tout fait avec l'homme. Les dialectes des tribus sauvages portent bien l'empreinte, si l'on veut, de l'état où elles vivaient. Mais ils sont clairs, uniformes, et peuvent, sans avoir été régularisés par le grammairien, servir à la précision de la logique et à l'expression de toutes les passions. « La raison et la parole existent partout liées ensemble d'une manière indissoluble, dit Bancroft. On n'a pas plus trouvé de peuple sans langue formée que sans perception et sans mémoire (107). »

Les hommes ont les organes de la voix constitués de la même manière, et sont conséquemment susceptibles d'apprendre toutes les langues, les sons primitifs étant essentiellement les mêmes. Cela est si vrai que l'alphabet de notre langue pouvait servir à rendre presque tous les sons des idiomes des sauvages, avec quelques légères variations comme celles-ci. Les Onneyouts changeaient l'*r* en *l* : ils disaient *Lobelt* au lieu de *Robert*. Le reste des Iroquois rejetait la lettre *l*, et aucun de leurs dialectes ne se servait de l'*m* et n'avait de labiales. Des différents dialectes de ce peuple, celui des Onneyouts était le plus doux, étant le seul qui admît la lettre *l*, et celui des Tsonnontouans le plus dur et le plus énergique (108). Les dialectes algonquins, remplis de consonnes, étaient sans douceur. Néanmoins, il y avait des exceptions, comme l'abénaquis, abondant en voyelles et par là même plus harmonieux.

Les sauvages ne connaissaient point les lettres. Toutes leurs communications se faisaient par la parole, ou à l'aide de figures hiéroglyphiques, grossièrement tracées. On pourrait conclure de ce dernier fait que les signes alphabétiques dérivent de figures semblables, modifiées, abrégées dans l'origine d'une manière infinie par le génie des peuples. La figure

J.-N.-B. Hewitt, *Comparative Lexicology*, *Ist. Annual Rep.* Bur. Am. Ethnol., 1895-1896, 299-344. — *Handbook Amer. Indians*, I, 757. — F. Boas, *Handbook of American Indian Languages*, Bul. 40, p. p. Bur. Am. Ethnol., I, 1911. — A.-L. Kroeber, *The Languages of the American Indians*, *Popular Science Monthly*, 1911, 500-513.

(107) Bancroft, *op, cit.*, III, 255.

(108) Trans. Litt. and Hist. Soc. Québec, II, 94-95.

d'un animal, gravée sur une écorce de bouleau, indiquait à un sauvage le symbole de sa tribu, et les autres marques tracées à l'entour renfermaient un message ou quelque brève et simple pensée. Mais ce système était insuffisant pour conserver les faits de l'histoire ; du moins, on ne savait pas l'employer à un usage aussi important.

Le sauvage, qui peignait sa pensée sur l'écorce d'un arbre par une image, avait de même un langage figuré. Son intelligence n'était point faite à l'analyse, et il avait peu d'idées complexes et de conceptions purement abstraites. Il possédait des mots pour représenter les choses qui tombent sous le sens. Il en manquait pour exprimer les opérations de l'esprit. Il n'en avait pas pour désigner la justice, la continence, la gratitude. En revanche, sa langue possédait un coloris frais et brillant, avec ces grâces simples et naïves que donne la nature. Ses expressions animées et hardies, son allure libre et toujours logique, la rendaient très propre à l'éloquence et aux réparties nobles.

Les gestes, l'attitude, l'inflexion de la voix, si naturels chez les sauvages, donnaient aussi beaucoup de force à l'expression de leurs pensées. Ils trouvaient les métaphores les plus belles et les plus énergiques.

S'il est quelque chose qui distingue les langues américaines, c'est le mode synthétique. Le sauvage ne séparait pas les parties constituantes de la proposition qu'il énonçait. Il n'analysait jamais. Ses pensées étaient rendues par groupes et faisaient un tableau complet. L'absence de toute raison réfléchie, de toute analyse logique, forme le grand trait caractéristique des idiomes indiens (109). Toutes les expressions devaient être définies. Les Algonquins, les Iroquois ne pouvaient dire « père » sans ajouter le pronom mon, notre, votre, etc. (110). Ils avaient fort peu de termes génériques. Chaque chose était désignée par un nom propre. Ils avaient des mots pour indiquer l'individu, mais non pas l'espèce. Ils disaient bien « un chêne blanc, un chêne rouge » ; ils n'avaient pas de terme pour exprimer une même action modifiée par le changement d'objet. De là une précision étonnante dans leur langage.

La nature de leurs langues permettait de ne faire qu'un seul mot du nom, du pronom et de l'adjectif, et « ce composé pouvait ensuite prendre les formes du verbe, et subir tous les changements et comprendre

(109) Bancroft, *op. cit.*, III, 257.
(110) *Relat.* de 1636 (1858), 99.

en lui-même toutes les relations que ces formes pouvaient exprimer » (111). Cette propriété avait l'effet de varier les expressions à l'infini.

Les terminaisons des verbes ne changeaient jamais. Les variations s'exprimaient par des mots ajoutés. Il y avait souvent des transpositions singulières de syllabes de différents mots. En voici un exemple. *Ogila* signifiait feu, et *cawaunna*, grand ; au lieu d'ajouter au premier mot le dernier, pour dire un grand feu, les deux mots étaient fondus ensemble pour n'en faire qu'un seul, et on disait *co-gila-waunna*. Il existait entre toutes les langues américaines, depuis la baie d'Hudson jusqu'au détroit de Magellan, une analogie qui mérite d'être observée. C'est, à côté d'une disparité totale dans les mots, une grande ressemblance dans la structure. C'étaient comme des matières différentes revêtues de formes analogues. Si l'on se rappelle que ce phénomène embrassait, d'un pôle à l'autre, presque tout un côté de notre planète ; si l'on considère les nuances qui existaient dans les combinaisons grammaticales, on ne saurait être surpris de trouver chez une portion si considérable de l'espèce humaine une tendance uniforme dans le développement de l'intelligence et du langage (112).

Gallatin (113) est d'avis que la parité de caractère, dans les formes grammaticales ou la structure de toutes les langues américaines, annonce une origine commune à une époque très reculée. Le caractère synthétique des langues sauvages nous permet aussi, selon d'autres auteurs, de tirer une conclusion encore plus certaine. C'est que les ancêtres des sauvages ne descendaient point de nations plus civilisées qu'eux, et que leurs langues portent en elles-mêmes la preuve qu'elles n'avaient jamais été parlées que par des peuples plongés dans des ténèbres où n'avait point paru la civilisation (114). Il en est, cependant, qui disent au contraire, avec peut-être plus de raison, et Alexandre de Humboldt est du nombre, qu'aucune des langues américaines n'est dans cet état d'abrutissement que longtemps et à tort l'on a cru caractériser l'enfance des peuples ; et que plus on pénètre dans la structure d'un grand nombre d'idiomes,

(111) Bancroft, *op. cit.*, III, 259, 261-262.

(112) *Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau Continent* (1799-1804) par A. de Humboldt et Bonpland (1814), I, 477. — Lafitau, II, 474, IV, 184, 187-188.

(113) *Synopsis of the Indian Tribes*, d. c.

(114) Bancroft, *op. cit.*, III, 265.

plus on se défie de ces divisions en langues synthétiques et langues analytiques, qui n'offrent qu'une trompeuse simplicité (115).

On s'est demandé si la race rouge était douée de facultés intellectuelles à l'égal de la race européenne. Si la même question avait été faite aux Romains sur les barbares qui envahissaient leur empire, ils auraient probablement répondu comme nous faisons aujourd'hui à l'égard des sauvages. En vain, pour expliquer l'insuccès de toutes les tentatives de civiliser ceux-ci, veut-on tirer telle ou telle déduction de la conformation physique de leur crâne, de leur figure, même de leur teint, elle sera toujours entachée de l'esprit de système, répudié avec raison aujourd'hui dans les questions de cette nature. Combien n'a-t-il pas fallu de générations pour civiliser les barbares qui inondèrent l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ? Et ils étaient venus s'asseoir au sein de populations policées et nombreuses ; ils étaient entourés des monuments que les arts et les sciences avaient élevés en Grèce, en Italie, dans les Gaules, en Espagne. Si au lieu de vivre au milieu d'une pareille civilisation, que leur barbarie pouvait bien faire reculer, mais n'était pas assez puissante pour éteindre tout à fait, ils n'avaient trouvé que des forêts et des bêtes sauvages, pourrait-on calculer le temps qu'il leur aurait fallu pour sortir de leur ignorance ?

Rien n'autorise donc à croire que les facultés intellectuelles des sauvages fussent inférieures à celles des barbares qui ont renversé l'empire romain. Frontenac en parle ainsi, à propos d'une conférence qu'il eut avec les Iroquois, à Cataracoui (fort Frontenac, auj. Kingston), en 1673. « Vous auriez assurément été surpris, monseigneur, de voir l'éloquence, la finesse avec laquelle tous leurs députés me parlèrent ; et, si je n'avais pas peur de passer pour ridicule auprès de vous, je vous dirais qu'ils me firent en quelque sorte souvenir des manières du sénat de Venise, quoique leurs peaux et leurs couvertures soient bien différentes des robes des procurateurs de Saint-Marc » (116).

(115) On lit dans le second entretien de Joseph de Maistre, que le sauvage est le descendant dégénéré d'un homme civilisé, ce qui n'est pas absolument improbable. « On a pris, dit-il, les langues de ces sauvages pour des langues commencées, tandis qu'elles sont et ne peuvent être que des débris de langues antiques *ruinées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et dégradées comme les hommes qui les parlent. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, 1821). — C'est à ce sujet que de Maistre, se laissant entraîner par son imagination, sort de toutes bornes et exprime l'opinion que les castors, les hirondelles et les abeilles sont des êtres dégénérés.

(116) Mém. de Frontenac à Colbert, 14 novembre 1673. (A. C. C. G. Canada, 4, fol. 25). V. *Cul-*

Parmi les Iroquois qui furent obligés de passer en Canada après la Révolution américaine, se trouvait un homme qui avait acquis une certaine réputation dans les lettres. Thayendanegea, un chef agnier, était officier de l'armée anglaise, où il était connu sous le nom de Colonel Brant. Il avait été élevé dans un collège de la Nouvelle-Angleterre, et avait appris les langues mortes. Il traduisit, du grec en iroquois, l'Evangile de Saint-Marc. Il a passé pour cruel, et Campbell lui avait attribué, dans *Gertrude of Wyoming*, des barbaries qu'il n'avait pas commises, mais le poète a ajouté à ses dernières éditions une note qui lave de tout blâme ce chef cultivé (117). Thayendanegea reçut une pension de retraite, et fixa sa demeure à quelque distance de Niagara. Tout étranger était sûr de trouver chez lui un accueil bienveillant.

Si les sauvages ont succombé devant la civilisation, c'est que, outre la faiblesse de leur nombre, cette civilisation leur est apparue tout à coup, sans transition, avec toute la hauteur qu'elle avait acquise en une marche progressive de plusieurs milliers d'années. D'ailleurs on a beaucoup plus travaillé à les dépouiller qu'à les instruire. L'histoire des peuples anciens le prouve, la conquête peut anéantir même les nations les plus civilisées et les plus nombreuses.

Mais si les sauvages nord-américains étaient susceptibles de civilisation, il faudrait croire qu'ils n'étaient jamais venus en contact avec une société plus éclairée qu'eux, si ce n'est peut-être dans une antiquité très reculée, car ils en auraient conservé quelque chose. Ils ne connaissaient point la vie pastorale ; ils n'avaient ni vaches ni moutons, et ignoraient l'usage du lait pour la nourriture (118). Ils ne savaient employer ni la cire, ni le fer qui leur eût été d'un si grand secours. Doit-on conclure de là que leurs ancêtres n'ont pas émigré de l'Asie, où toutes ces choses

*ture Status of the American Indians at the period of his Discovery* (*American Archeologist*, Columbus (Ohio), February 1898, II, part. 2). — D.-G. Brinton, *The American Race*, 2e ed. 1901, 41-45. — A.-H. Keane, *Native American Culture* (*International Monthly*, London, V, 1902 338-357). — A.-F. Chamberlain, *Contributions of the American Indian to Civilization* (*Proc. Amer. Antiquarian Society*, XVI, 1904, 91-126). — F. Boas, *The Mind of Primitive Man*, N.-Y., 1911.

(117) Sous le nom de Brant, dit-il, je mets en action un personnage purement fictif. Voir sur lui Fiske, *The American Revolution*, Boston, 1891-1896, I,294 et 298 ; II, 85, 93-94. Stone, *The life of Joseph Brant-Thayendanegea*, new ed. Albany, 1865. — *Handbook Amer. Indians*, II, 741. — Lt. Col. Cruikshank, *Joseph Brant in the American Revolution* (Trans. Canadian Institute, Toronto, 1898, 1902).

(118) V. App. CXX.

sont connues et servent à l'homme ? L'Amérique centrale a jadis été civilisée ; les ruines de Palenqué et de Mitla, sur le plateau méridional du Mexique, attestent l'existence d'une nation déjà fort avancée dans les arts (119). M. Prescott l'a montré dans sa belle *Histoire de la conquête du Mexique.* La race rouge offre une ressemblance frappante avec la race mongole. John Ledyard, voyageur américain (120), écrivait de la Sibérie que les Mongols ressemblaient, sous tous les rapports, aux aborigènes de l'Amérique, où il restait encore des traces perceptibles d'un courant d'émigration, allant du Nord-Ouest à l'Est et au Sud. Les Tchouktchis du nord-est de l'Asie et les Esquimaux de l'Amérique auraient la même origine, comme semble le prouver l'affinité de leurs langues ; ils se regardent comme des peuples de même race (121). Les Tongouses de la Sibérie sont l'image de nos indigènes ; et si l'on parcourt l'Amérique, en partant du Nord, on trouve plus de langues primitives vers le golfe du Mexique que partout ailleurs (122), comme si les nations, arrêtées par le rétrécissement du continent sur ce point, s'étaient précipitées les unes sur les autres. Il y avait peut-être quelque communication entre les deux continents. Un Jésuite, le P. Adrien Greslon, voyageant en Tartarie, fut bien étonné un jour d'y rencontrer une femme huronne qu'il avait connue en Canada (123). En adoptant l'hypothèse de l'émigration asiatique (124), il faut supposer que les Esquimaux et les Tchouktchis formaient l'extrémité de ce grand torrent de population, qui a cessé au moment où les deux peuples étaient, l'un sur la rive américaine et l'autre sur la rive asiatique, séparés, au détroit de Behring, par un bras de mer de quarante-quatre milles géographiques seulement de largeur, avec trois îles dans cet espace (125). Les Californiens et les Aztèques eux-mêmes prétendent, d'après leurs traditions, venir du Nord (126). Tous les faits recueillis jusqu'à

(119) *Supra*, Introd., ch. I.

(120) V. J. Sparks, *Library of American Biography*, Boston, 2e ser. 1844-1848, vol. XIV.

(121) G.-F. Muller, *Histoire des voyages et des découvertes des Russes.*

(122) Gallatin, *op. cit.*

(123) C. p. Charlevoix (in-12°), V. 45. V. *Bul. rech. hist.*, VIII, 90.

(124) Le P. Acosta (1590) pensait que l'Amérique avait été peuplée par le nord de l'Asie ou de l'Europe, ou par les terres qu'il supposait voisines du détroit de Magellan. *Historia natural y moral de las Indias* (1589-1590), c. p. Charlevoix, V, 8-9. (N. de l'auteur.) — V. *infra*, n. 126.

(125) Latitude 65° 50. Bancroft, III, ch. XXII.

(126) Les Chichimèques, qui s'établirent sur le lac de Mexico, et les Mexicains, qui les subjuguèrent, venaient de la Californie. Herrera et Gomara, c. p. Charlevoix (in-12°), V, 26-27.

ce jour confirment l'opinion que les indigènes du Nouveau Monde ont eu leur berceau dans l'ancien ; et que ceux de l'Amérique septentrionale en particulier, bien plus arriérés que les peuples qui ont élevés les monuments trouvés au Mexique, sont originaires des déserts de la Tartarie (127). Il ne peut y avoir plus de similitude entre deux peuples séparés par un long espace de temps et par de longues distances, qu'entre les sauvages américains et les Tartares asiatiques.

On sait aujourd'hui combien le climat change le physique de l'homme, modifie ses manières, ses mœurs et même la tournure de son intelligence. L'habitant des États-Unis ne ressemble déjà plus à celui de l'Angleterre. L'Américain est grand, mince, svelte, avec un teint bruni par le soleil et les vents chauds de la terre. L'Anglais est gros, replet, et son teint est rougi par les brouillards chargés du sel de la mer, qui enveloppent son île. La différence du climat a amené ce changement dans l'espace d'un siècle à peine.

Si un pareil changement a pu s'opérer chez un peuple auquel la civilisation semblait assurer pour bien plus longtemps la conservation de son ancien type, il ne doit pas paraître étonnant que chez l'homme sauvage, qui marche beaucoup plus près de la nature, le physique éprouve plus vite aussi l'impression des climats.

(127) La question est encore très controversée. J.-W. Powell (*Whence came the American Indian. The Forum*, N.-Y., XXIV, 1898) soutient, que nos indigènes sont autochtones. Par contre, le professeur A.-H. Keane (*Native American Culture*, *Internat. Monthly*, London, V, 1902, 338 ss.) penche pour deux courants d'immigration venus du nord-est de l'Asie et du nord-ouest de l'Europe. Mr. A. Hamberg opine en ce sens. V. *Rev. Hist. Pubs. Canada*, XII, 1908, 162. — D'autre part, le professeur C. Thomas (*Some Suggestions in regard to primary Indian Migrations in North America*, compte rendu Congr. des Américanistes, Québec, 1907, I, 189-204) se prononce pour une immigration initiale et principale par la côte nord-ouest de l'Amérique. V. aussi D. G. Brinton, *The American Race*, 2e éd. 1901, 20-32. — L. Farrand, *Basis of American history*, 97. — H. F. Osborn, *The Age of Mammals in Europe, Asia and North America*, N. Y., 1910, 494-500. — W. K. Moorehead, *The Stone Age in North America*, N. Y. 1910, I, 34, II, 359. G. F. Wright. *The Ice Age in North America*, Oberlin (Ohio) 1911. — V. encore notre Introd., ch. 1, n. 8.

# LIVRE TROISIEME

## CHAPITRE PREMIER

### DISPERSION DES HURONS

### 1632-1663

Nous reprenons le fil des événements historiques, que nous avons interrompu au traité de Saint-Germain-en-Laye (1632) (1). Les Kirke avaient tenu Québec trois ans pour l'Angleterre. [Au printemps de 1632 le vice-amiral Raymond de La Ralde, à la tête de trois vaisseaux, alla reprendre le Canada (2). Il était accompagné du capitaine Du Plessis-Bochard et d'Emery De Caen. Celui-ci reçut de Thomas Kirke l'habitation de Québec,] qui n'était plus qu'un monceau de ruines (13 juillet 1632) (3). [La Compagnie de la Nouvelle-France, pour réparer un peu les pertes de l'ancienne Compagnie De Caen (4), lui avait accordé le monopole de la traite pendant une saison (5).] L'année suivante, elle rentra en possession.

(1) V. liv. I, ch. III.

(2) Il fit voile de Dieppe. Bib. nat. ms. fr. 11319, fol. 56. C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 638. Il s'arrêta devant Tadoussac ; Du Plessis-Bochard et E. De Caen continuèrent jusqu'à Québec. Trois Jésuites, dont le P. Le Jeune, étaient à bord.

(3) Kirke et sa garnison se rembarquèrent le même jour sur deux navires. *Briève relation du voyage de la Nouvelle-France par le P. Paul Le Jeune*, Kebec, 28 aoust 1632 (*Relat. des Jésuites* (1858), 1-4, 7-8). — *Relation du voyage faict en Canada pour la prise de possession du Fort de Québek* (*Mercure françois*, XVIII, 1632, 56-74. — Coll. ms. N.-F., I, 97-108). — A Gaspé, nos Français rencontrèrent deux bateaux pêcheurs de Honfleur et de Biscaye.

(4) « Pour l'habitation, mes gens l'ont trouvée toute brûlée et consumée par incurie, avec 9.000 castors (?), perte de 40.000 livres. » Guillaume De Caen à Richelieu, 7 septembre 1632. Cf. *Cal. St. Pap. Coll. ser.*, VI, n° 53 (Laverdière, *Œuvres de Champlain*, VI, pièce justif. XXVIII).

(5) Traité passé avec Richelieu, Metz, 20 janvier 1632. Bib. nat. ms. fr. 16738, fol. 145 *bis*. — Champlain, VI, 342. Les De Caen avaient obtenu ce privilège en 1631, mais Emery, venu à

Champlain, nommé de nouveau gouverneur (6), [partit de Dieppe le 23 mars 1633 avec trois navires, *Le Saint-Pierre, Le Saint-Jean* et *Le Don-de-Dieu,* conduits par Du Plessis-Bochard, portant environ deux cents personnes, colons et soldats (7). Le 23 mai, on débarquait à Québec (8).] Et aussitôt, comme après une absence ordinaire, Champlain reprit l'administration de la petite colonie.

Voyant le peu d'efforts que la France avait faits pour soutenir et défendre le Canada (9), il chercha encore à s'attacher les populations indigènes, surtout les Hurons (10), à qui il envoya des missionnaires porter l'Evangile. Ces missionnaires furent des Jésuites (11). On avait exclu les Récollets pour le moment, quoiqu'ils fussent très populaires. On croyait que, dans une colonie naissante, des moines mendiants étaient plus à charge qu'utiles; ils prièrent en vain le gouvernement de les laisser revenir (12). Un instant l'immigration augmenta (1634). On vit arriver des cultivateurs, d'utiles ouvriers, des personnes de bonne famille (13) qui venaient en Amérique

Québec, y rencontra l'opposition des Anglais et ne put traiter. Champlain, *ibid.*, 339-341. — Au surplus, un arrêt du Conseil d'Etat du 27 août 1634, rendu à la suite d'une requête des De Caen (1er déc. 1633), condamna la Compagnie de la Nouvelle-France à leur payer une indemnité de 79.000 livres. Le monopole des De Caen aurait dû courir jusqu'en 1635. — Bib. nat. ms. fr. 16738, fol. 143, f. 144 (Coll. ms. N.-F., I, 77). — C. de La Roncière, IV, 638.

(6) Le 1er mars 1633. Le P. Fournier, *Hydrographie* (1667), 268. — *Mercure françois*, XIX, (1633), 803. — A la vérité, le commandeur Isaac de Razilly avait été investi de cette charge, le 20 avril 1632. Mis de Razilly, *Généalogie de la famille de Razilly*, d. c. Sur son refus, Champlain fut nommé. C. de La Roncière, IV, 639.

(7) Ces navires jaugeaient respectivement 150, 160 et 80 à 90 tonnes et étaient armés de canons. Le nombre exact des passagers et matelots était de cent quatre-vingt-dix-sept parmi lesquels deux Jésuites, les PP. Ennemond Massé et Jean Brébeuf. *Mercure françois*, *ibid.*, 803-804.

(8) *Mercure françois*, 803-816. — *Relat.* de 1633 (1858), 25-26. — Emery De Caen remit les clefs du fort et rentra en France. L'année suivante, ce capitaine énergique « dont on ne scaurait assez dignement louer la prudence, la probité et le courage », commandait un navire à destination de la Sénégambie, pour la Compagnie Rosée. C. de La Roncière, IV, 702. — Cette année 1633, dit M. Sulte, est « le véritable point de départ de la colonisation de la Nouvelle-France ». *Hist. des Canadiens-Fr.*, III, 65.

(9) V. App. CXXI.

(10) Dans ce but, il les réunit souvent à Québec. *Mercure françois*, 850-863.

(11) Richelieu, qui tenait plutôt aux Capucins, leur proposa toute la mission de la Nouvelle-France. Mais ils s'en tinrent à l'Acadie où trois des leurs remplacèrent (1633) trois Récollets passés en 1630. Trois Jésuites s'établirent quand même au Cap-Breton. Dès lors, le cardinal choisit les Jésuites pour le Canada. Aussi bien il estimait qu'avec un seul ordre religieux, dans chaque colonie, il y aurait « plus d'entente, d'accord et de dépendance entre les missionnaires ». Faillon, I, 279-280. — Le P. Rochemonteix, I, 181-186.

(12) V. App. CXXII.

(13) V. App. CXXIII.

pour jouir de plus de tranquillité qu'elles n'en pouvaient avoir en France, dans les provinces où les protestants étaient en majorité. Le Jésuite René Rohault, fils aîné du marquis de Gamaches, fonda le collège de Québec en 1635 (14), l'année même où Champlain expirait, [emporté par la paralysie, à l'âge de soixante-huit ans.]

La mort de Champlain, arrivée le 25 décembre (15), troubla la joie que causaient les progrès de la colonie. Né à Brouage, en Saintonge (16), Champlain avait, tout jeune, adopté le métier de la mer. Sa conduite ayant attiré l'attention, le commandeur de Chaste lui donna l'occasion d'entrer dans une carrière où il devait s'immortaliser. Doué d'un jugement droit et pénétrant, d'un génie pratique, Champlain pouvait concevoir et suivre, sans jamais s'en écarter, un plan étendu et compliqué. Trente ans de travaux en Canada prouvent sa persévérance et la fermeté de son caractère. Il conserva la possession d'immenses contrées à la France, avec l'aide des missionnaires et par le moyen d'alliances contractées à propos avec les indigènes. Il a été blâmé de s'être déclaré contre les Iroquois. Mais la guerre existait déjà entre eux et les autres peuplades à son arrivée dans le pays. Il ne cessa de s'employer au maintien de la paix. Ce n'est que lorsque les sauvages étaient rendus au dernier degré de décadence, qu'ils voulaient bien écouter les conseils. Sa mort fut un malheur pour les Hurons qu'il aurait peut-être arrachés à la destruction qui vint fondre sur eux bientôt après.

Champlain a laissé des relations de ses voyages, dans lesquelles on trouve un observateur judicieux et attentif, un auteur fidèle, rempli de détails sur les mœurs des aborigènes et la géographie du pays. Il était naturellement religieux. Redoutant l'influence des Jésuites, comme beaucoup d'hommes de son siècle, il aurait préféré pour le Canada les moines de

(14) Près du fort Saint-Louis. En 1626, le marquis de Gamaches avait offert, pour sa fondation, 16.000 écus d'or. Mais les hostilités en Europe et la prise de Québec empêchèrent le projet d'aboutir. En 1635, le marquis versa cette somme, outre une rente annuelle de 3.000 liv. Le P. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-France au XVII*e *siècle*, d. c. I, 205-207. Dès 1635, les Jésuites commencèrent à enseigner à Québec presque deux ans avant l'établissement à Cambridge (proche Boston) du collège de Harvard, le premier qui ait été créé aux Etats-Unis. *Relat.* de 1635 (1858), 3-4 ; 1636, 4, 44. — Le P. Rochemonteix, I, 209, 205-227. — *Hist. of America*, III, 214. — Tyler, *England in America*, 324.

(15) *Relat.* de 1636 (1858), 56.

(16) En 1567. Pour sa bibliog., v. App. LV.

l'ordre réformé de Saint-François, qui étaient, disait-il, sans ambition (17). Les Jésuites obtinrent de la Cour la permission de venir. Il n'est pas douteux que leur crédit fut bientôt d'un grand service. En plus d'une occurrence où les rois de France inclinaient à abandonner le Canada, ils furent arrêtés principalement par les motifs de religion. Dans ces moments-là les Jésuites, directement intéressés à la colonie, en secondaient puissamment le fondateur (18).

Avec une belle figure, un port noble et militaire, Champlain avait une constitution vigoureuse, qui le mit en état de résister à toutes les fatigues de corps et d'esprit qu'il éprouva dans sa rude existence. Il ne traversa pas moins de vingt fois l'Atlantique pour aller défendre les intérêts de la colonie à Paris.

Champlain, on l'a vu, avait amené sa femme avec lui en 1620. Il avait épousé Hélène, fille de Nicolas Boullé, protestant domicilié à Paris, et secrétaire de la Chambre du roi. Le contrat fut signé le 27 décembre 1610 (19) ; mais, comme la fiancée était encore trop jeune, ayant douze ans à peine, il fut stipulé que le mariage ne se ferait que deux ans après. La fiancée eut de ses parents, en avancement d'hoirie, 6.000 livres tournois, dont 4.500 furent reçues dès le surlendemain du contrat (20) par Champlain, qui donna l'usufruit de tous ses biens à sa femme, en cas « qu'il fût prévenu de mort en ses voyages sur la mer et des lieux où il est employé pour le service du roi ».

Il ne paraît pas qu'ils aient laissé d'enfants (21). Les Récollets commencèrent à tenir les registres de Notre-Dame de Québec en 1621. « Lorsqu'on ouvre le premier de ces cahiers, une curiosité bien excusable, dit M. Ferland, porte à y chercher quelques souvenirs de Champlain et de sa famille, dont les autres documents contemporains ne nous disent presque rien. On aimerait à pouvoir suivre la postérité du fondateur de Québec,

(17) Champlain, V, 240.

(18) V. App. CXXIV.

(19) Regis. des insinuat. au Châtelet de Paris, 27 décembre 1610, c. p. Faillon, *Hist. de la colonie fr. en Canada*, I, 123. — Dionne, *Champlain*, I, 399.

(20) Le mariage fut célébré le 30 décembre État civil de Paris. Regis. de Saint Germain-l'Auxerrois, 29 et 30 décembre 1610, c. p. Faillon, *ibid.*, 123-124. Dionne, *ibid.* Cf. Champlain, I, XXXII.

(21) M. Ferland, *Notes sur les regis. de N.-D. de Québec*, Québec, 1854, 7. — V. notre App. CXXV.

au sein de la population à qui il avait ouvert une nouvelle patrie ; on voudrait connaître quelques familles canadiennes qui ont le droit de le compter parmi leurs ancêtres. J'ai constaté, avec un véritable chagrin, après une recherche soigneuse, qu'il n'existe probablement pas un seul descendant de Champlain, dans la colonie qu'il a créée et au milieu de laquelle reposent ses cendres » (22).

Mme de Champlain, qui avait été convertie à la foi catholique, fut quatre ans en Canada. Frêle de santé, et n'ayant pu s'habituer à nos hivers, elle retourna à Paris, en 1624, pour y vivre avec sa mère dans la retraite. Plus tard (1648) elle fonda un monastère d'Ursulines à Meaux, et y fit profession sous le nom de sœur Hélène de Saint-Augustin. Elle mourut en 1654 (23).

Le successeur par intérim de Champlain fut Brasdefer de Chasteaufort, son lieutenant, dont on connaît à peine le nom (24). Charles Huault de Montmagny, chevalier de Malte, vint le remplacer (25), résolu de marcher sur les traces de Champlain. Mais il prit le gouvernement dans des conjonctures difficiles, à cause de la guerre qui venait de recommencer entre les Hurons et les Iroquois, plus que jamais acharnés les uns contre les autres. L'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France avait fait tant de bruit que les Hurons en avaient conçu un espoir excessif. Et loin de suivre les avis prudents que Champlain leur avait si souvent donnés, ils s'abandonnèrent, dans l'attente de secours imaginaires, à une confiance fatale ; elle fut cause de leur ruine.

Les Iroquois, plus habiles, usèrent d'abord de stratagème, afin de les accabler plus facilement. Ils firent une paix simulée avec le gros de la nation, et ensuite, sous divers prétextes, ils attaquèrent les bourgades éloignées. La ruse ne fut découverte que quand le cri de guerre retentit, pour ainsi dire, au cœur de la nation. Les Hurons n'étaient pas préparés à repousser les attaques d'un ennemi implacable, qui marchait précédé de la terreur ; leurs mesures, se ressentant du trouble de leur esprit, furent autant de fautes. Rien n'humilie davantage aujourd'hui

(22) *Loc. cit.*, éd. 1854, 7 ; éd. 1863, 10-11. — V. App. CXXVI.

(23) Faillon, I, 288, et n.

(24) *Relat.* de 1636 (1858), 2. *Pièces et Doc. T. S.*, I, 387.

(25) Sa commission est datée du 15 janvier 1636 et son prédécesseur était mort le 25 décembre 1635. On rappelait donc Champlain à son insu. — V. App. CXXVII.

ceux qui restent, dit Charlevoix, que le souvenir d'un si prodigieux aveuglement (26).

Cette guerre entre les indigènes désabusa ceux qui s'étaient figuré que la colonie dicterait la loi à toutes les nations sauvages, depuis la création de la nouvelle compagnie, et montra que ce grand corps, imposant de loin, serait incapable de tenir ses promesses.

Ce fut en [1634] que les Iroquois pénétrèrent, pour la première fois, jusqu'au milieu des bourgades huronnes (27). [Deux ans] après (28), ils y revinrent. Les Hurons, instruits par leurs défaites et devenus plus circonspects, résistèrent à leurs puissants adversaires, sur lesquels ils remportèrent même quelques avantages signalés (29); car leurs guerriers ne leur cédaient point en courage : leurs désastres venaient de leur indiscipline et d'une humeur trop présomptueuse. Devant cette résistance inattendue, les Iroquois, toujours plus habiles, voulant unir la politique aux armes, cherchèrent à séparer les Hurons des Français, pour n'avoir à combattre qu'un ennemi à la fois. [Au printemps de 1641,] ils détachèrent cinq cents guerriers, par petites bandes, pour faire des prisonniers. Leur intention était de traiter cruellement les Hurons et de ménager les Français. (30) Ils espéraient exciter ainsi les soupçons des premiers. Cette ruse n'ayant pas réussi, ils [vinrent, au nombre de trois cent cinquante et] feignirent de menacer les Trois-Rivières, où commandait M. de Champflour (31). Dans le moment qu'on s'y attendait le moins, ils demandèrent la paix et remirent les prisonniers (32). Montmagny lui-même se rendit à ce poste, [suivi de soixante et dix hommes (12 juin)] ; mais il

(26) (In-12°), II, 201. Charlevoix visita l'Amérique, du Saint-Laurent au Mississipi, de 1720 à 1722.

(27) *Relat.* de 1634 (1858), 88.

(28) *Relat.* de 1636 (*ibid.*), 94.

(29) *Relat.* de 1638 (1858), 67-68.

(30) *Relat.* de 1641 (*ibid.*), 40... « Ces peuples se vouloient servir de nos corps comme d'une amorce pour prendre tous les sauvages confédérés, perdre tout le pais, et se rendre maîtres absolus de la grande Rivière ». *Ibid.*, 41.

(31) Qui remplaçait M. de Châteaufort nommé à ce poste en 1636. *Relat.* de 1636 (1858), 41 ; 1641, 30, 34 — V. App. CXXVIII.

(32) Les deux interprètes, François Marguerie et Thomas Godefroy, qui avaient été pris l'automne précédent (1640) aux Trois-Rivières. *Relat.* de 1641 (1858), 38-40. — Jean Nicolet, interprète chez les Algonquins, et le P. Ragueneau, servirent de médiateurs. *Ibid.*, 42-43. *Relat.* de 1636, 8.

n'eut pas plus tôt pénétré le dessein des Iroquois, qu'il rompit la négociation (33). S'il ne pouvait leur porter de grands coups, il cherchait toujours à les intimider par une attitude décidée. Sa situation, alors, était des plus pénibles. Faute de troupes, il se voyait témoin passif de la lutte des sauvages, exposé souvent à leurs insultes, sans pouvoir faire respecter son drapeau, qu'ils venaient braver jusque sous le canon des forts. L'état déplorable dans lequel on le laissait (34) était un sujet d'étonnement pour tout le monde. Les progrès que faisait le pays étaient dus aux seuls efforts de quelques personnes. Ainsi l'habitation de Sillery à trois ou quatre milles au-dessus de Québec, au bord du fleuve, avait été établie aux frais du commandeur de ce nom, sous l'inspiration des Jésuites, en 1637 (35). Messire Noël Brûlard de Sillery, commandeur de Malte, avait été ambassadeur en Espagne et à Rome. Il quitta le monde à un âge avancé pour s'engager dans les ordres sacrés. Devenu prêtre en 1634, de Paris, où il faisait ordinairement sa résidence et où il mourut en 1640, il étendit ses bienfaits sur la Champagne, sur la Savoie, sur le Canada et ailleurs (36). C'était le chevalier de Razilly qui l'avait intéressé au Canada et fait entrer dans la Compagnie de la Nouvelle-France. On n'employa à l'établissement de Sillery que des sauvages chrétiens ou le voulant devenir (37). Le P. Le Jeune, qui représentait M. de Sillery, y dépensa des sommes considérables.

L'établissement de l'île de Montréal fut commencé peu d'années après. [Le 15 janvier 1636,] la Compagnie de la Nouvelle-France avait

(33) ... « Il conclut qu'il ne falloit point faire la paix avec ces peuples, à l'exclusion de nos confédérés ; autrement qu'on pourroit entrer dans une guerre plus dangereuse que celle qu'on voudroit éviter... » *Relat.* de 1641, 43-45. — C'est de cette année (1641) que date la première guerre iroquoise qui durera, sauf quelques trêves, jusqu'en 1667.

(34) Quarante soldats sont envoyés en 1642 (*Relat.* de 1642, 1858, 2, 44) et soixante en 1644 (et non 1646). Belmont, *Hist. du Canada* (p. p. *Soc. litt. et hist. de Québec*, 1840), 4. Même en 1648, la garnison du pays ne comprend que douze soldats à Québec, dix à Montréal et six aux Trois-Rivières, outre un camp volant de quarante hommes. Salone, *La colonisat. de la Nouv.-France*, 93. — V. aussi la *Relat.* de 1641 (1858), 58.

(35) *Relat.* de 1635 (1858), 3 ; 1636, 4, 44 ; 1638, 17-20 ; 1641, 56. — Lettres de Marie de l'Incarnation, 3 septembre, 13 septembre 1640, 26 août 1644, 10 septembre 1646. *Relat. abrégée du P. Bressani*, éd. Martin, app. IV, 296. Le P. Rochemonteix, op. cit., I, 246-250.

(36) *Vie de l'illustre serviteur de Dieu, Noël Brûlard de Sillery*, 1843. Abbé Bois, *Le chevalier de Sillery*, Québec, 1871.

(37) Il comptait trente familles algonquines en 1641, cent soixante-sept sauvages en 1645. *Regis. des Jésuites* à Sillery, c. p. Le P. Rochemonteix, I, 248.

concédé l'île à Jacques Girard, sieur de La Chaussée (38), qui l'avait cédée, deux ans après, à Jean de Lauzon, alors intendant du Dauphiné (39). Les missionnaires avaient plusieurs fois sollicité la Compagnie d'occuper cette île, dont la situation était avantageuse ; on pourrait de là, avec moins de peine, contenir les Iroquois et remplir l'œuvre des missions. Le projet fut repris par Jérôme le Royer, sieur de La Dauversière, receveur des tailles à la Flèche, en Anjou. [Il trouva d'ardents auxiliaires en un jeune prêtre, Jean-Jacques Olier, qui devait fonder la Compagnie de Saint-Sulpice, et un riche gentilhomme, Pierre Chevrier, baron de Fancamp]. Sous eux se forma une association [appelée *Société de Notre-Dame de Montréal* (1639-1640). Composée à l'origine de six membres, elle en compta bientôt] trente-cinq, parmi lesquels étaient Roger Duplessis, seigneur de Liancourt, [M. de la Marguerie et l'académicien Hubert de Montmor (40).] Elle obtint de Lauzon la concession de l'île tout entière, en 1640 (41). L'été suivant, un de ses membres, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, [partit de La Rochelle avec deux navires, trente-sept colons et soldats, et] arriva, [en août 1641,] à Québec (42). [Un autre convoi de dix hommes et de trois femmes, équipé à Dieppe, l'avait déjà précédé. En tout, l'armement coûtait aux six Associés de Montréal 75.000 livres.] Le baron de Fancamp en donna vingt mille pour sa part (43).

Rien ne fait mieux connaître l'esprit de cette colonisation, que la manière dont on s'assura des sentiments religieux de Maisonneuve. On voulait un chef digne de commander. « Je sais un brave gentilhomme champenois qui ferait votre affaire », dit un jour le P. Charles Lalemant, retourné en France, à La Dauversière ; il est à telle hôtellerie. La Dauversièra alla s'y loger avec le dessein d'étudier celui qui lui était désigné. Insensiblement il amena Maisonneuve à causer de l'établissement de Montréal, et à lui dire un jour qu'il serait bien aise de s'éloigner de

(38) A. C. C. G. Canada, *Mémoires*, I, 1556-1669, fol. 156.

(39) V. App. CXXIX.

(40) V. App. CXXX.

(41) Acte du 7 août 1640. Ar. du Séminaire de Montréal, c. p. Faillon, I, 394-395. — V. App. CXXXI.

(42) Quatre hommes, dont un chirurgien, étaient morts en route. D. de Casson, *Hist. du Montréal*, d. M. S. H. M., 1868, 29-30. Il y avait à bord une Champenoise, Jeanne Mance, future fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

(43) D. de Casson, 19-26. — Belmont, *Hist. du Canada*, 2.

la France pour éviter les désordres, et de le servir dans son projet. « Je suis sans intérêt, ajouta-t-il ; j'ai assez de bien pour mon peu d'ambition : j'emploierai ma fortune et ma vie à votre entreprise, sans autre récompense que l'honneur de servir Dieu et mon roi dans les armes que j'ai toujours portées (44) ». La Dauversière, en l'entendant tenir un langage si chrétien et si résolu, le reçut comme un don de la Providence.

Maisonneuve avait commencé le métier des armes en Hollande, à l'âge de treize ans ; il avait conservé sa piété dans les camps, au milieu de ces pays hérétiques, dit le chroniqueur. Il avait appris à pincer du luth pour passer ses loisirs seul et pour n'être pas obligé de fréquenter « la compagnie des méchants ». (45) Il partit, le cœur rempli de joie. A cette époque, la population européenne dans le pays ne dépassait pas deux cents âmes, [y compris les religieux et les religieuses (46).] A Québec, le gouverneur lui conseilla d'établir son monde dans l'île d'Orléans, hors de l'atteinte des Iroquois (47). Maisonneuve ne voulut pas se laisser intimider par le danger ; et il alla jeter, le 17 mai 1642, les fondements de la ville de Montréal (48). Cette première habitation reçut le nom de Ville-Marie (49). Il se mit ensuite à réunir autour de lui des sauvages chrétiens, pour les civiliser et leur enseigner l'agriculture. Ainsi Montréal devint à la fois une école de morale, d'industrie et de civilisation, noble destination qui fut inaugurée avec toute la pompe de l'Eglise. Peu après (1643), arriva à Maisonneuve un renfort de colons sous la conduite [d'un autre

(44) D. de Casson, 16-17. Faillon, I, 407-408. Maisonneuve avait 2.000 liv. de rente. Comme pour La Dauversière, la duchesse d'Aiguillon, Mme de La Peltrie et Marie de l'Incarnation, ce furent les *Relations* des Jésuites qui tournèrent son activité vers le Canada. D. de Casson, 12 et 17.

(45) D. de Casson, *ibid.*

(46) Suivant la *Relat.* de 1641 (1858), 58. D. de Casson, 31. Chiffre vraiment trop faible, au dire de M. Sulte, qui compte, pour 1639-1640, deux cent soixante-quatorze personnes dont cinquante-sept nées en Canada. *Hist. des Can.-Fr.*, II, 91-93, 143-147. Cf. Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies*, 1859, 2e p., 281, n. 6.

(47) Il qualifiait le projet de « folle entreprise ». Maisonneuve lui fit cette réponse : « Ce que vous me dites seroit bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste ; mais ayans été déterminé par la Compagnie que j'irois au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour y établir une colonie, quand tous les arbres se devroient changer en Iroquois. » D. de Casson, 32.

(48) A la Pointe-à-Callière défrichée et appelée par Champlain Place-Royale (1611) (*Supra*, liv. I, ch. II). V. App. CXXXII.

(49) *Relat.* de 1642, 37. Faillon, I., 436-437. La Société de Montréal envoya cette année-là (1642) douze hommes et des vivres, pour lesquels elle dépensa environ 40.000 livres. D. de Casson, 40. Belmont, *Hist. du Canada*.

gentilhomme champenois et Associé de Montréal] Louis d'Ailleboust de Coulonges (50), puis un second, l'année suivante. Les émigrants étaient tous choisis, comme leurs chefs. Un sieur de La Barre y vint, en 1644, avec plusieurs colons [et une compagnie de soixante soldats, levés et équipés par la régente Anne d'Autriche.] C'était un homme de mœurs dissolues, qui avait su jusque-là dissimuler sa conduite. Il portait à La Rochelle un long chapelet à sa ceinture, avec un crucifix, sur lequel il jetait continuellement les yeux ; ce qui l'avait fait prendre pour un homme très dévot. Sitôt qu'on eut reconnu sa mauvaise conduite, on le renvoya en France (51).

Une entreprise semblable à celle de Ville-Marie se poursuivait alors à Québec. Une petite colline boisée séparait le collège des Jésuites de l'Hôtel-Dieu. Aux deux versants, quelques maisons avaient été bâties à l'européenne, sous les murs de ces monastères, pour loger les sauvages et les accoutumer à vivre à la manière des Français. Des Montagnais et des Algonquins aidèrent à défricher une partie du plateau, que couvre aujourd'hui la haute ville. Ils se fatiguèrent bientôt de cette vie arrêtée et tranquille. Ce n'était pas en une génération qu'on pouvait changer les habitudes des sauvages, dans un pays où les forêts les invitaient sans cesse à reprendre leur vie errante.

Maisonneuve fut conduit un jour sur la montagne de Montréal par deux vieux sauvages de la nation qui avait habité l'île autrefois. « Nous étions, lui dirent-ils, en très grand nombre, et toutes les collines que tu vois au Midi et à l'Orient étaient peuplées. Les Hurons en ont chassé nos ancêtres, dont une partie s'est réfugiée chez les Abénaquis et une autre dans les cantons iroquois ; quelques-uns sont demeurés avec leurs vainqueurs. » (52) Maisonneuve, touché du malheur de cette nation, leur dit de tâcher d'en rassembler les débris ; qu'il les recevrait dans le pays de leurs

(50) Qui était accompagné de sa femme et de sa belle-sœur (V. *infra*). Louis XIII lui avait donné un navire de 350 tonnes, tout armé, le *Notre-Dame*. Un autre vaisseau amenait des Jésuites et des religieuses. *Relat.* de 1643 (1858), 5-6. D. de Casson, 46-47. Belmont, 4. D'Ailleboust remplaça la palissade du fort par quatre bastions. « La maison du fort de M. de Chomedey a subsisté jusqu'en 1682-1683 », écrit la sœur Morin, en 1697. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph*, ms. c. p. J. Viger, *Vérit. motifs de la Soc. de N.-D. de Montréal*, 1643 (M. S. H. M., 1880), XXXIX. — D. de Casson, *Hist. du Montréal*, 50.

(51) D. de Casson, 54-55. Belmont, 4 (lire 1644 au lieu de 1646). La reine donna 100.000 liv. pour équiper cette compagnie.

(52) *Relat.* de 1642, (1858) 38. V. *supra*, liv. I, ch. II.

pères, les protégerait et ne les laisserait manquer de rien. Mais tous leurs efforts ne purent réunir les restes d'un peuple dont le nom même était oublié. Etait-ce le peuple que Cartier avait visité plus de cent ans auparavant à Hochelaga ? Les annales des sauvages remontent peu dans le passé sans devenir vagues et confuses. Les premiers voyageurs ne pouvaient faire un pas dans les forêts, sans entendre parler de tribus qui avaient existé dans des temps peu reculés selon nos idées, mais déjà bien éloignés d'après celles de ces peuples, dont chaque siècle révolu couvrait l'histoire d'un profond oubli.

Les colons étaient aussi l'objet de tendres sollicitudes. Après la fondation du collège des Jésuites, l'Hôtel-Dieu, élevé pour les malades, et le couvent des Ursulines, pour l'instruction des jeunes filles, furent encore des fruits de cette générosité inépuisable à laquelle le Canada doit presque tous les grands établissements d'éducation et de bienfaisance qu'il possède. L'Hôtel-Dieu de Québec fut fondé, en 1639, par la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu (53). Cette année-là encore, une jeune veuve, [appartenant à la noblesse de Normandie,] M<sup>me</sup> de La Peltrie, [secondée à merveille par une Ursuline de Tours, la Mère Marie de l'Incarnation,] commençait le couvent des Ursulines et venait s'y renfermer elle-même pour le reste de ses jours (54). Les religieuses des deux communautés arrivèrent ensemble à Québec. « Le jour de l'arrivée, dit un auteur, fut pour toute la ville un jour de fête ; les travaux cessèrent, et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes et au bruit du canon ; après les premiers compliments, il les mena à l'église au milieu des acclamations du peuple ; et le *Te Deum* fut chanté, en action de grâces du double bienfait que Dieu faisait au Canada. » (55)

L'hospice fut d'abord placé à Sillery ; mais, en 1644, la crainte des Iroquois le fit transporter à Québec.

Ces pieuses fondations, qui font encore l'honneur du pays, s'élevaient

(53) Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, de 1639 à 1716, Montauban, 1751. La duchesse d'Aiguillon défraya aussi des missions en Extrême-Orient. V. A. Bonneau-Avenant, *La duchesse d'Aiguillon, sa vie et ses œuvres*, 1879. Abbé Casgrain, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, 1878.

(54) V. App. CXXXIII.

(55) M. de Laroche-Héron (H. de Courcy), *Les Servantes de Dieu en Canada*, Montréal, 1855, 18. V. aussi *Relat.* de 1639 (1858), 8. *Les Ursulines de Québec*, Québec, I, 1863, 21-25.

dans le bruit des armes et dans les agitations que causait l'alternative des succès et des revers.

On a vu comment s'étaient terminées les négociations pour la paix aux Trois-Rivières, où les Iroquois furent démasqués, mais non intimidés. Les embarras de Montmagny n'avaient fait qu'augmenter depuis. Les colons, qui ne commencèrent à semer du blé [à Québec qu'en 1642 (56),] parce qu'ils avaient cru le climat trop froid pour cette plante, ne recueillaient pas encore de quoi se nourrir toute l'année. Il fallait que le gouverneur pourvût en même temps à la subsistance et à la sûreté des colons. Tout le monde était armé, et le laboureur ne s'aventurait plus aux champs sans son fusil. Les Iroquois se glissaient furtivement jusque dans le voisinage de Québec, et semaient l'alarme sur les deux rives du Saint-Laurent. Leur audace croissait avec le succès ou plutôt l'impunité de leurs entreprises (57). La nécessité de mettre un frein à leurs courses était pressante. Comme préliminaire, on résolut de leur fermer le chemin en construisant un fort à l'embouchure de la rivière Richelieu (58), par où ils descendaient au fleuve (13 août 1642). Ils réunirent leurs efforts et fondirent à l'improviste au nombre de deux cents guerriers (59) sur les travailleurs, qui les repoussèrent (20 août).

Pour se venger, ils tournèrent leurs armes contre les Hurons et les Algonquins, sur lesquels ils prenaient une supériorité décidée, que l'usage des armes à feu vint encore accroître. Les Hollandais de la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui l'État de New-York, avaient commencé à leur vendre des fusils, de la poudre et des balles (60), malgré les représentations

(56) *Relat.* de 1642 (1858), 3; 1643, 2. Lettre du P. Le Jeune (1634) d. Le. P. Carayon, *Prem. Mission des Jésuites au Canada* (1864), 131, 144, 146-148. Déjà, en 1636, Giffard en récoltait à Beauport. *Relat.* de 1636 (1858), 45-46, 48, 52. Cf. *Le Journal des Jésuites*, 17. Quant à Montréal, on y avait semé des pois et du blé d'Inde, en 1642. D. de Casson, *op. cit.*, 48. En 1644, « la froideur de ce climat ne l'empêchait pas de produire une grande abondance de bled ». *Ibid.*, 54.

(57) « ... Un Iroquois se tiendra deux ou trois jours, sans manger, derrière une souche, à cinquante pas de vostre maison, pour massacrer le premier qui tombera dans ses embusches. » *Relat.* de 1641 (1858), 58. « Un ennemy, qui fond comme un oiseau dessus sa proye, qui fait la guerre en larron, et qui attaque en vaillant homme. » *Relat.* de 1642 (*ibid.*), 51, 244. V. aussi *Relat.* de 1643, 62; 1645, 18-19. D. de Casson, 44, 57.

(58) Sur l'emplacement actuel de la ville de Sorel. On nomma le fort: Richelieu. Montmagny, qui dirigeait les travaux, avait cent hommes avec lui. M. de l'Incarnation, 29 septembre 1642. *Relat.* de 1642 (1858), 44, 50-55.

(59) Suivant le P. Jogues, lettre datée de Rensselaerswyck (Albany, Etat de N.-Y.), 5 août 1643 (Martin, *Relat. abrégée du P. Bressani*, 188-237).

(60) *Relat.* de 1642 (1858), 45, 49, 56. « Ils (Agniers) en ont à présent trois cents (arque-

que Montmagny avait faites à leur gouverneur, [Kieft,] qui s'était contenté de répondre en termes vagues, sans changer de conduite (1642) (61). On le soupçonnait depuis longtemps d'exciter secrètement les cantons, quoique les deux gouvernements fussent en paix.

Les Hurons n'étaient déjà plus que l'ombre d'eux-mêmes. Le fer et la flamme désolaient leurs frontières, dont le cercle se rapetissait chaque jour, et ils n'osaient remuer de peur d'augmenter la fureur de leurs ennemis, qui voulaient, disaient-ils, ne faire avec eux qu'un seul peuple et qu'une seule terre. En 1644, les Iroquois disposèrent leurs attaques, contre les Français et leurs alliés, avec un art stratégique que l'on est surpris de trouver chez des barbares. Divisés en dix bandes (62), ils enveloppèrent toute la colonie comme dans un immense réseau, et, au printemps, ils firent irruption sur tous les points à la fois. Ils prenaient, dit le P. Jérôme Lalemant, des positions telles qu'ils pouvaient voir de quatre, cinq ou six lieues sans être aperçus eux-mêmes, et ils n'attaquaient que quand ils étaient les plus forts (63).

Les deux premières bandes se placèrent au portage des Chaudières, et la troisième s'arrêta au pied du Long-Sault, sur la rivière Ottawa ; la quatrième fut envoyée au-dessus de Montréal ; cinq autres corps se partagèrent l'île même de Montréal, la rivière des Prairies, le lac Saint-Pierre, le voisinage des Trois-Rivières et du fort Richelieu ; enfin la dixième bande était destinée à faire le ravage dans le pays des Hurons (64).

Une de ces troupes, composée de quatre-vingts guerriers, ne fut pas heureuse. Après être restée trois jours en embuscade près du fort de Montréal, dans l'espérance de surprendre les Français, elle fut découverte et

buses) et s'en servent avec adresse et hardiesse. » *Relat.* de 1643, 62. Lettre du P. Jogues. Au reste, Montmagny empêcha souvent ses alliés sauvages d'aller attaquer les Hollandais. *Relat.* de 1643, *ibid.* Cf. *Journal of New Netherland* (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, I, 179). V. aussi N. E. Dionne, *Hollandais et Français en Amérique*, Québec, 1910. Sur les rapports des Agniers avec les Hollandais, v. Megapolensis, Jr. *Short Sketch of the Mohawk Indians* (*N.-Y. Hist. Soc. Col. N.-Y.*, 2e ser., III, 1857).

(61) Charlevoix (in-12°), I, 362. Pourtant, l'année suivante, ce fut grâce à eux que le P. Jogues put s'échapper des Agniers ; même Kieft l'invita chez lui et lui donna un navire avec lequel il gagna l'Angleterre, puis la France. Lettre du P. Jogues, *ibid. Relat.* de 1643 (1858), 74-79.

(62) *Relat.* de 1644 (1858), 19.

(63) Lettre du 15 mai 1645 (*Relat.* de 1645 (1858), 40). V. aussi *Relat.* de 1668, 8.

(64) *Relat.* de 1644 (1858), 42, 45-49, 105. « ... Les Iroquois ont bouché tous les passages et les avenues de la Rivière qui conduit à Kébec... » Lettre du P. J. Lalemant, 1644 (*Relat.* de 1644, 105). — *Relat.* de 1642, 2.

dispersée [par la rare intrépidité de Maisonneuve (30 mars 1644).] Elle perdit plusieurs hommes. [Les Français, qui étaient une trentaine, eurent trois de tués, et deux autres emmenés prisonniers, puis brûlés vifs (65).] C'est dans l'embuscade dressée par un autre parti près du lac Saint-Pierre, à six lieues des Trois-Rivières, que tomba le P. Bressani, Jésuite italien qui était en Canada depuis deux ans, et qui partait pour les missions huronnes (66). On repoussa cette bande devant le fort Richelieu.

Ne pouvant cependant, faute de troupes, protéger partout la colonie et ses alliés, ni atteindre l'ennemi, qui voltigeait sans cesse, Montmagny songea à ouvrir une nouvelle négociation et à employer toute l'influence que lui donnait la supériorité du génie européen, cette influence à laquelle les Iroquois eux-mêmes ne pouvaient entièrement se soustraire. Après leurs derniers insuccès, il relâcha un prisonnier agnier, chargé par lui d'aller dire aux cantons que, s'ils voulaient sauver la vie aux autres captifs, ils envoyassent sans délai des ambassadeurs avec pleins pouvoirs. La menace eut l'effet désiré. [Trois Agniers se présentèrent, le 5 juillet 1645, aux Trois-Rivières, suivis d'un prisonnier français, Guillaume Couture (67) ;] ils signèrent enfin un traité dans une assemblée solennelle, tenue sur la place d'armes du fort, en présence du gouverneur, [M. de Champflour, des PP. Jogues et Vimont.]

Un des envoyés se leva, regarda le soleil, puis, ayant promené ses regards sur l'assemblée : « Onontbio (68), dit-il, en prenant un collier de porcelaine, prête l'oreille. Je suis la voix de mon pays. J'ai passé près du lieu où les Algonquins nous ont massacrés au printemps. J'ai passé vite, et j'ai

(65) V. App. CXXXIV.

(66) [Il avait avec lui un jeune Français de douze ans, et six Hurons. Tous] furent tués et torturés. Lui-même fut cruellement battu à coups de bâtons et allait être brûlé vif, lorsqu'il fut sauvé presque miraculeusement par une femme, qui le fit remettre aux Hollandais, moyennant une rançon, au bout de quatre mois de captivité. Bressani, *Relat. abrégée* (éd. Martin), 13-45. *Relat.* de 1644 (1858), 41-45. (N. de l'auteur).

(67) Qui avait été pris par les Iroquois trois ans auparavant, dans les îles du lac Saint-Pierre, en même temps que le P. Jogues et un jeune chirurgien français, René Goupil. Celui-ci fut assommé d'un coup de hache (1642). Goupil et Couture étaient des engagés ou « donnés » de la mission. V. App. CXXXV.

(68) Ce nom était, en langue iroquoise, la traduction du nom de Montmagny (Mons Magnus, grande montagne). Les sauvages continuèrent à le donner à ses successeurs, et même au roi de France, qu'ils appelaient Grand-Ononthio. *Relat.* de 1641 (1858), 22 ; 1645, 23. (N. de l'auteur.) — De même William Penn et les autres gouverneurs de la Pennsylvanie reçurent le nom de *Onas*, qui signifie Plume. Parkman, *Jesuits in North America*, 380, n. 2.

détourné les yeux pour ne pas voir le sang des miens. Ce spectacle aurait excité ma colère... J'ai frappé la terre, puis prêté l'oreille, et j'ai entendu leurs voix ; elles m'ont dit doucement : N'entre point en fureur, ne songe plus à nous ; tu ne peux plus nous retirer de la mort, pense aux vivants ; arrache au feu ceux qui sont prisonniers. Un homme vivant vaut mieux que plusieurs qui ne sont plus. — Et je suis venu pour délivrer ceux que tu tiens encore. » Il présenta dix-sept colliers, un pour remercier le gouverneur d'avoir rendu la liberté à un Iroquois ; un aussi en signe de la remise d'un Français ; le reste par allusion à la paix qu'on allait conclure. Il s'étendit longuement sur le sujet de son ambassade, et parla deux ou trois heures en chantant et en gesticulant tour à tour. Ce chef sauvage, qui était de haute stature, avait un grand talent oratoire ; mais il passait pour fourbe, et chacun était en garde contre lui. Il revint encore plusieurs fois en Canada, chargé de missions publiques.

Les Algonquins, les Montagnais, dont les chefs firent des discours, les Hurons et les Atticamègues, ou Poissons-Blancs, signèrent le traité (14 juillet 1645). Parmi les Iroquois, il n'y eut que le canton des Agniers qui le ratifia ; c'était le seul avec lequel la colonie fût en guerre ouverte (69).

La Compagnie de la Nouvelle-France avait fait des pertes immenses durant ces luttes désastreuses, et dépensé plus de [1.200.000 livres,] (70) outre le revenu du pays. Elle se hâta de profiter de la suspension d'armes pour céder, le 14 janvier 1645, la traite des pelleteries dans le Canada (71) à une association de colons notables, qui prirent le nom de *Compagnie des Habitants* (72). Ils furent représentés à Paris par Pierre Le Gardeur de Repentigny et Jean-Paul Godefroy (73). La Compagnie de la Nouvelle-France fit cet abandon (confirmé ensuite par édit royal du 6 mars)

(69) *Relat.* de 1645 (1858), 23-29. De nouvelles assemblées eurent lieu aux Trois-Rivières, le 17 septembre suivant. Plus de quatre cents sauvages y assistaient, dont quatre Agniers. *Ibid.*, 29-35. *Relat.* de 1646, *ibid.*, 3-6. Le 7 mai 1646, sept Agniers, accompagnés de G. Couture, vinrent aux Trois-Rivières ratifier la paix. *Relat.* de 1646, 6-8. *Jour. des Jésuites*, 36.

(70) Dont elle devait encore 400.000 livres. *Articles accordez entre les directeurs et associés de la Compagnie de la Nouvelle-France et les deputez des habitans dudit pays*, 14 janvier 1645, approuvés par arrêt royal du 6 mars 1645. (*Edits et Ord.*, I, 28-29.) V. aussi *Relat.* de 1626 (1858), 5 ; 1653, 28.

(71) Exclusion faite de l'Acadie, de Miscou et du Cap-Breton, que la Compagnie se réserva. *Edits et Ord.*, *ibid.* — V. App. CXXXVI.

(72) V. App. CXXXVII.

(73) Qui repassèrent en France avec Maisonneuve (24 octobre 1645). Repentigny revint avec cinq vaisseaux au mois d'août 1646. *Jour. des Jésuites*, 3-4, 7-8. *Articles accordez*, *ibid.*

moyennant une redevance seigneuriale d'un millier pesant de castor, et à la charge des dépenses ordinaires qu'elle avait faites jusque-là, pour les appointements du gouverneur et des fonctionnaires civils, l'entretien d'une petite garnison au fort Saint-Louis, des religieux, etc.

Aussitôt la paix conclue, toutes les tribus s'étaient mises à faire ensemble la chasse et la traite, comme si elles eussent été dans la meilleure intelligence. L'année suivante, les missionnaires pénétrèrent chez les Iroquois. Ils espéraient changer les mauvaises dispositions des Agniers. Mais déjà la paix avait trop duré au gré de ces peuples mobiles et farouches. Une épidémie, qui ravagea une de leurs bourgades, et la destruction de leur moisson de maïs par les vers, furent attribuées aux maléfices du P. Jogues ; il fut tué d'un coup de hache, ainsi qu'un jeune Français [de Dieppe, Jean de Lalande,] qui l'accompagnait. Leurs têtes furent exposées sur une palissade, leurs corps jetés dans la rivière (18-19 octobre 1646) (74). Après ces meurtres, les Agniers recommencèrent leurs courses, égorgeant tout sur leur passage. Une femme algonquine, échappée comme par miracle de leurs mains, en apporta la nouvelle aux Trois-Rivières (1647) (75). L'année d'après, Montmagny fut remplacé par M. Louis d'Ailleboust de Coulonges (20 août 1648) (76).

Le départ de Montmagny causa quelque surprise. Il provenait d'une décision générale de la Cour. Le commandeur Longvilliers de Poincy, gouverneur des îles françaises d'Amérique, avait refusé de remettre le gouvernement à son successeur, et s'était maintenu dans sa charge contre l'ordre du roi. Cette espèce de rébellion eut des imitateurs. Pour arrêter le mal, le Conseil avait décidé que les gouverneurs serait changés tous les trois ans (77) ; et c'est en conséquence de cette résolution que Montmagny était rappelé (78).

(74) V. App. CXXXVIII.

(75) *Relat.* de 1647 (1858), 2-16, 74. Ces barbares allèrent jusqu'à crucifier et torturer un enfant baptisé, de trois ans. *Ibid.*, 6. M. de l'Incarnation, 1647, éd. Richaudeau, I, 332 ss.

(76) Sur le refus de Maisonneuve, à qui la charge fut d'abord offerte. D. de Casson, *op. cit.*, 63-64, 68. Belmont, *op. cit.*, 5. Sa commission est du 2 mars 1648 (d. E. Gagnon, *Feuilles volantes et pages d'histoire*, Québec, 1910, 213). *Jour. des Jésuites*, 115. — V. aussi App. CXXXIX.

(77) V. les provisions des gouverneurs Montmagny, Lauzon, d'Argenson, Mézy. *Edits et Ord.*, III, 15, 16, 20, 21. On verra que cette décision ne fut pas toujours suivie.

(78) Suivant Charlevoix (in-12°), I, 437. Au dire de La Chesnaye. Mémoire, 1697 (A. C. M. S. M. Canada, 1540-1759, fol. 1. — Coll. ms. N.-F., I, 249), ce sont les plaintes de quelques familles influentes du Canada qui causèrent son rappel. V. à ce sujet Faillon, I, 90-92. J.-E. Roy, *M. de Montmagny*, Québec, 1906, 26-30.

Plusieurs événements importants ont signalé son administration (79), tels que la création de l'établissement de Montréal et le commencement de la ruine des Hurons qui sera consommée dans les années suivantes. Les Jésuites étendirent fort loin de son temps leurs découvertes vers le Nord et vers l'Ouest (80). Le P. Raymbault forma même le dessein de se rendre en Chine par les régions occidentales, en évangélisant les nations sur son chemin, et de compléter ainsi le cercle des courses des missionnaires autour du monde (81). Quoique ces découvertes se fissent en dehors de l'action du gouvernement, elles jetèrent de l'éclat sur Montmagny, et lui acquirent une certaine célébrité en Europe.

Ce gouverneur avait cherché à imiter la politique de Champlain à l'égard des sauvages. La faiblesse de ses moyens (82) ne lui permit pas toujours de mettre un frein à leur ardeur guerrière. Par un heureux mélange de conciliation et de dignité, il sut leur inspirer du respect et suspendre quelque temps la marche envahissante des Iroquois contre la nation huronne. Le moment arrivait, cependant, où cette politique serait impuissante. D'Ailleboust revenait d'un voyage qu'il avait fait en France (1647-1648), après un séjour de quatre ans dans la colonie. Au cours de ces années, il avait été gouverneur de Montréal (1645-1647), en l'absence de Maisonneuve (83). Il devait donc bien connaître le pays et ses besoins. Mais on était dans une époque de grands dangers.

Les Hurons, réservés à de plus déplorables malheurs, perdaient un temps précieux en négociations avec le canton des Onnontagués, qui les amusait à dessein. Ce peuple infortuné était retombé dans sa première sécurité. Il avait même refusé l'alliance des Andastes (84), qui lui eût assuré la supé-

(79) *Le Cid* fut représenté à Québec, le 30 décembre 1646. *Jour. des Jésuites*, 75. Montmagny inaugura la coutume, restée en honneur chez nous, d'allumer des feux de joie la veille de la Saint-Jean-Baptiste (23 juin 1646). *Ibid.*, 53, 89, 111.

(80) *Relat.* de 1643 (1858), 71.

(81) C'est justice de dire que ces missionnaires étaient toujours accompagnés de guides laïques.

(82) V. App. CXL.

(83) *Relat.* de 1643 (1858), 6 ; 1646, 37, 51 ; 1647, 7, 14 ; 1648, 2, 43. D. de Casson, *op. cit.*, 50-51, 54, 58-61, 63-64, 214, n. 79. V. sur lui E. Gagnon, *Feuilles volantes*... d. c. 173-310. — V. aussi App. CXLI.

(84) *Relat.* de 1647 (1858), 8; 1648, 46, 48, 58. Les Andastes, quoique de langue iroquoise, étaient ennemis mortels des Cinq-Cantons. Ils succombèrent sous les coups des Tsonnontouans vers 1675. *Relat.* de 1657 (*ibid.*), 18; 1660, 6 ; 1661, 31, 39 ; 1663, 10; 1670, 46 ; 1672, 24. *Handbook Amer. Indians*, I, 336.

riorité sur ses ennemis. [Trois cents] Agniers fondirent sur lui à l'improviste (1648) (85). La bourgade de Saint-Joseph (86), nommée ainsi par les missionnaires, était située en terre ferme, [au sud-est du pays huron ;] elle fut surprise pendant l'absence de ses meilleurs guerriers ; environ sept cents personnes y furent impitoyablement égorgées. Le P. Daniel, depuis quatorze ans dans ces missions lointaines, resta héroïquement au milieu du carnage pour administrer le baptême et l'absolution. Ce devoir accompli, il engagea ceux de ses néophytes qui l'entouraient à se sauver dans le bois, puis s'avança seul au-devant des ennemis comme pour attirer leur attention, et reçut la mort en proclamant la parole de Dieu (87).

Au printemps suivant (16 mars 1649), une autre bourgade, celle de Saint-Ignace, fut enlevée de la même manière, et quatre cents personnes périrent ; il ne s'échappa que trois hommes (88), qui donnèrent l'alarme à une bourgade voisine, celle de Saint-Louis, dont les femmes et les enfants eurent à peine le temps de s'enfuir. Quatre-vingts guerriers restèrent pour la défendre ; ils furent tués ou pris, après avoir combattu avec la plus grande valeur (89). Les PP. de Brébeuf et Gabriel Lalemant y furent faits prisonniers. Ces deux missionnaires de la foi moururent après avoir enduré tous les plus horribles tourments que put inventer la cruauté raffinée des sauvages (16-17 mars) (90).

Ces massacres furent suivis de plusieurs combats. Le succès fut d'abord partagé ; mais à la fin l'avantage resta aux Iroquois ; ils gagnèrent une dernière bataille où les principaux guerriers hurons tombèrent, accablés par le nombre. Après tant de désastres, les débris de la nation, saisis de terreur, se dispersèrent (91). Au bout de quelques jours, [la bourgade de

(85) *Relat.* de 1648 (1858), 49. (Lire Agniers au lieu de Tsonnontouans.)

(86) Elle fut d'abord établie au nord-ouest de la baie actuelle de Matchedash, dans l'Ontario.

(87) *Relat.* de 1649 (1858), 3-5.

(88) *Relat.* de 1649 (1858), 10. Les Iroquois étaient au nombre de mille.

(89) *Ibid.*, 10-11. Ils tuèrent trente Iroquois ; cinq cents Hurons s'échappèrent ; les autres, vieillards, femmes et enfants pour la plupart, périrent dans leurs cabanes, incendiées par les Iroquois.

(90) Le P. de Brébeuf était âgé de cinquante-six ans, le P. Lalemant, de trente-neuf. Celui-ci était le neveu des PP. Charles et Jérôme Lalemant. Voir *Relat.* de 1649 (1858), 13-25. M. de l'Incarnation, 1649, éd. Richaudeau, 385-87. Le P. Martin, *Vie du P. Jean de Brébeuf*, 1877. Récit du P. Regnault, d. Rapport sur les Arch. canad., Ottawa, 1884. Le P. Rochemonteix, II, 76-90.

(91) Sur la dispersion des Hurons et leurs nouvelles demeures, v. *Relat.* de 1648 (1858), 47-50 ; 1649 ; 1650 ; 1651, 4-7, 9 ; 1654, 10 ; 1657, 20-23 ; 1660, 13-18 ; 1664, 3 ; 1669, 17-18 ; 1670, 82-83 ;

Sainte-Marie (92), à une lieue de Saint-Louis, et tous les villages d'alentour,] furent déserts. Les fugitifs se retirèrent chez les peuples voisins ou disparurent dans la profondeur des forêts. Les généreux missionnaires ne voulurent point quitter les restes de ce peuple infortuné, et émigrèrent avec eux. Ils proposèrent d'abord pour retraite la grande île Manitoulin, au nord du lac Huron : c'est une île longue de 30 lieues. Elle était alors abondante en gibier. Les Hurons ne purent se résoudre à s'exiler si loin ; ils ne voulurent pas même quitter entièrement leur pays, et se réfugièrent, en juin 1649, dans l'île Saint-Joseph, aujourd'hui Christian Island (93). Ils y élevèrent une bourgade de cent cabanes, les unes de huit, les autres de dix feux ; et des familles se répandirent dans les environs, le long du rivage, pour la commodité de la chasse. Le malheur les poursuivait partout. La chasse et la pêche, sur lesquelles ils comptaient, ne donnèrent rien ; et l'hiver les vit abandonnés à toutes les horreurs de la famine. Ils violèrent les tombeaux pour se nourrir de leurs dépouilles corrompues. Des mères dévorèrent leurs enfants, expirés sur leur sein. Ce furent des scènes qui épouvantèrent la barbarie elle-même. Les maladies contagieuses, suites ordinaires de la famine, éclatèrent et emportèrent une partie de ceux que la faim avait épargnés. Les missionnaires se comportèrent en véritables hommes de Dieu au milieu de ces scènes de désolation. Dans leur désespoir, les infortunés Hurons, ne sachant sur qui rejeter la cause de leur malheur, l'attribuaient à ces apôtres eux-mêmes. « Les Iroquois, nos mortels ennemis, s'écriaient-ils, ne croient point en Dieu, ils n'aiment point les prières, ils commettent tous les crimes, et néanmoins ils prospèrent. Nous, depuis que nous abandonnons les coutumes de nos pères, les Iroquois nous tuent, nous brûlent et renversent toutes nos bourgades. Que nous sert de prêter l'oreille à l'Evangile, si la foi et la mort marchent ensemble » (94). Telle tribu qui avait compté plusieurs cents guerriers, n'en avait plus que trente.

1671, 39. Thwaites, *Jesuit Relations*, t. LXII, p. 192-194 ; t. LXV, p. 252 ; t. LXIX, 192, 240. N. Perrot (éd. Tailhan), 80-91, 94-95, 99, 105-106, 214, 238-245, 311. *Relat. abrégée du P. Bressani*, éd. Martin, 3e part., 175 ss.

(92) La principale mission huronne. V. le carte de ces missions par le P. du Creux, rep. d. la *Relat. abrégée de Bressani*, éd. Martin, et celle p. p. Thwaites, *Jesuit Relations*, I.

(93) A sept lieues environ de la bourgade de Sainte-Marie, au sud de la baie Georgienne (au nord de la baie Nottawasaga). *Relat.* de 1650 (1858), 2-4.

(94) *Relat.* de 1650, *ibid.*, 4. Cf. *Relat. abrégée de Bressani*, *ibid.*, 283.

L'automne venu, les Iroquois s'étaient remis en campagne au nombre de trois cents. [Il restait, chez la nation du Pétun, deux missions nommées Saint-Jean et Saint-Mathias. Le bourg principal, appelé aussi Saint-Jean, était placé dans les montagnes Bleues, au sud-ouest du pays huron ;] on y comptait encore six cents familles. L'irruption de cette bande fut regardée par elles comme une bravade et leurs guerriers allèrent à sa rencontre pour lui donner la chasse. Elle les évita par un détour et tomba, le casse-tête à la main, sur la population éperdue (7 décembre 1649). Tout fut massacré ou traîné en captivité. Le P. Garnier périt sous le fer des Iroquois (95). Alors les Hurons de l'île Saint-Joseph ne s'y crurent plus en sûreté. En allant chercher un asile ailleurs, ils trouvèrent leur tombeau. [On était au mois de mars 1650.] Une partie de la troupe fugitive enfonça dans les glaces et se noya en voulant se rendre à la terre ferme ; une autre partie eut beau gagner des lieux isolés et des montagnes presque inaccessibles, les Iroquois, comme des loups altérés de sang, la poursuivirent à la piste et la décimèrent. Le reste, [réduit à trois ou quatre cents à peine et] épuisé de souffrances, fantôme d'un peuple détruit, vint, à la suite du P. Ragueneau et des autres missionnaires, solliciter du gouverneur français une retraite, sous sa protection (96). Les infortunés s'étaient échappés (10 juin 1650) par le lac Nipissing et la rivière Ottawa, route écartée dans laquelle, cependant, ils avaient trouvé de terribles marques du passage de leurs ennemis (97). Après deux jours de repos à Montréal, où ils n'osèrent pas rester, tant leur épouvante était profonde, ils atteignirent enfin Québec, le 28 juillet 1650 (98). Ils y furent reçus avec toute l'attention que méritaient de si grands malheurs. On les plaça dans l'île d'Orléans (99). L'année suivante,

(95) *Relat.* de 1650, *ibid.*, 8-9. Le compagnon de mission du P. Garnier, le P. Chabanel, fut tué peu apres par un Huron. *Ibid.*, 16-17. Le P. Garreau, de la mission de Saint-Mathias, périt, en 1656, mortellement blessé par les Iroquois. *Relat.* de 1656, 41-44. Le P. Buteux et son compagnon, un Français nommé Fontarabie furent aussi tués par les Iroquois, en se rendant à la mission des Atticamègues en 1651. *Relat.* de 1652, 2-3.

(96) *Relat.* de 1650 (1858), 23-26, 51... « Nous envisagions des campagnes, où il n'y a pas dix années que j'y comptais les huit et dix mille hommes : de tout cela, il n'en restoit pas mesme un seul. » *Ibid.*, 26.

(97) Les Iroquois venaient de détruire les Nipissings... « autre fois j'avois veu leur lac (Nipissing) habité quasi tout le long de ses costes, et lequel maintenant n'est plus rien qu'une solitude ». *Ibid.*, 26.

(98) *Ibid.*, 28. Lettre de la Mère de Saint-Bonaventure, *ibid.*, 51. *Jour. des Jésuites*, 142.

(99) *Relat.* de 1651 (1858), 9 ; 1652, 8 et 10. *Perrot*, éd. Tailhan, 84, 105, 106. *Jour. des Jésuites*, 149.

d'autres hommes de leur race, qui étaient descendus à Québec avant eux, et avaient trouvé un asile sur les terres des Jésuites, à Beauport, les rejoignirent (100).

Quant aux Hurons qui ne vinrent point chercher un refuge parmi les Français, les uns se mêlèrent avec les nations voisines : [les Hurons du Pétun, la nation Neutre, la nation du Chat (101),] sur lesquelles ils attirèrent la haine des Iroquois ; un petit nombre allèrent s'établir dans la Pennsylvanie, parmi les Andastes (102) ; d'autres remontèrent au lac Supérieur (103) [ou gagnèrent l'ouest du Michigan et le Wisconsin (104) ;] d'autres enfin se présentèrent aux Tsonnontouans (105) et s'incorporèrent avec eux. Leur pays, et aussi la vallée de l'Ottawa, où les Algonquins avaient eu quelques villages populeux (106), ne renfermaient plus que des déserts ou des forêts inhabitées. Les Iroquois avaient mis douze ans à renverser les frontières des Hurons, et ensuite moins de deux ans à disperser cette nation. Tel fut le sort d'un peuple dont la ruine priva le Canada d'un allié sur lequel il avait fondé de grandes espérances et qu'un aveuglement fatal précipita dans l'abîme.

Dans le temps que ce drame d'extermination se préparait, la Nouvelle-Angleterre fit proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance per-

(100) De sorte que cette bourgade comprit bientôt six cents âmes. Belmont, *Hist. du Canada. Jour. des Jésuites*, 136.

(101) *Relat.* de 1649 (1858), 26 ; 1651, 4 ; 1654, 9-10 ; 1660, 14. Les Ériés (nation du Chat) comptaient, en 1654, deux mille hommes bien « agguerris ». *Relat.* de 1654, 10. Cf. *Relat.* de 1656, 18-31. Ils furent presque entièrement détruits par les Iroquois en 1655. Quant aux Neutres, ils furent décimés par les Iroquois, en 1650. *Relat.* de 1651, *ibid.*, 4.

(102) *Relat.* de 1660, 14. La guerre entre les Andastes et les Iroquois, dura de 1657 à 1663 et finit par la destruction des Andastes et par leur fusion avec les Iroquois. *Relat.* de 1672 (1858), 24. Perrot, n. de Tailhan, 296.

(103) C'est-à-dire dans l'île Manitoulin, dans l'île Mackinac, à la Pointe Saint-Ignace (auj. Graham's Point) et à la Pointe Chequamegon. *Relat.* de 1664 (1858), 3 ; 1669, 18 ; 1670, 82-83 ; 1671, 39. Douniol, *Relat. inéd. de la Nouvelle-France* (1672–79), 1861, II, 17-95. Lettre du P. Beschefer, 1683 (Thwaites, *Jesuit Relat.*, t. LXII, 192-194). Lettre du P. Carheil à Callières, 1702 (Thwaites, t. LXV, 252). Perrot, éd. Tailhan, 80-81, 87-88. La Potherie, II, 51-56. V. *supra*, liv. II, ch. I.

(104) Et se fixèrent successivement chez la nation des Puants, chez les Poutewatomis, chez les Mascoutins ou nation du Feu. *Relat.* de 1660, *ibid.*, 14; 1663, 20-21. Perrot, 81, 214, 240-241. Des Hurons allèrent aussi habiter le Détroit. Lettre du P. Carheil, d. c. *Relat. du voyage de la Belle-Rivière fait en* 1749 par le P. Bonnecamps (Thwaites, I, 69, 192). *Mission des Hurons du Détroit*, 1733-56 (Thwaites, t. LXIX, 240).

(105) *Relat.* de 1651 (1858), 4-5 ; 1660, 14, 28 ; 1670, 69.

(106) *Relat.* de 1650, 27.

pétuelle entre les deux colonies (1647-48 (107). Ce traité, qui eût subsisté, indépendamment de toute guerre entre leurs métropoles, devait être à peu près semblable à celui que venait de conclure l'Acadie, comme on le verra plus loin. Cette proposition occupa quelque temps les autorités. Le Jésuite Gabriel Druillettes et Jean-Paul Godefroy, membre du Conseil de Québec, furent délégués à Boston en 1650 et 1651 (108). Les Canadiens, dont le commerce était incommodé par les courses des Iroquois, cherchèrent à engager la Nouvelle-Angleterre dans une ligue offensive et défensive contre les cantons. « Nous ne pouvons douter, disait la lettre du Conseil, que Dieu ne bénisse et vos armes et les nôtres, puisqu'elles seront employées pour la défense des Sauvages Chrétiens, tant vos Alliés que les nôtres, contre les Barbares infidèles qui n'ont ni foi, ni Dieu, ni aucune justice en leur procédé, comme vous pourrez l'apprendre plus au long desdits Sieurs nos Députés, qui vous assureront du désir sincère que nous avons, que le Ciel aille toujours bénissant vos Provinces et vous comble de ses faveurs. » La condition d'une ligue offensive et défensive fit manquer la négociation. Les Anglais ne voulurent pas courir le risque d'attirer sur eux les armes des Iroquois (109).

L'année 1651 fut celle de la retraite de D'Ailleboust, qui, lui aussi, s'était vu avec douleur réduit à être l'inutile témoin de la ruine des Hurons. Il mourut dans le pays (110).

Jean de Lauzon, conseiller du roi, vint de France lui succéder (17 janvier 1651) (111). C'était un des principaux membres de la Compagnie de la

(107) D'Ailleboust délégua le P. Druillettes à Boston pour conclure un traité. Mais ces premières négociations restèrent sans résultat. *Narré du voyage faict pour la mission des Abnaquiois*... par le P. G. Druillettes, p. p. Shea. *Rec. des pièces sur la négociation entre la Nouv.-France et la Nouv.-Angleterre ès-années* 1648 *et suiv.*, N.-Y., 1866. — *Lettre écrite par le Conseil de Québec aux commissaires de la Nouv.-Angleterre*, 20 juin 1651 (Charlevoix (in-12°), II, 7-11 et Shea, *ibid.* — Coll. ms. N.-F., I, 127-129).

(108) Dans la négociation de 1650, le P. Druillettes était accompagné d'un chef algonquin de Sillery. V. *Narré du Voyage*..., *ibid. Relat.* de 1652 (1858), 26. Godefroy ne prit part qu'à la négociation de 1651. *Lettre écrite par le Conseil de Québec, ibid. Jour. des Jésuites*, 155, 163.

(109) *Copy of a letter from the Commissioners of the United Colonies to the Governor of Canada, Sept. 6 th*, 1651. (Hutchinson, *Coll. of Origin. Papers rel. to the Hist. of the Colony of Massachusetts Bay*, Boston, 1769, 239-242. — Hazard, *Hist. Coll.*, II, 183, 184).

(110) *Relat.* de 1651 (1858), I. *Jour. des Jésuites*, 162-163. D'Ailleboust fut gouverneur intérimaire en 1657. *Relat.* de 1658, 3. Il mourut à Montréal le 31 mai 1660. *Jour. des Jésuites*, 281. C'est le seul gouverneur qui soit resté dans le pays après avoir remis son commandement.

(111) Provision de la charge de gouverneur, etc. *Edits et Ord.*, III, 16. Lauzon débarqua à

Nouvelle-France, aux affaires de laquelle il avait toujours pris part. Il montra peu de talent comme gouverneur de la colonie (112), qu'il trouva, il est vrai, dans un état déplorable. Les Iroquois, animés par les avantages inouïs qu'ils avaient remportés dans les contrées des Lacs, se jetèrent sur les établissements français. Leurs bandes se glissèrent à la faveur des bois jusqu'au-dessous de Québec. Ils tuèrent [quinze Français aux Trois-Rivières, en même temps que] le gouverneur Du Plessis-Kerbodot, dans une sortie qu'il faisait contre eux (19 août 1652) (113). Ils attaquèrent les laboureurs et désolèrent la campagne par leurs brigandages (114). Ils poursuivirent ce genre de guerre avec tant d'opiniâtreté qu'à peine, dit un contemporain, « nous laissaient-ils quelques jours sans alarmes. Incessamment nous les avions sur les bras ; il n'y a pas de mois en cet été où notre livre des morts n'ait été marqué en lettres rouges par la main des Iroquois » (115). Cet état de choses dura [environ un quart de siècle (116).] La colonie diminuait par les pertes qu'elle faisait dans les surprises, et par cette multitude de petits combats qu'il fallait livrer au coin de chaque bois, et qui souvent se renouvelaient plusieurs fois le même jour. Si ces combats coûtaient plus de monde aux sauvages qu'aux Français, ils laissaient dans les rangs de ces derniers des vides plus sensibles à cause de leur petit nombre (117).

Québec le 13 octobre 1651. *Jour. des Jésuites*, 162. Ses ancêtres, originaires de Bretagne, s'établirent dans le Poitou au XVIe siècle.

(112) V. App. CXL II.

(113) Il avait avec lui quarante ou cinquante Français et dix ou douze sauvages. Sept Français furent faits prisonniers. *Relat.* de 1652 (1858), 35. *Jour. des Jésuites*, 174-175. M. de l'Incarnation, 1er sept. 1652. Belmont, *Hist. du Canada*. Sur Du Plessis-Kerbodot, v. B. Sulte, *Bul. rech. hist.*, II, 178-182. Pour la liste complète des gouverneurs des Trois-Rivières, v. Sulte, *ibid.*, 66-71.

(114) « Avant la désolation des Hurons, écrit le P. Le Mercier, les cent canots venoient en traite tous chargez de Castors. Les Algonquins en apportoient de tous costez, et chaque année, on en avoit pour 200 et pour 300.000 livres. C'estoit là un bon revenu, de quoy contenter tout le monde et de quoy supporter les grandes charges du pays. La guerre des Iroquois a fait tarir toutes ces sources, etc. » *Relat.* de 1653, (1858), 28.

(115) D. de Casson, *Hist. du Montréal*, 76.

(116) La première guerre iroquoise dura, sauf deux courtes trêves (1645, 1653-54), de 1640 à 1667, jusqu'à la victoire de Tracy. Les hostilités iroquoises, on le verra plus loin, reprendront en 1686 et couvriront dix années. Pour le récit des combats et des massacres aux environs de Québec et aux Trois-Rivières, v. les *Relat. des Jésuites*, le *Jour. des Jésuites*, et les *Lettres* de M. de l'Incarnation ; pour ce qui concerne Montréal, consulter surtout D. de Casson et Faillon.

(117) Il n'est pas excessif d'évaluer les pertes à deux cents colons de tout sexe et de tout âge. « Ce chiffre prend toute sa valeur quand on le rapproche du chiffre total de la population,

Les Iroquois allaient ordinairement par bandes. Ils se coulaient dans les bois, dans les ravines, derrière les moindres accidents de terrain afin d'attendre les hommes qui travaillaient aux champs. Il s'en cachait jusque dans la tête des arbres autour des maisons, et plus d'une fois on en surprit ainsi qui étaient au guet pour donner le signal d'attaque à leurs compagnons restés un peu plus loin ; ils passaient dans cette position des journées entières (118).

C'est au milieu de ces combats journaliers que cette belle et grande contrée, le pays de Montréal et des Trois-Rivières, mais surtout Montréal, fut acquise à la civilisation. Chaque laboureur était devenu soldat, chaque sillon était arrosé de sang français ou de sang indien (119). La situation des affaires du Canada finit par attirer l'attention de ceux qui y étaient déjà intéressés en France. Maisonneuve réussit (120) à obtenir, de l'Anjou et du Maine [principalement,] du Poitou, [de la Normandie et de Paris, cent cinquante colons, dont cent cinq atteignirent Montréal avec lui (16 novembre 1653 (121).] C'étaient des hommes pour la plupart propres à la guerre et à l'agriculture (122). Ce renfort fut d'un grand secours, et le bruit de son arrivée alla jusqu'à l'ennemi.

Malgré leur audace et leur activité, les Iroquois s'apercevaient tous les jours qu'ils ne gagnaient rien contre les Français. Ils prirent encore le parti

un peu plus de deux cents en 1641, un peu plus de deux mille en 1663. On peut dire que la population coloniale a été, au sens littéral du mot, décimée. » Et puis « un homme tué par les Iroquois, c'est presque toujours une famille de colons qui est détruite dans son germe. » « Cette première guerre iroquoise a eu des conséquences irréparables. Elle a contribué à donner aux Anglais en Amérique du Nord cette avance qu'il n'a plus été possible de regagner. » E. Salone, *La colonisat. de la Nouv.-France*, 98, 108.

(118) V. *supra*, n. 57.

(119) V. App. CXLIII.

(120) Laissant le commandement de Montréal à d'Ailleboust des Musseaux, il partit pour la France le 5 novembre 1651. *Jour. des Jésuites*, 164. Mme de Bullion lui donna 42.000 liv. pour lever la recrue de 1653. D. de Casson, 96-100. Faillon, II, 138-142. — Le 4 décembre 1651 fut représenté à Québec, chez les Jésuites, l'*Heraclius* de Corneille. *Jour. des Jésuites*, *ibid.*

(121) Belmont, *op. cit.* La sœur Marguerite Bourgeoys (fondatrice de la Congrégation de N.-D. de Montréal et qui était du voyage) dit cent huit. D. de Casson, 92-93, 100 n. et 101, n. 1. *Relat.* de 1653 (1858), 3. Faillon, II, 172-185 (lequel en donne la liste et le pays d'origine, 531). Cf. la liste de Sulte, *Hist. des Canadiens-Fr.*, III, 48-50. Ils débarquèrent à Québec, le 22 septembre, ayant perdu huit hommes. C'est de cette recrue que le gouverneur Denonville écrira, en 1687 : « Ces cent hommes ont sauvé l'île de Montréal et tout le Canada aussi. » *Mémoire* (de 1687) *sur l'hôpital de Montréal*, c. p. Faillon, III, 115. — V. App. CXLIV.

(122) V. App. CXLV.

de demander une suspension d'armes pour traiter de la paix (1653) (123). Le P. Simon Le Moyne fut envoyé vers eux [pendant l'été de 1654 (124).]

Il y eut une assemblée [au canton des Onnontagués (10 août).] Le P. Le Moyne y fit dix-neuf présents. A chaque présent, les sauvages poussaient un cri du fond de leur poitrine en signe de contentement. Son discours dura deux heures. En parlant, il allait et venait, suivant leur usage, comme un acteur sur un théâtre. Les sauvages se groupèrent ensuite par nations et par tribus ; un chef onneyout répéta les paroles du P. Le Moyne, après quoi ils se mirent à chanter tous ensemble. Alors un autre capitaine onneyout se leva et, s'adressant au gouverneur absent : « Ononthio, dit-il, Ononthio, tu es le soutien de la terre ; ton esprit est un esprit de paix, et tes paroles adoucissent les cœurs les plus rebelles. » (125) Ce traité fut ratifié en 1654 [et de nouveau l'année suivante (126)]. Il répandit la joie parmi les Français et leurs alliés, rouvrit les Cinq-Cantons au zèle des missionnaires et permit à la colonisation de faire un progrès plus rapide.

En rendant toutes les communications libres, la paix dévoila de nouveaux intérêts et aussi, par suite, de nouvelles jalousies. Les quatre cantons iroquois les plus au Nord se mirent à faire le commerce des pelleteries avec le Canada. Cela donna bientôt de l'envie aux Agniers, voisins d'Orange (Albany). Ceux-ci désirèrent dès lors la guerre pour empêcher un négoce qu'ils regardaient comme leur étant préjudiciable. Pour une raison contraire, les autres ne voulaient pas rompre leur alliance avec les Français, avec lesquels ils communiquaient plus facilement qu'avec les habitants de la Nouvelle-Hollande. Ainsi donc, la paix ne pouvait durer longtemps, et les Agniers qui l'avaient signée à contre-cœur n'attendaient qu'une occasion pour ressaisir les armes (127).

(123) *Relat.* de 1653 (1858), 4, 17-20. Pendant l'été, cinq ou six cents Agniers tentèrent en vain de prendre Montréal et Trois-Rivières. Mais ils firent prisonniers le P. Poncet et un Français, Franchetot, à trois lieues de Québec ; celui-ci fut brûlé, le Jésuite, remis en liberté. *Ibid.*, 6-17. M. de l'Incarnation, lettre du 6 septembre 1653.

(124) *Relat.* de 1654 (1858), 11-19. M. de l'Incarnation, lettre du 24 septembre 1654. A partir de Montréal, le P. Le Moyne fut accompagné d'un jeune Français. Parti le 2 juillet, il revint à Québec le 11 septembre.

(125) *Relat.* de 1654, 16.

(126) *Ibid.*, 19-20. M. de l'Incarnation, 24 sept. 1654 et 12 oct. 1655. *Copie de deux lettres envoiées de la Nouvelle-France au Père Procureur des Missions de la Compagnie de Jésus* (1655). (Thwaites, *Jesuit Relat.*, t. XLI, 218-228). Le P. Le Moyne alla chez les Agniers (17 septembre 1655) avec deux Français pour faire ratifier la paix. *Relat.* de 1656 (1858), 3-4, 5-7 (la *Relat.* et le *Jour. des Jésuites* pour 1655 sont perdus).

(127) En attendant, les Iroquois, les Agniers surtout, « toujours fourbes et méchants » et disant

Conseillés par les missionnaires, les Onnontagués avaient prié le gouverneur Lauzon de former un établissement dans leur pays (12 septembre 1655) (128). Il y envoya le capitaine Zachary Dupuis ou Du Puys, commandant du fort de Québec, avec [une escouade de dix soldats et quarante-trois autres Français (17 mai 1656) (129).] Les habitants de la ville, répandus sur le rivage, les virent avec tristesse s'éloigner ; ils croyaient voir en eux des victimes livrées à la perfidie indienne (130). La petite colonie alla se fixer sur le bord du lac [Onondaga (131).] Elle était à peine au milieu des Onnontagués, que ces traîtres firent avec les Agniers le complot de la massacrer (132). Les Français, prévenus par un sauvage mourant, s'échappèrent de nuit (20 mai 1658). Pour tromper les Iroquois, ils leur donnèrent un grand festin (133), et pendant que ces sauvages étaient plongés dans l'ivresse et le sommeil, ils partirent, par la petite rivière Oswego, dans des canots qu'ils avaient faits secrètement. Les Agniers envoyèrent après eux quatre cents hommes, qui ne purent les atteindre (134).

Les Hurons, établis dans l'île d'Orléans, avaient commencé à cultiver la terre. Un jour (20 mai 1656) une bande [de trois cents Agniers (135)] surprit dans leurs champs quatre-vingt-onze hommes, femmes et enfants,

vouloir la paix avec les Français mais non avec leurs alliés, massacraient les uns et les autres et infestaient tous les passages. *Relat.* de 1654 (1858), 3–4, 7-10 ; 1656, 2, 4, 40-44 ; 1657, 3-7, 9-24, 54-55 ; 1658, 2, 5-9, 10, 12-15. *Jour. des Jésuites*, 196-197, 220-221, 224. D. de Casson, 106-111, 122-123. M. de l'Incarnation, 12 oct. 1655 et 14 août 1656.

(128) *Relat.* de 1654, 19-20 ; 1656, 5-7, 12–15 ; 1657, 7-8. M. de l'Incarnation, *ibid.*

(129) Dont Pierre-Esprit Radisson et quatre Jésuites, les PP. Le Mercier, d'Ablon, Ménard et Frémin. *Relat.* de 1656, *ibid.*, 38 ; 1657, 9 ; 1658, 3. M. de l'Incarnation, 14 août 1656.

(130) De fait, ils faillirent être massacrés en route par trois cents Agniers qui s'étaient postés près de la Pointe Sainte-Croix, à dix ou douze lieues de Québec. *Relat.* de 1657, 9-10.

(131) Près de la ville actuelle de Syracuse (New-York). *Relat.* de 1657 (1858), 12-13. Le P. Le Moyne et un autre Français avaient découvert, en 1654, les sources d'eaux minérales avoisinantes de Salina. *Relat.* de 1654, *ibid.*, 18.

(132) Les Onneyouts ayant tué trois Français près de Montréal (25 octobre 1657), d'Ailleboust, gouverneur en l'absence de Lauzon, fit mettre aux fers douze Iroquois, la plupart Agniers. De là la cause du complot. Des ambassadeurs agniers se rendirent à Québec à ce sujet. *Relat.* de 1658 (1858), 3, 10-15. D. de Casson, 122-123. *Jour. des Jésuites*, 224.

(133) Ce qu'ils appelaient : *un festin à manger tout*. V. *Relat.* de 1634 (1858), 37, 64, 77 ; 1636, 111. Perrot, éd. Tailhan, 14.

(134) Les Français arrivèrent à Québec le 23 avril, au nombre de cinquante, ayant perdu trois hommes noyés. *Relat.* de 1658 (1858) 3-4, 6-8, 34-35. *Jour. des Jésuites*, 234. *Voyages of Peter Esprit Radisson : Second voyage made in the Upper Country of the Iroquois*, ed. by. G. D. Scull, Prince Soc. Pubs. Boston, 1885. M. de l'Incarnation, lettre du 4 octobre 1658.

(135) Ceux mêmes qui avaient attaqué Dupuis et ses compagnons. *Supra*, n. 130.

[en tua six] et emmena les autres (136). Le gouverneur la laissa passer sous le canon du château. Ceux qui avaient échappé revinrent à Québec (137). Mécontents de ce que les Français ne leur accordaient pas assez de protection, plusieurs se donnèrent tout à coup aux Agniers sans réfléchir. Mais ils regrettèrent cette précipitation. Les Iroquois leur faisaient alors mille protestations d'amitié et mille promesses de les traiter en frères pour les attirer chez eux et ensuite les détruire ou les maîtriser facilement. Les Hurons étaient devenus incapables de se gouverner. Il n'en restait plus que quelques-uns au milieu des Français. Les Agniers osèrent les réclamer. Leurs envoyés, au nombre de trente, voulurent être entendus dans une assemblée générale des blancs et des sauvages, tenue à Québec (9 août 1657) et l'on eut la faiblesse d'y consentir. Ils parlèrent avec insolence à cet homme timide qui parut alors recevoir humblement la loi d'une simple tribu (138). [Lauzon avait quitté le Canada en 1656 (139) et son second fils, Charles de Lauzon, sieur de Charny, administrait, suivant ses instructions, la colonie (140).]

M. de Lauzon n'avait ni les talents ni l'énergie nécessaires à un chef de gouvernement. On prit le parti de le remplacer. Son successeur, Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, débarqua devant Québec, le 11 juillet 1658 (141), au moment où la guerre devenait plus vive. Dupuis arrivait à peine du lac Onondaga (142) et partout le Canada était livré aux déprédations des

(136) Dont six furent brûlés. *Relat.* de 1657, (1858) 5-7. M. de l'Incarnation, 14 août 1656. Perrot, éd. Tailhan, 105-106.

(137) V. App. CXLVI.

(138) *Relat.* de 1657 (1858), 19-21 ; 1658, 9, 13. De même cinquante Hurons se donnèrent aux Onnontagués. *Relat.* de 1657, *ibid.*, 20-24, 44-46. *Jour. des Jésuites*, 210-215, 217-18. Cependant, d'Ailleboust, qui reçut aussi des Agniers à Québec (12 février 1658), refusa de leur livrer tous ses prisonniers. *Relat.* de 1658, *ibid.*, 16.

(139) M. de l'Incarnation, juin 1656. — V. App. CXLVII.

(140) Il fut gouverneur intérimaire depuis l'été de 1656 jusqu'au 18 septembre 1657 où il partit pour la France. *Jour. des Jésuites*, 205, 207-210. J.-E. Roy, *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, I, 139-140. (V. aussi *infra*, chap. III.) D'Ailleboust le remplaça, en attendant l'arrivée de d'Argenson. Belmont, *op. cit. Jour. des Jésuites*, 220-221. Faillon, II, 258-259.

(141) *Jour. des Jésuites*, 237. *Relat.* de 1658 (1858), 17. Sa commission est du 26 janvier 1657. Il était âgé de trente-deux et célibataire. *Mémoire* de La Chesnaye (Coll. ms. N.-F., I, 251). *Edits et Ord.*, III, 20. — V. App. CXLVIII.

(142) Il se fixa à Montréal où il remplaça Closse, au commandement du fort. Closse, sans cesser ses fonctions de sergent-major, reçut un fief de cent arpents (2 février 1658) — le premier concédé dans l'île de Montréal — qu'il appela de son nom. Maisonneuve s'adjoignit, en outre, deux gentilshommes : Pierre Picoté de Bélestre et Adam Dollard, sieur des Ormeaux, celui-ci âgé de vingt-deux ans. Faillon, II, 387-389.

barbares. Comme avant le traité de 1653, on ne marchait plus qu'armé et escorté dans la campagne (143). Le nouveau gouverneur partit dès le lendemain de son arrivée pour aller se mettre à la poursuite des Iroquois, mais ne put les atteindre (144). Quelque temps après, il remonta aux Trois-Rivières avec [deux cent cinquante Français et sauvages et poussa] jusque dans les îles Richelieu, sans plus de succès (145).

Les autres nations sauvages, qui recherchaient l'alliance des Français, vinrent le saluer à son retour à Québec ; elles le prièrent de ne pas les abandonner à l'ambition et à la cruauté de leurs ennemis. D'Argenson trouvait la colonie sur le bord de l'abîme. Il demanda au ministre, qui était Mazarin, [cent hommes] propres au travail (146).

Aux irruptions des barbares vinrent se joindre vers ce temps-là des querelles religieuses et civiles. [L'archevêque de Rouen regardait depuis longtemps cette colonie comme une partie de son diocèse (147). Il avait, en conséquence, nommé l'abbé Gabriel de Queylus son official et grand-vicaire dans la Nouvelle-France (22 avril 1657 (148). M. de Queylus venait d'être choisi par M. Olier, supérieur de Saint-Sulpice à Paris, pour diriger la mission de Montréal (149). Le 29 juillet 1657, il débarque à Québec (150). Le P. de Quen, supérieur des Jésuites, le comble d'égards et, quoique revêtu des mêmes pouvoirs (151), reconnaît son autorité. M. de Queylus confirme dans ses fonctions le curé, qui était un Jésuite, le P. Poncet, puis se retire à Montréal. Tout allait au mieux, semblait-il, quand le grand-vicaire apprend le renvoi de celui-ci. Il descend aussitôt à Québec, révoque le nou-

(143) V. l'ordon. de Maisonneuve et ses mesures de défense (M. S. H. M. 3e liv., 1860). Faillon, II, 381-387. *Jour. des Jésuites*, 10 sept. et 8 nov. 1658. D. de Casson, 128, 142. M. de l'Incarnation, 24 août et 4 oct. 1658.

(144) Papiers du Vte *d'Argenson*, lettre du 5 septembre 1658. Ar. canad., Ottawa, corr. des gouv. du Canada, 2e ser. 1657-1661. *Relat.* de 1658 (1858), 17.

(145) *Relat.* de 1658, 17-18.

(146) Papiers du Vte d'Argenson, *ibid.* — V. App. CXLIX.

(147) V. *infra*, ch. IV.

(148) Archev. de Rouen, rég. depuis le 26 mars 1657, fol. 7 (d. le P. Rochemonteix, II, 477). Faillon, II, 279.

(149) En 1656. Faillon, II, 271. Jusque-là, la Compagnie de Montréal y avait entretenu deux Jésuites. Le Clercq, *Prem. établis. de la Foy*, II, 51-52.

(150) *Jour. des Jésuites*, 217. — V. App. CL.

(151) Accordés le 30 avril 1649, par lettres de l'archevêque de Rouen. P. Rochemonteix, II. 475, 206-208, 216-217. — *Jour. des Jésuites*, 186.

veau curé, le P. Pijart, et s'installe à sa place (12 septembre 1657) (152). Ce fut, dès lors, entre lui et les Jésuites, une lutte prolongée qui tourna, par moments, à la violence. M. de Queylus fit défense à ces religieux, non seulement de célébrer la messe et de prêcher dans l'église paroissiale, mais encore d'y entendre les confessions. Il monta en chaire pour les dénoncer. Il poussa les choses jusqu'à leur intenter un procès (153). Ces démêlés ne prirent fin définitivement qu'avec l'arrivée de d'Argenson.] Le nouveau gouverneur engagea alors M. de Queylus à se retirer à Montréal. Il écrivit à Paris qu'il faudrait un évêque au Canada, pour assurer la concorde dans l'Eglise (154). Déjà le pape Alexandre VII avait prévenu ce besoin. Il avait érigé, en 1658 (155) le Canada en vicariat apostolique et y avait appelé l'abbé François de Laval de Montigny, nommé évêque de Pétrée (en Arabie) *in partibus infidelium*.

M. de Laval arriva à Québec l'année suivante (16 juin 1659) (156) et presque aussitôt éclatèrent les disputes entre lui et le gouverneur au sujet de la préséance au Conseil et de l'encens à l'église (157).

Depuis le commencement de la colonie, les Jésuites, faute de juges et d'autres fonctionnaires, le gouvernement ne subvenant point encore aux dépenses d'une administration régulière, se trouvaient chargés d'une par-

(152) *Jour. des Jésuites*, 220. — Le P. Poncet avait lu aux fidèles, sans en prévenir le P. de Quen, une bulle d'indulgence d'Alexandre VII, apportée par M. de Queylus. Le P. de Quen, irrité de cet « esprit d'indépendance », le destitue et l'envoie en mission chez les Onnontagués. Le P. Poncet s'arrête en route à Montréal et raconte à M. de Queylus ce qui s'est passé. Celui-ci, se disant lésé dans ses droits, ramena à Québec le P. Poncet qui, peu après retournait en France. Le P. Rochemonteix, II, 217-220. — Faillon, II, 290-292.

(153) *Jour. des Jésuites*, 23 septembre, 21 octobre et 25 novembre 1657. Le P. Pijart accusait M. de Queylus « d'être violent et de faire aux Jésuites une guerre plus fâcheuse que celle des Iroquois ». *Ibid.* Le P. Rochemonteix, II, 222-232. Cf. le *Mémoire* d'Allet d. Arnauld, *Morale pratique des Jésuites* (1669-1694), VII, ch. x et xII. D. de Casson, 120-121. Belmont, *Hist. du Canada*. Faillon, II, 290-302. Parkman, *Old Régime in Canada*, 141-144. Abbé Aug. Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, Québec, 1890, I, 111-115, 184.

(154) Papiers du Vte d'Argenson, d. c., lettre à M. de Morangis, 5 sept. 1658. M. de Queylus retourna à Montréal le 21 août 1658. *Jour. des Jésuites*, 259. L'archevêque de Rouen avait tranché la difficulté en limitant les pouvoirs de M. de Queylus à l'île de Montréal et ceux du supérieur des Jésuites, à Québec. Paris, 30 mars 1658. Archev. de Rouen, reg. fol. 40. Le P. Rochemonteix, II, 227. *Jour. des Jésuites*, 8 août 1658.

(155) Bulle du 3 juin 1658 (d. Rochemonteix, II, 472).

(156) *Relat.* de 1659 (1858), 2. *Jour. des Jésuites*, 258. Pour plus de détails, v. *infra*, ch. IV.

(157) Pour le détail, v. le *Jour. des Jésuites*, 7 septembre, 2 et 25 décembre 1659, 31 juillet et 28 novembre 1660, février, avril, juin 1661. Faillon, II, 466-471. Abbé Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, I, 205-230. Parkman, *Old Régime in Canada*, 161-178. — V. App. CLI.

tie des fonctions civiles dans les paroisses. Revêtus ainsi de deux grands pouvoirs, ils acquirent insensiblement, par leur éducation et par leur bonne conduite, une autorité dont ils finirent par se croire les légitimes possesseurs (158). Ils excitèrent les jalousies, surtout après l'arrivée de l'évêque, dont l'esprit absolu choqua d'abord les prétentions du gouverneur. D'Argenson se plaignit au ministre (159).

Le roi avait déjà fait un édit pour rétablir l'harmonie (13 mai 1659) (160). Il était enjoint aux habitants de se pourvoir en première instance devant les quelques juges établis par la Compagnie, et en appel devant le gouverneur, dans toutes les affaires civiles, criminelles ou de police qui ne seraient pas assez importantes pour relever du parlement de Paris, ou qui nécessiteraient une punition prompte et exemplaire. Un arrêt, rendu en même temps, portait que les lieutenants généraux et particuliers, greffiers et sergents, ne pourraient être interdits de leurs fonctions que par le roi en conseil. Ces actes d'autorité eurent peu d'effet, et la discussion se perpétua entre les principaux du pays.

Les bandes iroquoises cependant continuaient leurs irruptions (161). Au mois d'avril 1660, seize jeunes Français de Montréal, ayant à leur tête Adam Dollard, sieur des Ormeaux, allèrent au-devant d'elles, sur la rivière Ottawa. Ils furent attaqués par six à sept cents Agniers, Onnontagués et Onneyouts, au pied du Long-Sault (162), dans les restes d'une ancienne palissade algonquine. Avec l'aide d'une [quarantaine] de Hurons de Québec, et de [quatre Algonquins des Trois-Rivières,] ils se défendirent huit jours. Abandonnés à la fin de tous leurs alliés, [à l'exception du chef huron et des Algonquins], ils ne purent repousser un dernier assaut et succombèrent. Un Français qui était encore debout lorsque l'ennemi

(158) « Les Jésuites (dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à y attirer les peuples qui y sont à présent) y ont pris une autorité qui passe au delà des bornes de leur véritable profession, qui ne doit regarder que les consciences. » *Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur Talon...*, 27 mars 1665 (A. C. B., ord. du roi, I, 1663-1669, fol. 75. — Doc. hist. N.-F., I, 4-5). V. aussi les plaintes du gouverneur d'Ailleboust contre le P. de Quen. *Jour. des Jésuites*, 221. — V. *infra*, liv. IV, ch. I. et App. CLII.

(159) Papiers du Vte d'Argenson, 1659-1660. (Ar. can. Corr. des gouv. du Canada, 2e s., I, F. 306 A, 332 et 329). — Le roi à d'Argenson, 13 mars 1660, *ibid.*, 352.

(160) Papiers d'Argenson (*Ibid.*, 326).

(161) M. de l'Incarnation, lettre (d'avant le 25 septembre) 1659 et du 25 juin 1660 (éd. Richaudeau, II, 140, 148, 151-153). *Relat.* de 1660 (1858), 31. *Jour. des Jésuites*, 15 et 19 mai et 5 juin 1660.

(162) A cinquante-six milles au-dessus de Montréal.

pénétra dans le fort, voyant tout perdu, acheva à coups de hache ses compagnons blessés, pour les empêcher de tomber vivants entre les mains du vainqueur (21 mai 1660) (164).

Le dévouement de Dollard arrêta les premiers efforts d'un orage près de fondre sur la colonie (165), car les Iroquois, qui avaient perdu beaucoup de monde, furent si déconcertés par cette résistance qu'ils abandonnèrent une grande attaque qu'ils venaient de faire sur Québec, où la nouvelle de leur approche avait répandu la consternation. Après s'être emparés de cette ville, leur dessein était de se rabattre sur les Trois-Rivières et sur Montréal et de mettre tout à feu et à sang dans les campagnes (166). A Québec, les couvents avaient été fortifiés, percés de meurtrières et armés. Une partie des habitants s'étaient retirés dans les forts ; les autres avaient mis leurs maisons en état de défense ; on s'était barricadé partout dans la basse ville qu'on avait entourée de corps de garde. La population entière était sous les armes et faisait le guet nuit et jour, chacun était résolu à vendre chèrement sa vie (167).

Un Huron, échappé au massacre du Long-Sault, annonça la retraite de l'ennemi. Quoiqu'on ne crût pas le danger entièrement passé, on fut si soulagé par cette nouvelle que l'on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises en action de grâces. Mais on ne fut tout à fait rassuré que longtemps après, tant l'on craignait encore les surprises (168). Cette crainte n'était pas

(164) Belmont, *Hist. du Canada*. Un des Français, toutefois, fut pris et brûlé par les Iroquois *Relat.* de 1660 (1858), 24-26. Pour les détails de cette résistance héroïque, v. D. de Casson, 144-152. Belmont, 11. Faillon, II, 397-418. Cf. M. de l'Incarnation, 25 juin 1660. *Relat.* de 1660, *ibid.*, 14-18. Les deux derniers récits reposent sur le rapport des Hurons qui avaient trahi les Français. V. aussi Radisson, *Voyages*... Prince Soc. Pub., 1885. — V. App. CLIII.

(165) « Il est certain, écrit M. de l'Incarnation, que sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressource. » *Ibid.* « Tout était perdu s'ils n'eussent péri, et leur malheur a sauvé le pays... » dit la *Relat.* de 1660, *ibid.*, 17. Ainsi s'expriment D. de Casson, Belmont, d'Argenson (Papiers du Vte d'Argenson, lettre du 4 juillet 1660).

(166) Un Iroquois, prisonnier à Québec, raconta que huit cents de cette nation devaient être rejoints, près de Montréal, par quatre cents autres et qu'ensemble ils devaient se saisir du gouverneur et détruire la colonie. *Jour. des Jésuites*, 15 mai 1660.

(167) *Jour. des Jésuites*, 19 mai et 8 juin 1660. M. de l'Incarnation, lettres des 25 juin et 17 septembre 1660. *Relat.* de 1660 (1858), 4-5. D. de Casson, 1660-1662.

(168) Cette année même (1660), des Goyogouins, des Onnontagués, des Agniers, au nombre de six cents, vinrent pour ravager les moissons et surprendre les Français. Maisonneuve fit saisir douze des premiers. *Relat.* de 1660 (1858), 37-38. *Jour. des Jésuites*, 4 août 1660. M. de l'Incarnation, 2 novembre 1660. Le 17 août, trois cents Outaouas arrivèrent à Québec avec soixante canots chargés de 200.000 francs de pelleteries. *Jour. des Jésuites*, 17 août 1660. M. de l'Incarnation, 17 sept. 1660. *Relat.* de 1660, 38. — V. App. CLIV.

sans raison, puisque les Iroquois firent une nouvelle incursion l'hiver suivant (169). Ils se répandirent dans tout le pays, tuèrent ou prirent plusieurs habitants ; mais ils se lassèrent encore une fois d'une guerre où ils n'avaient de succès que sur les hommes isolés. Ils firent retirer leurs bandes, et les cantons onnontagués et goyogouins envoyèrent à Montréal demander la paix (juillet 1661). Maisonneuve transmit ces propositions à Québec. Sans se fier à la parole des Iroquois, le gouverneur pensa qu'une mauvaise paix valait mieux qu'une guerre contre des ennemis insaisissables, qu'on ne pouvait aller attaquer chez eux, faute de soldats. Ces deux cantons, où il y avait plusieurs chrétiens, demandèrent aussi un missionnaire. Le P. Simon Le Moyne partit [pour le pays des Onnontagués,] chargé de la réponse du gouverneur et de ses présents (170) (2 juillet 1661) (171).

Les choses en étaient là, lorsque le baron Jean du Bois d'Avaugour arriva de France (31 août 1661) (172) pour remplacer d'Argenson que la maladie, les maux publics et l'horreur de la dissension avaient décidé à demander sa retraite avant le temps (173). Les irruptions des Iroquois et ses débats avec le clergé avaient rempli sa courte administration. M. de Laval s'était plaint (174) au frère du gouverneur, conseiller d'Etat à Paris, que d'Argenson avait mal reçu certaines représentations qu'il avait voulu lui faire. Le gouverneur accusait, de son côté, le prélat d'être trop attaché à ses opinions et d'empiéter sur les fonctions des autres (175). Au reste, il faisait toujours le P. Jérôme Lalemant, [supérieur de la mission canadienne,] médiateur dans toutes ces querelles. « C'est une personne d'un si grand mérite, disait-il,

(169) V. App. CLV.

(170) « Les Iroquois crient ; La paix ! La paix ! et à mesme temps on crie : Au meurtre ! » *Relat.* de 1661 (1858), 6-7. « Ceux qui tuent sont les Agneronnons (Agniers) et ceux qui demandent la paix sont les Onnontageronons (Onnontagués) et les Oiogneronons (Goyogouins) ; mais il n'y a pas lieu de se fier ni aux uns ni aux autres. » M. de l'Incarnation, 10 août 1662.

(171) *Relat.* de 1661, *ibid.*, 7-10. *Jour. des Jésuites*, 2 juillet 1661. — M. de l'Incarnation, octobre 1661. Le P. Le Moyne faillit tomber entre les mains des Agniers. *Relat.* de 1661, 31. Peu après les Iroquois recommençaient leurs massacres. — V. App. CLV.

(172) *Jour. des Jésuites, Relat.* de 1661 (1858), 10. D'Argenson repartit pour la France le 19 septembre suivant. *Jour. des Jésuites.*

(173) Par deux fois, en 1659 et en 1660. Vte d'Argenson, lettres des 4 et 19 août 1659 et 4 novembre 1660. — V. App. CLVI.

(174) Lettre du 20 octobre 1659. Ar. can. Corr. des gouv. du Canada, 2e s., 1637-1661, F. 306 A, 281.

(175) *Supra*, n. 152. *Infra*, ch. IV.

et d'un sens si achevé, que je pense qu'on ne peut rien y ajouter ; il serait bien à souhaiter que tous ceux de sa maison suivissent ses sentiments ; ils ne se mêleraient pas de censurer plusieurs choses comme ils font et laisseraient le gouvernement des affaires à ceux que Dieu a ordonné pour cela » (176).

On avait porté, sous son administration, les découvertes, d'un côté, au delà du lac Supérieur, chez les Sioux, et, de l'autre, chez les Esquimaux dans la baie d'Hudson.

D'Argenson avait trouvé la traite du castor avilie (177). Il songea à restreindre la liberté ou plutôt les abus de la Compagnie dite des Habitants, mais qui consistait en cinq ou six familles et qui, d'ailleurs, ne remplissait plus ses obligations. Déjà M. de Lauzon lui avait repris la traite de Tadoussac. D'Argenson en donna la ferme à une association nouvelle de douze personnes qu'il prit soin de choisir lui-même (178). Elle ne dura point.

Le nouveau gouverneur, M. d'Avaugour, s'était distingué dans les guerres de Hongrie. C'était un homme résolu, inflexible, et qui apporta dans les affaires du Canada la roideur qu'il avait contractée dans les camps (179). En arrivant à Québec, il voulut visiter tous les principaux postes de la colonie. Il admira les champs chargés de blés et dit qu'on ignorait la valeur de ce pays en France ; que sans cela on ne le laisserait point dans le triste état où il le trouvait (180). Il l'écrivit à la cour et réclama les secours promis de troupes et de munitions. Il demanda trois mille hommes pour s'emparer des pays iroquois, ou six cents colons (181).

Vers le même temps, il reçut des nouvelles du P. Le Moyne (182). Dans

(176) V[te] *d'Argenson*, lettre à son frère, 7 juillet 1660. A l'exception du P. Lalemant, d'Argenson aimait peu les Jésuites, dont il dédaignait de prendre conseil, et ces religieux lui en gardèrent du ressentiment. V. les lettres c. p. le P. Rochemonteix, II, 233-235.

(177) *Supra*, n. 142.

(178) *Mémoire* de La Chesnaye (Coll. ms. N.-F., I, 251).

(179) Il avait fait du service pendant quarante ans. *Mémoire de la colonie de Québec, Plaisance, Gaspé et Cap-Breton*, par M. Dubois d'Avaugour, Gaspé, 4 août 1663.

(180) *Relat.* de 1661 (1858), 10-11. Il déclara à d'Argenson « que si l'on ne lui envoyait l'année prochaine les troupes qu'on lui avait promises, il s'en retournerait sans attendre qu'on le rappelât ». « Il s'étonnait comme il (d'Argenson) avait pu garder le pays et subsister dans son gouvernement avec si peu de forces. » M. de l'Incarnation, octobre 1661.

(181) *Mémoire* du 4 août 1663.

(182) Lettres des 25 août et 11 septembre 1661. (*Relat.* de 1661 (1858), 31-34. *Relat.* de 1662, *ibid.*, 8-11).

une assemblée solennelle des députés onnontagués, goyogouins et tsonnontouans, le Jésuite avait communiqué la réponse qu'il était chargé de faire, et remis les présents aux trois cantons. Quelques jours après, ceux-ci lui avaient annoncé qu'ils allaient envoyer une ambassade, dont Garakonthié, ami des Français, serait le chef. Ce sauvage avait acquis beaucoup de crédit dans sa nation par son intrépidité à la guerre, sa sagesse et son éloquence dans les conseils. Garakontié fut très bien accueilli à Montréal, où il y eut des pourpalers de paix (5 octobre 1661) (183).

D'Avaugour avait été averti d'être sur ses gardes par des avis venus des deux autres cantons, qui avaient refusé de prendre part à la paix. Et en effet, leurs bandes se portèrent de nouveau sur différents points, surprenant et tuant toujours du monde (184). Il adressa alors au roi la plus vive peinture des affaires de la colonie, le priant de la prendre sous sa protection (185). Toutes les personnes en place écrivirent dans le même sens (186) et Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois-Rivières, fut député pour aller soutenir leurs représentations à Paris (1661) (187). Louis XIV fit un très bon accueil à l'agent canadien et donna l'ordre d'envoyer immédiatement cent soldats à Québec (188). Leur commandant, le sieur Dumont, ou de Monts, fut en même temps chargé de bien examiner l'état du pays par ses yeux et faire son rapport au roi (189). Une pareille commission annonce

(183) *Relat.* de 1661, *ibid.*, 33, 36-38. Garakonthié ramena neuf Français à Montréal. L'année suivante, il obtint la délivrance du P. Le Moyne et de dix-sept autres Français. *Relat.* de 1662, *ibid.*, 11-16. *Jour. des Jésuites*, 15 sept. 1662.

(184) D. de Casson, 1661-1662. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Villemarie*, par la sœur Morin. M. de l'Incarnation, octobre 1661 et 10 août 1662. Faillon, III, 4-24. Maisonneuve forma, en 1663, pour la défense de Montréal, une milice dite de la Sainte-Famille, composée de soixante-douze, puis de cent quarante hommes, et divisée en vingt escouades. Greffe de Villemarie, rôle du 1er février 1663. De 1662 à 1665, il ne perdit que dix hommes. Faillon, 14-16.

(185) Mémoire de ce qui serait à faire pour se fortifier contre les insultes des Iroquois en Canada (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 46).

(186) Notamment le P. Ragueneau, membre du Conseil de Québec, qui écrivit aussi au grand Condé. Lettre du 12 octobre 1661, d. P. Rochemonteix, II, 525.

(187) Il s'embarqua le 22 octobre, avec M. de Queylus. *Jour. des Jésuites*. — M. de l'Incarnation, 6 novembre 1662.

(188) Il promit, en outre, d'y envoyer un régiment de trois cents hommes, l'année suivante. M. de l'Incarnation, *ibid.* — *Jour. des Jésuites*, 313.

(189) V. des ext. d. la *Relat.* de 1663 (1858), 25-30. M. de l'Incarnation écrit à ce propos : « ... il est tombé d'accord sur tout ce que M. le gouverneur (d'Avaugour) avait mandé au roi, et que M. Boucher lui avait confirmé de bouche que l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France », 6 nov. 1662. Et elle ajoute : « ... il y a surtout un grand nombre d'enfants. Ce fut un des points sur lesquels le roi questionna le plus M. Boucher, savoir si le

ordinairement un changement de politique (190). [Deux vaisseaux prirent la mer à la mi-juin 1662. Dumont était accompagné de Boucher qui amenait cent colons, recrutés en bonne partie dans la Perche et le Poitou (191).] En passant à Terre-Neuve, il prit possession du port de Plaisance pour la France [et y laissa trente hommes et un missionnaire (192).] L'arrivée [de tout ce monde en Canada] releva les esprits (27 octobre 1662) (193). Les habitants se reprirent à espérer qu'on allait s'intéresser sérieusement à leur sort. Au moment où ils s'attendaient ainsi à des réformes salutaires et à un meilleur avenir, de nouvelles difficultés surgirent entre le gouverneur et l'évêque ; elles troublèrent toute la colonie.

On avait remarqué qu'à son arrivée, d'Avaugour avait visité les Jésuites sans faire la même politesse à l'évêque et que, bientôt après, il avait nommé leur supérieur, le P. Ragueneau, à son conseil (1661) (194), quoique depuis l'érection du vicariat apostolique le prélat y eût remplacé ces pères (195). Dans les premiers moments, on usa de part et d'autre de certains ménagements. Mais cela ne pouvait durer et un éclat devint bientôt inévitable. La traite de l'eau-de-vie en fut le prétexte.

De tout temps, la vente des boissons enivrantes aux sauvages avait été défendue (196), sur les représentations des missionnaires, par des ordonnances très sévères et souvent renouvelées, comme en font foi les actes publics (197). Le gouvernement, d'abord tout entier à son zèle religieux et

pays était fécond en enfants. Il l'est, en effet, et cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident. »

(190) Deux ans auparavant, la Compagnie de la Nouvelle-France avait confié la même mission à un avocat de Paris, Jean Péronne-Dumesnil, mais sans succès. V. *infra.*, ch. III.

(191) Il en manquait trente-trois l'année suivante. Arrêt du 17 oct. 1663. *Jug. et Dél. C. S.*, I, 31. — Le *Jour. des Jésuites*, 313, dit : deux cents colons. — V. App. CLVII.

(192) M. de l'Incarnation, 6 novembre 1662.

(193) *Jour. des Jésuites*, 313. Quarante moururent en route. M. de l'Incarnation, 6 nov. 1662.

(194) *Jour. des Jésuites*, 1er octobre 1661, 302. D'Avaugour au grand Condé, 13 octobre 1661, d. Rochemonteix, II, 527.

(195) L'évêque, déjà de droit membre du Conseil, fut confirmé dans cette charge par un nouvel arrêt du Conseil d'Etat, daté le 24 mai 1661 et enregistré au Conseil de Québec le 17 septembre suivant. Arch. de l'Arch. de Québec, c. p. l'abbé Gosselin, I, 297, n. 2.

(196) Sauf par d'Argenson. Papiers du *Vicomte d'Argenson*, c. p. Faillon, III, 28-29. — La Chesnaye, *Mémoire sur le Canada* (Coll. ms. N.-F., I, 251). Ce sont les Anglais qni introduisirent l'eau-de-vie en Canada, après leur première conquête (1629-1632). « Nos sauvages sont tellement amateurs de l'eau-de-vie, tant hommes, femmes que filles, qu'ils s'enyvrent comme pourceaux, depuis que les Anglois leur ont introduit ceste boisson... » *Mercure françois*, 1633, 841.

(197) V. App. CLVIII.

au sentiment d'humanité, avait oublié qu'en se mettant à la disposition du clergé, il ouvrait la porte à maints conflits, en ce qu'il assujettissait l'un à l'autre deux pouvoirs qui doivent être indépendants (198). Tant que la population avait été très faible, les inconvénients s'étaient peu fait sentir, parce que le mal était nécessairement fort limité. Lorsque la colonie commença de se développer, qu'elle fut dirigée par des hommes attachés à leur pouvoir, et que les sauvages purent se procurer des spiritueux dans la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Angleterre, on s'aperçut de la situation difficile dans laquelle on s'était placé. L'opposition des ecclésiastiques à la vente de l'eau-de-vie mettait obstacle au commerce et au système d'alliances adopté à l'égard des indigènes. Pour sortir d'embarras, quelques personnes auraient voulu que l'on composât avec l'évêque, en offrant de faire des règlements destinés à arrêter les désordres. Le clergé catholique, qui est jaloux de ses privilèges, et qui transige rarement avec la raison d'État des peuples soumis à son autorité spirituelle, exigeait la défense absolue de vendre des boissons fortes aux sauvages. Les gouverneurs pieux ne virent dans cette prétention que la réclamation d'un droit légitime. Ceux qui pensaient que l'action du gouvernement civil devait être absolument indépendante du sacerdoce la regardèrent toujours, au contraire, comme une intervention dangereuse. D'avaugour fut du nombre de ces derniers.

Ainsi la question se présentait sous deux aspects, selon qu'on l'envisageait par le côté religieux ou par le côté politique (199). Il eût été facile de la simplifier : du moment que le Canada avait cessé d'être une mission, le pouvoir civil avait repris toute son autorité et tous ses droits. Cette solution de la difficulté, la seule logique et recevable, mettait fin aux exigences du clergé en lui ôtant tout prétexte d'empiéter sur le gouvernement du pays. Le résultat, d'ailleurs, aurait été le même quant au point en discussion, parce que la traite des liqueurs fortes ne pouvait être pleinement libre chez les sauvages. L'intérêt commercial et l'intérêt politique voulaient de la prudence. Comme dans les colonies anglaises, où il y avait aussi des

(198) V. App. CLIX.

(199) Dans la pensée de Colbert, l'intérêt religieux se confondait avec l'intérêt politique : « Ce commerce (de l'eau-de-vie) est absolument nécessaire pour attirer les sauvages dans les colonies françaises, et par ce moyen leur donner les premières teintures de la foy. » *Mémoire de Colbert* joint à sa lettre à l'intend. Duchesneau, 24 mai 1678 (A. C. reg. exp., 7,1678, fol. 24).

lois prohibitives (200), le gouvernement devait faire observer les restrictions plus ou moins rigoureusement, selon l'urgence des circonstances.

Les démêlés entre d'Avaugour et M. de Laval commencèrent à l'occasion d'une veuve de Québec qu'on avait surprise vendant de l'eau-de-vie à des sauvages. Cette femme fut jetée en prison. Un Jésuite, le P. Lalemant, voulut intercéder en sa faveur et l'excuser. Le gouverneur, qui venait de faire fusiller deux hommes pour une infraction semblable (201), troublé peut-être par la pensée d'avair laissé infliger une peine qui semblait disproportionnée à la faute, s'écria avec colère que, puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le serait à l'avenir pour personne et qu'il ne voulait plus être le jouet de ces contradictions (202).

L'évêque, de son côté, prit la chose avec hauteur. Le débat s'envenima. D'une part, les prédicateurs tonnèrent dans les chaires, les confesseurs refusèrent l'absolution ; de l'autre, une partie des citoyens, embrassant la cause du gouverneur, se révoltèrent et poussèrent des clameurs contre le clergé. Cela en vint au point que le prélat, la mître en tête, la crosse à la main, environné de son clergé, monta en chaire et fulmina, après un discours pathétique, une sentence d'excommunication contre tous ceux qui refusaient de se soumettre aux défenses (6 mai 1660) (203). Cet anathème solennel ne fit qu'empirer le mal. Outre qu'il enveloppait indirectement d'Avaugour, il suscita des accusations injurieuses contre les ecclésiastiques (204). Les Jésuites d'ailleurs, qui avaient encouragé l'évêque dans son attitude (205), le soutinrent énergiquement ; car, malgré le bon accueil que

(200) V. *Cyclopaedia of temperance and prohibition*, N.-Y., 1891, « Indians (North American) », 245. D. Dorchester, *The liquor problem in all ages*, N.-Y., 1884, « The Indians », 115-117.

(201) *Jour. des Jésuites*, octobre 1661, 303.

(202) La Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval* (Cologne, 1761), 80.

(203) *Mand. des év. de Québec*, I, 14. — *Jour. des Jésuites*, 282. — La Tour, 81-82. — « Ils (Français) ont méprisé ses (M. de Laval) remontrances, parce qu'ils sont maintenus par une puissance séculière (gouverneur) qui a la main forte. M. de l'Incarnation, 10 août 1662.

(204) « Ce coup de foudre, écrit M. de l'Incarnation (*ibid.*), ne les (Français) a pas plus étonnés que le reste. Ils n'en ont pas tenu compte, disant que l'Eglise n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature ». M. de Laval suspendit l'excommunication l'année suivante (octobre 1661), puis la remit en vigueur (24 février, 30 avril 1662). *Mand. des év. de Québec*, I, 42-44. *Jour. des Jésuites*, 305. Après son départ, les Jésuites la renouvelèrent (janvier 1663), « et s'étant suivi peu d'amendement, Dieu parut vouloir parer ses injures » (allusion au tremblement de terre de 1663, v. *infra*). *Jour. des Jésuites*, 316. Au reste, la Sorbonne, deux fois consultée par M. de Laval, lui donna raison. Délibér. de la Sorbonne, 1er février 1662 et 8 mars 1675. *Mand. des év.*, I, 41 et 94.

(205) *Jour. des Jésuites*, 268. — La Tour, 82.

le gouverneur leur avait fait au début de son administration, ils lui avaient toujours été hostiles. Afin de se justifier et de porter en même temps ses plaintes au pied du trône, M. de Laval passa en France (12 août 1662) (206). Là, non seulement il gagna sa cause et obtint tous les pouvoirs qu'il désirait, relativement au commerce de l'eau-de-vie, mais il eut assez d'influence pour faire révoquer d'Avaugour, et pour être appelé lui-même à désigner au roi le successeur de ce gouverneur (207).

Le 5 février 1663, une forte secousse de tremblement de terre se fit sentir dans presque tout le Canada et dans la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Hollande (208). Elle fut suivie en Canada de plusieurs autres plus faibles, qui se succédèrent à différents intervalles jusque vers le mois d'août ou de septembre (209). Malgré la durée de ces perturbations de la nature, si rares dans nos climats, les dommages furent peu considérables. Ils se bornèrent à la chute de quelques têtes de cheminées, et à des éboulements de rochers dans le Saint-Laurent, au-dessous du cap Tourmente (210). Les sauvages disaient que les âmes de leurs ancêtres voulaient revenir sur la terre ; et ils tirèrent du fusil en l'air pour les effrayer, de crainte que leur nombre n'épuisât le gibier et n'affamât le pays (211). Ces phénomènes, et surtout les massacres des Iroquois (212) qui obligèrent les colons à se tenir sur leurs gardes, firent oublier pour lors les sujets de contestations qui divisaient les grands fonctionnaires.

Dans le fort de ses démêlés avec l'évêque, d'Avaugour avait cru refaire son Conseil, désorganisé par les troubles. Il renvoya tous les anciens membres, et les remplaça par des hommes dont les opinions étaient plus en harmonie avec les siennes. Il opéra encore d'autres changements (213). Ces actes

(206) *Jour. des Jésuites*, 310. « Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied. Je crois que s'il ne peut venir à bout de son dessein, il ne reviendra pas... » M. de l'Incarnation (*ibid.*). — V. app. CLX.

(207) La Tour, 83-84, 118. Mère Juchereau, *op. cit.*, 148. Abbé Gosselin, I, 340-360. Le P. Rochemonteix, II, 325.

(208) *Relat.* de 1663 (1858), 2-10. M. de l'Incarnation, 20 août 1663. P. Boucher, *op. cit.*, avant-propos. Josselyn, *Account of two Voyages to New-England* (1675), 58.

(209) V. App. CLXI.

(210) « ... sans que nous y ayons perdu un enfant, non pas mesme un cheveu de la teste... nous n'avons eu que quelques cheminées démolies... » *Relat.* de 1663 (1858), 5. — *Jour. des Jésuites*, 316.

(211) M. de l'Incarnation, 20 août 1663.

(212) V. App. CLXII.

(213) *Jour. des Jésuites*, avril 1662. Il sera parlé plus loin du Conseil et des syndics. (V. *infra*, ch. III.)

firent sensation, surtout à cause de leur nouveauté, et on le regarda lui-même comme un homme audacieux. Les victimes feignirent de croire que c'était un exemple dangereux à donner dans un gouvernement partout peu variable de sa nature, et qui n'avait pas changé de caractère en Canada. Aussi fut-ce avec un extrême plaisir qu'elles apprirent le rappel de ce réformateur qui avait des talents, mais dont l'humeur haute et fière blessait trop souvent les amours-propres (214). Le chevalier Augustin de Saffray, seigneur de Mézy, major de la ville et citadelle de Caen, en Normandie, vint le remplacer en 1663 (215). D'Avaugour s'en alla servir contre les Turcs, avec un secours envoyé par le roi à l'empereur d'Allemagne, et fut tué l'année suivante, en défendant glorieusement le fort de Zrin, sur la frontière de la Croatie, peu de temps avant la fameuse bataille de Saint-Gothard (216).

L'administration de d'Avaugour est remarquable par les innovations qu'elle amena dans la colonie. Ce gouverneur contribua beaucoup, par son énergie et par ses remontrances, à décider le prince à y établir un régime plus favorable. N'eût-il fait pour cela que renverser les obstacles qu'opposait la petite oligarchie qui s'était emparée de l'influence du gouvernement, et qui empêchait toute réforme, il eût encore bien mérité du pays. Ses querelles avec M. de Laval firent ouvrir aussi les yeux sur les graves inconvénients de l'absence d'une administration judiciaire, inconvénients que l'évêque lui-même reconnut le premier, et qu'il contribua efficacement à faire disparaître en appuyant, sinon en suggérant, la création d'un conseil souverain. Sans intérêt dans la Compagnie de la Nouvelle-France, alors réduite à quarante-cinq membres, d'Avaugour engagea Louis XIV à la dissoudre et à reprendre toutes les possessions que la couronne lui avait données. Sa retraite marque le terme de l'existence de cette compagnie.

(214) Son secrétaire, Louis Péronne Dumesnil, lui apporta les lettres de rappel (5 juillet) et il se rembarqua le 23 juillet 1663. *Jour. des Jésuites.* « C'était un homme d'honneur, qui fit toujours son devoir avec distinction, à ce travers près, si fatal au Canada, triste effet d'une raideur inflexible. On ne peut refuser des éloges à sa probité, à sa religion et à sa valeur. » La Tour, 83.

(215) Sa commission est du 1er mai 1663. *Edits et Ord.*, III, 21. Pour la suite du récit, v. *infra*, ch. III.

(216) Mém. pour servir d'instruction à Talon, 27 mars 1665, d. c. (Doc. hist. N.-F., 6). V. aussi les lettres d'Avaugour, Serinvaus-Zrin, 26 juin, 24 juillet 1664. (J.-E. Roy, Rap. sur les arch. de France, 776-777 et 780.)

Sur le désir du roi, les associés rendirent la Nouvelle-France le 24 février 1663 (217) ; leur acte de cession et abandon fut accepté au mois de mars suivant (218). Le gouvernement redevint royal. Cet événement fut suivi d'un grand changement dans l'administration, tant civile que politique, du pays.

D'Avaugour présenta un mémoire au ministre Colbert. Il y conseillait de s'établir fortement en Canada, à Québec surtout ; d'envoyer trois mille soldats, choisis non seulement pour la guerre, mais aussi pour le travail, et de les coloniser sur des terres. Plaisance, Gaspé, sur le golfe et le Cap-Breton n'étaient bons, disait-il, que pour des pêcheurs ; c'étaient des pays arides, qui ne pouvaient subsister d'eux-mêmes, et il fallait attendre que le Canada pût leur fournir du pain avant de songer à eux et à l'entrée du fleuve ; Québec était la pierre fondamentale, etc. « Lorsque je compare, ajoutait-il, la fin des guerres de l'Europe depuis cinquante ans, et le progrès qu'en dix ans l'on peut faire ici, non seulement mon devoir m'oblige, mais il me presse d'en parler hardiment. » (219)

Ces paroles, malheureusement, ne furent pas écoutées avec toute l'attention qu'elles méritaient. On versa des torrents de sang, on dépensa des millions pour des parcelles de territoire en Europe, tandis qu'avec quelques milliers de colons, avec les hommes tués dans une seule des batailles de Condé ou de Luxembourg, on se serait assuré à jamais la possession d'une grande partie de l'Amérique. Les guerres de Louis XIV ont-elles eu le résultat immense de la colonisation anglaise ? Quel regret d'avoir perdu un monde qu'il aurait été si facile d'acquérir, un monde qui n'eût coûté que les sueurs qui fertilisent les sillons et créent aujourd'hui les empires !

(217) *Edits et Ord.*, I, 31. Cette même année, le 9 mars, la Société de N.-D. de Montréal, alors réduite à cinq membres, signa un contrat de donation de l'île de Montréal, en faveur du séminaire de Saint-Sulpice, puis fut dissoute. On stipula pourtant que Maisonneuve demeurerait gouverneur sa vie durant et qu'il serait logé dans la maison seigneuriale. *Ibid.*, I, 93-97. — Faillon, III, 59-65.

(218) *Edits et Ord.*, I, 31-32. La Compagnie de la Nouvelle-France réclama une indemnité, en invoquant qu'elle avait envoyé plus de cinq mille colons en Amérique. *Raisons de la Compagnie de Canada pour empescher sa dépossession...*, 1663 (A. C. C. G. Canada, 2, 1663-1667, fol. 44).

(219) *Mémoire* du 4 août 1663., d. c.

## CHAPITRE II

### GUERRE CIVILE EN ACADIE

### 1632-1667

En se faisant rendre (1632) la partie de l'Acadie dont s'était emparée l'Angleterre, Richelieu n'avait pas l'intention de la peupler ; elle resta abandonnée aux traitants (1). Laissés à leur propre cupidité, sans aucun frein pour réprimer leur ambition dans ces terres lointaines où ils régnaient en chefs absolus, ces hommes s'armèrent bientôt les uns contre les autres, et renouvelèrent en quelque sorte les luttes des châtelains du moyen âge. Heureusement qu'ils ne faisaient encore guère de mal qu'à eux-mêmes.

[Le commandeur Isaac de Razilly fut nommé lieutenant général du roi et gouverneur de l'Acadie (2). Investi de la seule autorité, il reçut, de la Compagnie de la Nouvelle-France, propriétaire de toute la colonie, la concession de l'île Sainte-Croix (Dochet) et du pays avoisinant (3). Il partit d'Auray, en Bretagne, le 4 juillet 1632, avec trois navires et trois cents hommes (4), parmi lesquels étaient son cousin, Charles de Menou,

(1) Cf. Une lettre du 10 janvier 1632 (un appel aux capitaux et aux colons en faveur de l'établissement de l'Acadie) d. le *Recueil des gazettes de Renaudot*, où l'on croit voir la main de Richelieu. Moreau, *Hist. de l'Acadie fr.*, d. c., 110. (V. notre App. CLXIII.) D'ailleurs, en 1635, le cardinal s'engage à verser à Razilly 17.000 liv. pour le soutien de l'Acadie. Bib. nat. pièces origin. 2443, dossier Razilly, 16 et 21. — Mis de Razilly, *Généalogie de la famille de Razilly*, d. c., 358. — C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 643, n. 6.

(2) Sa commission est du 10 mai 1632 (Coll. ms. N.-F., I, 110). — Razilly avait refusé le gouvernement du Canada. V. ch. préc., n. 6.

(3) Patentes du 19 mai 1632 (A. C. C. G. Acadie, 1603-1685, 1, fol. 52. — *Mém. des commissaires du Roy p. la délimitation de l'Acadie*..., 1755, II, 491). Il reçut encore, deux ans après, comme fief mouvant de Québec, Port-Royal avec ses terres adjacentes, 15 janvier 1634. Le P. Fournier, *Hydrographie* (1667), 268.

(4) Renaudot, *Recueil des gazettes de* 1633, 1634, 37. Les colons étaient surtout recrutés parmi la noblesse de Bretagne et de Touraine, C. de La Roncière, IV, 639.

sieur d'Aulnay de Charnisay (5), et Nicolas Denys. On atteignit Port-Royal aux premiers jours d'août (6). En passant devant la côte sud-orientale de la péninsule, le commandeur avait remarqué] les beautés naturelles de La Hève et les avantages de son port, assez grand pour contenir mille vaisseaux : il y fixa sa demeure (7). Il prit ensuite de l'ordre du roi possession de toute la contrée jusqu'à [Pemaquid, dans l'État actuel du Maine].

[Razilly avait comme lieutenants d'Aulnay et Charles Saint-Étienne de La Tour. On a vu déjà que La Tour s'était maintenu à la pointe méridionale de l'Acadie, dans le fort Saint-Louis qu'il occupait à ce moment depuis une vingtaine d'années (8).] Il obtint des lettres patentes de Louis XIII qui lui en assurèrent [la propriété (9). Plus tard, la Compagnie de la Nouvelle-France lui donna une concession à l'entrée de la rivière Saint-Jean (10) (New-Brunswick) où il éleva un second fort (11), le fort de La Tour, et s'y établit].

[Malgré le traité de Saint-Germain-en-Laye, les colons anglais de

(5) Comme Razilly et Denys, il était de Touraine. V. sur lui l'art. de P. Margry, *Biographie universelle* de Michaud. — Moreau, 120 et *passim*. — Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*, I, ch. III.

(6) Lettre de la Nouv.-France, 14 août 1632, p. p. Renaudot, *ibid*. Razilly était porteur d'une lettre patente de Charles I[er], en latin, du 4 juillet 1631 et d'une lettre de Sir W. Alexander (vicomte Sterling), ordonnant la restitution de Port-Royal. Moreau, 117. — V. App. CLXIV.

(7) Au lieu aujourd'hui nommé Fort Point, à l'entrée occidentale de la riv. La Haye. N. Denys, *Description géo. et hist. de l'Amér. sep.*, d. c., I, ch. III, 96-97 ; tr. de W.-F. Ganong, Champlani Soc. Pubs. d. c., 147-148. V. aussi Des Brisay, *Hist. of Lunenburg County*, 2e éd. Toronto, 1895. Denys fixa sa résidence et établit des chantiers de bois sur la rive opposée et aussi au bout occidental de la baie de Lunenburg. Denys, I, 98-99. — Ganong, 148-149 et 154. Razilly s'associa avec Denys et un marchand d'Auray pour exploiter la pêche sédentaire au Port Rossignol (auj. Liverpool Bay). Le frère de Denys, de Vitray, commandait le vaisseau du Roi *La Catherine*, sur lequel le poisson était porté en Portugal et en France. Denys, I, 86-87. — Ganong, 142, n. 3, 143.

(8) Depuis la destruction de Port-Royal par Argall en 1613. V. *supra*, liv. I, ch. I et III. De fait, jusqu'à l'arrivée de Razilly, La Tour était comme le gouverneur de l'Acadie.

(9) Lettre du 8 février 1631, c. p. le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e éd., 267. La Tour y était nommé lieutenant-général en Acadie, fort Saint-Louis et port de La Tour. Il en avait fait la demande au roi en 1627. (*Supra*, liv. I, ch. III.)

(10) 15 janvier 1635. *Mémoires des commissaires du Roy*, II, 491. Même La Tour fit confirmer ces droits par Sir W. Alexander. Williamson, *Hist. of the State of Maine*, 1832, Hallowell, I, 246. Au dire de Champlain, on aurait, dès 1630, élevé un fort sur la rivière Saint-Jean, à quatorze lieues de Port-Royal ; Claude de La Tour l'aurait occupé, tandis que son fils Charles commandait au fort Saint-Louis. Champlain, VI, 316-317.

(11) V. *infra*.

Plymouth (Massachusetts) continuaient leur trafic à l'est de Plymouth.] Une frégate, [conduite par d'Aulnay], fut envoyée vers ces parages, [dans l'été de 1635. Elle] trouva, en effet, à Pentagouet (aujourd'hui Penobscot) (12), un fortin contenant des marchandises de traite ; elle s'en empara et y laissa garnison (13). Peu après, Razilly mourut (14). [Le gouvernement de l'Acadie passa ensuite entre les mains de d'Aulnay (15).]

Le premier acte de d'Aulnay fut d'abandonner La Hève, où le commandeur avait formé un établissement (16) et d'aller se fixer avec presque tous les habitants (17) à Port-Royal. (18) Mais, soit rivalité dans la traite des pelleteries, où ils avaient tous les deux engagé des sommes considérables (19) ; soit malentendu touchant les limites de leurs terres ; soit enfin la jalousie de voisinage (20), la mésintelligence se mit bientôt entre La Tour et lui. Elle alla si loin qu'il ne leur resta bientôt plus qu'à en venir aux armes. Louis XIII écrivit une lettre à d'Aulnay (1638), pour fixer les limites [du territoire particulier de chacun, en tirant une ligne, de l'Est à l'Ouest, au milieu de la baie Française (baie de Fundy) : le pays

(12) Dans l'Etat actuel du Maine. De même, ils avaient établi un poste de traite à Machias et au lieu nommé auj. Castine. En 1633, La Tour parut devant Machias, tua deux hommes, en emmena trois autres et enleva toutes les marchandises. William Bradford's, *Hist. of Plymouth Plantation*, 1606-1646, new ed. by W. T. Davis, N. Y., 1908, 284-285, 314. — Winthrop's, *Journal*, new ed. by J. K. Hosmer, N. Y., 1908, I, 82, 113 ; II, 128.

(13) V. App. CLXV.

(14) En novembre 1635, à la Hève probablement. Denys, I, 147, n. 1. — Moreau, 144. — W. F. Ganong, tr. de Denys, 147, nº 1. — V. pour plus de détails, App. CLXVI.

(15) Denys, I, 3, 100. Plus tard la Compagnie de la Nouvelle-France fit cadeau à d'Aulnay des trois septièmes de l'actif social et Claude de Razilly lui vendit ses possessions acadiennes. Paris, 27 février 1641 (Bib. nat. pièces orig. 1925, dossier Menou, 53). Tours, 19 février 1642. (*Ibid.*, 57. — Preuves de l'histoire de la maison de Menou, Paris, 1852, 166.) — *Arrêts du* 9 mars 1642. — Moreau, 164-165, 168-169. — C. de La Roncière, IV, 645.

(16) Razilly avait établi des colons, en aval de sa résidence, sur la Petite-Rivière : ce furent les ancêtres des Acadiens. Denys, I, 95. Denys ajoute : « Il (Razilly) n'avait point d'autre passion que de faire peupler le pays, et tous les ans il faisait venir du monde le plus qu'il pouvait à ce dessein. » V. aussi Rameau, I, 80-82.

(17) Douze à quinze familles peut-être. Rameau, I, 82 et 94. Avec les vingt autres que d'Aulnay amena de France, en 1641, il y eut alors à Port-Royal environ quarante familles françaises. Rameau, 93. — Moreau, 246-249. — V. aussi App. CLXVII.

(18) Denys, I, 101. Néanmoins, La Hève servit d'entrepôt pour les marchandises importées de France ; les gens préposés à la garde des magasins, et quelques familles de métis y demeurèrent. Rameau, I, 92.

(19) Selon Denys, d'Aulnay traitait dans la riv. Saint-Jean « jusques à trois mille orignaux par an, sans compter les castors et les loutres » (I, 50). — V. App. CLXVII.

(20) V. Moreau, 148-149 et 155. — V. aussi App. CLXV.

situé au Nord (21), moins le fort Saint-Jean, restait à d'Aulnay ; la péninsule acadienne jusqu'à Canso,] excepté La Hève et Port-Royal, était attribuée à La Tour (22). Cette lettre ne termina point leurs difficultés. Ils continuèrent à s'accuser mutuellement auprès du roi, jusqu'à ce que d'Aulnay, ayant réussi, dit-on, à noircir son antagoniste (23) dans l'esprit du monarque, reçut l'ordre de l'arrêter et de l'envoyer prisonnier en France (1642) (24). Il vint donc mettre le blocus devant le fort Saint-Jean (17 août) (25).

La Tour tourna les yeux vers les colonies anglaises et rechercha l'alliance des habitants de Boston (26). Comme la France et l'Angleterre étaient en paix, le gouverneur du Massachusetts n'osa point d'abord le soutenir ouvertement ; mais il vit avec plaisir les Français se déchirer entre eux. Le colonisateur puritain John Endicott lui écrivit : « Tant que La Tour et d'Aulnay seront opposés l'un à l'autre, ils s'affaibliront des deux parts à la fois. Si La Tour prenait le dessus, nous aurions en lui un mauvais voisin, et je craindrais que nous n'eussions peu sujet d'être contents d'avoir eu affaire à ces Français idolâtres. » (27)

(21) Les côtes actuelles du New-Brunswick et du Maine, depuis Chignecto jusqu'à Pemaquid.

(22) Louis XIII à d'Aulnay, 10 février 1638 (B. N. nouv. acq. fr. 9281, fol. 69-70. — Doc. hist. N.-F., I, 1). De sorte que d'Aulnay et La Tour étaient établis à la fois sur le terriroire de l'un et de l'autre.

(23) En tout cas, La Tour était en pleine révolte. V. App. CLXVIII.

(24) Arrêt du Conseil, 21 février 1642. Le roi avait déjà mandé La Tour auprès de lui. S'il refusait d'obéir, d'Aulnay devait se saisir de lui et s'emparer de ses forts. Louis XIII à d'Aulnay, 13 février 1641 (A. C. C. G. Acadie, 1603-1685, I, fol. 66. — Coll. ms. N.-F., I, 116. — Doc. hist. N.-F., I, 2). La commission de La Tour fut révoquée, 23 février 1641 (A. N. E, 1668, arrêts. — Cat. de la Bib. du Parlement, Ottawa (1858), 1501). D'Aulnay, gouverneur intérimaire de l'Acadie, fut nommé à ce poste six ans après. Commission de février 1647 (Cat. de la Bib. du Parl., *ibid.*, 1502. — Coll. ms. N.-F., I, 120). D'Aulnay passa en France dans l'automne de 1641 et revint l'été suivant. Moreau, 165-169.

(25) « Extr. et mém. des choses que le sieur de La Tour a faictes en la Nouvelle-France. » (B. N. ms. fr. 18593, fol. 373). — Moreau, 169-170. La Tour ne fit qu'un « bouchon » de l'ordre royal, et mit en prison (pendant un an) les trois envoyés de d'Aulnay et quatre matelots, pendant que d'Aulnay, avec ses trois navires, bloquait l'entrée du fort.

(26) En 1641, il leur avait délégué un protestant de La Rochelle, Rochet, et, l'année suivante, un nommé Lestang pour obtenir : 1° la liberté du commerce ; 2° leur aide contre d'Aulnay ; 3° la permission d'importer des marchandises anglaises par Boston. La première demande seule fut accordée. Winthrop's, *Journal* (éd. Hosmer), II, 43 85. — Hubbard, *General Hist. of New England*, Boston, 1680, ch. LIV. La Tour, d'ailleurs, commerçait avec le Massachusetts. Winthrop, *ibid.*, II, 88, 132, 151, 153, 204-205.

(27) Endicott à Winthrop, 19 avril 1643. Hutchinson, *Papers* (1769), d. c., 113.

Quelque temps après, John Winthrop, tel était le nom de ce gouverneur, changea d'idée. Il permit à La Tour, [qui était allé à Boston,] de lever des volontaires (28). Celui-ci loua quatre navires, [armés de quatre à quatorze canons (29), outre une pinasse,] et engagea soixante-dix Anglais du Massachusetts (30), qu'il réunit à cent quarante protestants de La Rochelle [qui venaient le secourir à bord du *Saint-Clément* (14 juillet 1643) (31)]. Cette force le mit en état de faire lever le blocus à d'Aulnay (32), et même de le poursuivre jusqu'au pied de ses propres murailles à Port-Royal (6 août) (33).

Ce secours indirect ne lui fut pas donné sans opposition dans la Nouvelle-Angleterre. On y discuta le pour et le contre. Chacun, en bon puritain, fit un étrange abus de la Bible pour prouver qu'il avait raison, mais ne réussit qu'à démontrer qu'il est dangereux de laisser l'application de l'Ecriture sainte à ceux qui sont intéressés à la mal interpréter. Winthrop avait su consulter les intérêts matériels de sa province ; il ne put le dissimuler longtemps. « Toute la question pour nous, disait-il à ceux qui blâmaient sa conduite, se réduisait à savoir s'il fallait contrarier dans ses voies la divine Providence, lorsqu'elle nous offrait l'occasion de secourir un voisin infortuné tout en affaiblissant un ennemi dangereux, plutôt que de la laisser aller librement à ses fins. Nous avons préféré

(28) La Tour, avec sa femme et deux Récollets, avait franchi nuitamment le blocus du fort Saint-Jean, et gagné le *Saint-Clément* (*infra*, n. 31) qui les conduisit à Boston, le 12 juin 1643. Aussi bien, pour convaincre Winthrop de la justice de sa cause, La Tour produisit une commission du capitaine Mouron (v. n. 31) où La Tour était qualifié de lieutenant-général du roi en Acadie, outre une lettre (apocryphe) de l'agent de la Compagnie de la Nouvelle-France. V. pour le détail, Winthrop, II, 105-108. — Hubbard, *ibid.* — Moreau, 174-178.

(29) Contrat entre Charles de La Tour, Gibbons et Hawkins, Boston, 30 juin 1643. Ar. du comté de Suffolk (Massachusetts), I, fol. 7. — N. B. Shurtleff, *Records of the Governor et Company of Massachusetts Bay in New England*, Boston, 1853-1854, I. — Winthrop's, *Journal* (éd. Hosmer), II, 130.

(30) Winthrop, *ibid.*

(31) Ou *Le Clément*, de 140 tonnes, était commandé par Etienne de Mouron qui fit rapport devant l'amirauté de La Rochelle, le 14 octobre 1643 (B. N. nouv. acq. fr. 9281, fol. 100, v°. — C. de La Roncière, IV, 646).

(32) Qui avait trois vaisseaux, trois pinasses et cinq cents hommes. *Thomas Gorges to Winthrop*, 28 june 1643, d. Hutchinson, *Papers*, 114.

(33) La Tour brûla un moulin occupé par vingt soldats, en tua trois et en blessa sept. En regagnant le fort Saint-Jean, il captura une pinasse de d'Aulnay chargée de 18.000 liv. de pelleteries traitées à Pentagouet. Attestation des Capucins Paschal de Troyes, etc., Port-Royal, 20 octobre 1643. (B. N. nouv. acq. fr. 9281, fol. 99. — Coll. ms. N.-F., I, 117). — Winthrop, II, 136-137.

ce dernier parti (34) ». Tout cela était pour se justifier d'avoir fourni des soldats et des armes au sujet rebelle d'un prince avec lequel on professait d'être en paix ! (35).

Les États-Unis doivent, en partie, leur grandeur au privilège qu'a eu la Bible de fanatiser, pour ainsi dire, l'esprit de la nation plus encore pour les choses de la terre que pour celles du ciel. Grands lecteurs de l'ancienne loi des Juifs, les Américains montrent comme eux la même ardeur à acquérir des richesses. Ce fait n'est pas étranger, peut-être, à leur supériorité sur les autres nations en matière de commerce, d'industrie et de progrès matériel.

D'Aulnay se plaignit vivement de l'agression des colons anglais (36). [Sur les instructions du roi, il entra en relations avec John Endicott, devenu gouverneur du Massachusetts, et lui] proposa un traité d'amitié et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre (37). Le traité, écrit en latin, fut signé, le 8 octobre 1644, à Boston (38), et ratifié ensuite par les commissaires des colonies confédérées de Massachusetts, Plymouth, Connecticut et New-Haven (39).

Dès l'année suivante, le gouverneur de l'Acadie, apprenant que La Tour était absent [à Boston (40)], courut à la rivière Saint-Jean (41) pour

(34) *The Governor's Answer to the Ipswich letter about La Tour* (s. d.), Hutchinson, *Papers*, 124, 131-132, 115-121. — Winthrop's, *Journal* (éd. Hosmer), II, 109-116, 127-131.

(35) « Governor Winthrop, influenced by the merchants of Boston, whose cupidity was excited by the valuable fur trade of Acadia, permitted him (La Tour) to hire both men and shipping in Massachusetts. L.-G. Tyler, *England in America*, d. c. 307. Endicott et Winthrop lui-même se défendirent ensuite d'avoir aidé La Tour. Winthrop, II, 202, 284-285. — Moreau, 197-198.

(36) Il passa en France (automne de 1643) pour exposer l'état de la colonie et continuer ses procédures contre La Tour. Un nouvel arrêt enjoignit à d'Aulnay de se saisir de La Tour et de l'amener en France. *Arrêt du Conseil d'Etat*... 6 mars 1644 (Cat. de la Bib. du Parlement, Ottawa, 1858, 1501). La Tour, resté en Acadie, fit porter plainte contre son rival devant l'amirauté de Guyenne. D'Aulnay revint en Acadie en 1644. (Moreau, 191-196.) Au même temps, La Tour alla solliciter l'aide du Massachusetts, mais sans succès. Sa femme, qui s'était échappée de France, malgré l'arrêt du 6 mars, se rendit aussi à Boston dans le même but. Winthrop, II, 178, 181-183, 194, 197, 199, 204-207. — Moreau, 194, 200.

(37) Il lui délégua, en octobre 1644, M. Marie qui lui remit une lettre. Les négociations furent conduites en français avec Endicott et en latin avec ses assistants. Winthrop, II, 201-202. — Moreau, 203-207.

(38) V. Hutchinson, *Papers*, 146. — Winthrop, II, 203-204. — Moreau, 203-208. « By this agreement we were freed from the fear our people were in, that M. d'Aulnay would take revenge on our small vessels or our plantations ». Winthrop, *ibid.*

(39) « The United Colonies of New England ». Cette confédération fut fondée le 10 mai 1643, à Boston. Winthrop, II, 98-105.

(40) V. App. CLXIX.

surprendre son fort (17 avril 1645). [Il avait trois navires (42) et une barque, outre deux pièces de canon.] Mme de La Tour (43) que son courage dans cette guerre a immortalisée, communiqua à la garnison, [de quarante-cinq hommes seulement,] l'ardeur qui l'animait elle-même. [Malgré une vigoureuse résistance qui dura depuis le matin jusqu'au soir, les assiégés, accablés par le nombre, durent se rendre. Mme de La Tour, son fils, sa femme de chambre et une autre femme eurent la vie sauve. Mais d'Aulnay] fit pendre une partie des prisonniers (44). Suivant Denys, il aurait forcé Mme de La Tour d'assister au supplice, une corde au cou (45).

Tant d'inquiétudes et de soucis, la mort affreuse de ses gens, la ruine totale de sa fortune (46), tous ces maux épuisèrent et mirent au tombeau (47) une femme que ses talents et son courage rendaient digne d'un meilleur sort.

Depuis ce moment son mari erra en différentes parties de l'Amérique (48). Il vint à Québec (1646) ; il y fut salué du canon à son arrivée, et logé au château Saint-Louis (49). La mort de d'Aulnay (24 mai 1650) (50) le

(41) D'Aulnay avait conduit déjà deux navires (de 300 et 120 t.) à une lieue du fort où ils restèrent deux mois. A trois reprises, il tenta vainement d'amener les gens de La Tour à se soumettre. Certificat des Pères Capucins de Port-Royal, 28 décembre 1645. — Attestation d'André Bernard, etc., 15 mai 1645. — Procès-verbal d'André Certain, etc., 10 mai 1645. (B. N. nouv. acq. fr. 9281, fol. 106).

(42) Dont deux étaient commandés par Longvilliers de Poincy, lieutenant-général ès isles d'Amérique. C. de La Roncière, IV, 647.

(43) Marie Jacquelin, fille d'un barbier du Mans, à ce qu'affirme d'Aulnay. « Extr. et mémoire de ce que le sieur d'Aulnay a fait dans la Nouvelle-France ». (B. N. nouv. acq. fr. 9281, fol. 104.)

(44) « Pour servir de mémoire et d'exemple à la postérité d'une si obstinée rebellion. » Procès-verbal d'André Certain. — Winthrop (éd. Hosmer), II, 247. Quelques-uns mettent en doute cette pendaison. V. Fr. Candide. *A propos d'une légende. La Nouvelle-France*, Québec, juillet 1908, 325-333. — ***Rev. hist. p., Canada***, XIII, 56-57.

(45) Denys, I, 39-40. De même, Denys raconte (38-40) que d'Aulnay aurait d'abord été repoussé et qu'il pénétra dans le fort par la trahison d'un Suisse. Ainsi Hubbard a imaginé une autre attaque précédente contre le fort Saint-Jean où d'Aulnay aurait battu en retraite, ayant vingt hommes tués et douze blessés. Mais ces assertions sont sans preuves. V. Moreau, 219-225.

(46) V. App. CLXX.

(47) « De dépit et de rage elle tomba malade » et mourut, trois semaines plus tard, après avoir abjuré publiquement son hérésie. Procès-verbal d'André Certain. Winthrop, *ibid.* D'Aulnay lui fit rendre les honneurs funèbres. Le fils de La Tour fut envoyé en France. Winthrop.

(48) Il tâcha encore d'obtenir des secours à Boston et s'adressa aussi à Sir David Kirke, gouverneur de Terre-Neuve. Rebuté partout, il se fit pirate. Winthrop, II, 255, 275. — Moreau, 256-258.

(49) *Jour. des Jésuites*, 61. Après de nouveaux pourparlers avec l'envoyé des Colonies-Unies (1645), d'Aulnay délégua encore Marie à Boston, pour demander réparation de l'attaque des colons anglais, laquelle lui causait des pertes de 8.000 liv. ster. Un traité de paix fut définitive-

rappela dans l'Acadie en 1651 (51) ; il y épousa la veuve de son ancien ennemi (52), et reprit possession [du fort Saint-Jean]. Mais ses intelligences avec les Anglais le rendirent suspect à Mazarin. Un négociant rochelais, nommé Emmanuel Le Borgne, créancier de d'Aulnay, fut autorisé à se saisir des héritages laissés par son débiteur (53), et cela à main armée s'il était nécessaire. Le Borgne, une fois en chemin, se crut en droit de s'emparer de toute la province. Il commença par [prendre Port-Royal et piller tout ce qui s'y trouvait ; puis il surprit Nicolas Denys dans son établissement de Saint-Pierre, au Cap-Breton et] l'envoya chargé de fers à Port-Royal. Il alla ensuite incendier La Hève, n'épargnant pas même la chapelle (1653) (54). Il se préparait à venir attaquer La Tour au fort Saint-Jean, un événement inattendu l'arrêta dans son œuvre de spoliation. Depuis deux ans déjà, l'Angleterre commettait sur mer des agressions contre la France sans être en guerre ouverte avec elle. En 1654, Cromwell chargea le major Robert Sedgwick, du Massachusetts, [avec neuf cents hommes,] de ressaisir l'Acadie (55). Sedgwick se rendit maître de La Tour, et cingla ensuite vers Port-Royal, qu'il enleva presque sans coup férir (16 août) ; il y trouva Le Borgne, qui finit ainsi par une lâcheté (56) une carrière où il ne s'était distingué que par le pillage et l'in-

ment signé le 25 septembre 1646. A titre de satisfaction, d'Aulnay accepta une chaise à porteur destinée au vice-roi du Mexique. Winthrop (éd. Hosmer), II, 269, 271, 276, 284-286. — Moreau, 227-239.

(50) Lettre du R. P. Ignace, Capucin, 6 aoust 1653 (Coll. ms. N.-F., I. 139). — V. App. CLXXI.

(51) Il aurait reçu le gouvernement de l'Acadie. Commission du 27 février 1651 (Cat. Bib. du Parlement, Ottawa (1858), 1502). Ces patentes paraissent suspectes. V. Moreau, 258-260. — Rameau, I, 120. — Parkman, *Old Regime in Canada*, 49-50.

(52) Jeanne Motin, fille d'un des commanditaires de Razilly, le 24 février 1653. Rameau. I. 120. — Cf, Moreau, 265. — W. F. Ganong, tr. de Denys, 6.

(53) Et aussi des forts de Pentagouet (Penobscot), Port-Royal, et La Hève, par arrêt du Parlement de Paris. Denys, I, 3. Au reste, le père de d'Aulnay reconnut par écrit les dettes de son fils à le Borgne au montant de 260.000 liv. *Mémoire in re Charles de La Tour (fils) et ses frères et sœurs*, 1700 (Moreau, 253-254). — *Mémoire des enfants du sieur de La Tour*, 1688 (Coll. ms. N.-F., I, 439).

(54) Denys, I, 3-7. — Moreau, 261. Denys évalue ses pertes à Saint-Pierre et à Port-Royal, y compris son navire, à 53.000 liv. et à La Hève, à 100.000 liv.

(55) A la vérité, l'expédition avait pour but de s'emparer des établissements hollandais en Amérique. Mais la conclusion de la paix avec la Hollande (15 avril 1654) changea sa destination. *Cal. St. Pap., Col. ser.*, 1574-1660, 386-387. — Thurloe, *State Papers* (1742), I, 722 ; II, 418-419, 425, 583.

(56) Il faut dire qu'il n'avait que cent cinquante hommes, y compris les colons, à opposer aux trois cents soldats de Sedgwick. Denys, I, 8-11. — Coll. ms. N.-F., I, 145.

cendie. Dans le même temps (57) une autre troupe [parut devant La Hève qui fut défendue bravement par] un marchand rochelais nommé Guilbault (58). D'abord repoussée et ayant perdu son commandant, elle obtint, par la supériorité du nombre, possession d'un méchant fort de pieux, à la condition que ses défenseurs emporteraient ce qui leur appartenait (59). Après ces événements, la contrée resta quelque temps dans un état vague, les possesseurs reconnaissant pour souverain tantôt le roi d'Angleterre, tantôt le roi de France, et quelquefois les deux ensemble.

[Denys, aussitôt remis en liberté, était passé en France. La Compagnie de la Nouvelle-France lui céda, au prix de 15.000 livres, le pays entre Canso et le cap des Rosiers, sur la côte de Gaspé (3 décembre 1653) (60). Peu après, en récompense de ses entreprises, il fut nommé gouverneur et lieutenant général de tout ce territoire, en y ajoutant les îles de Terre-Neuve, du Cap-Breton, de Saint-Jean et les îles avoisinantes (30 janvier 1654) (61). Denys revint à son habitation de Saint-Pierre, en compagnie de sa femme et de ses deux enfants. Malgré la conquête des Anglais, il ne fut pas inquiété et] vécut avec eux en bonne intelligence. Soupçonné peut-être en France, il se vit attaqué une seconde fois par ses propres compatriotes. Un sieur de La Giraudière avait obtenu, sous de faux prétextes, dit-on, la concession de Canso (1657). [Assisté de son frère, Le Bay, il] s'empara des navires de Denys, de son comptoir du Cap Breton, et vint, [en 1667, avec cent hommes,] l'investir lui-même [à Chedabucto (aujourd'hui Guysborough Harbour) (62)]. Ces agressions, les procès qui en furent la suite, un incendie qui dévora [le fort Saint-Pierre (1689)

(57) Hannay (*Hist. of Acadia*, St. John, 1879, 202) place cet événement en 1658.

(58) Dès l'approche des assiégeants, le fils de Le Borgne, Alexandre, sieur de Belle-Isle, s'échappa dans les bois ; après la capitulation, il fut emmené prisonnier à Boston, puis à Londres et ensuite remis en liberté. Denys, I, 11-12. — Hannay, *ibid.*

(59) Denys, I, 8-13, 3. — Hannay, 193-198. Les Anglais s'emparèrent aussi de Pentagouet (Penobscot). V. Requête de Sedgwick d. Hutchinson, *Coll. Orig. Papers*, 254.

(60) (A. C. C. G., Acadie, 1603-1685, I, fol. 93. — Coll. ms. N.-F., I, 141. — W.-F. Ganong, tr. de Denys, 57). La concession comprenait aussi le monopole de la traite.

(61) Provisions pour le sieur Nicolas Denys... (A. C. M. S. M., I, 1556-1669, fol. 250. — *Edits et Ord.*, III, 17. — Coll. ms. N.-F., *ibid.* — W.-F. Ganong, tr. de Denys, 61). Denys y recevait le privilège d'établir une compagnie sédentaire pour la pêche jusqu'à la Virginie. Il obtint un arrêt du Conseil du roi contre Le Borgne lui défendant de « rien entreprendre sur les lieux délaissés au dit Denys ». 15 oct. 1655. (A. C. M. S. M., *ibid.*, fol. 253. — Ganong, 67.)

(62) Au sud de la Nouvelle-Écosse. Denys, I, 13-19, 116-121. — V. App. CLXXII.

(63)] complétèrent la ruine de Denys et l'obligèrent souvent à s'éloigner du pays, pour lequel sa retraite fut une véritable perte (64). Il avait formé des pêcheries [au Port Rossignol et à Chedabucto, sur la côte méridionale de l'Acadie ; à Nepisiguit, dans la baie des Chaleurs] ; des comptoirs pour la traite [à Saint-Pierre, au sud du Cap-Breton ;] des chantiers de bois de construction [à La Hève], dont il exportait des quantités considérables en Europe (65).

La Tour, qui n'avait pas eu de répugnance à [demander l'aide des puritains de Boston], s'était mis tout à fait sous la protection de l'Angleterre (66). Ayant obtenu de Cromwell [une vaste concession en Acadie et dans une partie du Maine (67)], conjointement avec le colonel sir Thomas Temple et William Crowne (9 août 1656), il céda sa part à Temple, qui dépensa plus de 16.000 livres sterling pour rétablir les forts (68). L'Acadie, rendue à la France au traité de Bréda (31 juillet 1667) (69), retomba dans son ancien état de discorde et d'oubli.

Malgré les représentations et les prières de ses habitants, ce pays était toujours négligé. Maîtresse d'immenses contrées couvertes de forêts, la France craignait de se dépeupler en envoyant en grand nombre des colons

(63) V. App. CLXXIII.

(64) Il passa l'année 1669-70 en France et revint en Acadie l'année suivante. Il expira âgé de quatre-vingt-dix ans, en 1688, à Nepisiguit, peut-on croire. Pendant son absence, son fils Richard commanda dans la colonie jusqu'à sa mort (1691). W. F. Ganong, Tr. de Denys, Introd. 14-17, 21-22.

(65) Denys, I, 86, 98, 131-133, 147-148, 208-211. — Pour l'identification et le site de ces établissements, v. Ganong, 142, 149, 167, 176, 203, 213. Denys demeura deux ans dans la grande ile Miscou (auj. Shippegan Island), où il fit de la culture. Denys, I, 192-193. — Ganong, 201-203. Son fils Richard eut une habitation dans la baie de Miramichi. Ganong, 160, n. 3.

(66) « La Tour was neither true Catholic nor true Protestant, and would join hands with anybody who could serve his turn. » Parkman, *Old Regime*, 19.

(67) Depuis la baie actuelle de Lunenburg, au sud de la Nouvelle-Écosse, jusqu'à la rivière Saint-Georges, dans le Maine. (A. C. C. G. Acadie, 1603-1685, I, fol. 101 à 113. — *Memorials of the English and French Commissaries concerning the limits of Nova Scotia or Acadia*, 1755, 727-732. — Coll. ms. N.-F., I, 150). — V. App, CLXXIV.

(68) W. D. Williamson, *Hist. of the State of Maine*, Hallowell, 1832, I, 363, 428. La Tour mourut en Acadie, en 1666. Rameau, I, 122. Notons que les cendres d'Isaac de Razilly, Aulnay, Denys et La Tour reposent en Acadie.

(69) Art. 10. — *Memorials of the Eng. and Fr. Com.*, *ibid.*, 580, 587. A vrai dire, ce traité, par la mauvaise volonté des gouverneurs anglais, ne fut exécuté qu'en 1670. Temple refusa de rendre l'Acadie (1688). Le roi d'Angleterre dut intervenir (A. C. C. G., Acadie, 1603-1685, I, fol. 124-131, 135-136). V. R. Durand, *Rev. d'hist. mod. et contemp.*, Paris, mars 1908, 29 et 41, n. 7. — V. aussi App. CLXXV.

en Amérique, et elle avait ajourné ses projets sur cette province, pour s'occuper surtout du Canada, où elle voyait plus d'avantages. Moins froide, mais, d'autre part, moins fertile que ce dernier pays, beaucoup plus exposée que lui aux attaques des Anglais, la péninsule acadienne ne lui paraissait alors de quelque valeur qu'à cause de sa situation géographique, et de l'usage qu'elle en pourrait faire dans la suite comme station navale.

Au reste, les traitants, qui avaient besoin de forêts et de bêtes fauves, non de terres cultivées, entravaient les établissements et décourageaient les colons. D'Aulnay craignait peut-être de se créer de la concurrence dans son négoce. Il emmena les habitants de La Hève à Port-Royal, où il les tint comme en esclavage, suivant Denys, les empêchant de se livrer au commerce pour leur compte et maltraitant ceux qui s'employaient à défricher (70).

Ainsi cette province, déjà dépréciée dans l'opinion publique et victime de gens qui, dans leurs luttes intestines poussées jusqu'à la trahison, finissaient le plus souvent par se ruiner eux-mêmes après avoir ruiné le peu de laboureurs qui cultivaient le sol à l'ombre de leurs forts, ne pouvait ni prospérer ni grandir. Lorsque Colbert monta aux affaires, il y arrêta, un moment, sa pensée. Mais il aima mieux, comme ses prédécesseurs, diriger l'émigration vers le Canada, que de la disséminer sur un trop vaste territoire. Il abandonna l'Acadie à elle-même, se bornant à la protéger contre l'agression étrangère.

(70) Denys, I, 100-101. Denys blâme notamment d'Aulnay d'avoir prohibé son commerce de bois à La Hève et de l'avoir forcé à quitter ce lieu, par quoi il perdit 20.000 liv. de bois « tout façonné ». *Id.*, 101-104, 192. — Cf. les appréciations favorables de Moreau, 246-249 et *passim* ; Rameau, I, 96-103 ; Parkman, *Old Regime in Canada*, 11-12, 47-49 ; G. Bent, *Acadiensis*, Halifax, N. S., V, 37.

---

## CHAPITRE III

### GOUVERNEMENT CIVIL DU CANADA
### 1663

Le chevalier Augustin Saffray de Mézy, que Louis XIV chargeait d'inaugurer le nouveau système de gouvernement dont nous parlons plus haut (1) avait été présenté par M. de Laval (2) et les Jésuites. Le prince voulut les consulter afin d'assurer l'harmonie. En envoyant un homme de leur choix (3), il croyait y réussir. On verra qu'il se trompait.

Peu de gouverneurs ont dû leur élévation aux motifs qui ont déterminé celle de Mézy. Il avait mené dans sa jeunesse une vie fort déréglée. Une conversion éclatante, une humilité singulière, qui lui faisait rendre aux pauvres tous les services, jusqu'à les porter sur ses épaules dans les rues d'une grande ville, l'avaient recommandé à l'attention du prélat (4). Comme il était chargé de dettes, le roi, qui l'avait nommé pour sa dévotion (5), lui accorda des gratifications considérables pour qu'il pût s'acquitter, et le fit partir avec son protecteur. M. de Laval crut emmener une créature docile et obéissante.

(1) Liv. III, ch. I.

(2) « Le Roi Très Chrétien m'a reçu avec une extrême bonté, et m'a accordé tout ce que je lui ai demandé. » Lettre de M. de Laval, 26 octobre 1663. Ar. de la Propagande de Rome, V, *America*, 3, *Canada*, 256, fol. 55. — V. aussi Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 148. — Abbé de La Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, liv. V. — Abbé Aug. Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, I, ch. XII.

(3) V. App. CLXXVI.

(4) Mère Juchereau, *op. cit.*, 149. — La Tour, *op. cit.*

(5) Instr. au sieur Talon, 27 mars 1665, d. c. M. de l'Incarnation, lettre de 1663 (éd. Richaudeau, II, 267). Mézy avait connu M. de Laval à l'Ermitage de Caen, fondé par M. Jean de Bernières-Louvigny. V. sur cette école de piété, *Mémoire pour faire connaistre l'esprit et la conduite de la Compagnie établie en la ville de Caen, appelée L'Hermitage* (1660). B. N. ms. — La Tour, 6-8, 25-31. — Abbé A. Gosselin, *Henri de Bernières* (neveu du premier), Québec, 1912, ch. II.

Mézy trouva tout tranquille à son arrivée à Québec (15 septembre 1663) (6), où l'agitation causée par la question de la traite de l'eau-de-vie s'était apaisée graduellement (7). Il put bientôt donner son attention aux Iroquois. Ces ennemis ne cessaient de rôder près des maisons et obligeaient les habitants à demeurer constamment sur leurs gardes (8). De nouvelles négociations étaient commencées avec eux ; il les continua, et déploya en cette occasion une fermeté qu'on ne lui connaissait point, et qui dut surprendre ceux qui comptaient sur sa faiblesse. Il reçut (18 septembre 1664) [une ambassade de Goyogouins dont] le chef lui présenta des colliers de la part de tous les cantons, à l'exception des Onneyouts. Il répondit que les tribus se jouaient de la foi jurée, et qu'il était décidé à se défaire d'ennemis avec lesquels il n'y avait point de paix possible (9). Le chef iroquois s'en retourna effrayé des préparatifs qu'il voyait faire pour la guerre : ils n'étaient pas cette fois entièrement illusoires. Mézy était arrivé à Québec avec [une centaine] de familles, des gens de robe (10), des hommes de guerre, que d'autres troupes devaient suivre, accompagnées de nouveaux émigrants. Tout ce mouvement et les espérances que l'on commençait à concevoir dans la colonie remplirent d'une crainte salutaire les sauvages, chez qui ces nouvelles arrivaient grossies par l'exagération.

La colonisation du pays occupait alors la pensée de Colbert (11). Encouragé par les rapports de d'Avaugour, il avait résolu d'y envoyer, [pendant dix ans,] trois cents hommes, chaque année (12), et de placer en apprentissage chez les habitants ceux qui ne connaîtraient point l'agriculture, avant de leur distribuer des terres. Dès 1663, deux mille soldats

(6) *Jour. des Jésuites.*

(7) Un nouvel arrêt fut rendu (28 septembre 1663) contre la vente de boissons enivrantes aux sauvages et renouvelé les 17 avril 1664 et 15 juillet 1665. Ar. de la marine (Gouverneurs), 1663 à 1679. Arrêts et règlements du Conseil supérieur de Québec, Québec, 1885, 6. — V. App. CLVIII.

(8) *Relat.* de 1663 (1858), 12-14 ; 1664, 29-32, 34. — D. de Casson, *Hist. du Montréal*, 1663-1665. — *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph* p. la sœur Morin. — Lettres de M. de l'Incarnation. — Faillon, III, 86-87, 93-94, 102-108.

(9) *Relat.* de 1664 (1858), 35.

(10) A bord des deux vaisseaux était aussi M. Louis Gaudais, sieur Du Pont ou Gaudais-Dupont, commissaire royal.

(11) V. *infra*, liv. IV, ch. I.

(12) Lettre de M. de Laval, Québec, 21 octobre 1661. Ar. de la Propagande, V. *America*, 3, *Canada*, 256, fol. 29. — Colbert à M. de Laval, 18 mars 1664. Ar. de l'archevêché de Québec. — V. App. CLXXVII.

devaient s'embarquer pour être licenciés dans le Canada ; mais, au lieu de ce renfort, trois cents colons seulement partirent de La Rochelle. Soixante-quinze d'entre eux ayant été laissés à [Plaisance, dans l'île de] Terre-Neuve et une soixantaine étant morts pendant la traversée, il n'en débarqua que cent cinquante-neuf à Québec. La plupart étaient « des jeunes gens, clercs, écoliers ou autres de cette nature, dont la meilleure partie n'avait jamais travaillé » (13). Il en mourut encore [douze] à terre. Le reste s'accoutuma en assez peu de temps à une vie laborieuse, et fournit par la suite des cultivateurs utiles et intelligents.

Dans deux lettres qu'il adressa au roi et à Colbert en 1664 (14), le Conseil souverain, à peine institué, demanda des hommes endurcis au travail, parce qu'ils s'acclimataient plus facilement. Il représenta aussi que le pays produisait déjà abondamment du blé (en temps de paix), et qu'il faudrait y envoyer, au lieu de vivres, de l'argent pour la moitié au moins de l'approvisionnement des troupes, afin d'y introduire du numéraire. Le besoin d'argent se faisait sentir dans toutes les transactions et nuisait gravement au commerce, surtout depuis la baisse des peaux de castors, causée par l'affluence des laines de Moscovie sur les marchés de France, où elles avaient pris en partie la place de cette pelleterie.

A cette époque (1663), toute la population blanche ne dépassait pas encore deux mille cinq cents personnes, dispersées sur différents points, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal (15). Il n'y avait que huit cents habitants environ à Québec (16). Au commencement les colons se fixèrent dans cet endroit ou dans son voisinage ; ensuite ils s'éloignèrent, et s'établirent sur les terres pour les défricher et les mettre en culture. Ils introduisirent le système de tenure qui existait en France. Dès 1598, Henri IV donnait au marquis de La Roche le pouvoir « de faire bail des terres de la Nouvelle-France aux gentilshommes en fiefs, seigneuries, châtellenies,

(13) Lettre de M. de Villeray au roi, au nom du Conseil souverain, 28 juin 1664. *Jug. et Del. C. S.*, I, 201-203.

(14) *Id.* et lettre à Colbert, *ibid.*, 203-206.

(15) Le Clercq, *Prem. établis. de la foy*, II, 4 et 66. — En 1664, trois cents émigrants arrivèrent à Québec, avec 30.000 liv. d'effets. *Jug. et Del. C. S.*, I, 201.

(16) D'après P. Boucher, *Hist. véritable et naturelle*, etc., ch. XIII (éd. Sulte, 160). — Ce chiffre est fort exagéré. M. Chapais met cinq cent cinquante âmes. *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, Québec, 1904, 71. V. aussi E. Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, 131.

comtés, vicomtés et baronnies, à la charge par eux de tuition et défense du pays », et sous telles redevances annuelles qu'il aviserait, mais dont les preneurs seraient exempts pour six années (17).

Quand Richelieu créa la Compagnie de la Nouvelle-France, il lui fit accorder par le roi, en 1628, la Nouvelle-France en toute propriété, seigneurie et justice, avec le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées tels titres, honneurs, droits et facultés qu'elle jugerait convenables, et d'ériger même des duchés, marquisats, comtés, vicomtés, baronnies et châtellenies, sauf confirmation par le prince (18). Elle ne pouvait songer, néanmoins, à couvrir de duchés et de marquisats une contrée sans habitants ; elle y concéda de simples seigneuries en forêts. La féodalité canadienne date de là (19). Il y eut environ [soixante (20)] de ces seigneuries données à des marchands, à des militaires ou à des corporations religieuses, en Canada, de 1634 à 1663 (21). Le premier fief noble dont les registres fassent mention est celui [du Sault-au-Matelot, près de Québec, que le duc de Montmorency concéda à Louis Hébert en 1623 (22), et qui fut augmenté, trois ans ensuite (23), par le duc de Ventadour, du fief d'Epinay, sur la rivière Saint-Charles. Le cap Tourmente, en 1624 (24), avait déjà été érigé en baronnie (25) pour Guillaume De Caen. Mais celui-ci vit sa concession

(17) *Edits et Ord.*, III, 9. Mais La Roche ne fit aucune concession. Roberval avait reçu les mêmes pouvoirs en 1541. V. *supra*, Introd. ch. II, n. 50.

(18) *Edits et Ord.*, I, 5-12, art. v ; *ibid.*, 12-17.

(19) V. sur la question, W.-B. Munro, *The Seigniorial System in Canada* (Harvard Hist. Studies), N.-Y., 1907 ; id., *Documents relating to the Seigniorial Tenure in Canada*, Hist. Introd. (Pubs. of the Champlain Society, Toronto, 1908). On trouvera dans le premier de ces ouvrages (253 ss.) la bibliographie du sujet.

(20) C. Dunkin en donne l'énumération complète dans l'app. de son *Address at the bar of the Legislative Assembly of Canada on behalf of certain seigniors in Lower Canada*... Québec, 1853.

(21) Mais vingt tout au plus furent occupées par leurs seigneurs. Munro, *The Seigniorial System n Canada*, 25. De 1608 à 1627, trois seigneuries seulement furent concédées, à : 1° Louis Hébert ; 2° Guillaume de Caen ; 3° aux Jésuites (Notre-Dame-des-Anges, sur la riv. Saint-Charles). Pièces et doc. t. s., I, 53. — Munro, *ibid.*, 21.

(22) Le 4 février. Pièces et doc. t. s., I, 373.

(23) Le 26 février. *Ibid.* Hébert y est désigné comme le « chef de la première famille qui ait habité le pays ».

(24) Le 3 janvier. B. N. ms. fr. 16738, fol. 143 v°. Moreau de Saint-Méry, *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, 1784-1790, I, 48 ss. Caen avait aussi reçu une concession dans l'île de Miscou. B. N. ms. fr. 16738, fol. 143 v°. — C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 336.

(25) V. App. CLXXVIII.

révoquée lorsque la Compagnie de la Nouvelle-France prit possession du pays (26)].

Les seigneuries, généralement, se divisaient en lots de quatre-vingt-dix arpents (27), concédés moyennant un ou deux sols de rente par arpent et un demi-minot de blé pour la concession entière (28) ; mais les cens et rentes n'ont jamais été fixés par les lois (29). Le censitaire s'obligeait à faire moudre ses grains au moulin seigneurial (30), donnant la quatorzième partie de la farine pour droit de mouture (31), et à payer, pour les lods et ventes, un douzième du prix de la terre (32). Cette redevance ne se prenait point sur les héritages en ligne directe. Plus tard, [en conformité des arrêts de Marly, rendus le 6 juillet 1711 (33)], la loi canadienne ne considéra guère le seigneur que comme une espèce de fidéicommissaire (34), car, s'il refusait de concéder des terres aux colons à des taux fixes, le gouverneur et l'intendant pouvaient le faire par une ordonnance dont l'expédition était un titre authentique pour le censitaire (35). Après la

(26) En dédommagement, il reçut, en 1640, une baronnie aux îles Bahamas. C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 658.

(27) Sauf une seule exception (Pièces et doc., t. s., I, 31), la division des seigneuries était laissée à la discrétion des autorités coloniales. Rarement, d'ailleurs, si jamais, elles furent arpentées avant d'être concédées. Munro, *Seigniorial System in Canada*, 55, 79.

(28) Pièces et doc., t. s., I, 33-34. — Les rentes étaient payables, partie en nature, partie en argent, ou sous une seule espèce, et en une seule fois, d'ordinaire, en novembre. Munro, *ibid.*, 93-95.

(29) Plusieurs, cependant, ont cru le contraire, d'après l'arrêt de Marly du 6 juillet 1711 (*Edits et Ord.*, I, 324), lequel ordonnait de « concéder aux dits habitants les terres par eux demandées dans les dites seigneuries *aux mêmes droits imposés sur les autres terres concédées dans les dites seigneuries* (*ibid.*, 325). Il est vrai aussi que l'intendant Raudot avait réclamé, en 1707, un cens uniforme, mais en vain. V. son *Mémoire* du 10 novembre 1707 (Pièces et doc. t. s., II, doc. VIII. — Munro, *Doc. relat. to the Seign. Tenure*, 73). — Munro, *Seigniorial System in Canada*, 89-92.

(30) V. par ex. Pièces et doc. t. s., I, 242. — V. App. CLXXIX.

(31) *Edits et Ord.*, II, 39. — En 1698, il y avait, en Canada, quarante-trois moulins, les scieries comprises. Johnson, *Summary of the Censuses of Canada* (1665-1871), Ottawa, 1876, 41. — Quant aux fours, on n'en compta jamais plus de trois ou quatre. Munro, *Seigniorial System...*, 121.

(32) *Coutume de Paris* (C. Dumoulin, *Coutumes de la Prévôté et Vicomté de Paris* (1539), éd. 1681), art. LXXIII. — Pièces et doc. t. s., I, 10. Mais les seigneurs pouvaient faire une remise du tiers. *Edits et Ord.*, II, 75-76. Cf. *ibid.*, I, 346. V. Munro, *Seigniorial System in Canada*, 96-98 ; id., *Doc. rel. to the Seign. Tenure*, 162, 258, notes.

(33) *Edits et Ord.*, I, 324-326. Ils furent enregistrés au Conseil souverain, le 5 décembre 1712. V. App. CLXXX.

(34) V. aussi Munro, *Seigniorial System in Canada*, 62. — Déjà, en 1673, Frontenac écrivait que « le roi entendait qu'on ne regardât plus les seigneurs que comme des engagistes et des seigneurs utiles ». Mém. du 13 novembre 1673 (A. C. C. G. Canada, 1673-1678, 4, fol. 25). (N. de l'auteur.)

(35) A partir de 1676, les concessions devaient être faites par le gouverneur et l'intendant

conquête, nos tribunaux s'écartèrent de cette sage jurisprudence. Chose singulière, à mesure que nos institutions devenaient plus libérales, les cours de justice devenaient plus rigoureuses à l'égard des concessionnaires, qu'elles laissaient exposés, sans protection, à la cupidité des seigneurs.

Une loi de 1854 a aboli le système féodal en Canada (36). Le tribunal établi pour déterminer les droits des seigneurs et ceux des censitaires a déclaré, entre autres choses, « que depuis les arrêts de 1711, les seigneurs étaient obligés de faire la concession de leurs terres à simple titre de redevances ; que ni la loi ni l'usage n'avait fixé le taux des cens et rentes, excepté en cas de concession par le gouverneur et l'intendant sur le refus du seigneur ; que les seigneurs n'avaient aucun droit sur les rivières navigables, à moins qu'ils n'en eussent un titre spécial ; que les rivières non navigables formaient partie du domaine privé et suivaient la propriété en quelques mains qu'elle passât ; que, sur les terres concédées, les rivières non navigables appartenaient aux censitaires ; que, depuis 1686, la banalité était légale et universelle dans le Canada, et consistait, pour les seigneurs, en l'obligation de construire des moulins (37), et, pour les censitaires, en celle d'y porter moudre leurs grains destinés à la consommation de leurs familles ; que le droit d'empêcher la construction de moulins à farine était un accessoire du droit de banalité ; que toutes charges, réserves, prohibitions qu'on ne peut comprendre sous le terme de redevances, et qui auraient eu l'effet de retenir une partie du domaine, étaient

conjointement. Arrêt du 20 mai 1676. *Edits et Ord.*, I, 89-90. — Il y eut deux exceptions. Pièces et Doc. t. s., I, 130, 374. — Munro, *Doc. relat. to the Seign. Tenure*, 41, 47, 51. — Mais, de 1666 à 1676, l'intendant pouvait seul donner des concessions. V. les concessions faites par Talon en 1672, d. E. Salone, *op. cit.*, 184 ss. — *Edits et Ord.*, I, 51-60. — Munro, *ibid.*, 21, n. En l'absence de Talon, le gouverneur Courcelle concéda seul des terres, Pièces et doc. t. s., I, 29, 119, 122. — Munro, *ibid.* — Salone, *ibid.*, 178-179.

(36) V. pour le détail, Munro, *Seigniorial System in Canada*, 224 ss.

(37) Faute de quoi « permet S. M. à tous particuliers... de bâtir les dits moulins, leur en attribuant à cette fin le droit de banalité, faisant défenses à toutes personnes de les y troubler ». Arrêt royal du 4 juin 1686. *Edits et Ord.*, I, 255-256. Mais l'arrêt ne fut publié qu'en 1707. *Ibid.* — Pièces et doc. t. s., II, doc. 8. — Munro, *Seigniorial System in Canada*, 101-126.

(38) La corvée ne paraît pas avoir été imposée par les seigneurs avant 1708. Du moins, Jacques Raudot, dans son *Mémoire* du 10 novembre 1707 (Pièces et doc. t. s., II, doc. 6. — Munro (*Doc. relat. to the Seign. Tenure*, 70 ss.) n'en parle point en signalant les exactions et les abus du régime féodal. Ce n'est qu'en 1716 que Bégon demanda au roi l'abolition de la corvée. Encore l'arrêt rendu en mai 1717 ne fût-il jamais approuvé par le roi ni enregistré au Canada. Munro, *Doc. rel. to the Seign. Tenure*, 323, n. 2 ; id. *Seigniorial System in Canada*, 127-128. V. aussi notre App. CLXXXI.

illégales et nulles ; enfin que l'imposition de journées de corvée (38) était permise ». (39)

Toutes les terres tenues en franc-alleu [noble, franc-alleu roturier, franche aumône, fief,] ou seigneurie, relevaient du roi (40). Il n'y eut que deux francs-alleux en Canada : Trois-Rivières (1634) (41) et Charlesbourg (1637) (42). A chaque mutation à laquelle la vente, la donation [ou la succession en ligne directe] donnait lieu, le seigneur suzerain ou le roi avait droit au quint, qui était le cinquième de la valeur du fief (43); l'acquéreur jouissait d'une remise du tiers s'il payait comptant (44). [Sous la coutume de Vexin-le-Français (45),] quand le fief passait aux mains d'un héritier collatéral, cet héritier était soumis au relief, c'est-à-dire au paiement d'une année de revenu ; il n'était rien dû si le fief descendait en ligne directe (46). Le nouveau seigneur devait aussi à son suzerain la foi et hommage (47) et l'aveu et dénombrement (48). Les autres droits seigneuriaux (49) étaient ceux que nous avons mentionnés en parlant du censitaire. Le seigneur possédait autrefois la haute, moyenne et basse justice (50), c'est-à-dire le droit d'avoir des juges et des tribunaux. Lorsque

(39) F.-R. Angers, *Résumé de la plaidoirie... à l'appui des propositions soumises à la cour par le procureur général*, Montréal, 1855.

(40) Plus directement du gouverneur et avant 1663, de la Compagnie de la Nouvelle-France. Quant aux terres tenues en arrière-fief, en censive ou en roture, elles relevaient du seigneur. V. Munro, *Seigniorial System in Canada*, 52-55, 77-79. Sur les réserves du roi dans chaque concession, v. Munro, *ibid.*, 73.

(41) Cette concession comprenait six cents arpents de terre. Pièces et doc. t. s., I, 70.

(42) *Ibid.*, 54-55. Ces deux concessions furent faites aux Jésuites. En 1678, ils obtinrent un édit royal qui déclarait toutes leurs terres amorties et exemptes des droits et des devoirs seigneuriaux, sauf de l'aveu et dénombrement. *Edits et Ord.*, I, 102-105. Le roi accorda la même faveur aux Récollets, aux Ursulines et aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec. *Ibid.*, 98, 243-244.

(43) *Coutume de Paris*, art. xxv.

(44) Cugnet, *Traité de la loi des fiefs*, Québec, 1775, 11. — Munro, *Seigniorial System in Canada*, 63-64.

(45) V. App. CXCII.

(46) *Coutume de Paris*, art. vi, xxiii. — Cugnet, *ibid.*

(47) V. les ext. des Actes de foy et hommage. Rapports sur les ar. can., an. 1883 à 1885.

(48) Quarante jours après la concession faite. *Coutume de Paris*, art. viii, x, xi. — Rapport du solliciteur général, J. Williams, Québec, 5 octobre 1790 (Pièces et doc. t. s., II, 8).

(49) Il y avait aussi le service militaire. V. les réponses de Charles de Lanaudière, Québec, 17 octobre 1790. Pièces et doc. t. s., II, 18. Sur ces droits seigneuriaux, v. Munro, *Seigniorial System in Canada*, 56-76.

(50) Quelques-uns possédaient la moyenne et la basse seulement ; d'autres, rien que la basse ; d'autres encore étaient *sans justice* (Pièces et doc. t. s., I, 12, 85, 88, 103, 120, 344). D'ail-

la seigneurie des Islets fut érigée en baronnie en 1671 (51), Talon reçut le droit « d'établir prisons, fourches patibulaires à quatre piliers..., avec un pilier à carcan, où ses armoiries seraient empreintes ». Mais ce droit de justice fut rarement exercé (52) ; la conquête l'abrogea (53) ou le fit tomber en désuétude. Au reste, le roi avait défendu, dès 1714, de donner des seigneuries en justice (54), parce que cela nuisait au progrès de la colonie.

Voilà en peu de mots le système de tenure foncière qui a été aboli en 1854 (55). A cette époque, il y avait deux cent vingt fiefs, possédés par environ cent soixante seigneurs, et l'on comptait près de soixante-douze mille censitaires. La superficie du sol seigneurial était de 12.822.500 arpents, dont la moitié à peu près était occupée (56).

On a reproché aux Canadiens de s'être mal placés sur le sol, d'avoir mis leurs habitations à une telle distance les unes des autres qu'ils se trouvaient sans communications ensemble, et hors d'état de se soutenir contre les attaques des sauvages. Mais le premier besoin du cultivateur n'est-il pas un chemin facile pour transporter ses denrées au marché ? Le fleuve Saint-Laurent fut pour lui une route toute prête, sur les bords de laquelle le sol était, en outre, d'une extrême fertilité (57). Les établissements, au lieu de s'étendre de côté et d'autre, autour d'un centre commun (58), s'espacèrent le long de ce fleuve. Et l'expérience a démontré qu'en général cet usage était le meilleur, et que plus les établissements se sont éparpillés dans un vaste cercle, plus leurs progrès ont été rapides ; car,

leurs, la haute justice n'a jamais été exercée par aucun seigneur canadien. V. sur la question, Doutre et Lareau, *Hist. du droit civil canadien*, Montréal, 1872, 133 ss. — E. Lareau, *Hist. du droit canadien*, Montréal, 1888, I, 258 ss. — Munro, *Seigniorial System in Canada*, 145-158.

(51) 14 mars, Pièces et doc. t. s., I, 348. — Reg. C. S., 23 sept. 1675.

(52) Les seigneurs s'en remettaient d'ordinaire à la justice royale.

(53) A la conquête, au dire de Carleton, il n'existait que trois de ces juges. *Governor Carleton to the Secretary of State*, April 12 th 1768. (Munro, *Doc. relat. to the* Seign. *Tenure*, 236.)

(54) Cf. Munro, *Seigniorial System in Canada*, 158, n. 1.

(55) Certains auteurs, comme Parkman (*Old Régime in Canada*, 312), ont exagéré les charges imposées aux censitaires. D'autres (A.-G. Bradley, *The Fight with France for North America*, N.-Y. and London, 1902, 388) ont mis à tort ces derniers au rang des esclaves. — V. App. CLXXXII.

(56) J.-C. Taché, *De la tenure seigneuriale en Canada*... Québec, 1854, 29-30.

(57) V. App. CLXXXIII.

(58) Suivant l'arrêt du 21 mars 1663 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 8). — V. App. CLXXXIV.

une fois les noyaux formés, ils grossissaient ensuite simultanément et en peu de temps. Témoin les États-Unis, où plusieurs provinces ont été fondées à la fois, et même le Canada, qui est, de toutes les colonies commencées par Louis XIV ou par ses prédécesseurs, celle où l'on trouve aujourd'hui la plus forte population française.

Dans les premiers temps, les gouverneurs exerçaient l'administration militaire, politique et civile, et, avec les seigneurs qui avaient droit de justice dans leurs domaines (59), l'administration judiciaire. Bientôt, ne pouvant tout faire par eux-mêmes, ils durent employer des délégués et, pour les matières civiles, le ministère des prêtres et des Jésuites, faute d'hommes de loi. Ce système était bien simple, bien absolu si l'on veut, mais c'est celui qui a été adopté au berceau de presque toutes les colonies françaises. Et si « le chef ou ses lieutenants tenaient dans leurs mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révérer comme des actes de justice, toutes les irrégularités de leur caprice » (60), les contestations pendant longtemps furent très rares ; et d'ordinaire, la justice s'exerçait plutôt par l'entremise d'amiables compositeurs qu'autrement. Ce n'est que quand ce moyen n'avait pas réussi que les parties recouraient au gouverneur et à son Conseil (61), dont les arrêts étaient dictées en général moins par la loi que par le bon sens et l'équité naturelle. M. d'Avaugour s'acquit une grande réputation de sagesse dans ces cas-là. « Les colons, remarque Charlevoix, n'avaient nullement l'esprit processif (62) ; ils aimaient mieux céder quelque chose de leur bon droit que de perdre le temps à plaider. Il semblait même que tous les biens fussent communs, et l'on fut assez longtemps sans rien fermer à clef ». (63)

Dans les affaires importantes, soit politiques ou autres, les gouver-

(59) A proprement parler, il n'y eut de justice seigneuriale en Canada qu'après 1663. V. Munro, *Seigniorial System in Canada*, 146-147.

(60) Raynal, IV, 131. — On lit notamment, dans les provisions de Lauzon, en 1651 : « juger de tous les différends qui pourront naître entre eux, faire punir les délinquants, et même exécuter à mort, si le cas échet, le tout souverainement et sans appel ». *Edits et Ord.*, III, 16. — V. aussi les patentes de d'Argenson, *ibid.*, 20. — *Jour. des Jésuites*, 303, 316, 319.

(61) Talon fit, plus tard, des représentations à ce sujet, à tous les colons *Projets de règlemens... proposés à MM. de Tracy et de Courcelle, par M. Talon, enreg. le 24 janvier* 1667 (*Edits et Ord.*, II, 30. — A. C. C. G. Canada, 2, 1663-1667, fol. 334).

(62) V. App. CLXXXV.

(63) Charlevoix (in-4°), I, 371. — De même La Tour, *Mémoires sur M. de Laval*, 110.

neurs généraux, d'après les termes de leur commission, étaient tenus de prendre l'avis de « gens prudents et capables ». En 1647 (64), le Conseil du roi fit, à l'occasion d'une enquête sur les abus de la traite des pelleteries (65), un règlement par lequel il était dit que le Conseil du pays se composerait de trois personnes : le gouverneur général, le gouverneur particulier de Montréal, et, jusqu'à ce qu'il y eût un évêque, le supérieur des Jésuites, et en leur absence, un de leurs représentants ; que les questions y seraient décidées à la majorité des voix. L'année suivante, par un nouveau règlement (5 mars 1648) (66), le roi porta le Conseil à cinq membres. Le dernier gouverneur général sorti de charge, ou, à son défaut, un notable de la colonie, y prit la place du gouverneur de Montréal, et deux autres notables y furent admis, qui devaient être élus tous les trois ans par les conseillers en exercice et par les syndics des communautés d'habitants de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Il en fut ainsi jusqu'en 1663. [Le général de la flotte et les syndics avaient entrée et voix délibérative aux séances.] Mais c'était plutôt pour observer un ancien usage que pour les consulter, qu'on nommait ces conseillers, car rien n'obligeait le gouverneur général à suivre leurs décisions. En matière contentieuse, le Conseil releva d'abord du parlement de [Paris], qui jugeait en dernier ressort ; ensuite, la multiplicité des affaires et les frais considérables d'un renvoi en France nécessitèrent de nouvelles réformes.

En 1651, la Compagnie de la Nouvelle-France nomma [Jean de Lauzon, fils aîné du gouverneur, grand sénéchal (67) et] chef de la justice ordinaire pour tout le pays (68). Ce magistrat d'épée, dont l'autorité, en France, était destinée à mettre un frein à celle des seigneurs, fut, en Canada, subordonné dans ses fonctions au gouverneur général. La Compagnie établit un lieutenant général civil et criminel au siège de Québec, un

(64) Arrêt du 27 mars 1647 portant règlement en faveur des habitans du pays de Canada (A. C. C. G. Canada, I, 1575-1660, fol. 237). — Règlement du roi pour établir bon ordre et police en Canada, 27 mars 1647, publié au Canada le 11 août suivant (A. C. M. S. M. Canada, 1, 1556-1669, fol. 233).

(65) Les sieurs Laisné du Mesme et Morangis, conseillers du roi, furent délégués au Canada à cette fin. Arrêt du 12 janvier 1647 (A. C. M. S. M. Canada, 1, 1556-1669, fol. 232).

(66) Arrêt du roi établissant un Conseil à Québec (A. C. M. S. M., *ibid.*, fol. 235). Par suite, les appointements du gouverneur général furent réduits de 25.000 liv. à 10.000.

(67) Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 92, 110. Sa commission est perdue.

(68) Mémoire de M. de Villeray. — V. App. CLXXXVI.

lieutenant particulier, aussi civil et criminel, [et un procureur fiscal (69),] pour y rendre la justice en première instance ; avec appel au gouverneur général, qui eut pouvoir du roi de juger en dernier ressort. Le gouverneur Lauzon installa lui-même ces officiers (70).

Lorsque la Canada retomba entre les mains du roi, on se hâta d'adopter un système plus conforme aux besoins du pays, et qui fût appuyé sur un code de lois positives et connues, la plus forte comme la plus constante protection des citoyens. Les inconvénients de l'ancien système avaient paru d'autant plus graves que le clergé prenait part aux affaires temporelles et à l'administration de la justice. Bien des gens étaient convaincus que le secret du confessionnal devait influer sur la conduite de l'ecclésiastique à l'égard du justiciable, et que celui-ci ne pouvait se soustraire à la juridiction antique de l'Eglise, qui juge de l'acte par l'intention et semble regarder l'absolution comme une réhabilitation politique. Ce juge, au moyen de son double tribunal, réunissait, selon lui, deux pouvoirs tels qu'on avait raison de les trouver redoutables ainsi (71), parce qu'ils commandaient également la soumission la plus entière, l'un par la force et l'autre par la foi.

Colbert avait envoyé avec le gouverneur Mézy (1663) (72) un commissaire royal, Gaudais-Dupont, pour reprendre possession au nom du roi de toute la Nouvelle-France. Il était chargé d'examiner l'état du pays, son climat, sa fertilité, ses moyens de défense contre les Iroquois, son commerce, la dette publique, et plus particulièrement d'observer comment les habitants allaient recevoir l'établissement dans la colonie d'une « justice réglée » (73). Le grand ministre faisait rechercher alors en toutes les parties du monde des renseignements utiles au commerce de la France et de ses colonies ; il ne négligeait pas davantage les mesures salutaires

(69) Ferland, I, 402. — Nicolas Le Vieux, sieur d'Audeville, paraît avoir été le premier lieutenant général en ce pays. M. Chartier de Lotbinière fut procureur fiscal, en 1651. *Ibid.*, n. 4.

(70) Mémoire de Villeray.

(71) V. App. CLXXXVII.

(72) V. M. de l'Incarnation, 1663 (éd. Richaudeau, II, 267).

(73) Instructions au sieur Gaudais... 1er mai 1663. Commission octroyée au sieur Gaudais... du même jour (A. C. B. ord. du roi, 1, 1663-1669, fol. 90, 98). — Gaudais était, en outre, chargé d' « éclaircir au vrai la conduite de d'Avaugour ainsi que celle de M. de Laval et des Jésuites *Ibid.*). — Après six semaines de séjour, Gaudais se rembarqua pour la France, le 26 octobre 1663. *Jour. des Jésuites.*

que demandaient les autres parties de l'administration. Le commissaire n'eut pas de peine à trouver les abus. Il écrivit, à propos de Jean Péronne Dumesnil, sieur de Mazé, ancien avocat de Paris, qui avait été nommé contrôleur général, intendant et juge souverain par la Compagnie de la Nouvelle-France, mais qui venait d'être suspendu pour sa conduite insensée (74), que les conseillers qu'il avait trouvés en exercice étaient des hommes sans lettres, de peu d'expérience et de pratique, et presque tous incapables de résoudre une affaire de conséquence (75).

Le roi avait rendu, au mois d'avril 1663, une ordonnance célèbre dans l'histoire de ce pays (76). Les changements qu'il fit dépassèrent de beaucoup les bornes d'une réforme judiciaire. Ils s'étendirent à toute l'organisation intérieure. Et d'abord on commença par le gouvernement lui-même. Le roi établit une administration royale, et il érigea une cour supérieure, sous le nom de « Conseil souverain de Québec », qui fut l'image du parlement de Paris (77). Le règlement suprême des affaires de la colonie, tant administratives que judiciaires, fut déféré à cette cour, qui reçut les mêmes droits et prérogatives que la cour souveraine de France, et notamment le droit de remontrances. En usant de ce droit en 1678, elle obtint plusieurs amendements nécessaires pour la colonie dans l'ordonnance civile générale de 1667 (78). Elle devait enregistrer, quand il était besoin, mais sur l'ordre du roi seulement, les édits, ordonnances royales, arrêts du Conseil d'Etat et lettres du sceau, pour leur donner force et valeur (79). L'édit qui la crée lui attribue le pouvoir de connaître de toutes causes

(74) Dumesnil arriva à Québec le 7 septembre 1660. *Jour. des Jésuites.* Il devait s'enquérir des affaires de la colonie. Mais d'Argenson et le Conseil refusèrent de reconnaître sa commission. V. App. CLXXXVIII.

(75) Gaudais à Colbert, 1664 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 88. Ar. can. corr. gén. sér. F. 2, 90). — Gaudais y réfute les accusations de Dumesnil contre Bourdon, Villeray et La Ferté (v. App. CLXXXIV).

(76) Edit de création du Conseil souverain de Québec (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 19. — *Édits et Ord.*, I, 37. — Enreg. le 18 septembre *ibid.*, II, 5). C'est en 1663 aussi que Québec prit le nom de ville (*Ibid.*, 6).

(77) Cf. Lareau, *Hist. du droit canadien*, I, 130 ss.

(78) V. *infra*, 217.

(79) Arrêt du Conseil supérieur rendu sur une lettre de S. M. (écrite devant Fribourg, 26 oct. 1744)... 18 juillet 1746. *Edits et Ord.*, II, 224. — Lettres du roi au Conseil supérieur concernant *les enregistremens*, 9 déc. 1746 (enr. à Québec le 19 juin 1748). *Edits et Ord.*, I, 588. — V. aussi *ibid.*, 107. Sur l'enregistrement des ordonnances, v. Doutre et Lareau, *Hist. gén. du droit civil canadien*, 118-127. — Lareau, *op. cit.*, I, 121-137.

civiles et criminelles, et de juger en dernier ressort selon les lois et ordonnances observées par tout le royaume et, autant que possible, dans les formes usitées en la cour du parlement de Paris.

Au commencement, le Conseil souverain fut composé du gouverneur général, première autorité de la Nouvelle-France, de l'évêque, conseiller perpétuel, de cinq conseillers nommés par eux, conjointement, tous les ans, d'un procureur général et d'un greffier. L'intendant n'y fut pas appelé en 1663, parce que le conseiller d'Etat, Louis Robert, qui avait été pourvu de cette charge, ne vint pas en Amérique (80). Ce n'est que deux ans après (12 septembre 1665) (81) que Jean Talon, son successeur, débarqua à Québec, et qu'il prit place au Conseil. Plus tard, [en 1675 (82),] le roi nomma lui-même les conseillers. Ils devinrent inamovibles, et le nombre en fut porté à sept (1675) (83), puis, finalement, à douze (1703), dont un conseiller ecclésiastique (84), avec adjonction, en 1742 (85), de quatre assesseurs, qui avaient voix délibérative dans les procès dont ils étaient rapporteurs, et seulement voix consultative dans les autres affaires.

Le Conseil, en sa qualité judiciaire, tenait ses audiences tous les lundis (86). Elles eurent lieu, pendant plusieurs années, au château Saint-Louis, et ensuite à l'intendance, qu'on appela à cause de cela le *Palais*. Le gouverneur, placé au haut bout de la table, avait l'évêque à sa droite et l'intendant à sa gauche, tous trois sur une même ligne. Le procureur général donnait ses conclusions assis. Les conseillers se plaçaient suivant l'ordre

(80) Sa commission est du 21 mars 1663 (A. C. M. S. M. Canada, 1, fol. 278). *Edits et Ord.*, I, 33. L'institution des intendants remonterait au temps de Henri II. V. G. Hanotaux, *Origine de l'institution des Intendants des provinces*, 1884, 112, 152-154. Cf. G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, IV, 199 ss. A. Esmein, *L'origine des intendants jusqu'en* 1665, *Bul. Soc. d'hist. mod.* X, 122-124.

(81) *Jour. des Jésuites.* — V. *infra*, liv. IV, ch. I.

(82) Déclaration du Roi, 5 juin 1675 (enr. à Québec le 23 sept.). *Edits et Ord.*, I, 83-85.

(83) *Ibid.*

(84) Déclaration du Roi, 16 juin 1703. *Edits et Ord.*, I, 299-300. — Il y est dit que le grand-vicaire qui avait été jusque-là autorisé à prendre place au Conseil en l'absence de l'évêque, comme son représentant, ne pourrait plus y être admis, à moins d'être pourvu de la charge de conseiller clerc. « Etant toujours en fonction », le conseiller clerc « sera plus instruit et plus à portée de veiller à la conservation des droits de l'Eglise » que « le dit grand-vicaire, peu instruit des lois et des usages du dit Conseil ». *Ibid* (A. G.)

(85) Lettres patentes en forme d'édit, août 1742. (Enr. le 23 sept. 1743.) *Edits et Ord.*, I, 561-563.

(86) Le Conseil souverain s'assembla pour la première fois le 18 septembre 1663. *Edits et Ord.*, II, 5-6. — V. App. CLXXXIX.

de leur réception. Il n'y avait ni avocats ni frais de justice, sinon très légers (87). Les parties, avec leurs procureurs, plaidaient leurs causes, debout, derrière les chaises des juges. Les officiers n'avaient point d'habits particuliers, mais siégeaient l'épée au côté. Il fallait au moins cinq juges dans les causes civiles. Ce tribunal ne jugeait qu'en appel (88).

En sa qualité administrative, le Conseil eut le droit de disposer des deniers publics et de réglementer le commerce intérieur. Mais ce droit fut presque anéanti dès l'année suivante (1664) par la création de la Compagnie des Indes occidentales ; il fut rétabli après la dissolution de cette Compagnie. Le Conseil faisait, de plus, sur l'initiative du gouverneur ou de l'intendant, des règlements de police.

Il reçut aussi le pouvoir de commettre à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et en tout autre lieu, des personnes pour juger les procès entre particuliers en première instance, avec peu de formalités (89). [C'est encore le Conseil souverain qui nommait aux charges publiques.]

Il y eut deux autres sortes de fonctionnaires, dont le pays fut peut-être redevable alors à Colbert : les syndics d'habitation et les commissaires établis pour juger les affaires de peu d'importance. Ces derniers étaient les cinq conseillers de la cour souveraine, lesquels, suivant l'édit même de sa création, devaient, en outre, prendre une connaissance préliminaire des affaires portées devant elle par les syndics « d'habitation », ou communauté d'habitants.

Ces syndics étaient des officiers municipaux, élus pour veiller sur les droits et intérêts communs. Ils avaient déjà existé (90). Le règlement

(87) « Comme il n'y avait pas d'avocats reconnus d'office, les procédures étaient rédigées et conduites par des notaires et des huissiers fondés de procurations spéciales. » J.-F. Perrault, *Ext. ou Précédents tirés des registres de la Prévosté de Québec*, Québec, 1824. — *Jug. et dél. C. S.*, 15 janvier 1674 (A.-G.) — « ne se trouvant en ce pays avocats, procureurs ni praticiens, étant même de l'avantage de la colonie de n'en pas recevoir ». *Edits et Ord.*, I, 107. V. à ce propos La Hontan, *Nouv. Voyages* (1705), I, 21.

(88) La Tour, *Mémoires sur M. de Laval*, 113-116. Sur les usages à suivre dans les affaires plaidées devant le Conseil, v. l'Ordre du Roi, 18 juin 1704. *Edits et Ord.*, I, 301.

(89) Les deux gouvernements particuliers des Trois-Rivières et de Montréal eurent alors chacun une organisation civile et judiciaire, subordonnée à l'autorité du gouverneur général, de l'intendant et du Conseil souverain (A. G.).

(90) A Montréal, depuis 1644 jusqu'à 1672 (Faillon, II, 198-199, 498, n., et III, 361-364) ; à Québec, en 1653 (*Jour. des Jésuites*, 185) ; aux Trois-Rivières, en 1648 (Sulte, *Hist. des Canadiens-Français*, III, 15).

de 1647, cité plus haut, montre qu'à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, on en nommait un tous les trois ans.

Sur la réquisition du procureur général, le Conseil souverain convoqua, en 1663, les habitants de la ville de Québec et de sa banlieue pour faire élection d'un maire et de deux échevins (91). Les principaux s'assemblèrent et choisirent Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny comme maire, Jean Madry et Claude Charron comme échevins (7 octobre) (92). Les élus, agissant probablement sous une influence supérieure, remirent bientôt après leurs mandats au Conseil, qui les accepta, en déclarant que, vu la petitesse de l'espace défriché et du nombre des habitants, il serait plus à propos de se contenter d'un seul syndic (93). Claude Charron fut élu à cette charge neuf mois plus tard (3 août 1664) (94). Ce n'était qu'une vaine formalité. On annula l'élection sous prétexte qu'elle n'avait pas satisfait le peuple, et on convoqua de nouveau les électeurs. Mais ils furent intimidés par le parti de l'évêque, que le registre du Conseil appelle une cabale. Il n'en vint qu'un petit nombre ; rien ne fut fait. Le gouverneur s'avisa alors de réunir, en leur adressant des billets, les personnes « non suspectes ». Elles firent choix d'un nouveau syndic [nommé Jean Le Mire,] sans écouter les protestations de leurs adversaires (95).

L'élection eut lieu en présence de Mézy lui-même. L'abbé de Lauzon-Charny, grand-vicaire de l'évêque (96), MM. de la Ferté et d'Auteuil s'opposèrent dans le Conseil à la prestation de serment du nouvel élu. Le gouverneur, voyant « l'opiniâtreté de la faction », c'est ainsi qu'il s'exprime, demanda l'ajournement, et, dans une séance subséquente, il fit accomplir cette formalité, malgré de nouvelles protestations de M. de Charny et

(91) Arrêt du C. S., 20 sept. 1663 (*Edits et Ord.*, II, 6).

(92) *Edits et Ord.*, II, 10. — *Jug. et dél. C. S.*, I, 15, 18.

(93) Arrêt du C. S., 14 novembre 1663. *Edits et Ord.*, II, 13. — *Jug. et dél., C. S.*, I, 57.

(94) *Jug. et dél. C. S.*, I, 250. Un syndic fut aussi élu aux Trois-Rivières. *Edits et Ord.*, II, 19.

(95) 19 septembre 1664. — (Reg. C. S. *Jug. et dél. C. S.*, I, 255 — 278, 279, 387). — Les feuillets du registre d'où ces faits sont tirés ont été *bâtonnés* par ordonnance de MM. de Tracy, Courcelle et Talon, en 1666. (N. de l'auteur.)

(96) Représentant l'évêque absent, dont le siège au Conseil pouvait être occupé par un grand-vicaire, ou quelque autre ecclésiastique envoyé par le séminaire. (N. de l'auteur.) —V. *supra*, n. 84. M. de Charny était fils de l'ancien gouverneur Lauzon. On a vu (liv. III, ch. 1) qu'il avait gouverné la colonie par intérim (1656). Devenu veuf, il repassa en France, embrassa le sacerdoce et revint au Canada avec M. de Laval, en 1659. Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 104-105, 127. — *Relat.* de 1659 (1858), 2. — *Jour. des Jésuites*, 16 et 17 juin 1659.

des autres, à qui il fut répondu que la convocation des assemblées publiques n'était pas du ressort du Conseil (97).

Devant l'opposition qui se manifestait, le gouverneur proposa à M. de Laval de changer une partie des conseillers ; ce que le prélat ne voulut pas faire (98), comme M. de Mézy devait s'y attendre. A partir de ce moment, on n'entendit guère parler de municipalité (99), quoique la charge de syndic subsistât encore quelque temps (100).

Nous nous sommes étendu sur cette institution, parce que c'est la seule élective qui fut alors introduite dans le Canada, et parce qu'elle fut pour cela même étouffée (101). A cette époque, l'État faisait une guerre impitoyable à tout principe de liberté (102), ne voyant point l'abîme vers lequel il marchait, où il devait disparaître au siècle suivant. Tout tombait sous l'empire du système de centralisation administrative qu'il avait adopté. Un projet de règlement dressé, en 1667, par Tracy et Talon, contient ces propres mots : « Posant toujours le même principe que l'obéissance et la fidélité dues au prince, souffrent plutôt altération dans les pays de l'Etat éloignés que dans les voisins de l'autorité souveraine, résident principalement en la personne du prince et y ayant plus de force

(97) V. n. préc. — *Jug. et dél. C. S.*, I, 251, 285, 309.

(98) V. sur ces démêlés, liv. IV, ch. I.

(99) Il y eut cependant sous Frontenac élection de trois échevins (23 mars 1673) (A. C. M. S. M. Canada, II, 1670-1676, fol. 109). En France, aussi, le simulacre des élections municipales finit par disparaître. Les charges municipales furent transformées en office. G. Lacour-Gayet, *Hist. gén.* de Lavisse et Rambaud, VI, 174-175.

(100) Jean Le Mire fut réélu syndic en 1667 et en 1672. Un autre fut élu en 1673 (*Edits et Ord.*, II, 27, 35. — A. C. M. S. M. *ibid.*, fol. 75, 104, 121). Au reste, Colbert mandait au gouverneur de les supprimer insensiblement. Lettre à Frontenac, 13 juin 1673 (A. C. B, dép. de Mgr (Colbert), 5, 1673, fol. 25).

(101) Aussi bien l'intendant de Meulles écrivait : « Il ne laisse pas d'être de très grande conséquence de ne pas laisser la liberté au peuple de dire son sentiment. » De Meulles à Seignelay, 8 juillet 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 382).

(102) « Depuis longtemps, l'Etat détestait tout ce qui restait d'autonomie dans le royaume, et Louis XIV était plus éloigné encore que ses devanciers de permettre que ses sujets, dont le devoir, disait-il, était d'obéir sans discernement, entrassent en partage de son autorité. Il pensait que le pire malheur qui pût affliger les personnes de sa condition était d'être obligé de discuter avec une « populace assemblée » E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, I, 287. — Un auteur anglais écrit dans le même sens : « Though Colbert realised to the full the possibilities of these colonial establishments, he interfered too much ; and his interference was even more dangerous at so great a distance from France than it was in France itself... The only thing that could have served the French colonies was liberty ; and of this Colbert with all his vast gifts and powers never knew the value. » A.J. Grant, *Cambridge Modern Hist.*, V, 13.

et de vertu qu'en tout autre, il est de la prudence de prévenir, dans l'établissement de l'Etat naissant du Canada, toutes les fâcheuses révolutions qui pourraient le rendre de monarchique aristocratique ou démocratique, ou bien, par une puissance et autorité balancées entre les sujets, le partager en ses parties et donner lieu à un démembrement tel que la France a vu anciennement par l'érection des souverainetés dans les royaumes de Soissons et d'Orléans, le comté de Champagne, etc. » (103).

Les querelles que la question municipale avait fait naître ne finirent pas là cependant. Les divisions du Conseil augmentèrent l'animosité dans les esprits et entraînèrent le gouverneur au delà de toutes les bornes.

Il est digne de remarque que dans la nouvelle organisation on ne parla point de l'impôt. La métropole fut-elle donc arrêtée par ce principe, consacré en France comme en Angleterre, que la taxe doit être consentie par le peuple, ou par le souverain, lorsque celui-ci est le seul dépositaire de la puissance publique ? Nul doute ne peut exister là-dessus. Louis XIV exerça, sous ce rapport, tous les pouvoirs du gouvernement en Canada, sans vouloir jamais déléguer le droit de taxer. Lorsqu'il fut question de fortifier Montréal, vers 1713, il imposa lui-même sur cette ville une contribution, qu'en 1716, le duc d'Orléans, régent de France, fixa à 6.000 livres par année, jusqu'à ce que la muraille fût achevée. Et personne n'en fut exempt, pas même les nobles. Le séminaire de Saint-Sulpice paya le tiers comme seigneur direct du lieu ; les autres communautés religieuses et les habitants, le reste de la somme (104). Ce fait servit de règle dans la suite quand il fallut subvenir à des dépenses spéciales ; car le Canada ne fut jamais imposé d'une manière générale et permanente sous le gouvernement français.

Ce grand principe demeura intact. « Les gouverneurs et intendants, disent les instructions de Louis XV de 1742, n'ont pas le pouvoir de faire des impositions ; c'est un droit de souveraineté que Sa Majesté ne communique à personne ; il n'est pas même permis aux habitants des colonies de s'imposer eux-mêmes sans y être autorisés. » (105) D'ailleurs, de tout

(103) Projets de règlemens qui semblent être utiles en Canada... d. c. *Edits et Ord.*, II, 34.

(104) Arrêt du Conseil d'Etat, 5 mai 1716 (enr. à Québec, 1er décembre 1716). *Edits et Ord.*, I, 355-356.

(105) Petit, *Droit public, ou gouvernement des colonies françaises, d'après les loix faites pour ces pays*, 1771. V. l'éd. de A. Girault, 1911. (Coll. des écon. et réfor. sociaux de la France).

temps, les rois ont abandonné, pour l'entretien des colonies, les revenus (106) de leurs domaines dans ces possessions.

Quant aux justices seigneuriales particulières, on n'en parla pas en créant le Conseil souverain ; mais, dès l'année suivante (1664) (107), celui-ci abolit les frais dans ces cours. C'en était assez pour les empêcher de durer longtemps. L'arrêt défendait « à tous juges subalternes et procureurs fiscaux de prendre aucuns salaires ni vacations des parties, sur peine d'être traités comme concussionnaires, sauf à eux à se faire donner des appointements par ceux qui les avaient pourvus de leurs charges », c'est-à-dire par les seigneurs, qu'on savait trop pauvres pour soutenir la dépense d'un tribunal et d'une prison. Plus tard, en 1679 (108), Louis XIV ordonna que les appellations des justices seigneuriales en dehors de Québec, en attendant les cours royales, ressortiraient au Conseil souverain. Par là il restreignit encore leur pouvoir. Les seigneuries, à peu d'exceptions près, possédaient le droit redoutable de haute, moyenne et basse justice, lequel s'acquérait par une concession expresse du roi (109). Quoique les juges seigneuriaux et les officiers de leurs cours fussent obligés de se faire approuver par les juges royaux, qui leur faisaient prêter serment de remplir fidèlement leur devoir, cela n'aurait pas été suffisant. On mit donc d'autres entraves, si bien qu'à peine se trouva-t-il ensuite un seigneur qui voulût exercer son droit (110). Les hautes justices seigneuriales avaient la connaissance de toute espèce de crimes, excepté les cas royaux de lèse-majesté divine et humaine, de fausse monnaie, d'assemblée illicite, d'assassinat, etc., ce qui laissait à des sujets une autorité dangereuse. Néanmoins, la vérité historique nous oblige à dire que cette juridiction, dans le très petit nombre de lieux où elle a été exercée, ne paraît avoir fait naître aucun abus sérieux ; car elle n'a laissé, ni dans l'esprit des habitants, ni dans la tradition, aucun de ces souvenirs haineux qui rappellent une ancienne tyrannie.

(106) Sur les revenus du roi en France (domaine, taille, gabelle, aides et traites), v. E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, I, 186-205. M. Marion, *Les Impôts directs sous l'ancien régime*, 1910, Introd.

(107) Arrêt C. S., 12 novembre 1664. *Edits et Ord.*, II, 22.

(108) Edit du Roi..., juin 1679 (enr. le 23 octobre). *Edits et Ord.*, I, 237.

(109) Cugnet, *Traité de la loi des fiefs*, d. c. — V. App. CXC.

(110) V. *supra*, n. 53.

En 1664, l'édit fondant la Compagnie des Indes occidentales érigea Québec en prévôté, et introduisit en Canada la Coutume de Paris (111). Pour établir l'unité de loi, toute autre Coutume fut abolie ou défendue. La Compagnie de la Nouvelle-France avait donné toutes les concessions sous la Coutume de Vexin-le-Français (112), et c'est là ce qui motiva cette déclaration. Lors de la suppression de la Compagnie des Indes (1674) (113), la prévôté s'éteignit un instant, pour renaître par édit royal en 1677 (114), et se continuer jusqu'à la conquête. Ce tribunal se composait d'un lieutenant général civil et criminel, ou juge royal, d'un lieutenant particulier, à Québec et à Montréal, pour l'assister, d'un procureur du roi et d'un greffier. Il connaissait en première instance de toutes matières tant civiles que criminelles ; et, en appel, relevait du Conseil souverain. Le lieutenant général avait la police de Québec, qu'il faisait nettoyer par ordonnances. Le roi créa aussi, en 1677 (115), pour la recherche et la punition des vagabonds et gens sans aveu coupables de crimes demandant une justice plus prompte, un office de prévôt de la maréchaussée avec six offices d'archers. Dans la suite, cette police consista en un prévôt, un exempt et quatre archers. Enfin, l'amirauté de Québec, dont le juge portait aussi le nom de lieutenant général, selon l'usage militaire français, fut établie en 1717 (116).

Les justices royales inférieures de Montréal et des Trois-Rivières étaient des cours civiles et criminelles, organisées de la même manière que celle de la prévôté de Québec ; seulement il n'y avait point de lieutenant particulier aux Trois-Rivières. Toutes ces cours, comme la prévôté, tenaient audience deux fois par semaine ; elles avaient aussi des audiences extraordinaires.

L'intendant (117), comme chef de la justice et de la police, pouvait évo-

(111) *Edit pour l'établissement de la Compagnie des Indes occidentales*, mai 1664, art. XXXII. — *Edits et Ord.*, I, 46 et 90. A vrai dire, la Coutume de Paris était observée avant 1664 et même du temps de Champlain. V. Faillon, I, 349. — Lareau, *Hist. du droit canadien*, I, 139. — V. App. CXCI.

(112) V. App. CXCII.

(113) Edit du Roi... de décembre 1674. *Edits et Ord.*, I, 74. (V. *infra*, liv. IV, ch. I.)

(114) Edit... de mai 1677. *Edits et Ord.*, I, 90. — V. Lareau, *op. cit.*, I, 263-266.

(115) Edit du 9 mai 1677. *Edits et Ord.*, I, 97.

(116) Règlement... du 12 janvier 1717 (enr. le 22 novembre). *Edits et Ord.*, I, 358, 365.

(117) V. App. CXCIII.

quer à sa personne toute affaire, tant civile que criminelle, commencée dans les tribunaux inférieurs. Il prenait connaissance seul des matières concernant le roi, réglait la police intérieure du pays, et jugeait les difficultés entre le seigneur et le censitaire ou entre seigneur et seigneur. Il nommait des subdélégués (118), qui expédiaient les petites affaires, depuis vingt sous jusqu'à cent francs, sauf appel à lui-même. Il n'y avait point de frais au tribunal de l'intendant, juge en outre des affaires commerciales, et qui remplissait en Canada les fonctions de juge consul (119). On pouvait appeler de ses arrêts, comme de ceux du Conseil souverain, au Conseil d'Etat à Paris (120).

Tel est le système judiciaire qui a existé dans ce pays jusqu'en 1760. La justice y fut en général administrée d'une manière impartiale et éclairée, et surtout à bon marché. La jurisprudence, appuyée sur les bases solides introduites par la célèbre ordonnance de procédure civile de 1667 (121), n'était point soumise à ces variations qui ont fait planer depuis sur l'administration de la justice tant d'incertitude et de soupçons. On n'y voyait point, comme de notre temps, deux codes en lutte — lois françaises et lois anglaises — partager les tribunaux, et conséquemment les plaideurs, selon que l'un ou l'autre se montre plus favorable à leurs intérêts, à leurs préjugés ou à leurs prétentions, deux codes d'autant plus différents que l'un est formel, stable, et que l'autre est facultatif, vague, et mobile comme les passions des temps ou les lumières des juges sur les décisions desquels il est fondé (122).

(118) Deux à Québec et à Montréal, un aux Trois-Rivières, un au Détroit et un à Michillimakinac.

(119) Cugnet, *Traité de la loi des fiefs*, 71.

(120) Il y avait aussi à Québec une officialité. Suivant l'ordonnance d'avril 1695 (art. XXXIV) elle connaissait des causes concernant les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique, etc. (A. G.) (Isambert, *Recueil gén. des anc. lois franç.*, d. c. XX, 253). — V. *Edits et Ord.*, II, 63, 160-161, 163.

(121) Ordonnance de Louis XIV d'avril 1667. Avec les modifications faites par le Conseil, 7 nov. 1678. *Edits et Ord.*, I, 106-239. Ces modifications furent confirmées par un édit royal de juin 1679 et enr. à Québec le 23 oct. suivant. *Ibid.*, 236-238. Parmi les autres « monuments législatifs » du règne de Louis XIV, il faut mentionner aussi l'Ordonnance criminelle (août 1670), l'Ordonnance du commerce (mars 1673) et l'Ordonnance de la marine (août 1681), l'Ordonnance sur les eaux et forêts (août 1669) et le Code noir (mars 1685), d. Isambert, XVIII et XIX (A. G.).

(122) Ces décisions, qui prennent dans la terminologie légale anglaise le nom de *precedents*, peuvent être aussi variables que l'opinion publique et les idées morales, qui changent d'un jour à l'autre, selon que le calme ou le trouble règne dans la société. (N. de l'auteur.)

L'administration judiciaire ayant été ainsi confiée à des tribunaux réguliers, obligés de suivre un code de lois positives, le pays n'eut plus rien à désirer raisonnablement sous ce rapport. Il se trouva aussi bien pourvu que la plupart des provinces de France (123).

La partie administrative du gouvernement fut attribuée à l'intendant (124), dont nous avons énuméré déjà diverses fonctions. Cette nouvelle distribution de l'autorité, possédée presque sans partage jusque-là par le gouverneur, en aurait laissé relativement peu à ce haut fonctionnaire, si le pays eût été dans d'autres circonstances, si les éléments de la population n'eussent pas toujours permis au chef du gouvernement d'exercer sur elle une influence toute-puissante. La population était encore trop faible (125) et trop pauvre pour faire de l'opposition à aucun des pouvoirs publics, avec quelque chance de succès. La puissance métropolitaine veillait, prête à donner son appui partout où il devenait nécessaire. Le gouverneur ne conserva qu'une espèce de veto sur certaines mesures civiles, joint au commandement militaire, et à la direction des affaires extérieures (126), telles que l'entretien des relations avec les autres gouvernements coloniaux, les indigènes et la métropole ; encore l'intendant remplissait-il avec lui cette dernière partie de ses fonctions (127).

Dans ce partage de la puissance publique, le peuple n'eut rien. On avait cru faire une grande faveur aux habitants de Québec en leur permettant d'abord d'élire un syndic pour représenter et soutenir leurs intérêts auprès du Conseil souverain ; mais on y avait été entraîné par une habitude qui était près de disparaître (128).

(123) V. App. CXCIV.

(124) Ce fut sa fonction principale. Il contrôlait toutes les finances de la colonie. Il pouvait, en plusieurs cas, faire seul des règlements pour la police générale du pays. *Edits et Ord.*, III, 42-43. Ses pouvoirs touchaient aux affaires les plus comme les moins importantes. V. *ibid.*, II et III.

(125) V. *supra*, p. 200, et *infra*, liv. IV, ch. I.

(126) Il devait aussi dresser, chaque année, une liste des officiers civils et militaires de la colonie avec des apostilles sur leurs états de service, leur caractère, leurs mérites et leurs défauts. V. p. ex. Rapport de Richard sur les Ar. can. (1899), Ottawa, 1901, 24-30. De son côté l'intendant devait faire le dénombrement annuel des habitants (*Ibid.*, 56-57).

(127) V. App. CXCV.

(128) Disons cependant que les notables du pays furent convoqués, de fois à autre, au sujet des affaires publiques. Le Conseil supérieur décida en 1676 qu'il serait tenu tous les ans deux assemblées de police générale (15 avril et 15 novembre) « où les principaux habitants de cette ville (Québec) seront appelés, dans lesquelles le prix du pain sera arresté, et il sera avisé aux

Après ce court aperçu de l'organisation intérieure, on peut dire, en résumé, que le pouvoir résidait dans le gouvernement, l'intendant et le Conseil souverain, tous les trois nommés par le roi. Il n'y avait pas l'ombre de responsabilité au peuple. Le gouvernement politique était simple comme tous les gouvernements absolus. Aucun rouage compliqué n'en embarrassait la marche. Rien n'opposait d'obstacles sérieux aux hommes chargés de le faire fonctionner, soit qu'ils voulussent abuser de leur autorité pour satisfaire leurs passions ou leurs intérêts, soit qu'ils voulussent travailler au bien du pays. C'était enfin le plus mauvais des systèmes de gouvernement. C'était la délégation d'un pouvoir absolu, qui devait s'exercer à mille lieues du pouvoir déléguant et dans un état de société essentiellement différent de celui de la mère-patrie (129). Mais l'on ne pouvait pas attendre de Louis XIV, le monarque le plus absolu de l'ancien régime, des institutions portant en elles-mêmes le moindre germe de liberté. Tandis qu'il privait la France des derniers privilèges qu'elle eût conservés jusqu'à lui, on ne devait pas supposer qu'il suivît une conduite contraire à l'égard des colonies. A la fin de son règne encore, quand il ne gouvernait plus que du fond de la chambre de M^me^ de Maintenon (130), il ordonna que le Conseil souverain changerait de nom, et prendrait celui de Conseil supérieur (131). C'était afin d'ôter, disait-il, toute l'idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays lointain, où les révoltes seraient si faciles à former et si difficiles à détruire (132).

moyens d'augmenter et d'enrichir la colonie ; et auxquelles le Conseil nommera deux conseillers pour y présider ». Règlemens du 11 mai 1676. *Edits et Ord.*, II, 65-73, art. XLII. Ces assemblées s'appelaient mercuriales. *Ibid.*, 84. V. pour ex., *ibid.*, 64, 84, 112-116, 291, 295, 348.

(129) V. App. CXCVI.

(130) *Mémoires* de Saint-Simon, éd. A. de Boislisle, VII, 440-441. — V. A. Baudrillart, *M^me de Maintenon, son rôle politique*, *Rev. des questions hist.*, XLVII, 1890, 101-161. — E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, I, 282-285.

(131) La commission de l'intendant Beauharnois (1^er^ avril 1702) porte « Conseil supérieur ». *Edits et Ord.*, III, 56. Mais le Conseil de Québec continua de se qualifier lui-même de « souverain » jusque vers 1712. *Ibid.*, 65 (A. G.). — C'est le 28 octobre 1665 que Louis XIV remplaça le titre de cours souveraines par celui de cours supérieures. *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, p. p. Chéruel, 1860-61, II, 404. « Ces compagnies ayant pris peu à peu le nom de cours souveraines, se regardaient comme autant de souverainetés séparées et indépendantes. » *Œuvres de Louis XIV*, c. p. Chéruel, *ibid.*, n. 3.

(132) La Tour, *op. cit.*, 18.

Tant que M. de Laval et les Jésuites balancèrent le pouvoir des gouverneurs, il y eut une opposition dans le Conseil, et en conséquence deux partis. Mais, ni l'un ni l'autre n'était réellement un parti populaire, quoiqu'ils s'appuyassent tour à tour sur l'opinion publique. Lorsque le prélat eut perdu son influence à la Cour, le Conseil devint entièrement la créature des deux représentants du roi, le gouverneur et l'intendant, qui ne rencontrèrent plus d'obstacles sérieux dans l'exécution de leurs volontés ou des ordres de la métropole. Si, en de rares occasions, ce corps osa différer de ses chefs sur quelque point important, c'est, on peut le dire, presque avec certitude que ses intérêts mêmes étaient attaqués : l'oligarchie se levait alors comme le reptile sur lequel on a mis le pied.

---

## CHAPITRE IV

### GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA

### 1663

La Nouvelle-France fut à l'origine un pays de missions, desservi successivement par les Récollets, qui y vinrent en 1615 (1), par les Jésuites, enfin par un clergé séculier. [Depuis longtemps, paraît-il (2), l'archevêque de Rouen, qui était Primat de Normandie,] regardait cette colonie comme une dépendance de son diocèse. Il y exerça les fonctions épiscopales [jusqu'à la nomination d'un vicaire apostolique (3)]. Les Jésuites s'y transportèrent en 1625 (4), [munis de pouvoirs étendus qu'ils tenaient du Saint-Siège (5).] Ils furent les seuls (6) missionnaires en Canada jusqu'à l'arrivée de M. de Laval, en 1659. Les territoires que desservaient les missionnaires s'appelaient missions ; l'accroissement de la population et la construction d'églises dans les différentes localités leur firent prendre les noms de paroisses ou de cures, que l'usage et les actes publics ont consacrés.

Rome érigea la Nouvelle-France en vicariat apostolique en 1658 (7), et en évêché du titre de Québec seize ans plus tard. Pour que l'évêque pût soutenir sa dignité, le roi le dota de la mense des abbayes de Maubec,

(1) V. liv. I, ch. II.

(2) « ... Il y a plus de vingt-cinq années que mon prédécesseur et moy exerçons ceste charge... » Mgr de Rouen à Mazarin, Pontoise, 10 déc. 1658. Ar. Aff. Etr., Rome, 133, sup. fol. 596-598.

(3) Il ne renonça vraiment à ses prétentions que lors de l'érection de l'évêché de Québec (1674).

(4) *Supra*, liv. I, ch. II. Ils étaient venus en Acadie dès 1611. V. liv. I, ch. I.

(5) Depuis 1632. Le P. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-France au XVIIe siècle*, II, 190-191. Plus tard (1649), ils obtinrent de l'archevêque de Rouen des lettres de vicaire général pour leur supérieur à Québec. *Ibid.*, 206-208, 475. *Jour. des Jésuites*, 186.

(6) Avec quelques Capucins venus en Acadie en 1633. V. liv. III, ch. I et liv. I, ch. II.

(7) Bulle du 3 juin 1658 (d. P. Rochemonteix, II, 472). — V. à ce sujet App. CXCVII.

dans l'archidiocèse de Bourges, en Berry (1662) (8), et de l'Estrée, diocèse d'Evreux, en Normandie (1672). Plus tard, à la demande de M. de Saint-Vallier, second évêque de Québec, il lui accorda le revenu de l'abbaye de Bénévent, dans le diocèse de Limoges (Limousin) (1699). Ces dotations sont depuis longtemps éteintes.

Le premier évêque du Canada fut François de Laval de Montigny (9). Il appartenait à une des plus illustres maisons de France, celle de Montmorency. Il faut attribuer principalement à sa haute naissance l'influence considérable que ce prélat exerça dans les affaires du pays, faisant et défaisant les gouverneurs à son gré. M. de Laval avait beaucoup de talent, une activité infatigable, mais son esprit absolu et dominateur (10) voulait tout faire plier sous sa volonté. Ce penchant, confirmé chez lui par le zèle religieux, dégénéra, sur le petit théâtre où il était appelé à figurer, en querelles avec les hommes publics (11), les communautés religieuses (12), et même avec les particuliers (13).

Il s'était persuadé qu'il ne pouvait errer dans ses jugements, s'il agissait pour le bien de l'Eglise, et il entreprit ici des choses qui auraient été exorbitantes en Europe.

Il voulut faire de tout son clergé une milice passive, obéissant à son chef comme les Jésuites à leur général. Il chercha même à se faire un instrument du pouvoir civil, à Paris, et il lui fit décréter l'amovibilité des cures et le paiement de toutes les dîmes à son séminaire. Mais ses projets, sans exemple en France depuis longtemps, n'eurent point de

(8) Anne d'Autriche fit à M. de Laval une pension de 1.000 liv. outre un don de 14.000 liv. Faillon, II, 322.

(9) Né au château de Montigny-sur-Avre, diocèse de Chartres (Orléanais), le 30 avril 1622. Il avait donc trente-six ans. Il fut élève des Jésuites et fréquenta l'Ermitage de Caen où il connut son futur antagoniste, Mézy. Il mourut à Québec le 6 mai 1708. V. sur lui La Tour, *Mémoires sur M. de Laval*. Abbé Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*. Parkman, *Old Regime in Canada*. P. Rochemonteix, II, 239 ss. et III, 306 ss.

(10) V. App. CXCVIII.

(11) Les gouverneurs d'Argenson, d'Avaugour, Mézy, Courcelle et Frontenac, les intendants Talon et de Meulles.

(12) Les Hospitalières de Québec et de Montréal, les Ursulines, les Sulpiciens, les Récollets, c'est-à-dire, sauf les Jésuites, tout le monde religieux de la Nouvelle-France. V. App. CXCIX.

(13) Notamment, il fit enlever la servante qu'un colon, nommé Denis, avait amenée de France à ses frais, et la mit chez les Ursulines. Ce dont le P. Lalemant « blasma fort M. de Pétrée ». D'Argenson à son frère, 1659 (Ar. can. corr. des gouv. du Canada, 2e sér. F. 306 A, 332).

succès. Il trouva des adversaires déclarés dans les gouverneurs, tous plus ou moins jaloux de son influence et souvent soutenus par l'opinion publique, qui oscillait entre les maîtres pour diviser et affaiblir peut-être le poids du joug.

M. de Laval fut sacré évêque *in partibus* de Pétrée par le nonce du pape (14), et nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France (15) avant son départ pour la colonie. Il devint évêque titulaire de Québec et suffragant immédiat du Saint-Siège lorsque le diocèse de Québec fut créé par une bulle de Clément X, le 1er octobre 1674 (16).

Sa nomination fit naître une foule de difficultés (17). Le choix des vicaires apostoliques chez les infidèles appartenant au pape, la Cour de Rome ne voulut pas assujétir le prélat à la nomination du roi, ni à la prestation du serment. Louis XIV désirait qu'il fût suffragant de l'archevêque de Rouen, jusqu'à ce que le Canada se fût assez peuplé pour permettre au pape d'y établir une métropole (18). Après bien des débats et des arrêts rendus par les parlements [de Rouen (19) et] de Paris (1658) (20), le Saint-Siège consentit à abandonner une partie de ses prétentions (21), en admettant le serment au roi (22). Mais il persista dans la résolu-

(14) Très secrètement, aux heures matinales, portes fermées, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés (faubourg Saint-Germain), alors exempte de la juridiction de l'archevêque de Paris, le 8 décembre 1658. Faillon, II, 321-327.

(15) Bulle du 3 juin 1658, d. c.

(16) *Mand. des év. de Québec*, d. c., I, 82. Abbé Gosselin, I, 639-650.

(17) V. Faillon, II, 325-334. Abbé Gosselin, I, 123 ss.

(18) Lettres patentes du 27 mars 1659. Ar. du sém. de Québec. L'archevêque de Rouen à Mazarin, 3 mars 1659 (Ar. Aff. Etr. Rome, sup. 137, fol. 105-106). Le roi maintint les prétentions de l'archevêque de Rouen malgré l'opposition du nonce à cette ingérence « dans une matière purement ecclésiastique » (Faillon, II, 334), et ce, jusqu'en 1669. Lettres du roi à Créqui, 28 juin et 17 octobre 1664. (Ar. Aff. Etr., Rome, 166, 1664-1665, fol. 44 et 136.) Mémoire pour l'abbé de Bourlemont. Colbert au même, 30 août 1669. (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 166, 167.)

(19) Les 3 octobre et 23 décembre 1658. Ar. du parl. de Rouen (Faillon, II, 326, 328).

(20) Du 16 décembre 1658, portant défense à M. de Laval d'exercer les fonctions de vicaire apostolique sans avoir obtenu des lettres patentes du roi. Ext. des reg. du parl. (Ar. Aff. Etr., Rome, 133, fol. 609).

(21) Le pape demandait que le Conseil d'Etat cassât l'arrêt du parlement de Paris ou du moins une déclaration du roi où il reconnaîtrait avoir sollicité la bulle de l'évêché de Pétrée. L'abbé Thoreau à Mazarin, 20 décembre 1658 (Ar. Aff. Etr., Rome, 133, fol. 612). Le roi refusa. On convint alors qu'il agréerait M. de Laval comme vicaire apostolique, et que celui-ci lui présenterait la bulle avant de recevoir les lettres royales. Faillon, II, 329.

(22) La Tour, 12. V. le serment prêté par M. de Laval, 24 avril 1675 (*Mand. des év. de Québec*, I, 94). Le roi, aussi, aurait le droit de nomination à l'évêché de Québec. Le roi à Créqui,

tion de faire dépendre l'Eglise canadienne immédiatement de Rome (23), et il l'emporta malgré les protestations des parlements de Paris et de Rouen, et malgré la répugnance de Louis XIV à céder là-dessus (24). Il est singulier de voir le Saint-Siège soutenir le principe que le prince n'avait pas, touchant les choses religieuses, les mêmes pouvoirs dans ses colonies que dans le reste de ses Etats, et que les libertés établies par le concordat de Bologne signé en 1516 entre Léon X et François I[er] (25) ne s'étendaient point à la Nouvelle-France. En cherchant à se soustraire ainsi au contrôle des monarques français, Rome pouvait affaiblir l'autorité royale sur les colons. Elle montrait du moins qu'ils n'étaient pas, relativement au souverain, en la même situation tout à fait que leurs compatriotes de la mère patrie. On peut dire même que c'était un petit pas vers la liberté, et que l'histoire de l'Europe fournit de nombreux exemples de ce genre.

M. de Laval, éprouva aussi de l'opposition de la part de l'archevêque de Rouen, [M. François de Harlay (26),] qui vit dans l'établissement du vicariat un démembrement de son domaine.

D'après l'usage, les missionnaires partant pour les pays lointains recevaient leurs pouvoirs de l'évêque du lieu de l'embarquement ; et comme les partances pour le Canada se faisaient le plus souvent de la Normandie, ceux qui allaient évangéliser dans la Nouvelle-France s'adressaient à l'archevêque de Rouen. Il s'était habitué ainsi à regarder le Canada comme une portion de sa province (27). L'autorité que s'attribuait l'archevêque n'avait pas toujours été reconnue (28) ; [elle ne fut jamais

17 octobre 1664 (Ar. Aff. Etr., Rome, 166, fol. 136). Ce droit lui fut confirmé par la bulle du 1[er] octobre 1674.

(23) Jusqu'à l'établissement d'un siége archiépiscopal à Québec. Colbert à l'abbé de Bourlemont, 8 novembre 1669. (B. N. ms. fr. Cinq Cents de Colbert, 204, fol. 300.)

(24) Colbert à l'abbé de Bourlemont, *ibid.*

(25) Bulle du 18 août 1516. *Ordon. des rois de France, règne de François I[er].* Nouv. sér. p. p. l'Acad. des Sciences mor. et pol., Paris, I, 1902. V. H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, I, 252 ss.

(26) A sa demande, l'assemblée du clergé de France rédigea une lettre (25 septembre 1658) qui fut approuvée par Mazarin. (Faillon, II, 325.) L'archevêque de Rouen à Mazarin, 10 décembre 1658. (Ar. Aff. Etr., Rome, 133, fol. 596.) L'abbé Thoreau à Mazarin, 10 décembre 1658. (Ar. Aff. Etr., Rome, 133, fol. 599.) L'archevêque de Rouen à Mazarin, 3 mars 1659, d. c.

(27) C'est M. de Harlay, oncle et prédécesseur de M. François de Harlay, qui aurait fait le premier acte d'autorité sur la Nouvelle-France. Le P. Rochemonteix, II, 203.

(28) Elle fut reconnue des Jésuites vers 1646 et de tous, officiellement, en 1653. *Jour. des Jésuites*, 185-187. Abbé Gosselin, I, 180-182. P. Rochemonteix, II, 202-204, 207-209.

admise par le Saint-Siège (29).] Il paraît que les évêques de Nantes et de La Rochelle réclamaient aussi la Nouvelle-France comme une dépendance de leurs diocèses (30). Malgré l'appui que M. de Queylus reçut du parlement de Rouen, qui, de son côté, commençait à craindre pour sa juridiction, M. de Laval partit pour le Canada (13 avril 1659), et fut admis à y exercer les fonctions épiscopales.

M. de Queylus, nous l'avons vu (31), s'était fait accepter à Québec comme grand-vicaire et avait brigué la dignité dévolue à M. de Laval. Il déclina sa juridiction (32). Il croyait avoir d'autant plus de droit au nouveau siège que [l'archevêque de Rouen venait de renouveler ses pouvoirs de grand-vicaire et que le roi le maintenait dans ses fonctions (11 mai 1659) (33). C'était admettre deux autorités à la fois. Aussi le roi revint sur sa décision. Il fit savoir à M. de Queylus qu'il devait reconnaître M. de Laval (34). L'abbé se soumit, au moins apparemment, et peu de temps après (22 octobre) (35), il repassait en France. Deux ans à peine s'étaient écoulés quand il revint à Québec (3 août 1661) (36), malgré la défense royale (37). Il avait, en effet, obtenu de Rome une bulle qui l'autorisait à créer à Montréal une cure indépendante du vicariat apostolique (38). Il la présente à M. de Laval. Celui-ci, très irrité, s'oppose à son exé-

(29) « .... Veu qu'il (archevêque de Rouen) n'a aucun bref du Saint-Siège pour telle dépendance et ne l'a acquise pour y avoir été envoiez, comme il dit, des prêtres de son dit Diocèse. » M. Gueffier au comte de Brienne, Rome, 10 décembre 1658 (d. P. Rochemonteix, II, 501). Colbert à l'archev. de Rouen, novembre (?) 1669 (B. N. Cinq-Cents de Colbert, 204, fol 288) où on lit, notamment : « ... La véritable (raison) est qu'ils croyent séparer cette Eglise (du Canada) du Clergé de France lequel ils ne veulent pas fortifier et c'est ce qui empêchera qu'ils n'accordent cette condition... »

(30) Charlevoix, in-12°, II, 90. Cf. La Tour, 18.

(31) Liv. III, ch. II.

(32) *Jour. des Jésuites*, 8 septembre 1659. Il l'avait d'abord reconnue. *Ibid.*, 7 août 1659. V. aussi abbé Gosselin, I, 182-183.

(33) *Jour. des Jésuites*, 8 septembre 1659. Faillon, II, 340-41.

(34) Le roi à d'Argenson, 14 mai 1659, c. p. l'abbé Gosselin, I, 186. Anne d'Autriche au même, 31 mars 1659. *Ibid.*, I, 134. Faillon, II, 341. A la vérité, M. de Queylus ne reçut que le 8 septembre 1659 les lettres du 11 mai ; il ignorait donc alors celles du 14 mai qui annulaient les premières. Dès que d'Argenson lui eut communiqué les ordres du roi, « il fut contraint de désister », dit le *Jour. des Jésuites* (11 septembre 1659). D'Argenson en parle plutôt favorablement. Lettre du 21 octobre 1659, c. p. Faillon, II, 341.

(35) *Jour. des Jésuites*. Le Clercq, *Prem. établis. de la foy*, II, 19.

(36) Le Clerq, II, 19. — D. de Casson, *Hist. du Montréal*, 1660-1661.

(37) A l'instigation de M. de Laval. Le roi à M. de Queylus, 27 février 1660, c. p. l'abbé Gosselin, I, 191.

(38) Bulle de décembre 1660. (Faillon, II, 480-482.)

cution. Il veut empêcher l'abbé de partir et va jusqu'à le menacer de suspense. M. de Queylus s'esquive nuitamment et s'installe à Montréal (6 août) (39). En vain M. de Laval fulmine contre lui les censures ecclésiastiques.] L'abbé persiste dans sa rébellion. [Le conflit en était là lorsque M. d'Avaugour vint remplacer M. d'Argenson. Le nouveau gouverneur apportait l'ordre du roi qui rappelait en France M. de Queylus. Il fit voile le 22 octobre 1661 (40).]

Les Jésuites avaient la conduite des affaires religieuses à l'arrivée de M. de Laval ; ce gouvernement passa sans difficulté de leurs mains dans celles du clergé séculier. De ce jour les Jésuites se bornèrent aux missions sauvages et au soin de leur collège. L'évêque organisa son clergé, et pourvut à la desserte des cures et des missions.

Les cures étaient encore trop petites et trop pauvres pour suffire seules à toutes leurs dépenses. Le roi dut contribuer quelques années à leur entretien. Pendant son séjour à Paris, à l'occasion de ses difficultés avec d'Avaugour, M. de Laval obtint la permission de fonder un grand séminaire à Québec pour former des ecclésiastiques (avril 1663) (41), et d'affecter au soutien de cet établissement toutes les dîmes, « tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même », à condition que le séminaire pourvoirait à la subsistance des curés dans les paroisses (42). Le roi approuva alors que les curés fussent amovibles et révocables au gré de l'évêque et de ses successeurs. Les dîmes furent en même temps fixées au treizième. Une si lourde taxe (43) souleva une opposition générale (44). Les autorités administratives prirent sur elles, en 1667, de la réduire au vingt-sixième des grains (45), et d'en

(39) *Jour. des Jésuites.*

(40) *Ibid.* — V. App. CC.

(41) *Mand. des év. de Québec*, I, 44. *Edits et Ord.*, I, 35.

(42) *Edits et Ord.*, I, 36.

(43) L'évêque réduisit la dîme au vingtième pour six ans d'abord (1663), puis pour sa vie durant (1664). *Mand. des év. de Québec*, I, 47, 160. Il eut beau déclarer qu'elle ne se lèverait point sur les œufs, les légumes et le bois à brûler, que le « travail des hommes » signifiait seulement le « labourage de la terre » (*Ibid.*, 161), les colons refusèrent pendant quatre ans de la payer.

(44) Les habitants des Trois-Rivières s'opposèrent à la lecture et à l'affichage de l'arrêt. Il fallut s'adresser au Conseil (9 avril 1664). *Jug. et dél. C. S.*, I, 169. Même le curé de la côte de Beaupré (dans les terres du Séminaire) dut se retirer, « n'étant plus en sûreté ». Aussi bien le gouverneur Mézy écrivit au roi que la dîme ruinerait la colonie. 30 août 1664 (A. C. M. S. M., Canada, 1, 1556-1669, fol. 298, v°). La Tour, 157 et 158.

(45) Ordonnance du 23 août 1667 (A. C. M. S. M. *ibid.*, fol. 351. — Reg. C. S.). Cette ordonnance

affranchir pendant cinq années les terres nouvellement défrichées. Leur ordonnance fut confirmée par un édit royal de 1679 (46) ; elle a constitué depuis la jurisprudence sur cette matière.

M. de Laval n'avait eu assurément que des motifs louables en demandant une pareille contribution, car il sacrifia lui-même tout ce qu'il possédait pour soutenir son clergé. Mais il s'était mépris sur les ressources des habitants et sur l'effet désastreux d'un impôt qui eût absorbé d'un seul coup le treizième de tous les produits de la terre, ou, suivant les meilleurs économistes, huit pour cent du revenu net du cultivateur.

Les Récollets, qu'une cause secrète empêcha de revenir au Canada avant 1669, malgré le désir du peuple, s'offrirent à desservir les cures gratuitement « se contentant des aumônes qu'on voudrait leur faire » (47). Cet excès de zèle augmenta l'éloignement du clergé séculier pour ces religieux, qui, dans toutes les difficultés, penchaient pour les laïques (48). Plus tard, en 1694, M. de Saint-Vallier, jusque-là bien disposé envers leur communauté, lança un mandement contre ceux de Montréal en démêlé avec lui, et mit leur église en interdit (49).

En vertu de l'approbation donnée par le roi à l'établissement du séminaire de Québec, l'évêque continua à déléguer, aux fonctions curiales, des prêtres qu'il changeait ou révoquait à son gré. Son intention, en tenant ainsi le clergé dans sa main, était, on l'a vu, d'en faire une milice parfaitement soumise, et de maintenir par lui les particuliers dans la subordination. Ce dessein par lequel il eût voulu envelopper les laïques

est due à Talon qui « craignait que le clergé du Canada ne devînt trop riche ». Abbé Gosselin, II, 215 ; I, 405. On parle aussi d'un règlement du 4 septembre 1667. *Edits et Ord.*, I, 231, 308. M. de Laval tenta encore, mais vainement, d'exiger le treizième, 6 novembre 1678 (A. C. M. S. M. *ibid.*, 3, fol. 77). Plus tard, M. de Saint-Vallier, ayant refusé l'absolution aux récalcitrants, encourut le blâme du roi. Pontchartrain à l'évêque de Québec, 3 et 6 mai 1702 (A. C. M. S. M., 6, fol. 292, 293).

(46) Edit de mai 1679. *Edits et Ord.*, I, 231. (Cet édit fut inspiré par Frontenac.) Arrêt du Conseil d'Etat, 12 juillet 1707. *Ibid.*, 305.

(47) La Tour, 164.

(48) « Ils étaient les favoris du peuple canadien », déclare l'historien de M. de Laval. Abbé Gosselin, II, 109.

(49) Le 13 mai 1694. La Tour, 210. A propos du prie-Dieu du gouverneur de Montréal, Callières, dans l'église des Récollets, qu'on avait placé plus près de l'autel que celui de l'évêque. L'affaire alla jusqu'au roi (A. G.). *Mémoire* (de l'intendant Champigny)... *concernant l'interdit prononcé contre les Récollets de Villemarie*, 27 octobre 1694 (A. C. C. G. Canada, 13, 1694-1696, fol. 205-208). Des conflits analogues éclatèrent aussi entre M. de Laval et Frontenac, 15 avril 1676 (A. C. M. S. M., Canada, 2, 1670-1676, fol. 443, 444).

comme en un vaste réseau invisible, se fermant ou s'ouvrant au mot d'ordre du palais épiscopal, ne put se réaliser à cause même de sa trop grande étendue. Il provoqua la jalousie des autorités politiques. Les habitants le regardèrent comme contraire au droit commun de la France. Les colons et les curés n'avaient-ils pas transporté en Canada les privilèges et les libertés dont ils jouissaient avant d'y venir ? Ils pouvaient donc demander les avantages que leur qualité de Français leur aurait assurés dans leur ancienne patrie. Ils le firent dans un temps favorable. C'était au moment des conflits entre la Cour de Rome et la Cour de France sur les affaires gallicanes. Louis XIV rendit les cures fixes, en ordonnant de les conférer à des titulaires perpétuels (50). On sapait ainsi par la base le projet de M. de Laval. En 1678, il y avait dans la Nouvelle-France une douzaine de paroisses ; deux ou trois cures seulement étaient fixes (51). L'édit du mois de mai 1679 revint sur cette question de l'inamovibilité des curés et en même temps résolut la question plus importante encore des dîmes. « Nous ayant été rapporté, dit le roi, que divers seigneurs et habitants de notre pays de la Nouvelle-France désiraient avoir des curés fixes pour leur administrer les sacrements, au lieu de prêtres et curés amovibles qu'ils avaient eus auparavant, nous aurions donné nos ordres et expliqué nos intentions sur ce sujet les années dernières ; et étant nécessaire à présent de pourvoir à leur subsistance et au bâtiment des églises et paroisses..., nous ordonnons ce qui suit : Les dîmes, outre les oblations et les droits de l'Eglise, appartiendront entièrement à chacun des curés, dans l'étendue de la paroisse où il est, et où il sera établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant... » Le règlement de 1667 concernant la quotité des dîmes est confirmé. Si la dîme ne suffit pas pour la subsistance du curé, le seigneur et les habitants fourniront le supplément nécessaire. En cas de subdivision d'une paroisse, les dîmes de la portion distraite appartiendront au nouveau curé, sans que l'ancien puisse prétendre aucun dédommagement.

Les ordres de la Cour étaient positifs : il fallut obéir. L'évêque parut consentir à tout. Le gouverneur, l'intendant et les principaux habitants convinrent qu'il serait payé cinq cents livres par année à chaque curé (52).

(50) Edit de mai 1679. *Edits et Ord.*, I, 231.

(51) *Mand. des év. de Québec*, I, 115, 569, 564. *Mémoire* de M. de Laval, 1678 (c. p. l'abbé Gosselin, II, 214). *Edits et Ord.*, II, 134.

En 1680 (53), le roi ordonna aux habitants de fournir cette somme ; elle s'élevait à plus que la dîme. Il y eut une assemblée publique, en présence du gouverneur, de l'intendant et du Conseil. Seigneurs et habitants y déclarèrent qu'ils ne pouvaient donner plus du vingt-sixième de leurs grains. On résolut de prier le roi de suppléer ce qui manquerait (54).

Ces difficultés (55) rendirent la loi difficile à observer ; car, au fond, M. de Laval et le séminaire furent toujours défavorables à la fixation des cures. M. de Saint-Vallier, successeur de M. de Laval, y parut moins opposé ; ce qui le brouilla avec le séminaire. Celui-ci pensait que, pour faire subsister plus aisément le clergé séculier et aussi pour le sanctifier plus parfaitement, il fallait ne faire de tous les prêtres qu'un seul corps sous l'autorité de l'évêque et la direction du séminaire lui-même, auquel M. de Laval avait donné un grand rôle dans son plan de gouvernement ecclésiastique (56). Ce bel établissement était doté en terres achetées dans le pays. Le 9 octobre 1668, cinq ans après sa fondation, M. de Laval avait créé (57) un petit séminaire, ou collège, qui ne fut guère jusqu'à la conquête qu'une école préparatoire aux études du collège des Jésuites, mais qui a rendu depuis des services éminents aux lettres en Canada. C'est de lui que l'université Laval est sortie, en 1852. Près de sept cents élèves y reçoivent aujourd'hui une instruction classique.

M. de Saint-Vallier revint à Québec, en 1688, revêtu de la prélature (58).

(52) 7 octobre 1678. *Edits et Ord.*, II, 86, 134. *Jug. et dél. C. S.*, II, 335.

(53) *Edits et Ord.*, II, 86.

(54) Par suite, le roi donna, chaque année, 8.000 liv. pour l'entretien des cures, sans compter ses autres gratifications. V. notamment Colbert à l'abbé de Chevrières, 21 mai 1686 (A. C. B, reg. exp. 12, 1686, fol. 21). Mém. du roi à Frontenac et Champigny, 7 avril 1691 (A. C. B, dép. Canada, 16, 1691, fol. 16). Pontchartrain à M. d'Auteuil, 31 mai 1701 (A. C. B, reg. exp., 1700-1701, 22, fol. 213). — V. App. CCI.

(55) Certains curés réclamèrent une dîme excessive et firent appel au roi qui repoussa leur demande. *Edits et Ord.*, I, 305 ; II, 133, 139.

(56) Le séminaire de Québec avait été uni (1665) à celui des Missions étrangères de Paris. (N. de l'auteur.) La Tour, 102. *Mand. des év. de Québec*, I, 95. *Edits et Ord.*, I, 84.

(57) Sur les conseils de Talon et les instructions de Colbert. Colbert à l'évêque de Pétrée, 7 mars 1668. Le même à Talon, 5 avril 1667 (Ar. can. Ottawa, corr. gén. II). L'évêque de Pétrée à M. Poitevin, Québec, 8 novembre 1668. *Relat. des Jésuites* (1858), III, 31.

(58) Il fut consacré le 25 janvier 1688. Les bulles d'Innocent XI sont du 27 juillet précédent. Les infirmités de M. de Laval amenèrent sa démission (1685). L'abbé de Saint-Vallier, nommé d'abord son grand-vicaire, fit un premier voyage de quinze mois au Canada (1685-86). Il obtint du roi (1687) des gratifications pour le clergé canadien, outre 15.000 liv. pour la construction d'un palais épiscopal. V. abbé Gosselin, II, 369, 383 et *passim* ; id., *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*. Québec, 1911, I.

[Il avait eu en France des difficultés avec son prédécesseur sur les dépenses du séminaire (59). A son retour, il révoqua des curés nommés par M. de Laval et alla jusqu'à retrancher à d'autres leur supplément.] Cela commença d'éveiller les soupçons. Il voulut ensuite séparer du séminaire la paroisse et le chapitre, ce qui déplut davantage encore. Dans l'idée de plusieurs, le nouveau prélat passa pour avoir un esprit inquiet et emporté. [Des pourparlers eurent lieu entre le gouverneur, le séminaire et l'évêque.] La querelle s'anima. [On finit par soumettre le différend à la Cour. Le séminaire ayant eu gain de cause (1689) (60), M. de Saint-Vallier se rendit auprès du roi pour demander son intervention. L'archevêque de Paris, M. François de Harlay (61) et le P. de La Chaise, confesseur de Louis XIV, furent choisis comme arbitres. Cette fois, on donna raison à l'évêque de Québec (62).] Par suite, le roi, en 1692, enjoignit de se conformer dans ce pays à sa déclaration de 1686, donnée pour tout le royaume, qui défendait de nommer des curés amovibles, sous quelque prétexte que ce fût (63). La réunion de la cure de Québec au séminaire fut confirmée par Louis XIV, en 1697 (64).

En 1716, M. de Saint-Vallier fit des règlements pour mettre l'Église du Canada sur le même pied que celle de France, où la subordination des ecclésiastiques, des séminaires notamment, à leurs évêques, était mieux pratiquée. Il se plaignait que le séminaire de Québec ne formait pas assez de prêtres. Cependant dix-huit Canadiens avaient reçu les ordres sacrés depuis cinq ans. Le séminaire accusa à son tour M. de Saint-Vallier de manquer à l'ordonnance sur l'inamovibilité des curés en voulant faire desservir des paroisses par les Récollets. La fin de la dispute des libertés gallicanes ayant, par la suite, éloigné de son attention les affaires reli-

(59) Aussi bien M. de Laval avait travaillé à son déplacement.

(60) Le duc de Beauvilliers, président du Conseil des finances et le P. Le Valois, Jésuite, confesseur du duc de Bourgogne, étaient juges du débat.

(61) L'ancien archevêque de Rouen et adversaire de M. de Laval.

(62) Avis donné au roi... 11 janvier 1692. *Edits et Ord.*, I, 265.

(63) Arrêt du roi, 11 février 1692. *Edits et Ord.*, I, 269-270.

(64) La Tour, 181. M. de Saint-Vallier se brouilla d'ailleurs avec les Jésuites et les Récollets et aussi avec Frontenac. Ses mandements, entre autres contre les spectacles, aigrirent le public. Le roi le manda en France et l'y retint de 1694 à 1697, d'autant que M. de Laval habitait Québec. Pontchartrain à Champigny, 18 juin 1695. (A. C. B, dép., Canada, 17, 1695, fol. 121. *Mand. des év. de Québec*, I, 302, 304, 328, 334, 339). Abbé Gosselin, *Vie de Msr de Laval*, II, 443-462 : id., *L'Eglise du Canada...*, I, ch. X. P. Rochemonteix, III, 313 ss., 550 ss.

gieuses, la Cour ferma les yeux sur les infractions à l'arrêt de 1692. Et peu à peu, les curés redevinrent amovibles.

Depuis la conquête, le principe de l'amovibilité s'est généralisé sans que les curés ni les paroissiens aient manifesté la moindre opposition. Pour éluder l'ordonnance de Louis XIV, l'évêque se réserve, dans ses lettres de nomination, le droit de révoquer le curé qu'il pourvoit d'un bénéfice. Cette condition acceptée semble mettre les deux parties en dehors de l'action de la loi, qui subsiste toujours cependant pour les paroissiens, s'ils jugeaient à propos de s'en prévaloir (65).

Le chapitre de Québec, organisé par M. de Laval en 1684 (66), cessa d'exister peu après la cession du Canada à l'Angleterre. Il n'était point électif comme les chapitres de France, et se composait d'un doyen, d'un grand chantre, d'un archidiacre, d'un théologal, d'un pénitencier, de huit chanoines [et de quatre chapelains ou vicaires]. Après 1713, le roi nomma aux deux premières dignités, et l'évêque aux autres. Depuis que le chapitre a pris fin, l'évêque administre seul son diocèse, sur lequel, au moyen de l'amovibilité des curés, il règne d'une manière absolue. Mais la prudence et les vertus qui ont distingué les prélats canadiens jusqu'à ce jour les ont empêchés d'abuser d'une aussi grande autorité.

L'histoire du gouvernement ecclésiastique nous conduit naturellement à parler des institutions religieuses placées sous la direction ou la surveillance du clergé.

L'amour des lettres et la charité ont formé en Canada tous les grands établissements destinés à l'instruction publique ou au soulagement de l'humanité souffrante (67). Le collège des Jésuites, à Québec, fut fondé en 1635, principalement par les libéralités de M. Rohault, marquis de Gamaches; l'Hôtel-Dieu de Québec, par la duchesse d'Aiguillon, qui y envoya des Hospitalières de Dieppe, en 1639; le couvent des Ursulines de Québec, par M^me^ de La Peltrie et la mère Marie de l'Incarnation, en

(65) V. L.-H. La Fontaine, *Notes sur l'inamovibilité des curés dans le Bas-Canada*, Montréal, 1837.

(66) *Mand. des év. de Québec*, I, 129.

(67) Les congrégations religieuses et les séminaires possédaient en Canada sous le régime français 2.106.039 arpents de terre. Les Jésuites eurent douze seigneuries comprenant un million d'arpents et 2.000 censitaires. L'évêque et le séminaire de Québec avaient 693.324 arpents et 3.000 censitaires. J.-C. Taché, *De la tenure seigneuriale en Canada*..., Québec, 1854. Johnson, *Summary of the Censuses of Canada*, IV, 48. Tous ces biens étaient en main-morte. V. *Edits et Ord.*, I, 98, 102-105, 243-244. V. aussi ch. préc. n. 42.

1639 (68) ; l'Hôtel-Dieu de Montréal, par M[me] de Bullion et Jeanne Mance, en 1642 ; l'Hôpital-Général de Québec, en 1693, par M. de Saint-Vallier, qui le destinait à remplacer un bureau des pauvres que les citoyens de la ville avaient établi quatre ans auparavant ; car il était défendu de mendier (69) ; l'Hôpital-Général et l'Institut des Frères hospitaliers de Montréal, par François Charon, en 1694.

La Congrégation de Notre-Dame fut instituée pour l'éducation des jeunes filles du peuple plus particulièrement, par la sœur Marguerite Bourgeoys, native de Troyes, en Champagne. La sœur Bourgeoys était une pauvre religieuse inconnue, sans influence et sans fortune. Ayant visité Montréal une première fois (1653), elle y revint en 1658 et jeta les fondements de cette Congrégation si florissante aujourd'hui. On dit qu'elle ne possédait que dix francs quand elle commença cette entreprise ; mais son zèle et son dévouement lui méritèrent l'encouragement de personnes riches du Canada, et surtout de la France, où elle fit plusieurs voyages. La Congrégation possède aujourd'hui, dans les villes et dans les campagnes, de vastes écoles (70), dont les fruits attestent les mérites et l'utilité.

[On s'occupa également de l'éducation des garçons. En 1669, il y avait au collège des Jésuites, à Québec, cinquante pensionnaires et autant d'externes ; la classe primaire aurait eu, à la fin du siècle, une centaine d'écoliers (71). Le petit séminaire comptait vingt-cinq élèves de 1675 à 1685, et quatre-vingts en 1700 (72). M. de Laval avait ouvert une école élémentaire au Château-Richer (1674) et une école d'arts et métiers au Cap-Tourmente (1676). A Montréal, les Sulpiciens tenaient, depuis 1666 (73), une petite école dans leur séminaire; les Jésuites y enseignèrent aussi à leur maison dite la Résidence (1692). Au même temps, (1694), les frères

(68) Ce couvent compte aujourd'hui cinq cent vingt-cinq élèves. Comm. de la supérieure, sœur Sainte-Amélie, 20 oct. 1911.

(69) *Edits et Ord.*, II, 119.

(70) Elle en possédait neuf en Canada sous l'Ancien régime. Aujourd'hui (1912) elle compte cent trente-trois maisons, dont huit aux Etats-Unis, mille cinq cent quatre-vingts religieuses et trente-six mille élèves. Cette communauté dirige également à Montréal une Ecole d'Enseignement supérieur, fondée en 1908 et une École normale de filles (1899), une Ecole ménagère à Kamouraska (1902). Comm. de la supérieure, sœur Sainte-Anne Marie, 1[er] nov. 1912.

(71) Le P. Rochemonteix, I, 219 ; III, 558, n. 3. Le collège disparut en 1768 et l'école en 1776.

(72) Abbé Amédée Gosselin, *L'instruction en Canada sous l'ancien régime*, Québec, 1911, 415.

(73) De 1658 à 1666, la sœur Bourgeoys avait fait la classe aux garçons. V. Faillon, *Vie de la Sœur M. Bourgeoys*, 1853.

Charon fondèrent une école qui faisait partie de l'Hôpital-Général ; quelques années après (1718-1730), ils établirent, dans les paroisses environnantes, des instituteurs qu'ils allaient recruter en France. Il paraît encore que les Récollets, aux Trois-Rivières, firent la classe aux enfants (74).]

A vrai dire, il n'y avait guère d'écoles pour les garçons que dans les villes (75). On se contentait des connaissances nécessaires pour le courant des emplois et des affaires (76). Les Jésuites qui devaient, par état, tenir le premier rôle dans l'enseignement, furent moins heureux en Canada qu'ailleurs ; car leurs classes, [assez nombreuses au XVII^e^ siècle, diminuèrent de plus en plus au siècle suivant (77). Quant aux écoles de la campagne, elles eurent à peine quelques élèves et la plupart ne tardèrent point à disparaître.] Au reste, il ne fut jamais question d'aucun plan général d'instruction publique. Chose inouïe, l'imprimerie fut introduite au Canada en 1764 seulement, c'est-à-dire cent cinquante-six ans après la fondation de Québec (78). [Il n'est pas étonnant que la majeure partie] de la population soit restée dans l'ignorance (79).

La royauté regardait alors l'instruction populaire comme dangereuse et funeste à la tranquillité de l'Etat. Aussi la métropole s'y intéressa fort peu elle-même (80). Par politique ou encore par désir de plaire

(74) V. pour plus de détails, l'abbé Amédée Gosselin, *op. cit.* Au reste, l'auteur avoue lui-même que ses données, pour la plupart, sont hypothétiques.

(75) Il n'y eut pas d'instituteurs dans les campagnes avant 1718. Abbé Gosselin, *ibid.*, 124.

(76) L'intendant Talon eut idée de fonder une Académie de marine. En 1671, il inaugura un cours d'hydrographie à Québec que professèrent tour à tour des Jésuites (dont le P. Bonnécamps) et des laïcs, comme J.-B. Franquelin et Louis Jolliet.

(77) Leur enseignement comprenait : grammaire, humanités, rhétorique, philosophie, théologie, mathématiques et hydrographie. Leurs élèves, en 1658, reçurent le gouverneur d'Argenson en trois langues. *Relat. des Jésuites* (1858), 1658, 17. Il y eut, en 1666, une soutenance de philosophie où Talon argumenta en latin. *Jour. des Jésuites*, 345.

(78) En 1757, un journal fut imprimé à Halifax. V. Bul. rech. hist., XII, 86. — Le gouverneur La Galissonnière avait proposé au roi, sans succès, d'établir une imprimerie en Canada pour la publication des ordonnances et des règlements de police. Maurepas à La Jonquière, 4 mai 1749 (A. G.). C'est à l'Imprimerie royale de Paris que le gouvernement canadien faisait exécuter ce travail. Par contre, le Massachusetts possédait des presses dès 1638 (A. G.). V. *infra*, liv. V. ch. I.

(79) L'intendant Hocquart écrit en 1736 : « Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfants d'officiers et des gentilshommes se borne à très peu de chose ; à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie et de l'histoire... » *Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, 1850, 13-14. De même en 1757, Bougainville déclare que « les Canadiens ne savent pas écrire ». *Mémoire sur l'état de la Nouv.-France*, 1757 (B. N. Coll. Margry, 9273). V. aussi E. Salone, *La colonisation de la Nouv.-France*, 406.

(80) Sauf quelques rares subventions qu'on supprima ensuite, la protection de Louis XIV ne

au pouvoir spirituel, elle l'abandonna au clergé (81) qui fut, peut-on dire, avec les religieux, le seul corps enseignant sous le régime français. Le gouvernement, d'ailleurs, se gardait de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par suite plus faciles à conduire. La mère-patrie fut punie la première de son oubli à la fois coupable et impolitique. Si les Canadiens, au lieu de se livrer à la chasse, à la vie aventureuse, comme le faisait un grand nombre, s'étaient donnés à l'agriculture, au commerce, aux arts, leurs succès auraient attiré des colons ; et quand éclata la guerre de 1755, le pays aurait été plus riche, plus populeux ; il aurait pu faire à ses ennemis une résistance plus heureuse.

L'organisation ecclésiastique a conservé jusque après la conquête la forme qui lui avait été donnée sous Louis XIV. Quoique relevant immédiatement du Saint-Siège, les prélats et une grande partie des curés, avant cette époque, étaient fournis par le clergé de France. Chacun sait que ce corps si illustre, étant constitué en pouvoir politique, a pris une part active à toutes les révolutions qui ont agité la société française. Fidèles à leurs traditions, ceux de ses membres qu'il envoya en Canada voulurent agir comme lui. Ils ne prévoyaient pas qu'avec les éléments de la société américaine, cette conduite ne pourrait se prolonger au delà d'un certain terme, que la conquête est venue précipiter.

Les disputes religieuses qui s'élevèrent en France au sujet des libertés de son Eglise ne troublèrent point la faible population éparse sur les bords du Saint-Laurent. Dès le principe, le roi avait pour ce pays décidé l'affaire gallicane, en transigeant avec le souverain pontife. Le jansénisme, avec sa dialectique rigide (82), pénétra un instant dans le Canada

valait guère. Toute sa politique en fait d'instruction se traduit dans cette lettre à M. de Laval : « Comme j'ai été informé du soin continuel que vous apportez pour... *maintenir les peuples dans leurs devoirs envers Dieu et envers moi*, par la bonne éducation que vous donnez et faites donner aux enfants... » Lettre du 9 avril 1667, c. p. abbé Aug. Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, II, 41.

(81) Comme en France. Rambaud, *Hist. de la civilisat. franç.*, 8e éd., II, 50, 261. Cet enseignement, d'ailleurs, était partout gratuit.

(82) « Pendant plus de cinquante ans, dit Brunetière, la conscience française, si l'on peut ainsi dire, incarnée dans le jansénisme, et rendue par lui à elle-même, a fait contre la frivolité naturelle de la race le plus grand effort qu'elle eût fait depuis les premiers temps de la réforme ou du calvinisme. Et c'est même pour cette raison qu'à de certains égards la destruction de Port Royal... est dans notre histoire intellectuelle et morale un fait presque aussi considérable que la révocation de l'édit de Nantes ». *Etudes crit. sur l'hist. de la litt. franç.*, IV, 1894, 163. V. sur la question, E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, II, 1-13 ; A. Rébelliau, *ibid.*, VIII, I, 310-339. La bibl. est d. G. Sanson, *Manuel bibliog. de la littérature française*, II, 337-341.

pour y remuer des questions de dogme. Personne n'aurait cru que l'ombre même d'une hérésie pût obscurcir ce ciel chéri des catholiques. D'abord quelques livres infectés des doctrines de Pascal et d'Arnauld s'y glissèrent clandestinement, ensuite quelques adeptes, qui surent tromper la vigilance du clergé. M. Varlet, plus tard coadjuteur de Babylone puis archevêque de l'église schismatique d'Utrecht, passa par le Canada (1712) en se rendant dans les missions [des Tamarois de la Louisiane,] et laissa après lui des prosélytes à l'hérésie. M. de Villermaula, du séminaire de Montréal, M. Thiboult, curé de Québec, M. Glandelet, doyen du chapitre se mirent à penser comme l'auteur des *Lettres provinciales* (83). En 1714, un jeune inconnu débarqua à Québec, et parla d'aller se bâtir dans la solitude un ermitage pour y finir ses jours. Quoique sa conduite eût quelque chose de mystérieux, on le laissa se retirer dans les forêts, sur les bords de la rivière des Trois-Pistoles (84), où il s'éleva une petite cabane de branches. Cachant soigneusement ses principes et son nom, il y vivait en ermite, et s'il lui arrivait de rencontrer quelqu'un, il se prosternait devant lui et lui baisait les pieds en prononçant des paroles édifiantes. Mais un hiver de six mois et quatre pieds de neige sur le sol mettront toujours, en ce pays, de grands obstacles à la vie d'anachorète. Sous prétexte que sa cabane avait été détruite par le feu, l'inconnu abandonna sa retraite et revint à Québec. Les nombreuses institutions religieuses de cette ville lui en rendirent le séjour agréable. Il s'était même introduit dans les principales familles, lorsqu'une lettre d'Europe arriva au gouverneur, et dévoila tout. Il fut reconnu pour être dom George François Poulet, moine bénédictin pénétré des pernicieuses maximes jansénistes, et redemandé par le supérieur du monastère d'où il s'était secrètement échappé. De ce moment toutes les portes lui furent fermées. En vain on voulut l'engager à se soumettre à la bulle *Unigenitus*. Ferme dans sa croyance, comme le *grand Arnauld* et comme le P. Quesnel, dont il avait été le disciple à Amsterdam, ce religieux ne rétracta rien. L'évêque dut l'excommunier et le faire bannir du Canada comme hérétique (1718) (85).

(83) La Tour, 49-50. Cf. abbé Aug. Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, Evreux, 1899, 114, n.; *id. L'Église du Canada*, I, 331-335.

(84) A plus de 40 lieues en aval de Québec (A. G.).

(85) Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec. Mand. des év. de Québec*, I, 496. *Gazette*

« Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, dit Voltaire, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de ce monarque, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances ; ou plutôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès. » (86) Cette secte, car on lui a donné ce nom, séduisit l'illustre auteur du *Télémaque*, qui, sans tomber dans les rêveries de M^me^ Guyon, avait néanmoins du penchant pour les idées mystiques (87).

Plusieurs personnes se livrèrent à la *spiritualité* en Canada. M^me^ d'Ailleboust, la femme du gouverneur, s'était vouée à Jésus-Christ dès sa jeunesse, inspirée qu'elle était par la grâce intérieure et par l'amour pur et désintéressé ; et que, dans le mariage, elle conserva sa pureté virginale. Devenue veuve, elle fut recherchée par un autre gouverneur, Courcelle, et par l'intendant Talon ; mais, comme M^me^ Guyon, et avant elle M^me^ de Chantal, elle refusa constamment les partis les plus avantageux. M^me^ d'Ailleboust avait de grands biens et les donna à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle mourut (1685), suivant le langage de ces rêveurs, « avec l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits et plusieurs autres grâces gratuites ». (88)

Le tremblement de terre de 1663 fut le plus beau temps du mysticisme en Canada. Ce phénomène mit en mouvement l'imagination ardente et mobile de ses adeptes ; les apparitions furent nombreuses, singulières, effrayantes ; les prophéties se multiplièrent. La supérieure de l'Hôtel-Dieu et la célèbre mère Marie de l'Incarnation (89), supérieure des Ursulines, partagèrent ce délire de la dévotion. Ce furent elles qui donnèrent le plus d'éclat en Canada au culte de la spiritualité, pieuse chimère qui

*d'Amsterdam*, 14 avril 1719. Abbé Aug. Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier*, 127-131 ; *id. L'Église du Canada*, I, 325-331.

(86) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVIII (éd. A. Rébelliau, 1894, 717 ; E. Bourgeois, 1906, 764). V. Brunetière, *Etudes crit. sur l'hist. de la litt. fr.*, II, 4e éd. 1893, 27 ss. A. Rébelliau, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, 1, 302-310. G. Lanson, *Bossuet*, 5e éd. 1901, 379 ss.

(87) V. L. Guerrier, *Mme Guyon, sa vie et sa doctrine*, 1881. A. Delplanque, *Fénelon et la doctrine de l'amour pur*, Lille, 1907. M. Masson, *Fénelon et Mme Guyon*, 1907.

(88) Mère Juchereau, *op. cit.* V. aussi E. Gagnon, *Feuilles volantes et pages d'hist.*, d.c., 313-335.

(89) V. ses lettres des 20 août, 1er septembre et 18 octobre 1663.

affecta pendant longtemps plusieurs intelligences tendres et romanesques. Le clergé se contenta d'observer une réserve respectueuse devant ce phénomène moral, n'osant blâmer ce que les uns prenaient pour de saintes inspirations, et les autres pour des illusions innocentes causées par un excès de piété.

---

# LIVRE QUATRIÈME

## CHAPITRE PREMIER

### LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE

### (1663-1682)

[On a vu plus haut (1) éclater les premiers conflits entre le gouverneur Mézy et une partie du Conseil souverain (1664).] L'opposition faite par l'abbé de Charny (2), Juchereau de La Ferté et Ruette d'Auteuil, à l'élection du syndic Jean Le Mire, brouilla entièrement le gouverneur avec M. de Laval. Mézy n'avait au Conseil que deux partisans, Mathieu d'Amours et Le Gardeur de Tilly. Le peuple aussi était bien pour lui ; mais le peuple n'avait aucune influence sur le Conseil. Ainsi, il fallait que le gouverneur se soumît aux volontés de son adversaire triomphant, ou qu'il se fît une majorité en essayant les chances d'un coup d'Etat, cette dernière ressource des pouvoirs faibles et chancelants. On connaît assez déjà son caractère pour dire le parti qu'il prit. Il suspendit de leurs fonctions trois partisans de l'évêque, les conseillers Louis Rouer de Villeray et d'Auteuil avec le procureur général Jean Bourdon (3), sous le double prétexte que M. de Laval, qui les avait désignés à son choix, les comptait pour ses créatures ; « qu'ils avaient voulu se rendre les maîtres du Conseil, contre les intérêts du roi et du public, dans le but de favo-

(1) Liv. III, ch. III.

(2) Qui représentait l'évêque au Conseil.

(3) (1612-1668). Né à Rouen. Il fut tour à tour ingénieur, arpenteur, architecte, procureur du roi, soldat et découvreur. On lui doit une carte du Canada (1641). V. abbé Aug. Gosselin, *Jean Bourdon*, Québec, 1904.

riser des particuliers ; qu'ils avaient formé et fomenté des cabales ». (4)

Le roi, par défiance des gouverneurs, ou pour se concilier la faveur ecclésiastique, ou encore suivant l'usage en France où le clergé formait le premier ordre de l'Etat, avait adjoint le chef du sacerdoce au gouverneur pour la nomination annuelle des conseillers. Cette attribution partagée, qui dura jusqu'en 1675, mettait l'évêque au niveau du gouverneur (5). L'évêque devenait par là son rival et un observateur de sa conduite dans l'exercice de l'une des prérogatives les plus importantes de la couronne. Ce système de surveillance devait être, et fut, en effet, une cause fréquente de difficultés.

En suspendant de sa seule autorité la majorité des membres du Conseil, M. de Mézy avait violé l'édit royal ; car, s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le concours de l'évêque, il ne pouvait non plus les suspendre sans son assentiment, et cet assentiment nécessaire lui avait été refusé après une interpellation faite au prélat par d'Angoville, major du fort Saint-Louis (6). Le prélat avait répondu (7) qu'ayant été informé par M. Colbert de la venue prochaine de M. de Tracy, nommé lieutenant général du roi dans les deux Amériques, il ne pouvait consentir à ce changement de personnes avant son arrivée. Cela n'avait pas arrêté Mézy ; au contraire, il fit publier, au son du tambour, son ordonnance d'interdiction. [Pendant ce temps-là, la justice était suspendue. Les habitants réclamaient avec instance le remplacement du procureur général Bourdon.] Le gouverneur usa alors d'un moyen qui peut paraître étrange, vu la nature du gouvernement, mais qui montre que Mézy désirait vivement obtenir le concours du peuple. Il convoqua une assemblée des colons pour nommer, selon leur avis, des conseillers nouveaux. Il faisait entendre pour ses raisons d'agir ainsi, qu'il avait été induit en erreur à son premier choix, et que, ne connaissant pas encore assez les hommes et les choses de la colonie, il voulait être mieux éclairé. [M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière fut nommé substitut du procureur du roi (8).] M. de Laval,

(4) Ordre de M. de Mézy de faire sommation à l'évêque de Pétrée. Reg. du C. S., 13 février 1664. *Jug. et Dél. C. S.* (même date). — A. C. M. S. M. Canada, 1, 1556-1669, fol. 299.

(5) « M. l'évêque et M. le gouverneur sont nommés *les chefs du Conseil* », écrit M. de l'Incarnation (1663) (éd. Richaudeau, II, 267). Selon l'abbé Gosselin, « le rôle politique attribué au prélat était *immense* ». *Vie de Mgr de Laval*, I, 423.

(6) *Jug. et Dél. C. S.*, 13 février 1664. Reg. du C. S. (même date).

(7) Réponse de l'évêque de Pétrée, 16 février 1664 (*Ibid.*).

on devait s'y attendre, avait refusé son consentement (9). [Cependant, peu après, le gouverneur se réconciliait avec les conseillers interdits et les réintégrait dans leurs fonctions (10).]

Les choses en restèrent là, jusqu'à l'époque où se renouvelait le Conseil. Alors, Mézy, après avoir fait inviter l'évêque, lequel s'excusa de ne pouvoir se rendre à la réunion, remplaça Villeray, d'Auteuil et La Ferté par les sieurs Denys, La Tesserie et Péronne Dumesnil. Il révoqua aussi le procureur général Bourdon, qui était présent, et qui dénia au gouvernement le droit de le destituer, puisque l'édit de création du Conseil, en prescrivant la nomination annuelle des membres, gardait le silence sur lui. Mézy passa par-dessus les objections et nomma Chartier de Lotbinière à sa place (11). Il fit ensuite embarquer pour l'Europe, de son autorité privée, Bourdon et Villeray, terminant ainsi pour le moment, par une espèce de révolution du palais, la querelle commencée au sujet du syndic municipal.

Ces débats avaient beaucoup agité l'opinion du dehors. Le public, tout en blâmant la violence du gouverneur, qui s'était laissé emporter au delà de la légalité, inclinait cependant à prendre son parti contre M. de Laval, que l'affaire des dîmes rendait alors très impopulaire. Le clergé monta en chaire pour défendre son chef, il fit retentir les églises de disputes politiques, les Jésuites surtout, qui passaient pour être au fond de cette querelle et qui accusaient Mézy d'avarice et de violence (12). Celui-ci d'ailleurs, pour les convaincre de sa bonne foi, [s'était ouvert à eux dans une lettre adressée à leur supérieur, le P. Jérôme Lalemant.

(8) Résolution du Conseil, 10 mars 1664. Déclaration du sieur de Mézy, Reg. C. S., 10 mars 1664. A. C. M. S. M. Canada, 1, fol. 302. *Jug. et Dél. C. S.*, 12 mars 1664.

(9) Reg. C. S., 5 mars 1664. *Jug. et Dél. C. S.* (même date).

(10) *Jug. et Dél. C. S.*, 26 mars, 16 avril 1664.

(11) Reg. C. S., 18 sept. 1664. *Jug. et Dél. C. S.*, 19 et 24 sept. 1664. Le greffier en chef Peuvret de Mesnu fut de même remplacé par Michel Fillion. *Ibid.* Notons que l'acte du 18 sept. fut ensuite bâtonné par ordre de Tracy, Courcelle et Talon. Reg. C. S., 31 mai 1666.

(12) « Les Jésuites l'accusent d'avarice et de violence ; et lui qu'ils voulaient entreprendre sur l'autorité qui lui a été commise par le Roy, en sorte que n'ayant que de leurs créatures dans le Conseil Souverain, toutes les résolutions s'y prenaient selon leurs sentiments. » *Mémoire* à Tracy 15 novembre 1664 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 99). *Jour. des Jésuites*, 29 sept. 1665. *Jug. et Dél. C. S.*, I, 283. Au dire des Jésuites, Mézy « fit publier à son de tambour une carte d'injures contre M. l'Evesque et autres... M. le Gouverneur se plaignait tout haut qu'on lui refusait la confession et l'absolution : mais nostre response estoit que Dieu sçavoit tout. » *Jour. des Jésuites*, 5 octobre 1664.

Il y exprimait sa reconnaissance à M. de Laval pour sa nomination de gouverneur de la Nouvelle-France. Mais cela, insistait-il, « ne doit entrer en nulle considération pour le regard du service du roi et de la fidélité que nous sommes obligé de rendre à Sa Majesté ». Il rappelait qu'on l'avait représenté à l'évêque et au clergé comme un calomniateur, un mauvais juge et un ingrat ; qu'on menaçait de lui interdire l'entrée des églises et de lui refuser les sacrements. Et il terminait en disant : «... nous sommes obligé d'avoir néanmoins recours aux Révérends Pères Casuistes de la maison de Jésus pour nous dire] en leur conscience ce que nous pouvons pour la décharge de la nôtre et pour garder la fidélité que nous devons avoir pour le service du roi ». (13) Le P. Lalemant répondit que le confesseur serait le juge de la conscience du gouverneur ; que dans ces questions ce n'était pas aux hommes de sa profession à juger qui avait tort ou raison (14).

Sur ces entrefaites, Villeray parvenait à Paris. L'évêque et les conseillers suspendus l'avaient chargé de leurs plaintes auprès du roi. Villeray n'eut qu'à se présenter pour obtenir une pleine réparation de la Cour, fort mécontente de Mézy et de ses appels au principe électif et au peuple. Louis XIV voulut même faire un exemple. Quoiqu'il eût déjà décidé de le rappeler, il ordonna qu'il fût arrêté, jugé et renvoyé en France pour satisfaire à sa justice. Aux yeux du public Mézy passa, comme son prédécesseur, pour avoir été sacrifié à la vengeance du prélat triomphant. Sa disgrâce était encore plus complète que celle du baron d'Avaugour.

Colbert avait conclu de tous ces débats que les laïques ne se soumettraient jamais tranquillement au pouvoir que voulait s'attribuer l'évêque dans les affaires temporelles. Aussi voulut-il prendre de bonnes précautions pour mettre des bornes à la puissance cléricale (15). Cela le fit « songer à choisir des chefs qui fussent de caractère à ne donner aucune prise sur leur conduite, et à ne pas souffrir qu'on partageât avec eux une autorité dont il convenait qu'ils fussent seuls revêtus ». (16)

(13) Mézy au P. Lalemant, 28 février 1664 (A. C. M. S. M. Canada, 1, fol. 300).

(14) Le P. Lalemant à M. le gouverneur, s. d. (*Ibid.* fol. 301).

(15) V. App. CCII.

(16) Charlevoix, I, 378.

Pendant ces dissensions, le Canada fut concédé à la Compagnie des Indes occidentales (17). Par édit royal, du 28 mai 1664, cette Compagnie gigantesque devint maîtresse des possessions françaises dans l'hémisphère américain, et sur la côte africaine de l'Atlantique, en toute seigneurie, propriété et justice, moyennant foi et hommage et les ordinaires obligations de peupler les établissements, d'en développer le commerce et de soutenir les dépenses de leur entretien (18). A sa demande, le roi nomma directement les gouverneurs et intendants provinciaux, ainsi qu'un vice-roi pour toute l'Amérique. C'est ainsi que Louis XIV retint, en quelque sorte, son autorité sur l'administration de la colonie (19). Un vieil officier de mérite, Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, eut la charge de lieutenant général [à la place du vice-roi, le maréchal d'Estrades qui était alors ambassadeur en Hollande (20).] Il devait se rendre dans les Antilles françaises afin d'y mettre l'ordre, et ensuite dans la Nouvelle-France, où il travaillerait à consolider le Canada au dedans comme au dehors, évitant les querelles avec les Jésuites ; c'étaient des difficultés avec eux, disait le ministre (21), qui avaient été la cause du rappel de M. d'Avaugour et de M. de Mézy.

Daniel Remy, sieur de Courcelle, fut choisi pour succéder à ce dernier comme gouverneur général (22). En même temps Jean Talon, ancien intendant du Hainaut, fut nommé intendant de la Nouvelle-France (23). Ils furent chargés par le roi, conjointement avec le marquis de Tracy, d'informer contre le gouverneur révoqué et de lui faire son procès (24).

(17) V. App. CCIII.

(18) Isambert, *Recueil des anc. lois franç.*, d. c. XVIII, 55. *Edits et Ord.*, I, 40. Elle reçut le monopole du commerce et de la navigation pour quarante ans.

(19) Observations de L.-H. La Fontaine, *Questions seigneuriales*, Montréal, 1856, 55.

(20) Commission du 19 novembre 1663 (A. C. B, ord. du roi, 1, 1663-1669, fol. 64. — *Edits et Ord.*, II, 27).

(21) Mémoire à Tracy, 15 nov. 1664 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 99). Instruct. à Talon, 27 mars 1665, d. c.

(22) Commission du 23 mars 1665 (*Edits et Ord.*, III, 31. — A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 68). Cf. commissions de Mézy et La Jonquière (*Edits et Ord.*, III, 21 et 71).

(23) Com. du 23 mars 1665 (*Edits et Ord.*, III, 33. — A. C. C. G. Canada, 2, fol. 166). Talon était né à Châlons-sur-Marne, en Champagne, vers 1625. Comme Colbert, il fut élève des Jésuites. Il gagna vite la faveur de Mazarin comme intendant à l'armée de Turenne et reçut. en 1655, à l'âge de trente ans, l'intendance du Hainaut. V. Th. Chapais, *Jean Talon*, d. c.

(24) Pouvoir aux sieurs de Tracy, Courcelles et Talon... 23 mars 1665 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 73).

« Mais Dieu, dira longtemps après le doyen du chapitre de Québec (25), avait terminé tout heureusement par la pénitence et la mort du coupable » ; paroles où respire encore la vengeance satisfaite et qui montrent à quel point l'esprit de parti était monté.

Avant d'expirer (16 mai 1665) (26), Mézy écrivit au lieutenant général une lettre pour protester qu'il n'avait jamais eu d'autre mobile que le désir de ménager l'intérêt du roi et de faire fleurir la colonie. « Vous éclaircirez, ajoutait-il, bien mieux que moi les choses que j'aurais pu faire savoir au roi touchant la conduite de l'évêque de Pétrée et des Jésuites dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me suis pas trompé, en me laissant trop légèrement persuader au rapport qu'on m'en avait fait. » (27)

La Cour avait donnée l'ordre de se préparer pour pousser la guerre avec vigueur contre les Iroquois (28). Une levée de volontaires fut décidée, et l'on annonça l'arrivée prochaine du régiment de Carignan-Salières. Ce corps d'infanterie faisait partie des six mille hommes, commandés par le comte de Coligny, que la France expédia, en 1664, au secours de l'empereur d'Allemagne, Léopold, contre les Turcs ; ils eurent l'honneur de la journée décisive de Saint-Gothard, sur le Raab, où Montecuculli, général des Impériaux, défit complètement le grand-vizir, Koeprilü (1er août). Le régiment avait auparavant pris part, dans la guerre de la Fronde, aux combats d'Etampes, en Beauce, et du faubourg Saint-Antoine, à Paris, pour les royalistes (1652) (29).

M. de Tracy atteignit Québec le 30 juin 1665, [avec quatre compagnies des régiments de Champbellé, Orléans, Poitou et de Broglie (30).] Il débarqua

(25) La Tour, *Mém. sur la vie de M. Laval*, 121-122.

(26) *Jour. des Jésuites*. Ignorant qu'il était rappelé, il avait nommé au gouvernement *ad interim* Jacques Leneuf de La Poterie ; mais le Conseil refusa de le recevoir. Reg du C. S., I, 11. *Edits et Ord.*, II, 25.

(27) Lettre à Tracy, Québec, 25 avril 1664 (Reg. du C. S., I, 21). V. aussi lettre de Talon à Colbert, 4 octobre 1665 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 143. — Ar. de Québec, ms. N. F., 1re sér., I).

(28) Instruct. à Talon, 27 mars 1665, d. c.

(29) Ce régiment s'appela d'abord Carignan-Balthazar (1650), mais celui-ci s'étant retiré fut remplacé par Salières d'où le nom de régiment Carignan-Salières (1660). V. le P. G. Daniel, *Hist. de la milice française*, 1721, I, 53, 421. Susane, *Hist. de l'ancienne infanterie française*, 1849-53. V, 236 ss.

(30) *Relat* de 1665 (1858), 3. *Jour des Jésuites*, 332. Etat général de la dépense faite à cause des troupes en Canada, 15 juin 1666 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 272).

aux acclamations du peuple, qui l'accompagna jusqu'à la cathédrale. L'évêque vint le recevoir sur le parvis, à la tête de son clergé, et le conduisit au pied du chœur, où avait été préparé un prie-Dieu, que le pieux vice-roi refusa, voulant s'agenouiller humblement sur le pavé nu de l'église. Après le chant du *Te Deum*, le prélat le reconduisit avec les mêmes honneurs. Le lieutenant général reçut ensuite les hommages de toutes les autorités de la colonie (31).

[Déjà (18-19 juin), quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières étaient venues au Canada (32); elles furent suivies, en août et en septembre, de seize autres, avec leur colonel, Henry de Chapelas, sieur de Salières (33). Les vingt-quatre compagnies pouvaient se monter à treize cents hommes. On y comptait nombre de protestants ; plus d'une vingtaine, y compris le capitaine Berthier, se firent catholiques, un mois à peine après leur débarquement (34).] Courcelle, Talon, et un grand nombre de familles, d'artisans et d'engagés, arrivèrent aussi cette même année (35). Ils amenèrent des bœufs, des moutons, des chèvres, et les premiers chevaux qu'on eût encore vus dans le pays (36). Ce noble animal excita l'admiration des sauvages, qui s'étonnaient de le voir si souple et si docile à la volonté de l'homme.

Tracy, aussitôt les renforts reçus, songea à réprimer les Iroquois (37). Cette tâche était plus difficile qu'il ne l'avait pensé. Il fit bâtir trois forts sur la rivière Richelieu, où quelques ouvrages avaient déjà été construits plusieurs années auparavant ; il plaça ces forts, l'un à Sorel, [à l'embouchure du Richelieu,] l'autre à Chambly, au pied des rapides, et le troi-

(31) *Rel.* de 1665 (1858), 3-5. — *Jour. des Jésuites*, 332.

(32) *Rel.* de 1665, *ibid.*, 25. —*Jour. des Jésuites, ibid.* — M. de l'Incarnation, lettre du 28 juillet 1665.

(33) Accompagné de son fils, âgé de quinze ans, *Rel.* de 1665, 25. —*Jour. des Jésuites*, 333.

(34) *Rel.* de 1665, 26. — *Jour. des Jésuites*, 334, 336. — Talon au roi, 7 octobre 1665 (Ar. can. Ottawa, corr. gén. II).

(35) Le *Journal des Jésuites* note l'arrivée de huit filles (16 juillet) et de quatre-vingt-deux femmes et filles et cent trente hommes (2 octobre). V. aussi *Rel.* de 1665, 25. M. de l'Incarnation parle de deux cents hommes de travail. Lettre du 28 juillet 1665.

(36) A l'exception d'un cheval donné à Montmagny par les colons en 1647. *Jour. des Jésuites*, 90.

(37) Il dépêcha aux Trois-Rivières quatre compagnies royales avec des sauvages et des volontaires canadiens sous les ordres de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny. *Rel.* de 1655, 7. — *Jour. des Jésuites*, 332.

sième [appelé Sainte-Thérèse (38),] à trois lieues plus haut, et y mit pour commandants des officiers qui ont laissé leurs noms (39) à ces lieux. Un autre poste fortifié fut établi, [l'année suivante,] à Sainte-Anne, [dans l'île La Motte, à l'entrée du lac Champlain.] Ces petits ouvrages arrêtèrent d'abord les Iroquois. En 1665, les récoltes se firent assez tranquillement.

Dans le même temps, Talon s'occupa de l'administration intérieure ; il examina et apprécia tout, pour faire son rapport à Colbert. Il avait reçu d'amples instructions en partant de France (27 mars 1665). Louis XIV l'avait choisi parce qu'il avait les qualités nécessaires pour prendre une connaissance parfaite de la disposition des affaires, et pour réformer les abus dans l'administration de la justice, de la police et des finances. On se plaignait que l'autorité prise par les Jésuites dépassait les bornes de leur profession, qui ne doit regarder que les consciences ; que l'évêque était leur créature ; qu'ils avaient jusque-là nommé les gouverneurs pour le roi, ou fait révoquer ceux qui avaient été choisis sans leur participation. Il devait s'enquérir de tout, sans néanmoins découvrir ses intentions ; éviter les disputes avec eux, en les ménageant, mais repousser toute entreprise de leur part, contre l'autorité du roi ou contre ses intérêts ; car il était absolument nécessaire de tenir dans une juste balance l'autorité temporelle et la spirituelle, de manière toutefois que celle-ci fût inférieure à l'autre. Pour tout dire, le principal était de vivre en paix avec le clergé et d'opérer les réformes qui donneraient le plus d'essor à la colonie.

L'intendant était autorisé à nommer, de concert avec [le lieutenant général et le gouverneur,] un nouveau Conseil souverain, plus sage que l'ancien, ou à modifier la composition de ce dernier. « Il importe que l'intendant ait perpétuellement dans l'esprit que la justice, devant faire la félicité des peuples, doit régner sans distinction de personnes, et qu'il prenne garde que le Conseil la rende toujours avec intégrité, sans cabale et sans frais. » On lui disait aussi de s'entendre avec le Conseil et les principaux habitants du pays pour régler le maniement des deniers publics, la culture des terres et l'établissement des manufactures. Il devait s'appli-

(38) Ces trois forts furent construits sous les ordres respectifs des capitaines Pierre de Sorel et Jacques de Chambly et du colonel de Salières. *Rel.* de 1665 (1858), 7, 10 (le texte est fautif, v. la carte 12). *Jour. des Jésuites*, 332-333, 335-337.

(39) Sorel et Chambly reçurent, en 1672, une concession de terres dans cette région. Pièces et doc. t. s. II, 141, 267.

quer à faire occuper les terres de proche en proche, afin que les habitants pussent mieux se défendre contre les sauvages ; il ferait aussi défricher et ensemencer trente ou quarante terres par année, aux frais du roi, pour de nouvelles familles. Enfin, ses instructions s'étendaient aux dîmes, qu'il fallait fixer le plus bas possible. Elles étaient tout entières inspirées par les sentiments les plus nobles et les plus généreux (40), et elles étaient signées de la main même du roi (41). Quel autre aspect aurait présenté le Canada en 1759, si le même génie eût toujours inspiré les conseils d'Etat, et quel autre dénouement aurait eu la guerre de Sept Ans pour la France !

M. de Tracy reçut de son côté des instructions fort détaillées. Louis XIV, qui achevait de concentrer tout le pouvoir dans ses mains, y disait que c'était à lui-même qu'il faudrait s'adresser désormais pour rendre compte des affaires et pour recevoir ses ordres ; « car ceux qui étaient dans des postes de confiance devaient tenir pour maxime d'avoir leur principale relation avec Sa Majesté, la correspondance avec les personnes de son Conseil n'étant qu'une suite et une dépendance de la première ». (42)

La mort de Mézy ayant mis fin aux accusations portées contre lui, et débarrassé d'une affaire difficile le nouveau gouvernement, celui-ci put s'occuper sans délai de choses plus utiles au pays. Talon avait des vues élevées et un caractère indépendant. Il adressa, en 1665 (43), un volumineux rapport au ministre. Il y dit, en parlant des Jésuites, que si, par le passé, ils avaient balancé l'autorité temporelle par la spirituelle, ils avaient bien réformé leur conduite depuis peu ; et du pays, qu'on ne pouvait faire un tableau trop favorable de ses rivières, de sa salubrité

(40) « Le Roi, considérant tous ses sujets du Canada, depuis le premier jusques au dernier, comme s'ils étaient presque ses propres enfants... le sieur Talon s'étudiera uniquement à les soulager en toutes choses et à les exciter au travail et au commerce... ». Il devra visiter « les habitans les uns après les autres, pour en reconnaître le véritable état... afin qu'en faisant les devoirs d'un bon père de famille, il puisse leur faciliter les moyens de faire quelques profits et d'entreprendre de labourer les terres incultes... »

(41) Instr. à Talon, 27 mars 1665, d. c. Ces lettres, contresignées par Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères, sont, en réalité, de Colbert. Encore qu'intendant des finances dès 1651, contrôleur en 1665, et ministre de la Marine en 1669 seulement, celui-ci était, depuis la mort de Mazarin et surtout après la disgrâce de Fouquet, l'homme de confiance de Louis XIV. « Il dirigea les démarches du Roi et lui souffla les mots à dire. » Les lettres et les discours de Louis XIV sont minutés de la main de Colbert. E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, I, 144-145.

(42) Mémoire à Tracy, 15 novembre 1664, d. c.

(43) Talon à Colbert, 4 octobre 1665 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 143. — Ar. can. Québec, ms. N.-F., 1re sér., I).

et de sa fertilité. [« Si Sa Majesté, ajoutait-il, a regardé ce pays comme un beau plan dans lequel on peut former un grand royaume... je ne puis me persuader qu'elle réussisse, laissant en d'autres mains que les siennes la seigneurie, la propriété des terres, la nomination aux cures et adjoints. même le commerce qui fait l'âme de l'établissement qu'elle prétend. Depuis que les agents de la Compagnie (des Indes occidentales) ont fait entendre qu'elle ne souffrirait aucune liberté de commerce, non seulement aux Français qui avaient coutume de passer en ce pays pour le transport des marchandises de France, mais même aux propres habitants du Canada, jusqu'à leur disputer le droit de faire venir des denrées du royaume, tant pour leur subsistance que pour la traite avec les sauvages, tout le monde a été révolté (44). Je reconnais très bien que la Compagnie continuant de pousser son établissement profitera sans doute beaucoup en dégraissant le pays, et non seulement elle lui ôtera les moyens de se soutenir, mais encore elle fera un obstacle essentiel à son établissement, et dans dix ans il sera moins peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. »] En effet, une pareille politique eût enrichi la Compagnie, mais ruiné les colons (45).

Des représentations si sages furent en partie écoutées. Au mois d'avril suivant (46), le Conseil du roi accorda à la colonie la liberté du commerce avec les sauvages (47) et avec la France. Il ne laissa à la Compagnie que le droit du quart sur les castors, du dixième sur les orignaux, et la traite de Tadoussac, en l'obligeant même à payer, pour cette réserve, les charges ordinaires du pays ; elles montaient à 48.950 livres, monnaie du temps (48).

Cette réforme commerciale était urgente. Tout était tombé dans une

(44) V. dans le même sens une lettre du Conseil Souverain à Colbert, 30 octobre 1668. Reg. du C. S. *Jug. et Del. C. S.*, I, 524. (N. de l'auteur.)

(45) Colbert ne laissa pas de défendre la Compagnie. L'état languissant du Canada provenait, disait-il, de la faiblesse de l'ancienne Compagnie de la Nouvelle-France et de l'abandon de ses droits à la Compagnie des Habitants et il faisait valoir, par contre, la puissance de sa nouvelle Compagnie. Lettre à Talon, 5 avril 1666 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 119. — Col. ms. N.-F., I, 181-183).

(46) Arrêt du Conseil d'Etat, 8 avril 1666. *Edits et Ord.*, I, 60-61.

(47) Cependant Colbert écrivait à l'intendant : « il est à craindre que, par le moyen de la traite, ceux-ci ne demeurent une bonne partie de l'année dans l'oisiveté, au lieu que s'ils n'avaient pas la liberté de la faire, ils seraient nécessités de s'appliquer à bien cultiver leurs terres. » Colbert à Talon, 5 avril 1666, d. c.

(48) *Edits et Ord.*, I, 53 et 29.

langueur mortelle. Le Conseil souverain avait été obligé de multiplier les ordonnances pour satisfaire le peuple ; et, d'une ordonnance à l'autre, le commerce se trouva de plus en plus resserré. Ainsi le Conseil voulut limiter par un tarif le prix des marchandises dont la Compagnie avait le monopole (49), et qui étaient devenues d'une cherté excessive : elles disparurent aussitôt du marché. Cet état de choses, qui ne pouvait durer sans faire péricliter la colonie, cessa dès que le commerce fut redevenu libre, tant il est vrai de dire qu'il ne peut y avoir de commerce que là où il y a assez de liberté pour une sage concurrence (50).

Sur la fin de l'année 1665, trois des cinq nations iroquoises, [les Onnontagués, Goyogouins et Tsonnontouans,] envoyèrent une ambassade de paix. Le chef onnontagué, Garakontié, en faisait partie ; c'était, comme on le sait déjà (51), un ami de l'alliance française. Tracy lui fit beaucoup d'amitiés ; la paix fut conclue (13 décembre 1665) et les députés s'en retournèrent chargés de présents (52). Les Agniers et les Onneyouts, qui étaient restés chez eux, allaient avoir maintenant à combattre seuls les forces des Français. Deux corps de troupes, [cinq cents hommes en tout,] commandés les uns par Courcelle en personne, les autres par le capitaine Sorel, se mirent en route, en plein hiver, pour porter la guerre jusque dans leurs foyers (9 janvier 1666). [Ils marchèrent quatre cents milles, avec des raquettes aux pieds,] à travers les forêts et les neiges, sur les lacs et les rivières glacés (53). Le gouverneur, à la tête des troupes, portait ses vivres et ses armes comme le dernier soldat. La milice canadienne, qui s'est distinguée si souvent, depuis, par son courage, son endurance et surtout par la hardiesse de ses entreprises lointaines, [reparaît (54)] ici sur la scène. Elle était, dans cette campagne, [sous les ordres

(49) Arrêt du 30 juin 1664. *Edits et Ord.*, II, 17.

(50) Témoin le commerce de la mer du Sud qui, à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, à une époque plus difficile que celle de Colbert, absolument libre et nullement gêné par le monopole d'une compagnie, fut très florissant. V. W. Dahlgren, *Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville*, 1907. A preuve aussi la prospérité de la Compagnie hollandaise des Indes orientales fondée également sur la liberté commerciale.

(51) Liv. III, ch. I.

(52) *Rel.* de 1666 (1858), 5-6. — *Jour. des Jésuites*, 340. C'est le premier traité formel entre les Français et les indigènes canadiens.

(53) « Dès le troisième jour, plusieurs eurent le nez, les oreilles, les genoux et les doigts, ou d'autres parties du corps gelées et le reste du corps couvert de cicatrices. » *Rel.* de 1666 (1858), 6.

(54) V. liv. III, ch. I.

de Jean-Baptiste] Le Gardeur de Repentigny. [Les autres officiers s'appelaient :] Charles Le Moyne, Le Neuf de La Vallières, Nicolas Juchereau de Saint-Denis, Paul-Louis Chartier de Lotbinière, Joseph Giffard, Bécancour. [Faute de guides, l'expédition s'égara maintes fois. Au bout de quarante jours (20 février) on arriva, enfin, non chez les Iroquois, mais près de Corlar (Schenectady), dans la Nouvelle-Hollande.] Les Agniers, d'ailleurs, comptant déjà la paix pour faite, étaient allés assaillir d'autres nations. [Il fallut rebrousser chemin. Courcelle retourna à Québec (17 mars), ayant perdu soixante hommes, tous morts de faim (55).]

Cette brusque campagne, néanmoins, eut pour effet d'intimider, un moment, les Onneyouts qui envoyèrent des ambassadeurs auprès de Tracy. Les Agniers aussi vinrent implorer la paix. C'était le désir du lieutenant général : l'intérêt des Français était de se maintenir en bonne intelligence avec tous les indigènes. [Des traités furent conclus (25 mai-7 juillet 1666) (56).] Cependant, les Agniers ne cessaient leurs courses. Ils massacrèrent, [aux environs du fort Sainte-Anne,] trois jeunes officiers parmi lesquels était un neveu de Tracy (57).

Malgré ces hostilités, [il y eut des pourparlers à Québec avec les cinq cantons iroquois (31 août) (58).] La négociation eût probablement réussi, sans la cruelle insolence d'un chef agnier, lequel s'était joint à la députation, et qui, étant à table chez le lieutenant général, lui dit, en levant le bras, que c'était ce bras qui avait cassé la tête à son neveu. Tracy, outré de colère, répondit au chef sauvage qu'il ne tuerait plus personne, et à l'instant même il le fit entraîner hors de la salle et étrangler par la main du bourreau (59). Cette action ne pouvait être justifiée que par la nécessité où l'on était d'inspirer de la crainte à ces barbares ; elle eut un bon effet dans

(55) Outre onze tués dans des escarmouches avec des Agniers. « Surely so bould and hardy an attempt hath not hapned in any age ». *A Relation of the Governor of Canada, His March with 600 Volunteers* (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, I, 71 ss.). *Rel.* de 1666, (1858), 6-7. *Jour. des Jésuites*, 340-342. D. de Casson, *Hist. du Montréal* (éd. 1868, Montréal), 179-180. Perrot, *Mémoire* (éd. Tailhan), 111-112.

(56) *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, IX, 44, I, 52. — A. C. C. G. Canada, 2, fol. 234. — Il y eut aussi des traités avec les Tsonnontouans (22 mai) et les Onnontagués (12 juillet). B. N. Coll. Baluze, 196, fol. 2-3.

(57) *Jour. des Jésuites*, 346. Cf. *Rel.* de 1666, (1858), 7. Perrot, 111.

(58) *Jour. des Jésuites*, 349. *Rel.* de 1666 (1858), 8.

(59) Perrot (éd. Tailhan), 113. La *Relation* de 1666, le *Jour. des Jésuites* et M. de l'Incarnation ne parlent point de cet incident.

la suite ; pour le moment, elle ôta tout espoir de faire la paix avec eux.

L'entreprise de Courcelle avait étonné les Iroquois. La campagne de l'automne suivant acheva de les remplir d'une terreur salutaire. M. de Tracy, quoique âgé de soixante-deux ans, commanda lui-même le gros de l'expédition (14 septembre 1666) (60). L'armée se composait de six cents soldats du régiment de Carignan, de six cents Canadiens, et d'une centaine de [Hurons et Algonquins.] Rendue au delà du lac Saint-Sacrement (lac George), elle fut tellement retardée dans sa marche par le passage des rivières et par les embarras des forêts, qu'elle épuisa toutes ses provisions avant d'atteindre l'ennemi, et que, sans un bois de châtaigniers chargés de fruits qu'elle rencontra, elle allait être réduite à se disperser pour chercher de quoi vivre. Les Agniers n'osèrent pas attendre les Français, qui traversèrent leurs villages au son du tambour, enseignes déployées. A la dernière bourgade, les sauvages parurent un instant vouloir le combat ; mais, lorsque les tambours battirent, ils prirent la fuite. Il y avait dans tous ces villages des vivres en très grande abondance, surtout du maïs. On prit ce qu'on put emporter, et le reste fut détruit avec toutes les cabanes, qui furent livrées aux flammes (61). Ces pertes abattirent l'orgueil des Iroquois, accoutumés depuis longtemps à faire trembler leurs ennemis.

La France avait rompu depuis peu avec les Anglais (62). La Hollande ayant réclamé son assistance contre eux, en vertu d'un traité d'alliance défensive qui existait entre les deux pays, Louis XIV essaya inutilement d'interposer sa médiation. « La guerre fut déclarée à l'Angleterre, mais avec de singuliers ménagements. Louis fit entendre à Charles II que la nécessité de dégager sa parole le contraignait seule à cette extrémité, et garda une porte ouverte aux pourparlers. » (63) Un mois auparavant,

(60) Courcelle était parti auparavant avec quatre cents hommes. *Rel.* de 1666, 8.

(61) Tracy prit possession du pays des Agniers au nom du roi. Procès-verbal de la prise de possession du fort d'Agnié, 17 octobre 1666. (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 270. — *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, III, 135). Tracy revint à Québec le 5 novembre. Pour faire un exemple il fit pendre un captif iroquois. *Rel.* de 1666, (1858) 8-9. *Jour. des Jésuites*, 349-351. M. de l'Incarnation, 16 oct. et 12 nov. 1666, 18 oct. 1667. D. de Casson (éd. 1868), 183-193. Perrot (éd. Tailhan), 113-114.

(62) Louis XIV déclara la guerre à l'Angleterre le 26 janvier 1666. Le gouverneur de New-York, Nicolls, voulut engager les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre à faire la conquête du Canada, mais vainement. Il n'en pilla pas moins les navires hollandais et français. *Doc. Col. Hist. N.-Y.* III, 118-156. — E. Channing, *Hist. of the United States*, *N.-Y.*, 1908, II, 142-143.

(63) H. Martin, *Hist. de France*, 4e éd. 1861, XIII, 308. Voir N. Japikse, *Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise*, *Rev. hist.*, XCVIII, 22-60. G. Pagès, *ibid.*, 61-69.

il avait écrit à Tracy : « Mon intention est que vous vous mainteniez en neutralité avec les Anglais en cas que vous le puissiez ; sinon que vous vous prépariez à vous bien défendre. » (64) La neutralité se maintint selon le désir du roi : cette guerre fut à peine sentie en Canada. L'année suivante (31 juillet 1667), les Anglais signèrent le traité de Bréda ; ils rendirent alors l'Acadie.

Tracy repassa en France (28 août 1667), après avoir mis la Compagnie des Indes occidentales en possession des droits que l'arrêt du Conseil d'Etat pour la liberté du commerce lui avait réservés (65). L'administration de cet actif vieillard, aidé de Talon, avait été marquée par deux événements qui eurent des conséquences heureuses : l'abolition du monopole de la Compagnie et la conclusion de la paix avec la confédération iroquoise. Cette paix dura dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 1684 ; elle permit de faire les plus brillantes découvertes dans l'intérieur de l'Amérique.

Il avait été souvent question à la cour de franciser les sauvages (66). Talon, [suivant les instructions du roi et de Colbert (67),] engagea les missionnaires à entreprendre cette œuvre difficile en enseignant le français aux enfants, et en les accoutumant à vivre à la manière européenne (68) .Toutes les tentatives furent vaines (69) ; car la barbarie est aussi tenace dans ses usages que la civilisation. Louis XIV et son ministre n'en poursuivirent pas moins une politique dont dépendait, à leurs yeux, le maintien de la puissance française en Amérique (70).

(64) Doc. de Paris, coll. Ferland, Québec, 1re sér., I.

(65) Requête de Le Barroys à Tracy... 15 juillet 1665 ; 11 sept. 1666. *Edits et Ord.*, I, 51-62.

(66) Ce fut le rêve de Champlain (IV, *Déd. au Roy*, III-IV) et le désir des Récollets. Lettre du P. Le Caron (1634), c. p. Ferland, I, 207. Le Clercq, *Prem. établis. de la foy*, I, 91-92. Les Ursulines s'y appliquèrent dès le début. M. de l'Incarnation, lettres des 3 sept. 1640, 10 sept. 1646 et *passim*.

(67) Mémoire du roi, 1663 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 41). — Colbert à Talon, 5 avril 1666. (*Ibid.*, fol. 199.) Le même à l'év. de Pétrée, 15 mai 1669 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 141).

(68) Talon à Colbert, 27 octobre 1667 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 306). — *Rel.* de 1668 (1858), 3. Faillon, III, 270-283.

(69) Cependant, M. de l'Incarnation cite plusieurs sauvagesses mariées à des Français, dont une lisait et écrivait le français « en perfection ». Lettres des 20 oct. 1663, 21 sept. 1668. V. Salone, *La colonisation de la Nouv. France*, 194-195, 262-263, 323-324, 359-360.

(70) Le roi fit un fonds de 3.000 livres pour doter les sauvagesses. De Meulles à Colbert, 12 nov. 1682 (A. C. C. G. Canada, 6, fol. 81). — Le roi à Denonville, 31 mai 1686 (A. C. B, reg. exp., 12, fol. 25.) La seule opposition vint des Jésuites. Talon à Colbert, 27 oct. 1667, d. c. Colbert à Frontenac, 13 juin 1675 (A. C. B, reg. exp., 5, fol. 35). Aussi bien le P. Le Mercier regrettait, non

Malgré la réorganisation du Conseil souverain (71), où furent réinstallés les anciens membres suspendus par M. de Mézy ; malgré le rétablissement de Bourdon et Peuvret de Mesnu, l'un dans sa fonction de procureur général, et l'autre dans celle de greffier, ce qui semblait justifier le parti de M. de Laval, le ministre n'en chercha pas moins à restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles (72), et à suivre les avis qu'il recevait des Canadiens, lorsque ces avis lui paraissaient dictés par la raison et la prudence. Suivant ses instructions, Talon entoura le clergé de respect et traça en même temps les bornes qu'aucun ecclésiastique ne devrait dépasser (73).

La paix, rétablie au dedans et au dehors, permit à l'intendant de travailler avec ardeur au progrès de la colonie. Il écrivit au ministre que la population, bien qu'elle fût de différentes provinces de France, lui avait paru assez unie. Il demanda des lettres de noblesse pour MM. Jean Godefroy, Simon Denys, Charles Le Moyne, Mathieu Amyot, et Louis Couillard (74), cinq des habitants les plus considérables du pays. Mais il exigea trop des ministres en demandant avec instance plus de colons (75). Colbert répondit qu'il ne serait pas prudent de dépeupler la France pour peupler le Canada, que l'émigration devait être graduelle, et qu'il ne fallait pas y faire passer plus d'hommes que le terrain défriché n'en pouvait nourrir (76). Talon, sans se décourager, ne cessa point de vanter les avantages qu'on retirerait du pays, si on savait l'administrer. Il pensait que le Canada pourrait contribuer, par ses productions, à la subsistance des Antilles, et leur devenir un secours assuré si celui de France venait à leur manquer ; qu'il pourrait leur fournir, ainsi qu'à la France elle-même, du goudron, de la résine, de la farine, du poisson, des bois, des huiles, etc. Il fallait se faire céder Manhatte (Nouvelle-York) pour avoir deux débouchés à la mer.

« A mesure, disait-il, que le Canada recevra des accroissements, il pourra,

de ne pouvoir faire du Canada « un beau Royaume français », mais que les Iroquois les « empeschoient d'en faire un grand Empire chrestien ». *Rel.* de 1665 (1858), 2.

(71) Par Tracy. Reg. C. S., 6 décembre 1666.

(72) V. App. CCII.

(73) Talon à Colbert, 25 août 1667 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 298). — Talon, Mémoire du 17 oct. 1667, d. c.

(74) Talon à Colbert, 13 nov. 1666 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 229). — Mémoire, *ibid.*

(75) Mémoire du 4 oct. 1665 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 143).

(76) Colbert à Talon, 5 avril 1666, d. c.

par ses peuples naturellement guerriers et disposés à toutes sortes de fatigues, soutenir la partie française de l'Amérique méridionale, si l'ancienne France se trouvait hors d'état de le faire, et cela d'autant plus aisément qu'il aura lui-même des vaisseaux. Ce n'est pas tout. Si son commerce et sa population augmentent, il tirera de la mère patrie tout ce qui pourra lui manquer, et, par ses importations du royaume, il contribuera à l'accroissement du revenu du roi et accommodera les producteurs français en achetant le surplus de leurs marchandises. Au contraire, si la Nouvelle-France n'est pas soutenue, elle tombera entre les mains des Anglais, des Hollandais ou des Suédois ; et l'avantage que l'on perdra, en perdant cette colonie, n'est pas si peu considérable que la Compagnie ne doive convenir que cette année il passe de la nouvelle en l'ancienne France pour près de 550.000 francs de pelleteries. Par toutes ces raisons donc, comme par celles qui sont connues et dont on ne parle pas, ou qui sont cachées et que le temps fera découvrir, on doit se convaincre que le Canada est d'une utilité inappréciable (77) ».

L'intendant porta aussi son attention sur nos richesses minérales. En venant dans le Canada il s'était fait débarquer à Gaspé, où il pensait trouver du minerai d'argent (78). L'année suivante, en 1666, La Tesserie alla sur son ordre à la baie Saint-Paul, au-dessous de Québec, faire des recherches géologiques. Cet ingénieur lui rapporta qu'il y avait découvert une mine de fer très riche, et qu'il espérait y découvrir aussi du cuivre, peut-être de l'argent (79). Lorsque Talon repassa en France, deux ans après, il engagea Colbert à faire continuer les explorations. Le ministre envoya un M. de La Potardière, qui, après avoir visité deux mines découvertes depuis peu à quelques milles des Trois-Rivières, sur le Saint-Maurice, déclara qu'il n'était pas possible de trouver de meilleur fer, et en plus grande abondance (1670). Ce fer, est, en effet, supérieur à celui de Suède (80).

(77) Mémoire du 4 oct. 1665, d. c. Talon à Colbert, 25 août 1667, d. c. Mémoire du roi, rép. de Talon, 18 mai 1669 (A. C. C. G. Canada, 3, fol, 39). — *Rel.* de 1667 (1858), 2-3.

(78) On trouva réellement du cuivre au lac Supérieur et du charbon de terre au Cap-Breton. Talon à Colbert, 4 oct. 1665, d. c. *Rel.* de 1670 (1858), 83-86 ; 1672, 2.

(79) Charlevoix, in-12, II, 165.

(80) Mémoire de Talon, 2 nov. 1671 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 159). — Description du Canada, 1671 (*Ibid.*, fol. 192). Colbert à Talon, 11 février 1671 (A. C. M. S. M., Canada, 2, fol. 42). L'exploitation de ces mines ne commença qu'au siècle suivant, sous l'intendant Hocquart.

Talon fonda ou encouragea une foule d'industries. [On vit s'ouvrir des manufactures de souliers et de chapeaux, des fabriques de savon, de potasse et de goudron (81). Il y eut des confections de droguets, de serges et de draps canadiens (82).] L'intendant fit couper des bois de toute sorte, entre autres des mâtures qu'il expédia à La Rochelle pour la marine royale. [Il s'occupa activement de la construction de vaisseaux (83).] Il fit faire de nombreux essais de cultures ; établit de nouvelles branches de commerce ; noua des correspondances avec la France, l'île de Madère et plusieurs autres contrées ; commença des pêcheries dans le Saint-Laurent et les rivières affluentes. Il favorisa surtout la pêche du loup marin, phoque commun, qui produisit bientôt assez d'huile pour la consommation intérieure, et pour l'exportation non seulement en France, mais dans les Antilles, colonies avec lesquelles il voulait établir des relations suivies, et où il fit envoyer aussi de la morue verte et sèche, du saumon salé, de l'anguille, des pois, du merrain et des planches. Comme les pêches sédentaires pouvaient devenir une des principales branches du commerce canadien, il projeta la création d'une compagnie capable de les exploiter en grand. Il ne doutait point qu'elle ne réalisât en peu de temps de gros bénéfices. Il y avait encore la pêche du marsouin blanc, exigeant peu de dépense, et qui donnait des huiles excellentes pour les manufactures (84).

On cultivait déjà les grains ordinaires. Talon aida les colons à la culture du lin et du chanvre (85), afin de fournir aux besoins du pays tout au moins. Une tannerie (86) et une brasserie (87), les premières qu'on ait vues en Canada, furent établies près de Québec et eurent un plein succès. Enfin, sous sa main créatrice, bientôt tout changea d'aspect. Il entrait

(81) Descrip. du Canada, d. c.

(82) Mémoire de Talon, 2 nov. 1671, d. c.

(83) Talon à Colbert, 11 nov. 1666 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 216). — Le même au même, 27 oct. 1667, d. c. Le roi accorda 40.000 liv. à cette industrie et une prime de 4 francs par tonneau. Estat de la despence..., 11 février 1671 (A. C. B, reg. exp., 3, fol. 18). Talon, addit. au mém. du 10 nov. 1670 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 98).

(84) *Rel.* de 1667 (1858), 3. — Talon à Colbert, 27 oct. 1667.

(85) Talon à Colbert, 11 nov. 1666, d. c.

(86) Reg. C. S., 5 mars 1668. *Rel.* de 1668 (1858), 3. Patoulet à Colbert, 11 nov. 1669 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 61).

(87) *Rel.* de 1668, *ibid.* Talon au Roi, 2 nov. 1671, d. c. Frontenac à Colbert, 2 nov. 1672 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 233).

dans le détail des moindres choses, invitait les habitants à venir chez lui, ou allait les visiter chez eux ; il éclairait leur industrie et secondait leurs entreprises. En 1668 on vit, mouillés devant Québec, onze navires (88) remplis de toutes sortes de marchandises, proportion plus considérable relativement à la population que les douze cents navires qui fréquentaient ce port (vers 1850). Tant de beaux résultats étaient dus à l'impulsion que Talon avait donnée aux affaires, et à la plus grande liberté qui venait d'être accordée au commerce.

[Un bon nombre d'officiers et de soldats s'étaient déjà fixés au pays pour la protection des établissements (89).] Comme l'immigration augmentait peu, le roi promit de donner leur congé à ceux qui voudraient faire une habitation (90). [Aussi, en 1668, quand le colonel de Salières ramena ses troupes en France, quatre compagnies décidèrent de rester. Il y eut tout de suite plus de quatre cents colons (91). Les uns reçurent des terres aux environs de Québec ou de Montréal ; d'autres furent placés en Acadie. On leur distribua des vivres avec des secours d'argent. En 1670, il revint six compagnies de Carignan-Salières qui étaient repassées en Europe : elles apportaient un contingent de trois cent cinquante hommes (92). Les officiers de ce régiment, gentilshommes pour la plupart, s'appelaient : René Gaultier de Varennes ; Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lussière ; Pierre de Sorel ; Hubert d'Andigny de Grandfontaine ; Jacques de Chambly ; Olivier Morel, sieur de La Durantaye ; François Jarret de Verchères ; Pierre de Saint-Ours ; Thomas Xavier Tarieu, sieur de Lanaudière et de la Pérade ; Antoine Pécaudy de Contrecœur ; Vincent d'Abbadie, sieur de Saint-Castin ; Séraphin Morganne, sieur de La Valtrie ; Jacques Baby ; Pierre Bécard de Grandville ; Pollet de la Combe Pocatière ; Alexandre Berthier ; Michel Dugué, sieur de Boisbriant ; Pierre de Joybert, sieur de Marson ; Philippe Gauthier, sieur de Comporté ;

(88) *Rel.* de 1668, 4.

(89) Talon à Colbert, 13 nov. 1666 (A. C. C. G. Canada, 2, fol. 216). *Rel.* de 1667, 3.

(90) Instruct. à Talon, 27 mars 1665, d. c. Colbert à Talon, 5 avril 1666, d. c. Projet... de Tracy et Talon, 24 janvier 1667 (*Edits et Ord.*, II, 29).

(91) Soit dix officiers et quatre cent douze soldats. Estat... des familles en 1668 (A. C. B. ord. du roi, 1, fol. 110).

(92) Ordonnance p. la levée et l'armement de six compagnies, 29 mars 1669 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 106, 107). Promesse des cap. Chambly, etc., 25 mars 1669 (*Ibid.*, fol. 108). *Rel.* de 1670 (1858), 3.

Paul Dupuis ; Laurent Bory ou Bornay, sieur de Grandmaison ; Randin ; André Jarret de Beauregard ; Paul de Morel ; Pierre Mouet de Moras (93).] Tous obtinrent des seigneuries dans lesquelles s'établirent plusieurs de leurs soldats. L'estime contractée sur les champs de bataille s'éteint difficilement. Ces vieux soldats de Turenne, qui avaient couru les hasards et les périls de la guerre ensemble, voulurent encore partager la même destinée dans une nouvelle carrière et dans une nouvelle patrie.

Vers la fin de 1668, Talon retourna en France. L'état de sa santé, des affaires de famille, peut-être des difficultés avec le gouverneur, provenant moins de la diversité de vues que de la différence de caractère, l'avaient engagé à remettre sa charge. Sa situation vis-à-vis du clergé avait aussi contribué à le décider à cette démarche. « Si je voulais, écrivait-il en 1666, à Colbert, laisser l'Eglise sur le pied d'autorité où je l'ai trouvée, j'aurais moins de peine et plus d'approbation. » (94) Courcelle, qui a eu la gloire de gouverner le Canada pendant l'une des périodes les plus intéressantes de son histoire, était doué de véritables talents administratifs ; mais, nous dit Charlevoix (95), il manquait quelquefois d'activité. L'intendant, au contraire, concevait et exécutait rapidement, ce qui lui faisait décider bien des choses sans en communiquer avec le gouverneur, pour éviter un retardement préjudiciable au service public. Cela déplaisait à Courcelle, qui n'approuvait pas non plus tous les ménagements que l'intendant avait pour le clergé, contre lequel le gouverneur s'était laissé prévenir, quoiqu'au fond ces deux hommes fussent d'un même sentiment. Aussi le ministre écrivait-il à l'intendant, en 1668 (96), de dire à M. de Courcelle de se conduire avec douceur envers tout le monde ; de ne point blâmer publiquement la conduite de l'évêque et des Jésuites, mais de lui envoyer plutôt des mémoires afin qu'il pût conférer à ce sujet avec leurs supérieurs.

Claude de Bouteroue vint remplacer Talon (97). De Ressan, ancien

(93) Sur ces officiers et leurs concessions, v. B. Sulte, M. S. R. C., 1902, I, 67-89 ; *id., Bul. rech. hist.*, juillet 1911, 193-197. E. Salone, *Colonisat. de la Nouv.-France*, 184-187.

(94) Lettre du 13 nov., d. c.

(95) In-12, II, 188.

(96) Colbert à Talon, 20 fév. 1668 (A. C. C. G. Canada, 1, fol. 141). Colbert à Courcelle, 15 mai 1669 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 141).

(97) Instruct. au sieur Bouteroue, 5 avril 1668 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 86). Commission du 8 avril 1668 (*Edits et Ord.*, III, 38). Pouvoir d'intendant... 8 avril (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 99).

secrétaire de Tracy, aurait voulu avoir la charge ; une trop vive animosité qu'il avait montrée contre l'évêque et les Jésuites, empêcha le roi de la lui donner. « Il faut, disait le ministre que le gouverneur et l'intendant adoucissent les esprits au lieu de les aigrir, maximes qui sont contraires à celles de M. de Ressan. »

Bouteroue était un homme savant, poli, gracieux (98), mais qui aurait trouvé difficile de surpasser, d'égaler même son prédécesseur. Louis XIV lui prescrivit particulièrement de s'employer avec sagesse à adoucir la trop grande sévérité des confesseurs et de l'évêque (99), et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques. On peut supposer que ces recommandations avaient été inspirées par le mémoire que Talon avait adressé, l'année précédente (27 octobre), à la Cour. Le roi eût désiré conserver Talon encore deux ou trois ans en Canada. Il pensait que sous son impulsion la population se fût doublée et même triplée.

En 1670, on s'aperçut que les cantons supérieurs des Iroquois cherchaient à engager les Outaouas à leur apporter leurs pelleteries, dans l'intention de les revendre eux-mêmes aux Anglais, qui occupaient la Nouvelle-Hollande depuis six ans. Cette province avait été explorée, en 1609, par Henry Hudson, pour les Hollandais : il visita la rivière qui porte son nom, et sur les bords de laquelle sont aujourd'hui Albany (d'abord fort Orange) et New-York (qui s'appela Nouvelle-Amsterdam ou Manhatte), la plus grande ville de l'Amérique, et l'une des plus commerçantes de l'univers. La Hollande y envoya ses premiers colons en 1623. Quelques années après (1638), les Suédois s'établissaient dans une contrée plus au Sud, aujourd'hui la Pennsylvanie et le Delaware. Ces deux nations restèrent en paix avec les Anglais jusque vers 1654. Leurs établissements commençant alors à se toucher, les difficultés ne tardèrent pas à naître. Les Anglais, qui convoitaient depuis longtemps la Nouvelle-Hollande, y envoyèrent des troupes, en 1664, et s'emparèrent de la province sans coup férir ; car les colons hollandais tirèrent à peine l'épée. Plus amoureux de leur bien-être que sensibles à l'honneur national, ils acceptèrent volontiers un état de choses qui leur permettait du moins de commercer tranquillement (8 septembre). L'Angleterre acquit donc à peu de frais une

(98) Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(99) Instruct. au sieur Bouteroue, 5 avril 1668, d. c.

belle province, qu'elle appela New-York, et en échange de laquelle elle céda à la Hollande la plantation de Surinam, dans la Guyane. C'est ainsi que l'Angleterre devint notre voisine dans la vallée du Saint-Laurent.

Courcelle, qui avait les yeux ouverts sur les sauvages, vit promptement le danger où le jetait la démarche des Iroquois. S'il laissait les tribus des lacs et des rivières qui s'y déchargent, porter leurs pelleteries ailleurs, le commerce du Canada, dont la traite formait la principale branche, serait presque anéanti. Ce qui était plus grave encore, l'alliance de ces peuples serait sérieusement compromise, sinon entièrement perdue. Il ne balança pas un instant à partir pour le lac Ontario. Résolu de prouver que les Français pouvaient y aller par eau, que les obstacles de la navigation n'étaient insurmontables ni pour le commerce ni pour la guerre, il remonta, avec cinquante-six hommes, tous les rapides, de Montréal au lac Ontario. Son voyage (3-17 juin 1671) (100) intimida les cantons et les détourna de leurs tentatives. Mais les fatigues que Courcelle y endura altérèrent tellement sa santé qu'il fut obligé de « demander son rappel, afin que, disait-il, s'il avait le bonheur de recouvrer ses forces, il pût aller se faire tuer pour le service du roi, comme avaient déjà fait tous ses frères ». (101) Il ne repassa en France, cependant, qu'en 1672.

Le séjour de Talon à Paris ne fut pas inutile au Canada. S'il n'en était plus l'intendant, du moins il y avait des intérêts de commerce considérables, et son influence à la cour n'était pas diminuée. Il continua de s'occuper activement des affaires de la colonie, surtout des moyens de presser l'émigration (102), qui marchait beaucoup trop lentement à son gré. Le roi lui permit d'y envoyer jusqu'à cinq cents familles (103). Les Récollets obtinrent alors la permission d'y revenir et de se faire remettre en possession des biens qu'ils y possédaient au jour de leur expulsion (104).

(100) *Récit de ce qui est passé au voyage que M. de Courcelle a fait au lac Ontario* (Margry, *Mémoires et documents*, I, 169-187. *Rel.* de 1671 (1858), 2-3. D. de Casson, *Hist. du Montréal* (éd. 1868), 202-204.

(101) C. p. Charlevoix, in-12°, II, 191.

(102) V. App. CCIV.

(103) Ordonnance de fonds... pour le passage de cinq cents personnes..., 16 février 1669 (A. C. B, ord. du roi, 1663-1669, 1, fol. 101): Mémoire... 22 juin 1669 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 43).

(104) Le roi au P. Allart, 15 mai 1669 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 132). Le même au même, 4 avril 1670 (A. C. M. S. M., 1, fol. 397.) En 1692, un édit royal assura leur établissement en Canada et à Terre-Neuve. *Edits et Ord.*, I, 275.

Talon, dont on ne pouvait se passer, se décida à reprendre sa charge. Colbert, en apprenant la nouvelle au gouverneur, disait qu'avec le temps, il reconnaîtrait en lui des qualités qu'il n'avait pas aperçues la première fois, et que cet intendant n'était point si soumis à l'évêque et aux Jésuites qu'il le croyait (105).

Talon repartit pour le Canada, en 1669, avec un armement de 200.000 livres. Il fut suivi par [trois cent cinquante émigrants (106),] qui parvinrent heureusement à leur destination, tandis que lui-même, après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes du Portugal, et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage. [Il arriva à Québec le 18 août 1670 ; il était accompagné de quelques Récollets et de son neveu, François Perrot, nommé gouverneur de Montréal (107).]

Jusque-là on avait été très scrupuleux sur le choix des émigrants destinés pour le Canada (108), que l'on regardait plutôt comme une mission que comme une colonie. Ce système, qui le privait de beaucoup d'habitants, était erroné. L'expérience a démontré que les mœurs des émigrés s'épurent à mesure qu'ils acquièrent de l'aisance et que la pauvreté excessive corrompt les hommes comme le grand luxe. On jugea donc à propos de se départir d'une sévérité dont les avantages étaient temporaires, les mauvais effets, permanents et irréparables. On put dès lors trouver des colons en plus grand nombre ; mais Colbert, qui craignait toujours de dépeupler la France, fit savoir bientôt que la marche devait être moins rapide. Ce ministre recommandait en même temps au chef de la colonie « de porter les peuples à la culture des terres, et encore plus au commerce de mer ainsi qu'aux pêcheries et aux manufactures, le roi voulant, disait-il, que vous vous serviez de tous les moyens qui sont en votre pouvoir et de toute votre industrie, pour porter les habitants à continuer à bâtir

(105) Colbert à Courcelle, 15 mai 1669, d. c. V. *supra*, p. 257.

(106) *Id.* En outre, deux cent cinquante personnes passèrent en Canada en 1670 (Colbert à Colbert de Terron, 21 avril 1670. Talon à Colbert, 10 nov. 1670. M. de l'Incarnation, 27 août 1670) ; deux cent cinquante en 1671 (Ordon. de fonds, 11 février 1671. A. C. B, reg. exp., 3, fol. 20) ; soixante filles en 1673 (Colbert à Frontenac, 13 juin 1673), soit, au total, neuf cent dix émigrants.

(107) Colbert à Courcelle, 9 avril 1670 (A. C. B, reg. exp., 2, fol. 34). M. de l'Incarnation, 29 août 1670. Talon à Colbert, 29 août 1670 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 70).

(108) V. App. CCV.

des vaisseaux, et à transporter eux-mêmes leurs marchandises dans les îles françaises de l'Amérique ». (109)

Vers ce temps-là la paix avec les indigènes fut mise en danger par quelques pillards français, qui assassinèrent, [les uns, six Onneyouts, les autres, un chef tsonnontouan,] pour avoir leurs pelleteries (1668-1669). Les Iroquois entrèrent en fureur et menacèrent de tirer une vengeance éclatante de ces meurtres. Il n'y avait pas un moment à perdre. Courcelle alla aussitôt à Montréal, où se trouvaient heureusement des hommes de ces tribus et quelques-uns des assassins. Il assembla les Iroquois et leur représenta les avantages de la paix avec les Français ; puis, en leur présence, il fit fusiller trois des meurtriers, assurant que tous les complices du crime subiraient le même sort. Il donna ensuite des présents aux sauvages, pour les dédommager des pelleteries volées, et les renvoya chez eux satisfaits d'une si prompte justice (110).

Le gouverneur eut d'autres affaires à régler avec ses alliés. Sa politique invariable était de les maintenir en paix ensemble. Il obligea les Cinq-Cantons et les Outaouas, qui faisaient des courses les uns contre les autres, à poser les armes. Il pacifia les Tsonnontouans et les Poutewatomis, en 1671 (111), malgré leurs murmures. Il fut continuellement occupé, jusqu'à la fin de son administration, à accorder les nations sauvages ; son adresse parvenait le plus souvent à terminer leurs démêlés. Des Iroquois chrétiens demandèrent à s'établir parmi les Français. Courcelle s'empressa de le leur permettre, persuadé qu'ils formeraient plus tard une barrière contre les irruptions de leurs anciennes tribus. Ils furent placés d'abord à la Prairie de la Madeleine, au sud du fleuve, presque vis-à-vis de Montréal, et ensuite au saut Saint-Louis, quelques lieues au-dessus, où l'on en voit encore des restes (112). Le temps était très propre pour établir cette influence salutaire sur les indigènes. Un fléau les décimait alors, qui les disposait à la soumission. La terrible année de 1670 fut une époque de désolation pour eux. La petite vérole enleva des tribus entières et dépeupla presque complètement le nord du Canada. Tadoussac,

(109) Colbert à Courcelle, 11 mars 1761 (A. C. B, reg. exp., 3, fol. 36). Colbert à Talon, 11 février 1672 (*Ibid.*, fol. 22).

(110) M. de l'Incarnation, oct. 1669. *Rel.* de 1670 (1858), 2, 45, 76.

(111) *Rel.* de 1671 (1858), 3-4.

(112) A Caughnawaga, en face de Lachine.

où on voyait au temps de la traite de mille à douze cents sauvages, fut, depuis ce moment, presque abandonné. Quelques années après, cette maladie, si funeste à toutes les tribus, fit un vaste tombeau de la bourgade de Sillery (113). Quinze cents sauvages en furent attaqués, pas un seul ne guérit, dit Charlevoix (114).

Dès sa première intendance, Talon avait [engagé le roi à pousser ses conquêtes au Sud jusqu'à la Floride, y compris les nouvelles Suède, Hollande et Angleterre, et même jusqu'au Mexique (115). De retour à Québec, il projeta de] faire passer les contrées de l'Ouest, dont on ignorait l'étendue, sous la suprématie de la France, afin de porter son influence aux dernières limites du continent (116). Il y avait de la hauteur et de la politique dans cette idée. Louis XIV, qui aimait les grandes choses, l'accueillit avec faveur ; à la prière de Talon, il promit une récompense à celui qui parviendrait à la mer Pacifique (117). Sûr de l'appui du roi, l'intendant s'occupa d'exécuter ce dessein.

[Déjà, en 1669, Cavelier de La Salle et deux Sulpiciens, les abbés Dollier de Casson et Bréhant de Galinée, étaient partis vers l'Ouest, le premier pour découvrir un passage à la mer du Sud, ceux-ci pour évangéliser des peuplades nouvelles (118). Au même temps, Louis Jolliet et Péré allaient à la recherche de mines de cuivre au lac Supérieur (119).]

On a vu dans un autre chapitre que les nombreuses tribus de la famille algonquine occupaient, avec les Hurons, une partie considérable du continent, à l'est du Mississipi, et que ces peuples étaient fort attachés aux

(113) *Rel.* de 1670 (1858), 7, 10-11, 14).

(114) In-12, II, 222.

(115) Talon au roi, 4 oct. 1665, d. c.

(116) Talon au roi, 10 oct. 1670 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 75).

(117) Colbert envoya douze médailles à l'effigie de Louis XIV. Talon au roi, 2 nov. 1671, d. c. Colbert à Talon, 4 juin 1672 (A. C. B, reg. exp., 4, fol. 59).

(118) L'expédition, composée de vingt-deux Français et de guides iroquois, partit de Montréal (6 juillet 1669). La Salle tomba malade et prit une autre direction (v. ch. suiv.). Les Sulpiciens hivernèrent au nord du lac Erié (Port Dover, aujourd'hui), prirent possession du pays au nom de la France. De là, ils gagnèrent le Sault Sainte-Marie d'où ils revinrent à Montréal (18 juin 1670). Galinée, *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage de MM. Dollier et Galinée* (1669-1670), d. Margry, *Mémoires et documents*, I, 112-116. — *Acte de prise de possession* (*ibid.*).

(119) Patoulet à Colbert, 11 nov. 1669 (A. C. C. G. 3, fol. 61). *Récit* de Galinée, *ibid.* Ils rencontrèrent, au fond du lac Ontario, sur l'emplacement actuel de Hamilton, La Salle et les Sulpiciens, et firent route avec ces derniers.

Français, dont ils aimaient les mœurs agréables et le caractère chevaleresque. C'était à eux, du reste, qu'ils étaient redevables dans le moment même du repos dont ils jouissaient. Talon profita habilement de ces circonstances pour les engager à reconnaître la suprématie de Louis XIV, et à se mettre sous sa protection. Les missionnaires furent ses auxiliaires. Mais il fallait trouver un homme qui fût capable d'ouvrir la négociation. Personne n'y parut plus propre qu'un voyageur célèbre dans ces contrées, Nicolas Perrot (120), homme de beaucoup d'esprit et parlant bien la langue de ces peuples, sur lesquels il avait acquis de l'influence. [Le chef de l'expédition était François Daumont, sieur de Saint-Lusson. Il partit de Montréal, en octobre 1670, accompagné de quinze hommes, avec l'ordre de prendre possession des terres le plus au Nord et à l'Ouest. On hiverna chez les Amikoués, au bord septentrional du lac Huron. Perrot s'avança jusqu'à la baie Verte] où les Miamis le reçurent comme le messager d'un grand roi. Il invitait les peuplades le long de la route [et faisait inviter les nations lointaines] à envoyer des députés, le printemps suivant, au Sault Sainte-Marie. C'est là que se tenaient, à cette époque, les assemblées générales des sauvages. Saint-Lusson s'y rendit au mois de mai 1671. Il y trouva les chefs de [quatorze] tribus, qui habitaient les pays situés entre les bords des lacs Huron et Supérieur et le fond de la baie d'Hudson. Perrot creusa un trou dans la terre et y planta une croix aux armes de France, pour sceller par ce signe la prise de possession du pays, que Saint-Lusson déclara désormais sous la puissance du roi (14 juin) (121). La déclaration se fit au bruit de la mousqueterie et aux acclamations de cette foule ignorante qui se donnait un maître. Là-dessus, le P. Claude Allouez, Jésuite, leur adressa, dans le langage figuré des sauvages, un discours en langue algonquine. Il exalta la gloire et la magnificence du monarque qui leur faisait offrir sa protection. Les députés s'écrièrent qu'ils ne voulaient plus avoir d'autre père que le Grand Onontio des Français (122).

Talon, voyant le succès qui avait couronné sa première tentative, fit continuer les découvertes jusqu'au dernier moment de son séjour en Canada. En 1671, il envoya Paul Denys, sieur de Saint-Simon, gen-

(120) V. ch. suiv.

(121) Procès-verbal de la prise de possession, *ibid.*, 292.

(122) *Mémoire* de Perrot (éd. Tailhan), 126-128. — *Relat.* de 1671 (1858), 3e p. 26-28, 42, 45-57. — Talon au roi, 2 nov. 1671, d. c. — La Potherie, *Hist. de l'Amérique sept.*, 1722, II, 125 ss.

tilhomme canadien, un sieur Couture et le Jésuite Charles Albanel, à la baie d'Hudson (123), par les terres. Ils devaient engager les Kilistinons (Cristinaux) à lier commerce avec les Français (124) ; reconnaître si l'on ne pourrait pas faire hiverner des bâtiments dans la baie ; y établir un entrepôt qui pût un jour fournir des provisions aux navires qui iraient par là découvrir la communication des deux océans (125). Les sauvages occidentaux rapportaient qu'il y avait au couchant du Canada un grand fleuve, nommé Mississipi. Talon voulut aussi faire éclaircir ce point. Il proposa Jolliet, de Québec, pour cette nouvelle mission, dont il sera parlé dans le chapitre suivant.

Nous avons dit que Courcelle avait demandé son rappel. Le roi le remplaça par Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, qui arriva en 1672 (126), précédé d'une réputation qui fit désirer à Talon de remettre aussi sa charge. Talon jugea que la colonie était trop petite pour donner des occupations séparées à deux hommes fort actifs, peut-être nullement disposés à dépendre l'un de l'autre, ni par conséquent à agir avec ce concert qui exige des concessions réciproques. Il demanda sa retraite (127). Un des derniers actes de Courcelle fut une convention qu'il conclut avec les Iroquois pour la fondation de Cataracoui (aujourd'hui Kingston), à l'entrée du lac Ontario. Ces peuples, après une longue guerre de plusieurs années, où les succès avaient été longtemps balancés, venaient de détruire presque entièrement les Andastes et les Chaouanons, vers l'Ohio (128). La victoire les avait gonflés d'orgueil, et l'on ne savait où s'arrêterait leur ambition. Courcelle pensa qu'il était temps de se mettre en garde contre leurs entreprises, puisque rien ne les occuperait plus ailleurs. Il convoqua les princi-

(123) Qu'ils atteignirent le 28 juin 1672. Pendant leur voyage (6 août 1671-1er août 1672), ils firent 800 lieues et 200 portages et franchirent 400 rapides. *Rel.* de 1672 (1858), 42-57.

(124) Deux transfuges français, Groseilliers et Radisson, avaient déjà pris possession du pays pour l'Angleterre et y faisaient la traite. M. de l'Incarnation, 27 août 1670. — Talon à Colbert, 10 nov. 167, d. c. V. ch. suiv.

(125) Talon au roi, 2 nov. 1671.

(126) Sa commission est du 7 avril 1672. *Edits et Ord.*, III, 40. Le comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné, avait demandé cette charge. *Œuvres de Mme de Sévigné* (Gr. écr. fr.), III, 7, V, 336. — V. n. 133.

(127) Talon à Colbert, 31 oct. 1671 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 157). Son secrétaire écrivait : « M. Talon supplie sur toutes choses le roi de lui accorder son congé, sinon de le laisser seul en ce pays-là. » Patoulet à Colbert, 25 janvier 1672 (*Ibid.*, fol. 274).

(128) *Mémoire* de Perrot, éd. Tailhan, 129.

paux chefs à Cataracoui, où il se rendit lui-même (12 juin 1671) (129). Dans le discours qu'il fit, dissimulant son vrai motif, il annonça qu'on allait bâtir un fort en bois à cet endroit, afin qu'ils pussent y faire la traite plus commodément avec les Français. Soit qu'ils ne découvrissent pas le but du gouverneur, soit qu'ils s'abusassent sur leurs propres forces, ils trouvèrent ce projet bien imaginé ; mais, avant que les travaux fussent commencés, arriva en Canada M. de Frontenac. Le nouveau gouverneur allant à son tour sur les lieux (1673) comprit, au premier regard, l'importance de la position. Il donna l'ordre de construire le fort, qu'il nomma d'après lui, au confluent de la petite rivière Cataracoui et du Saint-Laurent (130).

Le départ de Courcelle entraîna celui de Talon (novembre 1672), et fut une perte pour le pays (131). Les qualités de ce gouverneur, sans être aussi brillantes que celles de son successeur, étaient peut-être plus solides. Avec beaucoup de fermeté et d'expérience, il possédait cette sagesse, si précieuse aux hommes d'Etat, qui prévient les difficultés. D'une part, en retenant avec une main douce, quoique ferme, les prétentions du clergé dans de justes bornes, il sut se concilier la bienveillance des missionnaires, qui ont rendu de tout temps de grands services au pays, en contribuant à faire respecter par les indigènes le gouvernement et le nom français ; d'autre part, il montra dans les affaires des sauvages une politique habile, dont la colonie regretta l'absence plus d'une fois par la suite. On doit aussi lui tenir compte du bon esprit qu'il eut de tolérer l'espèce d'indépendance que prenait quelquefois Talon, dont les talents jetaient de l'éclat sur son administration. Le caractère particulier des deux hommes, l'activité de l'un suppléant à la nonchalance de l'autre, a fait qu'ils ont pu marcher ensemble malgré des brouilleries qu'excitait peut-être l'amour-propre blessé, mais que faisaient taire bientôt les idées les plus généreuses, la

(129) C'est l'expédition racontée plus haut, p. 259.

(130) Frontenac partit (3 juin 1672) avec quatre cents Français et sauvages et revint à Montréal le 1er août suivant. *Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario* (A. C. C. G. Canada, 4, fol. 12. — Margry, I, 195-238). Lettres des Jésuites à Frontenac (*Ibid.*, 238-243). Frontenac à Colbert, 13 nov. 1673, d. c. B. Sulte, *Le fort Frontenac*, M. S. R. C. 1902, I, 47-96.

(131) Dès 1671, Talon demandait sa retraite. Talon à Colbert, 31 oct. 1671, d. c. Pourtant, il croyait à l'avenir du Canada : « Cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand », disait-il. Talon au roi, 2 nov. 1671. Avant son départ, il concéda soixante seigneuries. Pièces et doc. t. s., II. (*Supra*, liv. III, ch. III, n. 35). V. n. suiv.

gloire et l'amour de la patrie. Les regrets des colons accompagnèrent ces habiles administrateurs en France (132).

Le rang, l'influence et la réputation du successeur de Courcelle firent espérer qu'on ne cesserait point de travailler à l'avancement de la colonie, et qu'elle serait toujours l'objet de la même attention de la part du prince. Petit-fils d'un chevalier des ordres fort dévoué à la cause de Henri IV dans la guerre de la Ligue, le comte de Frontenac (133) avait suivi brillamment la carrière de ses ancêtres, et était parvenu au grade de maréchal de camp des armées du roi. Il avait l'esprit pénétrant, fertile en ressources, orné par l'étude, mais on lui reprochait de l'ambition et de la hauteur. On remarqua qu'il était en Canada d'autant plus fier avec les riches qu'il était affable et gracieux avec le peuple, genre d'orgueil propre aux ambitieux et qui lui fit de nombreux ennemis. Frontenac apprit de bonne heure le métier des armes en Flandre. Il servit en France, en Italie, en Allemagne, en Hongrie (à la journée de Saint-Gothard, 1664), et eut l'honneur d'être désigné par Turenne pour commander des secours que le roi expédia à Candie, assiégée par les Turcs (1669). Il débarqua à Québec, en septembre 1672, avec d'amples instructions, s'étendant à tous les sujets. On lui répétait que l'agrandissement du Canada devait être la règle et la fin de sa conduite ; il aurait à penser aux moyens de conserver tous les habitants dans le pays et d'y en attirer d'autres ; il devait encourager les mariages, l'agriculture, l'élevage des bestiaux, la pêche, la construction des navires, le commerce avec les îles, l'ouverture d'un chemin entre Québec et la côte d'Acadie ; s'opposer adroitement aux Jésuites qui voudraient porter trop loin l'autorité ecclésiastique, et appuyer le séminaire de Saint-Sulpice et les Récollets, pour balancer l'autorité que

(132) Mère Juchereau, *Hist de l'Hôtel-Dieu*, 217. *Rel.* de 1672 (1858) 1. Rentré en France, Talon fut nommé tour à tour premier valet de chambre, secrétaire du cabinet du roi et gouverneur du château de Mariemont (Flandre). En 1675, Louis XIV érigea sa baronnie des Islets, à Québec, en comté d'Orsainville (Pièces et doc. t. s. II, 348). Talon fit deux mémoires sur le Canada, 9 mars 1673 (A. C. C. G. Canada, 4, fol. 28, 32). Il eût voulu y revenir pour fonder un hôpital. Il mourut célibataire, à Paris, le 24 mars 1694 (*Journal* de Dangeau, V, 111). V. T. Chapais, *op. cit.*, 457 ss.

(133) V. H. Lorin, *Le comte de Frontenac*, 1895. Parkman, *Count Frontenac and New France under Louis XIV* (1877), 1905. Consulter les *Mémoires* de Saint-Simon (éd. de Boislisle), VI, 166-167 ; XIV, 268-270. Le Clercq, *Pr. ét. de la Foy*, préf. *Oraison funèbre du Comte de Frontenac*, p. [illegible] P. Ol. Goyer, Récollet, Québec, 19 décembre 1698, p. p. P.-G. Roy, Lévis, 1895. Jal, *Dictionnaire crit. de biog. et d'hist.*, éd. 1872, art Frontenac.

les premiers pourraient se donner au préjudice de celle du roi ; enfin veiller, suivant la recommandation toujours répétée, à ce que la justice fût administrée d'une manière impartiale (134).

Frontenac trouva la position de Québec des plus imposantes. Il écrivit au ministre : « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée, quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. » (135)

Dès qu'il eut pris les rênes du gouvernement, il assembla, le 17 septembre, le Conseil souverain d'une manière solennelle. Contre l'usage, il lui adressa un discours où l'on reconnaît le soldat qui aime à voir dans le succès des armes la grandeur de sa patrie. « Messieurs, dit-il, après vous avoir remerciés de toutes les civilités que j'ai reçues de votre Compagnie, et vous avoir témoigné la joie que je ressens de me voir avec vous, je vous avouerai que je n'en ai pas une médiocre de ce que la première fois que je viens vous apporter les ordres de Sa Majesté, j'ai à vous faire part de l'heureux succès de ses armes et à vous annoncer ses victoires.

« Elle désire que vous enregistriez la déclaration de la guerre qu'elle a faite par mer et par terre contre les Hollandais. Mais vous ne saurez pas plus tôt par là qu'ils sont ses ennemis, que je vous dirai qu'ils sont devenus ses sujets ; et qu'elle a poussé ses conquêtes avec tant de rapidité qu'en un mois de temps elle s'est assujetti des peuples qui, pendant plus de cent années, avaient résisté à toute la puissance de la maison d'Autriche, lors même qu'elle était dans le plus haut point de sa grandeur et de son élévation.

« Ce sont les nouvelles que les derniers vaisseaux m'ont apportées... Tous ces prodiges, qui n'ont presque point d'exemples, doivent augmenter l'amour et la vénération que nous sommes obligés d'avoir pour cet incomparable monarque, que nous voyons être favorisé de Dieu si visiblement, et nous engager à lui donner de plus en plus de plus grandes preuves de notre obéissance et de notre fidélité.

« Quoique Sa Majesté n'ait jamais eu lieu de douter de la vôtre, elle m'a commandé néanmoins qu'à mon avènement dans ce pays, je vous

(134) Mém. du roi p. servir d'instruction au comte de Frontenac, 7 avril 1672 (A. C. B, reg. exp., 4, fol. 38. — Doc. hist. N.-F., I, 10).

(135) Mém. à Colbert, 2 nov. 1672 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 233).

en fisse prêter un nouveau serment entre mes mains, et que je vous excitasse à vous acquitter du devoir de vos charges avec toute sorte de vigilance et d'intégrité.

« C'est par la justice que les Etats les mieux établis se conservent, et ceux qui ne font que naître ont encore plus besoin qu'on la rende avec exactitude et célérité.

« C'est pourquoi vous devez, messieurs, appliquer tous vos soins à répondre en cela aux intentions de Sa Majesté, puisque c'est une des choses qui peuvent le plus contribuer aux progrès de cette colonie, dont elle souhaite fort l'accroissement.

« Pour moi, j'essaierai de vous en donner l'exemple, en ne faisant aucune acception de personnes, en protégeant toujours le pauvre et le faible contre ceux qui les voudraient opprimer, et en cherchant avec soin les moyens de procurer l'avantage et la satisfaction de toutes les personnes que je verrai être bien intentionnées pour le bien du pays et pour le service de Sa Majesté... » (136)

Tous les membres du Conseil prononcèrent devant lui le serment.

Peu après (23 octobre 1672), il réunit à Québec les trois ordres de la colonie, ou ce qu'on appelait en France les Etats généraux, dans la chapelle des Jésuites, pour donner, suivant son expression, « une forme à ce qui n'en avait point encore eu et composer une espèce de corps de clergé, de noblesse, de justice et de tiers-état ». (137) Il leur fit aussi prêter le serment de fidélité devant un concours de plus de mille personnes. Comme beaucoup de Français, il conservait de l'attachement aux anciennes institutions et il voulait les introduire dans le Canada. Cette grande solennité ne plut pas en France. Frontenac écrivit au ministre qu'il avait convoqué les notables pour leur faire part de ce qu'il avait dessein d'entreprendre, afin que, l'exécution dépendant en partie de leurs soins et de leur argent, ils s'y portassent plus volontiers. Et il ajoutait, pour se justifier, qu'il avait « fait dépendre la confirmation et la destitution des membres de l'assemblée de sa seule volonté, afin qu'il n'y eût point d'autorité qui ne fût soumise à celle des personnes entre les mains desquelles le roi avait

(136) Reg. C. S., I, 689.

(137) *Harangue prononcée à Québec par le comte de Frontenac*, 23 oct. 1672 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 225).

confié la sienne ». (138) Colbert lui répondit : « L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitants du pays en trois ordres ou états, pour leur faire prêter le serment de fidélité, pouvaient produire un bon effet à ce moment ; mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les Etats généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très rarement, et, pour mieux dire, jamais, cette forme au corps des habitants du Canada ; et il faudra même, avec un peu de temps, et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous ». (139)

C'est ainsi que Louis XIV achevait d'abolir partout les anciennes formes populaires et complétait le despotisme de la royauté.

Frontenac avait trouvé la colonie et les sauvages dans une paix profonde, et la paix dura plusieurs années. La déclaration de guerre contre la Hollande, qu'il fit proclamer en Canada, ne fut qu'une simple formalité, qui intéressa tout au plus quelques marchands. Il n'eut donc qu'à s'occuper des progrès du pays et du perfectionnement de ses jeunes institutions. La justice fut particulièrement l'objet de sa sollicitude ; et en cela il ne fit que suivre les tendances du gouvernement de Louis XIV à une réforme pour la France elle-même. Cet habile monarque, qui avait réuni en ses mains tous les pouvoirs de la monarchie, et écrasé dans son royaume la puissance pontificale et l'opposition protestante, cherchait à couvrir ses usurpations par une administration plus régulière et plus éclairée de la justice. Ainsi l'on a vu de nos jours Napoléon, après avoir renversé la constitution de son pays, promulguer un code de lois qui suffirait à lui acquérir une gloire immortelle.

Le gouverneur prit le plus qu'il put le roi pour modèle. Extrêmement jaloux de son pouvoir, il en usa despotiquement. Il se fit des ennemis nombreux et implacables. Son principal tort à lui aussi, suivant quelques

(138) Frontenac à Colbert, 2 nov. 1672 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 233, 254). Mém. du même au même, 13 nov. 1673 (*Ibid.*, 4, fol. 25).

(139) Colbert à Frontenac, 13 juin 1673 (A. C. B, reg. exp., 5, fol. 25).

contemporains, ce fut son opposition aux Jésuites, qu'il était résolu d'éloigner du gouvernement. « Car, après avoir eu tant de peine à leur ôter la connaissance et la direction des affaires, écrivait-il au ministre (140), serait-il à propos de leur fermer une porte pour les laisser entrer par une autre ? D'ailleurs, les prêtres du séminaire de Québec et le grand-vicaire de l'évêque sont dans leur dépendance ; ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre ; ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel, qui, comme vous savez, est une grande machine pour remuer tout le reste. »

Frontenac étudia et bientôt connut les intérêts véritables de la colonie, à la prospérité de laquelle il travailla avec ardeur, sans se laisser distraire par les intrigues ou les ressentiments de ses ennemis.

Après s'être assuré des bonnes dispositions des sauvages, qu'il sut s'attacher par sa politique, il voulut, comme l'avaient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, signaler le commencement de son administration par des ordonnances, qui recevaient le nom de règlements de police, mais qui avaient souvent une bien autre portée. Il en promulgua plusieurs où perçait encore, malgré les avertissements du roi, l'esprit des institutions qu'on voulait faire oublier partout. Une de ces ordonnances (1673) (141) établit que trois échevins seraient élus à la pluralité des voix par les habitants de Québec, pour remplir les fonctions de juges de police et veiller à l'exécution des règlements. Trois ans après (1676), tous les règlements relatifs à la police subirent une révision (142), et furent étendus aux sauvages, qu'il firent tomber sous l'empire des lois françaises pour les délits graves. Un article prescrivit au lieutenant général de la prévôté de tenir chaque année, à Québec, deux assemblées de police générale, composées des principaux habitants, pour aviser surtout aux moyens d'augmenter et d'enrichir la colonie. Frontenac voulait donner par là aux citoyens l'occasion de communiquer leurs lumières sur la culture, le commerce et les travaux publics.

En 1674 (143), le roi, se rendant enfin aux vœux des Canadiens, supprima

(140) Frontenac à Colbert, 2 nov. 1672 ; 13 nov. 1673, d. c. Dans ses lettres à Colbert, Frontenac chiffrait tous les passages où il parle librement des Jésuites.

(141) Règlement de police... 23 mars 1673 (A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 109).

(142) Règlement du C. S., 11 mai 1676. *Edits et Ord.*, II, 65-73.

(143) Edit du roi... décembre 1674. *Edits et Ord.*, II, 74-78. En dix ans, elle avait perdu

totalement la Compagnie des Indes occidentales, qui ne remplissait plus aucune de ses obligations, et remboursa à ses membres les fonds qu'ils avaient versés. Cette fois la réunion de la Nouvelle-France au domaine de la couronne fut définitive. D'après l'édit de révocation, la population des colonies françaises en Afrique et en Amérique était, à cette époque, de plus de quarante-cinq mille âmes, et leur commerce employait cent navires, sans compter ceux engagés dans la pêche de la morue et de la baleine. Le roi recommanda au gouverneur du Canada de faire habiter les terres les plus voisines du fleuve, qui était la seule voie de communication avec l'Océan et la France.

En même temps que la Compagnie des Indes occidentales, s'éteignit la prévôté de Québec, instituée par elle. Mais l'absence d'un tribunal de première instance, pour les matières civiles et criminelles, produisit des inconvénients, et le roi la rétablit en 1677 (144). L'introduction de la fameuse ordonnance uniforme de 1667 eut lieu l'année suivante (7 novembre 1678) (145). Ce code de procédure civile fut l'un des plus grands bienfaits qui aient été conférés à ce pays sous l'ancien régime. Enfin, l'année 1679 vit paraître l'important édit concernant les dîmes et les cures fixes, et une ordonnance non moins salutaire à la liberté des citoyens, celle qui défendit aux gouverneurs particuliers d'emprisonner personne, réservant ce droit au gouverneur général et au Conseil souverain (146). Elle avait été suggérée probablement par ce qui venait de se passer entre Frontenac et François Perrot, gouverneur particulier de Montréal pour les messieurs de Saint-Sulpice, depuis 1663 propriétaires de cette île seigneuriale.

Dès 1673 ces deux hommes étaient en guerre ouverte. Le satirique La Hontan (147) disait du dernier que, n'ayant que mille écus d'appointements ordinaires, il avait trouvé le moyen d'en gagner cinquante mille, en faisant le commerce de pelleteries avec les sauvages. A tort ou à raison, Frontenac crut que Perrot n'observait ni les ordonnances ni ses instructions, et lui envoya porter ses ordres à ce sujet par Bizard, lieutenant

5,583.000 liv. : dette que le roi se chargea de payer. E. Levasseur, *Hist. du commerce de la France*, d. c. I, 370.

(144) Edit du roi... mai 1677 (Enr. à Québec, 25 oct.) *Edits et Ord.*, I, 90-91.

(145) *Ibid.*, I, 106-230. V. liv. III, ch. III.

(146) *Edits et Ord.*, I, 233.

(147) *Nouveaux Voyages* (éd. 1703), I, 25.

de ses gardes [et trois hommes.] Perrot, [prévenu au plus vite,] fit jeter l'officier en prison (148). Aussitôt (1674) le gouverneur assembla extraordinairement le Conseil, pour délibérer sur cet acte d'insubordination, qui, à ses yeux, était un attentat à l'autorité royale. Et le substitut du procureur général fut chargé de commencer l'instruction sans délai. Perrot vit à ce début que l'affaire prenait un tour plus sérieux qu'il ne l'avait pensé, et commença de regretter sa vivacité. Il descendit à Québec, suivant l'ordre de Frontenac, mais ne fit qu'avancer sa disgrâce. Arrêté, et enfermé au château Saint-Louis (26 janvier 1674), il y resta près d'un an prisonnier. Lorsqu'il se vit en la puissance du chef qu'il avait offensé, Perrot reprit sa première attitude : il lui contesta, et au Conseil souverain, le droit de le juger (149).

Cette difficulté, déjà assez grave, se compliqua par la part qu'y voulurent prendre quelques Sulpiciens, et notamment l'abbé de Salignac-Fénelon, frère consanguin du futur archevêque de Cambrai, et curé dans l'île de Montréal. Cette intervention (150), en mêlant le clergé dans la querelle, échauffa encore plus les esprits. L'abbé de Fénelon blâma hautement, dans son sermon (151) du jour de Pâques (25 mars 1674), la conduite du gouverneur, qualifiée par lui de tyrannique ; et il recueillit dans la ville des signatures à une remontrance au roi. Cette dernière hardiesse parut un second outrage. L'abbé fut assigné devant le Conseil. D'autres ecclésiastiques furent sommés de comparaître pour porter témoignage contre lui. Après avoir fait défaut plusieurs fois, ils se présentèrent ; ce fut pour décliner la juridiction du conseil. Ils prétendirent qu'ils ne pouvaient être jugés ni cités que par l'évêque. M. de Fénelon réclama le droit que possédaient les ecclésiastiques en France de parler assis et

(148) Ord. du C. S., 30 janvier 1674. Mémoire des motifs qui ont obligé M. le comte de Frontenac de faire arrêter le sieur Perrot, 10 février 1674 (A. C. M. S. M., Canada, 2, fol. 124, 127). Reg. C. S., *ibid.*

(149) Sur ces démêlés (30 jan.-nov., 1674), v. Reg. C. S. — *Jug. et dél. C. S.* — A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 124 ss., 148 ss., 352 ss. — Mém. de Frontenac, 10 fév. 1674, d. c. Frontenac à Colbert, 16 fév. 1674 (A. C. C. G. Canada, 4, fol. 49).

(150) Il faut dire qu'au début de l'affaire, Frontenac avait prié l'abbé d'obtenir la soumission de Perrot. *Jug. et dél. C. S.*, I, 805. Mais l'abbé s'oublia ensuite jusqu'à communiquer en secret avec celui-ci dans sa prison.

(151) A la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal devant six cents assistants. Informations et déclarations de C. de La Salle..., 2 mai 1674, ... des ecclésiastiques de Montréal, 12, 16 mai (A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 165, 181, 183).

couverts en présence des Conseils souverains. Ajoutant l'action à la parole, il s'avança vers les membres, et se couvrit avec un geste insultant, comme pour braver le comte de Frontenac. Le gouverneur, dans le moment, présidait le Conseil; après lui avoir reproché l'inconvenance de sa conduite, il le fit retirer en une salle voisine, sous la garde de l'huissier. L'assemblée décida tout d'une voix que la prétention de l'abbé ne pouvait être admise, d'autant qu'il comparaissait comme accusé. Il fut alors ramené devant le Conseil, qui, le voyant s'obstiner à refuser de répondre aux interrogations, le fit mettre aux arrêts (152).

Perrot, de son côté, persistait à récuser le Conseil. Dans ses objections, il s'en trouva de bien fortes, et elles influèrent puissamment sur la décision prise ensuite. Il représenta qu'étant accusé directement par le gouverneur général, son ennemi personnel, il ne pouvait consentir à mettre son sort entre les mains d'un tribunal dont ce gouverneur était le président; qu'en outre plusieurs conseillers étaient intéressés à sa perte, parce que [l'officier La Nauguère,] nommé pour commander à sa place dans le gouvernement de Montréal (10 février 1674), était leur proche parent; d'où leur acharnement contre lui; pour ces raisons, il les récusait tous, nommément M. de Frontenac, et en appelait au Conseil d'Etat à Paris.

L'abbé de Fénelon, en suivant un semblable système de défense, rendit sa cause commune avec celle de Perrot, à qui l'influence du clergé devint très utile. Les membres récusés s'abstinrent de siéger. Frontenac, pour justifier sa présence, dit qu'il n'était pas plus intéressé dans le procès que le roi lui-même, dont il était le représentant. Mais la cour ne se trouvait plus en nombre; il fallut nommer d'autres membres. Après plusieurs séances, le Conseil, qui ne demandait pas mieux que de s'abstenir aussi dans une affaire délicate, conclut à renvoyer le point de la compétence au roi, avec prière en même temps de faire savoir si la présidence devait continuer à appartenir au gouverneur. Frontenac fit donc passer en France les deux accusés (novembre 1674) (153). Perrot fut mis à la Bastille [pendant trois semaines] pour servir d'exemple et satisfaire l'autorité royale qu'il avait

(152) V. pour ces détails et les suivants, Reg. C. S. —*Jug. et dél. C. S.* 21-29 août, sept.-oct. 1674. — A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 177 ss., 229 ss., 252 ss., 285 ss., 333. — Frontenac à Colbert, 16 février et 14 nov. 1674. (A. C. C. G. Canada, 4, fol. 49, 61).

(153) Frontenac à Colbert, 14 nov. 1674, d. c.

blessée ; l'abbé de Fénelon reçut l'ordre de ne plus retourner en Canada (154). Perrot, néanmoins, reconquit les bonnes grâces du roi. Il revint dans la colonie [et reprit le gouvernement de Montréal.] A cette occasion, Louis XIV manda à Frontenac : [« Après avoir laissé quelques jours à la Bastille le sieur Perrot, je le renverrai dans son gouvernement, et lui ordonnerai auparavant de vous voir et de vous faire ses excuses de tout ce qui s'est passé. Après quoi je désire que vous ne conserviez aucun ressentiment contre lui, et que vous le traitiez selon le pouvoir que je lui ai donné. »] (155) Perrot était neveu de Talon pourvu alors d'un office de premier valet de chambre du roi ; ce qui peut expliquer le pardon accordé par le prince (156).

La présidence du Conseil causa, à cette époque, beaucoup de difficultés. En 1675 (157), [Jacques Duchesneau, trésorier de France à Tours, avait été nommé intendant de la Nouvelle-France. D'après ses instructions il devait « présider au Conseil souverain en l'absence du sieur de Frontenac ». Au même temps (5 juin 1675) (158),] Louis XIV décida que la première place du Conseil serait réservée au gouverneur ; la seconde à l'évêque ; la troisième à l'intendant, qui aurait, toutefois, la présidence [y compris le pouvoir de demander les avis, recueillir les voix et prononcer les arrêts. De ce jour,] M. de Laval commença de revenir aux assemblées ; car, dès qu'un nuage s'élevait entre le gouverneur et lui, il avait pour politique de se faire remplacer par un prêtre vigilant et sûr.

[La question de préséance semblait réglée. Il en fut tout autrement. Les rapports de Frontenac avec Duchesneau s'envenimèrent. L'orage qui se préparait depuis longtemps éclata en février 1679. Le gouverneur avait ordonné au greffier du Conseil, Peuvret de Mesnu, de l'intituler désormais, dans les procès-verbaux des séances : « chef et président du Conseil » ; et de qualifier l'intendant par les mots : « faisant aussi fonction de prési-

(154) Le roi à Frontenac, 22 avril 1675 (A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 364). Lettre de M. Bretonvilliers (sup. de Saint-Sulpice, à Paris), 7 mai 1675 (Faillon, III, 531).

(155) Le roi à Frontenac, 22 avril 1675. — Colbert à Frontenac, 13 mai 1675 (A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 391).

(156) V. *supra*, n. 132. — Perrot demeura gouverneur de Montréal jusqu'en 1684 qu'il passa au gouvernement de l'Acadie. Rappelé en 1687, il alla, dit-on, mourir à la Martinique (A. G.).

(157) Sa commission est du 5 juin 1675 (enr. le 16 sept.), mais les provisions et instructions royales sont du 30 mai (*Edits et Ord.*, III, 42. — A. C. B, reg. exp., 6, fol. 43, 52).

(158) Déclaration du roi... enr. le 23 sept. 1675. (*Edits et Ord.*, I, 83).

dent ». Frontenac s'appuyait sur plusieurs dépêches du roi (159) qui lui conféraient les qualités et prérogatives de président. Duchesneau protesta vivement ; il alléguait à son tour la déclaration royale de 1675 et les coutumes suivies en France. Le clergé, d'ailleurs, l'évêque en tête, prit parti pour lui.] Dans cette confusion, le Conseil conclut de prier le gouverneur et l'intendant de ne point prendre le titre de président jusqu'à ce que le roi encore se fût prononcé. Mais Frontenac refusa ; il employa même l'intimidation. Le procureur général d'Auteuil, [qui avait rédigé un réquisitoire sur l'affaire ainsi que] les conseillers Villeray et Tilly reçurent l'ordre de se retirer à Sillery, l'île d'Orléans et Beauport, aux environs de Québec (4 juillet). Peu après leur exil fut levé [et le conflit prit fin. On convint que le Conseil s'assemblerait à l'ordinaire et que personne ne serait nommé dans les procès-verbaux (16 octobre) (160). L'arrangement fut porté en France par Villeray. L'année suivante, le roi rendit un arrêt (29 mai 1680) (161), confirmant l'édit de 1675.]

La violence de Frontenac (162) lui avait attiré les reproches de Colbert. Le roi s'étonnait. Hors lui, nul gouverneur n'eût ambitionné ainsi le titre de président d'un Conseil comme celui de Québec pour augmenter ses dignités (163).

A peine cependant ces démêlés avaient-ils cessé, qu'il s'éleva des

(159) Des 22 avril 1675 d. c. ; 15 avril 1676 (A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 443) ; 12 mai 1678 (*Ibid.*, 3, fol. 50) ; 24 mai 1678 (A. C. B, reg. exp., 7, 1678, fol. 24). Les instructions royales étaient très souvent contradictoires (V. App. CXCV). Au reste, de 1663 à 1675, c'est le gouverneur qui présidait le Conseil.

(160) V. Reg. C. S. *Jug. et dél. C. S.* — A. C. M. S. M. Canada, 3, fol. 139 ss., 167, 173, 181, 203, 209, 213 ss., 246, 262, 270-273, 281, 290-293, 320, 324. D'Auteuil à Colbert, 10 août 1679 (A. C. C. G, Canada, 5, fol. 74). Frontenac à Colbert, 9 oct. 1679 (*Ibid.*, fol. 8). Duchesneau à Colbert. 10 nov. 1679 (*Ibid.*, fol. 32).

(161) Enr. le 24 oct. 1680. (*Edits et Ord.*, I, 238. — A. C. M. S. M. Canada, 3, fol. 354).

(162) Il fit emprisonner Peuvret de Mesnu qui refusait de lui remettre le dossier d'un procès, février 1679 (A. C. M. S. M. Canada, 3, fol. 169) ; et aussi le conseiller d'Amours pour avoir envoyé une barque sur le Saint-Laurent sans passe-port. Reg. C. S., 16 août 1681. — *Jug. et dél. C. S.*, II, 636 ss.

(163) Le roi à Frontenac, 29 avril 1680 (A. C. C. G. Canada, 5, fol. 198). — Colbert à Frontenac, 4 déc. 1679 ; 20 avril 1680 (A. C. B, reg. exp., 8, 1680, fol. 16). A la vérité, Duchesneau fut blâmé davantage encore. Colbert à Duchesneau, 1er mai 1677, d. c. ; 15 mai 1678 (A. C. B, reg. exp., 7, 1678, fol. 4) ; 25 avril 1679 (*Ibid.*, 8, 1679, fol. 2) ; 8 mai 1679 (*Ibid.*, 8, 1679, fol. 13). Le roi à Duchesneau, 30 avril 1681 (A. C. C. G. Canada, 5, fol. 335). — Aussi bien le successeur de Frontenac écrira que Duchesneau « a été bien plus loin que le gouverneur, et en choses bien plus essentielles ». La Barre à Seignelay, 12 nov. 1682 (A. C. C. G. Canada, 6, fol. 59). V. aussi *Défense de Frontenac par un de ses amis* (*Ibid.*, 5, fol. 279 ; *Revue canadienne*, Montréal, 1873).

différends beaucoup plus sérieux, qui ne devaient finir que par le rappel de Frontenac et de l'intendant. Un esprit querelleur, rancunier, intolérant, semblait s'être emparé de tout le monde. Le roi lui-même fut de nouveau obligé d'écrire à Frontenac : [« Je vous exhorte encore de bannir de votre esprit toutes les difficultés que vous avez fait naître jusqu'à présent dans l'exécution de mes ordres ; d'agir avec douceur et modération à l'égard de tous les habitants ; de vous dépouiller de toutes sortes d'animosités particulières qui ont été jusqu'à présent presque le seul motif de toutes vos actions ; rien n'étant plus contraire au service que vous me devez rendre dans la place que vous tenez, voulant bien vous dire sur ce sujet qu'il est bien difficile que vous donniez la créance que vous devriez avoir, et que j'aie une confiance entière à ce que vous m'écrivez sur ce qui se passe dans l'étendue de votre gouvernement, quand je vois clairement que tout cède à vos inimitiés particulières, et que ce qui regarde mon service et l'exécution de mes ordres n'est presque jamais le seul fondement de tout ce que vous m'écrivez ».] (164)

Les réprimandes sévères du prince à Frontenac, à propos de ses contestations avec le Conseil, le clergé (165), l'intendant, les particuliers (166), le firent à peine changer de conduite. La traite de l'eau-de-vie, que tout le monde avait dans l'habitude de faire, était une question qui n'avait pas cessé d'agiter sourdement le pays sous Courcelle, favorable, comme Talon, à l'exercice de ce trafic parmi les seuls Français ; le dernier avait même obtenu du ministère une lettre qui le rendait libre entre les habitants (167). Mais l'évêque n'avait rien relâché de sa fermeté. Il avait continué son

(164) Le roi à Frontenac, 30 avril 1681 (A. C. C. G. Canada, 5, fol. 349).

(165) N'avait-il pas, aussi, ses torts ? « Quasi tous les désordres de la Nouvelle-France, écrit Frontenac, tirent leur source de l'ambition des ecclésiastiques qui, voulant joindre à l'autorité spirituelle une puissance absolue sur les choses temporelles, font souffrir et murmurer tous ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis... Ils se mêlent de tous les procès et de toutes les affaires directement ou indirectement... Il est tombé entre les mains de P. Louis un dictionnaire de leur façon qui fait connaître l'idée qu'ils donnent d'eux aux sauvages. En expliquant, par exemple, la signification du mot *égal*, ils ont mis : « La robe noire est égale à Ononthio. » Mém. de 1677, d. c. (Margry, *Mémoires et doc.*, I, 302, 319, 321). V. ch. préc. et App. CCII.

(166) V. pour le détail, H. Lorin, *op. cit.*, 39-45, 120-165.

(167) Arrêt du C. S., 10 novembre 1668. — Ordon. de Frontenac, 12 février, 4 et 10 août 1674, 21 juillet 1675 (Faillon, III, 443, 490-492). Mais le 15 avril 1676 le roi supprimait les congés de traite et le 12 mai 1678, il défendait de chasser à plus d'une lieue à la ronde des terres défrichées (A. C. C. G. Canada, 4, fol. 182. — A. C. B, reg. exp., 7, fol. 11. — *Edits et Ord.*, 255). Les seuls marchés pour la traite étaient alors à Québec, Trois-Rivières et Montréal. Arrêt du 5 oct. 1676. *Jug. et dél. C. S.*, II, 75.

opposition par des mandements et des excommunications (168), tout en faisant entendre ses plaintes à la cour. Au reste, Duchesneau, dès le début, appuya les prétentions du clergé. [Il penchait toujours pour M. de Laval (169).]

Frontenac répondit que ces prétentions étaient mal fondées ; que la traite de l'eau-de-vie, restreinte dans de justes bornes, était nécessaire pour s'attacher les indigènes (170), et qu'au reste, le zèle des ecclésiastiques à cet égard « ne servait guère que de prétexte pour persécuter ceux qui les empêchaient de dominer dans le pays, et pour solliciter leur révocation » (171). Il faisait allusion par ces paroles aux gouverneurs déjà rappelés, et à lui-même, car il ne se croyait pas plus à l'abri des dénonciations du clergé que ses prédécesseurs. Tout faisait donc présager un coup de tempête plus violent encore que ce que l'on avait vu jusque-là, lorsque le Conseil d'Etat, fatigué de leurs divisions, intervint.

Il ordonna à Frontenac de convoquer une assemblée de vingt des principaux habitants de toute la colonie, pour recueillir leurs sentiments sur le trafic des boissons et sur ses conséquences. Ces notables se réunirent au château Saint-Louis (26 octobre 1678), et firent un rapport favorable à la liberté de la traite (172) ; il fut envoyé à Paris. M. de Laval passa exprès en France pour en arrêter l'effet. Selon l'abbé de La Tour (173), la Cour, voulant mettre fin à cette lutte entre l'autorité civile et l'ecclésiastique, reçut le prélat canadien avec beaucoup de froideur. Louis XIV soumit la question à son confesseur, le P. La Chaise et à l'archevêque de Paris. L'un et l'autre, après en avoir conféré avec l'évêque de Québec,

(168) « Il (Laval) s'emporta jusqu'à me dire que son pouvoir était plus grand que je ne pensais et qu'il avait même celui d'excommunier des gouverneurs. » Frontenac, Mém. de 1677, d. c. (Margry, I, 311).

(169) Le roi et Colbert lui en firent reproche. Le roi à Frontenac, 28 avril 1677 (A. C. B, reg. exp., 7, 1677, fol. 19). Colbert à Duchesneau, 1er mai 1677 ; 15 mai 1678 (*Ibid.*, fol. 6 ; 1678, fol. 4).

(170) Colbert pensait de même. Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, 1677, d. c. — Mém. de Colbert, 24 mai 1678 (A. C. C. G. Canada, 4, fol. 203). — V. liv. III, ch. 1, n. 199.

(171) Frontenac au roi, 2 nov. 1681 (A. C. C. G. Canada, 5, fol. 382). Il écrivait à Colbert, en chiffres : « Pour vous parler franchement, ils (Jésuites) songent autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes. Car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries... » 2 nov. 1681 (A. C. C. G. Canada, 5, fol. 277).

(172) Procès-verbal de l'assemblée... A. C. M. S. M. Canada, 3, fol. 75 (Margry, I, 405-420). *Jug. et dél. C. S.* II, 247, 262. V. aussi liv. III, ch. 1.

(173) *Mém. sur la vie de M. de Laval*, 86.

déclarèrent que la traite de l'eau-de-vie dans toutes les bourgades sauvages devait être défendue sous les peines les plus rigoureuses. [En 1679, le roi rendit deux ordonnances à ce sujet. La première (25 avril) autorisait la chasse pendant trois mois, du 15 janvier au 15 avril, et prohibait en même temps, la vente des spiritueux aux indigènes (174) ; la seconde (24 mai) permettait la traite dans les habitations françaises, mais l'interdisait chez les sauvages dans la profondeur des bois ; de plus, les cas réservés par l'évêque étaient réduits (175). ]Aux yeux de M. de Laval et de ses partisans, accoutumés à vaincre tous les obstacles qui s'opposaient aux volontés de l'Église, cette demi-victoire équivalait presque à une défaite. [Après deux ans de vaines sollicitations,] le prélat se vit obligé de s'en revenir, sans avoir obtenu davantage. D'ailleurs, Louis XIV, toujours fidèle à sa politique, et voyant que l'évêque affectait une autorité un peu trop indépendante de la sienne, avait déjà chargé Duchesneau, en 1677, de saisir toutes les occasions de lui ôter l'envie d'aller au Conseil, parce qu'il serait peut-être bon qu'il n'y eût pas de siège. « Mais vous devez en cela, disait Colbert, vous conduire avec beaucoup de retenue et de secret, et bien prendre garde que qui que ce soit ne découvre ce que je vous écris sur ce sujet ». (176) M. de Laval n'avait pas été sans en soupçonner quelque chose.

Cette conclusion, cependant, augmenta l'irritation du gouverneur contre l'intendant. Celui-ci, qui avait soutenu l'évêque, écrivit à Paris (177) que le pays était dans un état déplorable, que les intrigues entretenaient le désordre, qu'on employait toutes sortes d'artifices pour empêcher les plaintes de parvenir en France, que le gouverneur faisait la traite du castor et vendait ses pelleteries aux Anglais, au mépris des ordonnances, etc. L'intendant accusait aussi maintenant le gouverneur Perrot, ainsi que La Salle, Greysolon du Lhut et plusieurs autres personnes (178).

(174) A. C. C. G. Canada, 5, fol. 94.

(175) *Ibid.*, 5, fol. 119. — *Edits et Ord.*, I, 235. *Mand. des év. de Québec*, I, 77. — Il faut dire que dans les deux cas, la défense de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages était inapplicable, vu l'éloignement et aussi la dispersion des demeures.

(176) Colbert à Duchesneau, 1er mai 1677, d. c.

(177) Duchesneau à Colbert, oct. 1679 ; 10 nov. 1679 ; 13 nov. 1680 ; 13 nov. 1681 (A. C. C. G. Canada, 5, fol. 21, 32, 161, 290). — D'ailleurs, Frontenac se justifiait des accusations de l'intendant et exposait ses griefs contre lui. Lettres à Colbert, 9 oct. 1679 ; à Seignelay, 2 nov. 1681 ; à Colbert, 2 nov. 1681 (A. C. C. G. Canada, 5, fol. 8, 269, 277). — Mém. de Frontenac, 1677, d. c.

(178) Sur ces disputes, v. H. Lorin, *op. cit.*, 166-192.

Frontenac ne se conduisit envers lui qu'avec plus de hauteur, ainsi qu'il le faisait envers tous ceux qu'il regardait comme ses ennemis. Il le traita de téméraire, un jour, en plein conseil, et menaça de le faire arrêter (179). Enfin, les choses en vinrent au point qu'il fallut les rappeler tous les deux en 1682.

Frontenac partait au moment où la colonie avait le plus besoin de son énergie et de son expérience. Un incendie, arrivé le 5 août, avait réduit [presque toute la basse ville] de Québec en cendres, ruiné le commerce et fait subir des pertes énormes au pays. En outre, on s'attendait à une guerre avec les Cinq-Cantons. L'influence du voisinage des Anglais se faisait sentir chaque jour davantage. Le colonel Thomas Dongan, gouverneur de New-York, entreprit de rallier ces barbares aux intérêts de l'Angleterre. A la vérité, il avait plusieurs moyens de réussir. L'accroissement qu'avait déjà acquis le commerce des Anglais leur permettait de vendre toutes les marchandises à bien plus bas prix que les Canadiens, et de payer les pelleteries cent soixante pour cent plus cher. Il était évident qu'ils devaient finir par s'emparer de toute la traite des tribus iroquoises.

A part ces motifs commerciaux, que l'Angleterre avait soin de faire valoir contre les Français, des difficultés fâcheuses survinrent avec les sauvages. Il fallait une grande habileté pour éviter une rupture avec ces nations et pour conserver leur commerce. Frontenac, sans cesse occupé à raffermir ses alliances et à neutraliser l'effet de l'influence anglaise, n'y était parvenu qu'à force d'adresse et de présents. Mais, à l'heure de son départ, les choses avaient un aspect alarmant. Tout chez les Iroquois annonçait la guerre. Recherchés à la fois par les Français et par les Anglais, ces sauvages, naturellement fiers et ambitieux, élevaient leurs prétentions. Ils n'y mettaient plus de bornes, surtout depuis que le gouvernement de New-York s'était mis à flatter leur orgueil, à vanter leurs exploits et à leur promettre le concours de l'Angleterre. Les conférences de Frontenac, [à Montréal, avec des Hurons, des Kiskakons et des Miamis (13-20 août 1682) et avec un chef onnontagué (11 septembre),] pour apaiser les inimitiés entre ces peuples, n'avaient eu après tout aucun résultat (180). Il quittait donc le pays alors que la guerre, qui était imminente,

(179) Reg. C. S., 4 nov. 1681.

(180) A. C. C. G. Canada, 6, fol. 4, 5, 15, 17, 21, 24, 37. — Le P. Lamberville à Frontenac, 20 sept. 1682.

non plus cette fois entre les Français et la confédération iroquoise seulement, mais entre toutes les peuplades de l'Occident, pouvait mettre en péril le système d'alliances si nécessaire au progrès comme à la sûreté du Canada.

C'est dans l'automne de 1682 que Frontenac s'embarqua pour l'Europe. Son départ était, dans le fond, un nouveau triomphe pour le parti de M. de Laval, mais c'était le dernier. Le rappel presque successif de trois gouverneurs attestait suffisamment la puissance du prélat. L'administration des deux premiers n'avait duré en tout que quatre années. Celle de Frontenac dura dix ans. Ses talents et son crédit à la cour avaient seuls pu le maintenir si longtemps dans ce poste difficile. Il était, dit-on, parent de Mme de Maintenon (181), chargée alors de l'éducation des enfants que le roi avait eus de Mme de Montespan. Mme de Frontenac, qui ne mit jamais le pied en Canada (182), passait pour l'une des plus belles femmes de la société de Paris, où elle brillait par ses grâces (183). Elle avait eu, d'après La Beaumelle (184), une correspondance avec Mme de Maintenon, qui exerçait au milieu des princes, par son esprit, sa part d'influence sur les destinées de la France. Elle était aussi de la société de Mme de Sévigné (185). Ces liaisons servaient puissamment son mari. C'est autant à l'influence de sa femme que Frontenac dut sa seconde nomination au gouvernement du Canada, en 1689, qu'à celle de sa famille, de tout temps fidèle aux Bourbons. Les successeurs qu'on lui donna s'étant montrés des administrateurs médiocres, on sentit plus que jamais la nécessité de soutenir contre les cabales coloniales, les gouverneurs qui travaillaient avec le plus de succès à l'agrandissement des possessions françaises.

(181) D'après Voltaire (*Siècle Louis XIV*, ch. xxvi, éd. A. Rébelliau, 444). Mme Frontenac était cousine de Mme de Maintenon.

(182) De tous les gouverneurs français, Champlain, d'Ailleboust et Denonville sont les seuls qui y soient venus avec leurs femmes (A. G.).

(183) Anne de la Grange-Trianon avait épousé Frontenac en 1648 et eut un fils, tué dans la guerre de Hollande (1672). Elle fut dame d'honneur de Mlle de Montpensier. Elle et son amie, Mlle d'Outrelaise, étaient appelées *Les Divines*. Elle mourut en 1707. V. *Mémoires* de Mlle de Montpensier, éd. 1859, II. *Les Historiettes*, de Tallemant de Réaux, 3e éd., (Monmerqué 1862), V, 463-465. *Mémoires* de Saint-Simon, éd. A. de Boislisle, V, 90; XIV, 268-271.

(184) *Lettres de Mme de Maintenon* (Amsterdam, 1755-56).

(185) « Je soupai l'autre jour chez la marquise d'Huxelles, avec Mme la maréchale d'Humières, Mmes d'Arpajon, de Beringhen, de Frontenac, d'Outrelaise, Raimond et Martin; vous n'y fûtes pas oubliée. » Lettre à Mme de Grignan, 27 avril 1671 (éd. Monmerqué, 1862, II, 191-192).

Quoique les conflits de Frontenac avec l'intendant soient la cause apparente de son rappel, il est facile de voir, en lisant l'histoire de son administration, que le pays était divisé en deux partis, dont le gouverneur et l'évêque étaient les chefs. La lutte se continuait sous différents prétextes et sous différents noms. Dans tous les démêlés de Frontenac, soit avec Perrot ou avec Duchesneau, soit avec l'évêque ou avec l'abbé de Fénelon, l'influence ecclésiastique était mise en œuvre contre lui, et donnait à chaque sujet de discussion une teinte religieuse. En Canada, pays de missions, le clergé voulait jouir de toute la liberté, conserver toute l'indépendance des temps passés, comme lorsqu'il faisait en France la loi aux Guises. Les officiers civils et militaires, les ecclésiastiques envoyés en Amérique, appartenaient à la moyenne noblesse de province, à la bourgeoisie et au peuple. Ils conservaient encore dans leurs mœurs quelque chose de la violence du temps des guerres religieuses. Ils avaient l'humeur aigre et violente, comme des hommes qui ont combattu longtemps pour des droits et pour des idées.

Avant d'aller plus loin, nous allons retourner un peu en arrière pour reprendre la chaîne des glorieuses découvertes dans l'intérieur de l'Amérique, qui n'avaient pas cessé de s'étendre sous Frontenac. A l'imitation de Talon, ce gouverneur les avait encouragées de tout son pouvoir. Il avait protégé particulièrement Cavelier de La Salle, dont il aimait l'esprit hardi et aventureux, et lui avait affermé le fort Frontenac, à Cataracoui, en 1675 (186). Ces découvertes, en augmentant les possessions de la France, avaient mis la colonie en relation avec un grand nombre de peuplades ; elles avaient compliqué ses alliances, ses intérêts, et multiplié par là même les causes de guerre.

(186) V. ch. suiv.

---

## CHAPITRE II

### DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI.

### (1673)

Si nous voulions marquer en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or, les Anglais, la liberté politique et religieuse, et les Français pour y répandre les lumières de l'Évangile. Pendant longtemps la voix de la religion domina toutes les autres voix en Canada et à Paris, quand il s'agissait du Nouveau Monde. Aussi bien le prosélytisme catholique a joué un rôle capital dans l'établissement de la Nouvelle-France. Le missionnaire marchait à côté du défricheur pour l'encourager et pour le consoler ; il suivait l'explorateur et le traitant dans leurs courses périlleuses ; il s'installait parmi les tribus les plus reculées afin d'y annoncer la parole de Dieu. Maintes fois on le vit tomber héroïquement sous la hache des sauvages qui avaient déclaré une guerre mortelle à ses doctrines. Son dévouement, surtout aux heures critiques de la colonie, était sans bornes.

Les Jésuites, qui excitaient chez les sociétés européennes les soupçons et la haine des peuples, lorsqu'ils prêchaient la sujétion entière aux rois, et la colère des rois, lorsqu'ils prêchaient la soumission des souverains au pape, les Jésuites remplissaient une tâche noble et sainte, dans les contrées d'outre-mer, en soutenant la lutte de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie. De Québec, ils se répandirent parmi toutes les peuplades que l'on trouvait dispersées depuis la baie d'Hudson jusque dans la vallée du Mississipi. Un bréviaire suspendu au cou, une croix à la main, ils accomplissaient, souvent au risque de leur vie, les plus rudes voyages en des terres inconnues. On leur doit la découverte de plusieurs vastes pays, avec lesquels ils formaient alliance au nom du Christ et par la vertu de la croix. Cet emblème religieux produisait sur l'esprit

des indigènes, au milieu des forêts sombres et silencieuses de l'Amérique, un effet triste et touchant, qui souvent désarmait ces hommes farouches mais sensibles aux sentiments profonds et vrais. C'est dans ces sensations, dit un auteur (1), que le missionnaire fondait son attrait. Les doctrines douces, enseignées par lui, contribuaient à le rapprocher davantage de ses néophytes, et à lui assurer les moyens de s'avancer, de cabane en cabane et de peuplade en peuplade, jusqu'aux nations les plus éloignées.

Ces religieux, avec lesquels il y eut aussi des Franciscains, n'étaient jamais plus admirables que quand ils s'employaient à éclairer les barbares dans toutes les parties du monde. Leur société fut établie (1534-1540), comme on le sait, au temps de la Réforme, pour mettre un frein au désordre que cette grande révolution jetait dans les idées et dans les croyances, et pour aller prêcher l'Evangile aux infidèles. Leurs règles ne permettent de recevoir que des hommes d'une énergie morale éprouvée, soumis à la puissance absolue d'un seul, le pape, et dévoués au triomphe du catholicisme, dont ils deviennent spécialement les défenseurs contre l'hérésie et l'idolâtrie. C'est surtout cette obéissance aveugle à un souverain étranger, au pontife romain, qui a fait bannir par la suite leur ordre de [France, du Portugal et d'Espagne (2).] Se donnant tout entiers à l'école, à la chaire et au confessionnal, quel ascendant ne pouvaient-ils pas espérer exercer sur l'esprit des peuples ? En peu de temps les Jésuites eurent les meilleures écoles de l'Europe (3). Isolés du monde, ils formèrent, au milieu de lui, une espèce de république intellectuelle, soumise à la discipline la plus sévère, et dont le mot d'ordre était écouté en tous lieux. Leur influence s'étendit bientôt sur les savants comme sur les ignorants, sur les trônes comme sur les plus pauvres chaumières. Puis, s'élançant hors de la civilisation, ils allèrent jusqu'aux extrémités de la terre convertir les infidèles à la foi, non pas, comme les croisés, par le fer et la flamme, mais comme le Christ et ses apôtres, par une éloquence persuasive qui captivait les multitudes. Ils firent briller la croix des rives du Japon aux points les plus reculés de l'Amérique, depuis les glaces de l'Islande jus-

(1) Bancroft, *Hist. of the Colonization of the United-States*, 14 th ed. N.-Y., 1854, III, 125.

(2) L'ordre, aboli en 1773, fut rétabli définitivement en 1814.

(3) « Ignace de Loyola a mérité, comme éducateur, dans les pays catholiques, une gloire égale à celle de Mélanchthon dans les pays protestants. » H. Boehmer, *Les Jésuites*, tr. de G. Monod, 228; 53-56, 224-233.

qu'aux îles de l'Océanie. C'est ce dévouement héroïque et humble tout à la fois qui a étonné le philosophe, conquis l'admiration des protestants.

De leur côté, les voyageurs, tantôt pour s'illustrer par de brillantes découvertes (4), tantôt pour s'enrichir par la traite des pelleteries, ont frayé la route aux missionnaires eux-mêmes. Les plus célèbres sont Champlain, [Brulé,] Nicolet, [Groseilliers et Radisson,] Nicolas Perrot, Jolliet, La Salle, [Du Lhut] et La Vérendrye.

Nous avons vu (5) que le fondateur de Québec avait, pour sa part, [exploré les côtes de la Nouvelle-Angleterre (1605)] et découvert le lac Champlain (1609). [Son interprète chez les Hurons, Etienne Brulé (6), alors âgé de dix-sept ans, est le premier Européen qui ait navigué sur l'Ottawa, le lac Nipissing, la rivière des Français et la baie Georgienne jusqu'au lac Huron (1610-1611) ; il découvrit aussi, en 1615, le lac Ontario. Chargé ensuite d'une mission auprès des Andastes, qui habitaient sur la rivière Susquehanna, Brulé parcourut la province actuelle de l'Ontario, et les futurs Etats de New-York, de la Pennsylvanie et du Maryland, puis franchissant la baie de Chesapeake, finit sa course au cap Charles, en vue de l'Atlantique (1615-1616). Vers 1622 (?) il se rendait au sault Sainte-Marie et au lac Supérieur d'où il rapporta un lingot de cuivre (7). Un autre jeune interprète de Champlain, Jean Nicolet, parvint, en 1634, à la tête du lac Huron et, passant le détroit de Mackinac, reconnut le lac Michigan et la baie Verte (Green Bay) ; continuant sa route, il entra dans la rivière aux Renards (Etat du Wisconsin) et s'arrêta (8),] à trois

(4) Sur ces découvertes, v. *Œuvres de Champlain*, éd. Laverdière. — Sagard, *Hist. du Canada* (1636). — *Relations des Jésuites* (éd. 1858, Québec ; éd. Thwaites, 1896-1901). — Le Clercq, *Pr. établissement de la foy*. Hennepin, *Description de la Louisiane*, 1683 (tr. ang. de Shea, N. Y. 1880) ; id. *Nouv. découverte d'un très grand Pays*, Utrecht, 1697 (tr. de R. G. Thwaites, Chicago, 1903). — Margry, *Mémoires et documents*. Consulter : Winsor, *Hist. of America*, IV, ch. v-vi ; id., *Cartier to Frontenac*. — Parkman, *La Salle and the Discovery of the Great West*. — J.-V. Brower, *Memoirs of Explorations in the Basin of the Mississippi*, Saint-Paul, Minn., 1898-1903, 7 v. — *Wisconsin State Hist. Soc. Coll.* Madison, spc. vols. V, X, XI, XVI, XVII. — *Coll. Minnesota Hist. Soc.* Saint-Paul, I-III, VI-XI.

(5) Liv. I, ch. i et ii.

(6) V. *supra*, liv. I, ch. ii, 81-82.

(7) Il avait avec lui un autre Français nommé Grenelle. Brulé fut tué et mangé par les Hurons en 1632. V. *Champlain*, III, 220-29, 265-9 ; IV, 35, 133-41 ; V, 178 ; VI, 81, 265-67. — Sagard, *Hist. du Canada*, 353, 363, 465, 496, 788, 828. — C.-W. Butterfield, *Hist. of Brule's Discoveries and Explorations*, Cleveland, 1898. — Sulte, *Etienne Brulé*, M. R. S. C., 1903, I, 77, 81 ; 1908, I, 97 ss.

(8) Aux environs du village actuel de Berlin, comté de Green Lake (Wisconsin). R.-G. Thwaites, *Wisconsin*, Boston, 1908, 31.

jours de navigation « des grandes eaux », comme les sauvages désignaient le fleuve Mississipi (9).

Tandis que ces hardis pionniers étendaient le champ de la géographie américaine vers l'Ouest, le Récollet Jean d'Olbeau, en mission chez les Montagnais de Tadoussac, avait traversé, [dès 1615,] la région montagneuse et pittoresque du Saguenay, et visité les Betsiamites et les Papinachois, au nord du golfe Saint-Laurent. [La même année, un autre Récollet, le P. Joseph Le Caron montait au pays des Hurons et y retournait plus tard (1623) avec le P. Nicolas Viel et le Frère Sagard. En 1636, on trouve le P. d'Olbeau parmi les Esquimaux du Labrador.] Le Jésuite Jean de Quen découvre, en 1647, le lac Saint-Jean. Quatre ans après, on s'élevait davantage vers les rivages de la baie d'Hudson, dont les peuplades firent demander, [en 1661,] un missionnaire.

Au sud du Saint-Laurent, le P. Gabriel Druillettes alla du fleuve à l'Atlantique, en remontant la rivière Chaudière et descendant celle de Kennebec jusqu'à la mer. Il exécuta ce voyage dans l'été et l'automne de 1646. Il fut l'apôtre des Abénaquis, dont il gagna l'estime et la vénération. Il rendit ainsi un grand service à la colonie, en cimentant l'amitié qui unit toujours ensuite les Français à cette nation intrépide, que les Iroquois eux-mêmes n'osèrent jamais attaquer.

Dans une autre direction, les traitants et les religieux, poussant toujours vers la source du fleuve Saint-Laurent, étaient parvenus à l'extrémité supérieure du lac Huron. Les PP. de Brébeuf, Gabriel et Jérôme Lalemant, [Chaumonot, Garnier, Claude et Pierre Pijart,] Raymbault, Daniel, [Ragueneau,] y avaient fondé, au Nord et au Sud, à l'Est comme à l'Ouest, des villages chrétiens, [principalement : la Conception (1637) ; Saint-Louis et] Sainte-Marie (1640) ; [Saint-Esprit (1641-1644) ;] Saint-Joseph, [Saint-Jean-Baptiste,] Saint-Ignace (1646) ; [Sainte-Elizabeth (1644) ; Saint-Pierre (1648).] Le bourg de Sainte-Marie, placé sur une petite rivière (Wye) qui se jette dans la baie Matchedash, au sud de la baie Georgienne, y fut longtemps le point principal de ces missions (10).

(9) *Rel.* de 1640 (1858), 36. Nicolet (1598-1643), né à Cherbourg (Normandie), vint au Canada en 1618 et fut interprète huron et algonquin. Il se noya en voulant sauver un Sokokiois. V. *Rel.* de 1643 (1858), 3-41. — C.-W. Butterfield, *Hist. of the Discovery of the Northwest by Jean Nicolet*, Cincinnati, 1881. — Abbé Aug. Gosselin, *Jean Nicolet et le Canada de son temps* (1618-1642), Québec, 1905. — B. Sulte, *Jean Nicolet*, *Revue canadienne*, Montréal, août-sept. 1910.

(10) Sur ces missions, v. les *Relat. des Jésuites*. Consulter Parkman, *The Jesuits in North America*.

[En 1669, le P. d'Ablon établissait, au sud du sault Sainte-Marie, une résidence de ce nom qui devint le centre de toutes les missions de l'Ouest.] Les sauvages voisins furent, en conséquence, appelés Sauteurs par les Français ; ils étaient de la famille algonquine. En 1671, les débris des Hurons, fatigués d'errer de forêts en forêts, se fixèrent dans l'île Michillimakinac, à l'entrée du lac Michigan, sous la conduite du P. Jacques Marquette ; il y commença [la mission de Saint-Ignace,] le premier établissement européen qui ait été créé dans l'Etat actuel de Michigan.

En treize ans, de 1634 à 1647, dix-huit Jésuites parcoururent cette vaste partie du continent. L'hostilité des Iroquois rendait alors la voie du lac Ontario très dangereuse, et obligeait à passer par la rivière Ottawa pour se rendre aux contrées occidentales. La nation Neutre, visitée par Champlain, et le sud du lac Erié, au delà de Buffalo, étaient en conséquence restés presque inconnus. On envoya de ce côté, en 1640, les PP. Chaumonot et Brebeuf, dont le voyage compléta la reconnaissance de l'immense vallée du Saint-Laurent, depuis l'Océan jusqu'au pied du lac Supérieur.

En 1641, les PP. Charles Raymbault et Isaac Jogues atteignirent le sault Sainte-Marie, après avoir erré quelque temps au milieu des îles nombreuses et pittoresques du lac Huron. Ils trouvèrent au sault un rassemblement de deux mille sauvages, qui les accueillit avec bienveillance. A mesure que les Français s'avançaient vers le couchant, les bornes de l'Amérique semblaient reculer. Ils apprirent là les noms d'une foule de nations répandues au Midi et à l'Occident. On leur parla de tribus guerrières vivant de la culture du sol, et dont la race et la langue étaient inconnues. « Ainsi, dit un auteur américain, le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords du sault Sainte-Marie et sur les confins du lac Supérieur, d'où elle regardait déjà la terre des Sioux, dans la vallée du Mississipi, cinq ans avant que John Eliot, [ministre puritain,] de la Nouvelle-Angleterre, eût seulement adressé une parole aux sauvages qui étaient à six milles de Boston (1646) » (11).

On peut dire que, [dès le début,] l'influence de la colonie sur les indigènes venait des missionnaires et des traitants. On les trouve partout, sur les

— Le P. Roçhemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-France au XVII<sup>e</sup> siècle.* — A.-G. Morice, *Catholic Indian Missions of Canada* (Catholic Encyclopedia, N.-Y., X, 1911, 378-384). — T.-J. Campbell, S. J. *Pioneer Priests of North America*, N-Y., 1908-1911.

(11) Bancroft, *op. cit.*, III, 131.

bords de la baie d'Hudson, dans le golfe Saint-Laurent, à l'entrée des forêts du lac Supérieur. Ils donnaient aux peuplades qu'ils visitaient une haute idée de la nation française. Elles voyaient avec admiration ces prêtres et ces voyageurs s'abandonner seuls au milieu de leurs forêts, ou s'enfoncer dans des contrées que leur imagination superstitieuse remplissait d'hommes et d'animaux cruels, semait de périls terribles. Le merveilleux, dont l'ignorance aime à entourer ce qu'elle aperçoit pour la première fois, s'attachait à la personne de ces étrangers, par cela même qu'ils étaient supposés avoir vu des choses extraordinaires. La crainte des Iroquois poussait aussi beaucoup de nations à rechercher l'alliance française ; elles servaient ensuite elles-mêmes de rempart aux établissements canadiens.

[De 1654 à 1656, deux jeunes Français, restés inconnus, furent envoyés par le gouverneur Lauzon dans les régions de l'Ouest ; ils auraient pénétré, paraît-il, au delà du lac Michigan (12).]

[Peu après,] deux traitants [devenus célèbres, Médard Chouart des Groseilliers et son beau-frère, Pierre-Esprit Radisson,] entraînés par la curiosité et l'esprit d'aventure, [prirent le chemin du pays des Grands Lacs. Ils partirent des Trois-Rivières, en juin 1658, avec une trentaine de Français et des sauvages, et par la rivière Ottawa atteignirent le lac Huron. Après une halte chez les Cheveux-Relevés, dans l'île Manitoulin, ils gagnèrent les rives de la baie Verte où les Poutewatomis les reçurent pendant l'hiver. Le printemps venu, ils se rendirent parmi les Mascoutins, au sud de la rivière aux Renards. Partout on leur montra une grande joie. C'est alors que traversant le Wisconsin, Groseilliers et Radisson seraient entrés dans le Haut-Mississipi, lequel ils auraient remonté jusqu'au-dessus du lac Pepin (Etat du Minnesota) (13). D'ailleurs,] les yeux tournés vers les immenses solitudes de l'Ouest, ils avaient appris l'existence des Sioux et ils résolurent de les visiter. [Ils quittèrent le sault Sainte-Marie en longeant les bords méridionaux du lac Supérieur et atteignirent ainsi

(12) *Rel.* de 1656 (1858), 38-39.

(13) Ils « firent heureusement rencontre d'une belle rivière, grande, large, profonde, et comparable, disent-ils, à nostre grand fleuve Saint-Laurens ». *Rel.* de 1660 (1858), 12. « ... we went into ye great river that divides itself in 2... It is so called because it has 2 branches, the one (Missouri) towards the West, the other towards the South, wch we believe runs towards Mexico by the tokens they (savages) gave us... » *Voyages of Peter Esprit Radisson, Being an account of his travels and experiences among the North American Indians, from* 1652 to 1685, trans. by G.-D. Scull, Prince Soc. Pubs. Boston, 1885, 167-168. Même Radisson, en chassant vers le Sud, aurait atteint la rivière Illinois. Mais ce n'est là qu'une conjecture.

la baie Chequamegon (Ashland). Sur une pointe de terre (Oak Point), on éleva un fort : c'est le premier poste fondé par des Européens dans ces parages. Les deux voyageurs, suivis de sauvages, s'acheminèrent ensuite, par le Sud, au pays des Sioux.] Ils virent en route les débris des nations [(Hurons du Pétun, Outaouas)] vaincues et dispersées par les Iroquois et qui traînaient une vie misérable. Les Sioux [(occidentaux) occupaient presque tout le Minnesota et une partie du Wisconsin d'aujourd'hui. On les fit inviter à une fête ; on y convia aussi les Cristinaux dont quelques bandes demeuraient au sud du lac Supérieur. Au printemps de 1660, cinq cents personnes, comprenant dix-huit tribus de Sioux, des Cristinaux, des Hurons et des Outaouas, se réunissaient, en présence de Groseilliers et Radisson, près d'un petit lac (Knife Lake, au sud-est du lac Mille Lacs). Les pourparlers et les réjouissances durèrent trois semaines. Tout se termina par un traité de paix et d'amitié entre les nations de l'Ouest et du Nord et les Français. Là-dessus, Groseilliers et Radisson accompagnèrent les Sioux à leur principal village, Kathio (14). Ceux-ci] leur parurent être un peuple puissant [et belliqueux,] avec des mœurs plus douces que celles des sauvages orientaux. [Ils avaient pour armes des arcs et des flèches. Ils étaient sédentaires et] partagés en quarante bourgades très populeuses. Doués d'un grand sens naturel, ils n'exerçaient point sur leurs prisonniers ces cruautés qui déshonoraient la plupart des autres peuplades. En outre, ils avaient conservé une connaissance assez distincte d'un seul Dieu. [Groseilliers et Radisson revinrent à la baie Chequamegon et rentrèrent] à Québec, à la fin d'août 1660, escortés de soixante canots [montés par trois cents Hurons, Outaouas, Algonquins et Amikoués.] Ils confirmèrent les rapports de leurs deux compatriotes, qui avaient déjà visité le lac Michigan, sur la multitude de tribus errant dans toutes ces contrées, entre autres sur les Cristinaux, dont les cabanes, [éparses au nord du lac Supérieur,] s'élevaient jusqu'à la vue des mers du Nord (15).

(14) A la sortie du lac Mille Lacs. J.-V. Brower, *op. cit.*, IV, *Kathio*, 1901, 33. V. aussi *ibid.*, III, *Mille Lacs.*

(15) *Voyages of Peter Esprit Radisson*, l. c. — *Rel.* de 1660 (1858), 12-13. *Jour. des Jésuites*, 286-287. Le récit de Radisson, très confus et parfois inexact, a suscité les discussions les plus divergentes. Par suite, l'itinéraire de ces voyages demeure fort obscur. Cf. H.-C. Campbell, *Radisson's Journal* (Proc. State Hist. Soc. of Wisconsin, Madison, 1896) ; id., *Radisson and Groseilliers* (*Am. Hist. Rev.*, I, 1896, 226-237) ; id. *The Voyages of Radisson and Groseilliers* (Parkman Club Pubs.

La même année (1660), le P. René Ménard, « chargé d'années et d'infirmités », alla prêcher l'Évangile aux tribus du lac Supérieur. Il s'arrêta huit mois dans une baie de la rive méridionale, qu'il nomma la baie de Sainte-Thérèse (Keweenaw Bay), où il n'eut pour nourriture que du gland et de l'écorce d'arbre pilée ; il quitta enfin ce lieu désolé (1661), et prit, par des rivières et des lacs, le chemin d'une bourgade huronne placée à l'entrée de la baie Verte. Un jour, pendant que son fidèle compagnon, [Jean Guérin], était occupé au canot, le P. Ménard entra dans le bois ; on ne le revit plus. [Guérin de même ne devait point revenir.] Le vénérable missionnaire jouissait d'une grande réputation de sainteté parmi les sauvages, dans l'esprit desquels il avait su s'insinuer par sa douceur et son onction. Plusieurs années après, on retrouva sa soutane et son bréviaire entre les mains de Sioux, qui les gardaient pieusement et leur rendaient une espèce de culte (16). Les sauvages avaient un respect superstitieux pour les livres, qu'ils prenaient pour des esprits. Quatre ou cinq ans après la mort des PP. Brebeuf et Garnier, assassinés par les Iroquois, un missionnaire retrouva chez ces barbares un Testament et un livre de prières qu'ils conservaient comme des choses saintes.

La recherche d'un passage aux Indes par le Nord-Ouest avait amené la découverte de la baie d'Hudson. Jean Cabot tenta le premier cette voie (1497) [Les Cortereal (1500-1501), Verrazano (1524) et Jean Fonteneau dit] Alfonse de Saintonge (1542) marchèrent sur ses traces. [En 1576, le navigateur anglais Martin Frobisher se rendait à la baie appelée d'après lui, au nord du détroit d'Hudson et deux ans après, il pénétrait dans ce bras de mer. John Davis découvrait, en 1585, le détroit qui a immortalisé sa mémoire.] Enfin, en 1610 (3 août), Henry Hudson, marin renommé, entra, [sur un navire de cinquante tonneaux,] dans la vaste baie qui porte son nom, et en reconnut [toute la côte orientale.] Il y périt, victime de la mutinerie de son équipage. [Deux ans après, Sir Thomas Button,

Milwaukee, Wis., Jan. 14, 1896, 17-35). — B. Sulte, *Découverte du Mississipi en* 1659, M. S. R. C., 1903, I, 3-44. — W. Upham, *Groseilliers and Radisson, the First White men in Minnesota...* Saint-Paul, Minn., 1905 (suppose avec d'autres, que les voyageurs de 1654-56 étaient Groseilliers et Radisson). — N.-E. Dionne, *Chouart et Radisson*, Québec, 1910, 15-62. V. la bib. d. Upham. Groseilliers, né en 1625, à Saint-Cyr, en Brie, vint au Canada en 1639 et passa dix ans chez les Jésuites comme *donné*. Radisson, né à Paris vers 1636, arrivé en 1651, fut pris et adopté par les Agniers (1652-53), s'évada, repassa en France et revint aux Trois-Rivières en 1654. V. L. A. Prudhomme M. S. R. C. 1911, I, 137-138.

(16) Perrot, *Mémoire*, éd. Tailhan, 91-92. — *Rel.* de 1663 (1858), 17-24.

avec deux vaisseaux, explora l'ouest de cette mer glaciale et découvrit la rivière Nelson. En 1615-1616, Robert Bylot et William Baffin s'avançaient vers le Nord jusqu'à la baie dénommée depuis Baffin's Bay. Après eux, deux capitaines éprouvés, Luke Fox et Thomas James prirent la même direction, en 1631, et parcoururent l'ouest de la baie d'Hudson, du Nord au Sud ; le second rangea, en outre, la rive orientale de la baie baptisée d'après lui (17).]

[Les Français furent les premiers à visiter, par l'intérieur des terres, les régions baignées par la baie d'Hudson.] En 1661, le gouverneur d'Argenson chargea un gentilhomme, Michel Le Neuf de la Vallière et Guillaume Couture avec trois autres Canadiens et deux Jésuites de se rendre à cette baie si fameuse. L'expédition remonta le Saguenay, malgré les rapides qui en interceptent la navigation. Parvenue au lac Saint-Jean, elle s'engagea dans une rivière afluente qu'elle suivit jusqu'au lac Nékouba, à mi-chemin de Tadoussac à la mer du Nord : ce fut le terme de sa course. Les guides, ayant appris que les Iroquois portaient la terreur de leurs armes jusqu'à ces contrées reculées, dirent qu'ils en ignoraient la route, et l'on revint sur ses pas (18).

[La même année ou l'année suivante (1662), Radisson et Groseilliers se rendaient de nouveau, par la rivière Ottawa, à la baie Chequamegon et gagnaient la rive septentrionale du lac Supérieur. Ont-ils ensuite poussé à l'Ouest et atteint le lac des Bois (Lake of the Woods), peut-être même le lac Winnipeg ? ou, plus probablement se portant vers le Nord, sont-ils montés au lac Nepigon et de là jusqu'aux côtes de la baie James ? On ne saurait l'affirmer avec certitude. Ce qui néanmoins est sans doute, c'est que Radisson et Groseilliers connaissaient le chemin de la baie d'Hudson pour avoir fréquenté les Cristinaux et trafiqué avec eux. Ils savaient aussi toutes les ressources qu'offrait ce territoire pour le commerce des pelleteries, et ils voulurent en tirer parti. De retour à Québec, en 1663, avec des peaux de castor au montant de 60.000 livres, ils eurent, à ce sujet, maille à partir avec le gouverneur d'Argenson. Groseilliers

(17) V. Winsor, *Hist. of America*, III, ch. III. — L. J. Burpee, *The Search for the Western Sea*, 1908, 3-63. — Sur Hudson, v. Asher, *Henry Hudson the Navigator* (Hak. Soc. Pub. 1860). A. C. Laut, *The Conquest of the Great Northwest*, N. Y. 1908, I, 3-71.

(18) *Rel.* de 1661 (1858), 13-21. — *Jour. des Jésuites*, 296, 300. La Potherie (I, 141) et Charlevoix (I, 476) parlent à tort d'un voyage de Jean Bourdon à la baie d'Hudson en 1656. Il tenta d'y aller, mais ne dépassa point le 55° de lat. N. *Rel.* de 1658 (1858), 9.

alla porter plainte en France. Six mois après, il était de retour (19).]

Les traitants et les missionnaires savaient à cette époque que le continent américain était séparé de l'ancien monde par les mers. La *Relation* des Jésuites de 1660 (20) contient ces mots : « Ces deux mers, du Sud et du Nord, estant connues, il ne reste plus que celle du couchant qui joigne l'une et l'autre pour n'en faire qu'une des trois... ce qui nous fait juger que toute l'Amérique septentrionale, étant ainsi environnée de la mer au levant, au Sud, au couchant et au Nord, doit être séparée de la Groeslande (Groënland) par quelque trajet dont on a déjà découvert une bonne partie, et qu'il ne tient plus qu'à pousser encore de quelques degrés, pour entrer tout à fait dans la mer du Japon. » [Aussi bien l'intendant Talon dirigea La Salle vers le Sud-Ouest en 1669 et l'année suivante fit prendre à Saint-Lusson la route de l'Ouest et du Nord (21). Au même temps, il proposait à Colbert d'envoyer] le capitaine Laurent Poulet, de Dieppe, reconnaître la communication des mers du Nord et du Sud (Océan Pacifique) [par le détroit de Davis ou] par celui de Magellan (22).

Le P. Claude Allouez était parti pour le lac Supérieur en 1665. La magnificence du spectacle que présente l'entrée de ce vaste bassin dut exciter puissamment son admiration. Il longea les montagnes de sable que les vents et les flots ont soulevées le long du rivage, et suivit, pendant douze milles, un cap de trois cents pieds de hauteur, formé par l'extrémité occidentale des Laurentides. Tout ici est en harmonie avec la nature accidentée et grandiose des pays du Nord. Les vagues ont travaillé ce bloc énorme de rochers ; elles y ont creusé des arches et des antres, taillé de hautes tours, au pied desquelles reposent des débris, qui ont de loin l'aspect de murailles, de dômes, de colonnes, d'édifices en ruines. Le moindre mouvement des flots dans la profondeur des cavernes produit

(19) *Voyages of Peter Esprit Radisson*, d. c. — *Jour. des Jésuites*, 308. — N. Jérémie, *Relation du Détroit et de la Baie d'Hudson*, Amsterdam, 1710. (L'auteur habita la baie d'Hudson de 1697 à 1714.) Cf. B. Sulte, *Radisson in the Northwest*, M. S. R. C., II, 1904, 223-228. – N.-E. Dionne, *Chouart et Radisson*, 63-97.

(20) Ed. 1858, 10.

(21) Talon au roi, 10 oct. 1670 (A. C. C. G. Canada, 3, 1668-1672, fol. 75). *Id.* addit. au présent mémoire, 10 nov. 1670 (*Ibid.*, fol. 98). Colbert à Talon, mars 1671 (A. C. B., reg. exp., 1671, 3, fol. 22 ss.).

(22) Talon à Colbert, 10 nov. 1670 (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 77). — Colbert à Talon, mars 1671.

un bruit semblable à celui d'un tonnerre lointain (23). Le P. Allouez passa devant ces rochers, auxquels les voyageurs ont donné depuis les noms de Portails et de Rochers-Peints. [Après un séjour à la baie Keweenaw,] il atteignit la baie Chequamegon, où il trouva un village de Chippewas (1er octobre 1665). Il y dressa une chapelle d'écorces et de feuillages, et prêcha en langue algonquine devant douze ou quinze tribus qui entendaient cet idiome. Sa réputation se répandit au loin. Les guerriers de différentes nations s'ébranlèrent pour venir voir l'homme blanc ; les Poutewatomis, des profondeurs du lac Michigan ; les Outagamis et les Sakis, des déserts qui s'étendent du lac Michigan au Mississipi ; les Cristinaux nommés Cris par les Canadiens, des forêts marécageuses du Nord ; les Illinois, des Prairies, aujourd'hui couvertes d'abondantes moissons, et enfin les Sioux. Tous admirèrent l'éloquence du missionnaire. Ils lui donnèrent des renseignements sur les mœurs, la puissance, la situation de leurs différents pays. Les Sioux [(orientaux ou nation du Bœuf)] lui dirent qu'ils couvraient leurs huttes de peaux de cerfs, et qu'ils occupaient de vastes prairies sur les bords d'un grand fleuve nommé Mississipi. Le P. Allouez fit en deux ans près de deux mille lieues. Il poussa ses courses fort loin dans le Nord, où il trouva des Nipissings que leur frayeur des Iroquois avait conduits en ces climats neigeux (24).

La paix, rétablie entre les diverses nations indigènes, permettait alors aux traitants d'agrandir le cercle de leurs courses ; elle avait ouvert aux missionnaires les riches et fertiles plaines à l'ouest du lac Michigan. Le P. d'Ablon, qui prêchait dans ces contrées, apprit à son tour l'existence du Mississipi par la peinture magnifique que les naturels lui en firent. Il résolut d'en tenter la découverte en 1669. Mais ses travaux évangéliques l'empêchèrent d'exécuter son dessein, quoiqu'il se fût approché bien près de ce fleuve. Il pénétra avec le P. Allouez, de 1670 à 1672, jusque chez les Illinois, visitant sur sa route les Mascoutins, les Kikapous et les Outagamis sur la rivière aux Renards, qui prend sa source du côté du Mississipi et se décharge dans le lac Michigan. L'infatigable missionnaire avait même projeté de se rendre, avec le temps, jusqu'à la mer du Nord, pour s'assurer si l'on pouvait de là passer aux mers du Japon et de la Chine (25).

(23) Bancroft, *op cit.*, III, 149.

(24) *Rel.* de 1667 (1858), 4-15, 26.

(25) *Rel.* de 1670 (1858), 78-86, 92 ss. ; 1671, 42-50 ; 1672, 38-42.

[Radisson et Groseilliers avaient éprouvé des mécomptes, en France, dans l'exécution de leurs projets. Déçus et désireux avant tout de s'enrichir par le trafic des fourrures, les deux traitants s'adressèrent, en 1664, à des négociants de Boston. Ils n'eurent guère plus de succès. Ils allèrent alors offrir leurs services au roi d'Angleterre, Charles II, qui les accueillit favorablement (1665). Les deux transfuges furent même chargés du commandement d'une expédition à la baie d'Hudson. Ils firent voile, le 3 juin 1668, sur deux navires, mais une tempête força Radisson de revenir, tandis que Groseilliers atteignait sa destination (29 septembre). A l'entrée d'une rivière (Rupert) qui se déverse dans la baie James, on bâtit un fort qui fut nommé fort Charles. Pendant ce temps-là, Radisson s'employait à mettre dans ses intérêts les grands personnages du royaume, parmi lesquels le prince Rupert, cousin de Charles II. Ses efforts aboutirent à la création de la Compagnie de la baie d'Hudson (2 mai 1670), qui a eu depuis une si heureuse fortune (26). Sous les auspices de cette Compagnie, Radisson et Groseilliers firent encore un voyage à la mer du Nord (1670). Ils élevèrent un autre Fort sur la rive occidentale, à l'embouchure de la rivière Nelson (27).]

[Au bruit de ces agissements, le gouverneur Courcelle et] Talon organisèrent, en 1671, une expédition à la baie d'Hudson, par la rivière Saguenay. Paul Denys de Saint-Simon la commandait. Il était accompagné de Jean-Baptiste Couture, fils aîné de Guillaume et d'un Jésuite, le P. Charles Albanel. [Ils partirent de Québec le 6 août et après des retards atteignirent enfin la baie le 28 juin 1672.] Ils proclamèrent, au milieu des landes désertes et silencieuses, qu'elles appartenaient au roi de France. On enterra au pied d'un arbre une plaque de cuivre, sur laquelle étaient gravées ses armes, pour marquer la prise de possession (28). Comme l'embouchure du Saguenay était un poste de traite considérable, on avait toujours désiré nouer plus étroitement des relations avec les tribus qui habitaient

(26) V. B. Willson, *The Great Company*, Toronto and London, 1899. — G. Bryce, *Remarkable History of the Hudson Bay Company*, 1900. A. C. Laut, *The Conquest of the Great Northwest*, d. c.

(27) *Voyages of Peter Esprit Radisson*, d. c. Consulter L. J. Burpee, *op cit.*, 64-83. N.-E. Dionne, *op. cit.* A. C. Laut, *ibid.* I, 97 ss. — Groseilliers reçut du roi, en récompense, l'Ordre de la Jarretière et 20.000 écus. M. de l'Incarnation, lettre du 27 août 1670. Radisson, d'ailleurs, avait épousé la fille de Sir John Kirke dont les parents prirent Québec en 1629.

(28) Talon à Colbert, 10 nov. 1670, d. c. — *Rel.* de 1672 (1858), 42-57.

vers la source de cette rivière, et avec les peuplades beaucoup plus reculées de la baie d'Hudson. On venait donc de faire un grand pas. Mais les Anglais, conduits par [Radisson et Groseilliers,] profitèrent les premiers de ces découvertes pour former des établissements à la baie. Ils devaient être, toutefois, trahis eux-mêmes à leur tour par leurs conducteurs, qui passaient d'un pays à l'autre, suivant leur intérêt du moment. [En effet, Radisson et Groseilliers, après des démêlés avec la Compagnie de la baie d'Hudson, se tournèrent du côté de la France (1674). Colbert, malgré tout, obtint leur grâce du roi et les dédommagea de leurs pertes. Les deux trafiquants reprirent donc la route du Canada (1675). Cependant Radisson, mal satisfait et en quête d'aventures nouvelles, se rembarquait presque aussitôt pour entrer dans la marine. On le voit ensuite aux Antilles combattant contre les Hollandais, à bord de l'escadre du comte d'Estrées (1676-1678). En 1681, il s'en revint au pays rejoindre Groseilliers qui s'était établi aux Trois-Rivières avec sa famille.]

Nous avons rapporté ailleurs quels motifs avaient engagé le gouvernement, en 1670, à envoyer Nicolas Perrot en mission chez les tribus de l'Ouest. [Dès 1663, âgé de dix-huit ans à peine, il allait commercer, et plus tard, demeurer, dans les régions qui forment aujourd'hui les Etats de Michigan, Wisconsin, Minnesota et Illinois. Il entra en rapports suivis avec les Outaouas, les Poutewatomis, les Maloumines, les Outagamis, les Miamis, les Mascoutins, les Chippewas, les Sioux, les Illinois, dont la plupart lui accordèrent les droits et les honneurs réservés à leurs propres chefs. Tour à tour traitant et interprète, puis commandant de la baie Verte et des pays voisins (1684-1699), il acquit une grande réputation. Par son ascendant sur les indigènes, par sa connaissance intime de leurs mœurs, leurs coutumes, leurs langues, par une éloquence singulière qui les séduisait, ce voyageur fut, pendant presque quarante ans, un intermédiaire puissant entre les autorités coloniales et les peuplades répandues depuis le lac Erié jusqu'au Mississipi et au lac Supérieur. Plus d'une fois, nous le verrons, quand des difficultés surgissaient avec ces sauvages ou parmi eux, l'habileté de Perrot rétablit la paix et maintint les nations de l'Ouest dans les intérêts de la France (29).]

(29) Perrot, né en 1644, fut, en arrivant au Canada, engagé des Jésuites. Vers 1673, il se maria et s'établit à Bécancour (comté de Nicolet) où il mourut en 1717. V. son *Mémoire* (éd. Tailhan), préf., 257 ss., 303-308, 319-337. La Potheric, I, 88-89 et *passim*. B. Sulte, *Le Courrier du Canada*,

L'impulsion nouvelle donnée à la colonie par Colbert et Talon commençait à produire ses effets. Le commerce se ranimait ; l'immigration était plus nombreuse ; et les indigènes, dominés par le génie de la civilisation, craignaient et respectaient partout la puissance française. Au reste, de découverte en découverte, on était parvenu fort loin. Le temps arrivait où l'on allait résoudre le problème de l'existence du Mississipi et de la direction de son cours. Il paraissait certain, par les pays qu'on avait visités au Nord et à l'Est sans le rencontrer, que ce fleuve, s'il était aussi grand que le disaient les sauvages, ne pouvait couler vers aucun de ces deux points. Il fallait qu'il se jetât dans le golfe du Mexique ou dans la mer Pacifique (30). La solution de cette question mettrait son auteur au premier rang des explorateurs du continent. Talon, nous l'avons vu, y prenait un vif intérêt. Il appréciait la gloire qui en reviendrait à sa patrie, et les avantages incalculables que le commerce et la navigation pourraient retirer de la découverte. Talon engagea donc Frontenac à envoyer Jolliet vers le Mississipi pour lever les doutes sur le cours de ce fleuve (31). Né à Québec vers le 21 septembre 1645, Louis Jolliet avait fait ses études au collège des Jésuites. [Il reçut les ordres mineurs, mais quitta l'état ecclésiastique pour se] jeter dans la traite des pelleteries. [Durant plusieurs années, il avait voyagé dans les contrées des lacs Erié et Ontario et s'était rendu près du lac Supérieur (32) ;] il y avait acquis, avec la connaissance des langues sauvages, toute l'expérience nécessaire pour exécuter l'entreprise qui occupait alors les esprits. Le P. Marquette,

Québec, 31 déc. 1894, 4 avril 1896 ; *id.*, l'*Écho de l'Ouest*, Minneapolis, 13 et 27 nov. 1903, 18 nov. 1904. R.-G. Thwaites, *Jesuit Relations*, LV, 320-321. — Parkman (*La Salle*, 116), après Margry (*Mémoires et doc.* V, XXXIV), a confondu ce Perrot avec un Nicolas Perrot dit Joly-Cœur, lequel tenta d'empoisonner La Salle.

(30) Champlain, dès 1630, aurait entendu parler du Mississipi : « Les peuples du pays ont asseuré le sieur de Champlain, voyageant avec eux, qu'*il y a un grand lac comme d'une mer lequel se descharge du costé des mers du Sud...* » *Mémoire en requête de Champlain p. la continuation du paiement de sa pension* (1630) (?) p. p. G. Marcel, 1886 (23), 27. De même, Nicolet, en 1634. *Rel.* de 1640 (1858), 36. On a vu ce qu'en dit Radisson. Aussi les *Relations* de 1660 (1858, 12) et de 1662 (3) désignent clairement ce fleuve ; celles de 1667 (21, 23) ; 1670 (80, 91, 100) ; 1671 24, 47) lui donnent son nom que le P. Allouez, le premier, mentionne en 1666 (*Rel.* de 1667, 4, 23. En 1672, Frontenac croit encore que le Mississipi débouche « dans la mer de Californie ». Frontenac à Colbert, 2 nov. 1672 (A. C. C. G. Canada, 3, 1668-1672, fol. 233).

(31) Frontenac à Colbert, 2 nov. 1672, d. c. Le même au même, 14 nov. 1674 (A. C. C. G. Canada, 4, 1673-1678, fol. 61).

(32) Margry, *Mém. et doc.*, I, 81, 88, 143-144. V. sur lui E. Gagnon, *Louis Jolliet*, Québec, 1902.

Jésuite, se joignit à lui à Michillimackinac. Les deux voyageurs se mirent en route, avec cinq autres Français, le 17 mai 1673 (33).

Des Maloumines (sur la rive Menominee) à qui le P. Marquette avait déjà prêché l'évangile et qui lui étaient très attachés, apprirent avec étonnement l'objet du voyage. « Ne savez-vous pas, lui dirent-ils, que ces nations éloignées n'épargnent jamais les étrangers ; que les guerres infestent leurs frontières de hordes de pillards ; que la grande rivière abonde en monstres qui dévorent les hommes ; que les chaleurs excessives y causent la mort ? »

Parvenus, sur la rivière aux Renards, au dernier village visité par [Nicolas Perrot et par] les PP. Allouez et d'Ablon, les voyageurs trouvèrent les Kikapous, les Mascoutins et les Miamis, qui vivaient ensemble comme des frères. Le conseil des anciens les accueillit avec bonté et leur donna deux guides (miamis). Aucun Européen n'avait encore pénétré au delà de cette bourgade.

Jolliet et ses compagnons continuèrent leur navigation (10 juin). Ils chargèrent leurs canots d'écorce sur leurs épaules pour faire le portage [de 2.700 pas] qui sépare la rivière aux Renards de la rivière Wisconsin. Celle-ci coule vers l'Ouest. En cet endroit, les guides, effrayés de tant d'audace, les abandonnèrent. Sans s'arrêter, les voyageurs français entrèrent dans le Wisconsin, et se laissèrent glisser sur ses eaux, au milieu de solitudes profondes. C'était toujours sur les deux rives un sol uni, une végétation vigoureuse, des prairies ou de hautes forêts. Ils se croyaient encore loin de leur but, lorsque, le 17 juin, ils débouchèrent tout à coup dans le grand fleuve dont on parlait depuis si longtemps avec incertitude (34). Son existence était maintenant mise hors de doute, car sa largeur

(33) La relation du P. Marquette a été publiée par Thévenot (*Recueil de Voyages*, 1681) et par J. Lennox, *Récit des voyages et des découvertes du P. J. Marquette... N.-Y.*, 1855. Lettre de Jolliet, 10 oct. 1674 (Harrisse, *Notes... sur la Nouvelle-France*, 322). Frontenac à Colbert, 11 nov. 1674 (Margry, I, 257). V. aussi les *Détails* et la *Relation* p. p. Margry, I, 259, 262. — *Relat. de la découverte de la mer du Sud*, 1er août 1674, du P. d'Ablon, d'ap. Jolliet (*Relations inéd. de la Nouv.-France*, 1861, I, 193 ss.). Consulter Shea, *Disc. and Explor. of the Mississippi Valley*, N.-Y., 1852. — Harrisse, *ibid.*, 136-145. — Parkman, *La Salle...* 57-82. — Gagnon, 33-92. — V. *infra*, n. 42.

(34) La première découverte du Mississipi a été attribuée tantôt à Alonzo de Pineda en 1519 (Winsor, *Hist. of America*, II, 237 ; Harrisse, *Discovery of America*, 170-173 ; Winsor, *Cartier to Frontenac*, 5 ; *id.*, *The Mississippi Basin*, Boston et N. Y., 1895, 6) ; tantôt à Cabeza de Vaca, en 1528 (E. Channing, *Hist. of the United States*, I, 66) ; tantôt encore à Hernando de Soto en 1541 (E. G. Bourne, *Spain in America*, 165-166) ; F. W. Hodge, *The Narrative of Cabeza de Vaca* (*Spanish Explorers in the Southern United States*, N. Y. 1907), 41.

répondait à la description qu'en faisaient les sauvages. « Les deux canots, dit Bancroft, ouvrirent alors leurs voiles, sous de nouveaux cieux, à des brises nouvelles ; ils descendirent le cours calme et majestueux du tributaire de l'Océan, tantôt glissant le long de larges et arides bancs de sable, refuges d'innombrables oiseaux aquatiques ; tantôt rasant les îles qui s'élèvent au milieu du fleuve et que couronnaient d'épais massifs de verdure ; tantôt fuyant entre les vastes plaines de l'Illinois et de l'Iowa, couvertes de magnifiques forêts ou parsemées de bocages jetés au milieu de prairies sans bornes (35). » Ils firent ainsi soixante lieues [pendant quinze jours] sans rencontrer un seul homme. Enfin ils découvrirent, sur la rive droite, à travers une prairie, un sentier qui les conduisit au bout de six milles à l'entrée [du village de Peouarea (Peoria),] situé sur la rivière de Moïngouera qu'on appelle, par corruption, la rivière des Moines. Ils s'arrêtèrent et appelèrent à haute voix. Quatre vieillards vinrent au-devant d'eux avec le calumet de paix. « Nous sommes des Illinois, dirent-ils, soyez les bienvenus parmi nous. » C'était la première fois que le sol de l'Iowa était foulé par des blancs.

Ces sauvages avaient entendu parler des Français, et désiraient depuis longtemps une alliance avec eux contre les Iroquois (36). Ils s'empressèrent d'accueillir ces hommes de la seule nation qui eût résisté aux cantons, et qui venait encore de les châtier, comme le leur apprit Jolliet. Ils donnèrent un festin à nos Français ; ils leurs apportèrent des présents. Le chef [des Peouarouas, suivi de près de six cents personnes,] les reconduisit ensuite sur le rivage, et, pour dernière marque de son amitié, il passa au cou du P. Marquette un calumet orné de plumes de diverses couleurs, passe-port inviolable chez les nations indigènes.

Le bruit que les eaux du Missouri font en se jetant dans le Mississipi leur annonça de loin l'approche de ce puissant affluent. Quarante lieues plus bas, ils atteignirent l'Ohio (37) et le territoire des Chaouanons. Peu à peu l'aspect du pays avait changé. Au lieu de vastes prairies, ils ne voyaient plus que des forêts épaisses, demeures d'une race dont ils n'entendaient

(35) *Op. cit.*, III, 157.

(36) En 1656, les Iroquois attaquèrent les Illinois, alors établis au sud du Wisconsin ; ils les forcèrent, en 1667, à fuir au delà du Mississipi ; ils leur firent de nouveau la guerre de 1674 à 1679. *Mémoire* de Perrot, éd. Tailhan, 224, 314.

(37) Découvert par La Salle en 1669-70. V. *infra*, 301.

point la langue. Ils étaient sortis des terres de la famille algonquine, bornées au Sud par l'Ohio, et étaient sur celles de la race siouse. Les Dakotas ou Sioux habitaient à l'ouest du fleuve. Ainsi les Français allaient avoir besoin d'interprètes pour se faire entendre sur les deux rives du Mississipi, où se parlaient deux langues mères différentes de celles des Hurons et des Algonquins, dont ils savaient la plupart des dialectes.

Ils continuèrent à descendre le fleuve et parvinrent à la rivière Arkansas, vers le 33^e^ degré de latitude Nord, région qu'avait déjà visitée le célèbre voyageur espagnol Soto, en 1541 (38). Le calumet, que le chef illinois leur avait donné, les faisait accueillir partout avec beaucoup d'égards. Le chef d'un village d'Akanseas, placé vis-à-vis l'embouchure de la rivière [(sur la rive gauche du Mississipi)] vint au-devant d'eux et leur offrit du pain de maïs. Les haches d'acier dont se servaient ces sauvages annonçaient qu'ils commerçaient avec les Européens, et qu'on ne pouvait être loin des Espagnols et du golfe du Mexique (39) : la chaleur du climat en était d'ailleurs une preuve. Les Français étaient parvenus dans les régions où l'on ne connaît l'hiver que par les pluies abondantes qui y règnent dans cette saison.

Ne doutant plus que le Mississipi, par la direction de son cours, ne se déchargeât dans la mer du Mexique et non dans l'Océan Pacifique, comme on avait pu le penser jusque-là, les deux découvreurs ne voulurent pas aller plus loin dans un pays dont ils ne connaissaient point les habitants. Ils avaient constaté que le Mississipi n'offrait aucun passage à la mer Vermeille (golfe de Californie). Au retour (17 juillet), ils remontèrent le fleuve jusqu'à la rivière des Illinois, prirent leur route par cette rivière, passèrent à Chicago et revinrent aborder à la baie Verte sur la fin de septembre (1673) (40), après avoir accompli l'un des voyages les plus célèbres de l'histoire. Ils venaient de découvrir le pays le plus riche de la terre, un sol arrosé par d'innombrables rivières, parsemé de forêts magnifiques et de prairies grouillantes de bisons, de cerfs et de toutes sortes d'oiseaux. Cette contrée, d'une fertilité prodigieuse, exporte aujourd'hui d'immenses quantités de céréales, dont une partie, depuis l'ouverture des canaux

(38) V. *supra*, n. 31.

(39) Ils en étaient éloignés de près de 700 milles.

(40) Après une navigation de 2.500 milles environ.

du Saint-Laurent, passe par le Canada pour aller se répandre sur les marchés de l'Europe.

Le P. Marquette demeura [dans la mission de Saint-François-Xavier (au sud de la baie Verte),] et Jolliet apporta à Québec la nouvelle de leur découverte (1674) (41). Talon était parti pour la France. Jolliet, qui avait perdu ses papiers dans les rapides de Lachine au-dessus de Montréal, en descendant le fleuve Saint-Laurent, fit de vive voix son rapport à Frontenac. Il mit ensuite ce rapport par écrit, et l'accompagna d'une carte tracée de mémoire (42).

L'encouragement que Talon avait donné à l'entreprise lui en fait partager la gloire, car l'on ne peut trop honorer la mémoire de ceux qui ont su utiliser leur position dans l'Etat pour l'agrandissement de leur patrie. Jolliet reçut [six ans après (1680) (43) la seigneurie de] l'île d'Anticosti, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent, en récompense de sa découverte, et d'un voyage à la baie d'Hudson, fait en 1679 (44). Il fut en même temps nommé hydrographe du roi. [Il avait obtenu, en outre, conjointement avec un autre, la concession des îles Mingan, au nord d'Anticosti (1679) ; en 1697, il se fit donner une troisième seigneurie sur la rivière Etchemin, près de Québec (45).] Il comptait tirer de grands avantages, pour la traite et pour la pêche, [des îles Mingan et Anticosti ;] il bâtit un fort [dans cette dernière île où il demeurait, l'été,] avec sa famille. [Il mourut, en 1700, dans une des îles Mingan, à ce qu'on croit (46).] Le nom de Jolliet

(41) Jolliet passa l'hiver à Michillimackinac et ne repartit qu'en mai suivant pour Québec où il arriva au début de l'automne.

(42) V. Winsor, *Hist. of America*, IV, 210-213. — Harrisse, *Notes... sur la Nouv.-France*, nº 203. — Gagnon, 85. — Gravier (*Etude sur une carte inconnue*, Paris, 1880) reproduit la première carte que Jolliet aurait dressée en 1674. V. Winsor, *ibid.*, 201 ss. Harrisse, nºs 204-205.

(43) Pièces et doc., t. s. I, 378. Jolliet demanda vainement la permission de s'établir au pays des Illinois, ou à l'île Percée, dans le golfe Saint-Laurent. « Il faut multiplier les habitants du Canada, répondit Colbert, avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime à l'égard des nouvelles découvertes qui sont faites. » Lettre à Duchesneau, 28 avril 1677 (Margry, I, 329).

(44) Du 13 mai au 27 oct. par la route du Saguenay. A la baie d'Hudson, Jolliet trouva soixante Anglais qui y avaient bâti trois forts. On lui offrit 10.000 liv. et 1.000 liv. de pension s'il passait à l'Angleterre. Il répondit « qu'il était né sujet du roi de France et se ferait gloire de le servir toute sa vie ». Résumé du Journal de Jolliet p. p. Margry, *Rev. canadienne*, Montréal, 1872. Ce journal était accompagné d'une carte, 8 nov. 1679. Harrisse, nº 207. — Gagnon, 149-168.

(45) Pièces et doc. t. s., I, 380, 439.

(46) En 1690 et 1694, Jolliet explorait la côte du Labrador et reçut (1697) le titre de pilote royal. En 1697, il remplaçait Jean-Baptiste Franquelin comme professeur d'hydrographie à Québec. Après

a été donné à une montagne et à une ville situées sur la rivière des Plaines, dans l'Etat de l'Illinois.

Le P. Marquette [alla visiter de nouveau les Illinois en 1675.] Ils étaient en guerre avec les Miamis, et ils lui demandèrent de la poudre. « Je suis venu, leur répondit-il, vous parler de la prière. De la poudre ? je n'en ai point. Je viens pour faire régner la paix sur cette terre. » Il prêcha un jour devant deux mille guerriers de cette nation et une foule de femmes et d'enfants. Quoique sa santé fût épuisée par les longues fatigues de ses voyages, il se crut encore capable de retourner à Michillimackinac. [Il longeait la rive orientale du] lac Michigan, lorsque, sentant venir sa dernière heure, il se fit descendre [à l'entrée d'une petite rivière (Ludington).] On dressa au-dessus de lui une cabane de branches : ce fut là qu'il rendit l'âme (19 mai 1675) (47). Ainsi se termina, dans le silence des forêts américaines, la vie d'un missionnaire dont le nom, [lié à celui de Jolliet,] retentit à travers l'histoire (48).

La découverte du Mississipi fit sensation en Canada, quoiqu'on y fût accoutumé depuis longtemps à de pareils événements, et qu'il ne se passât plus d'année sans que l'on annonçât l'existence de nouvelles contrées et de nouvelles nations. Chacun se mit, suivant la coutume, à calculer les avantages que la colonie obtiendrait de l'immense territoire dont venait encore d'hériter la France. Le Mississipi tombait dans le golfe du Mexique, il n'y avait plus guère à en douter : les possessions françaises allaient donc avoir deux issues à la mer, et embrasser, entre leurs deux grands fleuves, la plus belle partie du Nouveau Monde.

Comme on n'avait pas descendu le Mississipi jusqu'à son embouchure, quelque doute subsistait encore. Les pays que le fleuve traverse au-dessous de l'Arkansas étaient inconnus. Les conjectures sur la configuration de l'Amérique dans cette latitude pouvaient être erronées. C'était un point qui restait à éclaircir.

« La Nouvelle-France, dit Raynal, comptait alors au nombre de ses habitants un Normand nommé René Robert Cavelier de La Salle, possédé de la double passion de faire une grande fortune (?), et de parvenir à une

sa mort, son fils Charles continua d'administrer l'île d'Anticosti où il avait deux établissements. V. Margry, Résumé du Journal de Jolliet. — Gagnon, 143 ss.

(47) *Relat. inéd. de la Nouv.-France*, d. c., II, 21.

(48) Le nom de Marquette a été donné à un comté, une ville et une baie du Michigan.

réputation brillante. Ce personnage avait acquis dans la société des Jésuites, où il avait passé sa jeunesse (49), l'activité, l'enthousiasme, le courage d'esprit et de cœur que ce corps célèbre savait si bien inspirer aux âmes ardentes, dont il aimait à se recruter. La Salle, prêt à saisir toutes les occasions de se signaler, impatient de les faire naître, audacieux et entreprenant » (50), était depuis quelques années à Québec, lorsque Jolliet revint de son expédition du Mississipi. Il avait l'esprit étendu et cultivé. Le rapport de Jolliet fut un jet de lumière pour son génie. Il conçut aussitôt un grand dessein ; pour l'accomplir, il risqua sa fortune et sa vie.

La Salle était né à Rouen, [le 22 novembre 1643,] d'une famille honorable (51). Jeune encore, il était venu en Canada (1667) avec la pensée de chercher un passage au Japon et à la Chine, mais il n'y avait apporté que son énergie et ses talents. Il commença par se faire des protecteurs, et parvint à captiver les bonnes grâces du comte de Frontenac, lequel aimait la hardiesse de ses idées, et ce caractère résolu qui le distinguait lui-même. Déjà favorisé par Courcelle et Talon, La Salle avait établi un comptoir de traite à huit milles de Montréal, à Lachine. Cet endroit était ainsi nommé par allusion au désir de La Salle de trouver une route vers l'Asie (52). [C'est dans ce but, on l'a vu plus haut, qu'il s'acheminait, en 1669, avec les Sulpiciens Dollier de Casson et Galinée, au fond du lac Ontario. Quittant ensuite ceux-ci, La Salle alla visiter les Onnontagués. De là, il se dirigea vers le Sud et découvrit la rivière Ohio qu'il aurait descendue jusqu'aux rapides de Louisville, dans le Kentucky (1669-1670) (53).]

La Salle saisit le moment où le Canada était sous l'impression de la découverte du Mississipi pour communiquer ses vues à Frontenac. Il croyait qu'en descendant jusqu'à son embouchure le fleuve nouvellement

(49) Il y passa neuf ans et prononça ses trois vœux dont il se fit relever. Le P. Rochemonteix, *op. cit.*, III, 40-49.

(50) IV, 84.

(51) On trouvera les sources pour les voyages de La Salle d. Margry, *Mém. et Doc.*, I, II, III ; la bib. et la cartog. d. Harrisse, *Notes sur la Nouv.-France.* — Winsor, *Hist. of America*, IV, 201 ss. V. aussi Le Clercq, *Prem. établis. de la foy*, 3ᵉ p. Consulter Shea, *op. cit.* — Parkman, *La Salle...* — D. Girouard, *Lake Saint-Louis and Cavelier de La Salle*, Montréal, 1893, 10-27 et *passim.* — P. Chesnel, *Hist. de Cavelier de La Salle*, 1901.

(52) Margry, III, 522. Girouard, 32.

(53) *Mémoire sur le projet du sieur de La Salle...* (à Frontenac), 1677. — *Hist. de M. de La Salle*, 1678 (?). (Margry, I, 329-336, 377-78.) La Salle a-t-il fait un second voyage, en 1671-1672, dans lequel, côtoyant les rives occidentales du lac Michigan vers le Sud, il aurait atteint la rivière des Plaines et même l'Illinois ? Il faudrait le démontrer.

visité, il trouverait un chemin au golfe du Mexique. Comme une pareille tentative exigerait des frais considérables, il dit qu'il la ferait volontiers si on lui donnait un point d'avitaillement pour ses voyages. [Il demandait, à cette fin, la concession du fort Frontenac (Cataracoui) que le gouverneur avait fait élever (1673) (54) à la sortie du lac Ontario (55).] Recommandé par son protecteur (56), La Salle alla en France, à l'automne de 1674, et obtint de Colbert tout ce qu'il désirait. Louis XIV l'anoblit ; il lui accorda la seigneurie du fort Frontenac [et des terres et îles avoisinantes jusqu'à quatre lieues, avec le droit de chasse et de pêche, et le commandement de ce poste ; les habitants qui s'y établiraient auraient comme lui permission de traiter avec les sauvages (13 mai 1675). La Salle devait garder le fort en bon état et y maintenir une garnison ; mettre, à ses frais, vingt hommes au défrichement pour deux années ; bâtir une église et, en attendant, soutenir un religieux ; enfin, acquitter les dépenses effectuées pour dresser le fort et celles pour son entretien (57). Il s'agissait maintenant de trouver des fonds. Heureusement la famille de La Salle voulut les lui fournir et collaborer ainsi à l'entreprise (58). La Salle revint en Canada (1675). Avec lui étaient le célèbre Récollet, Louis Hennepin et François Daupin de La Forest, qui s'attacha désormais à sa fortune. Sans retard,] il se mit à agrandir son établissement. [Il remplaça le fort qui était en palissade par un autre en pierre à quatre bastions. Environ soixante personnes l'occupaient en 1677. Il fonda, à peu de distance, deux villages où se fixèrent dans l'un, douze familles françaises, dans l'autre, une centaine de familles sauvages.] Il fit, en outre, construire quatre barques pontées, [de vingt-cinq à quarante tonneaux,] les premières qui déployèrent leurs voiles sur le lac Ontario (59). Cela accompli, La Salle repassa en France

(54) V. *Supra*, 265.

(55) Dans la ville actuelle de Kingston. — Margry, I, 278.

(56) « Je ne puis que je ne vous recommande le sieur de La Salle qui est un homme d'esprit et d'intelligence et le plus capable que je connoisse ici pour toutes les entreprises et découvertes... ayant une connoissance très parfaite de l'état de ce pays... » Frontenac à Colbert, 14 novembre 1674 (Margry, I, 277).

(57) Margry, I, 281-288. Les dépenses de la Salle montèrent au début à presque 45.000 liv. (*Ibid.*, I, 291-296, 423-432 ; II, 10-19).

(58) Margry, I, 291. De même que des marchands du Canada et Frontenac lui-même. *Jug. et dél. C. S.*, II, 324, 417. — Margry, I, 425 ss. ; II, 27.

(59) *Ibid.*, I, 333-335, 437-439, 296. V. le plan du fort d. Faillon, III, 467.

(1677). Il venait chercher de nouveaux secours [et solliciter les pouvoirs nécessaires pour bâtir des forts dans l'Ouest et pour continuer ses découvertes vers le Sud, en vue d'atteindre les bouches du Mississipi.] Il trouva de puissants protecteurs dans le prince de Conti [et dans Colbert qui firent agréer au roi toutes ses demandes (60).]

Plein d'espérance, La Salle s'embarqua à La Rochelle (14 juillet 1678), avec trente hommes, marins et ouvriers, des armes, des ancres, des voiles pour équiper ses navires, des articles de troc pour la traite des fourrures. Il amenait [le capitaine La Motte-Lussière et] le chevalier Henri de Tonty (61), brave militaire qui s'associait de sa personne et de sa bourse à ses projets. Une fois La Salle arrivé au fort Frontenac, son énergie donna de l'activité à tout. Dès le 18 novembre, une de ses barques, [portant seize hommes, y compris La Motte et le P. Hennepin, cinglait vers la rivière Niagara, qui se jette du lac Erié dans le lac Ontario ;] elle était remplie de marchandises et d'objets nécessaires à la construction d'un fort et d'un brigantin (62). Lorsqu'elle arriva à la tête du lac Ontario, les sauvages contemplèrent avec un plaisir mêlé de crainte ce navire couvert de sa haute voilure blanche. A leur tour, les Français qui virent, quelques jours après, la cataracte de Niagara, furent saisis d'admiration à l'aspect d'un fleuve large d'un mille, accourant se précipiter d'un jet dans un abîme de cent soixante pieds, avec un bruit qui se fait entendre à plusieurs lieues de distance.

Les gens de La Salle commencèrent aussitôt la construction d'un fort [à deux lieues de l'embouchure du Niagara.] Quand les Tsonnontouans virent se dresser les murailles, ils murmurèrent. Pour ne point les avoir sur les bras, La Salle convertit cet ouvrage en un magasin entouré de palissades. Dans l'hiver, il fit mettre sur le chantier, au-dessus de la chute, un bâtiment [de quarante-cinq tonneaux ; il fit aussi bâtir un second fort,

(60) Margry, I, 337. La Salle eut la permission de traiter des peaux de bisons seulement. Toutes les dépenses, cependant, étaient encore à sa charge. Il n'en coûtait rien à Louis XIV.

(61) Italien de naissance, il servit dans l'armée française et perdit un bras, d'où son surnom : *Bras-Coupé* ou *Main-de-fer*. Il était frère d'Alphonse de Tonty qui commanda au Détroit en 1717 et cousin des deux Du Lhut. V. Harrisse, *Notes sur la N.-F.*, 146, n. — B. Sulte, *Les Tonty*, M. S. R. C., 1893, I, 3-31. — Legler, *Henry de Tonty* (*Parkman Club Pubs.*, Milwaukee, 1896, I, n° 3).]

(62) Pour ces faits et les suivants, v. Margry, I, 345 ss., 439 ss., 574 ss. ; II, 7-8. — Hennepin, *Description de la Louisiane*, 1683 : *id.*, *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique*, Utrecht, 1697. — Le Clercq, *Prem. établis. de la foy*, II, 3e p.

sur l'emplacement actuel de Fort Niagara, qu'il nomma fort Conti. La Forest en eut le commandement.]

L'activité de la Salle redoublait, [malgré les épreuves (63),] tant il avait à cœur de réaliser ses desseins. Il envoya [La Motte] et le P. Hennepin chez les Tsonnontouans [afin de les disposer favorablement à ses vues.] Lui-même visita ces Iroquois et plusieurs autres nations avec lesquelles il voulait nouer des relations commerciales. [Pendant son absence au fort Frontenac] *Le Griffon* fut achevé : c'est le nom qu'il donna à sa nouvelle barque (64), parce qu'il voulait, disait-il, faire voler le griffon par-dessus les corbeaux, par allusion à ses ennemis (65), que ses projets avaient rendus très nombreux. Tonty le fit lancer au printemps de 1679. Ce fut au milieu de salves répétées et des chants du *Te Deum* auxquels se mêlaient les cris de surprise des indigènes qui appelaient les Français *Otkon*, c'est-à-dire des Esprits.

[La Salle revenu,] *Le Griffon* fit voile le 7 août, armé de sept canons et rempli de marchandises. [Il avait à son bord trente-cinq personnes dont trois Récollets, les PP. Gabriel de La Ribourde, Zénobe Membré et Hennepin.] Et au bruit de son artillerie, il entra dans le lac Erié. La Salle triomphait. Il parvint sans accident au Détroit, dont les beautés naturelles enchantèrent tous ses compagnons. Au lac situé vers le milieu du canal il donna le nom de Sainte-Claire, que ce lac conserve encore. Le 23 août, on entra dans le lac Huron. Quatre jours après, on abordait à Michillimackinac, après avoir essuyé une tempête. Les sauvages de l'île, en apercevant le navire qui s'élevait à l'horizon, ne furent pas moins étonnés que ceux

(63) De 1678 à 1679, il perdit trois barques dont l'une valait 10.000 écus, avec 5.000 liv. de provisions; il se fit voler pour près de 20.000 liv. de castors et de marchandises. En outre, les logements et le fort de Conti furent incendiés (Margry, II, 65, 67-68, 71-74).

(64) Suivant Le Clercq (II, ch. XXI), il la nomma ainsi en l'honneur de Frontenac qui avait deux griffons pour supports dans ses armes.

(65) Les Jésuites. Lettres de C. de La Salle, 1679, 29 sept. 1680; 22 août 1682 ; octobre 1682 (Margry, II, 32 ss., 212 ss., 288 ss.). La Salle fut combattu par l'intendant Duchesneau (*Ibid.*, II, 265-274) et le gouverneur La Barre (*ibid.*, 302-304), mais surtout par les Jésuites (*Ibid.*, I, 382, 384-385, 390-393 ; II, 69, 81, 83-84, 90, 216, 238 ; III, 499-500). « Ils prétendaient, dit-il, faire de ces quartiers un nouveau Paraguay, et le chemin que je leur barre leur facilitait une correspondance avantageuse avec le Mexique. Cette barrière les mortifiera infailliblement, et vous savez comment ils en usent contre ce qui leur résiste. » (*Ibid.*, I, 393.) Aussi bien ces religieux voulaient s'établir en maîtres dans la vallée du Mississipi « comme ayant travaillé les premiers à ces découvertes ». *Mémoire sur la proposition à faire par les RR. PP, Jésuites...* (*Ibid.*, II, 611.) A la vérité, La Salle n'eut de protecteurs qu'en Courcelle, Talon et davantage en Frontenac, et de lieutenants fidèles qu'en Tonty et La Forest. D'ailleurs, il était ami des Récollets et les associa à ses entreprises.

des bords du lac Ontario, et le bruit éclatant du canon les jeta dans l'épouvante. Le chef français, couvert d'un manteau d'écarlate à bordure d'or, et suivi d'une garde, descendit à terre pour entendre la messe à la chapelle des Outaouas.

Il se remit en chemin (12 septembre) et alla jeter l'ancre dans la baie Verte (Green Bay). Cette première navigation sur les Lacs devait avoir une fin malheureuse. La Salle, ayant appris que ses créanciers avaient fait saisir ses propriétés [au fort Frontenac et à Québec], renvoya *Le Griffon* à Niagara avec une riche cargaison de pelleteries (66) pour les désintéresser. [La barque, paraît-il, fut abordée en route par des Outaouas qui la brûlèrent après avoir massacré l'équipage (67).]

Après le départ de son navire, La Salle continua à remonter la vallée du Saint-Laurent et des Lacs. Il se faisait suivre par quatorze hommes de tous métiers, avec des armes et des marchandises. Rendu à l'embouchure de la rivière des Miamis, aujourd'hui Saint-Joseph, au sud du lac Michigan (1er novembre), où *Le Griffon* devait venir à son retour de Niagara, il bâtit un petit fort sur une éminence abrupte, baignée de deux côtés par la rivière et défendue d'un autre côté par une ravine profonde. Il balisa l'entrée de la rivière pour son bâtiment, dont dépendait en partie la continuation de ses entreprises, et renvoya deux hommes à Michillimackinac pour le piloter dans le lac. Comme la barque ne paraissait pas, La Salle, à l'approche de l'hiver, se résolut à pénétrer chez les Illinois. Laissant quatre hommes au fort, il partit (3 décembre 1679) avec les trois Récollets, le reste de ses gens, et Tonty, qui l'avait rejoint en ce lieu sans avoir pu retrouver tous ceux à la recherche desquels il s'était employé. La Salle parvint, sur la fin de décembre, à une bourgade déserte située (68) vers la source de la rivière Illinois, dans le canton qui porte aujourd'hui son nom. Il descendit la rivière jusqu'au lac Péoria (4 janvier 1680) où il rencontra un camp [d'environ quatre-vingts cabanes remplies] d'Illinois. Ces sauvages de mœurs douces et pacifiques, après un moment de défiance, lui donnèrent l'hospitalité. Selon leur usage, quand ils recevaient des étran-

(66) Malgré les défenses royales (Margry, I, 336, 338), ce qui souleva contre lui les traitants.

(67) La Potherie, II, 140. La perte du *Griffon* coûta 40.000 liv. à la Salle (Margry, I, 451, 583).

(68) Près du village actuel d'Utica (Illinois). Parkman, *La Salle*, 169. Elle renfermait 460 cabanes, de 4 ou 5 feux chacune, et comptait 7 ou 8.000 sauvages (Margry, I, 466). Hennepin, *Desc. de la Louisiane*, 182. Récit du P. Membré d. Leclercq, II, ch. XXII.

gers fatigués d'un long voyage, ils frottèrent les jambes des Français avec de la graisse de bison et de l'huile d'ours. Ils apprirent avec plaisir que La Salle venait faire des établissements dans le pays. Comme les Hurons du temps de Champlain, les Illinois, qui étaient exposés aux courses des Iroquois, crurent que les Français seraient des alliés assez puissants pour les protéger. Les Illinois faisaient leurs cabanes de nattes de jonc plat, doublées et cousues ensemble. Ils étaient hauts de taille, forts, robustes, adroits à l'arc. On les a accusés d'être lâches, paresseux, dissolus et sans respect pour leurs chefs (69).

Les gens de La Salle, n'entendant point parler du navire, commençaient à murmurer et à déserter : six hommes disparurent dans une nuit. L'entreprise lui semblait tendre maintenant vers un dénouement fatal. Depuis quelque temps, les obstacles se multipliaient autour de lui ; il fallait toute sa force d'âme pour les surmonter (70). Il voulut occuper ses compagnons, en [élevant sur une butte, près de la ville actuelle de Peoria,] un fort qui fut nommé Crèvecœur en mémoire des angoisses auxquelles il était en proie (71). Il prit alors la résolution de retourner lui-même à pied à Frontenac, éloigné de près de quatre cents lieues. Il y aurait des nouvelles du *Griffon* et en amènerait les objets nécessaires au gréement d'une barque de quarante tonneaux qu'il avait déjà mise en construction à Crèvecœur. Il chargea le P. Hennepin [avec deux autres, un Poitevin, Michel Accault, et un Picard, Antoine Auguelle, dit Duguay,] de suivre, pendant ce temps-là, la rivière Illinois jusqu'au Mississipi, de remonter ce fleuve aussi loin que possible et d'examiner les contrées vers sa source. Et, après avoir laissé le commandement du fort à Tonty [avec quinze hommes,] il s'embarqua, le 2 mars 1680, accompagné de quatre Français et d'un sauvage (72). La rivière Illinois était, à maints endroits, couverte de glaces ou de neiges fondues. Il fallait, soit tirer les canots le long du rivage ou les transporter sur des traîneaux, soit marcher au travers des bois, sous la pluie, dans l'eau jusqu'à mi-jambe, n'ayant pour tous vivres que ce qu'on tuerait

(69) Le P. Membré, d. Le Clercq, II, ch. XXII.

(70) Un nommé Duplessis le mit en joue ; un autre tenta de l'empoisonner ; même un chef mascoutin fut dépêché secrètement auprès des Illinois pour les soulever contre lui (Margry, I, 581, 583, 470-476 ; II, 41-47, 67-68).

(71) Le Clercq, *ibid.*, ch. XXI.

(72) Margry, II, 109. — Le P. Membré d. Le Clercq, *ibid.*, ch. XXII.

en route. [Rendu au fort des Miamis (Saint-Joseph), La Salle prit à l'Est par les forêts du Michigan et, par la rivière Détroit et le lac Erié, atteignit Niagara (21 avril). Des nouvelles fâcheuses l'y attendaient. Des vingt ouvriers qu'il avait fait venir au fort, quatre seulement étaient restés ; en outre, son navire, *Le Saint-Pierre*, qui apportait de France pour 20.000 livres de marchandises, se perdit dans le golfe Saint-Laurent. Sans perdre courage, La Salle reprit sa marche. Il arriva, enfin, le 6 mai, au fort Frontenac, après le voyage le plus pénible, dit la *Relation* officielle, que jamais aucun Français ait entrepris dans l'Amérique (73).]

[Pendant ce temps-là,] le P. Hennepin [et ses deux compagnons, partis du fort Crèvecœur, le 29 février,] avaient descendu la rivière Illinois jusqu'au Mississipi. [Ils remontaient le grand fleuve quand ils tombèrent entre les mains de cent vingt Sioux, près de l'embouchure du Wisconsin (11 avril). Ces sauvages les emmenèrent dans leur capitale, Kathio, les obligeant à faire encore deux cent cinquante lieues sur le Haut Mississipi. Un jour qu'ils suivaient une troupe de mille Sioux à la chasse aux bisons, ils ne furent pas peu surpris de rencontrer, au-dessus du saut Saint-Antoine (vis-à-vis Minneapolis), cinq traitants conduits par Du Lhut (25 juillet). Tous retournèrent ensemble à la bourgade siouse. Grâce à Du Lhut, les trois captifs obtinrent bientôt leur liberté ; même le grand chef] traça sur un morceau de papier la route qu'ils devaient tenir. [Les Français, au nombre de huit,] prirent leur chemin, à la fin de septembre, par la rivière Wisconsin et la rivière aux Renards, regagnèrent la baie Verte [puis Michillimackinac,] après avoir reconnu de magnifiques contrées (74). [Au printemps suivant (29 mars 1681), le P. Hennepin se dirigeait vers Québec et se rembarquait pour la France. Il ne revint plus au Canada (75).]

(73) Margry, II, 50-64 ; I, 484-496.

(74) Hennepin, *Description de la Louisiane* (1683), 188-302. — *Mémoire du sieur Daniel Greysolon du Luth sur la découverte du pays des Nadouecioux dans le Canada...* 1683 (d. Harrisse, 177-181 et Margry. VI, 20). — Margry, I, 477-483 ; II, 245-248, 255-260.

(75) Hennepin, après avoir dit (*Desc. de la Louisiane*, 1683, 218) qu'il n'avait pu descendre le Mississipi jusqu'à son embouchure, s'en attribua plus tard la découverte avant et malgré La Salle, dans une amplification de son premier ouvrage : *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique* (d. c., 248, 250, 251). Il plagia, en outre, La Salle, le P. Membré et Le Clercq. En 1699, il voulut retourner en Canada, mais le roi le lui défendit. V. Harrisse, *Notes sur la Nouv.-France*, 145-151, 160, 173-183. — Winsor, *Hist. of America*, IV, 247-256. — Parkman, *La Salle*, 242-258. — R. G. Thwaites, *Father Hennepin's A New Discovery*, Chicago, 1903, Introd.

[Son libérateur, Daniel Greysolon Du Lhut, avait servi dans l'armée française comme enseigne de la Compagnie lyonnaise, puis comme gendarme de la garde du roi. Deux fois il visita le Canada avant 1674. Cette année-là, il prit part aux campagnes de Franche-Comté et de Flandre et assista à la sanglante bataille de Seneffe (11 août) en même temps que le P. Hennepin qui était l'un des aumôniers. Peu après, il retraversait l'Atlantique, avec son frère, Claude Greysolon de la Tourette, et s'établissait à Montréal (1675). On sait que les nations d'en haut y venaient assez souvent pour la traite des pelleteries. Du Lhut entra en rapports avec elles. Ainsi s'éveilla en lui le désir de parcourir leur pays et de pousser plus loin à l'Ouest. Il prépara donc une expédition. Le 1er septembre 1678, il partait accompagné de son frère et de six autres Français, par la route de l'Ottawa, gagnait le lac Huron et ensuite la côte nord du lac Supérieur. A Kaministiquia, où s'élève aujourd'hui la ville de Fort William, il bâtit un fort. L'année suivante, il pénétrait chez les Sioux et plantait les armes de la France à Mille Lacs (2 juillet 1679) et à trois cents milles plus haut. Comme on l'accusait de faire la traite sans congé, il alla se justifier auprès du ministre. A son retour, sa vie se passe presque entièrement dans les régions de l'Ouest, où tantôt il commerce, tantôt il conduit des troupes, tantôt encore il commande des postes importants. Pour faciliter l'accès des terres occidentales, il projeta d'établir une chaîne de forts (76). Lui-même construisit le fort de la Tourette, sur le lac Nipigon (1683), et le fort Saint-Joseph, à l'entrée du lac Huron, dans la rivière Sainte-Clair (1686). D'ailleurs, par sa fermeté et sa bravoure, il gagna le respect des indigènes. Son influence parmi les peuplades du lac Supérieur et du Haut Mississipi était grande et, durant trente années (1678-1707), il la mit au service de la France (77).]

Tandis qu'Hennepin explorait le haut de la vallée du Mississipi, les affaires de La Salle empiraient à Crèvecœur. Mais, pour faire bien com-

(76) V. Margry, V, 3-72.

(77) Il était né à Saint-Germain-en-Laye (1647) et mourut à Montréal en 1710. Son frère la Tourette retourna à Lyon. V. W.-Mc. Lennan, *A Gentleman of the King's Guard*, *Harper's Magazine*, N.-Y., Sept. 1893; *id. Death of Dulhut*, P. R. S. C., 1903, II, 39-47. B. Sulte, *Rev. canadienne*, Montréal, 1893, 480-489, 541-550; *id.* arts d. *L'Echo de l'Ouest*, Minneapolis, février et mars 1904. V. aussi les documents c. p. Margry, VI, 20-52. — Duchesneau (lettre à Seignelay, 10 nov. 1679, A. C. C. G. Canada, 5, fol. 32) a cru flétrir Du Lhut en le qualifiant de coureur de bois. Mais n'étaient-ce point aussi des coureurs de bois que Brulé, Nicolet, Groseilliers et Radisson, Jolliet, Nicolas Perrot, lesquels découvrirent ou parcoururent une grande partie de l'Amérique et gagnèrent à la France l'alliance des nations sauvages ?

prendre les événements qui contraignirent Tonty à abandonner ce poste, il est nécessaire de dire en quelle situation se trouvait La Salle en Canada, et les craintes qu'excitaient dans le commerce ses projets sur les contrées occidentales.

Il était venu dans le pays sans fortune, comme on l'a vu, mais avec des recommandations qui lui donnèrent accès auprès des hauts fonctionnaires. Bientôt il devint l'objet d'une faveur spéciale de la part du gouverneur, et d'une jalousie, proportionnée à l'étendue de ses entreprises, de la part des traitants (78). Ceux-ci tremblèrent pour leurs intérêts, surtout lorsqu'il eut obtenu, avec la concession du fort Frontenac, le monopole de la traite [dans le pays environnant] et ensuite [celui du trafic des peaux de bison] dans la vallée du Mississipi. Ils soulevèrent contre lui ses bailleurs de fonds et créanciers, qui, pendant son absence, saisirent ce qu'il avait laissé de biens à leur portée (1679-1680) (79). Ils indisposèrent aussi contre lui les tribus sauvages, et intriguèrent auprès de ses propres gens pour les faire déserter. Ils portèrent les Iroquois et les Miamis à prendre les armes contre les Illinois, ses alliés (80). A cette opposition du dedans se joignit l'hostilité du dehors. [Les négociants anglais et hollandais de la Nouvelle-York cherchaient à accaparer la traite des pelleteries tandis que] les colons anglais, naturellement, voyaient avec déplaisir les Français s'agrandir tout autour de leurs établissements. Ils encouragèrent les Iroquois à attaquer les alliés de La Salle dans la vallée du Mississipi (81), et aggravèrent encore une situation déjà beaucoup trop mauvaise. Tant d'ennemis à la fois devaient ruiner ses grands projets de commerce, qui, du reste, étaient au-dessus des forces d'un simple particulier.

Tonty faisait ce qu'il pouvait à Crèvecœur pour retenir les Illinois dans les intérêts de son chef. Ayant appris que les Miamis voulaient se joindre aux Iroquois, il se hâta d'enseigner à ses alliés l'usage des armes à

(78) Particulièrement Jacques Le Ber, Aubert de la Chesnaye, Le Moyne et autres qui s'étaient associés pour la traite et qui payaient au roi des droits de 13.000 écus par année.

(79) Au fort Frontenac et à Montréal. Duchesneau fit mettre sous scellé les pelleteries qu'il avait à Québec. V. Margry, I, 444 ; II, 25-26, 109. Le gouverneur La Barre s'empara du fort Frontenac (*Ibid.*, II, 335, 337) ; même il alla jusqu'à inciter les Iroquois à massacrer La Salle. *Mémoire p. rendre compte à Msr le marquis de Seignelay de l'état où le sieur de La Salle a laissé le fort Frontenac pendant le temps de sa découverte* (1682) (Margry, III, 29).

(80) Margry, II, 215.

(81) Mémoire de Duchesneau..., 13 nov. 1681 (Margry, II, 270).

feu, car ces deux nations avaient déjà adopté le fusil. Il leur montra aussi la manière de fortifier leurs villages avec des palissades. Lui-même s'occupait à bâtir le fort Saint-Louis [ou *Le Rocher*, au haut d'une éminence de 125 pieds sur le côté sud de la rivière Illinois (1680) (82),] quand les hommes qu'il avait laissés à Crèvecœur, travaillés par les mécontents, démolirent le fort, pillèrent les munitions et les vivres, et désertèrent tous, [excepté cinq (83).]

C'était dans le moment où [cinq cents Iroquois et cent Miamis] paraissaient à l'improviste sur le village des Illinois (10 septembre 1680), et faisaient trembler ce peuple pusillanime. Cette irruption exposait au plus grand danger les Français restés fidèles à La Salle. Tonty intervint, et ménagea une espèce de paix, que les Iroquois, voyant à qui ils avaient affaire, n'eurent aucun scrupule de violer. Ils déterrèrent les morts, dévastèrent les champs de maïs, commirent cent autres atrocités (84). Les Illinois, retraitant vers le Mississipi, se dissipèrent peu à peu, et laissèrent les Français seuls au milieu de leurs ennemis. Tonty, qui n'avait plus que cinq hommes avec lui, abandonna à son tour la contrée (18 septembre) [et regagna Michillimackinac (4 juin 1681) (85).]

Tandis qu'il descendait par le côté nord le lac Michigan, La Salle le remontait par le côté sud. [Il avait quitté le fort Frontenac (10 août 1680) avec La Forest et vingt-cinq hommes,] et des agrès pour sa barque [en construction à Crèvecœur. Après un arrêt au fort des Miamis, maintenant abattu, il atteignit sa destination (3 décembre). Le fort de Crèvecœur était en ruine et sa barque encore sur le chantier.] Comme il n'y avait personne, [La Salle reprit sa route et descendit l'Illinois jusqu'au Mississipi. Alors, pour la première fois il entra dans le grand fleuve (6 décembre). De retour à l'embouchure des Miamis, il se remettait en route, l'année suivante (1^er^ mars 1681), toujours accompagné de son lieutenant La Forest. Il avait projeté de former une ligue défensive avec les tribus de l'Ouest a fin de tenir en respect les Cinq-Nations. Aussi bien sa rare habileté à manier

(82) Ce fort ne fut achevé qu'en 1682.

(83) En outre, ils démolirent le fort des Miamis, saisirent les pelleteries de La Salle à Michillimackinac et pillèrent le fort Niagara. Margry, I, 496-498, 503, 583-584 ; II, 103-110. — Le P. Membré d. Le Clercq, II, ch. XXII.

(84) Des Kikapous, pourtant ennemis des Iroquois, assassinèrent le P. La Ribourde.

(85) Le P. Membré, *ibia*. Cf. Margry, I, 506-513, 584-592.

les indigènes fit merveille. Les Illinois se réconcilièrent avec les Miamis, lesquels renoncèrent aux Iroquois. Des Abénaquis et des Mahingans, qui fuyaient leur pays livré à la guerre, des Chaouanons, venus de l'Ohio, furent gagnés à la cause française. Enfin des sauvages de la Nouvelle-Angleterre, par leurs envoyés, promirent leur appui. Fort de ces résultats, La Salle revint au fort Frontenac puis à Montréal (86).] Quoiqu'il eût subi des pertes très considérables, il réussit à s'entendre avec ses créanciers, auxquels il laissa la liberté du commerce dans l'Ouest moyennant de nouvelles avances qu'ils lui firent pour réaliser son grand dessein (87).

[L'expédition, composée de cinquante-quatre personnes dont vingt-trois Français, des Abénaquis et des Mahingans, partit du fort des Miamis. Tonty et le P. Zénobe Membré ayant pris les devants le 21 décembre 1681, La Salle les rejoignit quelques jours après. On suivit la rivière des Plaines et l'Illinois, et on] arriva au Mississipi, le 6 février 1682 (88). La douceur du climat, la beauté du pays réveillaient, à mesure qu'il descendait vers le Sud, ses anciennes espérances de fortune et de gloire. La Salle reconnut les Arkansas (89) et les tribus visitées par Jolliet et le P. Marquette. Il traversa le territoire d'une foule d'autres nations, telles que les Chicachas les Taënsas, les [Coroas,] et enfin les Natchez, qu'a rendus célèbres la plume de Chateaubriand. S'arrêtant fréquemment en route pour examiner l'entrée des rivières affluentes, comme le Missouri, et comme l'Ohio [il éleva un fort, nommé fort Prudhomme, sur le Mississipi (24 février).] Il ne put atteindre l'embouchure du fleuve que le 7 avril, qu'il vit enfin l'Océan se déployer majestueusement devant lui sous le beau ciel des régions méridionales. Un cri de joie s'échappa de sa bouche ! Il avait réalisé l'objet de tant d'années de soucis, de travaux et de dangers. Il avait assuré par sa persévérance une noble conquête à sa patrie. La Salle prit solennellement possession de ces immenses contrées pour la France (9 avril) (90), et leur donna, en l'honneur de Louis XIV, son protecteur, le nom

(86) Margry, I, 500-502, 513-544, 592-593 ; II, 125-159.

(87) Il fit son testament à Montréal, le 11 août 1681 (*Ibid.*, II, 163).

(88) V. pour le détail de ce voyage, *Relat. de la descouverte de l'embouchure de la Rivière Mississipi dans le golfe du Mexique faite par le sieur de La Salle l'année passée*, 1682 (1683) d. Thomassy, *Géologie pratique de la Louisiane*, 1860, 9 ss. — Le P. Membré (qui a utilisé cette *Relation*) d. Le Clercq, II, ch. XXIII. — Margry, I, 547-570, 593-613 ; II, 164-194, 196-212.

(89) Qui habitaient à l'entrée de la rivière de ce nom.

(90) *Procès-verbal de prise de possession de la Louisiane...* ( Margry, II, 186). D'après la carte

de Louisiane. Ce nom a été retenu par le riche Etat, situé sur le golfe du Mexique, et dont la Nouvelle-Orléans, fondée par un de nos compatriotes, trente-cinq ans plus tard, est la capitale.

Ainsi fut achevée la découverte du Mississipi : les Français avaient parcouru le fleuve depuis [la région du lac Mille Lacs (Minnesota)] jusqu'à la mer, c'est-à-dire dans une étendue [d'environ quatre cents lieues.]

La Salle envoya le P. Membré en France pour rendre compte au roi du résultat de son voyage (91). [Quant à lui, pris de fièvre et retenu au fort Prudhomme, il gagna ensuite Michillimackinac. Ayant appris que les Cinq-Nations se préparaient à l'attaquer aux Illinois, il vint y rejoindre Tonty, à la fin de décembre. On employa l'hiver à mettre en état le fort Saint-Louis et La Salle continua ses établissements. Il forma, autour du fort, une colonie de Français et de sauvages qui comptait vingt mille de ces derniers. Il aurait ainsi un comptoir pour la traite et un rempart contre les incursions iroquoises.] Mais les préventions infusées dans l'esprit du nouveau gouverneur La Barre, successeur de Frontenac, le déterminèrent à aller aussi à Paris, en novembre 1683 (92). La Barre avait déjà écrit à Colbert que c'était l'imprudence de La Salle qui avait rallumé la guerre entre les Français et la confédération iroquoise, et que la colonie pourrait bien être attaquée avant qu'elle fût prête à se défendre (93). Plus tard, après la découverte des bouches du Mississipi, il avait encore écrit qu'en passant à Québec pour se rendre en Europe, le P. Membré n'avait rien voulu lui communiquer de l'expédition de La Salle ; qu'il ne croyait pas qu'on pût ajouter beaucoup de foi à ce que dirait ce missionnaire récollet ; que La Salle paraissait avoir de mauvais desseins ; qu'il était avec une vingtaine de vagabonds, Français et sauvages, dans le fond du lac Michigan, où il tranchait du souverain, pillait et rançonnait les gens, exposait les peuples aux irruptions des Iroquois, et couvrait toutes ses violences du prétexte

de Franquelin (1684), la Louisiane était bornée à l'Est par les montagnes Alleghany et à l'Ouest par les montagnes Rocheuses, et s'étendait depuis le Rio Grande et le golfe du Mexique jusqu'aux sources du Missouri. Harrisse, *Notes sur la N.-F.*, 201. — Winsor, *Hist. of America*, IV, 227-228.

(91) Le P. Membré s'embarqua le 15 novembre 1682 avec Frontenac, rappelé en France.

(92) Il partit avec La Forest. Il estimait ses dépenses et ses pertes jusque-là à 200.000 liv. Margry, II, 313 ; I, 611-614. — Le Clercq, II, ch. XXIV. — Lettres de La Salle à la Barre, 1682, 1683 (Margry, II, 312-328).

(93) Lettres des 12 et 14 nov. 1682 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 59. — Margry, II, 301-303).

de la permission qu'il avait eue du roi de faire seul le commerce dans les pays qu'il pourrait découvrir (94). Ces rapports, répétés par la plus haute autorité de la colonie, et suivis de la mise en séquestre du fort Frontenac et du fort Saint-Louis chez les Illinois (95), faisaient soupçonner la fidélité de La Salle, qui passa en France pour se justifier auprès du roi.

A cette époque Louis XIV, au comble de la gloire, reconnu pour le prince le plus puissant de la chrétienté, ne mettait plus de bornes à son ambition. Vainqueur de l'Europe coalisée, il lui avait imposé la loi à Nimègue (1678-1679). Tout semblait favoriser les plans de conquête du fier monarque. La découverte du Mississipi venait encore de lui donner des droits sur un nouveau pays, et flatter d'une autre sorte l'ambition d'un prince qui recherchait toutes les gloires. On pouvait supposer qu'il serait doux envers celui qui lui avait assuré cette acquisition territoriale. [Quoique défiant tout d'abord (96),] il ne trouva aucune parole de blâme pour La Salle. Si Colbert était descendu dans la tombe (6 septembre 1683), l'impulsion qu'il avait donnée au commerce, à l'industrie et à la colonisation durait encore. Son fils, le marquis de Seignelay, ministre de la marine, après avoir conféré avec le découvreur, qu'il écouta avec intérêt, demeura convaincu que La Barre avait été induit en erreur. Et il ne put rien refuser à celui qui, le premier, était descendu par le Mississipi jusqu'à la mer (97). L'ordre fut envoyé à Québec de le remettre en possession des forts Frontenac et Saint-Louis (98). En même temps, La Salle fut chargé de commencer la colonisation de la Louisiane, pour laquelle le gouvernement s'obligea de fournir tout le nécessaire.

(94) Lettres des 30 avril et 4 nov. 1683 (Margry, II, 329. — A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 15).

(95) Margry, I. 613-614 ; II, 335-337 ; III, 28, 32-36. La Barre au ministre, 5 juin 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 273).

(96) Lettre à La Barre, 5 août 1683 (Margry, II, 310).

(97) Margry, II, 353-356.

(98) Le roi à La Barre, 10 avril, 14 avril, 31 octobre 1684, c. p. Parkman, *La Salle*, 351. — Seignelay à de Meulles, 14 avril 1684 (A. C. B, reg. exp. 1684-1685, 11, fol. 38). — V. aussi le mém. de La Salle sur La Forest (Margry, II, 370).

## CHAPITRE III

### LE MASSACRE DE LACHINE

### (1682-1689)

Antoine Le Febvre de La Barre était venu remplacer le comte de Frontenac à la fin de septembre 1682 (1). C'était un vieillard, bon marin, qui s'était distingué par de glorieux faits d'armes contre les Anglais dans les Antilles, où il s'était emparé d'Antigoa et de Monserrat. En Canada, il se montra administrateur médiocre, manquant à la fois de cette souplesse qui élude les obstacles et de cette grandeur qui impose.

En arrivant à Québec, il apprit que la guerre était commencée entre les Cinq-Cantons et les Illinois, et qu'il devait s'attendre à l'avoir aussi bientôt en Canada. Ses instructions lui disaient de se porter avec cinq à six cents miliciens au lac Ontario, pour effrayer les Iroquois ; mais de ne point rompre avec eux sans une nécessité pressante, et sans être suffisamment certain de terminer les hostilités d'une manière heureuse en peu de temps (2). Après avoir jeté un regard sur l'état des choses, il se méprit à des difficultés apparentes, faute d'être versé dans ces affaires. La situation lui parut beaucoup plus critique qu'elle ne l'était réellement. Suivant un usage en France, lorsque l'Etat se trouvait dans des circonstances difficiles, il convoqua une assemblée des notables de la colonie, à Québec (10 octobre 1682), afin de prendre leur avis. Le nouvel intendant de Meulles (3), l'évêque, le gouverneur des Trois-Rivières, les membres

(1) La Potherie, II, 148. Ses provisions sont du 1er mai 1682 (enr. le 9 oct.). *Edits et Ord.*, III, 44. Le 5 août, toute la basse ville de Québec avait été incendiée. De Meulles au ministre, 6 oct. 1682 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 79). — Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 256.

(2) Instructions à La Barre, 10 mai 1682 (A. C. B, reg. exp. 8, 1682, fol. 15).

(3) Sa commission est du 1er mai 1682. *Edits et Ord.*, III, 46.

du Conseil supérieur, les chefs des juridictions inférieures, les Jésuites, le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, les principaux officiers des troupes [La Durantaye, Du Lhut, Sorel,] et quelques anciens habitants du pays composèrent cette réunion.

Après avoir délibéré, on fit sur la situation des affaires un rapport, qui fut envoyé à Paris. Les Anglais et les Hollandais de New-York, y disait-on, voulaient attirer tout le commerce des sauvages, et dans cette vue ils excitaient les Iroquois à déclarer la guerre aux Français : c'étaient par conséquent nos premiers ennemis. De leur côté, les Cinq-Cantons, pour n'avoir point à lutter contre des forces supérieures, travaillaient à ôter à la colonie ses alliés, ou à les détruire les uns après les autres. Ils avaient commencé par les Illinois, à qui, l'année précédente, ils avaient tué trois ou quatre cents hommes et enlevé neuf cents prisonniers. Il y aurait un grand intérêt à empêcher cette nation de succomber. La chose était difficile, parce que, si la colonie était en état de fournir mille hommes, accoutumés aux expéditions en canot et aux courses dans les bois (4), elle ne pouvait le faire qu'en suspendant une partie des travaux des champs. Il fallait aussi amasser des provisions de bouche et de guerre dans le voisinage des Cinq-Cantons, car il ne s'agissait plus de les effrayer, comme du temps de M. de Tracy, mais de les réduire au point qu'ils ne pussent plus faire de mal. Le fort Frontenac était très avantageux pour cela. De ce poste on pouvait, en quarante-huit heures, tomber sur le canton des Tsonnontouans. C'était le canton le plus éloigné vers le lac Erié et le plus populeux. Il avait, à lui seul, quinze cents guerriers bien armés, et il était important de lui porter les premiers coups. L'assemblée déclarait ensuite qu'avant d'entreprendre une pareille expédition, il fallait demander au roi deux ou trois cents soldats, qui seraient mis en garnison à Frontenac et à La Galette (Prescott) (5), afin de protéger la tête de la colonie canadienne, tandis que toutes les forces disponibles marcheraient à l'ennemi Il fallait demander, aussi, des laboureurs, pour cultiver les terres pendant l'absence des habitants à l'armée, outre l'argent nécessaire pour faire les approvisionnements ; et construire, sur le lac Ontario, trois ou quatre barques destinées au transport d'une partie des troupes et de leur maté-

(4) En 1681, la population française du Canada était de 9.677 âmes et en 1685, de 10.725. Johnson, *Summary of censuses of Canada*, d. c., IV. L'Acadie comptait six cents habitants.

(5) A 22 lieues en aval du fort Frontenac.

riel. La guerre était urgente, le Canada incapable de la faire seul. Le défaut d'appui de la part de la France recommençait à attirer à la colonie le mépris des sauvages. Si la confédération iroquoise voyait arriver des secours, elle n'oserait pas l'attaquer ; les alliés des Français prendraient les armes contre une nation qu'ils se croiraient alors assurés de vaincre (6).

Le rapport ne contenait rien d'entièrement étranger à la question iroquoise. La demande, assez mal motivée, de colons pour remplacer les miliciens, resta sans réponse. Cependant elle était faite dans un temps où les huguenots sollicitaient encore la permission de s'établir en Amérique, et promettaient d'y vivre en sujets paisibles à l'ombre du drapeau de leur patrie, qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer. Tant que Colbert fut au pouvoir, il protégea le plus possible les protestants, lesquels servaient dans l'armée, dans la marine, dans la magistrature, dans l'administration. Et, loin de troubler la France, ils l'enrichissaient. Sa mort les livra à la merci de ses ennemis, le vieux chancelier Le Tellier et le farouche Louvois, son fils. Ils furent refusés, et bientôt les dragonnades ou missions bottées passèrent sur leurs villes et leurs villages, terribles pronostics de la révocation de l'Edit de Nantes (17 octobre 1685) (7). « Le roi montrait avec un secret plaisir, dit Raynal, sa puissance en humiliant le pape et en écrasant les huguenots. » Au reste, [dès le début de son règne (8),] Louis XIV songeait à réaliser à tout prix l'unité religieuse de la France. En cela, il se rencontrait avec les esprits éclairés du temps, et à leur tête, Bossuet.

Les vexations, les confiscations, les galères, le supplice de la roue, le gibet, tout fut employé pour convertir les malheureux protestants. Ils ne songèrent plus qu'à échapper à la main qui s'appesantissait sur eux. On eut beau leur défendre de quitter le royaume, on eut beau punir des galères ceux qui trempaient dans leur évasion, deux cent mille huguenots, d'autres disent quatre cent mille, s'enfuirent en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et dans ses colonies américaines, [en Suède, en Danemark, en Russie,] où ils portèrent leurs richesses, leur industrie, et, après une pareille séparation, des ressentiments et la soif de la vengeance (9). Guil-

(6) Procès-verbal d'une assemblée tenue à Québec... (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 68).

(7) V. App. CCVI.

(8) *Mémoriaux du Conseil du roi*, p. p. J. de Boislisle, III, 1907, 98-100 (Soc. de l'Hist. de France).

(9) Cf. outre les auteurs d. c., Ch. Weiss, *Hist. des réfugiés protestants de France*, 1853. —

laume III chargea plus d'une fois les troupes françaises à la tête de corps français. On vit alors des régiments catholiques et huguenots, en se reconnaissant sur le champ de bataille, s'élancer les uns contre les autres avec une furie que ne montrent point les soldats de deux nations différentes (Raynal). De quel prix n'eût pas été une émigration faite en masse, composée d'hommes riches, instruits et laborieux, pour le peuplement des bords du Saint-Laurent ou des fertiles plaines de l'Ouest ? Du moins, ils n'auraient pas porté à l'étranger le secret des arts de la France. Mais une funeste politique sacrifia tous ces avantages aux vues exclusives d'un gouvernement qui ne laissait respirer ni la conscience ni l'intelligence (10). Sans cette politique, nous ne serions pas, nous, Canadiens français, réduits à défendre pied à pied, contre une race étrangère, nos lois, notre langue, notre nationalité. Comment pardonner jamais au fanatisme d'avoir rendu si pénible et parfois si poignant le sort de tout un peuple et compromis, gravement peut-être, son avenir ? (11).

Cependant, Louis XIV, qui levait des régiments de dragons pour massacrer les protestants, et qui allait perdre, par sa faute, [près d'un million de ses sujets (12),] n'eut que cent cinquante soldats (13) à envoyer à Québec (1683). Et c'était pour protéger une contrée plus de quatre fois plus vaste que la France, car elle embrassait les terres de la baie d'Hudson, l'Acadie, le Canada, une grande partie du Maine, du Vermont et du New-York, avec toute la vallée du Mississipi. Il put bien annoncer à La Barre qu'il s'était adressé à l'Angleterre pour l'engager à empêcher ses colonies de violer la paix entre les deux nations ; et que le roi de la Grande-Bretagne, Charles II, avait donné des ordres très précis au gouverneur de la colonie de New-York, le colonel Thomas Dongan, d'entretenir la bonne intelli-

H. M. Baird, *The Huguenots and the Revocation of the Edict of Nantes*, N.-Y., 1895. — C. W. Baird, *Hist. of the Huguenot Emigration to America*, N. Y., 1885. — *Huguenot Soc. of America Coll. and Proc.*, N. Y. depuis 1884.

(10) « Nulle part, l'Espagne exceptée, la pensée n'était moins libre qu'en France. » E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, II, 182. V. aussi *id.*, VII, I, 268-269, 273 ; II. 82. — Rambaud, *op. cit.*, II, 291-292.

(11) V. App. CCVII. — L'auteur traçait ces lignes dès 1845.

(12) De 1680 à 1720. A. Rébelliau, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 343.

(13) Soit trois compagnies dont le baron de La Hontan était l'un des officiers. Le roi à La Barre, 5 août 1683 (A. C. B, reg. îles et Canada, 10, 1683, fol. fol. 1). — *Nouv. Voyages* de La Hontan, 1re lettre. — La Barre au roi, 5 juin 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 273).

gence avec les Français (14). Mais Dongan voulait partager avec les Canadiens les avantages de la traite. Il n'eut garde de se conformer aux instructions de sa cour. Au contraire, il continua à exciter les Iroquois (15). A la nouvelle qu'il les avait décidés à lever la hache contre les Miamis et les Outaouas, La Barre leur dépêcha en toute hâte un homme sûr, [Charles Le Moyne,] qui arriva chez les Onnontagués la veille même du jour où ils devaient se mettre en marche (1683).

[Le Moyne] fut bien reçu. Les Iroquois, qui n'avaient point l'intention de tenir leurs promesses, consentirent à tout ; ils s'obligèrent à envoyer des députés à Montréal avant la fin de juin. Mais, dès le mois de mai, huit cents hommes, [armés par les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans] tombèrent sur les Outaouas et les Miamis. Bientôt après, on apprit que les deux autres cantons allaient lancer leurs bandes sur Montréal même (16). Le gouverneur écrivit à Paris. Dongan se servait des transfuges français pour conduire à ses fins les négociations avec les Iroquois ; il fallait se résoudre à abandonner le Canada, ou à faire un grand effort pour détruire au moins les Tsonnontouans et les Goyogouins, les plus animés contre la colonie ; et dans cette vue, un renfort de quatre cents hommes serait nécessaire dès le printemps suivant. Tandis qu'il adressait ainsi à la Cour des instances qui respiraient la guerre, ses démarches auprès des sauvages, dont il méconnaissait entièrement le caractère, faisaient supposer qu'il redoutait par-dessus toute chose la reprise des armes. Il ignorait qu'en recherchant avec trop d'ardeur leur amitié, il ne faisait qu'accroître leur orgueil et s'attirer leur mépris. Les délégués qu'ils devaient lui envoyer, ne paraissant pas, il fit inviter les cantons à venir dégager leur parole à Montréal. Ils répondirent alors qu'ils ne se souvenaient point d'avoir donné cette parole, et que, si l'on avait quelque chose à leur communiquer, on pouvait venir les trouver chez eux (17).

Pendant ce temps-là, par un stratagème bien connu, New-York donnait

(14) Lettre du 5 août 1683, d. c.

(15) D'après Barillon, ambassadeur français à Londres. Ce que Dongan nia, d'ailleurs. N. Y. Col. Doc. III, 506, 509.

(16) La Barre à Seignelay, 30 mai 1683 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 126). Le même au même, 4 nov. 1683 (A. C. B, reg. îles et Canada, 10, fol. 151). Le P. Lamberville, Jésuite, fut chargé aussi de maintenir la paix avec les Iroquois. V. ses lettres à La Barre (N.-Y. Col. Doc., IX, 252 ss).

(17) La Barre à Seignelay, 30 mai 1683, d. c.

ses marchandises à perte aux cantons, dans le dessein de ruiner les traitants français, ou de les rendre odieux. Ils ne cherchent, leur faisait-il dire, qu'à vous dépouiller de vos pelleteries. On eut encore avis à Québec que les Iroquois se préparaient à faire une guerre sanglante. La cupidité armait tout le monde. Deux nations européennes venaient en concurrence commerciale, la pire de toutes, sous les huttes de ces sauvages, qui ne demandaient qu'à combattre, et qui offraient par leur barbarie même plus de facilité à devenir d'aveugles instruments. Au reste, pour contre-balancer l'influence anglaise, la France n'avait qu'à mettre ses marchands en état d'acheter aussi cher et de vendre à aussi bas prix que leurs rivaux. Mais c'est à quoi elle ne songeait pas.

Quoiqu'ils fussent entraînés par leur amour de la guerre, tentés par leur intérêt et excités par les promesses, les louanges, les menaces même de New-York, il y avait encore des instants où les Iroquois craignaient beaucoup plus les Français qu'ils ne voulaient le faire paraître. Aussi bien ils ne pouvaient s'empêcher d'observer à leur égard quelques mesures. Ils envoyèrent en août (1683) (18) des députés pour renouveler leurs protestations d'amitié, conserver les apparences, surtout gagner du temps en trompant le gouverneur sur leurs projets. Tout le monde en était convaincu. Les missionnaires et ceux qui connaissaient bien les sauvages avertissaient La Barre de se défier ; que les Iroquois s'étaient même approchés du fort de Frontenac, pour le surprendre si l'occasion s'en fût présentée. Rien ne put faire sortir le gouverneur de ses illusions. Il reçut les députés iroquois le mieux qu'il put, leur fit mille caresses et les renvoya comblés de présents (19).

La Barre, en apparence si opposé au monopole qu'il ne semblait avoir enlevé les forts Frontenac et Saint-Louis à La Salle que pour plaire aux partisans de la traite libre, ne travaillait plus que pour les intérêts d'un trafic qui se faisait à son compte sur les Lacs et jusque chez les Illinois (20).

(18) Treize Tsonnontouans revinrent avec Le Moyne (20 juillet) et trente autres Iroquois suivirent le 14 août. La Barre à Seignelay, 4 nov. 1683, d. c.

(19) La Barre à Seignelay, 4 nov. 1683.

(20) Et même à Québec. Il avait formé ou approuvé (1683) une compagnie de quatorze traitants, dont La Chesnaye, pour le commerce des Illinois. Mém. à MM. les intéressés... (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 276). De Meulles à Seignelay, 6 juin 1684 (A. C. M. S. M. Canada, Mém. 1540-1759, F², fol. 163). — Le même au même, 8 juillet 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, fol. 382). — V. ch. préc.

La soif des spéculations n'était compensée chez lui par aucune des qualités nécessaires au chef d'un gouvernement au début d'une guerre.

Les Iroquois enfin levèrent tout à fait le masque, et il n'y eut alors qu'un cri dans la colonie contre le gouverneur. Les moins violents disaient que son grand âge le rendait crédule lorsqu'il fallait se défier, timide lorsqu'il fallait entreprendre, ombrageux et défiant à l'égard de ceux qui méritaient sa confiance. L'intendant de Meulles écrivit à Paris que le peuple était mécontent de la lenteur qu'on mettait aux préparatifs militaires ; que, sans lui, il y aurait eu peut-être quelque sédition sérieuse ; que les motifs du peuple étaient bons, mais qu'il était très important de ne point lui laisser la liberté de marquer ses sentiments (21).

Deux cents Iroquois étaient allés attaquer le fort Saint-Louis chez les Illinois, où le chevalier de Baugy, lieutenant des gardes du gouverneur, commandait depuis que celui-ci en avait fait prendre possession. [Après six jours de siège,] le parti fut repoussé (28 mars 1684) (22). La Barre devait, dans ces conjectures, frapper fort et surtout frapper vite (23), car le bruit courait que les ennemis avaient renouvelé la paix avec les sauvages de la Virginie, pour n'avoir rien à craindre derrière eux. Il montra un moment quelque velléité d'agir avec vigueur, en se portant à Montréal. Mais, bientôt, à son indécision, personne ne crut qu'il voulût sérieusement combattre, quoique les hostilités eussent été décidées dans l'assemblée générale de la colonie. Sous prétexte qu'il avait peu de secours à attendre de France, il voulut engager ses alliés à unir leurs forces avec les siennes. C'était annoncer un nouveau délai. Morel de La Durantaye et Du Lhut, chargés de la négociation, ne décidèrent pas sans peine les tribus des Lacs à prendre part à une attaque combinée. Ils n'y auraient peut-être pas réussi sans Nicolas Perrot, dont l'adresse à manier l'esprit de ces peuples fit triompher les raisons, d'ailleurs plausibles, qui leur furent présentées. La Durantaye amena du Michigan deux cents Canadiens et cinq cents Hurons, Outaouas, [Sauteurs,] Outagamis, [Poutewatomis,] à Niagara, où devait les attendre le gouverneur. On peut juger du mécontentement de tous ces sauvages,

(21) Lettre du 8 juillet 1684, d. c.

(22) La Barre à Dongan, 15 juin 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 265). Dongan à La Barre (N.-Y. Col. Doc., III, 447-448, 450). — Mém. de La Barre, 1er oct. 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, fol. 308).

(23) De Meulles à La Barre, 15 juillet 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, fol. 291).

qui n'avaient marché qu'à contre-cœur, lorsque, loin de trouver La Barre au rendez-vous, ils apprirent quelques jours après que la paix était faite (24). Ils s'en retournèrent le cœur plein d'un dépit qu'ils ne cachaient pas, malgré les assurances qu'ils reçurent que le traité leur était favorable.

Les troupes avaient été rassemblées à Montréal au mois de juillet (1684) (25). Mais, le gouverneur, au lieu de se porter sur un point donné dans le voisinage des cantons, afin de fondre, après avoir rallié ses auxiliaires, sur les Goyogouins et les Tsonnontouans, s'était amusé à correspondre avec Dongan (26) pour lui demander de se joindre à lui. Sans s'arrêter beaucoup aux injonctions du duc d'York, son maître, dont il tenait sa commission, Dongan s'efforçait au contraire à faire manquer la campagne des Français. Il offrit aux cantons des secours considérables, qu'ils refusèrent, parce qu'il y mit des conditions de sujétion qui choquèrent leur orgueil. La négociation fut rompue (juillet-août 1684) (27).

Se jugeant incapables sans aide de tenir tête aux forces du Canada si elles étaient bien conduites, les Iroquois envoyèrent une ambassade à La Barre pour traiter avec lui. L'armée, alors en marche, se composait de sept cents Canadiens, de cent trente réguliers et de deux cents sauvages, outre les sept cents hommes que La Durantaye amenait de l'Ouest. Elle n'avait quitté Montréal que le 27 juillet (1684), après y avoir passé onze jours à attendre le résultat de la proposition faite à Dongan ; elle perdit encore deux semaines entières au fort Frontenac ; enfin, elle traversa le lac Ontario. Tout le Canada murmurait contre ces lenteurs, qui faillirent devenir funestes (28). Les vivres se gâtèrent, causèrent des maladies mortelles et, pour dernier surcroît, manquèrent bientôt. La disette allait forcer les troupes à battre en retraite, quand [Le Moyne avec quatorze] députés iroquois les rencontrèrent, [à l'entrée de la rivière Salmon,] dans une anse qui porte depuis le nom de la Famine (Hungry Bay). Le gouverneur ne

(24) N. Perrot, *Mémoire* (éd. Tailhan), 132-138.

(25) Mém. de La Barre, 1er oct. 1684, d. c. — De Meulles à Seignelay, 8 juillet 1684, d. c.

(26) De Meulles à Seignelay, *ibid.* — La Barre à Dongan, 15 juin 1684, d. c.

(27) Il est vrai que les Iroquois avaient accepté la souveraineté de l'Angleterre (24 juillet 1684) mais ils proclamèrent en même temps leur indépendance. V. Colden, *Hist of the Five Nations* (éd. Shea), 50, 63. — N. Y. Col. Doc., III, 250, 347.

(28) De Meulles à Seignelay, 10 oct. 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 388). Revues au fort Frontenac, 14 et 17 août 1684 (A. C. C. G. *ibid.*, fol. 267, 297).

put cacher sa joie en voyant arriver ces ambassadeurs. Ceux-ci virent bien, à l'aspect des Français, que les rôles étaient changés, et qu'au lieu de demander humblement la paix, ils devaient parler en vainqueurs. Ils refusèrent hardiment de comprendre les Illinois dans le traité, et déclarèrent qu'ils ne poseraient les armes que lorsque l'un des deux peuples, les Iroquois ou les Illinois, aurait détruit l'autre. La Barre se contenta de répondre qu'ils prissent garde du moins, en voulant frapper les Illinois, que la hache ne tombât sur les Français qui demeuraient avec eux (29). Cette réponse peu noble rappelle celle que Pitt, plus d'un siècle après, fit dans la Chambre des Communes à l'occasion du désastre de Quiberon, et qui lui attira cette belle exclamation de Sheridan : « Oui, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores ! » (30)

La paix fut conclue (5 septembre 1684) (31) à la seule condition que les Tsonnontouans indemniseraient des traitants français qu'ils avaient pillés dans leur incursion chez les Illinois. La Barre, que les Jésuites fixés dans les cantons iroquois, surtout le P. Jean de Lamberville, confirmaient dans son désir d'éviter la guerre (32), promit de se retirer dès le lendemain avec toute son armée. Ainsi échoua, par la pusillanimité du général, une expédition qui, bien menée, aurait eu des résultats tout différents. Les Cinq-Nations eurent la gloire de repousser dédaigneusement les propositions avilissantes des Anglais (33), et de signer avec le gouverneur canadien, lorsque son armée était à leurs portes, un traité déshonorant pour les Français.

A peine La Barre fut-il arrivé à Québec qu'un renfort de trois cents soldats, venant de France, entra dans le port. Quoique l'on eût la paix, ce secours ne fut pas regardé comme inutile, parce qu'on comptait peu sur la durée de la tranquillité. Toute la colonie pensait qu'il était de son

(29) Mém. de La Barre, 1er oct. 1684, d. c. De Meulles à Seignelay, 10 oct. 1684, d. c. La Hontan, *Nouv. voyages*, I, lettre VII. Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois, de 1682 à 1712, p. Gédéon de Catalogne, d. *Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, 1871. — Coll. ms. N.-F., I, 551 ss.

(30) « Englishmen, it is true, have not shed their blood, but the honour of England has bled at every pore » W. Sichel, *Sheridan*, 1909, I, 116.

(31) A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 299.

(32) Lamberville à La Barre, 9 oct. 1684.

(33) Colden (éd. Shea), 80. — Lamberville à La Barre, 10 février 1684.

intérêt de défendre à tout prix les Illinois, abandonnés à la vengeance de leur ennemi victorieux, et qu'il fallait s'y préparer, parce qu'ils pouvaient être attaqués d'un moment à l'autre. Cette nécessité n'avait pas échappé à la perspicacité des Iroquois eux-mêmes, qui se tenaient prêts à reprendre les armes contre le Canada.

[Le P. de Lamberville] en mission chez eux mandait (34) que les Tsonnontouans se plaignaient d'avoir été attaqués par les Mascoutins et les Miamis, fiers de la protection des Français ; que tous les cantons avaient resserré leur alliance ensemble ; que les Mahingans leur avaient promis un secours de douze cents hommes, et les Anglais, un secours plus nombreux encore avec toutes sortes d'armes et de munitions ; que les Iroquois étaient déjà en campagne contre les Miamis ; enfin, qu'ils refusaient de livrer les mille peaux de castors, première partie de l'indemnité convenue au traité.

Le gouverneur avait depuis quelques jours entre les mains ces lettres, qui lui démontraient la fragilité du traité de la Famine, lorsqu'un successeur lui arriva de France avec [trois cent cinquante soldats (1er août 1685) (35).] La nouvelle de ce qui s'était passé avait causé de l'étonnement aux ministres. Le gouverneur, écrivit l'intendant de Meulles, avait entrepris cette guerre sans consulter personne ; de même il avait fait la paix, sans nécessité, au grand mécontentement des officiers et des soldats, qui ne cachaient point leur mépris pour leur général (36). Aussitôt que les conditions en furent connues à Paris, elles furent désavouées. La Cour révoqua La Barre pour sa paix honteuse, dit le roi (37), et pour l'abandon des Illinois.

Son successeur fut Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, colonel de dragons (38). Ce personnage était un homme pieux, brave, distingué par ce sentiment exquis de l'honneur et de la politesse que la noblesse

(34) Lettres à La Barre des 27 sept. et 9 oct. 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 540-543).

(35) Cinq cents s'embarquèrent sur deux vaisseaux, mais cent cinquante moururent en route. Avec le gouverneur Denonville étaient sa femme et sa fille, l'abbé de Saint-Vallier, nommé vicaire général de M. de Laval. Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, 283. — La Barre à Seignelay, Rome, 8 oct. 1685 (A. C. C. G. Canada, 1685, fol. 188).

(36) De Meulles à Seignelay, 10 oct. 1684, d. c. « Il (La Barre), dit-il encore, est plus dangereux pour le Canada que les Iroquois mêmes » (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 315).

(37) Le roi à de Meulles, 18 février 1685. (A. C. C. G. Canada, 7, 1685, fol. 290).

(38) Sa commission est du 1er janvier 1685, enr. le 3 août. *Edits et Ord.*, III, 48. La Barre se rembarqua en août.

française, encore si grande et si fière, regardait comme l'un de ses plus beaux attributs. Mais on verra que de fausses idées, une connaissance imparfaite du caractère des relations politiques avec les sauvages, surtout avec les cantons iroquois, lui firent commettre des actes qu'aucune justice ne pouvait excuser, et qui eurent la conséquence qu'on doit toujours attendre d'une pareille conduite, c'est-à-dire une rétribution plus ou moins tardive.

Denonville avait reçu, comme ses prédécesseurs, des instructions détaillées. Les ministres lui disaient que la désunion entre les gouverneurs et les intendants, avait été préjudiciable au bien public ; qu'il devait agir avec modération ; en outre, qu'il fallait soutenir les Illinois ainsi que les autres alliés délaissés par M. de La Barre, rabaisser l'orgueil des Cinq-Cantons et les forcer à observer la paix (39). Denonville s'appliqua aussitôt à cette dernière partie de ses instructions. Il ne resta que quelques jours à Québec, pour se reposer d'une traversée très orageuse et se rendit au fort Frontenac, [avec le gouverneur de Montréal, Callières, qui avait remplacé Perrot, en 1684.] D'abord, il chercha à persuader les Iroquois de ses dispositions pacifiques, puis à les amener à ménager les Illinois, qui désiraient vivre en paix avec tout le monde. Il ne tarda pas à s'apercevoir que, loin de le craindre, les Iroquois ne mettaient plus de bornes à leur insolence, et qu'il faudrait les humilier pour les rendre plus traitables. Il vit aussi qu'il n'y avait guère de fond à faire sur les alliés sauvages, depuis qu'ils prenaient les Français en mépris. La dispersion des Canadiens les exposait aussi eux-mêmes aux attaques. Comme les seigneuries les plus peuplées n'avaient encore que trente ou quarante habitations, il était extrêmement difficile de mettre les habitants à couvert de toute insulte. Les circonstances laissaient peu espérer que l'on pût terminer la guerre en une campagne. D'autres renforts seraient donc nécessaires pour la pousser avec vigueur (40).

Il envoya ses observations à Paris. En même temps il écrivit (41) que les hostilités commises par les cantons contre les Illinois étaient un motif suffisant pour reprendre les armes, mais qu'il fallait être prêt comme les Iroquois, qui l'étaient toujours. Il n'y avait plus, disait-il encore, que cette

(39) Instruct. du roi, 10 mars 1685 (A. C. B, reg. Canada et les îles, 1684-1685, 11, 1685, fol. 6).

(40) Denonville à Seignelay, 20 août 1685 (A. C. C. G. Canada, 7, 1685, fol. 55). De Meulles à Seignelay, 28 sept. 1685 (*Ibid.*, fol. 143).

(41) *Mém. concernant l'état présent du Canada*, 12 nov. 1685 (*Ibid.*, fol. 178).

alternative : ou se défaire de cette nation, ou la réduire à un tel degré de faiblesse qu'elle restât incapable de rien entreprendre contre les Français ; car ceux-ci ne l'auraient jamais pour amie tant que son intérêt commercial la porterait vers les Anglais.

La même chose avait déjà été dite souvent. Le moment favorable paraissait enfin venu de l'écouter. L'Angleterre, la seule alliée dont les cantons fussent assurés, était à la veille d'une révolution. Les troubles qui la déchiraient déjà suffisaient pour paralyser son action en Amérique en l'empêchant d'y faire passer aucun secours. Des forces dirigées par un chef habile et jetées au milieu des Iroquois pouvaient anéantir, en deux années au plus, leur puissance et les obliger même à quitter leur pays.

On oubliait que les colons de New-York étaient déjà assez nombreux eux-mêmes (42) pour appuyer les Cinq-Cantons. Ils les appuyaient en effet malgré les remontrances de l'ambassadeur français à Londres, Barillon d'Amoncourt (43), et les ordres répétés de l'Angleterre au gouverneur Dongan d'observer strictement les lois de la neutralité. Les marchands de New-York, attirés par la traite sur les Lacs, restaient sourds à tous les appels, et n'en travaillaient que davantage à détacher des Français toutes les peuplades riveraines. Denonville avait proposé au ministère, en 1685 (44), d'entourer Montréal de murailles [et de bâtir deux forts : l'un, à la rivière Niagara, l'autre, entre les lacs Huron et Erié.] Le fort Frontenac, à la tête du lac Ontario, celui de Niagara, au pied [et le troisième, au nord de Détroit,] rendraient la colonie maîtresse des Lacs en temps de guerre comme en temps de paix ; les Iroquois seraient à sa discrétion pour la chasse, puisque, leur propre pays étant épuisé de gibier, ils venaient la faire au nord du Saint-Laurent. Si les Anglais et leurs alliés étaient exclus de cette rive du fleuve, New-York ferait une perte de quatre cent mille francs par année. Aussi, quoique cette exclusion eût été ajournée, Dongan

(42) Ils étaient alors dix huit mille (Brodhead, *Hist. of the State of N.-Y.* (1609-1691), N. Y., 1853-71, II, 458), alors que toute la Nouvelle-France comptait (1685) onze mille trois cent vingt-cinq âmes. V. *Supra*, n. 4.

(43) Seignelay à Barillon, 10 mars 1685 (A. C. B, reg. Canada et les îles, 11, 1685, fol. 27).

(44) Denonville à Seignelay, 20 août 1685, d. c. Mém. du 12 nov. 1685, d. c. Il revint sur ces projets. Lettre à Seignelay, 8 mai 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, 1686, fol. 31). Le fort au sud du lac Huron fut construit par Du Lhut, en 1686. Denonville à Du Lhut, 6 juin 1686 (*Ibid.*, fol. 53).

ne fut pas plus tôt instruit des choses, qu'il protesta contre le grand approvisionnement qui se faisait à Frontenac, et contre la construction d'un fort à Niagara, sur un point qu'il prétendit situé dans sa province (45). Le gouverneur français répondit (46) que l'Angleterre était mal fondée dans ses prétentions sur les terres des Iroquois, ne pouvant ignorer que les Français en avaient pris possession avant même qu'il y eût un seul Anglais dans la contrée, ce qui était vrai.

Dongan n'en resta pas là. Il convoqua une députation de toute la confédération iroquoise à Albany. Les Français, lui dit-il, se préparaient à faire la guerre à leurs tribus ; elles devraient les prévenir et les attaquer à l'improviste, eux et leurs alliés ; ces ennemis seraient facilement vaincus, parce qu'ils n'étaient pas encore sur leurs gardes (47). Le P. de Lamberville, chez les Onnontagués, combattit les suggestions de Dongan (48). Après avoir eu la parole des chefs qu'on ne commencerait point les hostilités pendant son absence, il vint informer Denonville de ce qui se passait (49). Dongan, à la nouvelle de son départ, en devina le motif, et pressa davantage encore les cantons. Il chercha même secrètement à soulever les Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et ceux de la Montagne (de Montréal) (50), et à se faire remettre le frère du P. de Lamberville, le P. Jacques, resté en otage chez les Onnontagués (51). Mais il ne réussit pas dans ses tentatives, ou du moins qu'imparfaitement ; car, après avoir envoyé des guerriers en course, les cantons les retirèrent avant qu'ils eussent fait beaucoup de mal.

Denonville, en apprenant les nouvelles irruptions des Iroquois, résolut d'attaquer les Tsonnontouans, entremetteurs de toutes ces menées, et les plus mal disposés des Cinq-Cantons. Pour les tromper sur ses préparatifs, il renvoya le P. de Lamberville chez les Onnontagués avec des présents

(45) Dongan to Denonville, 22 may 1686 (N.-Y. Col. Doc. III, 455-458).

(46) Le 20 juin 1686 (*Ibid.*). — Copie de cette lettre, 19 sept. 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, 1686, fol. 101).

(47) Mém. de Denonville, 8 nov. 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, fol. 116).

(48) De même le P. Enjelran s'employait à Michillimackinac à maintenir dans l'alliance française les Hurons, les Outaouas et les autres tribus des lacs.

(49) Denonville à Seignelay, 12 juin 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, fol. 59).

(50) Sur l'emplacement actuel du séminaire de Montréal. Il y avait là deux cents à deux cent cinquante sauvages et six cents au saut Saint-Louis (A. G.).

(51) Mém. de Denonville, 8 nov. 1686, d. c.

destinés aux chefs qu'il pourrait retenir dans les intérêts des Français. Il l'avait prié de convoquer les chefs de toutes les nations iroquoises au fort Frontenac le printemps suivant (52). Le retour de ce missionnaire vénéré, qui ignorait l'intention du gouverneur, dissipa les soupçons que les avertissements de Dongan avaient inspirés aux sauvages, et les engagea à rappeler leurs guerriers partis en courses. Dans le même temps, les agents français s'efforçaient de reconquérir la bonne amitié des tribus des Lacs, ébranlées par les intrigues de New-York. L'été de 1686 se passa ainsi en préparatifs pour la guerre et en négociations pour la paix.

Les Iroquois ne pouvaient rester longtemps tranquilles. Leurs bandes attaquèrent [les Outaouas à Michillimackinac (53).] Cela facilita, par suite, les nouvelles démarches des Français auprès de ces derniers, des Miamis et des Hurons, afin de les engager à reprendre les armes.

« Les Cinq-Cantons, qui n'aiment les Anglais que pour le bon marché de leurs marchandises, écrivait Denonville au ministre Seignelay (54), et qui d'ailleurs craignent et haïssent plus leur domination que la nôtre, n'ont en vue que de détruire les autres sauvages pour venir ensuite à nous. Le colonel Dongan, qui veut se porter à Niagara, caresse beaucoup nos déserteurs (55), dont il tire de grands services pour ruiner notre commerce et avancer le sien, et je suis moi-même obligé de les ménager jusqu'à ce que je sois en état de les châtier. J'apprends que les Cinq-Cantons ont marché contre les Miamis et les sauvages de la baie des Puants (baie Verte), et qu'ils ont ruiné un de leurs villages. Mais les chasseurs de la baie sont revenus sur eux et les ont complètement battus ; ils veulent avoir leur revanche. Ils ont fait depuis peu un grand carnage des Illinois. Ils ne gardent plus aucune mesure avec nous, et ils pillent nos canots partout où ils les trouvent. »

(52) Mém. de Denonville, 8 nov. 1686, d. c.

(53) En 1685, Dongan envoyait des traitants sous la conduite d'un Hollandais, aux pays d'en haut. L'année suivante, il organisa une expédition qui devait conclure une alliance avec les tribus des Lacs, alliées des Français. Brodhead, *op. cit.*, II, 429, 443. Denonville à Seignelay, 8 mai 1686, d. c., 16 nov. 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, 1686, fol. 169).

(54) Mém. du 8 nov. 1686, d. c.

(55) Il avait fait revenir du Canada des centaines de sauvages et leur avait donné des terres sur la riv. Hudson. Il proposait de bâtir des forts pour s'assurer du pays jusqu'au golfe du Mexique. V. son rapport au comité du commerce à Londres, 22 février 1687. *Doc. Hist. of the State of New-York* by E. B. O'Callaghan, Albany, 1849-51, I, 147-189.

Louis XIV chargea son ambassadeur à Londres, Barillon [et Bonrepaus, autre diplomate,] de réitérer ses plaintes contre Dongan et de demander et presser la nomination de commissaires pour mettre fin aux disputes sur les pays appartenant aux deux couronnes en Amérique (56). Les commandants [à Saint-Louis,] à Michillimackinac et au Détroit, [Tonty, La Durantaye, La Forest et Du Lhut] avaient reçu ordre secrètement de Denonville de mettre leurs postes en état de défense ; d'y amasser des vivres pour la prochaine campagne ; de descendre ensuite à Niagara avec les Canadiens et les sauvages dont ils pourraient disposer. [Nicolas Perrot devait aussi y amener les contingents qu'il recruterait parmi les tribus du Mississipi et du lac Michigan.]

Au printemps de 1687, [six navires de France, sous la conduite du chevalier d'Amblimont, amenèrent des renforts.] Ils consistaient en huit cents hommes [de l'infanterie de marine,] commandés par un gentilhomme de Dauphiné, Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, lequel s'était distingué, dans les mousquetaires du roi, à la prise de Valenciennes (1677). Plusieurs de ses descendants ont depuis gouverné la Nouvelle-France. [Comme beaucoup de colons firent la campagne contre les Tsonnontouans, ces troupes restèrent pour garder les habitations. Le chevalier de Vaudreuil, cependant, voulut être de l'expédition.] L'armée de Denonville, d'environ huit cents soldats réguliers, [neuf cents] Canadiens et [trois] cents sauvages, se trouva réunie, au mois de juin, dans l'île Sainte-Hélène, en face de Montréal. Le gouverneur de la ville, le chevalier Louis Hector de Callières, ancien officier qui avait servi vingt ans dans les glorieuses campagnes de Louis XIV, commandait en second (57).

« Avec cette supériorité de force, dit un auteur, Denonville eut pourtant la malheureuse idée de commencer les hostilités par un acte qui déshonora le nom français chez les Cinq-Nations, ce nom que, malgré leur plus grande fureur, elles avaient toujours craint et respecté. » Sitôt que l'armée fut prête,

(56) Mém. du roi à Denonville et Champigny, 30 mars 1687. (A. C. B, reg. exp. 1687, 13, fol. 16). Le roi à Denonville, 17 juin 1687 (*Ibid.* fol. 65).

(57) Sur cette expédition et les faits suivants, v. les lettres de Denonville à Seignelay, 8 juin, 16 juillet, 25 août 1687 (A. C. C. G. Canada, 9, 1687, fol. 20, 32, 61). — *Mém. du voyage pour l'entreprise de M. de Denonville contre les Tsonnontouans*, oct. 1687. (*Ibid.*, fol. 104). — Champigny à Seignelay, 16 juillet 1687 (*Ibid.*, fol. 331). — Abbé Belmont, *Hist. du Canada* (d. *Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, 1840). — Mgr de Saint-Vallier, *Etat présent de l'église et de la colonie française* (1688), éd. Québec, 1857, 90-99. — Recueil de ce qui s'est passé en Canada.,. de 1682 à 1712, d. c. — La Hontan, I, lettres XII et XIII.

le gouverneur et l'intendant, Jean Bochart de Champigny, qui succédait à de Meulles (1686) (58), voulurent frapper les Iroquois de terreur. [Champigny prit les devants avec trente hommes et atteignit le fort Frontenac. Il y trouva les Iroquois qui s'y étaient rendus, sans défiance, à la demande du P. de Lamberville, accompagnés des femmes et des enfants, au nombre de cent cinquante.] Champigny en outre en avait attiré plusieurs, sous le prétexte d'un grand festin. Quand ils se présentèrent, il fit saisir [puis lier à des poteaux cinquante et un des chefs.] Ces malheureux, se croyant perdus, avaient chanté leur chant de mort. [Quelques-uns furent placés dans les missions, mais la plupart envoyés en France pour ramer sur les galères de Marseille.] (59).

Cet attentat fut désapprouvé hautement dans la colonie. On trembla pour les jours du P. de Lamberville, instrument innocent de cette violation du droit des gens, car c'en était une. Les anciens d'Onnontagué le firent appeler. « Tout nous autorise à te traiter en ennemi, lui dirent-ils, nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop ; ton cœur n'a point eu de part à l'insulte qu'on nous a faite ; et il serait injuste de te punir d'un crime que tu détestes autant que nous. Mais il faut que tu nous quittes. Tout le monde ici ne te rendrait peut-être pas justice. Quand une fois les jeunes gens auront chanté la guerre, ils ne verront plus en toi qu'un perfide, qui a livré nos chefs à un honteux esclavage ; ils n'écouteront plus que leur colère, et nous ne serions plus les maîtres de te soustraire à leurs coups. » Ils lui donnèrent des guides, qui prirent par des routes détournées, et ne le quittèrent qu'après l'avoir mis hors de danger (60).

Le roi désavoua la conduite du gouverneur. Les ordres transmis dans le temps à La Barre, et récemment encore à Denonville lui-même et à l'intendant Champigny, semblaient néanmoins les autoriser à expédier les prisonniers iroquois aux galères comme sujets révoltés (61). Mais ici le droit des gens et le caractère sacré d'ambassadeur avaient été violés. Louis XIV s'empressa de renvoyer les captifs pour détruire l'effet d'une si fâcheuse méprise tant par rapport à la religion que par rapport à la guerre ; car cette

(58) Sa commisson est du 24 avril 1686, enr. le 23 sept. *Edits et Ord.*, III, 50.

(59) V. *infra*, liv. V, ch. II, n. 27.

(60) Charlevoix, I, 510-511.

(61) Le roi à Denonville et à Champigny, 30 mars 1687, d. c. Le roi à La Barre, 31 juillet 1684 (A. C. C. G. Canada, 6, 1682-1684, fol. 289). — Champigny à Seignelay, 16 juillet 1687, d. c.

méprise pouvait porter les sauvages aux plus terribles excès de vengeance.

La petite armée de l'île de Sainte-Hélène s'était ébranlée, le 11 juin (1687). Elle était sur quatre cents canots et petits bateaux plats. [Les soldats du roi, ainsi que] les miliciens, étaient divisés en quatre bataillons : [les premiers avaient pour chefs d'Orvilliers, Saint-Cirque, le chevalier de Troyes et Valrennes ; les seconds étaient] sous les ordres de La Valtrie, Berthier, Grandville et Le Moyne de Longueuil, [ayant eux-mêmes à leur tête Dugué de Boisbriant.] Le chevalier de Vaudreuil marchait avec les réguliers. Afin de n'être pas blâmé, comme le fut de Meulles, en 1684, pour n'avoir pas suivi l'expédition de La Barre, l'intendant Champigny accompagnait les troupes. Elles débarquèrent au rendez-vous, à l'anse aux Sables (Irondequoit Bay) sur le bord méridional du lac Ontario (10 juillet), au milieu du territoire ennemi, et s'y retranchèrent. Le même jour, elles furent rejointes par La Durantaye, Tonty et Du Lhut, qui amenaient environ six cents sauvages et coureurs de bois. [Nicolas Perrot était du nombre (62).] Ces officiers avaient fait une soixantaine d'Anglais et de Hollandais prisonniers sur le lac Huron, où ils les avaient rencontrés qui s'en allaient trafiquer à Michillimackinac, contre le traité de neutralité conclu entre les deux couronnes (63).

[Laissant d'Orvilliers avec quatre cents hommes pour garder la redoute,] Denonville remit en marche son armée à travers la forêt (12 juillet). Les troupes souffrirent beaucoup de la chaleur. Le pays où elles s'avançaient, montagneux, coupé de ravines et de marais, était favorable aux embuscades. Il fallait s'avancer avec une extrême précaution. Les Tsonnontouans avaient été informés de l'approche des Français par des prisonniers agniers échappés à leurs gardes au moment du départ. Ils brûlèrent aussitôt leur premier village, et prirent la fuite. Ce moment de frayeur passé, ils résolurent de s'opposer aux progrès de Denonville, en profitant des accidents du terrain. Ils revinrent sur leurs pas. Trois cents hommes se placèrent dans un ruisseau, entre deux collines boisées, et cinq cents autres dans un marais rempli d'herbes fort hautes et épaisses, à quelque distance de là. Ainsi postés, ils attendirent (13 juillet) (64).

(62) N. Perrot, *Mémoire*, éd. Tailhan, 141-143.

(63) Le 16 nov. 1686. *Edits et Ord.*, I, 257. — Le roi à Denonville, 5 février 1687 (A. C. B. reg. exp. 1687, 13, fol. 1).

(64) Le lieu du combat serait près de Boughton's Hill, dans le village actuel de Victor, État de New-York. O. H. Marshall, *N.-Y. Hist. Coll.* 2e sér., II, 1849, 158.

Les Français, se fiant à certains indices trompeurs semés exprès sur la route par les ennemis, précipitaient leur marche ; leur avant-garde fort éloignée du corps de bataille, arriva au ruisseau. Les trois cents Tsonnontouans embusqués devaient laisser passer l'armée française, et l'assaillir par derrière, afin de la pousser par cette brusque attaque vers la seconde embuscade, formée dans le marais. Mais ils prirent cette avant-garde pour l'armée entière, et, croyant en avoir bon marché, parce qu'elle était presque toute composée de sauvages, ils poussèrent leur cri et firent feu. A cette fusillade inattendue d'un ennemi qu'ils ne voyaient point, la plupart des alliés lâchèrent pied, le désordre se communiqua, dans le premier moment de surprise, aux soldats qui étaient avec eux, et qui n'étaient pas habitués à combattre dans les bois. Heureusement, les sauvages chrétiens tinrent ferme. Tout à coup La Valtrie arrive au pas de course, à la tête d'une partie des milices, au bruit des tambours battant la charge. Bientôt l'épouvante passe dans l'âme de l'ennemi. Il abandonne sa position et s'enfuit du côté de la bande cachée dans le marais. Celle-ci, frappée à son tour de panique, disparaît en un clin d'œil en jetant ses armes. La perte des Français fut peu considérable (65) ; les Iroquois eurent quarante-cinq hommes tués, et une soixantaine de blessés. On coucha sur la place. Les sauvages se saisirent des corps de leurs ennemis, et, suivant leur coutume, firent dans leur camp un horrible festin de chair et de sang humains.

Le lendemain (14 juillet), l'armée monta à un autre village incendié des Tsonnontouans, sur une petite montagne, dont la cime était couronnée de nombreuses tours, qui se détachaient pittoresquement sur le fond clair du ciel. C'étaient leurs greniers. On y trouva une énorme quantité de maïs, que les Iroquois n'avaient pas eu le temps de détruire. Il ne restait plus du village que des cendres, et les tombeaux, qui avaient été épargnés. L'intérieur du pays fut ravagé durant dix jours. Deux autres bourgades, plus petites, furent embrasées à la main, les maïs, alors mûrs, coupés avec les épées dans tous les champs, les animaux tués. On ne rencontra pas un seul homme. Toute la population avait fui, partie chez les Goyogouins, partie au delà des montagnes, dans la Virginie, semant de misère un grand nombre de morts sur la route. Ce désastre réduisit de moitié la

(65) Onze tués et autant de blessés, parmi lesquels le P. Enjelran, Jésuite. Denonville à Seignelay, 25 août 1687, d. c.

tribu des Tsonnontouans, et humilia profondément la fière confédération dont elle faisait partie.

Au lieu de marcher ensuite contre les autres cantons, comme l'armée s'y attendait, surtout les sauvages alliés, et d'anéantir la puissance des Iroquois pendant que la nation était encore terrifiée, le gouverneur, laissant sa conquête inachevée, renvoya une partie de ses forces, et avec le reste, se rendit à l'entrée de la rivière Niagara (66). Il y fit construire, [sur l'emplacement du fort ruiné de La Salle,] un autre fort de pieux [qu'il mit sous la garde du chevalier de Troyes et de] cent hommes ; mais la garnison fut enlevée bientôt presque tout entière par une épidémie, [y compris le commandant (1688).]

Le résultat de cette campagne ne fut point proportionné aux préparatifs qu'on avait faits, ni aux espérances qu'elle avait données. Un général plus habile et plus décidé eût certainement terminé la guerre dans l'année, ses heureux commencements le font croire. Le gouverneur s'arrêta trop longtemps dans le canton vaincu, lorsqu'il en restait d'autres à vaincre. Au milieu de sa conquête il oublia ce qu'il avait entrepris pour élever un fort inutile à ses desseins. Il lui manquait l'ardeur et le coup d'œil pour tirer parti d'un premier succès. Tandis qu'il réfléchissait, comme si le temps n'eût pas pressé, la campagne se trouva finie sans avoir produit aucun grand avantage durable.

Le défaut de vigueur a caractérisé toute la conduite de Denonville. Peu de gouverneurs ont tant écrit, tant donné de sages conseils sur le Canada ; bien peu ont laissé le pays dans un état plus déplorable. C'est lui qui recommandait avec l'intendant au ministre d'envoyer de bons paysans, qui « mettent la main à la hache et à la pioche, » pour défricher les terres. C'est lui encore qui se plaignait du grand nombre de nobles qu'il y avait en Canada. « A ce sujet, je dois rendre compte à monseigneur, écrivait-il au ministre (67), de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles, qui sont à la mendicité, toutes nobles ou vivant comme telles. La famille de Saint-Ours est à la tête. Il est bon gentilhomme du Dauphiné (il était parent du maréchal d'Estrades), chargé d'une femme et de dix enfants.

(66) Denonville prit alors possession du pays des Tsonnontouans et de Niagara. *Acte de prise de possession du pays des Tsonnontouans*, 19 juillet 1687 (A. C. C. G. Canada, 9, 1687, fol. 40). *Prise de poss. de Niagara*, 31 juillet 1687 (*ibid.*, fol. 50).

(67) Denonville à Seignelay, 10 nov. 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, 1686, fol. 129).

Le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant les enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des blés et tenir la charrue. » Denonville nommait encore les Linctot, les d'Ailleboust, les Dugué, les Boucher, les Chambly, les Repentigny, les Tilly (68). La femme et la fille du dernier labouraient aussi la terre. Il craignait que les fils de ces familles ne se livrassent aux Anglais ; « ces derniers n'épargnent rien, ajoutait-il, pour s'attirer nos *coureurs de bois* et du côté du Nord et du côté de la Nouvelle-Angleterre. » Dans la même dépêche il conseillait d'accorder des lettres de noblesse aux riches seulement, « car de faire en ce pays un noble, pour n'être bon ni au commerce, ni à aucune autre chose, c'est augmenter le nombre des fainéants ». Il demandait des pilotes et des matelots, et proposait aussi d'ouvrir une communication par terre vers l'Acadie.

Ces avis étaient excellents. Toutefois, il faut dire que l'administrateur doit être essentiellement un homme d'action, s'occupant plutôt à mettre en œuvre des plans possibles, qu'à en présenter sans cesse de toutes sortes sans se donner le temps d'en exécuter aucun.

La retraite de Denonville fut le signal de nouvelles invasions par les Iroquois, sanglantes représailles qui répandirent une juste alarme dans la colonie. La rage dans le cœur, ces barbares entreprirent de porter le fer et le feu sur tout le Canada occidental. Dongan, qui écrivait à Londres (69) que Denonville avait envahi le territoire anglais, les animait maintenant avec adresse, se donnant pour leur allié fidèle et non pour leur maître, et s'adressant à leur patriotisme pour les exciter à défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables. Il offrait en même temps des Jésuites anglais aux Iroquois du saut Saint-Louis, et tâchait de les rapprocher de la ville de New-York, par la promesse de terres plus avantageuses que celles qu'ils occupaient. Il voulut aussi, en apparence, se rendre médiateur entre les parties belligérantes, et fit faire des propositions qu'il savait que les Français n'accepteraient point. Il affectait alors de parler au nom des cantons. Il dit au P. Vaillant, envoyé aussitôt à Albany par le faible Denonville, que le Canada ne pouvait obtenir la paix qu'à

(68) Champigny s'exprimait dans le même sens. Lettres au ministre, 26 août, 6 nov. 1687 (c. p. Parkman, *Old Régime in Canada*, 319-320). *Mém. sur le Canada*, 10 mai 1691 (A. C. C. G. Canada, II, 1690-1691, fol. 203).

(69) *Doc. Hist. of the State of N. Y.*, I, 255 ss. — V. *supra*, n. 55.

condition de faire revenir les sauvages conduits en France pour y servir sur les galères ; d'obliger les Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne à retourner dans leurs tribus ; de raser les forts à Niagara et à Frontenac, enfin de restituer aux Tsonnontouans ce qu'on avait pris dans leurs villages (70). Dongan réunit ensuite les anciens des cantons, leur annonça que le gouvernement français demandait la paix, et expliqua les conditions qu'ils en devaient exiger avant tout. « Je souhaite, ajouta-t-il, que vous mettiez bas la hache ; mais ne l'enterrez pas, cachez-la seulement sous l'herbe. Mon roi m'a défendu de vous fournir des armes, si vous pensiez à entreprendre la guerre contre les Français ; mais rassurez-vous, vous ne manquerez de rien. Je vous fournirai à mes dépens ce qui sera nécessaire pour une aussi juste cause. Tenez-vous sur vos gardes, de peur de surprise et soyez prêts à fondre sur votre ennemi par le lac Champlain et par le lac Ontario, en cas qu'il vous faille recommencer la guerre (71). »

Les sauvages des Lacs s'étaient beaucoup refroidis pour les Français, surtout les Hurons de Michillimackinac, qui entretenaient des relations secrètes avec les Iroquois (72), quoiqu'ils se fussent battus contre eux dans la dernière campagne. Tout cela, et une grande épidémie (73) survenue dans le Canada après le retour de l'armée, firent abandonner au gouverneur le projet d'une nouvelle expédition. L'ennemi alors put insulter [le fort Niagara,] le fort Frontenac, et même le fort Chambly. Celui-ci, investi tout à coup par [cent cinquante] Agniers et des Mahingans, [à l'instigation de Dongan (74),] ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les habitants accoururent à son secours (4 octobre 1687) (75). Ces bandes se glissèrent jusque dans l'île de Montréal, où l'une d'elles se jeta sur une maison barricadée, chercha à en arracher les palissades et ne fut repoussée qu'après avoir perdu plusieurs hommes. Une seconde bande, composée

(70) Denonville, Relat. des événements qui se sont passés en Canada, 30 oct. 1688 (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 86).

(71) V. *Dongan's Propositions to the Five Nations ; Answer of the Five Nations*, 5 August 1687 (N. Y. Col. Doc. III, 438, 441). Dongan to Denonville, 9 Sept. 1687 (*Ibid.*, 472 et 528).

(72) N. Perrot, *Mémoire*, éd. Tailhan, 143.

(73) Denonville, Mém. de l'état présent des affaires du Canada... 27 oct. 1687 (A. C. C. G. Canada, 9, 1687, fol. 121).

(74) *Dongan's Propositions to the Five Nations*, d. c. Colden (éd. 1727), 103.

(75) Belmont, *Hist. du Canada*, 27. — Denonville, Relat. des événements qui se sont passés en Canada, d. c.

de deux cents guerriers, tomba sur un autre point, tua plusieurs personnes, incendia des maisons. Ces petites attaques n'étaient, du reste, que les signes avant-coureurs des terribles irruptions des années suivantes.

Le récit que le gouverneur fait de cette guerre nous retrace vivement la situation de nos ancêtres, les dangers auxquels ils étaient continuellement exposés, le courage et la constance qu'ils montraient dans ces luttes barbares.

Les sauvages, dit-il, sont « comme une grande quantité de loups répandus dans une vaste forêt, d'où ils ravagent tous les pays environnants. On s'assemble pour leur donner la chasse, on s'informe où est leur retraite, et elle est partout ; il faut les attendre à l'affût, et on les attend longtemps. On ne peut aller les chercher qu'avec des chiens de chasse, et les sauvages sont les seuls limiers dont on puisse se servir pour cela ; mais ils nous manquent, et le peu que nous en avons ne sont pas des gens sur lesquels on puisse compter ; ils craignent d'approcher de l'ennemi, et encore plus de l'irriter contre eux. Le parti qu'on a pris a été de bâtir des forts dans chaque seigneurie, pour y réfugier les personnes et les bestiaux ; avec cela les terres labourables sont si écartées les unes des autres, et tellement environnées de bois, qu'à chaque champ il faudrait un corps de troupes pour soutenir les travailleurs (76). »

Pendant quelque temps, on crut à la possibilité de la paix. Les négociations furent reprises (77). L'hiver de 1687-88 se passa en allées et venues, en conférences, qui se prolongèrent jusque dans l'été, et en correspondances entre Denonville et Dongan (78). Dans une lettre, ce dernier déclara qu'il avait donné aux Iroquois des armes pour défendre le territoire britannique. Les cantons envoyèrent [le fameux capitaine des Onnontagués, Otréouati, surnommé la Grand'Gueule, avec six chefs onneyouts, onnontagués et goyogouins (juin 1688),] qu'ils firent escorter jusqu'au lac Saint-François par douze cents guerriers, suite redoutable qui causa les plus vives inquiétudes dans l'île de Montréal (79). Après avoir exposé leurs prétentions avec une

(76) Denonville, Mém. de l'état des affaires de la Nouv.-France, 10 août 1688 (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 63.)

(77) Le roi à Denonville, 8 janvier 1688, d. c.

(78) Dongan à Denonville, 9 sept. 1687. Denonville à Dongan, 12 oct. 1687. Dongan à Denonville, 31 oct. 1687 (A. C. C. G. Canada, 9, 1687, fol. 86, 98, 164. — N.-Y. Col. Doc., III, 472, IX, 355).

(79) Denonville, Rel. des événements... 30 oct. 1688, d. c.

grande hauteur, mais aussi avec une grande adresse, ces députés dirent que leur pays ne voulait pas profiter de ses avantages ; que les Iroquois connaissaient la faiblesse de la colonie ; qu'ils pourraient incendier les maisons et les grains dans les champs s'ils le voulaient, et, après avoir affamé les habitants, les attaquer et détruire leurs forts. Denonville leur faisant remarquer que Dongan lui avait écrit qu'ils étaient sujets anglais et ne pouvaient rien conclure sans ses ordres, ils répondirent, comme toujours, qu'ils étaient indépendants ; qu'ils avaient constamment résisté aux prétentions de Dongan, et qu'ils voulaient être seulement amis des Français et des Anglais, sans que ni les uns ni les autres fussent leurs maîtres ; ils tenaient leurs terres de Dieu, n'avaient jamais été conquis, et prétendaient garder une entière neutralité. Les ambassadeurs acceptèrent, cependant, les conditions que Denonville leur proposa : tous ses alliés seraient compris dans le traité ; le canton des Agniers et celui des Tsonnontouans lui enverraient des députés pour signer la paix ; les hostilités cesseraient de part et d'autre, et les Français pourraient en toute liberté ravitailler leur fort à Frontenac. Une trêve fut conclue (15 juin 1688) (80) [à Montréal], et cinq Iroquois restèrent en otage. Malgré cette trêve, quelques bandes, ignorant peut-être ce qui se passait, continuèrent de commettre des assassinats et des incendies en différents lieux au-dessus de Québec, à la Rivière-du-Loup, à Saint-François du Lac Saint-Pierre, à Sorel, à Contrecœur, à Saint-Ours, à Boucherville, où elles brûlèrent les maisons isolées et tuèrent les bestiaux ; mais peu à peu elles finirent par disparaître (81).

Tous les alliés du Canada ne voyaient pas la paix d'un œil favorable. Les Abénaquis pénétrèrent dans le canton des Agniers et jusque dans les habitations anglaises, où ils levèrent des chevelures. Les Iroquois du saut Saint-Louis et de la Montagne les imitèrent. Les Hurons de Michillimackinac, que l'on avait crus les plus opposés à la guerre, furent ceux qui mirent le plus d'obstacles au traité, et qui le traversèrent avec le plus de succès.

« Pendant qu'on négociait, dit Raynal (82), un Machiavel né dans les

(80) Déclaration des trois nations iroquoises, Montréal (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 48).

(81) Denonville, Rel. des événements..., 30 oct. 1688, d. c.

(82) IV, 48.

forêts, Kondiaronk, nommé le Rat (83) par les Français, lequel était le sauvage le plus intrépide, le plus ferme et le plus éclairé qu'on ait jamais trouvé dans l'Amérique septentrionale, arriva au fort Frontenac avec une troupe choisie de Hurons, résolu de faire des actions dignes de la réputation qu'il avait acquise. » Le gouverneur ne l'avait gagné qu'avec peine ; car il avait été d'abord contre les Français. On lui dit qu'un traité était entamé, que les députés des Iroquois étaient en chemin pour le conclure à Montréal, et qu'il désobligerait le gouverneur français s'il continuait les hostilités.

A cette nouvelle, le Rat sut se posséder ; quoiqu'il crût qu'on sacrifiait sa nation et ses alliés, il ne lui échappa aucune plainte. Mais il était vivement offensé de ce que les Français faisaient la paix sans les consulter, et il se promit de punir cet outrage. Il dressa une embuscade aux ambassadeurs : l'un d'eux fut tué, les autres pris. Il se vanta après ce coup d'avoir tué la paix. Quand les prisonniers lui dirent l'objet de leur voyage, il joua l'étonnement et leur assura que c'était Denonville qui l'avait invité à venir les surprendre à leur passage dans l'anse de la Famine (Hungry Bay). Poussant la feinte jusqu'au bout, il les relâcha tous sur-le-champ, hormis un seul, qu'il garda pour remplacer, dit-il, un de ses Hurons tué dans l'attaque. Il regagna ensuite promptement Michillimackinac, et donna son prisonnier au commandant, La Durantaye, qui, ne sachant point qu'on traitait avec les Iroquois, fit fusiller le malheureux sauvage. Celui-ci protesta qu'il était ambassadeur. Le Rat persuada tout le monde que la crainte de la mort lui avait dérangé l'esprit. Après son exécution, le Rat fit venir un Iroquois, depuis longtemps captif chez les Hurons, et le mit en liberté pour aller apprendre à sa nation que les Français, tandis qu'ils l'amusaient par des négociations, continuaient à faire des prisonniers et les massacraient. Cet artifice, d'une politique vraiment diabolique, réussit au gré de son auteur. Car, quoiqu'on parût avoir détrompé les Iroquois sur cette prétendue perfidie du gouverneur, ils ne furent pas fâchés d'avoir un prétexte pour ne pas poser les armes (84). Les plus sages, cependant, qui voulaient la tranquillité, les gagnèrent à faire partir de nouveaux députés. Mais un

(83) C'était un chef huron de Michillimackinac.

(84) La Hontan, I, lettre XVII. — Denonville, Mém. de l'état des affaires du pays (10 août-31 oct. 1688), 6 nov. 1688. (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 100) — Callières, Mém. sur l'état des affaires du Canada, janvier 1689 (*Ibid.*, fol. 260). Belmont, 29.

exprès de Sir Edmund Andros, successeur de Dongan (85) au gouvernement de New-York [compris maintenant dans la Nouvelle-Angleterre (1688),] arriva, qui leur demanda fortement de ne point traiter avec les Français sans la participation de son maître. Le roi de la Grande-Bretagne, leur dit-il, les prenait sous sa protection (86).

Andros avait embrassé la politique de son prédécesseur en tout ce qui concernait les Cinq-Nations. Il écrivit à Denonville (87) qu'elles dépendaient de la couronne d'Angleterre, et qu'il ne leur permettait de traiter qu'aux conditions proposées par Dongan. Presque dans le même temps, le roi Jacques II était précipité du trône et remplacé par le prince d'Orange (13 février 1689). Toutes les espérances de paix en Canada s'évanouirent. La guerre recommença bientôt avec archarnement. Elle fut d'autant plus longue que l'Angleterre, par sa rupture avec la France après le renversement de Jacques II, se trouva ouvertement l'alliée des cantons.

Andros, sûr d'être soutenu par le nouveau souverain, ne garda plus de mesure dans ses menées, et travailla non seulement à rallier les Iroquois à sa politique, mais même à détacher des Français les Abénaquis, sans succès, toutefois, à l'égard de ces derniers. Ce peuple aima mieux s'exposer aux plus grands périls que d'abandonner la nation à laquelle il devait les lumières de la foi. Il forma, du côté du levant, une barrière que ne purent jamais franchir les forces de la Nouvelle-Angleterre, qu'il attaqua au contraire lui-même et réduisit plus d'une fois, par ses courses, à solliciter le secours des Cinq-Cantons.

La déclaration d'Andros, et la conduite des Iroquois, qui avaient lâché de nouveau leurs bandes, inspirèrent aux Canadiens un de ces projets énergiques qu'adopte un peuple dans une situation désespérée : c'était de se jeter sur les provinces anglaises. Callières, après avoir entretenu le gouverneur d'un plan pour la conquête de New-York (88), alla la proposer

(85) Louis XIV avait demandé son rappel. Lettre à Denonville et Champigny, 30 mars 1687, d. c.

(86) V. ses instructions (N.-Y. Col. Doc., III, 548). — Mém. de Callières à Seignelay, janvier 1689, d. c.

(87) Lettres des 21 août, 29 sept. 1688 (A. C. C. G. Canada, 10, fol. 75, 82).

(88) Mém. de janvier 1689, d. c. Mém. touchant l'entreprise contre New-York, s. d. — Lettre sur le même projet, s. d. (A. C. C. G., Canada, 10, 1688-1689, fol. 271, 275). — Callières à Seignelay, 8 nov. 1689 (*Ibid.*, 283). V. aussi n. suiv.

à Louis XIV comme l'unique moyen d'empêcher la destruction de la colonie.

Il exposa bien les choses dans plusieurs mémoires (89) au monarque. Les Anglais, qui donnaient en troc leurs marchandises à près de moitié meilleur marché que les Canadiens, finiraient sans doute par s'attacher les sauvages tout en ruinant le Canada ; après quoi, unis à ces barbares, ne pourraient-ils pas brûler tous les établissements épars sur les rives du Saint-Laurent jusqu'à Québec ? La province de New-York soutiendra toujours les prétentions des cantons, avec lesquels il n'y aura jamais de paix solide tant qu'il en sera ainsi. L'occuper est le seul moyen de prévenir ces malheurs. « Qu'on me donne, dit-il, quatorze cents soldats et six cents Canadiens d'élite, j'y pénétrerai par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que cent cinquante soldats. Cette bourgade contient à peine trois cents habitants capables de porter les armes. Manhatte (New-York) en a quatre cents, y compris trois compagnies de cavalerie ; elle possède un fort de pierre avec du canon ; sa conquête rendrait le roi maître de l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile sous un climat doux. » (90) Le roi approuva d'abord ce projet, puis l'ajourna (91), préférant une bonne paix si elle était possible. Il y revint ensuite et voulut alors en confier l'exécution à un autre capitaine que Denonville, que sa campagne contre les Tsonnontouans avait fait juger, et que sa conduite, d'ailleurs, venait de faire révoquer.

Il était temps que l'on confiât à des hommes habiles le gouvernement canadien, abandonné, depuis le départ de Frontenac, à des administrateurs décrépits et incapables. Une plus longue persistance dans la politique des deux derniers gouverneurs pouvait compromettre irréparablement l'avenir de la colonie. Mais le malheur s'acharnait sur Denonville. Les derniers jours de son administration furent marqués par de véritables désastres qui en font l'une des plus funestes époques de ces temps de notre histoire.

(89) Callières au ministre, 1690 — Autre mém. de Callières au sujet de l'entreprise contre la Nouvelle-York, 22 mai 1690. (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 277, 279).

(90) Mém. de janvier 1689, d. c.

(91) Observations du ministre sur le projet d'attaque de la Nouv.-York, 24 avril 1689 (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 324).

Contre toute attente, le pays jouissait depuis plusieurs mois d'une tranquillité profonde que des bruits sourds d'invasion ne purent troubler. Quoique l'on se prît parfois à s'étonner de ce calme, dans lequel, sans la lassitude générale, on aurait pu voir quelque chose de sinistre ; quoique le gouverneur eût été positivement prévenu que les Iroquois s'apprêtaient à faire un coup, on trouvait si doux le repos qu'on ne voulut pas croire aux avertissements. Denonville en parla aux Jésuites, et ils lui dirent que le messager de la nouvelle était indigne de foi. Au reste, tout le monde était familiarisé depuis longtemps avec les irruptions passagères des sauvages. Comme les marins qui, insoucieux de la tempête, s'endorment tranquillement au milieu de l'élément orageux sur lequel ils ont passé leur vie, les premiers colons s'étaient accoutumés aux dangers que présentait le voisinage des barbares. Et ils vivaient presque dans l'oubli de la mort qui pouvait fondre sur eux à l'instant qu'ils y penseraient le moins.

On était aux premiers jours du mois d'août (1689). Rien n'annonçait aucun événement extraordinaire. Dans la nuit du 4 au 5, quinze cents Iroquois traversent le lac Saint-Louis, durant une tempête de grêle et de pluie qui les favorise, et débarquent en silence à Lachine, sur la partie supérieure de l'île de Montréal. Avant le jour, ils se sont placés par pelotons à toutes les maisons, sur un espace de plusieurs lieues. Les habitants sont encore ensevelis dans le sommeil. Les Iroquois n'attendent plus que le signal : il est donné. Alors s'élève un effroyable cri de mort. Les portes sont rompues, et le massacre commence. Les sauvages égorgent d'abord les hommes ; ils mettent le feu aux maisons qui résistent, et, lorsque la flamme en fait sortir les habitants, ils épuisent sur eux tout ce que la fureur et la férocité peuvent inventer. Ils ouvrent le sein des femmes enceintes pour en arracher le fruit qu'elles portent, et contraignent des mères à rôtir vifs leurs enfants. Environ deux cents personnes périssent. [Plus de cent vingt] autres sont entraînées dans les cantons pour y être brûlées. L'île est inondée de sang et ravagée jusqu'aux portes de la ville, où pourtant se trouve Denonville lui-même. De là, les Iroquois passent sur la rive opposée ; la paroisse de La Chenaie est incendiée tout entière, et vingt habitants sont massacrés (92).

(92) V. Recueil de ce qui s'est passé en Canada, de 1682 à 1712, d. c. — Belmont, 29-31. — La Hontan, I, lettre XVII. — Callières au ministre, 8 nov. 1689. Champigny au même, 15, 16,

Rien ne vint arrêter le torrent dévastateur, qui fut longtemps maître de son cours. A la première alarme, Denonville perdit la tête. Il se présenta plusieurs troupes d'hommes pour marcher aux Iroquois. Il les fit revenir, ou leur défendit de remuer. Plusieurs fois on aurait pu surprendre les barbares, ivres de vin et dispersés dans la campagne, et les détruire, ou les attaquer en chemin avec avantage. L'ordre positif empêchait de rien faire. Les soldats et les habitants restaient immobiles sous les armes, devant ces ravages, sans pouvoir se venger. Il n'y eut de chocs que sur quelques points. Quatre-vingts hommes, Français et sauvages, commandés par le lieutenant La Rabeyre, avaient été détachés pour aller porter secours au fort Roland, à Lachine, où s'était jeté le chevalier de Vaudreuil. Ce faible détachement fut attaqué en chemin et détruit. La Rabeyre tomba vivant, mais blessé, au pouvoir des Iroquois, qui le réservèrent pour servir de spectacle dans leur village, où ils le firent mourir inhumainement. Ces barbares parcouraient le pays, laissant partout leurs traces sanglantes. Ils se portaient rapidement d'un lieu à un autre dans leurs canots d'écorce, et cédaient, lorsqu'ils rencontraient de la résistance, pour se répandre là où ils n'en trouvaient point. Ils se promenèrent ainsi avec le fer et la flamme, comme un incendie qu'excite un vent qui change sans cesse de direction ; enfin ils se retirèrent.

Alors le gouverneur envoya à la découverte pour s'assurer de leur retraite. Le détachement, formé de coureurs de bois [que conduisaient Du Lhut et d'Ailleboust de Mantet,] rencontra sur le lac des Deux- Montagnes vingt-deux Iroquois. Les Canadiens étaient au nombre d'une trentaine et montaient comme eux deux grands canots d'écorce. Ils essuyèrent le feu de l'ennemi, puis l'abordèrent, et, chacun prenant son homme, dix-huit sauvages tombèrent, [tués ou blessés,] à la première décharge (93).

Quoiqu'il fût difficile de se garantir d'une irruption soudaine dans un vaste pays couvert encore de forêts, et qu'on ait dit que la catastrophe de l'île de Montréal ne pouvait être attribuée à Denonville, le mal venant de ce que les habitations étaient trop disséminées, on ne peut s'empêcher de se demander comment Denonville n'avait pas su prévoir une pareille

17 nov. 1689 (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 283, 244-257). — Frontenac au même, 15 nov. 1689 (*Ibid.*, fol. 267).

(93) Frontenac au ministre, 15 nov. 1689 d. c. — Champigny au ministre, 16 nov. 1689, d. c. — Cf. Belmont, 31.

invasion d'un ennemi dont les surprises étaient plus à craindre que les attaques ouvertes. En général, l'insuccès dans la guerre est une forte présomption d'incapacité. Si quinze cents barbares se sont promenés longtemps en vainqueurs au milieu de la colonie, c'est que le gouverneur avait d'abord manqué de jugement en n'écoutant pas des bruits qui l'avertissaient de veiller, et qu'il n'avait pas su ensuite faire agir les forces sous sa main.

Pendant que le Canada déplorait tant de maux, qui firent donner à l'année 1689 le nom funèbre d'*année du massacre*, le comte de Frontenac (94) arriva (12 octobre) pour remplacer Denonville (95). Les Canadiens, qui connaissaient l'habileté de leur ancien gouverneur, osèrent alors, et alors seulement, se livrer à des espérances ; ils le reçurent avec des démonstrations de joie extraordinaires. Frontenac débarqua à Québec, le soir, au bruit du canon et de la mousqueterie, et fut reçu à la lueur des flambeaux par le Conseil souverain, et tous les habitants sous les armes. La ville illumina spontanément. Il fut complimenté par les corps publics, et surtout par les Jésuites qui avaient tant travaillé, quelques années auparavant, à le faire révoquer. Les nobles, les marchands, les bourgeois, les sauvages alliés l'accueillirent de manière à le convaincre qu'il est des temps où le talent triomphe des factions, des jalousies, des haines, de toutes les mauvaises passions des hommes.

L'administration de Denonville avait duré quatre ans. Il était venu avec une grande réputation de capacité, et il la perdit en peu de temps. Il fut presque toujours malheureux dans ses entreprises. Il rechercha sans cesse l'amitié des tribus indigènes, et sa faiblesse lui attira leur mépris. Il fit de grands préparatifs de guerre, et se trouva sans soldats au moment du danger. Il manquait à la fois de présence d'esprit, de persévérance, de fermeté et de vigueur. Il connaissait peu les hommes. On lui reproche d'avoir donné sa confiance à des gens qui abusaient de sa crédulité pour faire

(94) « Je vous renvoie au Canada, lui dit le roi, où je compte que vous servirez aussi bien que vous avez fait ci-devant ; je ne vous en demande pas davantage. » *Oraison fun. du comte de Frontenac*, p. le P. Goyer, éd. P.-G. Roy, d. c., 12. Denonville fut rappelé le 31 mai 1689. (A. C. B, reg. exp. Canada, 15, 1689, fol. 75). La commission de Frontenac est du 15 mai 1689, enr. le 28 nov., ses instructions sont du 6 juin (*Edits et Ord.*, III, 52. — A. C. B, reg. exp. Canada, 15, fol. 78). Il avait alors soixante-dix ans. Jusqu'à son retour, le chevalier de Vaudreuil eut le gouvernement du Canada. Ordre du roi à Vaudreuil, 7 juin 1689 (*Ibid.*, fol. 99).

(95) Denonville fut, à son retour, nommé gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

triompher leurs idées ou pour servir leurs intérêts. Ses amis en France cherchèrent à le justifier. Mais, quel que soit le mérite des gouvernants, la condition du succès doit être la seule recevable de leur part, puisque le salut public en dépend. Tacite raconte (96) que les troupes romaines, s'étant laissé battre par les Africains, Apronius les fit décimer, punition tombée en désuétude, mais qu'il emprunta à la mémoire des anciens. La puissance de Rome était due à cette condition indispensable, le succès, que ce grand peuple exigeait de ses chefs pour leur accorder le droit de lui commander. Malgré tout ce qu'on a pu dire de Denonville pour le justifier ou pour atténuer ses fautes, il sera toujours regardé comme l'un des gouverneurs du Canada les plus malhabiles.

L'Angleterre avait déclaré la guerre à la France le 17 mai (1689). Frontenac, en reprenant le gouvernement de la Nouvelle-France, eut donc à lutter à la fois contre les colonies anglaises et contre les Cinq-Cantons. On verra que son énergie, son adresse, sa fortune ordinaire, purent vaincre toutes les difficultés. Cette guerre fut tout à fait glorieuse pour les Canadiens, si faibles en nombre en regard de leurs adversaires (97). Et loin de succomber, ils attaquèrent bientôt eux-mêmes les ennemis et portèrent l'effroi jusqu'au cœur de leurs établissements les plus reculés.

Avant d'aller plus loin, il convient peut-être de donner une idée des colonies anglaises, avec lesquelles ce pays a lutté tant de fois depuis sur le champ de bataille, et dont l'histoire se rattachera, de jour en jour, plus étroitement à la nôtre. Cet exposé de leur origine, de leurs progrès, de leurs institutions, de leur puissance, fera mieux connaître aussi toute la force du peuple qui s'élevait à côté de nous, et qui forme aujourd'hui, par sa population et par son industrie, l'une des premières nations du monde.

(96) *Annales*, liv., III, ch. XXI.

(97) En 1688, la population canadienne est de dix mille trois cent trois âmes ; elle monte à onze mille soixante-quinze en 1692 ; à douze mille sept cent quatre-vingt-six en 1695 ; à treize mille huit cent quinze en 1698. Johnson, *Summary of the censuses of Canada*, IV, 21, 28, 34, 40. Tandis que les colonies anglaises comptent, en 1689, de deux cents à deux cent cinquante mille personnes. C. McL. Andrews, *Colonial Self-government*, N. Y., 1904, 288.

---

# LIVRE CINQUIÈME

## CHAPITRE PREMIER

### COLONIES ANGLAISES

### (1607-1691)

Le Canada avait été en paix avec l'Angleterre depuis le traité de Saint-Germain-en-Laye, conclu en 1632. A cette époque, les colonies de l'Amérique septentrionale naissaient à peine. Les combattants étaient des Européens qui se disputaient la possession de ce Nouveau Monde, que la destinée leur laissait en partage. Aucun d'eux ne pensait défendre une patrie. La terre qu'ils foulaient était encore à leurs yeux terre étrangère. Mais, en 1689, les choses avaient déjà changé. Une génération nouvelle était sortie du sol ; elle allait y attacher son honneur et son existence. Les métropoles laissèrent le champ libre à ces nouveaux habitants, qui essayèrent leur force les uns contre les autres, et qui déployèrent dans la lutte la même ardeur, les mêmes haines nationales que la France et l'Angleterre donnaient en spectacle depuis des siècles dans l'ancien monde.

Nous avons vu le développement qu'avait pris jusqu'alors la Nouvelle-France en population, en industrie et en richesse. Pour bien juger des dangers que la guerre pouvait offrir aux Canadiens, si peu nombreux, il est nécessaire de connaître aussi quels progrès avaient faits les colonies anglaises (1).

(1) On trouvera la bibliographie du sujet d. Winsor, *Hist. of America*, III. Channing, Hart and Turner, *Guide to the Study of American History*, Boston, n. éd. 1912. Larned, *Literature of American History*. Consulter parmi les livres récents, entre autres *Cambridge Modern*

Après les tentatives infructueuses de colonisation dont nous avons dit un mot au commencement de cet ouvrage, l'Angleterre avait cessé de s'occuper de l'Amérique. Ses pêcheurs et ses baleiniers seuls continuèrent d'en fréquenter les parages. La France, au contraire, plus persévérante, s'obstina jusqu'à ce qu'elle eût réussi à s'établir en Acadie et à prendre pied solidement en Canada.

Mais dans le temps même où la France s'assurait une grande partie du Nouveau Monde, des guerres politiques et religieuses bouleversèrent l'Angleterre, et rejetèrent hors de cette île les débris des partis vaincus, qui, tour à tour opprimés par le vainqueur, étaient contraints de s'expatrier. Ces exilés, fort nombreux, pour le temps, ces pèlerins (*Pilgrims*), selon le nom pris par quelques-uns, cherchèrent un refuge sur les bords hospitaliers de l'Amérique, et y fondèrent la Virginie, le New Plymouth, le Massachusetts et d'autres provinces. Comme la cause de cette émigration forcée dura longtemps, les nouvelles colonies se peuplèrent rapidement ; elles surpassèrent bientôt celles de la France.

Le génie commerçant des Anglais, se déployant à la faveur de la liberté politique, qu'ils avaient enfin acquise, concourut à l'accroissement de leurs possessions lointaines, auxquelles la direction nouvelle donnée à l'esprit national fut avantageuse, car elles en profitèrent plus que l'Angleterre elle-même. Plus tard, une puissante république sortit de ces causes si diverses.

« La race saxonne, agreste et engourdie, dit un écrivain, aurait fait peu de bruit dans le tournoi des peuples, si des myriades de Normands, de Poitevins et d'autres Français de toutes les provinces ne fussent venus la réveiller rudement à la suite de Guillaume le Conquérant. De cette époque et de la fusion graduelle des deux races, datent les progrès qui se sont manifestés successivement dans le génie, les institutions et la puissance de l'Angleterre. L'audace, l'activité, la rapacité normandes fécondèrent la vieille torpeur saxonne. Des excès de la tyrannie organisée par la conquête, et des résistances féodales naquirent les alliances des

*Hist.*, VII. 1903. H. E. Egerton, *The Origin and Growth of the English Colonies*... 1903, ch. IV-VIII. — L.-G. Tyler, *England in America*, N.-Y., 1904. — C. McL. Andrews, *Colonial Self-Government*, N.-Y., 1904. — H.-L. Osgood, *The American Colonies in the 17 th Century*, N.-Y., 1904-1907. — G.-B. Hertz, *The Old Colonial System*, Manchester, 1905. — E. Channing, *Hist. of the United States*, N.-Y., I-II. — II (1905-1908). — G.-L. Beer, *The Origins of the British Colonial System*, N.-Y., 1908 ; id., *The Old Colonial System*, N. Y. 1913. Voir aussi Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 6e éd., 1908, I.

intérêts lésés ; et de ces alliances, tout le système municipal et parlementaire de la Grande-Bretagne » (2). Les colons américains apportèrent avec eux ce système comme un dépôt sacré, première cause de leurs succès futurs.

L'époque de leur établissement en Amérique est remarquable encore par la révolution qui s'opérait dans les esprits, chez toutes les nations européennes, surtout en Angleterre, contre les vices et les abus du régime féodal. Le peuple ne se contenta plus dans ce dernier pays de vaines théories politiques. Il réclama la mise en pratique de ces grands dogmes sociaux que la marche de la civilisation et les doctrines chrétiennes commençaient à répandre parmi la multitude. Les Anglais furent les premiers qui possédèrent dans leur parlement l'arme nécessaire pour lutter longtemps avec avantage contre le despotisme des nobles et des princes. Jacques Ier donnait le nom de rois (3) aux membres des Communes, tant s'était accrue déjà leur puissance. Les droits de l'homme, la liberté politique, la nature et l'objet du gouvernement, telles étaient chez eux les questions qui se discutaient avec une chaleur extrême jusque dans le plus lointain village. Faute d'expérience, néanmoins, on abusa de cette liberté pour laquelle on combattait, et le parti vaincu fut foulé aux pieds et proscrit. Les querelles de religion, se mêlant à celles de la politique, fournirent de nouveaux aliments à l'incendie, dans lequel disparurent les restes de l'Eglise romaine avec le trône (1649). Les puritains, ces républicains exaltés, prétendaient défendre jusqu'à la liberté religieuse, et, tant qu'ils dominèrent sous Cromwell, ils furent plus exclusifs, plus persécuteurs que les royalistes mêmes, qu'ils avaient renversés. Les principes survivent à ceux qui en abusent. La réaction qui eut lieu après la mort du Protecteur, et qui ramena la royauté à Londres, priva les puritains de toute autorité. Les plus zélés et les plus compromis vinrent en Amérique pour se soustraire au nouveau gouvernement. Ils y introduisirent leurs principes. Le droit de représentation, l'institution du jury, le vote des subsides par le peuple, furent les éléments de leur organisation politique, et ne cessèrent plus d'être regardés par eux comme les droits

(2) Maillefer, *De la puissance et des institutions de l'union américaine.*

(3) Un comité de la Chambre des Communes devait lui présenter une adresse : il ordonna que douze sièges fussent apportés pour les membres de ce comité ; « car, dit-il, ce sont douze rois qui vont venir ». (N. de l'auteur.)

essentiels de l'homme. Les monopoles, les ordres privilégiés, les charges sur l'industrie, les maîtrises, les corporations de métiers, la féodalité, tous les fardeaux enfin qui accablaient encore le peuple dans les pays même les plus libres de l'Europe, ne suivirent point ces émigrés de ce côté-ci des mers.

Jacques I$^{er}$ divisa la partie du continent américain située entre le 34$^{e}$ et le 45$^{e}$ degré de latitude nord (4), en deux immenses provinces, la Virginie et la Nouvelle-Angleterre. Il concéda, [le 10 avril 1606, la partie méridionale (du 34° au 38°)] à la Compagnie de Londres ou de Virginie, et [la région septentrionale (41° au 45°) (5)] à la Compagnie de Plymouth avec le droit d'y établir des colonies et d'y commercer.

[La même année (20 décembre) ou un an] après la fondation de Port-Royal, en Acadie, par les Français, la Compagnie de Londres (6) envoya [trois navires avec cent vingt colons] commencer l'établissement de la Virginie. Ils se fixèrent sur la rivière James dans un lieu qu'ils nommèrent Jamestown (24 mai 1607), où les privations et la misère réduisirent bientôt leur nombre à une quarantaine. Cinq cents autres émigrants, arrivés en 1610, périrent aussi presque tous de faim par leur propre imprévoyance. La fertilité du sol, la beauté du climat firent oublier ces désastres. L'immigration augmenta (7), et peu à peu la colonie prit des développements qui la mirent enfin au-dessus de tous les périls. Ces premiers pionniers vécurent à profits communs jusqu'en 1613. Alors on leur distribua des terres, et, quelques années après, la plupart reçurent des femmes, que la Compagnie, fidèle à l'esprit de spéculation qui caractérise aujourd'hui ce peuple, leur vendit cent à cent cinquante livres de tabac chacune [ou le prix de leur voyage (8). Le 30 juillet] 1619, fut convoquée dans l'église de Jamestown, par le gouverneur, Sir George Yeardley, la pre-

(4) Depuis le cap Fear jusqu'à Halifax. Ce document est connu sous le nom de « The First Virginia Charter ». Cf. E. Channing, *Hist. of the United States*, I, 157-163. — Tyler, *England in America*, 36-39.

(5) La partie intermédiaire était concédée aux deux compagnies.

(6) En 1609 et en 1612, la Compagnie de Londres reçut de nouvelles chartes lui conférant des pouvoirs très amples.

(7) Sur cinq mille six cent quarante-neuf émigrants anglais qui abordèrent en Virginie de 1606 à 1625, mille quatre-vingt-quinze étaient vivants cette dernière année. E. Channing, I, 204-205, d'après A. Brown, *The First Republic in America*, Boston, 1898.

(8) Soit 12 liv. st. Tyler, *op. cit.* 81. Channing, *op. cit.* I, 303.

mière assemblée représentative qu'ait vue l'Amérique (9). Les députés, élus par le peuple, réglèrent les affaires de la province, dirigées jusque-là de Londres. En 1621, la Virginie obtint une espèce de gouvernement constitutionnel, composé d'un gouverneur, d'un Conseil et d'une Chambre élective. Sur ces entrefaites, elle fut attaquée par les sauvages, qui massacrèrent trois cent [quarante-sept] personnes (1622). La Compagnie, blâmée de ne l'avoir pas suffisamment protégée, fut dissoute (1624) (10), et le pays remis sous la protection du roi. La Virginie perdit sa législature (11) à cette époque, sous Jacques I[er], pour la recouvrer sous Charles I[er], son fils.

De son côté, la Compagnie de Plymouth avait expédié, le 31 mai 1607, cent [vingt] colons vers l'embouchure du Kennebec, dans l'État actuel de Maine, avec pour chef George Popham. Celui-ci étant mort pendant l'hiver, les [quarante-cinq] colons qui étaient restés retournèrent en Europe le printemps suivant, et la société abandonna toute idée de colonisation jusqu'en 1620 (12). Cette année-là, des puritains dits brownistes ou séparatistes, réfugiés en Hollande depuis [quatorze] années pour échapper aux persécutions qui pesaient sur eux en Angleterre, eurent la permission de s'établir en Virginie (13) avec la liberté d'y professer leur doctrine religieuse. Ils firent voile [sur *The Mayflower*, le 6 septembre, au nombre de cent deux personnes ;] mais trompés par leur pilote, au lieu d'atteindre leur destination, ils débarquèrent [dans le port de Plymouth (Nouvelle-Angleterre) le 26 décembre.] Ne voulant pas reprendre la mer, ils jetèrent là les fondements d'une colonie qui reçut le nom de New Plymouth.

Sans charte du roi, [et avant de quitter leur navire,] ils organisèrent une société purement démocratique, fondée sur l'égalité absolue, régie

(9) Cette année-là vit aussi l'introduction de l'esclavage en Virginie : vingt nègres d'Afrique débarquèrent à Jamestown. L'usage s'en propagea bientôt dans les colonies du Nord. La métropole favorisa ce trafic, souvent contre le gré de ses colonies. Tyler, 81. — Channing, I, 214-215. P. Leroy-Beaulieu, I, 110. — Beer, *Origins Brit. Col. System*, 265-266.

(10) Après avoir dépensé 200.000 liv. st. et transporté quatorze mille émigrants (Tyler, 88).

(11) Laquelle fut remplacée par une commission de seize, puis de quarante membres.

(12) En 1614, le capit. John Smith explorait les côtes du Maine, New-Hampshire et Massachusetts qu'il baptisa : « Nouvelle-Angleterre ».

(13) Au même temps, la Compagnie de Plymouth se reconstitua sous le nom de Conseil pour la Nouvelle-Angleterre et obtint une charte qui lui concédait le territoire entre le 40° et 48° de lat. Nord. Poore, *Federal and State Constitutions*, Washington, 1877, I, 921.

par des lois et une magistrature qu'elle-même devait se donner ; elle a duré jusqu'à l'époque de la réunion au Massachusetts, en 1691. Le texte du pacte du 11 novembre 1620 a été conservé (14). C'est, dit Joseph Story, le monument de ce genre le plus authentique que l'on trouve dans l'histoire de la naissance des peuples. Les philosophes et les publicistes, pour établir la mesure des droits et des devoirs du gouvernant et du gouverné, reviennent sans cesse à la théorie d'un contrat fondamental volontaire ; mais presque toujours on a tenu qu'un pareil contrat n'avait jamais eu d'existence hors de l'esprit. « On ne pensait guère que l'Amérique en fournissait un exemple d'une simplicité primitive et presque patriarcale » (15).

[En 1622 et en 1623] la Compagnie de Plymouth concéda une partie du Massachusetts à quelques aventuriers, qui essayèrent en vain de former un établissement. [Le 19 mars] 1628, une nouvelle association [La Compagnie de la baie de Massachusetts, composée de six personnes,] acheta ce pays, et fut constituée en corps politique par charte royale (16). Elle transféra de Londres dans son domaine le siège de l'administration (1629) ; quelque temps après, les habitants élurent des députés pour faire des lois et établir des tribunaux. L'immigration afflua. Il arriva dans [la seule année de 1630 deux mille personnes.] C'est à ce moment que fut fondé Boston. En 1633, les immigrants furent encore plus nombreux. C'étaient des mécontents politiques, des hommes qui, avec des lumières, possédaient de l'expérience et de la fortune (17). L'Angleterre, voyant grossir ce torrent de population qui s'écoulait vers l'Amérique, fut alarmée. Elle fit suspendre un moment, en 1634, le départ des navires avec des émigrants pour le Nouveau Monde (18). En même temps il fut enjoint aux capitaines des

(14) Bradford's *Hist. « of the Plimoth Plantation »*, n. éd. Boston, 1898, 109-110. H. L. Osgood, *The American Colonies in the 17 th Century*, I, 98-112. C'est à cette époque que la Virginie du Nord prit le nom de Nouvelle-Angleterre.

(15) *Commentaries on the Constitution of the United States* (Boston, 1833), 5 th ed. by M. M. Bigelow, Boston, 1891, I, 30. « This Mayflower Compact was not in any way the constitution of an independent state... the government thus instituted was legal as between the signers under the Common Law ». E. Channing, *op. cit.* I, 309.

(16) Poore, *op. cit.*, I, 932. Osgood, I, 128-152.

(17) V. *supra*, liv. I, ch. III, n. 4. En 1643, la baie du Massachusetts comptait seize mille âmes. Channing, I, 322 ss. Tyler, 193-195.

(18) V. Channing, I, 332-333. — Tyler, 205. — Beer, *Origins Brit. Col, System*, 30-52.

navires retenus de se présenter devant le Conseil d'État avec la liste de leurs passagers. Mais, après réflexion, la bonne politique l'emporta, et les émigrants purent partir avec l'assurance que le roi « n'avait aucune intention de leur imposer la liturgie de l'Église anglicane, persuadé qu'il était que c'était pour jouir de la liberté religieuse qu'ils passaient dans le Nouveau Monde ». (19)

Au nombre des [puritains qui songèrent à émigrer,] se trouvait un homme obscur, qui portait les destinées de sa patrie. Il s'appelait : Oliver Cromwell (20). L'œil royal ne put percer l'avenir de ce nom roturier dans la liste qui lui fut soumise. Dans l'intervalle, Cromwell changea d'idée, et il ne sortit point du royaume où son sort devait s'accomplir.

[La colonie de New Plymouth] remit bientôt (1635) sa charte à l'autorité du roi. Cet événement influa peu alors sur l'administration intérieure du Massachusetts, parce que cette administration resta aux colons. Outre leur législature, ils élisaient tous les fonctionnaires, depuis le gouverneur jusqu'au dernier officier public. [L'année précédente, le Conseil privé de Londres] engagea le roi à nommer une commission spéciale dite des plantations étrangères pour entendre les plaintes. Cette commission, dont Laud, archevêque de Canterbury, était le chef, reçut une autorité suprême et absolue sur toutes les colonies américaines, avec le pouvoir de faire des lois touchant le gouvernement, les personnes et les biens. C'était soumettre d'un seul coup la société, déjà accoutumée aux institutions les plus libres de la terre, au pouvoir absolu d'hommes vivant à mille lieues d'elle et qui ne la connaissaient pas. Aussi, à la première nouvelle, le Massachusetts fit les remontrances les plus énergiques. Les colons, disait-il, étaient venus avec le consentement du prince, dont ils avaient beaucoup agrandi les domaines ; si on leur enlevait leur charte, ils seraient forcés de s'en aller ailleurs et tous leurs établissements tomberaient entre les mains soit des Français ou des Hollandais. Ils demandaient qu'on leur laissât leurs anciennes libertés et qu'on ne mît aucune entrave à l'émigration. Devant une opposition d'autant plus sérieuse qu'elle

(19) Charles II se guida d'après le même principe en accordant une charte au Rhode Island, en 1663 (N. de l'auteur.) — Pourtant cette charte comme celle de la Caroline (1665) excluait les catholiques.

(20) Par deux fois, il voulut passer en Amérique. G. M. Trevelyan, *England under the Stuarts*. 1904, 226, n. 1.

paraissait raisonnable, l'Angleterre n'osa pas exécuter un projet devenu odieux dès le principe, et la Commission des plantations s'éteignit sans rien faire. Tant l'opinion publique avait déjà d'influence sur le gouvernement de la métropole.

Les colonies anglaises, respectées ainsi dans leurs droits, voyaient arriver sans cesse des partisans vaincus dans les luttes civiles de la mère-patrie, et augmenter en même temps leurs richesses. Les puritains allaient chercher un asile dans la Nouvelle-Angleterre ; les royalistes, dans la Virginie ; les catholiques, dans le Maryland.

Le Maryland fut concédé par Charles I^er^ à [Sir George Calvert (premier), lord Baltimore (21), Irlandais protestant récemment converti au catholicisme,] et fondé, en 1633, par vingt gentilshommes catholiques (22). Quatre ans après (23), les colons demandèrent et obtinrent un gouvernement libre. Cette province est la première qui ait eu l'honneur de proclamer le grand principe de la liberté de conscience et de reconnaître la sainteté de ses droits (24). Elle se peupla rapidement. Tranquille pendant que les autres, oubliant déjà les maux que la tyrannie avait fait souffrir à leurs fondateurs dans leur pays natal, étaient en proie aux persécutions religieuses, elle attirait chez elle une immigration nombreuse, qui était sûre d'y trouver le repos et la paix.

Telle fut l'origine de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre. Autour des premières colonies vinrent se grouper les autres, en cherchant à se modeler sur elles. Quelques-unes cependant voulurent se donner une organisation politique différente, comme nous allons voir.

Les colonies anglaises eurent au début trois formes de gouvernement bien distinctes, qui se modifièrent dans la suite de manière à constituer les éléments du gouvernement fédéral établi par la révolution de 1776. Ces formes prirent les noms de gouvernement de charte, de gouvernement

(21) En avril 1632. Celui-ci étant mort, sa charte fut octroyée à son fils aîné, le 20 juin suivant. Calvert chercha d'abord à établir une colonie à Terre-Neuve, mais sans succès. Il voulut ensuite se fixer en Virginie, mais on le chassa à cause de sa foi catholique. Channing, I, 241-242.

(22) Avec deux cents ouvriers, pour la plupart protestants. Channing, I, 252-253.

(23) V. Osgood, II, 60-66, 8-10. — Tyler, 131-132.

(24) « Religious toleration was the groundwork of success in Maryland. » Channing, I, 252, 262-264. Cf. Osgood, II, 316. Presque tous les immigrants venus ensuite étaient protestants ; plusieurs abjurèrent. *Ibid.*, 253-254. Tyler, 139. Sur la question religieuse dans ces colonies, v. Osgood, I, 260-289 ; II, 309-346. On voulut enlever le gouvernement de Maryland à Baltimore qui réussit à se maintenir, grâce à l'appui de Cromwell. Tyler, 143-144. — Channing, I, 504 (n. 1), 507.

royal et de gouvernement de propriétaires (25). Le gouvernement de charte exista dans la Nouvelle-Angleterre [et dans les colonies de propriétaires.] La première jouissait de tous les avantages des sujets anglais les plus favorisés. Elle possédait les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Une seule restriction était imposée à son autorité législative, c'était que ses lois ne fussent pas contraires à celles de l'Angleterre (26). Lorsque la métropole voulut un jour réclamer le droit de révoquer les chartes, les colons le lui dénièrent, sans pouvoir empêcher cependant que quelques-unes d'elles ne fussent abolies, particulièrement vers la fin du règne de Charles II, époque à laquelle les corporations d'Angleterre éprouvèrent le même sort. Les contestations auxquelles cette question donna lieu devinrent plus tard l'une des causes de la révolution.

Au Massachusetts, le pouvoir législatif était confié à un corps s'appelant « Cour générale de la colonie de la baie de Massachusetts ; » et composé d'un gouverneur, d'un lieutenant-gouverneur, d'assistants ou magistrats et de représentants des « communes », tous élus annuellement par le peuple. Le gouverneur et les magistrats siégeaient dans une chambre, les députés dans une autre. Cette législature avait une session tous les ans. Le pouvoir exécutif était remis au gouverneur et à son Conseil, qui tenait audience deux fois par semaine.

Le gouvernement royal exista, en 1624, dans la Virginie et dans la colonie de New-York, dès l'origine (1664) ; dans les deux Carolines, à partir de 1728 ; dans le New-Hampshire depuis 1679 ; dans le New-Jersey en 1702 et la Georgie en 1754. Dans toutes ces provinces, le gouverneur et le Conseil étaient nommés par la couronne ; les Chambres d'assemblée, élues par le peuple. Les gouverneurs recevaient leurs instructions du roi ; au moyen du veto, ils annulaient souvent les décisions des Chambres, qui ne pouvaient rien faire sans leur agrément, au lieu

(25) « ... Le gouvernement anglais ne prit aucune part réelle à la fondation des colonies ; même ces colonies une fois fondées, l'ingérence de la métropole dans leur administration intérieure fut toujours très limitée en droit et presque absolument nulle en fait ; enfin, malgré toutes les divergences de constitutions des diverses provinces de l'Amérique, un même esprit les rapproche des unes des autres, c'est que les citoyens anglais étaient regardés comme portant avec eux, partout où ils se rendaient, les droits inaliénables dont ils jouissaient dans la mère-patrie. » P. Leroy-Beaulieu, I, 93-94. — Osgood, I, introd. XVII. V. ce dernier ouvrage qui analyse dans le détail ces institutions.

(26) Cette colonie agissait tout autrement ; elle violait sans cesse sa charte. Channing, I, 350.

que les gouverneurs agissaient parfois sans elles. Les fonctionnaires étaient nommés par la couronne, mais payés par les colonies.

La pente à l'arbitraire chez les gouverneurs, et le droit que réclamait le souverain de sanctionner ou de rejeter à son gré les actes des assemblées électives furent dans tous les temps deux sources d'abus et de troubles.

Le gouvernement de propriétaires tenait du régime féodal, et avait quelque ressemblance aux palatinats d'Allemagne. Ces propriétaires possédaient les pouvoirs exécutif et législatif, le tout subordonné à l'autorité suprême de la métropole, de sorte qu'ils n'étaient réellement que des agents. Le Maryland, les deux Carolines, le New-Jersey, la Pennsylvanie, le Delaware eurent cette forme de gouvernement, qui subsista dans le Maryland et dans les deux dernières provinces jusqu'à la Révolution. Leur histoire est remplie de dissensions, occasionnées par la manière dont les concessionnaires exerçaient leur pouvoir de veto sur les actes des assemblées législatives ; car le système représentatif s'était établi aussi dans ces colonies, où les députés étaient nommés moitié par les propriétaires et moitié par le peuple. En 1719, les Caroliniens du Nord, excités contre les propriétaires, s'emparèrent du gouvernement et élirent un gouverneur, un conseil et une assemblée, qui publièrent une déclaration d'indépendance, en exposant les motifs de leur renonciation à leur ancienne forme de gouvernement.

[En 1643,] les colonies de la Nouvelle-Angleterre (27) formèrent une ligue offensive et défensive, [dans laquelle entrèrent le Massachusetts, le New-Plymouth, le Connecticut et le New-Haven (28).] Chacune néanmoins se réserva son gouvernement et ses juridictions. Les affaires générales se décidaient à un congrès annuel où chaque province avait deux représentants. Pour marque de sa souveraineté, la confédération battait monnaie; les charges publiques étaient données au nom du gouverneur, sur l'avis du Conseil. Suivre sans sa permission les lois anglaises ou les ordres du roi, c'était violer ses privilèges. Cette confédération possédait, comme on le

(27) Vers 1640, il y avait huit colonies anglaises établies sur le littoral de l'Atlantique : le Maine, le New-Hampshire, le Massachusetts, le New-Plymouth, le Rhode Island, le Connecticut, le New-Haven et la Virginie. En 1641, le Massachusetts annexa le New-Hampshire et, en 1653, le Maine.

(28) Sous le nom de « Colonies unies de la Nouvelle-Angleterre » ou « Confédération de la Nouvelle-Angleterre », avec une population totale de vingt-trois mille cinq cents âmes. Le Rhode Island qu'on refusa d'abord, en fit partie en 1687. Tyler, 298-300. — Channing, I, 415-436. — Osgood, I, 392-423.

voit, une quasi-indépendance, mais elle ne la garda pas longtemps.

A partir de 1630, la population des colonies anglaises prit un accroissement rapide ; et déjà, en 1690, époque de la seconde guerre avec le Canada, elle se montait à près de deux cent [cinquante] mille âmes. La population française du Canada et de l'Acadie n'atteignait pas alors le nombre de douze mille habitants (29), c'est-à-dire le [vingtième environ] de cette population anglaise contre laquelle elle allait lutter les armes à la main.

Placés dans la région centrale de l'Amérique du Nord, sur la mer Atlantique, entre le Canada et la Floride, les établissements anglais jouissaient dans toute leur étendue d'un ciel chaud ou tempéré et d'un sol fertile dont les productions étaient une source inépuisable d'abondance par leur variété. Le blé venait partout sur cet immense territoire, ainsi que le maïs, plante indigène qui croît sans effort, surtout dans le Midi et dans l'Ouest, où elle donne le double du blé. Le Maryland se mit à cultiver le tabac ; sa feuille forme aujourd'hui le principal article d'exportation de cet Etat et de la Virginie, avec le coton, qu'on exploite en grand depuis le 37e degré de latitude. Le riz, qui demande un climat chaud et un sol marécageux, le coton, qui exige une terre plus sèche, abondaient dans les provinces méridionales. Le chanvre, le lin, le houblon, croissaient dans les provinces du Nord.

Ces colonies eurent d'abord une certaine liberté commerciale. Les navires sous tous les pavillons entraient dans leurs ports, et les leurs allaient trafiquer chez quelques nations. Mais, après avoir passé par les épreuves et les souffrances d'une première colonisation, après avoir commencé à goûter cette aisance qui n'était encore le partage que du petit nombre en Europe, elles furent appelées à contribuer aux dépenses que la métropole faisait pour les protéger. Cromwell, qui sortait tout sanglant de la conquête de l'Irlande, se chargea, avec sa volonté inexorable, de les y contraindre. Il fallait des prétextes, il en fit naître. Il commanda à la Nouvelle-Angleterre d'envoyer des émigrants en Irlande pour repeupler les déserts qu'y avaient faits ses armées ; la colonie ne voulut en envoyer ni en Irlande, ni à la Jamaïque, qu'il l'invita ensuite à coloniser. Première désobéissance. Dans la guerre civile terminée par la mort de Charles Ier, le parti roya-

(29) V. ch. préc. n. 97.

liste avait été vaincu. La Virginie et le Maryland s'étaient attachés à ce parti. Il fallut les soumettre par la force des armes. Ce fut une seconde offense, plus grave que la première. Tout cela parut plus que suffisant pour autoriser les restrictions que l'Angleterre imposait déjà au commerce des colonies, et qui furent présentées comme un châtiment. [Le parlement de la République interdit le 3 octobre 1650 à tout vaisseau étranger d'aborder dans les colonies anglaises (30). L'année suivante le 9 octobre (1651) fut voté le fameux « Acte de navigation » d'après lequel il était] défendu aux colonies d'importer et d'exporter des marchandises dans d'autres navires que des navires anglais montés par des marins anglais (31). [En 1660, le roi Charles II renouvela la loi de 1651 et, en 1663, tendant toujours aux mêmes fins,] il publia une troisième loi, plus sévère encore, pour obliger les colons à vendre et à acheter en Angleterre ou dans les possessions anglaises seulement. En 1672, le système reçut son complément par un impôt sur les marchandises [énumérées (*enumerated commodities*) qui n'étaient pas exportées directement en Angleterre. Enfin, on prohiba, sous peine de confiscation et d'amende, l'expédition d'articles de laine] d'une colonie à une autre (1698). La politique de Cromwell, et de Charles II, avait été de les empêcher d'établir des manufactures et de commercer entre elles ou avec l'étranger, au préjudice de la métropole. Mais ils ne purent faire observer partout ces lois prohibitives. [Les colonies de la Nouvelle-Angleterre et la Virginie passèrent outre ;] et les autres provinces, qui avaient fait dans le temps les remontrances les plus énergiques, violaient ces lois, quand elles le pouvaient (32). Edward Randolph, agent de la métropole, voyant arriver à Boston des navires d'Espagne, de France, de la Méditerranée, des îles Canaries, rappela au gouverneur Leverett que cela était contraire aux Actes de navigation. Celui-ci répondit que les lois du roi et du parlement n'obligeaient la Nouvelle-Angleterre que quand elles étaient conformes aux intérêts de la colonie, en laquelle seule résidait le pouvoir législatif d'après la charte accordée par Charles Ier,

(30) Scobell, *Coll. of Acts and Ordinances* (1640-56), 1658, II, 132-134.

(31) *Ibid.*, 176-177. Consulter Beer, *Cromwell's Policy in its Economic Aspects.* (*Political Science Quarterly*, Boston, XVI, 582-611, XVII, 45-70).

(32) Channing, II, 165-167, 254-263. — C.-McL. Andrews, *Colonial Self-government*, 30-32, 38, 155, 253, 259-262. — E.-B. Greene, *Provincial America*, N. Y., 1905, 10, 31, 293-295. — Beer, *Origins of Brit. Col. System*, 395-398.

et que les matières commerciales devaient être réglées par la Nouvelle-Angleterre sans appel à l'autorité royale, qui pouvait bien étendre, mais non restreindre ses libertés (33).

Cette lutte sourde d'intérêts commerciaux entre l'Angleterre et l'Amérique (34) annonçait déjà les progrès des colonies anglaises dans la carrière où elles devaient se distinguer plus tard. En [1721,] leurs exportations, pour l'Angleterre seulement, s'élevèrent à [$ 300.000,] et leurs importations de ce pays à plus de [$ 430.000 (35),] la différence étant couverte probablement par les valeurs que les émigrés avaient apportées et par les dépenses de l'administration militaire. Les colonies payaient elles-mêmes depuis longtemps les frais de l'administration civile. En temps de guerre, elles fournissaient aussi leur contingent en hommes et en argent, selon leurs forces, leur population et la proximité du théâtre des hostilités.

Le Massachusetts tenait le premier rang par son industrie et par ses lumières (36). Possédant en abondance tout ce qui est nécessaire à l'existence d'une marine, comme le bois, le goudron, le chanvre, le fer, cette colonie construisait tous les ans de nombreux navires, qu'elle vendait en Angleterre et ailleurs. Son commerce employait déjà, vers la fin du XVII[e] siècle, près de sept cent cinquante bâtiments de six à deux cent cinquante tonneaux ; ses principaux chantiers étaient à Boston, à Charleston, à Salem, à Ipswich, à Salisbury et à Portsmouth. Elle portait des bois, des grains, de la farine, des salaisons de viande et de poisson, des animaux vivants, etc., dans la Virginie et le Maryland ; à la Jamaïque, à la Barbade, à Saint-Christophe et dans plusieurs autres îles du golfe mexicain ; en Espagne, en Portugal, dans l'île Madère et les Canaries ; en France, en Hollande, aux villes hanséatiques, et, enfin, dans les Iles Britanniques ; elle en rapportait les objets dont elle avait besoin pour sa consommation

(33) V. sur la question, Beer, *op. cit.*, 176-240, 360-424 ; id. *Commercial Policy of England Toward the American Colonies*, N.-Y., 1893. — G. Schmoller, *The Mercantile System*, 1896. — Andrews, *op. cit.*, ch. 1. — Channing, I, 489-495 ; II, 8-10, 12-13, 27-29, 251-280. — Osgood, III, 193-241. — P. Leroy-Beaulieu, I, 112-124.

(34) Par contre, l'Angleterre, au moyen de faveurs et de primes, encouragea dans ses colonies la production de denrées et de matières premières dont elle avait, d'ailleurs, besoin elle-même. P. Leroy-Beaulieu, I, 121-122. — Greene, *op. cit.*, 38, 178.

(35) Greene, 287-288.

(36) V. sur le commerce des colonies anglaises avant 1689, Andrews, 314-336. Beer, *Origins of Brit. Col. System.*, 241-294.

et pour son négoce. Les marchandises manufacturées et les produits des climats méridionaux formaient la masse de ses importations.

Randolph, sans cesse témoin de la violation des décrets de l'Angleterre, écrivait à la Cour qu'on n'avait aucune attention en Amérique aux lois de navigation et de commerce faites par le parlement britannique : toutes les nations y négociaient librement ; le marchand anglais était presque exclu de l'important commerce des Antilles par son concurrent de la Nouvelle-Angleterre, qui pouvait vendre ses denrées à beaucoup plus bas prix que lui, et qui expédiait déjà des navires chargés de mâture à la Guinée, à Madagascar et jusque sur les côtes de l'Inde.

L'Angleterre, effrayée de cette activité toujours croissante, résolut de prendre des moyens assez énergiques pour assurer l'empire de ses restrictions. Par de nouvelles lois plus rigoureuses, par des douanes gênantes, elle parvint à faire triompher sa politique ; mais les colons ne se soumirent qu'à la force, en attendant l'occasion de reprendre ce qu'ils regardaient comme un de leurs droits les plus sacrés, la liberté commerciale, aussi sainte à leurs yeux que la liberté politique ou religieuse.

Randolph fut l'instrument qu'on employa à les ranger à l'obéissance. C'était un homme résolu, infatigable, doué de pénétration, adroit dans les affaires. Charles II l'avait envoyé en Amérique, en 1676, avec la commission de lui faire un rapport sur l'état de la Nouvelle-Angleterre. Cet agent parcourut le pays et chercha à diviser les colons en les excitant les uns contre les autres par des propos couverts et des insinuations perfides. Dans les lettres qu'il adressait au roi et aux ministres, il demandait l'ordre de suspendre la charte de la Nouvelle-Angleterre (37). Il ne fit pas moins de huit voyages à Londres en neuf ans pour presser le gouvernement d'abolir les privilèges de cette province. Enfin il atteignit le but de tant d'efforts. Il fut nommé receveur général des douanes de la Nouvelle-Angleterre et chargé d'appliquer avec rigueur les lois du parlement de Londres (1677) (38). Une de ses dépêches de 1680, au comte de Clarendon, contient le passage suivant, rempli de sentiments semblables à ceux qu'on a exprimés de nos jours au sujet des Canadiens-Français, et qui

(37) Toppan, *E. Randolph* (Prince Soc. Pub.), 1898-99, II, 265-270. V. aussi Osgood, III, 316-324. — Channing, II, 159-160.

(38) Andrews, 260-265. — Osgood, III, 228-236. — Channing, II, 162, 170-185.

nous montre les hommes entraînés sans cesse dans le même cercle de passions. « Si Sa Majesté, écrit Randolph, veut bien ordonner au gouverneur Cranfield (du New-Hampshire) d'examiner les derniers écrits contre la faction du Massachusetts, elle y trouvera des motifs suffisants non seulement pour révoquer la charte, mais pour envoyer dans cette province un homme prudent en qualité de gouverneur général. (Le gouverneur était alors électif.) Si les factieux étaient assez forts pour se révolter contre la résolution que prendrait le roi de régler les affaires de cette colonie ainsi que je le suggère, leur premier acte serait de me demander compte de ma conduite, à moi qui ouvertement appelle le renversement de leur constitution ; et, d'après la loi du pays, la mort serait mon châtiment. Mais ce parti s'éclipse ; il est divisé ; les magistrats sont opposés aux magistrats ; les uns désirent, les autres craignent un changement. Mylord, Sa Majesté ne doit ajouter foi ni à ce que feront, ni à ce que diront les agents de la faction en Angleterre. Veuillez bien vous rappeler que, quand le père de votre seigneurie était grand-chancelier, il eut, en 1662, à traiter avec les agents du Massachusetts ; ils consentirent à tout ce qu'il proposa pour l'honneur du prince et l'avantage de ses sujets coloniaux. Cependant cette même province ne laissa pas après de mépriser les ordres du roi ; elle usa de faux-fuyants, de petites supercheries pour s'y soustraire. Si on lui abandonne le soin de remédier elle-même à ses griefs, il en résultera encore de grands maux. Une erreur malheureuse, sinon volontaire, les a fort aggravés. On a dit que le roi ne peut ni ne veut, quelles que soient les provocations, sévir contre le pays, et que ses finances sont dans un état peu florissant. Ici le peuple croit tout... D'un autre côté, par une étrange méprise (*deceptiovisûs*), on représente au monarque les habitants de cette province comme un peuple fidèle autant que loyal, comme un grand peuple, qui peut mettre sur pied des troupes considérables, qui a fait des sacrifices et dépensé beaucoup d'argent pour convertir les forêts du Nouveau Monde en belles campagnes, sans qu'il en ait rien coûté à la couronne.

« En effet, il y a ici beaucoup de fidèles sujets ; mais il y en a très peu dans les places de confiance. Les forces du pays n'ont rien de formidable ; elles sont plus d'apparat que de service. Je me ferais fort de les chasser hors des frontières avec cinq cents hommes des gardes de Sa Majesté. Quant aux sacrifices, je ne sache qu'un bien petit nombre d'hommes,

parmi les fondateurs de la colonie ou parmi leurs enfants, qui en aient fait. M. Dudley, l'un des agents actuels du Massachusetts, est un des premiers colons et un homme comme il faut ; il est venu ici avec une fortune assez honnête. La plupart des autres bienfaiteurs de la colonie sont morts, et les dépouilles de leurs enfants sont passées dans les mains de leurs serviteurs ; ceux qui restent vivent si misérablement qu'on n'en fait aucun cas. Parmi les personnes qui se sont jointes à la faction, qui la composent, qui mènent tout ici, le gouverneur et le pays, je ne connais qu'un seul homme qui n'ait pas été domestique ou qui ne soit pas fils de domestique. Je prie votre seigneurie de croire que je ne cherche dans tout ceci que l'honneur du roi et le bien de la colonie dont je suis maintenant un des habitants, grâce à la bonté de Sa Majesté et à la faveur de votre seigneurie. » (39)

C'est à la suite de ces calomnies que le Massachusetts et les autres provinces de la Nouvelle-Angleterre perdirent leurs chartes. Déjà le New-Hampshire avait reçu, en 1679, une nouvelle forme de gouvernement, composée de deux parties seulement, un gouverneur et une chambre élective. Le Massachusetts fut traité en province rebelle, et soumis, en 1686, à un gouvernement despotique, composé d'un gouverneur général et d'un Conseil nommé par lui. Ce Conseil reçut le pouvoir de faire des lois et d'imposer des taxes. Il n'y eut plus de chambre représentative. Le système électif fut aboli (40).

Cette révolution, qui anéantissait à la fois toutes les libertés du pays, attira la haine publique sur Randolph. Il devint si odieux qu'il suffisait de correspondre avec lui pour perdre sa popularité. Emprisonné par le peuple pendant l'insurrection qui éclata à Boston en 1689 (41), à la nouvelle de l'avènement de Guillaume III en Angleterre, il reconnut lui-même alors, dans une lettre écrite à l'un des gouverneurs des Iles, le mal qu'il avait fait aux colons et la haine qu'ils lui portaient. « Ce pays est pauvre, disait-il, l'application rigoureuse des lois de commerce a pesé lourdement sur les habitants. Tout le blâme retombe sur moi : j'ai le premier attaqué

(39) *Hutchinson Papers* (Prince Soc. Pubs.), 1865, II.

(40) V. Osgood, III, ch. XI et XIII. — Andrews, 264-272. — Greene, 15-16, 58. — Channing, II, 169-185.

(41) Osgood. III, 418, 423, 429, 431, 436. — Channing, II, 200, 254-262.

leur charte, je la leur ai fait perdre, et ma fonction de receveur des douanes a prolongé leur asservissement. »

Le despotisme ainsi établi et organisé ne put durer que jusqu'en 1691. Alors l'opposition toujours croissante des habitants força Guillaume et Marie d'en modérer les rigueurs en donnant aux colonies une constitution moins limitée. La Nouvelle-Angleterre fut réunie en une seule province, sous le nom de Massachusetts (7 octobre 1691) (42), avec l'Acadie, nouvellement conquise, presque aussitôt perdue, puis encore ressaisie. Elle reçut un gouvernement représentatif, qui exista jusqu'à la Révolution, mais dont les malheureux Acadiens, sans cesse soumis à toutes sortes de servitudes, furent exclus, au moins dans la pratique.

La Nouvelle-Angleterre s'était fait un code de lois appelé « *The Body of liberties* » (Corps des libertés) (1641), dont les dispositions surtout en matière criminelle, tirées de la Bible et modelées sur les lois pénales des Hébreux, montrent jusqu'où les puritains avaient poussé le fanatisme (43). Ce caractère est empreint dans un vieux code du Connecticut spécialement, l'un des Etats qui ont le mieux gardé les maximes et les mœurs anciennes.

D'après eux, ces *Blue laws* ou Lois bleues du Connecticut (1650) (44) punissent de mort l'enfant qui a maudit ou frappé ses parents, donnent le droit de vie et de mort au père sur son fils adulte coupable d'opiniâtreté ou de rébellion, punissent le mensonge et le jurement d'une amende, du pilori et du fouet, chaque récidive entraînant une forte aggravation de peine ; elles interdisent l'usage du tabac ; elles imposent pour un baiser donné ou reçu entre jeunes gens de différents sexes une admonition publique et une amende. Les ivrognes seront fouettés. Le dimanche ou les jours de fête, défense de voyager, de se promener dans son jardin, de cuire son dîner, de faire le ménage, au mari d'embrasser sa femme, à la mère d'embrasser son enfant. Défense encore de fêter la Noël et les saints, de danser, de jouer d'autres instruments de musique que le tambour, la trompette et la harpe. Personne ne doit fournir le vivre ou le couvert à un hérétique. « Celui qui se fera quaker, disait la loi, sera

(42) Channing, II, 284-286. Osgood, III, 438-443.

(43) V. App. CCVIII.

(44) V. Trumbull, *The True Blue Laws of Connecticut and New-Haven*, Hartford, 1876. — Winsor, *Hist. of America*, III, 371-72.

banni ; s'il revient il sera puni de mort. » Les quakers refusaient de tirer sur les sauvages. « La plupart des articles de ce code, remarque un écrivain, sont fondés sur des versets de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome. L'horreur des puritains de la Nouvelle-Angleterre pour le catholicisme les aveuglait au point que ces radicaux intraitables, à force de remonter aux dogmes primitifs, reculaient jusqu'au judaïsme. Non seulement leurs codes, mais leurs idées, leur langage, leurs noms étaient hébreux. Il semblait que leur rigidité craignît de s'amollir au contact de la mansuétude évangélique. »

L'imprimerie, cette arme redoutable aux abus et à la tyrannie, fut introduite à Cambridge, dans le Massachusetts, dès 1638 (45). Le premier ouvrage qui sortit de la presse américaine fut l'*Appel de l'homme libre*, publié l'année suivante. Bientôt régna cette liberté de pensée, cette indépendance d'esprit qui contribua si puissamment à élever les vues des habitants et leur ambition. Le Massachusetts donnait le mouvement aux autres provinces. C'est aussi le premier pays américain qui ait produit des hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, comme Franklin.

L'instruction, si nécessaire aux peuples libres, occupa l'attention des colons anglais dès les premiers jours qu'ils passèrent en Amérique (46). Ce fut encore le Massachusetts, dans la Nouvelle-Angleterre, qui donna le signal, et qui établit le système le meilleur d'instruction publique. Il posa pour principe que l'éducation du peuple doit être obligatoire et à la charge de la communauté. C'était annoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les communes, sous la direction de comités électifs, qui votaient les contributions nécessaires. « Afin, disaient les législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétons, à peine d'amende, que tout arrondissement de cinquante feux entretiendra à ses frais une école où l'on enseignera à lire et à écrire et que toute commune de cent feux aura une école de grammaire. » (47) Cette loi existe encore dans le Massachusetts, qui s'en énorgueillit comme de l'un de ses

(45) V. G. E. Littlefield, *The Early Massachusetts Press*, Boston, 1907. — Channing, II, 475-489.

(46) V. Channing, I, 432-435 ; II, 462-489.

(47) Channing, I. I, 433. Ce système fut adopté par le Connecticut et New-Haven et plus tard par la colonie de Plymouth. Au moment de la Révolution américaine, toute la Nouvelle-Angleterre, sauf le Rhode Island, possédait des écoles publiques. *Ibid.*

plus beaux titres à la reconnaissance publique (48). L'instruction a été longtemps plus universellement répandue dans les Etats-Unis que chez aucune autre nation du monde. De l'instruction primaire et préparatoire, on passa aux hautes études, pour lesquelles le célèbre collège de Harvard fut fondé en 1638.

L'exemple du Massachusetts fut suivi par les autres provinces. La Virginie seule, où il se fit d'abord moins de progrès qu'ailleurs, n'en profita pas. Berkeley s'en glorifiait, en 1641, dans cette réponse singulière, au cours d'un interrogatoire : « Dieu merci, il n'y a dans la colonie ni écoles libres, ni imprimerie ; et j'espère bien que nous n'en aurons point d'ici un siècle ; car les connaissances ont légué au monde la rébellion, l'hérésie et toutes les sectes ; et l'imprimerie les a répandues, comme elle a propagé les libelles contre le meilleur des gouvernements. » (49) C'était faire le panégyrique de l'ignorance et montrer combien les lumières sont insupportables au despotisme.

Nous venons d'embrasser d'un coup d'œil les progrès des colonies anglaises jusqu'à la fin du XVII[e] siècle et les principales formes de leur organisation sociale. S'étant expatriés pour fuir la tyrannie politique et les persécutions religieuses, leurs habitants recherchaient ardemment la liberté, qu'ils appréciaient tous les jours davantage, quand ils comparaient leur état présent à leur état passé. Mais, sitôt que cette liberté fut pleinement assurée, ils portèrent leur attention ailleurs et découvrirent à côté d'eux des hommes prêts à leur disputer ce qu'ils regardaient déjà comme leur héritage naturel. Pendant longtemps ils s'étaient crus les seuls maîtres de l'Amérique septentrionale. Leurs établissements se développaient en tous sens avec rapidité, tandis que ceux des Français, faute de colons, semblaient destinés à périr au berceau. Lorsqu'ils virent Colbert peupler le Canada de soldats licenciés ; lorsqu'ils virent des forts s'élever tout autour de leurs frontières, ils pressèrent l'Angleterre d'intervenir pour éloigner d'eux des rivaux qui troublaient leur commerce et menaçaient leur indépendance. Témoins des conquêtes de Louis XIV, qui dictait des lois à l'Europe, ne verraient-ils pas aussi quelque jour la puissance française dominer en Amérique, ou le Canada devenir avec son organisation militaire, un voisin redoutable ? Ils voulurent détruire,

(48) Story, *Commentaries* (ed. Bigelow), I, 49.
(49) C. p. Channing, II, 83.

avant qu'elle eût pris trop de force, cette colonie de la Nouvelle-France, qu'ils croyaient ou feignaient de croire déjà si dangereuse, et qu'ils ont combattue tant de fois, depuis lors, sans pouvoir l'assujettir. Ils offrirent à leur métropole des hommes et de l'argent pour en faire la conquête, et mirent, en 1690, quatre mille hommes à sa disposition pour envahir le Canada. On verra bientôt quel fut le résultat de l'agression de ces colons déjà si ambitieux.

On a dû remarquer avant ce moment que le caractère de l'émigration anglaise d'autrefois et celui de l'émigration anglaise d'aujourd'hui n'ont aucune ressemblance. L'émigrant qui débarque de nos jours sur les rivages de l'Amérique n'est point l'image du réfugié politique ou religieux du XVII^e^ siècle. Celui-ci s'exilait pour des principes qu'il avait soutenus les armes à la main, et qu'il chérissait d'autant plus qu'il avait fait des sacrifices pour leur défense. Il conservait, malgré sa défaite, cet esprit d'indépendance, cette fierté républicaine qu'il avait contractée dans des luttes dont l'empire devait être le prix. Au contraire, l'émigrant d'aujourd'hui, victime de l'indigence plutôt que de la persécution, est le fruit surabondant d'une société regorgeant d'hommes que les vicissitudes du commerce, la centralisation de la propriété, les vices d'une organisation sociale fort ancienne et fort compliquée ont réduits à la dernière misère. Les préoccupations de son esprit, entièrement absorbées par la recherche des moyens de vivre, ne peuvent lui laisser cette élévation de sentiment qui a distingué les premiers colons. Accablé sous le poids de ses maux, insensible à tout ce qui n'est pas immédiatement lié à son existence matérielle, il lui faudra de longues années d'aisance pour s'élever au niveau des républicains du Massachusetts ou des gentilshommes catholiques du Maryland.

Si maintenant l'on compare le colon français et le colon anglais du XVII^e^ siècle, ce rapprochement donne lieu à un autre contraste. Le colon anglais était principalement dominé par l'amour de la liberté et la passion du commerce et des richesses. Tous les sacrifices en vue de ces objets, auxquels ses pensées allaient sans cesse, étaient peu de chose pour lui, car en dehors il ne voyait que ruine et abjection. Aussi, dès que les traitants de l'Acadie le croisèrent dans ses courses sur les mers, ou que les établissements de la Nouvelle-Hollande le gênèrent dans ses progrès sur terre, fit-il des efforts pour s'emparer de ces deux contrées. En Acadie,

il n'y avait que quelques centaines de pêcheurs dispersés sur le bord de l'Océan. Il lui fut, par conséquent, assez facile de conquérir une province couverte de forêts. La Nouvelle-Hollande, encore moins en état de se défendre que l'Acadie, faute de secours d'Europe, passa sous le joug sans faire aucune résistance. Mais, au bout de ces conquêtes, les Américains se trouvèrent face à face avec les Canadiens : les Canadiens, peuple de laboureurs, de chasseurs et de soldats ; les Canadiens, qui eussent triomphé à la fin, quoique plus pauvres, s'ils avaient été seulement la moitié aussi nombreux que leurs adversaires ! Leur vie, à la fois insouciante et agitée, soumise et indépendante, avait une teinte plus chevaleresque, plus poétique que la vie calculatrice de ces derniers. Catholiques ardents, ils n'avaient pas été jetés en Amérique par les persécutions religieuses ; royalistes zélés, ils ne demandaient pas une liberté contre laquelle peut-être ils eussent combattu. C'étaient des chercheurs d'aventures, courant après une vie nouvelle, ou des vétérans brunis par le soleil de la Hongrie, et qui avaient pris part aux victoires des Turenne et des Condé. C'étaient des soldats qui avaient vu fléchir sous le génie de Luxembourg le lion britannique et l'aigle d'Autriche. La gloire militaire était leur idole, et, fiers de marcher sous les ordres de leurs seigneurs, ils les suivaient partout au risque de tous les périls pour mériter leur estime et leur considération. C'est ce qui faisait dire à un ancien militaire : « Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart descendent d'officiers et de soldats qui sortaient d'un des plus beaux régiments de France. » (50)

L'éducation que les seigneurs et le peuple recevaient du clergé, presque seul instituteur en Canada (51), n'était pas faite pour éteindre cet esprit poussé jusqu'à l'enthousiasme, et qui plaisait au gouvernement par son royalisme, au clergé par son dévouement à la protection des missions catholiques. Les missionnaires appréhendaient par-dessus tout la puissance et le prosélytisme de leurs voisins protestants. Ainsi le pouvoir civil et l'autorité religieuse avaient intérêt à ce que le Canadien fût soldat (51). A mesure que la population augmentait, la milice par ce moyen devait

(50) « De son extraction militaire (la colonie du Canada) vient en partie le courage de ses habitants. » *Mémoires politiques et militaires*, rédigés par l'abbé Millot sur les notes du maréchal de Noailles (1777). (*Rev. des Deux Mondes*, t. LIV, 1864, 379) (A. G.).

(51) V. *supra*, 232-234.

y devenir de plus en plus redoutable. Le Canada était presque une colonie militaire. Dans les recensements, on comptait les armes, comme dans les rôles d'une armée.

Tels étaient nos ancêtres. Comme l'immigration, après quelques efforts, cessa presque tout à fait, et qu'il n'est venu guère plus de cinq mille colons en Canada pendant toute la durée de la domination française (52), ce système était peut-être le meilleur dans les circonstances, pour lutter contre la force toujours croissante des colonies anglaises. Durant près d'un siècle, la puissance de celles-ci vint se briser contre cette milice aguerrie, qui ne succomba que sous le nombre, en 1760, après une dernière lutte acharnée de six années, où elle s'illustra par de nombreuses et éclatantes victoires. Encore aujourd'hui c'est à nous que le Canada doit de ne pas faire partie des Etats-Unis. Nous l'empêchons de devenir américain de mœurs, de langue et d'institutions.

(52) V. *supra*, liv. I, ch. III, n. 3, et Discours prélim.

---

## CHAPITRE II

### LE SIÈGE DE QUÉBEC
### 1689-1696

La France était en guerre avec une partie de l'Europe depuis déjà deux ou trois ans. L'impolitique révocation de l'Édit de Nantes avait soulevé contre elle les nations protestantes, qui avaient saisi cette occasion de reprendre les armes pour venger leurs défaites passées. Le prince d'Orange, le plus acharné de ses ennemis, fut le principal auteur de la fameuse ligue d'Augsbourg, dans laquelle entrèrent la plupart des puissances continentales (9 juillet 1686). Le roi Jacques II, fervent catholique, qui recevait des subsides de Louis XIV pour être plus indépendant de son parlement, était resté fidèle à l'alliance de ce monarque. Mais c'était tout ce qu'il pouvait faire que d'empêcher ses sujets de la rompre. Encore conspirèrent-ils contre lui bientôt après. Il eut alors la douleur de se voir détrôner par son propre gendre, ce même prince d'Orange. Ce soldat taciturne et ambitieux, couronné à Londres sous le nom de Guillaume III (21 février 1689), dut la royauté moins à son mérite qu'à sa religion et à la haine qu'il portait à la France. Louis XIV reçut le monarque déchu avec les plus grands égards, en lui promettant de le replacer sur le trône. Aussi bien la chute de Jacques lui donnait un ennemi de plus dans la Grande-Bretagne.

La France eut à combattre à la fois la Hollande, l'Allemagne, la Suède, la Savoie, l'Italie, la Bavière, l'Espagne, l'Angleterre, multitude d'ennemis qui prouvait sa puissance. Les colons furent entraînés dans une guerre dont l'objet leur était étranger. Parce que Louis XIV faisait trembler l'Europe, il fallait que les habitants de l'Amérique se battissent ensemble. La guerre, au reste, entrait dans les projets d'agrandissement des colonies anglaises.

On a vu quels progrès elles avaient déjà réalisés jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, et quels éléments de puissance et de richesse elles possédaient pour l'avenir. Un commerce considérable, une population de deux cent cinquante mille âmes, des institutions libres ; la possession d'un pays extrêmement fertile, tel était le tableau offert par l'ennemi que le Canada allait avoir à combattre. Cette colonie ne comptait encore, avec l'Acadie, que onze mille et quelques cents habitants ; elle soutenait depuis longtemps des guerres sanglantes contre la confédération iroquoise, et son commerce était presque entièrement anéanti. Aussi les Américains disaient-ils, quand ils comparaient leurs forces aux siennes, que le Canada était une proie qu'ils pouvaient saisir en allongeant seulement le bras.

Les Français ne s'effrayèrent point. Suivant leur ancien usage, ils résolurent de ne pas attendre l'ennemi sur leur territoire, mais de l'attaquer vivement chez lui, dans ses propres positions, malgré sa supériorité numérique. Il fut décidé de l'assaillir à la fois à la baie d'Hudson, dans la province de New-York et sur ses frontières septentrionales. Le ministre de la marine en France, Frontenac en Canada, activeraient les préparatifs de guerre. Louis XIV avait chargé le dernier de fournir à une compagnie de traite dite du Nord, ayant son siège à Québec, et qui, depuis 1684, exploitait la région hyperboréenne, les secours dont elle aurait besoin pour chasser les Anglais de la baie d'Hudson (1). Frontenac devait en même temps s'entendre avec Menneval, gouverneur de l'Acadie, depuis 1687, pour mettre hors d'insulte cet établissement, le plus exposé aux courses.

Pendant les tergiversations de la Cour, Callières avait présenté plusieurs plans d'opération dans la province de New-York (2) ; celui qu'elle choisit était plus compliqué que les siens. M. de La Caffinière (3), avec deux vaisseaux, [*L'Embuscade et Le Fourgon,*] eut ordre de balayer la côte de l'Atlantique depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à New-York et de bloquer ensuite cette ville sans trop s'exposer néanmoins, en attendant les milices canadiennes, qui viendraient l'attaquer par terre. Si New-York tombait

(1) Instruct. à Frontenac, 7 juin 1689 (A. C. B, reg. exp., Canada, 15, 1689, fol. 78). — Un arrêt du Conseil d'État (20 mai 1685) avait permis à la Compagnie du Nord de construire à la baie d'Hudson des forts et des magasins (A. G.).

(2) V. *supra*, 338-339.

(3) Le roi au sieur de la Caffinière, 7 juin 1689 (A. C. B, reg. exp. Canada, 1689, fol. 100).

au pouvoir des Français, Frontenac y laisserait la population catholique, en prenant les mesures nécessaires pour s'assurer sa fidélité, et ferait prisonniers les officiers, ainsi que les principaux citoyens pouvant se racheter par de bonnes rançons. Quant aux autres habitants, ils seraient transportés dans la Nouvelle-Angleterre ou dans la Pennsylvanie. Callières, promoteur de l'expédition, demeurerait gouverneur de la conquête. Comme il était à supposer que l'ennemi tâcherait de reprendre le pays, il fallait brûler toutes les habitations jusqu'à une certaine distance autour de New-York, et forcer les propriétaires, dans tout le reste de la province, à payer une forte contribution pour racheter leurs maisons (4). On reconnaît là le génie dur et impitoyable de Louvois. Au reste, tout cela était assez conforme au mode de guerre suivi à cette époque en Amérique. En même temps, par des courses sur les frontières anglaises, la colonie inquiéterait l'ennemi et occuperait les sauvages.

Les premières hostilités eurent lieu à la baie d'Hudson, [dans l'automne de 1688 (5),] où La Ferté prit le fort de New-Severn. [Au mois d'octobre,] un officier canadien plein d'audace, aussi célèbre aujourd'hui par ses exploits sur terre et sur mer que par la colonisation de la Louisiane, Pierre Le Moyne d'Iberville, arrivait à Sainte-Anne, poste français, sur la côte occidentale de la baie, lorsque deux bâtiments anglais, de vingt-deux et de quatorze canons, [portant quatre-vingt-trois hommes,] parurent à la vue du fort. On devina sans peine leur dessein. Parmi les papiers du gouverneur de New-Severn on avait trouvé des lettres de la Compagnie [de la baie d'Hudson] lui marquant qu'il eût à proclamer les nouveaux souverains Guillaume III et Marie et à prendre possession de toute la baie. Ces navires, voyant les Français prêts au combat, quoique peu nombreux, voulurent employer la ruse. Mais d'Iberville, [aidé de son frère Maricourt,] les fit tomber eux-mêmes dans le piège qu'ils lui préparaient. Après avoir affaibli leurs équipages dans des embuscades, il les contraignit d'amener leur pavillon. Un troisième bâtiment fut enlevé par un acte d'audace incomparable. Le capitaine canadien avait envoyé, l'automne précédent, quatre hommes pour le reconnaître dans les glaces. Deux de ces hommes tombèrent entre les mains des Anglais, qui les tin-

(4) Intruct. à Frontenac sur l'entreprise de la Nouvelle-York, 7 juin 1689 (A. C. B, reg. exp., Canada, 15, 1689, fol. 92. — Coll. ms. N.-F., I, 455).

(5) Deux ans auparavant, d'Iberville avait enlevé trois postes anglais à la baie. V. ch. suiv.

rent tout l'hiver liés à fond de cale. Le printemps, ils tirèrent de là le moins robuste pour aider à la manœuvre. Un jour que la plupart des matelots étaient dans la mâture, le Canadien, n'en voyant que deux sur le pont, sauta sur une hache, leur cassa la tête, courut délivrer son camarade, et tous deux, se saisissant des armes, se rendirent maîtres du navire, qu'ils conduisirent à l'un des forts français, où sa cargaison fut d'un grand secours (6).

D'Iberville laissa le commandement de la contrée à son frère, Maricourt [avec trente-six hommes. Accompagné de son autre frère, Sainte-Hélène, qui l'avait rejoint,] il fit voile pour Québec sur une de ses prises (12 septembre 1689) (7).

Les vaisseaux destinés à l'attaque de New-York, sur l'un desquels s'était embarqué Frontenac, avaient perdu un mois à La Rochelle pour se radouber. Ensuite un convoi marchand avait retardé tellement leur marche qu'ils n'étaient arrivés que vers la mi-septembre en Acadie, où Frontenac était resté quelques jours. En partant de là pour Québec sur une barque, il avait dit à La Caffinière d'aller, selon les ordres de la Cour, croiser devant New-York, en se tenant prêt pour le débarquement ; et si, le 10 décembre, il n'avait pas reçu de ses nouvelles, de s'en retourner en France. La Caffinière resta en croisière jusqu'au jour indiqué, et captura plusieurs navires ; puis, ne voyant paraître personne, il regagna la haute mer (8).

Frontenac avait trouvé, comme on a vu, le Canada inondé de sang : les Iroquois ne faisaient que de se retirer. Pour comble de disgrâce, le gouverneur vit revenir, au moment même où il lui envoyait un contre-ordre, Valrennes, commandant à Frontenac, qui avait évacué le fort

(6) Recueil de ce qui s'est passé en Canada de 1682 à 1712. d.c. — Mém. et lettres de Champigny concernant la baie d'Hudson etc. (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 290-312).

(7) Il revint à Québec le 25 oct. suivant. Charlevoix, I, 556. — Charles Le Moyne avait alors huit fils, huit héros peut-on dire : Longueuil, l'aîné ; Sainte-Hélène, d'Iberville, Maricourt, François de Bienville, Sérigny, Louis de Châteauguay et Jean-Baptiste de Bienville, second du nom. Un plus jeune frère, Antoine de Châteauguay, deuxième aussi du nom, devint gouverneur de Cayenne, capitale de la Guyane française. Leur famille était originaire de Normandie (A. G.). V. sur cette famille P. Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes*, 1907, 285-289. — Grace King, *Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de Bienville*, N.-Y., 1892. — G. Musset, *J.-B. Le Moyne de Bienville*, 1902 — C.-B. Reed, *The First Great Canadian, The Story of P. Le Moyne, sieur d'Iberville*, Chicago, 1910.

(8) Frontenac au roi, 15 nov. 1689, d. c. Mém. de Callières à Seignelay, 8 nov. 1689 (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 283).

après en avoir fait sauter les murs d'après les instructions de Denonville (9). Malgré ces désastres, Frontenac comprit, avec sa sagacité ordinaire, que ce n'était qu'en frappant des coups audacieux qu'il pourrait sauver la colonie, reconquérir la confiance des sauvages alliés et rétablir l'honneur des armes françaises. S'il ne pouvait pas entreprendre la conquête de toute une province, il pouvait du moins, par ses troupes volantes, tenir les Anglais en alarmes. L'important était d'agir. Dès qu'il eut pris le pouvoir dans ses mains, une vigueur nouvelle en pénétra toutes les parties. Aussitôt se ralluma dans le cœur des Canadiens et des sauvages leur ancienne ardeur guerrière. Les Abénaquis (10), excités déjà par Denonville, levèrent les premiers leur hache terrible.

Ils se dirigèrent, [au nombre d'une centaine,] en août 1689, vers Pemaquid, un fort de pieux, bâti [par les Anglais] entre les rivières Penobscot et Kennebec, [dans l'Etat actuel de Maine.] Ils surprirent les habitants des environs, tuèrent ceux qui voulurent résister et investirent la place, [qui était défendue par trente hommes et] bordée de vingt pièces de canon. Elle eut beau se défendre pendant plusieurs heures, il fallut qu'elle se rendît. Ils la rasèrent avec toutes les maisons dans les alentours et s'en retournèrent sur des chaloupes qu'ils avaient enlevées après en avoir égorgé les équipages (11).

Animés encore par ce premier succès, les Abénaquis entreprirent une seconde expédition plus importante. Les Anglais avaient sur leur frontière [seize] petits forts pour protéger leurs établissements ; les sauvages les prirent les uns après les autres, et y renouvelèrent les horreurs dont Montréal venait d'être le théâtre (12). Ce sanglant exploit répandit la terreur jusqu'au coeur de la Nouvelle-Angleterre.

Pendant ce temps-là, Frontenac faisait dire au commandant de Michil-

(9) Denonville à Valrenne, 24 sept. 1689 (A. C. C. G. Canada, 10, fol. 194 (Margry, V, 42). — Frontenac au roi, 15 nov. 1689, d. c. — Champigny au ministre, 16 nov. 1689, d. c. — « Frontenac, dit M. Lorin, avait à recommencer tout entière l'œuvre de dix ans d'efforts. » (*Le comte de Frontenac*, d. c. 350.)

(10) Plus proprement les Canibas, tribu abénaquise. « On doit la conservation de l'Acadie à ces Canibas », lit-on dans une pièce officielle. Résumé des lettres de Frontenac, Denonville, Champigny, etc., 1689 (A. C. C. G. Canada, 10, 1688-1689, fol. 338 ss. — Coll. ms. N.-F., I, 475).

(11) *Relation du combat des Canibas*, p. le P. L.-P. Thury (qui assistait à l'attaque) (Coll. ms. N.-F., I, 477-481). — Champigny au ministre, 16 nov. 1689, d. c. — Cf. *Mass. Hist. Coll.* 3e sér. I. — Mather, *Magnalia Christi Americana* (ed. Robbins, Hartford, 1853), II.

(12) Résumé des lettres de Frontenac, Denonville, etc., d. c.

limackinac, La Durantaye, qu'on porterait la guerre dans les provinces anglaises, et qu'il eût à en prévenir les Outaouas et les Hurons. Sans attendre la belle saison, le gouverneur mit trois expéditions sur pied, pendant l'hiver de 1689-1690, [à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec,] pour fondre par trois endroits à la fois sur les ennemis (13). La première, composée de [deux cent dix] Canadiens et sauvages aux ordres de Sainte-Hélène et de d'Ailleboust de Mantet, fut lancée de Montréal contre les établissements de New-York. Plusieurs gentilshommes en faisaient partie, entre autres d'Iberville, son frère, François de Bienville (14), [Repentigny de Montesson,] et Le Ber du Chesne, le héros d'un roman de Le Sage (15). Ces chefs intrépides voulaient aller attaquer Albany, capitale de la province anglaise ; mais les sauvages, intimidés par l'audace de l'entreprise, refusèrent de les suivre. Il fut alors résolu de se rabattre sur Schenectady, situé à six lieues environ au-dessus d'Albany, et que les Français appelaient Corlaer, du nom de son fondateur. Sa population était hollandaise. On arriva le 18 février (1690), dans la soirée, devant ce bourg, dont la palissade, en forme de carré long, était percée de deux portes. Il renfermait quatre-vingts maisons. Quoique avertis plusieurs fois de se tenir sur leurs gardes, les habitants dormaient dans une fatale sécurité, n'ayant pas même mis de sentinelles aux portes. Ils n'avaient pas voulu croire qu'il fût possible aux Canadiens, chargés de leurs vivres et de leurs armes, de franchir plusieurs centaines de milles en plein hiver, à travers les bois, les glaces des rivières et les neiges ; incrédulité qui leur coûta cher ! Les Français, après avoir reconnu la place, s'y glissèrent sans bruit, par une grosse tempête de neige, et entourèrent toutes les maisons. Ces hommes, couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance au cœur, ressemblaient aux terribles fantômes des poésies du Nord. C'était aussi la mort qui entrait dans les rues désertes du bourg de Schenectady,

(13) Sur ces trois expéditions, v. le récit officiel du secrétaire de Frontenac, Monseignat : *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada* (nov. 1689 - nov. 1690) (A. C. C. G.-Canada, 11, 1690-1691, fol. 5. — Coll. ms. N.-F., I, 482-531). — La Potherie, II, 76-81 ; III, 67. — La Hontan, I, let. XIX (V. l'éd. angl. de R. G. Thwaites, Chicago, 1905) — Cf. Mather, *op. cit.*, II.

(14) Tué en 1691, à Repentigny, dans un combat contre une bande iroquoise. Son nom de Bienville fut donné à Jean-Baptiste, un de ses jeunes frères, qui, en 1717, devint le fondateur de la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane. De même, à la mort de Louis, tué en 1691 à la baie d'Hudson, Antoine, plus tard gouverneur de Cayenne, hérita du nom de Châteauguay (A. G.).

(15) *Aventures de Robert Chevalier dit de Beauchêne*, d. c.

destiné à périr dans cette nuit fatale. Les ordres se communiquaient à demi-voix, et la capote du soldat assourdissait le bruit des armes. Au signal d'attaque, chacun en poussant un cri, à la manière des sauvages, s'élança dans les maisons, dont les portes furent brisées à coups de haches. Les malheureux habitants ne songèrent guère à se défendre. Il n'y eut qu'une espèce de fortin, gardé par une petite garnison, qui fit quelque résistance. On passa tous ceux qui étaient dedans au fil de l'épée. La ville fut ensuite livrée aux flammes. Deux maisons seulement furent épargnées, celle où l'on avait porté un officier canadien blessé, La Marque de Montigny, et la maison du commandant de la place, le capitaine Sander, dont la femme avait autrefois recueilli généreusement des prisonniers français. [Soixante] personnes (16) périrent dans ce massacre, nouvelles représailles de celui de Lachine, qu'on attribuait aux instigations des Anglais. On accorda la vie à une soixantaine de vieillards, de femmes et d'enfants, [ainsi qu'à trente Agniers] échappés à la première furie des sauvages; vingt-sept personnes furent emmenées prisonnières. Le reste de la population se sauva vers Albany, presque sans vêtements, au milieu d'une neige épaisse poussée par la tempête. Vingt-cinq de ces malheureux se gelèrent des membres dans leur fuite.

La nouvelle de cette affreuse tragédie parvint à Albany au point du jour. Elle y fut portée par un homme qui n'avait eu que le temps de sauter sur un cheval, et qui avait été atteint d'une balle en fuyant. Elle jeta la ville dans une consternation extrême. On disait que les Français arrivaient au nombre de quatorze cents. Le canon d'alarme fut tiré, et la milice appelée sous les armes jusqu'à une distance considérable.

Cette expédition fit une sensation extraordinaire. Un demi-siècle après, les anciens habitants de la contrée en parlaient encore avec un sentiment de terreur. Le retour des Français fut marqué par plusieurs accidents. Ils manquèrent de vivres, et se dispersèrent pour en trouver. Plusieurs furent tués ou pris; le reste atteignit Montréal, épuisé de fatigue et de faim (27 octobre 1690).

La seconde bande, partie des Trois-Rivières (28 janvier 1690), était composée de cinquante Canadiens et sauvages. François Hertel, homme de tête et de résolution, la commandait. Après une marche pénible de

(16) *Doc. Hist. of the State of N.-Y.*, I, 304 (297-312). Les pertes anglaises et hollandaises montaient à 400.000 liv. Les Français eurent un des leurs tués, outre un sauvage. V. autor. cit., n. 13

deux mois, par les vallées des rivières Saint-François et Connecticut, il parvint le 27 mars au bourg de Salmon-Falls (aujourd'hui Berwick), dans le New-Hampshire. Ce village était défendu par une maison fortifiée et par deux forts de pieux. Hertel attaqua aussitôt tous les ouvrages à la fois, qui furent pris de vive force. [Il y eut trente personnes de tuées.] Le commandant fit [cinquante-quatre] prisonniers, mit le feu aux maisons et se retira. Mais la campagne était maintenant toute en armes. Vers le soir, un corps d'environ cent cinquante [Anglais de Portsmouth,] se présenta pour lui couper la retraite. Hertel se disposa au combat le long d'une petite rivière (Wooster). Il y avait un pont étroit qu'il fallait passer pour l'atteindre. Les Anglais, méprisant le petit nombre de ses gens, s'y engagèrent avec assurance. Lorsqu'il jugea qu'ils s'étaient assez avancés, Hertel les chargea l'épée à la main, et dix-huit ennemis tombèrent morts ou blessés. Les autres tournèrent le dos. La Fresnière, le fils aîné de Hertel, fut blessé, et Crevier, son neveu, resta parmi les morts. Après cette rencontre les Canadiens revinrent sans être inquiétés.

Le troisième parti fit route de Québec sous le commandement de Portneuf, fils du baron de Bécancour (17), [qui avait pour lieutenant son cousin, Augustin Le Gardeur de Courtemanche (28 janvier 1690).] Il était composé de [cinquante] Canadiens et de [soixante] Abénaquis, [auxquels vint se joindre Hertel avec trente-six hommes. Ce parti] ne fut pas moins heureux que les autres. Il s'empara (29 mai) de Casco Bay, bourg situé [dans la ville actuelle de Portland (Maine),] et protégé par un fort (Fort Loyal) armé de huit canons, devant lequel il fallut ouvrir la tranchée. La garnison aurait pu faire une longue résistance, si elle n'eût pas perdu ses plus braves soldats dans une sortie. Les fortifications furent détruites, et les maisons brûlées à deux lieues à la ronde.

Ces bandes intrépides ne s'étaient pas contentées de ravager le plat pays ; elles s'étaient attaquées aux places fortifiées. N'étant arrêtées ni par la distance, ni par l'âpreté de l'hiver, ni par les fatigues, ni par les dangers de toute espèce, elles apprirent aux colonies anglaises qu'un chef énergique présidait enfin aux opérations des Français, et que le Canada allait prendre une autre face. Ces excursions retinrent les ennemis chez eux,

(17) René Robineau, baron de Bécancour, grand-voyer du Canada, avait deux autres fils : le sieur de Menneval, alors gouverneur de l'Acadie, et le sieur de Villebon (A. G.).

et firent cesser de secrètes intelligences que nos alliés avaient avec les Iroquois.

Pour montrer aussi aux sauvages occidentaux que ces succès n'étaient pas vains, et pour qu'ils pussent se passer du commerce anglais, Frontenac envoya, au printemps (22 mai 1690), un convoi d'armes et de marchandises à Michillimackinac. [Il le confia au capitaine Louvigny (18) qui partit avec cent quarante-trois Canadiens et six sauvages. Nicolas Perrot les accompagnait.] Comme les aborigènes avaient toujours pour lui une grande considération, il devait leur remettre des présents au moment où leurs ambassadeurs se préparaient à se rendre chez les Cinq-Nations (19).

La nouvelle des excursions heureuses des Canadiens et l'arrivée du convoi changèrent subitement les dispositions de ces tribus lointaines. Quand elles virent les Français, victorieux de leurs ennemis, aborder à Michillimackinac chargés d'armes, et assez nombreux pour les rassurer elles-mêmes contre la vengeance des cantons, elles ne craignirent plus de rompre avec ceux-ci. Charmées des présents, que Perrot fit valoir avec son adresse ordinaire, elles se lièrent plus étroitement que jamais aux intérêts de leur ancien allié. Bientôt après, cent dix canots, portant pour cent mille écus de pelleteries et conduits par plus de trois cents sauvages de l'Ouest, partirent pour Montréal. Ils y trouvèrent le gouverneur (20). Frontenac dut s'applaudir alors du succès de sa politique, qui d'ennemis presque déclarés avait fait en si peu de temps de tous ces peuples des auxiliaires dévoués. Ce changement, toutefois, ne s'était pas opéré sans opposition.

Le chef Le Rat, qui avait travaillé avec une si perverse sagacité à rompre les négociations entre Denonville et les Iroquois, voulait maintenant former une alliance de toutes les tribus sauvages, en y comprenant même les Cinq-Nations, ces implacables ennemis de sa race. Pour parvenir à son but, il n'était pas éloigné de s'unir aux Anglais contre les Français, au besoin. Les Outaouas, que leur grossièreté naturelle rendait plus faciles

(18) Qui remplaça La Durantaye à Michillimackinac (1690-1694) et qui commanda aussi au fort Frontenac en 1699.

(19) *Parole qui doit être dite* (par Frontenac) *à l'Outaouais pour le dissuader de l'alliance avec l'Iroquois et l'Anglais* (1690) (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 130). — Perrot, *Memoire* (éd. Tailhan), 152, 323.

(20) *Relation* de Monseignat, d. c. — Frontenac au ministre, 20 nov. 1690 (A. C. C. G. Canada, 11, fol. 86).

à tromper, servaient son dessein. L'habile Huron avait mis dans leur bouche ces paroles insolentes qu'ils firent entendre au P. Etienne Carheil : [«... jusqu'à présent, ils (les Outaouas et les Hurons) avaient toujours cru le Français guerrier, soit pour sa multitude, soit pour son courage, soit pour l'abondance et la diversité des instruments de guerre qu'il savait faire, mais l'expérience leur avait fait voir qu'il l'était beaucoup moins que l'Iroquois; ils ne s'étonnaient plus s'il avait été si longtemps sans rien entreprendre pour sa défense ; c'était la connaissance de sa propre faiblesse qui l'en empêchait ; après avoir vu avec quelle lâcheté il s'était laissé défaire cette dernière fois à Montréal, il leur était évident qu'ils n'avaient plus rien à attendre de sa protection...

«... Depuis, il (le Français) n'avait pu ni osé rien faire que de continuelles négociations pour mendier la paix par la nécessité de son impuissance, et par toutes sortes d'abaissements qui ne montraient que trop sa faiblesse.

« La protection des Français, outre qu'elle leur est inutile par son impuissance, leur est même nuisible tant pour le commerce que pour la guerre ; pour le commerce, parce qu'elle leur ôte la traite de l'Anglais qui leur était incomparablement avantageuse,... pour la guerre, parce que, depuis son commencement, toute la conduite du Français à leur égard n'a été que de ne rien faire de son côté contre l'ennemi, et de vouloir que de leur côté, ils fissent tout... ; enfin, c'était plutôt eux qui le protégeaient. » (21)] Rien n'annonce mieux que ce discours à quel degré Denonville avait laissé tomber notre influence chez ces peuples.

Les Cinq-Cantons, qui se croyaient déjà assurés de faire une ligue avec les autres peuplades, et avec leur aide de se venger de toutes les insultes des Européens, entrèrent en fureur lorsqu'ils virent leur projet s'évanouir. Ils firent promettre des secours aux colons anglais pour venger l'incendie de Schenectady. Ils se saisirent du chevalier d'Aux, en mission chez les Onnontagués, et brûlèrent deux personnes de sa suite (22). Enfin, ils lâchèrent leurs guerriers sur le Canada. Mais leurs bandes furent partout repoussées.

(21) Lettre du P. Carheil à Frontenac, Michillimackinac, 1689. d. Thwaites, *Jesuit Relations*, LXIV, 22-39.

(22) Champigny au ministre, 10 mai 1691 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 252). — *Relation* de Monseignat. — La Hontan, I, let. XIX.

Le pays, devenu depuis longtemps le théâtre d'irruptions sanglantes, commençait à se couvrir d'ouvrages palissadés munis de canons ; ces enceintes renfermaient ordinairement l'église et le « manoir » seigneurial. A la première alerte, la population avoisinante courait s'y réfugier. Chaque village fut prêt à combattre, c'est-à-dire prêt à répéter les scènes du moyen âge, aux temps où l'Europe chancelait encore entre la civilisation et la barbarie. Les annales canadiennes ont conservé le souvenir de plusieurs défenses héroïques de ces petits forts, contre lesquels vint toujours se briser le courage indiscipliné des sauvages. Les plus célèbres de ces défenses sont celle de M^me^ Jarret de Verchères (23) en 1690, et [deux ans après,] celle de sa fille [Marie-Madeleine, âgée de quatorze ans.] Surprises chacune à leur tour à Verchères pendant qu'elles étaient seules ou presque seules, elles eurent à peine le temps de fermer la porte du fort (24). Sans être déconcertées et sans faiblir, elles tirèrent le canon, prirent les fusils et s'en servirent avec tant d'adresse, en se multipliant, en se montrant sur différents points, que les assaillants crurent, les deux fois, le fort défendu par une troupe nombreuse, et se rebutèrent. La fréquence du danger avait aguerri tout le monde. Les femmes et les enfants se battaient comme les hommes. Dans un combat où les Iroquois s'étaient retranchés dans une maison et s'y défendaient avec désespoir, on vit des Canadiens s'avancer jusque sous les fenêtres et en arracher par la chevelure les sauvages qui se présentaient pour tirer.

Le plus grand mal de cette petite guerre, c'est qu'une partie des terres ne pouvait être ensemencée ; il en résultait une disette croissante. En 1690, il fallut taxer le pain, à Québec, sur le pied de quatre livres le minot de blé (25).

(23) Mme de Verchères, avec trois ou quatre hommes, résista deux jours à l'assaut des Iroquois avant d'être secourue par le marquis de Crisafy. V. La Potherie, I, 326.

(24) Sur la rive sud du Saint-Laurent à vingt milles au-dessous de Montréal. Madeleine de Verchères n'avait avec elle que deux soldats, ses deux frères, âgés de douze et de dix ans, un octogénaire et quelques femmes et enfants. L'attaque des Iroquois commença le 22 octobre (1692) et dura huit jours au bout desquels La Monnerie, dépêché par Callières, accourut avec quarante hommes. Madeleine de Verchères a laissé deux récits de son exploit : *Relation des faits héroïques de Mlle Marie-Madeleine de Verchères contre les Iroquois en l'année 1696* (1692), *le 22 octobre, à huit heures du matin.* 17 oct. 1696 (1692) (A. C. M. S. M. Canada, 5, fol. 427, repr. d. le Rapport de E. Richard sur les arch. canad. (1899), 1901, 6-12). — Marie-Madeleine de Verchères à Mme de Maurepas, 19 oct. 1699 (A. C. M. S. M. Canada, 4, fol. 341). — L'héroïne épousa Thomas-Tarieu de La Naudière en 1706.

(25) Arrêt du C. S., 30 janvier 1690.

On s'attendait en Canada à voir reprendre l'expédition contre la ville de New-York. Mais l'orage grossissait toujours dans l'ancien monde contre Louis XIV. L'accession de l'Angleterre à la coalition exigeait un nouveau déploiement de forces. Le roi écrivit à Frontenac qu'ayant trop d'ennemis à combattre en Europe, il ne pouvait lui envoyer de secours. Il fallait donc différer l'invasion de la colonie anglaise. Il lui recommandait dans la même lettre de se servir de son ascendant sur l'esprit des Iroquois, pour faire avec eux une paix honorable ; et aussi de chercher désormais à réunir les habitations en des bourgs ou des villages faciles à défendre contre leurs bandes (26).

Frontenac, qui avait étonné les sauvages par la vigueur de ses attaques, se disposa à tirer parti de cet effet. Toutes les nations du Nord et de l'Ouest avaient été des alliés fidèles jusqu'au jour où les cantons leur avaient appris qu'il y avait moins d'avantage à commercer avec les Canadiens qu'avec les Anglais, puisque ceux-ci vendaient leurs marchandises à plus bas prix et payaient les pelleteries plus cher. Elles s'étaient dès lors fort refroidies. Ensuite, nous l'avons vu, l'irruption heureuse des Iroquois dans l'île de Montréal avait changé leur refroidissement en mépris. Des sauvages de ces nations, témoins du massacre de Lachine, étaient retournés chez eux avec l'idée que les Français succomberaient sous les efforts de leur ennemi victorieux. On aurait dit qu'ils ressentaient une secrète joie de se voir délivrés d'un allié incommode, qui avait été plutôt leur maître. Ils oubliaient déjà les services qu'ils en avaient reçus, et les dangers qu'ils courraient s'ils restaient seuls abandonnés à l'ambition de l'Iroquois, toujours implacable. Mais la main puissante de Frontenac les ramena bientôt dans l'ancienne alliance.

Il commença par la confédération iroquoise, selon ses instructions. Il n'eut pas besoin d'ouvertures. Même en faisant la guerre, le Canada conservait, au moyen de ses missionnaires, des relations diplomatiques avec quelques-unes des tribus confédérées. Frontenac avait conquis l'amitié des [cinq] chefs captifs revenus de France avec lui sur le même navire (27), celle surtout [du chef goyogouin] Ouréouharé, le plus impor-

(26) Mém. du roi à Frontenac et à Champigny, 14 juillet 1690 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 141).

(27) Ils avaient été expédiés avec d'autres aux galères de Marseille. Mém. du roi à Denonville et à Champigny, 1er mai 1689 (A. C. B, reg. exp., 15, 1689, fol. 47). Rôle des Iroquois sur les

tant parmi eux. Sur le conseil de ce dernier, il renvoya quatre Iroquois dans les cantons. Ouréouharé les chargea de dire à leurs tribus qu'elles retrouveraient dans le gouverneur les qualités qui les avaient charmés autrefois, et pourraient faire une bonne paix avec lui (28).

Les cantons tinrent un conseil (22 janvier 1689) (29). Quatre-vingts chefs y assistèrent. La délibération fut longue, à cause des négociations entamées avec les Outaouas et les autres sauvages occidentaux, et à cause de la présence d'un député de New-York, lequel fit tous ses efforts pour empêcher que la paix ne se rétablît. Frontenac soupçonna ce qui se passait et témoigna de la mauvaise humeur. Il fut choqué surtout du délai qu'on avait mis à discuter ses propositions. Lorsque l'ambassadeur iroquois apportant la réponse des cantons, [au printemps de 1690,] voulut montrer de la hauteur et parler comme l'envoyé d'une nation redoutable, le gouverneur indisposé contre lui refusa de le voir, ce qui l'humilia d'autant plus que les personnes de sa suite furent traitées avec politesse. Frontenac chargea Ouréouharé, qui partait avec le chevalier d'Aux pour les cantons, de huit colliers, qu'il devait présenter de manière à faire croire que le gouverneur français n'y était pour rien (30). L'habileté et la noblesse qu'il mettait dans toutes ces négociations eurent un bon effet. Si la paix ne fut pas immédiatement conclue, les Iroquois perdirent beaucoup de leur fierté.

Cependant les colonies anglaises, menacées d'une invasion qu'elles ne croyaient qu'ajournée, tenues continuellement dans la crainte par les bandes canadiennes, qui portaient la flamme et le fer jusqu'aux portes de leurs capitales, se déterminèrent à un grand effort pour s'emparer de toute la Nouvelle-France. Quand elles comparaient leurs forces à celles du Canada, et ne se surprenaient point à trembler sous la hache de ses alliés sauvages, elles s'étonnaient qu'un si petit peuple pût troubler ainsi

galères du roi, 21 nov. 1689 (Coll. ms. N.-F., I, 454). Frontenac logea Ouréouharé au château Saint-Louis et l'invita à sa table. Recueil de ce qui s'est passé en Canada, 1682-1712, d. c. — *Relat.* de Monseignat, d. c.

(28) Frontenac au ministre, 30 avril 1690 (A. C. M. S. M. Canada, 41, fol. 375). — *Relat.* de Monseignat.

(29) Le P. Milet, Jésuite, qui avait été adopté par les Onneyouts, se fit l'interprète de Frontenac. V. pour le détail de cette assemblée, *Relat.* de Monseignat. — La Potherie, III, 63. — Colden, *Hist. of the Five Indian Nations* (1747), 105-112.

(30) *Relat.* de Monseignat, d. c.

leur repos. Et elles en venaient à se persuader qu'elles pourraient faire la conquête de Québec. Elles nommèrent, pour en discuter le projet, des députés, qui s'assemblèrent à New-York au mois de mai (1690), et qui donnèrent à leur réunion le nom de congrès (31), nom devenu fameux depuis. On résolut d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer. Deux mille hommes, appuyés sur quinze cents Iroquois et autres sauvages, devaient l'envahir par le lac Champlain (32). On aurait voulu avoir de l'Angleterre des vaisseaux et des troupes pour remonter le fleuve Saint-Laurent et prendre Québec, après avoir enlevé l'Acadie. Un agent alla à Londres solliciter ce secours. C'était au moment même où, menacée d'une invasion en Irlande par le roi Jacques II, après la bataille navale de Beachy-Head gagnée par Tourville (30 juin 1690), cette puissance voyait la suprématie des mers lui échapper. L'agent ne put rien obtenir.

Malgré ce contretemps, les colonies, comptant sur la supériorité numérique de leurs forces, entreprirent d'exécuter leur projet seules; sans attendre davantage, elles se mirent à équiper une flotte et à lever des troupes de terre en nombre suffisant. Une ardeur toute guerrière s'empara de cette population commerçante. L'armée chargée de pénétrer en Canada par le lac Champlain, fut placée sous les ordres de Fitz-John Winthrop, du Connecticut. Sir William Phips eut le commandement de la flotte destinée à enlever l'Acadie et Québec. Phips, natif de Pemaquid et fils d'un forgeron, avait été berger dans sa jeunesse. Après avoir appris le métier de charpentier, il s'était bâti un navire dans lequel il avait commencé à naviguer ; il devint bon marin. Promu au commandement d'une frégate, il réussit à retirer d'un galion espagnol, submergé à la côte de Cuba, la valeur de trois cent mille livres sterling en or, en argent, en perles et en bijouteries. Cette trouvaille éblouit les yeux de l'Angleterre, et valut à son auteur le titre de chevalier. Peu après son expédition contre Québec, Phips fut nommé gouverneur du Massachusetts. Il mourut, en 1695, à Londres, où il avait été appelé pour répondre à des accusations portées contre lui (33).

(31) Winsor, *Hist. of America*, IV, 352.

(32) Mém. de Callières à Seignelay sur l'état présent du Canada, nov. 1690 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 149).

(33) V. Bowen, *Life of Phips* (Sparks, *American Biography*, VII, N.-Y., 1834-37). — *Dictionary of National Biography*, ed. by L. Stephen and by S. Lee, 1885-1900, XLV, 236.

Cet heureux aventurier, chargé de l'attaque des possessions françaises par mer, cingla d'abord vers l'Acadie qui reçut, à cause de sa position entre Québec et Boston, ses premiers coups. Si cette province tombait en son pouvoir, elle devenait son point d'appui et, en cas de revers, son point de ralliement. Depuis le traité de Bréda (1667), l'Acadie avait été inquiétée par les corsaires, qui rôdaient quelquefois sur ses côtes. Au dedans, elle était demeurée dans son état habituel de léthargie et de langueur, dont elle ne sortait que quand elle entendait le canon résonner à ses portes. Aussi, à la rupture de la paix, elle se trouva tout à fait incapable de se défendre. Sa faiblesse était telle qu'un simple forban [hollandais, avec des Anglais de Boston, avait, un jour (10 août 1674), alors que la France et l'Angleterre étaient en paix,] pris d'emblée le fort Pentagouet (Penobscot) [et fait prisonnier le gouverneur,] M. de Chambly, successeur de Grandfontaine (34).

La Cour s'était contentée d'envoyer de temps à autre des commissaires examiner l'état du pays. Dans un rapport de l'intendant de Meulles, la population acadienne est portée, [en 1686, à huit cent quatre-vingt-cinq âmes (35) ;] ce qui pouvait en donner à peu près mille à la reprise des hostilités. Talon lui-même avait visité la contrée en 1671 (36). Il avait été, dit-on, chargé par Colbert de traiter avec le célèbre chevalier Temple, qui avait témoigné le désir de se retirer sur des terres françaises. Le roi voulait accorder à Temple avec d'autres faveurs la naturalisation (37). Comme cet homme avait de grands talents et de la fortune, on attendait de la négociation beaucoup d'avantages pour l'Acadie, où il parlait de s'établir ; mais les nuages qui couvraient la faveur du diplomate anglais à la Cour de Londres s'évanouirent, et cette affaire n'eut pas de suite.

Quelque temps avant la guerre (1688), Louis XIV envoyait un nouveau commissaire en Amérique, l'ingénieur Pasquine. Celui-ci avait

(34) En 1673 (A. C. C. G, Acadie, 1, 1603-1685, fol. 141) Chambly fut emmené à Boston, mais son enseigne Saint-Castin s'échappa dans les bois. Les Anglais s'emparèrent, en outre, du fort Saint-Jean. Frontenac au ministre, 14 nov. 1674 (A. C. C. G. Canada, 4, 1673-1678, fol. 61). — Frontenac s'en plaignit aux autorités. Lettre à Leverett (gouv. de Boston), 24 sept. 1674. Frontenac to the Governor of Massachusetts, 25 may 1675 (*Mass. Hist. Soc. Coll.*, 3e s., I, 64.) — Chambly fut libéré et commanda encore en Acadie.

(35) De Meulles au roi, 18 juillet 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, 1686, fol. 235).

(36) Talon au roi, 2 nov. 1671 (A. C. C. G. Canada, 3, 1668-1672, fol. 159).

(37) Colbert à Talon, 4 juin 1672 (A. C. M. S. M. Canada, 2, fol. 85).

recommandé de fortifier La Hève, Canso et Pentagouet, et d'abandonner Port-Royal, parce que l'accès en était difficile et que ce poste était à la fois trop éloigné du Cap-Breton, du Canada et de Terre-Neuve, pour en être secouru en cas d'attaque subite. Il avait aussi conseillé d'ouvrir une route entre Pentagouet et le Canada (38). Talon en avait autrefois commencé une du côté de Québec. Pendant qu'on délibérait encore sur l'exécution de ces travaux, que le gouverneur approuvait, Phips appareillait.

Son escadre, composée d'une frégate de quarante canons, de deux corvettes et [de quatre autres vaisseaux] chargés de sept cents hommes, [fit voile à la fin d'avril de Nantasket (Massachusetts), mais] arriva trop tard pour secourir en passant, comme elle en avait eu l'ordre, le fort de Casco, attaqué par les Français. Le fort venait de se rendre à M. de Portneuf. Elle continua sa route, et le 11 mai (1690), parut devant Port-Royal, siège alors du gouvernement d'Acadie.

Il n'y avait que soixante et douze soldats dans ce poste, dont les fortifications étaient en ruines. Le gouverneur Menneval ne songea pas même à se défendre. Il obtint une capitulation honorable, que Phips, en découvrant la faiblesse de la garnison et le mauvait état de la place, ne se fit aucun scrupule de violer. A l'exemple des Charnisay et des Le Borgne, il pilla les habitations, car dans cette contrée lointaine on pouvait tout faire impunément. Le mal comme le bien restait inconnu. Après avoir forcé les habitants à prêter serment aux souverains d'Angleterre, Phips nomma [six] magistrats parmi eux pour maintenir l'ordre à Port-Royal, et remit à la voile, emmenant Menneval prisonnier. Il alla ensuite, [suivi de quatre-vingts soldats,] à Chedabouctou, où le commandant de Montorgueil, qui occupait une bicoque avec quatorze hommes, fit une si vigoureuse défense qu'il l'obligea d'y mettre le feu, à l'aide de fusées. A l'île Percée, dans le golfe, les Anglais ne laissèrent rien debout ; ils brûlèrent jusqu'à l'humble chapelle des habitants. Alors Phips revint dans son pays (30 mai) (39). Ces faciles succès semblaient d'un heureux

(38) Mém. sur l'Acadie, 14 déc. 1688 (Coll. ms. N.-F., I, 445).

(39) V. sur cette expédition, *Relat. de la prise de Port-Royal*, 27 mai 1690. Menneval à Seignelay, 29 mai 1690. — Montorgueil à Seignelay, 16 sept. 1690 (N.-Y. Col. Doc., IX, 921). — Mém. de Champigny, oct. 1690, d. c. — Let. du P. Junead, d. Le Clercq, *Nouv. Relat. de la Gaspésie*, ch. 1 (v. tr. de W.-F. Ganong, Champlain Soc. Pub. Toronto, 1910). — *Relat.* de Monseignat, d. c.

présage pour l'entreprise principale qui restait à exécuter, la conquête de Québec.

Après son départ, des forbans incendièrent Port-Royal, massacrèrent quelques habitants et enlevèrent, presque aux yeux de Villebon, qui arrivait d'Europe, le navire qui l'avait amené et sur lequel se trouvait encore les présents destinés aux Abénaquis. Malgré cette perte, les sauvages protestèrent de leur fidélité à la France, et déclarèrent que ayant reçu de la poudre et des balles ils étaient contents, et qu'ils rendraient bon compte des ennemis. On a vu qu'ils n'avaient pas besoin d'être sollicités pour agir. Ils avaient plusieurs sujets de ressentiment contre les Anglais, qui s'étaient montrés peu soigneux de remplir fidèlement les traités conclus avec eux. Treize ans auparavant (1677), le perfide [major Richard] Waldron avait fait tomber quatre cents de leurs guerriers dans un piège par trahison, et le temps qui s'était écoulé depuis n'avait fait qu'irriter leur soif de vengeance. Ils virent arriver avec joie le moment de la satisfaire. Waldron fut leur première victime. Ils le surprirent sur la frontière du New-Hampshire, à Cocheco ou Dover, où il demeurait. Il avait alors plus de quatre-vingts ans. Les sauvages le firent asseoir dans un fauteuil placé sur une table et lui demandèrent avec ironie : « Qui va juger maintenant les hommes de la race rouge ? » Au milieu des cris et des railleries, ils lui coupèrent le nez, les oreilles et lui firent subir mille autres cruautés, jusqu'à ce qu'épuisé par la perte de son sang, il tombât de son siège sur la pointe de son épée, qu'un de ses bourreaux avança sous lui (40).

Villebon, nommé au commandement dans l'Acadie (41), reprit paisiblement possession de cette province, que les Anglais n'avaient pu garder. Le colonel Tyng, envoyé de Boston pour la gouverner, fut pris par les Français avec le vaisseau qui le portait (42). Pendant ce temps, l'Angleterre, se croyant encore maîtresse du pays, donnait l'ordre de le réunir au Massachusetts. Le cabinet de Londres avait résolu de former une confédération de ses colonies et territoires, y compris l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, jusqu'à la baie de Delaware vers le Sud, afin de les maintenir

(40) J. Belknap, *Hist. of New-Hampshire*, 2nd ed. Boston, 1813, I, 245 ss.

(41) Instruct. au sieur de Villebon, 7 avril 1691 (A. C. C. G. Acadie, 2, 1686-1695, fol. 178).

(42) Champigny au ministre, 12 oct. et 12 nov. 1691 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 281, 290).

plus facilement dans l'obéissance en mettant leurs intérêts en opposition, et surtout afin d'arrêter le développement de la Nouvelle-France.

L'amiral Phips achevait à Boston les préparatifs de l'expédition contre Québec. La flotte était de trente-quatre voiles et portait plus de deux mille hommes. Les habitants de la ville voyaient avec orgueil, du rivage, cette force imposante, composée seulement d'Américains, d'enfants du pays, car la métropole n'avait fourni aucun secours. Le Canada pourrait-il lui résister ? Les colonies anglaises allaient donc proclamer par cette conquête, sans doute rapide, leur puissance et leur supériorité incontestables. Ils se disaient encore qu'un pareil sacrifice d'hommes et d'argent était un témoignage assez éclatant de leur attachement aux intérêts nationaux, pour leur mériter la faveur du roi et le rétablissement de l'ancienne constitution. Il paraît en effet que c'était principalement dans cette vue qu'ils avaient offert avec tant d'empressement à l'Angleterre de l'aider à s'emparer des possessions françaises.

Frontenac apprit alors les apprêts formidables que la Nouvelle-Angleterre faisait pour envahir le Canada. Il n'est guère permis de douter que, si la flotte de Phips et l'armée de Winthrop avaient pu accorder leurs opérations, le pays, attaqué en même temps à ses deux extrémités, n'eût couru le plus grand péril. Cette double attaque en effet, l'eût obligé de diviser ses forces, et toutes ses forces réunies n'étaient pas plus considérables que le plus faible des deux corps envahissants. Mais la fortune et le courage brisèrent cette dangereuse combinaison et chassèrent les craintes qu'elle avait fait naître.

Les troupes de Winthrop, levées, armées, enrégimentées à la hâte, étaient campées près du lac Saint-Sacrement (lac George), attendant pour marcher à Montréal que l'amiral Phips fût rendu dans le fleuve Saint-Laurent. Une épidémie de petite variole éclata au milieu d'elles, se communiqua aux Iroquois auxiliaires, et fit mourir en quelques jours [de quatre à cinq cents] hommes. Les sauvages se hâtèrent de quitter les Anglais, qu'ils accusaient de les avoir empoisonnés. L'armée, déjà découragée par les divisions qui s'étaient mises entre les chefs, et affaiblie maintenant par la contagion, se retira à Albany, où elle ne tarda point à abandonner tout à fait ses drapeaux (43). Ainsi se dissipa le nuage qui, du haut

(43) Callières à Seignelay, nov. 1690, d. c. — Cf. *Journal of Maj. Gen. Winthrop* (N.-Y. Col. Doc., IV, 193). — *Relat.* de Monseignat, d. c. Le capit. Schuyler, avec trente soldats et cent vingt

des montagnes du lac George, menaçait le Canada du côté du couchant. Au premier bruit de la marche de cette armée, Frontenac, qui était encore à Montréal, avait rassemblé les troupes, les milices, et les sauvages qu'il avait en main. Environ douze cents hommes s'étaient réunis à La Prairie (de la Madeleine), prêts à disputer le terrain aux ennemis sur la rive droite du Saint-Laurent.

La retraite de Winthrop ôta au gouverneur une grande inquiétude. La saison commençait à être avancée. Il put croire que l'attaque de l'Acadie avait occupé trop longtemps l'amiral Phips pour lui permettre d'entreprendre celle de Québec dans la même campagne ; et c'était là le motif de la retraite de l'armée de terre, s'il était vrai que les deux forces dussent agir simultanément. Comme il se préparait à renvoyer les miliciens chez eux et à redescendre à Québec, il reçut coup sur coup plusieurs courriers du major Prévost, qui commandait en son absence dans la capitale. Le premier lui apporta la nouvelle du départ de la flotte de Boston ; on la tenait d'un [chef abénaquis] qui était venu par terre de la baie de Fundy en douze jours. Les autres exprès lui annoncèrent l'arrivée de cette flotte et ses mouvements dans le fleuve. Il s'embarqua en toute hâte [escorté de trois cents hommes.] Les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, Callières et Ramezay, avaient ordre de le suivre à marches forcées avec leur monde, à la réserve de quelques compagnies, qui seraient laissées pour la garde de Montréal, et d'amener avec eux tous les miliciens qu'il y aurait sur leur route. Frontenac parvint bientôt (14 octobre) à Québec, malgré les vents contraires, après avoir failli périr dans la légère embarcation qu'il avait choisie pour descendre plus rapidement le fleuve. L'ennemi était déjà au pied de l'île d'Orléans. C'était presque une surprise.

Mais Prévost, major du château Saint-Louis, était un officier capable d'agir dans un moment critique. Il avait travaillé avec tant d'activité aux défenses de la ville qu'il l'avait mise à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur n'eut qu'à ajouter quelques retranchements (44). Il confirma

sauvages fondit peu après sur les habitants de La Prairie, en tua ou en prit vingt-cinq et s'en retourna après avoir brûlé les habitations. *Journal of Capt. John Schuyler* (*Doc. Hist. of N.-Y.*, II, 287). — *Relat.* de Monseignat.

(44) Il n'avait, cependant, que vingt canons et peu de munitions. Le seigneur de Beauport, Juchereau de Saint-Denis, âgé de soixante ans, exerçait les colons auxquels se joignirent les étudiants du séminaire de Québec. L'évêque, M. de Saint-Vallier, dans une lettre pastorale, exhorta la population à la résistance. Lettre de Champigny, nov. 1690 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 136). — *Mand. des év. de Québec*, I, 264.

l'ordre, déjà donné par Prévost, aux milices des deux rives du fleuve, au-dessous de Québec, de se tenir prêtes à accourir au premier signal. Toute la population montrait un élan, une résolution qui faisait bien augurer du succès.

Les fortifications s'étendaient depuis la palais de l'intendant, placé au bord de la rivière Saint-Charles, ou plutôt depuis le pied des hauts rochers voisins, vers le port, taillés en falaise et inaccessibles, jusque sur le cap aux Diamants, dont le sommet dominait le château Saint-Louis et tout Québec. C'étaient des palissades se reliant au château, bâti en pierre. Elles étaient défendues par trois petites batteries, établies au centre et aux deux extrémités. Cette ligne protégeait la haute ville. D'autres ouvrages avaient été construits à la basse ville sur les quais ; trois batteries y avaient été dressées dans les intervalles des batteries supérieures. Outre ces défenses, la communication de la basse ville à la haute avait été coupée de retranchements. Les autres issues étaient aussi barricadées.

La flotte anglaise parut en vue de Québec le 16 octobre au matin. L'amiral Phips détacha un officier pour sommer la ville de se rendre. Cet officier fut reçu sur le rivage. On lui banda les yeux, et, avant de le conduire au château, on le promena longtemps autour de la place, comme si l'on eût circulé difficilement à travers des chausse-trapes, des chevaux de frise, des barricades. Les troupes faisaient pendant ce temps un grand bruit avec les armes et les canons, pour augmenter la surprise du parlementaire, car les Anglais croyaient la ville incapable de se défendre. Aussi, quand le bandeau tomba de ses yeux, et qu'il se vit en présence du gouverneur, au milieu d'une salle remplie d'officiers, il resta confus, et présenta sa sommation d'un air qui contrastait avec l'arrogance des paroles qu'elle contenait. Il se remit vite cependant, et tirant de sa poche une montre, il dit à Frontenac qu'il était dix heures et qu'il désirait qu'on le renvoyât à onze heures avec la réponse.

Phips (45) demandait que les habitants du Canada se missent avec leurs biens à sa merci, ce que faisant, ajoutait-il, comme chrétien, il leur pardonnerait le passé. Le gouverneur, piqué du manque de convenance

(45) Il aurait pu, ainsi que Wolfe, plus tard, escalader le rocher de Québec par une brèche à deux milles au nord-ouest de la ville (l'Anse-au-Foulon, auj. Wolfés Cove), comme le lui indiquèrent des prisonniers français. Mais il n'en fit rien. *Journal of Major Walley* (d. W. Smith, *Hist. of Canada*, Québec, 1815, I, 93 ss.).

des termes de la sommation, répondit à l'envoyé : « Je ne vous ferai pas attendre. Dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume, usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang, en voulant détrôner son beau-père. Je ne connais en Angleterre d'autre souverain que Jacques II. Votre général n'a pas dû être surpris des hostilités faites par les Français dans la colonie du Massachusetts ; car il a dû s'attendre que, le roi mon maître ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre, étant prêt à le replacer sur le trône par la force de ses armes, comme j'en suis informé, Sa Majesté m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées, chez les peuples révoltés contre leur prince légitime. Et, quand votre général m'offrirait, ajouta-t-il, des conditions plus douces, croit-il que, si j'étais d'humeur à les accepter, tant de braves officiers que vous voyez (46) y voulussent consentir, et me conseillassent de me fier à la parole d'un homme qui a violé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de Port-Royal, d'un rebelle qui a manqué à la fidélité due à son roi légitime, et oublie tous les bienfaits qu'il en avait reçus, pour suivre le parti d'un prince qui, tout en se disant le libérateur de l'Angleterre et le défenseur de la loi, y détruit les lois et les privilèges du royaume, et renverse la religion de l'Etat ? C'est ce que la justice divine, invoquée par votre général dans sa lettre, ne manquera pas de punir avec sévérité. » Le parlementaire demanda une réponse par écrit. « Allez, lui dit Frontenac ; je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons ; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on envoie sommer un homme comme moi (47). »

L'ennemi fut deux jours sans rien faire. Selon son plan d'attaque, arrêté le matin même de son arrivée, les troupes devaient débarquer sur la gauche de la rivière Saint-Charles, et ensuite passer dans les chaloupes à l'autre bord, c'est-à-dire au pied de la ville. Ce mouvement accompli, quelques vaisseaux se détacheraient de la flotte comme pour aller jeter des soldats à terre, vers Sillery. Pendant cette feinte, les troupes déjà rendues sur le bord de la rivière Saint-Charles graviraient les hauteurs

(46) Entre autres, Maricourt et Longueuil (qui revenaient de la baie d'Hudson), Sainte-Hélène, Bienville, Villebon, Valrenne. Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 323.

(47) Lettre de Sir W. Phips à M. de Frontenac, avec sa réponse (texte anglais et français — A. C. M. S. M. Canada, 5, 1691-1696, fol. 38). — *Relat. de ce qui s'est passé à la descente des Anglais à Québec* de nov. 1689 à oct. 1690 (p. Champigny), janvier 1691 (A. C. M. S. M. Canada, 4, fol. 343). — *Relat.* de Monseignat. — La Hontan, I, let. XX.

de Québec, d'où elles feraient signal à la flotte de mettre une troupe à terre, qui s'élancerait sur la basse ville, et de là sur la haute. Le 18, dans l'après-midi, treize cents hommes, conduits par le major Walley, descendirent sur la grève de Beauport. Ils furent attaqués aussitôt. Environ trois cents Canadiens, [sous les ordres de Sainte-Hélène,] profitant habilement du terrain, marécageux et boisé dans cet endroit, en tuèrent [quatre] et en blessèrent [une soixantaine]. La Touche, fils du seigneur de Champlain, le chevalier de Clermont, capitaine réformé, périrent dans cette première action, et le vieux et brave commandant de ces milices, Nicolas Juchereau de Saint-Denis, seigneur de Beauport, y eut le bras cassé par une balle (48).

Sans attendre que Walley eût emporté les hauteurs derrière la ville, Phips vint ranger [quatre] de ses gros vaisseaux en bataille dans le port pour bombarder la place. Il commença un feu très vif. Les batteries françaises ripostèrent avec ardeur ; leurs premiers coups firent tomber à l'eau le pavillon de l'amiral ; des Canadiens allèrent l'enlever à la nage sous le feu de la flotte (49). Le drapeau fut suspendu à la voûte de la cathédrale où il est resté jusqu'à l'incendie de cette église dans le siège de 1759. Ce spectacle grandiose d'un combat d'artillerie dans le magnifique bassin de Québec dura jusqu'à la nuit: Le fracas des détonations retentissait de montagne en montagne, d'un côté jusqu'à la cime des Laurentides, de l'autre jusqu'à celle lointaine des Alléghanys ; tandis que les nuages de fumée roulaient, au milieu des éclairs, sur la surface du fleuve et le long des flancs escarpés de la ville. La canonnade recommença le lendemain matin, mais elle diminua graduellement jusqu'à midi, où elle cessa tout à fait. La flotte anglaise avait été fort maltraitée. Le vaisseau amiral était percé en plusieurs endroits à faire eau, toutes ses manœuvres étaient coupées et son grand mât presque rompu. Phips, qui n'avait produit aucun effet sur la place, ordonna la retraite, sans chercher à combiner davantage ses mouvements avec ceux des troupes à terre. Les vaisseaux défilèrent vers l'île d'Orléans. Les troupes de Walley, qui n'avaient pu

(48) Sur ce combat, v. *Relat. de la descente des Anglais,* d. c. — *Relat.* de Monseignat, d. c. — *Journal of Major Walley.* d. c. — Frontenac au ministre, 12 nov. 1690 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 86).

(49) C'est Sainte-Hélène qui pointait les batteries et qui abattit le pavillon. V. à ce propos, E. Myrand, *Sir W. Phips devant Québec*, Québec, 1893, ch. XI. — H. Lorin, *op. cit.*, 396, n.

comprendre ce bombardement précipité, furent surprises de la retraite de la flotte ; mais elles ne voulurent pas se retirer sans tenter elles-mêmes le combat. Ayant reçu dans la nuit quelque renfort avec six pièces de campagne, elles se mirent en marche le 20, de grand matin, protégées par des éclaireurs à l'avant-garde et sur leurs flancs, pour forcer le passage de la rivière Saint-Charles. Comme elles cherchaient un gué, elles rencontrèrent Le Moyne de Longueuil et son frère Saint-Hélène, à la tête de deux cents volontaires, qui avaient chargé leurs fusils de trois balles, et qui, leur barrant le chemin, les arrêtèrent d'abord tout court, et les forcèrent ensuite à se réfugier dans un petit bois. Pendant l'engagement, Frontenac s'était avancé avec trois bataillons sur la rive opposée, et les y avait rangés en bataille, pour appuyer les volontaires en cas qu'ils fussent forcés de reculer. Mais les fantassins ennemis prirent, comme la flotte, le parti d'abandonner la lutte. Sainte-Hélène reçut dans ce combat une blessure mortelle. C'était un officier intrépide. Sa mort, [survenue pendant l'hiver], causa un regret universel parmi les Canadiens, qui l'aimaient, comme ils aimèrent plus tard son frère cadet d'Iberville.

Le jour suivant, les Anglais firent une dernière tentative pour masquer leur retraite, puis se rembarquèrent. Ils exécutèrent cette opération si précipitamment, au milieu d'une nuit obscure et orageuse, qu'ils abandonnèrent leur artillerie sur le rivage, quoiqu'il n'y eût personne à leur poursuite. La flotte de Phips disparut bientôt après (24 octobre) (50).

A la fin d'octobre, le Canada se trouva donc délivré de deux invasions, dont l'une avait été dissipée par les maladies et l'autre par le courage des habitants. Deux des chefs canadiens furent anoblis pour leur bravoure : Hertel, qui s'était distingué à la tête des milices des Trois-Rivières, et Juchereau de Saint-Denis. La levée du siège de Québec fit quelque bruit à Paris, au milieu des victoires éclatantes que la France remportait alors

(50) En mémoire de l'heureuse délivrance de Québec, on dédia l'église de la basse ville à Notre-Dame de la Victoire. En 1711, le titre fut changé en celui de Notre-Dame des Victoires, après le désastre arrivé à l'amiral Walker (A. G.). — Sur ce siège, v. surtout la *Relat.* de Monseignat, écrite sur l'ordre de Frontenac, au lendemain même de l'événement. Cf. Mém. de Champigny, oct. 1690, d. c. Frontenac au ministre, 12 et 20 nov. 1690 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 86). *Relat. de la descente des Anglais.* — *Relat. de la défaite des Anglais à Québec*, p. le P. de Couvert, oct. 1690 (d. Thwaites, *Jesuit Relations*, 5, LXIV, 40-53). — La Hontan, I, let. XX. — *Two Narratives of the Expedition against Québec*, A. D. 1690, *under Sir W. Phips*, ed. by S. A. Green, Cambridge (Mass.), 1902. — M. Myrand (*op. cit.*) donne 17 relat. de ce siège.

sur l'Europe, et le roi en perpétua le souvenir par une médaille (51). Toutefois, il ne jugea pas à propos de profiter du succès, comme le lui proposa Frontenac (52), et d'employer une de ses escadres à prendre Boston et New-York, afin d'assurer à la France les pêcheries de Terre-Neuve et d'obtenir la soumission des Iroquois. La politique européenne faisait taire la politique coloniale, qui fut toujours regardée en France comme très secondaire, parce que le théâtre de cette nation est l'ancien monde, et que sa force consiste principalement dans ses armées de terre.

Dans sa retraite, la flotte ennemie fut assaillie par d'horribles tempêtes. Un vaisseau fut jeté à la côte sur l'île d'Anticosti, où la plus grande partie de l'équipage mourut de faim et de froid. Plusieurs autres bâtiments sombrèrent en mer; d'autres furent chassés par les vents jusqu'aux Antilles. Le reste atteignit Boston avec peine. Plus de mille hommes avaient péri par les maladies, par le fer et par les naufrages.

Les colonies anglaises avaient cru la conquête du Canada assurée et facile. Le retour de leur flotte désemparée les plongea dans la stupeur et les humilia profondément. Comptant sur les dépouilles des vaincus pour payer les frais de guerre, elles n'avaient pas pourvu à la solde des soldats, qui, revenus de l'expédition, furent sur le point de se mutiner. On n'avait pas de quoi les payer. Elles se hâtèrent d'établir un impôt; les soldats ne voulurent pas attendre. Pour sortir d'embarras, elles eurent recours à un papier-monnaie, l'un des premiers qui aient été mis en circulation en Amérique. Le Massachusetts fit des lettres de crédit de deux shillings à dix livres d'Angleterre, qui furent reçues comme de l'argent monnayé par le trésor (53). Ainsi le Canada, avec ses douze mille habitants, avait repoussé l'agression, et épuisé les ressources financières de provinces infiniment plus populeuses et plus riches que lui.

La saison des grandes opérations était passée. Les parties belligérantes se retrouvaient au point où elles étaient au début de la campagne, puisque

(51) Rep. p. Charlevoix, II et p. M. Myrand, 151.

(52) Lettres à Seignelay, 9 et 12 nov. 1690, d. c. Quand ces lettres parvinrent à Paris, Seignelay était mort (3 nov.). Il fut remplacé par Louis de Phélypeaux, comte de Pontchartrain, le 7 novembre.

(53) Hutchinson, *Hist. of the Colony of Massachusetts Bay*, Boston, 1764, I, 402. — La dette de la colonie fut augmentée par suite de cette guerre de 50.000 liv. st. (*Andros Tracts*, ed. by W.-H. Whibnore, Prince Soc. Pub., 1868-1874, II, 236). Il paraît que les Américains auraient envahi le Canada sans l'autorisation du roi à qui ils demandèrent pardon de leur conduite (ou plutôt de leur défaite). Comm. du Col. Wood, Québec, 25 sept. 1912.

l'Acadie était retombée d'elle-même sous ses anciens maîtres. Mais, par suite des maux de la guerre, les colonies furent en proie à une disette extrême. En Canada, on fut obligé de faire nourrir les troupes par les habitants. L'argent avait disparu, il fallut émettre une monnaie de carte. Les denrées et les marchandises n'avaient plus de prix. Les munitions de guerre manquaient. Par l'ordre de l'intendant, on fondit les gouttières des maisons et les poids de plomb pour faire des balles. On avait perdu aussi un bon nombre d'hommes (54). La Nouvelle-Angleterre ne souffrit pas moins de la famine. Son commerce était presque anéanti, l'Océan étant infesté de corsaires; les seuls armateurs de Saint-Malo prirent seize navires de Boston. Ses campagnes étaient en friche, et les paysans se réfugièrent dans les villes pour échapper au fer des sauvages et trouver des vivres. Durant l'hiver, les Abénaquis dévastèrent plus de cinquante lieues de pays, et détruisirent de fond en comble la petite ville d'York qui contenait trois à quatre cents âmes (1692) (55).

Les Iroquois s'étaient retirés de la lutte vers la fin de la campagne, dans le dessein d'intervenir ensuite entre les deux parties belligérantes comme puissance neutre; car s'ils ne pouvaient pas les dominer, ils cherchaient toujours à tenir la balance entre les Français et les Anglais. Voici comment raisonnaient ces barbares, qui semblaient avoir étudié la politique dans les vieux cabinets de l'Europe : « Placés entre deux peuples européens, chacun assez fort pour nous exterminer, disaient-ils, également intéressés à notre destruction, dès qu'ils n'auraient plus besoin de notre secours, que nous reste-t-il à faire, sinon à empêcher que l'un d'eux ne l'emporte sur l'autre ? Ils seront alors forcés de briguer notre alliance, ou même d'acheter notre neutralité. » Suivant cette adroite politique, ils envoyèrent demander la paix. On crut que c'était un stratagème des Anglais pour donner le change sur quelque combinaison. Frontenac chargea Callières de traîner la négociation en longueur. Le moyen à son idée d'engager les sauvages à traiter, était de leur montrer qu'on ne le désirait pas.

En même temps, il invita les Outaouas à continuer leurs courses,

(54) Mém. de Champigny à Pontchartrain, 10 mai 1691. Le même au même, deux lettres du 12 mai 1691 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 203, 252, 262).

(55) Champigny à Pontchartrain, 5 oct. 1692 (A. C. C. G. Canada, 12, 1692-1693, fol. 72).

et écrivit en France à Louis Phélypeaux de Pontchartrain (56), qui venait de remplacer Seignelay au ministère de la marine, qu'il n'y avait que la prise de New-York et le bombardement de Boston qui pussent rassurer la Nouvelle-France et désarmer les cantons iroquois ; il fallait aussi se rendre maître absolu des pêcheries de Terre-Neuve, en s'emparant de toute l'île, dont les Anglais occupaient la plus belle partie ; cette conquête donnerait au royaume un commerce de plus de vingt millions. « Je ne sais, disait-il dans une autre dépêche, quelque temps après (57), si ceux qui vous ont précédé ont fait attention à l'avantage que les pêcheries apporteraient au commerce du royaume. Rien ne saurait rendre votre ministère plus illustre, que d'engager le roi à entreprendre cette conquête. Je la crois plus importante que ne serait celle de toutes les Indes, dont les mines s'épuisent, au lieu que celles-ci sont intarissables. » Frontenac, comme déjà Talon, revenait souvent là-dessus. Il croyait que les colonies anglo-américaines ne faisaient tant d'efforts pour s'emparer de la Nouvelle-France, que dans la vue de rester maîtresses des parages poissonneux de Terre-Neuve, et que l'Angleterre ne les appuyait que parce que les pêches étaient pour elle une pépinière abondante de marins. On vit pendant cette guerre les marchands de Boston payer des droits aux Acadiens pour avoir la permission de pêcher sur leurs côtes.

Les Iroquois, qui avaient cru que les Français s'empresseraient d'accueillir leur proposition, s'étonnèrent, après avoir attendu quelque temps, de les trouver si lents à se décider. Ils perdirent tout à fait espérance en voyant les Outaouas et d'autres tribus occidentales continuer la guerre, comme ils le supposèrent, sur les conseils de Frontenac. Ils vinrent se camper au nombre de [huit cents environ] à l'embouchure de l'Ottawa, et lancèrent de là leurs bandes sur le haut de la colonie (58). Ces bandes étaient beaucoup plus difficiles à atteindre qu'à vaincre ; la nouvelle de leur apparition arrivait souvent avec celle de leur retraite. Des corps

(56) Frontenac à Pontchartrain, 10 mai 1691 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 209). *Supra*, n. 51.

(57) Frontenac à Pontchartrain, 12 et 14 août 1691 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 211 ss.).

(58) V. pour le détail, Champigny au ministre, 10 et 12 mai 1691 ; id., Relat. de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada, 27 nov. 1690, 12 nov. 1691 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 251, 252, 41). — Recueil de ce qui s'est passé en Canada de 1682 à 1712, d. c.

volants furent organisés pour prévenir les surprises. Cette petite guerre, où les habitants rivalisaient d'ardeur, de constance et de courage avec les troupes, ne causait pas alors autant de dérangement dans les habitudes qu'elle le ferait aujourd'hui. On était accoutumé depuis longtemps à cette existence mobile et aventureuse, à ces combats de guérillas, où la valeur personnelle avait maintes occasions de se distinguer; elle harassait néanmoins beaucoup les milices. Comme on était plus que vengé des ravages des Iroquois par ceux que faisaient les Abénaquis dans la Nouvelle-Angleterre, où se passaient les mêmes scènes de massacres et de dévastations, Frontenac, du moment que le roi ne pouvait lui envoyer de secours, eut tort de ne point traiter avec les Iroquois, fût-ce au hasard de passer pour plus facile que de coutume. En entretenant les hostilités, il exposait le pays aux déprédations de ces hordes presque insaisissables, et s'exposait lui-même au reproche, qui avait été adressé à son prédécesseur, de ne pouvoir garantir de leurs coups la colonie.

Chacun des gouvernements coloniaux français et anglais espérait toujours détacher les alliés de l'autre pour les engager dans ses intérêts. Il serait aujourd'hui superflu d'entrer dans le détail des négociations (59) faites avec les indigènes à cette fin. Souvent les sauvages embarrassés prêtaient l'oreille aux deux partis, et donnaient des espérances trompeuses à l'un et à l'autre. Il reste une masse prodigieuse de documents relatifs à ces négociations, qui se poursuivaient en temps de guerre comme en temps de paix, mais qui devenaient plus actives lorsqu'on avait les armes à la main. Les Français eussent voulu s'attacher les Iroquois, les Anglais cherchaient à acquérir l'alliance des Abénaquis, et toute l'adresse de la diplomatie était mise en jeu par chacune des deux nations contre les desseins de sa rivale. On appuyait alors des deux côtés ses raisons de riches présents. Pour satisfaire l'humeur guerrière des sauvages, on avait adopté leur cruel mode de guerre, qui faisait des colonies un vaste théâtre de brigandages et de ruines. On donnait en Canada dix écus pour un Iroquois tué, et vingt écus pour un Iroquois prisonnier (60). Cette dernière

(59) V. La Potherie, III, 125 ss. et autor. préc. cit.

(60) Mém. du roi à Frontenac et à Champigny, 1692 (A. C. B, dép. du Canada, 16, 1692, fol. 17). — Champigny au ministre, 21 sept. 1692 (A. C. C. G. Canada, 12, 1692-1693, fol. 54, 267). — Le roi supprima bientôt ces primes par économie. Mém. à Frontenac et à Champigny, 1694 (A. C. B, dép. du Canada, 17, 1694, fol. 64).

prime fait honneur à l'humanité du gouvernement français. Elle fut établie par désir d'amener les sauvages à ne point massacrer leurs prisonniers, comme c'était leur coutume. Dans les colonies anglaises, on était plus marchand et moins humain. On n'y donnait point de prime pour les prisonniers. Un soldat y recevait dix pounds de la chevelure d'un sauvage ; un volontaire en recevait vingt ; et, s'il faisait la chasse à ce sauvage dans les forêts comme à une bête fauve, il avait droit à cinquante pounds par chevelure (61). Cette différence s'explique par le caractère des deux peuples. Le commerce anglais détestait les indigènes ; les Français, moins spéculateurs que leurs voisins, écoutaient plus volontiers les missionnaires, qui recommandaient la prime du prisonnier par motif de religion.

Pour empêcher les Iroquois de conclure la paix et les pousser à continuer leurs déprédations, le major Peter Schuyler, commandant d'Albany, se mit à la tête d'un corps de [deux cent soixante et six Anglais, Hollandais, Agniers et Mahingans,] en 1691, et fit une pointe vers Montréal. Cet officier joignait une grande activité à beaucoup de bravoure. Il surprit, avant le jour, le 11 août, le camp de sept cents à huit cents hommes que Callières avait établi sous le fort de La Prairie (de la Madeleine) à la nouvelle de sa marche. Schuyler se glissa le long d'une hauteur, sur laquelle était le fort, placé à trente pas du fleuve, pénétra jusque dans le quartier des miliciens, sur la gauche, qu'il trouva dégarni, et s'y logea. L'alarme fut aussitôt répandue. Saint-Cyrque, qui commandait ce jour-là en l'absence de Callières, marcha à l'ennemi. Schuyler opposa d'abord une vive résistance ; mais, au moment d'avoir sur les bras toutes les troupes françaises, se retira (62). Il se dirigeait vers la rivière Richelieu, tout à coup il vint donner contre Valrennes, qui battait le pays avec un détachement d'habitants et de sauvages, pour protéger Chambly. Sans hésiter, Schuyler l'attaqua avec une telle furie qu'il eût déconcerté un chef moins ferme et moins habile. L'officier canadien fit coucher son monde derrière deux gros arbres renversés, pour essuyer le premier feu, puis chargea à son tour. Après un long combat, « où l'on se battit à coup de mains et à se brûler le visage avec la bourre du fusil », les ennemis se mirent en déroute. Ils laissèrent [quarante] morts sur la place, avec tous leurs bagages et un de

(61) Bancroft, *op. cit.* III, 217. — Hildreth, *Hist. of the U. S. of America*, N.-Y., 1849, I, 252-253.

(62) Callières, pris de fièvre, ne put assister au combat ; Saint-Cyrque y fut tué. V. n. suiv.

leurs drapeaux. Le Ber du Chesne se distingua encore dans cette rencontre à la tête des Canadiens, et y reçut un coup mortel. La troupe de Valrennes, qui était en marche depuis trois jours par des chemins affreux, sans pouvoir prendre de repos ni presque de nourriture, car elle manquait de vivres, était si exténuée qu'elle ne put poursuivre les fuyards. La perte des Français dans toute cette journée fut considérable relativement à leur nombre; ils eurent six officiers tués ou mortellement blessés (63).

Cet échec n'empêcha pas les Iroquois de se montrer sur les deux rives du fleuve. Leurs guerriers rôdaient sans cesse dans la campagne. Ils surprirent et brûlèrent les habitations des seigneuries de Saint-Ours et de Contrecœur. Une de leurs bandes fut détruite dans les îles Bouchard, entre Contrecœur et Verchères. Il fallait se tenir retranché partout, aller armé et par troupes aux champs, pour ne pas être surpris comme les cultivateurs de Saint-François sur le lac Saint-Pierre, qui avaient été presque tous massacrés. Le gouverneur envoya six cent [vingt-cinq] hommes, [sous les ordres de Mantet, Courtemanche et La Noue,] attaquer les Agniers, les plus acharnés de tous les Iroquois contre le Canada (1693). Ils détruisirent les trois bourgades de cette tribu belliqueuse (64). Vers le même temps, pour rompre un traité que des Abénaquis venaient de conclure à Pemaquid avec les Anglais, un officier français, établi en Acadie, le sieur de Villieu, entraînait deux cent [trente] de ces sauvages à sa suite, tombait sur les établissements de la rivière Oyster [(aujourd'hui Durham),] dans le New-Hampshire, à douze lieues de Boston, brûlaient [soixante] habitations, tuait ou emmenait en captivité [cent trente et une personnes, y compris les femmes et les enfants (1694) (65).]

Frontenac avait pensé à se porter contre Albany en 1691. Faute de secours de France (66), il avait dû y renoncer.

(63) Sur ces événements, v. *Official Journal of Schuyler* (N.-Y. Col. Doc., III, 800). — *Relat. des actions entre les Français et les sauvages anglais*, p. Benac. — Champigny, Relat. de ce qui s'est passé au Canada, nov. 1691-oct. 1692 (A. C. C. G. Canada, 11, 1690-1691, fol. 299; 12, fol. 93). — Recueil de ce qui s'est passé depuis 1682-1712. d. c. — Relat. de ce qui s'est passé..., 27 nov. 1690- 12 nov. 1691, d. c. — Champigny au ministre, 12 mai 1691, d. c.; 12 août 1691 (A. C. C. G. Canada, 11, fol. 271).

(64) Champigny, Relat. de ce qui s'est passé en Canada depuis sept. 1692 jusqu'en 1693 (A. C. C. G. Canada, 12, 1692-1693, fol. 182).

(65) *Relat. du voyage fait par le sieur de Villieu pour faire la guerre aux Anglais*, 26 août 1694 (A. C. C. G. Canada, 13, 1694-1695, fol. 153). — La Potherie, III, 228-229.

(66) En 1692, il fallut importer la farine de France. Champigny au ministre, 21 sept. 1692 (A.

Québec était toujours le point menacé du côté de la mer. Phips, passé à Londres après sa défaite, demandait avec instance des vaisseaux au gouvernement anglais; les Américains offraient les hommes et l'argent. Dans le même temps, le ministre Pontchartrain écrivit à Frontenac que le roi aurait fait attaquer les colonies anglaises par mer si l'état des affaires l'eût permis, mais qu'il n'en perdrait pas l'occasion; que jusque-là il fallait mettre tous ses soins à se garder (67). Des deux côtés, on méditait de nouvelles entreprises.

La France envoya une escadre au Cap-Breton, avec instruction d'intercepter la flotte anglaise, si l'expédition contre Québec était reprise, et laissa aux colons à se défendre contre les Iroquois. Ces sauvages empêchèrent encore d'ensemencer une partie des terres en 1692. Quoique la population fût nuit et jour à leur poursuite, elle était trop faible pour leur fermer tous les passages. Leurs bandes, qui semblaient sortir du sol, apparurent sur la rivière Yamaska, sur la rivière du Loup (au nord du lac Saint-Pierre), à Lachenaie, dans l'île Jésus, à Saint-Lambert (vis-à-vis Montréal), et ailleurs, malgré leurs défaites. Ils furent atteints et taillés en pièces sur le lac Champlain, et au lac des Deux-Montagnes; ils furent battus aussi au lac Saint-François et à Boucherville (68). Les Iroquois n'exerçaient plus maintenant les mêmes cruautés sur les prisonniers parce qu'à leur exemple et par représailles, on donnait à brûler de ceux qu'on faisait sur eux aux sauvages alliés.

La France et la coalition se portaient alors de grands coups en Europe. Luxembourg, à la tête des principales armées françaises, luttait avec de nombreux ennemis, dirigés par la tête froide de Guillaume III. Ce roi n'avait guère le loisir d'écouter Phips. Après la fameuse victoire navale de La Hogue (29 mai 1692), il eut quelque répit; il put prêter l'oreille à son amiral. Un nouvel armement fut organisé secrètement dans les ports d'Angleterre contre la Martinique et contre le Canada (69). On soup-

C. C. G. Canada, 12, 1692-1693, fol. 54). — En 1694, Frontenac, par crainte des Iroquois, fit garder l'île de Montréal par deux cents miliciens. Frontenac et Champigny au ministre, 5 nov. 1694 (A. C. C. G. Canada, 13, 1694-1695, fol. 4).

(67) Pontchartrain à Frontenac, avril 1692 (A. C. B, dép. du Canada, 16, 1692, fol. 34).

(68) Relat. de ce qui s'est passé..., 1691-1692, d. c. — Recueil de ce qui s'est passé..., 1682-1712, d. c. Relat. de ce qui s'est passé..., 1692-1693, d. c.

(69) *Mém. sur les affaires du Canada, de l'Acadie et de Terre-Neuve*, 17 février 1692 (A. C. C.

çonna en France ce qui avait lieu. On y avait sans cesse la vue sur les entreprises de l'Angleterre, et mémoires sur mémoires étaient présentés aux ministres à Paris à ce sujet. Louis XIV promit à Frontenac les secours dont il avait besoin (70). Dans le même temps, Frontenac augmentait les fortifications de Québec (71) et celles de Montréal, mandait aux Abénaquis de se tenir prêts, faisait épier Boston et les cantons iroquois. Il ordonna aux milices des campagnes de se préparer à marcher au secours de la capitale. Il parcourut les « côtes », au-dessous de Québec, pour conseiller aux habitants de se retirer dans les bois avec leurs vivres, leurs meubles, les bestiaux, si l'ennemi paraissait dans le fleuve.

La flotte anglaise, commandée par Sir Francis Wheeler, devait, après avoir enlevé la Martinique, aller prendre des renforts à Boston et voguer vers Québec. Elle fit voile au début de l'hiver de 1693. Mais les troupes furent battues à la Martinique. Cette première disgrâce fut suivie de désastres beaucoup plus grands encore. Wheeler ayant remis en mer, la fièvre jaune éclata à bord de ses vaisseaux, et, lorsqu'il arriva à Boston, il avait déjà perdu treize cents matelots sur deux mille, et dix-huit cents soldats sur deux mille cinq cents qui lui restaient après sa défaite aux Antilles. La ville, à laquelle il communiqua la peste, fut décimée à son tour. Comme il ne pouvait plus être question d'aller attaquer Québec, la flotte regagna l'Angleterre. Elle jeta en passant quelques boulets dans Plaisance. Enfin les colonies anglaises, qui avaient fait des dépenses considérables pour la levée des troupes, supplièrent leur métropole de leur procurer la paix (72).

La France, déjà vengée par les échecs de l'ennemi, attendit pour prendre une revanche plus complète jusqu'en 1696. Alors le ministère résolut, sur la proposition de Villebon (73), de faire sauter Pemaquid et

G. Canada, 12, 1692-1693, fol. 159). — Relat. de ce qui s'est passé depuis nov. 1692 par Champigny, 17 août 1693 (*Ibid.*, fol. 256).

(70) Mém. du roi à Frontenac et à Champigny, 1692 ; 28 mars 1693 (A. C. B, dép. du Canada, 16, 1692, fol. 17 ; *ibid.*, 16, 1693, fol. 93).

(71) Il fit faire à Québec une redoute sur le cap aux Diamants, un fort au château Saint-Louis et construire les deux portes de Saint-Louis et de Saint-Jean. Champigny au ministre, 10 mai 1691, d. c.

(72) Hutchinson, *Hist. of Mass. Bay* (1764), II, 70-71. — Relat. de ce qui s'est passé, sept. 1692-1693, d. c.

(73) Mém. de Villebon à Pontchartrain, 20 août 1694 (A. C. C. G. Canada, 13, 1694-1695, fol. 134).

de chasser les Anglais de tous leurs postes à Terre-Neuve et à la baie d'Hudson (74). Frontenac reçut l'ordre d'abattre à tout prix l'orgueilleuse confédération iroquoise, qui ne posait pas encore les armes après plusieurs désavantages dans l'île de Montréal, et une défaite sanglante dans les pays de l'Ouest, où les Miamis lui avaient tué des centaines d'hommes, et avaient anéanti les forces qu'elle avait sur les bords du lac Huron.

Le gouverneur profita de l'affaiblissement que tant de pertes avaient causé à la confédération Le fort Frontenac fut relevé (1695) (75), malgré les représentations de la Nouvelle-York et du gouverneur Fletcher, qui fit des présents aux Iroquois pour les porter à en empêcher le rétablissement (76). L'importance que les Anglais attachaient à cette position, justifiait le désir de Frontenac de s'y maintenir. Bien des gens cependant, en Canada comme à Paris, entre autres l'intendant Champigny (77) et le roi lui-même, ne partageaient pas son opinion. Pontchartrain lui avait adressé à ce sujet (78) des instructions; mais elles étaient arrivées trop tard.

La lutte en Europe épuisait les ressources de la France. Le ministre s'en fût volontiers tenu à ses desseins sur Terre-Neuve et la baie d'Hudson. Tout en disant d'abord de presser les Iroquois avec vigueur, il avait recommandé une économie sévère. Il n'y avait pas d'apparence qu'on pût soutenir longtemps les dépenses de la guerre sur les frontières méridionales. Le roi voulait que « les colons vécussent dans l'étendue de leurs établissements », c'est-à-dire en d'autres termes, que tous les postes des *Pays d'en haut* fussent évacués. Les sauvages de l'Ouest apporteraient leurs pelleteries à Montréal et à Québec. C'était, suivant lui, l'unique moyen de mettre fin à ces guerres fort coûteuses contre les Anglais et contre les indigènes (79).

(74) Pontchartrain à Frontenac, 28 mars et 31 mars 1696 (A. C. B, reg. exp. du Canada, 19, 1696, fol.3 3, 36).

(75) Frontenac envoya sept cents hommes sous les ordres du marquis Crisafy. Partis de Montréal le 20 juillet, ils étaient de retour le 14 août suivant. Callières au ministre, 27 oct. 1695 (A. C. C. G. Canada, 13, 1694-1695, fol. 379).

(76) Colden (éd. Shea, 1866), 178.

(77) Champigny au ministre, 11 et 17 août 1695 (A. C. C. G. Canada, 13, 1694-1695, fol, 337, 342). – Mém. de Champigny, 6 nov. 1695 (*Ibid.*, 14, fol. 30). De tous les adversaires de Frontenac, dit M. Lorin, l'intendant était le plus opiniâtre (*op. cit.*, 420, 424-426).

(78) Le 16 avril 1695 (A. C. B, dép. du Canada, 17, 1695, fol. 43).

(79) Mém. du roi à Frontenac et à Champigny, 26 mai 1696 (A. C. B, exp. du Canada, 19, 1696, fol. 72).

Les Anglais visaient à s'emparer au moins du commerce de l'Ouest, s'ils ne pouvaient pas conquérir toute la Nouvelle-France. Par le plus étrange des raisonnements, la cour de Versailles aurait abandonné les contrées mêmes dont l'Angleterre convoitait le plus ardemment la possession. On eût évacué tous les postes sur le Mississipi et les Lacs (80), ces postes que les marchands canadiens estimaient si importants qu'ils avaient avancé des fonds au commencement de la guerre pour fournir à leur entretien. Frontenac montra dans cette circonstance la fermeté de son caractère. Voyant tout le danger d'un mouvement rétrograde, il se détermina à désobéir au roi. En effet, dit Charlevoix (81), « nous n'aurions pas plutôt évacué les postes avancés que les Anglais s'en seraient saisis, et que nous aurions eu aussitôt pour ennemis tous les peuples qui s'y étaient établis à notre occasion. Or si ces peuples s'étaient une fois joints aux Iroquois et aux Anglais, une seule campagne aurait suffi pour obliger tous les Français à sortir du Canada ».

Le gouverneur prépara donc une campagne vigoureuse contre les Iroquois. [Mille soldats réguliers, huit cents Canadiens et cinq cents sauvages que commandaient Callières, Ramesay et Vaudreuil (82)] furent rassemblés par lui à Lachine (4 juillet 1696). Ils remontèrent [sous ses ordres] les rapides du fleuve et parvinrent au fort Frontenac, où ils s'arrêtèrent pour attendre un renfort [d'Outaouas] de Michillimackinac. Après l'avoir attendu vainement, ils traversèrent le lac Ontario, et allèrent débarquer à l'entrée de la rivière Oswégo. Là, l'armée se divisa en deux corps ayant à leur tête Callières et Vaudreuil, qui se mirent à remonter ce torrent (83), l'un par la rive droite et l'autre par la rive gauche. Comme on approchait de la bourgade des Onnontagués, on aperçut, le soir, une grande lueur au couchant (4 août). C'était la tribu qui brûlait son village avant de prendre la fuite. Les Onneyouts, une autre des cinq nations iroquoises vinrent tout effrayés demander la paix en suppliants. Frontenac se montra disposé à la leur accorder à condition qu'ils viendraient

(80) Sauf le fort Saint-Louis des Illinois. Mém. du roi à Frontenac et Champigny, 26 mai 1696, d. c.

(81) II, 161.

(82) Le marquis de Crisafy, La Durantaye, Maricourt, Bécancour, Subercase, Le Gardeur de Beauvais, Granville, Grandpré, Deschambault, Dumesnil commandaient sous eux.

(83) Frontenac traversa les passages et les rapides « enlevé dedans sur les épaules de cinquante sauvages, qui chantaient et faisaient des cris de joie ». La Potherie, III, 274.

s'établir dans le Canada. Ils se retirèrent [à Albany (84).] Vaudreuil fut détaché [avec sept cents hommes] pour ravager leurs terres. Toute la population avait fui. On ne trouva qu'un vieillard assis dans une bourgade. Trop faible pour suivre sa tribu, ou dédaignant de fuir, il attendait la mort avec un calme intrépide. Il fut abandonné aux sauvages, [lesquels, malgré les protestations de Frontenac,] lui firent souffrir toutes les tortures. Cet homme héroïque ne poussa pas une seule plainte. Il reprocha à ses bourreaux leur lâcheté de s'être rendus les esclaves des Européens, dont il parla avec le dernier mépris. Outré de ses injures, un sauvage lui porta plusieurs coups de poignard. [« Je te remercie, lui dit l'Onnontagué mourant, mais tu aurais bien dû achever de me faire mourir par le feu. Apprenez, chiens de Français, à souffrir, et vous sauvages, leurs alliés, qui êtes les chiens des chiens, souvenez-vous de ce que vous devez faire quand vous serez en pareil état que moi (85). »]

De ces deux cantons il ne resta que des cendres. On parla d'aller châtier les Goyogouins, et même de bâtir des forts dans le pays. Mais Frontenac à ce moment ordonna la retraite (86), soit qu'il ne pût faire subsister son armée dans une contrée qui n'offrait partout qu'une vaste solitude, soit qu'après avoir désobéi à la Cour, qui lui enjoignait d'évacuer les postes avancés de la colonie, il ne crût pas devoir conserver une conquête qui eût rendu les Iroquois plus implacables (87). Son approche avait jeté l'alarme à Schenectady et à Albany. Ces deux villes, craignant d'être attaquées, avaient demandé des secours au New-Jersey et au Connecticut.

Par cette campagne les Français regagnèrent toute leur influence sur les tribus lointaines. Un chef sioux vint du haut de la vallée du Mississipi se mettre sous la protection du Grand Ononthio. Il appuya d'abord les mains sur les genoux du gouverneur, puis il rangea vingt-deux flèches

(84) *Doc. Hist. of N.-Y.*, d. c. I, 217.

(85) Relat. de ce qui s'est passé en Canada, 1695-1696 (A. C. C. G. Canada, 14, 1696, fol. 35).

(86) Charlevoix (II, 174.) impute la décision de Frontenac à sa jalousie à l'endroit de Callières. Cette calomnie est assez réfutée par les éloges que celui-ci fait du gouverneur. Callières au ministre, 20 oct. 1696 (A. C. C. G. Canada, 14, 1696, fol. 216).

(87) Sur cette expédition, v. Relat. de ce qui s'est passé en Canada, 1695-1696, d. c. — Callières, au ministre, *ibid.* Frontenac au ministre, 25 oct. 1696. — Frontenac et Champigny au ministre, 26 oct. 1696 (A. C. C. G. Canada, 14, 1696, fol. 148, 119). Recueil de ce qui s'est passé en Canada, 1682-1712, d. c. — La Potherie, III, 270-282.

sur une peau de castor pour indiquer le nombre des bourgades dont il offrait l'alliance. Jamais la situation du Canada n'avait été si bonne depuis le début de la guerre. Les Iroquois troublaient bien encore, çà et là, la tranquillité du pays, mais sans causer nulle part de dommages sérieux.

Cet heureux état était dû à la vigilance et à l'énergie de Frontenac. L'avantage qu'il avait su reprendre dans la guerre avec les seules ressources du Canada rendit ses alliés plus dociles. Non seulement il avait repoussé l'invasion, mais il allait pouvoir seconder les projets de Louis XIV, en portant la guerre chez ses ennemis.

La sécurité rendue ne désarma point pourtant la jalousie de ceux que blessaient son indépendance et sa supériorité. Ces hommes, qui tremblaient au seul nom des Iroquois quand il revint au Canada, cherchèrent à ternir son mérite dès qu'il eut éloigné le danger de leurs portes. La part qu'il prenait à la traite des pelleteries (88), son caractère altier et vindicatif donnaient malheureusement trop de prise à ses accusateurs. Au dire des uns, il jetait tout le poids de la guerre sur la milice et écrasait les habitants de corvées, ce qui faisait languir le commerce et empêchait le pays de fleurir ; d'autres l'accusèrent d'accorder une faveur ouverte à la traite de l'eau-de-vie (89). Ces plaintes lui attirèrent quelque censure. Mais il fut maintenu à la tête de la Nouvelle-France, que, vu son âge avancé, il ne pouvait plus gouverner bien longtemps. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis pour sa dernière campagne (90). Cet honneur était d'autant plus grand qu'il était encore rarement accordé (91).

(88) Le roi, par une ordonnance du 21 mai 1696, supprimait complètement les congés de traite et condamnait les délinquants aux galères (A. C. M. S. M. Canada, 5, fol. 387). — V. à ce sujet, H. Lorin, *op. cit.*, 450-457.

(89) V. H. Lorin, 423-443 et *passim*.

(90) Le ministre à Frontenac, 28 avril 1697 (A. C. B, exp. du Canada, 19, 1697, fol. 236). Callières avait reçu cette distinction en 1694. Le ministre à Callières, 8 mai 1694 (A. C. B, dép. du Canada, 17, 1694, fol. 76).

(91) V. App. CCIX.

## CHAPITRE III

### TERRE-NEUVE ET BAIE D'HUDSON

### 1696-1701

L'Acadie était retombée sous la domination française, et l'ennemi rebuté avait abandonné le projet de conquérir le Canada. On se battait depuis sept ans, et tout le sang versé avait été en pure perte pour les Anglais, car ils n'avaient rien gagné. Après avoir été si longtemps exposé à leurs attaques, le Canada, à son tour, devint l'agresseur.

Les Anglais occupaient plusieurs postes dans la baie d'Hudson, où ils faisaient la traite des pelleteries, plus belles là que partout ailleurs. Ils étaient maîtres aussi de la meilleure partie de Terre-Neuve, qu'ils avaient bordée d'établissements de pêche.

En 1692, ils avaient relevé Pemaquid de ses ruines, pour avoir une espèce de possession du pays des Abénaquis, et étendre leur influence sur toutes ces tribus guerrières. Le cabinet français, voyant que Tourville reprenait la suprématie sur l'Océan, se décida à renverser ce fort qui menaçait l'Acadie, et à chasser les Anglais de l'île de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. D'Iberville, dont la parole avait déjà un grand poids à Paris dans les affaires de l'Amérique, représentait qu'il fallait arrêter les progrès de rivaux plus souvent ennemis qu'amis. En détruisant leurs postes à Terre-Neuve, outre qu'on y ruinerait tout le commerce, on se déferait de voisins trop puissants (1). Ses conseils furent écoutés. Il fut chargé de prendre Pemaquid, et de courir ensuite expulser les Anglais

(1) D'Iberville à M... La Rochelle, 3 février 1693. — Lettre du Havre, 16 déc. 1693 (A. C. C. G. Canada, 12, 1692-1693, fol. 300, 312). — *Relat. par d'Iberville de l'expédition et prise du fort Nelson*, La Rochelle, 13 oct. 1695 (*Ibid.*, 13, 1694-1695, fol. 391). Dès 1691, d'Iberville avait exposé ce projet à Frontenac, lequel en fit part au roi. Lettre du 10 mai 1691, d. c.

de Terre-Neuve (2) avec l'aide de Brouillan, gouverneur des possessions françaises dans l'île (3).

En 1696, il mit à la voile de Rochefort [avec le capitaine Bonaventure,] sur deux vaisseaux, [*L'Envieux* et Le *Profond.* Arrivé à Québec, il prit un renfort de quatre-vingts soldats et miliciens et alla] jeter l'ancre dans la baie [actuelle de Sydney, au Cap-Breton (26 juin). Des lettres du gouverneur de l'Acadie l'y attendaient.] Villebon lui mandait que trois navires anglais croisaient devant l'entrée de la rivière Saint-Jean ; trop faible pour résister, il s'était retiré dans le haut de la rivière, afin de ne pas s'éloigner des [Abénaquis] attachés à la cause française. D'Iberville, [auquel se joignirent une trentaine de Micmacs,] trouva les trois vaisseaux ennemis et les attaqua aussitôt. L'un d'eux était *The Newport,* belle frégate de vingt-quatre canons [montée par quatre-vingts hommes.] Le combat fut court, mais extrêmement vif. Le *Newport* fut enlevé. Les deux autres navires durent leur salut à une brume épaisse qui s'éleva tout à coup et les déroba au vainqueur (14 juillet).

Renforcé par cette capture, d'Iberville [revint à la rivière Saint-Jean où il prit encore cinquante Micmacs.] Il alla ensuite embarquer à Pentagouet (Penobscot) le baron Vincent de Saint-Castin [et l'abbé Thury avec trois cents Abénaquis, outre vingt-cinq soldats que conduisait Villieu ;] et il se dirigea vers Pemaquid. Saint-Castin était un ancien officier du régiment de Carignan-Salières. S'étant plu parmi les Abénaquis, il avait épousé une femme de leur race et était devenu leur chef. C'était lui qui les menait au combat. Il vécut [plus de trente années] au milieu de cette vaillante tribu, recherché des gouverneurs français et redouté des colonies anglaises (4).

Pemaquid, alors la forteresse la plus considérable des Anglais en Amérique, était à l'entrée de [la rivière ainsi nommée, à l'ouest de Pentagouet.] Ses remparts, hauts de vingt-deux pieds, étaient garnis de dix-

(2) Instruct. à d'Iberville, 28 avril 1696. — Instr. au même sur les entreprises de Terre-Neuve, 31 mars 1696 (A. C. B, reg. exp. Canada, 19, 1696, fol. 20, 38). — Pontchartrain à Brouillan 4 avril 1696. — Instr. au même, 4 avril 1696 (*Ibid.* fol. 46, 48). — Pontchartrain à Frontenac, 28 et 31 mars 1696 (*Ibid.* fol., 33, 36).

(3) Ses instructions sont du 17 février 1691 (A. C. B, dép. Canada, 16, 1691, fol. 1).

(4) Il s'était fixé dans le Maine actuel en 1667. Depuis 1676, il commandait à Pentagouet. V. sur lui, J.-E. Godfrey, *Maine Hist. Soc. Coll.* Portland, VII, 1876, 42-72. Rameau de Saint-Père. *Une colonie féodale en Amérique*, I, 129-134.

huit canons. Le capitaine Chubb y commandait, [ayant avec lui quatre-vingt-quinze hommes.] Il se défendit assez bien pendant quelques jours; mais, aux premières bombes qui tombèrent dans la place, il demanda à capituler (14 août 1696). Le fort avait coûté des sommes considérables à la Nouvelle-Angleterre, et était pour elle dans l'Est ce que Niagara devint plus tard dans l'Ouest pour les Français. Il fut rasé, suivant les instructions de la Cour (5).

Tandis que ces murailles menaçantes s'écroulaient, les Anglais s'armaient pour reprendre l'offensive. Le major Benjamin Church du Massachusetts vint brûler Beaubassin, au fond de la baie de Fundy, quoique Phips, en 1690, eût garanti la neutralité à ses habitants qui s'étaient soumis à ne pas porter les armes contre le roi d'Angleterre (6). En retournant à Boston, il rencontra un renfort de trois vaisseaux, dont le commandant [Hawthorne] apportait l'ordre de renverser le fort de Villebon sur un affluent de la rivière Saint-Jean. [Hawthorne] parut devant Naxouat [aujourd'hui Nashwaak (New-Brunswick) le 18 octobre (1696).] Villebon venait d'y entrer. Il montra si ferme contenance qu'au bout de deux jours l'ennemi, désespérant du succès, se rembarqua et disparut (7). Durant ces hostilités, la désolation régnait sur les frontières des colonies anglaises, où l'incendie d'York et des établissements de la rivière Oyster avait annoncé au loin la présence des Canadiens et des Abénaquis. La population tremblante ne tournait plus les yeux vers le Nord qu'avec effroi. Elle croyait à chaque instant voir sortir des forêts ces ennemis impitoyables qui ne laissaient après eux que des ruines fumantes de carnage.

Pemaquid abattu, d'Iberville s'était dirigé vers Terre-Neuve. Cette île, située au nord-est du golfe Saint-Laurent, est longue d'environ cent quarante lieues et large de cent. Elle est de figure presque triangulaire. Au sud-est, se trouve le Banc, fameux par la pêche de la morue que l'on

(5) D'Iberville au ministre, 24 sept. 1696 (A. C. C. G. Canada, 14, 1696, fol. 238). Baudouin, *Journal du voyage que j'ai fait avec M. d'Iberville* (A. C. C. G. Acadie, 3, fol. 27 — éd. de l'abbé A. Gosselin, Évreux, 1900. Baudouin était aumonier des troupes). — *Journal de ce qui s'est passé en Acadie* p. le chev. de Villebon, 1696-1697 (A. C. C. G. Canada, 14, fol. 100).

(6) V. à ce sujet, Parkman, *Count Frontenac*, 392, n.

(7) *Journal* de Villebon, ibid., — *Relat. de l'attaque faite par les Anglais du fort Naxouat*, 18 oct. 1696. — *Relat. de ce qui s'est passé en Canada*, 1696-1697 (A. C. C. G. Canada, 14, 1696, fol. 13; 15, fol. 3). V. pour les autor. anglaises, N.-Y. Col. Doc., III-IV. — S. Penhallow, *Wars of New England with the Eastern Indians*, Boston, 1726 (éd. 1859). — H. M. Sylvester, *Indian Wars of New England*, Boston, 1910.

y fait et par ses tempêtes. Le climat à Terre-Neuve est froid; le ciel souvent brumeux. Le sol, mêlé de sable, de gravier et de pierres, est aride, quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Le pays était alors couvert de bois impénétrables ou de landes tapissées de mousses. Les Français, comme les Anglais, ne s'en servaient que pour leurs pêcheries (8). Les Anglais avaient les premiers voulu coloniser l'île. En 1583, sir Humphrey Gilbert s'était arrêté dans la baie de Saint-Jean. Ignorant que cette terre fût une île, il avait pris possession de la baie et de deux cents lieues de pays alentour, au nom de la reine Elisabeth. Il y promulgua quelques ordonnances. L'une d'elles portait que celui qui parlerait d'une manière offensante de la reine aurait les oreilles coupées et perdrait tous ses biens (9). En 1605, John Guy, de Bristol, reprenant le projet de Gilbert, s'établit dans la baie de la Conception. Il transféra ensuite son établissement au sud-est de cette baie, à Saint-Jean, aujourd'hui capitale de l'île. Les Anglais s'étendirent plus tard sur la côte orientale (10).

[Les pêcheries, on l'a vu précédemment (11), ne cessèrent d'attirer les Français à Terre-Neuve. Mais la métropole ne s'en occcupa guère avant 1660.] A cette époque, la Cour concéda Plaisance avec son port à un capitaine de marine nommé Gargot, qui reçut le titre de gouverneur. Il voulut en soumettre les habitants à son monopole, et les obliger à lui donner une partie des produits de leur pêche en échange de marchandises qu'il tirait des magasins du roi. Cette prétention révolta les pêcheurs, accoutumés à beaucoup d'indépendance; ils firent leurs plaintes au roi. Gargot fut rappelé. Le sieur de La Poype lui succéda (12). Plaisance était alors le principal comptoir français dans la grande île. Placé sur la côte méridionale, au fond d'une baie de dix-huit lieues, l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ce poste était couvert par le fort Saint-Louis, construit à l'entrée sur un rocher.

Les Français avaient aussi des habitations aux îles Saint-Pierre et

(8) V. sur les pêcheries à cette époque D. W. Prowse, *Hist. of New foundland*, d. c. — Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve*, d. c. Introd.

(9) Hakluyt, *Princ. Navigations* (éd. 1600, III). V. l'éd. plus récente p. p. Mac-Lehose-(Glasgow, 1903-1905), d. c.

(10) Purchas, *His. Pilgrimes*, d. c., IV, 1879-1881-1888. — Whitbourne, *A Discourse and Discovery of Newfoundland*, 1622, 56-71.

(11) Introd., ch. I et III.

(12) Charlevoix, I, 423.

Miquelon, au Chapeau-Rouge, au Petit-Nord et à d'autres endroits de la côte du golfe Saint-Laurent (13).

La population supportait impatiemment le joug d'un gouverneur. La Poype commanda dans ces parages treize ans, qui furent pour lui treize années de difficultés. En 1690, [quarante-cinq] flibustiers anglais surprirent Plaisance. Ils firent le nouveau gouverneur, qui était un sieur Parat, prisonnier dans son lit, et dépouillèrent les habitants de tout ce qu'ils avaient (14).

Deux ans après, ce poste fut encore attaqué, mais par l'amiral anglais Williams, [à la tête de cinq vaisseaux dont] trois étaient armés de soixante canons. Le gouverneur Brouillan, qui avait remplacé Parat, bâtit une redoute et dressa des batteries sur les rochers, en face de la baie. [Il plaça La Hontan avec soixante soldats à l'entrée d'une anse exposée au débarquement des ennemis.] Au reste, les navires marchands fournirent les hommes nécessaires pour servir les pièces. L'amiral Williams, après une canonnade inutile de six heures, se retira devant un poste défendu par cinquante soldats; et il vint, à une lieue de là, brûler les habitations de la Pointe-Verte (19-20 septembre 1692) (15).

Telle est l'histoire de Terre-Neuve jusqu'en 1696. L'Angleterre occupait la plus belle partie de l'île, sur la côte orientale, et la différence entre les établissements français et les siens était aussi grande là qu'ailleurs. Le commerce de ces derniers s'élevait à dix-sept millions de francs par année (16). Avec de pareils résultats sous les yeux, que ne devait-on pas redouter pour l'avenir? D'Iberville avait communiqué, comme on l'a vu, ses craintes à la Cour, qui l'avait chargé d'attaquer les Anglais simultanément par terre et par mer, de concert avec Brouillan. Mais celui-ci ne voulut partager l'honneur de l'entreprise avec personne. Sans attendre à Plaisance d'Iberville, retardé par son expédition à Pemaquid, il partit avec un vaisseau du roi, [*Le Pélican*], et huit bâtiments pêcheurs de Saint-Malo, pour aller mettre le siège devant Saint-Jean. Les vents contraires

(13) Charlevoix, I, 419-422.

(14) (Frère) Joseph Denis au ministre, 28 août 1690 (*Doc. de Paris*, II). — Charlevoix, II, 75.

(15) La Hontan, I, lettre XXIII. — *Journal du mouvement que les ennemis ont fait*, 14-21 sept. 1692 (*Doc. de Paris*, II).

(16) Charlevoix, II, 185. Pourtant, au 16e siècle, les Français avaient, les premiers, dominé à Terre-Neuve. V. *supra*, Introd. ch. I. et app. VII-X, XIII.

trompèrent son impatience en l'écartant de cette ville. En revanche, il réussit à enlever l'épée à la main quelques autres établissements et une trentaine de navires le long des côtes (17). Il serait revenu alors à son dessein sans l'insubordination d'une partie de ses équipages.

A son retour à Plaisance (17 octobre 1696), il trouva d'Iberville (18) qui n'avait pu le joindre, faute de vivres, mais qui venait d'en recevoir, avec un renfort de [quatre-vingts soldats et] Canadiens, envoyé par Frontenac. Il fut question de reprendre l'attaque de Saint-Jean. D'Iberville proposa d'ouvrir la campagne par la destruction des postes les plus reculés vers le Nord, parce qu'ils se tenaient moins sur leurs gardes. Brouillan s'y opposa. Il suffisait que d'Iberville fût d'un avis pour qu'il le désapprouvât. C'était un homme intelligent et expérimenté, mais dur, violent, astucieux et avide. Ce dernier défaut surtout l'avait rendu odieux aux pêcheurs. Avec des talents supérieurs, d'Iberville était généreux et savait se faire aimer de ceux qu'il commandait. Il aurait pu l'emporter sur son rival dans cette île, où, à un signe de sa main, tout le monde se fût déclaré pour lui, surtout les Canadiens, sans lesquels Brouillan ne pouvait rien faire. Déjà même, en apprenant la mésintelligence entre les deux chefs, ils avaient déclaré qu'ils n'obéiraient qu'à d'Iberville, et qu'ils retourneraient à Québec plutôt que d'accepter un autre commandant. Au moment où d'Iberville se préparait à repasser en France pour ne pas faire manquer, par la division, une entreprise dont il avait le succès à cœur, les difficultés s'aplanirent. On put s'entendre sur un plan d'opérations. Saint-Jean serait attaqué ; Brouillan irait sur mer, et d'Iberville prendrait la route de terre avec ses Canadiens : ce qui fut exécuté. Ils se rejoignirent au mois de novembre (19), puis marchèrent contre la ville anglaise, culbutant et dissipant tout ce qui leur disputa le passage. Sous les murs de la place, l'avant-garde, commandée par d'Iberville lui-même, chargea une troupe embusquée dans des rochers, et, après un choc violent, la mit en fuite. Les Français entrèrent pêle-mêle avec elle dans la ville. Leur élan fut tel qu'ils emportèrent deux forts d'emblée. Il n'en restait

(17) Son neveu Saint-Ovide s'empara de deux forts et le sieur de l'Hermite, major de Plaisance, prit deux batteries. Charlevoix, II, 186-188.

(18) Arrivé depuis le 12 septembre avec quatre-vingts hommes.

(19) Dans la baie de Toulle (Bay of Bulls, à 7 lieues au sud-est de Saint-Jean), ils capturèrent un navire et firent des prisonniers.

plus qu'un troisième en mauvais état. Le gouverneur, homme simple et paisible, élu par les habitants, se voyant menacé d'un assaut, se rendit, à condition que la population serait transportée à Bonavista, vers le nord de l'île, ou en Angleterre (1er décembre 1696). On rasa les murailles, on brûla les maisons. Le partage du butin fut un nouveau sujet de dispute entre les deux commandants, qui faillirent en venir aux mains.

Brouillan retourna à Plaisance. D'Iberville continua la guerre avec les Canadiens, au nombre de cent vingt-cinq, qui s'étaient attachés à sa fortune. Munis chacun d'un fusil, d'une hache de bataille et de raquettes pour marcher sur la neige, ils mirent deux mois à compléter la soumission de l'île. Ils prirent tous les établissements, excepté Bonavista et l'île Carbonnière, inabordable en hiver, tuèrent deux cents hommes et firent six à sept cents prisonniers, qu'ils dirigèrent sur Plaisance. Testard de Montigny, Boucher de La Perrière, d'Amours des Plaines, d'Amours des Chaufours, Dugué de Boisbriant, tous Canadiens, se distinguèrent dans cette campagne héroïque (20). Au mois de mai (1697), comme d'Iberville, revenu à Plaisance, se préparait à aller attaquer Bonavista et la Carbonnière, une escadre venant de France sous les ordres de son frère Sérigny mouilla dans le port. Elle lui apportait l'ordre d'exécuter une autre partie du plan de campagne, la conquête entière de la baie d'Hudson, qu'il connaissait bien.

Cette contrée, voisine du pôle et à peine habitable, était convoitée par les Français et par les Anglais pour ses riches fourrures. Les traitants des deux peuples en faisaient le théâtre d'une lutte continuelle, aux vicissitudes de laquelle la trahison avait sa part. [En 1668,] les Anglais, conduits par deux transfuges français, Groseilliers et Radisson, avaient élevé un fort (21) à l'embouchure de la rivière Némiskau (Rupert), au fond de la baie James. [Deux ans après, ils allaient établir un autre poste à la rivière Nelson, pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette compagnie eut encore dans la contrée deux comptoirs qui étaient placés sur les rivières Monsoni (Abitibi) et Sainte-Anne (Albany). Cependant Groseilliers et Radisson ne purent s'entendre longtemps avec elle.] Craignant, d'ailleurs, que leur conduite n'eût des suites fâcheuses pour eux, ils allèrent en France implorer leur pardon et offrir en même temps leurs services (1674).

(20) Baudouin, *Journal*, d. c. D'Iberville au ministre, 26 octobre 1696 (A. C. C. G. Canada, 14, fol. 250). — La Potherie, I, 24-52.

(21) V. liv. IV, ch. II.

L'intérêt de l'Etat engagea Colbert à leur pardonner de nouveau. [Aussi bien, le ministre avait déjà fait connaître son intention de s'opposer aux agissements anglais. Et l'on sait que le gouvernement du Canada avait dépêché une expédition à la baie d'Hudson afin d'y planter les armes de la France (22). En 1681, des marchands de Québec, dont Aubert de La Chesnaye, formèrent] une compagnie destinée à fonder un établissement dans ce territoire. La compagnie qui prit le nom de Compagnie du Nord donna [à Groseilliers et à Radisson] deux navires [de cinquante et trente tonneaux, pour aller y faire la traite. Malgré la défense de Frontenac (23), Radisson prit les devants à l'île Percée (sur la côte de Gaspé), le 11 juillet 1682, avec Jean-Baptiste des Groseilliers, fils aîné de Médard, et deux autres, outre quinze matelots. Le 26 août, il atteignait la baie d'Hudson où il fut rejoint par Groseilliers. Ils rangèrent] la côte occidentale de la baie [puis, entrant dans une rivière (Hayes), ils la suivirent jusqu'à une distance de quinze milles. Groseilliers débarqua pour élever un fort, tandis que son fils et Radisson s'avançaient à environ cinquante milles plus loin. Pendant ce temps-là, les Anglais n'étaient pas inactifs. Dès le mois de juin, des trafiquants de Boston s'installaient dans une île (Gillam Island) de la rivière Nelson et y ouvraient un comptoir de traite ; et la Compagnie de la baie d'Hudson envoyait le gouverneur Bridgar construire un fort à l'entrée de cette rivière (auj. Port Nelson). Radisson, très habilement, se rendit maître des deux postes et s'empara du navire anglais et de l'américain, avec leurs équipages. On brûla le fort Nelson qui fut remplacé par un autre auquel on donna, comme auparavant à la rivière (1675), le nom de Bourbon. Jean-Baptiste des Groseilliers, avec huit hommes, en eut le commandement. L'expédition repartit le 27 juillet (1683) et rentra à Québec (18 octobre). La Barre, successeur de Frontenac, reçut froidement les explorateurs ; il leur fit même restituer le navire des Bostonnais. Là-dessus, Radisson et Groseilliers] repassèrent en France afin d'aller demander

(22) *Supra*, 293. — La Compagnie anglaise de la baie d'Hudson protesta contre les « empiètements » des Français. *Plainte de la Compagnie...*, 1675-76. Public Record Office, London. Rapport sur les ar. can. (1883), Ottawa, 1884, 20.

(23) Il leur refusa un congé de traite, faute de quoi Radisson et Groseilliers obtinrent la permission d'aller pêcher le loup-marin vers Anticosti et Percé, 9 avril 1676 (A. C. B, reg. exp. 7, fol. 2). De Meulles au ministre, 4 nov. 1683 (A. C. C. G., 6, 1682-1684, fol. 177). Frontenac au même, 2 nov. 1681 (*Ibid.* 5, 1672-1681, fol. 269).

justice. [Celui-ci adressa à cet effet un mémoire à Seignelay (24)]. L'ambassadeur anglais à Paris, lord Preston, apprenant l'insuccès de leurs démarches, fit des ouvertures à Radisson, accompagnées de promesses si avantageuses qu'il trahit une troisième fois sa patrie et livra le fort Bourbon, où il y avait pour 400.000 francs de fourrures (1684). C'était au temps où la France était en paix avec l'Angleterre. Les Anglais construisirent aussitôt un fort régulier à quatre bastions, entouré d'un large fossé plein d'eau, et y mirent une bonne garnison (25).

La Cour de France, informée de cette nouvelle trahison, se plaignit. Le cabinet de Londres promit de faire rendre la place (26) ; mais des conspirations qu'il y eut alors en Angleterre ne lui permirent pas de remplir sa promesse. [Une nouvelle société, créée à Québec en 1685, la Compagnie de la baie d'Hudson (27), avait aussi tenté de traiter dans ces parages; elle se heurta aux mêmes obstacles. Force lui fut donc de recourir aux armes.] Elle obtint, en 1686, du gouverneur Denonville un corps de [soixante et dix] Canadiens et trente soldats (28). Le chevalier de Troyes, qui en eut le commandement, avec pour lieutenants les trois frères d'Iberville, Sainte-Hélène et Maricourt, partit de Montréal en mars [et suivit la route de la rivière Ottawa, des lacs Témiscamingue et Abitibi.] On atteignit la baie James le 20 juin, après avoir traversé des pays jusqu'alors inconnus, franchi une multitude de rivières, de montagnes, de précipices, et enduré des fatigues incroyables. D'Iberville faillit périr en passant une rivière;

(24) *Voyages of P. E. Radisson...* 1652-1681, tr. by Scull. Prince Soc. Pub. 1885, d. c. — De Meulles au ministre, 4 nov. 1683, d. c. — Groseilliers à Seignelay, 1683 (A. C. C. G., 6, 1682-1684, fol. 203). La Barre à Seignelay, 14 nov. 1684 (*Ibid.* fol. 355). V. aussi Agnes C. Laut, *The Conquest of the Great Northwest*. N. Y., 1908, I, 166-188. La Barre fut blâmé pour avoir rendu le vaisseau américain. Seignelay à La Barre, 10 avril 1684 (A. C. C. G., Canada, 6, fol. 242).

(25) Ext. de la Relat. du voyage à la baie d'Hudson, 1683 (A. C. M. S. M. Canada, Mém. 1540-1759, F² fol. 94). — Jérémie, *Relat. de la baie d'Hudson*, d. c. — N.-Y. Col. Doc., IX, 796-800.

(26) Le ministre à Barillon, 14 avril 1685. — Le même à Denonville 6 avril 1685 (A. C. B, reg. Canada et les îles, 11, 1685, fol. 42, 45). Mém. du roi à Denonville, 31 mai 1686 (*Ibid.*, 12, 1686, fol. 25). — V. aussi H. Lorin, *op. cit.*, 265-266. Il paraît maintenant que l'Angleterre et la France avaient conclu un traité secret. A. C. Laut. *op. cit.* I, 185-186. Groseilliers mourut en Canada vers 1698 ; et Radisson, en Angleterre en 1710. *Ibid.* I, 270. L. A. Prudhomme, M. S. R. C. 1911, I, 143.

(27) Arrêt du Conseil du roi, 20 mai 1685 (*Jug. et dél. C. S.*, II, 1037). — Son monopole était pour vingt ans depuis le 1er oct. 1685. V. aussi mém. de la Compagnie, 6 février et 10 nov. 1685 (A. C. C. G. Canada, 7, 1685, fol. 260 à 265.)

(28) Instruct. à de Troyes..., 12 février 1686 (A. C. C. G. Canada, 8, 1686, fol. 264). La Potherie, I, 147 ss.

son canot d'écorce chavira dans un rapide; deux de ses hommes se noyèrent. Les Canadiens investirent et prirent presque tous les postes des Anglais avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître.

Le premier attaqué fut celui de la rivière Monsoni [(Fort Hayes)], flanqué de quatre bastions et portant quatorze pièces de canon. Il était situé à trente pas de la rivière, sur une petite éminence. « D'Iberville et Sainte-Hélène attaquèrent d'un côté, pendant que le chevalier de Troyes et Maricourt attaquaient de l'autre, et faisaient battre la porte principale avec le bélier. Suivis de cinq ou six hommes, ils escaladèrent la palissade, ouvrirent une porte qui donnait sur les bois et gagnèrent, pour la briser, celle d'une redoute construite au milieu de la place. Dans le même temps, le bélier enfonça la porte principale du fort; le chevalier de Troyes se jeta dans le corps de la place et fit faire feu dans toutes les embrasures et les meurtrières de la redoute, qu'attaquaient déjà d'Iberville et Sainte-Hélène. Un Anglais ayant répondu avec arrogance aux propositions de quartier qu'on lui faisait, Sainte-Hélène lui cassa la tête d'un coup de fusil, au moment où il pointait une pièce de canon sur les Français. Bientôt le bélier fut approché de la porte de la redoute, et la démonta à demi. Soudain d'Iberville, l'épée d'une main et son fusil de l'autre, se jette dans la redoute; mais, comme la porte tenait encore à une penture, un Anglais, qui se trouvait derrière, la referma, et d'Iberville, séparé ainsi des siens, ne voyant plus ni ciel ni terre, put se croire un moment perdu. Toutefois, son courage et sa présence d'esprit ne l'abandonnèrent point; il soutint une lutte corps à corps, dans l'obscurité, avec les Anglais qui étaient là. Il en entendit qui descendaient d'un escalier, et tira dessus au hasard. Cependant, le bélier avait recommencé à battre la porte de la redoute; elle tomba entièrement, et livra passage aux Français, qui se précipitèrent en foule au secours de d'Iberville. Les Anglais, la plupart encore à demi vêtus, tant on avait promptement conduit l'affaire, implorèrent quartier et on le leur accorda. Le fort fut remis aux Français. » (29)

Le fort Rupert, situé à quarante lieues à l'est de celui de Monsoni, fut investi au mois de juillet, et tomba aussi au pouvoir des Canadiens qui en firent sauter les redoutes et en renversèrent les palissades. Pendant que le chevalier de Troyes forçait ce poste, d'Iberville et Maricourt, avec

(29) L. Guérin, *Hist. maritime de France*, III, 427. Le combat de d'Iberville seul contre les Anglais (1685) est contesté.

neuf hommes montés sur deux canots d'écorce, prenaient à l'abordage sous la place un bâtiment de guerre. Le gouverneur général de la baie d'Hudson [Bridgar] fut au nombre des prisonniers.

De Troyes se mit à la recherche du fort Albany, dont il ignorait la situation ; on savait seulement qu'il était du côté occidental de la baie, [(à trente lieues du fort Hayes)]. Après une traversée difficile, faite au milieu des glaces, le long d'une côte très basse, où les battures courent deux ou trois lieues au large, on le découvrit enfin. Placé dans un pays marécageux, il était défendu par quatre bastions, sur lesquels il y avait quarante-trois pièces de canon en batterie. C'était le principal comptoir des Anglais. Il fit néanmoins une assez faible résistance, et demanda à capituler. [L'agent de la Compagnie anglaise, et le reste de la garnison, une trentaine d'hommes en tout, furent renvoyés chez eux.] Les Français trouvèrent là pour environ cinquante mille écus de pelleteries (30). Il ne resta plus aux Anglais dans la baie que le fort Bourbon, redevenu le fort Nelson (aujourd'hui York).

Quand la nouvelle de ces pertes arriva à Londres, le peuple cria contre le roi, auquel il attribuait tous les malheurs de la nation. Le monarque qui a perdu la confiance de ses sujets est bien à plaindre. Jacques II, déjà si impopulaire, le devint encore plus par un événement que personne n'avait pu prévoir. Et l'expédition d'une poignée de Canadiens contre quelques postes de traite à l'extrémité du monde, contribua à ébranler sur son trône un roi de la Grande-Bretagne.

Les deux Cours sentirent enfin la nécessité de faire cesser un état de choses qui violait toutes les lois établies, puisqu'il n'y avait pas de guerre déclarée entre la France et l'Angleterre. Le 16 novembre 1686, elles signèrent [à Londres] une convention pour deux ans, portant qu'à l'avenir les armateurs français ou anglais sans commission de leur prince seraient traités comme pirates dans les îles et pays de terre ferme en Amérique (31). Mais Jacques II ne pouvait plus guère faire observer par

(30) A. C. C. G. Canada, 8, 1686, fol. 285 ss. La Potherie, I, 147-163. Let. du P. Silvy (aumônier de la troupe) 30 juillet, 1686 (Saint-Vallier, *Estat present de l'église de la colonie fr.*, éd. 1857, d. c. 43.

(31) *Mém. des commissaires du roi...*, d. c., II, 86. — Rap. ar. can. Ottawa, 1884, 180-208. — Le roi à Denonville, 17 juin 1687 (A. C. B, reg. exp. Canada et îles, 3, fol. 165). — Order to Dongan, 22 janv. 1687 (N.-Y. Col. Doc., III, 504). V. aussi R. Durand. *Les trois missions de Bonrepaus en Angleterre*, *Rev. d'hist. moderne et cont.* Paris, mai 1908, 193-197 et aussi avril 1908, 112-113. V. *supra*, n. 26.

des sujets désaffectionnés sa volonté sur les mers du Nouveau Monde.

D'Iberville revint à Québec dans l'automne de 1687, avec le bâtiment qu'il avait pris et les pelleteries trouvées dans les forts. Il retourna à la baie d'Hudson l'année suivante, par la mer. Il pensait qu'après l'accord conclu entre la France et l'Angleterre, toutes les hostilités cesseraient entre les deux nations; mais il en fut autrement. Les Anglais firent partir trois navires pour enlever par surprise les Français; ces navires ne purent rien entreprendre jusqu'à l'hiver. D'Iberville qui déjà avait renvoyé son bâtiment à Québec avec une cargaison de pelleteries n'avait que quatorze hommes. Ignorant le dessein des Anglais, il se mit en garde et fit si bonne contenance qu'il leur imposa. Un jour, il apprit qu'ils avaient pointé deux canons chargés à mitraille sur un lieu où il devait avoir une entrevue avec eux. De ce moment, il leur fit guerre ouverte, et, à l'exception de quelques-uns qui moururent du scorbut, il les tua ou prit tous sur leurs vaisseaux.

En 1689, les Anglais revinrent pour attaquer le fort de Sainte-Anne (Albany). D'Iberville s'empara encore cette fois de leurs navires (32). Après le renversement de Jacques II, ils purent ressaisir ce poste, gardé seulement par cinq Canadiens, qui, osant se défendre, repoussèrent une première attaque. En 1694, d'Iberville, avec deux frégates, alla leur enlever le fort Nelson. Son jeune frère Chateauguay y fut tué en repoussant une sortie. [Deux ans après, la place était reprise par les Anglais. Sérigny, venu avec deux petits navires, aperçut dans ces parages cinq bâtiments ennemis et, n'osant engager la lutte, retourna en France (33).]

Nous voilà arrivés au moment où d'Iberville reçut le commandement de l'escadre [comprenant *Le Palmier*, *Le Profond*, *Le Wesp*, *Le Pélican* et *Le Dragon*] amenés par Sérigny (19 mai 1697), pour mettre toute la baie d'Hudson au pouvoir de la France (34). Il fit voile de Terre-Neuve le 8 juillet. L'entrée de la baie se trouva obstruée par des banquises, au milieu desquelles ses vaisseaux furent entraînés de divers côtés. Si la navigation

(32) V. *supra*, 369-370.

(33) *Mémoire succinct de la naissance et des services de défunt Pierre Le Moyne, seigneur d'Iberville*, 1716, rep. p. L. Guérin, *op. cit.*, IV, 469-477. — *Relat. de ce qui s'est passé en Canada...*, 1696-1697, par Champigny (A. C. M. S. M. Canada, 6, 1697, fol. 1). — Jérémie, *op. cit.*

(34) Le ministre à d'Iberville, 9 mars 1697. — Instruct. pour d'Iberville, 9 mars 1697. — Instruct. p. Sérigny, 9 mars 1697 (A. C. B, reg. exp. Canada, 19, 1697, fol. 170, 172, 178).

a quelque chose de grand et de hardi dans les hautes latitudes de notre globe, elle y est infiniment triste. Un ciel bas et sombre, une immense solitude qu'éclaire rarement le soleil, les flots lourds, couverts, la plupart du temps, de glaces, dont les masses colossales ressemblent à des montagnes, des côtes nues et arides, qui semblent augmenter l'horreur des naufrages, un silence interrompu seulement par les gémissements de la tempête, telles sont ces mers qui ont attaché au front de d'Iberville une gloire dont le caractère tient de la nature mystérieuse du Nord. Depuis longtemps son vaisseau aventureux les sillonne. Plus tard, il descendra vers des climats plus doux. Ce marin, qui a fait son apprentissage au milieu des glaces polaires, finira sa carrière sur les flots tièdes des Antilles, au milieu des côtes embaumées de la Louisiane. Il fondera un empire sur des rivages où l'hiver et ses frimas sont inconnus, où la verdure et les fleurs sont presque éternelles.

L'escadre fut dans le plus terrible danger. Pressés par les glaces flottantes, qui s'amoncelaient à une grande hauteur, et s'affaissaient tout à coup avec un fracas épouvantable, deux des navires, poussés l'un contre l'autre, se choquèrent, tandis qu'un troisième était écrasé à côté d'eux, si subitement que l'équipage eut à peine le temps de se sauver. Ce ne fut que le 28 août que d'Iberville, monté sur *Le Pélican*, put entrer dans la mer libre, après avoir depuis longtemps perdu de vue ses autres vaisseaux. Il arriva seul à l'entrée de la rivière Bourbon (Nelson) devant le fort Nelson, le 4 septembre. Le lendemain matin, on aperçut, à quelques lieues sous le vent, trois voiles qui louvoyaient pour entrer dans la rade; leur ayant fait des signaux, d'Iberville reconnut des bâtiments anglais. Ils allaient le mettre entre deux feux, le traquer, pour ainsi dire, au pied de la place qu'il était venu assiéger. C'étaient le *Hampshire*, de cinquante-deux canons, le *Daring* et l'*Hudson-Bay*, de [trente-six et trente-deux.] En entrant dans la baie, ils avaient découvert dans les glaces un des navires de d'Iberville, et l'avaient canonné, par intervalles, pendant dix heures. Le bâtiment français, immobile, n'avait pu présenter à ses ennemis que les deux pièces de canon de son arrière. Les Anglais avaient fini par l'abandonner, le croyant près de sombrer, et ils s'étaient dirigés vers le fort Nelson, devant lequel ils trouvèrent d'Iberville.

La fuite lui était impossible. Il fallait combattre ou se rendre. Son vaisseau portait quarante-quatre canons; mais le nombre de ses hommes

en état de servir était diminué en ce moment par la maladie et par l'envoi d'un détachement à terre, qu'il n'avait pas le temps de rappeler (35). Il paya d'audace. Lâchant ses voiles au vent, il arriva sur les Anglais. Ceux-ci venaient rangés en ligne. Ils lui crièrent : « Vous êtes d'Iberville, enfin nous vous tenons ! » *Le Pélican* voulut aborder le *Hampshire*, une troupe de Canadiens était prête à sauter sur son pont; l'autre sut l'éviter, et, virant de bord, couvrit *Le Pélican* de mitraille. L'Anglais cherchait à le serrer contre un bas-fond; d'Iberville déjoua sa manœuvre. Après trois heures et demie d'une lutte acharnée, le *Hampshire* gouverne pour gagner le vent, recueille ses forces et pointe ses pièces à couler bas. D'Iberville, qui a prévu son dessein, le prolonge vergue à vergue. Les balles, la mitraille et les boulets font un terrible ravage. *Le Pélican* redouble son feu et tire une bordée si à propos, qu'enfin son fier adversaire fait encore au plus sa longueur de chemin et sombre sous voiles. Tout périt.

Déjà d'Iberville courait droit à l'*Hudson-Bay*, le plus près d'entrer dans la rivière Bourbon, et qui amena aussitôt son pavillon. Restait le *Daring* qui, ayant peu souffert dans sa voilure, prit chasse et se déroba. Cette belle victoire donna la baie d'Hudson aux Français.

D'Iberville retourna devant le fort Nelson. Dans la nuit du 6 au 7 septembre il survint une furieuse tempête, avec une neige épaisse. Malgré tout ce qu'il put faire, et il était réputé l'un des plus habiles capitaines de la marine française, il ne put sauver son vaisseau, qui, trop endommagé par le combat, fut jeté à la côte avec sa prise, vers minuit. Heureusement, c'était à l'époque de l'année où le soleil, dans cette latitude, descend à peine sous l'horizon, et où il se couche et se lève presque en même temps. La clarté permit, malgré le grand nombre de blessés et de malades qu'il y avait à bord, d'éviter un affreux désastre.

Le lendemain, le calme se rétablit et l'équipage put gagner la terre. Les malades furent transportés en canots ou en radeaux au rivage, à deux lieues de distance. Une vingtaine d'hommes moururent de froid pendant cette longue opération. Comme on était resté sans vivres après le naufrage, et qu'on ignorait ce qu'étaient devenus les autres navires on résolut de donner l'assaut au fort; car « périr pour périr, disait La

(35) Le sieur Le Moyne de Martigny, cousin germain de d'Iberville, et Amiot de Villeneuve, enseignes de vaisseau, étaient allés à terre faire une reconnaissance avec vingt-deux hommes; quarante autres étaient malades du scorbut (A. G.).

Potherie, commissaire de l'escadre, il vaut mieux sacrifier sa vie en soldat que de languir dans un bois où il y a déjà deux pieds de neige. » Par bonheur, le reste de l'escadre arriva sur ces entrefaites. D'Iberville, se voyant secouru, abandonna sa première résolution pour ménager son monde. La place fut attaquée dans les règles. Après s'être laissé bombarder quelque temps, elle se rendit à la seule condition que la garnison serait transportée en Angleterre (12 septembre) (36).

Tandis que d'Iberville achevait la conquête de la baie d'Hudson, et repassait ensuite en France, une flotte, destinée par le ministre Pontchartrain à ranger sous la puissance du roi la Nouvelle-Angleterre et la province de New-York, faisait d'inutiles démonstrations dans les mers de l'Amérique. Elle était commandée par le marquis de Nesmond, officier distingué, et se composait de onze vaisseaux et quatre brûlots. Elle avait reçu ordre de se porter d'abord à Terre-Neuve, pour livrer bataille à une escadre anglaise qu'on disait envoyée vers cette île. Nesmond devait donner avis de ses mouvements au comte de Frontenac, afin que ce gouverneur se rendît avec quinze cents hommes à Pentagouet (Penobscot), où la flotte irait le chercher, au moment de cingler sur Boston. Cette ville prise, on ravagerait le côtes de la Nouvelle-Angleterre ; si la saison le permettait, on ferait subir le même sort à la province de New-York. Les troupes canadiennes, en s'en retournant par cette colonie, la dévasteraient sur leur passage (37).

Les colonies anglaises eurent nouvelle de cet armement par différentes voies à la fois, malgré le secret prescrit dans les ports de France, et les bruits qu'on fit courir en Canada d'une invasion anglaise pour dissimuler au public l'objet des levées de troupes. La milice fut appelée sous les armes dans la Nouvelle-Angleterre ; la citadelle de Boston, mise en état de défense, et cinq cents hommes postés à la frontière orientale, ouverte aux courses des Abénaquis. « Ce fut, dit Hutchinson, un moment

(36) Il y avait pour 20.000 liv. pesant de pelleteries au fort. De Martigny en eut le commandement avec, pour lieutenant Boisbriant et pour interprète Jérémie, outre cinquante hommes. D'Iberville au ministre, 8 nov. 1697 (Doc. de Paris, 2e sér., VIII). — La Potherie, I, 85-109. — Jérémie, *op. cit.* Relations de ce qui s'est passé en Canada, 1696-1697-1869 (A. C. C. G. 15, 1697, fol. 3-37).

(37) Instruct. à Nesmond, 21 avril 1697. — Mém. sur l'entreprise de Boston, 21 avril 1697. — Le roi à Frontenac, 21 avril 1697. (A. C. B, reg. exp. du Canada, 19, 1697, fol. 201, 208, 214).

aussi critique que lorsque le duc d'Anville parut avec son escadre à Chibouctou » (en 1746) (38).

L'entreprise, dont le succès avait souri à Nesmond, manqua faute de diligence, peut-être aussi faute d'argent, car la guerre en Europe dérangeait de plus en plus les finances du royaume. Il ne put partir de La Rochelle qu'entre le 13 et le 16 mai 1697 ; et des vents contraires le retinrent deux mois dans la traversée. En arrivant à une baie à l'ouest de Plaisance (24 juillet), il convoqua un conseil de guerre. Tout le monde trouva que l'été était trop avancé pour l'attaque de Boston, d'autant que les troupes du Canada ne pourraient arriver à Pentagouet avant le 10 septembre et que les vaisseaux n'avaient plus que pour cinquante jours de vivres. Un aviso fut aussitôt après expédié à Québec. Nesmond envoya dans toutes les directions à la découverte de la flotte anglaise, mais ne put la rencontrer. Il fut obligé de retourner en France sans avoir tiré un coup de canon (39).

Les hostilités étaient alors bien près de finir en Europe. Les triomphes de Louis XIV épuisaient ses forces comme ses finances (40). Il avait offert la paix, dès 1694, avec la restitution de presque toutes ses conquêtes. Soit défiance, soit ambition, soit haine, dit un historien, les alliés refusèrent alors ce qu'ils acceptèrent ensuite à Ryswick. Jamais guerre n'avait été plus glorieuse pour la France en Europe et en Amérique. Le succès avait presque constamment couronné ses armes. Luxembourg, toujours vainqueur, avait mis le comble à sa gloire en gagnant la sanglante bataille de Steenkerke (1692) et celle de Neerwinden (1693) dans lesquelles le roi Guillaume III avait été deux fois vaincu. Catinat, Boufflers, Vendôme, Tourville, Château-Renault, Jean Bart, Duguay-Trouin s'étaient acquis un nom immortel. Frontenac et d'Iberville, quoique sur un théâtre moins imposant, avaient soutenu dignement l'honneur de leur patrie. Mais ces lauriers ne se gagnaient qu'au prix de flots de sang et de dépenses énormes. Les cinq premières campagnes avaient coûté plus de deux cent millions de subsides extraordinaires. L'Angleterre, elle, avait vu son commerce presque entièrement détruit. Quatre mille deux cents bâtiments

(38) *Hist. Massachusetts Bay* (1767), II, 101.

(39) Nesmond au ministre, Belle-Isle, 30 sept. 1697, c. p. H. Lorin, *Le comte de Frontenac*, 466.

(40) Les alliés étaient dans la même situation. A. de Saint-Léger, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 35-41.

marchands, estimés sept cent cinquante millions de francs, lui avaient été enlevés par les Français; le crédit de ses meilleurs négociants était ruiné.

Enfin la paix fut signée à Ryswick le 20 septembre 1697 (41). Par le traité, la France et l'Angleterre se remirent, quant à leurs colonies, dans le même état où elles étaient au début de la guerre (42); seulement, la baie d'Hudson demeura à Louis XIV. La France resta maîtresse du sud et de l'ouest de Terre-Neuve, de tout le littoral du continent américain, depuis le nord de la baie d'Hudson jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, avec les îles adjacentes, de la vallée du Saint-Laurent, y compris les Grands-Lacs, et de l'immense vallée du Mississipi. Le règlement des difficultés existantes au sujet des limites de ces possessions fut laissé à des commissaires. Ainsi, après l'effusion de tant de sang, la question de la propriété du pays des Iroquois et celle de la frontière de la Nouvelle-Angleterre, que les événements avaient rendues plus que jamais difficiles à résoudre, restaient encore pendantes. Cette guerre avait beaucoup retardé les progrès du Canada, et fait contracter à la Nouvelle-Angleterre une dette qui, en l'obligeant de créer du papier-monnaie, la fit entrer dans une voie financière qui lui fut avantageuse suivant les uns, pernicieuse suivant les autres.

Il y eut des réjouissances publiques à Québec à l'occasion de la paix (42). Ce fut le signal, pour beaucoup d'habitants des campagnes, de retourner à leurs champs, que les courses des sauvages les avaient forcés de laisser en friche, et pour les seigneurs, de concéder une seconde fois les terres dont les propriétaires, tués à la guerre, n'avaient point laissé d'héritiers.

Conformément au traité, Louis XIV chargea MM. de Tallard et d'Herbault d'établir la frontière avec les commissaires de l'Angleterre. Comme cette dernière puissance s'était mise en possession des bords de la rivière Kennebec, depuis le traité de Bréda, la rivière Saint-George fut prise pour limite (43). Ce choix fut confirmé en 1700. Le peu de durée de la paix

(41) *Mém. des commissaires du roi*, II, 92. — V. H. Vast. *Les grands traités du règne de Louis XIV*, II, 1898, 202-213 et 149 ss.

(42) Sur l'ordre du roi. Lettres à Frontenac et à l'évêque de Québec, 12 mars 1698 (A. C. B, ord. du roi et reg. exp. Canada, 20, fol. 17 et 15). — Pontchartrain à Frontenac 12 mars 1698 (*Ibid.*, fol. 18.)

(43) *Mém. des commissaires du roi*, II, 335.

ne permit point de régler la question de la pêche sur les côtes d'Acadie.

A l'égard du pays des Iroquois, on n'osa pas encore en disposer de peur d'irriter une confédération dont l'amitié était briguée par les deux peuples. Les gouvernements anglais et français tâchèrent, par toutes sortes de subtilités, l'un, d'amener les Cinq-Cantons à reconnaître une suprématie européenne, l'autre, de les empêcher de tomber dans le piège, en les engageant à maintenir leur indépendance. Le comte de Bellemont vint remplacer, après le traité de Ryswick, le colonel Fletcher comme gouverneur général de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. [En mai 1698,] il envoya le colonel Schuyler et le ministre Dellius à Québec, [avec dix-huit prisonniers français. Ils remirent à Frontenac une lettre (44)] pour l'informer de la conclusion de la paix, régler l'échange des captifs (45) et s'entendre sur certains points du traité. Le gouverneur leur fit un accueil gracieux. Ils réclamèrent les terres iroquoises, avec les cantons de l'Ouest, Michillimakinac et ce qui était au midi de ce poste, sous prétexte que la Nouvelle-Hollande, avant d'être la province de New-York, embrassait tous ces pays. On leur demanda sur quoi ils se fondaient. « Pour nous, dit Callières, [qu'ils virent d'abord à Montréal], le droit de découverte et celui de possession sont nos titres tant sur le pays des Outaouas que sur celui des Iroquois. Nous en avions pris possession avant qu'aucun Hollandais y eût mis le pied. Et ce droit, établi par plusieurs titres en divers lieux des cantons, n'a été interrompu que par la guerre que nous avons été obligés de faire à cette nation, à cause de ses révoltes et de ses insultes (46). »

Les prétentions des deux couronnes étaient bien claires. Dans les négociations pour l'échange des prisonniers, Bellomont chercha encore à faire admettre que les Iroquois étaient sujets anglais. Frontenac se contenta de répondre qu'il traiterait directement avec les cantons. Malgré la diver-

(44) En date du 22 avril 1698. V. sa correspondance avec Frontenac et les réponses de celui-ci (A. C. C. G. Canada, 16, 1698, fol. 66, 74, 85. — N.-Y. Col. Doc., IV, 367, 420, IX, 690-695). — Champigny au ministre, 12 juillet 1698. — Frontenac et Champigny au ministre, 15 oct. 1698. — Frontenac au ministre, 18 oct. 1698 (A. C. C. G. Canada, 16, fol. 97, 2, 50).

(45) Presque tous les prisonniers anglais, cependant, gagnés par la sympathie des Francais, préférèrent demeurer en Canada. Parkman, *Count Frontenac*, 448, n.

(46) Callières au ministre, 15 oct. 1698 (A. C. M. S. M. Canada, 6, fol. 62). — *Relat. de ce qui s'est passé en Canada*, 1697-1698, 15 oct. 1698 (*Ibid.*, fol. 46).

gence de vues des deux gouvernements, la correspondance se continua quelque temps après le départ des envoyés.

Plus tard on apprit en Canada que le gouverneur anglais avait tenu un grand conseil, dans lequel les anciens des cantons avaient repoussé toute sujétion étrangère, et proclamé hautement leur indépendance nationale, dont ils se glorifiaient. Les détails de ce qui s'y était passé montraient que ce gouverneur et la confédération se ménageaient mutuellement, tout en se défiant l'un de l'autre. Le premier espérait toujours établir le droit de souveraineté de l'Angleterre sur les confédérés ; tandis que ceux-ci se servaient de cette circonstance pour obtenir des conditions meilleures des Français. L'on ne peut s'empêcher de plaindre le sort qui menaçait ces peuples, si ardemment convoités par deux nations aussi redoutables qu'ambitieuses, et d'admirer en même temps leur prudence et leur patriotisme.

Le gouverneur canadien décida habilement les cantons à traiter avec lui aux conditions qu'il voulait. Les fautes des Anglais contribuèrent beaucoup à cet heureux résultat. La sympathie religieuse des Iroquois les faisait incliner vers la France, leurs intérêts commerciaux les attiraient vers ses rivaux. New-York, pour détruire l'influence que la France exerçait par le moyen des Jésuites, établit, en 1700, la peine de mort contre tous les prêtres catholiques qui entreraient volontairement dans les cantons (47). Elle oubliait que cette mesure, outre la barbarie qui la caractérisait, froissait le sentiment religieux d'une grande partie de la confédération, et qu'elle portait atteinte au droit naturel de ces peuplades. Les envoyés français ne manquèrent pas de tirer parti de cette faute, aggravée encore par l'ordre que Guillaume III donna à Bellomont de contraindre les cantons à désarmer. Communiquée à Callières, cette lettre fut aussitôt transmise par lui au canton des Onnontagués : elle fit connaître aux Iroquois que le roi d'Angleterre les regardait comme ses sujets, et qu'ils ne devaient plus attendre de secours de lui (48). Lorsqu'ils se virent abandonnés de ce côté et menacés de l'autre, ils songèrent sérieusement à poser les armes.

Ils nommèrent, dans l'été de 1700, une ambassade (49) qui alla à Mont-

(47) Bancroft, *op. cit.*, 14 th ed., III, 193.

(48) La Potherie, IV, 123-130.

(49) Les Iroquois avaient déjà (1699-1700) envoyé des ambassades auprès de Callières et celui-ci

réal « pleurer les Français morts pendant la guerre ». Elle fut reçue avec pompe dans un conseil où assistèrent les députés de la plupart des alliés du Canada. Les délibérations furent rapides, car tout le monde avait besoin de repos. L'orateur des cantons parla avec une sage réserve. Il s'ouvrit assez, néanmoins, pour obliger Callières (50) à se prononcer sur ce qu'il ferait au cas où les hostilités éclateraient de nouveau entre eux et les Anglais. Il fit connaître l'indignation qu'avaient excitée dans leurs bourgades les ordres au gouverneur de New-York, et dit que, comme le refus de s'y soumettre pourrait leur attirer la guerre, il espérait que ses compatriotes trouveraient au fort Frontenac, outre les marchandises qu'ils ne pourraient plus se procurer à Albany, les armes dont ils auraient besoin. Le chef huron Le Rat, qui avait abandonné depuis longtemps le projet irréalisable de réunir toutes les nations indigènes en une seule confédération, se leva ensuite. « J'ai toujours obéi à mon père, dit-il, je jette ma hache à ses pieds ; je ne doute point que les peuples du couchant ne fassent comme moi. Iroquois, suivez mon exemple. » Les articles préliminaires de la paix furent signés, le 8 septembre, entre la France et ses alliés d'une part, et la confédération iroquoise de l'autre. Le gouverneur général, l'intendant, le gouverneur de Montréal, le commandant des troupes, les autorités ecclésiastiques apposèrent leurs signatures au bas du traité, ainsi que les sauvages, qui mirent sur le papier les signes héraldiques de leurs nations. Les Onnontagués et les Tsonnontouans tracèrent une araignée ; les Goyogouins, un calumet ; les Onneyouts, un morceau de bois en fourche, avec une pierre au milieu ; les Agniers, un ours ; les Hurons, un castor ; les Abénaquis, un chevreuil ; les Outaouas, un lièvre (51). On affecta plus de gravité que d'ordinaire à cette cérémonie, et l'on verra tout à l'heure que la confirmation du traité fut encore plus solennelle. Le succès de cette longue négociation était dû en grande partie à la conduite de Frontenac pendant la guerre et à l'attitude qu'il avait prise au début des pourparlers de la paix. Quoiqu'il fût mort déjà depuis deux

avait aussi chargé le P. Bruyas, Jésuite, avec Maricourt et Joncaire de négocier la paix chez les Cinq-Cantons.

(50) Successeur de Frontenac.

(51) Callières au ministre, 16 oct. 1700. — Champigny au ministre, 22 juillet 1700. La Potherie au ministre, 11 août, 16 oct. 1700. — Callières et Champigny au ministre, 18 oct. 1700 (A. C. C. G. Canada, 18, 1700, fol. 63, 90, 146, 150, 3 et aussi 81, 139). — La Potherie, IV, 115-186.

ans lorsque le traité fut signé, l'influence qu'il s'était acquise sur les sauvages par ses actes et par ses conseils lui avait survécu. Les indigènes semblaient le craindre encore dans son tombeau.

Ce gouverneur, dont on a dit autant de mal que de bien, était mort, à Québec, le 28 novembre 1698, à l'âge de soixante-dix-huit ans (52). Il avait conservé jusqu'à ses derniers jours la même vigueur de tempérament qu'il avait dans sa jeunesse. Sa fermeté, son énergie, ses talents brillaient encore comme dans ses plus belles années. Ce qu'il avait fait pour retirer la colonie des dangers où l'avait précipitée son prédécesseur augmenta les regrets universels que causa sa perte. Il emporta dans la tombe l'estime des Canadiens, qu'il avait gouvernés durant l'une des époques les plus critiques de leur histoire. Il avait trouvé la Nouvelle-France ouverte, attaquée de toutes parts, menaçant ruine ; il la laissa agrandie et en paix. Il a été jugé diversement par les différents partis qui divisaient alors le Canada. Le parti clérical, dont il avait voulu s'affranchir et restreindre en même temps l'influence dans les affaires politiques, l'a peint en général sous un jour peu favorable. Il lui reproche deux torts très graves à ses yeux : d'avoir été secrètement janséniste (53) et d'avoir toléré et encouragé la traite des boissons chez les sauvages. Aujourd'hui que Pascal est réclamé comme une des lumières du catholicisme, on doit être indulgent sur le premier reproche. Le second est plus considérable ; il fut, en toute probabilité, la principale cause de son rappel en 1682. On a vu qu'à cette époque, ses démêlés avec l'intendant Duchesneau avaient obligé la Cour à les rappeler tous les deux. La traite des boissons avec les sauvages était défendue. L'intendant, comme chef de la justice, avait voulu faire observer les ordonnances prohibitives, et le gouverneur non seulement y avait mis des entraves, mais encore avait favorisé les traitants qui les violaient. Il faut lire les dépêches de Duchesneau pour se figurer l'excès des dissensions entre ces deux hommes. Il accusait le gouverneur de faire la traite par l'entremise de Du Lhut, qu'il qualifiait de chef des violateurs de la loi. Il assurait que Frontenac prolongeait ses

(52) Il avait fait son testament le 22 nov. (A. C. M. S. M. Canada, 6, fol. 58).

(53) « Pour ce qui est de sa lecture spirituelle, ne la faisait-il pas souvent dans les livres composés par les Jansénistes ; car il avait plusieurs de ces livres qu'il préconisait fort, et qu'il prêtait volontiers aux uns et aux autres. » Notes d'un ennemi de Frontenac en marge du ms. de *L'Oraison fun.* de Frontenac, p. le P. Goyer, éd. P.-G. Roy, d. c., 38.

séjours à Montréal pour veiller aux intérêts de ses spéculations, et que l'exemple qu'il donnait en transgressant lui-même les ordonnances était cause que personne ne voulait plus les observer (54). Ces rapports augmentaient la haine de Frontenac contre l'intendant, et ce dernier se plaignit au ministre qu'il avait été obligé un jour de sortir du cabinet du gouverneur pour éviter ses injures.

Pendant sa seconde administration, Frontenac se laissa encore entraîner quelque peu dans les mêmes fautes. Nous disons fautes, car le commerce devait être défendu aux gouverneurs pour toutes sortes de raisons. Peut-être était-il convaincu que sa politique était la meilleure, indépendamment de son intérêt personnel, et que la traite devait être, autant que possible, abandonnée à la concurrence générale, comme elle l'était chez les Anglais. Il est indubitable que plus le nombre des traitants était grand, plus on approchait de cette liberté. Mais on aurait pu augmenter la liberté du commerce sans permettre aux gouverneurs ni aux autres fonctionnaires publics de trafiquer. Frontenac, du reste, faisait la traite par nécessité. Il appartenait à une famille qui manquait de biens, et le roi l'avait peut-être envoyé en Canada pour lui fournir l'occasion d'amasser quelques épargnes (55).

Frontenac se faisait encore des ennemis par sa hauteur et par sa jalousie, deux défauts très graves dans un homme placé à la tête du gouvernement. Ce fut là pour lui une source de difficultés et de chagrins. A cet égard, toutefois, une remarque s'impose. Le parti clérical, en même temps qu'il veut faire du gouverneur un tyran, ne laisse pas de reconnaître sa grande popularité. Une telle contradiction devrait nous mettre en défiance contre ses accusateurs. Au reste, dans une petite société, les moindres choses prennent vite les proportions d'un événement et finissent souvent par en produire les conséquences. C'est en refusant le secours du bras séculier aux décisions de l'Eglise canadienne que Frontenac s'attira son animadversion. Et pourtant c'était, en principe, la politique la plus sage. Que sont devenus, en effet, les gouvernements théocratiques ? Quel a été le sort de l'État jésuite du Paraguay ?

En le jugeant comme homme d'État, en appréciant sa valeur d'après

(54) *Supra*, liv. IV, ch. I. V. aussi le *Mémoire* non signé de 1674, citant les abus d'autorité de Frontenac (A. C. M. S. M., F, 78, fol. 1).

(55) V. App. CCX.

l'ensemble de ses actes et les résultats de sa politique, on doit néanmoins le ranger parmi le petit nombre d'administrateurs qui ont rendu des services réels au pays. Charlevoix lui-même le reconnaît en disant que la Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et que l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. L'abolition de la Compagnie des Indes occidentales et l'introduction de l'ordonnance civile de 1667 sont les principaux événements qui ont eu lieu sous sa première administration, de 1672 à 1682. Alors aussi le droit d'emprisonnement fut restreint au gouverneur général et au Conseil souverain (56). Frontenac fut un des auteurs du système que la France imagina en Amérique pour étendre et consolider son influence. Il consistait à former des alliances avec les sauvages, et à établir cette chaîne de forts qui s'étendit dans la suite jusqu'à la mer du Mexique. Les Anglais venaient de s'emparer de la Nouvelle-Hollande ; leur voisinage nécessitait, aux yeux de Frontenac, ces sages précautions. Sa seconde administration, après une époque sinistre, est entièrement remplie par les guerres dont nous avons tracé le glorieux mais trop sanglant tableau. La conduite qu'il tint à l'égard de la confédération iroquoise, et les conseils qu'il lui donna, produisirent d'heureux effets, car, après ces guerres, le Canada fut peu inquiété par elle. Il avait des idées étendues et justes pour l'agrandissement de la colonie. Mais l'état de la métropole et la politique de son gouvernement ne lui permirent pas toujours de suivre un système favorable au développement des immenses contrées qui portaient le nom de Nouvelle-France.

Le chevalier Louis-Hector de Callières, depuis longtemps gouverneur de Montréal, remplaça le comte de Frontenac (57). Possédant une grande expérience des affaires du pays, aimé des troupes à cause de son intrépidité, il se recommandait aussi par un jugement net, une intelligence ouverte, du désintéressement, beaucoup de probité et d'honneur.

Le chevalier de Vaudreuil fut nommé au gouvernement de Montréal (58), poste considérable que son activité, des manières aimables et nobles,

(56) Arrêt du 7 mai 1679, enr. le 30 oct. *Edits et Ord.*, I, 233.

(57) Le ministre à Callières, 27 mai 1699 (A. C. B, ord. du roi, 20, fol. 200). — La commission de Callières est du 20 avril 1699, enr. le 14 sept. (*Ibid.*, fol. 168. *Edits et Ord.*, III, 54). Il était célibataire.

(58) Ses provisions sont du 28 mai 1699 (A. C. B, ord. du roi, 20, fol. 224). Le ministre à Vaudreuil 30 mai 1699 (*Ibid.*, fol. 232).

sa popularité parmi les soldats le rendaient très digne d'occuper. Convaincu enfin de l'importance du fort Frontenac, le roi ordonna d'y placer aussi pour commandant un officier intelligent et capable de prendre une décision dans toutes les circonstances où il pourrait se trouver (59).

Callières suivit, à l'égard des Iroquois, la politique de son prédécesseur. Il avait mis lui-même la dernière main au traité préliminaire du 8 septembre (1700). Ce traité, que les Anglais traversèrent jusqu'à la fin, fut confirmé, le 4 août 1701, en une assemblée générale tenue sous les murs de Montréal.

Une vaste enceinte, garnie de gradins, avait été élevée dans la plaine, et l'on y avait réservé un espace pour les dames et l'élite de la ville. Treize cents sauvages vinrent s'y asseoir dans l'ordre qui leur avait été indiqué. Jamais on n'avait vu réunis les députés de tant de nations diverses. Les Abénaquis, les Iroquois, les Hurons, les Outaouas, les Miamis, les Algonquins, les Poutewatomis, [les Mascoutins,] les Outagamis, les Sauteurs, les Illinois, [les Cristinaux,] toutes les principales nations depuis le golfe Saint-Laurent jusque vers le bas du Mississipi, y avaient des représentants. Cette nombreuse assemblée offrait le spectacle le plus varié et le plus bizarre par l'étrangeté des costumes et la diversité des idiomes. Le gouverneur occupait une place où il pouvait être vu et entendu de tout le monde. Trente-huit députés signèrent le traité définitif (60). Le *Te Deum* fut ensuite chanté. Un festin, des salves d'artillerie, des feux de joie terminèrent une solennité qui assurait la paix de l'Amérique septentrionale, en ensevelissant dans le sein de la terre cette hache de guerre qui, depuis tant d'années, toujours levée et toujours sanglante, avait tenu dans l'effroi tous les peuples depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique (61).

La consommation de ce grand acte fut accompagnée d'un événement qui laissa une impression profonde et qui fournit une nouvelle preuve

(59) Louis de Laporte, sieur de Louvigny, fut nommé alors pour y commander (A. G.).

(60) Nicolas Perrot, les Jésuites Bruyas et Enjelran servirent d'interprètes.

(61) Les Agniers n'étaient pas représentés à cette assemblée ; leurs députés vinrent peu après signer le traité. *Ratification du traité de paix...*, 4 août 1701. Callières au ministre, 6 août, 4 oct. 1701 (A. C. C. G. Canada, 19, 1701, fol. 41, 112, 114). — La Potherie, IV, 194-266. Les Iroquois, en 1698, comptaient mille deux cent trente guerriers. N.-Y. Col. Doc., IV, 420. V. *Handbook of Amer. Indians*, I, 618-619.

du respect que le vrai patriote impose même à ses ennemis. A la première conférence publique (1er août) Le Rat, ce célèbre sauvage dont le nom a été cité déjà plusieurs fois, perdit connaissance. On le secourut avec d'autant plus d'empressement qu'on lui avait presque toute l'obligation de ce merveilleux concert, sans exemple jusqu'alors. Quand il fut revenu à lui, il montra le désir de parler. On le fit asseoir dans un fauteuil au milieu de l'assemblée, et tout le monde s'approcha pour l'entendre. Il exposa avec dignité et modestie ce qu'il avait fait pour amener une paix universelle et durable. Il appuya beaucoup sur la nécessité de cette paix, sur les avantages qui en reviendraient à toutes les nations, et démêla avec une adresse étonnante les intérêts des unes et des autres. Puis il se tourna vers le gouverneur général, et le conjura de justifier par sa conduite la confiance qu'on avait en lui. Sa voix s'affaiblissant, il cessa de parler. Doué d'une grande éloquence, il reçut encore dans cette circonstance imposante ces vifs applaudissements qui couvraient sa voix chaque fois qu'il l'élevait dans les assemblées publiques.

Sur la fin de la séance, il se trouva plus mal. On le porta à l'Hôtel-Dieu, où il expira pendant la nuit. Les Hurons sentirent toute la perte qu'ils venaient de faire. Jamais sauvage n'avait montré plus de génie, plus de valeur, plus de prudence, plus de connaissance du cœur humain. Des mesures presque toujours justes, les ressources inépuisables de son esprit lui assurèrent des succès constants. Passionné pour le bien et la gloire des siens, ce fut par patriotisme qu'il rompit, avec cette résolution qui, en cas pareils, compte pour rien le crime, la paix que Denonville avait faite avec les Iroquois contre ce qu'il croyait être les intérêts de la tribu huronne.

Le Rat, ou Kondiaronk, son nom huron, brillait dans les conversations par son esprit et ses relations vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était en cela le seul homme capable de tenir tête à Frontenac, qui l'invita souvent à sa table. Il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit, ce gouverneur et le P. de Carheil. L'estime qu'il portait à ce Jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien.

Sa mort causa un deuil général. Son corps fut exposé et ses funérailles, auxquelles assistèrent Vaudreuil, le clergé, les notabilités, les ambassadeurs sauvages furent très solennelles. On l'inhuma dans

l'église paroissiale (62). Telle était son influence et le cas qu'on faisait de ses conseils parmi sa nation, qu'après la promesse que Callières avait faite au chef mourant de ne jamais séparer les intérêts des Français de ceux des Hurons, ceux-ci gardèrent aux premiers une fidélité inviolable.

(62) La Potherie, IV, 222-230. — Charlevoix, II, 276-279.

---

# LIVRE SIXIÈME

---

## CHAPITRE PREMIER

### ÉTABLISSEMENT DE LA LOUISIANE

### 1683-1712

On donnait autrefois le nom de Louisiane (1) à tout ce pays, situé sur le golfe du Mexique, qui s'étend depuis la baie de Mobile jusqu'aux sources des rivières qui viennent de l'Ouest verser leurs eaux dans le Mississipi, c'est-à-dire jusqu'au Nouveau-Léon et au Nouveau-Mexique. Aujourd'hui cette immense région est divisée en plusieurs Etats : le Texas, à l'Ouest, entre le Rio del Norte, et la Sabine; la Louisiane proprement dite, au centre, entre ce dernier fleuve et la rivière aux Perles; le Mississipi, à l'Est, depuis la rivière aux Perles jusqu'à quelque distance de la baie de Mobile; l'intervalle jusqu'à cette baie fait partie de l'Alabama. Au nord de ces Etats, il y a encore ceux d'Arkansas, de Missouri, d'Illinois, etc.

A l'époque où nous sommes arrivé, tout ce pays était à peu près inconnu. Hernando de Soto, voyageur espagnol, ancien compagnon de Pizarre, n'avait fait que le traverser en courant après un nouveau Pérou. Parti de la baie Saint-Esprit, [(Tampa Bay ou Charlotte Harbor)], en Floride, [dans l'été de 1539,] avec mille hommes, il s'avança jusqu'aux Apalaches. De là, ayant suivi quelque temps le pied de ces montagnes, il rabattit vers le Sud, où il vint traverser la rivière Tombeckbee (Tombigbee) près de sa jonction à l'Alabama. Il se dirigea ensuite vers le Nord-Ouest [et

(1) Premièrement employé par La Salle dans une concession à La Forest, le 10 juin 1679 (Margry, *Mémoires et documents*, II, 21). De même la première carte portant ce nom est celle du Hennepin, d. sa *Description de la Louisiane* (1683).

aperçut le Mississipi (8 mai 1541) ;] puis, passant le fleuve, [il fit route dans le pays qui forme aujourd'hui l'Etat de l'Arkansas. Le printemps suivant,] Soto inclina au Sud et [atteignit l'embouchure de] la rivière Rouge : ce fut le terme de sa course. Il y mourut, le 21 mai 1543, sans avoir trouvé ce qu'il cherchait. Luis de Moscoso, son lieutenant, marcha alors vers l'Occident dans l'intention d'atteindre le Mexique. Mais, arrêté par les montagnes, il revint [sur les bords du Mississipi. L'année d'après (1543), on descendit à la mer et l'on côtoya le golfe jusqu'à l'entrée de la rivière Panuco, qui fut atteinte le 10 septembre. Des six cent vingt hommes qui avaient suivi Moscoso, il n'en restait plus que trois cent onze (2).] De cette expédition, ainsi que des rares voyages entrepris plus tard par les Espagnols sur les côtes septentrionales du golfe, on n'avait gardé que de vagues souvenirs.

On a vu (3) l'accueil gracieux que La Salle reçut de Louis XIV, en 1683, après avoir découvert l'embouchure du Mississipi. Il proposa au monarque de réunir au Canada la vallée que ce fleuve arrose, et d'assurer ainsi à la France le domaine des pays intérieurs, entre la mer du Nord, ou baie d'Hudson, et le golfe du Mexique (4). Cette idée fut agréable au roi, qui aimait tout ce qui avait de la grandeur. La Salle fut chargé de la réaliser en colonisant la Louisiane.

[Il avait demandé deux navires : on lui en donna quatre (5).] C'étaient *Le Joly*, de trente-six canons ; *La Belle* de six canons, présent du roi ; *L'Aimable*, de trois cents tonneaux, et une petite barque, [*Le Saint-François*. La Salle rassembla deux cent quatre-vingts personnes, en comptant les équipages. Il y avait à bord cent soldats, trente volontaires, douze gentilshommes, six Sulpiciens et Récollets, dont l'abbé Jean Cavelier, frère du découvreur, les PP. Zénobe Membré et Anastase Douay, outre des colons, des artisans et des laboureurs. Deux neveux de La Salle, Colin

(2) Récit d'un gentilhomme de Elvas (Portugal), tr. angl. p. B. Smith, réimp. p. T. H. Lewis, *Spanish Explorers in the Southern United States*, N.-Y., 1907, 129 ss. — V. aussi W. Lowery, *Spanish Settlements within the present limits of the United States*, I, d. c. — Winsor, *Hist. of America*, II, 244-253.

(3) *Supra*, 302-303.

(4) Il proposait aussi de bâtir un fort à soixante lieues du golfe pour se rendre maître du pays. V. ses deux mémoires à Seignelay, d. Margry, II, 359 ; III, 17.

(5) *Mém. de ce qui aura été accordé au sieur de La Salle* (Margry, II, 378). — Sa commission est du 14 avril 1684 (*Ibid.*, 382).

Cavelier et Crevel de Moranget, le premier âgé de quatorze ans, et un bourgeois de Rouen, Henri Joutel, étaient aussi de l'expédition.] La flotte, commandée par [un capitaine normand,] de Beaujeu, homme vaniteux et jaloux, fit voile de La Rochelle le 24 juillet 1684 (6). [Par suite d'un accident, elle dut relâcher à Rochefort, d'où elle repartit le 1er août.] A peine fut-on en pleine mer, il s'éleva des brouilleries entre les deux chefs (7). Cette mésintelligence grandit bientôt au point d'avoir les conséquences les plus désastreuses. La barque [qui portait la majeure partie des vivres] fut enlevée par les Espagnols, sous l'île de Saint-Domingue. Ensuite, trompés par les courants du golfe mexicain, et par des observations faites avec des instruments astronomiques inexacts, les Français se crurent à l'est, tandis qu'ils étaient à l'ouest de la principale bouche du Mississipi. La côte, sans arbres et plus basse même que le fleuve, retenu dans son lit par des atterrissements et des digues naturelles, ne présentait sur la mer aucune marque qui pût guider. Les Français passèrent devant le fleuve sans le reconnaître. Peu après, la Salle soupçonna quelque erreur, et voulut retourner en arrière. Beaujeu, offensé d'être ainsi commandé par un homme qui n'était pas militaire, et que la Cour avait mis au-dessus de lui malgré ses représentations, refusa de l'écouter (8).

On continua de voguer à l'aventure vers l'Ouest. Le 14 février (1685), rendu à la baie [de Saint-Louis ou] Saint-Bernard (aujourd'hui Matagorda Bay), dans le Texas, à cent vingt lieues au delà du Mississipi, La Salle prit la résolution presque désespérée de débarquer son monde. Il ordonna au capitaine [Aigron, commandant] de *L'Aimable* d'aborder dans la baie. Cet homme, en faisant semblant d'obéir, se jeta sur un écueil, où le navire et une grande partie de la cargaison furent perdus. Ce bâti-

(6) V. sur cette expédition, *Relat.* de Henri Joutel (Margry, III, 19-534). — *Journal historique du dernier voyage que feu M. de La Salle fit dans le golfe du Mexique...*, Paris, 1713, (résumé de la *Relat.*). — *Journal* de l'abbé Cavelier. *Journal* de l'abbé d'Esmainville. *Relat.* de l'ingénieur Minet (Margry, II, 501, 510, 591). V. encore Margry, II, 377 ss. ; III, 537 ss. — Récit du P. Douay, d. Le Clercq, *Prem. établissement de la foy*, II, ch. xxv.

(7) Seignelay avait confié à La Salle le choix de la route et la conduite de l'expédition par terre, ce que Beaujeu supportait mal (Margry, II, 381, 384). D'ailleurs, la correspondance entre les deux commandants montre de Beaujeu sous un jour plutôt favorable (*Ibid.*, 521-552, 564-573).

(8) *Relat.* de l'ingénieur Minet (Margry, II, 595).

ment portait les munitions de guerre et presque tous les outils (9).

Beaujeu, loin de punir le coupable, le reçut sur son bord. Par des raisons frivoles, il refusa à La Salle divers objets pour remplacer ceux qui avaient été perdus, et remit à la voile le 12 mars (10), abandonnant à leur sort les colons, au nombre d'environ cent quatre-vingts, sur la plage inconnue où le hasard les avait conduits.

Les Français se mirent aussitôt à cultiver la terre et à bâtir un fort où s'abriter contre les attaques des sauvages. Quand il fut assez avancé, La Salle en fit commencer un autre, [sur une rivière (Lavaca)] à deux lieues de là, dans un endroit plus avantageux, [et qu'il nomma fort Saint-Louis.] Mais la plupart des artisans qui avaient suivi La Salle savaient mal leurs métiers, et les constructions marchaient fort lentement. Les grains semés périrent par la sécheresse ou par le dégât des bêtes sauvages. Ces nombreux contretemps mécontentèrent ou découragèrent plusieurs colons. Des mutineries, excitées par le turbulent Duhaut, l'un d'eux, auraient déjà éclaté sans la prudence de Joutel, auteur de la meilleure relation que nous ayons de cette expédition malheureuse. La maladie vint à son tour aggraver la situation commune et enlever les hommes les plus utiles. Pour surcroît d'afflictions, les sauvages étaient chaque jour plus menaçants. La Salle dissimulait ses inquiétudes avec sa fermeté ordinaire. Il donnait l'exemple du travail avec un visage calme et serein. Les ressources de son esprit semblaient se multiplier. Son naturel sévère devenait plus inflexible sous cette apparence de sérénité, et dans le moment où ses gens s'épuisaient de fatigue, il punissait les moindres fautes avec la dernière rigueur. Peu compatissant dans son langage, il adressait rarement une parole de consolation à ceux qui souffraient sans murmurer. Une tristesse mortelle s'empara insensiblement de ses hommes, qui, devenus indifférents à tout, donnaient par là même plus de prise sur eux à la maladie. Une trentaine succombèrent (11) à ce dégoût fatal de la vie. Le caractère de La Salle n'a que trop contribué à son infortune. Sa fierté dédaignait les moyens de persuasion. Un autre chef,

(9) *Procès-verbal sur le naufrage de « L'Aimable »*. La Salle à Seignelay, 4 mars 1685 (Margry, II, 555, 559). Aigron fut emprisonné à son retour à La Rochelle (*Ibid.*, 605).

(10) Après bien des aventures, il gagna la baie Chesapeake et rentra à Rochefort le 5 juillet (Margry, II, 580, 583, 600-601).

(11) Joutel, *Journal hist.*, 109.

moins capable, moins juste même que lui, mais plus insinuant, se fût emparé des cœurs, et eût réussi par une douceur affable là où il échouait par une dureté silencieuse.

Le pays où les colons s'étaient fixés, partout plat et uni, possède un climat chaud, un air pur, un ciel qui donne rarement de l'eau. On n'y aperçoit que des plaines à perte de vue, coupées de rivières, de lacs et de bocages riants. Mais dans ces bocages, sous les palmiers aux formes sveltes et élancées, se glissaient des tigres. Dans ces rivières si limpides circulaient d'énormes caïmans. Le serpent à sonnettes rampait sous l'herbe dans ces prairies couvertes de fleurs et charmant le regard. Une multitude de peuplades barbares erraient dans ces contrées, où les êtres vivants faisaient contraste avec la nature inanimée. Charlevoix appelle Clamcoëts les habitants du littoral (12). Les Cénis étaient plus reculés dans l'intérieur. Ils allaient à cheval et se servaient du mors et de l'étrier comme les Espagnols, à qui sans doute ils avaient emprunté cet usage (13).

La Salle songea à se remettre à la recherche du Mississipi. Il fit vers la rivière Colorado, [avec cinquante hommes,] une première excursion de quelques mois, dans laquelle plusieurs de ses compagnons furent massacrés par les sauvages (30 octobre 1685 — fin mars 1686). D'autres périrent dans le naufrage de *La Belle*, qui lui était restée seule après le départ de Beaujeu (14). Une seconde exploration, poussée jusque chez les Cénis [placés près de la rivière Trinity (Etat du Texas),] ne fut pas plus heureuse. Sur vingt hommes qui l'avaient suivi, il n'en ramena que huit (22 avril-17 octobre 1686) (15). La Salle s'était proposé d'envoyer chercher des secours aux Iles, et de côtoyer ensuite le rivage du golfe jusqu'à ce qu'il eût retrouvé le Mississipi. La perte de son navire avait rompu son dessein. Restait à faire demander de l'aide en France par la voie du Canada.

Il résolut d'aller lui-même aux Illinois. Il partit, [le 7 janvier 1687, avec Joutel, l'abbé Cavelier, le P. Douay, Duhaut, Liotot, chirurgien

(12) II, 11.

(13) *Ibid.*, 13-14.

(14) Mais « ils n'avaient point trouvé sa rivière ». *Relat.* de Joutel (Margry, III, 164-165, 192, 104-208, 219-222, 226-230). — *Procès-verbal fait p. La Salle au fort Saint-Louis*, 18 avril 1686. (*Ibid.*, 541-546).

(15) Récit du P. Douay (Le Clercq, II, ch. xxv). — Abbé Cavelier, *Relat. du voyage p. découvrir l'embouchure du fleuve de Missisipy* (c. p. Parkman, *La Salle*, 405). — *Relat.* de Joutel (Margry, III, 222-225, 248-250).

de l'expédition, Moranget, Cavelier, un flibustier allemand Hiens, l'Archevêque, domestique de Duhaut, et d'autres,] seize hommes en tout. Il laissait vingt personnes au fort Saint-Louis. On voit que le nombre des colons était déjà réduit de cent quatre-vingts à trente-sept. [Joutel, qui avait commandé au fort en l'absence de La Salle, était remplacé par un Canadien nommé Barbier.] « Nous nous séparâmes les uns des autres d'une manière si tendre et si triste, dit Joutel, qu'il semblait que nous avions tous le secret pressentiment que nous ne nous reverrions jamais. » (16)

La marche fut lente, pénible. Vers la mi-mars, La Salle était encore sur l'un des affluents de la rivière Trinity. C'est alors qu'une sanglante tragédie compléta les désastres qui avaient déjà frappé son entreprise. Quelques hommes, à la tête desquels [étaient Duhaut et Liotot, s'étant éloignés de deux lieues pour chercher des vivres,] eurent un démêlé avec Moranget. Comme son oncle, Moranget montrait beaucoup de hauteur. Ils complotèrent ensemble de le tuer et, pour que rien ne fût révélé, d'ôter aussi la vie à deux autres de leurs compagnons. A peine, cependant, avaient-ils commis ce triple assassinat (17 mars 1687) (17), que, craignant la justice de La Salle, et entraînés d'ailleurs sur la pente du crime, ils crurent que leur vengeance resterait incomplète tant que ce chef lui-même respirerait, et sa mort fut aussi résolue. La Salle, ne voyant pas revenir son neveu, entra dans une vive inquiétude. Il s'informa si Moranget n'avait pas eu quelque difficulté avec Duhaut, et partit [en compagnie du P. Douay et d'un sauvage,] pour aller à sa rencontre (19 mars). Les assassins l'aperçurent de loin qui venait. Ils chargèrent leurs armes et se cachèrent dans les hautes herbes de la rive pour l'attendre. La Salle observa deux aigles qui planaient au-dessus de sa tête, comme s'ils eussent vu quelque cadavre aux environs. Il tira un coup de fusil. Un des conjurés, [L'Archevêque,] se montra aussitôt. La Salle s'avança vers lui, et demanda où était son neveu. Pendant que cet homme lui faisait une réponse insolente, une balle frappa La Salle à la tête et le renversa mortellement blessé et sans parole. Il vécut encore une heure. Il indiquait, en serrant la main

(16) *Journal hist.*, 158. Sur cette expédition, v. surtout *Relat.* de Joutel (Margry, III, 260 ss.). — Récit du P. Douay, d. Le Clercq, *ibid.* — Abbé Cavelier, *ibid.* (doit être lu avec précaution).

(17) Moranget, Saget, domestique de La Salle et un Chaouanon, Nika, furent tués à coups de hache par Liotot qui força De Marle à achever Moranget. *Relat.* de Joutel (Margry, III, 327-339).

au P. Douay, agenouillé près de lui, qu'il comprenait ce qu'il lui disait. Le bon Récollet l'enterra dans une fosse creusée au milieu du désert, et planta une croix de bois sur sa tombe (18). Ainsi finit, [à l'âge de quarante-trois ans,] celui que l'on peut appeler peut-être le fondateur du Texas.

Les meurtriers se saisirent de l'argent et prirent le commandement de la petite troupe. Mais la division ne tarda pas à se mettre entre eux. Dans une querelle au sujet du partage des dépouilles, Duhaut et Liotot, les deux chefs de la conspiration, furent tués à coups de pistolets par leurs complices (19). Après ces scènes affreuses, qui remplirent les indigènes eux-mêmes de terreur, on se sépara. Tous ceux qui s'étaient compromis restèrent au milieu des sauvages; les autres, au nombre de sept, parmi lesquels Joutel, le P. Douay et l'abbé Cavelier, continuèrent leur route vers le fort Saint-Louis des Illinois, où ils n'arrivèrent que le 14 septembre (20).

Dans l'intervalle, la petite colonie laissée à la baie Saint-Louis (Texas) finit d'une manière encore plus malheureuse. Les sauvages surprirent le fort et en massacrèrent tous les habitants, à la réserve de cinq. Ces derniers, avec quelques autres compagnons de La Salle, qui avaient déserté avant son départ, tombèrent plus tard entre les mains des Espagnols, que l'entreprise des Français inquiétait. Les rapports de ces prisonniers les tranquillisèrent; mais ceux qui pouvaient fournir des renseignements furent jetés au fond des mines du Nouveau-Mexique. [Cinq] enfants, [dont une fille,] d'un Canadien nommé Talon, étant d'un âge encore trop tendre pour avoir pu faire des observations sur le pays, touchèrent la générosité du vice-roi. Il les prit sous sa protection et les éleva à la cour. Quand ils furent assez âgés, il en mit [deux, Pierre et Jean-Baptiste,] dans la marine espagnole. Après diverses aventures plus ou moins romanesques, l'un d'eux parvint en France (21).

(18) Récit du P. Douay (Le Clercq, *ibid.*) — *Relat.* de Joutel (Margry, III, 327-331). Cf. *Relat.* de l'abbé Cavelier. — *Relation de la mort du sieur de La Salle suivant le rapport d'un nommé Couture*, 1er mars 1690 (Margry, III, 601 ss. très hostile à La Salle). Suivant Joutel, le coup fut tiré par Duhaut. Les assassins dépouillèrent la Salle et abandonnèrent son cadavre aux bêtes sauvages.

(19) Récit du P. Douay. — *Relat.* de Joutel (Margry, III, 369).

(20) *Relat.* de Joutel (Margry, III, 385-477). — Récit du P. Douay. Ils s'embarquèrent à Québec le 21 août 1688 et rentrèrent à La Rochelle le 9 octobre (Joutel, *ibid.*, 523-534. — Récit du P. Douay.)

(21) *Mém. sur lequel on a interrogé les deux Canadiens* (Pierre et J.-B. Talon)...., *Brest.*

Telle fut la funeste issue d'une expédition qui aurait eu probablement un meilleur succès si La Salle et les autres Français étaient restés dans le lieu où ils s'étaient d'abord établis, et s'ils s'étaient uniquement attachés à cultiver la terre. Le Texas est l'un des plus beaux et des plus fertiles pays du monde. La Salle commit encore ici la faute qu'il avait déjà commise en Canada : il se fit suivre par trop de monde dans ses courses. Il était trop remuant. Il voulait toujours marcher. Des auteurs lui reprochent d'avoir perdu de vue son premier dessein pour aller à la recherche des fabuleuses mines de Sainte-Barbe, [dans le Mexique.] Rien dans Joutel ni dans le P. Zénobe Membré ne justifie cette assertion. Au reste, il paraît que le génie de ce voyageur célèbre était plus propre à imaginer et à exécuter de vastes opérations commerciales dans des contrées lointaines, qu'à fonder un empire agricole. Ses idées avaient quelque chose de grand, et les plans qu'il soumit à Louis XIV ont pour base des calculs exacts et profonds qui font de lui un précurseur de Dupleix.

Nous nous sommes étendu sur cette expédition, parce qu'elle servit de prélude à celle de notre compatriote d'Iberville dans la Louisiane proprement dite, et parce que l'historien du Canada doit cette marque de reconnaissance à l'homme qui a sacrifié sa fortune et sa vie pour la cause de la colonisation française en Amérique. Si La Salle n'a pas commencé, du moins a-t-il hâté l'établissement de la Louisiane, si florissante aujourd'hui.

La fondation de la Louisiane devait être accompagnée de beaucoup de vicissitudes et de malheurs. L'expérience d'un siècle n'avait point éclairé la politique coloniale de la France. Tout au contraire, les principes larges et progressifs de Colbert furent mis en oubli dans le temps même où cette colonie commençait à naître. La pauvreté du trésor la livra à un monopole encore plus dur que celui que l'on a vu peser sur le Canada. On ne saurait trop redire à la France, qui cherche aujourd'hui à répandre sa race, sa langue et ses institutions en Afrique, ce qui a ruiné son système colonial dans le Nouveau Monde, où elle aurait dû prédominer : c'est le défaut d'association dans la mère-patrie pour encourager une nombreuse émigration de laboureurs ; c'est l'absence de liberté politique et religieuse, qui fit exclure du Canada des milliers de protestants alors qu'on n'avait

14 *février* 1698 (c. p. Parkman, *La Salle*, 472). — *Interrogations faites à Pierre et Jean Talon à leur arrivée de Vera Cruz*, 14 *sept.* 1698 (Margry, III, 613-621, et IV, 43).

pas d'autres colons à y envoyer; c'est la passion des armes trop répandue parmi les colons (22) ; enfin, c'est la faiblesse du commerce et de la marine. La Louisiane reçut une organisation d'un caractère plus commercial qu'agricole, lorsque la France perdait ses flottes dans la guerre de la succession d'Espagne; elle devait être retardée par ces événements et le fut. On choisit pendant longtemps des endroits plus favorables au négoce qu'à l'agriculture. On n'abandonna ce système qu'après avoir éprouvé des désastres irréparables. Le gouvernement anglais avait d'abord voulu, comme le faisait la France à l'époque où nous sommes rendu, empêcher ses émigrés de créer des établissements dans l'intérieur des terres, loin de la mer. « Les motifs de cette politique, dit Barbé-Marbois (23), sont exprimés dans un rapport qui ne vit le jour que fort tard. Les contrées de l'Ouest sont fertiles, y disait-on, le climat en est tempéré, les planteurs s'y établissent sans obstacles; avec peu de travail, ils pourraient satisfaire à leurs besoins; ils n'auraient rien à demander à l'Angleterre, et point de retours à lui offrir. » Voilà justement ce qu'on craignait. Mais la liberté et les institutions politiques des colons anglais neutralisaient les effets de la conduite intéressée de leur métropole.

La guerre [de la ligue d'Augsbourg,] que termina la paix de Ryswick, avait fait oublier à la France le Texas et la Louisiane. Pourtant la beauté de cette dernière contrée y avait insensiblement attiré plusieurs Canadiens. Ils finirent par s'y fixer et en devenir ainsi les premiers colons. On les voit s'établir dans le voisinage des bouches du Mississipi et sur la Mobile, pour trafiquer plus facilement avec les Iles françaises. Aussitôt que la tranquillité fut rétablie dans les deux mondes, la Cour reporta son attention sur la Louisiane (24). Les Espagnols, qui semblaient regarder l'Amérique comme leur patrimoine, avaient vu l'entreprise de La Salle d'un œil jaloux. Ils apprirent avec joie sa mort suivie de la dispersion de ses compagnons, et s'empressèrent de prendre possession de toute cette région pour en éloigner les Français. Ils firent leur principal établissement

(22) V. à ce sujet les commentaires de M. Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 6e éd. I, 151-152.

(23) *Hist. de la Louisiane* (1829), 12.

(24) Lettre du roi à ses commissaires à Ryswick, mai 1697, c. p. Margry, IV, Introd. IV. — Pour la bibliog. de la Louisiane, v. P. Henrich, *La Louisiane sous la compagnie des Indes*, 1907, d. c. IX-XXI.

dans la baie de Pensacola, à l'extrémité occidentale de la Floride. Ils y étaient depuis peu quand d'Iberville parut.

A son retour de la baie d'Hudson en 1698, ce navigateur avait demandé de reprendre le dessein sur la Louisiane, et d'aller par mer à la découverte de l'entrée du Mississipi (25). Le ministre de la marine, Pontchartrain, lui donna deux frégates, [*La Badine* et *Le Marin* (26).] D'Iberville partit de Brest [le 24 octobre (1698), accompagné du chevalier de Surgères, de son jeune frère Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville et du P. Anastase Douay. Il atteignit le cap François de Saint-Domingue, le 4 décembre,] quitta cette île le 1er janvier (1699), et, le 24, aperçut la terre de la Floride. Il passa devant la baie de Pensacola, dont les Espagnols, [au nombre de trois cents,] lui refusèrent l'entrée, et reconnut la baie de Mobile. De là il continua sa course vers le Sud-Ouest. Plus heureux que La Salle, il trouva enfin, le 2 mars, perdue au milieu de terres basses et couvertes de longs roseaux, cette embouchure du fleuve que l'on cherchait depuis si longtemps. Le grand tributaire de l'Océan fut salué d'un chant de *Te Deum*. « Poursuivant sa découverte, d'Iberville entra dans le Mississipi et arriva au village des Bayagoulas, composé de sept cents cabanes (14 mars). On y voyait un temple, à peu près semblable aux habitations du lieu, en forme de dôme écrasé et de trente pieds environ de diamètre. Le capitaine y pénétra, et aperçut, à travers la fumée épaisse que produisaient dans cette enceinte deux bûches continuellement allumées, une quantité de peaux de divers animaux du pays, que l'on avait déposées devant les bizarres images noires et rouges d'une autre espèce d'animal qui était le dieu des Bayagoulas (27). » [Quelque temps après, Bienville apportait à son frère une lettre que Tonty écrivait à La Salle, le 20 avril 1686 (28), et qu'il avait remise à un chef sauvage.] Cette lettre acheva de convaincre d'Iberville qu'il était sur le Mississipi. Il revint

(25) D'Iberville à Pontchartrain, 18 juin 1698 (Margry, IV, 51). Dès 1694, Tonty formulait le même projet. Lettre à Villermont, 11 sept. 1694 (*Ibid.*, 3-5). Trois ans ensuite, un ami de La Salle, Rémonville, proposait la formation d'une compagnie pour coloniser la Louisiane. *Mém.* du 10 déc. 1697 (*Ibid.*, 21).

(26) Instr. à d'Iberville, 23 juillet 1698 (Margry, IV, 72). Un autre navire, *Le Français*, devait les rejoindre à Saint-Domingue. Instr. à Châteaumorant, 20 août 1698 (*Ibid.*, 78). — Liste des officiers... (*Ibid.*, 50-51).

(27) L. Guérin, *Hist. maritime de la France* (éd. 1851), IV, 89. — Mémoire de 1699 (A. C. C. G. Louisiane, 1, 1678-1706, fol. 167).

(28) Et non 1685 (Margry, IV, 190, 271, 275).

alors sur ses pas. Il fit élever un fort, [le fort Maurepas, au nord-est de] la baie de Biloxi, située entre le Mississipi et la Mobile. [Il y plaça une garnison de soixante-et-seize hommes sous les ordres de l'enseigne Sauvole de Villantray, avec Bienville pour lieutenant. Le 4 mai (1699), il cinglait vers la France en même temps que Surgères (29).]

A son arrivée à Paris (30), il fut nommé chevalier de Saint-Louis (31). [Il se rembarqua, le 17 octobre 1699, avec le chevalier de Surgères, sur deux vaisseaux, *La Renommée* et *La Gironde*. Il amenait deux cents personnes parmi lesquelles étaient soixante-et-six Canadiens revenus de la baie d'Hudson avec son frère Sérigny.] Il les mit à terre à Biloxi, le 8 janvier 1700 (32). Ce pays aride et brûlé a une côte de quarante lieues d'étendue, pour ainsi dire inabordable. Les Français ne songeaient sans doute, en choisissant cette position, qu'à la facilité des communications avec les indigènes, les Espagnols, les Iles françaises et avec l'Europe.

La contrée était occupée par de nombreuses tribus : les Bayagoulas, les Capinans, les Chicachas, [les Natchez,] les Biloxis, [les Taensas,] etc. Ces sauvages vinrent en cérémonie présenter le calumet de paix à d'Iberville. En témoignage d'honneur, ils lui frottèrent le visage de terre blanche, et lui donnèrent des fêtes qui durèrent plusieurs jours.

D'Iberville apprit que, pendant son absence, une corvette anglaise avait paru sur le Mississipi (33), et que des colons des Carolines s'étaient avancés jusque chez les Chicachas, [vers le confluent de l'Ohio et du Tennessee.] L'attention des Anglais avait été attirée sur la Louisiane par une espèce de trahison du P. Hennepin. Ce Récollet, en dédiant au roi Guillaume III une [amplification] de sa *Description de la Louisiane* [sous

(29) Il débarqua le 30 juin. D'Iberville à Pontchartrain, 19 et 31 décembre 1698, 11 et 17 février, 29 juin 1699. *Journal de La Badine* (p. le même). *Journal du voyage de La Badine et du Marin.* (Margry, IV, 87-91, 95-103, 116-128, 131-289).

(30) Il présenta un mémoire au roi (Margry, IV, 308 ss.).

(31) Ainsi que Surgères. Pontchartrain à d'Iberville, 26 août 1699 (*Ibid.*, 339).

(32) D'Iberville à Pontchartrain, 26 février 1700 (A. C. C. G. Louisiane, 1, 1678-1706, fol, 225. — Margry, IV, 360 ss). A. C. C. G. Louisiane, 2, 1699-1724, fol. 17-18. — Gayarré, *Hist. de la Louisiane*, Nouv. Orléans, 1846-47, I, 63. — Pontchartrain à d'Iberville, 22 sept. 1699 (Margry, IV, 348 et 349).

(33) Armée de douze canons et envoyée par le propriétaire de la Caroline, Daniel Coxe, en 1698, pour fonder une colonie ; elle portait des huguenots et des Anglais. D'Iberville à Pontchartrain, 26 février 1700 (Margry, IV, 361-362). — *Journal de d'Iberville* (*Ibid.*, 395 ss.). Winsor, *The Mississippi Basin*, Boston and N.-Y., 1895, 46-48.

le titre de *Nouvelle Découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique* (parue à Utrecht, en 1697),] invitait ce prince protestant à prendre possession du pays, et à y faire prêcher l'Evangile (34). Guillaume avait bien accueilli sa suggestion. Il avait envoyé trois bâtiments chargés de huguenots vers le Mississipi (35). Ces réformés allèrent jusqu'au Mexique, conduits par le désir de se concerter avec les Espagnols pour chasser les Français de Biloxi (36). Les choses en demeurèrent là. Ceux-ci d'ailleurs éprouvèrent à peine quelque opposition de la part des Espagnols. Sur ces entrefaites, les rapports d'amitié et d'intérêt qui s'établirent entre la France et l'Espagne mirent fin aux réclamations de la cour de Madrid.

Un grand nombre de huguenots s'étaient réfugiés dans les Carolines, la Virginie, et quelques autres provinces anglaises, depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Le Massachusetts leur donna le droit de représentation à sa législature. Ils fondèrent plusieurs villes (37). [Quatre cents de] ces malheureux [fixés dans les Carolines,] qui n'avaient pu oublier leur ancienne patrie, firent encore demander à Louis XIV la permission de s'établir dans ses domaines. Ils lui indiquèrent la Louisiane. Ils promettaient d'y vivre en sujets soumis et ne désiraient que la liberté de conscience. Ils l'assuraient que leur nombre rendrait en peu d'années ce vaste pays florissant. Louis XIV, qui s'attachait d'autant plus à son sceptre qu'il approchait du tombeau, les refusa. « Le roi, écrivit Jérôme de Pontchartrain, ministre de la marine depuis 1699, n'a pas expulsé les protestants de son royaume pour en faire une république en Amérique. » (38) Ils renouvelèrent encore leur demande plus tard, sous la régence du duc d'Orléans. Ce prince dissolu fit la même réponse que son oncle le feu roi, quoiqu'il eût fort peu de religion d'aucune sorte (39). Ainsi la France, qui n'avait point de colons à envoyer au Canada ni à la Louisiane, refusait encore

(34) V. aussi Callières à Pontchartrain, 2 mai 1699 (A. C. C. G., 17, 1699, fol. 24).

(35) D. Coxe, *A Description of the English Province of Carolana*, 1722, 2-5. — D'Iberville au ministre, 26 février 1700 (Margry, IV, 361).

(36) Charlevoix, II, 261.

(37) V. C. W. Baird, *Hist. of the Huguenot Emigration to America*, N. Y., 1885. — *Huguenot Soc. of America Coll.*, N.-Y. depuis 1884. — *Virginia Hist. Soc. Coll.* Richmond, V, 1886. — E. Channing, *Hist. of the U. S.*, II, 402-403.

(38) C. p. Gayarré, I, 69. B. de la Harpe, *Journal hist. de l'établissement des Français à la Louisiane* (1698-1720) pub. en 1831, Nouv.-Orléans et Paris, 19.

(39) Charlevoix, II, 262.

une fois de fonder une nation de son sang en Amérique. Elle aimait mieux laisser ce continent à une puissance étrangère que de le voir occuper par ses fils de foi protestante (40).

D'Iberville remonta le Mississipi. [A dix-huit lieues de son embouchure, il bâtit un fort, armé de six canons.] Il visita les Natchez où il projeta de fonder, quelque jour, un autre établissement. [Il se rendit jusqu'aux Taensas.] Pendant qu'il était chez les Natchez, la foudre tomba sur un de leurs temples, et y mit le feu. Aussitôt ils accoururent en foule. Ils s'arrachaient les cheveux, se frottaient le corps et le visage de terre, et levaient les mains vers le ciel en poussant des hurlements terribles. Les mères apportaient leurs enfants et les jetaient dans les flammes. Saisis d'horreur, d'Iberville et les autres Français firent tous leurs efforts pour les arracher à ces mères égarées. Malgré tout ce qu'ils purent faire, dix-sept victimes périrent dans l'édifice embrasé, qui fut réduit en cendres avec les idoles (41).

Après un court séjour dans le pays des Natchez, d'Iberville redescendit à Biloxi devenu son quartier général. Il y laissa Sauvole et retourna en France (28 mai 1700) (42). Il avait écrit à Paris que les hommes entendus aux affaires de l'Amérique étaient d'avis que jamais on ne coloniserait la Louisiane, sans en rendre le commerce libre à tous les marchands du royaume. Le gouvernement pensait alors retirer beaucoup de la pêche des perles et de la vente du poil de bison, qu'on disait susceptible d'être filé comme la laine. Les rapports sur la découverte de mines d'or, d'argent et de cuivre à l'ouest du Mississipi entretenaient aussi les espérances les plus éblouissantes (43). D'Iberville, [en 1699,] avait envoyé son parent, Pierre Le Sueur, [avec vingt-cinq hommes,] prendre possession d'une mine de cuivre à la rivière Bleue (Blue Earth River), au nord-ouest du saut Saint-Antoine (44). [Son grand éloignement et l'hostilité des Sioux]

(40) V. App. CCXI.

(41) *Relation* de Pénicaut (Margry, V, 397-398). — Les Taensas firent de même en pareille occasion. Journal de d'Iberville (*Ibid.*, IV, 414).

(42) Journal de d'Iberville et celui de Bienville (*Ibid.*, IV, 395-431, 432-444). — Sauvole, *Recueil... de ce qui s'est passé... depuis le départ de d'Iberville* (*Ibid.*, 447 ss.). — Instr. de d'Iberville à Sauvole (*Ibid.*, 462). Cf. *Relat.* de Pénicaut (*Ibid.*, V, 391 ss.)

(43) Pontchartrain à d'Iberville, 22 sept. 1699 (Margry, IV, 350-351). — Mémoire de d'Iberville à Sauvole, 26 mai 1700 (A. C. C. G. Louisiane, 1, 1678-1706, fol. 247).

(44) Il bâtit sur cette rivière le fort l'Huilier. *Relat.* de Pénicaut (qui était du voyage). (Margry. V, 400-423). Mém. de Le Sueur au ministre (*Ibid.*, VI, 90).

la firent abandonner (1702). Quant aux prétendues mines d'or et d'argent qui faisaient tant de bruit, mais beaucoup plus en Europe qu'en Amérique, elles s'évanouirent peu à peu comme les illusions qu'elles avaient fait naître. Nous ne dirons donc rien de ces expéditions. Inspirées par le désir d'un gain prodigieux, elles finirent par la ruine. Telles furent les tentatives d'un Portugais nommé Antoine, échappé des mines du Nouveau-Mexique, qu'on employa pendant quelque temps à fouiller sans succès le sol de la Louisiane. Le seul résultat de ces entreprises fut de conduire les Français de proche en proche jusqu'aux sources des affluents supérieurs du Mississipi, non loin des montagnes Rocheuses. Ils remontèrent ainsi la rivière Rouge, l'Arkansas et le Missouri, à la poursuite de richesses toujours fuyantes. C'était le mirage du désert.

[A l'automne de 1701,] le roi renvoya d'Iberville (45) dans le golfe du Mexique (46) avec trois bâtiments : [*La Renommée*, la flûte *Le Palmier*, qui était commandé par Sérigny et un brigantin *L'Enflammé*.] Il devait travailler à affermir la colonie qu'il avait fondée et empêcher les Anglais de s'établir en Louisiane (47). [Arrivé dans la baie de Pensacola, le 16 décembre,] il chargea ses frères Sérigny et Bienville d'élever un fort à quatre bastions, sur la baie de Mobile. [Ce fort fut construit à seize lieues de la mer (en janvier 1702), et reçut le nom de fort Louis.] Après avoir examiné le pays, ses rivières, ses productions, bois, pelleteries, métaux, d'Iberville estimait que cet établissement avait le plus grand besoin de colons et surtout de cultivateurs (48). Il y commença des habitations [où quatre familles tout d'abord vinrent se fixer.] Bienville, devenu chef résident de la colonie par la mort de Sauvole (1701), [laissa le fort Maurepas sous les ordres de Dugué de Boisbriant. Puis il] transporta les habitants des sables arides de Biloxi à la Mobile [qui eut une garnison de cent trente hommes.]

(45) V. son *Mémoire* de janvier 1701 et sa lettre à Pontchartrain, 2 juillet 1701 (Margry, IV, 543 ss., 470).

(46) Malgré les protestations de l'Espagne. Lettre du roi d'Espagne et mém. de la Junte (Margry, IV, 552-568). Pontchartrain réfuta leurs prétentions (*Ibid.*, 568-574, 575).

(47) Pontchartrain à d'Iberville, 20 juillet 1701 (Margry, IV, 482 et 487).

(48) « Il serait nécessaire d'envoyer dans ces pays des familles, surtout de laboureurs, afin que l'on ne soit plus obligé d'y envoyer des vivres. » Mém. du 20 juin 1702 (Margry, IV, 593 et 603). V. encore son Mém. sur l'établis. de la Mobile et du Mississipi (*Ibid.*, 586 ss.) où il demandait aussi « vingt ou trente filles pour les marier avec les Canadiens ; qu'elles soient jolies. » (*Ibid.*, 586).

La rivière Mobile n'est navigable qu'en pirogues, et le sol qu'elle baigne n'est propre qu'à la culture du tabac. On voulait se rapprocher de l'île Dauphine, [ou île du Massacre,] située vis-à-vis son embouchure et où se trouve un port qui partageait avec Biloxi l'avantage d'être à proximité des Espagnols et des Iles. La Mobile devint le siège principal de la Louisiane. [Le 27 avril 1702, d'Iberville se rembarquait pour la France (49).]

[D'Iberville ne devait plus revoir la Louisiane. En 1703, il était nommé commandant en chef de cette colonie (50).] Mais les fatigues et une atteinte de fièvre jaune, [qu'il y avait contractée, l'empêchèrent de partir.] Malgré cela, l'activité de son esprit était toujours la même (51).

La guerre de la succession d'Espagne commençait. Il proposa d'attaquer les flottes anglaises de la Virginie et de Terre-Neuve (52). Son plan de campagne navale plut au roi. Quand tout fut prêt, le gouvernement employa ailleurs les forces qu'il lui avait promises (53). D'Iberville conçut un second projet. Mais, dans le temps qu'il se préparait à l'exécuter avec trois vaisseaux, il retomba malade. A peine remis, il offrit au cabinet de Versailles d'aller surprendre la Barbade, une des Iles du Vent. Le gouvernement, liant ce projet à une entreprise qui avait été proposée par le chef d'escadre Ducasse contre la Jamaïque, accorda [onze bâtiments à] d'Iberville. Celui-ci parut [à la Martinique, le 7 mars 1706. Il fut bientôt rejoint par le comte de Chevagnac qui amenait le reste de l'escadre avec onze cents flibustiers qu'il avait pris à l'île Saint-Christophe.] Mais les Anglais étaient sur leurs gardes, et d'Iberville ne put rien tenter contre la

(49) D'Iberville au ministre, 24 nov. 1701. — Journal de d'Iberville (15 déc. 1701-27 avril 1702). (Margry, IV, 501-523). — Nicolas de La Salle au ministre (1702) (*Ibid.*, 529 ss.).

(50) Pontchartrain à d'Iberville, 17 juin 1703 (Margry, IV, 632).

(51) Pontchartrain à Bégon, 14 nov. 1703 (Margry, IV, 636). Il eut des ennemis. On l'accusait de chercher son intérêt personnel (*Ibid.*, 621-622). V. N. de La Salle au ministre, 7 sept. 1706, c. p. Gayarré, I, 77. Il est vrai qu'il avait un magasin à la Louisiane. Pontchartrain à Bégon, 11 janvier 1709 (A. C. B, ord. du roi. 30, fol. 180).

(52) Mém. sur l'établis. de la Mobile... d. c. (Margry, IV, 587), et aussi un autre mém. (*Ibid.*, 545-546). — L. Guérin, *op. cit.* (éd. 1851), IV, 158.

(53) Pendant son absence, La Louisiane reçut des secours. En 1703, *La Loire*, arrivait à la Mobile (A. C. B, 23, fol, 171, 175). L'année suivante, Le Moyne de Chateauguay amenait dix-sept personnes et des vivres (*Ibid.*, 24, fol. 11. — Gayarré, I, 75-76). En 1705, on vit débarquer soixante-quinze soldats, vingt-trois filles, cinq prêtres et deux religieuses (Gayarré, *ibid.*). En 1706 et en 1707, un navire venait ravitailler les colons (A. C., B, dép.ᵉ du Canada, 1707, 29, fol. 1-2). Mobile avait cent quatre-vingt-quinze habitants en 1704 (P. Henrich, *op. cit.*, XLIV, n. 1).

Barbade. Il se jeta sur l'île de Nièves, qu'il enleva. Il y prit trente navires, les uns armés en guerre, les autres chargés de marchandises et fit prisonniers le gouverneur avec tous les habitants, y compris plus de sept mille nègres. La perte des Anglais fut énorme. Cette conquête répandit des richesses dans la Martinique, où d'Iberville courut déposer les trophées et le butin (54).

Il remit presque aussitôt après à la voile pour aller fondre sur les vaisseaux de la Virginie et de Terre-Neuve, et les colonies anglaises depuis les Carolines jusqu'au Massachusetts. « Mais cette entreprise importante, dit M. Léon Guérin, devait être interrompue par la fin prématurée de son chef. D'Iberville, dont la carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de découvertes et d'utiles fondations, fut victime, à la Havane (où il s'était arrêté), d'une seconde attaque d'épidémie. C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses campagnes prodigieuses par leurs résultats, obtenus avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour témoin et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine (55). »

Il expira le 9 juillet 1706. Il était né à Montréal le 20 juillet 1661 (56), et était le troisième fils de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, d'une famille originaire de Dieppe en Normandie. D'Iberville avait commencé dès l'âge de quatorze ans l'apprentissage des armes à une rude école : les guerres contre les sauvages et contre les Anglais. Outre l'intelligence et la bravoure, partout nécessaire aux chefs, il fallait, en Amérique, aux chefs comme aux soldats, une force de corps infatigable pour résister aux marches prodigieuses qu'ils étaient obligés de faire, au milieu de pays perdus, et dans toutes les saisons de l'année. Il fallait savoir manier le fusil comme la hache, l'aviron comme l'épée. Si le fondateur de la Louisiane excellait dans un genre de guerre aussi difficile, il n'était pas moins habile sur mer. Il livra une foule de combats, quelquefois

(54) L. Guérin, *op. cit.*, IV, 161-162.

(55) *Ibid.*, 162.

(56) Margry, IV, Introd. XXII. — V. pour sa bibliog. *supra*, 370, n. 7, 413, n. 33.

contre des forces bien supérieures, et resta toujours victorieux. Il ravagea deux fois la partie anglaise de Terre-Neuve et en prit la capitale. Il enleva Pemaquid, conquit la baie d'Hudson, fonda la Louisiane, et termina, à l'âge de quarante-quatre ans, sa carrière en servant glorieusement sa patrie comme chef d'escadre. Sa mort fut une grande perte. Il avait dû son avancement à Denonville et à la faveur du roi. Louis XIV, qui aimait déjà sa noblesse naissante du Canada, l'avait fait capitaine de vaisseau en 1702 (57).

[Le gouvernement de la Louisiane passa ensuite à Bienville. A ce moment, la petite colonie de la Mobile, déjà éprouvée cruellement, était réduite à la dernière extrémité, faute d'habitants et de moyens de subsistance. A tel point que Bienville l'abandonna en 1707 (58). Au reste, celui-ci avait eu maints démêlés avec le curé, M. de La Vente (59) et avec Nicolas de La Salle, commissaire ordonnateur.] Cette charge correspondait dans les colonies naissantes à celle d'intendant pour les établissements plus avancés, et tenait à la fois du civil et du militaire. [La Salle ne cessait d'accuser le gouverneur de malversations (60). Il n'en fallait pas davantage pour faire rappeler Bienville. Louis XIV le remplaça par un officier qui s'était distingué en Canada, Nicolas Daneaux de Muy, auquel il adjoignit Diron d'Artaguiette en qualité de commissaire ordonnateur (61). De Muy mourut en route, mais d'Artaguiette atteignit sa destination (28 février 1708). L'enquête qu'il institua sur la conduite de Bienville fit tomber les accusations de La Salle (62). Aussi Bienville conserva le gouvernement de la Louisiane. D'ailleurs,] le nouveau fonctionnaire travailla avec peu de succès à tirer les habitants de leurs habitudes de paresse et d'insouciance. Tout cessa de progresser, la population, le commerce, les défri-

(57) Sa commission est du 1er juillet 1702 (Margry, IV, 615).

(58) Bienville à Pontchartrain, 20 février 1707 (A. C. C. G. Louisiane, 2, 1699-1724, fol. 14). Gayarré, I, 79-82.

(59) Le même au même, *ibid.*, et 28 juillet (A. C. C. G. *ibid.*, 1, 1678-1706, fol. 532 ; *ibid.*, 2, fol. 22).

(60) La Salle à Pontchartrain, 7 sept. 1706 (*Ibid.*, 1, fol., 481-483, 496-499). Gayarré, I, 82-83.

(61) Le roi à Bienville. Pontchartrain au même, 30 juin 1707 (A. C. B, ord. du roi, 29, 1707, fal. 23-25). Instr. à du Muy et à d'Artaguiette, 30 juin 1707 (A. C. C. G. Louisiane, 1, fol. 13 et 30).

(62) Rapport de d'Artaguiette, 24-27 février 1708 (A. C. C. G. Louisiane, 2, fol. 249-253). — Peut-être Bienville faisait-il un commerce clandestin. En tout cas, Pontchartrain le voyait d'un mauvais œil. V. P. Henrich, *op. cit.*, XLVIII, n. 3.

chements. Cependant, on avait en Europe la plus haute idée du pays. Comme on voyait la France s'opiniâtrer à s'en assurer la possession au milieu d'une guerre désastreuse (63), on conjectura qu'il y avait d'immenses richesses. L'île Dauphine attira dès lors l'attention des corsaires, qui la ravagèrent en 1711. « Une colonie, dit Raynal, fondée sur de si mauvaises bases, ne pouvait prospérer. La mort de d'Iberville acheva d'éteindre le peu d'espoir qui restait aux plus crédules. On voyait la France trop occupée d'une guerre malheureuse pour en pouvoir attendre des secours. Les habitants se croyaient à la veille d'un abandon total ; et ceux qui se flattaient de pouvoir trouver ailleurs un asile s'empressaient de l'aller chercher. Il ne restait que vingt-huit familles, plus misérables les unes que les autres, lorsqu'on vit avec surprise Crozat demander en 1712 et obtenir pour quinze ans le commerce exclusif de la Louisiane (64). » Mais, avant d'aller plus loin dans l'histoire de cette contrée, nous allons reprendre au point où nous l'avons laissée celle du Canada, que la guerre de la succession d'Espagne vint troubler avant qu'il eût à peine goûté le repos dont il avait tant besoin, après la lutte acharnée qu'il avait soutenue contre les colonies anglaises et contre les Cinq-Cantons.

(63) Pontchartrain à Jonchée, 2 février 1707 (A. C. B, dép. Amér. sept., Louisiane, 28, fol. 358.)

(64) *Hist. phil. des Deux-Indes*, IV, 87. — V. *infra*, tome II, liv. VII, ch. 1.

---

## CHAPITRE II

### TRAITÉ D'UTRECHT

### 1701-1713

Hennepin écrivait en 1697 : « Ceux qui auront le bonheur de posséder un jour les terres de cet agréable et fertile pays (delà le lac Erié) auront de l'obligation aux voyageurs qui leur en ont frayé le chemin » (1). [A peine cela venait-il d'être publié] qu'un officier dont Frontenac avait aimé la nature aventureuse et les talents, Antoine de Lamothe-Cadillac (2), arrivait au Détroit, [le 24 juillet 1701 (3). Il était accompagné de cinquante réguliers, commandés par Alphonse de Tonty, autant de Canadiens, un Récollet et un Jésuite.] Les colons furent enchantés par la beauté du pays et par la douceur de son climat. La nature s'est plu à déployer sa magnificence dans cette contrée délicieuse. Un terrain ondulé, des prairies toutes verdoyantes ou des forêts de chênes, d'érables, de platanes et d'acacias, des rivières d'une admirable limpidité, au milieu desquelles les îles semblent avoir été placées comme par la main de l'art, tel est le tableau qu'ils virent en s'avançant dans ces lieux découverts par leurs pères. [Cadillac bâtit, à trois lieues du lac Erié, un fort à quatre bastions, qu'il nomma fort Pontchartrain, ainsi qu'un magasin et des habitations (4).]

(1) *Nouv. Découverte d'un très grand pays*, ch. XIX.

(2) Né d'une famille du Languedoc. Il vint au Canada en 1683 et s'établit à Port-Royal. En 1687, il se maria à Québec et il eut treize enfants. Après avoir habité le Maine, il reçut le brevet de capitaine (1691). De 1694 à 1697, il fut commandant à Michillimackinac. V. Margry, V, Introd. LXIII-LXVIII. C.-M. Burton, *A. de Lamothe-Cadillac*, Detroit, 1895.

(3) Il alla en France, en 1698, proposer au ministre cet établissement. Mém. à Maurepas (Margry, V, 138 n.). Mém. du roi à Callières et à Champigny, 27 mai 1699 (*Ibid.*, 136). V. aussi le Mém. de Callières demandant de rétablir les anciens postes (*Ibid.*, 154) ; les réponses de Cadillac au ministre (*Ibid.*, 157) ; sa lettre à un premier commis, 18 oct. 1700 (*Ibid.*, 166).

(4) Callières à Pontchartrain, 4 et 5 oct. 1701 (A. C. C. G., 19, 1701, fol. 114, 3. — Margry, V,

C'est aujourd'hui le plus ancien établissement de l'Etat de Michigan. Des pâturages couverts de troupeaux, des champs chargés de moissons, des métairies, des résidences magnifiques y frappent partout les regards du voyageur.

La ville de Détroit, qui a subi toutes les vicissitudes des villes frontières, renferme [aujourd'hui 465.766 habitants (5).] Etablie par les Français, elle est tombée sous la domination anglaise en 1760, et a été cédée aux Etats-Unis à la suite de la révolution américaine. Malgré tous ces changements, elle a conservé le caractère de son origine, et la langue française y est encore en usage. Comme toutes les cités fondées par le grand peuple dont sortent en partie ses habitants et qui a jalonné l'Amérique des monuments de son génie, celle-là est destinée à devenir considérable à cause de sa situation entre le lac Huron et le lac Erié.

Son établissement éprouva de l'opposition de la part des indigènes (6), et surtout de la part des Anglais (7), qui voyaient avec une jalousie que le temps ne faisait qu'accroître leurs rivaux s'asseoir sur les rives de tous les Grands Lacs, et dans toutes les plus belles positions aux deux extrémités de l'Amérique septentrionale. Ce poste devait passer Michillimackinac en importance, et relier le Canada à la Louisiane. Mais on venait à peine d'en jeter les premiers fondements, que la famine et une épidémie [de petite vérole] désolèrent le Canada (1703) (8), et qu'il fallut ensuite courir aux armes.

La paix de Ryswick n'avait duré que quatre ans. C'était bien peu de temps pour réparer les maux d'une longue guerre, qui avait retardé l'accroissement de toute la Nouvelle-France, arrêté le commerce et les défrichements, fait périr beaucoup de monde et causé l'abandon de beaucoup de terres. Dans ces quatre années cependant, malgré la lassitude générale et le besoin de repos, on avait fondé les établissements de la Louisiane, celui du Détroit, et signé le traité de Montréal avec les sauvages. Les protocoles ouverts inutilement en Europe pour le règlement des

187-190). Callières et Champigny au même, 8 oct. (*Ibid.*, 192). Consulter C.-M. Burton, *Cadillac's Village and History of the Settlement*, Detroit, 1896.

(5) Recensement de 1910.

(6) Callières à Pontchartrain, 4 oct. 1701, d. c.

(7) N.-Y. Col. Doc., IV, 650.

(8) Elle enleva le quart de la population de la ville de Québec. (N. de l'auteur.)

limites de l'Acadie n'avaient occupé que le cabinet de Versailles.

La mort de Charles II, roi d'Espagne, arrivée le 1er novembre 1700, ralluma la guerre dans les deux mondes. Il ne laissait aucun enfant. La disposition de son vaste héritage préoccupait la politique depuis plusieurs années, et des traités secrets s'étaient conclus entre les puissances européennes, dès son vivant, pour partager ses dépouilles (9). Les Espagnols, qu'on n'avait point consultés, semblaient devoir subir la loi de l'étranger comme s'ils eussent été vaincus. On alla jusqu'à démembrer en idée leur monarchie par une première convention en 1696 ; on en disposa une seconde fois par un autre partage imaginaire. Cette conduite, qui blessait l'honneur de ce peuple fier, jaloux de son indépendance, violait aussi ses droits et ses intérêts les plus chers. Voyant l'Espagne menacée à la fois par tant de prétendants avides, le Conseil d'Etat de Madrid fut d'avis de préférer la maison de France. Elle avait, d'ailleurs, pour elle le droit du sang, et la puissance de Louis XIV semblait une garantie pour l'intégrité de la monarchie. Le roi moribond légua donc par testament (2 octobre 1700) tous ses Etats à Philippe, duc d'Anjou (10), second fils du Dauphin et petit-fils du monarque français.

L'Europe vit avec étonnement [Philippe V,] un Bourbon, monter sur le trône espagnol. Cet événement trompait toutes les ambitions. Telle fut la surprise qu'aucun prince ne songea d'abord à protester, excepté l'empereur d'Autriche, qui prit les armes afin de conserver un sceptre qui échappait à sa famille. La France ne pouvait éviter le combat, soit qu'elle refusât d'accepter le testament, soit qu'elle s'en tînt au dernier traité de partage. Elle se trouvait entraînée ainsi malgré elle dans une guerre qui fut la seule juste peut-être de toutes celles entreprises par Louis XIV, et néanmoins la seule funeste de son long et glorieux règne.

Les autres cabinets n'avaient besoin que d'un prétexte. Ils se liguèrent avec l'Empereur pour détacher de la monarchie espagnole les Etats qu'elle avait en Italie. Ils voulaient rétablir l'équilibre européen. Ce motif, tout-puissant pour Guillaume III, n'aurait pas été regardé par ses sujets du même œil après sa mort, survenue le 19 mars 1702, sans une

(9) Sur ces faits et les suivants, v. A. de Saint-Léger, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 51-87.

(10) Par un premier testament (publié en 1698), Charles II avait institué le prince électoral de Bavière pour son héritier universel ; mais celui-ci mourut en 1699.

démarche du roi de France, laquelle avait offensé vivement la nation anglaise. Jacques II, le monarque détrôné, était décédé [à Saint-Germain, le 16 septembre 1701.] Louis XIV reconnut pour roi d'Angleterre le fils de ce prince. Il était, cependant, convenu avec son Conseil de ne point le faire (11), mais les larmes de la veuve de Jacques et les prières de Mme de Maintenon l'avaient gagné. Mme de Maintenon possédait sur l'esprit du vieux monarque un empire qui fut plus d'une fois fatal au royaume. « Le roi de France, dit alors la ville de Londres dans des instructions à ses représentants aux Communes, se donne un vice-roi en conférant le titre de notre souverain à un prétendu prince de Galles. Notre condition serait bien malheureuse, si nous devions être gouvernés au gré d'un prince qui a employé le fer, le feu et les galères, pour détruire les protestants de ses Etats; aurait-il plus d'humanité pour nous que pour ses propres sujets? » (12) Le Parlement déclara le prétendant Jacques III coupable de haute trahison.

Les causes de la guerre (13) étaient donc tout à fait étrangères aux intérêts de l'Amérique. Peut-être l'espoir de s'emparer de la Nouvelle-France fut-il pour quelque chose dans la résolution du cabinet de Londres. Quoi qu'il en soit, les colons et les sauvages vont reprendre les armes. Cette fois, heureusement, les hostilités dans le Nouveau Monde seront moins meurtrières que durant la guerre de 1689. Tandis que le génie de Marlborough immortalisera, par des victoires en Europe, le règne de la reine Anne, [qui avait succédé à son beau-frère Guillaume,] l'Angleterre verra presque toutes ses entreprises en Amérique se terminer par des défaites et des désastres.

Au début de la guerre, les Canadiens firent encore proposer à Paris la conquête de la Nouvelle-Angleterre (14). La Cour répondit que la neu-

(11) En outre, « il violait l'article IV du traité de Ryswyk; il bravait le roi Guillaume, et le Parlement, qui venait de fixer la succession au trône dans la ligne protestante ». A. de Saint-Léger, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 86.

(12) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XVII (éd. A. Rébelliau, 278).

(13) L'Angleterre, la Hollande et l'Empereur déclarèrent la guerre à la France et à l'Espagne les 4, 8 et 15 mai 1702 respectivement.

(14) (Deux) Projets sur la Nouvelle-Angleterre, 1701 (A. C. C. G. Canada, 19, 1701, fol. 232). D'Iberville proposa la conquête de Boston. Mém. de 1701 (A. C. C. G., 19, fol. 241). De même Saint-Castin en 1702. Parkman, *A Half Century of Conflict* (1892), Boston, 1905, I, 6, n. 1.

tralité était plutôt désirable, et même nécessaire (15). Le Massachusetts, l'Acadie, Terre-Neuve devinrent les principaux théâtres des combats. L'île de Terre-Neuve, surtout, acquérait d'année en année une si grande importance, que l'Angleterre, quand elle fut devenue plus forte sur mer que la France, songea sérieusement à s'en rendre maîtresse et à s'emparer de toute l'entrée du bassin du Saint-Laurent, base de la puissance française dans cette partie du monde. En minant peu à peu cette base, tout l'édifice devrait crouler au premier choc. Ainsi les points exposés aux coups de l'ennemi étaient les côtés faibles du système colonial de Colbert.

Pour compenser cette faiblesse du côté de l'Atlantique, les Français travaillaient activement à se fortifier dans l'intérieur. Le traité de Montréal en 1700 avait été dicté par cette politique. Son premier effet sera de paralyser l'action des colonies anglaises dans la guerre nouvelle. Nos historiens n'ont pas assez apprécié les conséquences de ce grand acte, qui donna aux Canadiens une puissante influence sur toutes les nations indigènes, en établissant entre eux et elles une sorte de droit international. La politique française éleva en quelques jours des barrières qui subsistèrent un demi-siècle, et qui n'auraient jamais été renversées si la France avait eu, en 1755, les vaisseaux et les habiles officiers de mer qui assurèrent le triomphe de la révolution américaine vingt-cinq ans après.

Par le traité de Montréal la neutralité des Iroquois était obtenue, et rien ne pouvait être plus avantageux à la colonie que d'être en paix avec eux (16). Callières leur donna plusieurs missionnaires (17). Ils se répandirent dans leurs tribus pour y prêcher la foi. Ils devaient aussi dissiper les préjugés que ces peuples nourrissaient contre les Français, avertir le Canada de leurs démarches et déconcerter les pratiques sourdes des Anglais, lesquels étaient peu redoutables de ce côté lorsqu'ils n'avaient pas pour eux les cantons. La province de New-York voulut engager les Iroquois à renvoyer ces missionnaires. Elle ne réussit qu'à ébranler quelques

(15) Mém. du roi à Brouillan (gouverneur de l'Acadie), 23 mars 1701 (A. C. B, reg. exp. Canada, 22, fol. 144). — Pontchartrain à Vaudreuil, 17 juin 1705 (A. C. B, dép. de l'Amérique sept., 27, 1705-1706, fol. 47). Cf. Pontchartrain à Callières, 10 mai 1702, 20 juin 1703 (A. C. B, reg. exp. Canada, 23, 1701-1703, fol. 89, 194).

(16) Pontchartrain y insistait. Lettre à Callières, 6 mai 1702 (A. C. B, reg. exp. Canada, 23, fol. 57).

(17) Tels les Jésuites Milet, Bruyan, Lamberville, Garnier, Vaillant. Des laïques aussi, Louis Thomas de Joncaire, Maricourt et Longueuil, qui accompagnaient ces missionnaires, exerçaient parmi les Iroquois une grande influence.

chefs, et à étendre, par leur voie, ses intrigues parmi les nations occidentales; mais elle ne put pas entraîner les cantons (18).

Le gouverneur demanda à la Cour des recrues (19). La principale inquiétude venait alors des provinces du golfe, l'Acadie et Terre-Neuve, trop peu peuplées pour faire une résistance sérieuse, et qu'on disait menacées par des forces considérables. Mais on sut plus tard que les hostilités des Anglais s'étaient bornées à la capture de quelques bâtiments pêcheurs le long des côtes. Il fut question à Paris de diriger sur l'Acadie une émigration nombreuse, capable de la défendre. Ce projet, formé déjà bien des fois, n'eut jamais de suite pour le malheur de tout le monde : pour le malheur de la France, qui perdit l'Acadie peu après; pour celui des Acadiens, qui furent dispersés en divers pays par leurs dominateurs; enfin pour celui de l'Angleterre elle-même, qui se déshonora par un acte d'autant plus cruel qu'il était commis au préjudice d'un petit peuple que sa faiblesse même devait protéger. Dans le premier moment, Callières crut la péninsule acadienne sauvée. Il ne pensait plus qu'à la province placée plus immédiatement sous son commandement lorsqu'il mourut à Québec, le 26 mai 1703 (20).

Le Canada, qu'il servait avec une grande habileté depuis plus de vingt ans, le regretta. Callières avait été nommé gouverneur de Montréal pour le roi en 1684 sur la présentation du séminaire de Saint-Sulpice, investi de ce droit comme seigneur de l'île. Il avait ensuite succédé, en sa qualité de second officier militaire du pays, au comte de Frontenac, à la tête du gouvernement de toute la Nouvelle-France. Son administration avait duré quatre ans et demi. Il contribua beaucoup, par ses actes et probablement aussi par ses conseils, à déterminer la France à mettre dans les Canadiens cette confiance qu'ils ne trahirent jamais.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, fut choisi pour son successeur, à la demande de la colonie (21). On ne lui

(18) Callières à Pontchartrain, 4 nov. 1702 (A. C. C. G. Canada, 20, 1702, fol. 155). Beauharnois au même, 11 nov. 1702 (*Ibid.*, fol. 187).

(19) Callières à Pontchartrain, 4 nov. 1702.

(20) Il fut enterré dans l'église des Récollets à Québec, à côté de Frontenac. Mère Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 409. *Gazette de France*, 1703, 361. *Journal* de Dangeau (1684, 1715), éd. 1854-68, IX, 246. *Mercure de France*, sept. 1703, 260-265.

(21) Sa commission, qui est du 1er août 1703, ne fut enr. à Québec que le 17 sept. 1705. *Edits et Ord.*, III, 58-59. V. sur son entrée en fonction, Mère Juchereau, *op. cit.*, 420-421. V. sur lui et sa famille le P. Daniel, *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, Montréal, 1867, 257-280.

accorda pas cet honneur sans quelque répugnance. En 1706, le ministre Pontchartrain, qui le blâmait de montrer trop de faiblesse pour des parents auxquels il laissait faire la traite contre les ordonnances (22), lui écrivit que le roi avait eu de la peine à se décider à le nommer à cette haute charge, [à cause de la nombreuse parenté de sa femme en Canada (23).]

La confédération iroquoise était alors à l'apogée de sa gloire. Elle voyait les Anglais et les Français tour à tour briguer son alliance, ce qui plaisait à son orgueil et flattait son ambition. Elle se crut l'arbitre des deux peuples. Un chef [onnontagué,] mécontent de la guerre qui s'annonçait, disait avec une fierté naïve : « Les Européens ont l'esprit mal fait : ils font la paix entre eux et un rien leur fait reprendre la hache. Nous n'en usons pas de même et il nous faut de grandes raisons pour rompre un traité que nous avons signé. » (24) Ces paroles faisaient connaître assez au gouverneur que les Iroquois respectaient le traité de Montréal, du moins pendant quelque temps. Fidèles à leur ancienne politique, ils entendirent jouer le rôle de médiateurs, et Vaudreuil en avait informé le roi (25). Louis XIV répondit que, si l'on était sûr de mener à bien la guerre et sans trop de frais, il fallait rejeter les propositions des cantons, qui voulaient comprendre les Anglais dans la neutralité ; mais que, si le succès de la guerre était douteux, il fallait ménager cette neutralité, sans toutefois passer par la médiation des Iroquois (26).

On garda la défensive dans la partie occidentale du Canada. Le ministre manda au gouverneur (27) de mettre toute sa politique à maintenir ses alliés en paix ensemble et à conserver sur eux l'influence française, double tâche qui exigeait autant d'adresse que de prudence. Vaudreuil possédait ces qualités. De plus, il connaissait parfaitement le caractère indien.

(22) Lettre du 17 juin 1705, d. c.

(23) Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706 (A. C. B, dép. Amér. sept. 27, 1705-1706, Canada, fol. 31.)

(24) Paroles des sauvages à Vaudreuil en 1703 (A. C. C. G. Canada, 21, 1703, fol. 50).

(25) Lettre à Pontchartrain, 14 nov. 1703 (A. C. C. G. Canada, 21, 1703, fol. 50). Le même au même, 3 avril et 16 nov. 1704 (A. C. C. G., 22, 1704-1705, fol. 32, 35).

(26) Le roi à Vaudreuil, 15 juin 1705. Pontchartrain au même, 17 juin 1705 (A. C. B, dép. de l'Amér. sept., 27, fol. 36, 47).

(27) Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706, d. c. Le même au même, 30 juin 1707 (A. C. B, dép. Amér. sept. 29, 1707-1708, fol. 55).

Un air de froide réserve, dans telles circonstances qu'il savait choisir, lui ramena quelquefois des tribus prêtes à l'abandonner.

Les Hurons paraissaient par moments pencher vers les Anglais. Les Outaouas avec les Miamis cherchaient à recommencer la guerre contre les Cinq-Cantons. Les Outaouas [enlevèrent même une trentaine de Tsonnontouans] près du fort Frontenac (28). La paix fut alors en danger. Les sauvages du Détroit envoyèrent des députés à Albany. Le gouverneur Peter Schuyler, l'homme le plus actif du parti de la guerre dans la province de New-York, et l'ennemi le plus acharné des Français, redoubla d'efforts, jusqu'à compromettre sa fortune pour rompre l'alliance entre les Iroquois et le Canada (29). Sans les Abénaquis, il aurait gagné une partie des Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne (30). Il avait réussi, par ses intrigues, qu'il étendait de tous côtés, à engager, en 1704, quelques sauvages à disperser, en mettant le feu aux habitations, les colons établis au Détroit. Tout annonçait une crise, peut-être un soulèvement général. Mais une fois que Vaudreuil eut entre les mains les fils de ces menées, il sut, par des négociations conduites avec adresse, non seulement conjurer l'orage qui le menaçait, mais tourner les armes des Iroquois chrétiens contre les Anglais.

Tenir les nations sauvages en paix était toujours une tâche très difficile. C'était presque une tâche impossible lorsque la France et l'Angleterre avaient les armes à la main. Vaudreuil ne comptait guère sur un long calme dans l'Ouest. Il venait à peine d'en réconcilier les tribus que des difficultés fort graves s'élevèrent tout à coup, en 1706, entre les Outaouas et les Miamis par la faute de La Mothe-Cadillac, commandant du Détroit (31). Elles pouvaient allumer la guerre entre la première de ces nations et les Français. Les Miamis tuèrent quelques Outaouas. Les tribus des vic-

(28) Vaudreuil et Beauharnois à Pontchartrain, 17 nov. 1704 (A. C. C. G. Canada, 22, 1704-1705, fol. 4).

(29) *Ibid.*

(30) En 1696, la bourgade de la Montagne avait été transplantée, à l'exception de deux cents âmes, au Sault-au-Récollet, qui est à six milles de Montréal. Vingt-cinq ans après, Saint-Sulpice établissait les deux groupes dans sa seigneurie du lac des Deux-Montagnes, à Oka, sur la rive Nord de l'Ottawa, à trente-six milles de la ville (A.-G.).

(31) Il faut dire que depuis 1702, Lamothe-Cadillac, avait, par sa rare habileté, réuni autour du fort Pontchartrain des bandes d'Outaouas, de Hurons, de Miamis, de Mahingans, sans compter les Poutéwatomis qui y étaient déjà (Margry, V, 266-340). Mém. de Cadillac, 18 mars 1706 (A. C. C. G. Canada, 24, 1706, fol. 270).

times se plaignirent. Cadillac répondit qu'il ferait informer. En partant pour Québec, peu après, sans avoir rendu justice, il dit que tant que les Outaouas verraient sa femme au milieu d'eux, ils pourraient être tranquilles ; mais que, si elle partait, il ne répondait pas des événements. Ces paroles énigmatiques leur parurent une menace. Ils crurent qu'on voulait les punir d'avoir attaqué les [Tsonnontouans au fort Frontenac.] Les paroles et la conduite d'un jeune officier nommé Bourgmont, chargé du commandement en l'absence de Cadillac, les confirmèrent dans cette idée. Un accident fortuit accrut encore leurs soupçons.

Dans une audience, un d'eux battit le chien de Bourgmont, qui l'avait mordu à la jambe. Bourgmont se jeta sur le sauvage, et le frappa avec tant de fureur qu'il en mourut. Cette action combla la mesure. Les Outaouas feignirent un départ, revinrent, attaquèrent les Miamis et les poursuivirent jusqu'au fort, qui tira sur eux pour les éloigner. Nombre d'hommes furent tués des deux côtés avec un soldat français et un Récollet, le P. Constantin (5 juin 1706) (32).

La nouvelle de cet événement mit Vaudreuil dans un embarras extrême, qu'augmenta l'arrivée d'une ambassade iroquoise. Les cantons le faisaient prier d'abandonner à leur vengeance ces Outaouas perfides. Il commença par repousser leur demande, à laquelle toutes sortes de raisons s'opposaient (33). Il exigea ensuite des députés outaouas envoyés vers lui, à Montréal, pour expliquer la conduite de leurs guerriers au Détroit, qu'ils lui remissent les coupables, à qui Cadillac, retourné au fort, avait eu l'imprudence de faire grâce (34). Mais comment les saisir ? Les Miamis qui les voulaient à tout prix, outrés de ce que leur désir de vengeance restait sans satisfaction, accusèrent de trahison ce commandant et massacrèrent les Français qu'il y avait dans la bourgade. Au moment où il se disposait à les punir, Cadillac apprit que les Hurons et les Iroquois avaient comploté ensemble de faire main basse sur tous les Français dans cette partie du pays. Il fut alors obligé de dissimuler, faute de moyens suffisants pour leur imposer. Il fit une paix fourrée avec les Miamis, qui, méprisant sa faiblesse, n'en observèrent point les conditions. Cette

(32) Vaudreuil à Pontchartrain, 24 juillet 1707 (Doc. de Paris, VI, 367.)

(33) *Ibid.*

(34) Cadillac à Vaudreuil, 27 août 1706. (A. C. C. G. Canada, 24, 1706, fol. 298).

paix avait rompu le complot des sauvages. Dès qu'il vit les Miamis seuls, il marcha contre eux pour venger les meurtres et la violation du traité. Ces barbares, complètement battus et forcés dans leurs retranchements, s'en remirent à la clémence du vainqueur (35).

Tandis que le gouverneur tenait avec une main souple les rênes de cette multitude de tribus, qui, comme des chevaux indomptés, étaient toujours près, dans leur folle ardeur, de se jeter les unes sur les autres, il ne perdait pas de vue les Abénaquis, que la Nouvelle-Angleterre cherchait à détacher des Français. Pour déconcerter ces intrigues lorsqu'elles allaient trop loin, il fallait quelquefois jeter les sauvages dans une guerre, chose après laquelle ils soupiraient sans cesse. C'était un recours extrême. Mais la sûreté, l'existence même de la population française était une raison suprême qui faisait taire toutes les autres.

Au commencement de la guerre, des relations s'étaient établies secrètement entre Boston et un petit nombre d'Abénaquis. Elles avaient abouti à une espèce de paix (36). Pour la rompre, Vaudreuil réunit [cinq cents] guerriers de diverses nations et quelques Français sous la conduite de Michel Le Neuf de Beaubassin, et les lança, en 1703, vers Boston. Ce parti ravagea plus de quinze lieues de pays, depuis Casco jusqu'à Wells, [dans l'Etat de Maine.] « Les sauvages, dit Bancroft, divisés par bandes, assaillirent avec les Français tous les postes fortifiés et toutes les habitations, n'épargnant, selon les paroles d'un fidèle chroniqueur, ni les cheveux blancs de la vieillesse, ni l'enfant sur le sein de sa mère. La cruauté devint un art, et les honneurs récompensèrent l'auteur des tortures les plus raffinées. Il semblait qu'à la porte de chaque maison un sauvage caché épiât sa proie. Que de personnes furent massacrées ou traînées en captivité ! Si des hommes armés, las de leurs attaques, pénétraient dans les retraites de ces barbares insaisissables, ils ne trouvaient que des solitudes. La mort planait sur les frontières. » (37) L'excès des maux donna un moment d'énergie aux habitants du pays désolé. A leur tour, ils attaquèrent les Abénaquis dans l'automne, et ne leur firent aucun quartier ;

(35) Mém. de Lamothe-Cadillac, 18 mars 1706, d. c. — *Gazette de France*, 1707.

(36) Il y eut des pourparlers entre Anglais et Abénaquis en 1702 (*Relat.* du P. Bigot, 1702) et aussi en 1703 (Penhallow, *Hist. of the Wars of New England with the Eastern Indians*, éd. 1859, 16-18. L'auteur y assistait.)

(37) *Hist. of the Colonization of the United States*, d. c. 14 th. ed. III, 212.

ils massacrèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains. Les Abénaquis, se voyant pressés, demandèrent du secours au gouverneur canadien. Vaudreuil leur envoya dans l'hiver (1703) deux cent cinquante hommes [y compris des Iroquois chrétiens, sous Jean-Baptiste Hertel de Rouville, qui avait avec lui ses quatre frères.]

Ce détachement se porta de Montréal au lac Champlain; puis, prenant à travers les bois, franchit les Alléghanys et tomba, dans la nuit du 28 février 1704, sur Deerfield, aux confins du Massachusetts. Cette bourgade était défendue par une palissade de vingt arpents de circuit; elle renfermait [dix-sept] maisons entourées de pieux. Il y avait quatre pieds de neige sur la terre, et le vent en avait formé des amoncellements çà et là jusqu'à la hauteur des palissades. Ces assaillants, au moyen de leurs raquettes, entrèrent dans la place comme si elle n'avait été protégée par aucun obstacle. Les habitants, [au nombre de trois cents,] furent pris ou tués, et les maisons livrées aux flammes (38). La plupart des prisonniers furent amenés en Canada, où, malgré le cruel mode de guerre suivi à cette époque, on accueillait toujours bien ces malheureux. Les enfants et les jeunes gens faits prisonniers étaient tendrement traités par les Canadiens et finissaient souvent par embrasser la religion catholique et par se fixer dans le pays. On leur accordait alors des lettres de naturalisation. Nos archives contiennent de ces lettres, avec des pages entières de noms (39).

[Pendant l'été de] 1708, une nouvelle expédition contre la Nouvelle-Angleterre fut résolue à Montréal [par Vaudreuil] dans une assemblée des chefs sauvages chrétiens. [Quatre cents hommes, dont cent soldats et autant de Canadiens,] sous les ordres de Rouville et de Saint-Ours Deschaillons devaient en faire partie. Mais ensuite la plupart des sauvages refusèrent de marcher. Deux cents hommes seulement se mirent en route. Ils remontèrent la rivière Saint-François, passèrent les Alléghanys par les montagnes Blanches, et descendirent dans le New-Hampshire en se rap-

(38) Suivant Vaudreuil et Beauharnois, on fit cent cinquante Anglais prisonniers ; les Français eurent trois tués et vingt blessés. Lettre à Pontchartrain, 17 nov. 1704 (A. C. C. G. Canada, 22, 1704-1705, fol. 4). Vaudreuil au même, 3 avril 1704, d. c. — Cf. *An account of ye destruction at Derefd. febr.*, 29, 1703-4 (Proc. Mass. Hist. Soc., IX, 1866-67, 478, n.). — Penhallow, *op. cit.* éd. 1859, 18-23. Consulter encore sur ces combats et les suivants, H. M. Sylvester, *Indian Wars of New England*, Boston, 1910, III.

(39) Reg. C. S. — Belknap, *Hist. of New Hampshire*, d. c., I, 285.

prochant d'un petit lac [nommé Winnepesaukee] pour donner la main aux Abénaquis. Ces auxiliaires, occupés ailleurs, ne se trouvèrent pas au rendez-vous. La petite colonne, trop faible pour aller attaquer Portsmouth, au bord de la mer, comme ses chefs en avaient eu le dessein, se porta rapidement sur Haverhill, bourg palissadé, [comprenant trente maisons et] baigné par les eaux du Merrimac, à quatre ou cinq cents milles de Québec. Il venait de recevoir des renforts, et se gardait. Rouville, ne pouvant plus espérer le surprendre, passa la nuit avec sa troupe dans une forêt voisine. Le lendemain matin (29 août), il mit ses gens en bataille, et exhorta ceux qui pouvaient avoir ensemble quelque différend à se réconcilier. Après quoi ils s'agenouillèrent derrière les arbres qui les dérobaient aux regards de l'ennemi, firent une courte prière et s'élançèrent à l'attaque. Malgré sa résistance, ils enlevèrent la place la hache à la main. Tout fut saccagé.

Le bruit du combat avait répandu l'alarme au loin. La campagne se couvrit bientôt de gens de pied et de cavaliers qui cernèrent les Canadiens. Ceux-ci se battirent à l'arme blanche, jusqu'à ce que la victoire, longtemps douteuse, se déclarât pour eux. Hertel de Chambly, frère de Rouville, et Jarret de Verchères, deux jeunes officiers de grande espérance, furent tués. Les vainqueurs opérèrent leur retraite assez tranquillement (40).

En peignant ces scènes de carnage, n'oublions pas les beaux traits d'humanité. Parmi les prisonniers qu'on emmenait, se trouvait la fille du principal habitant de Haverhill. Ne pouvant supporter les fatigues d'une longue marche, elle aurait succombé sans un jeune volontaire de Québec, nommé Dupuy, qui la porta sur son dos une partie du chemin (41).

Les attaques des bandes canadiennes répandaient le désespoir dans les établissements anglais. Le gouverneur d'Albany, Schuyler, fit les remontrances les plus vives à Vaudreuil. « Je n'ai pu m'empêcher de croire, disait-il, qu'il était de mon devoir envers Dieu et envers mon prochain de prévenir, s'il était possible, les cruautés barbares et païennes qui n'ont

(40) Suivant Vaudreuil, les Français perdirent huit hommes et eurent dix-huit blessés tandis que les Anglais tués montèrent à une centaine. Vaudreuil à Pontchartrain, 5 nov. 1708. Vaudreuil et Raudot au même, 14 nov. 1708 (A. C. C. G. Canada, 28, 1708, fol. 100 et 3). Hutchinson, *Hist. Mass. Bay* (éd. 1795), II, 156. Penhallow, *op. cit.* (éd. 1859). Charlevoix, II, 324-327.

(41) Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 14 nov. 1708, d. c.

été que trop souvent exercées sur les malheureux habitants de la Nouvelle-Angleterre. » (42) Mais, tout en élevant la voix au nom de l'humanité contre les excès de ces guerriers farouches, il intriguait lui-même auprès des Iroquois chrétiens, des Hurons et des autres nations sauvages, pour les engager à rompre leur alliance avec les Français et à prendre les armes contre le Canada (43), c'est-à-dire pour les engager à répéter les scènes dont il se plaignait avec tant d'énergie. Aussi a-t-il été remarqué que Schuyler avait été assez instruit de ce qui se passait depuis cinquante ans dans cette partie de l'Amérique, pour savoir que le Canada avait été réduit par les Anglais eux-mêmes à la nécessité de laisser les sauvages faire des courses dans leurs provinces. Il ne pouvait ignorer non plus les horreurs auxquelles s'étaient portés les Iroquois à leur instigation pendant la dernière guerre. A Boston même, les prisonniers français et abénaquis étaient encore traités avec cruauté, au lieu que les prisonniers anglais ne recevaient que de bons traitements des Canadiens et de leurs alliés (44).

Nous avons dit que le fort de la guerre eut lieu dans les établissements voisins du golfe. Le gouverneur de Plaisance, Brouillan, avait remplacé en Acadie (45) Villebon, mort en 1700. Brouillan avait reçu ordre d'augmenter les fortifications [à Port-Royal et] à La Hève, et d'encourager le commerce en empêchant, autant que possible, les Anglais de pêcher sur les côtes. Ne pouvant espérer de secours de France, il fit alliance avec les corsaires, dont La Hève devint le refuge. Les affaires y prirent aussitôt un grand accroissement. L'argent y abonda. La ville put récompenser les sauvages qui, par leur irruption dans la Nouvelle-Angleterre, vengeaient les dégâts des navires anglais sur les côtes acadiennes.

Le gouvernement de Boston, usant de représailles après le massacre de Deerfield, envoya, en 1704, le colonel Benjamin Church attaquer l'Acadie. Cet officier, que le récit des ravages des Français avait rempli d'indignation, était venu à cheval, malgré son grand âge, d'une distance

(42) Copie de la lettre de P. Schuyler (26 sept.) 7 oct. 1708 (A. C. C. G. Canada, 28, 1708, fol.185). Vaudreuil à Pontchartrain, 12 nov. 1708 (*Ibid.*, fol. 150).

(43) Vaudreuil à Pontchartrain, 5 nov. 1708, d. c. — Le même au même, 12 nov. 1708 (A. C. C. G. Canada, 28, 1708, fol. 150).

(44) Charlevoix, II, 329.

(45) Ses provisions sont du 1er février 1702 (A. C. C. G. Acadie, 4, 1700-1703, fol. 148).

de soixante-dix milles, offrir ses services à Dudley, gouverneur [du Massachusetts et du New-Hampshire.] Il fit voile avec trois vaisseaux, dont un de quarante canons, quatorze transports et trente-six barques, portant cinq cent cinquante soldats, et se jeta sur les habitations des rivières Pénobscot et Passamaquoddy, où il mit tout en cendres. Il cingla de là à la côte orientale de la baie Française (Fundy), vers [Grand-Pré et ensuite] Port-Royal, où il fut repoussé par une poignée d'hommes. Il voulut encore aller prendre les Mines et ne fut pas plus heureux. Changeant de tactique, il chercha les endroits sans défense. D'abord il courut vers la rivière Ipiguit, qu'il dévasta facilement. A Beaubassin (baie de Chignecto), les habitants, prévenus de son approche, l'empêchèrent, quoique en petit nombre, de faire beaucoup de mal. Church passa ainsi une partie de l'été à effectuer des descentes sur le littoral. Il fit une cinquantaine de prisonniers de tout âge et de tout sexe, et ne prit guère de butin (46). Que pouvait-il y avoir alors à piller chez les pauvres Acadiens ? mais il découvrit la faiblesse de cette colonie. Trois ans après, les Anglais résolurent d'en faire la conquête. [Seize] cents hommes furent levés dans le New-Hampshire, le Massachusetts, le Rhode-Island. Le 6 juin 1707, deux régiments sous le colonel March parurent devant Port-Royal sur vingt-trois transports, escortés par deux vaisseaux de guerre.

Daniel Auger de Subercase y avait succédé à Brouillan, mort [en 1705 (22 septembre) (47).] Il arrivait de Terre-Neuve, où il s'était distingué. L'ennemi avait fait ses préparatifs si secrètement que Subercase fut surpris en quelque sorte dans la ville, ou plutôt dans le bourg décoré du nom pompeux de capitale de l'Acadie (48). Les murailles tombaient en ruines. Pour donner le temps de boucher les brèches, Subercase disputa le terrain pied à pied aux corps débarqués sur les deux rives du bassin. Après trois jours passés en reconnaissances, les ennemis ouvrirent la tranchée. Quatre

(46) A. Holmes, *American Annals*, Cambridge (Mass.) 1805, II. Expéditions faites par les Anglais de la Nouv.-Angl. à Port-Royal, aux Mines et à Beaubassin, 1704 (A. C. C. G. Acadie, 5, 1704-1706, fol 8). Cf. Hutchinson, *Hist. Mass. Bay* (1767), II, 143-145. Penhallow (éd. 1859), 28-30. — Sylvester, *Indian Wars of New England*, d. c. II. Le roi félicita Brouillan. Mém. du 3 juin 1705 (A. C. B, dép. Amér. sept. 1705-1706, 27, Acadie, fol. 28).

(47) Mém. du roi à Subercase, 22 mai 1706 (A. C. B, dép. Amér. sept., 1705-1706, Acadie, 27, fol. 4). Il vint au Canada comme capitaine en 1687.

(48) Port-Royal ne comptait que cinq cents âmes et l'Acadie entière, mille quatre cent quatre-vingt-quatre Européens. Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies*, 33.

cents hommes, qu'ils avaient détachés pour enlever les bestiaux dans la campagne, furent abordés par [Anselme de] Saint-Castin (49) à la tête des Abénaquis et de quelques Français, et mis en déroute. Le sixième jour du siège, on remarqua beaucoup de mouvement dans la tranchée. La nuit venue, au milieu du profond silence qui régnait dans la ville et sur les remparts, un bruit sourd causé par des masses d'hommes en marche annonça l'approche de colonnes d'attaque. La garnison était prête. Sitôt que les assaillants furent à portée, elle ouvrit sur eux un feu si bien nourri qu'ils reculèrent et allèrent chercher un abri contre les balles dans les ravins du voisinage, où ils restèrent tapis toute la journée suivante après s'y être retranchés. Saint-Castin, et La Ronde Denys, arrivé à Port-Royal avec soixante Canadiens [douze] heures avant les Anglais, furent d'un grand secours. Ce fut à eux principalement que la ville dut sa conservation.

Le surlendemain de l'assaut, les ennemis levèrent le siège (17 juin 1707). On ne doutait point à Boston de son succès, et on y avait fait par avance des réjouissances publiques. La nouvelle de la retraite des troupes y causa la plus vive indignation. Le colonel March n'osant paraître devant ses concitoyens, était resté avec la flotte à la baie de Casco. Il reçut ordre de ne point débarquer son monde (50). [Dudley résolut de venger, sans plus attendre,] l'échec qu'on avait essuyé (51). Trois vaisseaux portant [plus de mille soldats parurent] dès le 20 août (1707) devant Port-Royal. La consternation y fut au comble parmi les habitants, qui d'abord regardèrent comme une témérité d'essayer à se défendre contre des forces si supérieures. Subercase seul ne désespéra point, et son assurance releva les courages. Les premiers moments de surprise passés, chacun ne pensa plus qu'à son devoir. Les ennemis attendirent au lendemain pour leur débarquement, et ce fut en partie ce qui sauva la ville en donnant le temps d'appeler les hommes de la campagne.

Les Anglais descendirent à l'autre bord de la rivière et s'y retran-

(49) Fils de Jean Vincent, baron de Saint-Castin (*Supra*, 403). V. *infra*, n. 88.

(50) Sur ce siège, V. Subercase à Pontchartrain, 26 juin 1707 (A. C. C. G. Acadie, 6, 1707-1708, fol. 19). Labat au même, 6 juillet 1707 (*Ibid.*, fol. 8). Cf. le récit de Barnard (aumônier anglais) d. *Mass. Hist. Soc. Coll.* 3 rd. ser. V, 1836, 189-196.

(51) *Report of a Committee to consider His Excellency's Speech*, 12 March. 1707. — *Resolve for an Expedition against Port-Royal*, c. p. Parkman, *A Half Century of Conflict*, I, 125.

chèrent. Les bombes les firent déloger. En marche ils donnèrent, au nombre de sept cents, dans une embuscade que leur avait tendue Saint-Castin avec cent cinquante hommes. Ils dressèrent un second camp où ils se fortifièrent avec hâte. Après ils ne remportèrent aucun avantage. Le corps de Saint-Castin fut porté à quatre cent vingt hommes. Le gouverneur en prit lui-même le commandement, pour forcer les ouvrages de l'ennemi, dès qu'il voudrait remonter dans ses navires, dessein que parut bientôt indiquer le mouvement des chaloupes. Mais un officier, impatient de combattre, commença trop tôt l'attaque avec quatre-vingts hommes. Il emporta les avant-postes. Echauffé par ce succès, il sauta dans les lignes, où il fut blessé. Le combat ainsi engagé, il fallut le soutenir. Saint-Castin et d'autres chefs accoururent y prendre part. On se battit à coups de hache et de crosse de fusil. L'ennemi fut repoussé plus de cinq cents verges vers ses embarcations. Honteux de fuir devant si peu de monde, il revint sur ses pas; mais on le rechargea avec une telle furie qu'il céda et fut contraint de se rembarquer précipitamment.

Le jour même, une partie de la flotte leva l'ancre; le lendemain, le reste s'éloigna. Les Anglais avaient éprouvé de grandes pertes tant par les combats que par les maladies. L'échec des deux expéditions augmenta beaucoup la dette du Massachusetts (52).

Tandis que l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre voyaient ainsi la baïonnette et la hache passer hautes et sanglantes sur leur territoire à la clarté des incendies, Terre-Neuve était en proie aux mêmes désolations.

A la première rupture de la paix, les Anglais avaient fait, comme en Acadie, des ravages sur les côtes françaises de l'île. Ce ne fut qu'en 1703 que les Français commencèrent à prendre leur revanche. A cette date, le major Daniel Auger de Subercase (53) avait remplacé à Plaisance Brouillan, passé au gouvernement de l'Acadie. [Un officier, François Ama-

(52) V. sur cette entreprise Subercase à Pontchartrain (A. C. C. G. Acadie, 6, 1707-1708, fol. 72). Le même au même, 20 et 25 décembre 1707. Cf. Hutchinson, II (éd. 1767), 165-167. — Penhallow (éd. 1859), 50-52. Le roi récompensa Subercase par une gratification de 2.000 liv. Pontchartrain à Subercase, 24 août 1707 (A. C. B, dép. Amér. sept. 29, Acadie, 1707-1708, fol. 44). D'ailleurs les colonies de la Nouvelle-Angleterre étaient désunies et désorganisées. On accusait le gouverneur Dudley de commercer clandestinement avec le Canada. *The Deplorable State of New England*, Boston, 1708. — Hutchinson, II, 158, n. — E. B. Greene, *Provincial America*. d. c. 148.

(53) Sa commission est du 1er avril 1702 et ses instr. d'avril 1703 (A. C. B, dép. Canada, 23, fol. 160 et 163).

riton, aidé de quatre soldats et de quarante-huit miliciens et marins, surprit] en plein jour, le Forillon (Ferryland), poste important [occupé par trois cents Anglais et enleva trois navires. Les Anglais attaquèrent à leur tour Amariton. Celui-ci, resté avec une douzaine d'hommes, se défendit vaillamment puis revint à Plaisance (54).] Dans l'hiver, les Français continuèrent leurs courses et firent subir des pertes sensibles au commerce de l'ennemi. Ce n'étaient là que les préludes d'attaques beaucoup plus sérieuses. Subercase avait repris, avec l'agrément de la Cour, le projet formé par d'Iberville de soumettre toute l'île à la domination française. Pour lui en faciliter l'exécution, le roi fit placer sous ses ordres cent Canadiens et douze officiers commandés par [le chevalier Dubois-Bertelot] de Beaucourt (55). Ces troupes débarquèrent à Plaisance dans l'automne de 1704 (15 novembre). Subercase se trouva bientôt à la tête de quatre cent cinquante Canadiens, flibustiers [et Abénaquis,] tous habitués aux rudes campagnes en hiver. Il partit avec eux de Plaisance le 15 janvier (1705) et se dirigea vers Saint-Jean. Le 26, la troupe intrépide était à Bébou (Bay of Bulls), à quelques lieues de cette place ; elle avait traversé quatre rivières rapides, au milieu de glaçons flottants, et cruellement souffert du froid. Les habitants, effrayés en voyant apparaître ces hommes que les obstacles avaient rendus plus farouches, demandèrent quartier. Après un repos de deux jours, Subercase se remit en chemin et arriva devant Saint-Jean vers le soir (31 janvier). Quoiqu'il fît toujours extrêmement froid, il fut défendu d'allumer des feux. On campa dans un petit bois de sapins très touffus ; plusieurs mirent leurs chaussures indiennes sous eux pour les amollir par la chaleur de leur corps. Le lendemain, Subercase entra sans combat dans la ville. Mais les deux forts garnis de canons qui la couvraient se défendirent si bien qu'il fallut en abandonner l'attaque (56) (5 mars).

Après avoir mis le feu à la ville, les Français se jetèrent sur la cam-

(54) Il avait dû, avant l'attaque, brûler sa capture. Subercase à Pontchartrain, 21 oct. 1703. — Journal de la campagne d'Amariton (Doc. de Paris, 3e sér., IV, 464, 438-444). Ensuite dix-huit frégates anglaises furent armées pour prendre Plaisance ; mais la flotte ne put appareiller. Brouillan à Pontchartrain, 4 oct. 1703 (A. C. C. G. Acadie, 4, 1700-1703, fol. 264).

(55) Il était capitaine et ingénieur, et devint gouverneur des Trois-Rivières en 1732 et de Montréal en 1739.

(56) Après une perte de quinze hommes tués ou blessés ; parmi les premiers était le chevalier de Lo, neveu de Subercase. Recueil de ce qui s'est passé en Canada depuis 1682 jusqu'à 1712, d. c.

pagne et la ravagèrent en tous sens. Ils brûlèrent le bourg du Forillon, épargné les années précédentes. Jacques Testard de Montigny (57), suivi de Canadiens et d'Abénaquis, réduisit en cendres toutes les habitations sur la côte, [entre les baies Trinity et Bonavista.] L'effroi s'empara des habitants au point que les Français n'eurent qu'à recueillir des prisonniers (58). Il ne resta plus aux Anglais à Terre-Neuve que l'île de Carbonnière et les forts de Saint-Jean. Cela, toutefois, ne fut qu'un orage. Le calme étant revenu, les flots débordés se retirèrent ; on enleva les débris, et tout rentra dans l'ordre.

Quatre ans après, Saint-Ovide, lieutenant de roi à Plaisance, dont Pastour de Costebelle était alors gouverneur (59), s'offrit à faire une nouvelle tentative sur les forts de Saint-Jean, qui servaient d'entrepôt général aux Anglais dans l'île. Il exécuta cette entreprise à ses propres frais. Ayant rassemblé cent soixante [et quatre hommes,] parmi lesquels il y avait des Canadiens, [comme Denys de la Ronde,] il se mit en route le 13 décembre et arriva dans la nuit du 1er janvier 1709 devant le fort principal [(Fort William.] Il alla le reconnaître aux clartés de la lune. A l'aube, il fit avancer sa troupe pour donner l'assaut ; ses soldats s'animaient les uns les autres. On pensa échouer par la trahison des guides. Saint-Ovide, qui était en tête, fut aperçu tout près des premières palissades, d'où partirent des coups de fusil. Il continua à marcher et parvint à un chemin couvert que les ennemis avaient oublié de fermer, dans lequel il se précipita avec une partie de son monde aux cris de : Vive le roi ! Le fossé fut traversé sous le feu des deux forts. Des échelles furent plantées contre les remparts, hautes de vingt pieds. Saint-Ovide monta le premier, avec six hommes, dont trois tombèrent blessés derrière lui.

(57) Il était chevalier de Saint-Louis et originaire de Rouen ; il était renommé par sa hardiesse et sa valeur. « Son nom seul, dit Charlevoix, faisait tomber les armes des mains aux plus résolus. » (II, 300). Un certificat de Vaudreuil constate qu'à sa mort il était couvert de près de quarante blessures. Le fils de ce héros, Jean-Baptiste Testard de Montigny, s'est signalé, dans la guerre de Sept Ans, sur l'Ohio, à Niagara et aux sièges des forts Bull et Oswégo. Comme son père, il était aussi estimable pour sa probité que pour son intelligence et son courage. (N. de l'auteur.)

(58) Recueil de ce qui s'est passé depuis 1682. — Les pertes des Anglais auraient alors monté à $ 400 000 (2 millions de francs.) J. Dummer. *Letter to a Noble Lord concerning the Late Expedition to Canada*, 1712.

(59) Depuis 1708. Pontchartrain à Costebelle, 7 juin 1708 (A. C. B, dép. Amér. sept., 1708, 29, fol. 87). — Saint-Ovide était le neveu de Brouillan et fut ensuite gouverneur de l'île Royale (Cap-Breton, 1718-1735).

Au même instant, une seconde colonne atteignait le sommet de la muraille sur un autre point. Elle était conduite par les Canadiens Dupuys Despensens, Duplessis, La Chesnaye et d'Ailleboust d'Argenteuil. Les Français s'emparèrent du corps de garde et de la maison du gouverneur, lequel se rendit prisonnier après avoir reçu trois blessures. Le pont-levis fut baissé et le reste des assaillants pénétra dans la place. L'ennemi voyant tout perdu posa les armes.

Ainsi, en moins d'une demi-heure, on emporta par surprise deux forts qui auraient pu arrêter une armée entière, car ils étaient garnis de quarante-huit bouches à feu, et défendus par neuf cents hommes. Il en restait un troisième, plus petit, élevé à l'entrée du port et gardé par [quatre-vingts soldats.] Il avait des vivres en abondance, des canons, des mortiers, des casemates à l'épreuve des bombes. Cependant, il capitula au bout de vingt-quatre heures.

Saint-Ovide écrivit en France et au gouverneur Costebelle pour annoncer sa conquête (60). Ce dernier s'offensa de ce que son lieutenant eût pris sur lui d'écrire directement à la Cour; il lui ordonna de revenir après avoir fait sauter les fortifications. Le roi partagea le sentiment de Saint-Ovide, qui voulait que l'on gardât Saint-Jean. Mais il était trop tard (61).

La Carbonnière était le dernier poste de l'ennemi à Terre-Neuve. Costebelle, pour en faire la conquête, organisa deux détachements, qui se mirent en route [dans l'été de 1710), l'un par terre et l'autre par eau. [Le premier était aux ordres de Belestre, le second, sous le commandement] d'un corsaire de Plaisance, nommé Gaspard Bertrand. [La flottille, composée de trois chaloupes portant, chacune, vingt-cinq hommes, parvint] à la baie Trinity, aux environs de la Carbonnière, sans avoir été découverte. Il y avait là, à l'ancre, une frégate de trente canons et de cent trente hommes d'équipage. Bertrand ne put étouffer à sa vue le désir d'en tenter l'abordage. Ses embarcations se dirigent vers elle à force de rames, en plein jour. Bertrand s'y élance le premier. En un instant, tous les officiers anglais sont tués ou blessés, et l'équipage est rejeté dans l'entrepont, où il se défend longtemps avec vaillance. Mais l'intrépide

(60) Lettre à Pontchartrain, 20 janvier et 6 sept. 1709 (Doc. de Paris, 3e sér., V, 841-844). Despensens alla porter ces lettres en France. Costebelle à Pontchartrain, 26 février 1709 (*Ibid*).

(61) Saint-Ovide se faisait fort de garder sa conquête, moyennant cent hommes. Charlevoix, II, 333-334.

Bertrand était tombé. Sa mort fit chanceler un peu sa troupe. Un de ses lieutenants [Dacarette] prit sa place et de vive force se rendit maître de la frégate. Au même temps, deux corsaires anglais, l'un de vingt-deux canons, l'autre de dix-huit, vinrent à toutes voiles canonner les Français. Trop fatigués pour recommencer un second combat, ceux-ci coupèrent les câbles, et, à l'aide d'un vent favorable, quittèrent la baie avec leur prise ; ils ne furent point poursuivis. Le détachement [de Belestre] pilla les habitations et retourna à Plaisance chargé de butin. En sorte que la Carbonnière, protégée par sa situation reculée, échappa encore une fois au sort qui la menaçait (62).

Depuis le commencement de la guerre, les Français parcouraient Terre-Neuve en vainqueurs, sans pouvoir pourtant s'en assurer la conservation, vu leur petit nombre. Il ne leur restait que la gloire d'avoir déployé un courage admirable, et peut-être d'avoir prévenu des irruptions dans leurs propres établissements. Si la France eût été maîtresse de la mer, l'île entière serait passée sous sa domination.

Les colonies anglo-américaines, humiliées de leurs échecs sans nombre, ne cessaient point de demander que leur métropole entreprît encore avec elles la conquête de toute la Nouvelle-France. L'assemblée générale du Massachusetts vota, en 1708, une adresse à la reine Anne. [Le colonel Samuel Vetch alla lui-même la présenter à la souveraine (63).] On y disait : « Nous ne pouvons songer, sans les plus vives appréhensions, au danger qui menace les sujets de Votre Majesté dans ce pays : si les Français, après s'être attaché peu à peu les nations sauvages, se jettent sur les colonies de Votre Majesté, il sera presque impossible aux forces que la Grande-Bretagne pourrait envoyer contre eux, de les vaincre ou de les réduire. » A Londres, le moment parut propice pour l'entreprise. La France, après avoir éprouvé en Europe une suite de revers inouïs, était presque tombée dans un état d'anéantissement. Ses ressources étaient épuisées, son crédit détruit, et « le cruel hiver de 1709 (5 janvier-26 mars) achevait

(62) Costebelle à Pontchartrain, 7 août 1710. — Le même au même, 30 sept. 1710. Saint-Ovide de Brouillan au même, 23 sept. 1710 (Doc. de Paris, 3[e] sér., V, 963, 968, 965).

(63) *The Queen to Lord Lovelace. 1 st March* 1706 (N.-Y. Col. Doc., V, 70). V. aussi Patterson, *Hon. S. Vetch, Nova Scotia Hist. Soc.* Halifax, IV, 1-20). — Au reste, dès 1704, le gouverneur Dudley préconisait la conquête du Canada. Lettre du 26 nov. 1704 à l'assemblée de Massachusetts, c. p. Sylvester, *Indian Wars of New England*, III, 121.

de désespérer la nation » (64), déjà en proie à la famine. L'Angleterre se rendit aux vœux de ses colonies. Pendant que Louis XIV implorait la paix, la reine Anne donnait des ordres pour recueillir une des dépouilles du grand roi.

Du reste, le colonel Vetch paraît avoir été le premier auteur de ce nouveau projet de conquête. Quelques années auparavant, en 1705, Dudley, gouverneur du Massachusetts et du New-Hampshire, l'avait envoyé avec le capitaine Livingston à Québec, pour régler un échange de prisonniers et pour proposer à Vaudreuil un traité de neutralité entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France (65). Louis XIV avait trouvé ce traité avantageux dans le temps et il avait permis de le conclure, pourvu que la gloire et l'honneur de la nation n'en souffrissent point et qu'il ne donnât lieu à aucun commerce entre les deux colonies (66). Mais tout cela n'était qu'un prétexte à examiner le pays. A la faveur de cette mission, plusieurs personnes s'étaient glissées dans le Canada et en avaient étudié les forces et les moyens de défense : ce qui, étant parvenu aux oreilles des ministres à Paris, attira des reproches au gouverneur sur sa facilité impolitique (67). Vetch lui-même, en remontant le Saint-Laurent, jusqu'à la capitale, avait sondé les passages difficiles. Il avait proposé ensuite au ministère anglais une double invasion par mer et par terre. Il assurait que le succès ne serait pas douteux ; le Canada, qui n'avait reçu aucun secours depuis le commencement des hostilités, était peu capable de résister si on l'attaquait sérieusement. La proposition de Vetch fut bien reçue et l'on travailla sans délai aux préparatifs. Cinq régiments de ligne, auxquels se joindraient douze cents miliciens du Massachusetts et du Rhode-Island, devaient s'avancer par le fleuve contre Québec. [Quinze cents miliciens] levés dans la province de New-York, le Connecticut, le New-Jersey (68)

(64) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXI (éd. A. Rébelliau, 342).

(65) Dudley à Vaudreuil, 4 juillet 1705. — *Projet du traité entre la Nouv.-France et la Nouv.-Angleterre*, octobre 1705 (proposé par Vaudreuil) (A. C. C. G., 22, 1704-1705, fol. 282. — N.-Y. Col. Doc., VI, 60) Ramesay à Pontchartrain, 12 oct. 1705 (A. C. C. G. *ibid.*, fol. 326). L'affaire en resta là.

(66) Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706 (A. C. B, dép. Amér. sept. 26, 1705-1706, Canada, fol. 31).

(67) *Ibid.*

(68) *The Queen to Lord Lovelace*, 1 *st March* 1709. — *Instruc. to Col. Vetch*. — *Lord Sunderland to Lord Lovelace*, 28 *April* 1709. — *Lord Sunderland to Dudley*, 28 *April* 1709. — *Col. Vetch to Secretary Boyle*, 28 June 1709 (N.-Y. Col Doc., V, 70, 72, 78). La Pennsylvanie refusa de prendre part à la guerre.

avec mille sauvages, iraient droit à Montréal par le lac Champlain. La coopération de tant d'indigènes était certaine dans ce moment, parce que l'habile Schuyler venait de réussir à faire rompre par la confédération iroquoise la paix avec les Français, en gagnant quatre des cinq cantons (69) à prendre part à la campagne, qui promettait d'être aussi profitable que glorieuse. Les colonies anglaises étaient dans l'enthousiasme. « La joie, dit un de leurs historiens, brillait dans tous les yeux; il n'y avait personne qui ne crût que la conquête du Canada serait achevée avant l'automne. (70). On comptait pour rien les sacrifices, et ce fut à cette occasion que le Connecticut, le New-York et le New-Jersey, dont le trésor était vide, créèrent leur premier papier-monnaie (71).

L'armée de terre, [sous le colonel Francis Nicholson,] se réunit sur les bords du lac Champlain, dans le mois de juillet (1709). Elle y éleva [trois] forts, des blockhaus, des magasins, et s'y construisit une flottille d'embarcations (72). Jamais le Canada n'avait vu tant de forces se déployer sur sa frontière.

Tandis que les Anglais, à l'aspect de leur supériorité numérique, croyaient déjà triompher, les chefs canadiens, inquiets et vigilants, se disposèrent à faire face partout. L'ordre fut donné d'armer Québec et de tenir troupes et milices prêtes. Les forces totales du pays montaient à [trois mille huit cent cinquante hommes, outre mille matelots et sauvages (73).] Vaudreuil alla lui-même à Montréal et fit faire des reconnaissances vers le lac Champlain.

Le ministre lord Sunderland avait écrit de Londres au commandant de Boston que les renforts étaient à la veille de s'embarquer. Sur cet avis, Boston et New-York s'étaient empressés d'assembler leurs troupes. Mais les secours annoncés ne parurent point. Après une longue attente, pendant laquelle on s'était perdu en conjectures, les murmures et les maladies

(69) Joncaire obtint la neutralité des Tsonnontouans. Les Jésuites Mareuil et Lamberville abandonnerent les autres cantons qui se vengèrent en brûlant leur chapelle et leur mission. Joncaire à La Fresniere, 14 juin 1709. Le P. Mareuil au P. d'Heu, 6 juin 1709. Vaudreuil à Pontchartrain, 14 nov. 1709 (A. C. C. G. 30, 1709, fol. 45, 97. — N.-Y. Col. Doc. IX, 838).

(70) W. Smith, *Hist. of the Province of New-York* (1751), Albany (1814), 194.

(71) Smith, *ibid.*, 193.

(72) Smith, 194-195.

(73) Vaudreuil à Pontchartrain, 14 nov. 1709, d. c.

éclatèrent dans l'armée campée au lac. Peu accoutumée à la discipline, elle se lassa de la sujétion militaire. Ce fut avec peine qu'elle put être retenue jusqu'à la fin de l'été. Alors l'assemblée de New-York, trouvant la saison trop avancée pour une campagne en Canada, demanda au gouverneur de faire revenir les miliciens dans leurs foyers. Peu après, les colonies apprirent que la Cour de Londres avait été obligée d'envoyer les troupes destinées contre Québec au secours des alliés en Portugal (74). Les victoires du duc de Vendôme dans la Péninsule eurent le double effet de consolider le trône de Philippe V et de sauver le Canada.

Ce que [Charlevoix et Hutchinson (75)] rapportent de l'empoisonnement de l'armée de Nicholson par les Iroquois est sans fondement. [Sauf ce dernier], aucun historien américain n'en parle. Deux ans après, les mêmes tribus se joignirent encore aux Anglais. Il est probable que l'astuce iroquoise donna naissance à ce rapport dans une vue politique. La confédération craignait et haïssait également ses deux puissants voisins. Mais elle était divisée à leur sujet, ou plutôt elle voulait ménager l'un et l'autre sans laisser percer ses motifs (76). Ainsi une partie tenait pour les Français, et l'autre partie pour leurs adversaires. La même tactique fut mise en cours l'année suivante (1710). Dans l'hiver, les Onnontagués [et les Tsonnontouans] députèrent vers le Canada, où l'on n'était pas en état de repousser avec dédain les excuses de ces belliqueux suppliants. Le gouverneur, tout en les menaçant de lâcher ses alliés sur eux s'ils bougeaient, reçut leurs ambassadeurs de manière à les laisser partir satisfaits de son accueil (77).

Pendant que les Cinq-Cantons donnaient ainsi des assurances trompeuses aux deux partis, le colonel Nicholson alla en Angleterre presser le gouvernement de reprendre le projet de conquête [en occupant d'abord Port-Royal. Quatre chefs Agniers] l'accompagnaient. Ils furent présentés à la Cour [où ils firent sensation.] Dans les harangues prononcées par eux

(74) Lord Sunderland à Dudley, 27 juillet 1709 (reçue le 11 octobre suivant). — Ramesay avec quinze cents hommes dont cinq cents Canadiens tenta de surprendre les Anglais au sud de Crown Point, sur le lac Champlain ; mais ceux-ci s'enfuirent. Ramesay à Vaudreuil, 19 octobre 1709. Le même à Pontchartrain, 14 nov. 1709 (A. C. C. G., 30, 1709, fol. 93, 45).

(75) Charlevoix, II, 338-339. — Hutchinson (éd. 1767), II, 179.

(76) Ramesay à Vaudreuil, 19 oct. 1909, d. c.

(77) Vaudreuil à Pontchartrain, 1er mai 1710 (N.-Y. Col. Doc., IX, 842). — La marquise de Vaudreuil à Pontchartrain, 1710 (A. C. C. G. Canada, 31, 1710, fol. 67).

devant la reine Anne, ils l'assurèrent qu'ils lui seraient fidèles et demandèrent son aide contre leur ennemi commun (78). Le cabinet de Windsor [agréa ce dessein. Il promit de mettre en mer, aux premiers jours du printemps, une flotte considérable. Après bien des retards, on rassembla cinq ou six navires sur lesquels fut embarqué un régiment de marine.] Nicholson revint en Amérique avec ce secours (15 juillet 1710) (79). Ayant attendu [vainement] jusqu'à l'automne l'escadre [de renfort (80),] il dut renoncer à son entreprise favorite. Mais fallait-il achever l'année sans rien accomplir ? On décida de risquer une tentative sur l'Acadie avec les forces qu'on avait déjà. [Trente-six voiles portant quatre cents soldats et quatre bataillons de milices provinciales au nombre d'environ quinze cents hommes (81),] sans compter les officiers, partirent de Boston, le 18 septembre 1710. [Un des navires sombra avec vingt-six hommes à bord; les autres arrivèrent] devant Port-Royal six jours après. [Le 25 septembre] les troupes descendirent à terre sans résistance.

Subercase, comme nous l'avons vu, n'avait pu se maintenir à Port-Royal qu'en s'alliant avec les flibustiers, qui éloignaient l'ennemi par leurs courses, entretenaient l'abondance dans les villes et lui fournissaient de quoi faire de riches présents aux sauvages. Mais ces corsaires l'abandonnèrent au moment où il avait le plus besoin d'eux. Il se conduisit lui-même comme s'il eût voulu provoquer un désastre. Deux fois déjà, il avait repoussé l'ennemi avec une poignée d'hommes courageux. Depuis cette époque glorieuse, un changement inexplicable s'était fait en lui. On eût dit que, pour se venger de l'oubli dans lequel on le laissait, il désirait la perte du pays commis à sa garde. [Outre les soixante et dix] recrues de France, [il avait reçu de Québec sept officiers et quinze soldats.] C'était là, il est vrai, un secours peu considérable, mais qui lui aurait été très

(78) W. Smith, *op. cit.* (éd. 1814), 196-198, 206-207.

(79) Commission of Col. F. Nicholson, 18 May 1710. — Instructions to Col. Nicholson, *id.* — Hutchinson (éd. 1767), II, 180.

(80) Il paraît qu'une escadre portant trois mille deux cent soixante-cinq hommes et destinée contre Québec devait appareiller en octobre 1710; mais elle ne prit pas la mer. *True State of the Forces commanded by the Right Honble The Lord Viscount Shannon, as they were embarked the* 14 th. *of October* 1710. c. p. Parkman, *A Half Century of Conflict*, I, 149.

(81) *Nicholson and Vetch to the Secretary of State*, 16 *September* 1710. — Penhallow (ed. 1859), 59. Hutchinson (éd. 1767), II, 180-181. La Pennsylvanie refusa encore son concours militaire. (N.-Y. Col. Doc., V, 262).

utile à l'heure du danger. Cependant il les renvoya (82) en disant qu'il ne pouvait s'accorder avec les officiers. De leur côté, ceux-ci se plaignirent de sa façon d'agir à leur égard. La retraite de ce renfort, la mauvaise disposition des habitants, son inaction à l'apparition de la flotte ennemie, tout cela, coïncidant avec le départ des flibustiers, le fit soupçonner dans le temps de trahison, et, malgré sa justification auprès du roi, il ne put jamais reconquérir la confiance publique.

Qu'il trahît ou non son devoir, il est certain que Subercase [avait seulement deux cent cinquante huit soldats (83)] lorsque le commandant Nicholson parut avec des forces dont l'évidente supériorité était un hommage rendu à ses talents et à sa valeur. [En dépit des murmures et des désertions, il tint tête aux assiégeants et leur tua quarante hommes. Mais ses gens étaient minés par la famine. Il fallut capituler, le 2 octobre (1710) (84).]

La garnison, épuisée de besoin, sortit de la ville après avoir obtenu les honneurs de la guerre (16 octobre). Nicholson regretta de s'être trop pressé de signer la capitulation, en voyant défiler ce petit nombre de soldats au visage hâve et amaigri, que la disette lui aurait livrés à discrétion ; car, dès le lendemain, il dut leur distribuer des vivres. Les militaires et les habitants, au nombre de quatre cent quatre-vingt et une personnes (85), furent transportés à La Rochelle. Subercase, qui ne put pas emporter l'artillerie, réservée par un des articles, la vendit aux Anglais pour payer les dettes qu'il avait contractées au nom du roi (86).

Nicholson donna à Port-Royal le nom d'Annapolis, en l'honneur de la reine Anne [et il y plaça une garnison de quatre cent cinquante

(82) Vaudreuil à Pontchartrain, 31 oct. 1710 (A. C. C. G. Canada, 31, 1710, fol. 39). Le même au même, 25 avril 1711 (A. C. C. G., 32, 1711, fol. 24).

(83) Penhallow (éd. 1859), 62. Une apostille de 1695 qualifie Subercase de « bon officier, brave homme, mais très violent et emporté et sans religion ». Rap. de E. Richard sur les ar. canad. (1899), Ottawa, 1901, 26.

(84) Le texte francais de la capitulation est d. A. C. C. G. Acadie, 7, 1709-1711, fol. 94 ; l'anglais d. Hutchinson (éd. 1767), II, 182.

(85) Hutchinson (éd. 1767), II, 183.

(86) Il avait dû vendre jusqu'à ses meubles pour payer la garnison. V. sur ce siège, Subercase à Pontchartrain, 1er et 26 oct. 1710 (A. C. C. G. Acadie, 7, 1709-1711, fol. 90 et 94. — Coll. ms. N.-F., II, 528 et aussi 522 ss.). — Vaudreuil à Pontchartrain, 25 avril 1711, d. c. — Nicholson's *Journal of the Capture of Annapolis* (*Nova-Scotia Hist. Soc. Coll.*, Halifax, I, 1879). — Penhallow (éd. 1859), 59-63. — Hutchinson (éd. 1767), II, 180-184.

hommes.] Cette ville pouvait avoir alors une demi-lieue d'étendue en tous sens. Les maisons, fort éloignées les unes des autres, n'étaient que de mauvaises huttes surmontées de cheminées en terre. L'église ressemblait plutôt à une grange qu'à un temple. Vetch resta gouverneur de la conquête.

Il n'était question dans les articles de la capitulation que de Port-Royal avec le territoire sous son canon. Nicholson, maître de la place, prétendit que le traité embrassait toute la province. Subercase et lui ne pouvant s'entendre, Saint-Castin et le major Livingston furent envoyés vers le marquis de Vaudreuil, qui, à la simple explication des faits, exigea l'exécution de la capitulation à la lettre. Livingston se plaignit des cruautés exercées par les alliés des Français. Si ces barbares, dit-il, continuent leurs affreux massacres, les Anglais feront mettre à mort les principaux habitants de l'Acadie. Le gouverneur répondit qu'il n'était point responsable des actes des sauvages ; que les Anglais ne devaient imputer la guerre et les maux dont elle était suivie qu'à ceux qui avaient refusé la neutralité entre les deux colonies ; et que, s'ils mettaient leur menace à effet, il userait de représailles sur les prisonniers qu'il avait en sa possession (87).

[Subercase étant repassé en France], Vaudreuil nomma Anselme de Saint-Castin son lieutenant en Acadie (88). Il lui recommanda d'engager les missionnaires à redoubler de zèle pour conserver à la France l'attachement des Abénaquis et des Acadiens. Recommandation inutile, parce que la tyrannie de Vetch devait faire plus pour cet effet que les prières les plus pressantes. De son fort de Pentagouet (Penobscot), l'infatigable Saint-Castin continua les hostilités. Un parti de quarante Abénaquis, qu'il lança en course [dans l'été de 1711,] tailla en pièces ou captura un corps [de soixante] Anglais, occupé à ravager la campagne. [L'endroit du massacre s'est appelé depuis Bloody Creek (Anse du Sang).] Ce parti, renforcé de quelques Canadiens et Français, osa se poster devant la ville,

(87) Nicholson à Vaudreuil 11 oct. 1710. — Vaudreuil à Nicholson, 14 oct. 1710 (A. C. C. G. Canada, 31, 1710, fol. 129, 121). Vaudreuil à Pontchartrain, 25 avril 1711, d. c. — Penhallow (éd. 1859), 63-63. — Hutchinson (éd. 1767), II, 184-186.

(88) Sa commission est du 1er janvier 1711 et ses instruct. du 18 janvier (A. C. C. G. Acadie, 7, 1709-1711, fol. 122. — Coll. ms. N.-F., II, 531, 534). Rendu à La Rochelle, Subercase soumit à Pontchartrain un projet pour reprendre l'Acadie, 7 janvier 1711 (A. C. C. G, Acadie, 7, fol. 135). V. sur lui J.-E. Godfrey, *Maine. Hist. Soc. Coll.*, Portland, VII, 1876, 75-92.

dont la garnison [forte d'abord de quatre cent cinquante hommes], se trouvait alors très affaiblie par les maladies.

Un officier des troupes à Québec, le marquis d'Alogny, se préparait à aller joindre Saint-Castin, avec douze officiers et deux cents hommes d'élite. La nouvelle de l'arrivée à Boston de la flotte de l'amiral Walker fit contremander ce secours, qui aurait très probablement rendu Port-Royal à ses anciens maîtres (89).

Ce fut alors que le plus grand nombre des Acadiens firent forcément leur soumission aux chefs anglais, qui, suivant leur coutume, envoyaient des troupes incendier les habitations de ceux qui se refusaient à les reconnaître. Malgré cela, trois cents Acadiens reprirent les armes. Avec les sauvages qu'ils purent rencontrer, ils se tinrent prêts à tomber sur Port-Royal, dès que le gouverneur de Plaisance leur aurait envoyé un chef capable de les commander. Mais Costebelle leur fit savoir qu'il avait besoin de tout son monde et ne pouvait laisser partir un seul officier. Il ne leur resta plus qu'à se soumettre aussi, pour sauver les récoltes, leur seul moyen de subsistance.

La perte de l'Acadie fut très sensible à la France. Le ministre de la marine, Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, écrivait à l'ancien intendant du Canada, Beauharnois (90) : « Il est important de reprendre Port-Royal avant que les ennemis y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêches le demandent également. Ce sont deux objets qui me touchent vivement, et je ne puis trop exciter le gouverneur général et l'intendant de la Nouvelle-France à les envisager du même œil. » Le ministre aurait voulu que le Canada se chargeât de reconquérir Port-Royal avec ses milices et le peu de troupes dont il pouvait disposer. Vaudreuil ne demandait, cependant, pour grossir ses forces, que deux vaisseaux et ce qu'ils pourraient porter de soldats (91). On ne put les lui donner. Pontchartrain, réduit aux expédients, voulut former en France une puissante société de marchands

(89) Costebelle à Pontchartrain, 24 juillet 1711 (tr. d. Sir H. Walker's, *Journal of the late Expedition to Canada,* 1720, app.). — Vaudreuil à Pontchartrain, 25 oct. 1711 (A. C. C. G. Canada, 32, 1711, fol. 41).

(90) Devenu intendant à Rochefort des armées navales de France (1705). Lettre du 24 décembre 1710 (A. C. C. G. Acadie, 7, 1709-1711, fol. 100).

(91) Vaudreuil à Pontchartrain, 14 nov. 1709, d. c. — Pourtant le roi annoncait à Vaudreuil l'envoi de cinq cents recrues. Mém. du 7 juillet 1711 (A. C. B, dép. Amér. sept., 1711, 33, fol. 68).

à laquelle il eût remis le soin de reprendre l'Acadie et d'y créer des établissements solides. Mais personne ne goûta une entreprise dont les avantages ne paraissaient certains que pour l'Etat, et rien ne fut fait. Cela n'empêcha point les fidèles et malheureux Acadiens, si dignes d'un meilleur sort, de faire dire à Vaudreuil que le roi n'aurait jamais de sujets plus dévoués qu'eux. Ces paroles, [il semble], auraient dû soulever la France entière pour l'honneur de ce noble esprit national qui fait la force et la véritable grandeur des peuples.

Après la prise de Port-Royal, le colonel Nicholson était retourné à Londres solliciter encore la métropole d'occuper Québec, principal boulevard des Français dans l'Amérique continentale. La Grande-Bretagne se rendit à des instances qui flattaient ses secrets désirs. Elle fit faire des préparatifs proportionnés à la grandeur du projet (92). L'amiral Sir Hovenden Walker mouilla dans le port de Boston, le 24 juin 1711, avec une escadre [de quinze bâtiments de guerre et de quarante transports] portant un bataillon de soldats de marine et sept régiments de vétérans de Marlborough (93). Ces troupes de terre étaient sous les ordres du brigadier général John Hill, frère de M[me] Masham, laquelle avait remplacé la duchesse de Marlborough comme favorite auprès de la reine. Lorsque Saint-John, depuis lord Bolingbroke, homme d'Etat de plus d'imagination que de jugement, et l'un des chefs de la réaction contre Marlborough, apprit que la flotte s'était rendue heureusement à Boston, il écrivit au comte d'Orrery : « Vous pouvez être assuré que nous sommes maîtres à l'heure qu'il est de toute l'Amérique septentrionale. » (94) La nouvelle de la venue des secours d'Angleterre attendus depuis si longtemps fut reçue avec transport dans toutes les colonies anglaises. L'assemblée de New-York vota des remerciements à la reine et envoya une députation féliciter Nicholson sur le succès de sa mission. En un mois, ces colonies mirent sur pied deux armées complètement équipées et approvisionnées (95).

(92) Penhallow (éd. 1859), 67. — Hutchinson (éd. 1767), II, 190. « The expedition to Canada has made as great noise in London almost as if the fate of all Britain had depended upon. » Sir H. Walker's *Journal of the late Expedition to Canada*, d. c., 1.

(93) Sir H. Walker's *Journal*. — Hutchinson (éd. 1767), II, 193.

(94) C. p. Bancroft *op. cit.*, (14 th. éd.), III, 221.

(95) Penhallow (éd. 1859), 68-69. — Costebelle avait, sur l'ordre de la Cour, envoyé vainement M. de la Ronde Denys à Boston pour tâcher de dissuader les habitants de fournir de nouveaux secours à la flotte anglaise destinée à agir contre le Canada. Il fallait que Pontchartrain fût dans

Deux régiments de troupes provinciales [commandés par les colonels Vetch et Walton] se joignirent aux troupes réglées du général Hill, et portèrent son armée à [douze] mille hommes, [y compris les matelots,] pourvus d'un train d'artillerie et de toutes sortes de machines militaires (96). La flotte, composée de quatre-vingt-huit bâtiments de guerre et de transport, [ceux-là armés de huit cent quatre-vingt-dix canons,] fit voile pour Québec le 30 juillet (1711). Peu de temps après, le colonel Nicholson s'ébranla de son côté et s'avança avec [deux mille trois cents miliciens] et Iroquois, pour [l'attaque contre Montréal] par le lac Champlain. C'était le plan d'invasion de 1690. Rendu au lac Saint-Sacrement (lac George), il s'arrêta et attendit l'arrivée de l'amiral Walker devant Québec. Le Canada semblait perdu sans ressource. Aux quinze mille soldats et matelots qui venaient l'envahir, il pouvait à peine opposer cinq mille hommes capables de porter les armes (97). La Providence le sauva.

La perte de Port-Royal avait produit une impression profonde en Canada, moins à cause de l'importance de ce poste, qui était réellement assez peu de chose en soi, que parce qu'elle dévoilait la faiblesse ou l'apathie de la mère-patrie. Mais lorsque les Canadiens se virent attaqués de tous les côtés, ils se souvinrent qu'ils avaient eux-mêmes porté plus d'une fois la guerre chez leurs envahisseurs; qu'il avaient vu fuir leurs soldats devant eux dans la province de New-York, dans la Nouvelle-Angleterre, dans l'île de Terre-Neuve, dans la baie d'Hudson. Et, leur ancienne énergie reprenant son empire, à la voix du gouverneur ils coururent aux armes.

Comme les Iroquois menaçaient la partie supérieure du pays, M. de Vaudreuil avait appelé les sauvages occidentaux. Cinq cents de leurs guerriers descendirent, conduits par Alphonse de Tonty, Le Gardeur de Saint-Pierre et quelques autres Canadiens. Longueuil, Joncaire et Maray

une grande ignorance de leurs sentiments. (N. de l'auteur.) Pontchartrain à Vaudreuil, 10 août 1710. — Le même à Costebelle, *id.* (Coll. ms. N.-F., II, 520, 521). — Costebelle à Pontchartrain, 3 déc. 1710. — Le même au même, 23 juillet 1711. — Instruc. pour M. de La Ronde, 1711. Dans un *Mémoire sur la Nouvelle-Angleterre* (1710-1711), l'auteur prédit qu'une fois le Canada conquis par les colonies anglaises, « ces diverses provinces se réuniront, et, secouant le joug de la monarchie anglaise, s'érigeront en démocratie », c. p. Parkman, *A Half Century of Conflict*, I, 156-161.

(96) Sir H. Walker's *Journal.*

(97) Forces du Canada en 1709 : Gouvernement de Montréal, mille deux cents hommes (de quinze à soixante-dix ans) ; Trois-Rivières, quatre cents hommes ; Québec, deux mille deux cents hommes. Troupes (de la marine), trois cent cinquante. Matelots, deux cents. Sauvages cinq cents. Total : quatre mille huit cent cinquante hommes. Vaudreuil à Pontchartrain, 14 nov. 1709, d. c.

de La Chauvignerie furent envoyés dans les cantons pour y appuyer les partisans des Français et rompre les intrigues de Schuyler en engageant les Iroquois à observer la neutralité. M. de Vaudreuil donna à Montréal un festin solennel à huit cents de ses alliés, qui, à la fin du repas, chantèrent le chant de guerre (98).

Le gouverneur revint à Québec, suivi des Abénaquis des villages sauvages de la rivière Saint-François et de Bécancour, créés au commencement de la guerre pour servir de digue aux Iroquois. La capitale était garnie de plus de cent canons en batterie. Les rives du fleuve, en aval de Québec, étaient si bien gardées, que l'ennemi n'aurait pu descendre dans les lieux habités sans livrer un combat périlleux. En amont, les Anglais ne pouvaient guère s'aventurer au loin. La disposition des troupes était réglée. Chacun avait son poste marqué et devait s'y rendre à l'apparition de la flotte. Un jour du mois de septembre, un habitant de la côte vint annoncer qu'il avait vu entrer près de quatre-vingt-dix voiles dans le bas du fleuve. C'était l'amiral Walker.

Il s'avançait moins comme un capitaine qui entreprend une campagne malaisée que comme un conquérant qui n'a que de faciles lauriers à cueillir. L'attaque de Québec n'était pour rien dans les préoccupations de son esprit. Il ne croyait pas même qu'on osât s'y défendre. Il n'était occupé que de l'hivernage de ses vaisseaux dans le climat rigoureux où il croyait passer l'hiver. Après avoir roulé plusieurs plans dans sa tête, il s'arrêta à celui-ci : il ferait dégréer et démâter ses navires; ensuite il les ferait tirer à sec sur les grèves, hors de l'atteinte des glaces, à l'aide de chameaux et d'autres puissants appareils. Lui-même a raconté ses inquiétudes. Il croyait que le Saint-Laurent, qui a près de cent pieds de profondeur dans le port de Québec, gelait jusqu'au fond de son lit! (99)

Un grand désastre tira bientôt l'amiral Walker de ses pensées oiseuses. Un gros vent s'éleva tout à coup et une brume épaisse enveloppa la flotte. Les pilotes ne pouvaient plus se reconnaître. Un vieux navigateur [rochelais nommé Paradis], retenu prisonnier, avertit de ne pas courir trop vers la côte nord. Il ne fut pas écouté. Cela se passait [au-dessus de l'île Anticosti,] dans la nuit du 22 août. Le vent augmentait toujours. Bientôt la

(98) Vaudreuil à Pontchartrain, 25 avril 1711, d. c. — Le même au même, 25 oct. 1711, d. c.
(99) Sir H. Walker's *Journal*, 58.

flotte se trouva au milieu d'îles et d'écueils, dans le danger le plus imminent, et personne ne s'en doutait. Un officier de l'armée de terre, qui était sur le pont de l'amiral, aperçut des brisants à droite. Il courut en informer Walker, qui pensa que la peur le faisait agir et ne voulut pas le croire. L'officier descendit une seconde fois, le priant avec insistance de monter : on voyait des roches de toutes parts. « Sur ces importunités répétées, et entendant plus de bruit et de mouvement qu'à l'ordinaire, dit l'amiral, je passai ma robe de chambre et mes pantoufles, et je montai sur le pont. En effet, j'y trouvai tout le monde dans une frayeur et une confusion étranges. » (100) La direction des vaisseaux fut changée aussitôt. Mais [dix vaisseaux] se brisèrent sur l'île aux Œufs, l'une des Sept-Iles, et environ [neuf cent quarante hommes et femmes, y compris les officiers, soldats et matelots,] périrent sur les [douze cent quarante personnes] qu'il portaient (101). Parmi les noyés rejetés à la grève par les vagues (102), on reconnut quelques jours après deux compagnies entières des gardes de la reine, à leurs casaques rouges, et plusieurs familles écossaises, venues pour s'établir dans le pays. On trouva aussi un grand nombre d'exemplaires d'une proclamation, que Charlevoix rapporte tout au long (103), dans laquelle le général Hill déclarait que les Canadiens étaient sujets anglais en vertu de la découverte de l'Amérique septentrionale par Cabot, la France n'ayant possédé le pays qu'à titre de fief relevant de l'Angleterre ! Jamais on n'avait tant abusé de l'esprit que dans cette guerre.

Après ce désastre, Walker retourna en arrière et alla jeter l'ancre dans la baie des Espagnols (Sydney), au Cap-Breton. En chemin, trois autres transports et une frégate se perdirent dans le golfe. Comme il ne restait plus de vivres que pour quelques semaines, la résolution fut prise à l'unanimité, dans un conseil de guerre, d'abandonner l'entreprise sur Québec, et celle sur Plaisance, qui devait être attaqué après Québec. Les Américains furent débarqués à Boston, et la flotte cingla vers Portsmouth, où, peu après son retour, le vaisseau amiral, *The Edgar*, de soixante-

(100) Sir H. Walker's *Journal*, 124.

(101) *Report of ye soldiers*, etc., *Lost*. King's *Journal* (Public Record Office, London). c. p. Parkman, *A Half Century of Conflict*, I, 174. Cf. Walker's *Journal*, 45, 127-128.

(102) Un officier anglais affirme en avoir vu douze à treize cents. *Lee to Governor Cranston*, 12 September 1711 (Parkman, *op. cit.*, I, 181). Cf. Penhallow (1859), 70-71.

(103) II, 357-360.

dix canons, sauta avec quatre cents hommes d'équipage et un grand nombre de personnes qui étaient allées à bord visiter leurs amis (104).

La nouvelle de la retraite des Anglais fut apportée à Québec par des pêcheurs de Gaspé. Vaudreuil renvoya aussitôt à Montréal Ramesay, qui en était alors gouverneur, avec six cents hommes, et s'y rendit lui-même bientôt après avec un pareil nombre de soldats et miliciens. Il assembla une petite armée de trois mille hommes, qu'il plaça près de Chambly, où elle pouvait fermer le passage au colonel Nicholson, s'il venait à déboucher par le lac Champlain (105). Mais le commandant américain, en apprenant les malheurs de la flotte, se retira à la tête de ses troupes, qui reprenaient, pour la seconde fois depuis deux ans, le chemin de leurs provinces sans avoir brûlé une amorce. Alors les craintes du Canada passèrent dans les colonies anglaises. La terreur plana de nouveau sur leurs frontières. Leurs gouvernements réparèrent les forts avancés. Ils retinrent la milice sous les armes, et firent travailler de tous côtés à opposer une digue au torrent de Canadiens et de sauvages qu'ils croyaient voir déborder d'un moment à l'autre.

Mais on pensait peu en Canada à aller attaquer l'ennemi sur son territoire. Vaudreuil était content d'avoir été délivré d'un danger dont il avait redouté les suites, et qui lui paraissait encore plus grand, maintenant qu'il pouvait en mesurer toute l'étendue. Il ne voulut point braver les hasards en tentant une agression avec des forces si inférieures.

Pendant que l'Angleterre cherchait ainsi à diriger son épée droit au cœur de la puissance française en Amérique, sa politique armait, par l'intermédiaire des Iroquois, contre le Canada une nation indomptable et cruelle, les Outagamis, ou Renards, qui [habitaient sur une rivière de ce nom,] par delà le lac Michigan. Ils vinrent en nombre se fixer sous le fort du Détroit à l'ombre duquel étaient déjà groupés en petits villages [des Outaouas, des Hurons et des Poutewatomis (106).] « Ce peuple, dit Charlevoix, aussi brave que l'Iroquois, moins politique, beaucoup plus féroce, qu'il n'avait jamais été possible ni de dompter ni d'apprivoiser,

(104) Penhallow (1859), 72.

(105) Vaudreuil à Pontchartrain, 25 oct. 1711, d. c. Le même au même, 8 nov. 1711 (A. C. C. G. Canada, 32, 1711, fol. 65-81). Recueil de ce qui s'est passé en Canada depuis 1682, d. c. En 1710, le roi avait fait construire un fort sur le bassin de Chambly. *Ibid.*

(106) *Mémoire donné par M. de Sabrevois sur les sauvages du Canada jusqu'à la rivière du Mississipi*... 1718 (A. C. C. G. Canada, 39, 1718, fol. 354).

et qui, semblable à ces insectes qui paraissent avoir autant d'âmes que de parties de leur corps, renaissait, pour ainsi dire, après ses défaites (107) », ce peuple se répandait partout et était devenu l'objet de la haine de toutes les nations indigènes. Il avait promis de brûler l'établissement et d'y massacrer les Français. Des bandes de Kikapous et de Mascoutins, [qui s'étaient aussi fixées au Détroit, et] qui avaient en aversion les Outaouas, étaient entrés dans le complot. Du Buisson, commandant du poste, [en l'absence de La Forest (108)], fut informé par un Outagami chrétien de ce que déjà la conduite de ces barbares ne lui laissait que trop entrevoir. Ils se permettaient depuis quelque temps toutes sortes d'insolences (109). Les Français, qui n'étaient qu'une trentaine, dissimulaient en attendant l'arrivée de leurs alliés, qu'ils avaient appelés en toute hâte à leur aide. Du Buisson, en cas d'attaque subite, fit monter des canons et percer des meurtrières (1712). Sur ces entrefaites arrivèrent les secours (13 mai). C'étaient six cents Hurons, Outaouas, Illinois, Missouris, Osages, Sauteurs, Poutewatomis, Sakis, Maloumines, marchant en ordre, chaque nation déployant ses enseignes et toutes portant la même haine à l'ennemi qu'elles allaient combattre.

Du Buisson se serait contenté d'éloigner les Outagamis en les forçant à retourner dans leurs anciens villages. Mais les Hurons ne voulurent pas qu'on les laissât échapper. Il fallut les attaquer dans le fort de palissades qu'ils s'étaient construit. Ils s'y défendirent avec une telle résolution que les alliés parlèrent de s'en aller. Du Buisson les ranima. Les Outagamis, surveillés de près, ne pouvaient sortir ; ils se trouvèrent bientôt sans vivres et sans eau. Ceux qui tentaient de s'en procurer étaient aussitôt pris par les sauvages, qui les fusillaient, les tuaient à coups de flèches ou les gardaient pour les brûler par passe-temps. Ce que voyant, les Outagamis arborèrent des couvertures rouges en signe de guerre à mort, et crièrent à Du Buisson : « Nous teindrons la terre de sang ! » Ils cherchèrent à lui détacher ses alliés, en leur disant : « L'Anglais notre père nous vengera. Vous feriez mieux de vous attacher à lui. » Le chef des Poutewatomis

(107) II, 365.

(108) Qui avait remplacé Lamothe-Cadillac en 1710 et fut commandant du Détroit jusqu'en 1714.

(109) Lettre de Du Buisson concernant l'attaque du Détroit... 15 juin 1712 (A. C. C. G. Canada 33, 1712, fol. 161). — Recueil de ce qui s'est passé en Canada depuis 1682, d. c.

leur répondit : « Méchantes gens, pensez-vous nous effrayer par le rouge dont vous entourez votre village ? Si la terre est teinte de sang, elle ne le sera que du vôtre. »

Peu de temps après, trois députés vinrent demander une trêve de deux jours. Du Buisson répondit qu'il ne pouvait les entendre tant qu'ils n'auraient pas remis trois femmes que réclamaient les Outaouas. Ils lui ramenèrent les captives et le prièrent de faire retirer ses alliés, afin que les assiégés pussent aller chercher quelque nourriture pour leurs femmes et leurs enfants. Le commandant français refusa. Alors les Outagamis devinrent ingénieux à force de fureur. Ils lancèrent des flèches enflammées sur les habitations des Français, qui étaient couvertes en chaume, et les incendièrent. Mais leur propre situation empirait à chaque instant. On n'entendait plus que des hurlements épouvantables à chaque coup de canon qu'on tirait contre leur fort. Déjà près de quatre-vingts femmes et enfants étaient morts de faim et de soif. L'odeur des cadavres, qu'ils ne pouvaient enterrer à cause du feu continuel dirigé sur eux, empoisonnait l'air qu'ils respiraient. Ils durent se résoudre à envoyer une autre députation. Pemoussa, l'un des chefs, portait la parole. Il dit à Du Buisson : « Mon père, je m'adresse à toi et à toutes les nations qui sont en ta présence : je vous demande la vie. Elle n'est plus à nous, vous en êtes les maîtres; les esprits nous ont abandonnés. Les sept otages que je mets à vos pieds, c'est ma chair que je vous apporte; mais ne croyez pas que je craigne de mourir. C'est la vie des femmes et des enfants que je demande. Faites luire pour eux le soleil. Vous êtes nos petits-neveux, ajouta-t-il en s'adressant aux sauvages, dites quelque chose qui les console à notre retour. »

Les alliés ne voulurent rien accorder. Ils tirèrent même Du Buisson à part pour lui proposer de casser la tête à quatre des envoyés, qui étaient de grands chefs. « Ce sont eux, dirent-ils, qui sont la cause de la résistance. » Mais Du Buisson s'y opposa. Les assiégés ne songèrent plus qu'à tromper la surveillance de leurs ennemis et à s'enfuir. Dans une nuit orageuse ils sortirent de leur fort; mais, exténués de faim, ils s'arrêtèrent à quatre lieues de là, dans une petite presqu'île du lac Sainte-Claire, où ils se retranchèrent et souffrirent un nouveau siège. Après encore quatre jours de combat, ils se rendirent à discrétion. Suivant une version, les alliés firent un massacre général des hommes, des femmes et des enfants. Selon une autre version, ils accordèrent la vie aux femmes et aux enfants, mais

égorgèrent tous les hommes (110). On n'avait pas encore vu un pareil carnage dans ces contrées. Ce dénouement ôta alors aux Anglais l'espoir de s'élever dans l'Ouest sur les ruines de leurs rivaux. Il était d'une importance extrême pour les Français de les empêcher d'y prendre pied. En effet, si les Anglais y devenaient les maîtres, la communication entre le Canada et la vallée du Mississipi serait coupée, et ces deux vastes provinces tomberaient d'elles-mêmes comme les branches d'un arbre qu'on sépare de leur tronc (111).

Au même temps, Vaudreuil [envoya Louvigny] rétablir le fort à Michillimackinac, abandonné depuis quelques années. Il régla aussi tous les sujets de mécontentement qu'il y avait entre les Français et les peuples septentrionaux et occidentaux, ou entre ces différents peuples eux-mêmes (112). Profitant avec une rare intelligence des intérêts des sauvages, il savait paralyser les efforts que les colonies anglaises faisaient toujours pour détacher ces peuples de la France. Au reste, c'était plus avec des raisons qu'il faisait triompher sa politique qu'avec les forces dont il pouvait disposer. Une seule imprudence aurait pu soulever toute la confédération iroquoise au commencement de la guerre. Par une attitude digne, il sut se conserver le respect des tribus; par son calme et sa prudence, il sut dissimuler sa faiblesse.

Un instant, en 1712, le bruit se répandit que l'Angleterre armait encore une flotte pour assiéger Québec. Cette nouvelle était fausse, mais elle servit à faire éclater le dévouement des habitants de la capitale. Les marchands avancèrent cinquante mille écus au gouvernement, afin qu'il augmentât les fortifications de la ville (113). C'était une somme très considérable pour le pays et pour le temps. Mais le sort des colonies françaises se décidait sur un autre théâtre. La guerre en Europe touchait à sa fin. Dès le début de 1711 (12 janvier), un agent français à Londres, [l'abbé

(110) Lettre de Du Buisson, 15 juin 1712, d. c. — *Etat de ce que le sieur du Buisson a dépensé pour le service du Roy au Détroit...* 14 octobre 1712 (A. C. C. G. Canada, 33, 1712, fol. 179). — Vaudreuil à Pontchartrain, 15 octobre 1712. Le même au même, 6 nov. 1712 (A. C. C. G. Canada, 33, fol. 44, 50). Recueil de ce qui s'est passé en Canada depuis 1682, d. c.

(111) Lettre de Du Buisson, 15 juin 1712, d. c.

(112) Vaudreuil à Pontchartrain, 12 nov. 1712 (A. C. C. G. Canada, 33, 1712, fol. 15). — Le même au même, 16 sept. 1714 (A. C. C. G. Canada, 34, 1713-1714, fol. 279). Le même, Mémoire au duc d'Orléans, février 1716 (A. C. C. G. Canada, 36, 1716, fol. 124).

(113) Charlevoix, II, 364.

Gaultier,] avait été envoyé secrètement à Paris. [Il fut suivi du poète Prior qui posa officiellement les conditions du ministère tory de Harley et de Bolingbroke. Le 8 octobre furent signés les « Préliminaires de Londres. ».] L'année suivante (19 janvier 1712), l'Angleterre et la France proclamèrent une suspension d'armes.

Cette révolution dans les affaires avait été amenée premièrement par la disgrâce de la favorite de la reine Anne, la duchesse de Marlborough (1710), qui entraîna les whigs dans sa chute ; ensuite par la mort de l'empereur d'Allemagne Joseph I^er^, qui eut pour successeur son frère l'archiduc Charles (1711) (Charles VI), lequel disputait le trône d'Espagne au duc d'Anjou. Les alliés furent peu portés, après cet événement, à donner une nouvelle couronne à celui qui était déjà assez puissant avec celle d'Autriche.

Malgré la retraite des Anglais, le prince Eugène, à la tête des troupes autrichiennes, avait encore une armée plus nombreuse que l'armée française, et les conférences d'Utrecht ne rassuraient point la France épuisée et n'osant plus croire au succès. Louis XIV, courbé vers la tombe et qui voyait périr, sans en être ébranlé, presque toute sa famille en peu de temps, fit preuve d'une grandeur d'âme qui l'élève beaucoup plus dans l'estime des hommes que la fierté qu'il déploya en ses jours prospères. Il annonça qu'en cas d'un nouveau malheur, « il convoquerait toute la noblesse de son royaume ; qu'il la conduirait à l'ennemi, malgré son âge de soixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête » (114). Cette résolution n'était pas une menace vaine. Le monde a vu ce que peut un peuple qui combat pour son existence, en France, sous Charles VII et en 1793, et plusieurs fois en Amérique depuis 1775.

Ce monarque aurait dû, pour sa gloire, mourir dans le siècle où il était né. Le siècle suivant devait lui être fatal comme à tous les siens.

Les revers de la guerre de la succession d'Espagne et le traité d'Utrecht précipitèrent la chute de la puissance française en Amérique. Par ce traité fameux, signé le 11 avril 1713 (115), Louis XIV renonça à tous ses droits sur le pays des Iroquois et livra à l'Angleterre la baie et le détroit d'Hudson,

(114) Entrevue avec le maréchal de Villars, 12 avril 1712, à Marly. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXIII (éd. A. Rébelliau, 369).

(115) H. Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, III, 1899, 68-86. V. aussi *ibid.*, 1-59.

toute l'île de Terre-Neuve et l'Acadie (116). Il ne resta plus à la France dans les parties littorales de l'Amérique du Nord que l'île du Cap-Breton avec les autres îles du golfe Saint-Laurent, et l'embouchure du Mississipi dans la baie du Mexique. Elle se réserva seulement le droit de pêche et de séchage [sur la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve appelée le « Petit Nord », entre le cap Bonavista et la pointe Rich (117).] « On peut juger, dit Raynal, combien ces sacrifices marquaient son abaissement et « combien il en dut coûter à sa fierté de céder trois possessions qui formaient, avec le Canada, l'immense pays connu sous le nom glorieux de Nouvelle-France. » (118)

Pendant près de quarante ans, Louis XIV avait dominé l'Europe coalisée, après l'avoir vaincue dans trois longues et sanglantes guerres. Cette période avait été illustrée par de beaux génies en tout genre et par les plus grands capitaines que les modernes eussent encore vus. « L'Europe, dit Michelet, s'était armée contre Louis XIV et il avait résisté, il avait grandi encore. Alors il se laissa donner le nom de *Grand*. Le duc de La Feuillade alla plus loin. Il entretint un luminaire devant sa statue (à Paris, sur la place des Victoires), comme devant un autel. On croit lire l'histoire des empereurs romains. » (119)

Mais, au commencement du XVIIIe siècle, la France n'avait plus pour diriger ses efforts qu'un vieux roi à son déclin et une femme qu'il avait épousée pour dissiper la tristesse d'une vie dont il avait épuisé toutes les jouissances. Les hommes illustres qui l'avaient couverte de tant de gloire n'existaient plus. Les esprits éclairés avaient vu avec inquié-

(116) « En son entier, conformément à ses anciennes limites, comme aussi la ville de Port-Royal maintenant appelée Annapolis-Royale ». Art. 12 du traité.

(117) Et improprement désignée sous le nom de *French Shore* puisque aussi bien les Anglais n'en étaient pas spécifiquement exclus (Art. 13). Le traité de Versailles (3 sept. 1783) accorda aux Français la permission exclusive de pêcher et sécher le poisson, depuis le cap Saint-Jean jusqu'au cap Ray (Art. 5). Depuis, par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, la France renonça au droit de séchage à terre mais garda le droit de pêche. De plus, les pêcheurs français obtinrent le droit de s'approvisionner de boëtte sur le dit territoire ; celui de pêcher, outre la morue, le homard ; enfin le droit à une indemnité en cas d'expropriation. L'arbitrage attribua aux intéressés, le 9 août 1905, 1.375.000 fr.

(118) IV, 72.

(119) *Précis de l'histoire de France*, ch. XX. « Tous les mots de la langue, déclarait Racine, toutes les syllabes nous paraissent précieuses parce que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur », c. p. J. Boulenger, *Le Grand siècle*, 1911, 388.

tude le pays entrer dans une nouvelle guerre. Louis XIV, devenu dévot, vivait retiré et ne connaissait plus si bien les hommes. Dans sa solitude les choses ne lui apparurent plus sous leur véritable aspect. Mme de Maintenon n'avait point non plus le génie qu'il fallait pour manier le sceptre d'un royaume tel que la France dans un temps d'orages. Elle fit la faute de nommer premier ministre Chamillard, sa créature lequel, malgré son honnêteté, était fort au-dessous de la tâche. Dès lors les généraux furent mal choisis et durent souvent leur nomination à la faveur. La discipline militaire tomba dans un relâchement funeste, et les opérations des armées furent dirigées par le roi et Chamillard du fond du cabinet de Mme de Maintenon. Tout se ressentit de cette politique malheureuse. La France fut ainsi conduite en quelques années du sommet de la gloire au bord de l'abîme.

Le traité d'Utrecht, qui blessa si profondément l'amour-propre des Français, détruisit l'intégrité de leurs colonies. A la fin du ministère de Colbert, leurs possessions nord-américaines s'étendaient depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, en suivant les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, et renfermaient dans leurs limites les cinq Grands Lacs, ou plutôt les cinq mers intérieures du continent, et deux des plus grands fleuves du monde. Par le traité d'Utrecht, ils perdirent de vastes contrées, précieuses surtout par l'importance de leurs côtes maritimes. Dans le Nord, ils se trouvèrent repoussés loin de l'Atlantique. Leurs pertes augmentaient d'autant le territoire anglais, déjà beaucoup trop étendu en Amérique. La décadence de la puissance française sur ce continent devait avoir un résultat bien plus important qu'on ne pouvait l'imaginer. C'était l'abaissement de la puissance métropolitaine par la puissance coloniale. L'Angleterre s'était blessée elle-même dans cette lutte qui lui avait assuré un triomphe. Quelques auteurs affirment que ses colonies, en contribuant à briser le réseau que la France avait jeté autour d'elles, avaient une arrière-pensée hostile à l'Angleterre comme à la France ; ces deux métropoles qu'elles confondaient déjà ensemble dans le secret de leur politique, et qu'elles regardaient comme deux ennemies naturelles et irréconciliables des intérêts américains. Trop timides encore pour marcher seules au grand jour, trop faibles pour rompre de vive force les entraves qui les arrêtaient à chaque pas, elles cheminaient vers leur but par des routes cachées. « Un instinct profond leur donnait d'ailleurs, dit Bancroft, la

conviction que le moment de l'indépendance n'était pas encore venu. Les colons anglais n'étaient pas simplement des colons de l'Angleterre, ils faisaient partie d'un immense système colonial que tous les pays commerçants de l'Europe avaient contribué à former, et qui enlaçait dans ses bras puissants toutes les autres régions du globe. L'affaire de l'indépendance serait, non pas une lutte particulière avec l'Angleterre, mais une révolution dans le commerce et dans la politique du monde entier, dans les fortunes actuelles et encore plus dans l'avenir des sociétés. Il n'y avait pas encore d'union entre les établissements qui bordaient l'Atlantique, et, à cette époque, une seule nation européenne eût toléré, mais pas une n'eût favorisé une insurrection. L'Espagne, la Belgique espagnole, la Hollande, l'Autriche, étaient alors unies à l'Angleterre contre la France, qui par la centralisation des pouvoirs chez elle et par des plans d'agrandissement territorial habilement conçus, excitait leur inquiétude et leur faisait craindre de la voir parvenir à la monarchie universelle. Quand l'Autriche et la Belgique renonceront à leur guerre héréditaire contre la France ; quand l'Espagne et la Hollande, favorisées par la neutralité armée du Portugal, de la Suède, du Danemark, de la Prusse et de la Russie, seront prêtes à faire cause commune avec la France pour réprimer l'ambition commerciale de l'Angleterre, alors et pas avant, l'indépendance américaine deviendra possible. » (120)

Ces raisons expliquent, selon le même auteur, l'ardeur que les colonies anglaises mettaient dans leurs guerres contre le Canada. C'était pour briser le système qui enchaînait les colons au joug de l'Europe ; et l'Europe, trompée par un faux calcul, aveuglée par ses jalousies et ses rivalités funestes, servait elle-même à leurs desseins. Nous ne savons si les profonds calculs qu'on prête ainsi aux pères de l'indépendance du Nouveau Monde sont bien réels et si, à cette époque, ils voyaient déjà si clairement leur avenir. Il faut être très sobre dans les jugements que l'on porte sur les motifs qui font agir les peuples à leur berceau. « Rien n'est plus commun, dit un historien, que d'attribuer à des siècles reculés les combinaisons d'une profonde politique. Si l'on en croyait certains écrivains, c'est à l'enfance des sociétés qu'appartiendrait l'expérience. » (121) Qu'elles

(120) (14 th. éd.), III, 109-110.

(121) Michaud, *Histoire des Croisades*, 7e éd. 1849.

entrevissent ou non ce qui est arrivé; que, par calcul ou par hasard, elles aient travaillé à l'amener, toujours est-il certain que les colonies anglaises suivaient leur instinct et une pente fort naturelle dans la voie où la Providence les avait placées. Le traité d'Utrecht, en satisfaisant une partie de leurs désirs, accrut leurs espérances ; elles jetèrent un cri de triomphe lorsqu'elles virent tomber trois des plus anciennes branches de l'arbre colonial français. L'arbre resta comme un tronc mutilé par la foudre. Mais on verra que ce tronc vigoureux, enfoui dans les neiges du Canada, était encore capable de lutter contre de rudes tempêtes.

---

## CHAPITRE III

### COLONISATION DU CAP-BRETON

### 1713-1744

Le traité d'Utrecht arracha des mains débiles et mourantes de Louis XIV les portes du Canada : l'Acadie et l'île de Terre-Neuve. Il marque dans l'histoire le commencement du déclin de la monarchie française, qui dès lors pencha vers l'abîme de 1793. La nation humiliée parut prête à faire un dernier effort, afin de reprendre en Amérique la situation avantageuse qu'elle venait de perdre. Elle projeta un système colonial plus vaste encore que celui qu'elle avait imaginé avant la guerre. Elle voulut profiter de la découverte du Mississipi pour occuper dans cette partie de l'Amérique septentrionale une position plus forte, s'il était possible, que celle qu'elle avait tenue à l'autre extrémité du continent. La nation montrait par là qu'elle conservait toujours sa vigueur et son énergie. Mais le gouvernement n'était plus guère en état de seconder une pareille entreprise. D'ailleurs, il ne songeait qu'à soutenir les intérêts du monarque et de sa dynastie. Louis XIV avait acheté le trône d'Espagne pour sa famille au prix de plusieurs colonies françaises, c'est-à-dire en détruisant l'intégrité du royaume (1).

Par la perte des deux provinces du golfe Saint-Laurent, le Canada restait ouvert du côté de la mer. La puissance qui l'avoisinait déjà sur le continent pouvait désormais, en cas de guerre, intercepter tout secours et séparer Québec de sa métropole. Pour la défense de cette capitale et pour la conservation des pêcheries, il fallait nécessairement élever un nouveau rempart dans la mer de Terre-Neuve et les parages du Saint-Laurent. Il restait encore aux Français, parmi d'autres îles, celle du Cap-

(1) Sur l'état de la France et de l'Europe à cette époque, v. A. de Saint-Léger, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 140-146. — E. Bourgeois, *Le secret du Régent*, I, 1909, 38-69.

Breton, située entre Terre-Neuve et l'Acadie, les deux provinces cédées. Cette île, méprisée jusque-là, que l'on était heureux maintenant de posséder, pouvait devenir comme une double épine dans le flanc des nouvelles acquisitions anglaises qu'elle séparait. On planta le drapeau français sur ses rives désertes, et l'on y commença des fortifications étendues, qui annonçaient la volonté de protéger l'entrée du Saint-Laurent. En même temps, on établissait quelques petits postes dans la vallée du Mississipi. Ces travaux, l'importance que le Cap-Breton prit tout à coup, attirèrent l'attention des colonies anglaises, qui avaient cru, en s'emparant de l'Acadie et de Terre-Neuve, porter un coup mortel à la Nouvelle-France. Elles virent avec surprise se faire autour d'elles, depuis le Cap-Breton jusqu'aux sables de Biloxi dans la Louisiane, une ligne de forts dont les canons menaçaient, pour ainsi dire, tous les points principaux sur leurs vastes frontières. Possédant les deux plus grands fleuves de l'Amérique septentrionale et deux fertiles vallées de mille à douze cents lieues, où viennent les flores de tous les climats, la France pouvait avant peu s'y rendre inexpugnable. Mais pour cela il fallait une direction, une suite, une énergie qu'il était inutile d'attendre du gouvernement. Il fallait surtout transplanter des colons en nombre sur les bords du Saint-Laurent et du Mississipi, et la Cour n'en envoya point. Elle crut que les hautes murailles élevées sur une plage déserte, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, à portée du canon des vaisseaux ennemis, seraient suffisantes.

L'île du Cap-Breton, située à l'est de l'île Saint-Jean (aujourd'hui du Prince-Edouard) et au sud de Terre-Neuve, est séparée de cette dernière île par une des bouches du Saint-Laurent, et de la péninsule acadienne par le détroit de Canso, large d'une lieue. Elle n'a pas tout à fait trente-quatre lieues de longueur. Elle est tellement coupée de lacs et de rivières que les deux parties principales, ne tiennent ensemble que par un isthme d'environ huit cents verges, qui est entre le port de Toulouse (St. Peter's Bay) et plusieurs lacs assez considérables dont le plus grand, qui est salé, s'appelle le Bras-d'Or. Ces lacs se déchargent au Nord-Est, dans la mer.

Le climat du Cap-Breton ressemble à celui de Québec, excepté que le froid y est un peu moins vif en hiver, par le voisinage de l'Océan. Les brumes, les brouillards y voilent souvent le ciel, sans altérer pourtant la salubrité de l'air. Le sol y est assez fertile et les montagnes au midi peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet. L'île était couverte de chênes,

de pins, de cèdres, etc., et autres bois propres à la construction. Il y a des mines de houille abondantes. Enfin, plusieurs excellents ports comme la baie de Miré, la baie des Espagnols (Sydney Harbour), [la baie de Gabori (Gabarus Bay), le port Dauphin ou] de Sainte-Anne, situés du côté de la mer, complétaient, avec la chasse et la pêche, les avantages de cette terre. Le plus beau port était celui de Louisbourg, qui a près de quatre lieues de tour, et où l'on entre par une passe très étroite. Le cap de Lorembec, dont on aperçoit la cime à douze lieues de distance, signale cette entrée aux vaisseaux (2).

L'île n'avait été fréquentée jusqu'aux dernières années que par les pêcheurs et par les traitants. L'été, les premiers y faisaient sécher leur poisson ; l'hiver, des habitants de l'Acadie y venaient faire la traite des pelleteries avec les sauvages. En 1706, [et les années suivantes (3),] Antoine Raudot, intendant de la Nouvelle-France conjointement avec son père, Jacques Raudot (4), envoya au ministère [plusieurs] mémoires sur la nécessité de la coloniser. Son mémoire de 1706 est d'un homme très éclairé. Son auteur avait imaginé, pour le commerce français dans l'Amérique septentrionale, un nouveau plan, dans lequel le Cap-Breton devait jouer un grand rôle en devenant l'entrepôt général de cette partie du monde. L'idée était neuve et ingénieuse. Mais elle était mise au jour dans le moment le moins favorable pour être bien accueillie. Elle ne fut pas perdue cependant.

Après s'être étendu sur les motifs qu'on avait eus d'établir le Canada

(2) V. Thomas Pichon, *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton... jusqu'en* 1758, La Haye, 1760, 1-53. Les arch. coloniales à Paris contiennent des descriptions contemporaines de cette île : Rouville à Pontchartrain, 18 oct. 1713. Deux mém. sur l'Ile Royale, 1713. Mém. sur l'île Royale, 25 février 1715 (A. C. C. G. Ile Royale, 1, 1712-1716, fol., 7, 12, 17, 241).

(3) Mém. à Mgr le comte de Pontchartrain sur l'établissement d'une colonie dans l'île du Cap-Breton, 30 nov. 1706 (A. C. C. G. Ile Royale, 1, 1712-1716, fol. 269). — Mém... sur l'établissement du Cap-Breton, 16 juillet 1708. — Autre mém. sur le même sujet, 20 août 1708 (A. C. Mém. sur le Canada, C11, 6, fol. 2, 39). — Raudot fils à Pontchartrain, 25 oct. 1708 (A. C. C. G. 28, 1708, fol. 286). — Mém. du 27 février 1710 (A. C. Mém. sur le Canada, C11, 6, fol. 72).

(4) En remplacement de Beauharnois. Leurs commissions, datées du 1er janvier 1705, furent enr. à Québec le 17 sept. *Edits et Ord.*, III, 60-63. Ils se partagèrent les fonctions de l'intendance. « Le père (qui avait été conseiller au parlement de Metz puis à la cour des aides de Paris) se réserva la justice, la police et les affaires générales ; le fils (ancien inspecteur général de la marine à Dunkerque) s'occupa de la marine et du commerce, sans que toutefois cette division fût toujours rigoureusement observée. » C. M. Raudot, *Deux intendants sous Louis XIV* (Auxerre, 1854) (A. G.).

et sur la traite des pelleteries, le seul trafic dont on se fût sérieusement occupé jusqu'alors, Antoine Raudot disait que le temps était arrivé de donner une nouvelle base au commerce de la Nouvelle-France. La traite, des fourrures devenait de jour en jour moins profitable et cesserait tôt ou tard. D'ailleurs, elle répandait des habitudes vicieuses et vagabondes parmi la jeunesse, qui négligeait la culture des terres pour un gain trompeur. « Les Anglais déclarait-il, en substance, sans s'amuser à voyager si loin de chez eux, cultivent leurs terres, établissent des manufactures, des verreries, ouvrent des mines de fer, construisent des navires et n'ont jamais regardé la pelleterie que comme accessoire. » (5) Nous devrions les imiter et nous livrer à un négoce plus avantageux et plus durable que celui que nous faisons aujourd'hui. Comme eux encourageons l'exportation des viandes salées, des bois de toutes sortes, du goudron, du brai, des huiles, du poisson, du chanvre, du lin, du fer, du cuivre, etc. A mesure que le chiffre des exportations s'élèvera, celui des importations suivra une marche ascendante proportionnelle. Tout le monde sera occupé les denrées et les marchandises seront abondantes, et par conséquent à meilleur marché. Cette activité attirera l'émigration, poussera les défrichements, animera la pêche et la navigation, et répandra une vie nouvelle dans tous les établissements de cette contrée, aujourd'hui si languissante. Il démontrait, par un raisonnement parfaitement conforme aux meilleurs principes de l'économie politique moderne, les avantages qui résulteraient de tout cela pour la France elle-même. « Et qu'on ne dise pas, poursuivait cet administrateur, que si le Cap-Breton tire du Canada une partie des denrées que la France peut lui fournir, c'est autant de défalqué pour le commerce du royaume ; le Canada achètera d'autant plus de marchandises françaises qu'il vendra de denrées de son cru. » (6)

Raudot sollicitait encore le ministère à coloniser le Cap-Breton et à faire un dépôt général dans cette grande île, située entre la France, l'Acadie, Terre-Neuve et le Canada, au centre même des pêcheries. Cette île fournirait à la métropole du poisson, des huiles, du charbon de terre, du plâtre, des bois de construction ; aux colonies, des marchandises entreposées, venant de France, qu'elle échangerait contre leurs produits. « Il y a plus,

(5) Résumé par Charlevoix, II, 389-390.

(6) *Ibid.* 392.

ajoutait-il encore ; ce n'est pas seulement en augmentant la consommation des marchandises dans la Nouvelle-France que l'établissement proposé serait utile au royaume, mais encore par la commodité qu'on trouverait à faire passer des vins, des eaux-de-vie, des toiles, des rubans, des taffetas, etc., aux colonies anglaises, qui sont très peuplées et qui en achèteraient beaucoup, quand même ce négoce ne serait pas ouvertement permis. » (7) En un mot, Raudot voulait faire du Cap-Breton, pour une grande partie de l'Amérique du Nord, le centre du commerce. Il priait le gouvernement de ne point confier cette entreprise à une compagnie égoïste (8), toujours prête à sacrifier l'avenir au présent, et le pressait de s'en charger lui-même. Il était entré dans les détails les plus minutieux pour lui en démontrer la facilité. La guerre que la France soutenait alors contre toute l'Europe coalisée, et qui consumait les ressources du royaume, ne laissa ni le temps ni les moyens de poursuivre un projet pareil. Après la guerre, les choses ayant subi des altérations profondes, ce fut une nécessité de le mettre à exécution.

Le gouvernement commença par donner au Cap-Breton le nom d'île Royale, nom que cette île a conservé jusqu'à la fin de la domination française. Il y choisit ensuite pour quartier général le Havre-à-l'Anglais, qu'il nomma Louisbourg (9). Ce port, situé sur la côte orientale, au milieu d'un terrain stérile, ne pouvait être fortifié qu'à grands frais, parce qu'il fallait tirer les matériaux de loin. Bien des gens auraient préféré le port Dauphin ou Sainte-Anne, au nord de l'île, plus spacieux, très facile à rendre presque imprenable, en outre entouré d'un pays abondant en marbre et en bois de commerce (10). Costebelle, qui avait perdu son gouvernement de Plaisance, cédé par le dernier traité aux Anglais, fut chargé d'établir la colonie et de jeter les fondements de Louisbourg (1714) (11).

(7) Résumé par Charlevoix, II, 393-394.

(8) Raudot estimait que l'entreprise coûterait au roi 103.000 liv. par année. Mém. du 20 août 1708, d. c. Pontchartrain la trouva trop dispendieuse vu l'état des finances. Il proposa donc de confier l'exploitation du Cap-Breton à une compagnie de commerce. Lettre à Raudot fils, 6 juillet 1709 (A. C. C. G. Canada, CCII, 4 (8) fol. 183).

(9) Pontchartrain à l'Hermite, 26 janvier 1714 (A. C. B, ord. du roi, 1714, 36, Ile Royale, fol. 419).

(10) Costebelle à Pontchartrain, 10 août 1713 (A. C. C. G. Ile Royale, 1712-1716, 1, fol. 22).

(11) Pontchartrain à Costebelle, 21 mars 1714 ; 22 mars 1714 ; 18 avril 1714 (A. C. B, ord. du roi, 1714, 36, Ile Royale, fol. 432, 434, 461).

La France comptait moins sur une émigration de ses bords, pour peupler l'île et la ville qu'elle voulait fonder, que sur ses anciens sujets de l'Acadie et de Terre-Neuve (12). Elle crut que leur antipathie pour leurs nouveaux maîtres les pousserait à venir y fixer leur demeure. Elle les y invita même, ainsi que les Abénaquis, comme s'il eût été raisonnable d'espérer que les colons allaient encore se sacrifier pour une mère-patrie qui les avait tant négligés, ou qui n'avait pu les défendre. Les gouverneurs anglais, aveuglés par leurs préjugés religieux ou nationaux, avaient d'abord mécontenté les Acadiens en les traitant durement (13). Et ceux-ci, dans leur désespoir, menacèrent d'émigrer. Mais lorsque ces gouverneurs apprirent que la France créait un nouvel établissement dans leur voisinage, ils se hâtèrent de changer de conduite et de rassurer les colons (14). C'est ainsi que l'Angleterre se conduisit envers nos pères en 1774. Quand elle vit ses anciennes colonies prendre les armes contre son autorité, elle s'empressa d'assurer aux Canadiens français l'usage de leur langue et de leurs institutions nationales, afin qu'ils ne joignissent point les insurgents. Depuis, lorsqu'elle a cru n'avoir plus besoin d'eux, elle les a sacrifiés en les soumettant (15) à une majorité anglaise, c'est-à-dire à une majorité dont la langue, les lois et la religion sont différentes des leurs.

Les Acadiens, rassurés ainsi par les gouverneurs anglais, ne purent se résoudre à abandonner des héritages où ils trouvaient une douce aisance et se transmettaient les mœurs simples et patriarcales de leurs ancêtres. Un petit nombre seulement émigrèrent (16), soit qu'ils ne pussent s'habituer au nouveau joug, soit qu'ils eussent peu de chose à perdre en quittant le pays. Ils s'établirent à Louisbourg, au port Toulouse, et en d'autres endroits de l'île Royale, où ils formèrent plusieurs petits villages.

La ville de Louisbourg, bâtie en bois sur une pointe qui s'allonge

(12) En 1714, La Ronde Denys et Pensens eurent mission d'aider les Acadiens à se retirer dans l'Ile Royale. Instr. de L'Hermite à La Ronde, 11 juillet 1714 (A. C. C. G. Ile Royale, 1712-176, 1, fol. 67). (V. App. CCXII). Quant aux Français fixés à Terre-Teuve, sauf quelques-uns, ils furent tous transportés à l'Ile Royale. Ext. d'une lettre au Conseil du chev. de Saujon, 19 nov. 1714. — Costebelle à Pontchartrain, 5 nov. 1715 (A. C. C. G. Ile Royale, 1, fol. 108, 141).

(13) V. App. CCXII.

(14) *Vetch to the Lords of Trade, March 9th.* 1714. V. App. CCXII.

(15) Par l'*Acte d'Union* de 1840.

(16) Costebelle à Pontchartrain, 9 sept. 1715. — Délibér. du Conseil de Louisbourg... 7 sept. 1715. — Saint-Ovide de Brouillan à Pontchartrain, 10 sept. 1715. — Le même au même, 2 déc. 1715. (A. C. C. G. Ile Royale, 1, fol. 123, 261, 198, 200). *Mém.* de 1717 (*Ibid.* 1717, 2, fol. 204).

dans la mer, atteignit une demi-lieue de longueur dans sa plus grande prospérité. Les rares maisons de pierre qu'il y avait appartenaient au gouvernement. On construisit des jetées, qui s'étendaient au loin dans le port et où les navires venaient décharger. Comme l'objet de la France, en prenant possession du Cap-Breton était de le rendre inattaquable, elle se mit à fortifier la ville en 1720. Elle y dépensa plus de trente millions de francs, sans achever son ouvrage (17).

La pêche était la principale industrie de l'île. La traite des pelleteries, qui se faisait avec quelques sauvages micmacs, était peu considérable. La population fixe s'éleva à quatre mille âmes de 1713 à 1754. Elle était presque toute concentrée à Louisbourg ; quelques centaines d'habitants seulement étaient dispersés sur la côte, par groupes, à de grandes distances les uns des autres. A Toulouse, il y avait à peu près deux cents âmes. Cette petite population fournissait la capitale de denrées par la culture, élevait des bestiaux et construisait des barques. Une centaine de pêcheurs habitaient les îles rocheuses et arides de Madame. Quelques autres colons s'étaient répandus sur la baie des Espagnols (Sydney Harbour), au port Dauphin, ainsi qu'en plusieurs autres endroits de l'île. Suivant Raynal, les habitants les moins aisés employaient annuellement deux cents chaloupes à la pêche, et les plus riches, jusqu'à soixante goélettes de trente à cinquante tonneaux. Les chaloupes ne perdaient jamais les côtes de vue ; mais les goélettes allaient pêcher plus loin, et, à l'automne, portaient elles-mêmes leurs précieuses cargaisons en France ou dans les îles de l'archipel du Mexique. Dans le fait, l'île Royale n'était qu'une grande pêcherie. La population y doublait en été par l'arrivée de pêcheurs d'Europe, qui s'éparpillaient sur les grèves pour faire sécher leur morue. Elle recevait en partie sa subsistance de la France ou des Antilles. De la première elle tirait des vivres, des boissons, des étoffes et jusqu'à ses meubles, en échange de poisson. Elle expédiait aux Iles vingt ou vingt-cinq bâtiments de soixante-dix à cent quarante tonneaux, chargés de madriers, de planches

(17) Mém. du roi au sujet des fortifications de l'Ile Royale. Instruct. à Saint-Ovide et de Mésy, 9 juillet 1720 (A. C. B, ordon. du roi concernant les Iles d'Amérique, 42, fol. 477). Dès 1717, des ordres furent donnés pour fortifier cette île. Mém. du Cons. de marine à M. de Verville, 3 juin 1717 (A. C. B, dép. et ord. du roi, 1717, 39, fol. 266). — V. aussi Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies*, d. c., 1re part., 70. Pontchartrain pensait que la perte de cette île entraînerait celle de toute l'Amérique. Lettre à Desmaretz, 10 février 1715 (A. C. dép. et ord. du roi, 37, 1715, fol. 26).

de merrain, de houille, d'huile de poisson, de morue sèche, de saumon et de maquereau salés ; ils en rapportaient du sucre, du café, du tafia (rhum) et des sirops. L'île Royale parvint à créer chez elle un petit commerce d'importation, d'exportation et d'échange. Ne pouvant consommer tout ce qu'elle recevait, elle en cédait une partie au Canada, et une autre partie plus considérable à la Nouvelle-Angleterre, qui l'envoyait chercher dans ses navires et donnait en payement des fruits, des légumes, de la brique, du bétail, et, par contrebande, des farines, et même de la morue (18).

Malgré cette apparente prospérité, les habitants, en général, languissaient dans la misère (19). La pêche, pour un riche qu'elle fait, retient des centaines d'hommes dans l'indigence. L'expérience a démontré depuis longtemps que les industries qui emploient un grand nombre de bras ont toutes le même inconvénient grave, la pauvreté excessive de leurs ouvriers. Outre cette cause, à laquelle on peut attribuer en partie la misère des colons à l'île Royale, les circonstances dans lesquelles la plupart étaient venus s'y établir avaient encore augmenté le mal. Fuyant le joug étranger en Acadie et à Terre-Neuve, ils avaient sacrifié ce qu'ils possédaient et étaient arrivés à peu près dénués de tout (1714). « Dans l'impuissance, dit l'historien des deux Indes, de se pourvoir d'ustensiles et des premiers moyens de pêche, ils les avaient empruntés à un intérêt excessif. Ceux mêmes qui n'avaient pas eu besoin d'abord de ces avances, ne tardèrent pas à subir la dure loi des emprunts. La cherté du sel et des vivres, les pêches malheureuses les y réduisirent en peu de temps. Des secours qu'il fallait payer vingt ou vingt-cinq pour cent par année les ruinèrent sans ressource. Telle est à chaque instant la position relative de l'indigent qui sollicite des secours et du citoyen opulent qui ne les accorde qu'à des conditions si dures qu'elles deviennent bientôt fatales à l'emprunteur et au créancier : à l'emprunteur, à qui l'emploi du secours ne peut autant rendre qu'il lui a coûté ; au créancier, qui finit par n'être plus payé d'un débiteur que son usure ne tarde pas à rendre insolvable. Il est difficile de trouver un remède à cet inconvénient ; car enfin il faut que le prêteur ait ses

(18) IV, 78-80.

(19) Costebelle à Pontchartrain, 28 nov. 1715 (A. C. C. G. Ile Royale, 1, fol. 165). Saint-Ovide au même, 30 nov. 1717 (*Ibid.*, 2, fol. 237). Saint-Ovide et de Soubras au Conseil, 9 janvier 1718 (*Ibid.*, 3, fol. 76).

sûretés et que l'intérêt de la somme prêtée soit d'autant plus grand que les sûretés sont moindres. » (20)

Le commandant du Cap-Breton, comme celui de la Louisiane, était subordonné au gouverneur général de la Nouvelle-France, résidant à Québec. Mais, à cause de l'éloignement des lieux, ces agents secondaires étaient, en général, indépendants de leur chef. Dans ces petites colonies, l'autorité et les fonctions de l'intendant furent déférées à un commissaire ordonnateur, fonctionnaire qui a laissé après lui en Amérique une réputation peu enviable. [Le régime féodal fut introduit dans l'île Royale et le roi permit d'y concéder des seigneuries (21).] Le fondateur du Cap-Breton fut remplacé par Saint-Ovide de Brouillan (1718) (22).

En 1720, l'Angleterre nomma gouverneur d'Acadie et de Terre-Neuve le général Richard Philipps (23). Celui-ci fut bien étonné, en arrivant dans son gouvernement, de trouver les anciens habitants français en possession de leur langue, de leur religion, de leurs lois, et en communication avec l'île Royale, comme s'ils eussent encore appartenu à la France. Il voulut prendre sur-le-champ des mesures pour leur anglicisation, croyant le moment venu d'exécuter sans danger ce dessein. Il leur interdit tout commerce avec le Cap-Breton. Ensuite il leur fit annoncer qu'il leur donnait quatre mois pour prêter le serment d'allégeance (24). [Les Acadiens prièrent alors le curé des Mines, le P. Justinien, Récollet, de consulter pour eux le gouverneur de l'île Royale (25).] Saint-Ovide se hâta de les

(20) IV, 80.

(21) Lettres patentes du roi autorisant les sieurs de Costebelle et Soubras (commissaire ordonnateur) à concéder des terres à l'Isle Royale, 9 avril 1714 (A. C. C. G. Ile-Royale, 1, fol. 117). — Arrêt sur un mém. de M. de Soubras au sujet des concessions de terre, 1717 (*Ibid.*, 2, fol. 45). — Concessions accordées par MM. de Costebelle et Soubras, 1717 (*Ibid.*, fol. 15).

(22) Le Conseil de la Marine à Saint-Ovide et de Soubras, 27 avril 1718 (A. C. dép. du Cons. de la marine, 1718, 40, fol. 514).

(23) Ses prédécesseurs furent Nicholson, Cauldfield et John Doucette. Cauldfield imposa aux Acadiens, en 1715, un serment d'allégeance que ceux-ci prêtèrent en faisant des réserves. (*Le Canada-Français* d. c. (App. CCXII). Doc. sur l'Acadie, 110-113. — Casgrain, *ibid.*, I, 416-417).

(24) Proclamation du 10 avril 1720 (*Le Canada-Français*, Doc. sur l'Acadie, 120). — Philipps proposa au gouvernement anglais de rappeler les prêtres de l'Acadie. *Philipps to Secretary Graggs, 26 May* 1720 (c. p. Parkman, *A Half Century of Conflict*, I, 203).

(25) En même temps ils adressaient une lettre à Saint-Ovide où ils disaient notamment : « Dans cette conjoncture très pressante, nous avons gardé fidélité à notre Roi en déclarant de nouveau que nous continuerons à être fideles à notre Prince et à notre religion, comme vous le verrez par la copie que nous vous envoyons de notre réponse à la proclamation... » 6 mai 1720 (d. *Le Canada-*

prévenir que s'ils passaient sous le drapeau britannique, ils seraient bientôt privés du libre exercice de leur religion, et qu'avec le temps leurs enfants changeraient de foi. Les Anglais, disait-il, vous traiteront en esclaves, parce que leur esprit exclusif et leur antipathie naturelle pour les Français les tiendront toujours séparés de vous, ce que les huguenots, tout unis qu'il sont à ce peuple par les liens de la religion, éprouvent tous les jours (26). Les Acadiens n'avaient pas attendu cet avertissement pour répondre à Philipps. Ils lui avaient représenté qu'ils étaient restés dans le pays à condition qu'ils conserveraient leurs lois et leurs institutions ; car le traité d'Utrecht leur permettait de se retirer en Canada ou dans l'île Royale après avoir vendu leurs terres (27) ; leur présence dans le pays était avantageuse aux nouveaux maîtres, parce que c'était par considération pour eux que les sauvages, leurs fidèles alliés, y laissaient les Anglais en repos (28). Que si l'on persistait à vouloir leur imposer le serment de fidélité, ou à vouloir leur ôter leurs prêtres, ils pourraient bien se soulever et appeler les sauvages à leur aide. Saint-Ovide avait déjà pris des mesures pour recevoir les Acadiens dans l'île Saint-Jean, que les Français se proposaient aussi de coloniser. Cette opposition arrêta le gouverneur Philipps. Mais dans la pensée du cabinet de Londres ses desseins ne furent qu'ajournés. L'orage ne se dissipa alors au-dessus de la tête des malheureux Acadiens que pour éclater plus tard avec plus de fureur.

L'île Saint-Jean (aujourd'hui du Prince-Edouard), en forme d'arc et qui a cinquante lieues environ de longueur et de une à onze lieues de largeur, est située à quelque distance du Cap-Breton. Elle possède un sol fertile et des pâturages excellents. Jusqu'au traité d'Utrecht,

*Français*, I, 421). V. les Doc. sur l'Acadie, *ibid.*, 121-130, 170. Abbé Casgrain, *Le Canada-Français*, 404-436.

(26) *Philipps to Saint-Ovide, May* 14 *et Aug.* 10 1720. *Selections from the Public Documents of the Prov. of Nova Scotia*, Halifax, 1869, 26, 38. En effet, les huguenots établis dans le Massachusetts, le Rhode Island et la Caroline du Sud furent parfois maltraités. Dans l'État de de New-York on les éloigna longtemps de la vie politique. V. C.-W. Baird, *Hist. of the Huguenot Emigration to America*, d. c., II, 251, 294-312. A. Carlier, *Hist du peuple américain*, 1864, II, 99-100, 290.

(27) Art. 14 du traité d'Utrecht. La reine d'Angleterre avait donné un ordre en ce sens. La reine Anne à Nicholson, 23 juin 1713, c. p. E. Richard, *Acadia*, N.-Y. et Montréal, 1895, I, 74-76.

(28) *Cauldfield to the Lords of Trade, Select. from the Public Doc. of the Prov. of Nova Scotia*, 9. (Id. *Le Canada-Français*, I, 400, n. 2). Philipps demanda à la métropole six cents hommes (*Public Doc. of Nova Scotia*, 56).

elle avait été oubliée comme l'île Royale. En 1719, il se forma une compagnie pour la défricher et y établir une grande pêcherie. C'était au moment du fameux système de Law. Il était plus facile alors de trouver des capitaux que de leur conserver la valeur factice que l'engouement des spéculateurs y avait attachée. Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, dont sa femme était la favorite, se mit à la tête de l'entreprise. Le roi lui concéda les îles Saint-Jean et Miscou (29) et les îles de la Madeleine, [Brion et Ramées (30).] Malheureusement l'intérêt, qui avait réuni les associés, les divisa presque aussitôt. Ils voulurent tous avoir part à la régie, et le plus grand nombre étaient sans expérience. Un esprit de confusion ses mit parmi eux et tout échoua. L'île retomba dans l'oubli d'où elle avait été tirée un instant, et y demeura jusque vers 1749, que des Acadiens fuyant la domination anglaise commencèrent à s'y établir.

(29) Lettres patentes d'août 1719 (A. C. C. G. Ile-Royale, 12, fol. 59). Saint-Pierre s'engageait à transporter cent personnes la première année et cinquante pendant les suivantes. Il pouvait y introduire des esclaves négres. V. T. Pichon, *op. cit.*, 54-80. — Le Conseil de marine à Vaudreuil, 19 déc. 1719 (A. C. dép. du Cons. de marine, 1719, 41, fol. 559).

(30) Lettres patentes de janvier 1720 (A. C. C. G. Ile Royale, 12, fol. 60).

# APPENDICES

## APPENDICE I (Introd. ch. I, n. 12.)

Leif, parti de la Norvège pour le Groënland, en l'an mil, aurait été poussé vers un pays inconnu qui produisait des vignes sauvages et du maïs (Vinland). En 1003, un autre Norvégien, un marchand nommé Karlsefni, partit d'un point occidental du Groënland avec quatre navires et 140 personnes. On reconnut successivement une terre pierreuse, Helluland (Labrador), une terre de forêts, Markland (Terre-Neuve) et une terre de vignes, Vinland (Cap-Breton ou Nouvelle-Ecosse). L'expédition effectua son retour en 1006. J. Fischer, S. J. *The Discoveries of the Norsemen in America,* tr. by B. H. Soulsby, 1903, 17-18, 94-98. — Cf. G. Storm, *Studies on the Vineland Voyages*, Mémoires de la Soc. Royale des Antiquaires du Nord, Copenhague, 1888, 307-370. — A. M. Reeves, *The Finding of Wineland the Good*, 1890, 9, 25, 184. — C. R. Beazley, *The Dawn of Modern Geography*, II, 1901, 48 ss. J. Olsen, « Vinland » (*Encyclopaedia Britannica*, 11 th ed. 1911, XXVIII, 98-100). F. Nansen, *In Northern Mists,* tr. by A. G. Chater, N. Y., 1911, I et II, ch. VII et IX ; id. *Geographical Journal*, London, December 1911, 557-580. H. Vignaud, *Les expéditions des Scandinaves en Amérique devant la critique*, 1912. Pour la bibliographie, voir J. Fischer, *ibid.* XI-XXIV. H. Hermannsson, *Islandica* (Cornell University Library, Ithaca, N. Y.), 1909, II. Il semble admis que les prétendus voyages des Phéniciens, Chinois, Arabes, Juifs en Amérique ne reposent sur rien. Winsor, *Hist. of America*, I, 78-83, 115-116. J. Fiske, *The Discovery of America*, Boston, 1892, I, 148. P. Gaffarel, *Hist. de la découverte de l'Amérique*, 1892, I, ch. II à VII. L. Gallois, *Rev. hist.*, 1892, I, 158. Quant à ceux des Irlandais, ils sont pour le moins douteux. Winsor, *ibid.*, 74. Fiske, *ibid.*, 149-150. Gallois, *ibid.* Il faut en dire autant des découvertes des frères Zeno, malgré les affirmations contraires de Fiske et de Gaffarel. Winsor, *ibid.* L. Gallois, *ibid.* Lucas, *Annals of the Voyages of N. et A. Zeno*, 1898. *Lit. Am. Hist.*, nos 714-58. De toute cette discussion « il résulte qu'un seul fait résiste à la critique : ce sont les voyages bien connus des Scandinaves en Islande, au Groënland et jusqu'au Vinland ». L. Gallois, *ibid.*, 158-9. Beazley, *ibid.*, II, 19-22.

## APPENDICE II (Introd. ch. I, n. 61.)

Près du Porto Seguro actuel. Navarrete, III, 95. Harrisse, *Disc. of N. America*, 302-303, 340-345, 683. Bourne, *Spain in America*, 73-74. Pour les voyages espagnols (officiels et clandestins) en Amérique, voir Harrisse, *Disc. of North America*, 125-133, 662-700. Lowery, *Spanish Settlements in North America, N. Y.*, 1901-05, I. Bourne. *ibid.*, ch. VI-X. Cependant, des armateurs de Saint-Pol-de-Léon (Bretagne), revendiquent, en 1528, leur titre de premiers occupants du nord du Brésil, et « maintiennent avoir premiers descouvert ces terres et d'ancienneté traffiqué avec les sauvages du Brésil, contre la rivière Saint-François, au lieu qu'on a depuis appelé Fort-Réal » ? Arch. de la Torre Do Tombo, Lisbonne, Corpo Chronologico, p. I, liasse 41, doc. 80, c. p. C. de La Roncière, *Hist. de la Marine franc.* III, 1906, 131. De même, Gonneville (voir n. 62) parle (en 1505) « des Indes Occidentales (partie sud du Brésil) où, d'empuis aucunes années en ça, les Dieppois et les Malouinois et autres Normands et Bretons, vont quérir du bois à teindre en rouge, cotons, guenons, perroquets et autres denrées ». Suivant Ramusio (*Raccolta delle Navigationi et Viaggi*, Venetia, 3 v. (1550-1566), 1565, III, fol. 426), c'est Jehan Denys qui aurait, avant l'année 1519, reconnu une partie du Brésil qu'il aurait même découvert. D'après un autre, cet honneur reviendrait à Jean Parmentier, qui conduisit, en 1520, des navires de Dieppe au Brésil, où il aurait abordé, le premier des Français. Jacques Savary, *Le parfait négociant*, Paris, 1675, I, liv. II, 114. Il est certain que les marchands rouennais et honfleurais avaient « composé entre eux une alliance » pour envoyer leurs navires au Brésil avant et après l'année 1525. G. Bréard, *Le Vieux Honfleur et ses marins*, Rouen, 1897, 77. « Honfleur, dit M. de La Roncière, fut pour nos marins ce que fut Lisbonne, Séville... le port d'où l'on cherchait à gagner les Indes par l'Orient et l'Occident. » *op. cit.*, 130-131. A preuve les voyages de Denys, Gamart, Aubert, etc. En outre, ces navigations au Brésil, où les Français allaient de préférence, se continuèrent ensuite tous les ans, pendant le XVIe siècle. Voir Estancelin, *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*, 1832. Gosselin, *Documents... pour servir à l'histoire de la marine normande et du commerce rouennais pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Rouen, 1876, 143 ss. C. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements, aux XVIe et XVIIe siècles*, Rouen, 1889, 201-213. Gaffarel, *Hist. de la découverte de l'Amérique*, II, 337-46. Harrisse, *Disc. of North America*, 697-698. C. de La Roncière, *ibid.*, 278-287.

## APPENDICE III (Introd. ch. I, n. 68.)

On prétend que Sébastien Cabot visita l'Amérique du Nord en 1508-1509 avec une flottille anglaise. — Winship, XVII, XVIII, et nº 342 ; Errera, *L'Epoca della*

*grandi scoperte*, 304-5. Sur le rôle assez louche de Sébastien Cabot, v. surtout les travaux de Harrisse. Pour l'état actuel de la question, v. Winship, *ibid.* Introd. C. R. Beazley, *Rev. hist. pub. Canada*, X, 12-19. Il y eut encore des expéditions anglaises à travers l'Atlantique en 1501, 1502, 1503, 1504, 1527 et 1536, toutes ayant pour but la recherche d'une route nouvelle et plus courte au Cathay par le Nord-Ouest. Hakluyt, *Discourse concerning Western Planting*, 1584. Harrisse, *Jean et Séb. Cabot*, 397-8; Id. *Disc. of N. America*, 46-50; Id. *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, 1900, Introd. II-XXI.

## APPENDICE IV (Introd. ch. I, n. 75.)

« ... Maintenant, ces parties du monde, l'Europe, l'Afrique, l'Asie, ont été explorées dans tous les sens, et comme le prouvera la suite de l'ouvrage, Amerigo Vespucci a trouvé une quatrième partie. Je ne vois pas de quel droit quelqu'un s'opposera à ce que d'Amerigo, l'auteur de la découverte, homme d'un génie sagace, on l'appelât Amerige, c'est-à-dire terre d'Amerigo ou America, puisque, aussi bien l'Europe et l'Asie ont été redevables de leur nom à des femmes. » *Cosmographiae Introductio*, t. p. Gaffarel, *ibid.*, II, 398. V. sur la question, d'Avezac, *Martin Hylacomylus Waldtzemuller...* 1867. Winsor, *Hist. of America*, II, 153-179., Markham, *Letters of Amerigo Vespucci*, *Hakluyt Soc. Pub.* 1894, Introd. L. Hugues, *La vicende del nome « America »*, Roma, 1898. Bourne, *Spain in America*, 84-103 et *The naming of America*, *Am. Hist. Rev.*, X, 1904, 41-51. « Americ Vespuce et les géographes de Saint-Dié d; *Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est* (Nancy, 1er trim., 1900, 66 ss. et aussi App. 88 ss) *The Cosmographiae Introductio* of M. Waldseemuller (U.S. Catholic Hist. Soc. N.-Y., 1908). Le nom d'America ne prévalut pas d'abord. Waldseemuller lui-même le remplacera par « Terra Incognita » sur sa carte de 1513. Hugues, *ibid.*, XVIII. Les historiens Oviedo, Las Casas, Herrera (*Historia general de las Indias occidentales*, éd. 1728-30, Madrid, 4 v.) n'emploient que la désignation : *Indes*. Ce n'est qu'en 1758 qu'apparaît pour la première fois, sur une carte espagnole, celle de Lopez (publiée à Madrid), le mot America. Hugues, *ibid.*, 43. En 1901, le P. Jos. Fischer, S. J., a découvert la mappemonde de Waldseemuller, qui était annexée à sa *Cosmographiae Introductio* et qui porte, pour la première fois, le nom : *America*. V. *The oldest map with the name America of the Year* 1507... *By M. Waldseemuller, edited by J. Fischer and F. R. R.* von *Wieser*, Innsbruck, 1903.

## APPENDICE V (Introd. ch. I, n. 77.)

De tout temps, on le sait, les Basques ont réclamé la priorité de la découverte de Terre-Neuve : « Ils prétendaient que la preuve... aurait été conservée dans leurs archives, qui malheureusement furent brûlées à Saint-Jean-de-Luz et

à Ciboure, dans les années 1372, 1511 et 1636, etc. » G. Musset, *Les Rochelais à Terre-Neuve*, La Rochelle, 1899, 15 et 43. Hakluyt, *Princ. Navigations*, éd 1903-05, VIII, 161. P. Gaffarel, *Hist. de la déc. de l'Amérique*, II, 305-311. Il en est de même des armateurs rochelais, qui, au xv$^{e}$ siècle surtout, faisaient la pêche de la baleine, soit par eux-mêmes, soit par les navires basques : il n'est pas impossible que cette pêche les ait poussés jusqu'à Terre-Neuve. V. G. Musset, *ibid.* Prowse, *Hist. of Newfoundland*, 1895, 47-49.

## APPENDICE VI (Introd. ch. I, n. 78.)

Les premières cartes lusitaniennes du xvi$^{e}$ siècle dénomment les côtes orientales de l'Amérique du Nord : *C. do bretãos, Tierre de los bretones, Terra que foy descubierta por bertones, Cabo de los Bretones*, même *Baya de los Bretones* (qui serait le Golfe Saint- Laurent). V. Harrisse, *Disc. of North America*, 182, 233, 239, 555, 558, 574, 693-94 ; id. *Jean et Séb. Cabot*, 271-72. Dans les *Foedera* de Rymer, il est constaté qu'en 1502, vingt-sept pêcheurs rochelais se trouvaient à Terre-Neuve. Comm. de M. G. Marcel au Congrès des Sociétés Savantes de Paris, *d. Bul. geo., h. et d.* 1892, 210.

## APPENDICE VII (Introd. ch. I, n. 80.)

Un armateur de Rouen rédige cette note en 1544 : « Soit faict mémoire de la mercque de mes basteaux et barques que je laisse en la Terre Noeufve au havre de Jehan Denys dict Rongnoust... » Bib. nat. ms. fr. 24269, fol. 55 (J.-E. Roy, Rapport sur les arch. de France, 708). Sur Denys dont on sait peu de chose, v. C. Bréard, *Le Vieux Honfleur et ses marins*, 77-82. C. et P. Bréard, *Doc. relatifs à la marine normande*, 42-45. La bibliothèque du Parlement (Ottawa) possède une carte tracée sur une écorce de bois de bouleau, avec cette légende : « Embouchure du fleuve du Saint-Laurent sur une Ecorce de Bois envoiée de Canada. » Au-dessous on lit : Jehan Denys, 1506. Selon Harrisse, cette carte est apocryphe. *Jean et Séb. Cabot*, I, 250-251 ; id. *Disc. of North America*, 181. Cependant, le P. Biard (*Relation de* 1616, *Relations des Jésuites*, Québec, 1858, I, 1) dit de Denys qu'il « n'avait rapporté de son voyage que des poissons et des cartes géographiques ».

## APPENDICE VIII (Introd. ch. I, n. 81.)

Lettre de l'abbé Paulmier. Bib. nat. ms. fr. Coll. De Camps, vol. 124, fol. 70-72, précédant la relation du voyage de Gonneville (*supra* App. II). Gosselin,

*Doc. p. servir à l'hist. de la marine normande*, 12. Depuis lors, les pêcheries de Terre-Neuve furent régulièrement exploitées par les Français. En 1509, un navire normand ramène sept Indiens à Rouen. (*Eusebii Cesariensis Cronicon*, Paris, 1512, 172). En 1510, les marins de La Jacquette du Port de Dahouet (auj. Pléneuf) venaient vendre à Rouen « le poisson qu'ils avoient esté quérir et pescher ès parties de la Terre-Neufve ». (A. de la Borderie, *Annales de Bretagne*, Rennes, IX, 1893, 436 ; id. *Melanges d'hist. et d'archaeol. bretonnes*, Rennes, II, 1856, 153-156). Dès le début, les pêcheries de Terre-Neuve deviennent si abondantes et lucratives que les moines de Beauport, en 1514, le curé de La Hougue, en 1520, avertissaient leurs ouailles que les morues d'outre-mer étaient soumises à la dîme. (Tempier, *Les Annales de Bretagne*, Rennes, 1893, IX, 177. Bib. du Minist. de la Marine, Recueil des ordonnances, édits, etc., I, c. p. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, III, 140). Il est à remarquer que les Français seuls possédaient des établissements permanents à Terre-Neuve au XVIe siècle. (Sir W. Monson, *Naval tracts*, 485, c. p. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, XIV, XXX). Au point que les pêcheurs anglais sollicitaient des Malouins la permission d'y aller. (Harrisse, *ibid.*, VI). La partie nord de l'île et presque tout le sud furent visités par les Français exclusivement, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Les Anglais, d'autre part, ne commencèrent à naviguer dans le golfe Saint-Laurent que dans la dernière décade du XVIe siècle. (Harrisse, *Déc. et évol. de Terre-Neuve*, Introd. IV, XIII, XIV, XXX-XXXIX, 279, 306-307, 375 ; Id. *Disc. of North America*, 693-697). « Ce ne sont donc pas, comme nos historiens l'ont répété trop souvent, de rares navigateurs, des aventuriers isolés, qui ont promené notre pavillon sur les mers lointaines ; nous avions déjà, dans la première moitié du XVIe siècle, des relations permanentes avec le Brésil et avec l'Afrique occidentale ; les pêcheries de Terre-Neuve étaient fréquentées tous les ans par soixante à quatre-vingts navires, et si le Portugal et l'Espagne nous ont montré le chemin, c'est nous qui l'avons montré à l'Angleterre et à la Hollande. » H. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, d. c., II, 138.

## APPENDICE IX (Introd. ch. 1, n. 82.)

Il est difficile de préciser la date des premiers voyages français à Terre-Neuve. « La navigation au long cours s'enveloppa de mystère ; le « secret de la quarte de « naviguer » (du temps de Colomb, Bib. Nat. ms. fr. 1357, fol. 161), le « secret de « Terre-Neufve », (Navarrete, *op. cit.*, III, doc. 31 et 32) auxquels on fait allusion, vers 1480 et en 1511, prouvent que nos marins cachaient leurs découvertes. », C. de La Roncière, *Les navigations franç. au XVe siècle*, *Bul. géo. hist. et des.*, 1896, 194. Harrisse, *Disc. of North America*, 128, 693, 694 ; id. *J. et S. Cabot*, 74, 76. D'autant que le 6 mai 1493, le pape Alexandre VI avait frappé d'excommunication quiconque pénétrait dans les régions réservées à l'Espagne et au Portugal. (V. *supra* n. 51.) Par suite, ces deux nations fermaient non seulement

leurs colonies, mais encore l'Atlantique et l'Océan indien qu'elles considéraient comme leurs mers. De plus, la piraterie régnait jusque sur les côtes de France et mettait en péril les barques des pêcheurs. H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, 1re p., 280. En revanche, les Bretons connaissaient si bien « le secret de Terre-Neuve » que les Espagnols, dans leurs expéditions vers ces contrées, imposaient à leurs capitaines l'adjonction de pilotes bretons; qu'en 1511, notamment, la mère de Charles-Quint n'autorisait l'explorateur Agramonte à partir pour l'île des morues, que sous la conduite de deux pilotes armoricains. Navarrete, *id. ibid.*. Harrisse, *Disc. of North America*, 182 et n. 8. De même, *La Catalina*, montée par Alonzo Nino, dans son voyage de 1496 en Amérique, était un navire breton. Archives des Indes à Séville, 16 juillet 1496, c. p. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve,* XXXIV, n. 1. Ainsi, deux des navires d'Ayllon, dans ses expéditions sur ce continent (1526), portent des noms bretons. Oviedo, *op. cit.*, IV, liv. I, ch. XXII, 537.

## APPENDICE X (Introd. ch. 1, n. 83.)

Et il ajoute : « Le pilote, lequel porta la première nouvelle à Christophe Colomb et lui donna la cognaissance et l'adresse de ce monde nouveau, fut un de nos Basques terreneufvier » (p. 151). Cf. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, LVIII. De même Thévet affirme que des capitaines rochelais découvrirent le Labrador en 1487, quatorze ans avant Corte-Real. *Cosmographie universelle*, 1575, liv. XXIII, fol. 1022 (C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.* II, 400, n. 2). Ce ne seraient là que vantardises. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, Introd. LVIII. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.* II, 400. Cependant, en interprétant certains noms sur la carte de Ruysch (1508), Harrisse est porté à croire que « dès avant 1506, les Bretons avaient coutume de fréquenter les côtes septentrionales de la Nouvelle-Ecosse ». *Ibid.* XXXIV — Du reste, au XVIIe siècle, dans les registres de l'amirauté de Honfleur, maintenant détruits, on pouvait lire « avant que Colomb fust cogneu, des congés pour (aller) à la pesche des morues aux Terres Neufves,... des journaux et des rapports des pilotes qui en estoient revenus ». Lettre de l'abbé Paulmier, Rouen, 19 avril 1659, d. c. C. de La Roncière, *ibid.* II, 399-400 et n. 1. Notons encore que le 14 décembre 1514, les moines de Beauport déposaient à Paimpol que depuis soixante ans (dès 1454), les habitants de l'île de Bréhat payaient la dîme sur les poissons pêchés « tant en la coste de Bretaigne, la Terre Neufve, Islandre, que ailleurs... » Tempier, *op. cit.*, IX, 177. C. de La Roncière, *Bul. geo. hist. et des.*, 1896, 193-95. Quant à savoir si Jehan Denys aurait atterri au Brésil en 1488, M. de La Roncière a expliqué la confusion qu'on a faite de ce prétendu voyage avec celui de Binot de Gonneville (1503-05) (*supra*, n. 61) où Jehan Denys était maître d'équipage. Cf. D. Asseline, *Les Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe*, Dieppe, 1682, éd. Hardy, Guérillon et Sauvage, Dieppe, 1874, 2 v. II, 325.

Desmarquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, éd. 1785, Paris, 2 v., I, 92. Gaffarel, *Hist. du Brésil français*, 1878, 3 ; id. *Hist. de la découv. de l'Amérique*, II, 319-32. V. C. de la Roncière, *La question Jean Cousin*, *Bull. de la Soc. de Géographie*, Paris, 1898, 383 ss. ; id. *Hist. de la marine franç.*, II, 400-406.

## APPENDICE XI (Introd. ch. I, n. 84.)

D'après l'*Histoire de Wytfliet et Antoine Magin*, Louvain, 1597, imprimée à Douay : « *Abrégé des voiages, découvertes et habitacions faits en Amérique septentrionale, par les François et ensuite celles faites par les Anglois* », p. p. Michelant et Ramé, *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada...*, 1867, 2e p., 53 ss. C'est aussi l'affirmation de Vincent Leblanc, navigateur marseillais, né en 1553, et qui visita pendant quarante-huit ans les quatre parties du monde. *Les voyages fameux du sieur Vincent Leblanc, Marseillais*, 1648, in 4o, 3e part., ch. VI. V. aussi *Relation du P. Biard* (éd. 1858), I. Bergeron, *Traicté de la navigation et des voyages et de découvertes... et principalement des François*, 1629, 100-101. *Œuvres de Champlain*, 1632 (éd. Laverdière, Québec, 1870), V, 10 et n. 1. Nous attendons des preuves.

## APPENDICE XII (Introd. ch. I, n. 86.)

Bakllau, bakallua, bakaillaba. — Morue, *Dictionnaire basque-français*, 1870, p. H.-L. Fabre. Cf. Van Eys, *Dictionnaire basque-français*, 1873. V. G. Musset, *Bul. geo. hist. et des.*, 1892, 250-51 et n. *Hist. of America*, III, 9-14 et *passim*, IV, 36-38 et *passim*. Harrisse, *Disc. of North America*, 122, 526, 566, 570, 579, 590. — Au XVIe siècle, Baccalaos, Terra-Nova, « les Terres-Neufves », s'appliquaient vaguement encore au Labrador, à la Nouvelle-Écosse et au Cap Breton, aux iles et côtes du golfe Saint-Laurent, et même au Canada tout entier. V. *Hist. of America*, III, 26, 29, 32, 37 ; IV, 33 ss., 152. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, 24-25. Prowse, *History of Newfoundland*, 23.

## APPENDICE XIII (Introd. ch. I, n. 89.)

En 1520, les frères Parmentier « découvrirent vers le Cap Breton, l'isle de Fernambourg où ils chargèrent leurs vaisseaux de riches marchandises ». J. Savary, *Le parfait négociant*, 1675, I, liv. II, 114. Le mouvement de la pêche à Terre-Neuve occupait, de 1520 à 1530, de soixante à quatre-vingts vaisseaux, surtout normands et bretons. T. Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux*, Bordeaux, 1892, II, 165. En 1523, un navire rouennais, retour de Terre-Neuve,

est pris par un capitaine anglais. *Letters and papers of the reign of Henry VIII*, 1862-76, IV, part. I, n. 83. La même année, cinq navires bretons partent de La Rochelle pour le grand Banc. G. Musset, *Bul. geo. hist. et des.*, 1892, 254-255. En 1527, John Rut, de Bristol, rencontrait, au havre de Saint-Jean, onze bateaux normands. Purchas, *His pilgrimage*, 1625, V, 822. Quatre ans après, un bâtiment de Saint-Brieuc, venant de Terre-Neuve, est enlevé par les Anglais. *Letters and papers of the reign. of Henry VIII*, V, n. 627. En 1534, les indigènes firent entendre à Cartier que des « navyres estoient appareillez de la dite baye (détroit de Belle-Isle), tous chargez de poisson ». Michelant et Ramé, *Relat. originale*, d. c. 48-49. Cartier lui-même trouva un navire rochelais sur la côte nord du golfe Saint-Laurent. Pour la suite des voyages à Terre-Neuve, v. ch. suivant, n. 50, et App. XXIV.

## APPENDICE XIV (Introd. ch. I, n. 93.)

« ... C'est seulement à propos des expéditions faites dans l'Amérique du Nord que le roi exerça une action immédiate et qu'il ouvrit une tradition. » H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, I, 282. N'oublions point, dans le mouvement d'expansion française outre-mer, de 1520 à 1540, le rôle si remarquable du célèbre armateur dieppois Jean Ango et de ses pilotes, redoutés des Portugais et des Espagnols, et qui tentèrent d'atteindre les îles aux épices par les quatre routes supposées : le Cap de Bonne-Espérance, le détroit de Magellan, le nord de l'Europe et de l'Asie, le nord de l'Amérique. P. Gaffarel, *Jean Ango* (*Bull. de la Soc. normande de géographie*, XI, 1889), 172-191, 234-267, 297-315. A. Martin, *Jean Ango*, 1884. A. Hellot, *Jean Ango et sa famille*, Dieppe, 1890. E. Guénin, *Ango et ses pilotes*, 1901. C. de La Roncière, *L'armateur Jean Ango*, d. *Le Correspondant*, 25 février 1902, 718-41 ; id. *Hist. de la marine franç.*, III, 1906, 243-306.

## APPENDICE XV (Introd. ch. I, n. 96.)

Lettre de Verrazano à François I^er^, Dieppe, 8 juillet 1524. L'original s'est perdu. Il n'en existait que deux versions italiennes : d. Ramusio, *Raccolta delle navigazioni e viaggi*, Venetia (éd. 1556), III, 420-23, et à la bibliothèque Strozzi (Florence). La première a été tr. p. Hakluyt, *Princ. Navigat.*, 1600, 295, 300 ; la seconde, p. J.-G. Cogswell, N.-Y. Hist. Soc. Coll. N.-Y., 1841. Cette seconde version contient un appendice cosmographique où on lit notamment : « Mon intention était de parvenir dans ce voyage à Cathay, etc. » Gravier, *Les voyages de G. Verrazano*, Rouen, 1898, 6. Depuis, une version manuscrite, jusqu'ici inconnue, du voyage de Verrazano a été mise au jour par le prof. A. Macchiani d. le Bull. de la Soc. de geog. italienne, Rome, novembre 1909. Une partie serait de la main de Verrazano lui-même. V. *Geographical Journal*, London,

March, 1912, 1. Cf. Lettres de l'ambassadeur portugais J. de Silveira (25 avril 1523) et de F. Carli (Lyon, 4 août 1524), tr. p. Murphy, *Voyage of Verrazano*, N. Y.. 1875, 163, et aussi d. *Raccolta di documenti e studi*, Roma, 1892-96 part. V, II, 224, 245, et part. III, 343.

## APPENDICE XVI (Introd. ch. 1, n. 99.)

La carte de Maggiolo (1527) désigne le pays exploré par Verrazano : *Francesca*. Celle de Girolamo Verrazano (152c), frère du navigateur, porte cette légende en italien : « Verrazana ou Nouvelle France (*Verrazana sive nova gallia*) qui fut découverte, il y a cinq ans, par Giovanni da Verrazano, florentin, par ordre et commandement du Très Chrétien Roi de France ». V. E.-L. Stevenson, *Maps illus. Early Disc. and Explor. in America*, cartes 10 et 12. De même, la carte de Munster (1540), dans son édition de Ptolémée, contient le nom de *Francisca*. V. Hakluyt, *Princ. Navig.*. éd. 1903-05, VIII, 449. Winsor, *Hist. of America*, VI, 18-19, 33 ss. Harrisse, *Disc. of N. America*, 187, 216-227, 539, 553-55. Ramusio, *op. cit.*, III, 423 ss. *Relat.* du P. Biard (éd. 1858), ch. I, 2. Linschot, *La description de l'Amérique et des parties d'icelle comme de la Nouvelle-France...* Amsterdam, 1619, 6. F. De Costa, *Magazine of American History*, N. Y., 1883, 477. L. Gallois, *Les géographes de la Renaissance*, 1890, 200-203.

## APPENDICE XVII (Introd. ch. 1, n. 103.)

On pourra consulter à ce sujet, notamment : P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 6e éd., 1908, 2 v. L. Deschamps, *Histoire de la question coloniale en France*, 1891. Vte G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, 2e éd., 4 v. 1895, III, 208 ss. L. Vignon, *L'expansion de la France*, 1891. M. Dubois, *Systèmes coloniaux et Peuples colonisateurs*, 1895, ch. x ss. Sir C. P. Lucas, *History of Canada*, I (*New France*), Oxford, 1901, 529 ss. et *passim*. H.-E. Egerton, *The Origin and Growth of the English Colonies*, Oxford, 1903, ch. III et *passim*. *Cambridge Modern History*, VII, 70-117. A. Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 2e éd., 1904, I, Introd. et 1re part., ch. I, II, III. « Ce qui a manqué jusqu'ici à la France, c'est l'esprit de suite dans sa politique coloniale. La colonisation a été reléguée au second plan dans la conscience nationale. » P. Leroy-Beaulieu, *ibid.*, I, XXIII. Un auteur anglais s'exprime ainsi : « ... the effect of the geography of Canada on an incoming race, with the instincts and the characteristics of the French, was to stimulate their natural inclination to attempt too much and to go too fast and too far. » Sir C.-P. Lucas, *History of Canada*, *ibid.*, 322. D'ailleurs, « nulle nation au monde ne fournit des hommes plus intrépides et plus auda-

cieux que nos voyageurs et nos commerçants. Il n'est pas de peuple qui sache mieux se plier à tous les climats et à toutes les conditions d'existence, qui soit plus sympathique aux races étrangères et primitives, qui sache mieux se fondre avec les aborigènes et s'approprier aux différents milieux. » P. Leroy-Beaulieu, *ibid.*, I, 140. Un député français pouvait déclarer en 1909 : « Il y a eu un temps, en France, où il y avait des coloniaux et des anti-coloniaux. Qui pense aujourd'hui à ne pas consolider notre empire colonial ? » Discours de M. Denys Cochin à la Chambre des Députés, Paris, 22 novembre. Depuis 1870 surtout, la France a reconstitué, en Afrique, en Asie, dans l'océan Indien, un nouvel empire colonial d'une superficie égale à vingt-quatre fois celle de la métropole et qui compte 45 millions d'habitants. Son commerce avec ses colonies dépassait en 1909 deux milliards de francs ($400.000.000). V. H. Lorin, *La France, Puissance coloniale*, 1906. H. Vast, *La plus grande France*, 1909. Busson (H.), Fèvre (J.), Hauser (H.), *Notre Empire colonial*, 1910. Si bien qu'un homme politique anglais pouvait récemment prononcer ces paroles qui valent d'être citées :

« Je puis vous assurer que c'est l'avis, et l'avis général, des observateurs britanniques — et ils sont nombreux et bien renseignés — au sujet de la colonisation française dans le nord et l'ouest de l'Afrique, que rarement et peut-être jamais dans l'histoire humaine, une nation civilisée n'a eu un succès plus général dans le gouvernement des peuplades arriérées, a été plus sympathique dans son traitement des aborigènes, ou a mieux réussi dans leur développement économique que la nation française dans son œuvre africaine. » Disc. de M. Herbert Samuel, ministre des postes anglais, au banquet de la Chambre de commerce britannique de Paris, le 22 octobre 1911. (Le *Temps*, Paris, 23 oct. 1911.)

## APPENDICE XVIII (Introd. ch. II, n. 1.)

En 1512, Ponce de Leon découvre la Floride et y retourne en 1521 ; en 1519, Alonzo de Pineda explore le Golfe du Mexique, de la Floride à la Vera Cruz, et entre dans une rivière : le Mississipi ou la Mobile ; Magellan trouve le passages aux Indes en tournant le sud de l'Afrique, pénètre dans l'Océan qu'il nomme Pacifique et aborde aux îles Philippines (1520-21) ; Cortez conquiert le Mexique (1519-23) ; en 1521 et 1525, les navires de Vasquez de Aylion visitent les Carolines et lui-même y débarque en 1526 ; Alvarez Fagundez navigue entre le sud-ouest de Terre-Neuve et la Nouv.-Écosse (1521) ; Estevan Gomez explore la côte américaine depuis la rivière Penobscot (Maine) jusqu'au détroit de Canso (1524-25) ; Cabeça de Vaca atterrit à l'ouest de la Floride, traverse au Texas et de là gagne le golfe de Californie (1528-34) ; enfin Pizarre s'empare du Pérou de 1531 à 1535. V. *Hist. of America*, H. Harrisse, *Discovery of North America*. Lowery, *Spanish settlements in North America* (N.-Y., 1901). I. Bourne, *Spain in America*. S. E. Dawson, *The Saint-Lawrence*, Toronto, 1905.

## APPENDICE XIX (Introd. ch. II, n. 2.)

Et malgré bien des obstacles. En effet, dès 1498, Colomb avait dû changer de route pour éviter une flottille française. Navarrete, *op. cit.*, I, 245. De même, en 1513, par crainte des Français, deux navires espagnols surveillaient les approches de Cuba. *Coleccion de Documentos ineditos de Indias*, c. p. H.-P. Biggar, *Am. Hist. Rev.*, VI, 1900-01, 671-2. Et puis les pilotes d'Ango pourchassaient les Espagnols et les Portugais sur toutes les mers, à tel point qu'aux ambassadeurs de ceux-ci venus pour se plaindre, François I[er] aurait répondu : « Ce n'est pas moi qui vous fais la guerre, mais Ango ; arrangez-vous avec lui. » Asseline, *Antiquitez et Chron. de la ville de Dieppe*, I, 240. Desmarquets, *Mémoires chronologiques*, I, 108. Par suite, depuis la fin du XV[e] siècle jusqu'au delà de la moitié du XVI[e], les marins français étaient maîtres des parages des grandes Antilles. V. Biggar, *ibid.*, 671-74. E. Guénin, *Ango et ses pilotes*. C. de La Roncière, *Hist de la marine franç.*, III, 249-305.

## APPENDICE XX (Introd. ch. II, n. 3.)

Il faut distinguer. Chabot se vendit plusieurs fois aux Portugais et obtint du roi l'interdiction des Indes et du Brésil aux Français (de 1531 à 1540), ce qui n'empêcha pas ces derniers de passer outre. C. de La Roncière, *ibid.*, III, 278-297. D'ailleurs « le courant de nos navigations vers les Terres-Neuves était si fort qu'il eût été bien difficile de l'enrayer, puisque les Portugais, localisés à Terre-Neuve, du port Saint-Jean à la baie des Trépassés, n'étaient pas en mesure de nous barrer l'accès du Canada ». On a vu plus haut (ch. I, n. 100) que l'amiral contribua au voyage de Verrazano. « Mais voir en lui l'auteur, le promoteur, l'instigateur des voyages de Cartier, serait excessif. Il laissa aller les choses, sans plus. Le fameux projet de colonisation du Canada, en 1538 (*Voir* n. 48) se trouvait, du reste, dans les archives de Montmorency (rival de Chabot), et ce seul fait suffit à faire deviner d'autres influences qui agirent en faveur de Cartier. » Comm. de M. C. de La Roncière, Paris, 27 avril 1909.

## APPENDICE XXI (Introd, ch. II, n. 17.)

Pendant longtemps, on le sait, la présence d'indigènes constituait la preuve irrécusable d'une découverte. Par suite, l'enlèvement des sauvages était pratiqué par toutes les nations européennes. Gomez ramena des indigènes de son voyage dans le golfe Saint-Laurent (1524-25). Ramusio, *Raccolta*, éd. 1565, III, 52. En 1605, le capitaine Weymouth emmène en Angleterre cinq sauvages pris

à la riv. Kennebec. En 1614, Thomas Hunt enlève vingt-quatre indigènes qu'il va vendre en Espagne. V. *Hist. of America*, II, 239-240 ; III, 110, 175. L.-G. Tyler, *England in America*, N.-Y., 1904, 150. J.-P. Baxter, *Memoir of J. Cartier*, 230, n. 2.

## APPENDICE XXII (Introd. ch. II, n. 44.)

*Brief Récit*, 40. — En sortant du fleuve, Cartier cingla vers la péninsule de Gaspé, qu'il longea jusqu'à Percé, passa entre les îles de la Madeleine, tourna au nord-ouest l'île du Cap Breton (?) et alla mouiller dans la baie de La Poile (?) au sud de Terre-Neuve. C'est alors qu'il reconnut, le premier, le détroit entre cette île et le Cap Breton. L'injustice a voulu que ce détroit portât le nom de Cabot. Le Malouin côtoya ensuite les îles de Saint-Pierre et Miquelon, doubla le Cap Race, et revint à Saint-Malo, le 16 juillet 1536, après quatorze mois d'absence. Cf. Ganong, Howley, Dionne, Baxter, Dawson, W.-L. Grant. A l'île Saint-Pierre, Cartier rencontra plusieurs navires « tant de France que de Bretaigne ». *Brief Récit*, 46. Il croisa ensuite deux navires anglais, *The Trinitie* et *The Minion*, partis d'Angleterre en avril 1536 qui, faute de vivres, ne purent remonter le golfe Saint-Laurent et qui sait ? frustrer la France de ses découvertes. *The voyage of master Hore*... d. Hakluyt, *Princ. Navigations*, éd. 1600., III, 29 ss. « Une erreur géographique, l'idée que le Canada formait « un bout de l'Azie du costé de l'Occident » (v. Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, doc. 13), mais une saine appréciation des « commoditez » d'un pays facile à coloniser, et, en outre, une notion erronée des mines du Saguenay, qui allait faire dévier puis échouer notre première tentative de colonisation, tel était le bilan de l'exploration de Jacques Cartier. » C. de La Roncière, *op. cit.*, III, 315-316.

## APPENDICE XXIII (Introd. ch. II, n. 45.)

Dès 1523, on brûlait les adeptes de l'hérésie nouvelle. Après l'affaire des « placards » (18 oct. 1534), la persécution dura trois mois. Les victimes comprenaient des cordonniers, des imprimeurs, des libraires, des marchands, des écoliers, des procureurs et aussi des ecclésiastiques en bon nombre. Jusqu'en 1547, les autodafés ne cessèrent pas. Les livres furent brûlés aussi bien que les hommes. V. H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, 1re p., 360-388. N. Weiss, *La Chambre ardente*, 1899 ; *id.*, *Doc. inéd. p. s. à l'Hist. de la Réforme sous François Ier*, 1536-37, d. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme français*, XXXVIII, 70, 238. L. Batiffol, *Le siècle de la Renaissance*, 1909, 156 ss. « Il semble, dit M. H. Hauser, qu'à partir de cete date (1534) le roi ait aperçu dans la Réforme moins un danger exclusivement religieux qu'un danger politique et social. » *Les Sources de l'Hist. de France*, *XVIe siècle*, II, 1909, 142. Du

reste, l'édit d'amnistie (16 juillet 1535) fut suivi (1539, 1540, 1542) de nouveaux édits contre les luthériens. De 1547 à 1550, la Chambre ardente prononça au moins 500 arrêts en matière d'hérésie. H. Lemonnier, *ibid.*, V, 2^e^ p., 201-12.

## APPENDICE XXIV (Introd. ch. II, n. 47.)

Toutefois, les pêcheurs français continuaient à visiter Terre-Neuve et le Canada. On a vu (*Supra.* App. XXI) que Cartier trouva plusieurs navires français au sud de l'île en 1536. De plus, huit voiles en 1537, trois en 1538, autant l'année suivante, treize en 1541, sept en 1543 et aussi en 1547, partirent, de La Rochelle seulement, pour le grand Banc. G. Musset, *Bul. geo. hist. et des.*, 1892, 256-59. De même, les bateaux que Cartier équipera en 1541 servaient à la pêche à Terre-Neuve. A cette date un espion espagnol envoyé en France pour observer les préparatifs de Cartier écrit qu'on arme pour Terre-Neuve : treize navires à Saint-Malo, quatre à Honfleur, deux au Croisic, autant à Morlaix, à Quimper et à Harfleur ; que quatorze vaisseaux ont déjà fait voile de Dieppe et que quatre autres vont appareiller. Rapp. de l'espion Pedro de Santiago à Charles Quint, 8 avril 1541, Arch. nat. K. 1485, B4, Simancas, Estado Castilla, leg. 51, fol. 173. C. de La Roncière, *op. cit.*, 288-89, n. 1. Abbé Verreau, M. S. R. C., 1891, 143. En janvier et février 1542, soixante navires, d'un seul port normand, cinglent vers Terre-Neuve. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, XXXI. En septembre suivant, treize caravelles espagnoles attaquent sur les côtes de Hollande une flotte de quatre-vingts à cent navires français, retour de Terre-Neuve. *Calendars of State Papers Henry VIII*, 1542-43, 138. En 1543, 1544 et 1545, Rouen, Dieppe, Honfleur, Le Havre arment pour la pêche aux morues jusqu'à deux bâtiments par jour, au mois de janvier et février seulement. Gosselin, *Documents p. servir à l'histoire de la marine normande*, 13. Cette pêche prend une importance telle que le pilote Jean Alfonse écrit en 1544 : « En ceste coste (Gaspé) et à l'isle de l'Ascension (Anticosti) y a grand pescherie de molues (morues) et de plusieurs aultres poissons beaucoup plus que à la Terre Neufve, et si est ledict poisson bien meilleur que celluy de ladicte Terre Neufve, etc. » *Cosmographie*, éd. G. Musset, 1904, 487. M. Musset a compté, de 1497 à 1550, 93 expéditions françaises à Terre-Neuve et au Canada, contre 36 anglaises, portugaises et espagnoles. La majeure partie des marins français étaient de la Bretagne. *Bul. géo. h. et d.*, 1892, 253 et 263. — V. aussi C. et P. Bréard, *Doc. relat. à la marine normande.* — C. Bréard, *Le Vieux Honfleur.* — Harvut, *La pêche à Terre-Neuve depuis le* XVI^e^ *siècle, Annales de la Soc. hist. et archéol de Saint-Malo*, 1900-1902, 45-52.

## APPENDICE XXV (Introd. ch. II, n. 49.)

Roberval, né vers 1500, appartenait à une grande famille du Languedoc.

Riche propriétaire foncier, protecteur de Clément Marot, écuyer de l'écurie du roi, porte-enseigne de cent hommes d'armes, sa prodigalité était telle qu'il dut vendre toutes ses propriétés et ses seigneuries. Il comptait refaire sa fortune au Canada. Abbé E. Morel, *Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval*, d. *Bul. géo. hist. et des.*, 1892, 273-300. V. aussi F. Vindry. *Diction. de l'état-major français au XVI^e siècle* 1904, 1^re p., Gendarmerie, 325. Roberval était-il de la Picardie ? La plupart des historiens l'affirment. L'abbé Morel (*ibid.* 276) le dit languedocien. C. de La Roncière (*op. cit.*, III, 316) le dit gascon. D'autre part, on lit dans le *Catalogue des Actes de François I^er* : « établissement de trois foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à Poix (Champagne) en faveur de Jean-François de La Rocque, seigneur du lieu, Arles, sept. 1533 » (J.-E. Roy, Rapport sur les arch. de France, 50).

## APPENDICE XXVI (Introd. ch. II, n. 51.)

La France, on le sait, épuisée par les guerres au point qu'elle avait dû enrôler des Allemands, des Suisses et des Italiens (H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, 2^e p., 88), manquait de colons. Au surplus, les condamnés refusaient de suivre Roberval. Faut-il rappeler, d'ailleurs, que la Virginie, la Pennsylvanie, le Maryland durent leur développement, en bonne partie, à des criminels ; que le Maryland en reçut pour sa part jusqu'à 20.000 ; qu'au dire d'un historien, les neuf colonies anglaises, la Nouvelle-Angleterre exceptée, étaient des établissements pénitentiaires et que cette émigration ne cessa complètement qu'à la fin du XVIII^e siècle. V. J.-D. Butler, *British Convicts shipped to American Colonies*, *Am. Hist. Rev.*, II, 1896, 12-33. — *Acts of the Privy Council of England*, *Colonial Series*, ed. by W.-L. Grant et J. Munro, Hereford, I (1613-1680), 1908, Pref. XIX-XXXI, et « Transportation of criminals » (index, 925). « To them (Devon et Dorset merchants) the planters (in Newfoundland) were a lawless rabble who lived largely by robbing the fishingfleet, who debauched the seamen by setting up drinking shops and brothels (1618) ». *Ibid.*, XXIX. V. aussi G.-L. Beer, *The Origins of the British Colonial System*, N.-Y., 1908, 48. V. aussi notre App. L.

## APPENDICE XXVII (Introd. ch. II, n. 60.)

V. sur lui G. Musset, *Jean Fonteneau* dit *Alfonse de Saintonge*, La Rochelle, 1896 (ext. du *Bul. géo. hist. et des.*, 1895, 275-295) ; id., *La Cosmographie*, d. c. Introd. (donne la bibliog. de ses œuvres, 19-36) ; id., *La vérité sur A. de Saintonge* (*Bul. géo. h. et d.*, 1906, 120-127). Pawlowski, *Jean Fonteneau* dit *Alfonse* (Ibid., 1905, 237 ss.) traite Fonteneau de plagiaire. A. Lefranc, *Les navigations de Pantagruel*, 1905, 65 ss. et App. E. M. Sainéan, *La Cosmographie de Jean Alfonse Saintongeois*, *Rev. des Etudes Rabelaisiennes*, 1912, fas. I. Ce « grand

voyaigeur et traverseur des voyes périlleuses », comme l'appelle Rabelais, naviguait depuis quarante-huit ans (dès 1496) sans avoir perdu un seul navire. Ses courses se seraient étendues au nord jusqu'à 72° dans le détroit de Davis ; jusqu'au détroit de Magellan et au cap de Bonne-Espérance, au sud ; et en Orient, tout au moins jusqu'à Java et à la Chine, peut-être jusqu'aux approches de l'Australie. Dans son voyage au Canada, il explora le golfe Saint-Laurent, depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au Cap Rouge. G. Musset, *Cosmographie*, Introd., 9, 11-12. V. notre n. 67.

## APPENDICE XXVIII (Introd. ch. II, n. 70.)

Le règlement des comptes entre Roberval et Cartier (21 juin 1544) contient ces mots : « ... et pour huict mois (le tiers des navires de Cartier) a esté à retourner quérir ledict Roberval audict Canada... » Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, doc. 29. De même Lescarbot (éd. 1618, 402) écrit positivement : « Le Roy, occupé à de grandes affaires qui pressoient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraîchissement de vivres à ceux qui devoient avoir rendu le pais capable de les nourrir,... et le dit Roberval fut mandé pour servir le Roy par deçà, car je trouve par le compte (ci-haut) du dit Quartier qu'il employa huit mois à l'aller quérir... » La relation de Hakluyt confirme cet historien quant à la demande de vivres : « But the 14th of September, our aforesaid general sent back into France two ships... to carry the news unto the King and to come back again unto him, the year next ensuing, furnished with victuals and other things. » Dans une pièce du 29 mai 1543, un des compagnons de Cartier est dit au Canada. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Reg. d'office 226, 1re p., 29 mai 1543, c. p. C. de La Roncière, *Hist. de la marine française*, III, 328, n. 2. Parkman (*Pioneers of France in the New World*, rééd. Boston, 1905, 230), Harrisse (*Notes... sur la Nouv. France*, 5) Dionne (*Jacques Cartier*, 108-9), Biggar (*Early Trading Companies of New France*, 16-17) et C. de La Roncière (*ibid*) acceptent ce quatrième voyage. D'autres le mettent en doute : J. des Longrais, *op. cit.*, 55, 56 ; Abbé Verreau, M. S. R. C., 1890, I, 125-26 ; S.-E. Dawson, *op. cit.*, 205-206 ; Baxter, *op. cit.*, 52 ; W. L. Grant, Tr. de Lescarbot, Champlain Soc. Pubs., II, 187, n. 4.

## APPENDICE XXIX (Introd. ch. II, n. 74.)

Recherches de M. C. Cunat, d. *Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, I et V. Suivant J. des Longrais, qui contredit cette assertion, Cartier n'avait pas besoin de lettres de noblesse pour prendre la qualité de seigneur de Limoilou. Les plus petits propriétaires s'institulaient sieurs ou seigneurs de leur terre. *Jacques Cartier*, 96-98. Cf. Dionne, *Jacques Cartier*, 147-148. Cartier mourut à Saint-Malo le 1er sept. 1557, âgé de 66 ans, peut-être de la peste qui sévissait

alors dans cette ville. J. des Longrais, *ibid.*, 106-108. M. Abel Lefranc (*Les navigations de Pantagruel*, 1905) avec une rare érudition, a établi, après Margry (*Navigations françaises*, 333 ss.) que les personnages de Rabelais dans *Pantagruel*, Xénomanes, Jamet Brayer et Valbringue, figurent respectivement Jean Alfonse (Fonteneau), Cartier et Roberval. Rabelais, d'ailleurs, les connaissait personnellement tous les trois et s'est inspiré maintes fois de la *Cosmographie* du premier et des relations de voyages du second.

## APPENDICE XXX (Introd. ch. III, n. 1.)

On a critiqué ce titre (F. de Costa, *Hist. of America*, IV, 60, n. 4. Winsor, *Cartier to Frontenac*, 74). L'auteur, qui s'explique plus loin, entend ici l'abandon *officiel* du Canada par le gouvernement français. Au reste, c'est encore l'opinion reçue aujourd'hui. « Le Canada est abandonné, dit M. Lemonnier... C'est que la nation s'est peu mêlée aux tentatives de ses nationaux ; elle les a à peine connues, elle ne leur a imprimé ni la grande impulsion, ni la continuité, qui ne résultent jamais que de la participation de l'esprit public... L'histoire des entreprises coloniales n'est qu'un épisode, brillant — mais éphémère — dans le XVI^e^ siècle français. » *Hist. de France*, d'E. Lavisse V, 1^re^ p., 286. — De même M. Pfister : « Il y eut d'héroïques efforts individuels, mais les tentatives ne furent pas coordonnées ; le public ne s'y intéressa pas, et c'est à peine s'il les connut... La France n'eut pas de colonies au XVI^e^ siècle. » *Les classes industrielles et commerçantes aux* XIV^e^ *et* XV^e^ *siècles. Rev. des cours et conférences*, Paris, 9 avril 1908, 233. Sur les prouesses de ces navigateurs (Jean et Raoul Parmentier, Pierre Crignon, Jean Fleury, Sylvestre Billes, Jehan Fain, Jacques de Saint-Maurice, — sans compter Verrazzano et Cartier —), voir C. et P. Bréard, *Doc. relat. à la marine normande*, d. c. — E. Guénin, *Ango et ses pilotes*. — C. de la Roncière, *Hist. de la Marine française*, III, 1906. — L'abandon de la colonie, interrompu un moment sous Henri IV, ne cessera complètement qu'à l'apparition de Richelieu.

## APPENDICE XXXI (Introd. ch. III, n. 3.)

En 1544, François I^er^ l'envoya à Senlis (Ile-de-France) pour fortifier la ville ; il s'y distingua par son dévouement. Lettres Royales, Paris, 10 septembre 1544 (Bib. nat. Coll. M. S. M. 1048, n° 14). — Dès 1537, Roberval obtenait avec un autre le privilège d'exploiter les mines du royaume durant trois ans. « Permission aux sieurs de Roberval et de Guelphe... », Lyon, 4 avril 1537 (*ibid.*, 51). — En 1548, il recevait de Henri II ce monopole exclusif pendant neuf ans. Lyon, 30 septembre 1548. Bib. Nat. ms. fr. 5085, fol. 271. — *Edits*...

*sur le faict, ordre et police des mines et minières de France*, Paris, 1631. — En 1552, Henri II lui accordait de nouveaux privilèges d'exploitation. (V. L. Bourrilly, *Rev. d'Hist. moderne et contemporaine*, VIII, 1906, 287, n.) — Enfin à bout de ressources, endetté de 50.000 liv. et obligé de vendre tout ce qu'il possédait, Roberval mourut, ruiné, en 1560 ou 1562. Cf. Abbé Morel, *loc. cit.*, *Bul. geo. et d.*, 1892, 293-296. — G. Marcel, *ibid.*, 211. — Thévet assure qu'il fut assassiné nuitamment à Paris. *Le grand Insulaire et Pilotage* (1586), Bib. Nat. ms. fr. 15452, fol. 226.

## APPENDICE XXXII (Introd. ch. III, n. 4.)

En 1551, Guillaume Le Testu, hydrographe du roi, fut envoyé vers le Brésil pour en établir la carte. Il composa un atlas, qu'il dédia à Coligny (1556). Son compagnon était le capucin et cosmographe André Thévet. V. la carte du Brésil d. A. Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique*, 1897, 176-177.

## APPENDICE XXXIII (Introd. ch. III, n. 10.)

Villegagnon somma les calvinistes de se rembarquer (4 janvier 1558) ; cinq étant revenus, il en fit jeter trois à la mer, et condamna les autres aux travaux forcés. Lui-même déserta sa colonie peu après et revint en France. En 1560 (21 février-15 mars), les Portugais, avec vingt six navires et deux mille hommes, surprirent la garnison (74 hommes en tout) laquelle fit une vaillante résistance, et saccagèrent le fort de Coligny. Pendant ce temps-là, Villegagnon préparait deux nouveaux convois de colons. Informé de l'agression des Portugais, le Conseil du roi demanda réparation ; à cet effet, Coligny équipa toute une flotte. Mais, en ce moment, les guerres religieuses éclatèrent. En 1568, quatre vaisseaux français tentèrent de reprendre l'île de Villegagnon, mais sans succès. C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, IV, 19-24. — Le voyage de Villegagnon provoqua en France une énorme polémique (Hauser, *Sources de l'Histoire de France*, II, n° 1268). — Le capit. Faribau, de Rouen, qui ramena en France les calvinistes, affirmait « que n'eust esté la révolte de Villegagnon, on avoit dès la mesme année (1558) délibéré de passer sept ou huit cents personnes... pour commencer à peupler l'endroict où nous estions ». J. de Léry, *Hist. d'un voyage faict en la terre de Brésil*, Rouen, 1578.

## APPENDICE XXXIV (Introd. ch. III, n. 11.)

« Les fureurs de la soldatesque n'épargnèrent ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes. Trois villes, Cabrières, Mérindol, la Coste, et vingt-deux villages saccagés et brûlés, plus de trois mille personnes égorgées (chiffre admis

par le P. Daniel, *Hist. de France,* 1742, X, 572), les fuyards réduits pour la plupart à mourir de faim dans les bois, quelques-uns saisis après le carnage... et condamnés aux galères : tel fut en France le lointain et lugubre prélude des guerres de religion. » V[te] de Meaux, *Les luttes religieuses en France au XVI[e] siècle*, 1879, 33-34. Cf. H. Lemonnier, *Hist. de France* d'E. Lavisse, V, 2[e] p., 121. V. aussi P. Gaffarel, *Les massacres de Cabrières et de Mérindol, Rev. hist.*, juil.-août, 1911, 241-271.

## APPENDICE XXXV (Introd. ch. III, n. 18.)

Rentré le 20 juillet suivant à Dieppe, il tomba en pleine guerre civile, rallumée par le massacre de Vassy (1[er] mars) et y prit une part active. Laudonnière, d. *Hist. notable de la Floride*, p. Basanier (1586), 38-40. — Haag. *France protestante*, art. Ribault. — En 1562, il passa en Angleterre, où il écrivit la relation de son voyage en Floride, laquelle fut tr. et pub. p. Hakluyt, en 1563. C'est alors que la reine Elisabeth lui promit trois cents ducats s'il lui livrait Charlesfort. Mais Ribault, pris de remords au moment de s'embarquer avec cinq vaisseaux et trois cents hommes, voulut s'enfuir. Arrêté et emprisonné, il fut forcé, sous peine de mort, de suivre un aventurier anglais en Floride. Mais le voyage fut contremandé. En mai 1565, il repartait pour Charlesfort. C. de La Roncière, *Histoire de la marine fr.*, IV, 37, 50-51. — Cf. W. Lowery, *Jean Ribaut and Queen Elizabeth*, *Am. Hist. Rev.*, IX., 1904, 456-459. — Ribault avait déjà pris du service en Angleterre, en 1546. C. de La Roncière, *ibid.*, III, 453.

## APPENDICE XXXVI (Introd. ch. III, n. 21.)

Bientôt des dissensions surgirent, puis ce fut la famine. Après une attaque désastreuse contre les indigènes, les Français allaient se rembarquer (3 août 1565), quand quatre navires anglais, commandés par Hawkins, et guidés par un pilote dieppois, Martin Atinas, apparurent. Hawkins leur donna des vivres et s'offrit à les reconduire en France. Laudonnière se contenta de lui acheter un de ses vaisseaux et Hawkins repartit. Laudonnière, d. *L'Hist. notable de la Floride*, 197-170, 176. — N. le Challeux (qui était aussi de l'expédition), *Discours de l'Hist. de la Floride*, Dieppe, 1566.

## APPENDICE XXXVII (Introd. ch. III, n. 26.)

Ces vaisseaux étaient : *La Trinité*, vaisseau-amiral acheté tout exprès par le roi, *L'Émerillon*, *La Perle*, commandée par Jacques Ribault, fils de Jean et capit.

de la marine, *La Lèvrière*, *L'Emerillon*, *L'Epaule-de-Mouton* et un autre navire rochelais. C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 54, 55. Cf. Parkman, *Pioneers of France*, 93-94. Le 14 août, Ribault atteignait la Floride ; le 28, il entrait dans la riv. Saint-Jean. Gaffarel, *Hist. de la Floride fr.*, 146-147.

## APPENDICE XXXVIII (Introd. ch. III, n. 29.)

Les femmes et les enfants de moins de quinze ans furent seuls épargnés. Lettre de Menendez, *ibid.*, V, aussi Laudonnière, *Hist. not. de la Floride* p. Basanier, 110 ss. — Le Challeux, *op. cit.* — *La Reprinse de la Floride* (c. d. Gaffarel, *Hist. de la Floride fr.*, 483-515.) — Les Français furent surpris aux premières heures du matin. Les Espagnols « arrachans les yeux des morts, les fichoyent au bout des dagues, et puis avec cris, hurlemens et toute gaudisserie, les jettoient contre nos François vers l'eau ». Le Challeux, *ibid.*, 34. *Reprinse de la Floride.* Menendez prit ensuite possession de la contrée « qu'est signe qu'il ne la tenoit pour prinse ne conquise d'antienneté. » Lettre de Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid, à Catherine de Médicis, 9 avril 1566, d. Gaffarel, *ibid.*, 432 (*Supra* n. 39).

## APPENDICE XXXIX (Introd. ch. III, n. 35.)

Récit de C. le Breton, d. le Challeux, *Disc. de l'hist. de la Floride*, d. c. *Requeste au Roy*... (Gaffarel, *Hist. de la Floride fr.*, 477-81). Aussi bien l'ambassadeur français écrivait à Charles IX : Il n'est pas « vraisemblable que Ribaut ni les aultres se fussent laissés désarmer ni couper la gorge si pauvrement si l'on ne leur eust promis leurs vies sauves » (Gaffarel, *ibid.*, 252). Parkman pense de même (*op. cit.*, 147-48). Suivant la version espagnole, au contraire, Menendez ne voulut s'engager à rien. Solis, *op. cit.* *Shea*, *Hist. of America*, 276-77 et n. Bourne, *Spain in America*, 184-186. Lowery, *Spanish Settlements in the United States*, II, 1905, 196-200. Au dire de Barcia, Menendez aurait répondu aux Français qui lui reprochaient la prise de la Caroline comme une violation du droit des gens, puisque la France et l'Espagne étaient en paix : « C'est vrai, mais il n'en est pas de même des hérétiques, à qui je fais la guerre à toute outrance et la ferai la plus cruelle que je pourrai, à tous ceux de cette secte... » (*Op. cit.*, 86), c. p. Charlevoix, *op. cit.*, I, 137-38. V. l'entrevue de Fourquevaux avec Philippe II, d. Gaffarel, *ibid.*, 246-48. Abbé Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du Roi Charles IX en Espagne* (1565-72), I-II (1896-1901).

## APPENDICE XL (Introd. ch. III, n. 39.)

Non seulement Catherine demanda réparation à Philippe II, mais encore

elle refusa toujours de désavouer Coligny, malgré l'audace du roi d'Espagne, qui réclamait son châtiment. V. Gaffarel, *Hist. de la Floride fr.*, 241-243, 409-455. M. Delpeuch, *Un glorieux épisode maritime et colonial*, *Revue Maritime*. Paris, 1902, 1920-1931. Ainsi elle écrivait à Fourquevaux : « ... car de couvrir cela sur l'adveu du dict amiral qu'il n'y a pas de quoy, estant bien croyable qu'il n'a pas laissé aller tant de gents hors de ce roiaume sans le sceu du Roy mon fils, je lui (ambassadeur d'Espagne) ay dict que nous ne sommes pas enquis quelles gents alloient audict voiage (en Floride) et que si c'estoit à souetter, je voudrois que touts les huguenots fussent en ce pais-là... » Lettre de Moulins, 17 mars 1566 (d. Gaffarel, 427-428). Si Catherine n'alla pas plus loin, c'est que, pour obtenir justice, « il aurait fallu déclarer la guerre, et elle n'y était ni décidée, ni préparée. » J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 1re p., 92-93. — Gaffarel, 240-261. Sur les fluctuations de Catherine de Médicis, sa politique de compromis et de concessions, v. Mariéjol, *ibid.*, 55-293. — B. de Lacombe, *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, 1899. — J. W. Thompson, *The Wars of Religion in France*, Chicago University Press and London, 1909.

## APPENDICE XLI (Introd. ch. III, n. 52.)

La Cour lui refusa une audience et mit obstacle à d'autres voyages. *Hist. notable de la Floride* (1853), 22. D'Aubigné, III, 246. C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 69. — Catherine de Médicis avait décidé de livrer De Gourgues à l'ambassadeur d'Espagne s'il osait se présenter à la Cour. Même le cardinal de Lorraine n'avait pas rougi de se faire, en plein Conseil du Roi, l'avocat de Philippe II, en présentant l'attaque de la Floride comme une déclaration de guerre à l'Espagne. Le Conseil allait se prononcer contre De Gourgues « n'eust esté que M. de Chastillon... remonstra que si Gourgues avait eu tant de courage que d'entreprendre luy seul ce que toute la France devoit faire, il méritoit une grande récompense et non une punition, et que ceux qui le condamnoient d'un acte si généreux, sembloient desjà nous vouloir honteusement assujetir au vasselage de notre ennemy capital... et vous ne scauriez croire combien l'arrest qui s'en suivit aporta de gloire et d'honneur à l'amiral, voire mesme par la bouche des ambassadeurs estrangers qui estoient à la Cour ». *La fortune de la Cour*, 242, c. p. Gaffarel, 319-20. De même S. Dupleix, *Histoire générale de France* (éd. 1658), III, 674. — Il faut dire, en toute justice, que Charles IX, quatre ans après, nommait De Gourgues gentilhomme ordinaire de sa chambre puis capitaine d'une de ses compagnies, et qu'au siège de La Rochelle (1er fév. 1573), De Gourgues commandait le *Charles*, le plus beau vaisseau de la flotte royale. De Gourgues, avec trois bâtiments, y tint tête à dix-sept vaisseaux anglais. M. Delpeuch, *loc. cit.*, 2181-2189. — C. de La Roncière, IV, 140-149.

## APPENDICE XLII (Introd. ch. III, n. 54.)

En 1581, Catherine de Médicis, pour le secours qu'elle donnait à Don Antonio, obtenait en secret le Brésil. Son cousin, le Florentin Philippe Strozzi, était nommé vice-roy de la contrée et projetait d'y conduire une flotte considérable. En Normandie seulement, quinze navires furent nolisés, avec treize cents gens de pied, outre l'équipage. L'expédition, forte de cinquante vaisseaux, partit de Belle-Isle (15 juin 1582). Après avoir occupé Madère et remis les Açores sous le drapeau portugais, Strozzi devait cingler vers le Brésil. Mais il fut tué à Santa-Cruz (aux Açores) en combattant les Espagnols et l'entreprise n'eut pas de suite. V. C. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, 227-271. — C. de La Roncière, IV, 167-201.

## APPENDICE XLIII (Introd. ch. III, n. 55.)

« La grande idée de l'expansion de la race française n'a guère été comprise que par Coligny... et par Colbert. » A. Rambaud, *Hist. de la Civilisation française*, 8e éd., 1901-02, 2 v., II, 251. — «... It (Coligny's settlement in Florida) would have been a powerful factor in the spread of French influence and of the French tongue. Coligny... if he did not see all, at least saw some of the possibilities of a colonial Empire. And his untiring and even passionate energy,... his clear perception of colonization as part of a general scheme, his determination to strike at the overshadowing predominance of Spain in the New World, and so at the same time empty his own land of strife, all these mark him out as pre-eminently the first of the great colonial statesmen of France. » Whitehead, *Gaspard de Coligny*, d. c., 338. — Michelet a rendu cet hommage à Coligny : « Ce grand esprit, si sage, avait vu à merveille la chose essentielle, que la France, dans sa pléthore nerveuse et son agitation, voulait s'extravaser au dehors. Et il lui ouvrait l'Amérique et les Pays-Bas... Il eut raison trop tôt. » *Histoire de France*, nouv. éd. 1876, XI, préf. v. — V. aussi Duruy, *Histoire de France*, 21me éd., 1905, II, 32. — P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 6e éd., I, 142. — Seeley, *Expansion of England* (1883), course I, lecture VII. — H. Hauser, *Les Sources de l'hist. de France*, III, 1912, 229.

## APPENDICE XLIV (Introd. ch, III, n. 56.)

« Il est certain, dit M. Mariéjol, que les chefs du parti catholique se mirent en relations avec l'Espagne et Rome. Montmorency chargea M. de Rambouillet d'assurer le pape de sa grande piété et dévotion envers Dieu et le Saint-Siège apostolique. Pie IV, dans sa réponse, se déclarait convaincu que l' « autorité et

la bonne volonté « du Connétable prévaudraient sur l'intention perverse des ennemis de Dieu et du royaume. (Lettre du 23 juin 1561.) Au même moment, le pape exhorta Charles IX « *à n'épargner ni le fer ni le feu* contre l'hérésie ». *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 1re p. 56 et aussi 80. — Après la Saint-Barthélemy, on le sait, le pape Grégoire XIII fit tirer le canon, allumer des feux de joie durant trois nuits et frapper une médaille (avec la légende *Ugonotorum Strages :* le carnage des huguenots), en souvenir de cette journée. En outre, il chargea le cardinal Orsini d'offrir au Roi Très-Chrétien la rose d'or et à sa mère ses félicitations et celles du Sacré Collège. Le légat, passant par Lyon, octroya publiquement des indulgences à tous les massacreurs. Mariéjol, *ibid.*, 132. — Lord Acton, *The History of freedom and other essays*, 1907, 132, 141. P. la bib. du sujet, v. H. Hauser, *Sources de l'hist. de Fr.*, III, 233 ss. et 31.

## APPENDICE XLV (Introd. ch. III, n. 58.)

Sur l'Edit de Nantes et ses conséquences, cf. les appréciations de Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, 2e éd. 1864, II, 473-523. — H.-M. Baird, *The Huguenots and Henry of Navarre*, London, 1887. — Vte de Meaux, *Les luttes religieuses en France au XVIe siècle*, 1879, ch. VII. — *Le 3e centenaire de l'Edit de Nantes en Amérique et en France* p. p. *la Soc. de l'hist. du protestantisme franc.*, 1898. G. Hanotaux, *Hist. du cardinal de Richelieu*, 3e éd., 1899, e. c. p. I, 518-34. J. H. Mariéjol, *Hist. de France*, VI, 1re p., 415-23 ; VI, 2e p., 1-22. — G. Bonet-Maury, *Hist. de la liberté de conscience en France*, 1900, ch. I. — *Cambridge Modern Hist.*, III, 1905, 675-677, 754. — G. Desdevises du Dezert, *L'Eglise et l'Etat en France*, 2 v., 1907-1908, I, 16-21. — Ph. Régnier, *L'Edit de Nantes et son application, Le Correspondant*, Paris, 10 et 25 sept. 1907.

## APPENDICE XLVI (Introd. ch. III, n. 59.)

Macé Jalobert y faisait la pêche, de 1548 à 1560. Le capit. Savalette, de Saint-Jean-de-Luz, se rendit régulièrement sur les côtes de l'Acadie, depuis 1565 jusqu'en 1608. A. de La Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1880, II, 377 ss. — J. des Longrais, *Jacques Cartier*, 190. — V. aussi Lescarbot, liv. IV, ch. XIX. — En 1555, des corsaires basques capturaient quarante-huit bâtiments français sur les côtes de Terre-Neuve. En 1557-58, les Malouins et les Normands prenaient leur revanche. C. de la Roncière, *Hist. de la marine fr.*, III, 591-94. — En 1560, trente-huit navires partaient pour Terre-Neuve, Jumièges, Vatteville, et la Bouille. Gosselin, *Doc. p. servir à l'Hist. de la marine normande*, 1876, 13 ; id., *Nouv. glanes hist. normandes*, 1873, 7. — C. et P. Bréard, *Doc. relat. à la marine normande*, 50. Cf. *Cal. State Papers*, *For. Ser.* (1562), 1867, 234, 236, 427. La même année, vingt-cinq bateaux appareillaient à Saint-Malo et cinq

autres à Cancale, à destination de Terre-Neuve., *Cal. St. Papers, For. Ser.* (1560-61) 1865, 76. — En 1565, vingt-cinq vaisseaux quittent Le Croisic (arch. de Nantes E E 223) sans parler des ports importants de Saint-Malo, Granville, Fécamp, Bordeaux. Biggar, *Early Trading Companies of New France*, Toronto, 1901, 23-24. — La Roncière, III, 594. — V. aussi Prowse, *Hist. of Newfoundland,* 44. — C. et P. Bréard, *op. cit.* 50 ss. — M. G. Musset (*Bul. geo. hist. et des.*, 1892, 253) a compté de 1497 à 1550, soixante et onze expéditions rochelaises à Terre-Neuve seulement. MM. Bréard (*op. cit.*) dénombrent tous les navires normands frêtés pour la pêche à Terre-Neuve, continûment, de 1574 à 1602. On signale la même activité à Saint-Malo, La Rochelle et dans les ports basques. Vers 1570, une société s'était formée à Rouen pour l'exploitation de la pêche à Terre-Neuve. C. et P. Bréard, *ibid.*, 50-1. — En 1578 un Anglais écrit à Hakluyt que pour cent cinquante navires français et bretons et cent espagnols, il n'a compté que trente à cinquante voiles anglaises. Hakluyt, III (1600), 132. — En 1584, Hakluyt se plaint de la rivalité redoutable que les Bretons et les Normands faisaient dès longtemps aux Anglais dans le golfe Saint-Laurent. *Discourse on Western Planting* (ed. Cambridge, Mass., 1877); id. *Princ. Navigations*, III (1600), 193. — D'ailleurs, les pêcheurs étrangers qui allaient à Terre-Neuve devaient se munir de passe-ports signés par les autorités de Saint-Malo. Délibérations 1390-91, 11 mai 1591. Harrisse, *Déc. et évol. cart. de Terre-Neuve*, Introd. VI. — En 1596, trois vaisseaux malouins viennent déloger des navires anglais au port de Saint-Jean. *Cal. St. Papers., Col. Ser.* (*America & W. Indies*) (1574-1664), 1860, 4. — En 1597, quatre bâtiments malouins et basques mettent en fuite deux navires anglais, chargés de dissidents, qui s'installaient aux îles de la Madeleine. Hakluyt, *Princ. Navigations* (1600), III, 195. — C. de La Roncière, *ibid.*, IV, 307-317. — Les bateaux de pêche, d'une jauge de 40 à 150 tonnes, faisaient voile d'ordinaire au début d'avril et rentraient en France vers le milieu d'août. Aussi bien, « la pêche et le commerce de la morue étaient presque exclusivement dans les mains de la France et c'étaient nos pêcheurs normands, bretons, rochelais et basques qui approvisionnaient les autres pays. C'est surtout du littoral compris entre Hendaye et le Cap-Breton que partaient les bateaux qui allaient pêcher ce poisson à Terre-Neuve... Le Havre ne devait plus qu'aux bateaux terreneuviens l'activité qui animait encore le sien. Pour l'augmenter, le roi affranchit les pêcheurs havrais de l'impôt du sol pour livre qui frappait la morue ». G. Fagniez, *L'Economie sociale de la France sous Henri IV*, 1897, 274-75. — Mais toutes ces expéditions étaient comprises sous l'expression générale de « Voyages aux Terres-Neuves ». J. des Longrais, *op. cit.*, 76-77, 188-206. — V. aussi Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, 2e p., 36, 45-49. — Dionne, *La Nouvelle-France*, Québec, 1891, ch. VIII et X. — Biggar, *op. cit.*, ch. II. — Ajoutons, d'ailleurs, qu'en 1580, un marin du Havre, Champion, se rendait en Floride. *Cal. St. Papers. Col. Ser.*, 1574-1664, 2 ; qu'Etienne Bellinger de Rouen explorait, en 1583, la côte nord-orientale de l'Amérique jusqu'au Cap-Breton (Hakluyt, *Disc. on Western Planting*); qu'à la même date cinq bâti-

ments malouins ramenaient du Saint-Laurent des sauvages à apprivoiser, « pour d'aultant plus faciliter le trafic ». Michelant et Ramé, *Relat. originale du voy. fait en* 1534 *par J. Cartier*, 1867, doc. 37. — J. des Longrais, *ibid.*, 76.

## APPENDICE XLVII (Introd. ch. III, n. 62.)

Jacques Noël et Etienne de La Jannaye étaient tous deux capitaines de la marine royale. Lettres patentes, Paris, 29 août 1575 ; Paris, 14 janvier 1588 (J.-E. Roy, Rap. sur les Arch. de France, 127. Michelant et Ramé, *Voyage fait par J. Cartier*, 1865, doc. 34-44). — C'est Jacques Noël qui fournit à Hakluyt la relat. du troisième voyage de Cartier. Hakluyt a publié (en anglais) la réponse de Noël, datée du 19 juin 1587, et le passage d'une seconde lettre du même. *Princ. navigations,* III (1600), 242. J. des Longrais. *op. cit.*, 145-48. — Noël y parle de son exploration du Saint-Laurent jusqu'aux rapides les plus éloignés et d'un ouvrage, rédigé sous forme de carte marine, qu'il aurait laissé en Canada, à ses deux fils, en 1587. Ce ms. s'est perdu. Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France,* 13.

## APPENDICE XLVIII (Introd. ch. III, n. 65.)

« C'était un gentilhomme de Basse-Bretagne qui avait été autrefois page de la reine Catherine de Médicis et qui ayant, à ce qu'on dit, gagné la faveur de cette princesse, avait obtenu l'érection de la terre de La Roche en marquisat. » G. Desfontaines, *Hist. des ducs de Bretagne*, 1739, III, 40. Nommé gouverneur de Morlaix, mais ayant pris parti contre la Ligue, La Roche, sur l'ordre du duc de Mercœur, fut jeté en prison à Nantes (1589). Libéré en 1596, il chargeait trois gentilshommes bretons et normands d'aller reconnaître l'île de Sable. Ils s'embarquèrent sur *La Catherine*, de Honfleur, conduite par le capitaine Thomas Chefdhostel (4 mars 1597). D.-H. Morice, *Mémoires p. servir de preuves à l'hist. ecclésiastique et civile de Bretagne*, 1742-46, II, col. 453, III, col. 1482. — Desfontaines, *ibid.* C. et P. Bréard, *Doc. rel. à la marine normande*, 75-78. H. P. Biggar, *Early Trading Companies of New-France*, 38-40.

## APPENDICE XLIX (Introd. ch. III, n. 66.)

En mars 1577, Henri III avait délivré à La Roche une première commission pour aller aux Terres-Neufves et autres adjacentes, et le 3 janvier 1578, une seconde commission, avec le titre de « Vice-roy ès-dites Terres-Neufves ». Michelant et Ramé, *op. cit.*, 1867, doc. 5-10. Mais son vaisseau fut pris par les Anglais. C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 308-309. La même année, il promet-

tait d'accompagner Strozzi aux Indes (sur Strozzi, V. App. 42). C. de La Roncière, *ibid.*, 170. — La Roche ne put donc s'embarquer qu'en 1584, sur un seul vaisseau, avec trois cents hommes. Mais il fit naufrage et son voyage fut abandonné jusqu'en 1598. Hakluyt, *Discourse on Western Planting* (Cambridge ed.), 26, 101.

## APPENDICE L (Introd. ch. III, n. 69.)

Certains historiens, comme Parkman, ont blâmé l'envoi de criminels au Canada. Faut-il rappeler que ce qui était une exception en France fut la pratique en Angleterre du XVI[e] à la fin du XVIII[e] siècle. Si bien que Bacon écrivait en 1612 (*Essays, « On plantation »*) à propos de la colonie du juge Popham à Sagadahoc (Maine, 1606-1607) : « It is a shameful and unblessed thing to take the scum of the people and *wicked condemned men* to be the people with whom you plant » ; et que le D[r] Johnson pouvait dire, en 1769, sans trahir la vérité, en parlant des colons américains : « Sir, they are a race of convicts, » etc. V. aussi *Cambridge Modern History*, VII, 5. — *Rev. hist. pub. Canada*, I, 1897, 35-36. — H.-E. Egerton, *A Short history of British Colonial Policy* (1897), éd. 1905, n. 30. — E. Channing, *History of the United-States*, N.-Y.. I, 1905, 212-213 ; II, 1908, 370-374. — V. notre App. XXVI.

## APPENDICE LI (Introd. ch. III, n. 75.)

Parmi tant d'ouvrages, v. J. A. Doyle, *The English in America*, London, 1882, I ; id. *Cambridge Modern Hist.*, VII, ch. I. — Winsor, *Hist. of America*, III. — A. Moireau, *Hist. des Etats-Unis*, 1892, I. — H.-E. Egerton, *Short. Hist. British Colonial Policy.* — L. G. Tyler, *England in America*, d. c. — E. Channing, *Hist. of the United States*, I, ch. V-XIV. — P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, I, 87-92. — G. L. Beer, *The Origins of the British Colonial System.* — Signalons ici les navigations et les pirateries des célèbres corsaires anglais John Hawkins et Drake, ces premiers artisans de la puissance coloniale anglaise. Celui-ci passa le détroit de Magellan, remonta au nord jusqu'à la baie actuelle de San-Francisco, espérant trouver un passage à l'Atlantique, et effectua son retour par le Cap de Bonne-Espérance (1577-80). V. Hakluyt, *Princ. Navigations*, III, éd. 1600, 500-25. — Winsor, *Hist. of America*, III, 59-84. — J. Corbett, *Drake and the Tudor Navy*, 1898. — J. K. Laughton, *Cambridge Modern Hist.*, III, ch. IX.

## APPENDICE LII (Introd. ch. III, n. 83.)

En 1602, Bartholomew Gosnold, avec 32 hommes, navigua sur les côtes actuelles du Maine, New Hampshire et Massachusetts, du Cap Elisabèth à l'île No Man's Land, d'après les indications contenues dans la lettre de Verrazano. Purchas. *His. Pilgrimes* 4[th] ed., 1625-26, IV, 1647-51. — *Hist. of America*, III, 172-73. — Channing, *op. cit.*, I, 156. — L'année suivante, Martin Pring dirigea deux petits navires sur la Nouvelle-Angleterre. En 1603, le fils de Sir H. Gilbert, Bartholomew, se rendit avec deux vaisseaux à la Virginie et fut tué par les sauvages. En 1605, Weymouth visita les côtes du Maine et remonta la riv. Kennebec. Purchas, *ibid.*, 1654-56, 1659-67. — A. Brown, *Genesis of the United States*, Boston, 1890, I, 50.

## APPENDICE LIII (Liv. I, ch. I, n. 6.)

Au reste, Henri IV entend la colonisation à la façon d'Elisabeth et de Jacques I[er]. « Sans rien tirer de ses coffres » (Lescarbot), il ne lui accorde qu'un appui moral et se contente de concéder à des compagnies de commerce des privilèges étendus. H.-E. Egerton, *Short. Hist. of British Colonial Policy*, d. c., 20-22. — Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, IV, 2[e] p., 84. E.-P. Cheyney, *European Background of American History*, d. c. 150. H.-L. Osgood, *American Colonies in the* XVII[th] *Century*, N.-Y., 1904-7. I, 3, 23 ss. Sur les compagnies de commerce en Canada jusqu'en 1629, v. H.-P. Biggar, *Early Trading Companies of New France*. d. c. Sur le mouvement colonial sous Henri IV, v. P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, I. 142-144. — C. de La Roncière, IV, 268-288, 338-347.

## APPENDICE LIV (Liv. I, ch. I, n. 12.)

Devant l'opposition persistante des marchands malouins et rouennais, il fut décidé (janvier 1603) que Saint-Malo et Rouen équiperaient chacun un vaisseau pour trafiquer en Canada cette année seulement, à condition de payer le tiers des frais de colonisation. Michelant et Ramé, *Relat. originale de J. Cartier*, doc. 12-14, 21 ss; id., *Voyage fait par J. Cartier*, 51-52. — Notons qu'en 1600, 12 navires normands, en 1601, 20 et en 1602, 16, partirent pour le Canada, et que du Havre seulement 80 vaisseaux vinrent, en 1603, pêcher à Terre-Neuve. C. et P. Bréard, *Doc. relatifs à la marine normande*, 86-92. — Arch. de la Seine-Inférieure, série C, 1238, fol. 99. v° ss., c. p. Biggar, *Early Trading Companies of New France*, 49.

## APPENDICE LV (Liv. I, ch. I, n. 17.)

Sur Champlain voir notice biog. p. Laverdière, en tête des *Œuvres de Champlain,* Québec, 1870, 6 v. A.-F. Slafter, *Memoir of the Voyage of Champlain*, Prince Soc. Pubs., Boston, 3 v., 1878-82, I; id., *Hist. of America,* IV, ch. III. —E. Charavay, *Documents inédits sur Samuel de Champlain*, 1875. — N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, Québec, 1891-1906, 2 v. ; *id. Le Courrier du livre*, Québec, III, 1899, n[os] 34-35. — L. Audiat, *Samuel Champlain, Bul. de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, Saintes, XIII, 1893, 246 ss. — B. Sulte, *Les interprètes de Champlain* d. *Pages d'Histoire du Canada*, Montréal, 1891, 175 ss. ; *id.* M. S. R. C., 1898, II, 107-135, 1904, I, 63-90. — Abbé H. Verreau, M. S. R. C., 1899, I, 79. — G. Gravier, *Vie de Samuel Champlain*, 1900. — W.-L. Grant, *Voyages of Samuel de Champlain* (Original Narratives of Early American History, ed. by J.-F. Jameson), N.-Y., 1907, Introd.) *Bul. de la Soc. de géographie de Québec*, Québec, juillet 1908 (n° consacré à Champlain). — C. W. Colby, *Canadian Types of the Old Régime*, N.-Y., 1908, ch. II. — G. Hanotaux, *Champlain*, 1912.

## APPENDICE LVI (Liv. I, ch. I, n. 20.)

Sully était décidément hostile au projet : « ... Comme la navigation du sieur de Monts pour aller faire des peuplades en Canada dutout contraire est nostre advis d'autant que l'on ne tire jamais de grandes richesses des lieux situez audessous (lisez au-dessus) de quarante degrez. » *Mémoires des sages et royalles Œconomies,* éd. 1664, II, ch. XXVI, p. 246. — Dans une lettre au président Jeannin (26 février 1608), Sully soutient encore que les établissements lointains sont contraires au génie de la France. B. N., Coll. Colbert, *Cinq Cents*, vol. 203, fol. 236. — Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, 284. Peut-être Sully traduisait-il ainsi la moyenne des idées de son temps. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 2[e] p., 84. Les archives de La Haye ont révélé depuis que Sully reçut de riches cadeaux de la Hollande en retour de son opposition à la Compagnie française des Indes, au profit de la Compagnie hollandaise, sa rivale. C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 277-278.

## APPENDICE LVII (Liv. I, ch. I, n. 21.)

On adopta la dénomination générale de Nouvelle-France. « Le nom populaire de Canada, même en donnant au Canada la plus extrême extension, n'aurait compris, comme les contemporains nous en préviennent (Lescarbot,

liv. III, ch. 1), ni la côte du Golfe Saint-Laurent depuis la Baie des Chaleurs jusqu'à l'Acadie, ni l'Acadie, ni la contrée maritime de l'Amérique, depuis l'Acadie jusqu'au delà du moderne Etat de New-York. Le nom de Nouvelle-France était de plus une déclaration de l'importance que le gouvernement attachait aux nouvelles possessions... La préférence donnée au mot Canada par les historiens modernes doit être attribuée à l'inadvertance, ou à l'ignorance de la moitié des pays dont se composait l'établissement colonial résolu et commencé sous Henri IV. » A. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, 2e éd., III, 1865, 566. — V. notre App. LIX.

## APPENDICE LVIII (Liv. I, ch. 1, n. 26.)

Les Biencourt sortaient d'une vieille famille féodale de Picardie, dont plusieurs avaient figuré dans les Croisades. Poutrincourt était né en 1557. Après l'abjuration de Henri IV, il s'était rallié au roi et reçut de lui ce compliment « qu'il était un des hommes des plus de bien et des plus valeureux de son royaume ». Poutrincourt devint ensuite chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, maître de camp de six compagnies d'hommes à pied. Cependant il possédait plus d'honneur que de fortune. V. P. de L'Estoile, *Mémoires-journeaux*, éd. 1878, V, 26, 32, 38, VII, 78. — Sulte, M. S. R. C., 1885, II, 31 ss. — M. Moreau, *Hist. de l'Acadie Françoise*, 1873, 15-16. — Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, n. éd., 1889, I, 17, 18. — R. Roy, *Bul. rech. hist.*, XIV, 1908, 122-124.

## APPENDICE LIX (Liv. I, ch. 1, n. 30.)

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, plusieurs donnèrent ce nom à tout le bord occidental de la Baie de Fundy, comme à la péninsule de la Nouvelle-Ecosse actuelle « par ignorance, par abus ou par une extension semblable à celle qui fait qu'on entend aujourd'hui par le nom Canada toute la Nouvelle-France et par le nom de Nouvelle-Angleterre tout ce que les Anglais possèdent en Amérique ». *Mémoires des commissaires du Roi et de ceux de S. M. Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique*, I, 1755 (A. G.). — Les commissaires français prétendaient, sur l'autorité de Nicolas Denys (*Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale*, 1672, 2 v., I, ch. III, 58) que l'Acadie désignait la péninsule de la Nouvelle-Ecosse actuelle, c'est-à-dire depuis l'île de Long Island jusqu'à Canso. V. sur cette question des frontières de l'Acadie W.-F. Ganong, P. R. S. C., VII, 1901, II, 196-212; *id.* tr. de Denys, Champlain Soc. Pubs. Toronto, 1908, 126, n. 1. — Le mot Acadie n'est pas d'origine micmac mais dérive de Arcadia ou Arcadie, ainsi que l'écrivent Thévet (1570) et Champlain, dans ses

premiers ouvrages. Des cartes du XVI[e] siècle portent aussi Larcadie. V. W.-F. Ganong, *New Brunswick Magazine*, *St. John*, III, 1899, 153 ; *id.* P. R. S. C., 1896, II, 216 ; 1901, II, 161. — Voir la description de l'Acadie par Champlain, V, 55-108, et par Denys, *op. cit.*, I, ch. I-VI.

## APPENDICE LX (Liv. I, ch. 1, n. 40.)

« Les demandes ordinaires que l'on nous fait, sont : Y a-il des thrésors ? Y a-il des mines d'or et d'argent et personne ne demande, ce peuple-là est-il disposé à entendre la doctrine chrétienne ? Et quant aux mines il y en a vrayment, mais il les faut fouiller avec industrie, labeur et patience. La plus belle mine que je scache c'est du blé et du vin, avec la nourriture du bestial. Qui a de ceci, il a de l'argent. Et de mines nous n'en vivons point, quant à leur substace ». Lescarbot (1618), 41, 604 et *passim.*

## APPENDICE LXI (Liv. I, ch. 1, n. 46.)

« Hé bon Dieu ! s'écrie Champlain, qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre si tout se révoque de la façon, sans juger meurement des affaires, premier que d'en venir là ? » V, 53. En conséquence, dit Lescarbot, « chacune peau de Castor vaut icy aujourd'hui dix livres qui se pourroit bailler pour la moitié si le commerce d'icelles estoit permis à un seul. » (1618), 61. En dédommagement de ses dépenses, qui, en trois ans, s'élevaient à cent mille livres, de Monts reçut six milles livres à prendre sur les 80 navires et plus qui faisaient la traite en Canada. Arrêt du 6 octobre 1609. Arch. nat. série E, 24 a, fol. 17, recto, et ms. fr. 18176, fol. 4 recto. — Champlain, V, 52-53. « C'estoit luy donner la mer à boire », remarque celui-ci.

## APPENDICE LXII (Liv. I, ch. 1, n. 48.)

*Le Jonas* rentra à Saint-Malo en octobre. Champlain, III, 121-133. — Poutrincourt présenta à Henri IV cinq outardes, ainsi que des échantillons de blé, froment, seigle, orge et avoine qu'il avait semés à Port-Royal « comme estant la chose la plus précieuse qu'on puisse rapporter de quelque païs que ce soit ». Lescarbot (1618), 604. — Une fois le commerce libre, les Malouins, les Rochelais et les Basques, se mirent à piller les vaisseaux des uns des autres.

## APPENDICE LXIII (Liv. ch. 1, n. 50.)

Poutrincourt avait à son bord son fils aîné, Charles de Biencourt, âgé de 19 ans, et Jacques de Salazar, son second fils, Robin de Coulogne, Louis

Hébert, Claude de La Tour et son fils Charles, ainsi qu'un prêtre séculier du diocèse de Langres, l'abbé Fléché. Par l'ordre de Henri IV, le P. Biard fut choisi pour l'accompagner, mais Poutrincourt, qui ne voulait point des Jésuites, embarqua à sa place M. Fléché.

## APPPENDICE LXIV (Liv. I, ch. I, n. 51).

Charles de Biencourt ne partit avec Robin que le 8 juillet suivant pour lui donner des nouvelles de la colonie et rapporter des secours. Lescarbot (1618), 657 ; id. *Relation dernière*, 1612 (Thwaites, *Jesuit Relat.* II, 138-140, 172). *Relat.* du P. Biard (éd. 1858), 26. On avait reproché à de Monts de négliger la conversion des indigènes : Biencourt pouvait maintenant annoncer qu'en un seul jour M. Fléché en avait baptisé vingt-et-un. Lescarbot, *Conversion des sauvages*, 1610 (d. Thwaites, *op. cit.*, I, 58-112) ; id. *Relat. dernière* (Thwaites, II, 134-138) ; id. *Hist. de la Nouvelle-France* (1618) 651-56.

## APPENDICE LXV (Liv. ch. I, n. 55.)

Elle paya 3.800 liv. à Dujardin et Duquesne qu'elle remplaça par les PP. Biard et Massé, lesquels devinrent associés « pour la moitié de toutes et chacune les marchandises, victuailles, avancements et généralement en la totale cargaison du navire nommé *La Grâce-de-Dieu* »... afin d'avoir « à leur profit la totale moitié de toute et chacune les marchandises, profits et autres choses, circonstances et dépendances qui pourront provenir de la traite qui se fera audit lieu de la Nouvelle-France ». *Contract d'association des Jésuites au trafique du Canada... passé à Dieppe le 20e jour de janvier* 1611, d. Lescarbot (1618), 665-67. « Par suite, écrivait le P. Biard, les Jésuites seront maitres de l'entreprise. » Lettre de Port-Royal, 31 janvier 1612, d. Thwaites, II, 84. — Ce contrat fut vivement attaqué par les protestants dans le *Factum du procez entre Messire Jean de Biencourt, chevalier, sieur de Poutrincourt, baron de Saint-Just, appelant d'une part, Pierre Biard, Enemond Massé et consorts, soy disans prestres de la Société de Jésus, intimez, MDCXIIII* reéd. p. G. Marcel, Paris, 1887. Cf. *Relat.* du P. Biard, ch. XI, 24. — Sur Mme de Guercheville, v. l'abbé de Choisy, *Mémoires p. servir à l'Hist. de Louis XIV*, Utrecht, 1727, 3 v., liv. XII, 670-71. — *Mémoires de Saint-Simon*, éd. A. de Boislisle, e. c. p., III, 1881, 214 et app. n° XIX. Mme de Guercheville devint aussi la protectrice de Richelieu dont elle était parente. G. Hanotaux, *Hist. du Cardinal de Richelieu*, II, 122.

## APPENDICE LXVI (Liv. I, ch. I, n. 60.)

Les querelles s'envenimant, les Jésuites excommunièrent Biencourt et un

nommé l'Abbé. Les colons furent « plus de trois mois sans faire aucun service ni acte public de religion ». Lescarbot (1618), 677. — *Factum...*, d. c., 43-47. — Déjà le P. Biard, pour s'être immiscé dans un procès, s'était attiré cette remontrance de Poutrincourt : « Mon père, je vous prie me laisser faire ma charge, je la scay bien et espère aller aussy bien en Paradis avec mon épée que vous avec votre bréviaire. Montrez-moi le chemin du ciel, je vous conduyrai bien en terre. » Lescarbot (1618), 669. Biencourt eut aussi maille à partir avec Robert Dupont-Gravé, qui avait établi un poste de traite sur la rivière Saint-Jean. C. Bréard, *Le Vieux Honfleur*, 125-28. — Champlain, V, 113.

## APPENDICE LXVII (Liv. I, ch. 1, n. 66.)

« That he did it by the command of the Governor of our Colony by his commission to him given under the seal of the Colony, and by virtue of such authority as is to him derived from His Majesty's great seal of England. » Reply to the Virginia Council 1614, in defence of Argall. *Proc. Mass. Hist. Soc.*, Boston, 1884. — A. Brown, *Genesis of the United States*, II, 731, 753. — Argall avait déjà inquiété les pêcheurs français sur le littoral de l'Atlantique, Brown, *ibid.*, 677. — Biggar, *Early Trading Companies*, 92-93.

## APPENDICE LXVIII (Liv. I, ch. 1, n. 68.)

Les Français tenaient à l'Acadie parce qu'elle couvrait les pêcheries, les Anglais parce qu'elle se trouvait sur leur chemin. A part ses motifs personnels, Argall connaissait l'opinion de ses compatriotes, qui voulaient trancher la question par une prise de possession (N. de l'aut.). « If this movement of the French had not been stopped in the beginning. it is interesting to think what might have been the history of this country. » Brown, *Genesis of the U. S.*, II, 709, n. 2. « It was therefore a great service to England when Capt. Argall... dislodged the French at Mt. Desert, Port-Royal and St. Croix. » L. G. Tyler, *op. cit.*, 149. — Il est admis d'ailleurs que les Anglais outrepassaient leurs droits. Parkman, *Pioneers of France*, 320. — Biggar, *Early Trading Companies*, 93. — E. Channing, *Hist. of the United States*, I, 103.

## APPENDICE LXIX (Liv. I, ch. 1, n. 78.)

Biencourt, âgé de 22 ans, remplaça son père à Port-Royal, et maintint sa seigneurie jusqu'en 1621. Il avait pour lieutenant Charles de La Tour, qui le remplaça ; il a dû quitter l'Acadie vers cette époque car en décembre 1621, il était Directeur de l'Académie Royale de Paris. Il mourut, dit-on, vers 1638.

Lescarbot (1618), 685. — Champlain, VI, 315, 83. C. et P. Bréard, *Doc. relatifs à la marine normande*, 123-24. — G. Patterson, P. R. S. C., 1896, II, 127-29. — « Poutrincourt avait accompli à Port-Royal à la date de 1613 plus que Champlain lui-même n'avait pu faire à Québec... Après de Monts, tous les travaux de 1606 à 1613 furent son œuvre et celle de ses fils. En outre, de 1614 à 1623 (1621), l'occupation de l'Acadie était due à la famille de Poutrincourt. » Sulte, M. S. R. S., 1885, I, 44-49. « ... Les titres signés par Poutrincourt (ou son fils) se transmirent de mains en mains, fait qui confirme la continuité de l'occupation française ..., depuis Poutrincourt jusqu'à M. de Razilly, en 1632. » Rameau, *op. cit.*, 68-69, 62 ss. — V. aussi Ferland, *Cours d'hist. du Canada* Québec, 1861-65, I, 204, 245-46. Moreau, *op. cit.*, 97-100. — V. liv. I, ch. III.

## APPENDICE LXX (Liv. I, ch. I, n. 80.)

Le 1er septembre 1618, Biencourt demande à la ville de Paris des envois de colons et de secours. « ... Il faut donc, écrivait-il, prévenir le dessein de l'Anglois, puisque nous le voyons de loing, et pourvoir à ce que ce pays soit plutost habité de François et conserver la liberté de la pescherie de deça qui vaut tous les ans un million d'or à la France... » Bib. nat., Nouv. acquis. fr. 9281, fol. 33 ; Coll. ms. N. F. I. 57-59. — Les échevins de Paris adressèrent une circulaire aux bonnes villes pour les engager à entrer dans la Royale Compagnie de Navigation, mais sans succès. C. de La Roncière, IV, 331, 481-482. — Selon le P. Biard, plus de 500 navires français faisaient annuellement la traite et la pêche en Canada à cette époque. *Relat. de* 1616, éd. 1858, 67. — Au dire du P. Coton, jusqu'à deux mille navires ou barques s'y rendaient, venant des ports de la Gascogne, de l'Aquitaine, de la Bretagne et de la Normandie. Lettre du 20 janvier 1609, c. p. P. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-Fr. au XVIIe siècle*, 1895, I, 26-27.

## APPENDICE LXXI (Liv. I, ch. I, n. 85.)

C'est ainsi que le gouverneur d'Argenson écrira en 1660 : « Les missions ayant une dépendance entière de la colonie, il ne faut pas espérer qu'elles subsistent après ces désolations (incursions iroquoises). » Papiers du Vte d'Argenson. Mémoire sur le sujet de la Guerre avec les Iroquois, c. p. Faillon, II, 425. — De même, M. de l'Incarnation : « Monseigneur (M. de Laval) tombe d'accord avec toutes les personnes sages du pays, ou qu'il les (Iroquois) faille exterminer, ou que tous les chrétiens et le christianisme du Canada périssent. » Lettre du 2 novembre 1660.

## APPENDICE LXXII (Liv. I, ch. II, n. 2.)

La découverte en revient à un navigateur anglais, Sir Robert Mc Clure, qui, en 1853, passa le détroit de Behring et s'avanca jusqu'à l'île Melville. Mais c'est au capitaine norvégien Roald Amundsen qu'appartient l'honneur d'avoir, en 1906, franchi pour la première fois de l'Atlantique au Pacifique, le passage du nord-ouest. Cap. R. Amundsen, *Le passage du Nord-Ouest*, tr. p. C. Rabot, 1909. Sur la question, v. A. Lefranc, *op. cit.*, 50-55, 75-77. L.-J. Burpee, *The Search for the Western Sea*, 1908 (donne la bibliog. 596-611). Consulter l'*Atlas of Canada*, p. p. le Minist. de Intérieur, Ottawa, Canada, 1906, N° 32. — On sait que Chateaubriand, dans son voyage en Amérique, en 1791, songeait à cette découverte. V. J. Bédier, *Revue d'hist. littéraire de la France*, Paris, 15 octobre 1899, 15 janvier 1900, 15 mars 1901. — Abbé Bertrin, *Le Correspondant*, 10 juillet 1900 ; id. *L'Enseignement chrétien*, Paris, 1er juin 1901. E.-J.-P. Buron, *Revue Canadienne*, Montréal, 1903, 40-55, 176-187. — A. Le Braz, *Journal des Débats*, Paris, 18 janvier 1910. On sait que le capitaine Amundsen s'est encore distingué depuis par la découverte du pôle Sud (14 décembre 1911).

## APPENDICE LXXIII (Liv. I, ch. II, n. 7.)

Le mot Québec, prononcé Ouabec dans la langue algonquine. nous dit M. Stanislas Vassal, signifie « détroit ». M. Vassal, né d'une mère abénaquise, parle plusieurs dialectes des indigènes, au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, et il nous assure que ce mot est purement sauvage. Selon M. Malo, missionnaire en 1843 chez les tribus du golfe Saint-Laurent, Kebec, dans l'idiome micmac, a la même signification. Il ne doute pas que le nom de notre ancienne capitale ne soit d'origine sauvage. Le sens propre du mot est « fermé, obstrué ». Note de l'auteur, 1re éd., 1845, I, 125. — V. aussi Abbé Prévost, *Hist. générale des voyages* (1746-89), 20 v., XIV, 693, n. — Ferland, *Cours d'hist. du Canada*, I, 90, n. 3 — Abbé Amédée Gosselin, *Bul. du parler français*, Québec, II, 170.

## APPENDICE LXXIV (Liv. I, ch. II, n. 11.)

« Le pays des Irroquois estoit autrefois le Montréal, et les Trois-Rivières ; ils avoient pour voysins les Algonkins, qui demeuroient le long de la rivière Outaouas au Nepissing, dans la rivière des François, et entre icelle et Taronto. » Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coustumes et religion des sauvages*... (éd. Tailhan, 1864), ch. IV, 9. — Les Iroquois, pour échapper aux Algonquins,

se seraient d'abord dirigés au sud du Lac Erié, d'où, chassés par les Chaouanons, ils gagnèrent le sud-est du lac Ontario et se fixèrent enfin dans le pays qui comprend actuellement l'Etat de New-York et le centre de la Pennsylvanie, Perrot, *ibid.* 11-12. V. aussi Lescarbot (1618), 138. — La Potherie, *Hist. de l'Amérique septentrionale* 1722, I, 292. — L. H Morgan, *League of the Iroquois* (éd. Lloyd, N.-Y., 1904), I, 5-6 ; II, 187-89. — Faillon, *Hist. de la colonie française,* Montréal, 1865, I, 524-33. — L. Farrand, *Basis of American History,* 148-49. — *Handbook of American Indians*, I, 615-20. — D. Boyle, *Annual archeol. Reports*, Toronto, 1906, 146 ss. — Cf. H. Hale, *Iroquois book of rites*, Philadelphia, 1883, 1re partie.

## APPENDICE LXXV (Liv. I, ch. II, n. 13.)

« Dans chacune de ces (cinq) nations, il y avait subdivisions par bandes, tribus, familles (clans, tribes, phratries), subdivisions improprement appelées *totem* au lieu de *otem* (algonquin)... Dans la Confédération iroquoise, considérée dans sa totalité, on avait les bandes des dénominations suivantes : l'Ours, le Loup, la Tortue (la grande et la petite), le Castor, le Chevreuil, la Couleuvre, le Porc-épic, le Faucon, la Bécassine, le Héron, l'Anguille, la Balle, l'Alouette, la Tourte, le Rocher, le Calumet ; en tout dix-sept bandes dont jamais plus de huit ensemble ne se sont trouvées dans un canton pris isolément. » Abbé J.-G.-L. Forbes, *Étude sur les noms iroquois*, XVe Congrès internat. des Américanistes (1906), Québec, 1907, I, 300-309. Cf. Morgan, *League of the Iroquois*, éd. Lloyd, I, 75, 77 ; II, 225-226. — *Handbook of American Indians*, II, 787, art. *Totem*. — J.-G. Frazer, *Totemism and Exogamy*, 1910. A.-A. Goldenweiser, *Totemism* (*Jour. Amer. Folk-Lore*, N.-Y., XXIII, 179-213).

## APPENDICE LXXVI (Liv. I, ch. II, n. 21.)

« Autre requeste du Maire et Eschevins gens du Conseil... des villes, bourgs et parroisses de Bayonne, Sainct-Jehan-de-Luz, Subibourre, Urongne, Handaye, etc. » Bib. nat. ms. fr. 18176, fol. 4, verso. Suivant Lescarbot (1618), 611, l'abolition de ce monopole eut pour effet de doubler le prix des castors. Cependant, les inconvénients de la libre concurrence allaient provoquer, trois ans ensuite (1612), le rétablissement des compagnies privilégiées. (V. ici, n. 28) Les établissements et les découvertes de de Monts et de Champlain n'avaient donné d'impulsion, en somme, qu'au commerce des fourrures et à la pêche, lesquels étaient alors très lucratifs. G. Fagniez, *L'économie sociale de la France sous Henri IV*, 20-21, 286-87. V. aussi Champlain, III, 224-240, (*Supra*, liv. I, ch. I, n. 43 et 44.)

## APPENDICE LXXVII (Liv. I, ch. II, n. 22.)

« Ils (de Monts et ses associés) résolurent de continuer l'habitation, et parachever de descouvrir dedans le grand fleuve Saint-Laurent suivant les promesses des Ochateguins (Hurons) à la charge qu'on les assisteroit en leurs guerres, comme nous leur avions promis. » Champlain, III, 202. — «. . Ils (les Montagnais) me meneroient descouvrir les trois rivières jusques en un lieu ou il y a une si grande mer (baie d'Hudson) qu'ils n'en voyent point le bout... » «... (les Algonquins et les Hurons) lesquels m'avaient promis de me faire voir leur pays et le grand lac (lac Huron) et quelques mines de cuivre... » *Ibid.* 208.

## APPENDICE LXXVIII (Liv. I, ch. II, n. 33.)

C'est la première pierre de la métropole actuelle du Canada. Champlain avait d'abord exploré les parages de l'île de Montréal jusqu'au lac des Deux Montagnes. Il baptisa l'île Sainte-Hélène, vis-à-vis Montréal, du nom de sa femme, Hélène Boullé. Champlain, III, 242-45. — Champlain repartit pour la France le 20 juillet 1612. Il rapporta du bois de chêne, qui fut admis en France en franchise. Champlain, III, 264. — Arch. du parl. de Rouen, 4 mars 1613 ; *Ibid.* Arch. sect. 1613-14, vol. 123, v° et suiv. (Biggar, *op. cit*, 88). — Ce traitement de faveur eut aussitôt d'excellents résultats pour le commerce canadien, au détriment du Danemark, de la Suède et de la Russie. A. de Montchrestien, *Traicté de l'oeconomie politique,* 1615 (éd. F. Funck Brentano, 1889), 324-35. L'absence de Champlain du Canada dura jusqu'au printemps de 1613.

## APPENDICE LXXIX (Liv. II, ch. II, n. 35.)

Ce grand affluent septentrional du Saint-Laurent prend sa source à cent milles au-dessus du lac Témiscamingue ou à sept cents milles de Montréal. Les Français le nommaient alors rivière des Algonquins, de la tribu qui en occupait les deux rives ; plus tard, après 1650, ils lui donnèrent le nom des Outaouas, nation algonquine du lac Huron. Les Outaouaks ou Outaouas « descendaient à Montréal par cette rivière, et de là, peu à peu, elle prit leur nom qu'elle porte encore ». Ferland, *op. cit.*, I, n. 91. Ces sauvages s'y rendaient par la rivière des Français, le lac Nipissing et la rivière Mattawan, qui est à trois cents milles de Montréal (A. G.). Le mot Outaouais a été inventé par Charlevoix. Les Anglais en ont fait Ottawa. Sulte, M. S. R. C., 1904, I, 85.

## APPENDICE LXXX (Liv. I, ch. II, n. 51.)

Au lieu de défricher et de cultiver les terres, la Compagnie expédiait de France les vivres destinés aux colons, et encore pour l'année courante seulement. Champlain, V, 316. Elle négligeait également de fortifier Québec et de peupler la colonie, d'autant que « si le pays s'habitoit leur (associés) pouvoir se diminueroit, ne faisans en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, et seroient frustrez de la plus grande partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitants du pays. » *Ibid.* 317. Cf. Champlain, VI, 13. De même les tracasseries de la Compagnie à l'égard de Louis Hébert et de sa famille appellent tous les reproches. V. *Advis au Roy sur les affaires de la Nouvelle-France*, 1626, 10 ss. — Sagard, *Hist. du Canada* (1636), 41. — P. Sixte Le Tac, *Hist. chronologique de la Nouvelle-France* (1689) (éd. Réveillaud, 1888), 106. — Leclercq, *Prem. établissement de la Foy*, I, ch. IV.

## APPENDICE LXXXI (Liv. I, ch. II, n. 55.)

Quoi qu'on en ait dit, les anciens associés ne furent point frappés à leur titre de huguenots, puisque leur monopole fut cédé à d'autres huguenots. On blâmait la Compagnie « de ne s'être acquittée du peuplement comme elle estoit obligée. » Champlain, VI, 11. Au reste, les dépenses de cette compagnie étaient considérables. Il lui fallait payer une pension de mille écus au vice-roi et de deux cents écus à Champlain, payer en outre un interprète, entretenir six missionnaires, les matelots qui montaient ses navires sans compter les serviteurs et les ouvriers. V. Lalemant, *Relat. de* 1626 (*Relat. des Jésuites*, éd. 1858, Québec), 5. *Supra*, n. 30.

## APPENDICE LXXXII (Liv. I, ch. II, n. 58.)

En 1615, les Récollets avaient construit à Québec, près du magasin de la Compagnie, une chapelle provisoire, qui servit, pendant cinq ans, d'église paroissiale. En 1620, ces religieux bâtirent un couvent sur les bords de la rivière Saint-Charles. Cette rivière fut nommée ainsi par eux en l'honneur de Charles Des Boues, grand-vicaire de Pontoise, qui avait consenti à devenir syndic apostolique et protecteur de la mission. Leclercq, I, 157. — Le Tac, *Hist. chronologique de la Nouvelle-France* (éd. Réveillaud), 111-13. Frontenac, vers la fin du siècle, recevra ce même titre.

## APPENDICE LXXXIII (Liv. I, ch. II, n. 69.)

« Ce sont là, écrit M. Paul Leroy-Beaulieu, on doit le reconnaitre, malgré

les bonnes intentions de leurs auteurs, des institutions qui n'ont pas pour effet de hâter les progrès du défrichement, de la population et de la richesse, les trois assises des colonies naissantes. » *De la colonisation chez les peuples modernes*, 6[e] éd., I, 148-149. — Richelieu, on le sait, estimait « qu'il est de la prudence de S. M. d'arrêter le trop grand nombre de monastères qui s'établissent tous les jours. Il faut, en ce faisant, mépriser l'opinion de certains esprits, aussi faibles que dévots, et plus zélés que prudens. L'excès en est incommode, et pourroit venir, à un tel point qu'il seroit ruineux. » *Testament politique du cardinal duc de Richelieu*, Amsterdam, 1691, 1[er] part., ch. II, 136. — Ainsi Colbert, en 1664, proposait au roi « de diminuer doucement et insensiblement les moines de l'un et l'autre sexe » ; l'année suivante encore, il insiste sur le « trop grand nombre de prêtres, moines et religieuses ». Le 27 mars (1665) il précise ses idées dans un projet de mémoire pour l'intendant Talon : « Empêcher, autant qu'il se pourra, la trop grande quantité de prêtres, religieux et religieuses ; il suffit qu'il y en ait le nombre nécessaire pour le besoin des âmes et l'administration des sacremens ». P. Clément, *Hist. de Colbert et de son administration*, 3[e] éd 2 v., 1892, II, 366 ; I, 509. — Il donne le même ordre à l'intendant Bouteroue, 5 avril 1668. (A. C. B., reg. des ordres du roi, 1663-1669, I, 1669, fol. 86). « On s'était plus occupé de convertir la Nouvelle-France et d'y trafiquer que de la cultiver, et l'on y avait envoyé trop de moines et pas assez de laboureurs. » H. Martin, *Hist. de France*, 4[e] éd., 1860, XIII, 13. — En ce sens encore, v. Parkman, *Jesuits in North America*, 246, 249-252, 259 et *passim* ; id. *Old Régime in Canada*, 515. A. Rambaud, *Hist. de la civilisation franç.*, II, 253. — J. Chailley-Bert, *Les Compagnies de colonisation sous l'ancien régime*, 1898, 30-32. — J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 2[e] p., 420. Écoutons d'ailleurs le P. Le Jeune lui-même : « Si celuy qui a escrit cette lettre a leu la Relation de ce qui se passe au Paraguay qu'il a veu ce qui se fera un jour en la Nouvelle-France. » *Relation* de 1637, éd. 1858, 93. Du reste, M. Leroy-Beaulieu a justement rendu hommage aux efforts des missionnaires en Canada, au Paraguay, au Pérou, dans le Haut-Mexique, notamment, pour nous concilier les indigènes et les amener à la culture du sol. *op. cit.*, II, 630 ss. — V. aussi H. Boehmer, *Les Jésuites*, tr. de G. Monod, 1910, 145-213. Consulter *Les missions catholiques françaises au XIX[e] siècle*, p. sous la dir. du P. J.-B. Piolet, 1902, 6 v. A. Leroy-Beaulieu. *Les Congrégations religieuses et l'expansion de la France*, 1903. — G. Bonet-Maury, *France, christianisme et civilisation*, 1907.

## APPENDICE LXXXIV (Liv. I, ch. II, n. 71.)

Louis Hébert vint à Québec en 1617, avec sa femme et ses trois enfants. C'était un apothicaire qui s'était d'abord établi en Acadie. (V. *supra*, liv. I, ch. I, n. 25, et *infra*, liv. III, ch. III.) Il défricha, avec l'aide de son gendre Guil-

laume Couillard, une partie du terrain sur lequel est situé actuellement l'archevêché de Québec. Il mourut en 1627. Champlain, VI, 4 (n. de Laverdière), 71, 132. 187. Sagard, *op. cit.* 41, 589-90. Le Tac, (éd. Réveillaud) 102,105-106. Leclercq, *Prem. établis. de la Foy*, I, 104-107, 112, 210, 374-75. — Sulte, *Hist. des Canadiens-Français*, I, 143; II, 16-19, 22. — C. W. Colby, *Canadian Types of the Old Régime*, ch. IV. — Guillaume Couillard serait venu au Canada dès 1613. Champlain, VI, 168-169. — Leclercq, I. 112, 374. — « Sa postérité est devenue si nombreuse au Canada qu'on en compte actuellement (1691) plus de 250 personnes et plus de 900 qui sont alliées à cette famille, de laquelle quelques descendants ont obtenu des lettres de noblesse, et d'autres se sont signalés dans l'Ancienne et la Nouvelle-France par des services considérables. » Le Clercq, *ibid.* V. aussi Le Tac *ibid.*, 102, 105 et *passim..* — Abbé A. Couillard-Desprès, *La première famille française du Canada*, Montréal, 1907.

## APPENDICE LXXXV (Liv. I, ch. II, n. 76.)

La Compagnie De Caen recevait un monopole pour onze années. aux mêmes conditions, en somme, que l'ancienne, mais sans plus de résultats. Bib. nat. ms. fr. 16738, fol. 143 ss., 8022, fol. 181 ss. — Leclercq, *op. cit.* I, ch. IX. — Sagard, *op. cit.* 861-66. — Le privilège de De Caen souleva les protestations des négociants de Dieppe, Rouen, La Rochelle, Brouage, Granville, Nantes, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Gilles, Olonne et d'ailleurs. Bib. nat. ms. fr. 16738, fol. 143. — C. de La Roncière, IV, 334 et n. 5.

## APPENDICE LXXXVI (Liv. I, ch. II, n. 77.)

A une assemblée tenue à Québec le 18 août 1621, « afin d'aviser des moiens les plus propres sur la ruyne et désolation de tout ce païs et pour chercher les moiens de conserver la Religion catholique, apostolique et romaine en son entier ». *Articles de la commission votée et remise au P. George Le Baillif* (Sagard, 73-78. — Le Tac (éd. Réveillaud), 115-116, 176-178. — Dionne, *S. Champlain*, II, 513-515). V. aussi *Au Roy* (Sagard, 79-85) et *Très humbles remonstrances et mémoires..* (*Ibid..* 86-91) où on lit, notamment : « que défences seront faictes à tous les sujects de vostre Majesté faisant profession de la Religion prétendue réformée, sur les peines qui seront jugées raisonnables ». *Ibid.*, 88. On demandait encore la fondation d'un séminaire pour les enfants sauvages, et de quoi bâtir un fort et entretenir une garnison de cinquante hommes.

## APPENDICE LXXXVII (Liv. I, ch. II, n. 80.)

Rien d'étonnant après cela que de 1617 à 1626 et même au delà, la popula-

tion française du Canada n'ait guère dépassé cinquante ou soixante âmes. (Champlain, VI, 8, 53, 85, 125. Le Tac (éd. Réveillaud) 117. — Leclercq, I, 3. — Lettres du P. Lalemant, c. p. le P. Rochemonteix, I, 159. — Dionne, *Champlain*, II, 124 ss., 424 ss.) et que le P. Lalemant ait pu écrire, en 1626 : « Ce qui a esté cultivé en ce lieu par les François est peu de chose ; s'il y a dix-huit ou vingt arpens de terre, c'est tout le bout du monde ». *Relat.* de 1626 (1858), 2. V. aussi Champlain, VI, 150.

## APPENDICE LXXXVIII (Liv. I, ch. II, n. 84.)

Sur les projets que Champlain rêvait d'accomplir pour coloniser et développer la Nouvelle-France, voir ses Mémoires au roi et sa Supplique à la Chambre de commerce, d. Dionne, *Champlain*, II, 499-508. V. aussi Champlain, *Mémoire en requête pour la continuation du paiement de sa pension* (1630 ?), p. p. G. Marcel, 1886. — Champlain, IV, dédicace *Au Roy* et V, à Richelieu. On lit, notamment, dans la première : « C'est une occasion pour accroistre en nous le désir..... d'envoyer des peuplades et colonies par delà, pour leur enseigner avec la cognoissance de Dieu, la gloire et les triomphes de V. M., de faire en sorte qu'avec la langue Françoise ils conçoivent aussi un cœur et courage françois... » Champlain, en outre, s'exprime nettement sur la possibilité de réunir le Canada à la Floride, c'est-à-dire de fonder une France américaine (V, 2-3). — Champlain revint en Canada (24 avril-5 juillet 1626) avec cinq vaisseaux, commandés par un catholique, le vice-amiral Raymond de la Ralde, lequel remplaçait son beau-frère Guillaume De Caen. Emery De Caen, neveu de Guillaume, commandait en second. D'ailleurs, les deux tiers de l'équipage étaient protestants. Champlain, VI, 95-97, 121. — En même temps, le P. Noyrot et deux autres Jésuites firent voile pour Québec avec vingt ouvriers et laboureurs « qu'ils menaient au dit pais pour eux ». Champlain, VI, 96.

## APPENDICE LXXXIX (Liv. I, ch. II, n. 88.)

V. le « Règlement pour la mer » (1625) d. les *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu*, p. p. G. d'Avenel, 8 v., 1853-77, II, 163. « La Harangue de Richelieu aux Notables », 2 déc. 1626, *ibid.*, 297. — « Ici, comme en tant d'autres choses, il est le point de départ véritable, et, malgré l'intérêt des premières aventures, l'histoire coloniale française, cohérente et suivie, date de lui seulement... Les colonies ont été proprement recréées par Richelieu ». C. Schefer, *La France moderne et le problème colonial*, 1907, e. c. p., I, 4, 10. — V. aussi Caillet, *De l'administration en France sous Richelieu* (1857), nouv. éd. 1863. — H. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la*

*France*, II, 375-376. — G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, III, 157-226. — C. de La Roncière, *op cit.*, IV, spc. 1-9, 581-628. — L. Deschamps, *Hist. de la question coloniale en France*, 1891, 74-81, 87-98. — G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* I, 1911, ch. I IV. — Richelieu avait pour collaborateurs et inspirateurs Claude et surtout Isaac de Razilly. Celui-ci rédigea à son intention le *Mémoire du 26 novembre* 1626, qui a dû servir à la rédaction de la charte de la Compagnie de la N. F. (d. d'Avenel, *Lettres, instructions.. de Richelieu*, II, 290-292. — L. Deschamps, *Isaac de Razilly*, Paris, 1887, 15 ss. et 8-9). V. *id.*, *Hist. de la question coloniale*, 87-98. La Roncière, *ibid.*, 489-496. Au reste, dès 1615, Montchrestien priait Louis XIII de ne pas oublier qu'un chemin « s'ouvre largement aux peuples qu'il vous plaira envoyer dans ce Nouveau Monde, où vous pouvez planter et provigner de Nouvelles Frances ». *Traicté de l'Œconomie politique* (1615) (éd. F. F. Brentano), 314 et aussi liv. II et III.

## APPENDICE XC (Liv. I, ch. II, n. 90.)

«... Qu'il n'y a royaume si bien situé que la France, et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer : que, pour y parvenir, il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, faire de grandes Compagnies, et pour ce que chaque petit marchand trafique à part... et partant, pour la plupart, en de petits vaisseaux et assez mal équipés, ils sont la proie des corsaires... parce qu'ils n'ont pas les reins assez forts, comme aurait une grande Compagnie, de poursuivre leur justice jusqu'au bout ». *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud et Poujoulat, I, liv. XVIII, 438. — Cf. Montchrestien, *op. cit.* 254-255. — « Pour soutenir ces grands corps... Richelieu aurait eu besoin de tout son temps et de beaucoup d'argent. Il n'eut ni l'un, ni l'autre : les compagnies périrent ou périclitèrent, les colonies devinrent ce qu'elles purent ». J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 2e p., 419. V. le texte des chartes, à leurs dates, d. Isambert, *op. cit.* Sur les compagnies fondées par Richelieu, v. Caillet (éd. 1863) II, 87-126. — C. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, IV, 496-505, 649-680, 698 ss. — D'ailleurs, Richelieu n'entend fonder que des compagnies de peuplement. Colbert, plus tard, continuant et complétant sa politique, ne créera que des compagnies de commerce. V. P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, I, 144-146. — H. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, II, 427-431. — L. Pauliat, *La politique coloniale sous l'Ancien régime* (1887). — L. Deschamps, *Hist. de la question coloniale*, 73-138. — P. Bonnassieux, *Les grandes Compagnies de commerce* (1892). — G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, III, 208 ss. — J. Chailley-Bert, *Les compagnies de colonisation sous l'Ancien régime* (1898). — J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 2e p., 417-424. —

E.-P. Cheyney, *European Background of American History*, 135, 167. — A. Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale* (2e éd. 1904), I, 136-150. — E. Levasseur, *Hist. du commerce de la France*, I, 233-243, 278-289.

## APPENDICE XCI (Liv. I, ch. III, n. 2.)

« If, instead of excluding Huguenots, France had given them an asylum in the West, and left them there to work out their own destinies, Canada would never have been a British province, and the United-States would have shared their vast domain with a vigorous population of self-governing Frenchmen. » Parkman, *Pioneers of France*, 442. — « La faute de la France, a dit l'abbé H. Casgrain, ne fut pas d'exclure les huguenots des bords du Saint-Laurent... mais de ne pas les avoir laissé venir se fixer dans quelque coin inhabité du Nouveau Monde », etc. *Œuvres complètes*, Montréal, 1884, I, 541, n. — « In this prohibition, religious intolerance produced the doom of the French colonial system in America », etc. C. W. Baird, *Hist. of the Huguenot Emigration to America*, N. Y., 1885, I, 116. — « How different would the world now be, if a Huguenot France had sprung up beyond the Atlantic ! The idea of Coligny was now realised by England ». Seeley, *The Expansion of England*, course I, lecture VII. « If fair play had been given to the French Protestants, Canada would have been far stronger than it ever was while it belonged to France, and probably it would have continued to belong to France down to the present day... The most fatal mistake made by the French in regard to North America was the exclusion of the Huguenots... New France was doomed in consequence of being closed to the French Protestants. » Sir C. P. Lucas, *History of Canada*, I, *New France*, 1901, 73-74 et 338. — « ... En excluant un des éléments de la population française les plus disposés à émigrer, elle (l'intolérance religieuse) continuera à tarir dans sa source même le recrutement de nos populations coloniales. » H. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, II, 430. — « Même alors se manifestaient les causes qui devaient entraver les progrès ultérieurs de la colonie et amener finalement sa ruine. Le Canada devint une colonie moitié religieuse : le clergé et les ordres monastiques, les Jésuites surtout, y eurent, dès l'origine, la haute main. » Paul Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, I, 148. — « ... What might not have been the future of France as a great colonial Power, had the policy been pursued of treating colonies as a safety-valve for religious discontent at home, and had the Huguenot exodus... at the end of the seventeenth century found a new home within the French dominions. » H. E. Egerton, *Origin and Growth of the English Colonies* (Introd. to Lucas, *Hist. Geography of the British Colonies*). Oxford, 1903, 84 et 15. — « Le Canada fut ainsi donné à l'Eglise catholique et aux Jésuites, mais

la partie de la population française qui avait le plus de capitaux et qui était la plus entreprenante et la plus disposée à émigrer fut perdue pour le Canada. Elle fut détournée sur la Prusse, la Hollande, l'Angleterre et les colonies anglaises. Ce fut une perte dont la France ne se releva pas et qu'elle paya plus tard par la perte de la Nouvelle-France. » H. Boehmer, *Les Jésuites*, tr. de G. Monod, 1910, 207. — V. aussi en ce sens, Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie* (1877), 2e éd., 1889, I, 278-279. — R. G. Thwaites, *France in America*, N.-Y., 1905, 20. — E. Levasseur, *Hist. du commerce de la France*, I, 283 — O. G. Libby, *Am. Hist. Rev.* Jany. 1912, 356.

## APPENDICE XCII (Liv. I, ch. III, n. 4.)

Plus de vingt mille puritains et non conformistes passèrent dans la Nouvelle-Angleterre, de 1628 à 1640. Les anglicans n'émigrèrent en nombre que durant la période de 1640 à 1660 ; on en compta quinze mille environ en 1648 dans la Virginie seulement. Quant aux catholiques, persécutés ou non, bien peu traversèrent l'Atlantique. V. Winsor, *Hist. of America*, III, ch. V, VII, IX, XIII (sp. 147-148, 312). — E. P. Cheyney, *European Background of American History*, 227-228. — L. G. Tyler, *England in America*, ch. VI ss. — E. Channing, *Hist. of the United States*, I, ch. VI-XV. — G. L. Beer, *Origins of the Brit. Col. System*, 45-52. — H. E. Egerton, *Short Hist. of British Col. Policy*, 46-47 ; id. *Cambridge Modern History*, IV, 749. — V. la bibliog. d. Winsor et Tyler. — Notons que dans toutes les colonies anglaises, sauf le Maryland et plus tard le Rhode Island, chacun devait pratiquer la seule religion reconnue par les autorités, sous peine de bannissement. Au Massachusetts, on alla jusqu'à pendre trois Quakers réfractaires. C. Mc. L. Andrews, *Colonial Self-Government*, N. Y., 1904, 46 et 162. — Tyler, *ibid.*, 191, 201, 211, 237, 319. — Channing, *ibid.*, 532-535. — Beer, *ibid.*, 27-52, 325-328.

## APPENDICE XCIII (Liv. I, ch. III, n. 5.)

Il ressort en effet des lettres citées par le P. de Rochemonteix que l'interdiction des protestants est due surtout aux Jésuites, notamment au P. Noyrot qui s'y employa « avec une activité incroyable, passant des journées entières en courses et en visites, et, la nuit, rédigeant des lettres ». Ce Jésuite fit tant d'instances auprès du roi, de la Cour, et davantage de Richelieu, que celui-ci finit par céder. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-France au XVIIe siècle*. I. 160-163. — Selon M. Hauser, c'est le duc de Ventadour (dont le P. Noyrot « dirigeait la conscience ») qui arracha cette décision au cardinal. *Rev. hist.*, mai-juin 1907, 99, n. 4. — D'autre part, M. Salone voit dans le siège de La

Rochelle, et surtout dans l'expédition des Kirke contre Québec, la justification de Richelieu (*La colonisation de la Nouvelle-France*, 1906, 45). Or, comme le rappelle M. Hauser, le projet de la Compagnie de la Nouvelle-France (qui stipule l'exclusion des huguenots) date de 1626, les articles qui la créent sont du 29 avril 1627 (l'édit du 6 mai 1628 ne fait que les reproduire) et l'affaire Kirke est du printemps 1628. On a vu (App. LXXXVI) que, dès 1621 et aussi en 1624, les Récollets réclamaient l'exclusion des hérétiques du Canada.

## APPENDICE XCIV (Liv. I, ch. III, n. 6.)

L'exclusion des protestants fut aussi stipulée dans la charte de la *Compagnie de la Nacelle-de-Saint-Pierre fleurdelysée* (1627) et par un article secret et formel dans celles de la *Compagnie des Isles d'Amérique* (1635). Moreau de Saint-Méry, *Lois et Constitutions des Colonies françaises de l'Amérique sous le Vent* (1550-1785), 1784-1790, I. La décision de Louis XIII, il semble bien, allait à l'encontre de ses sentiments personnels. V. L. Batiffol, *Louis XIII et la liberté de conscience*, *Revue de Paris*, 15 juill. 1907, 353 ss. Quant à Richelieu, elle jure avec sa politique extérieure et intérieure. Les historiens protestants, on le sait, sont unanimes à louer sa tolérance. V. S.-R. Gardiner, *Hist. of England from the accession of James I*, VIII, 1883, 165. — R. Lodge, *Richelieu*, 1896, 203. — G. Bonet-Maury, *Hist. de la liberté de conscience en France*, 1900, 26-27. — S. Leathes, *Cambridge Modern History*, IV, 1906, 156, 137. — J.-H. Mariéjol, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI, 2e p., 275. — Au reste, Richelieu lui-même n'avait-il pas déclaré, en 1617, « qu'il n'est nul catholique si aveugle d'estimer en matière d'État, un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot », c. p. G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, III, 386. — G. Hanotaux, *Hist. du card. de Richelieu*, II, 464. — Pourtant, le cardinal fit exception pour les Antilles. Ce sont des huguenots commandés par Le Vasseur qui s'établirent d'abord (1625) à Saint-Christophe, puis allèrent fonder à l'île de la Tortue (1630) la première colonie française de Saint-Domingue. En 1640, le commandeur Poincy, gouverneur des Iles d'Amérique, chargeait ces mêmes huguenots, cinquante en tout, de chasser trois cents Anglais de cette dernière île. De même, sous Mazarin et Colbert, des juifs purent se fixer en grand nombre dans la Martinique, où leur sens des affaires et leur énergie « firent merveilles ». On connaît cette réflexion d'un Dominicain, le P. Labat (*Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*) (1724) : « J'écrivis au supérieur de notre mission de la Guadeloupe, qui avait scrupule de se servir d'un luthérien nommé Corneille, natif de Hambourg, de me l'envoyer bien vite à la Martinique, parce qu'il était indifférent que le sucre qu'il ferait fût luthérien ou catholique, pourvu qu'il fût bien blanc » (c. p. P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, I, 162). — Si bien que la Compagnie des Isles fit passer aux Antilles, de 1635 à 1642, au lieu de 4.000 colons comme elle y était tenue, 7.000 personnes dont

600 de Honfleur seulement. V. P. Leroy-Beaulieu, I, 159, 162-163. — P. de Vaissière, *Saint-Domingue*, 1908. — Vte du Motey, *Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises*, 1908. — C. de La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, IV, 659-667.

## APPENDICE XCV (Liv. I, ch. III, n. 31.)

Sagard dit que Roquemont « ayant eu le vent de l'approche des Anglois, prit les brumes pour éviter le combat auquel néanmoins il fut engagé par la diligence des ennemis, etc. », *Hist. du Canada*, 939. — «... En quatorze ou quinze heures de temps que dura le combat, il fut tiré de part et d'autres plus de douze cents volées de canon. » Il y eut deux Français tués et quelques blessés, dont Roquemont. Sagard, *op. cit.*, 940, 945, 949-951. — H. Kirke, *op. cit.*, 76-78. — Ce dernier auteur prétend que Roquemont fut d'abord sommé de se rendre et que sur son refus, Kirke engagea le combat. Kirke céda deux navires pour transporter chez eux les Français, moins les officiers. Parmi eux se trouvaient le Dr Robert Giffard, futur seigneur de Beauport (1634), sa femme et ses trois filles qui venaient s'établir à Québec. Levant ensuite les ancres, Kirke s'empara à l'île Saint-Pierre de quatre bateaux de pêche basques.

## APPENDICE XCVI (Liv. I, ch. III, n. 38.)

Ces cinq familles, suivant Laverdière, formaient en tout vingt et une personnes outre les domestiques. Champlain, VI, 249, n. 2. — MM. Sulte, (*Hist. des Canadiens-Français*, II, 37) et Dionne (*Champlain*, II, 244) disent trente personnes au moins. La population française du Canada était alors d'environ cent âmes. Champlain, VI, 184, 201. — V. le recensement d. Dionne, *ibid.*, II, 432-433. — C'est donc le quart ou le tiers des Français qui prenaient racine, les vrais *habitants*, « c'était la partie stable et comme le germe fécond des meilleures familles qui se soient développées en Canada ». Laverdière, *ibid.*, VI, 249, n. 2. — Au reste, quatre-vingt-dix Anglais demeurèrent à Québec ; quatorze moururent durant l'hiver. Champlain, VI, 320.

## APPENDICE XCVII (Liv. I, ch. III, n. 45.)

La barque des Jésuites, portant vingt-quatre passagers, se perdit près de Canso, et quatorze se noyèrent, dont le P. Noyrot. Lettre du P. Lalemant d. Champlain, VI, 304-311. — Joubert, qui conduisit une autre barque, en apprenant la prise de Québec, déchargea ses vivres à Gaspé et revint en France. Champlain,

VI, 263-264. — La patache d'Emery De Caen, on l'a vu, fut enlevée par Thomas Kirke. En somme, la seconde flotte avait coûté à la Compagnie de la Nouvelle-France 103.976 livres, soit, avec les frais du premier embarquement (164.720 livres) un total de 268.696 liv. Coll. ms. N.-F., I, 75-79. Il ne lui restait donc en caisse que 31.000 liv. sur son capital de 300.000 liv.

## APPENDICE XCVIII (Liv. I, ch. III, n. 53.)

Informée par le capitaine Daniel de la situation en Acadie, la Compagnie de la N. F. arma quatre vaisseaux (1630) qui lui coûtèrent encore 77.092 livres pour lesquels elle emprunta 40.000 liv. Champlain, VI, 313. Coll. ms. N. F. I, 76, 79. Deux des navires, avec des artisans, trois Récollets et des vivres, conduits par le capit. Marot (de Saint-Jean-de-Luz), vinrent secourir Charles de La Tour au cap de Sable. Les deux autres cinglèrent vers le fort Sainte-Anne (Cap Breton). Champlain, VI, 312-314, 319.

## APPENDICE XCIX (Liv. I, ch. II, n. 59.)

Charles de La Tour exposait au roi comment il s'était défendu au Port-Loméron contre les Anglais, « sans aulcun secours ny soulagement de personne ». Il déclare que Biencourt, en quittant l'Acadie (1621), l'a constitué « en son lieu et place ». « J'ai été contraint par le mauvais traitement que nous avons reçu des Anglois, dit-il, de vivre ainsi que les peuples du pays et vêtus comme eux, chasser à force les bêtes et pêcher les poissons pour vivre. » Son rival et ennemi d'Aulnay dit à ce propos : « Après le décès (départ) dudit Biencourt, ledit La Tour courut par les bois avec dix-huit ou vingt hommes, se mêlant avec les sauvages et vivant d'une vie libertine et infâme, comme bêtes brutes, sans aucun exercice de religion, etc. » « Extrait et mémoire de ce que le sieur d'Aulnay a fait dans la Nouvelle-France, 1644. » Bib. nat. nouv. acq. fr. 9281. — V. sur La Tour, Moreau, *Hist. de l'Acadie fr.*, 124-128 et *passim. Infra*, liv. III, ch. II.

## APPENDICE C (Liv. I, ch. III, n. 61.)

Le désappointement fut grand en Angleterre. Les réclamations françaises excédaient les anglaises de 14.330 liv. sterl. Sainsbury, *Cal. St. Pap., Col. ser.* VI, n° 45. (Champlain, VI, pièce justif. XXIV.) — De son côté, la compagnie d'Alexander et des Kirke prétendit être en perte de plus de 20.000 liv. sterl. que lui aurait coûté l'expédition au Canada. Sainsbury, *ibid.*, 53, c. p. Laverdière,

*ibid.*, XXVIII. — En dédommagement de leurs dépenses David Kirke fut fait chevalier, et Alexander, vicomte de Stirling. Celui-ci, en outre, reçut une gratification de 10.000 liv. sterl. ; il mourut endetté, en 1640. Rogers, *op. cit.*, I, Introd. XXXV-XXXIX, XL-LI. — *Cal. St. Pap. Col. ser.* V, n° 102 ; VI, n° 56. — Tout de même, cette compagnie, de 1629 à 1632, avait fait une traite fructueuse en Canada sans aucune concurrence. En une seule année (1629-1630), ses recettes s'élevèrent à 300.000 liv. Champlain, VI, 320. — Biggar, *Early Trad. Companies*, 150 ss.

## APPENDICE CI (Liv. I, ch. III, n. 69.)

Dans un mémoire sur la colonisation du Canada, Isaac de Razilly disait que c'était au roi d'en assumer le souci, à l'État d'en prendre la charge, que les douze bâtiments de guerre affectés à ce service couvriraient leurs frais d'entretien, en échangeant, au retour, des pelleteries et des poissons contre les produits des rives méditerranéennes. Mémoire rédigé à la demande de Richelieu et du maréchal d'Effiat (1631-1632), Bib. nat. ms. fr. 4826, fol. 54. — Il ajoutait : « que les deux mille terreneuviers de nos ports du Ponant aient ordre de transporter, aux frais des villes, les mendiants valides, et la Nouvelle-France, en quelques années, se peuplera ». Mémoire touchant la navigation (1631), *ibid.*, fol. 1. — « Mais ni le roi ni les villes n'entendirent cet appel », dit M. de La Roncière, IV, 640.

## APPENDICE CII (Liv. I, ch. III, n. 69.)

Il fut d'abord question de dépêcher une escadre de six vaisseaux au Canada, sous le commandement du chevalier de Montigny (13 avril 1630) ; le capitaine Daniel en était. Mais l'ordre fut révoqué. *Cal. St. Pap. Col. ser.* V, n° 49. J. Félix, *op. cit.*, 75. — De son côté, la Compagnie de la N. F., en avril 1631, envoya un navire ravitailler le fort Saint-Louis. A peine de retour (août), il repartit en octobre pour la même destination, avec des artisans, des Récollets et des vivres. A la même date, la Compagnie équipa encore deux navires : l'un, conduit par le capit. Daniel, apporta des secours au fort Sainte-Anne (Cap Breton) ; l'autre alla faire la traite à Miscou. Champlain, *Relation de ce qui s'est passé durant l'année 1631*, VI, 330-331.

## APPENDICE CIII (Liv. II, ch. I, n. 1.)

Lescarbot va plus loin encore. « Notre Nouvelle-France, dit-il, a pour limites du côté d'Ouest la terre jusques à la mer Pacifique, au-deçà du Tropique

de Cancer; au Midi les îles et la mer Atlantique... ; au Levant la mer du Nord... ; et au Septentrion cette terre qui est dite inconnue, vers la mer glacée jusques au Pôle arctique. » (1618), 30. Mais ces limites étaient plus imaginaires que réelles, puisqu'on ne connaissait même pas alors la vallée entière du Saint-Laurent (N. de l'auteur). — Suivant la *Relatio Rerum gestarun in Nuvo-Francisca Missione* (1613-1614), le Canada ne comprenait que le pays vers le nord, baigné par le fleuve et le golfe Saint-Laurent, alors que la Nouvelle-France s'étendait depuis l'extrême nord jusqu'au 39° de lat. sud. Thwaites, *Jesuit Relations,* II, 198. — V. aussi *Relat.* de 1626 (1858), 1. — V. notre App. LVII.

## APPENDICE CIV (Liv. II, ch. I, n. 3.)

« La largeur de ce fleuve, l'un des plus majestueux de la terre, est à Montréal de 2 milles ; à Québec, de deux tiers de mille ; entre ces deux villes, de 1 mille et demi à 3 milles ; au dessous de Québec jusqu'au Saguenay, de 8 milles et demi à 15 milles ; il s'élargit ensuite graduellement jusqu'à son embouchure : à la pointe occidentale de l'île Anticosti, on compte 70 milles d'un rivage à l'autre. » Abbé Holmes, *Nouvel abrégé de géographie*, Québec, 1833, 6. — La marée remonte environ 490 milles dans les terres, ne cessant entièrement de se faire sentir qu'aux Trois-Rivières, à 90 milles en amont de Québec ; et l'eau dans le fleuve est salée jusqu'au cap Tourmente, à 30 milles sous cette ville. A Québec, les marées ordinaires sont de 17 à 18 pieds ; et les grandes, de 23 à 24 pieds (A. G.).

## APPENDICE CV (Liv. II, ch. I, n. 7.)

En 1859, date de la troisième et dernière édition publiée par l'auteur, le Canada avait pour bornes : au nord, la ligne vague du faîte des terres, jusqu'à la côte méridionale du Labrador ; à l'est, le détroit de Belle-Isle, depuis la baie du Blanc-Sablon, et le golfe Saint-Laurent ; au sud-est, le Nouveau-Brunswick, et les Etats-Unis jusqu'à la rivière la Pluie (Rainy River) et le lac des Bois (Lake of the Woods) ; à l'ouest, la dernière limite était encore indécise, et l'usage seul, en la rapprochant vers l'est, la plaçait au méridien extrême du lac Supérieur (A. G.).

## APPENDICE CVI (Liv. II, ch. I, n. 12.)

L'Académie des Sciences de Paris s'occupa de l'histoire naturelle du Canada. A sa demande, en 1707, Michel Sarrazin, médecin français venu à Québec avec

les troupes vingt ans auparavant, eut ordre du roi d'envoyer une collection des plantes canadiennes au jardin de la Société en France ; ce qu'il fit. Sarrazin, qui devint membre du Conseil Supérieur de Québec (1707), était un homme de grandes lumières. Mais le mauvais état de sa santé l'avait rendu chagrin et rêveur. Il mourut à Québec en 1736, à l'âge de 77 ans (N. de l'auteur). — Il découvrit la plante à pot qui perpétue sa mémoire sous le nom de *sarracenia purpurea*. V. *Bull. rech hist.*, I, 178, 180; IV, 339. — Parkman, *The Old Regime in Canada*, 432, n. 3.

## APPENDICE CVII (Liv. II, ch. 1, n. 13.)

Le pic le plus élevé des montagnes Adirondacks, dans l'État de New-York, Mount Marcy, a 5.344 pieds de hauteur ; celui de Mount Mansfield, le plus élevé des Montagnes Vertes, dans le Vermont, a 4.364 pieds ; Mount Washington, le pic le plus élevé des Montagnes Blanches, dans le New-Hampshire, en a 6.293. *The New International Encyclopedia*, N.-Y., 1905, XIV, 442, 493 ; XX, 76. — Les Laurentides sont encore moins hautes. Le cap Tourmente n'a, comme on l'a dit, qu'environ 2.000 pieds d'élévation ; et, au Saguenay, les montagnes atteignent une hauteur de 200 à 1.000 pieds. Le capit. Bayfield dit que la montagne la plus élevée de cette chaine sur le lac Supérieur n'a pas plus de 2.100 pieds au-dessus du niveau de la mer (N. de l'auteur).

## APPENDICE CVIII (Liv. II, ch. 1, n. 18.)

Suivant Powell (*Indian Linguistic Families. 7th.* An. Rep., Bur. Am. Ethnol. Washington, 1891, 48), la famille algonquine comprenait principalement les tribus suivantes : Abnakis (Abenaquiois, Abénaquis), Algonquins (Algoumequins, Algomeguis), Arapahos, Cheyennes, Crees (Cris, Cristinaux), Delawares, Foxes (Outagamis, Renards), Illinois (y compris les Mascoutins ou nation du Feu), Kickapoos, Mohegans (Mahingans, Mohic(g)ans, Loups), Massachusets (Armouchiquois), Menominees (Mal(r)oumines, Folles-Avoines), Miamis, Micmacs (Souriquois), Montagnais ets, Montauks, Munsees, Nanticokes, Narragansets, Nausets, Nipmucs, Ojibwas (Sauteurs, Chippewas), Ottawas (Outaouaks, Outaouas, Cheveux-Relevés), Pamlicos, Pennacooks, Pequots, Pottawotomis (Poutewatomis), Powhatans, Sacs (Sakis), Shawnees (Chaouanons). — Les Sauteurs ou nation du Sault (Sainte-Marie), les Mississagués, les Nipissings (Nipissiriniens, nation des Sorciers), les Amikoués ou nation du Castor étaient aussi de race algonquine. V. Dr A.-F. Chamberlain, *The Algonquian Linguistic Stock* d. Cong. Int. Am., 13me session, 1905, 5-8.

## APPENDICE CIX (Liv. II, ch. I, n. 19.)

Leur domaine s'étendait, au Nord, depuis la Saskatchewan, au Sud, jusqu'à l'Arkansas, et à l'Ouest jusqu'au Montana. Powell, *op. cit.*, III. — Farrand, *op. cit.*, 133. — Le nom Sioux est une corruption de Nadouësiouek, mot algonquin qui veut dire « ennemis ». Certains écrivains ont adopté, au contraire, le terme Dakotahs qui signifie « amis » ou « alliés ». Powell, *ibid.*, 111-112. — Cf. Perrot (éd. Tailhan), 332. — Les Sioux comprenaient les tribus suivantes : Dakotas, Assinaboins (Assiniboines), Omahas, Poncas, Kansas, Osages, Quapaws, Iowas (Ayoès), Otoes, Missouris, Winnebagoes (Ouinipegous), Puants (gens de mer), Mandans, Gros Ventres, Crows, Tutelos, Biloxis, Catawbas et Woccans. Powell, *ibid.*, 112-118. — *Handbook of American Indians*, I, 376 ; II, 577.

## APPENDICE CX (Liv. II, ch. I, n. 20.)

Les Hurons-Iroquois occupaient, en outre, l'est de la Tennessee, le nord de la Georgie et certaines parties de la Virginie et des Carolines. Powell, *op. cit.*, 76-79. — L.-H. Morgan, *League of the Iroquois*, Lloyd's, ed. II, 187-189. — V. *Supra*, liv. I, ch. II, n. 11. — Selon Powell (*ibid.*), 79, la famille huronne-iroquoise comptait les tribus suivantes : Cayugas (Goyogouins), Cherokees, Conestogas, Susquehannas (Andastes), Eries (Eriehronons, Nation du Chat), Mohawks (Agniers), Neuters (Attiwandaronks, nation neutre), Nottoways, Oneidas (Onneyouts), Onondagas (Onnontagués), Senecas (Tsonnontouans), Tionontates, Tuscaroras, Wyandots (Wouendats, Hurons, Ochasteguis, Ochatequins, Petuns ou nation du Tabac).

## APPENDICE CXI (Liv. II, ch. I, n. 30.)

A l'origine, le nom huron de ces sauvages était Andatahouat (Sagard, *Grand voyage au pays des Hurons* (1632), 77-78, et id. *Hist. du Canada* (1636), 197, 199) ou Ondataouaouat (*Relat.* de 1654 (1858), 9 ; 1656, 17 ; 1670, 78 et 86) et s'appliquait à la seule nation des Cheveux-Relevés (Champlain, IV, 24-25, 57-57 ; V, 247-248, 275-276), quoique ce dernier nom ne soit pas la traduction des deux premiers. Sagard. *Hist. du Canada*, 197. — Laverdière, *op. cit.*, IV, 24, n. 1. — De Ondatahouat s'est formé Outaouas ou Outaouak(c)s, nom qu'on a appliqué plus tard à tous les Algonquins supérieurs. *Relation* de 1670 (1858), 78. — Perrot les appelle « *les Nations d'en haut* » (éd. Tailhan), 32. — De même Lafitau écrit : « Les sauvages qui habitent vers la source du fleuve Saint-Laurent

et vers le Mississipi qu'on comprend en Canada sous le nom des Nations d'en haut. » *Op. cit.*, II, 168. — « Les Outaouacs prétendent que la grande rivière (Ottawa) leur appartient, et qu'aucune nation n'y peut naviguer, sans leur consentement ; c'est pour cela que tous ceux qui vont en traite aux François, quoique fort différents de nation, portent le nom général d'Outaouacs, sous les auspices desquels ils font ce voyage. » *Relat.* de 1667 (1858), 17. V. aussi *Handbook of Amer. Indians*, II, 167.

## APPENDICE CXII (Liv. II, ch. II, n. 33.)

Champlain, le premier, emploie le mot « Hurons » en 1632, après les avoir appelés, en 1603, « les bons Irocois », et en 1613 les « *Ochastaiguins* » (II, 47 ; II, 169 ; IV, 144). — Ils comprenaient quatre tribus principales : Attignaouantans ou nation de l'Ours, « qui ferait la moitié des Hurons » ; Attigneenonguahacs ou nation du Loup ; Arendahronons ou nation de la Roche (chez qui Champlain séjourna le plus longtemps) ; Tohontaentas ou nation du Héron, auxquelles il faut ajouter les Tionnontates ou Hurons du Pétun. V. aussi Sagard, *Grand voyage au pays des Hurons* ; id. *Hist. du Canada*. — *Relations* de 1635 (1858), 24 ; 1636, 81, 91 ; 1637, 109, 127 ; 1639, 50, 52, 74 ; 1640, 90 ; 1649, 12 ; 1654, 9. (Consulter l'édit. de Thwaites, t. I, II, XVI, XVIII, XXXVIII, XL, XLI, XLII.) — *Relation* du P. Bressani (1653) p. p. le P. Martin, Montréal, 1852. — Abbé W.-R. Harris, *Hist. of the Early Missions in Western Canada*, Toronto, 1893. — *Handbook of Amer. Indians*, I, 584. — A.-E. Jones, S. J. « Huron Indians » (*The Catholic Encyclopedia*, N.-Y., VII, 1910, 565). — V. aussi les travaux de A.-F. Hunter, J.-H. Coyne. W.-E. Connolly, J.-H. Hammond, d. les *Annual Archaeological Reports*, Toronto. « Ils sont, eux et les autres peuples sédentaires, comme la noblesse du pays. Les nations algonquines composent la bourgeoisie : les villageois et les pauvres sont représentés par les Montagnais. » Sagard, *Hist. du Canada*, 395-396. — Les Hurons étaient au nombre de 30.000 en 1616 et de 20.000 en 1632 (Champlain, IV, 74 ; V, 288) ; 30.000 en 1634 et 1636 (*Relat.* de 1634, 90 ; 1636, 138) ; 12.000 (sans compter les Pétuneux) en 1640 (*Relat.* de 1640, 62) ; environ 35.000 de 1653 à 1658 (*Relat.* de 1653, 30 ; 1656, 39 ; 1658, 22). — Ils comptent aujourd'hui environ 832 âmes au Canada et aux États-Unis. *Handbook of Amer. Indians*, I, 590.

## APPENDICE CXIII (Liv. II, ch. I, n. 39.)

Respectivement appelés par les Anglais : Mohawks, Onondagas, Cayugas Oneidas et Senecas. Les Tsonnontouans étaient les plus rapprochés des Hurons ; et les Agniers les plus voisins du Lac Champlain, source de la rivière Riche-

lieu, qui les conduisait au fleuve Saint-Laurent. Vers 1712, les Tuscaroras, peuple de la Caroline du Nord, se réunirent aux Iroquois. Par suite, on nomma la famille iroquoise « les Six-Nations ». Thwaites, *Jesuit Relations*, t. LIX, 312 ; t. LXXI, 293. — En 1910, la population iroquoise aux États-Unis et au Canada était de 18.725 environ. J. Mooney, « Iroquois » (*The Catholic Encyclopedia N.-Y.*, VIII, 1910, 170). — Sur les Iroquois, outre les ouvrages de Lafitau, Colden, Morgan et Hale et les travaux de W.-M. Beauchamp (d. *Bulletins* of the N.-Y. State Museum, N.-Y.), voir E.-M. Chadwick, *The People of the Long House*, Toronto, 1897. — D. Boyle, *The Iroquois* (An. Archaeological Report (1905), Toronto, 1906, 146-158). — J.-N.-B. Hewitt, « Iroquoian Family » et « Iroquois » (*Handbook Amer Indians*, I, 615-619 et sous le nom de chaque tribu). J. Mooney, *loc. cit.* Consulter aussi J.-C. Pilling, *Bibliography of the Iroquoian Language*, Washington, 1888.

## APPENDICE CXIV (Liv. II, ch. I, n. 45.)

Le Bureau of American Ethnology de Washington nous a communiqué (5 déc. 1908), d'après les recherches de M. James Mooney, le dénombrement approximatif suivant des populations sauvages, au nord du Mexique, au début du XVIIe siècle :

| | |
|---|---|
| New England, New-York, Pennsylvania and New Jersey . . . . | 56.000 âmes. |
| Virginia, Maryland, Delaware, North and South Carolina . . . | 52.000 — |
| Tennessee, Georgia, Florida, Alabama, Mississippi, Louisiana, Arkansas . . . . . . . . . . | 114.000 — |
| Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Wisconsin and Lake Superior Region . . . . . . . . . . | 75.000 — |
| Iroquois (about) . . . . . . . . . . | 5.500 — |
| Hurons (perhaps) . . . . . . . . . . | 10.000 — |
| Soit un total de . . . . . . | 312.500 âmes. |

M. L. Farrand (*op. cit.*, 99-100) compte 200.000 âmes à l'est du Mississipi et 500.000 entre l'Atlantique et le Pacifique, à l'arrivée des Européens. V. aussi *New Internat. Encyclopaedia*, 1905, X, 577-578. — *Handbook Amer. Indians*, I, 587, 618-619 ; II, 286.

## APPENDICE CXV (Liv. II, ch. I, n. 46.)

La *Relat.* de 1665, 10-11, les porte à 2.350 guerriers; l'intendant Duchesneau les évalue à 2.000 en 1681, l'intendant de La Barre, à 2.600, en 1684 (y compris les adoptions) ; un mémoire de 1687 donne 2.000 guerriers ; en 1698, les guerres les maladies, les désertions les ont réduits au nombre de 1230. Quant à leur population totale, les Iroquois comptaient à leur apogée, en 1677 et 1685, 16.000

âmes; en 1689, ils étaient environ 12,850. Au XVIII^e siècle, les Six-Nations réunies sont de 10.000 à 12,000 personnes. En 1904, leur dénombrement donne environ 16.100 âmes dont 10.418 au Canada et 5.290 aux Etats-Unis, V. *Doc. relat. to the Col. Hist. of the State of N.-Y.*, ed. by O' Callaghan and Fernow Albany, 1853-1883, IX, 162, 321. *Handbook Amer. Indians,* I, 618-619.

## APPENDICE CXVI (Liv. II, ch. I, n. 68.)

« Les coliers sont certaines bandes de deux ou trois pieds de longueur et de six pouces de largeur, garnies de petits grains de porcelaine, qui sont faits de certains coquillages qu'on trouve au bord de la mer entre la Nouvelle Yorc et la Virginie. Ces petits grains sont ronds et gros comme de petits pois, et une fois plus longs qu un grain de bled. Ils sont bleus ou blancs, percez en long comme les perles et enfilez de la même manière à des fils à côté les uns des autres. On ne saurait faire aucune affaire ni entrer en négociation avec les Sauvages du Canada sans entremise de ces Coliers, qui servent de contracts et d'obligations parmi eux, l'usage de l'écriture leur étant inconnu. Ils gardent quelques fois un siècle ceux qu'ils ont reçus de leurs voisins ; comme chaque colier a sa marque différente, on aprend des vieillards le temps et le lieu où ils ont été donnez et ce qu'ils signifient, après lequel siècle ils sont servis à de nouveaux traitez. » La Hontan, *Nouveaux voyages* (1703), I, 48. — « Cette porcelaine peut être regardée aussi comme une espèce de monoye. Les sauvages n'ont rien de plus précieux que leur porcelaine : ce sont leurs bijoux, leurs pierreries. Il y a de la porcelaine de deux sortes : l'une est blanche, et c'est la plus commune ; l'autre est d'un violet obscur ; et plus elle tire sur le noir, plus elle est estimée, etc. » Lafitau, *op. cit.*, II, 199-202. — V. aussi *Relat. abrégée du P. Bressani*, éd. Martin. App. V, 301. — *Bulletin of the Natural History Society of New Brunswick*, n° 8, 1889, 12, 91. — *Handbook Amer. Indians*, II, 904 (Wampum).

## APPENDICE CXVII (Liv. II, ch. I, n. 72.)

« Toutes les affaires des Hurons se rapportent à deux chefs : les unes sont comme les affaires d'Estat, soit qu'elles concernent ou les citoyens, ou les Estrangers, le public ou les particuliers du Village, pour ce qui est des festins... Les autres sont des affaires de guerre. Or il se trouve autant de capitaines que d'affaires. » *Relat.* de 1636 (1858), 2^e p., 121-122. « Ces capitaines icy ne gouvernent pas leurs sujets par voye d'empire et de puissance absolue ; ils n'ont point de force en main, pour les ranger à leur devoir. Leur gouvernement n'est que civil : ils représentent seulement ce qu'il est question de faire, pour le bien du Village ou de tout le Pays. » *Ibid.* « Les Conseils ou assemblées générales sont comme les Estats de tout le Pais... Le Chef du conseil est le capitaine

qui l'assemble. Les affaires s'y décident à la pluralité des voix... » *Ibid.*, 126. « Chaque Village (iroquois) est distingué en trois familles (ou tribus)... Chaque famille a son chef, ses Agoianders (Adjoints), ses Anciens, ses Guerriers. Tous réunis ensemble composent le corps du Village, et forment l'Etat de leur République. » « Bien que les Chefs n'ayent aucune marque de distinction et de supériorité... les Conseils s'assemblent par leurs ordres ; ils se tiennent dans leurs Cabanes, à moins qu'il n'y ait une Cabane publique... Les affaires se traitent en leur nom ; ils président à toutes sortes d'assemblées, etc. » Lafitau, II, 165-166, 174. — Sur leur gouvernement, leurs conseils, délibérations, etc., v. Sagard, *Hist. du Canada*, 415-425. — *Relat.* de 1636 (1858), 117-128. — Lafitau, II, 165-199. — La Potherie, *op. cit.*, II. — Morgan, *League of the Iroquois ; id.*, *Ancient Society*. — L. Farrand, *op. cit.*, ch. VII-XIII. — *Handbook Amer. Indians* I, 498-502, 263, 303, 337.

## APPENDICE CXVIII (Liv. II, ch. I, n. 79.)

Sur la religion des sauvages et leur mythologie, voir *Relat.* de 1634, 12-27 ; 1636, 107-110 ; 1648, 60-78 ; 1667, 11-13 ; 1670, 72-81 ; 1671, 48 ; 1672, 38. — Perrot, *op. cit.*, 12-21, 40-43, 168-170 et n. du P. Tailhan, 160-164. — La Hontan, II, 112-129. — La Potherie, II, 2-14. — Lafitau, I, 99 ss. ; II, 1-157. — Charlevoix, III, 342 ss. — L. Farrand, *op. cit.*, 248-257. — J.-N.-B. Hewitt, *Iroquoian Cosmology*, 21 st. An. Rep. 1904, Bur. Am. Ethnol., part. I, 127-339. — F. Boas, *The Mythologies of the Indians, International Quarterly*, London, 1905, 157-173. — *Handbook Amer. Indians*, I, 964 ss. ; II, 365. — A.-F. Chamberlain, *Mythology of Indian Stocks N. of Mexico (Jour. of Amer. Folk-Lore*, N.-Y., XVIII, 1905, 111-122.

## APPENDICE CXIX (Liv. II, ch. I, n. 80.)

On ne connaît pas de tribu sauvage, si bas que soit le niveau de sa culture, dont les us et cérémonies soient exempts du sentiment religieux. Quant à son origine, trois théories sont en présence : 1° les cérémonies religieuses sont étroitement liées aux opérations magiques, comme chez les Indiens du Mexique et ceux de l'Amérique du Sud ; 2° l'idée d'un Etre relativement suprême est primordiale, et c'est plus tard seulement qu'elle a fait place à l'animisme, ou croyance aux esprits (v. Tylor, *Primitive Culture*, 1871, I, 425) ; 3° chez les indigènes dits « Peaux-Rouges » la religion repose sur le sentiment de la personnalité et le sentiment du mystère. Ces sauvages croyaient posséder le pouvoir de se rendre favorables « le grand Esprit », les puissances surnaturelles qui s'appellent respectivement : *Orenda* (ou Agriskoué) chez les Iroquois ; *Areskoui* (Oki, Otkon) chez les Hurons ; *Manitowi* (Manitous, Messou, Micha-

pous, le Grand Lièvre) chez les Algonquins ; *Ouakon* chez les Sioux. Même l'idée d'un Messie se rencontre dans certaines tribus de l'Amérique du Nord. Résumé des travaux lus au Congrès de l'hist. des religions à Oxford, sept. 1908, sect. I, d. *Rev. hist.*, janv.-fév. 1909, 98-99. — V. *Relat.* de 1616, 20 ; 1633, 16-17 ; 1634, 12-13 ; 1635, 34 ; 1636, 101, 107. — Perrot, ch. I-II. — La Hontan, II, 112. — Lafitau, I, 113-116. — La Potherie, II, 2-3. — Charlevoix, III, 345. — V. encore J.-N.-B. Hewitt, *Orenda and a Definition of Religion* (*Amer. Anthropologist*, IV, 1902, 33-46) ; id., *Handbook Amer. Indians*. II, 19, 147, 147, 164, 178.

## APPENDICE CXX (Liv. II, ch. I, n. 118.)

« Il existe entre les sauvages américains et les Arabes-Bédouins d'Afrique et d'Asie cette différence essentielle, que le Bédouin, vivant sur un sol pauvre d'herbage, a été forcé de rassembler près de lui, et d'apprivoiser des animaux doux et patients, de les traiter avec économie et douceur, et de vivre de leur produit, lait et fromage, plutôt que de leur chair ; comme aussi de se vêtir de leur poil plutôt que de leur peau ; en sorte que, par la nature de ces circonstances topographiques, il a été conduit à se faire pasteur et à vivre frugalement sous peine de périr tout à fait : tandis que le sauvage américain, placé sur un sol luxuriant d'herbes et de bocages, trouvant difficile de captiver des animaux toujours prêts à fuir dans la forêt, trouvant même plus attrayant de les poursuivre, et plus commode de les tuer que de les nourrir, a été conduit par la nature de sa position à être chasseur, *verseur de sang*, et mangeur de chair. » Volney, op. cit., 433-434 (N. de l'auteur).

## APPENDICE CXXI (Liv. III, ch. I, n. 9.)

Champlain réclamait vainement un peu d'aide pour réduire les Iroquois au respect et rendre la sécurité au pays : « Que si ceste paix se faict, nous jouyrons de tout et facilement : ayant le dedans des terres, nous chasserons, et contraindrons nos ennemis, tant anglois que flammands, à se retirer sur les costes, en leur ostant le commerce avecque lesdicts Iroquois ; ils seront contraincts d'abandonner le tout. *Il ne fault que cent vingt hommes armez à la légère* pour éviter les flesches ; ce que ayant, avec deux ou trois mille Sauvages de guerre nos alliez, dans un an on se rendra maistres absolus de tous ces peuples, en y apportant l'ordre requis, et cela augmentera le culte de la religion et procurera un traffic incroyable. Le pais est riche en mines de cuivre, fer, acier, potis, argent et aultres mineraux..... Monseigneur, le coust de six vingts hommes est peu à sa Majesté, l'entreprinse honorable autant qu'il se peult imaginer. » Lettre de Champlain à Richelieu, Québec, 15 août 1633. *Mercure François*, XIX, 1633,

841-843, 858.- Le même au même, 18 août 1634, Arch. du Min. des Affaires étr., Paris, *Amérique*, fol. 107, c. p. Faillon, I, 359. — Malgré les traités de Suze (1629) et de Saint-Germain-en-Laye (1632), les Anglais persistaient à venir trafiquer à Tadoussac et à Gaspé. *Mercure François*, 808-816. — *Relat.* de 1633, 26. — Lettre de Champlain du 18 août 1634. Champlain à Richelieu, 15 août 1635 (Coll. ms. N.-F., I, 112). Aussi bien Champlain, pour couper la route aux sauvages, établit un comptoir fortifié dans un îlot, à la Pointe Sainte-Croix, à quinze lieues en amont de Québec, qu'il nomma l'île ou le fort Richelieu. *Mercure François*, 820-825, 837.

## APPENDICE CXXII (Liv. III, ch. 1, n. 12.)

« Ils vous prient de considérer s'il est juste de les avoir empeschez de retourner audict pays et y ayant demeuré les premiers, et sy longtemps après y avoir appelé les Jésuites... » *Mémoire faict pour l'affaire des Pères Récoletz de la province de Sainct-Denis, dicte de Paris, touchant le droict qu'ils ont depuis l'an* 1615 *d'Aller en Quanada...* », 1637. Margry, *Mémoires et Documents*, 1879-1888, 6 v., I, 14, 3-18. V. aussi *Mémoire instructif contenant la conduite des PP. Récollets de Paris, en leur mission de Canada depuis l'année* 1615 *jusques en la présente année* 1684. *Ibid.*, 18-19. L'opposition aux Récollets vint surtout de Lauzon, qui leur devait cependant l'intendance de la Compagnie de la Nouvelle-France. *Ibid.*, 11 et 14. — Cf. Le Tac, *Hist. chronol. de la Nouv.-France*, éd. Réveillaud, 165-170. — Leclercq, I, 432 ss. et 464. — Quant à la prétendue richesse des Jésuites, elle provenait surtout de l'administration excellente de leur fortune. H. Boehmer, *Les Jésuites*, tr. G. Monod, 1910, 219-222.

## APPENDICE CXXIII (Liv. III, ch. 1, n. 13.)

Ce premier convoi était dû à l'initiative de Robert Giffard (v. App. XCV) « qui devait réaliser dans sa perfection le type du seigneur colonisateur ». E. Salone, *La colonisat. de la Nouvelle-Fr.*, 55 ss. Sulte, *Hist. des Canadiens-franç.*, II, 35. Le 15 janvier 1634, la Compagnie de la Nouvelle-France lui concéda la seigneurie de Beauport (Pièces et doc. t. s., 70, 386-389). Il débarqua (4 juin 1634) à Québec, avec sa famille et des colons de la Perche, en tout quarante-deux personnes. *Relat.* de 1634 (1858), 88 ; Ferland, I, 266, 274, 511 ; II, 6 ; Sulte, II, 47-52. Dionne, *Champlain*, II, 335-344. C'est Giffard qui « a provoqué cette émigration percheronne qui, de 1634 à 1663, a fourni au Canada plus de cinquante chefs de famille ». Salone, 57. — Un second convoi, aussi considérable que le premier, vint, en 1635. Sulte, II, 57. En 1636, arriva le plus fort contingent, soit quarante-cinq colons, dont la plupart se fixèrent sur la côte de Beaupré, en aval de Québec (v. la carte des seigneuries d. Salone). Le sei-

gneur de Beaupré était un avocat de Paris, Antoine Cheffaut de la Regnardière. Avec lui étaient deux familles de Normandie, les Le Gardeur (de Repentigny et de Tilly) et les Le Neuf (de la Poterie et du Hérisson). *Relat.* de 1636 (1858), 3, 42. Sulte, II, 60-61. « A la fin de 1636, Québec, Beauport, Beaupré et Trois-Rivières ont commencé à avoir une population sédentaire. » Salone, 62. D'ailleurs, comme la Compagnie de la Nouvelle-France ne pouvait s'occuper de la colonie, elle avait chargé une société particulière, la Compagnie Rosée-Cheffaut, formée de marchands rouennais, dieppois et parisiens, de l'entretenir et de la peupler. Cette Compagnie fut formée (1632) pour cinq ans, au capital de 100.000 liv.. *Mercure François ; Mémoire sur le Canada* (1697), par Charles Aubert de la Chesnaye (d. Coll. ms. N.-F., I, 248). Dans chaque concession de terres, la Compagnie stipulait que les colons amenés au Canada par les concessionnaires « tourneront à la décharge de la dite compagnie en diminution du nombre qu'elle doit y faire passer ». V. Pièces et doc. t. s., I, 32, 47, 71, 342, 350, 376, 387.

## APPENDICE CXXIV (Liv. III, ch. I, n. 18.)

Ainsi le P. Paul Le Jeune écrivait de Québec, à Richelieu, le 1er août 1635 : « Si par malheur la traite des pelleteries ne succédait pas toujours aux Cent-Associés, Monseigneur, vous êtes tout-puissant en ce point comme en plusieurs autres ; un seul regard de vos yeux peut protéger et animer, secourir encore toutes ces contrées, d'où la France peut tirer un jour de grands avantages. On sait assez, par l'expérience et par la lecture des histoires et des géographies, qu'il sort tous les ans très grand nombre de personnes de la France, se jetant, qui de cà qui de là, chez l'étranger pour n'avoir de quoy s'employer dans leur pays. Je me suis laissé dire, et ne l'ay pas entendu qu'avec un grand regret, qu'une bonne partie des artisans qui sont en Espagne sont Français. Quoi donc, faut-il que nous donnions des hommes à nos ennemis pour nous faire la guerre ? et nous avons icy tant de terres si belles et si bonnes, où l'on peut jeter des colonies qui seront fidèles à Sa Majesté et à votre grandeur. » — V. aussi *Relat.* de 1632 (1858), 13 ; 1633, 10 ; 1635, ch. III intitulé « Que c'est un bien pour l'une et l'autre France d'envoyer icy des Colonies » où le P. Le Jeune écrit : « Les François seront-ils seuls entre toutes les Nations de la terre, privez de l'honneur de se dilater et de se répandre dans ce Nouveau Monde ? » Et encore : « Si ces contrées se peuplent de nos François, non seulement on affaiblit les forces de l'Estranger, mais encore fortifie-t-on la France : car ceux qui naissent en la Nouvelle France, seront François, et qui pourront dans les besoins, rendre de bons services à leur Roy », etc. V. aussi *Les Relations* de 1636, 40-53 ; 1660, 1-2 ; 1661, épistre au Roy, 1-2. « Les Jésuites, dit M. Salone, ont dans leurs relations annuelles un instrument de réclame incomparable. *Op. cit.*, 65 ss. Cf. Sulte, M. S. R. C., I, 1896, 101, 103, 106, 112-115. A ce propos, M. W. B. Munro fait jus-

tement remarquer : « The seeker for the truth will do very well to remember... that the *Relations* were twice scrutinized and edited before publication, that both writers and editors were uncompromisingly hostile to the civil policy and to the policy of the other religious orders in the colony. » *The Jesuit Relations*, reprinted from *Queen's Quarterly*, Kingston (Canada), July, 1905, 38-47. V. aussi C. W. Colby, *The Jesuit Relations, Am. Hist. Rev.* Oct. 1901, 36-55.

## APPENDICE CXXV (Liv. III, ch. I, n. 21.)

C'est aussi ce que confirme la sentence rendue par la prévôté de Paris, le 11 juillet 1637, à la demande des Jésuites de Québec, contre la veuve de Champlain. Au reste, Champlain avait légué tous ses biens à sa femme. Arch. du séminaire de Québec, ms. de 1645, c. p. Faillon, I, 286-287. (Acte de donation mutuelle, 13 février 1632, d. Dionne, II, 539). Ferland, *Notes sur les reg. de N. D. de Québec.*, 2[e] éd. 1863, 13. Mais, plus tard, il institua la Vierge Marie pour son héritière, légua une partie de ses biens meubles aux Jésuites et tout le reste à la chapelle N.-D. de Recouvrance. La cousine germaine de Champlain fit casser ce testament, et les Jésuites ne reçurent que 900 livres. Arrêts de Bardet, II, 350.

## APPENDICE CXXVI (Liv. III, ch. I, n. 22.)

Le premier mariage qui se soit fait en Canada a été célébré par le P. Joseph Le Caron, en 1617. « Ce fut entre le sieur Etienne Jonquest, natif de Normandie, et la fille aînée (Anne) du sieur Hébert, lequel maria, quelques années après, sa seconde fille au sieur Couillard » (Leclercq). Sulte, *Hist. des Canadiens-Français*, I, 149. — « Depuis le 24 octobre 1621, la date de l'ouverture des registres de Québec, jusqu'en 1629, dit Ferland, il n'y eut dans la colonie française que six baptêmes et deux mariages parmi les Européens. Le premier mariage fait le 1[er] août 1621, fut celui de Guillaume Couillard et de Guillemette-Marie Hébert, dont la nombreuse famille s'est étendue dans tout le district de Québec, et plus particulièrement dans la côte du Sud, au-dessous de la Pointe-Lévis. Deux mois et demi auparavant, savoir le 12 mai, avait eu lieu le premier mariage célébré dans la Nouvelle-Angleterre, celui d'Edward Winslow et de Susannah White. » *Op. cit.*, éd. 1854, 7-9 ; éd. 1863, 14.

## APPENDICE CXXVII (Liv. III, ch. I, n. 25.)

Quatre commissions ont dû être délivrées pour le gouvernement de Montmagny : en 1636, 1639, 1642, 1645. Il arriva, le 15 juin 1636, à Québec.

J.-E. Roy, *M. de Montmagny*, ext. de la *Nouvelle-France*, Québec, 1906, 5, 9. *Relat.* de 1636 (1858), 1-2. — Au sujet de l'administration de la justice, le roi lui donne pouvoir, et aux lieutenants choisis par lui, « pour le fait des armes, de juger souverainement et en dernier ressort, avec les officiers civils de la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés qui se trouveront près d'eux, tant les soldats que les autres, jusqu'à ce qu'il y ait des juges souverains établis sur les lieux ». *Edits et Ord.*, III, 15.

## APPENDICE CXXVIII (Liv. III, ch. I, n. 31.)

Le premier habitant des Trois-Rivières, Jacques Hertel, débarqua en 1633. L'an d'après (4 juillet 1634) Champlain y fit commencer un établissement par le sieur de La Violette. *Mercure François*, XIX, 837. *Relat.* de 1634 (1858), 88-91. Registre de Paroisse, 18 février 1635, c. p. Faillon, I, 266. Cette année-là (1634), Pierre Boucher, le premier Canadien anobli et le futur gouverneur de l'habitation, se fixa aux Trois-Rivières. — Ce poste était situé sur une petite éminence de la rive occidentale du Saint-Maurice (appelée rivière des Trois-Rivières jusque vers 1670), à son confluent avec le fleuve. Des îles divisent le Saint-Maurice en trois branches ou chenaux, à son embouchure. De là ce nom des Trois-Rivières (*Relat.* de 1635 (1858), 13). Le fort était à trente lieues au-dessus de Québec. Vers la fin du siècle, on entoura d'une palissade la petite ville qui s'était formée à côté. (A. G.)

## APPENDICE CXXIX (Liv. III, ch. I, n. 39.)

A la vérité, La Chaussée n'avait servi que de prête-nom à Lauzon lui-même, alors intendant de la Nouvelle-France et président du Grand Conseil (*Edits et Ord.*, I, 16), le véritable concessionnaire. Acte de cession du 13 avril 1638, arch. du séminaire de Ville-Marie, c. p. Faillon, I, 349. De même, en 1636, Lauzon se fit adjuger la seigneurie, appelée ensuite de Lauzon, sous le nom d'un directeur des Cent-Associés, Simon le Maistre. Pièces et doc. T. S., I, 24. *Edits et Ord.*, I, 16, art. XXVII. Ainsi en 1638, il se fit concéder une partie de l'ile d'Orléans (plus tard la seigneurie de Charny) sous le couvert de Jacques Castillon, l'un des Associés. Pièces et doc. T. S., I, 350. *Edits et Ord.* I, 18-19. De plus, dès 1635, Lauzon avait fait donner à son second fils, François, la seigneurie de la Citière, sur la rive droite du Saint-Laurent, contenant soixante lieues de terre, de la riv. Saint-François au Sault Saint-Louis, y compris une partie des Etats-Unis. *Mémoires et Documents*, « La famille des Lauzon », p. d. M. S. H. M. 2^me^ et 9^me^ liv., XXVI et XXX. Ni Lauzon, ni son fils n'envoyèrent un seul colon au Canada. Plusieurs, à leur exemple, obtenaient de vastes concessions qu'ils laissaient aussi en friche.

## APPENDICE CXXX (Liv. III, ch. I, n. 40.)

Maître des requêtes, qui avait épousé (1637) Marie-Henriette de Buade de Frontenac, sœur du futur gouverneur du Canada. « Ville-Marie a été bâtie sans que le roi, le clergé, ni le peuple y aient contribué en rien, et sans que les fondateurs aient retiré du pays une seule obole. Cette colonie a été un rempart, que les Iroquois n'ont jamais pu forcer... Elle leur fit tête, les mit en fuite et sauva plusieurs fois Québec et tout le reste de la colonie française, qui eussent péri, sans le secours de Montréal. » Faillon, I, 381. Sur les origines de Montréal, voir *Relat.* de 1642 (1858), 35-39. *Les véritables motifs de messieurs et dames de la Société de N.-D. de Montréal*, 1643 (attribué à La Dauversière ou à Olier) p. p. l'abbé Verreau (d. M. S. H. M., 1880). Dollier de Casson, P. S. S., *Histoire du Montréal*, 1640-1672, p. p. J. Viger et P. Dorgny (*ibid.*, 1868). Belmont, *Hist. du Canada* (*Mém. Soc. litt. et hist. Québec*, 1840). Faillon, *Vie de M*[elle] *Mance*, 1854 ; id., *Hist. de la Colonie fr.*, I, 379 ss. Id., *Vie de M. Olier*, 1841, 4[e] éd. 1873. Sur Maisonneuve, v. Abbé P. Rousseau, *Hist. de la vie de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*, Montréal, 1885.

## APPENDICE CXXXI (Liv. III, ch. I, n. 41.)

Mais la Compagnie de la N. F., intervenant, fit une nouvelle concession par laquelle elle ne lui céda que le bas de l'île et la seigneurie dite de Saint-Sulpice (17 décembre 1642). *Edits et Ord.*, I, 25-29. Le 13 février 1644, des lettres royales ratifièrent ces concessions. *Ibid.*, 24. Plus tard, en 1659, la Compagnie de la N. F. céda le reste de l'île à la Société de Montréal. Faillon, *ibid.*, I, 397. Le 9 mars 1663, la Société de Montréal fit donation au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, de l'entière seigneurie qu'elle avait de l'île avec tous ses droits à la charge d'acquitter ses dettes tant en France qu'en Canada. La donation fut ratifiée par le roi, en mai 1677, dans les lettres patentes autorisant Saint-Sulpice à établir un séminaire dans l'île de Montréal. *Edits et Ord.*, I, 91-93 (A. G.).

## APPENDICE CXXXII (Liv. III, ch. I, n. 48.)

La flottille de Maisonneuve comprenait une pinasse, une gabare et deux barques ; Montmagny, M[me] de La Peltrie, M[lle] Mance, Pierre Puiseaux (âgé de 75 ans, qui venait de donner aux Associés de Montréal ses deux habitations de Sainte-Foye et de Saint-Michel, proche Sillery, lesquelles lui coûtaient 100.000 liv.) ; le P. Vimont et d'autres Jésuites étaient du voyage. Le départ se fit de Saint-Michel (8 mai). *Relat.* de 1642 (1858), 37. D. de Casson, *op. cit.*, 36-38.

Belmont, 3. Les premiers colons de Montréal étaient au nombre de vingt ; ils montèrent à quarante-deux l'année suivante. *Véritables motifs*... M. S. H. M., n. de l'abbé Verreau, XLIII. Le premier habitant de Montréal fut Pierre Gadois. Sulte, *Hist. des Can. franç.*, II, 80, 91, 126.

## APPENDICE CXXXIII (Liv. III, ch. 1, n. 54.)

Mme de La Peltrie, de son nom de fille, Marie-Madeleine de Chauvigny, naquit à Alençon en 1603 ; elle mourut à Québec en 1671. Marie de l'Incarnation, née (Marie Guyart) à Tours, en 1599, fut la première supérieure des Ursulines ; elle expira aussi à Québec en 1672. Bossuet l'avait surnommée la « Thérèse de la Nouvelle-France ». V. *Vie de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation* par Dom Claude Martin (son fils), 1677. Mère Juchereau, op. cit. *Les Ursulines de Québec*, Québec, 1863-1866. Abbé L. Chapot, *Hist. de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation*, 1892. E. Griselle, *La Vén. M. M. de l'Incarnation*, 1900. V. aussi les *Lettres* de M. de l'Incarnation, éd. Richaudeau, Tournai, 1866, 2 v. M. Griselle a relevé des omissions et des inexactitudes graves dans l'édit. des *Lettres* par Dom Cl. Martin.

## APPENDICE CXXXIV (Liv. III, ch. 1, n. 65.)

D'Ailleboust avait la garde du fort. Les neiges étaient assez hautes et quelques Français seulement portaient des raquettes. Les munitions épuisées, Maisonneuve ordonna la retraite : tous s'enfuirent. Resté seul au milieu des Iroquois et armé de deux pistolets, Maisonneuve fait tête au chef qui voulait le prendre vivant, le tue et regagne le fort. Les Iroquois eurent plusieurs tués et blessés. *Relat.* de 1644 (1858), 42. D. de Casson, *op. cit.*, 51-54. Belmont, *op. cit.*, 4. Faillon, II, 20-25. Ce combat eut lieu à l'endroit — ou un peu plus bas — auj. nommé Place d'Armes, vis-à-vis l'église N.-D. de Montréal. Contrairement à ce que dit la *Relat.* de 1645 (18), les Iroquois firent de nouvelle attaques contre Montréal, au début de cette année (1645). Mais les Montréalistes furent chaque fois victorieux. D. de Casson, *ibid.*, 57. Les *Relations des Jésuites* passent sous silence l'exploit de Maisonneuve. Cf. *Les véritables motifs de messieurs et dames de Montréal*, d. c. art. 61. « Dire que le dessein de Montréal... est nuisible... aux PP. Jésuites, etc. »

## APPENDICE CXXXV (Liv. III, ch. 1, n. 67.)

(V. sur cette institution le P. Rochemonteix, *op. cit.*, I, 388-396). Lettre du P. Jogues (1643) d. c. *Relat.* de 1643 (1858) 64-66, 69-72 ; 1644, 45 ; 1645, 23, 25 ; 1647, 18 27. M. de l'Incarnation, lettre du 14 sept. 1645. — Couture, né à Rouen,

était menuisier ; il fut le premier colon de la pointe de Lévis, en face de Québec ; quoique torturé par les Iroquois, il vécut jusqu'à 94 ans. Ferland, *Notes sur les registres de N.-D. de Québec* (éd. 1863), 83-86. J.-E. Roy, *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, Lévis, I, 51-66, 203 ss., 468-479.

## APPENDICE CXXXVI (Liv. III, ch. I, n. 71.)

Cependant, les Jésuites eurent permission de continuer leur commerce. « Le 15 de novembre, le bruit estant qu'on s'en alloit icy publier la défense qui avoit esté publiée aux Trois-Rivières, que pas un n'eût à traiter avec les sauvages, le P. Vimont demanda à M. de Chastelets, commis général (de la Compagnie des Habitants) si nous serions de pire condition sous eux que sous Messieurs de la Compagnie (de la Nouvelle-France)? La conclusion fut que non, et que cela iroit pour nous à l'ordinaire, mais que nous le fissions doucement. » *Jour. des Jésuites*, 13. V. à ce sujet *Relat.* de 1636 (1858), 49-50; 1643, 82; 1657, 16-17. La Potherie, *op. cit.*, I, 267. Parkman, *Jesuits in N. America*, 466; id. *La Salle*... 109-110, 112, 114; id. *Old Régime in Canada*, 393-395. Margry, *Mém. et doc.*, II, 226, 251, 364. Le P. Rochemonteix, *op. cit.*, I, 346-359. « La Pelleterie est non seulement la meilleure étoffe et la plus facile à mettre en usage, qui soit en ces contrées ; mais aussi la monnaye de plus haut prix. Et le bon est, qu'après qu'on s'en est servy pour se couvrir, on trouve que c'est de l'or et de l'argent tout fait... Qui veut icy payer en cette monnaye les denrées qu'on y achète, y sauve les vingt-cinq pour cent, que le prix du marché leur donne plus qu'en France, pour les dangers qu'elles courent sur mer. Les journaliers aussi ayment mieux y recevoir le salaire de leur travail en cette mesme monnaye, qu'en aucune autre. » *Relat.* de 1636 (1858), 49. Les peaux de castor servaient de monnaie en Canada et dans la Nouvelle-Hollande (New-York) tout comme le tabac dans la Virginie. Beer, *Origins of the British Colonial System*, d. c. 252.

## APPENDICE CXXXVII (Liv. III, ch. I, n. 72.)

On stipula que tout colon aurait droit d'admission dans la nouvelle compagnie ; mais il y a apparence qu'elle ne compta jamais qu'un petit nombre de membres ; et encore étaient-ils parents ou alliés (A. G.) : les de Tilly, les Le Neuf, les Godefroy. Défense fut faite de traiter aucune pelleterie, mais de la vendre au magasin des Habitants au prix fixé par eux (26 novembre 1645). *Journ. des Jésuites*, 15. Les Habitants étaient autorisés à élire des syndics pour défendre leurs intérêts auprès du gouverneur-général : un pour Québec, Montréal et Trois-Rivières respectivement. *Articles accordez*..... ibid. *Mémoire* de la Chesnaye d. c. Abbé A.-H. Gosselin, *Bull. rech. hist.*, VIII, 279.

## APPENDICE CXXXVIII (Liv. III, ch. I, n. 74.)

Le P. Jogues et Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur (v. *infra*, livre IV, ch. I), avaient été envoyés chez les Agniers pour les engager à continuer la paix (16 mai-27 juin). *Relat.* de 1646 (1858), 14-17. Le 24 septembre suivant, le P. Jogues retourna une troisième fois chez les Agniers avec le jeune Lalande. Il devait inciter à la paix à la fois les Agniers (appelés les Iroquois inférieurs) et les quatre autres Cantons (dits Iroquois supérieurs). *Relat.* de 1646, 17, 41 ; 1647, 1-3, 36-42, 74 ; 1648, 6. *Relat. abrégée* du P. Bressani, éd. Martin, 186-246. Cette année-là (1646), les Iroquois pillèrent et brûlèrent le fort Richelieu, laissé sans soldats. D. de Casson, *op. cit.*, 62. Belmont, *op. cit.*, 5.

## APPENDICE CXXXIX (Liv. III, ch. I, n. 76.)

Durant la période mazarine, le surintendant des finances, Fouquet, se chargea « par ambition et par convoitise plus que par patriotisme » de la politique coloniale. Il est le trait d'union entre Colbert et Richelieu. C'est Fouquet, notamment, qui rédigea les contrats de d'Aulnay Charnisay et les instructions données à Lauzon, Poincy, et d'Argenson. V. sur lui les études de G. Marcel et de L. Deschamps d. la *Revue de Géographie*, février, novembre et décembre 1885. — L. Deschamps, *Hist. de la question coloniale en France*, 84-86. J. Lair. *Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des Finances*, 1890.

## APPENDICE CXL (Liv. III, ch. I, n. 82.)

Faut il insister sur l'état lamentable de la colonie à cette époque ! D'un côté. attaquée et ravagée sans cesse par les Iroquois ; de l'autre, abandonnée par la Compagnie de la Nouvelle-France, que ses dépenses avaient ruinée, par la Compagnie des Habitants, écrasée sous des charges excessives ; enfin, ignorée à peu près de la métropole, engagée elle-même dans une guerre étrangère qui sera bientôt aggravée par une guerre civile. Pendant ce temps-là, « le commerce (de France) continuait, chaque année, à envoyer deux ou trois navires chercher ses pelleteries ; ces navires apportaient les marchandises nécessaires au Canada, avec quelques engagés (que les seigneurs ou communautés religieuses faisaient venir), puis c'était tout. » Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies*, 2ᵉ p., 21. La Mère de l'Incarnation écrivait, le 3 octobre 1648 : « ... On dépend si absolument de la France que, sans son secours, on ne saurait rien faire. Ajoutez à cela que, quelque pressées et importantes que soient les affaires. il faut attendre un an pour en avoir la résolution ; et si on ne les peut faire dans

le temps que les vaisseaux sont en France, il en faut attendre deux. » Et deux ans après (30 août 1650) : « ... Ni nous ni tout le Canada ne pourrons subsister encore deux ans sans secours... Si ce secours manque, il nous faut ou mourir ou retourner en France... Ce n'est pas qu'on ne travaille beaucoup et qu'on ne fasse des nourritures; mais le pays ne donne pas encore ce qu'il faut pour s'entretenir » (éd. Richaudeau) I, 270, 429-430.

## APPENDICE CXLI (Liv. III, ch. I, n. 83.)

Les d'Ailleboust étaient originaires d'Allemagne. Le grand-père de Louis d'Ailleboust, gouverneur du Canada, était premier médecin du roi et fut anobli Le célèbre navigateur La Pérouse épousa une demoiselle d'Ailleboust d'Argenteuil, arrière-petite-nièce du gouverneur. (N. de l'auteur.) — Le nouveau gouverneur vint annoncer à Maisonneuve que la Compagnie augmentait la garnison de Montréal de six hommes et portait de 3.000 à 4.000 livres la subvention allouée pour lui et ses soldats. D. de Casson, *op. cit.*, 69. Au printemps de 1649, d'Ailleboust envoya à Montréal le camp volant de quarante hommes (ordonné par le roi) sous la conduite de son neveu, Charles d'Ailleboust des Musseaux. *Ibid.*, 70. En 1651, ce camp fut accru de trente hommes. Faillon, II, 96.

## APPENDICE CXLII (Liv. III, ch. I, n. 113.)

Il retrancha 1.000 livres des appointements alloués à Maisonneuve et à sa garnison ; en 1652, il supprima le camp volant. D. de Casson, *op. cit.*, 82 ss. Belmont, *op. cit.* Par contre, il fit augmenter ses propres appointements de 2.000 livres, porta ceux du gouverneur des Trois-Rivières, son parent, à 5.250 livres. En outre, le Conseil de Québec attribuait des pensions aux Jésuites, aux Ursulines, aux Hospitalières, à la fabrique de la paroisse, au chirurgien, au boulanger et à d'autres. D'autre part, Montréal ne recevait que 3.000 livres pour sa garnison et 400 pour le garde-magasin de la Compagnie des Habitants. *Mémoire* de la Chesnaye (Coll. ms. N.-F., I, 250-251). Faillon, *op. cit.*, II, 135. Cf. J.-E. Roy, *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, I, 124-127.

## APPENDICE CXLIII (Liv. III, ch. I, n. 120.)

Montréal, attaqué premièrement en 1643 par les Iroquois, devait être, pendant de longues années, comme le dit une commission de 1663, « le poste le plus exposé aux incursions des Iroquois nos ennemis à cause de la proximité de leur demeure ». *Edits et Ord.*, III, 84. D. de Casson, *op. cit.*, 44-45. « La nuit on

n'eût pas osé ouvrir la porte et le jour on n'eût pas osé aller à quatre pas de sa maison sans avoir son fusil, son épée et son pistolet. », dit de Casson, en 1650-51. *Ibid.*, 79-80. De même le P. Ragueneau écrit : « Ce lieu (Montréal) seroit un Paradis terrestre pour les Sauvages et pour les François, n'estoit la terreur des Iroquois ; les Sauvages s'en sont retirez et il n'y reste en tout qu'environ cinquante François. C'est merveille qu'ils n'ayent esté exterminez... M. de Maisonneuve a maintenu cette habitation par sa bonne conduite. » *Relat.* de 1651 (1858), 2. « La bravoure des Français de Villemarie, dit la Mère Juchereau, surprit terriblement les sauvages en plusieurs occasions, où il se fit des actions de valeur surprenante. » *Op. cit.*, 37-39. De même la sœur Morin raconte : « On a vu plusieurs fois dix hommes de Villemarie et moins que cela, faire tête à cinquante et quatre-vingts Iroquois... et les Iroquois ont avoué plusieurs fois eux-mêmes que trois hommes de Montréal leur inspiraient plus de crainte que six autres d'ailleurs. » *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph*, c. p. Faillon, II, 118. En 1651, le péril iroquois devint si redoutable que Maisonneuve obligea tous les Montréalistes à se retirer dans le Fort et la garnison à se tenir dans l'hôpital, où l'on demeura pendant quatre ans et demi. Lettre de J. Mance, Arch. du Séminaire de Québec. Faillon, II, 125, 133. Signalons, entre autres, deux exploits de Lambert Closse, commandant de la garnison de Montréal. Le 26 juillet 1651, avec seize hommes seulement, il tint tête à deux cents Onnontagués, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, et ne perdit qu'un soldat. Faillon, *ibid.*, 126-127. Le 14 octobre 1652, assisté de trente-quatre Français et abrité dans une baraque de terre, Closse repoussa et mit en fuite deux cents Iroquois. Un Français fut tué et un autre blessé. L'ennemi eut vingt hommes tués et trente-sept ou cinquante blessés. Cf. D. de Casson, *ibid.*, 87-91. Belmont, *op. cit.* Closse fut tué par les Iroquois en allant secourir des colons (7 février 1662). D. de Casson, *ibid.*, 166-167. *Relat.* de 1662 (1858), 4-5, Faillon, II, 514-517. Closse exerça un temps les fonctions de notaire et de greffier à Montréal. La côte Saint-Lambert (à Montréal) est nommée d'après son patron Pour plus de détails sur ces événements, voir D. de Casson, *ibid.*, 76-90. *Journal des Jésuites*, 150-190. Faillon, II, 119-163. Malgré ces hostilités presque incessantes, les Montréalistes se livraient à l'agriculture dès 1648. En 1650, Jeanne Mance fait défricher 200 arpents pour l'établissement de l'Hôtel-Dieu, si bien que l'année suivante le P. Ragueneau peut écrire : « La récolte des bleds a esté cette année très heureuse partout, mais principalement à Montréal, où les terres sont fort excellentes. » *Relat.* de 1651 (1858), 2. Faillon, *ibid.*, 101-107. V. aussi n. 122.

## APPENDICE CXLIV (Liv. III, ch. I, n. 122.)

D'après M. Sulte, la population stable du Canada était, en 1653, de six cent soixante-quinze âmes, dont quatre cents à Québec, cent soixante-quinze aux

Trois-Rivières et deux cents à Montréal. *Hist. des Canadiens-Fr.*, III, 51. Parlant de Québec, la sœur Bourgeoys écrit à cette date : « Il n'y avait alors à la Haute-Ville que cinq ou six maisons et dans la Basse-Ville que le magasin des PP. Jésuites et celui de Montréal. Les Hospitalières étaient habillées de gris ; enfin, tout était si pauvre que cela faisait pitié. » C. p. Faillon, II, 181. V. aussi *Relat.* de 1653, (1858) 3-9, 28-29. Maisonneuve repassa en France, l'automne de 1655, laissant Closse commandant à Montréal. Il en revint deux ans après. D. de Casson, *op. cit.*, 114-121. Faillon, *ibid.*, II, 266-283. Il fut gouverneur de Montréal jusqu'en 1665 où il fut destitué par Tracy et rentra en France. Le séminaire de Saint-Sulpice lui servit une pension annuelle de 500 livres. Il mourut à Paris le 9 septembre 1676. Faillon, III, 108-116. On a de lui des ordonnances civiles et militaires. V. M. S. H. M., 1860, 3e liv., 125-134. Dans des explications préliminaires, il est dit que « les pouvoirs de M. de Maisonneuve n'allaient pas au delà de l'île » ; mais que « ses successeurs, lesquels tinrent leurs commissions du roi, virent leurs pouvoirs étendus depuis Sorel jusques au-dessous de l'île de Montréal ». *Ibid.*, 124.

## APPENDICE CXLV (Liv. III, ch. I, n. 123.)

Tous avaient un métier. L'engagement était pour cinq ans. La Compagnie de Montréal devait les transporter à ses frais, les nourrir et loger et leur fournir les outils et instruments nécessaires pendant cette période. Maisonneuve, en outre, leur concéda à chacun un demi-arpent dans la ville ou trente arpents dans la banlieue. La Compagnie de Montréal y ajouta une gratification de 4, 5 et même 600 livres. Cet embarquement coûta 75.000 livres à la Compagnie de Montréal. Plus de cinquante colons se fixèrent à Montréal. En 1659, le gouverneur d'Argenson y trouva quarante maisons. En somme, c'est en 1653 que Montréal prend vraiment figure de colonie. Jusqu'à son départ, Maisonneuve en fut l'âme dirigeante. V. Faillon, II, 186-198, 460 ; III, 10.

## APPENDICE CXLVI (Liv. III, ch. I, n. 138.)

De là, ils se portèrent à Sainte-Foy (à 3 ou 4 milles de Québec) en 1668 et à l'Ancienne Lorette (à 9 milles de Québec) en 1673. *Relat. abrégée du P. Bressani*, éd. Martin. Enfin, au début du XVIIIe siècle, on les retrouve à la Jeune Lorette (à 6 milles de Québec). *Relat. inéd. de la Nouv.-France*, I, 295 ss. ; II, 71 ss., 181 ss. *Relat.* de 1671 (1858), 7. Le P. d'Ablon, *Relat.* de 1673-1679, rééd. de Shea, N.-Y., 1860, 258 ss. Charlevoix, in 12, V, 4e lettre. « Les Hurons réfugiés à Lorette ont servi la France jusqu'à la fin avec un dévouement et un courage à toute épreuve. » Le P. Tailhan, éd. Perrot, 311. — La nation huronne est

aujourd'hui représentée, aux Etats-Unis, par les Wyandots du Kansas et d'Oklahoma et les Wyandots du Détroit et, au Canada, par les Hurons de Lorette.

## APPENCIDE CXLVII (Liv. III, ch. I, n. 140.)

Lauzon garda le gouvernement de la colonie durant près de deux périodes triennales, contrairement à la décision prise en 1648. On fera encore exception plus tard pour d'autres gouverneurs. Lauzon vécut à Paris où il mourut, le 16 février 1666, âgé de 82 ans, chez l'un de ses fils, chanoine du cloître de Notre-Dame. V. P. Ragueneau, *Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin*, 1671, 320-321. *Mémoire* de la Chesnaye, d. c. J.-E. Roy, *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, I, 149. *Bul. rech. hist.*, V, 196.

## APPENDICE CXLVIII (Liv. III, ch. I, n. 142.)

La *Relat.* de 1658 (1858), 17, raconte ainsi les cérémonies qu'on observait à l'arrivée d'un nouveau gouverneur :

« Aussitôt que son navire (de M. d'Argenson) eut mouillé l'ancre, M. d'Ailleboust, qui tenait sa place, en attendant sa venue, l'alla saluer dans son abord, pendant que les habitants de Kébec étaient en armes sur le quai. M. d'Ailleboust étant sorti, se met à la tête des habitants, et M. le gouverneur, après avoir envoyé son secrétaire pour faire ses compliments, mit pied à terre avec ses gens. Ils montent tous en bel ordre au château. On lui présente les clefs à la porte. Le canon, jouant de tous côtés, et dans le fort et sur les navires, faisait rouler son tonnerre sur les eaux et dans les grandes forêts du pays. Ayant pris possession du fort, il rend visite à Notre-Seigneur en l'église de la paroisse, etc. » (A. G.).

## APPENDICE CXLIX (Liv. III, ch. I, n. 147.)

D'Argenson réclamait aussi une augmentation de ses appointements, pour subvenir aux dépenses. Il insistait, en outre, sur la pauvreté des habitants, qu'il attribuait à l'avilissement de la traite. « Il faut absolument, disait-il, y remédier, en obligeant de faire la traite en commun. » Papiers du V[te] d'Argenson, fol. 36, 37, 38. Malgré tant de ravages, le Canada faisait des progrès, s'il faut en croire M. de l'Incarnation. « Pour notre colonie française, écrit-elle non sans exagération peut-être, elle multiplie de telle sorte que le pays n'est plus reconnaissable pour le nombre des habitants. Dieu a tellement béni les labours, que la terre donne des blés très bons et en assez grande quantité pour

nourrir ses habitants. » 4 octobre 1658. Au reste, pour tenir en respect les Iroquois, d'Argenson gardait vingt et un Agniers prisonniers à Québec, lesquels s'échappèrent, ainsi que les Onnontagués détenus à Montréal. *Id.*, lettre de 1659 (éd. Richaudeau) II, 141. Papiers de d'Argenson, 5 septembre 1658. *Journal des Jésuites*, 8 novembre 1658.

## APPENDICE CL (Liv. III, ch. I, n. 151.)

Sur les instances de la Compagnie de Montréal, et par l'entremise de Maisonneuve, M. Olier désigna pour auxiliaires de l'abbé de Queylus : M. Gabriel Souart, qui fut le premier curé de la paroisse ; M. Dominique Galinier et M. d'Allet, diacre de Paris. Ce dernier était le secrétaire de M. de Queylus. Ils firent voile de Saint-Nazaire, avec Maisonneuve, le 17 mai 1657. Le Clercq, 19, 55-56. D. de Casson, 120-121. Faillon, II, 270-281. Charlevoix (in-8, I, 340) et le P. Rochemonteix après lui (II, 205 et 213) parlent à tort — et sans preuves — d'un voyage de M. de Queylus en 1644.

## APPENDICE CLI (Liv. III, ch. I, n. 158)

Ces questions de préséance et d'étiquette, puériles en apparence, touchaient néanmoins à un principe d'ordre supérieur que Parkman a souligné : « ... Whether the bishop or the governor should sit in the higher seat at the table thus became a political question, for it defined to the popular understanding the position of Church and State in their relations to government. » *Old Régime in Canada*, 169. Par suite, d'Argenson avait sollicité l'avis du gouvernement métropolitain. On lui répondit que dans les cérémonies civiles, il devait occuper la première place, ce que niait M. de Laval. Advis et résolution demandés sur la Nouvelle-France (Ar. can. corr. des gouv. du Canada, 2e s. F. 306 A, p. 318). Au surplus, la lecture du *Journal des Jésuites* (ibid), lequel n'était pas destiné à la publicité, justifie assez d'Argenson d'écrire : « M. de Laval a fait naître cette contestation; et je puis dire avec vérité que son zèle, en plusieurs rencontres, approche fort d'une grande attache à son sentiment et d'empiètement sur les charges des autres. » Papiers du Vte *d'Argenson*, lettre du 4 juillet 1660, fol. 74. Pour les autres griefs formulés contre M. de Laval, v. *infra*, ch. IV. D'Argenson eut aussi maille à partir avec d'Ailleboust et avec Maisonneuve. Celui-ci refusa de lui remettre les clefs du fort de Montréal. Faillon, II, 458-461. — V. App. suiv., 187 et 202. — Pour ne pas embarrasser son récit, notre auteur remet à un chapitre spécial (*infra*, ch. IV) ce qu'il doit dire touchant l'institution du gouvernement ecclésiastique en Canada.

## APPENDICE CLII (Liv. III, ch. I, n. 159.)

« Leur (Jésuites) autorité était grande..., avoue leur historien ; ils dirigeaient la conscience des gouverneurs, des magistrats, de tous les habitants ; on les consultait avant de prendre une décision importante ; on demandait leur avis sur les lois et les règlements... ; ils étaient chargés de la direction des communautés de femmes, de l'instruction du peuple, de l'évangélisation des sauvages... Il ne faut pas s'étonner, après cela, de la grande influence qu'avaient les Jésuites dans la Nouvelle-France. » Et aussi,.. « *il eût été préférable que le supérieur de la mission du Canada ne siégeât pas au conseil souverain...* Etant donnée son influence sur le gouverneur et sur les autres conseillers, n'y avait-il pas là un inconvénient et un danger ? » Le P. Rochemonteix, II, 182-183. De même, le P. Sixte Le Tac écrit : « L'authorité qu'ils (Jésuites) se sont donnée dans le pays fait que les puissances qui sont leurs créatures... suivent volontiers leurs volontés. Il n'y a ny officier de guerre et de justice ny gentilshomme qui ose raisonner sur ce qu'ils font s'il ne veut perdre son office et se voir réduit à la mendicité luy et sa famille. Aussy est-ce la politique du Canada de les tenir tous misérables afin de les rendre sujets et soumis ; ils ne sont avancés qu'autant que les PP. Jésuites les avancent, et l'on peut dire sans blesser la vérité qu'ils tiennent tous le pais en servitude et en esclavage. Une si grande sujettion fait que tout le monde fait paraistre à l'extérieur beaucoup de dévotion. » *Hist. chron. de la Nouvelle-France*, éd. Réveillaud, 27. V. aussi *infra*. ch. IV.

## APPENDICE CLIII (Liv. III, ch. I, n. 164.)

Voici les noms de ces dix-sept héros : Adam Dollard (25 ans), Jacques Brassier (25 ans), Jean Tavernier dit La Hochetière (28 ans), Nicolas Tillemont (25 ans), Laurent Hébert, dit La Rivière (27 ans), Alonié de Lestres (31 ans), Nicolas Josselin (25 ans), Robert Jurée (24 ans), Jacques Boisseau, dit Cognac (23 ans), Louis Martin (21 ans), Christophe Augier, dit Desjardins (26 ans), Etienne Robin, dit Desforges (27 ans), Jean Valets (27 ans), René Doussin, sieur de Sainte-Cécile (30 ans), Jean Lecomte (26 ans), Simon Grenet (25 ans), François Crusson, dit Pilote (24 ans). Il faut ajouter Anahontaha chef huron, et Metiwemeg, le capitaine algonquin et trois de sa nation, sans oublier trois Français qui périrent auparavant. (Registre de Ville-Marie, sépulture du 3 juin 1660).

## APPENDICE CLIV (Liv. III, ch. I, n. 168.)

A ce propos, M. de l'Incarnation écrivait : « ... ce qui relève nos mar-

chands de leurs pertes passées et accommode la plupart des habitants : car sans le commerce le pays ne vaut rien pour le temporel. Il peut se passer de la France pour le vivre ; mais il en dépend entièrement pour le vêtement, pour les outils, pour le vin, pour l'eau-de-vie, et pour une infinité de petites commodités, et tout cela ne nous est apporté que par le moyen du trafic. » 17 septembre 1660. Elle disait encore, au même sujet : « Cette bénédiction du Ciel est arrivée, lorsque ces messieurs (Marchands) voulaient quitter le pays... S'ils eussent quitté, il nous eût fallu quitter avec eux; car sans les correspondances qui s'entretiennent à la faveur du commerce, il ne serait pas possible de subsister ici. » 23 septembre 1660. D'ailleurs, d'Argenson s'exprimait ainsi : « C'est une grande faveur de la Providence pour ce pays que les ennemis nous aient donné du repos pour nos récoltes ; car s'ils nous avaient molestés, la famine aurait été inévitable... je doute que nous en ayons assez (farine) pour passer l'année. » 4 novembre 1660. Papiers d'Argenson.

## APPENDICE CLV (Liv. III, ch. I, n. 169.)

Soixante-dix Français, dont vingt-trois à Montréal et quatorze aux Trois-Rivières, furent pris ou tués par les Iroquois en moins de quatre mois. Parmi eux étaient Jean de Lauzon, fils de l'ancien gouverneur, grand-sénéchal du pays, qui périt dans l'île d'Orléans en allant secourir son beau-père Couillard de l'Espinay ; un jeune gentilhomme du Barrois, Claude de Brigeac, secrétaire de Maisonneuve et deux prêtres du séminaire de Montréal, MM. Lemaître et Vignal. Voir *Relat.* de 1661 (1858), 3-6, 35-36, 39 ; 1662, 5, 9 ; 1665, 20-22. D. de Casson, *op. cit.*, 1660-1661 et 1661-1662. *Jour. des Jésuites,* 298-299. M. de l'Incarnation, lettres du 2 septembre 1661 et du 10 août 1662. Faillon, II, 441. « Ce sont les Agnieronnons qui ont fait couler le feu et le sang aux environs de Kebec ; ils ont fait une solitude de Tadoussac ; ils ont infesté toute l'île d'Orléans... ils ont fait gémir les Trois-Rivières... ils ont ensuite poussé leurs victoires et leurs dégasts jusqu'à Montréal et ont chargé les échafauts d'Agnié d'un si grand nombre de captifs François qu'il n'y en avoit jamais tant paru. » *Relat.* de 1661, *ibid.*, 39. « Montréal a été le principal théâtre de leurs carnages », déclare M. de l'Incarnation (éd. Richaudeau, II, 205).

## APPENDICE CLVI (Liv. III, ch. I, n. 173.)

M. de l'Incarnation, (lettre d'octobre 1661) où elle disait : « Il s'est trouvé des esprits peu considérés qui ont murmuré de sa (d'Argenson) conduite, et qui en ont fait de grosses plaintes, capables d'offenser un homme de sa qualité et de son mérite. Il a souffert cela avec beaucoup de générosité. L'impuissance néan-

moins où il s'est vu de secourir le pays, le défaut de personnes de conseil, à qui il pût communiquer en confiance de certaines affaires secrètes, le peu d'intelligence qu'il avait avec les premières puissances du pays, et enfin ses indispositions... l'ont porté à se procurer la paix par sa retraite. » De son côté, La Chesnaye prétend que M. de Laval « à qui ce gouverneur déplut, pria le président de Lamoignon de le retirer ; ce qu'il fit en 1661. » *Mémoire sur le Canada* (Coll. ms. N.-F., I, 251). L'année précédente, M. de l'Incarnation écrivait au sujet de d'Argenson ; « M. le Gouverneur fait de son côté paraître de jour en jour son zèle pour la conservation et pour l'accroissement du pays. Il s'applique à rendre la justice à tout le monde. C'est un homme d'une haute vertu et sans reproche... Il assiste à toutes les dévotions publiques, étant le premier à donner l'exemple aux Français et à nos nouveaux chrétiens. » 17 septembre 1660. V. aussi *Relat.* de 1658 (1858), 35 et 1659, 3. Le P. Rochemonteix lui reconnaît aussi de belles qualités, « de la piété et de la bravoure » (II, 307).

## APPENDICE CLVII (Liv. III, ch. I, n. 191.)

Revenu en Canada, Pierre Boucher fut renommé gouverneur des Trois-Rivières par Dumont (1er novembre 1662). Conformément au désir du roi, il écrivit un exposé des ressources du Canada, afin de montrer que cette Nouvelle-France « mérite vraiment (par sa bonté et par sa beauté) d'être peuplée, et qu'elle peut aisément recevoir les décharges de l'ancienne France, qui est si abondante en hommes, que les Royaumes des Colonies étrangères s'en peuplent de jour en jour. » *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada,* par Pierre Boucher, de la ville des Trois-Rivières, 18 octobre 1663, Paris, 1664. Préface. L'ouvrage était dédié à Colbert. V. l'édition annotée, avec biographie et bibliographie, par B. Sulte, d. M. S. R. C. 1896, I, 99-168.

## APPENDICE CLVIII (Liv. III, ch. I, n. 197.)

Par Champlain, Montmagny, d'Ailleboust, Maisonneuve, Closse, par l'arrêt du Conseil d'État du 7 mars 1657. *Mercure François*, 1633, 67. *Relat.* de 1633 (1858) 32 ; 1643, 36. M. S. H. M. 3e liv. 1860, 127-131. Faillon, III, 27-30. Le 31 mars 1658, M. de Queylus défendit la vente de l'eau-de-vie sous peine de péché. *Jour. des Jésuites*, 233. Au dire d'une *Relation*, on trouvait de cette boisson depuis Gaspé jusqu'au pays des Iroquois. *Relat.* de 1663 (*ibid.*), 7. Sur les effets de l'eau-de-vie parmi les sauvages, v. *Relat* de 1633 (1858) *ibid.*; 1642, 43-44 ; 1643, 36 ; 1660, 34 ; 1663, 7. M. de l'Incarnation, 10 août 1662.

P. Boucher, *op. cit.*, ch. IX et X. *Histoire de l'eau-de-vie en Canada* (*Mém. Soc. litt. et hist. de Québec*, 1840). Abbé Bertrand de La Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, Cologne, 1761, 68-87. (La Tour rédigea, en 1730, un Mémoire sur la question, qui fut présenté à la Cour.) — Faillon, III, 27-33. — V. *infra* liv. IV, ch. I.

## APPENDICE CLIX (Liv. III, ch. I, n. 198.)

*Etat présent de l'Eglise et de la Colonie Françoise dans la Nouvelle-France* (1685-1687) par Messire Jean de Saint-Vallier, 1688. (Il devint évêque de Québec en 1688, en remplacement de M. de Laval.) « Ils (les habitants de Port-Royal) me parurent sincèrement disposés à modérer, nonobstant leurs intérêts, le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages, si on le jugeait nécessaire, me conjurant même d'obtenir sur cela de nouvelles ordonnances, et de tenir la main à l'exécution de celles que le roi a déjà faites dans toute la colonie, pour ne pas retarder la conversion de tant de barbares qui semblent n'avoir que ce seul obstacle à rompre pour devenir de parfaits chrétiens. » Nouv. éd. préc. d'une notice par X (abbé Ferland), Québec, 1857, 38. (N. de l'auteur.)

## APPENDICE CLX (Liv. III, ch. I, n. 206.)

« Pour affermir sa (M. de Laval) propre autorité, surtout par rapport au pouvoir civil, dit l'abbé Gosselin, il sentait le besoin de faire ériger le plus tôt possible l'évêché de Québec. Il voyait la nécessité d'augmenter son clergé, de lui assurer un revenu et de mettre cette Eglise naissante en état de se suffire à elle-même. » *Vie de Mgr de Laval*, Québec, 1890, I, 323. Cf. Parkman, *Old Régime in Canada*, 182, 193. Le P. Rochemonteix, II, 313-314, 325. Presque en même temps (15 août) Louis Péronne Dumesnil, secrétaire de d'Avaugour, partit aussi pour aller exposer au roi les difficultés du gouverneur. *Jour. des Jésuites*, 310.

## APPENDICE CLXI (Liv. III, ch. I, n. 209.)

« Les jours gras furent signalés entre autres par le tremblement de terre effroyable et surprenant, qui commença à une demy-heure après la fin du salut de lundy, 5 de février, jour de la feste de nos saints martyrs du Japon, savoir sur les cinq heures et demie et dura environ deux *miserere;* puis la nuit, et ensuite les jours et nuits suivants à diverses reprises, tantôt plus fort, tantôt moins fort : cela fit du mal à certaines cheminées, et autres légères pertes et dommages, mais un grand bien pour les âmes... Cela dura jusques au 15 de

mars ou environ assez sensiblement. » *Jour. des Jésuites*, février 1663, 316. « Le cinquième de février nous avons eu un tremblement de terre qui a duré près d'un demi-quart d'heure assez fort pour nous engager à un bon acte de contrition. Il a continué de temps en temps durant neuf jours et a paru jusqu'au dernier du mois mais toujours en diminuant. » D'Avaugour, *Mémoire* du 4 août 1664, d. c. V. aussi *Relat.* de 1663, 5.

## APPENDICE CLXII (Liv. III, ch. II, n. 212.)

« Il n'y a que le Montréal qui a esté teint du sang de François, et d'Iroquois et de Hurons. » *Relat.* de 1663 (1858) 12-17 ; 1664, 29-32. M. de l'Incarnation, lettre du 18 août 1664. D. de Casson, *op. cit.* 1663-1664. Faillon, III, 83-94. « Une femme est toujours dans l'inquiétude que son mary qui est party le matin pour son travail ne soit tué ou pris... c'est la cause que la plupart des Habitants sont pauvres... parce qu'ils (Iroquois) tuent souvent le bestail, empeschent quelques fois de faire les récoltes, bruslent et pillent d'autres fois les maisons... » P. Boucher, éd. Sulte, 163. Cependant, trente Iroquois venus pour négocier la paix à Montréal, furent taillés en pièces par des Algonquins (1664). *Relat.* de 1664, 32-35.

## APPENDICE CLXIII (Liv. III, ch. II, n. 1.)

On y lit notamment : « ... La Compagnie (de la Nouvelle-France), autorisée par Sa Majesté pour l'exécution de ce beau dessein, y fera passer un chacun pour dix écus par tête et pour chaque mille écus que voudront employer ceux qui aiment cette sorte de trafic, promet, au bout de trois ans, de leur faire trouver autres mille écus par chacun an. Ceux qui s'embarrassent ou consument leur âge en procès pour un arpent de terre, en pourraient là trouver à meilleur marché ; et si ceux que la misère et la nécessité poursuivent en ce royaume, veulent ouvrir les yeux à ces expédients, ils pourront par changement de climat interrompre le cours de leurs mauvaises influences. » (*Recueil des Gazettes de Renaudot*, 10 janvier 1632.)

## APPENDICE CLXIV (Liv. III, ch. II, n. 6.)

Le capitaine Forster, lieutenant d'Alexander, rendit la place et rentra en Angleterre avec quarante-six Ecossais. Quelques-uns, néanmoins, restèrent dans le pays et se mêlèrent avec les Français, Moreau *op. cit.* 117. — Rameau, *op. cit.* I, 80. Razilly espérait faire de l'Acadie une Nouvelle-Guyenne, en

exploiter les mines et établir des salines à Port-Royal. « Mémoire de l'état auquel est le sieur d'Aulnay-Charnizay dans toutes les côtes et pays d'Acadie. » Bib. nat. nouv. acq. fr. 9281, fol. 114. — En 1631, le capitaine Palot proposait de fonder une compagnie bordelaise, au capital de 600.000 liv. pour faire la pêche en Acadie. « Avis pour la Compagnie de Terre-Neuve, par le cappitaine Palot. » Ar. Aff. Etr., 812, *France*, 70, fol. 237.

## APPENDICE CLXV (Liv. III, ch. II, n. 13 et 20.)

La frégate était L'*Espérance-en-Dieu*, vaisseau du roi. Les Anglais se retirèrent sans difficulté. Mais, un mois après, ils revinrent à l'assaut, avec deux navires armés et deux cents hommes. D'Aulnay n'avait que vingt-deux soldats pour se défendre. L'attaque dura trente jours; l'ennemi tira de mille à douze cents coups de canon et dut à la fin se retirer. « Extraict et mémoire instructif des choses que le sieur de La Tour a faictes en la Nouvelle-France », 1624-1648. Bib. nat. ms. fr. 18593, fol. 375. — Moreau, 131-133. Cf. Winthrop's *Journal* (éd. Hosmer), I, 157. — Bradford, 318. — Suivant Bradford et Winthrop, les Anglais étaient une vingtaine et les Français, dix-huit, et n'osant attaquer ceux-ci, ils se retirèrent. Bradford, 318-320, 321-322. — Winthrop, I, 159. Il paraît que La Tour aurait trahi ses compatriotes en prévenant les gens de Plymouth de l'attaque de d'Aulnay. Bib. nat. ms. fr. 18593, fol. 373.

## APPENDICE CLXVI (Liv. III, ch. II, n. 14.)

Champlain dit de lui qu'il avait « toutes les qualitez requises d'un bon et parfait Capitaine de mer, prudent, sage et laborieux », VI, 342-343. — Marin renommé, comme son frère Claude et avec lui conseilier intime de Richelieu, auquel il était apparenté, Isaac de Razilly s'était distingué dès 1612, dans une expédition au Brésil et en 1627, au blocus de Ré. Il fut gouverneur de Ré et vice-amiral de France. Il consacra sa personne et son argent à l'expansion coloniale de la France. En 1632, il formait, avec son frère et un autre, une compagnie pour l'exploitation de l'Acadie, mais en pure perte puisqu'il en écrivait : « Nous avons, mes amys et moy, avancé 50.000 escus pour... cet œuvre sans en avoir retiré aucun profit... » Razilly à Richelieu, 25 juillet 1634. Aff. Etr., *Amérique*, 4, fol. 122, 130. — *Mémoires des commissaires du Roy*, II, 491. — Moreau, *op. cit.*, 134-135. — Dans un mémoire ajouté à cette lettre, Razilly expose tout un projet de colonisation et de commerce en Acadie (v. Moreau, 135-136). Richelieu promit de verser 17.000 liv. à Razilly. Paris, 16 et 25 janvier 1635. Bib. nat. pièces origin., 2443, dossier

Razilly, 16 et 21. — Marquis de Razilly, *op. cit.*, 358. Cf. Moreau, 137-139. — V. sur Isaac de Razilly, L. Deschamps, *Isaac de Razilly*, d. c. — Moreau, 112-113, 134-144. — C. de La Roncière, *op. cit.*, IV, 348 ss., 394-396, 434 ss., 489-496, 504, 523, 590, 632, 639-644. — *Supra*, livr. I, ch. II.

## APPENDICE CLXVII (Liv. III, ch. II, n. 17 et 19.)

D'Aulnay, afin de rendre la pêche de la morue plus lucrative, avait fait venir des sauniers de La Rochelle. D'ailleurs pour construire des navires, recruter des soldats et des colons, il dut hypothéquer ses terres de France. En 1641, il fit passer vingt familles en Acadie ; il bâtit quatre forts à Pentagouët, à l'entrée de la riv. Saint-Jean, à Port-Royal, qui étaient gardés par trois cents hommes; il eut encore des habitations à La Hève, à Miscou, à Sainte-Anne (sud-est du Cap Breton), des métairies et des moulins à eau et à vent. Vers 1644, il avait sous lui quatre cents personnes en Acadie. De plus il établit à Port-Royal un séminaire pour loger douze Récollets. En somme, dès 1644, il évaluait ses avances à 400.000 liv. à part 80 ou 100.000 liv. pour l'envoi de trois navires en France. *Ext. et mémoire de ce que le sieur d'Aulnay a fait dans la Nouvelle-France* (Bib. nat. nouv. acq. fr. 9281, fol. 104). Certificat à l'égard de M. d'Aulnay Charnisay, signé Michel Boudrot, lieutenant général en l'Acadie, et autres, anciens habitans au pays, 5 octobre 1687. — Lettres patentes du Roy pour Charles de Menou, sieur d'Aulnay Charnisay, Paris, février 1647 (Coll. ms. N.-F., I, 120). — Denys, I (éd. Ganong). — Moreau, 248-250. — Rameau, I, 90-102. — De son côté, La Tour alla en France, en 1632, et s'efforça d'attirer des colons sur son domaine, sans trop de succès. V. sa lettre datée de La Rochelle, 6 mars 1633, d. le *Recueil des Gazettes de* 1633 par Renaudot (Moreau, 130. — Rameau, I, 86-87). — Toutefois, son commerce de fourrures au fort Saint-Jean lui rapportait jusqu'à 100 et 150.000 liv. par année. Rameau *ibid.* — V. aussi, Denys, I, 63, 68. (éd. Ganong, 129, 131.) — Lors de la prise du fort Saint-Jean par Sedgwick (1654), La Tour prétendit avoir des effets pour 350.000 francs. Pétition à Charles II, 1660, c. p. Moreau, 264.

## APPENDICE CLXVIII (Liv. III, ch. II, n. 23.)

Dès 1639, Charles de La Tour incita les Souriquois (Micmacs) de Port-Royal à attaquer une chaloupe portant d'Aulnay, un soldat et un Capucin ; le soldat fut tué et la chaloupe pillée. L'année suivante, il captura deux navires avec neuf soldats que d'Aulnay envoyait à Pentagouët, menacé par les Anglais de Plymouth. D'Aulnay, averti quatre mois après, attaqua La Tour, tua son capitaine Jamin, et prit La Tour et sa femme, mais les remit en liberté. L'affaire

fut portée devant le conseil du roi et l'amirauté de Guyenne. C[te] J. de Menou, *L'Acadie colonisée par Charles de Menou d'Aulnay Charnisay,* ms. c. p. Moreau, 155, 157-163.

## APPENDICE CLXIX (Liv. III, ch. II, n. 40.)

Sa femme qui était, paraît-il, huguenote (Parkman, *Old Régime in Canada*, 37), l'avait dépêché à Boston où il devait se déclarer protestant et solliciter de l'aide contre d'Aulnay, sous la promesse de partager avec le Massachusetts toute la côte acadienne. Procès-verbal dressé par le prévôt de la côte d'Acadie, André Certain... 10 mai 1645. Attestation conforme d'André Bernard, Hans Vaner et autres prisonniers, 15 mai 1645 (B. N. nouv. acq. fr. 9281, fol. 106. — Moreau, 211-212, 214. La Tour réussit à obtenir d'un marchand l'envoi d'un flibot, chargé de vivres et de munitions, mais le bateau fut pris par d'Aulnay.

## APPENDICE CLXX (Liv. III, ch. II, n. 46.)

La prise du fort Saint-Jean causa une perte de 10.000 liv. ster. à La Tour. Winthrop, II, 247. — En récompense de ses sacrifices, le roi confirma d'Aulnay dans ses fonctions ; il étendit son autorité de la riv. Saint-Laurent à la Virginie, érigea l'Acadie en fief héréditaire en faveur de « ses hoirs, successeurs et ayants droit à perpétuité » et lui accorda les droits seigneuriaux les plus absolus, outre le monopole de la traite. Lettre du Roy pour Charles de Menou d'Aulnay Charnisay, février 1647. — La Reyne régente au même, 13 avril 1647. — La Reyne Mère au même, 27 septembre 1645. — Lettre du Roy au même, 28 sept. 1645 (Ar. Aff. Etr. *Amérique*, 1, 1592-1660, fol. 354, 357. Coll. ms. N.-F., I, 119, 120-125. — Doc. hist. N.-F., I, 2-3).

## APPENDICE CLXXI (Liv. III, ch. II, n. 50.)

D'Aulnay a été « un des types les plus complets du gentilhomme colonisateur au XVII[e] siècle... Razilly et lui importèrent à eux seuls (de 1632 à 1650) deux fois plus de familles constituées (environ quarante) qu'il n'en vint ensuite pendant toute la domination française, jusqu'en 1710 ». Rameau, I, 117-118. — V. Parkman, *Old Régime*, 49. — Les héritiers de d'Aulnay estimaient ses dépenses en Acadie à 800.000 liv. Mémoire des filles de feu seigneur d'Aulnay Charnisay, 1686. Placet de Joseph de Menou d'Aulnay Charnisay, 1658. — D'Aulnay laissait quatre fils qui furent tués dans les guerres de Louis XIV et quatre filles dont trois se firent religieuses, outre un neuvième enfant, décédé. Son père, nommé tuteur, choisit de Saint-Mas pour

gouverneur de la colonie (1651). Celui-ci fut remplacé par le conseiller d'Etat, La Fosse, qui ne vint pas en Acadie. Ar. Aff. Etr., *Amérique*, I, 1592-1660, fol. 485, 486, 489. Moreau, 247, 253-256.

## APPENDICE CLXXII (Liv. III, ch. II, n. 62.)

Denys estimait ses pertes à Chedabucto à 15.000 écus. Il employait là cent vingt hommes; il y avait défriché trente arpents de terre, construit deux bâtiments de 60 pieds de long et commencé un troisième quand La Giraudière vint l'attaquer. Il se retira ensuite au fort Saint-Pierre. Denys, I, 132-133. — Au reste, Denys fut rétabli dans ses droits, à condition d'amener cinquante colons par année, en Acadie, pendant dix ans. 9 novembre 1667 (A. C. C. G. Acadie, I, 1603-1685, fol. 121. — W.-F. Ganong, tr. de Denys, 71).

## APPENDICE CLXXIII (Liv. III, ch. II, n. 63.)

Nicolas Denys traitait au fort Saint-Pierre des pelleteries jusqu'au montant de 25.000 liv. en une seule saison. (Denys, I, 18-19. — Ganong, tr. de Denys, 105, n. 3). Il avait défriché ici quatre-vingts arpents de terre qu'il ensemençait tous les ans. (Denys, I, 147-148). Il vint ensuite habiter Nepisiguit, au sud de la baie des Chaleurs où il composa probablement son ouvrage sur l'Acadie. (Denys, 210-211. — Ganong, 14, 212, n. 3).

## APPENDICE CLXXIV (Liv. III, ch. II, n. 67.)

Il y est dit que les protestants seuls auront droit d'y habiter, mais les familles françaises ne bougèrent point (Ferland, I, 496). — Temple fut nommé gouverneur de Pentagouët et de Saint-Jean (18 sept. 1656), mais il envoya Richard Walker à Pentagouët comme son lieutenant. Peut-être La Tour alla-t-il commander à Port-Royal. Murdoch, *Hist. of Nova Scotia*, Halifax, 1865-67, I, 138, 144, 146. — Moreau, 264-275.. — Hannay, op. cit., 200.

## APPENDICE CLXXV (Liv. III, ch. II, n. 69.)

Au reste, dès 1658, le roi chargeait Emmanuel Le Borgne, gouverneur de l'Acadie (1657), appuyé par l'ambassadeur français à Londres, de demander la restitution de la péninsule; mais Cromwell s'y refusa (Coll. ms. N.-F., I, 151, 152-153). Lettres de janv. et fév. 1658 (A. C. C. G. Acadie, I, 1603-1685, fol 115). En 1662, de nouveaux pourparlers furent engagés avec l'Angleterre, sans plus de résultats. Murdoch, op. cit., I, 133-134.

## APPENDICE CLXXVI (Liv. III, ch. III, n. 3.)

« Pour s'y (en Canada) maintenir, ils (Jésuites) ont estés bien ayses de nommer le saint Evesque de Pétrée... comme estant dans leur entière dépendance et mesme jusques icy ou ils ont nommé leurs gouverneurs pour le Roy en ce païs, ou ils se sont servis de tous les moyens possibles pour faire révoquer ceulx qui avoient estés choisis pour cet employ sans leur participation... les Jésuites firent tant de plaintes contre le baron d'Avaugour... que le Roy pour leur donner satisfaction se résolut non seulement de le rappeler mais mesme de leur laisser le choix d'un autre gouverneur. » Mém. du Roy pour servir d'instr. à Talon, 27 mars 1665, d. c. (Coll. ms. N.-F., I, 176-177. — Doc. hist. N.-F., I, 4). — Même les commissions en blancs des futurs membres du Conseil souverain ainsi que l'original de l'arrêt révoquant les concessions non défrichées furent remis à M. de Laval. Instruction au sieur Gaudais, 1[er] mai 1663. Arrêt du 21 mars 1663. (A. C. B. ord. du roi, 1663-1663, I, fol. 90 et 98. — *Edits et Ord.*, III, 24, I, 33). Trois jours après l'arrivée des vaisseaux, les six membres du Conseil souverain, choisis par M. de Laval et agréés par Mézy, furent nommés. *Edits et Ord.*, II, 5-6.

## APPENDICE CLXXVII (Liv. III, ch. III, n. 12.)

M. de l'Incarnation écrivait (18 août 1664) : « ... l'air de ce païs estant très sain, on voit peu d'enfans mourir dans le berceau. » V. aussi *Relat.* de 1660 (1858), 3-4. — De même M. de Laval disait en 1660 : « Le nombre des familles augmente partout ici d'année en année et de jour en jour, tant à cause des familles qu'on y transporte annuellement de France, que parce que les femmes venues d'Europe mettent au monde un plus grand nombre d'enfants, desquels les morts prématurées sont plus rares, et qu'enfin les maladies ne sont pas si fréquentes ici ni si variées qu'elles le sont ailleurs. » Ar. de la Propagande, V. *America* 3, Canada, 1660, Relation, fol. 8. — L'année suivante, M. de Laval déclarait que la population de Montréal augmentait « d'une manière surprenante ». Lettre du 21 octobre 1661, *ibid.*

## APPENDICE CLXXVIII (Liv. III, ch. III, n, 25.)

Il y eut, au total, cinq baronnies de créées : quatre en Canada et une dans l'Acadie. Les premières étaient celles du cap Tourmente, des Islets (accordée à Talon, 1671), de Portneuf (en faveur de Robineau, seigneur de Bécancour, 1681), et de Longueuil (pour Charles Le Moyne, 1700). — V. Pièces et Doc.

*T. S.*, I. 348. — Munro, *Doc. rel. to Seigniorial Tenure*, 56, 66; id., *Seigniorial System in Canada*, 166-169. La baronnie acadienne est celle de Pobomcoup concédée par Charles de La Tour à Entremont. Rameau, *Une colonie féod. en Amér.*, I, 412-413. Il y eut encore deux comtés (baronnie des Islets changée en comté d'Orsainville pour Talon, 1675; comté de Saint-Laurent en faveur de François Berthelot, 1676); une châtellenie, celle de Coulonge, érigée pour Louis d'Ailleboust en 1657; et deux marquisats. V. Pièces et Doc. T. S., I, 348. — Dunkin, *op. cit.*, App. CXLVIII. — E. Gagnon, *Feuilles volantes*, d. c., 270. — Sulte. *Hist. des Canadiens-Fr.*, V, 102, 110. — Munro, *Seigniorial System in Canada*, 162-165. Notons que la concession d'un fief ou d'une seigneurie ne conférait point un titre de noblesse. Au surplus, tous ces titres de dignités s'éteignirent avec le régime français, sauf la baronnie de Longueuil, laquelle fut reconnue par la reine Victoria en 1880. Cugnet, *Traité de la loi des fiefs*, Québec, 1775. — Munro, *ibid.*, 161, 168-169. Du reste, la noblesse, pas plus que les seigneurs du Canada, ne formait un ordre privilégié. Chacun payait la dîme et en cas qu'il fît commerce, acquittait les droits d'importation et d'exportation. Comme l'impôt direct n'existait point, il n'y avait pas lieu à l'exemption. Munro, *ibid.*, 177.

## APPENDICE CLXXIX (Liv. III, ch. III, n. 30.)

Il faut dire que, de toutes les banalités accordées aux seigneurs de France, deux seulement pouvaient être imposées par le seigneur canadien à ses tenanciers : l'obligation de faire moudre leur blé au moulin *banal* et faire cuire leur pain au four *banal*. Encore la première obligation fut-elle presque seule en vigueur et devait être stipulée. D'ailleurs, elle frappait le seigneur bien plus que le censitaire, étant tout à l'avantage de ce dernier. V. Munro, *Seigniorial System in Canada*, 101-126. — En somme, dit M. Munro, « The action of the authorities of New France in encouraging the seigniorial milling industry is only one feature of a general economic policy which aimed at making agriculture more attractive and more profitable to the colonist. » *Ibid.*, 126.

## APPENDICE CLXXX (Liv. III, ch. III, n. 33.)

Dans le premier arrêt, il est ordonné que les seigneurs seront tenus, dans le délai d'un an, de mettre leurs seigneuries en culture et d'y placer des habitants dessus, faute de quoi celles-ci seront réunies au domaine royal; et que les seigneurs auront à concéder des terres aux habitants, à titre de redevances et sans exiger d'eux aucune somme d'argent, sinon le gouverneur et l'intendant feront ces concessions aux mêmes droits imposés sur les autres terres. Dans le second arrêt, le roi déclare déchus de leur propriété les habitants qui ne

mettront pas leurs terres en valeur et n'y tiendront feu et lieu durant un an. Ces arrêts sont de toute importance pour l'histoire du régime féodal en Canada. Comme le dit M. Munro : « They formed alike a means of protection for the habitants against extortion on the part of the seignior, and a guarantee to the seignior against the acquisition of his lands for speculative purposes. » *Seigniorial System in Canada,* 43. — V. les *Observations* de L.-H. Lafontaine d. *Lower Canada Reports*, *Seigniorial Questions*, I, Québec, 1856, 8-150. — Munro, *ibid.*, 42-43. — Cependant, les arrêts de Marly ne furent pas toujours observés par les seigneurs. V. la dépêche de Vaudreuil et Bégon, 26 octobre 1719 (d. Munro, *Doc. relating to the Seigniorial Tenure in Canada*, 163) et le rapport de Beauharnois et Hocquart, 10 octobre 1730 (*id., Seigniorial System in Canada*, 47-49). — De même, faute par les censitaires d'habiter et cultiver leurs terres, plus de deux cents concessions, en 1751, furent réunies aux seigneuries. Munro, *Seigniorial System in Canada,* 44. Quant aux seigneuries non défrichées, l'arrêt de Marly ne paraît avoir été exécuté qu'en 1741, où vingt seigneuries furent réunies au domaine royal. *Edits et ord.*, II, 555-581. — Munro, *ibid.*, 49-50.

## APPENDICE CLXXXI (Liv. III, ch. III, n. 38.)

Au reste, la corvée devait être stipulée dans les actes de concession, suivant la coutume de Paris. V. *Edits et ord.*, II, 437, 445-444. — Le censitaire pouvait s'en libérer en donnant un léger retour en argent (40 sols par jour). Rarement, en outre, elle dépassait six jours dans une année. Cependant, les censitaires étaient parfois tenus à une corvée exceptionnelle pour l'entretien des routes publiques et des ponts, la construction ou la réparation de l'église paroissiale ou du presbytère, ou encore du manoir ou du moulin seigneurial. Observons, ici que, sous le régime anglais, la corvée fut accrue et que les réserves exigées par les seigneurs s'augmentèrent au mépris de la loi. V. le Rapport des commissaires, 4 octobre 1843 (Pièces et doc. t. s. II, 50. — Munro *Doc. relat. to the Seign. Tenure*, 350, LXXXIX). Pour plus de détails, voir Munro, *Seigniorial System in Canada*, 127-139.

## APPENDICE CLXXXII (Liv. III, ch. III, n. 55.)

Voici le témoignage plus autorisé de M. Munro : « Taken as a whole, the burdens imposed upon the habitant by the seignior were far from onerous... The Canadian habitant was much better off than his prototype, the French censitaire. In all cases his obligations were fixed with at least some degree of definiteness and the method of exaction was never harsh or cruel. From the most odious incidents of the seigniorial system in France he was almost enti-

rely free. He was protected, moreover, not alone by the letter and the spirit of the law, but by the administrative jurisdiction of the intendant, to whom he might appeal with little expense and with reasonable hope of success whenever a seigniorial exaction, though legal, seemed injust or contrary to public policy. » *Seigniorial System in Canada*, 143, 15. — V. aussi le même, *Doc. relat. to the Seign. tenure in Canada*. Introd. XC, CXV-CXVI. — Du reste, Parkman fait cet aveu : « The government held him (habitant) in wardship, watched over him, interfered with him, *but did not oppress him or allow others to oppress him* » (*Ibid.*, 315, 333). V. aussi C. W. Colby. *Canadian Types of the Old Régime.*, d. c. 137-149. — Par contre, sous le régime anglais, les nouveaux seigneurs se montrèrent souvent durs pour leurs tenanciers. « They looked upon their seigniories as means of profit, dit M. Munro, whereas the seigniors of the old regime had been forced to regard themselves merely as royal agents for the upbuilding of the colony »... « If anything, the habitant was worse off... than he had been before the conquest. » *Seigniorial System in Canada*, 233 et 235. D'ailleurs, même en France, si on excepte la Bretagne, le régime féodal s'adoucit notablement au XVIII$^e$ siècle. V. H. Sée, *La portée du régime seigneurial au XVIII$^e$ siècle, Revue d'hist. moderne et contemporaine*, Paris, mai 1908, 173 ss.

## APPENDICE CLXXXIII (Liv. III, ch. II, n. 57.)

Les habitants se sont établis sur les rivières, disait de Meulles en 1683, à cause de la communication et de la facilité d'aller partout... » « Les soldats nouvellement établis, écrivait Champigny en 1699, ouvrent des habitations le long du bord de l'eau dans le gouvernement de Montréal. » (N. de l'auteur.) On commença d'avoir des routes intérieures vers 1663. « Il fait beau voir à présent, écrivait déjà en 1668 le P. Le Mercier, presque tous les rivages de notre fleuve de Saint-Laurent habités de nouvelles colonies » (en partie militaires, v. *infra.*) « qui vont s'étendant sur plus de quatre-vingts lieues du pays le long des bords de cette grande rivière où l'on voit naitre d'espace en espace de nouvelles bourgades qui facilitent la navigation, la rendant et plus agréable par la vue de quantité de maisons, et plus commode par de fréquents lieux de repos. » *Relat.* de 1668 (1858), 2. (A.-G.)

## APPENDICE CLXXXIV (Liv. III, ch. III, n. 58 et 75.)

Colbert (Instruct. à Talon, 27 mars 1665, d. c.) y revenait pour rappeler « qu'il ne serait plus fait, à l'avenir, aucun défrichement que de proche en proche, et que l'on réduirait les habitations en la forme de nos paroisses et nos bourgs. » Il ajoutait que cet arrêt n'avait pas été exécuté et engageait Talon

à « faire préparer trente ou quarante habitations pour y recevoir autant de nouvelles familles, en faisant abattre les bois et ensemencer les terres que l'on aura défrichées ». Doc. hist. N.-F., I, 8. — V. aussi une lettre de Colbert à Talon, 5 avril 1666 (ext. d. Margry, *Mém. et doc.*, I, 777-8) ; les instructions à Gaudais-Dupont, 7 mai 1663 (*Edit. et ord.*, III, 24). — Par suite, sur la fin de 1665, Talon formait trois villages dans la Seigneurie de N.-D.-des-Anges qu'il nomma Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon. Talon à Colbert, 13 nov. 1666 (A. C. C. G. Canada, 2, 1663-1667, fol. 229). — *Relat.* de 1667 (éd. 1858), 4. — V. à ce sujet Chapais, *Jean Talon*, 95 ss.

## APPENDICE CLXXXV (Liv. III, ch. III, n. 62.)

L'intendant Jacques Raudot remarquait plus tard : « L'esprit d'affaires qui a toujours beaucoup plus de subtilité et de chicane, qu'il n'a de vérité et de droiture, a commencé à s'introduire ici depuis quelque temps... Comme il n'y a presque rien dans le commerce qu'ils ont entre eux qui se soit fait dans les règles... il n'y a point de propriété sur laquelle on ne puisse former un trouble, point de partage sur lequel on ne puisse revenir... Ce n'est pas que tout ne se soit fait souvent dans la bonne foi, mais l'ignorance et le peu de règles qu'on a observées dans toutes ces affaires ont produit tous ces désordres, etc. » Mémoire du 10 septembre 1707 (Pièces et doc. T. S., II, doc. VI. — Munro, *Doc. relat. to The Seign. tenure in Canada*, 70).

## APPENDICE CLXXXVI (Liv. III, ch. III, n. 68.)

Dans le titre de la Seigneurie de Sillery, accordée aux Jésuites (13 mars 1651), il est ordonné au « grand sénéchal de la Nouvelle-France ou ses lieutenants », de mettre les concessionnaires en possession. Pièces et Doc. T. S., I, 50-51. — Charlevoix (in-4°, I, 371, cf. III, 113) met l'institution d'un grand sénéchal de la Nouvelle-France en 1640, mais cette assertion est sans preuves. Avant 1651, aucun document ne cite un sénéchal ou une sénéchaussée en Canada. Seuls, les cahiers des délibérations de la Compagnie de la Nouvelle-France, introuvables jusqu'ici, nous donneraient une date précise. D'après l'abbé de La Tour (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, 111), la charge de grand sénéchal n'était qu'un titre d'honneur, comme dans les provinces de France. D'ailleurs, nous connaissons mal l'organisation de la sénéchaussée, les papiers de ce tribunal ayant été détruits dans l'incendie du palais de l'Intendant (1713). Une sénéchaussée fut établie à Montréal en 1663, laquelle comprenait un juge royal, un procureur du roi et un greffier. V. l'arrêt du Conseil souverain du 10 octobre 1663 (*Edits et ord.*, II, 12).

## APPENDICE CLXXXVII (Liv. III, ch. III, n. 71.)

« ... Quelques-uns (colons) tombent aysément dans leur (Jésuites) disgrâce pour ne pas se conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre tous leurs sentimens, et ne s'abandonner pas à leur conduite qu'ils estendent jusques sur le temporel, empiétant mesme sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat.

« On a lieu de soupçonner que la pratique dans laquelle ils sont, qui n'est pas bien conforme à celle des Ecclésiastiques de l'Ancienne France, a pour but de partager l'autorité temporelle qui, jusques au temps de l'arrivée des troupes du Roy en Canada, résidait principalement en leurs personnes.

« A ce mal qui va jusques à géhenner (gêner) et contraindre les consciences, et par là desgoûter les colons les plus attachez au pays, on peut donner pour remède l'ordre de balancer avec adresse et modération cette autorité par celle qui réside ez (dans les) personnes envoyées par Sa Majesté pour le Gouvernement... » Talon, Mémoire sur l'estat présent du Canada, 27 octobre 1667 (A. C. C. G. Canada, 2, 1663-1667, fol. 355. — Ar. can. C. G., 1663-1667, ser. F. 2, 493. — Suivant M. Chapais (*Jean Talon*, 196, n. 2), ce mém. serait de 1669), — Mémoire de Talon à Colbert, 27 oct. 1667 (A. C. C. G., Canada, 2, fol. 306). — De même le P. Le Clercq écrit : « Deux députés arrivèrent de Canada en France (1639) et s'adressèrent secrètement à nos pères (Récollets) de Paris pour leur représenter la gêne où étaient les consciences de la colonie de se voir gouverner par les mêmes personnes pour le spirituel et pour le temporel nous conjurant de faire nos diligences en cour afin d'obtenir notre rétablissement. » *Prem. établissement de la foy*, II, 478.

## APPENDICE CLXXXVIII (Liv. III, ch. III, n. 74.)

Dumesnil accusait de malversations : le procureur général Bourdon, Villeray et Juchereau de La Ferté, tous amis de l'évêque et des Jésuites. La population se souleva contre le commissaire. Un de ses fils, Michel Péronne des Touches, fut tué en pleine rue de Québec. *Mémoire concernant les affaires du Canada, qui montre et fait voir que sous prétexte de la gloire de Dieu, d'instruction des sauvages et de servir le roy et de faire la nouvelle colonie, il a été pris et diverti trois millions de livres ou environ*, 10 septembre 1671 (Ar. can. C. G. sér. F, 2, 129). Il existe un second mémoire de du Mesnil qui résume le premier et un troisième adressé *Au roy et à nos seigneurs du Conseil (d'Etat)* où l'auteur réclame 10, 132 liv. dus par l'ancienne Compagnie pour ses services en Canada. V. encore Reg. C. S., 20 septembre 1663 et 18 mars 1664. — *Jour. des Jésuites*, 31 août 1661. — Un autre fils de Dumesnil, Louis Péronne, fut secrétaire de d'Avaugour.

## APPENDICE CLXXXIX (Liv. III, ch. III, n. 86.)

Les conseillers, outre le gouverneur Mézy et M. de Laval, étaient : Louis Rouer, sieur de Villeray ; Jean Juchereau, sieur de La Ferté ; Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, sieur de Monceaux ; Charles Le Gardeur, écuyer, sieur de Tilly et Mathieu D'Amours, écuyer. Jean Bourdon, sieur de Saint-Jean et de Saint-François, était procureur-général, et Jean Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, greffier et secrétaire du Conseil. *Edits et ord.* II, 5-6.

## APPENDICE CXC (Liv. III, ch. III, n. 109.)

Le Séminaire de Saint-Sulpice exerça la justice dans l'île de Montréal, par droit de seigneurie, de 1663 à 1693, que le roi y créa une justice royale composée de quatre procureurs. Edit du 15 mars 1693. (A. C. M. S. M. Canada 5, 1691-1696, F, fol. 111. — A. C. sér. F. 2, fol. 45. — *Edits et ord.*. I, 276.) Cependant, le roi réserva au séminaire la haute, moyenne et basse justice dans l'enclos de son établissement et dans la ferme de Saint-Gabriel, ainsi que le droit de désigner le premier juge royal dans l'île (Jean-Baptiste Migeon de Braussac). *Ibid.* (A. G.). — Tout de même, les Sulpiciens réclamèrent la moyenne et basse justice dans toute l'île. (Ar. nat. sér. F., 2, fol. 48). — En 1707, les Jésuites, à leur tour, perdirent la haute justice de leur fief des Trois-Rivières et de la Seigneurie de Sillery. Le roi leur laissa la moyenne et basse justice. Ordonnance de J. Raudot, 22 octobre 1707 (*Edits et ord.*, III, 138).

## APPENDICE CXCI (Liv. III, ch. III, n. 111.)

La Coutume de Paris date de 1510. Une nouvelle rédaction parut en 1580. Elle est dans Claude de Ferrière, *Nouveau commentaire sur la Coutume de Paris*, 2 vols., 1762. — Une analyse des arts. suivis en Canada jusqu'en 1759 a été publiée en 1772 d. *An abstract of those parts of the custom of the Viscounty and provostship of Paris which were received and practised in the Province of Quebec in the time of the French Government* (By a Select Committee of Canadian Gentlemen, London, 1772). — D'ailleurs, plusieurs arts. de cette Coutume furent modifiés ou de nul effet en Canada. V. Lareau, *Hist. du droit canadien*, I, 138-149. — Munro, *Seigniorial System in Canada*, 9-10, 110-111, 139.

## APPENDICE CXCII (Liv. III, ch, III, n. 112.)

La coutume de Vexin-le-Français fut observée, en Canada, jusqu'en 1664, en même temps que la Coutume de Paris. Mémoire de Jacques Raudot, 10 novembre 1707. (Pièces et doc. t. s., II, doc., VIII.) — Munro, *Doc. relat. to the seigniorial Tenure in Canada*, 75, n. 1 et 2. Le gouverneur Murray, en 1762, fit des concessions sous cette coutume. Id. *Seigniorial System in Canada*, 193. Du reste, cette coutume n'était point séparée de la Coutume de Paris, elle en était une enclave. Ferrière, *op. cit.* art. III.

## APPENDICE CXCIII (Liv. III, ch. III, n. 117.)

Son titre était : « Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve et autres pays de la France septentrionale. » V. les commissions d. *Edits et ord.*, III. 33-77. — Cf. celle de Bigot, *ibid.* 75. — V. W.-B. Munro, *The Office of Intendant in New France d. Amer. Hist. Rev.*, october 1906, 15-38. — Il y eut quatorze intendants nommés pour le Canada (*Ibid.*, 19, n. 4), dont onze seulement exercèrent leurs fonctions. Sur le rôle de l'intendant en France, v. A. Johnson, *The Intendant as a Political Agent under Louis XIV*. Lowell (Mass.) 1899. — C. Godard, *Les pouvoirs des Intendants sous Louis XIV*, 1901. — E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, 1[re] p., 34-35, 166-167, 364-365. P. Viollet, *Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie*, 1912, ch. IX.

## APPENDICE CXCIV (Liv. III, ch. III, n. 123.)

En 1717, le procureur général Collet voulut avoir une école de droit à Québec ; mais il ne put réaliser son projet faute d'élèves. Il y eut cependant, à différentes époques, des conférences sur la Coutume de Paris et d'autres leçons de droit. Collet proposa aussi, en 1717, de réunir l'ordonnance civile de 1667 et les édits modificatifs, pour en faire un corps, qu'on eût intitulé *Code civil de la Nouvelle-France*. V. *Doc. de Paris*, 3[e] sér., vol. VI, 411, 420 (A. G.)

## APPENDICE CXCV (Liv. III, ch. III, n. 127.)

Il y eut pourtant des conflits répétés entre Frontenac et Duchesneau, La Barre et de Meulles, sur les bornes de leurs pouvoirs respectifs. Ext. d'un

mém. contre Frontenac par les membres du C. S. (1672) (A. C. M. S. M. Mémoires, 1540-1759, fol. 26) — Résumé du différend arrivé au C. S. entre Frontenac et Duchesneau (1679) (*Ibid.*, fol. 44). — Ext. des pièces justif. concernant les contestations... entre Frontenac et Duchesneau (1679) (*Ibid.*, fol., 46). — Procès-ver. des délibérat. du C. S... du 20 février au 26 oct. 1679 (A. C. M. S. M. Canada, 3, 1677-1680, fol. 101 ss., 139 ss., 167 ss., 173 ss., 181 ss., 203 ss., 207, 209, 213 ss., 324). — Arrêt du Cons. d'Etat, 29 mai 1680 (*Ibid.*, fol. 354). — Le roi à Frontenac, 12 mai 1674 (A. C. B, reg. exp., 1674-75, 6, fol. 22). — Colbert au même, 17 mai 1674 (*Ibid.*, fol. 22.). — Colbert à Duchesneau, 28 avril, 1er mai 1677 (A. C. B, reg. exp. 1676-78, 7, 1677, fol. 196). — Le ministre à de Meulles, 10 avril 1684 (A. C. B, reg. conc. le Canada, 1684-85, 11, fol. 18). — Le roi à La Barre, 31 juillet 1684 (*Ibid.*, fol. 40.) — Quoi d'étonnant quand leurs commissions et leurs instructions étaient souvent contradictoires ! Ainsi Colbert écrit à Frontenac de ne rien faire autre chose dans les questions de justice, police et finances que d'aider et appuyer l'intendant, 18 mai 1677. (A. C. M. S. M. Canada, 3, fol. 25). — Et deux ans après, il écrit à Duchesneau qu'il a le tort de croire qu'il est à peu l'égal du gouverneur et que ce dernier ne peut rien faire sans le consulter. « C'est le contraire qui doit être. Il peut ne pas vous consulter et vous devez le consulter même dans les choses qui regardent vos fonctions. » 25 avril 1679 (*Ibid.*, fol, 225). — De même encore, l'intendant de Meulles reçoit et se voit enlever ensuite le pouvoir d'évoquer à lui toute affaire (1er et 10 mai 1682). — Ce n'est qu'en 1684 que le roi régla la question : « Sur le fait de la guerre et des armes, le gouverneur doit ordonner ce qu'il estimera à propos. Et pour ce qui est de la justice et de la police à l'égard des sauvages mêlés avec les Français, l'intendant et le Conseil souverain en doivent connaistre. Sa Majesté ne veut pas que l'intendant donne aucun ordre aux gouverneurs, mais quand il y a quelque chose qui regarde le bien de son service, il peut leur écrire, et les gouverneurs à cet égard doivent suivre ses avis. » « Difficulté qu'il plaira à M. de Seignelay de décider sur les fonctions de gouverneur et intendant du Canada. En marge : réponses du roi » 10 avril 1684 (A. C. B, reg. Canada, 11, 1684-1685, 1684, fol. 13). — V. *infra*, liv. IV, ch. I.

## APPENDICE CXCVI (Liv. III, ch. III, n. 129.)

On connaît ce jugement de Tocqueville : « Quand je veux juger l'esprit de l'administration de Louis XIV et ses vices, c'est au Canada que je dois aller. On aperçoit alors la difformité de l'objet comme dans un microscope... Au Canada, pas l'ombre d'institutions municipales ou provinciales, aucune force collective autorisée, aucune initiative individuelle permise. Un intendant ayant une position bien autrement prépondérante que celle qu'avaient ses

pareils en France ; une administration se mêlant encore de bien plus de choses que dans la métropole, et voulant de même faire tout de Paris, malgré les dix-huit cents lieues qui l'en séparent, etc. » *L'Ancien régime et la Révolution* (1856), n. éd. 1887, 373. — « C'est que le roi, dit M. Ernest Lavisse, n'a eu en vérité qu'un seul constant souci : se procurer une obéissance plus grande. Il n'a pensé qu'à soi. Il a diminué la valeur de tout ce qui n'était pas lui, et, du même coup, affaibli les états. Les colonnes sur lesquelles la royauté s'appuie sont des colonnes creuses. Louis XIV a porté la monarchie à la perfection par des moyens qui en préparaient la ruine. » *Hist. de France*, VII, 1re p., 404. V. aussi *ibid.*, VII, 1re p., 119-138, 157-159, 267-319, 391-395, 401-404 ; 2e p., 389-390, 403-405 ; VIII, 1re p., 429 ss. G. Lacour-Gayet, *L'éducation politique de Louis XIV*, 1898, liv. II, « La théorie du pouvoir royal ».

## APPENDICE CXCVII (Liv. III, ch. IV, n. 7.)

Dès 1643, la Société de Montréal réclamait un évêque pour le Canada. Maisonneuve fit des démarches en ce sens. En 1646, la Société proposa M. Legauffre qui fut nommé, Mais il mourut subitement et le projet ne fut repris qu'en 1650. La Compagnie de la Nouvelle-France, secondée par Anne d'Autriche, proposa alors des Jésuites, auxquels leur règle interdisait les dignités ecclésiastiques. En 1656, la Société de Montréal désigna l'abbé de Queylus ; les Jésuites choisirent l'abbé de Laval, qui avait l'appui du roi et de la reine-mère. « La Propagande goûtait peu les Jésuites, encore moins leurs candidats », dit leur historien (Le P. Rochemonteix, II, 282). Un an et demi s'écoula encore entre la lettre d'approbation du roi et l'expédition de la bulle. Le pape trancha la question en nommant, au lieu d'un évêque titulaire, un vicaire apostolique. V. pour le détail, Faillon, II, 271-275, 313-333. Abbé Aug. Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, I, 93-138. P. Rochemonteix, II, 189-211.

## APPENDICE CXCVIII (Liv. III, ch. IV, n. 10.)

« J'ai appris par une longue expérience, écrit-il, combien la condition de vicaire apostolique est peu assurée contre ceux qui sont chargés des affaires politiques, je veux dire les officiers de la Cour, émules perpétuels et contempteurs de la puissance ecclésiastique, qui n'ont rien de plus ordinaire à objecter, que l'autorité du vicaire apostolique est douteuse, et doit être restreinte dans de certaines limites. C'est pourquoi... j'ai pris la résolution de me démettre de cette charge, et de ne plus retourner dans la Nouvelle-France, si l'on n'y érige l'évêché, et si je ne suis pourvu et muni de bulles qui m'en

constituent l'ordinaire. » M. de Laval à la propagande (1671) c. p. abbé Gosselin, I, 643. «... si l'on admet ici la juridiction de l'archevêque de Rouen, c'en est fait de l'autorité du Saint-Siège et de *la mienne*. » Lettre du même au Saint-Père, 22 octobre 1661. (*Ibid.*, II, 272.) — A une classe solennelle de catéchisme où le gouverneur d'Argenson et M. de Laval étaient présents, deux écoliers qui avaient salué le gouverneur le premier furent ensuite fouettés. *Jour. des Jésuites*, février 1661. A une procession de la Fête-Dieu, à Québec, l'évêque refusa de s'arrêter devant le reposoir du fort, parce que la garnison restait debout, suivant l'usage militaire. *Ibid.*, juin 1661. De même, M. de Laval s'abstint, durant sept mois (du 4 février au 4 octobre 1671), d'assister aux séances du Conseil Souverain pour la raison qu'il n'avait pas la place qu'il réclamait (Abbé Gosselin, II, 155-156. *Jug. et Del. C. S.*, I, 825). « M. de Pétrée, disait d'Argenson, a une telle adhérence à ses sentiments et un zèle qui le porte souvent hors du droict de sa charge qu'il ne fait aucune difficulté d'empiéter sur le pouvoir des aultres et avec tant de chaleur qu'il n'écoute personne... qui dict qu'*un Evesque peult ce qu'il veult* et ne menace que d'excommunication. » D'Argenson à son frère, 1659. Papiers d'Argenson, Ar. can. corr. des gouv., 2e sér. F. 306 'A, 332. — Est-ce bien là, en vérité, « l'ange de modestie » (P. Rochemonteix, II, 287) que célébrait le P. Jérôme Lalemant?

## APPENDICE CXCIX (Liv. III, ch. IV, n. 12.)

Pour ce qui est des Hospitalières et des Sulpiciens (ceux-ci furent même cités en justice), v. Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 118-119, 131 et Faillon, II, 357, 360, 493 ; III, 174-184. Les Ursulines se plaignirent des changements que M. de Laval apportait à leur coutumier et à leurs constitutions. « Pour en empêcher l'exécution, dit leur supérieure, nous contestâmes fort. Mais quelques raisons que nous pussions dire, il ne voulut point nous écouter. » M. de l'Incarnation, lettre du 13 octobre 1660. Elle écrit encore : « Monseigneur notre Prélat a fait faire un abrégé de nos constitutions, selon son idée... Il y a ajouté ensuite ce qui lui a plu ; en sorte que cet abrégé, qui serait plus propre pour des Carmélites que pour des Ursulines, ruine effectivement notre constitution... Nous ne l'accepterons pas, si ce n'est à l'extrémité de l'obéissance. Nous ne disons mot néanmoins, pour ne pas aigrir les affaires ; car nous avons affaire à un Prélat, qui étant d'une très haute piété, s'il est une fois persuadé qu'il y va de la gloire de Dieu, il n'en reviendra jamais, et il nous en faudra passer par là, ce qui causerait un grand préjudice à nos observances.,. » Lettre du 13 septembre 1661. — Les Récollets étaient également en butte à l'hostilité de M. de Laval. Ainsi le P. Adrian Ladan fut forcé d'interrompre sa station de l'Avent. Frontenac au P. Le Roux, sup. des Récollets, décembre 1681 (A. C. M. S. M. Canada, 4, fol. 18). L'évêque encore s'opposait à la résidence permanente

des Récollets à Québec. Il réprimanda leur supérieur pour l'érection d'un clocher de quatre pieds et demi de haut à leur hospice et ordonna sa démolition. M. de Laval au P. Le Roux, 3 juin 1683. A quoi les Pères répondirent qu'ils ne voyent pas « en quoi ce petit clocheton peut déplaire à Monseigneur » (4 juin 1683). Là dessus, le prélat leur interdit de dire la messe et ordonne *une dernière fois* de démolir le clocheton. Lettre du 12 juin 1683 (A. C. M. S. M. Canada, 4, F. fol. 36, 37, 39). V. aussi les pièces c. p. Le Tac, *Hist. chron. de la Nouvelle-France* (éd. Réveillaud), 222-229. Contre l'ordre du roi, l'évêque refusa aux Récollets d'aller en missions. Le ministre dut insister avec énergie. Seignelay à l'évêque, 10 avril 1684. (A. C. C. G. Canada, 11, fol. 34.) Notons enfin que la bulle d'érection de l'évêché de Québec chargeait le chapitre des soins spirituels et supprimait la cure. M. de Laval rétablit celle-ci et l'unit au séminaire. « On ne peut s'empêcher, dit Mgr Têtu, de regretter cette irrégularité de la part de Mgr de Laval qui fut plus tard la source de bien des procès entre l'évêque de Québec, le chapitre et le séminaire. » Mgr Têtu, *Mand. des Ev. de Québec*, I, 49. — Serait-ce ainsi que M. de Laval « contenait l'exercice du pouvoir dans les limites de la sagesse chrétienne et sacerdotale » et « ne dépassait jamais la mesure en quoi que ce soit ? » (Abbé Gosselin, II, 166 et 561).

## APPENDICE CC (Liv. III, ch. IV, n. 40.)

Au reste, sur les instances du roi, le Pape donna ordre au nonce à Paris d'empêcher l'exécution des bulles accordées à M. de Queylus. Pour le détail de ce conflit, v. Faillon, II, 337 ss., et 472-494. Abbé Gosselin, I, 182-203. P. Rochemonteix, II, 294-302. L'abbé Gosselin (I, 188, n. 2) a réfuté l'assertion erronée de Faillon (II, 345-350) d'après laquelle d'Argenson, à la prière de M. de Laval, aurait fait saisir à Montréal, par une escouade de soldats, puis renvoyé de force en France, l'abbé récalcitrant. M. de Queylus revint au Canada en 1668. M. de Laval lui fit alors le meilleur accueil et lui donna même des lettres de grand-vicaire pour la paroisse de Montréal. Ce « sujet fort zélé pour le bien de la colonie », comme Talon l'écrivait à Colbert, retourna en France en 1671 et mourut au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, le 20 mars 1677. Faillon, III, 185-188, 413-415.

## APPENDICE CCI (Liv. III, ch. IV, n. 54.)

Louis XIV fit au clergé canadien des gratifications nombreuses : 28.000 liv. en 1667 (*Etat de la dépense*... 1677. A. C. B, ord. du roi, 1, 1663-1669, fol., 110) ; 6.000 liv. en 1669 et 1670 (*ibid.*, fol. 144) ; 12.000 liv. en 1682 ; 13.500 liv. en 1687 ; 34.000 liv. en 1689 ; 46.400 liv. en 1701 (A. C. Canada et Louisiane, F3, III,

fol. 28. Parkman, *Old Régime in Canada*). Aux derniers temps, le roi donnait encore, chaque année, 20.000 liv. aux curés canadiens. Bougainville, *Mémoire sur l'Etat de la Nouvelle-France*, 1757 (B. N. Coll. Margry, 9273).

## APPENDICE CCII (Liv. IV, ch. I, n. 15.)

On voit dans la Correspondance générale avec quelle insistance Louis XIV et surtout Colbert mettent les autorités canadiennes en garde contre l'ingérence ecclésiastique. Colbert se méfiait de M. de Laval qui était, disait-il, « dans l'entière dépendance des Jésuites ». Instruction à Talon 27 mars 1665 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 75. — Doc. hist. N.-F., I. 4). Le roi mande à l'intendant Bouteroue qu'il a raison de croire que « l'évêque et les Jésuites y établissent trop fortement leur autorité par la crainte des excommunications et par une trop grande sévérité de vie qu'ils veulent maintenir ». Instruction du 5 avril 1668 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 86). Il écrit à Talon qu'il devra ménager les Sulpiciens et les Récollets afin de modérer l'autorité que se donnent les Jésuites. 17 mai 1669. (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 39). — Il fait la même recommandation à Frontenac en ajoutant : «... en cas qu'ils (Jésuites) voulussent porter l'autorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit s'étendre... il s'opposera à leurs desseins adroitement. » Mémoire du 7 avril 1672 (Doc. hist. N.-F., I, 10 — A. C. B, dép., 4, fol. 38). Colbert écrit à l'intendant Duchesneau : «... S. M. veut que vous preniez garde qu'ils (ecclésiastiques) n'entreprennent rien tant sur son autorité royale que sur la justice et police du pays et que vous les resserriez précisément dans les bornes de l'autorité que les ecclésiastiques ont dans le Royaume, sans souffrir qu'ils les passent en quelque sorte et manière que ce soit. » 28 avril 1677 (A. C. B, reg. exp., 7, fol. 1). Et trois jours après : « Je suis encore obligé de vous dire que l'on voit clairement qu'encore que le dit sieur évêque soit un homme de bien, et qu'il fasse fort bien son devoir, il ne laisse pas d'affecter une domination qui passe de beaucoup au delà des bornes que les évêques ont dans tout le monde chrétien et particulièrement dans le Royaume... Comme M. l'évêque de Québec affecte une autorité un peu trop indépendante de l'autorité royale, et que, par cette raison, il serait peut-être bon qu'il n'eût pas de séance dans le Conseil, vous devez bien examiner toutes les occasions et tous les moyens... pour lui donner à lui-même l'envie de n'y plus venir ». 1er mai 1677 (A. C. B, reg. exp., 7, 1677, fol. 6; A. C. M. S. M. Canada, 3, fol. 17). De même Colbert à Courcelle, 15 mai 1669 (A. C. B, ord. du roi, 1, fol, 141.) Le même à Duchesneau, 15 avril 1676 (A. C. M. S. M., Canada, 2, fol. 153.) Le même à Frontenac, 18 mai 1677 (A. C. B, reg. exp., 7, fol. 22). Le roi au même, 12 mai 1678 (A. C. M. S. M., Canada, 3, fol. 50.) Instr. du roi à La Barre, 10 mai 1682. (A. C. B, reg. exp., 8, 1682, fol. 1.). Aussi bien Talon écrira à Colbert : «... l'Eglise, dont l'autorité, bien loin d'être diminuée, a repris de nouvelles forces et s'est rendue si redoutable qu'on n'ose assurer que

tandis qu'elle demeure au point où je la vois, vous, Monseigneur et ceux qui auront l'honneur de servir ici sous vos ordres auront beaucoup de peine à faire valoir les bonnes intentions de S. M. pour l'augmentation de cette colonie, qui sera toujours beaucoup retardée par la crainte que l'Eglise a fait naître de son gouvernement, qu'on peut dire être trop souverain et s'étendre au delà de ses bornes. » Lettre du 26 août 1667. (Ar. can. Ottawa, corr. gén. II). L'intendant écrira encore : «... A ce mal qui va jusques à géhenner et contraindre les consciences, et par là desgoûter les colons les plus attachez au pays, on peut donner pour remède l'ordre de balancer avec adresse et modération cette autorité par celle qui réside ez personnes envoyées par S. M. pour le gouvernement. » Mémoire sur l'État présent du Canada, 27 octobre 1667 d. c. Il faut lire tout le récit des entrevues de M. Dudouyt, grand-vicaire de M. de Laval, avec Colbert. Dans celle du 27 avril 1677, le ministre s'exprima en ces termes : « Vous (c'est-à-dire M. de Laval et les Jésuites) êtes des gens intraitables. Vous voulez sans cesse vous mêler de ce qui ne vous regarde pas. Parce que vous vivez loin du Soleil, vous pensez échappez à son influence ; vous ne cherchez qu'à entreprendre sur l'autorité du roi... De quoi vous mêlez-vous donc ? Que ne bornez-vous votre action à prêcher, à exhorter au bien, à administrer les sacrements ? » M. Dudouyt à Mgr de Laval, 1677. Rap. sur les ar. can. Ottawa, 1885, XCVII. V. aussi la lettre de Frontenac à Colbert, 1677. B. N. Coll. Clairambault, 1016, fol. 43-48 (d. Margry, *Mémoires et Documents*, I, 301 ss.). — S. Le Tac, *Hist. chron. de la Nouv. France*, éd. Réveillaud, 27-29.

## APPENDICE CCIII (Liv. IV, ch. I, n. 17.)

Colbert imagina « un système national de sociétés » pour l'exploitation du commerce mondial : compagnies des Indes occidentales (1664) ; des Indes orientales 1664 ;) compagnie du Nord pour le commerce de la Baltique (1669); compagnies du Levant (1670). Il « a essayé après Cromwell, et sur un plan plus vaste la politique mondiale et impérialiste. » E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, I, 238-239. — « Il a complété la conception coloniale de Richelieu... ; il fait de la colonisation un effort économique. Il met au premier plan l'intérêt commercial. » L. Deschamps, *Hist. de la quest. col. en France*, 151. On connait, à cet égard, sa théorie : « Tout par et pour la métropole. » Il résumait ainsi sa pensée : « Appliquez votre industrie et votre savoir-faire à ces trois points : l'expulsion entière des étrangers, la liberté à tous les Français, et à cultiver avec soin la justice et la police. » Lettre à de Boas, 1670, c. p. Deschamps, 161. V. P. Clément, *Hist. de Colbert*, I, ch. XIII et XIX. — H. Pigeonneau, *La politique coloniale de Colbert* (*Ann. des Sc. polit.*, 1886, I, 487-509). L. Deschamps, *op. cit.*, 140 ss. A. J. Sargent, *The Economic policy of Colbert*, 1899. Benoit du Rey, *Recherches sur la polit. colon. de Colbert*, 1902. Cap. Cordier, *Les Compagnies à charte et la polit. colon. de Colbert*, 1906. A.

Arnauné, *Le système commercial de Colbert* (*Ann. des Sc. polit.*, 15 janvier et 15 mars 1910). E. Levasseur, *Hist. du commerce de la France*, I, 1911, 364 ss. S. L. Mims, *Colbert's West India Policy*, New Haven et London, 1912. Sur le rôle de Colbert, v. E. Lavisse, *op. cit.*, VII, I, 169-265.

## APPENDICE CCIV (Liv. IV, ch. I, n. 102.)

En 1665, 529 personnes émigrent au Canada, (Observations faites par Talon... 1669. (A. C. C. G. Canada, 3, fol. 31. — M. de l'Incarnation, 29 oct. 1665); en 1666, 35; en 1667, 276 (Talon, *ibid.* M. de l'Incarnation, 18 oct. 1667) en 1668, 224 (Talon, *ibid.* M. de l'Incarnation, 1668). — La population de la colonie était de 3.215, en 1666; 4.312 en 1667; 5.870, en 1668, sans compter les 422 militaires de Carignan. Etat abrégé du nombre des familles .. (A. C. B, ord. du roi, 1, fol. 109-110). Frontenac estime la population à 6.705 âmes en 1673 et à 7.832 en 1675. (Mémoire du 13 nov. 1673. — A. C. C. G. Canada, 4, fol. 25). — Le roi à Frontenac, 16 avril 1676 (A. C. B, reg. exp., 7, fol. 15).

## APPENDICE CCV (Liv. IV, ch. I, n. 108.)

En 1658, une fille de mauvaise vie fut renvoyée en France. Lettre de d'Argenson, 14 oct. 1658. » Il n'est pas vray qu'il vienne ici de ces sortes de filles », écrit P. Boucher en 1663. Ceux qui parlent ainsi « ont pris les îles de Saint-Christophe et la Martinique pour la Nouvelle-France... car avant que de les (filles) embarquer, il faut qu'il y ait quelqu'un de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages ». *Hist. véritable... de la Nouv.-France*, d. c. ch. XIII. Sur six cent soixante-quatorze enfants baptisés à Québec, de 1621 à 1661, et sur ceux baptisés de 1661 à 1690, on n'en compte que deux illégitimes. Ferland, *Notes sur les reg. de N.-D. de Québec (éd.* 1854), 30. — Colbert exigeait des émigrants des certificats de bonne conduite. Colbert à Talon, 11 février 1671. (A. C. M. S. M. Canada. 2, fol. 42). Encore qu'il se glisse parfois « beaucoup de canaille » (M. de l'Incarnation, oct. 1669), l'assertion de La Hontan sur les filles de joies établies avec le régiment de Carignan (*Nouv. voyages*, I, lettre II) n'en reste pas moins une calomnie.

## APPENDICE CCVI (Liv. IV, ch. III, n. 7.)

La responsabilité doit en retomber, non sur M^me^ de Maintenon, mais sur le roi, sur Le Tellier et Louvois, et avant tout sur le clergé, qui la préconisait depuis 1655. Racine, La Fontaine, La Bruyère, Massillon, M^me^ de Sévigné, le grand Arnauld y applaudirent. Bossuet la justifia (Oraison funèbre de Le Tellier, 1686) et il écrivit à Nicole : « J'adore avec vous les desseins de Dieu qui a voulu révéler, par la dispersion de nos Protestants, ce mystère d'iniquité et

purger la France de ces monstres. » (7 déc. 1691). Le pape Innocent XI félicita Louis XIV de « cette dernière action » qui rendait sa vie « si glorieuse » (Bref du 13 déc. 1685). Seuls, Saint-Simon, Vauban et Noailles protestèrent. « Voilà, dit Albert Sorel, un des plus sombres anniversaires de notre histoire, une date à marquer au tableau noir des grands désastres nationaux, des déroutes humiliantes, des traités ruineux » (*Lectures hist.*, 1894, 229 ss.). « Depuis plus d'un siècle, déclare Brunetière, ils (les protestants) représentaient la substance morale de la France » (*Études crit. sur l'Hist. de la litt. fr.*, V, 1893, 214). V. F. Puaux, *Rev. hist.*, t. XXIX, 241-279 et *Hist. gén.*, VI, ch. VII — N. Weiss, art. « France protestante » d. *Encyclopédie des sc. relig.*, 1877-1882. A. Rambaud, *Hist. de la civilisat. fr.*, II, 102-106. — E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, II, 39-80 — A. Rébelliau, *ibid.*, VIII, I, 340-388, — Ph. Sagnac, *ibid.* 204-208. V. aussi E. Guitard, *Colbert et Seignelay contre la Religion réformée*, 1912.

## APPENDICE CCVII (Liv. IV, ch. III, n. 11.)

Le Canada fut compris dans la révocation et Louis XIV eût voulu y appliquer aussi les dragonnades. Le ministre à l'évêque, 3 août 1683. (A. C. B, reg. îles et Canada, 10, fol., 8). — Mém. du roi à Denonville, 31 mai, 3 juin 1686. (A. C. B, reg exp., 12, fol., 25. — A. C. M. S. M. Canada, 1681-1690, 4, fol. 266) — Mém. à Denonville et à Champigny, 30 mars 1863 (A. C. B, reg. exp. 13, fol. 16). « Dieu soit loué, répond Denonville, il n'y a pas un hérétique ici. » Lettre à Seignelay, 10 nov. 1686 (A. C. C. G., Canada, 8, fol. 129). Pourtant, malgré les défenses de Louis XIII (*supra*, liv. I, ch. III), des commerçants huguenots étaient passés dans la colonie ; la plupart abjurèrent. *Rel.* de 1635 (1858), 22 ; 1637, 9 ; 1665, 26. *Jour. des Jésuites*, 74. — D. de Casson, *Hist. du Montréal*, éd. 1868, 140-141. — Faillon, II, 306, n. Certains d'ailleurs encoururent l'excommunication. *Jour. des Jésuites*, 285, 292. En 1670, M. de Laval se plaint du séjour de commis protestants à Québec, encore que « plusieurs personnes en parlent honorablement ». Coll. ms. N.-F., I, 204. — En tout cas, Duchesneau renouvela le règlement du 11 mai 1676 défendant aux protestants d'hiverner dans la colonie à moins d'une permission ; même alors, ils ne pouvaient s'assembler ni exercer publiquement leur culte. 2 février 1686. *Édits et ord.*, II, 72. En 1741, il y a neuf protestants à Québec et en 1750, douze. L'évêque Pontbriand protesta encore mais en vain. Beauharnois et Hocquart au ministre, 18 sep. 1741 (A. C. C. G. Canada, 75, fol. 14). — Salone, *la Colonisation de la Nouv.-France*, 410.

## APPENDICE CCVIII (Liv. V, ch. I, n. 43.)

Ainsi les articles du code sont accompagnés de renvois au texte de l'Écriture. En voici quelques-uns pris au hasard :

Tous les magistrats seront choisis :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1° Par les magistrats . . . . . . . . . . . . . | Deut. | | 1 | 13 |
| 2° Parmi les bourgeois libres. . . . . . . . . . | Deut. | | 17 | 15 |
| 3° Parmi les hommes les plus habiles, etc. . . . | Jérém. | | 30 | 21 |
| Les héritages descendront au plus proche parent, selon la loi naturelle donnée par Dieu. . . . . | Nomb. | 27 | 7 | 11 |
| Il ne sera exigé aucun intérêt d'un frère ou d'un pauvre pour ce qui lui sera prêté. . . . . . . | Lév. | 25 | 35 | 36 |
| L'hérésie sera punie de mort, parce qu'un hérétique, comme un idolâtre, cherche à ravir les âmes au Seigneur leur Dieu . . . . . . . . . . . | Zach. | | 13 | 3 |
| L'ivrognerie, qui transforme l'image de Dieu en celle de la brute, sera passible du châtiment qu'on inflige aux bêtes, c'est à savoir, le fouet, etc. | Prov. | | 26 | 3 |

(N. de l'auteur).

Dans Whitmore, *The Massachusetts Laws of* 1660, Boston, 1887-89. V. E. Channing, *Hist. of the U. S.* I, 528, 530-532. — Story, *Commentaries* (Bigelow ed), I, 46-47. — Winsor, *Hist. of Am.*, III, 350.

## APPENDICE CCIX (Liv. V, ch. II, n. 91.)

En démolissant, en 1854, le vieux mur qui séparait l'enceinte du fort Saint-Louis d'avec le jardin qui en dépendait, on a trouvé une plaque de cuivre portant cette inscription en latin : L'an du salut mil six cent quatre-vingt-treize, sous le règne du très auguste, très invincible et très chrétien roi de France, Louis-le-Grand, 14e du nom, le très excellent Louis de Buade, comte de Frontenac, pour la seconde fois gouverneur de toute la Nouvelle-France, les habitants rebelles de la Nouvelle-Angleterre, déjà repoussés, mis en route et complètement vaincus par lui, il y a trois ans, lorsqu'ils assiégèrent la ville de Québec, menaçant de renouveler le siège cette année, a fait construire, aux frais du Roi, cette citadelle avec les fortifications qui y sont jointes, pour la défense de toute la patrie, pour le salut du peuple et pour confondre de nouveau une nation perfide envers son Dieu et envers son roi légitime. — Et il a posé cette première pierre. » (N. de l'auteur.)

## APPENDICE CCX (Liv. V, ch. III, n. 56.)

A l'année 1699, le duc de Saint-Simon mentionne dans ses *Mémoires* la mort de Frontenac :

« On eut nouvelle, écrit-il, de la mort du comte de Frontenac à Québec, où

il était pour la seconde fois gouverneur général depuis près de dix ans. Il avait tellement gagné la confiance des sauvages, la première fois qu'il eut cet emploi, qu'on fut obligé de le prier d'y retourner. Il y fit toujours parfaitement bien, et ce fut une perte... M. de Frontenac s'appelait Buade ; son grand-père avait été gouverneur de Saint-Germain, premier maître d'hôtel du roi et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1619. Celui-ci était fils d'une Phélypeaux, nièce et fille de deux secrétaires d'Etat ; et il était frère de M[me] de Saint-Luc, dont le mari était chevalier de l'ordre et lieutenant général de Guyenne. C'était un homme de beaucoup d'esprit, fort du monde et parfaitement ruiné. Sa femme, qui n'était rien et dont le père s'appelait la Grange-Trianon, avait été belle et galante, extrêmement du grand monde, et du plus recherché. Elle et son amie M[lle] d'Outrelaize, qui ont passé leur vie logées ensemble à l'Arsenal, étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation ; on les appelait *les Divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne duraient pas aisément ensemble : ainsi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que mourir de faim ici en mortel auprès d'une *Divine*. » (Ed. A. de Boislisle, VI, 166-170.)

En février 1707, Saint-Simon rapporte la mort de M[me] de Frontenac.

« Mourut aussi (le 30 janvier) M[me] de Frontenac dans un bel appartement que le feu duc du Lude qui était fort galant, lui avait donné à l'Arsenal, étant grand maître de l'artillerie. Elle avait été belle et ne l'avait pas ignoré. Elle et M[lle] d'Outrelaise, qu'elle logeait avec elle, donnaient le ton à la meilleure compagnie de la ville sans y aller jamais. On les appelait *les Divines*. En effet elles exigeaient l'encens comme déesses, et ce fut toute leur vie à qui leur en prodiguerait. M[me] de Frontenac était fille d'un maître des comptes qui s'appelait la Grange-Trianon. Son mari, qui, comme elle, avait peu de bien, et, comme elle aussi, beaucoup d'esprit et de bonne compagnie, portait avec peine le poids de son autorité. Pour l'en dépêtrer et lui donner de quoi vivre, ils (leurs amis, relations) lui procurèrent en 1672 le gouvernement du Canada, où il fit si bien longues années, qu'il y fut renvoyé en 1689, et y mourut à Québec à la fin de 1698... M[me] de Frontenac était extrêmement (?) vieille (75 ans) et voyait encore chez elle force bonne compagnie ». (*Ibid.*, XIV, 268-271). — Frontenac avait eu un fils, François-Louis de Buade, né le 7 mai 1651 et qui, étant mestre de camp au service de Münster, fut tué en 1672. (*Ibid.*, 271, n. 5.)

## APPENDICEC CXI, (Liv. VI ch. I, n. 10.)

Les Canadiens français doivent un hommage reconnaissant à ces proscrits, à ces hommes qui furent peut-être les frères, les parents, les amis, les concitoyens de nos ancêtres, et qui vinrent comme eux chercher une nouvelle patrie dans ce continent encore sauvage. « Le souvenir, dit un Américain, des services distingués que leurs descendants ont rendus à notre pays et à la cause

de la liberté civile et religieuse, doit augmenter notre respect pour les émigrés français, et notre intérêt pour leur histoire. M. Gabriel Manigault, de la Caroline du Sud, donna au pays qui avait offert un asile à ses ancêtres, $220.000 pour soutenir la guerre de l'indépendance. Il rendit ce service au commencement de la lutte, et lorsque personne ne pouvait encore dire si elle se terminerait par une révolte ou une révolution. Des neufs présidents de l'ancien Congrès, qui dirigèrent les Etats-Unis pendant la guerre de la révolution, trois descendaient de réfugiés protestants français, savoir : Henri Laurens, de la Caroline du Sud, le célèbre Jean Jay, de la Nouvelle-York, et Elias Boudinot, du Nouveau-Jersey. » *Memoir of the French protestants who settled at Oxford, Massachusetts,* A. D. 1686, by A. Holmes. *Coll. of the Massachusetts Hist. Soc.*, 3rd series, II, Cambridge, 1830 (N. de l'auteur) — V. aussi L.-J. Fosdick, *The French Blood in America,* Toronto, 1906.

## APPENDICE CCXII (Liv. VI, ch. III, n. 14.)

« ... The French Inhabitants being in a manner obliged to leave the Country by the treatment they received from Mr. Nicholson while Gov[r] there. » Col. Vetch to the Lords of Trade, March 9, 1714. Public Record office, London (c. p. abbé Casgrain, *Le Canada français*, Québec, 1888-91, 4 v., I, Doc. inéd. sur l'Acadie, 109). — Nicholson, au mépris du traité d'Utrecht et des ordres royaux (*supra*, n. 28) empêcha les Acadiens d'emporter ou de vendre leurs biens et fit saisir leurs bateaux. L'Hermite au Cons. de marine, 29 août 1714. Saint-Ovide à John Doucette, 21 juillet 1718 (*Le Canada français*, I, 412, n. 2. — Doc. sur l'Acadie, 119). — Le gouverneur par intérim, Vetch, se conduisit comme Nicholson. L'Hermite à Nicholson, 11 juillet 1714 (*Le Canada français*, I, 413, n. 1). Le même au Cons. de marine, *id.* (*ibid.*) — Il rendait pourtant ce témoignage aux Français : « Cent Français, nés dans le pays, parfaitement accoutumés comme ils le sont aux forêts, habiles à marcher à la raquette et à conduire des canots d'écorce, sont de plus grande valeur et d'un plus grand service que cinq cents hommes nouvellement arrivés d'Europe. Il faut en dire autant de leur habileté à la pêche et à la culture du sol » (tr. d. *Le Canada français*, I, 415).

# TABLE DES MATIÈRES



## CHAPITRE PREMIER

### DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE (1000-1524)



## CHAPITRE II

### DÉCOUVERTE DU CANADA (1534-1543

## CHAPITRE III

### ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA (1555-1603)



# LIVRE PREMIER

## ÉTABLISSEMENTS PERMANENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

## CHAPITRE PREMIER

### ACADIE (NOUVELLE-ÉCOSSE) (1603-1613)

## CHAPITRE II

### CANADA (1608-1628)

## CHAPITRE III

### LA NOUVELLE-FRANCE JUSQU'A LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (1627-1632)



# LIVRE II

## DESCRIPTION DU CANADA.

## CHAPITRE PREMIER

### NATIONS INDIGÈNES.

# LIVRE III

## CHAPITRE PREMIER

### DISPERSION DES HURONS (1632-1663)



## CHAPITRE II

### GUERRE CIVILE EN ACADIE (1632-1667)

## CHAPITRE III

### GOUVERNEMENT CIVIL DU CANADA (1663)



## CHAPITRE IV

### GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA (1663)

## LIVRE IV

### CHAPITRE PREMIER

#### LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE (1663-1682)

## CHAPITRE II

### DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI (1673)



## CHAPITRE III

### LE MASSACRE DE LACHINE (1682-1689)

## LIVRE V

### CHAPITRE PREMIER

#### COLONIES ANGLAISES (1607-1691)

## CHAPITRE II

### LE SIÈGE DE QUÉBEC (1688-1696)

## CHAPITRE III

### TERRE-NEUVE ET BAIE D'HUDSON (1696-1701)



# LIVRE VI

## CHAPITRE PREMIER

### ÉTABLISSEMENT DE LA LOUISIANE (1683-1712)

## CHAPITRE II

### TRAITÉ D'UTRECHT (1701-1713)

## CHAPITRE III

### COLONISATION DU CAP-BRETON (1713-1744)

# FRANCE-AMÉRIQUE

*Le Comité* France-Amérique *qui édite la Bibliothèque à laquelle cet ouvrage appartient, a été fondé à la fin de 1909 par un grand nombre de personnalités qui ont lancé l'appel suivant, résumant le programme du Comité :*

Les Français qui signent cet appel viennent de fonder une institution qui se consacre à une œuvre urgente de rapprochement et de sympathie entre la France et les Nations Américaines : c'est le Comité *France-Amérique.*

Travailler au développement des relations économiques, intellectuelles, artistiques, etc., entre les nations du Nouveau Monde et la nation française; fonder une revue mensuelle et y coordonner les renseignements les plus complets sur la vie économique et intelléctuelle des peuples américains; attirer en France des étudiants et des voyageurs des deux Amériques et leur préparer un accueil cordial; encourager toute œuvre ou toute action qui fera connaître l'Amérique en France ou la France en Amérique, tellé sera la direction donnée à nos efforts.

Les soussignés font appel aux concours généreux et au dévouement actif de ceux qui, en France, s'intéressent aux Amériques et de ceux qui, dans les Amériques, s'intéressent à la France.

*Cette fondation a été accueillie avec tant de ferveur que dès 1911 le nombre de ses membres actifs et de ses adhérents dépassait le millier. A cette date, après avoir organisé en France une base solide, il a commencé à fonder des comités correspondants en Amérique.*

*Dans l'Amérique du Nord, ceux de Montréal et de New-York fonctionnent, sous la présidence à New-York de M. l'Ambassadeur Bacon, et à Montréal de M. le Sénateur Dandurand. Le Comité de Montréal a pour vice-président Sir Montagu Allan, pour secrétaire général M. Ed. Montpetit, professeur à l'Université Laval, pour trésorier M. de Crèvecœur, bibliothécaire à l'Institut Fraser. Ce Comité a installé à Montréal, Edifice Duluth, un Bureau spécial où une permanence est établie. Une collaboration féconde se prépare entre le Comité de Montréal et le Comité central.*

*D'autre part, en France une section spéciale, dite Ligue française de propagande, a organisé un service de renseignements et de propagande en Amérique*

*touchant le tourisme en France, l'enseignement français, l'art français et les produits de l'industrie française.*

*Enfin une section du Canada est en préparation à Paris et se formera aussitôt après diverses manifestations que le Comité central prépare en accord avec le Comité de Montréal. Déjà une brochure a été éditée par les soins du Comité touchant les rapports du Canada et de la France (une brochure illustrée de 56 pages ; prix : 1 franc).*

*Le Comité central de Paris qui a son siège social, 21, rue Cassette, se compose d'un Bureau, d'un Conseil de direction, de membres actifs et d'adhérents. Le Bureau de* France-Amérique *est actuellement formé des personnes suivantes :*

*Président du Comité :* M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères ; *président de la Section des Etats-Unis :* M. le général BRUGÈRE ; *président de la Ligue française de propagande :* M. HEURTEAU, délégué général du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans ; *président de la Section de l'Amérique latine :* M. François CARNOT, député ; *président de la Section du Canada :* Vicomte R. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR ; *président d'honneur de la Ligue française de propagande :* M. Georges PALLAIN, gouverneur de la Banque de France ; *président de la Commission de l'Enseignement :* M. APPELL, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences ; *président de la Commission des Beaux-Arts :* M. CARNOT, président de l'Union des Arts décoratifs ; *président de la Commission de l'Industrie et du Commerce :* M. DE RIBES-CHRISTOFLE, trésorier de la Chambre de Commerce de Paris ; *président de la Commission du Tourisme :* M. Edmond CHAIX, président de la Commission du tourisme de l'Automobile-club ; *trésorier :* M. le comte R. de VOGUÉ ; *secrétaire général :* M. G.-Louis JARAY, membre du Conseil d'État.

*Le Comité publie depuis le 1er janvier 1910 une revue mensuelle* France-Amérique, *qui est la propriété du Comité. Cette revue étudie la vie des nations américaines dans toutes leurs manifestations politiques, nationales, économiques, financières, sociales, intellectuelles, artistiques, etc. Elle a publié régulièrement des articles et chroniques des auteurs les plus connus et les plus compétents. C'est une revue de luxe, qui paraît sur 92 pages de grand format, publie chaque mois des gravures ou cartes en planche hors texte sur papier couché et a un supplément mensuel de 12 pages consacré au Canada, avec couverture spéciale illustrée.*

*Le numéro (France et étranger) : 2 fr. 50.*

*Abonnement annuel : 24 francs (France), 25 francs (Amérique), 26 francs (autres pays étrangers).*

France-Amérique *paraît depuis le 1er janvier 1910 ; chaque année est envoyée franco contre 25 francs.*

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCCr

